This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1244

Per. 3977 d. 156
2 S. 68

REVUE

CONTEMPORAINE

2e 5e — TOME LXVIII. — 15 MARS 1869

En vertu de traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

REVUE

CONTEMPORAINE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

2e SERIE. — TOME SOIXANTE-HUITIÈME

CENT TROISIÈME DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17

1869

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

DE LA

POLÉMIQUE RELIGIEUSE

AU XIXe SIÈCLE

La Religion, par E. VACHEROT, de l'Institut. Paris, librairie Chamerot et Lauwereyns 1 vol. in-8°, 1869.

Parmi les idées fondamentales dont l'ensemble forme les assises de l'édifice social, il en est une dont le but a toujours été d'unir tous les membres de l'humanité, d'en faire une seule famille sous l'empire d'un même sentiment et d'une même foi, c'est l'idée religieuse : à la religion, dit M. Renan, la fraternité et l'amour. Cependant, il n'est pas une seule idée sociale qui ait excité plus de discordes et soulevé plus de tempêtes parmi les hommes. D'autres éléments, qui lui sont inférieurs par essence, ont quelquefois été plus heureux, notamment de nos jours : ainsi, le principe de l'utile, autrement dit l'intérêt, si propre à détruire, se montre aujourd'hui le seul capable de faire entendre, avec quelque chance de succès, des paroles de paix. Pourquoi l'élément religieux, d'ailleurs si puissant, manque-t-il ainsi son but ? Serait-ce qu'entre la religion et les religions il y a une différence ? Si ce n'est pas la seule raison, c'en est une dont il faut tenir compte, car pour certaines époques elle suffirait à expliquer le fait dont nous parlons. Rien n'est ferme comme la foi, et plus le sentiment religieux est profond, plus elle est vive et impérieuse ; mais, dans la grande famille humaine, la foi n'étant

pas la même pour tous, au lieu de lier elle délie, au lieu de l'amour elle produit de la haine, au lieu de la paix la guerre, et au sein d'une même société on sait ce que c'est qu'une guerre de religion. Avec le temps, le souffle religieux s'affaiblit, ou d'autres éléments interviennent pour calmer son ardeur ; on ne verse plus de sang, mais on bataille encore avec la plume, surtout à une époque comme la nôtre, époque de transition, où tout semble à refaire, où le passé se débat contre un avenir encore mal dessiné, mais inévitable. On se sent mal à l'aise, on cherche, on rêve ce mieux dont on a besoin. Dans les rapports des nations entre elles, la paix fait tout ce qu'elle peut pour remplacer la guerre, la diplomatie le canon et le fusil ; c'est pourquoi sans doute on perfectionne si bien l'art de tuer plus vite et de plus loin. Est-ce que, pour clore l'ère des guerres sanglantes, on nous prépare, comme dans les feux d'artifice, un bouquet de la fin ? En économie politique, il est question d'ouvrir aux masses les portes à deux battants des plus larges voies du progrès ; on pérore beaucoup à ce sujet, et les rêveries les plus insensées se débitent comme choses du monde les plus naturelles.

La religion n'échappe pas à un mouvement qui embrasse tout, et les vieilles croyances de nos aïeux subissent cette loi du temps qui amène toujours sinon un progrès du moins un changement. Cette loi est générale. Voyez l'Espagne, pour ne citer qu'elle : qui aurait prévu, aux jours des Torquémada et des Philippe II, ce qui se passe maintenant sur cette terre classique des bûchers ? Partout le catholicisme est poussé hors du sillon qu'il avait si profondément tracé dans le sol du moyen âge, mais pour lui le danger n'est plus le même qu'aux siècles passés. On n'en est plus à voir lutter deux sectes ou deux croyances rivales, comme au temps des Albigeois ou de la Ligue : dans la question d'Orient, la politique l'emporte sur le fanatisme ; dans la question romaine, le temporel prime de beaucoup le spirituel, et la foi religieuse n'en est que plus sérieusement menacée. Au lieu d'un but n'en faire plus qu'un moyen, c'est lui ôter son auréole, c'est donner plus d'autorité à ses deux ennemies d'aujourd'hui, l'indifférence et la critique. La marche qu'elle suit, pour être différente de celle du XVIIIe siècle, n'en est que plus menaçante. Dans les attaques de l'école précédente, la passion tenait plus de place que la science ; on enveloppait dans la même réprobation le bien et le mal ; il faut dire aussi, sinon comme justification au moins comme excuse, qu'à l'or du Christianisme se mêlait un métal beaucoup moins pur, que le scandale était grand et les abus intolérables. Aujourd'hui, l'alliage inévitable dans toute institution où l'homme met forcément du sien ne prête plus aux mêmes reproches, et la critique tient un autre

langage. Plus mesurée, respectueuse même chez quelques-uns de ses organes, elle n'en est que plus éclairée et plus pressante. A cet égard, nous sommes loin de Voltaire et des encyclopédistes; l'esprit du temps est tout autre, et M. Vacherot fait parfaitement ressortir cette différence dans les lignes suivantes : « Pour la critique de notre siècle, le problème religieux n'est pas aussi simple qu'il l'était pour la foi des croyants et pour la raison des encyclopédistes. Si elle ne s'arrête pas au mystère d'une révélation divine, elle ne croit pas non plus que tout soit dit quand on a rangé l'institution religieuse parmi les superstitions de l'ignorance ou les rêves de l'imagination. La vertu morale, la grandeur sociale, la longue durée des religions, dont on a dit avec tant de vérité qu'elles sont les nourrices et les institutrices du genre humain, ne permettent pas une pareille fin de non-recevoir à un siècle aussi positif, aussi observateur, aussi disposé à s'incliner devant la puissance des faits. Nous ne pouvons plus, avec nos pères, expliquer d'aussi grands effets par d'aussi pauvres causes.... Comment une institution aussi populaire, aussi permanente que la religion, pourrait-elle être considérée comme un accident dans le développement de la civilisation générale auquel elle a présidé jusqu'ici ? N'est-ce pas la preuve certaine qu'elle tient aux racines mêmes de l'humanité ? [1] »

Pour ceux qui n'ont pas suivi la polémique religieuse dans les nombreux écrits auxquels elle a déjà donné lieu, *la Religion* de M. Vacherot a un premier mérite, celui d'en donner une idée très claire et suffisamment explicite ; ce mérite n'est pas le seul. M. Vacherot est un penseur trop éminent pour ne pas attribuer à la philosophie la place qui lui appartient dans un débat de cette nature. Ne pouvant le suivre de près sous peine d'entrer dans des développements qu'un simple article ne comporte pas, je m'attacherai aux deux caractères principaux de la critique religieuse : la science et l'érudition d'une part, la philosophie de l'autre.

I

C'est vers l'Allemagne, cette terre classique de la libre pensé philosophique, qu'il faut d'abord tourner ses regards quand on veut ud ier la c ritique religieuse à notre époque. Je dis à notre époque, parce qu'alors et dans ces limites, elle fut la première à donner le signal ; m ais est-il également vrai qu'avant cette école allemande il n'y ait pas eu en France et ailleurs, mais surtout en France, une véritable croisade contre ce qui est attaqué aujourd'hui

[1] *La Religion*, p. 7.

exégèse hostile au christianisme ? Est-il bien vrai qu'avant les théologiens et les philosophes de l'Allemagne, depuis Lessing et Hégel jusqu'à Strauss et Feuerbach, on n'ait pas vu, non des esprits spéculatifs, mais des hommes pratiques, fort positifs et qui se gardaient bien de viser aux conceptions quelque peu nuageuses de l'idéalisme germanique, attaquer le christianisme sur tous les points : sur les prophéties, les miracles du Christ et la certitude de sa résurrection, sur la prédication des apôtres et l'établissement de l'Eglise ; enfin, on peut l'affirmer sans aller trop loin, sur la divinité de Jésus? L'histoire de l'idée religieuse à partir du XVIIe siècle contient plus d'un chapitre où la lumière n'a pas assez pénétré, et où se trouvent des faits qui ne sont pas sans intérêt ni sans utilité pour l'intelligence de ce qui a suivi en France, y compris le grand mouvement de 89 avec toutes ses conséquences. Si l'esprit antichrétien si répandu aujourd'hui n'est pas nouveau, la critique qui s'attaque aux dogmes, aux textes et aux croyances ne l'est pas davantage. On la voit se manifester non pas incidemment et dans quelques écrits sans conséquence, mais dans des ouvrages longuement élaborés et répandus avec complaisance. Cette assertion, en apparence paradoxale, aurait sans doute besoin de quelques faits à l'appui ; rien ne serait plus facile que d'en produire, mais les explications qu'ils nécessiteraient m'entraîneraient trop loin; je me contente de constater le fait, avec l'intention d'y revenir en temps plus opportun.

Les hommes de science qui étudient la nature, le globe dans sa formation et son histoire, les lois qui règlent la marche des astres, ne se proposent pas toujours d'attaquer une religion en publiant les résultats de leurs travaux ; ils constatent des faits, et si ces derniers se trouvent en opposition avec un texte sacré, c'est à ce texte qu'il faut s'en prendre. Par cela même, leur autorité est beaucoup moins contestable que celle d'une polémique qui s'appuie sur des textes, lorsque ceux-ci prêtent à des interprétations que l'amour seul de la vérité n'inspire pas toujours. Rien de semblable avec les faits. Qui voudrait aujourd'hui remettre en question le mouvement de la terre autour du soleil, soutenir que notre globe ne date que de six mille ans, mesurer l'étendue et la durée du Cosmos à l'humble destinée de notre planète ? Les essais d'explication tentés par l'orthodoxie ont prouvé que les nier était désormais impossible. Quand on les rappelle, c'est pour en tirer un exemple frappant de la manière dont les erreurs et les préjugés luttent contre la vérité et savent se défendre, même chez les hommes les plus éclairés et les cœurs les plus droits. Ainsi Tycho-Brahé comprenait fort bien Copernic ; il avouait qu'il avait délivré l'astronomie de bien des absurdités ; mais

il en restait une, la plus grosse de toutes, que Tycho ne pouvait se résoudre à abandonner, afin de rester fidèle au texte sacré. Que fait-il? Comme moyen de conciliation, il imagine un nouveau mécanisme céleste : il place la terre immobile au centre du monde, « suivant le sentiment des anciens et le témoignage de l'Ecriture; » il fait tourner autour d'elle la lune, le soleil et la huitième sphère, et les cinq autres planètes tournent autour du Soleil. Mais il n'est point d'accommodements avec le ciel, même avec le ciel astronomique, et ce compromis n'était qu'une halte dans la retraite. Déjà, un disciple de Tycho et son collaborateur, Longomontanus, renonçait à une partie de la doctrine de son maître en faisant tourner la terre sur son axe, puis vinrent Galilée et Képler. Ainsi tombe l'erreur pièce à pièce, et non sans blesser trop souvent ceux qui en sapent les fondements, mais elle tombe. Aujourd'hui, on voit le portrait de Galilée au collége romain occupé par les jésuites, au-dessus de la porte de l'escalier en spirale qui conduit à l'observatoire.

La science fait donc son chemin, lentement et comme si la vérité n'était pas pressée, mais sûrement et en ouvrant un compte sérieux avec l'orthodoxie. En est-il de même de l'érudition et de la critique qui s'attache aux textes? Si on voyait parfois le contraire, ce ne serait pas faute d'études profondes et constantes, ni de cette passion pour les recherches historiques qui est un des caractères de notre siècle. Ceux qui sont au courant de la question religieuse connaissent les travaux de Genesius, de Wette, Ewald, Hitzig de Bohlen, Vathe, Joseph Salvador et d'autres encore sur l'Ancien Testament. Que n'ont-ils pas fait pour en venir à leurs fins? On peut dire qu'ils ont mis la bible sur un lit de Procuste, dans le but d'ôter à Moïse tout ce qui ne leur paraissait pas authentique. Au premier abord, ils avaient cause gagnée; rien ne devait résister à leurs argumentations; mais à la réflexion ce fut autre chose. Ainsi, un de ces savants chercheurs, M. Ewald, après avoir écrit quatre gros volumes de *Recherches sur l'Ancien Testament*, conclut en disant qu'il croit impossible de rien conclure sur cette base. En effet, dit avec raison M. E. Quinet, « est-il bien démontré que les cantiques seuls du Pentateuque remontent à Moïse; que le récit entier des cinq premiers livres de la Bible soit l'ouvrage successif et anonyme du sacerdoce; que d'ailleurs ils ne renferment pas un corps de traditions, mais seulement des allégories, des fables morales, une Iliade emblématique? Est-il certain que l'histoire ne commence à poindre qu'avec le livre des Juges et le personnage de Samuel; que la Genèse, formée de deux monuments d'origine diverse, soit postérieure au temps de la captivité; que la plupart des psaumes soient étrangers à David; que la moitié d'Isaïe, tout le livre de Josué, ceux de

Daniel, d'Esther, d'Esdras, de Néhémie, de Job, de Ruth, des Proverbes, soient apocryphes ? En substituant partout l'action vague du temps à la place des personnes, en abolissant toute renommée particulière, a-t-on assez considéré que ce système, qui s'applique facilement aux peuples chez lesquels l'homme disparaît dans la caste, est en contradiction presque continuelle avec le génie de tous les autres ? Ce ne sont pas des dynasties héréditaires qui composent leur passé, mais des individus, des figures indestructibles. Pour mieux retrancher Moïse de l'histoire, que ne commencez-vous par retrancher le peuple hébreu lui-même ? [1] » Que de questions ! et comment un peu de scepticisme ne serait-il pas permis à l'endroit d'une exégèse plus prompte à les soulever qu'habile à les résoudre ? Il ne s'ensuit pas que, dans le camp opposé, on soit beaucoup plus heureux. Ce qui ressort le plus clairement de cet état de choses, c'est que le témoignage des textes n'est pas à l'abri de toute discussion. Venons-en au Nouveau Testament et à ce qui touche de plus près au christianisme.

Ici encore, pour citer des noms propres, on n'a que l'embarras du choix : avec Strauss, qui s'est un des premiers distingué dans cette voie, on trouve aux premiers rangs MM. Reuss, Larroque, Nicolas, Renan, Peyrat, etc. Tous traitent le même sujet. Sont-ils toujours d'accord entre eux et avec eux-mêmes ? Je ne dirai pas que Strauss se contredit; cependant, de l'aveu de M. Vacherot, sa pensée sur l'essence même du christianisme a varié de l'ancienne à la nouvelle *Vie de Jésus*. Dans la première, c'est un disciple de Hegel prétendant expliquer la religion chrétienne par la dialectique de son maître, bien persuadé que les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la Passion, de la Rédemption n'étaient que les divers moments de cette dialectique. Un tel procédé ne devait produire qu'une œuvre de parti pris et faussée dès le début par l'idée qui l'inspirait. J'avoue n'avoir jamais compris le bruit que fit cet écrit à son apparition ni l'espèce de crainte qu'il inspirait aux défenseurs du christianisme. Dans sa nouvelle *Vie de Jésus*, l'auteur suit une marche bien différente; il s'attache de préférence à l'idée morale, à la conscience humaine, pure et parfaite, qu'il cherche surtout dans le dogme chrétien. Ecoutons-le parler : « Ce qui, dans le christianisme, est indispensable et heureusement aussi immortel, c'est l'idée par laquelle il a élevé l'humanité à la fois au-dessus de la religion matérielle des Grecs et de la religion légale des Juifs; c'est la foi que le monde est régi par une puissance spirituelle et morale, et la notion du vrai culte dû par les hommes à cette puissance,

[1] *Le Génie des religions*, 2e édit., p. 283-284.

culte du cœur et de l'âme, spirituel et moral comme elle. Il est vrai qu'il n'est pas tout à fait exact de considérer cette notion comme un produit du christianisme que l'histoire nous a montré jusqu'à présent; car elle n'a jamais été appliquée dans sa pureté absolue : les parties même les plus libres de la chrétienté sont encore attachées à un certain nombre d'actes extérieurs qui ne valent guères mieux que les cérémonies du vieux judaïsme, et qui n'en passent pas moins pour essentiels au salut..... Ceux-là seuls comprennent le christianisme en chrétiens qui le saisissent comme l'initiation de l'humanité à une conscience plus intime et plus complète d'elle-même, qui reconnaissent Jésus pour l'homme en qui cette conscience a surgi d'abord comme la loi absolue de sa nature et de sa vie, et qui s'efforcent de s'en pénétrer eux-mêmes et de l'assimiler pour ainsi dire à leur propre sang. Là est la purification et le salut[1].» Ainsi parle le docteur Strauss, mais ce mérite d'une morale supérieure, qu'il voit dans la doctrine évangélique, M. Salvador le trouve tout au long dans la loi juive. Il nous fait voir, nous dit M. Vacherot, il nous fait lire dans les livres juifs toutes les maximes dont se compose le Sermon sur la montagne et jusqu'à la prière de l'Oraison dominicale. Les traits les plus caractéristiques du grand tableau de la Passion elle-même, il les retrouve épars, mais précis, dans les récits de la vieille histoire biblique. Pourquoi ne pas ajouter qu'ils se trouvent encore bien plus précis dans le portrait que trace Platon du sage méconnu, torturé et mis à mort?

Mais puisque nous sommes en Judée, n'en sortons pas avant d'avoir rappelé une petite page d'histoire qui ne devrait pas être oubliée de ceux qui s'occupent des origines du christianisme. Ils n'ignorent pas ce que Josèphe, Philon et Pline ont écrit sur les esséniens; ceux-ci comptaient dans leurs rangs les thérapeutes, dont les pratiques avaient tant de ressemblance avec celles du christianisme que Bernard de Montfaucon n'a pas hésité à voir en eux des chrétiens. Ajoutons de suite que, selon lui, ces thérapeutes étaient postérieurs à la venue de Jésus; mais de la polémique qui s'éleva à ce sujet entre lui et le président Bouhier, et suivant l'opinion des érudits tels que Scaliger, Grotius, Saumaise, Basnage et beaucoup d'autres, il résulte que les thérapeutes étaient Juifs et antérieurs à Jésus. Voici une des raisons sur lesquelles s'appuyait le savant bénédictin, le passage est trop curieux pour n'être pas remarqué. « On ne me persuadera jamais que les thérapeutes dont parle Philon dans son livre de la vie contemplative n'étaient pas des chrétiens. Les caractères du christianisme y sont si sensibles, que je ne

[1] *Nouvelle Vie de Jésus*, Préface, p. xv.

comprends pas comment on peut seulement penser à les attribuer à d'autres. Une secte répandue dans l'univers, tant parmi les Grecs que parmi les barbares, où l'on entrait en renonçant à son père, à sa mère, à ses frères, sœurs, parents, biens et possessions; où il y avait plusieurs ouvrages composés par les anciens et chefs de cette profession, pour servir à tous les autres de lois et de préceptes; où l'on trouvait des prêtres, des diacres, des vierges, des monastères, une table sacrée pour célébrer avec du pain le plus saint de tous les mystères; où l'on priait Dieu vers le soleil levant; tout cela, dis-je, me fixe invariablement dans le parti que j'ai pris. Je ne vois là que le christianisme. » (*Réponse au président Bouhier.*) Même en considérant, ainsi qu'il l'aurait dû, la table sacrée des thérapeutes comme un emblème, tous les rapprochements qu'il donne rendent son erreur de date très explicable. On peut signaler tant d'analogies de cette nature entre l'état religieux de la Judée et le christianisme naissant, qu'il serait presque inutile d'en aller chercher dans la civilisation gréco-romaine. On y va cependant, et, pour ne citer qu'un exemple, dans cette *Revue*, M. Havet, avec l'érudition et le talent qu'on lui connaît, a fait passer sous les yeux de ses lecteurs les écoles de philosophie de la Grèce, y compris ce que Rome a laissé de mieux, puis les poètes comiques, dont il cite quelques sentences vraiment belles et tout évangéliques.

Que veut-on prouver en cherchant partout, au nord et au midi? Que le christianisme n'est pas le premier qui ait prononcé des paroles de paix et d'amour, qu'il a des antécédents? Oui, sans doute, il en a, et qui remontent loin dans l'humanité; ils sont dans le plus profond de notre nature, et il se rencontre avec eux comme avec les plus nobles instincts de l'homme. Cette nature il ne l'a pas faite, mais avant lui, à quel état de développement moral était-elle arrivée? Dans un champ laissé en friche, on peut voir par places quelques indices de fécondité, mais le travail seul de la charrue et de l'homme peut le mettre à même de produire avec largesse les fleurs et les fruits qu'il recèle en germe. Ainsi de l'humanité. Avant le christianisme, elle était comme un terrain sinon entièrement en friche, du moins encore bien mal cultivé; les doux parfums de la morale ou d'un sentiment religieux plus épuré s'élevaient quelquefois d'un petit coin de terre, favorisé par une source cachée, comme d'une oasis dans le désert. Que fit le christianisme? Il prit en main la charrue, labourant partout et semant le bon grain pour tous, non pour quelques privilégiés de la sagesse antique, mais pour les petits comme pour les grands. Avec lui ce n'est plus un beau précepte dans un livre que bien peu auront en leur possession, une pensée généreuse dans une lettre à un ami ou à un disciple, une sentence

pleine d'humanité dans une comédie; c'est une réforme entière et radicale, un enseignement religieux élevant le niveau de l'humanité. Ne formons pas notre jugement sur ce qu'elle était avant le christianisme par les exceptions qu'elle nous donne à admirer. Peut-on juger des connaissances scientifiques de tout un peuple par les mémoires de l'Académie des sciences? Je ne veux prendre qu'un exemple, celui même que cite M. Havet[1] et qu'il considère comme un progrès en fait de morale, parce que de semblables questions sont posées; on aura une idée de ce qu'était la conscience humaine chez les meilleurs, à l'époque de Cicéron. Il nous apprend dans ses *Offices* que le philosophe Hécaton, auteur lui-même d'un traité *des Devoirs*, se posait des questions telles que celles-ci : Est-il d'un honnête homme de ne pas nourrir ses esclaves dans un temps de grande disette? Il examine le pour et le contre, et il finit par décider qu'il faut régler le devoir plutôt selon l'intérêt que selon l'humanité. Un vaisseau est en péril; il faut sacrifier une partie de la cargaison : lequel jeter à la mer, d'un cheval de grand prix, ou d'un esclave de peu de valeur? Ici, ajoute Cicéron, l'intérêt et l'humanité parlent diversement. Est-ce le christianisme qui aurait répondu comme Hécaton et comme Cicéron lui-même? Remarquons bien que ce dernier passe condamnation sur la première question, et ne décide rien entre le cheval et l'homme. Mais quoi! il ne s'agit ici que d'esclaves et non d'hommes libres. La comédie avait déjà répondu par ces paroles : « Esclave ou non, il est fait de la même chair »; le fameux vers de Térence avait déjà été applaudi sur le théâtre; mais on y chercherait en vain un enseignement sérieux et prémédité; ces belles sentences n'étaient que des éclairs, des rayons fugitifs pendant la nuit : ce fut le christianisme qui donna la lumière.

Ce caractère moralisateur du christianisme offre à considérer un point de vue différent de celui de son origine prise dans le sens de l'orthodoxie; et quelle que soit l'opinion qu'on se forme sur la nature du fondateur, elle ne permet pas de ne voir dans la doctrine qu'une synthèse formée d'emprunts faits à des écoles philosophiques ou à des religions antérieures. Si la critique n'a pas toujours confondu ces deux aspects divers, il est certain néanmoins que le point essentiel influe beaucoup sur son jugement général, et qu'elle ne cherche avec tant d'ardeur des antécédents au christianisme que pour donner plus de force à ses attaques contre son fondateur. C'est au point qu'on pourrait dire, en rappelant les paroles de M. E. Quinet : pour mieux supprimer le Christ, que ne supprimez-vous le christianisme? C'est qu'en effet les deux parties du débat

[1] Voyez la *Revue contemporaine* du 31 août 1868.

sont plus étroitement liées qu'on ne paraît le croire généralement, et c'est pourquoi la question d'origine divine est la question brûlante. C'est à son sujet surtout que les textes sont mis en avant; mais ignore-t-on ce que sait en faire un esprit qui veut arriver au but qu'il a marqué d'avance? On peut trouver à un texte, comme à un budget, des compléments, des suppléments et des rectifications. Aujourd'hui, c'est dans le Nouveau Testament même qu'on va chercher des preuves contre la divinité de Jésus; autrefois, on voulait en trouver jusque dans l'Ancien pour démontrer le contraire, ainsi que le fit au XVIIe siècle un certain Rittangélius, orientaliste allemand, assez estimé de son temps. Dans un écrit intitulé : *De veritate Religionis christianiæ*, il allait jusqu'à prétendre au moyen de nombreux passages, que l'ancienne Église judaïque avait admis comme incontestable le mystère de la Trinité et la divinité de Jésus. Voilà ce qu'il lisait dans l'Ancien Testament; maintenant on lit dans le Nouveau que le dogme de la divinité de Jésus n'est pas contemporain du fils de Marie, et que par conséquent, Jésus n'est pas Dieu. Naturellement on en appelle aux textes; à l'Evangile de saint Jean on oppose les Synoptiques et on affirme que, dans saint Mathieu, dans saint Marc et dans saint Luc, Jésus ne prend pas même le titre de Fils de Dieu. Pour quiconque ne s'en tient pas à une simple assertion, le plus court est de consulter les trois premiers évangélistes. Or, je lis dans saint Mathieu (ch. XI, v. 27), que Jésus se déclare fils de Dieu par ces mots : « Toutes choses m'ont été données par mon Père. » Je lis encore chez le même (ch. XXVI, v. 63) que Jésus, sommé par le prince des prêtres de dire s'il est le fils du Dieu vivant, il répond : « Vous l'avez dit. » Je passe à saint Marc (ch. XIV, v. 61) et je trouve à la même question cette réponse encore plus affirmative : « Je le suis. » Enfin j'ouvre saint Luc et je vois encore (ch. XXII, v. 70), cette même réponse : « Vous le dites, je le suis. » J'ai cité d'après la version de Lamennais. Du français on peut aller au latin et du latin au grec, on ne trouvera rien qui la contredise; donc voilà des textes. Qu'on se demande maintenant qui mérite le plus de confiance, ou de ces derniers ou de la critique. Il me semble, sauf erreur, que jusqu'à ce qu'il soit démontré que les textes des Synoptiques sont controuvés ou falsifiés, il sera mieux de les prendre tels qu'ils sont et d'y voir ce qui s'y trouve.

Cependant il est un fait sur lequel la critique aurait le droit de s'arrêter. Saint Mathieu fut le premier à écrire, et son évangile a pu servir, jusqu'à un certain point, de modèle pour les trois autres. Celui de saint Marc en est un abrégé; celui de saint Luc ajoute quelques détails; saint Jean s'éloigne le plus du type primitif, mais on sait qu'il écrivit son évangile sur la fin de sa vie (il mourut à

94 ans), après son retour de Patmos. Or celui qui avait écrit l'*Apocalypse* pouvait bien, dans ses dernières années, voir les faits dont il avait été témoin dans sa jeunesse sous un jour un peu mystique, en insistant avec complaisance sur l'idée de Jésus comme fils de Dieu. Ce n'est pas tout, il reste un fait qui peut être de quelqu'importance aux yeux de la critique. Pour être entièrement édifié sur ce que saint Mathieu a dit ou n'a pas dit dans son évangile, il faudrait en avoir l'original. Il fut écrit en syro-chaldéen, et perdu, à ce qu'on croit dans le XIe siècle. On n'en a que des traductions, et, sans abuser de la liberté qu'on prend de douter un peu de l'exactitude des traducteurs, ne peut-on pas se demander si l'on n'aurait pas introduit quelques modifications répondant au dogme, qui ne fut définitivement arrêté que dans la première période du christianisme, s'il faut en croire M. Albert Réville, dans son *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ*, période qui s'achève au commencement du moyen âge? A ceux qui trouveraient que c'est aller un peu loin en fait de scepticisme, je répondrais que ce n'est pas moi qui pose ainsi la question; c'est un homme qu'on ne soupçonnera pas de n'avoir pas été bon catholique, c'est le père Tournemine, jésuite, avec cette différence toutefois qu'il est beaucoup plus hardi, comme on va le voir. Voici ce qu'il disait en chaire dans une mission prêchée à Caen en 1730. « Il n'est pas évident que l'évangile soit Écriture sainte, ni que ce soit le même Évangile que Jésus-Christ a enseigné à ses apôtres; cela n'est nullement de foi. Qui nous dit que l'Évangile n'a pas été corrompu, qu'il est le même que Jésus-Christ a prêché, et qu'il a subsisté pur et entier, malgré toutes les révolutions qui sont arrivées? Qui pourra prouver, par exemple, que l'Évangile de saint Mathieu est véritablement sainte écriture? *On en défie.* Il faudrait avoir l'original hébreu, écrit de la main de cet apôtre, et le confronter avec la version; où est cet original? » Il serait inutile de rechercher quel était le fond de la pensée du père Tournemine en prononçant ces paroles, et si, pour mieux faire triompher la foi, qui consiste à croire sans voir, il ne donnait pas trop de force à une objection; on sait d'ailleurs que les anciens jésuites avaient une manière à eux de traiter certains sujets, ce qui leur occasionna plus d'une querelle. Prenant donc cette objection telle qu'elle est proposée, sans demander pourquoi elle l'a été, on est forcé de convenir qu'elle est la plus forte qu'on puisse diriger contre les évangiles; elle entre dans le vif, et la critique d'aujourd'hui n'a pas lancé de trait plus acéré, mais elle aurait tort de s'en prévaloir, car cette fin de non-recevoir s'adresse à elle aussi bien qu'à ses adversaires : si ces derniers ne peuvent pas répondre aux exigences de l'objection, elle ne le peut pas davantage, et ils

sont aussi fondés à maintenir leur sentiment qu'elle peut l'être faire prévaloir le sien. On remarquera que c'est à saint Mathieu que s'adresse le P. Tournemine, et non sans motif, car c'était le vrai point de départ; mais il ne s'en tint pas à l'absence de l'original, la signature de l'apôtre ne lui suffit pas, la critique serait-elle moins exigeante? Elle n'en a pas le droit, car, dès qu'on écarte le surnaturel et qu'on ne s'en rapporte qu'à la raison et à la logique, il faut être logicien jusqu'au bout. En le faisant, elle entraîne l'orthodoxie dans sa défaite, car toutes deux sont en quelque sorte mises hors de cause, faute des documents nécessaires pour figurer au procès. Toutefois il reste à la critique une dernière ressource. Il est évident que, pour elle, le Dieu que proclame une religion positive quelconque n'existe pas, Jéhovah pas plus que Jupiter, le Dieu des chrétiens pas plus qu'Isis ou Osiris; son Dieu, quand elle en admet un, est une idée, un idéal, une conception telle quelle, mais nullement une réalité. Cela reconnu, à quoi bon tant de frais d'érudition pour démontrer que Jésus n'est pas le fils de Dieu? Si Dieu le Père n'est pas Dieu, le Fils ne peut pas être. La critique n'a donc qu'une chose à faire, et sa tâche est bien simple, c'est de prouver son dire à l'égard de Dieu, en démontrant qu'il n'existe pas et qu'il ne peut pas exister; cette base une fois enlevée à toute croyance en une divinité réelle, le christianisme, en ce qui le concerne, sera bien forcé de convenir que Jésus n'est qu'un homme.

On voit par le peu qui précède que la critique religieuse, surtout en ce qui touche à l'origine du christianisme, n'est pas aussi avancée qu'elle se l'imagine. Sur le terrain des textes, elle n'est pas toujours exempte de faiblesse, et il y a des difficultés qui lui sont communes avec l'orthodoxie. Celle-ci d'ailleurs ne recule pas devant la lutte; elle s'y présente au contraire vaillamment et enseignes déployées. « Soutenir que la critique religieuse poursuit sans contradiction le cours de ses études et de ses conquêtes serait oublier l'histoire de notre temps. La théologie chrétienne, la théologie catholique surtout, a, dès le début de ce siècle, relevé le défi porté à son exégèse un peu vieillie au nom de la science nouvelle. On sait avec quelle force, quel éclat, quelle supériorité de talent, le drapeau de la tradition, qui n'avait guère trouvé au dernier siècle que des défenseurs obscurs et impuissants, a été maintenu par les premiers écrivains de la renaissance religieuse, les Chateaubriand, les Lamennais, les Bonald, les de Maistre, contre les sarcasmes et la vulgaire logique des encyclopédistes. La lutte a été continuée depuis avec d'autres noms et d'autres armes. La critique scientifique et historique a rencontré des adversaires d'un esprit moins puissant, d'un talent moins éclatant, mais d'une érudition plus forte et

plus exacte, en ce qui touche aux textes des livres bibliques et aux faits de l'histoire religieuse. Il est certain que l'esprit historique et critique, qui est le véritable esprit du siècle, a gagné toutes les écoles, les écoles de la tradition comme les écoles de la libre pensée. Jamais la théologie, même la théologie catholique, n'a mieux étudié, mieux connu les textes, mieux appris les langues qui ont servi d'organe à la pensée religieuse[1]. » Il faut distinguer cependant parmi les défenseurs de l'orthodoxie catholique les esprits raisonnables et ceux qui ne le sont pas ; ceux qui comprennent l'action du temps, la marche de la civilisation, les progrès de la science, qui sentent en un mot la nécessité de faire la part du feu, et ceux qui ne veulent rien voir ni rien entendre. M. de Humboldt, dans son *Cosmos* (t. III. p. 137) rapporte, au sujet de l'aérolithe de Laigle, qu'un vénérable prince de l'Église lui affirmait que cette pierre, recouverte d'une croûte vitrifiée, n'était pas une pierre, mais un petit morceau du ciel de cristal qu'elle avait dû briser en tombant dessus. Voilà leur image; à leurs yeux l'esprit humain en est encore au temps où l'on croyait au ciel de cristal, où le bras séculier venait achever la besogne des juges spirituels en dressant la potence et mettant le feu aux fagots. Le catholicisme trouve en eux des défenseurs plus compromettants qu'utiles. Ce n'est pas ainsi que pensent et agissent les hommes sensés et convaincus qui lui sont dévoués. Pour eux l'histoire n'est pas une lettre morte, et ils savent que si les âges se succèdent ils ne se ressemblent pas. Le père de Ravignan, le père Lacordaire ont parlé devant une foule pressée et attentive; le père Félix, le père Hyacinthe attirent à eux un auditoire qui n'est pas moins bien composé ni moins nombreux ; croit-on que si Bourdaloue montait en chaire à leur place pour y faire entendre les sermons qui attiraient l'élite de la société du grand siècle, il verrait autour de lui le même empressement et la même affluence? On peut affirmer le contraire sans crainte de se tromper, parce qu'il ne serait pas dans le courant des idées modernes, parce qu'il ne parlait pas de son temps le langage qu'il faut tenir du nôtre pour être écouté. A voir le catholicisme aborder dans la chaire évangélique des sujets auxquels Bossuet, Bourdaloue, Massillon même étaient loin de songer, on serait tenté de croire que la majorité des catholiques lui font des conditions; ces questions se traitent au point de vue chrétien, sans doute, mais toujours est-il que l'enseignement de la chaire par la voix de ses interprètes les plus renommés prend dans l'art, dans l'économie, dans tous les éléments constitutifs de la société, une place qu'il n'avait pas dans le passé. En réalité, ce

[1] *La Religion*, p. 188.

qui lui dicte cette conduite, c'est l'époque où nous sommes, c'est pour lui une nécessité en même temps qu'un droit, et il ne peut en résulter qu'un bien pour tous, même pour ceux qui vont écouter moins par zèle religieux que pour le plaisir d'entendre une parole éloquente et d'applaudir intérieurement à de nobles efforts. C'est près de ces hommes si dévoués à la mission qu'ils se sont imposée que le catholicisme peut encore trouver un appui, parce que c'est par eux qu'il s'entend le mieux avec l'esprit moderne.

Quant à la discussion proprement dite, à cette partie de la polémique qui consiste à répondre à des textes par des textes, à une interprétation par une autre, il n'est pas surprenant que l'orthodoxie catholique n'arrive pas à imposer silence à ses adversaires. C'est ici son côté faible et surtout pour un motif qui ne préoccupe en rien la critique. Celle-ci, en cas de défaite, en serait pour ses frais d'érudition, et la déroute des textes qu'elle aurait si ingénieusement rangés en bataille; aussi marche-t-elle sans hésiter et sans regarder derrière elle; pour les organes du catholicisme, la lutte est autrement délicate. Il est bien vrai qu'ils ne sont pas toujours en mesure de répondre, mais quand ils le peuvent sans désavantage ce n'est qu'avec regret qu'ils doivent le faire, et en gémissant de se voir entraînés sur un terrain où la foi est en jeu. La critique s'appuie sur l'érudition, l'élaboration des textes, et sur l'histoire déroulant devant elle la suite des idées, leur enchaînement et leur développement dans l'esprit humain à travers les siècles. Le catholicisme n'est pas sans force de ce côté. « Il est certain, nous dit M. Vacherot, que l'esprit historique et critique, qui est le véritable esprit du siècle, a gagné toutes les écoles, les écoles de la tradition comme les écoles de la libre pensée. Jamais la théologie, même la théologie catholique, n'a mieux étudié, mieux connu les textes, mieux appris les langues qui ont servi d'organe à la pensée religieuse. » L'histoire elle-même ne lui est pas aussi contraire que se l'imaginent ses adversaires. L'histoire ne prétend pas que la doctrine chrétienne existait avant le christianisme. Que prouve l'inventaire minutieux de toutes ces analogies qu'il présente avec le passé, d'une pensée ici, d'une autre ailleurs, d'un texte en Orient, d'un autre en Occident? Je l'ai dit plus haut, le fonds commun de la nature humaine, rien de plus. Le vin est dans le cep de vigne, mais pour l'en faire sortir il y a des conditions; ainsi de la morale et de l'idée religieuse. L'histoire dira toujours que le christianisme n'a inventé ni l'une ni l'autre, mais elle dira ce qu'il a fait pour leur développement et leur vulgarisation; elle ajoutera encore que, dans le sens religieux, il doit l'idée d'un dieu unique, créateur, au judaïsme, et dans le sens philosophique au platonisme; mais elle n'ôtera jamais

à la doctrine du Christ son caractère d'originalité et d'indépendance. Le christianisme a son côté fort comme son côté faible, mais fût-il en état de se défendre sur tous les points, que le fait d'une pareille lutte n'en serait pas moins de la plus haute gravité. La question du christianisme en ce qui concerne son origine divine ne relève pas de la science; elle ne relève que de la foi ; jamais la première ne brillera d'un jour assez éclatant pour faire disparaître la seconde comme une étoile devant le soleil, et jamais non plus la foi ne parviendra à désarmer la science. Pourquoi la critique attaque-t-elle la divinité de Jésus? Parce qu'elle ne croit pas au témoignage des livres qui l'affirment ; et par contre, l'orthodoxie proclame cette divinité parce qu'elle croit à ces mêmes témoignages. Une solution radicale et définitive ne serait donc possible qu'à la condition que ceux qui disent non aujourd'hui diront oui demain, ou que ceux qui croient ne croiront plus. C'est l'œuvre du temps, dira-t-on. Le temps peut-il faire que l'élément religieux cesse de tenir sa place dans la société humaine? Qu'on y regarde de près, c'est au cœur que le christianisme est frappé ; ce n'est pas une réforme que cette critique, c'est une destruction, ce n'est plus la bulle du pape qu'on veut brûler, c'est l'Evangile, ce n'est pas seulement le Christ dans sa nature divine qui est attaqué, c'est Dieu ; ce n'est pas une religion particulière, c'est la religion qui est mise en cause ; la critique, alliée à un courant philosophique, veut tout refaire ou tout anéantir.

II

La guerre que fait la philosophie au christianisme n'est pas un fait nouveau, mais aujourd'hui le champ du débat s'élargit ; ce n'est pas seulement telle ou telle Église qui s'y trouve engagée, c'est le principe de toute religion. Cependant quand on dit la philosophie, il faut s'entendre : elle aussi a ses divisions et ses subdivisions ; en parlant d'une école ou d'un système, il n'est pas toujours vrai qu'on doive y comprendre la philosophie en elle-même, et ce serait une question de savoir si c'est elle ou seulement une école qui se montre si radicalement hostile à la religion. Ainsi au XVIIIe siècle c'était bien le matérialisme de d'Holbach, de Lamettrie, d'Helvétius et d'autres qui attaquait le catholicisme, et non la philosophie dominante au siècle précédent; indépendamment des principes, on y trouve le cachet de l'époque, et comme son érudition, elle est déclamatoire et superficielle. Il n'en est plus de même à l'heure actuelle ; l'Allemagne la première y a mis bon ordre, et l'ennemi s'avance armé de toutes pièces ; son but est de détrôner le Dieu

pour renverser l'autel. Point de Dieu, point de religion ; par conséquent, tel dieu, telle religion. En effet, il est évident que, dans toute religion, l'idée mère, c'est l'idée que les hommes se font de la divinité. Comment admettre, comme paraît le croire M. Vacherot, qu'on « trouve des religions d'où l'idée de Dieu semble entièrement absente ? » Que cette idée soit enfouie dans le plus grossier fétichisme, toujours est-il qu'une pratique religieuse quelconque suppose l'idée d'une puissance objective devant laquelle s'incline tout être humain. Les Romains, que cite aussi M. Vacherot, n'eurent pas de théologie propre, non plus que de philosophie, mais qui oserait soutenir que leurs pratiques religieuses n'étaient basées sur aucune croyance en la divinité, et que le temple de Jupiter Stator ne fût que le commencement d'un mensonge hypocrite qui dura aussi longtemps que l'ancienne Rome ? Celle-ci fit avec le ciel ce qu'elle faisait sur la terre, elle prit les dieux avec les villes et les royaumes, en les invitant à s'asseoir à sa table et à partager sa proie :

> Irruimus ferro, et divos ipsumque vocamus
> In partem prædamque Jovem.

Donc l'idée de la divinité est partout, dans toute société qui a un commencement d'organisation, mais l'accord ne va pas plus loin, et dès qu'il s'agit de la forme que prend cette divinité dans l'imagination des peuples, l'opposition commence et bientôt s'envenime. Si tous les peuples, à toutes les époques de l'humanité, avaient conçu la même idée de Dieu ; s'il y avait eu chez tous identité dans le cœur et dans l'intelligence ; si le mobile qui avait éveillé le sentiment religieux chez les uns eût été le même chez les autres, s'il l'avait sollicité, appelé au jour de la même manière, dans des circonstances semblables et dans un milieu identique, il n'y aurait qu'une seule idée de Dieu et, par suite, qu'une seule religion. C'est par là surtout qu'il serait possible d'arriver « à l'universalité du règne de Dieu sur la terre, » selon la pensée de Kant. C'est l'idéal de ceux qui, à son exemple, en appellent à la raison pure, comme ce fut l'idéal du christianisme : ils ne réussiront pas plus que lui. Entre eux la lutte est engagée, et la critique philososophique profite de cette diversité dans la foi religieuse pour attaquer toutes les religions ; il n'y en a pas qui soit égale au christianisme, et pour le saper avec plus de chance de succès, elle le frappe à la base, en allant droit à l'idée qu'il donne de Dieu. Elle parle comme si elle avait en vue le spiritualisme de Platon ou de Descartes, niant le Dieu personnel qu'ils proclament, et n'en voulant pas plus en phi-

losophie qu'en religion. C'est logique, supprimer le principe c'est supprimer la conséquence : tel dieu, telle religion ; point de dieu, point de religion. L'histoire est là pour le prouver, et M. de Bunsen, dans son livre *Dieu dans l'histoire*, aurait dû donner à ce fait l'importance qu'il mérite.

Remontons un peu au delà de notre époque. Hegel dit quelque part que, pour le comprendre, il faut avoir passé par Spinoza, je peux donc prendre l'auteur de l'*Ethique* comme preuve de ce que j'avance. Spinoza est en quelque sorte le père du panthéisme moderne ; s'il avait cru au Dieu de ses pères, aurait-il usé toutes les ressources de sa forte intelligence à établir un tel système sur des bases qu'il croyait inébranlables? Il aurait fait tout le contraire, mais déjà il s'y était préparé en dégageant son esprit des croyances qui auraient pu le gêner. Il avait écrit et publié son *Traité théologico-politique*, dans lequel il commence, de main de maître, la besogne de la critique actuelle. Dans son interprétation des Ecritures juives, il rejette les miraches et le surnaturel, les textes prophétiques n'ont aucune autorité, et les religions ne sont que des produits de l'esprit humain. Il va si loin, que le ministre Colerus s'écrie indigné : « Si cela était, bon Dieu, où en serions-nous? C'est alors qu'on pourrait dire que la Sainte Bible n'est qu'un nez de cire qu'on tourne et forme comme on veut; un vrai bonnet de fou qu'on ajuste et tourne à sa fantaisie, en cent manières différentes, après s'en être coiffé. » On voit que le bon Colerus savait ce qu'on pouvait faire d'un texte. Le *Traité théologico-politique* avait précédé l'*Ethique*, qui ne parut que l'année de la mort de Spinoza, mais le principe était arrêté dans son esprit depuis longtemps; c'est à lui qu'il obéissait en faisant le procès à des croyances qui lui étaient opposées. Concluons donc que, pour s'entendre sur la religion, il faut s'entendre sur l'idée de Dieu, et c'est bien en cela que consiste le péril : « Nous n'avons point ici, dit M. Vacherot, à juger les conclusions de ces écoles de science religieuse dont aucun siècle avant le nôtre n'avait offert le type ; nous nous bornons à constater qu'elles créent une situation nouvelle et sans analogie avec le passé à la théologie orthodoxe, qui a la mission de maintenir intacte et de défendre la foi des croyants contre cet ennemi d'une espèce toute particulière. Ici, la situation est plus grave qu'elle n'a jamais été pour elle, parce qu'au lieu de trouver devant soi une doctrine religieuse opposé à la sienne, elle trouve une polémique qui aboutit à l'abolition de toute religion et des résultats scientifiques auxquels elle n'a rien à opposer. Ce n'est plus une simple explication du christianisme faite dans un intérêt d'école ou de secte, c'est la philosophie des religions elle-même, qui, des études religieuses spéciales,

remonte aux principes de toute institution de ce genre, et aspire à dominer toute controverse par la hauteur et l'impartialité d'une science vraiment désintéressée[1]. » Pour être plus complétement dans le vrai, il faut dire que la philosophie de l'histoire embrasse tout dans sa critique, et qu'elle pose en effet avec impartialité cette question à la Religion et à son principe : Être ou ne pas être. Cette critique croit que l'heure est venue pour elle d'affirmer à son tour et de donner ses hypothèses ou ses conceptions comme étant l'expression de la vérité. Elle peut se tromper. Quand M. Renan nous dit : « Ne pensez-vous pas que la molécule pourrait bien être, comme toute chose, le fruit du temps ? qu'elle est le résultat d'un phénomène très prolongé, d'une agglutination continuée pendant des milliards et des milliards de siècles ? » on peut demander à M. Renan ce qu'il en pense lui-même. Il dit encore : « Quand la chimie, au lieu de quatre-vings ans de progrès, en aura cent millions, qui sait si l'homme, ou tout autre être intelligent, n'arrivera pas à connaître le dernier mot de la matière, la loi de la vie...? Qui sait, en un mot, si la science infinie n'amènera pas le pouvoir infini ? » Qui sait cela en effet? Personne, et s'il faut que cela soit pour que « Dieu soit complet » Dieu ne le sera pas de sitôt. Quiconque veut détruire une doctrine philosophique ou une religion, ce qui est plus sérieux, doit avoir à son service quelque chose de mieux qu'un point d'interrogation, mais...

La critique est aisée et l'art est difficile.

On trouve ailleurs un dogmatisme qui sait mieux ce qu'il veut et qui n'hésite pas à le dire, témoin le passage suivant de M. Vacherot, où il expose sa pensée tout entière avec ce calme et cette sincérité parfaite qui font aimer l'homme en dépit des réserves qu'on peut avoir à faire touchant le philosophe. « Je n'ai jamais été panthéiste, dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire selon la doctrine qui fait du monde réel l'exacte et parfaite représentation du monde idéal et et divin. Comme le mot Dieu est, dans toutes les langues, synonyme de perfection, je n'ai jamais songé à le confondre ni avec la nature ni avec l'humanité, qui ne le représentent que fort imparfaitement. Dieu est pour moi l'idéal suprême vers lequel gravitent la nature et l'humanité ; il n'a pas d'autre ciel que la pensée ; et la théologie qui a pour objet cet être parfait est une spéculation abstraite et idéale comme la géométrie. Mais si l'Etre parfait est l'idéal, l'Etre infini est la réalité. Si l'unité substantielle de l'Infini et du Fini, de l'Universel et de l'Individuel, constitue le panthéisme, je suis panthéiste

[1] *La Religion*, pages 127-128.

depuis longtemps, et je crains de vivre et de mourir dans une pensée qui est une aspiration invincible de mon esprit. Je suis, à un degré fort humble, de cette famille d'intelligences qui voient toute la vérité métaphysique dans un tel rapport des deux termes, que la raison ne peut pas plus les séparer que les confondre. Et, par parenthèse, si quelques-unes d'entre elles, comme Malebranche, Spinoza ou Schelling, ont paru perdre, dans cette forte intuition, le sentiment des réalités individuelles et des personnalités libres et responsables, j'avoue que ma *vision* des choses et des personnes dans l'universelle et infinie Unité ne m'a jamais laissé un moment de doute et d'inquiétude sur l'autonomie de mes mouvements et la liberté de mes actes. C'est cette pensée qui m'a réconcilié avec le symbolisme religieux, avant même que je me visse soutenu dans cette voie par l'autorité des Kreutzer, des Schelling, des Hégel, des Cousin, de tous les maîtres de la philosophie nouvelle. Pour la première fois, j'ai compris que ce symbolisme n'était point un vain jeu de l'imagination, et qu'il avait un fond de vérité caché sous les formes arbitraires qui prétendent le contenir exclusivement. C'est avec cet esprit que j'ai exposé, jugé, admiré la théologie chrétienne, dans mon *Histoire critique de l'Ecole d'Alexandrie*[1]. »

A la première impression, on est tenté d'applaudir à cette forte et grandiose doctrine, mais les scrupules accourent de plus d'un côté. Je laisse à part ce que peut dire en sa faveur la doctrine d'un Dieu personnel tel que l'entend le spiritualisme ou le déisme, et, acceptant l'idéalisme de M. Vacherot, je vois qu'en théorie rien ne paraît plus simple et plus vrai, mais dans la pratique il n'en est plus de même : la réalité ne s'accorde plus avec l'abstraction. Cet idéal n'est qu'une conception abstraite, et dès lors il est le produit de l'imagination, d'un sentiment, de l'intelligence de chacun ; l'homme ne devient pas Dieu, comme chez M. Renan, par exemple, mais il en est le créateur et le père, chacun a le sien, et cela est forcé, parce que, tant que l'homme sera homme, il mettra du sien dans toutes ses conceptions ; pour qu'il s'élève au procédé d'une intelligence supérieure à la sienne, il faut qu'il dépouille sa nature pour en prendre une autre. Est-ce sur la terre que cette métamorphose est possible ? Compter sur un tel progrès serait plus que chimérique, et dès lors une nouvelle question se présente, celle de la destinée de l'homme ; mais laissons-la de côté pour le moment, et voyons comment l'histoire répond à M. Vacherot. D'un coup d'œil jeté sur la carte religieuse de l'humanité, il résulte que l'idéal divin des religions de la Haute-Asie n'était pas le même que celui de la Perse, de l'Egypte,

[1] *La Religion*, pages 237-238.

de Babylone et de la Phénicie. Celles-ci n'étaient pas d'accord avec les Juifs, et il y avait une grande différence entre le Dieu de l'arche sainte et le Jupiter d'Olympie ou la Minerve du Parthénon. De nos jours, faut-il comparer entre eux le brahmanisme, le bouddhisme, le catholicisme, pour n'en pas citer d'autres? Que serait-ce si des peuples on descendait aux individus? Quelques noms seulement : L'idéal de M. Renan n'est pas celui de Feuerbach ou de M. Pierre Leroux; M. Vacherot ne voudrait pas de celui de saint Thomas ou de Bossuet. En considérant la vie dans la pratique et dans les faits, et non plus dans la spéculation pure, on cherche une règle de conduite, étoile unique et divine qui puisse guider les hommes, mais on en trouve autant qu'il y a d'étoiles au ciel, parce que chacun a son idéal : Socrate a raison contre Anitus, et Anitus n'a pas tort contre Socrate. Est-ce le moyen d'arriver à l'universalité du règne de Dieu sur la terre, dont parle Kant? Il faudrait pour cela une notion unique et universelle de Dieu, tandis que nous sommes en danger de tomber dans un nouveau polythéisme, car l'idéal étant le dieu, et chacun pouvant avoir son idéal, chacun aura son dieu. Quel sera celui, ou plutôt quels seront ceux du plus grand nombre, de l'immense majorité de la famille humaine, de ces âmes qui ne peuvent pas s'élever comme les penseurs d'élite à la sublime conception du parfait? Dira-t-on : tant pis pour le populaire, *de minimis non curat prætor*. Ce ne serait pas du moins M. Vacherot qui tiendrait un langage si peu digne d'un philosophe, lui qui termine son livre par ces mots :

Homo sum, et mei nihil ab homine alienum puto.

Tout homme est un être pensant. Qui aura l'audace de limiter l'essor que peut prendre la pensée du plus humble fils d'Adam affranchie, par l'éducation, de ses servitudes naturelles et traditionnelles? « Oui, avec le temps, mais les philosophes et les savants » seront toujours et partout en minorité ; cela est certain. »

M. Vacherot, comme on voit, ne se fait pas illusion, mais le reste, qu'en fait-on? Et ce reste est l'immense majorité de la race humaine. Quelle est la part des générations mortes depuis que l'humanité est sur pied ? Que ferez-vous de celles qui, à leur tour, auront travaillé à l'avénement de l'émancipation définitive et universelle? La religion répond à ces questions; elle prend soin des petits et des faibles. Dans les nouvelles doctrines philosophiques, heureux les derniers venus, les autres auront préparé pour eux la toison et le miel, et le *sic vos non vobis*, qui n'est pas précisément la formule

de l'équité, aura une large application. Est-ce ainsi qu'il faut entendre les droits et l'égalité de tous les hommes devant l'idée de Dieu ? Autre scrupule. Où doit fleurir cet âge d'or de la science, dans lequel la pensée du plus humble fils d'Adam prendra son essor ? Est-ce sur la terre ? Si on compte avec M. Renan par millions et par milliards d'années, qui nous dit que notre globe sera assez longtemps propre à porter des habitants comme aujourd'hui, qu'il n'éprouvera pas de ces cataclysmes qui forcent une grande partie des humains survivant à recommencer la civilisation et la science ? Les volcans et les tremblements de terre ont déjà fait bien des trouées, les mers submergé bien des régions; le feu et l'eau ont passé partout sur l'écorce du globe, et personne ne sait ce qu'ils lui réservent dans l'avenir. Et les passions humaines, ces autres volcans plus destructeurs que les premiers, n'en faut-il pas tenir compte ? Ce n'est donc pas sans conditions que la science peut approcher assez de l'idéal pour que « l'être en possession d'une telle science soit vraiment maître de l'univers. » Si cependant il en était autrement pour notre globe, qu'il fut doué d'une durée indéfinie, et dans des conditions telles que l'humanité pût s'y perfectionner à loisir et atteindre la dernière limite du progrès, qu'arriverait-il ? M. Pierre Leroux serait satisfait et la métempsycose, comme il l'entend, pourrait se donner carrière, à la condition que la critique voudrait bien croire à quelque chose d'immortel dans l'homme; alors il faudrait regarder notre globe comme le favori des cieux, comme le monde par excellence, et le point de l'immensité où la vérité se dévoile et se montre dans tout son éclat. Ne serait-ce pas un peu le flatter, lui si chétif et qui occupe une place si minime dans notre système planétaire, lequel n'est lui-même qu'un petit village, si on peut ainsi parler, dans l'immense empire des cieux ? Si la partie intelligente de l'homme est destinée à s'approcher plus près du parfait idéal ou personnifié, ce n'est pas en ce monde; ni la scène, ni le personnage tel qu'il s'y montre ne sont dignes d'une telle fin. Et pourquoi ne serait-ce pas l'avenir de l'homme dépouillé de son enveloppe ? L'idéal dans le beau, dans le vrai, dans le saint, l'idéal dans tout ce qui élève l'âme en échauffant le cœur, voilà ce que l'homme pressent, ce vers quoi il tourne continuellement ses regards. Et ce n'est pas seulement l'imagination qui est en jeu, sa puissance au contraire diminue à mesure que les limites reculent; elle cesse où les formes disparaissent dans le champ de l'infini. C'est le sens du parfait, c'est la raison qui entrevoit la lumière divine et qui voudrait la recueillir à son foyer. Dans son impuissance, est-elle en droit d'en nier la réalité et de ne voir qu'un produit de l'esprit humain dans ce qui est si fort au-dessus de l'homme, comme si

l'aigle arrêté dans son vol par sa faiblesse avait le droit de nier au-dessus de lui un espace dans lequel il ne peut s'élever? M. Vacherot a trouvé d'excellentes raisons, par la méthode psychologique, pour montrer que si les religions sont des phénomènes de l'esprit humain qui ont leur manifestation et leur épanouissement dans l'histoire, leur racine est ailleurs, dans la conscience de l'homme; pourquoi serait-il impossible d'en trouver également pour justifier la croyance en un Dieu réel et non pas abstrait et de fantaisie? User résolûment d'un dogmatisme sans appel pour le oui ou pour le non est peut-être un peu téméraire en pareille matière; c'est parce que le jugement est difficile à rendre que le procès traîne en longueur, et peut-être le doute suspensif lui serait-il encore d'une application utile.

Mais n'allons pas plus loin sur ce terrain. Qu'il suffise de constater qu'en philosophie comme en religion, il est impossible de parler de Dieu sans parler de l'homme, ni de celui-ci sans se préoccuper aussitôt de sa destinée, et par conséquent sans descendre à l'examen de sa nature. A-t-il une âme immortelle ou meurt-il tout entier? Avec certaines doctrines de la critique religieuse et philosophique, on sait à quoi s'en tenir. Ainsi le positivisme prétend écarter ces grands problèmes; il se trompe, car il y revient malgré lui, mais on lui sait gré de l'intention et on passe outre. Il en est à peu près de même avec ces panthéistes d'allure franche, qui absorbent l'individu dans l'universel, comme une goutte d'eau dans la mer; mais il en est d'autres avec lesquels il est plus difficile de s'entendre. Faut-il ne voir dans l'humanité qu'un sorte de panthéisme humain dont chaque individu ne serait qu'un mode ou une parole, comme semblent le donner à croire ces critiques et ces philosophes qui ne parlent que de l'humanité, de l'homme devenu Dieu et en possession de tous les secrets de la science, langage obscur, qui pourrait bien être le reflet d'une pensée qui ne l'est pas moins? Ils donnent à croire en effet qu'ils n'ont rien de bien arrêté dans l'esprit et qu'ils se contentent de mots faute de mieux. Ce procédé n'est pas très philosophique; en revanche, il a deux inconvénients graves : il écarte les esprits qui seraient disposés à entrer dans cette voie, mais qui aiment de savoir ce qu'ils font, de voir où ils vont, et qui se retirent faute d'une lumière suffisante. Le second inconvénient est que ceux qui veulent soumettre ces doctrines à un examen sérieux ne savent par où les prendre; ils ont devant eux comme une fumée qui incommode la vue et dont on ne peut pas se débarrasser, parce qu'elle vient d'un vice de construction dans la machine. Puisqu'on parle au nom de la science et des merveilles qu'elle doit révéler ou produire, il est bon de se demander comment elle est possible, et si

la carrière de chacun de nous finissant ici-bas, l'avénement de cette grande ère ne serait pas fort compromis. Pourquoi le serait-il ? l'humanité n'est-elle pas comme un seul homme qui apprend toujours, et voudrait-on nier cette vérité ? Vérité, en effet, que les plus grands esprits de tous les temps ont bien comprise.

..... Linquunt cursores lampada vitæ.

Dans les temps modernes, Bacon, Pascal et d'autres ont pensé de même ; mais quelle était la croyance de ces derniers touchant l'âme et sa destinée ? Quel était à leurs yeux le but de la science ? Etait-ce l'utile seulement, ou le vrai pour lui-même, le vrai fortifiant l'âme, l'épurant et lui donnant des ailes ? Le cherchaient-ils avec le désintéressement que réclame Aristote, ou bien faisaient-ils uniquement de la science l'instrument immédiat d'un intérêt personnel et du lucre, en un mot, la servante de l'industrie ? Disaient-ils, comme aujourd'hui le positivisme : améliorons de plus en plus la vie humaine, exploitons notre globe. Ils comprenaient la science d'une façon différente ; ils voyaient en elle le chemin qui conduit au vrai, et pour eux le vrai, c'était Dieu, c'était par la science autant que par l'adoration qu'ils s'élevaient vers lui, ou plutôt, dans leur pensée, qu'ils se préparaient à cette autre vie qui devait les en rapprocher. Auraient-ils agi de même s'ils avaient compris autrement l'existence humaine ? Il y a des exceptions à tout : admettons que, de nos jours, il se trouve des Pascal, des Newton, des Descartes, des Leibnitz qui préfèrent les joies que donne la science aux jouissances beaucoup moins nobles de la vie matérielle ; admettons que de tout temps on verra de ces glorieuses exceptions ; pourrait-on y comprendre ces nombreux adeptes de la science qui, sans être confondus avec la foule, obéissent à la nécessité plus qu'au génie qui leur manque ? Descendez plus bas, essayez de remplacer dans l'esprit de ceux qui sont et qui seront toujours en majorité un rayon d'espérance vers l'inconnu par cette conviction, que la vie humaine n'a d'autre but qu'elle-même, et qu'à la mort tout est fini, et vous verrez quelles seront les tendances qui domineront, et qui l'emportera dans les calculs de l'homme, de l'utile ou du vrai ; je ne parle ici qu'au point de vue de la science. Epicure et son école n'étaient pas zélés pour elle ; avec leur morale indépendante ils lui préféraient le plaisir ; à l'autre extrémité de cette morale, les stoïciens étaient plus préoccupés du devoir que du savoir ; par une noble témérité, ils plaçaient le bonheur dans une vertu sans avenir, et ils ne trouvaient le plus souvent que déception et le remède des désespérés, le sui-

cide. En général, on remarque que, dans l'antiquité, les écoles qui s'occupaient surtout de la question du bien, ce qui voulait dire pour elles du bonheur en cette vie, montraient peu d'empressement pour la science ; celles, au contraire, qui embrassaient tous les problèmes de la philosophie, y compris celui de l'âme et de sa fin, lui ont fait faire de véritables progrès, malgré des erreurs facilement explicables. A l'exemple de Pythagore, son fondateur, l'école d'Italie se livra à l'étude des mathématiques et de l'astronomie ; la première Académie en fit autant, et on connaît l'inscription que Platon avait mise à l'entrée de son école. Il semble que ces grands esprits comprenaient que la mission de la science n'est pas seulement de servir l'homme dans le présent, mais encore de le préparer à une existence supérieure, et que la science, comme la vertu, est une condition indispensable pour y arriver.

Comme par la religion, le problème de l'âme doit donc être posé par la philosophie, et c'est ce qu'elle a fait ; la religion s'est prononcée en faveur d'une vie à venir ; aujourd'hui, la philosophie critique ou s'explique mal, ou bien elle dit avec Feuerbach : « La croyance à l'immortalité, comme expression nécessaire de la nature humaine, n'exprime que cette vérité et ce fait reconnu même par les incrédules, à savoir, que l'homme ne perd pas avec son existence sensible son existence dans l'esprit, dans le cœur et dans la mémoire. » Cependant quand, avec M. Vacherot, on croit à l'autonomie de ses mouvements et à la liberté de ses actes, on croit à la personnalité humaine. Dès lors, on se demande ce qu'elle devient et si l'on est fondé à la faire disparaître ? C'est ce que fait l'auteur de *La Religion*, si je comprends bien sa pensée, dans ce qui suit : « Comment croire, quand la science positive et la philosophie font profession de n'admettre, de ne chercher d'autres vérités que celles qui sont l'objet du *savoir* proprement dit ? Croire à un autre monde, croire à une destinée future, croire à la possession de biens dont rien ici-bas ne peut nous donner l'idée ! Quelle autre école que la théologie peut opérer un pareil phénomène psychologique dans l'âme humaine ? La science positive déclare de tels objets chimériques ou inaccessibles à l'esprit humain. La philosophie, il est vrai, les conserve parmi ses sujets de méditation. Mais combien il lui est difficile de résoudre de pareils problèmes, de manière à en faire accepter la solution à des esprits qui veulent des démonstrations, et non des déclamations éloquentes ou de poétiques descriptions ! Et alors même que la philosophie parvient à établir solidement dans certains esprits le principe de la réparation pour les injustices et les inégalités de l'ordre terrestre, quelle idée peut-elle donner de cette réparation ? Quelle faiblesse dans la conception,

quelle hésitation dans la croyance, du moment que la raison pure veut sortir des généralités de la doctrine pour entrer tant soit peu dans la *vision* de ce monde supérieur, de cette vie future dont la logique a pu démontrer la nécessité ? Ici, le doute de Platon lui-même, ce grand initiateur des âmes philosophiques aux vérités célestes, n'est-il pas le mot de toute sagesse humaine ?[1] « Soutenir que toutes ces choses sont précisément comme je les ai décrites ne convient pas à un homme de sens ; mais que tout ce que je vous ai raconté des âmes et de leurs demeures soit comme je vous l'ai dit, ou d'une manière approchante, s'il est certain que l'âme est immortelle, il me paraît qu'on peut l'assurer convenablement, et que la chose vaut la peine qu'on hasarde d'y croire ; c'est un hasard qu'il est beau de courir, c'est une espérance dont il faut s'enchanter soi-même. »

Cette petite citation de *Phédon*, que fait M. Vacherot, ne paraît pas l'avoir convaincu, car il ajoute un peu plus loin : « Que peut perdre l'âme humaine de ses espérances de vie spirituelle, en passant de l'état religieux à l'état philosophique ? Rien au fond, puisqu'elle conserve les deux choses qui font la substance de cette vie, l'objet et le sentiment. L'objet, c'est toujours l'idéal de beauté et de perfection morale que les philosophies, aussi bien que les religions, saluent sous le grand nom de Dieu. Le sentiment, c'est l'amour, l'amour pur et désintéressé qui s'attache à cet idéal sous quelque symbole que l'âme humaine le conçoive, le rêve ou le rencontre. Voilà le vrai fondement de la vie spirituelle ; voilà la source commune où puisent également l'âme religieuse et l'âme philosophique ; voilà le lien intime qui les unit et en fait de véritables sœurs, filles d'un même père, qu'elles aient conscience ou non de cette fraternité et de cette paternité. » Ici le texte aurait besoin d'être expliqué. Est-ce sur cette terre, est-ce ailleurs que l'âme, ayant passé de l'état religieux à l'état philosophique, conserve les deux choses qui font la substance de cette vie ? Si, comme on peut le croire après ces derniers mots, c'est sur la terre, pourquoi ne pas le dire explicitement et de manière à ne laisser aucun doute, et de même pour le cas contraire. Plus une matière est ardue, plus il est indispensable d'être précis et catégorique. Ce n'est pas en arguant du paradis ou de l'enfer qu'on peut résoudre une pareille question ; l'existence ultérieure de l'âme et la forme de cette existence sont deux choses tellement différentes, que celle-ci ne prouve absolument ni pour ni contre celle-là. M. Vacherot était appelé à donner à cette partie du débat une attention d'autant plus grande qu'il aime à

[1] *Ouv. cité*, p. 283-284.

insister sur cette fraternité entre l'âme religieuse et l'âme philosophique. Déjà ,il avait dit, en parlant des symboles religieux : « Toute philosophie qui ne saisit point la portée de pareils symboles ne vaut pas la religion qu'elle prétend remplacer. Voilà la foi dans l'âme religieuse et dans l'âme philosophique. N'est-ce pas au fond le même phénomène psychologique, sauf les différences propres à la forme qu'il affecte dans les deux états? N'est-ce pas l'intervention des mêmes facultés de l'esprit humain, avec un mode d'existence différent? » S'il en est ainsi, pourquoi faut-il que l'âme à l'état religieux croie à son immortalité et qu'elle cesse d'y croire à l'état philosophique? Ce n'est plus ici une simple question de forme. On comprend qu'en ce qui concerne l'idée de Dieu, il y ait dissentiment, mais il n'y a pas négation. Certes, la différence est grande entre ce qu'affirme le Christianisme sur Dieu et ce que prétend lui substituer l'auteur de *la Métaphysique et la Science*, et du livre non moins remarquable dont nous parlons ici ; le dissentiment est grand, mais si, dans ce cas, il y a scission, dans celui de la destinée future de l'âme on trouve une contradiction.

En réalité, cette parenté entre la religion et la philosophie est plus apparente que réelle ; l'une s'appuie sur deux données qui en sont les conditions essentielles , Dieu et l'homme : Dieu, être réel et réunissant dans sa personnalité toutes les perfections, c'est l'idéal de M. Vacherot, plus la vie ; l'homme avec une âme indépendante du corps en ce qui touche à sa destinée future. De ces deux conditions, la première est supprimée ou expliquée d'une manière qui équivaut à une suppression aux yeux de l'âme religieuse ; il en est de même de la seconde avec plus d'évidence encore. La religion ébauche le bloc de marbre, mais la main qui doit en faire un chef-d'œuvre est celle de la philosophie. « La religion répond à un *état* transitoire, et non à un sentiment permanent de la nature humaine. Toute religion, quel qu'en soit le degré de maturité, appartient à cet âge ou plutôt à cet état de l'esprit humain où domine l'imagination. » Cette opinion est commune à toute la critique philosophique qui entreprend d'expliquer l'humanité dans son passé et de prédire son avenir. Quant au présent, il est bien entendu que c'est toujours la religion qui gouverne l'humanité, même au centre de la civilisation moderne. Signe irrécusable, ajoute M. Vacherot, que l'humanité n'a pas encore revêtu la robe virile , malgré les progrès incessants qu'elle a pu faire en ce sens. Il resterait à prouver que cette robe virile, tissée dans l'atelier de la philosophie , l'humanité pourra s'en vêtir un jour. Une réflexion seulement.

On nous dit que la religion répond « à l'enfance ou à l'adolescence, ou à la puissante jeunesse de l'esprit humain. » Qui peut

nous assurer que la philosophie, donnée comme le signe de sa maturité, n'est pas en même temps celui de la vieillesse et du terme de l'existence d'une société? L'histoire, invoquée si souvent, nous apprend que les nations les plus avancées dans la science et la philosophie étaient aussi les plus avancées dans la vie. La Grèce digne de ce nom finit avec Platon et Aristote; la vraie Rome, avec Cicéron, que je ne cite ici que comme représentant de la philosophie; toute l'antiquité, avec les Plotin et les Proclus; après, viennent la Barbarie et le moyen âge, auquel succède le monde moderne. Ainsi, à certains moments de la durée et alternativement sur certaines parties du globe, l'humanité se répète plutôt qu'elle ne s'élève. Il n'en serait pas de même si elle était rigoureusement ce que dit Pascal, mais ce n'est pas un individu, c'est une famille qui se renouvelle par générations, et avant que celles-ci aient ajouté de nouvelles richesses à l'héritage, il faut d'abord qu'elles aient acquis celui-ci, non par droit de naissance, mais par droit de conquête. N'y eut-il jamais de défaillances, de pertes, de mauvaises gestions, de perturbations de la part des hommes et de la nature? L'Egypte des Pharaons et de leurs prédécesseurs a-t-elle livré tous ses secrets? L'Asie de nos jours est-elle l'Asie qui a vu Babylone, Ninive, Persépolis? Le moyen âge a-t-il continué Rome et la Grèce? La civilisation se déplace, non sans perdre quelque chose dans le voyage; c'est aujourd'hui l'Europe qui en recueille les fruits, mais n'aura-t-elle pas aussi son tour, à la manière des générations éteintes? Si un jour l'Amérique du Nord et la Russie se donnent la main, ce ne sera pas pour offrir à la vieille Europe la robe virile de l'humanité. On peut au moins ajouter que la civilisation de nos jours est bien supérieure à celles qui l'ont précédée, et que pour les sciences il n'y a pas à établir de comparaison. On peut l'affirmer avec d'autant plus d'assurance qu'il serait difficile de prouver le contraire par les faits; les générations de ces temps reculés n'ont pas laissé en mourant l'inventaire exact des richesses qu'elles léguaient à la postérité. On est en droit cependant de regarder le progrès scientifique comme incontestable, mais le plus frappant et le plus général est le progrès moral, et c'est au christianisme qu'on le doit.

III

Nous l'avons dit en commençant, avec l'ouvrage que vient de publier M. Vacherot, on peut se faire une idée exacte de la critique et de toute la question religieuse à notre époque; quant à sa confiance dans les armes qu'emploie cette polémique et à l'excellence

du résultat qu'elle se propose, on peut n'être pas de son avis. L'érudition ne fait pas défaut, les textes sont expliqués, interprétés et commentés avec un savoir, une sagacité que personne ne conteste et une bonne foi qu'on ne doit pas mettre en doute. En somme, la critique paraît avoir l'avantage sur l'orthodoxie, qui se défend sur certains points et qui sur d'autres juge à propos de passer outre. La première, cependant, nous laisse çà et là en présence de contradictions ou d'explications mal justifiées ; elle semble quelquefois mériter le reproche d'avoir mal lu, ce qui prouve la facilité avec laquelle chacun peut comprendre un texte et y voir ce qu'il désire y trouver. Il en résulte qu'on incline peu à peu à conserver quelques doutes sur sa valeur ; on se dit que son œuvre n'est pas achevée et qu'elle se presse trop de conclure en criant victoire. Si l'heure de cette victoire doit sonner un jour, ce ne sera pas à l'horloge de la critique, bien qu'on doive reconnaître qu'elle y aurait contribué ; de son côté, si le catholicisme peut être sauvé, ce ne sera point par les moyens employés jusqu'à présent. Ce n'est pas une destruction qui est à désirer, mais une transformation, et c'est lui seul qui peut la faire : en procédant toujours par un *Non possumus*, il prononcerait lui-même sa propre déchéance ; quand on ne donne pas une issue aux eaux d'un fleuve, elles s'en font une elles-mêmes, elles brisent les barrières qu'on aurait dû leur ouvrir. Certains faits, en France, semblent devoir le rassurer ; une notable partie de la classe élevée rentre dans son sein ; elle a même des imitateurs non moins fervents, sans doute. On pourrait se demander si aucune préoccupation de nature différente ne vient aider à ce mouvement religieux ; mais en lui accordant toute l'importance qu'on lui suppose, il est bon de remarquer que la France n'est pas tout le catholicisme, et qu'au milieu de nous il se produit un mouvement bien autrement significatif. M. Vacherot est tout à fait dans le vrai quand il dit : « Deux mouvements en sens contraire s'opèrent au sein des sociétés modernes les plus avancées en civilisation. Pendant que la foi remonte vers l'aristocratie sociale, le doute et l'indifférence descendent de plus en plus dans les couches supérieures de la démocratie. Depuis que Voltaire n'est plus l'oracle des salons, il est devenu celui de la foule. Autrefois, c'était la noblesse libérale et la haute bourgeoisie qui juraient par Voltaire ; aujourd'hui, c'est surtout la petite bourgeoisie et l'aristocratie ouvrière ; c'est déjà le peuple des ateliers, où l'on se communique plus facilement les impressions de toute nature, et où par là se forme quelque chose qui ressemble à une opinion ; c'est le peuple des métiers où l'exercice manuel laisse à la pensée son libre jeu, le peuple enfin, qui, quel que soit le travail corporel, garde assez de loisirs pour penser aux choses

de l'esprit[1]. » Et dans les campagnes, qu'est devenue la foi du charbonnier? Si le paysan l'a conservée, ce qui est plus que douteux, c'est le tour de la religion de demander s'il faut la lui ôter? « Il est certain que le paysan a une conscience, puisqu'il est un homme, et même un homme du XIXe siècle à quelques égards. Mais quel vide affreux dans cette conscience, si la religion s'en retirait tout à coup, y laissant libre carrière au déchaînement des brutales passions et des appétits grossiers[2]? »

C'est M. Vacherot qui parle ainsi, et ce langage est propre à faire réfléchir la critique la plus philosophique. Ni l'atelier, ni la charrue, ni le cabaret n'apprendront à l'ouvrier et au paysan, cessant d'être religieux, à devenir des philosophes admirateurs d'un idéal parfait, prenant chez eux la place du Dieu du christianisme. L'instruction de l'ouvrier sera plus large et plus scientifique, mais plus morale, c'est autre chose; quant au paysan, le labeur des champs n'a pour lui rien de poétique, et à ses yeux la blonde Cérès n'a de charmes que ceux des écus qu'elle rapporte du marché. L'idéal des huit dixièmes d'une société livrée à la science et plus encore à l'industrie, sans religion, sans le fortifiant moral qui a soutenu l'humanité jusqu'à présent, sera toujours le dieu Dollar comme moyen et les jouissances matérielles comme but. L'antiquité avait des mystères dont la mission était de donner aux initiés un enseignement supérieur à celui de la foule sur tous les grands problèmes religieux et philosophiques qui intéressent l'humanité. On n'a pas manqué depuis de voir un grand progrès dans le fait de l'enseignement exotérique qui les a remplacés, ce qui est incontestable à un certain point de vue. Cependant, le résultat annoncé par la critique de nos jours touchant la science et l'homme fût-il l'expression exacte de la vérité, ce qu'il serait téméraire d'affirmer, je n'hésite pas à dire qu'il faudrait en faire un mystère à la grande majorité de la société la plus avancée en civilisation, à plus forte raison chez les autres, et laisser au temps, auquel on en appelle si volontiers, le soin de préparer les esprits. Qu'on parvienne à persuader au plus grand nombre, comme on s'efforce de le faire, que l'idée d'un dieu réel est une idée fausse, que la religion n'a pas l'autorité qu'on lui croit, et qu'elle n'est qu'un état transitoire, et on verra d'étranges choses; la première sera tout au moins la nécessité de remplacer l'idée de Dieu par celle du gendarme, et le code du christianisme par le Code criminel.

On a vu au XIIe siècle un esprit mystique vouloir faire de toute la chrétienté un immense couvent, et de tous ses membres autant

[1] *La Religion*, p. 414.
[2] *La Religion*, p. 415.

de moines entièrement détachés du monde et passant leur vie à louer Dieu jusqu'à la fin des temps. Prétendre faire de tous les hommes autant de savants et de philosophes, même à des degrés différents, ayant pour Dieu le parfait, mais en idéal seulement, n'est pas une pensée beaucoup plus réalisable. Plus une question est prise de haut, plus elle paraît facile à résoudre ; on perd les choses de vue, on néglige les détails, l'application compte à peine pour quelque chose ; on voit l'ensemble et il est beau ; on admire comme devant un grand tableau de la nature contemplé à distance : approchez, essayez de gravir les pentes abruptes et inaccessibles dont les teintes et le pittoresque vous charmaient de loin, et vous serez bientôt convaincu d'impuissance. Mais l'esprit humain est ainsi fait ; possédé par une idée, il entre en matière, il enfante un système avec autant de facilité qu'un industriel écrit une lettre d'affaires ; il ne se demande pas s'il est dans le vrai et dans le possible, peut-il en douter ? S'il a des moyens de convaincre, il est convaincu, et il comprend à peine qu'on ne puisse pas l'être comme lui. C'est l'histoire de tous ces grands esprits, mineurs infatigables qui fouillent avec ardeur dans le champ de la science. Est-ce un mal qu'il en soit ainsi ? Loin de là, sans eux, l'humanité ne s'enrichirait pas ; il y a de l'or dans la terre qu'ils remuent. Il fallait un Platon pour qu'il y eût un Aristote, et sans Descartes on n'aurait pas le Leibnitz que nous connaissons. Mais de là sort un avertissement dont les lecteurs peuvent profiter autant que ceux qui enfantent des systèmes, c'est qu'il faut quelque réserve en fait de dogmatisme. On comprend qu'un savant, qu'un philosophe tout plein de son sujet et sous la pression du Dieu qui l'obsède, regarde ses conceptions comme étant le dernier mot sur la matière qu'il traite, mais l'expérience est là pour le calmer, s'il veut bien l'écouter ; les exemples de déception ne sont pas rares ; la pensée humaine roule incessamment dans un flux et un reflux continuel. Mais la prudence n'est pas la vertu dominante des esprits entreprenants, et le vieux précepte *est modus in rebus* n'est pas leur fait. Il est donc bon que l'homme se méfie de l'homme, non de sa sincérité, mais de sa nature imparfaite, qui se prend de passion pour l'apparence autant que pour la réalité. Si pour voir cette dernière il n'a pas toujours les yeux qu'il faut, s'ensuit-il que la vérité doive toujours lui échapper ? Non, c'est seulement une preuve qu'il a besoin de se trouver dans d'autres conditions pour la voir et la comprendre.

JOSEPH KENENS.

LES

NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE

DE LA

MARINE IMPÉRIALE

LA FLOTTE CUIRASSÉE

PREMIÈRE PARTIE

L'étude que nous avons publiée[1] il y a quelques mois sur le *Rochambeau* et la marine cuirassée a, paraît-il, excité quelque émoi en certaines sphères ; on a cru y voir un acte d'hostilité. Nous avions cependant donné à nos observations une forme extrêmement modérée qui eût dû les défendre contre un reproche de cette nature. Nous pensons que la marine nationale est, dans notre système d'armements, la partie sur laquelle l'opposition doit agir avec le plus de circonspection, et, à défaut d'autre sentiment, notre patriotisme nous interdirait une attaque dont le résultat le plus certain serait de révéler aux puissances rivales notre faiblesse et l'imperfection de nos moyens de défense. Telle n'a donc point été notre pensée, tel

[1] Voyez la *Revue contemporaine* du 15 juillet 1868.

n'est point notre but ; nous ne croyons pas que notre matériel naval soit si défectueux que l'ont dit même certaines personnes accréditées, ausni que les dépenses qu'on y a consacrées aient été faites absolument en pure perte. Nous avions examiné la question au point de vue spécial du *Rochambeau*, dont on faisait alors grand bruit et, incidemment, nous avions parlé des corvettes en constructions et critiqué non l'œuvre en elle-même, mais l'essai tenté à la fois sur un si grand nombre de bâtiments du même type, réservant tout jugement définitif sur ces corvettes jusqu'après les expériences à intervenir.

L'accueil qui a été fait à cette étude nous engage aujourd'hui à revenir sur cette importante question et à l'examiner à fond, en ne nous circonscrivant plus, cette fois, à tel ou tel type de nos vaisseaux cuirassés, mais en cherchant à apprécier l'ensemble des travaux effectués et les résultats obtenus. Pour atteindre ce but, il nous est indispensable de remonter à quelques années en arrière ; il faut exposer quel était, il y a vingt ans, l'état de notre marine militaire et dire par quelle succession de faits la transformation dont nous sommes aujourd'hui les témoins a eu lieu. Une étude de ce genre a déjà été faite à cette même place, et bien faite, par M. Ed. Boinvilliers ; mais comme cet exposé remonte à sept années déjà[1], on nous permettra de reprendre à grands traits les événements principaux pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient point lu ce travail ou l'auraient perdu de vue.

Toutefois, avant d'entrer dans la question même, il nous est nécessaire de dire quelques mots sur le *Rochambeau* à propos duquel elle a été par nous primitivement abordée. En écrivant notre étude du 15 juillet dernier, nous agissions sous l'empire d'un certain enthousiasme qui s'était produit autour de ce vaisseau et d'après les rapports qui émanaient d'officiers expérimentés. Il est constant que cet étrange bâtiment, si différent du type adopté pour les nôtres, contenait une idée et justifiait en partie les éloges qu'on en faisait. Néanmoins, tout en nous associant, dans une assez large mesure, à ces éloges, nous formulions dès lors plusieurs réserves que le temps est venu confirmer. Nous disions d'abord que les matériaux, les bois surtout, employés à la construction étaient défectueux et ne permettraient pas de se servir utilement de cet engin formidable ; que beaucoup de plaques de son blindage et des pièces de ses machines avaient dû être changées ; enfin, nous ajoutions que les essais faits au large de la digue de Cherbourg, par un

[1] Livraison du 30 avril 1862 : *Des navires cuirassés, leur commencement et leur avenir*, par M. Ed. Boinvilliers.

temps calme, nous semblaient insuffisants, qu'il serait téméraire de prononcer absolument sur la valeur définitive du *Rochambeau* d'après ces essais ; qu'il fallait voir comment il se comporterait en haute mer ; qu'à notre avis, il ne saurait tenir longtemps la mer et n'était propre qu'à une navigation le long des côtes. On attendait donc d'autres essais plus probants, qui n'ont point eu lieu. On a laissé ce vaisseau dans un coin du grand port, à Cherbourg, où il est encore et où il semble qu'il devra longtemps demeurer sans avoir dit son dernier mot, qu'on ne paraît pas pressé de lui demander.

Pourquoi ? Les opinions diffèrent à ce sujet. On craint la comparaison, prétendent les uns ; nul amiral ne veut s'en charger dans une escadre, disent les autres. Où est le vrai ? Pour nous, nous ne pouvons imaginer que dans les hautes régions administratives où se décident ces questions il existe des hommes assez peu doués de patriotisme pour sacrifier des intérêts si essentiels à des froissements d'amour-propre. Cela, disons-nous, répugne à croire. Nous pensons bien plutôt que, malgré ses qualités désormais acquises et indiscutables, le *Rochambeau* présente des imperfections telles qu'on n'ose pas, en dehors d'un certain cercle, fournir une nouvelle série d'expériences. La preuve, c'est que l'administration, dans sa nomenclature, l'a classé au nombre des *garde-côtes*. Il faut donc renoncer à voir en lui un bâtiment ayant une valeur intrinsèque sérieuse pour attaquer et combattre en mer, et réduire son rôle à celui que nous indiquions dès le mois de juillet, et qui consiste à suivre les côtes, soit pour les protéger contre toute agression ennemie, soit pour attaquer en s'embossant devant les forts.

Ceci posé, nous revenons à la question principale, celle de notre marine nationale cuirassée.

I

S'il est, dans les budgets des nations modernes, des dépenses qu'il faut déplorer, parce qu'elles sont non-seulement improductives, mais ruineuses, celles affectées à la marine ne sauraient, à nos yeux, revêtir ce caractère d'une façon absolue. Adversaire déclaré des grandes armées permanentes qui épuisent les peuples et les ruinent d'argent et d'hommes, qui engloutissent chaque année, pour la France seulement, des centaines de millions, à l'effet de lui assurer une prépondérance très discutable au sein de l'Europe, nous ne saurions blâmer au même titre les dépenses faites pour la marine. Un peuple ne peut vivre renfermé en lui-même ; il a

besoin d'expansion ; ses intérêts moraux et matériels le poussent à se répandre sans cesse au loin, à trafiquer, à coloniser, à porter ses produits en même temps que ses idées et sa civilisation ; à recevoir les produits, les idées, à puiser ce qu'il peut y avoir de bon dans la civilisation des autres nations du monde. La richesse s'accroît, et le bien-être résulte de ces échanges, de ces communications, de ces rapports. Les peuples ne se circonscrivent point dans les limites étroites des frontières naturelles ou arbitraires ; ils se répandent au loin sur tous les points du globe. Du côté du continent, les relations sont désormais faciles, et l'organisation générale des Etats européens leur assure une sécurité extrême. Il n'en est point tout à fait de même vis-à-vis des pays d'outre-mer, vis-à-vis des contrées lointaines. Sous ce rapport, les enfants de notre pays qui s'en vont trafiquer, établir des colonies et des comptoirs ont besoin à tout moment, mais en temps de guerre surtout, d'être défendus et protégés. Sans cela, nul établissement ne serait possible. Comment veut-on, en effet, que des hommes aillent risquer leurs capitaux, exposer leur vie et celle de leur famille en des pays éloignés, s'ils ne sentent que, le cas échéant, leurs intérêts et leurs existences seront l'objet d'une protection efficace de la part de la mère patrie ? C'est sous ce point de vue qu'on peut et doit dire que toute nation qui possède une certaine étendue de côtes, des ports sûrs, un commerce étendu, qui veut se répandre au loin pour faire des échanges et ainsi créer chez elle la prospérité par un grand mouvement commercial, doit avoir une marine militaire suffisante pour protéger ces opérations et leur assurer la sécurité qu'elles réclament. Autrement rien de possible. On est donc amené à conclure que les dépenses consacrées aux armements maritimes ne peuvent être assimilées aux improductives et funestes dépenses absorbées par les grandes armées de terre.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Europe pour reconnaître l'exactitude de nos paroles. Quels ont été dans l'antiquité les peuples riches, célèbres, prospères et forts ? Quels sont ceux qui ont laissé le plus de traces de leur passage ? qui ont fait faire à l'humanité le plus de progrès en rapprochant les hommes, en les confondant pour ainsi dire par les intérêts ? Ce sont les Phéniciens, qui, possesseurs d'un petit territoire en une contrée presque aride, étaient devenus les dominateurs de la Méditerranée ; puis les Grecs, dont les vaisseaux sillonnaient toutes les mers connues ; puis les Carthaginois. Au moyen âge, les Vénitiens et les Génois, faibles sur terre, puissants par leur marine. Plus tard les Espagnols, si déchus depuis la perte de cette flotte invincible qu'ils n'ont pas su remplacer ; enfin les Hollandais, et de nos jours les Anglais.

La France a eu, elle aussi, un moment d'éclat, qu'elle n'a pu soutenir. Il n'est pas de colonies possibles sans marine, et l'on sait quelle richesse, quelle puissance peuvent donner à un Etat. faible par lui-même, des colonies prospères. L'Angleterre nous en fournit la preuve. Eh bien, nous l'avions devancée dans cette voie. Au milieu du siècle dernier nous possédions des colonies florissantes : le Canada, la Louisiane, Maurice et l'Inde. Car, cette Inde que notre puissante voisine détient aujourd'hui, nous l'avons possédée presque entièrement avant elle. Avant même qu'il ne fût question de la fondation de Calcutta, le génie de Dupleix nous avait conquis toute la presqu'île de l'Hindoustan, où nous eussions pu dominer et rester, exerçant notre empire sur soixante millions d'hommes, qui eussent offert à notre commerce un débouché immense[1]. Mais nous n'avions pas de marine, ou plutôt notre marine était insuffisante pour protéger cette magnifique conquête. En quelques années, elle nous échappa pour tomber aux mains des Anglais, qui ont bien su la défendre et la conserver. La même cause nous a fait perdre le Canada. Quant à la Louisiane, on sait comment Napoléon, qui n'avait point l'intuition des grandes choses maritimes, la vendit aux Américains pour avoir quelque argent et se consacrer exclusivement à ces guerres déplorables, si fatales à la patrie. Donc, faute de marine, nous avons perdu nos colonies, et on sait ce que notre commerce en a souffert et en souffre encore aujourd'hui.

Il faut toutefois rendre cette justice au gouvernement actuel, qu'il a tenté quelques efforts pour remédier à cette situation. Mais ont-ils toujours été bien dirigés ? Il est permis d'en douter. Si nous avons occupé la Nouvelle-Calédonie et la Cochinchine, nous avons, d'autre part, usé des forces et des hommes en de déplorables entreprises, qui n'ont rien fécondé et ont nui à notre considération et à notre crédit à l'extérieur. Ces maux ne sont point irréparables ; le champ reste ouvert, et il est assez vaste pour que notre activité s'y déploie. Si notre marine marchande se voit soutenue et encouragée, nul doute que nos armateurs peu à peu ne tentent de relever le pavillon de la France, qu'on ne connaît point assez dans les mers lointaines.

De ce qui précède il est facile de conclure que nous ne considérons pas comme dépenses improductives les sommes consacrées par notre budget aux armements maritimes, puisque, à notre avis, elles doivent aider à notre force d'expansion, à notre richesse commerciale, à notre prospérité nationale. Mais la question est là tout

[1] Voir la *Revue contemporaine*, t XVI, p. 500 (livraison du 15 décembre 1868).

entière : il s'agit de savoir si les efforts tentés depuis quinze ans ont donné les résultats qu'on était en droit d'espérer ; si ce résultat répond aux sacrifices énormes imposés au pays ? C'est ce que nous allons examiner, en apportant à cet examen une extrême réserve ; d'une part, il serait imprudent d'entretenir des illusions si l'œuvre poursuivie n'est pas à la hauteur des espérances qu'elle a permis de concevoir ; d'autre part, nous croirions manquer au patriotisme en révélant à nos rivaux les faiblesses de nos armements, à supposer que ces faiblesses existassent.

II

Dans les dernières années de la monarchie de Juillet, un grand découragement s'était emparé de nos marins. Ceux qui, dès cette époque, s'occupaient de ces questions peuvent et doivent s'en souvenir. Il était presque tout haut avoué que notre marine était insuffisante, et que la guerre éclatant, notre situation serait déplorable.

A l'exception de quelques îles et de quelques villes, plus de colonies. Les officiers supérieurs de notre flotte ne s'en taisaient point et manifestaient vivement leurs appréhensions. La cause principale de notre infériorité d'alors tenait aux progrès qu'avait faits l'artillerie. Et ce progrès était dû à un Français, car il y a cela de remarquable, c'est que la plupart des découvertes qui ont ensuite tourné contre nous proviennent de nos concitoyens. Le général Paixhans avait trouvé le moyen de lancer horizontalement, c'est-à-dire par le canon au lieu de l'obusier, des boulets creux et explosibles. On comprend tout de suite la portée d'une pareille invention pour les guerres maritimes. Autrefois, en effet, avec des boulets pleins, les avaries étaient aisées à réparer : ou ces boulets se logeaient dans la muraille de bois du navire et n'occasionnaient que peu de dommages, ou ils la traversaient, n'y faisant qu'une trouée facile à boucher. L'usage des boulets rouges incendiaires étant d'une extrême difficulté à bord des navires, on s'en servait peu ou point. Mais du moment où le projectile creux explosible fut trouvé et entra dans l'usage pratique, il devint évident que les guerres maritimes allaient prendre un caractère tout spécial. En effet, ces boulets, lancés contre les flancs d'un navire et y éclatant, y faisaient des ouvertures telles, que toute réparation devenait pour ainsi dire impossible. La muraille de bois se trouvait déchirée, et pour peu que trois ou quatre projectiles atteignissent le bâtiment aux environs de la flottaison, il était perdu, surtout si la mer était quelque peu mauvaise et le roulis prononcé.

Ce danger s'accrut encore par le perfectionnement du projectile.

Dès l'abord, en effet, le boulet creux, chargé de poudre, éclatait par le moyen d'une mèche soufrée, laquelle était elle-même emflammée au moment du tir. Il fallait donc calculer la longueur de la mèche sur l'éloignement du but. Il arrivait fréquemment que ce calcul ne pouvait être fait exactement et que le projectile éclatait avant d'atteindre le navire ennemi, ou tardivement, après y avoir pénétré. En ce dernier cas, il éclatait à l'intérieur, après avoir traversé la muraille de bois, y causait de grands ravages sans doute, en tuant ou blessant des hommes, mais enfin il n'endommageait pas sérieusement la coque, à laquelle il n'avait fait qu'une trouée facile à réparer. Depuis lors, l'invention des canons rayés et des projectiles creux cylindro-coniques est venue compléter le système Paixhans et rendre absolument meurtrier pour les navires atteints chaque coup de ces projectiles. En effet, ces boulets coniques chargés de poudre, lancés par une pièce rayée, ne roulent point, pendant leur trajet, vers le but; ils le touchent toujours par la pointe. Or, cette pointe a été munie d'un appareil qui fait qu'au moindre choc la poudre intérieure s'enflamme, et brisant l'enveloppe de fonte, produit des ravages incalculables. Tout boulet conique creux, qui touche, dans sa trajectoire, les flancs d'un navire s'y enfonce et, en s'y enfonçant, y éclate, produisant une déchirure non-seulement égale à son diamètre, mais bien plus considérable. Il est facile de concevoir qu'en de telles conditions il suffit de quelques coups frappés vers la flottaison d'un vaisseau pour le faire couler, et comme conséquence, que deux navires, même d'inégale force, mais armés de canons de même portée, peuvent, en quelques instants, se couler tous les deux si de l'un et de l'autre côté le tir est bien assuré. Le combat de l'*Alabama* et du *Kearseage* devant Cherbourg est venu clairement confirmer cette appréciation. Si l'*Alabama* seul a été coulé, c'est que le *Kearseage* avait eu la précaution de se blinder, à sa flottaison, avec des chaînes, de façon à amortir les coups de son adversaire, et parce que surtout l'équipage de l'*Alabama*, plus accoutumé à attaquer les bâtiments de commerce sans défense que des vaisseaux de guerre exercés au combat, manœuvrait mal son artillerie et fournissait un tir mal réglé, insuffisant.

Quoi qu'il en soit, il était évident que, vaisseau contre vaisseau, le combat devait le plus souvent finir par la destruction des deux adversaires. La conséquence à tirer, c'est que l'empire des mers resterait au nombre. Cette conclusion était mauvaise pour la France, qui, dans aucun cas, ne pouvait prétendre à une marine supérieure, comme nombre, à celle de l'Angleterre. De plus, cela rendait difficile la situation des petites puissances, telles que la Hollande, l'Espagne et l'Italie; de quoi allaient leur servir leurs quelques vaisseaux,

si une nation plus forte, en sacrifiant quelques bâtiments ou un nombre de bâtiments égal au leur, était assurée de les détruire? De là, on le concevra, une préoccupation inquiète chez tous les gouvernements qui ont ou veulent avoir par delà les mers une situation et une influence.

C'est vers cette époque qu'un ingénieur de la marine, partant de cette donnée, conçut ce projet de créer, non une flotte, mais des bâtiments d'un type nouveau et perfectionné, qui, doués d'une excellente marche, seraient destinés, non à se réunir pour croiser en escadre, mais à courir au besoin isolément les mers. Ils devaient attaquer les grands paquebots rapides qui effectuent les services transocéaniques, les capturer et frapper ainsi, en le paralysant, le commerce des nations rivales et ennemies. Ces vaisseaux devaient en outre être suffisamment forts et armés pour accepter le combat contre les meilleurs bâtiments ennemis, lorsqu'ils les rencontreraient isolément, et les détruire s'il était possible. C'était renoncer à la navigation et aux combats d'escadre et organiser la course pour ainsi dire; on sait combien ce dernier moyen est excellent. Tout le monde se souvient encore des dommages considérables causés par ce mode au commerce de l'Amérique du Nord pendant la guerre de sécession. Nulle sécurité pour le commerce, partant ralentissement de la navigation, appauvrissement de la nation rivale. Il fallait donc construire des vaisseaux qui pussent poursuivre et atteindre surtout les grands steamers transatlantiques.

C'est d'après ces données que fut construit le *Napoléon*. Personne n'a oublié l'admiration dont ce vaisseau fut l'objet; personne surtout n'a perdu la mémoire du bruit qui se fit autour de lui quand, lors de l'expédition de Crimée, les flottes combinées anglaise et française retenues par la tempête à l'entrée des Dardanelles, le *Napoléon* prit à sa remorque successivement tous les vaisseaux de la France et leur fit traverser le détroit, à commencer par la *Ville-de-Paris*. Ce succès décida de la fortune immédiate du constructeur du *Napoléon*, et, comme toujours, on s'engoua très vite d'un type dont on avait d'abord douté et même qu'on avait vivement combattu. On ne voulait plus faire que des vaisseaux du type *Napoléon*.

III

La guerre finie, le gouvernement français, frappé de l'insuffisance de notre flotte, fit procéder à des études immédiates pour arriver à la reconstituer sur des bases plus sérieuses. De ces délibérations sortit un programme complet de réorganisation, qui, proposé par le

ministre de la marine, alors l'amiral Hamelin, délibéré en conseil d'Etat, fut approuvé par l'Empereur. Ce programme célèbre, désigné par le chiffre de l'année dans laquelle il prit naissance, 1857, devait modifier, transformer notre marine. Il portait en substance que notre flotte devait se composer de quarante vaisseaux ou frégates de la plus forte puissance que l'art pourrait produire et du type *Napoléon*; de vingt frégates rapides pour missions lointaines et croisières; de quatre-vingt-dix bâtiments d'un rang inférieur; en tout cent cinquante bâtiments à mettre au besoin en ligne en cas de guerre maritime. En outre, on devait avoir soixante-quinze navires pour transporter une armée de 40,000 hommes; enfin cent vingt-cinq navires de différentes grandeurs : béliers, batteries flottantes, garde-côtes, avisos, etc. En tout, la flotte française devait se composer de quatrecents navires de toute force et de toute grandeur.

On nous pardonnera sans doute d'être entré dans ces détails qui, bien qu'ils s'éloignent un peu de notre objet principal, les *cuirassés*, touchent néanmoins, et de très près, à la question que nous traitons en ce moment, et présentent, à notre avis, un grand intérêt. Nous allons désormais concentrer notre attention sur la flotte de guerre proprement dite, c'est-à-dire sur les quarante vaisseaux et frégates dont la construction était décidée par le programme, lequel évaluait dès lors à 214 millions de francs les dépenses afférentes à sa réalisation. Deux cent quatorze millions de francs, c'était sans nul doute une somme énorme; mais, d'une part, si elle était distribuée en un assez grand nombre d'annuités pour peser moins lourdement sur le pays, et si, d'autre part, elle nous créait une force maritime capable de restaurer notre influence et de rassurer les intérêts engagés, il ne fallait pas y regarder de trop près. On passa donc outre, personne ne discuta, nul ne se plaignit et les travaux commencèrent.

On appela tout naturellement, pour réaliser l'œuvre, le constructeur du *Napoléon*[1], sur lequel toutes les dignités tombèrent. La tâche était rude, en raison des faits qui s'étaient produits depuis la construction du *Napoléon*, faits que nous avons plus haut exposés, et qui consistent surtout dans l'invention des projectiles creux cylindro-coniques explosibles contre les flancs du bâtiment qu'ils touchent. Que peut en effet un vaisseau en bois contre de tels engins de destruction? L'heure était critique. Fallait-il construire de grands, beaux et nobles vaisseaux, qui, à la première attaque, seraient exposés à périr, à couler après avoir reçu dans leurs murailles quelques bombes?

[1] M. Dupuy de Lôme, directeur du matériel, inspecteur général des constructions navales, membre de l'Institut, conseiller d'Etat.

Un événement s'était produit, lors de la guerre de Crimée, que nous avons signalé déjà dans notre étude à propos du *Rochambeau*, et qui était presque une révélation. Nous voulons parler des batteries flottantes cuirassées qui, embossées devant Kinburn, avaient essuyé, sans dommage appréciable, le feu de l'artillerie ennemie, et avaient de leur côté démantelé les forts et fait taire les canons russes. Il y avait en ceci de quoi faire réfléchir et méditer les hommes spéciaux.

Ces batteries flottantes avaient, il est vrai, peu de qualités nautiques: elles marchaient et gouvernaient mal; mais n'était-il pas possible de leur donner une forme meilleure, une stabilité plus grande? Le constructeur du *Napoléon*, après avoir étudié le problème, déclara que ce n'étaient plus des vaisseaux de ce type en bois qu'il fallait construire, mais des vaisseaux revêtus de cuirasses qui les mettraient à l'abri des projectiles pleins ou creux lancés par les plus forts canons alors connus. L'idée prévalut, et après des expériences réitérées faites à Vincennes, en présence même du chef de l'Etat, sur des plaques de blindage en tôle de 12 à 15 centimètres d'épaisseur, que ne purent entamer ni briser des boulets lancés par des pièces françaises du calibre de 50 et des canons de 68 anglais, avec les charges maximum de poudre, on résolut l'essai. C'était une entreprise hardie, à laquelle les critiques vives et acerbes ne manquèrent ni en Angleterre, ni même en France. De tels vaisseaux, disait-on, ne navigueraient point; il serait impossible de les gouverner; ils tiendraient mal la mer, rouleraient effroyablement; l'équipage y périrait faute d'air aux heures du combat, et mille autres objections.

Les plans furent adoptés pourtant, et trois frégates furent mises en chantier qui devaient, dans l'opinion de l'ingénieur, avoir des qualités nautiques analogues à celles du *Napoléon*, une vitesse égale, sinon supérieure, une force d'attaque et de résistance si grande, qu'un tel bâtiment, au milieu d'une flotte composée de navires en bois, eût pu couler, grâce à son artillerie, ou par le choc de son étrave, cinq ou six de ses adversaires avant d'être atteint sérieusement lui-même. Ces frégates reçurent les noms de : la *Gloire*, l'*Invincible* et la *Normandie*. Les deux premières furent construites à Toulon, la troisième à Cherbourg. Leur longueur, fixée à 77 mètres à la flottaison, paraît au premier abord insuffisante, mais quand on vient à considérer leur masse, on est amené à reconnaître qu'elle satisfait amplement à leur destination. En dépit des attaques dont elles étaient l'objet, la construction de ces frégates fut poussée avec une extrême vigueur. La *Gloire*, commencée en juin 1858, fut mise à l'eau le 24 novembre 1859. On la blinda de plaques de tôle

d'une épaisseur de 12 centimètres de bout en bout, à partir d'un mètre au-dessous de la flottaison jusqu'au pont. On l'arma de trente-quatre canons rayés de trente; on la munit d'une machine sortant des Forges et chantiers, de neuf cents chevaux de 75 kilogrammètres, pouvant développer une force effective de trois mille cinq cents chevaux; on lui donna une mâture réduite, mais calculée pour pouvoir encore aider à la marche, en cas de beau temps et de vent favorable afin d'économiser le charbon, ou en cas d'avaries à la machine; ainsi arrimée, cette frégate prit la mer et commenca ses essais dans le mois d'août 1860. Son tirant d'eau, en pleine charge, était de 7 mètres 76 centimètres, son déplacement de 5,620 tonnes, et le poids de sa cuirasse de 820 tonnes. Elle filait 13 nœuds 80 à l'heure, marche égale à celle des meilleurs vaisseaux connus et supérieure à celle du *Napoléon*. Quant à sa stabilité, elle était parfaite. On constatait seulement qu'elle roulait beaucoup par grosse mer; ce défaut, d'après le constructeur, devait tenir à ce que l'on avait réduit, sur le plan primitif, la hauteur du blindage au-dessus de la flottaison, descendu le pont, et par conséquent diminué les poids dans les hauts. Nous reviendrons plus tard à cette théorie des poids et du roulis à propos de la *Normandie*; constatons seulement que le succès de la *Gloire* fut complet.

L'avantage, la stabilité et les qualités nautiques de cette frégate apparurent surtout clairement lors du voyage de l'Empereur en Algérie, en 1860. Au retour, une véritable tempête ayant éclaté, les vaisseaux désignés pour convoyer le yacht *l'Aigle* furent dispersés; seule la *Gloire* resta en vue, accompagna le bâtiment impérial, excellent marcheur lui-même, jusqu'à Port-Vendres où l'Empereur débarqua; la frégate revint sans encombre et sans avaries à Toulon. Cet événement fit du bruit, les Anglais s'émurent, lord Clarence-Paget, premier lord de l'amirauté, et l'un de ses collègues accoururent à Toulon pour visiter la *Gloire*, et la construction de navires cuirassés fut aussitôt résolue en Angleterre. Pendant ce temps on poursuivait avec activité l'achèvement de l'*Invincible* et de la *Normandie*. Ces frégates prirent la mer peu de temps après la *Gloire*, reçurent le même armement, à peu de chose près, et donnèrent, comme marche, des résultats analogues.

En même temps que les trois frégates dont nous venons de parler, une quatrième était mise en chantier à Lorient, la *Couronne*, sur des plans différents fournis par M. Audenet, d'après l'avis du conseil des travaux; la coque était en tôle et quelques différences dans les formes la distinguaient seulement des frégates type *Gloire*. Les

résultats, aux essais, furent à peu près semblables à ceux fournis par les autres frégates cuirassées.

IV

Quelques traversées faites par la *Gloire* de Toulon à Alger ne suffisaient pas pour qu'on pût affirmer encore d'une manière certaine que ces nouveaux bâtiments étaient capables de fournir une longue navigation.

En 1862, la *Normandie* fut désignée pour se rendre au Mexique sous le commandement supérieur de l'amiral Jurien de la Gravière et immédiat du capitaine de vaisseau Russel. C'était la première navigation transocéanique qu'allait effectuer une frégate cuirassée.

L'expérience, cette fois, allait être décisive. Toutefois, l'aménagement et l'arrimage de la frégate ne parurent point au commandant en état de supporter une aussi longue traversée. Il trouvait la mâture trop lourde quoique point assez élevée ; il trouvait que les poids étaient exagérés dans les hauts ; il demanda et obtint, sur ce point, des changements notables et partit. Au retour, on constata que la *Normandie*, bien que son tangage eût été fort doux, avait subi d'épouvantables roulis, qu'elle avait beaucoup souffert et surtout moins bien navigué qu'aux essais ; et on en conclut que les frégates cuirassées, en raison du poids même des plaques appliquées sur leurs bordages, auraient une amplitude exagérée de roulis.

Rien n'est plus difficile à déraciner qu'un préjugé. La plupart de nos marins pensaient, et la théorie d'ailleurs enseignait que pour diminuer les roulis, il fallait abaisser les poids, c'est-à-dire rapprocher le centre de gravité du centre de carène. C'est cette opinion qui faisait croire à l'impossibilité de faire naviguer des cuirassés, lesquels, naturellement, devaient porter dans les hauts et sur les côtés un poids énorme. Cette considération porta à modifier le plan primitif de la *Gloire*, et à abaisser les bordages blindés de plus de cinquante centimètres. Il fut démontré cependant, par la suite, que c'était une erreur, et ce qui se passa dans la campagne d'expériences faite aux Canaries, en 1863, l'établit avec la plus entière évidence. La *Normandie*, ainsi que nous venons de l'expliquer pour son voyage au Mexique, avait été modifiée dans son arrimage ; on avait supprimé le blockaus, diminué le poids de sa mâture et ses roulis avaient, pendant ce trajet, offert une amplitude excessive. Lors de la campagne d'essais aux Canaries, entreprise en 1863 sous

le commandement de l'amiral Ch. Penaud, campagne à laquelle prirent part le *Solférino*, le *Magenta*, la *Couronne*, l'*Invincible* et la *Normandie*, frégates cuirassées auxquelles on avait adjoint comme point de comparaison le *Napoléon* et le *Tourville*, vaisseaux en bois, la *Normandie* souffrit beaucoup ; tellement que, par certains coups de mer, des hommes furent atteints et blessés, roulés contre les bordages. Le capitaine de vaisseau, M. Jauréguiberry, qui la commandait, était désolé. A Madère, on chercha quelle pouvait être la cause de cette infériorité et le remède à y apporter. Il fut proposé d'exhausser les poids. On monta donc sur le pont tout ce qu'on pu tirer de la cale, deux cents tonnes environ de boulets et autres objets pesants ; or, au retour, la *Normandie* roula encore plus que le *Solférino* et le *Magenta*, mais moins que les deux autres frégates du même type. La démonstration était claire et pratique. Au reste, la théorie du roulis a été exposée d'une façon très remarquable par M. le capitaine de vaisseau Krantz, dans un écrit publié dans le mois de juillet 1867 par la *Revue maritime*. L'erreur ancienne y est combattue à l'aide de calculs et d'arguments irréfutables basés sur les expériences faites et sur les certitudes acquises.

C'est par suite de ce principe, désormais admis, que le *Magenta* et le *Solférino* ont été construits avec deux entreponts pour recevoir deux rangées de batteries; cette disposition exhaussait de beaucoup le poids, donnait de l'assiette aux bâtiments et permettait un tir d'une plus grande élévation, ce qui est très important. En effet, le peu de hauteur des sabords dans les frégates type *Gloire* ne permet guère un tir négatif prononcé, tandis que, quand les sabords sont plus élevés, ce genre de tir peut être plus utilement pratique. La hauteur du feuillet du sabord central de la *Gloire* est, en moyenne charge, de 2m20 au-dessus de la flottaison, et de 1m90 en pleine charge ; les sabords supérieurs du *Solférino* sont à une élévation de 4m10 en pleine charge. L'avantage, en ce cas, est sensible.

Puisque nous venons de parler du *Magenta* et du *Solférino*, disons tout de suite qu'ils ont été mis en chantier en 1859 sur un plan nouveau, développé et perfectionné. Les frégates présentent une étrave droite et coupante en forme de V. Les vaisseaux, au contraire, furent armés d'un éperon solide destiné à pénétrer profondément, en cas de choc, dans les œuvres vives du bâtiment ennemi et le couler. Nous l'avons dit dans notre première étude, l'hélice appelait l'éperon, car, ainsi que nous l'établirons plus tard quand, sorti de l'exposition que nous faisons en ce moment, nous aborderons la discussion sur la valeur de ce nouveau matériel naval et la manière de l'utiliser dans la pratique, des vaisseaux

pouvant être dirigés par quelque temps que ce puisse être avec une vitesse relativement fort grande ne devaient point se borner aux combats d'artillerie, mais chercher à s'aborder, à se heurter par l'avant. Les guerres d'Amérique et la bataille de Lissa sont venues depuis lors hautement confirmer cette prévision. Donc, on munit les vaisseaux d'éperons, mais on ne les blinda que dans la partie qui protége les deux batteries et le long de la flottaison, 1 mètre et demi au-dessus jusqu'au faux-pont, et 2 mètres au-dessous, tandis que les frégates avaient été cuirassées entièrement dans leurs œuvres mortes. Mais, pour remédier à l'effet désastreux que pouvaient produire des projectiles entrant par l'avant ou l'arrière non blindés du vaisseau, on revêtit, à l'intérieur, de cuirasses de la même épaisseur, 15 centimètres, les cloisons qui protégeaient le réduit où étaient les canons. On constitua ainsi un fort central mis à l'abri des boulets.

La longueur de ces vaisseaux, à la flottaison, fut portée à 86 mèt. Ils furent armés tout d'abord de 56 canons; les frégates n'en avaient reçu que 34. Les essais qu'on en fit parurent satisfaisants.

On mit également en chantier dix frégates du type *Gloire* perfectionné et amélioré. Comme nous venons de le dire, on avait reconnu que non-seulement le poids de la cuirasse ne nuisait point à la stabilité du bâtiment, mais même aidait à cette stabilité; on éleva donc de 40 centimètres la batterie, ce qui donna au bâtiment plus de hauteur sur l'eau et porta les sabords à 2m60 au-dessus de la flottaison en charge moyenne, tandis que ceux de la *Gloire* ne sont qu'à 2m20. Ces dix frégates portent les noms de : *Gauloise*, *Flandre*, *Magnanime*, *Guyenne*, *Provence*, *Savoie*, *Surveillante*, *Héroïne*, *Revanche* et *Valeureuse*. Elles diffèrent peu entre elles, sinon par quelques détails techniques qu'il importe peu d'exposer ici. Leur réussite aux essais a été à peu près aussi la même pour toutes. Les différences de marche constatées proviennent bien plutôt des machines que de la construction même de la coque. Ces machines sortent toutes, soit d'Indret, soit des Forges et chantiers, soit de la maison Mazeline. Elles sont, pour le *Solférino* et le *Magenta*, de mille chevaux de 75 kilogrammètres, pouvant développer une force effective de plus de quatre mille chevaux. Pour les frégates de mille chevaux, pouvant développer effectivement une force de trois mille six cents chevaux. On a beaucoup discuté sur la valeur relative de chacune de ces machines, selon le système adopté, soit à deux cylindres, soit à trois cylindres indépendants ou avec introduction de vapeur dans un seul. Il n'entre point dans notre plan de suivre ces discussions techniques, pour lesquelles, d'ailleurs, nous avouons notre incompétence; nous nous bornons,

ainsi que nous l'avons dit, à constater les résultats essentiels. Or, ces résultats sont, pour le *Solférino* et le *Magenta*, une marche moyenne de treize nœuds à l'heure, tous feux allumés; pour les frégates, de treize nœuds et demi à quatorze nœuds à l'heure. La durée des évolutions pour décrire un cercle parfait est, pour les vaisseaux, d'environ sept minutes avec un diamètre de 700 mètres, et pour les frégates de six minutes dans un diamètre de 600 mètres, selon la manière dont les bâtiments sont placés sous le vent et l'état de la mer. Nous reviendrons, au reste, sur ce sujet.

Outre ces frégates, la plupart construites et en service depuis quelques années, quatre autres d'un type nouveau, à tourelles fixes sur les côtés, sont en chantiers; ce sont : l'*Océan*, le *Marengo*, le *Suffren* et le *Friedland*. Beaucoup plus grandes que les corvettes dont nous allons parler, elles ont néanmoins avec elles une grande analogie comme mode général de construction. Elles seront armées de 16 canons de vingt-quatre à vingt-sept centimètres. L'épaisseur des cuirasses est de vingt centimètres, de sorte que leur déplacement est porté à 7170 tonnes. Quatre tourelles situées sur le pont, aux angles du fort blindé, pourront fournir un tir demi-circulaire sur tous les points de l'horizon à une élévation de 8°50 environ.

V

Le programme de 1857 prévoyait, outre les bâtiments de combat, une flottille de corvettes ou bâtiments à la fois résistants et légers, d'une marche rapide, d'un armement suffisant pour effectuer les longues courses à travers les mers lointaines, les croisières, et, par le fait, protéger dans ces parages et nos colonies et les intérêts de nos nationaux engagés en des opérations commerciales au sein de contrées éloignées de la métropole. C'est là la vraie marine, celle qui, dans la pensée que nous avons exprimée dès le début, doit rendre le plus de services et aider le plus au développement de nos relations d'outre-mer. Ces bâtiments devaient, en outre, en cas de guerre, faire en quelque sorte la course, capturer les paquebots ennemis, paralyser ainsi et ruiner le commerce de la nation avec laquelle on serait en lutte. Voilà pourquoi nous disons qu'ils devaient avoir à la fois légèreté, rapidité, force et solidité. En effet, sans rapidité comment atteindraient-ils les grands paquebots du commerce, et comment échapperaient-ils eux-mêmes aux croiseurs ennemis, dont la marche serait égale sinon supérieure à la leur? Le problème était complexe.

On utilisa d'abord à ce service douze frégates, qu'on classa dans

ce qu'on a appelé depuis 1864 la *flotte de transition*. Mais on n'a pas tardé à reconnaître l'insuffisance de ce moyen terme, et il a fallu songer bien vite à créer des types nouveaux capables de remplir le but proposé. On a imaginé alors, mais non de prime abord, de construire des corvettes qui, blindées en partie et légères de marche, sillonneraient les mers lointaines. La *Belliqueuse* sortit la première des chantiers, et, ses expériences terminées, partit pour faire le tour du monde, sous le commandement de M. le contre-amiral Penhoat.

Les rapports de l'amiral furent favorables ; ils constataient une bonne marche et des qualités nautiques excellentes, et concluaient à ce que ce type fût adopté pour les corvettes. On le modifia pourtant en certaines parties. Jusqu'alors la direction des constructions navales de France avait rejeté le système des tourelles mobiles, tandis que les Américains et les Anglais en avaient fait sinon le principal, du moins l'un des principaux objets de leurs armements. Les Anglais, comme nous le verrons plus loin, construisaient des vaisseaux à tourelles, et, à l'imitation des Américains, ils plaçaient ces tourelles dans l'axe du pont des navires et les rendaient mobiles sur des plaques, de façon à n'y laisser qu'une ouverture et diriger le tir en tournant la tourelle au moyen d'une machine à vapeur. Ces tourelles étaient casematées.

Cette disposition ne fut point adoptée en France. On y substitua, dans les plans primitifs, pour les corvettes et, comme nous venons de le dire, pour quelques-unes des frégates qui restent à construire, telles que l'*Océan*, et, croyons-nous, le *Suffren*, quatre tourelles dont on fixa la place sur le pont en saillie sur les côtés. Il devait y en avoir ainsi deux sur chaque bord. Ces tourelles, blindées de plaques de 15 centimètres d'épaisseur, étaient destinées à recevoir chacune un canon de 16 centimètres en batterie barbette. Comme elles étaient en saillie sur le bordage, on les y soudait par un cul de lampe en encorbellement. Les canons se trouvaient ainsi placés à une hauteur moyenne de plus de 6^{m}50 au-dessus du niveau d'eau, et en état de fournir un tir négatif assez prononcé pour atteindre un vaisseau ennemi au-dessous de la flottaison. Une batterie est ménagée dans l'entre-pont, destinée à recevoir quatre pièces de 16 centimètres, en tout huit avec celles des tourelles. Le bâtiment est aussi blindé jusqu'au pont de plaques de 12 centimètres, mais seulement dans la partie où se trouve la batterie, qu'on appelle fort central ou réduit, et le long de la flottaison, de manière à éviter les avaries majeures causées par les projectiles ennemis. Les parties non blindées sont en tôle, et le blindage du fort central et de la flottaison s'appuie sur un matelas de bois ; à l'intérieur, les cloi-

sons du réduit sont également blindées de façon à résister aux projectiles qui pourraient traverser l'avant et l'arrière, non cuirassés, comme nous venons de l'expliquer pour les vaisseaux.

Depuis lors, les progrès et les découvertes faites dans l'artillerie ont fait reconnaître que les pièces de 16 centimètres seraient trop faibles pour l'armement de ces corvettes, et il a été décidé qu'elles porteraient des pièces de 19 centimètres. Or, cela changeait complétement les conditions primitives. Le poids des pièces de 19 centimètres avec leur affût étant de près de moitié supérieur à celui des pièces de 16 centimètres, il a fallu modifier les dispositions premières, réduire à deux le nombre des tourelles, et à six le nombre des canons. C'est ce qui a été fait pour les corvettes en construction. L'*Alma* ayant été mis à l'eau avant ces modifications, cette corvette a conservé ses quatre tourelles. De plus, la disposition que nous avions indiquée à bord de la *Jeanne d'Arc*, en ce qui concerne les cheminées, a été corrigée dans l'*Atalante*, en sorte que le milieu du navire n'offre plus ce col étranglé que nous signalions. Les tourelles de l'avant subsistent seules ; elles sont disposées de façon à ce que les pièces qui les garnissent puissent fournir, à l'avant, en chasse, un feu convergeant à 200 mètres, avec des projectiles de 75 kilogrammes. A l'arrière, les feux convergents ne peuvent être obtenus qu'à une distance un peu plus grande, à cause de la disposition des bastingages, qui, cependant, ont été rentrés et fixés sur le pont au lieu d'être attachés aux bordages.

Un éperon solide, pesant 22 tonnes, garnit l'avant de ces corvettes ; une machine de 450 chevaux pouvant développer une force effective de 1,800 à 2,000 chevaux, leur donne l'impulsion. Une mâture, avec des vergues en carré pour le grand mât et la misaine, et gréée en goëlette pour le mât d'artimon, est destinée à suppléer à la machine, pour le cas où le vent est favorable. La longueur de ces corvettes est de 70 mètres à la flottaison, et leur déplacement de 3,400 tonneaux, leur tirant d'eau, en pleine charge atteint environ 6 mètres. Les essais de la *Jeanne d'Arc*, dont nous avons déjà parlé, se continuent à Cherbourg. Ceux de la *Thétis* ont eu lieu à Toulon, et les rapports constatent une vitesse, à la voile, avec vent favorable de 10 nœuds à l'heure, et à la machine de 11 à 12 nœuds et demi. La durée de l'évolution est de 5 minutes en moyenne dans un cercle de 1,800 mètres. Nous reviendrons sur ces résultats, dans la seconde partie de cette étude, quand il s'agira de conclure et d'apprécier les mérites relatifs de ces engins; car, quant au mérite absolu, comment le déterminer à une époque où chaque jour amène une découverte nouvelle qui modifie ou détruit la science de la veille? Les cor-

vettes en construction sont, outre la *Belliqueuse*, type à part, dont nous avons parlé : l'*Alma*, l'*Armide*, la *Jeanne d'Arc*, l'*Atalante*, l'*Indienne*, la *Reine Blanche*, le *Thétis*, le *Montcalm*, en tout huit, dont six sont actuellement à flot et complètent leurs essais et leur armement.

VI

A côté des vaisseaux et des frégates de combat, à côté des corvettes de croisière, le programme de 1857 prévoyait des avisos, canonnières et garde-côtes à vapeur. Il a fallu y pourvoir. Ici l'expérience de la guerre d'Amérique est venue presque s'imposer. Le résultat du duel du *Merrimac* contre le *Cumberland* et le *Congress*, et plus tard contre son vrai rival, le *Monitor*, a éclairé les travaux à faire. Il était évident qu'il ne fallait plus s'attacher exclusivement au blindage du vaisseau, à l'artillerie, mais qu'il fallait créer des béliers à vapeur d'une marche rapide ayant des facultés giratoires exceptionnelles, de façon à aborder dans un combat un ennemi même beaucoup plus fort, à le frapper dans ses œuvres vives et le couler en lui faisant une irréparable blessure. Le *Taureau* fut mis en chantier. Ce bâtiment, que nous avons visité avec un soin et un intérêt extrêmes n'est certes ni beau, ni gracieux, ni agréable à l'œil. Auprès de ces magnifiques vaisseaux, l'*Eylau*, le *Napoléon*, l'*Austerlitz*, il fait piètre figure, et pourtant, qu'on le mette en pleine mer avec ces trois superbes navires, armés de leurs canons, et en moins d'une heure il aura eu raison de tous trois. Il n'a pourtant que 70 mètres de longueur et ne porte qu'un canon. Mais ce canon de 24 centimètres, est placé à l'avant dans une tour blindée de plaques de 15 centimètres et peut lancer en chasse des projectiles de 144 kilogrammes. Il commande un éperon solide dont la pointe située à quatre mètres au-dessous du niveau d'eau peut aller faire à la carène du vaisseau ennemi une blessure mortelle, si celui-ci se laisse atteindre et gagner en vitesse. Ce *Taureau* est blindé à sa flottaison de plaques de tôle de 12 centimètres ; des plaques de même épaisseur protégent les machines sur le pont. Comme ce pont lui-même est très peu élevé au-dessus de la flottaison et que la mer y pourrait déferler, on a pourvu à cet inconvénient au moyen d'un revêtement en tôle de deux centimètres d'épaisseur, vraie carapace qui s'arrondit et va former une espèce de plate-forme sur laquelle la lame glisse et se brise.

Nous avons dit : les machines. En effet, et c'est là la particularité essentielle de cet étrange engin, il a deux machines, de la force de 250 chevaux chacune, qui font mouvoir deux hélices indépendantes placées à l'arrière, l'une à droite, l'autre à gauche. Il en résulte que quand on veut virer ou évoluer, on renverse la marche de l'une des machines, et le vaisseau tourne sur lui-même, qu'on nous pardonne cette expression, comme une toupie. Quand il évolue en se servant de son gouvernail, il le fait dans des cercles de 1,500 mètres environ avec des vitesses de 7 nœuds. Enfin, en cas de combat, et quand on veut frapper l'adversaire le plus bas possible dans sa carène, ce bateau, par le moyen des chambres étanches, peut se remplir en partie d'eau, ce qui le fait s'enfoncer davantage dans la mer. Cette voie d'eau factice est ensuite étanchée au moyen des pompes mues par la vapeur.

Construit à Toulon, le *Taureau*, sous le commandement de M. Krantz, dont nous avons déjà cité le nom à propos des roulis, a affronté la mer pour se rendre à Cherbourg. Sa marche moyenne a été de 12 nœuds à l'heure, ce qui est très satisfaisant et suffisant en bien des cas, et quoiqu'on ne l'ait pas construit pour être un navigateur de haute mer, il s'y est comporté de façon à ne donner aucune inquiétude,

Trois autres garde-côtes type *Taureau* sont en ce moment en construction dans différents ports. Ils se nommeront le *Bélier*, le *Bouledogue* et le *Cerbère*, et les noms sont, on en conviendra, admirablement appropriés à la destination.

Enfin, outre les bâtiments dont nous venons de parler, notre flotte possède un nombre assez considérable, quinze au moins pour le moment, de batteries flottantes et canonnières cuirassées, du type de celles de 1855, mais notablement perfectionné.

VII

Nous avons dit, en parlant des vaisseaux, qu'ils avaient été armés de 56 canons, et des frégates, qu'elles en avaient reçu 36. Depuis lors, les systèmes d'armement ont bien changé. Les Anglais, dont l'invention des cuirassés a éveillé la susceptibilité, parce qu'elle frappait leur prépondérance maritime, et parce qu'il devenait évident que le nombre seul ne donnerait plus la victoire sur mer, les Anglais appliquèrent tous leurs efforts à imaginer des canons et des projectiles capables de percer les plus solides, les plus résistantes cuirasses. Canons Armstrong, canons Withworth, obus Palliser, tout fut mis en usage. Les échos de Shœburiness retentissent du

matin au soir de ces formidables détonations. Des plaques en métal de 20 centimètres d'épaisseur, appuyées sur des matelas de bois et de granit de 1m50 à 2 mètres, sont présentées pour cibles à des projectiles pleins, pesant de 3 ou 400 livres, lancés avec les charges maximum de poudre. Il est certain que des projectiles ainsi tirés par une pièce fixe contre un but fixe aussi ont pu l'atteindre normalement et causer des dommages sérieux, briser les plaques et pénétrer dans les revêtements. Mais autre chose est de tirer ainsi, on peut le dire, à son aise, ou de la batterie d'un navire, essentiellement mobile, contre une cible qui, elle-même, se déplace constamment, double circonstance qui rend la mire difficile. Quels que puissent être les résultats de ces expériences, il ne faut pas s'en inquiéter outre mesure. Les cuirasses des navires, pour être entamées ou brisées, doivent être atteintes normalement ce qui, dans les combats sur mer, a lieu assez rarement. D'ailleurs, comme nous aurons à le dire, l'artillerie n'aura plus de rôle prépondérant, avec des bâtiments doués d'une vitesse telle que, fondant l'un contre l'autre, ils arriveront en quelques minutes d'une distance hors de la portée de leur tir respectif à se heurter ou s'élonger bord à bord.

Néanmoins il fallait tenir grand compte de ces résultats et suivre ces expériences. Elles ont démontré qu'il était indispensable de changer l'armement de nos bâtiments. Le *Magenta* a reçu 10 canons au lieu de 56; mais ces canons sont: 4 de 27 centimètres, lançant des projectiles de 216 kilogrammes, et 6 de 24 centimètres, lançant des projectiles de 144 kilogrammes. Ils sont placés en partie dans la batterie supérieure, en partie en batterie barbette, sur le pont, de manière à fournir une plus longue portée et un tir négatif très prononcé. La batterie inférieure a été convertie en logements pour l'équipage. Le *Solférino*, actuellement, subit les mêmes modifications. Chacune des quatorze frégates que nous avons nommées a également modifié son armement ou le modifie en ce moment. Au lieu des 34 et 36 canons qu'elles portaient d'abord, elles recevront chacune 10 ou 12 pièces de 19 ou 24 centimètres. Les sabords, devenus inutiles, seront, en cas de combat, hermétiquement fermés par des plaques de tôle ayant l'épaisseur du blindage extérieur; de telle sorte que les ouvertures seront réduites et que diminueront par conséquent les chances de coups de sabords, si fatals à l'équipage et au bâtiment lui-même.

Ceci exposé, il nous reste à voir quelle somme a été dépensée pour créer ce matériel, en conformité du programme de 1857, et celle qu'il reste encore à y consacrer. Le prix de revient de chaque bâtiment est difficile à préciser; comme on le pense bien, nous ne

sommes pas dans le secret des dieux, et peut-être les dieux eux-mêmes seraient-ils fort empêchés si on leur demandait un compte exact pour chaque navire. Nous trouvons cependant, dans un document publié en 1868 par la *Revue maritime*, des chiffres de nature à nous guider. Ce sont les prix de revient comparés de certains vaisseaux anglais et français. Le *Warrior* aurait coûté 8 millions 870,000 francs; le *Black-Prince*, 8 millions; la *Defence*, 5 millions 200,000 francs, et la *Resistence*, 5 millions 300,000 francs. En regard de ces chiffres apparaissent les prix du *Solférino*, qui a coûté 5 millions 400,000 francs, et du *Magenta*, 5 millions 700,000 francs. Chacune de nos frégates ressort en moyenne à 4 millions 7 ou 800,000 francs.

Le budget anglais pour le département de la marine se montait pour 1863 à *deux cent trente-quatre millions de francs*, tandis que le nôtre n'atteignait qu'au chiffre de *cent vingt-deux millions six cent mille francs*, pensions déduites[1]. C'est une différence en faveur de la France de 112 millions environ. Mais il faut considérer que l'Angleterre n'a qu'une faible armée de terre et que son budget sur ce point est moins élevé que le nôtre, qui, pour la guerre seulement, atteint au chiffre énorme de plus de 400 millions. Notre puissante voisine peut donc, sans trop d'inconvénients, sacrifier beaucoup à la marine. En vain nous tenterions de la suivre dans cette voie, nous n'y trouverions que la ruine. Ce qu'il nous faut, c'est construire, en moins grand nombre qu'elle, sans doute, mais aussi excellents, sinon meilleurs que les siens, des bâtiments qui puissent protéger notre pavillon. Et cela est possible aujourd'hui que le nombre seul ne constitue plus la force absolue.

Le programme de 1857 prévoyait une dépense de 214 millions pour la transformation de notre flotte. Il est vrai que, dans un discours prononcé devant le Corps législatif le 8 juillet 1867, M. Dupuy de Lôme, répondant à M. Bethmont, disait que, dès cette époque, 114 millions environ avaient été dépensés et avouait que pour terminer l'œuvre il fallait, à son avis, encore 121 millions, ce qui donnerait 235 millions au lieu de 214, soit un excédant de 21 millions sur les prévisions, excédant qui serait réduit à 17 millions par suite de certaines circonstances. Mais il est essentiel de faire observer que ces sommes énormes ne s'appliquent point toutes à la constructions des cuirassés : elles sont consacrées à tous les bâtiments de la flotte à transformer.

Ce qui s'applique aux navires cuirassés, on peut approximative-

[1] Notre budget de la marine pour 1869 atteint au chiffre de 171 millions et le budget anglais dépasse 300 millions.

ment le déterminer en sachant le prix moyen des deux vaisseaux et des quatorze frégates à flot; 11 millions environ pour le *Magenta* et le *Solférino;* 70 millions pour les frégates : ce qui donne 81 millions en chiffres ronds. Les corvettes occasionneront une dépense moyenne d'au moins 4 millions chacune; il y en aura 9, ce qui montera à 36 millions. Enfin, il reste 4 frégates en construction et ce n'est pas trop préjuger que de les coter à 4,800,000 francs chacune, comme celles du type *Flandre*, ce qui fait encore 17 millions. Restent le *Taureau*, les 3 garde-côtes en construction et 15 batteries flottantes, dont il nous est absolument impossible de déterminer le prix moyen.

En récapitulant les chiffres on arrive à une dépense de 134 millions, non compris les 4 garde-côtes et les 15 batteries flottantes. Et encore, pour les vaisseaux et les frégates, faut-il faire observer que les sommes ci-dessus représentent les frais de construction et de premier armement, et que comme tous ont été depuis l'objet de modifications importantes et de transformations leur prix se trouve actuellement bien supérieur à celui que nous indiquons. Mais ce surplus doit être compris dans les frais d'entretien et de renouvellement du matériel que M. Dupuy de Lôme, dans le discours que nous avons rappelé, évaluait à 28 millions et demi par an, après l'entier achèvement de la flotte.

Nous ne croyons donc pas être loin de la vérité en disant que notre flotte cuirassée, qui dans peu de temps se composera de :

2 vaisseaux,
18 frégates,
9 corvettes,
4 garde-côtes,
15 batteries flottantes.

48

en tout 48 navires de toute classe[1], aura absorbé, comme frais d'achat ou de premier armement, une somme de *cent cinquante millions* au moins.

Ce qu'il s'agit de faire, maintenant que nous avons envisagé la dépense, c'est de rechercher quelle est la valeur, non pas intrinsèque, mais relative, de cette flotte. Car il est bien évident qu'à l'époque où nous sommes, époque de découvertes constantes, ce qui

[1] Dans ce nombre ne sont compris ni le *Rochambeau* ni l'*Onondaga*, les deux navires achetés aux Américains, dont le prix est de 14 millions.

était bon aujourd'hui, peut ne l'être plus demain. Il n'y a donc pas de valeur absolue dans nos armements, non plus que dans ceux des nations étrangères. Ce qu'il importe donc de rechercher et d'établir c'est ce point de savoir si nos vaisseaux, leurs installations, leurs armements sont aussi bons, aussi parfaits, aussi complétement à la hauteur de la science que ceux de nos rivaux ; si, au besoin, ils seraient suffisants pour protéger nos intérêts, notre pavillon, notre honneur ; en un mot, si le résultat répond à l'effort et justifie l'immensité du sacrifice imposé au pays. C'est ce que nous tâcherons de faire dans une seconde étude.

AMÉDÉE MARTEAU.

LA LOI DES ALIÉNÉS

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME

PREMIÈRE PARTIE.

I

La liberté individuelle existe-t-elle en France? A cette question, il n'est personne qui ne soit tout d'abord tenté de répondre affirmativement. Et cependant la question mérite d'être posée; j'ajoute qu'elle doit l'être.

C'est une erreur que de croire qu'il n'y a en France de citoyens privés de leur liberté que ces criminels que la justice place au nom de la loi dans les bagnes, maisons centrales, prisons départementales ou autres maisons de détention proprement dites. — Il y a d'autres prisons au fond desquelles on laisse aussi et à perpétuité la liberté, l'honneur même; au fond desquelles on est également soumis à l'humiliation d'une société dégradante, à des tortures morales de toute espèce et même à des tortures physiques de plus d'une sorte. Ce sont les établissements dits de bienfaisance, qu'on appelle asiles ou maisons de santé, et notre pays en compte une centaine. Etre placé dans une de ces maisons, surtout dans celles qui sont destinées au traitement de la folie, c'est subir un emprisonnement dans toute la rigueur du mot. Etre déclaré fou, c'est être incarcéré

ad tempus ; être déclaré incurable, c'est être incarcéré pour le reste de ses jours. Il n'y a de changé que le nom. L'assimilation est complète.

Or, il y a en France une multitude de citoyens qui subissent cette peine et la subiront jusqu'au dernier jour de leur existence matérielle. Les statistiques dressées par l'art médical et le *Moniteur officiel* lui-même nous autorisent à inscrire ici le chiffre énorme de 32,000 ; 32,000 individus en dehors du droit commun, 32,000 privés de la liberté du jour, de la vie morale, par une autorité qui n'est plus la justice ordinaire !... Il y a là de quoi porter à réfléchir, on pourrait dire de quoi faire trembler.

S'il s'agit de ceux qui gémissent dans les bagnes ou les cachots, le doute n'est pas permis, le soupçon n'est pas possible assurément. Sauf des exceptions infiniment rares, nul n'entre là qui n'ait dû y entrer, tant la justice est bien rendue en France, tant les magistrats sont intègres, tant il y a de formalités protectrices et de garanties de tout genre qui excluent tout péril d'erreur ou d'iniquité. Mais en peut-on dire autant de cette population infortunée qui remplit ces autres prisons dont nous avons parlé ? Tous sont-ils bien fous ? L'étaient-ils du moins quand ils y ont été plongés ? Ne le sont-ils pas devenus depuis la réclusion et par le fait même de la réclusion ? N'y aurait-il pas des victimes d'une erreur ou d'un forfait ? La législation qui ouvre et referme les portes de ces redoutables établissements a-t-elle prévu et rendu impossibles toutes les chances d'arbitraire, de fraude ou de méprise ?

Grave et redoutable problème, dont la société ne se préoccupe guère, il est vrai, mais qui plus d'une fois a inquiété la conscience du légiste ou du penseur solitaire.

On nous répond que le doute seul serait une calomnie aussi absurde que subversive, ou plutôt qu'il serait le rêve d'un cerveau malsain ou mal guéri. On nous affirme, au nom du pouvoir et de la science, qu'avec la loi du 30 juin 1838, chef-d'œuvre d'organisation administrative et de prévoyance philanthropique, il est impossible qu'il y ait jamais un seul abus ; qu'en fait, d'ailleurs, il n'y en a jamais eu un seul. Et ce qui le prouve bien, ajoute-t-on, c'est que depuis trente ans que la loi existe, ou plutôt depuis soixante-dix ans qu'il y a en France des maisons de santé pour le traitement de la folie, jamais, non, jamais un seul abus n'a été dénoncé.

Jamais... Pas un seul... ce sont, il faut l'avouer, des maisons singulièrement privilégiées... Il n'y a eu de tout temps chose si sacrée dont la perversité ou la faiblesse humaine n'ait abusé. Les lieux les plus saints, le sanctuaire de la justice, le sanctuaire de la famille, celui de la religion, les monastères, les temples, les autels ont été

trop souvent souillés, ils le sont encore quelquefois ; comment se ferait-il donc que, dans les établissements d'aliénés, la perfection, chose réputée impossible ici-bas, eût été miraculeusement atteinte ? Ces maisons seraient-elles donc dirigées toutes par des créatures d'élite, qui tiendraient plus de l'ange que de l'homme !

Personne, nous dit-on, ne s'est jamais plaint. La police si adroite n'a jamais rien surpris ; la presse si ombrageuse n'a jamais rien signalé ; la justice si vigilante n'a jamais rien puni. Quand le fait serait vrai, et nous avons malheureusement quelques raisons de croire qu'il ne l'est pas, que conclure de ce silence ? qu'il n'y a jamais eu d'abus, ou qu'on a su, par des procédés nouveaux, les rendre à la fois irrésistibles et insaisissables ? qu'on a organisé l'impossibilité de l'attentat, ou qu'on a savamment organisé l'impossibilité de la plainte ? qu'on a placé la liberté individuelle hors de toute atteinte, ou bien qu'on a tout combiné avec une adresse infinie pour en protéger la violation, pour supprimer tout recours, étouffer toute protestation, après avoir enchaîné toute résistance ?

C'est ce qu'on ne saurait trop se hâter d'éclaircir.

II

On l'a dit plus d'une fois : la plus grande preuve de respect qu'on puisse donner aux lois de son pays, c'est d'en signaler les imperfections, quand on le fait avec gravité, avec mesure, et qu'on n'a d'autre mobile que l'intérêt public. Nul ne contestera d'ailleurs qu'il soit permis de discuter sous le gouvernement impérial une institution de la monarchie de Juillet. Le second empire a répudié avec éclat la plupart des traditions du régime qui l'a précédé, et quand il a recueilli quelque portion de sa succession il ne l'acceptait sans doute que sous bénéfice d'inventaire. S'il était prouvé qu'en France la première des conquêtes de la Révolution n'existe plus que de nom, s'il était démontré que, dans la capitale et sur plus d'un point du sol français, la Bastille s'est relevée clandestinement, à l'ombre de la philanthropie, nous sommes sûrs que le gouvernement ne laisserait pas au peuple le soin de recommencer l'œuvre du 14 Juillet.

Sommes-nous donc les premiers à élever cette accusation contre la loi du 30 juin 1838 ? Dès qu'elle fut présentée aux Chambres, des défiances instinctives s'éveillèrent ; plus d'une voix éloquente protesta. — Qu'on relise le *Moniteur* des années 1837 et 1838. L'une de ces voix disait : « C'est une loi de suspects ; c'est la résurrection

« de la Bastille sous la forme d'une institution de bienfaisance. » (Opinion de M. Auguis.) — Une autre : « Vous bouleversez le code » civil; vous rétablissez dans nos lois le principe des lettres de ca- » chet. — Vous introduisez une sorte d'interdiction au petit pied, » sans aucune des formalités ordinaires de l'interdiction. Vous dé- » possédez le pouvoir judiciaire au profit de la puissance administra- » tive, représentée par la médecine spéciale; surtout vous écartez la » magistrature; donc vous avez de mauvais desseins. » (M. Isambert.) — Une autre : « Vous évincez la famille aussi bien que la » magistrature. Vous permettez de conduire un citoyen dans un éta- » blissement d'aliénés sans attendre ni consulter ses parents. Vous » faites une chose sans nom. » (M. de La Rochefoucauld-Liancourt.) — Une autre : « En introduisant au milieu d'une troupe de » fous incurables un malade atteint de folie récente ou passagère, » vous compromettez sa guérison, vous la rendez peut-être à jamais » impossible : il n'y aura bientôt dans l'asile qu'un incurable de » plus. » (M. Roger, du Loiret.) — Une autre : « Vous allez peut- » être créer un supplice auquel je n'imagine rien de comparable. » (M. Odilon-Barrot.) — Une autre enfin s'écriait : « Vous parlez de » servir l'humanité, ah ! craignez de lui préparer de cruels ou- » trages. » (M. Eusèbe Salverte.)

On fit taire promptement ces voix importunes; on prodigua les protestations d'innocence; on affecta de se renfermer dans l'imperturbable optimisme de ce législateur ancien qui ne voulait pas inscrire le parricide dans ses lois, parce qu'il ne voulait pas que le parricide fût dans le cœur de l'homme et dans la nature; on déploya toutes les variétés du sophisme; on ne se fit pas faute de l'ironie; on descendit même jusqu'à l'injure; on dit aux opposants, en toutes lettres : « Messieurs, vous êtes des niais ! ! » Enfin on voulut bien convenir que de pareils « placements » pouvaient devenir une arme terrible entre les mains de la vengeance et de la cupidité; « mais, » ajoutait-on, « nous avons multiplié, nous avons prodigué les garanties » ! C'est ce système de garanties, alors bénévolement accepté qu'il faut examiner aujourd'hui. — Et l'examen est ici d'autant plus nécessaire, que la discussion n'a pas même été tentée à cette époque; elle a été désertée dès le début. Il convient de la reprendre où les chambres l'ont laissée; et d'abord de la placer sur son véritable terrain; car, qu'on nous permette de le dire, on n'en a pas eu l'idée usqu'ici.

III

Posons d'abord quelques préliminaires indispensables.

De toutes les conceptions très originales et très profondes qui font de la loi du 30 juin 1838 un véritable chef-d'œuvre, comme on ne l'a que trop bien dit, voici à coup sûr la plus singulière : elle a introduit dans le droit civil qui régit en France l'état des personnes une innovation tellement considérable qu'on peut l'appeler une révolution tout entière. Et ce grand fait qui domine la discussion, un seul orateur de l'opposition paraît l'avoir entrevu. Depuis 1789, il appartenait exclusivement au magistrat de disposer de la liberté du citoyen. Or ce droit terrible, dans un certain nombre de circonstances données, a été transféré depuis vingt ans de la magistrature à un pouvoir nouveau. Le pouvoir médical a surpris, a usurpé des attributions formidables qui jusque-là étaient dévolues à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire. L'homme de l'art a été investi du pouvoir qui n'appartenait qu'au juge. C'est un médecin qui vous déclare fou, c'est-à-dire qui vous prive de votre liberté ; c'est un médecin qui vous reçoit, c'est-à-dire qui devient l'arbitre de votre liberté ; c'est encore un médecin qui vérifie la légalité de la réclusion prononcée, c'est-à-dire qui prononce souverainement ou qu'il faut vous rendre votre liberté ou qu'il faut vous en priver à jamais. Or, contre le juge, la législation avait imaginé toute sorte de barrières, de limites, de contre-poids pour empêcher qu'en rendant des arrêts, il ne fût tenté de rendre des services. A-t-elle limité avec la même prudence inquiète la puissance du médecin? A-t-elle armé et prémuni la société contre les abus de cette puissance ? Ici, je ne puis m'empêcher de faire une première remarque qui m'effraye. Tout le monde dit que ce sont des médecins qui ont fait ou suggéré ou défendu la loi. Voilà déjà une cause de suspicion légitime. Si la législation est l'œuvre de ceux qui l'appliquent, qui en surveillent l'exécution et surtout qui en profitent et qui en vivent, il est clair qu'ils auront travaillé comme pour eux, qu'ils l'auront faite à leur main — qu'on me passe le mot — qu'au lieu de s'enchaîner ils se seront réservé toute liberté de mouvement et d'action, et qu'ils auront ménagé de leur mieux dans quelque coin inaperçu, d'une part des embûches ou des piéges pour l'individu qu'il s'agit de garder; d'autre part des échappatoires ou des portes dérobées à l'usage de ceux qui le gardent. La conséquence est forcée.

Voilà ce que n'ont pas vu ou n'ont pas voulu voir les adversaires de la loi. Ils ont manqué de logique ou ils ont manqué de courage.

Fidèles aux vieilles habitudes de l'opposition, ils ont agi comme s'ils n'avaient devant eux que l'homme du pouvoir, l'homme de la police. « Connaissons-nous les mystères de la police? » disait M. Isambert.

C'était la science et non la police qu'il fallait incriminer. Le véritable adversaire qu'il fallait attaquer, c'était le médecin. — Et ce qui le prouve, c'est que, dans tout le cours de la discussion, toutes les fois qu'il s'agit d'un point délicat à faire accepter, d'une position difficile à enlever, l'orateur officiel efface sa personne et pousse devant lui quelque illustration médicale, comme on avance une maîtresse pièce au jeu d'échecs : « Ce n'est pas moi qui parle, c'est le docteur X.., c'est le grand médecin Z.., c'est M. Y.., le prince, l'oracle de la science. » Stratégie curieuse, amusante quelquefois, mais peut-être moins innocente qu'elle n'en a l'air. — En entendant ces grands noms, la Chambre s'incline et passe au vote. Donc, l'opposition s'est constamment égarée; elle a toujours frappé à côté ou au-dessus du but; du reste, elle eût vainement tenté le combat; elle avait affaire à trop forte partie. — Pour lutter, elle n'avait que les vagues notions du bon sens, toujours insuffisantes en pareil cas. Les défenseurs de la loi, hommes de bonne foi, nous n'en doutons pas, recevaient des hommes spéciaux leurs arguments tout faits, leurs répliques toutes prêtes; et ces hommes spéciaux connaissaient à fond la matière délicate et complexe sur laquelle porte tout l'édifice de la loi. — La lutte ne pouvait pas être égale; voilà pourquoi elle a cessé si vite.

Ce que ne firent pas alors les orateurs de l'opposition, nous ne craindrons pas de le faire pour eux. Notre témérité sans doute est grande; mais elle est légitime; la religion permet qu'on discute ses mystères; la médecine n'a pas le droit de s'offenser si on sonde les siens. En face de nous se trouvent des hommes dont la reconnaissance publique ne prononce les noms qu'avec respect; mais si je vois de grands services rendus à l'humanité, je vois aussi de grands périls qui menacent la liberté. Toute puissance qui dispose de la personne du citoyen a besoin d'être contrôlée, contrebalancée avec une défiance qui ne saurait être une injure.

IV

Je dois l'avouer, ce qui m'inquiète tout d'abord chez ces hommes de l'art, c'est précisément ce qui m'inspire pour eux tant de respect, je veux dire leur habileté si renommée en France, en Europe, et dans le monde entier. Plus ils sont habiles, plus ils me font peur. Savoir, c'est pouvoir. La science dans laquelle ils excellent est

pleine de mystères, qu'il leur a été donné de pénétrer, mais elle est pleine de piéges, et peut cacher mille précipices sous les pas du vulgaire ignorant. Dans cette *terra incognita* qu'on appelle la folie, Pinel et ses disciples ont fait des découvertes aussi merveilleuses que bienfaisantes; mais qui m'assure que parmi ces découvertes, il ne s'en trouve pas quelqu'une qu'on peut tourner avec d'immenses avantages contre la liberté individuelle? De là pour nous la nécessité de reculer et d'agrandir le terrain sur lequel doit être placé le débat. — Le problème qu'il s'agit d'éclairer est un problème infiniment compliqué; il ne renferme pas seulement une de ces questions de droit qui ne peuvent être traitées à fond que par un légiste exercé; la question de législation est subordonnée à des questions bien autrement subtiles de psychologie d'abord, et ensuite de physiologie et de thérapeutique. Il ne suffit donc pas d'être homme d'État, il faut posséder la science spéciale du philosophe initié aux secrets les plus obscurs de la psychologie; il faut surtout le savoir *sui generis* du médecin qui a fait une étude approfondie de l'aliénation mentale, grimoire effrayant, dans lequel si peu d'hommes ont le don de lire.

Essayons donc de suivre les aliénistes sur ce terrain qu'ils ont exploré et sondé dans tous les sens, et tâchons de prendre leurs propres armes pour les combattre.

Je reviens ainsi, après un détour peut-être trop long, à cette question qui résume tout le sujet : Est-il vrai que les garanties qui, dit-on, sont prodiguées, multipliées par la loi, doivent suffisamment assurer la liberté? — Je le croyais jusqu'ici, mais j'avoue que ma foi commence à être ébranlée; je vais même jusqu'à me demander si ceux qui l'ont dit ont pu croire un seul instant ce qu'ils ont osé dire. — Qu'on lise avec soin les traités les plus célèbres des aliénistes sur la folie, sur ses espèces, ses effets, ses procédés curatifs; qu'on étudie dans ses détails le traitement qui dompte ou adoucit cette déplorable maladie de l'intelligence humaine; qu'on parcoure et qu'on visite les établissements consacrés à leur guérison, et ensuite qu'on relise la loi avec une scrupuleuse attention, alors, il semblera qu'une lumière toute nouvelle révèle aux yeux effrayés des abîmes inaperçus. — Derrière chaque article se découvriront des données d'une portée si effrayante et d'une fécondité tellement inépuisable que je ne sais vraiment pas si la présomption de folie ne peut pas conduire à des résultats aussi formidables que l'accusation de magie et de sorcellerie dans les plus mauvais jours du moyen âge. Je vois devant moi des hommes certainement fort habiles, mais je commence à n'être plus assuré que leur bonne foi soit à la hauteur de leur habilité.

Pour se faire une idée de la valeur de ces garanties dont on fait tant de bruit, il faut voir comment les choses se passent sous le régime que nous a fait cette loi. A Paris, chaque année, c'est le *Moniteur* qui parle, sur le simple certificat d'un médecin, quel qu'il soit, deux cents individus sont placés dans les maisons de santé tenues par l'industrie privée pour la guérison des maladies mentales. Quelles sont donc les formalités qui ont présidé à leur placement, pour me servir de ce dangereux euphémisme? Quelle procédure a-t-on suivie? où est le magistrat, l'homme de la loi, connu et respecté? où sont les lenteurs salutaires de l'instruction? où sont les témoins? où est l'avocat? où est le public? où est la société intervenant sous la forme du jury? où est le juge? où est le recours, l'appel à une autre juridiction? Toutes ces garanties ont disparu; on incarcère sur une déclaration pure et simple; on condamne à huis clos; les rapports des médecins se succèdent et vont s'entasser dans les cartons de la préfecture de police; mais ils ne sont ni communiqués, ni discutés, ni vérifiés; ils émanent de gens experts, trop experts, qui découvrent la folie là où les profanes ne savent pas la voir; ils émanent surtout du médecin qui a le plus grand intérêt à ne jamais trouver son malade guéri, car il perd, le jour de sa sortie, un bénéfice net. Je vois partout l'accusation, je ne vois nulle part la contradiction ni la défense; nous rétrogradons de trois cents ans et plus; ce n'est pas seulement un jugement par commission, un arrêt de cour spéciale ou de cour prévôtale : il y a ici tribunal invisible, procédure secrète, si toutefois procédure il y a. C'est quelque chose de si simple, de si sommaire, qu'on nous l'envierait à Constantinople. Si Laubardemont ressuscitait, — et c'est une espèce qui ne meurt guère, — il ne se ferait plus magistrat, il n'oserait. Au lieu de la robe rouge, il prendrait l'habit noir du philanthrope, il entrerait dans la médecine légale; il donnerait à bureau ouvert des certificats de folie et tiendrait maison de santé. Et assurément Laubardemont aurait bien raison, puisqu'à cette magistrature d'institution récente il ne faut qu'un trait de plume pour rayer un homme du nombre des vivants et que trois mots suffisent pour ouvrir et sceller une tombe.

Dira-t-on que des garanties nouvelles ont remplacé les anciennes? Quelle est leur valeur? A l'or pur n'aurait-on pas substitué de la fausse monnaie? Toutes sont nulles de plein droit : 1° si vous les examinez dans leur ensemble, elles sont nulles parce qu'elles suivent la réclusion de l'individu au lieu de la précéder; ce sont des secours qui arrivent quand il n'est plus temps; en français cela s'appelle « pendre un homme d'abord, et lui faire ensuite son procès. » 2° Elles sont nulles, si vous les prenez en détail, parce que

chaque disposition législative d'un aspect rassurant se trouve contredite ou annulée par la pratique médicale, et que partout où la loi semble ouvrir un recours, la médecine élève une barrière et crée une impossibilité.

Qu'on tourne et qu'on retourne dans tous ses sens cette législation à double face ou plutôt à triple fond, et l'on verra qu'à chaque article de loi correspond une suite d'aphorismes médicaux ou de vérités psychologiques qui en paralysent l'action protectrice. Alors va se produire ce qui arrive quand on retrouve le second fragment d'une médaille brisée dont on ne possédait qu'une moitié. On lit dès lors couramment dans son entier l'inscription gravée sur cette médaille et dont on cherchait vainement la clef tant qu'on n'avait en main que le premier fragment. Aphorismes et articles de loi forment en s'entre-croisant une trame si serrée, un tissu si fort qu'il est impossible de s'en dégager désormais quand on a le malheur d'y être enlacé. De l'action combinée de la science et de la loi résultera quand on le voudra un système d'emprisonnement clandestin dont le mécanisme est tellement ingénieux que la victime ne pourra ni se défendre avant, ni se sauver après, ni même pousser un cri qui ne soit impuissant ou inutile. Autant la loi rendra les attentats possibles, faciles, je n'ose dire fréquents, autant la science saura les rendre irrésistibles et insaisissables. L'une tiendra ouverte à toute heure du jour et de la nuit la porte de cette nouvelle Bastille; l'autre, dès que l'individu en aura franchi le seuil, la refermera sur lui pour l'éternité. *Lasciate ogni speranza.* Ce n'est sans doute pas pour cette raison que les admirateurs de la loi du 30 juin 1838 la trouvent parfaite.

Ici, je l'avoue, nous nous arrêtons en face d'une effrayante énigme. Que faut-il penser ? Devons-nous croire à une tromperie préméditée, à une vaste et savante conspiration contre la liberté du citoyen ? Nous sommes sûrs que les hommes d'Etat et les médecins qui ont travaillé de concert à la rédaction de la loi auront été encore plus étonnés que le public en lisant ces lignes; ils vont s'écrier qu'ils ne se savaient pas si profonds et se défendront non sans raison d'avoir eu tant d'esprit. Il faut toujours craindre de calomnier la nature humaine; et qui donc oserait supposer qu'à un jour déterminé le pouvoir et la science, comme deux malfaiteurs associés pour un mauvais coup, se sont donné le mot pour tromper la France et qu'ils ont eu pour complices tous les pairs et les députés du royaume ? Les choses, grâce à Dieu, se sont passées bien plus innocemment. Le vice ou le péril de la législation que je viens de signaler s'explique par une cause, par une seule cause : c'est qu'une partie de cette législation a été conçue ou dictée par des médecins, hommes spé-

cisus, qui n'entendaient rien à l'art de faire des lois; l'autre appartient tout entière à des légistes qui ne savaient pas le premier mot de la médecine. C'est dire assez qu'elle doit abonder en contradictions, parce qu'elle repose sur un malentendu innocent, mais énorme; elle est le produit hybride, incohérent, monstrueux de deux ignorances et de deux incompétences combinées, le résultat d'une double méprise également suivie des deux côtés, mais qu'il est urgent d'éclaircir. En deux mots, la médecine a cru à sa propre infaillibilité; les commissions, les rapporteurs, enfin les deux Chambres ont cru comme le public à l'infaillibilité de la médecine. Ce qu'on est tenté de prendre pour une série de combinaisons machiavéliques n'est qu'une suite de quiproquos. Mais il n'en est pas moins vrai que le principe des lettres de cachet a été rétabli, comme on l'a dit, dans la législation française, et que si la douceur de nos mœurs ne nous rassurait pas contre les imperfections de la loi, il n'y a pas un des 32,000 Français aujourd'hui détenus dans les asiles dont le sort ne devrait faire trembler, quand on voit comment ils y sont entrés.

V

Commençons en effet par arrêter notre attention sur l'article 8 : « Des placements volontaires ». Nous ne parlerons pas des placements ordonnés par l'autorité publique. Ceux-ci échappent à tout soupçon légitime : la femme de César ne doit jamais être soupçonnée et ne peut même pas l'être. Si jamais il se rencontre des abus, ce ne sera que dans les placements officieux qu'effectue un particulier dans une maison de santé tenue par l'industrie privée. Cela reste pour nous hors de doute.

Il y a dans toute loi une disposition fondamentale, un article essentiel dont tous les autres ne sont que des dépendances ou des corollaires, de même que dans toute position forte il y a un point spécial, un point culminant qui en est la clef, et dont il suffit de se rendre maître pour être maître de tout le reste. Mais avant de l'enlever, il faut d'abord le discerner, il faut le reconnaître, et cette première opération n'est pas toujours la plus aisée. Tout autre que l'homme de l'art y doit échouer.

Cet article essentiel dans la loi du 30 juin 1838, c'est l'article 8, c'est-à-dire celui qui détermine à qui doit appartenir le droit de placer ou plutôt d'incarcérer le citoyen dans cette prison qu'on appelle un établissement d'aliénés [1]. En effet, s'il est démontré que

[1] Voici le texte de cet article :

Art. 8, tit. II, sect. 1re. Des placements volontaires. — Les chefs ou préposés responsables des établissements publics et les directeurs des établissements privés et consacrés

le moment qui suit l'entrée dans une de ces maisons décide irrévocablement du sort d'un homme, le droit de requérir ou d'ordonner un placement de ce genre s'appelle de son vrai nom le droit de vie et de mort sur le citoyen. Il suffira de placer l'arbitraire à l'entrée pour rendre l'arbitraire éternel. M. Odilon Barrot le fait observer avec une haute raison : « Il n'est pas besoin de supposer une fraude, un calcul pervers ; qu'une erreur soit commise le plus innocemment du monde, elle aboutit promptement à un malheur irréparable. » Il y a ici une sorte d'engrenage formidable, comme dans certaines machines d'invention moderne : il suffit qu'un pan de vêtement s'y accroche, l'individu y passe tout entier.

A qui donc ce pouvoir terrible va-t-il être conféré ? Chose singulière ! sur ce point capital, la loi est muette, ou elle refuse de s'expliquer. Ce pouvoir n'appartient à personne ou plutôt il appartient à tout le monde; il est à la disposition de qui veut le prendre. J'ai beau relire l'article 8, je n'y découvre que ces mots : la personne qui fait la demande du placement, la personne qui effectue le placement. « Mais quelle est donc cette personne? objecte un adversaire du projet; on ne le dit pas. Faudra-t-il que ce soit un agent de l'autorité, un magistrat, un parent ? On ne l'exige pas. Il y a ici une lacune énorme !... » Dans cette lacune, dans ce silence, il y a quelque chose de nature à effrayer. Il n'a fallu que glisser adroitement dans la loi ce mot d'une sinistre élasticité : *la personne qui demande le placement*, pour faire rentrer l'arbitraire illimité dans la société française. La liberté individuelle n'existe plus en France que de nom depuis qu'une formule vague, indéterminée préside aux « placements volontaires » dans les maisons de fous. Et ce qui étonne, c'est que, dans un pays où les légistes, les magistrats, les avocats et surtout les gens d'esprit se comptent par dizaines de mille, personne ne se

aux aliénés ne pourront recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale s'il ne leur est remis : 1° une demande d'admission contenant les noms, profession, âge et domicile, tant « de la personne qui la formera » que de celle dont le placement sera réclamé, et l'indication du degré de parenté, ou, à défaut, de la nature des relations qui existent entre elles ; 2° un certificat de médecin constatant l'état mental de la personne à placer et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de faire traiter la personne désignée dans un établissement d'aliénés et de l'y tenir enfermée. Ce certificat ne pourra être admis s'il a été délivré plus de quinze jours avant sa remise au chef ou au directeur, s'il est signé d'un médecin attaché à l'établissement ou si le médecin signataire est parent ou allié au second degré inclusivement des chefs ou propriétaires de l'établissement ou de la personne qui fera effectuer le placement; 3° le passe-port ou toute autre pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer. Il sera fait mention de toutes les pièces produites dans un bulletin d'entrée qui sera envoyé dans les vingt-quatre heures avec un certificat du médecin de l'établissement et copie de celui-ci ci-dessus mentionné au préfet de police à Paris, partout ailleurs au préfet ou au sous-préfet.

soit douté qu'il y avait là-dessous toute une révolution qui nous a fait reculer de deux ou trois siècles.

Je me trompe : deux députés, MM. Charamaule et de La Rochefoucauld-Liancourt, ont reconnu le piége; mais, malgré leurs efforts, l'article 8 fut arraché ou plutôt enlevé par surprise à une Chambre incompétente, distraite et qui d'ailleurs n'était pas en nombre [1]. Il faut donc rouvrir la délibération sur ce point essentiel et reprendre les arguments des deux orateurs, puis essayer d'y ajouter. Car, je le répète, tout est là.

« Que résulte-t-il de la loi ? s'écrie M. Charamaule, que la personne à qui viendra cette odieuse fantaisie d'enfermer un individu chez les fous pourra se la passer ! Comment, à toute heure du jour et de la nuit, le premier venu, armé d'un certificat signé du premier médecin venu, pourra se saisir d'un citoyen, l'introduire par la ruse ou même le précipiter par la force dans ce réceptacle de toutes les horreurs qu'on nomme une maison d'aliénés ! La loi d'ailleurs ne doit disposer que pour les cas généraux, et ce placement opéré par un étranger devrait être un cas infiniment rare, il ne peut être admis que comme exception, et voilà qu'aux termes de l'article 8 il devient un fait permanent, il devient l'état normal des établissements d'aliénés ! Je ne trouve pas d'expression pour qualifier une pareille monstruosité... Mettez donc au moins dans votre article, comme le demande M. de la Rochefoucauld, le père, le frère, le fils, l'époux... »

Et en effet, dans son projet primitif, le gouvernement n'y avait pas manqué. Ce fut la commission qui se chargea d'exclure la famille, et le gouvernement ne demanda pas mieux que d'y adhérer.

Rien de plus logique assurément, rien de plus sensé que l'amendement proposé par les deux honorables députés. Et cependant, même avec les garanties qu'ils proposent d'introduire dans la loi, la société ne devait pas se trouver encore suffisamment rassurée ; car il y a des fils dénaturés, il y a des frères ennemis, il y a des pères barbares, il y a des époux qui peuvent avoir des infidélités à punir. Mais que ce droit terrible soit laissé à un étranger, à un indifférent, à qui veut le prendre, en un mot, n'est-ce pas une chose monstrueuse? L'honorable M. Vivien, défenseur obstiné de la loi et surtout de l'article 8, vous répond là-dessus avec l'accent d'une candeur que nous n'entendons pas suspecter : « Mais, messieurs, cela se fait tous les jours; voulez-vous donc empêcher l'humanité de s'exercer? J'ai été préfet de police; je sais mieux que qui que ce soit comment les

[1] Voir au *Moniteur* de 1837 la curieuse séance du 5 avril.

choses se passent. Tous les jours un étranger tombe malade à Paris; un accès d'aliénation mentale l'a saisi subitement loin de son domicile ; un ami de l'humanité le conduit dans une maison de santé, où des soins spéciaux lui seront prodigués. » En vérité ! êtes-vous bien sûr que ce soit toujours un ami de l'humanité ? Vous avez passé par la préfecture de police ; vous devez en savoir plus long que nous sur le chapitre des perversités et des bassesses humaines... Qui vous dit que ce n'est pas un faux ami, un traître, le prête-nom d'une vengeance cachée, l'homme de paille, l'agent complaisant de quelque mauvais dessein ?... Ne laissons pas aux plus criminelles de toutes les passions ce prétexte commode ; faisons justice une fois pour toutes de ce lieu commun, aussi barbare qu'hypocrite, dont le public est dupe depuis trop longtemps : « Il reçoit des soins empressés dans une maison spéciale... » Sait-on bien ce que c'est que les soins qu'il y reçoit ? Sait-on bien qu'ils consistent dans un ensemble de tortures morales et même physiques aussi humiliantes que douloureuses, telles, en un mot, qu'on oserait à peine les souhaiter à son plus mortel ennemi, tantelles réalisent l'idéal de la plus atroce des vengeances ? Pour qu'une guérison s'opère avec de pareils moyens et dans un pareil lieu, il ne faut pas seulement que la science fasse un prodige, il faut que la bonté divine y joigne un miracle. Si la folie n'existe pas encore, elle va naître bientôt; si elle est naissante, elle s'exaspère jusqu'à devenir incurable; ce qui n'est encore que momentanément ou partiellement dérangé se trouvera tout à l'heure irrévocablement détruit. Votre ami de l'humanité vient de commettre la plus désastreuse des erreurs, s'il n'a pas commis le plus odieux des forfaits. Mieux vaudrait un sage ennemi... Comment donc, si les conséquences d'un placement fait à la légère peuvent être meurtrières à ce point, comment expliquer l'insistance des défenseurs de la loi, qui s'acharnèrent à emporter de haute lutte le vote d'une disposition qui peut conduire à de tels résultats ?

Que signifient cette chaleur, cet éclat, ce luxe de talent que déployèrent la commission et son rapporteur pour la faire adopter ? « En vérité, s'écrie M. Charamaule avec une sorte de vertueuse colère, je ne comprends pas l'obstination de la commission ! » Pour moi, je ne la comprends pas davantage ; mais ce que je vois trop bien, c'est que l'article en question est le fondement qui porte tout l'édifice de cette législation inqualifiable. La pierre angulaire ou la clef de voûte de l'édifice, c'est cette rédaction ambiguë qui arme le premier venu du plus redoutable de tous les droits. Si vous le supprimez, tout s'écroule. — Que faut-il désormais à l'homme puissant auquel il prend fantaisie de se débarrasser d'un individu qui l'offense ou qui le gêne, comme au bon temps de M. de la Vril-

lière ou de M. de Sartines? Rien, moins que rien; la signature d'un malhonnête homme. Est-ce bien difficile à trouver? « Les mœurs présentes de la nation, écrivait Fénelon en 1712, jettent chacun dans une violente tentation de s'attacher au plus fort par toute sorte de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons. » Ce qui était vrai dans les premières années du XVIIIe siècle a-t-il cessé de l'être au XIXe? La certitude de l'impunité est la plus dangereuse de toutes les tentations; or, la société est ainsi faite, que l'individu n'a rien à craindre de ses ennemis, mais qu'il peut tout avoir à craindre de ses amis. Contre ces derniers, aucune sûreté n'a été prise; le crime de trahison peut se promettre d'échapper à la justice humaine; il ne devra compter qu'avec le ciel ou avec la conscience. — La conscience? on s'en débarrasse ou on la fait taire si aisément! Le ciel? ah! si ce n'est que le ciel! comme dit Tartuffe...

Il me répugne de pousser ainsi jusqu'à l'extrême une hypothèse qui, j'en suis sûr, ne se réalisera jamais. Un pareil forfait, s'il se produisait, devrait être tenu pour une de ces monstruosités qu'on ne voit qu'une fois dans un siècle. Mais les erreurs sont aussi redoutables que les forfaits. Une méprise innocente peut aboutir à une inhumation précipitée. Or, du côté des erreurs, je ne vois rien qui me rassure.

Il faudrait, dira-t-on, à cet instrument complaisant ou aveugle d'une vengeance ou d'une cupidité haut placée un certificat signé d'un médecin, et le législateur affirme avec une majestueuse confiance qu'on ne trouvera jamais un médecin qui veuille se charger d'une telle infamie. On irait loin avec des raisonnements pareils, et le code se trouverait aisément simplifié. — Je ne puis m'associer à cette confiance de la loi, et je me demande si ces raisons de sentiment sont faites pour nous tranquilliser tout à fait. J'estime et j'honore tous les médecins, je m'incline devant leur science et je rends hommage à leur bienfaisance, mais c'est à eux à dire s'ils sont au-dessus de la condition de l'humanité. Or, c'est un axiome élémentaire de philosophie morale et une vérité d'expérience, que partout où se rencontre la certitude de mal faire avec impunité, tôt ou tard s'en rencontrera la volonté. Contre l'homme de l'art que vous investissez de la plus délicate de toutes les missions, comme du plus redoutable de tous les pouvoirs, il me faut des barrières, il me faut des garanties, et j'en cherche vainement. Vous n'en sauriez montrer une seule. Quel est-il, ce médecin? quelles conditions de capacité ou de probité lui imposez-vous? Où rend-il ses arrêts, qui peuvent être des arrêts de mort? Dans quelles formes doit-il les rendre? Qui vous assure qu'il a vu l'individu, qu'il l'a examiné, qu'il le connaît

suffisamment, qu'il ne s'est pas trompé sur son état? Qui vous assure qu'il n'a pas mis sur ce certificat délivré de la main à la main et sous le manteau autant de mensonges ou d'erreurs qu'il y a de syllabes ou de lettres?

La loi est muette sur tous ces points; elle n'a prévu qu'un cas de légitime suspicion : celui où le médecin qui certifie l'aliénation et le médecin qui reçoit l'aliéné seraient parents à je ne sais quel degré... Est-ce assez?

Ainsi, d'un côté comme de l'autre, égale absence de formalités protectrices. Ce premier paragraphe de l'art. 8 est une épée de Damoclès, ou, pour parler comme Saint-Simon, « une meule toujours en l'air » sur la tête du citoyen. Or, on l'a vu, toute la loi est là; dès lors, ce premier point suffit. — La loi a donné mille moyens de prendre l'individu; la science a maintenant par devers elle mille moyens de ne jamais le rendre; et pendant que tout le monde peut vous conduire chez les fous, il n'est personne qui puisse vous en arracher. C'est ce que nous allons démontrer tout à l'heure.

VI

Supposons, maintenant, et certes l'hypothèse est permise à qui se souvient de l'article 8, supposons qu'un homme sain d'esprit vient d'être conduit chez les fous par l'effet d'un attentat ou même d'une simple méprise. — La porte se referme, et c'est fait pour jamais. Je dis qu'aucun pouvoir humain ne le tirera de là, ni l'État, ni la magistrature, ni la société, ni la famille, ni l'amitié; et c'est ici qu'il faut enfin faire connaître une situation qui s'est reproduite mille fois depuis vingt ans, ou plutôt depuis soixante ans, mais qui n'a pas encore été décrite, car je ne sache pas qu'il y ait encore d'exemple d'une victime qui ait survécu pour en raconter toutes les phases. Ces phases sont nombreuses; elles pourraient s'appeler les cercles d'un enfer anticipé. — Nous allons prendre comme terme moyen un chiffre de cent individus; nous leur ferons parcourir successivement les différentes stations du douloureux voyage; on verra combien nous en laisserons à chaque pause, et combien il en restera quand nous serons arrivés au terme.

Placez-vous dans ce préau; regardez cet homme qui vient d'entrer, qu'on laisse seul et qui promène des yeux effarés sur ces lieux inconnus, sur ces êtres étranges qui l'entourent. Il arrive en pleine possession de sa raison; mais quoi! ne serait-il pas dans une maison de fous? Grand Dieu! le serait-il lui-même? S'il ne l'est pas, ne va-t-il pas le devenir? Il pousse un cri d'horreur, un cri d'effroi!...

Il n'en faut pas davantage : sa raison a péri comme foudroyée ; le saisissement a fait de lui un idiot ; la frayeur en a peut-être fait un maniaque épileptique. — Il ne guérira jamais, et pour briser ce roseau qui pense il n'a fallu que quelques instants !... « C'est un moment tragique que celui où l'on se sent devenir fou, le moment où la raison, éclairée de sa dernière lueur, se voit périr et s'éteindre. « Oh ! » ne permets pas que je sois fou, s'écrie le roi Lear, conserve-moi » dans l'équilibre ! Oh ! non, pas fou, de grâce ! je ne voudrais pas » être fou ! » (Michelet). Vœux impuissants : la folie vient ; elle est venue... Sur cent, dix au moins auront péri dans ce passage de la lumière aux ténèbres, du monde des vivants au séjour des morts.

S'il résiste à cette première épreuve, en voici une autre plus terrible qui l'attend ; il succombera dans quelques heures, ou du moins il n'ira pas jusqu'au lendemain. Des hommes aux traits ignobles et durs arrivent pour emprisonner ses bras dans le hideux vêtement des fous. Il faut qu'il endosse la camisole de force, ou bien des mains brutales vont le frapper, sans respect de la dignité humaine ; il sera dompté à coups de poings et à coups de pieds, pour être ensuite enchaîné..... « Que voulez-vous ? dit une voix doucereuse, c'est le traitement »..... A l'idée seule de ces cruelles avanies qui ne sent tout son être se soulever ? Mais que dire de celui qui les éprouve ? « Ah ! s'écrie éloquemment M. Odilon Barrot, ce doit être un supplice inouï que de se voir traité comme un fou, quand on est sûr de ne pas l'être !... » Encore si les choses se bornaient là ! Mais ce que Napoléon Ier disait du lit des rois est bien plus vrai de celui des fous ; ce supplice a pour effet inévitable de tuer la raison irrésistiblement. Il est impossible, matériellement et moralement impossible, de passer une nuit dans le lit d'un fou sans y prendre la folie. Seulement, cette fois, ce n'est plus un idiot que nous reverrons, c'est un fou furieux, qui mangera la bourre de son matelas, et bien pis. Sur cent, trente au moins périssent ainsi.

Voilà la première journée de ce drame lugubre. Or, maintenant relisons la loi et passons au second ou au troisième paragraphe de l'article 8, et voyons quels secours, quelles garanties il promet à l'infortuné. Dans les vingt-quatre heures, le médecin de l'établissement doit transmettre à M. le préfet de police ou au préfet du département les pièces qu'il a reçues la veille, c'est-à-dire la demande de la personne qui opère le placement, le certificat du médecin qui constate la folie, et en outre sa propre déclaration, qui fait connaître à l'autorité l'état du malade qu'il a reçu. Oh ! pour celui-là, je ne suis pas en peine de lui ! il parle à coup sûr. Si le premier médecin s'est trompé, je n'ose dire : s'il a fait un faux, le médecin de l'éta-

blissement ne se trompe pas et ne trompe personne. Il est certain qu'au bout de vingt-quatre heures, il a chez lui un fou, un véritable fou. M. le préfet de police peut envoyer un homme de l'art ou plusieurs hommes de l'art, aux termes de l'article 9. Le délégué de M. le préfet de police ne se presse pas, il est vrai; sa visite a lieu dans les trois jours qui suivent. Cette visite ne peut manquer de constater un cas de folie. La réclusion a nécessairement produit son effet. Si l'individu n'était pas aliéné, il est clair qu'il l'est à cette heure. Entre le moment de l'entrée et celui de l'arrivée du délégué de l'autorité, il s'est écoulé vingt-quatre heures d'abord, puis trois jours; il en faut mille fois moins pour qu'il survienne un craquement, une dislocation irrémédiable de la pauvre intelligence humaine. Parlons sans feinte. Y a-t-on bien pensé? Quoi! trois jours après vingt-quatre heures, c'est-à-dire cinq jours et surtout cinq nuits avant que n'apparaisse la première intervention protectrice de la puissance publique! On ne saurait croire qu'il y ait là une perfidie noire, une scélératesse raffinée; j'ai besoin de me persuader qu'il n'y a rien de plus qu'une impardonnable étourderie. Mais, en vérité, ne dirait-on pas que la science, avec une froide précision, a calculé, montre en main, combien d'heures pouvait durer l'agonie de l'intelligence, et, qu'après lui avoir assigné quatre jours comme limite extrême, elle a placé au cinquième jour la première ou plutôt l'unique intervention de la puissance publique, de telle sorte que le délégué du pouvoir n'aurait plus qu'à enregistrer une mort civile? Sur les cent que nous comptions au début, quarante nous restent à grand' peine.

Tâchons donc, puisqu'il le faut, de patienter avec le détenu; attendons, si cela se peut, pendant cinq jours et cinq nuits, dont chaque minute équivaut à un siècle, l'arrivée de ce libérateur, de cet ange tutélaire dont la loi nous a ménagé l'appui. Enfin il est annoncé, il arrive, le voilà..... Mais je ne sais pourquoi sa première vue ne m'a point rassuré. Il est médecin et c'est M. le préfet de police qui l'envoie! On a remarqué plus d'une fois d'étranges anomalies dans la constitution politique de notre pays comme dans le caractère de notre nation; mais à coup sûr celle-ci n'est pas la moins singulière. En France, c'est à l'autorité elle-même que se trouve confiée la garde des plus précieuses de nos libertés. Est-ce bien à M. le préfet de police qu'il fallait remettre le soin d'assurer à l'individu la jouissance pleine et entière du plus imprescriptible de tous les droits? Est-ce à ce représentant de l'autorité qu'il fallait laisser le dépôt de la plus délicate de toutes les libertés? Fallait-il aussi que ce fût l'autorité médicale, à l'exclusion de la magistrature et de la famille, qui absorbât tous les rôles et qui intervînt sans

partage comme sans contrôle dans toutes les phases et à tous les moments de cette procédure d'un genre tellement insolite? Je ne vois partout que le médecin, le médecin et encore le médecin. Ce ne sont pas les dissonances que je redoute en pareil cas, c'est l'accord trop parfait. Qui ne sait que l'aspect, le contact des aliénés, l'étude obstinée de l'aliénation déterminent dans les docteurs de cette spécialité une sorte d'illusion d'optique passée à l'état chronique, véritable maladie professionnelle qui leur fait voir partout des fous et mettre partout la folie? Je sais avant de l'avoir lu le rapport du médecin expert : Molière l'a formulé il y a plus de deux cents ans : « Oui, mon cher confrère, *graphice depinxisti*, et si monsieur n'était pas fou, il faudrait qu'il le devînt par la beauté du raisonnement que vous avez fait de sa maladie. »

Il n'en faut donc pas douter, cette première visite n'est qu'un recours illusoire : le médecin délégué par l'autorité administrative n'arrivera que pour confirmer, pour sanctionner un fait accompli. A partir de ce moment, nous entrons avec le prévenu dans une phase nouvelle : je l'appellerai le second acte du drame, et lui donnerai pour titre : *Le traitement par l'isolement absolu*. On va voir se développer les conséquences logiques d'une application imprudente ou perverse de l'article 8.

« Savez-vous, dit M. Salverte, que quand vous placez un homme dans un de ces établissements, vous le livrez à un maître, à un maître dont l'autorité ne souffrira aucun contrôle, à un maître dont l'autorité, répartie entre les individus qui viennent l'aider dans ses fonctions, ne supportera aucune critique? Quelque plainte qu'élève l'aliéné, toujours la prévention est contre lui ; il montrera des blessures, des cicatrices ; on dira qu'elles sont le fruit d'une rixe avec ses compagnons de malheur, on dira qu'il s'est blessé lui-même ; il faudra qu'il ait mille fois raison de se plaindre pour qu'on daigne une fois examiner s'il n'a pas tort. Et remarquez, messieurs, que la possibilité des abus du pouvoir se renouvelle à tout instant du jour, qu'elle dure tout le temps de la maladie, et qu'en se réalisant, ce qui est bien plus fâcheux, elle peut contribuer à la prolonger et à la rendre incurable. »

Il ne se trompait donc pas l'homme de talent et l'honnête homme qui disait qu'une simple erreur pouvait conduire à une infortune irréparable. Supposez une erreur (et c'est une supposition qu'on peut, qu'on doit même toujours faire, puisqu'une légèreté si criminelle autorise « le placement » sans aucune forme de procès), et donnez-nous par la pensée le spectacle de tout ce qui en résulte.

Et d'abord restituez aux choses leur véritable nom ; dépouillez-les de ce déguisement commode d'expressions philanthropiques sous

lesquelles tant de monstruosités peuvent se cacher. Si l'individu n'était pas malade au moment de l'entrée, cette admission, comme vous l'appelez, c'est un guet-apens, un mauvais coup, car la bienfaisance procède exactement comme procéderait la scélératesse ; c'est d'une ressemblance à faire peur. Et ce que vous appelez le traitement, c'est une série d'avanies et de supplices qui transporte en pleine civilisation les horreurs de l'état sauvage et qui réjouirait un Huron. Si l'individu n'était pas malade, je vois d'abord ici un fait de séquestration, crime que le code pénal punit des travaux forcés, accompagné de coups, sévices et mauvais traitements, qui relèvent de la police correctionnelle ou plutôt de la cour d'assises ; ensuite ce docteur, ce philanthrope patenté, qui devient maître de la personne, qui, au nom de l'omnipotence médicale servie par une trentaine de bras vigoureux, ordonne une mise au cabanon, à la camisole de force, prescrit le supplice des douches, pratique des opérations chirurgicales qui peuvent aller jusqu'au trépan inclusivement, ce docteur n'est pas seulement un geôlier, c'est le plus terrible des bourreaux. Ces prétendus infirmiers qui, sous prétexte de soigner le malade, s'emparent de lui, le frappent, l'enchaînent à toute heure du jour et de la nuit, ce ne sont pas seulement les porte-clefs d'une prison, les gardes-chiourme d'un bagne, ce ne sont même plus les aides d'un exécuteur des hautes œuvres ou les valets d'un bourreau, ce sont des malfaiteurs à gages, et quelque successeur du Dante pourrait, sans trop d'invraisemblance, les mettre dans un nouveau cercle de l'Enfer pour y remplir l'office des démons.

Si l'individu n'était pas malade, que dire de cette tête de damné que vous voyez là, absorbé dans un si sombre désespoir, ou qui se tord en poussant des cris de rage et qu'on laisse crier parce que, dit-on, c'est un effet de la nature particulière de l'affection dont il est tteint? — Oui, s'il n'est pas malade en ce moment, ce n'est plus alors un monomane atteint de folie mélancolique ou de folie furieuse, c'est tout simplement la victime à jamais déplorable du plus affreux supplice qu'ait jamais inventé le génie du mal, d'un supplice que n'ont pas trouvé les Phalaris ni les Néron, d'un supplice qu'Alighieri lui-même n'a pas oser rêver. Rapprochez, je vous prie, ces deux phrases, dont l'une est empruntée au discours d'un des défenseurs de la loi et l'autre à tous les traités de médecine. 1° « Le directeur d'un établissement d'aliénés ne peut pas être armé d'une autorité assez absolue, d'un despotisme assez illimité. » 2° « Pour u'un aliéné soit dûment guéri, il faut qu'il soit assujetti à l'isolement le plus rigoureux. » Tirez maintenant la conclusion : cela veut dire que le malheureux aura passé par tous les genres de torture sans pouvoir résister ni appeler au secours, et que ces tortures

aurent pu se prolonger indéfiniment, jusqu'à ce qu'enfin sa raison y succombe, car dans cette captivité dévorante il étouffe, il est asphyxié comme l'oiseau sous la cloche de la machine pneumatique, tant on a su habilement faire le vide autour de lui. Examinez les deux côtés, et voyez si la loi n'a pas tout fait pour l'oppresseur et contre l'opprimé.

Remarquez d'abord combien de pouvoirs divers se trouvent accumulés sur la tête du médecin directeur de l'établissement et combien de rôles il joue à la fois. Il est tout ensemble juge d'instruction, procureur impérial, juge en dernier ressort et gardien du prisonnier ou du condamné. Il fait l'enquête, il accuse, il prononce l'arrêt, et l'arrêt sans appel ; il exécute la sentence dans sa propre maison et il vit, il s'enrichit des bénéfices de la détention qu'il a lui-même ordonnée. Ce magistrat nouveau, qui réunit à lui seul les attributions de trois magistrats, est en même temps un industriel dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux de l'individu dont le sort est remis entre ses mains ; et il perd une rente s'il élargit son prisonnier. On ne saurait imaginer un entassement plus bizarre d'incompatibilités flagrantes, ou plutôt on n'a jamais vu pareil renversement de toutes les notions élémentaires du bon sens, de la logique, du droit, de l'équité.

Quoi qu'on puisse dire, il en faudra toujours revenir à la réalité des choses ; cet homme savant, cet homme bienfaisant, c'est après tout et peut-être avant tout un spéculateur qui tient maison de santé ; à côté d'un sacerdoce philanthropique, j'aperçois un métier lucratif qui, comme tous les métiers, a son charlatanisme, ses rouseries pratiques tendant à exploiter, sinon à duper le client. La loi affecte de ne pas voir en lui ce caractère, qui me dégage, moi, de tout préjugé superstitieux et m'autorise, pour cause, à me défier de ce trop habile médecin. La loi s'obstine à le croire à la fois infaillible et impeccable ; c'est de lui seul qu'elle veut que le pouvoir administratif reçoive des renseignements sur la situation du détenu ; c'est lui seul qu'elle appelle à statuer sur sa destinée. Cette confiance me paraît exagérée, et la situation du docteur vis-à-vis de ses malades me rend son témoignage suspect.

« Tous les quinze jours, dit l'article 4, le médecin directeur adresse à l'autorité administrative un rapport sur l'état de l'aliéné... » Mais il met dans ce rapport tout ce qu'il lui plaît, puisqu'il parle seul et sans contradicteur ; j'ajoute qu'il parle à coup sûr quand il affirme que l'aliéné ne guérit point, car s'il y a eu détention illégale, son état s'aggrave tous les jours au lieu de s'améliorer. Je me demande donc pour qui cet article peut être une garantie, si ce n'est pour le médecin agent du pouvoir contre la liberté.

Mais voici qui dépasse toutes bornes; aux termes de l'art. 13, c'est le médecin directeur, le médecin tout seul, qui ordonnera l'élargissement du détenu ou prolongera sa captivité en vertu de son pouvoir discrétionnaire; pour qu'il sorte, il faut que le docteur le déclare guéri. Y a-t-on bien pensé? Mais s'il parle seul et sans contradicteur, il ne voudra jamais que son malade se porte tout à fait bien; il va s'ingénier pour le garder encore; n'est-il pas, en effet, juge et partie dans sa cause? n'est-il pas sans cesse placé entre sa conscience et son intérêt? Si ses malades guérissent, voilà un homme ruiné! il ne lui reste plus qu'à fermer sa maison. Tout cela est monstrueux, mais il y a quelque chose de plus monstrueux encore, c'est l'aveuglement de la société et surtout celui de la justice.

C'est donc contre cette autorité médico-légale exorbitante, contre ce despotisme illimité, qui dépasse celui du planteur sur le nègre ou du maître sur l'esclave antique, qu'il aurait fallu multiplier les appuis, prodiguer les recours, accumuler les garanties. Or, il semble qu'on ait pris à tâche de faire tout le contraire, du moins ce qu'on appelle de ce nom n'en offre que l'apparence, et ce qu'on a l'air de nous donner d'une main, on sait fort bien le reprendre de l'autre.

Mais quoi, dira-t-on, la chose est pourtant bien simple; s'il y a fraude ou erreur dans l'admission du détenu, celui-ci va tout de suite adresser une réclamation à la justice, à sa famille ou à ses amis. Le bon sens le dit naturellement; la loi le dit aussi : art. 4 ou art. 14. Nous avons lu et relu ces articles : mais nous craignons qu'ils ne soient conçus et rédigés avec plus d'adresse que de sincérité : le détenu réclamera; mais pour réclamer il faut ou pouvoir parler ou pouvoir écrire, et l'on oublie qu'il est soumis au régime sévère de l'isolement; on oublie qu'il a les mains liées, qu'on peut d'ailleurs lui refuser les moyens d'écrire, qu'on peut enfin garder ou supprimer sa lettre; car ce serait supposer trop de naïveté dans l'industriel et dans ses agents, c'est-à-dire dans ses complices, que de croire qu'ils feront bénévolement parvenir à son adresse une plainte qui les livrerait aux mains de la justice ou les exposerait aux poursuites de la famille. Objectera-t-on que, sans être appelée, la justice va venir d'elle-même; qu'elle ne peut pas ne pas étendre sa protection sur tout citoyen menacé de l'arbitraire, et qu'aucun abus de ce genre ne saurait se soustraire à ses yeux comme à son bras tutélaire et vengeur? Ceci nous conduit à chercher quelle est la part qui reste à la magistrature dans l'application de la loi et quel est l'appui qu'elle peut prêter au citoyen.

E. GARSONNET.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

FÉLIX HOLT

LE RADICAL

SIXIÈME PARTIE[1]

I

Jermyn était retourné chez lui, bien persuadé que, dans l'intervalle de cet entretien avec le plus prochain qu'il aurait avec Harold, celui-ci serait entièrement absorbé par les débats intérieurs que devait susciter dans son esprit la communication qu'on venait de lui faire. Jermyn ne doutait guère que l'issue de ces débats fût telle qu'il la désirait. Harold était largement pourvu de cette faculté de l'intelligence que l'on appelle le jugement. Il y avait dans la vie beaucoup d'excellentes choses qu'il préférait à la satisfaction creuse d'une vengeance irrationnelle.

Effectivement, après avoir écrit à Londres, selon l'engagement qu'il en avait pris avec Jermyn, Harold passa plusieurs heures à réfléchir sur sa nouvelle situation, dans un sens qui ne différait pas beaucoup de celui qu'avait supposé le procureur.

Dans les cas ordinaires, une possession d'une durée moins longue que ne l'était celle dont avaient joui les Durfey-Transome était re-

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 décembre 1869, des 15 et 31 janvier, 15 et 28 février 1869.

gardée comme constituant un droit inviolable. S'il y avait quelques exemples que la loi eût laissé un semblable possesseur d'un bien patrimonial exposé à en subir la dépossession, ç'avait été une conséquence de l'obscurité d'anciennes transactions. Les raisons morales pour donner une validité légale à ce titre d'une longue occupation n'en étaient pas moins fortes. Certes, personne n'aurait dit que Harold fût tenu de se mettre à la recherche de cet héritier par reversion et de le solliciter d'entrer en jouissance de son droit; loin de là, tout le monde se serait moqué d'une telle conduite. L'héritier par reversion devait être laissé dans l'ignorance de son droit, d'ailleurs douteux; et même eût-il eu connaissance de ce droit et l'eût-il fait valoir en justice, Harold n'aurait pas été déshonoré s'il avait chargé des légistes de soutenir le procès qu'on pourrait lui intenter, ayant pour lui la chance de quelque subterfuge pour éluder la revendication. Aucun membre du barreau n'aurait compris une conduite différente de celle-là; et la société tout entière aurait trouvé que les Transome actuels étaient dans leur droit en contestant à leur adversaire son titre de revendication jusqu'à la dernière extrémité. Mais en ce cas, les Transome n'étaient pas certains de gagner ce procès, et s'ils ne le gagnaient pas, ils auraient à supporter des frais et dépens en sus de la perte du domaine.

Cependant, si ce n'était pas un tort de contester la revendication, pourquoi Harold éprouvait-il des scrupules presque insurmontables à anéantir la preuve de ce droit? C'est que c'eût été pour Harold un désappointement mortel que de s'abstenir de punir Jermyn. D'ailleurs, lors même qu'il forçait sa pensée à s'appesantir sur ce compromis avec Jermyn comme sur le plus sage parti à prendre, cette espèce de complicité avec un homme qu'il méprisait lui répugnait. Enfin, la destruction secrète d'un titre légal révoltait sa droiture. Encore s'il avait su qui était cet héritier annoncé, il eût pu se tracer à lui-même une voie dans laquelle son honneur et sa dignité personnelle n'auraient pas reçu d'égratignures! Mais Jermyn s'était bien gardé d'en instruire Harold; il avait même soigneusement employé, pour désigner cette personne, le pronom masculin *il*.

Cet état pénible d'indécision, auquel ne se ployait pas facilement la nature d'Harold, durait depuis trois jours, lorsqu'un matin Dominique ouvrit la porte du cabinet de son maître et dit :

« M. Christian, le courrier de M. Debarry, demande à être admis auprès de M. Harold Transome pour l'entretenir d'une affaire importante. »

Harold pensa tout d'abord que cette affaire touchait la politique, seul rapport qu'il pût y avoir actuellement entre Debarry et lui, bien qu'il lui parût assez étrange qu'un domestique fût personnel-

lement chargé de lui donner ou de lui demander une explication directe. Il consentit néanmoins à ce que Christian fût introduit dans son cabinet, s'attendant d'ailleurs à quelque communication d'un caractère probablement désagréable.

Christian avait pris, pour cette occasion, la tenue et les manières d'un subordonné qui n'est point servile, selon son habitude quand il se trouvait en présence de personnages incontestablement ses supérieurs. Philippe Debarry n'aurait pas reconnu son factotum s'il eût été témoin de l'arrogance dont celui-ci faisait preuve quand il se trouvait en contact avec des gens comme M. Lyon, sans importance dans la société. Christian avait cette sorte de perspicacité qui consiste à « connaître le monde », c'est-à-dire à savoir le prix courant de beaucoup de choses.

Comprenant bien qu'il ne pouvait être regardé en cette circonstance que comme un messager, il resta debout près de la porte, son chapeau à la main, et dit avec une aisance respectueuse :

« Vous serez probablement surpris, monsieur, que je vienne de mon propre mouvement vous parler; et, au fait, si l'affaire dont je vais vous entretenir ne se trouvait pas être d'une plus grande importance pour vous que pour qui que ce soit, je ne me serais pas permis d'agir ainsi.

— N'est-ce donc pas de la part de M. Debarry que vous venez ? demanda Harold un peu étonné.

— Non, monsieur; mon affaire est et elle restera, s'il vous plaît, un secret.

— Exigez-vous, par hasard, que je prenne un pareil engagement? » demanda Harold avec quelque défiance.

Il n'était pas disposé à faire fond sur un homme de la condition de Christian.

« Oui, monsieur; je me vois obligé de ne pas moins vous demander que de prendre l'engagement de ne point mettre M. Jermyn dans la confidence de ce qui se passera entre vous et moi.

— Très volontiers, dit Harold, dont la physionomie s'éclaircit subitement. (Déjà son sang circulait plus rapidement dans ses veines.) — Mais qu'avez-vous donc pu avoir à faire avec Jermyn ?

— Il paraît qu'il ne vous a pas parlé de moi, monsieur ?

— Non, certainement. Jamais.

— Ah ! ah ! monsieur Jermyn, pensa Christian, vous gardez vraiment bien un secret, sur ma foi ! — Puis il dit tout haut :

— Ainsi, M. Jermyn ne vous a pas averti de ce dont il est, je crois, fort bien instruit... le danger d'un nouveau procès qui vous serait intenté par un Bycliffe, pour prendre possession du domaine ?

— Ah ! » fit Harold en se levant brusquement et s'approchant de la cheminée, où il resta en tournant le dos au chambranle.

Quelle singularité qu'il lui vînt des renseignements de ce côté-là ! Quelque alarme qu'il en dût éprouver, elle était compensée par l'idée qu'il allait peut-être se trouver en état d'agir hors de la dépendance de Jermyn. Le choc que produisirent en lui ces diverses sensations fut assez violent pour l'empêcher de prononcer rien de plus que la précédente interjection. Christian en tira cette induction qu'Harold n'avait encore reçu aucun avis se rapportant à cette affaire, et il dit :

« Tel est le fait, Monsieur, dont je suis venu vous donner connaissance.

— Pour quelque autre motif, — je présume, — que votre obligeance pour moi, dit Harold avec un demi-sourire.

— Assurément, répondit Christian d'un air aussi indifférent que s'il eût été question du temps qu'il avait fait la veille. Je n'aurai pas la sottise d'affecter auprès de vous, monsieur Transome, un désintéressement auquel vous ne croiriez pas. Fort jeune, j'ai perdu une fortune considérable, et j'en suis réduit maintenant à vivre de mes gages. Dans l'affaire dont je viens de faire mention, je puis donner un témoignage qui fera pencher la balance du côté opposé au vôtre, ce dont je m'abstiendrai volontiers si vous me donnez les moyens de quitter le pays. »

Peu s'en fallut qu'en entendant cette proposition, Harold ne s'imaginât rêver. Il se demandait s'il n'était pas un héros légendaire que l'Esprit du mal harcelait de ses sollicitations. Cette fois, la tentation était rendue plus séduisante par la perspective de secouer le joug de Jermyn ; mais justement parce qu'il n'avait que de l'indifférence pour Christian, au lieu qu'il éprouvait de la répulsion pour le caractère de Jermyn, il resta plus maître de lui-même que lors de son entretien avec le procureur.

« Le silence, répondit-il froidement, n'est pas une marchandise qui vaille la peine qu'on l'achète, à moins qu'il ne soit lourd à garder. Il ne manque pas de gens, j'ose l'assurer, qui aimeraient fort que je me charge de payer leurs frais de voyage ; mais il leur serait assez difficile de me démontrer l'intérêt dont cela pourrait être pour moi-même.

— Vous voudriez que je vous révèle ce que je suis ?

— Sans doute, c'est un préliminaire indispensable à toute conversation de vous à moi.

— Vous reconnaîtrez certainement, monsieur Transome, comme une chose de toute justice, que les renseignements que je puis vous fournir ont leur valeur, même abstraction faite du témoignage que

je donnerai ou non. Je dois songer à mon intérêt personnel... Si quelque considération vous empêchait de me payer pour vous avoir débarrassé d'un témoin important, du moins dois-je être rétribué pour vous avoir apporté ce renseignement.

— Pouvez-vous me dire qui et où est ce Bycliffe ?

— Je le puis.

— Et me donner une idée de toute l'affaire ?

— Oui. J'ai causé avec un homme de loi qui n'est pas Jermyn, et qui connaît à fond toute l'affaire.

— Ne comptez pas sur aucune disposition de ma part à faire supprimer une preuve ou à éloigner un témoin. Mais dites quel prix vous mettez à votre renseignement.

— Si je ne suis payé que pour cela, je dois l'être alors plus largement. Disons deux mille livres sterling.

— Deux mille livres ! Deux mille diables ! s'écria Harold avec colère en se rejetant sur sa chaise et tournant le dos à Christian. De nouvelles pensées assaillaient son esprit. — Ce garçon peut vouloir décamper pour une raison ou pour une autre, se disait-il. D'autres gens que Jermyn ont connaissance de cette preuve, paraît-il. Si toute l'affaire vient à être connue du public, elle pourra noircir mon caractère. On croira que j'aurai payé cet homme pour qu'il prenne la fuite, que cela soit vrai ou faux. »

L'honneur extérieur venait ainsi en aide à la conscience.

« Je ne vous donnerai pas six sous pour votre information, déclara résolument Harold, jusqu'à ce qu'un certain laps de temps écoulé prouve que vous n'avez pas l'intention de décamper et que vous serez là pour vous présenter si vous en êtes requis. Sous ces conditions, je ne me refuserai pas à vous donner un billet spécifiant que, après leur accomplissement, c'est-à-dire après que le procès en aura eu son cours, ou sera abandonné, je vous payerai une certaine somme comme rémunération du renseignement que vous venez m'offrir aujourd'hui. »

Christian se sentit pris dans un étau. En premier lieu, il avait compté sur l'empressement d'Harold à accepter son offre de disparaître. Puis, quelques mots ayant jeté du doute sur la justesse de cette prévision, il avait mentalement résolu de s'en aller, que cela plût ou non à Harold, s'il pouvait tirer de lui une somme suffisante. Aussi ne fit-il pas immédiatement de réponse; Harold l'attendait en silence avec quelque anxiété, mais cependant avec la détermination bien arrêtée de ne point risquer d'encourir l'imputation d'avoir donné les mains à quelque coquinerie.

De son côté, Christian réfléchissait que si, retenu par l'appât d'une récompense de la part d'Esther, il restait dans le pays, affron-

tant les inconvénients possibles de la publicité qui serait donnée à son véritable nom Henry Scaddon, la prudence exigeait qu'il tirât quelque argent d'Harold Transome, puisque ce dernier se montrait d'une probité si pointilleuse quoique grandement à son désavantage. Peut-être se proposait-il de faire une transaction avec la partie adverse? S'il en était ainsi, il pourrait bien se contenter d'attendre que l'information lui arrivât d'autre part, sans avoir rien à débourser. Et Christian commençait à craindre de ne rien gagner à la démarche astucieuse qu'il venait de faire auprès d'Harold.

Enfin il dit :

« Je pense, monsieur, que deux mille livres ne seraient pas une somme déraisonnable dans ces conditions-là ?

— Je ne donnerai certainement pas deux mille livres.

— Permettez-moi de vous dire ceci, monsieur. Vous devriez considérer qu'il n'y a personne qui aurait intérêt à vous en apprendre à ce sujet autant que moi, même quand on le pourrait, puisque M. Jermyn, qui le sait, n'a pas jugé convenable de vous en instruire. Il se peut qu'il y ait pour vous un avantage, dont vous ne vous doutez pas en ce moment, à avoir tout de suite cette information.

— Eh bien ?

— Je pense que, dans de semblables circonstances, un gentleman devrait agir libéralement.

— Ainsi ferai-je.

— Je ne pourrais pas me contenter de moins de mille livres. Si M. Jermyn apprenait ce que je fais pour vous, il tâcherait certainement de me nuire.

— Je vous donnerai mille livres, promit immédiatement Harold. »

Sans s'en douter, Christian avait touché la corde sensible.

« C'est-à-dire je vous donnerai un billet tel que je vous l'ai proposé tout-à-l'heure. »

Il écrivit tout de suite un engagement conditionnel et remit le billet à Christian.

« Maintenant, pas de circonlocutions. Qui, et où est ce Bycliffe ?

— Vous n'apprendrez pas sans surprise, monsieur, qu'*elle* est regardée comme étant la fille du vieux prédicateur Lyon.

— Bon Dieu ! Comment cela se fait-il ? s'écria Harold, sa mémoire lui représentant aussitôt le petit parloir sombre où il avait eu occasion de voir cette élégante jeune fille à la robe bleue, aux manières et à la tournure si remarquablement distinguées.

— Voici comment, dit Christian. Par quelque circonstance singulière que j'ignore, le vieux Lyon épousa la veuve de Bycliffe lors-

que la fille de celui-ci était tout enfant. Le prédicateur n'avait pas voulu qu'elle sût qu'il n'était pas réellement son père ; il me l'a dit lui-même. Mais elle est le portrait vivant de Bycliffe, que j'ai bien connu... et d'une beauté peu commune, avec la démarche d'une reine.

— Je l'ai vue, dit Harold encore plus satisfait qu'auparavant d'avoir acheté ce renseignement, mais poursuivez. »

Christian raconta tout ce qu'il savait et ce qui s'était passé entre lui et Jermyn, omettant seulement dans son récit les choses désavantageuses à son individualité.

« Ainsi, dit Harold, lorsque Christian se tut, vous croyez que miss Lyon et son père supposé ignorent encore à présent le droit de revendication que donne à cette jeune personne sa filiation réelle ?

— Je le crois ; mais je n'ai pas besoin de vous dire que, du moment où des hommes de loi sont à la piste d'une affaire, on ne peut pas être longtemps sûr de quoi que ce soit. Et je dois vous rappeler, Monsieur, que vous m'avez promis de me préserver de la vengeance de M. Jermyn, en tenant secrète la confidence que je viens de vous faire.

— Soyez sans crainte. Je ne confierai rien à M. Jermyn. »

Après le départ de Christian, Harold resta quelque temps plongé dans des réflexions beaucoup moins amères que celles qu'il faisait précédemment sur sa nouvelle situation. Ce qu'il venait d'apprendre était de nature à rasséréner un peu son imagination. Une transaction serait assurément un mal moindre qu'une longue et douteuse procédure, ou que la renonciation volontaire au domaine. La nouvelle héritière était une femme, une très jeune femme, élevée dans un si médiocre milieu, que le quart de la propriété des Transome lui semblerait une immense fortune. Et puis Harold ayant vu Esther, il était à peu près inévitable que, parmi les diverses issues que pourrait avoir cette revendication, il se présentât à lui-même la possibilité de réunir les deux titres : le sien, qu'il trouvait être le titre rationnel, et celui d'Esther, qui était en apparence le titre légal.

Harold, ainsi qu'il l'avait souvent répété à sa mère, ne se souciait point de se marier. Ayant un héritier dans le petit Harry, il préférait garder sa liberté. Les femmes de l'Occident ne lui convenaient pas ; elles lui paraissaient une sorte de transition incommode entre la création animale et l'être pensant ; enfin il leur préférait la femme orientale silencieuse et affectionnée, à l'intelligence paresseuse, aux grands yeux et à l'opulente chevelure noire. Il n'avait pas vu de semblables femmes en Angleterre, de sorte que réellement il ne pensait se marier que dans le cas où quelque hasard surprenant l'y

déciderait. Même en ce moment où ce hasard commençait à poindre, il ne faisait pas entrer précisément dans son plan de transaction son mariage avec Esther; seulement il ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'un tel dénouement n'était pas irréalisable.

Son idée bien déterminée était celle-ci : se comporter avec Esther en loyal gentleman, de manière à exciter ses bons sentiments et à la disposer à ménager les intérêts de la famille Transome. Et s'il arrivait à un compromis satisfaisant avec l'héritière de Bycliffe, quel plaisir ce serait pour lui d'apprendre à Jermyn, sous la plus désagréable forme d'avis, qu'Harold Transome n'avait pas peur de lui ! Jermyn mordrait la poussière.

A l'issue de ces réflexions, Harold se sentit l'esprit fort allégé. Il avait repoussé deux propositions désagréables ; et il allait très probablement en venir à ses fins de la manière la plus agréable. Seulement il avait besoin pour cela de l'assistance de sa mère ; il lui fallait se confier à elle et la persuader.

Deux heures après que Christian l'eut quitté, Harold pria sa mère de venir causer avec lui dans son cabinet ; et alors il lui raconta toute cette étrange et presque incroyable histoire, en retranchant cependant les particularités desquelles on aurait pu induire l'identification de Christian avec l'individu auquel il devait ces renseignements.

Pendant le récit de son fils, Mme Transome parla fort peu. Elle ne fit point d'exclamations ; elle l'écouta avec une attention très soutenue, et lui adressa quelques questions si à propos et si justes qu'Harold en éprouva de la surprise. Lorsqu'il lui montra la copie de la consultation légale que Jermyn lui avait laissée, elle dit qu'elle la connaissait bien, en ayant elle-même une copie. Les détails du dernier procès étaient aussi gravés dans sa mémoire ; ce procès avait eu lieu à une époque où elle dirigeait seule les affaires de la famille. Elle se trouvait donc très capable de comprendre comment leur possession de Transome-Court pouvait être menacée ; mais ce qu'elle n'était aucunement préparée à apprendre, c'était l'enchaînement de circonstances qui faisait surgir ce nouvel ayant droit à l'héritage de Bycliffe, c'était surtout le rôle que Jermyn était venu remplir dans cette révélation. Elle voyait ces choses à travers certaines émotions qui les lui représentaient comme une expiation dont l'heure est arrivée. Harold s'aperçut de son trouble ; elle frissonnait, et ses lèvres blêmes s'ouvraient difficilement pour donner passage à ses paroles.

Une si grande agitation dépassait de beaucoup celle à laquelle Harold s'attendait. Sans doute, il avait lui-même subi une vive impression en écoutant une révélation aussi imprévue ; mais il ne

pouvait deviner ce qui, dans son récit, pouvait affecter si douloureusement sa mère. Il semblait que le péril qui menaçait leur possession du domaine n'était pour elle qu'une cause secondaire d'alarme.

Jusqu'alors Harold n'avait pas parlé à sa mère de son dessein de citer en justice Jermyn ; mais à présent, Mrs Transome ayant été appelée par lui pour une délibération commune, il n'avait point de motif pour lui taire sa résolution de punir le procureur de ses audacieuses malversations comme administrateur des affaires de la famille.

Harold poursuivit donc sa description de ce qu'il appelait le plan de Jermyn pour le serrer dans un étau, se félicitant d'ailleurs du pouvoir qu'il avait maintenant de triompher de ses machinations. Il parlait rapidement, suivant son habitude, et d'un ton décisif. Sa mère sentait que, si elle hasardait quelque considération opposée aux siennes, elle ne pourrait le faire que lorsqu'il n'aurait plus rien à dire.

« Maintenant, ma mère, dit Harold en manière de conclusion, ce que je désirerais de vous, si vous voyez les choses du même œil que je les vois, ce serait d'aller faire avec moi une visite à la jeune personne en question. Je lui exposerai l'affaire ; il paraît au moins vraisemblable qu'elle n'en a pas encore été informée ; et vous l'inviterez à venir tout de suite ici, afin que tout scandale puisse être évité, toute machination des gens de loi déjouée, et que l'affaire s'arrange à l'amiable.

— Cela semble incroyable... tant c'est extraordinaire... Une jeune fille dans sa position !... murmurait Mrs Transome avec difficulté. »

Cela lui eût paru effectivement la plus amère des humiliations si une souffrance d'un autre genre n'avait absorbé son cœur.

« Je vous assure qu'elle est tout à fait une lady. Je l'ai vue lors de mes démarches pour ma candidature ; et, dans le moment, j'en fus très étonné. Vous-même vous en serez frappé. Ce ne sera pas du tout vous abaisser que de l'inviter à venir ici.

— Oh ! dit Mrs Transome avec une amertume comprimée, je dois me conformer aux déterminations que l'on prend pour moi. Quand irons-nous ?

— Il n'est pas tout à fait deux heures, dit Harold en regardant sa montre. Vraiment, nous pourrions y aller aujourd'hui. Il est essentiel de ne pas perdre de temps. Je vais commander la voiture.

— Attendez un peu, dit Mrs Transome en faisant un effort désespéré. Nous avons bien du temps devant nous. J'ai un mot à vous dire. »

Harold retira sa main de la sonnette et s'appuya contre la tablette de la cheminée.

« Vous voyez, Harold, que j'acquiesce immédiatement à ce que vous voulez faire.

— Oui, ma mère, je vous en suis fort obligé.

— En retour de ma promptitude à vous complaire, vous devez m'écouter.

— Veuillez continuer, dit Harold qui s'attendit à quelque chose de contrariant.

— Où sera le bien de cette dénonciation à la chancellerie contre Jermyn?

— Le bien? Voici. Cet homme a grevé le domaine d'hypothèques et d'annuités qui montent à un payement annuel de trois mille livres sterling, et dont il perçoit sous un autre nom pour lui-même — j'en ai la certitude — la plus grande partie. Les avances que représente cet intérêt annuel ne sont pas beaucoup au-dessous de vingt mille livres. Il vous avait mis un bandeau sur les yeux; à la vérité, mon père ne s'est jamais occupé de ses affaires. Jermyn a eu recours à tous les moyens imaginables pour vous exploiter. Il ne s'attendait pas que je reviendrais de Smyrne prendre la place de ce pauvre Durfey. Il sentira une différence... Et le bien en sera que je réduirai considérablement les annuités pendant le reste de la vie de mon père — dix ans au plus — que je ferai rentrer une partie de l'argent qui vous a été ainsi extorqué, et que je punirai un coquin. Voilà le bien.

— Il sera ruiné.

— C'est aussi mon intention, dit Harold sévèrement.

— Il s'est donné beaucoup de mouvement et de peine pour nous, pendant les anciens procès. Tout le monde disait qu'il avait fait preuve d'un zèle et d'une habileté merveilleuse, dit Mrs Transome qui prenait du courage et s'animait à mesure qu'elle parlait.

— Ce qu'il a fait, il le fit par zèle pour ses propres intérêts; vous pouvez compter là-dessus, dit Harold avec un rire de mépris.

— Il y a eu des choses bien pénibles dans le dernier procès. A propos de cette jeune femme — une Bycliffe — vous paraissiez vivement désirer d'éviter désormais tout scandale et toute contestation dans la famille. Pourquoi n'agiriez-vous pas de même à l'égard de Jermyn? Il peut être disposé à arranger les choses à l'amiable, à faire des restitutions autant que le lui permettront ses moyens, s'il y a lieu d'en exiger de lui.

— Je ne ferai aucun arrangement à l'amiable avec cet homme, dit Harold d'un ton incisif. Si, en sa qualité d'homme d'affaires de la famille, il a commis des friponneries, qu'il en supporte l'ignomi-

nié. Or, le meilleur moyen de jeter sur lui l'ignominie, c'est de prouver au public qu'il nous a volés et que j'entends l'en punir. Pourquoi donc voulez-vous que je ménage un homme de cette sorte, ma mère? C'est principalement lui qui, par ses malversations, vous a mise dans la nécessité de mener si longtemps une vie misérable, vous qui aviez été habituée à faire une aussi brillante figure qu'une femme puisse le désirer ! »

Mrs Transome ne répondit pas à Harold. Elle se leva de sa chaise comme pour lui indiquer qu'elle abandonnait la discussion.

« Les femmes s'effrayent de tout, je le sais, dit Harold d'un ton affectueux. (Il sentait qu'il avait mis un peu de rudesse dans sa réfutation des arguments de sa mère). Et puis vous vous étiez imaginé pendant une si longue suite d'années que Jermyn était un modèle de probité, de dévouement !... Allons, allons, ajouta-t-il en posant ses mains sur les épaules de Mrs Transome et en la regardant avec l'expression de la bonté dans les yeux, soyez sans inquiétude... Nous surmonterons toutes ces difficultés. Quant à cette jeune fille, le séjour qu'elle fera ici ne pourra, j'en suis sûr, que vous être fort agréable. Vous n'avez jamais eu auprès de vous, pendant un peu de temps, une aimable jeune personne... Et, que sait-on? Elle pourra s'éprendre de moi, et je serai peut-être obligé de l'épouser. »

Il avait dit cela en riant, seulement avec l'intention de faire sourire sa mère. Mais elle le regarda d'un air sérieux et lui demanda :

« Est-ce votre intention, Harold ?

— Ne suis-je pas effectivement capable de faire une conquête?... Pas encore trop gros?... Un homme de trente-quatre ans, bien tourné et d'une figure agréable peut passer pour jeune. »

Elle ne put faire autrement que d'attacher son regard sur cette physionomie ouverte et enjouée, sur ce visage brun, en ce moment un peu penché sur elle. Ne pouvait-elle donc être heureuse par ce fils sur lequel elle fondait autrefois tout son espoir de bonheur, et qui s'était fait une aussi belle fortune qu'elle pouvait le désirer pour lui? Des larmes lui montèrent aux yeux, non pas abondamment, mais suffisamment pour les faire paraître aussi grands et aussi brillants qu'ils l'avaient été au temps de sa jeunesse... alors qu'elle ne pleurait pas.

« Là ! là ! lui dit Harold d'un ton caressant. N'ayez pas d'inquiétude, vous n'aurez une belle-fille que si elle est une perle. Maintenant préparons-nous à sortir. »

II

Précédons à Treby ces aristocratiques personnages et jetons un coup d'œil rétrospectif sur la situation dans laquelle se trouvaient depuis peu M. Lyon et sa fille.

Le ministre presbytérien, à son retour le lendemain de l'émeute, avait été consterné d'apprendre que Félix Holt venait d'être conduit à Loamford pour être incarcéré dans la prison de cette ville. Il ne pouvait s'expliquer clairement la conduite de Félix en cette occasion, car Esther elle-même n'avait recueilli et par conséquent ne lui transmit que des détails contradictoires. Toujours est-il que M. Lyon resta convaincu que son jeune ami était, au plus, coupable d'une trop grande irascibilité. Il craignait que, dans cette fatale lutte avec Tucker, il n'eût cédé à un de ces emportements contre lesquels il faut s'armer de « l'esprit d'humilité et de la persistance dans la prière. »

« Vous irez le voir, n'est-ce pas ? lui dit Esther.

— Certainement. Mais auparavant je dois aller visiter sans délai cette pauvre affligée, sa mère, dont l'âme tourne sans doute dans sa détresse comme une plume entraînée par le vent. »

Et le bon M. Lyon, à peine arrivé, reprenait son chapeau pour sortir.

« Auparavant, mon père, prenez un peu de nourriture, dit Esther en posant sa main sur le bras de M. Lyon. Vous paraissez brisé de fatigue.

— Mon enfant, je ne dois pas m'attarder. Je ne puis ni manger ni boire avant d'en avoir appris davantage sur le compte de ce jeune homme, avant de savoir ce que l'on peut alléguer contre ou pour lui. Je crains que, dans notre ville, il ne se trouve personne pour le soutenir, car j'ai été plusieurs fois désapprouvé par les amis de notre Église à cause de l'intérêt que je lui porte ; mais Esther, ma fille bien-aimée, j'ai toujours présente à l'esprit cette vérité : « Le » Seigneur connaît ceux qui sont à lui, » tandis que nous, nous ne pouvons juger nos frères que sur des signes incertains, et cela afin que nous apprenions à exercer les uns envers les autres la foi, l'espérance et la charité... »

L'excellent homme oubliant, dans son ardeur à développer son thème religieux, la grande hâte où il était de courir porter des consolations à la mère affligée, prolongea son discours jusqu'à ce que sa voix faiblissant de plus en plus, car il était réellement épuisé, il fut obligé de s'arrêter et de suivre mentalement le fil de ses ré-

flexions chrétiennes. Esther profita de cette pause pour lui faire servir un potage qu'il consentit enfin à prendre.

M. Lyon dut faire appel à toute la commisération dont son cœur était heureusement pourvu pour entendre les longues doléances sur son propre sort, entremêlées de récriminations contre son fils, auxquelles se livra Mrs Holt avant d'être capable d'écouter le ministre.

« J'avais prédit à Félix, conclut-elle, qu'il lui arriverait quelque malheur en punition de son entêtement à arrêter mon commerce d'élixir et de pilules. Il pourra me contredire si bon lui semble ; mais le voilà en prison, et moi ici, avec ce pauvre petit orphelin sur mes genoux et ne possédant rien dans le monde qu'un revenu mensuel de deux couronnes, qui est le produit de mes petites épargnes, et cette maison pour laquelle je paye un loyer. Quand je pense que Félix a été un *baby* que j'ai nourri de mon lait, et qu'il y a aujourd'hui des gens qui disent qu'on le transportera, qu'on rasera ses cheveux, qu'on le condamnera à un travail forcé... Mon Dieu ! mon Dieu ! »

Alors Mrs Holt éclata en sanglots, et le petit Job aussi; outre qu'il voyait l'affliction de la mère de Félix, il savait que ce dernier avait été blessé et emmené pour ne plus revenir peut-être.

« Allons, Mrs Holt, n'augmentez pas votre chagrin, très naturel, par des conjectures au moins improbables. J'ai bon espoir que le jury fera la distinction entre un meurtre par accident ou par erreur, et un homicide volontaire et par malice. Mon jeune ami, votre fils, n'encourra pas de pénalité grave, quoique la mort de ce pauvre Tucker doive peser toujours lourdement, je le crains, sur sa conscience.

— Du moins, M. Lyon, reprit Mrs Holt après avoir séché ses larmes, personne ne peut me jeter à la face que mon fils est décampé en emportant de l'argent qui ne lui appartient pas, comme a fait ce jeune commis de la Banque, quoiqu'il fût bien plus élégant que Félix le dimanche. Je sais que c'est une chose grave de résister à un constable; mais on dit que la veuve de Tucker va se trouver dans une bien meilleure position qu'auparavant. Les gens haut placés lui feront une pension; elle sera inscrite sur toutes les listes de charité; ses enfants seront admis à l'école libre, et elle aura encore bien d'autres avantages. On porte plus facilement son chagrin lorsque chacun vous vient en aide. Si le juge et les jurés agissaient en toute justice à l'égard de Félix, ils songeraient à moi, sa pauvre mère, à qui l'on ôte le pain de la bouche, moi qui ne possède rien qu'une demi-couronne à dépenser par semaine et mon mobilier acheté de mes propres deniers, et qui me trouve obligée à garder

avec moi ce petit orphelin que Félix m'a amené. On me dira que je pourrais le renvoyer à son grand-père qui le mettrait à la charge de la paroisse; mais je n'aurais pas ce cœur-là, monsieur Lyon. Vous pensez peut-être que je devrais prendre un locataire; mais c'est plus facile à dire qu'à trouver. Tout le monde n'a pas besoin pour se loger d'un parloir et d'une chambre à coucher. Et notez que, s'il arrivait malheur à Félix, ce serait bien inutilement que je m'en irais demander des secours à la paroisse; personne ne parlerait pour moi. car c'est inouï comme les membres de l'Eglise sont mal disposés pour mon fils. Enfin, balbutia Mrs Holt en sanglotant de nouveau, si l'on est pour le transporter, j'irai le voir dans sa prison et je lui conduirai ce pauvre petit qu'il aimait tant. »

M. Lyon, qui avait soupiré plus d'une fois en écoutant les plaintes de Mrs Holt, lui rendit un peu de courage en l'assurant qu'il irait lui-même, aussitôt que possible, à Loamford, et qu'il n'aurait pas de tranquillité d'esprit avant d'avoir fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire dans l'intérêt de la cause de Félix.

Il tint sa parole; mais pour diverses raisons dont Mrs Holt avait pressenti quelques-unes, les Trebiens auxquels M. Lyon s'adressa pour obtenir au moins leur appui moral dans cette procédure criminelle, ne dissimulèrent pas leurs mauvaises dispositions envers Félix Holt le radical. Il pensa bien à faire auprès d'Harold Transome une démarche plus heureuse sans doute que ne l'avaient été les autres; mais auparavant, il voulait prendre l'avis de Félix lui-même.

Quand il fut de retour de cette visite, il répondit aux premières questions que lui adressa Esther :

« Félix a déclaré qu'il ne voulait recevoir de M. Transome aucune autre assistance que celle de sa déposition sincère comme témoin. En dehors de cela, il n'y a rien à faire dans son intérêt. C'est lui-même qui se défendra, la loi anglaise ne permet pas à un inculpé de crime capital de faire plaider sa cause par un avocat; il en eût été autrement que Félix s'y serait refusé; en tous cas, il aurait tenu à se défendre lui-même. Pour exposer les faits simplement tels qu'ils sont, il n'a pas besoin d'un orateur légal.

— Il n'est donc pas aussi abattu que vous vous le représentiez, mon père ?

— Non, mon enfant, bien que je l'aie trouvé pâli et un peu agité; il n'a d'autre regret que celui de la mort du pauvre Tucker, ni d'autre inquiétude qu'en ce qui concerne sa mère.

— Et ne vous a-t-il rien dit qui eût rapport à moi ?

— Il m'a demandé si vous vous portiez bien, et il m'a chargé de vous présenter ses compliments affectueux. « Dites-lui, a-t-il

ajouté, que quelle que soit la sentence que l'on prononcera contre moi, on ne saurait me détourner de ma vocation. M'étant fiancé avec la pauvreté, et ayant pour profession la prédication et la pédagogie, je serai toujours sûr de me faire, en quelque lieu que ce soit, un bel établissement. » Il riait, ayant vraisemblablement présentes à sa mémoire quelques paroles railleuses que vous lui aurez dites un jour par badinage. »

En parlant ainsi, M. Lyon souriait et regardait Esther ; mais elle n'était pas assez près de lui pour qu'il pût observer l'expression de son visage. En ce moment, on aurait jugé que l'expression de la mélancolie lui était habituelle, tant elle concordait avec le genre de sa beauté, qui n'avait rien d'enfantin. Lorsque l'étincelle de la malice ou de la vanité était absente de son regard et que son humeur variable s'y reflétait pensive ou attristée, on restait étonné de la profondeur de pensée qui se voilait habituellement sous ses sourires. Cette physionomie mobile symbolisait parfaitement la nature mixte d'Esther, nature qui rendait inévitables les combats intérieurs, et incertain le côté qui triompherait de l'autre.

Maintenant miss Lyon se prenait à considérer ce qui s'était passé entre elle et Félix comme quelque chose de plus palpable qu'un souvenir, comme une relique que l'on garde dans un sanctuaire particulier. Sa constante préoccupation de sa personne, la perpétuelle répétition que faisait sa mémoire des moindres circonstances qui avaient accompagné leurs entretiens, tendaient à produire cet effet. Elle vivait donc avec lui dans le passé; mais elle fermait sur lui la porte de l'avenir. Même en ce moment, où son esprit était absorbé par l'anxiété que lui causait la situation de Félix, elle s'apitoyait plutôt sur elle-même que sur lui. Il lui paraissait trop grand, trop fort pour qu'on osât le plaindre. Il était préparé à tout; il n'était effrayé de rien. Il avait éludé la misère en s'accoutumant aux privations.

Les jours suivants s'écoulèrent sans que rien en troublât l'uniformité. Janvier avait succédé à décembre. Un matin le père et la fille causaient ensemble dans le parloir, lorsqu'un paquet de papiers sous enveloppe et à l'adresse de miss Lyon fut remis à Lydie par un messager spécial venu de Duffield. Cet homme se retira immédiatement. Une dépêche de ce genre était sans précédent dans la correspondance d'Esther. La teneur de la lettre jointe aux papiers l'étonna bien autrement que leur réception. Elle commençait ainsi :

« Madame, nous vous envoyons ci-joint un extrait de la preuve venue à notre connaissance que le droit de revendication d'après lequel la postérité directe d'Edouard Bycliffe peut réclamer la possession du domaine dont la substitution fut instituée par John-Justus

Transome en 1729, revient maintenant à vous, la fille unique et légitime de Meurice-Christian Bycliffe. Nous sommes certains du succès de la poursuite de cette revendication, de laquelle résultera pour vous la possession de terres dont le rapport, évalué au minimum, est de cinq à six mille livres sterling par an... »

Arrivée à cet endroit de la lettre, Esther, qui la lisait tout haut, la laissa tomber sur ses genoux. Le cœur palpitant, elle regarda son père, qui lut à son tour cette dépêche. Il s'ensuivit un silence de deux ou trois minutes. Leur étonnement était en quelque sorte mélangé de terreur, quoique chez l'un et l'autre il n'y eût pas identité dans les pensées qui semblaient paralyser leur langue.

M. Lyon prit le premier la parole :

« C'est donc à cela que se rapportaient les dires du nommé Christian. Je n'avais pas confiance en lui ; cependant, il paraît qu'il disait vrai.

— Mais, dit Esther, dont l'imagination se porta naturellement vers les conditions de fortune qu'elle pouvait le mieux apprécier, cela signifie-t-il que les Transome seraient expulsés de Transome-Court et que j'irais demeurer là en leur place ? Cela me paraît une chose tout à fait impossible.

— Je ne sais, mon enfant. Je suis très ignorant des affaires ; et l'idée des grandeurs mondaines qui seraient votre partage me cause plus d'effroi que de contentement. Néanmoins, nous devons peser attentivement ces choses... Allons dans mon cabinet relire et examiner ces papiers. »

Comment cette communication, à laquelle Esther était si peu préparée qu'elle lui semblait tomber du ciel, lui était-elle faite par d'autres hommes de loi que les Batt et Cowley, ces anciens procureurs des Bycliffe ? Cet étonnant coup de fortune avait été secrètement frappé par M. Johnson. Le même jour où il écrivait à son ancien patron, — M. Jermyn, — pour lui donner l'avis important qu'une plainte contre lui allait être déposée à la chancellerie, il poussait avec un redoublement de zèle l'affaire par lui déjà mise en train avec un autre homme de loi à Duffield. Celui-ci aurait sa part dans les profits auxquels donnerait certainement lieu la procédure pour la revendication d'Esther Bycliffe.

L'étoile de Jermyn baissait, et Johnson n'en prenait pas beaucoup de souci. A part quelques déclarations pénibles à faire, quant à sa part réelle dans les transactions pour lesquelles il avait prêté son nom, Johnson ne voyait rien de bien menaçant pour lui-même dans les poursuites dont Jermyn allait être l'objet. Il ne serait pas ruiné comme Jermyn, très probablement ; et il y aurait pour lui de l'argent à gagner dans cette affaire Bycliffe... une rude surprise

pour M. Harold Transome, dont les manières vis-à-vis d'agents respectables étaient marquées au coin d'un dédain injurieux.

Après avoir examiné les papiers qui établissaient les droits d'Esther à la possession du domaine de Transome-Court, le père et la fille restèrent quelque temps silencieux, assis l'un près de l'autre, et leurs mains réunies. M. Lyon continuait à réfléchir, Esther à s'étonner. Il y avait pour elle quelque chose de fantastique dans cette histoire complexe d'un héritage aliéné, du dernier rejeton d'une ancienne et honorable lignée, représenté dans la personne du vieux Tommy Transome, le colleur d'affiches; enfin de la dépossession suspendue sur la tête de ceux qui possédaient actuellement Transome-Court et qui s'étaient attendus à le posséder toujours.

Cette circonstance, qu'elle avait gardé dans son esprit l'image agréable d'Harold Transome et du petit garçon aux yeux de bohème, rendait plus distincte à sa vue le fait que son entrée à Transome déterminerait leur départ de cette belle résidence. Ne s'étant jamais rencontrée avec M. et Mme Transome, elle les laissait naturellement à l'arrière-plan dans sa sympathie. Toutefois, comme elle songeait par moments à son premier, son véritable père, qui était mort en partie du chagrin occasionné par ses déceptions, et mort dans un emprisonnement injuste, cette prise de possession, devant laquelle elle reculait, lui apparaissait un peu sous couleur d'un acte de vengeance motivé ; et il perdait beaucoup à ses yeux de son apparence d'arbitraire.

« N'avez-vous pas quelque conseil à me donner? demanda enfin Esther à M. Lyon, leur méditation à l'un et à l'autre ayant été troublée par Lydie, qui jugeait à propos de les avertir qu'il était l'heure de dîner.

— Pas encore, ma chérie, répondit le ministre. Tout ce que je puis vous recommander pour le moment, c'est de chercher la lumière divine qui seule est capable de nous éclairer en cette occurence ; surtout, prenez garde de ne pas vous enorgueillir au dedans de vous de ce changement de situation qui implique une grande extension du devoir et vous appelle à marcher dans une voie qui est effectivement attrayante pour la chair, mais dangereuse pour l'esprit.

— Vous demeurerez toujours avec moi, mon père? » dit Esther, poussée à cette demande, en partie par un mouvement affectueux, en partie par le besoin de s'assurer un soutien moral.

Mais à peine eut-elle prononcé ces mots, qu'elle comprit l'impossibilité de décider le vieux ministre dissident, qui ne connaissait et ne voulait d'autre superflu que la satisfaction de fumer sa pipe le dimanche soir sous le manteau de la cheminée de la cuisine, à aban-

donner sa pieuse vocation pour accepter une existence en opposition avec sa vie passée, à laquelle de douloureuses épreuves, noblement acceptées, donnaient d'ailleurs un caractère peu commun de grandeur morale.

Le ministre répondit lentement :

« Ne touche pas encore cette corde, mon enfant. Nous avons du temps devant nous ; il me faudra réfléchir profondément sur ta destinée nouvelle, en conformité avec les décrets de la Providence. En attendant, laissons reposer ce sujet d'entretien ; je retrouverai du calme en vaquant à mes occupations ordinaires. »

La matinée du lendemain se passa, pour M. Lyon, à préparer son sermon du dimanche suivant ; pour Esther, à donner ses leçons en ville. Sur leur invitation, Mrs Holt vint, avec le petit Job, partager leur dîner qui consistait, ce jour-là, en un plat de viande rôtie. Lorsqu'on eut quitté la table, et après un de ces prolixes discours que le ministre qualifiait justement d'inutiles, la mère de Félix, qui allait sortir de la maison, y rentra précipitamment, l'air émerveillé, pour apprendre à M. Lyon et à Esther, eux-mêmes étonnés du bruit qui leur arrivait de la rue, qu'un équipage avec des domestiques en livrée s'arrêtait en cet instant devant l'entrée de la cour de la chapelle.

« Il y a dedans une *lady* et un *gentleman*, » dit-elle.

Et tandis que M. Lyon et Esther, qui tous deux prononçaient mentalement le même nom, s'entre-regardaient, elle ajouta :

« Si c'est M. Transome ou quelque autre personnage d'importance, M. Lyon, vous songerez à mon fils, et vous leur direz que sa mère est une femme sur laquelle ils peuvent prendre toutes les informations qu'il leur plaira. Ne vous préoccupez pas de ce que dirait Félix ; il est si entêté qu'il resterait en prison et se laisserait transporter plutôt que de solliciter l'appui de personne. Et cependant ces gens du grand monde le tireraient facilement d'où il est, surtout quand on pense qu'il y a un roi dans notre pays et que, d'après les textes des proverbes et le jugement de Salomon... »

M. Lyon interrompit ce bavardage par un mouvement improbateur de sa main. Mrs Holt se retira tout de suite dans un coin de la cuisine, en même temps que Dominique paraissait à la porte ouvrant sur la rue et demandait si M. et miss Lyon étaient chez eux et pouvaient recevoir Mrs Transome et M. Harold Transome.

Pendant que Dominique retournait à la voiture, Mrs Holt s'échappa avec son petit compagnon, en faisant remarquer à Lydie qu'elle n'était pas femme à rester là où elle n'avait que faire. Probablement, quand elle fut dehors, elle s'arrêta pour voir entrer chez M. Lyon cette grande dame, couverte de velours noir et de fourrures, et le

beau monsieur, que son abondante chevelure noire, son teint basané et son air de satisfaction mondaine firent comparer par Lydie à Hérode et à Ponce-Pilate.

Harold Transome, en saluant gracieusement miss Lyon, lui présenta sa mère, dont le regard d'aigle fixé dès son entrée dans la maison sur Esther, semblait vouloir la transpercer. Mais Harold comprit tout de suite que miss Lyon lui plaisait. Effectivement, cette dernière se montrait fort à son avantage. Comme on ne la prenait pas par surprise, elle put garder une attitude calme et digne; d'ailleurs cette possibilité de dépossession par elle des Transome les lui faisait considérer avec le respect qu'inspire une infortune soudaine, quelle qu'en soit la cause, et ce sentiment donnait à ses manières vis-à-vis d'eux une teinte de douceur qui lui seyait à ravir.

Harold fut particulièrement poli pour M. Lyon, à qui Mrs Transome n'accorda pas la moindre attention, non par hauteur, mais par indifférence.

« Vous êtes certainement étonnée de ma visite, miss Lyon, commença Mrs Transome, lorsque les deux dames furent assises sur le canapé; je viens rarement à Treby-Magna. Maintenant que je vous vois, cette visite me cause un plaisir inattendu; mais son objet est une affaire d'une nature sérieuse, que mon fils vous communiquera.

— Je dois d'abord vous dire, miss Lyon, commença Harold avec une aisance parfaite, que cette communication sera pour vous l'antipode d'une nouvelle désagréable. Je ne pense pas que personne pût la considérer au même point de vue par rapport à moi; mais un candidat repoussé, M. Lyon, ajouta-t-il en s'adressant obligeamment au ministre, commence à être à l'épreuve des coups du sort.

— Véritablement, monsieur, dit M. Lyon d'un air triste, votre allusion à des événements récents résonne fort tristement à mon oreille... Mais je ne veux retarder la communication que vous voulez nous faire par aucune autre observation.

— Vous ne devineriez jamais ce que je viens vous apprendre reprit Harold en regardant de nouveau Esther, à moins cependant que vous n'en ayez eu préalablement avis.

— Cela a-t-il rapport au droit d'héritage ? » demanda Esther en souriant.

Déjà les belles manières d'Harold réveillaient la vivacité de son esprit alangui par les préoccupations des jours précédents; déjà cette fortune qui semblait lui être tombée des nues perdait ce qu'elle avait eu d'abord à ses yeux de trop imposant et par cela même de glacial; elle lui représentait distinctement une vie confortable, pleine d'animation et d'intérêt.

« Vous aviez donc déjà entendu parler de cela? dit Harold, intérieurement fort contrarié.

— Hier seulement, répondit Esther. J'ai reçu une lettre de deux hommes de loi, avec un résumé de faits très singuliers qui prouvent que je suis une héritière, ce qui, vous devez le penser, ajouta-t-elle en s'adressant à Mrs Transome, est une des dernières choses auxquelles j'aurais jamais pu m'attendre.

— Ma chère, dit Mrs Transome avec cette gracieuse familiarité des femmes qui ont atteint la maturité de l'âge et en posant un instant sa main sur celle d'Esther, c'est une position qui vous conviendrait admirablement. »

Esther rougit et dit :

« Pardonnez-moi; je sais ce que l'on peut se permettre d'acheter lorsqu'on a cinquante livres sterling de rente; au delà de ce revenu, je ne connais le prix d'aucune chose. »

Elle avait dit cela d'un ton de badinage. Son père la regardait à travers ses lunettes, et d'un de ses doigts il se tapait le menton, ce qui chez lui était un indice d'étonnement. Elle-même éprouvait quelque surprise de la liberté d'esprit et de la gaieté avec lesquelles elle traitait maintenant un sujet d'entretien qui, la veille, lui paraissait écrasant.

« Alors je présume, reprit Harold, que les particularités de cette affaire sont mieux connues de vous que de moi; de sorte que nous n'avons besoin de vous dire que ce que nous seuls pouvons vous apprendre: quel est notre sentiment sur cette affaire et quel serait notre désir quant à la manière de la régler.

— C'est précisément ce à quoi j'attache le plus d'importance, » dit Esther en s'inclinant un peu d'un air de déférence vers Mrs Transome, dont le regard s'était fort adouci.

Ce mouvement spontané d'Esther lui avait plu.

« Naturellement, continua miss Lyon, dans mon ignorance de votre sentiment et de votre désir, je ne sais pas quels doivent être les miens à cet égard.

— Pour nous, dit Mrs Transome, sachant bien que la pensée qu'elle énoncait était celle de son fils, le point principal de cette affaire c'est qu'elle ne donne pas lieu à des débats judiciaires, à d'inutiles dépenses d'argent. Naturellement, nous comptons restituer ce qui peut être légitimement réclamé.

— Ma mère vient de préciser notre sentiment à ce sujet, miss Lyon, dit Harold, et je suis persuadé que M. Lyon comprendra parfaitement que tel soit notre désir.

— En effet, monsieur, j'aurais donné à ma fille le conseil de tâcher d'arriver à une conclusion qui ne nécessiterait pas une pro-

cédure. Dans notre congrégation, monsieur, nous nous efforçons d'observer cette règle apostolique, à savoir : que des frères en Christ ne doivent pas plaider l'un contre l'autre. Pour ma part, je voudrais voir cette règle suivie par tous mes semblables.

— Et quant à moi, dit Esther, rien ne me répugnerait plus que d'en référer aux tribunaux pour une affaire de ce genre. Tel ne paraît pas être l'avis des hommes de loi.

— Certainement non, dit Harold. Ils vivent des débats judiciaires qui vous répugnent. Mais il est à désirer que nous examinions ensemble cette affaire ; nous en déférerons ensuite, pour les arrangements à prendre, à d'honorables légistes. Je vous assure que nous — les Transome — nous ne sommes pas capables de disputer la possession de ce qui ne nous appartient pas.

— Et voici ce que je suis venue vous prier de nous accorder, dit Mrs Transome. C'est que vous veniez à Transome-Court, où nous prendrons tout le temps nécessaire pour arranger ensemble cette affaire. Ayez cette obligeance... Vous ne serez pas importunée plus que vous ne le souhaiterez par une vieille femme ; vous ferez absolument ce qu'il vous plaira, et vous prendrez connaissance de votre future demeure, puisqu'elle doit vous appartenir.

— Consentez ! » dit Harold avec cette agréable inflexion de voix qui donne à une parole brève l'accent d'une instante prière.

Esther sentait bien que cette proposition la plaçait tout de suite au cœur même de la situation que peu d'instants auparavant elle considérait avec une timidité voisine de l'effroi. En ce moment, son esprit se dégageait des inquiétudes qui naguère l'obsédaient. Son teint plus animé, ses yeux plus brillants, témoignaient de la nouvelle direction que prenaient ses idées. Cependant, avant de répondre, elle consulta du regard son père qui se tapait de nouveau le menton.

« J'espère que vous ne détournerez pas miss Lyon de nous accorder cette faveur, dit Harold au ministre.

— Je n'ai pas à m'y opposer, monsieur, si c'est la détermination de ma fille d'en agir ainsi.

— Alors, miss Lyon, vous viendrez tout de suite, insista Mrs Transome d'un ton persuasif. Vous allez monter dans la voiture avec nous. »

Harold était extrêmement satisfait de la conduite de sa mère en cette occasion ; il ne s'était pas attendu à une si grande aménité de sa part. Depuis son retour à Transome-Court, il ne lui avait pas encore vu des manières aussi affables ni une physionomie aussi bienveillante. La raideur habituelle de Mrs Transome cédait au

charme que répandait autour d'elle la nature jeune, fine, sympathique d'Esther.

De son côté, miss Lyon appréciait à leur valeur, si ce n'était même au delà, le ton de Mrs Transome, la tranquillité et la sobriété de son langage, la délicatesse des parfums qui s'exhalaient de ses vêtements. Il lui avait toujours semblé que la vie devait être particulièrement agréable pour ceux qui la passent au milieu de gens d'habitudes et de goûts raffinés, et cela lui semblait plus que jamais ainsi.

« J'accepte votre invitation, puisque mon père n'y fait pas d'objection et que vous me pressez si obligeamment, dit-elle. Mais il me faudrait quelques instants pour empaqueter les effets d'habillement dont j'aurai besoin.

— Sans doute, dit Mrs Transome. Nous ne sommes pas du tout pressés. »

Lorsque Esther fut sortie du parloir, Harold dit :

« Abstraction faite de l'objet immédiat de notre visite, M. Lyon, je désirais vous voir pour vous parler des conséquences malheureuses de la lutte électorale. Mais vous comprenez que j'ai dû être fort préoccupé de nos affaires particulières.

— Vous dites vrai, monsieur; ce sont des conséquences malheureuses, et je ne sais ce que je devrais le plus déplorer, du scandale occasionné par des manœuvres condamnables sous le prétexte de soutenir des principes droits, ou des piéges qui ont été tendus sous les pas d'un jeune homme pour lequel j'ai de l'affection. « L'un sème et l'autre récolte » est une vérité qui s'applique au mal comme au bien.

— Vous voulez parler de Félix Holt? Je n'ai pas ménagé mes pas pour assurer aux inculpés de cette triste journée toute l'aide qu'on peut légalement leur donner... Mais on m'a fait entendre que Holt refuserait toute assistance venant de moi. J'espère, cependant, qu'il ne se hasardera pas inconsidérément à parler pour sa propre défense sans avoir reçu les instructions de quelque jurisconsulte. C'est une honte que notre législation ne permette pas que la cause d'un inculpé de crime capital soit plaidée par un avocat. Devant une cour de justice, une langue affilée peut tout autant nuire à un homme que le servir. Il se pique de bien parler, et il parle trop.

— Monsieur, vous ne connaissez pas Félix Holt, dit le ministre de son ton le plus solennel. Il n'accepterait pas, même si on le lui accordait, un défenseur qui pourrait dissimuler la vérité des faits, et ce n'est pas pour la vaine gloire de mettre en évidence ses facultés naturelles, mais par antipathie pour une profession qui permet à

un homme — sans que pour cela il perde ses droits à la considération publique — de disculper un criminel moyennant une rémunération et de le soustraire par son adresse au jugement des hommes droits.

— Mais c'est vraiment déplorable que ce brave jeune homme se nuise ainsi à lui-même par ses idées fanatiques du juste et de l'injuste ! J'aurais pu au moins lui procurer les lumières d'un conseil de premier ordre. M. Holt ne m'avait pourtant pas paru un visionnaire.

— Il ne l'est pas non plus. Son défaut serait plutôt d'être trop pratique.

— Eh bien ! j'espère que vous ne l'encouragerez pas dans sa manière déraisonnable de voir les choses. Ici, la question n'est pas de présenter les faits sous un faux jour, mais de l'ajuster à son véritable point de vue. Ne sentez-vous pas cela ?

— Je le sens très bien. Mais je ne me méfie pas du discernement de Félix Holt à l'égard de sa situation personnelle. Ce n'est pas un homme à se faire illusion sur rien ; au contraire, je le trouve d'une incrédulité trop dédaigneuse sur des points où j'aimerais à lui trouver une foi plus naïve ; mais il n'a pas de croyance avec laquelle ses actions ne concorderaient pas. Ainsi, son retour en cette ville — son lieu de naissance — dans un fatal moment d'agitation publique, ne fut motivé que par sa résolution d'arrêter la vente de quelques drogues médicales, laquelle vente subvenait depuis plusieurs années à l'existence de sa mère, mais que ses connaissances spéciales lui faisaient actuellement considérer comme pernicieuses. Il se chargea alors de soutenir par son travail Mrs Holt. A ce propos, monsieur, je vous prierai de remarquer quel mélange du bien et du mal est produit par l'emploi des moyens vicieux. Il résulte des manœuvres électorales, auxquelles, du reste, je ne vous accuse d'avoir pris part qu'indirectement, comme un homme qui se lave les mains des choses que l'on fait en son nom, que Félix Holt est, je n'hésite pas à le dire, l'innocente victime d'une émeute ; et maintenant, cet acte de stricte probité en conséquence duquel sa vieille mère est à sa charge, paraît devoir la priver désormais d'une partie de son pain quotidien, et fournit contre lui un sujet de blâme à nos frères les plus mondains.

— Je tiendrai à honneur de subvenir aux besoins de Mrs Holt dans la mesure que vous trouverez convenable, dit Harold, qui ne goûtait nullement cette mercuriale.

— Je vous prierai de causer de cela avec ma fille. Elle pourra avoir par elle-même, paraît-il, des fonds à sa disposition ; sans doute elle désirera subvenir aux besoins de Mrs Holt avec toute

l'amitié et toute la délicatesse que commande la circonstance. Pour le présent, j'aurai soin qu'elle ne manque pas du nécessaire. »

M. Lyon parlait encore lorsque Esther rentra, toute prête à partir. Posant doucement sa main sur les bras du vieillard, elle dit :

« Voudrez-vous bien, mon père, faire prévenir tout de suite mes élèves que je ne pourrai pas aller leur donner leurs leçons?

— Sans doute, ma chère, » répondit l'excellent homme avec un léger tremblement dans la voix.

Ce prompt départ d'Esther était pour lui un moment critique. Il sentait que le vide allait se faire entre leur deux existences. Craignant de se laisser trop maîtriser par son attendrissement, il le combattait pour garder une apparence de calme.

Mrs Transome et Harold s'étaient levés; ce dernier, devinant que le père et la fille seraient bien aises d'être laissés seuls quelques instants, dit :

« Puisque vous voilà prête, miss Lyon, je vais conduire ma mère à la voiture, et je viendrai vous chercher. »

Quand tous deux furent sortis, Esther, appuyant ses mains sur les épaules de son père, l'embrassa.

« Mon absence ne vous causera pas de chagrin, j'espère? Vous trouvez qu'il vaut mieux que je les suive?

— Mon enfant, je suis faible et âgé; je voudrais bien partager la joie qui dérive pour vous d'un si extraordinaire coup de fortune.... Mais ma vie terrestre n'est plus qu'une source à demi tarie.

— Probablement vous retournerez voir Félix Holt, et vous lui apprendrez ce qui est arrivé?

— Lui dirai-je quelque chose de votre part?

— Vous lui direz que Job Tudge a maintenant une petite chemise de flanelle et une boîte de pastilles pectorales, répondit Esther en souriant. Mais j'entends M. Transome qui revient. Il faut que j'aille dire adieu à Lydie; autrement elle pleurerait sur mon mauvais cœur. »

Malgré les graves sujets de réflexion que tous ces événements inattendus fournissaient à l'esprit d'Esther, elle trouva très agréable cette nouveauté d'être conduite à une voiture par un élégant gentleman, de s'asseoir sur de moelleux coussins, et de faire sans fatigue un long chemin, en ayant pour vis-à-vis quelqu'un qui la regardait avec une respectueuse admiration, que l'on pouvait aussi regarder avec plaisir, et qui paraissait se complaire dans une causerie fine et animée. Vers quelle perspective ce brillant équipage conduisait-il Esther? C'était une question qu'elle ne se posait pas. Sa jeune et

vive nature était fatiguée de la tristesse qui depuis quelques semaines pesait lourdement sur elle, et qui maintenant se dissipait comme un de ces brouillards glacials que percent tout à coup les rayons du soleil. Sa destinée commençait à lui paraître mériter d'être appelée une heureuse destinée. Elle avait atteint une nouvelle étape de son voyage dans la vie, et des scènes nouvelles se présentaient à ses yeux ; une ardente curiosité s'était emparée de sa jeune imagination.

III

Quelques jours après l'arrivée d'Esther à Transome-Court et un peu avant l'heure du dîner, Mrs Transome enveloppée d'une chaude robe de chambre de couleur sombre qui tombait en plis profonds autour d'elle, était assise dans son cabinet de toilette, gaiement éclairé par le feu de la cheminée et la lumière de nombreuses bougies. Contrairement à ses habitudes, Mrs Transome avait elle-même dénoué son abondante chevelure grise, qui ruisselait actuellement sur ses épaules. Ses mains, ornées de bagues, s'appuyaient sur son genou ; ses sourcils froncés n'étaient séparés l'un de l'autre que par la ride qu'ils creusaient au milieu du front.

Sans doute peu auparavant elle regardait sa propre figure dans la glace qui occupait, depuis le plancher jusqu'au plafond, tout le panneau devant lequel elle s'était placée ; mais en ce moment ses yeux grands ouverts avaient la fixité froide d'une rêverie profonde. Soudain, elle fut tirée de cette rêverie par une exclamation à demi étouffée jetée à quelques pas en arrière de son fauteuil ; en même temps, elle vit se réfléchir dans la glace le tressaillement d'une figure de femme.

Denner, venue pour habiller sa maîtresse, sans avoir été demandée par elle, s'était hasardée à entrer, bien que la voix de Mrs Transome n'eût pas répondu au léger coup qu'elle avait d'abord frappé à la porte de l'appartement. Jamais cette circonspecte camériste ne se laissait aller à manifester sa surprise de quoi que ce fût en présence de sa maîtresse ; mais cette fois, elle avait cédé involontairement à l'impression pénible que venait de lui causer la réflexion dans ce haut miroir de la physionomie sombre et contractée de Mrs Transome.

« Vous voilà enfin, Denner ? dit Mrs Transome, qui changea d'attitude et se renfonça dans son fauteuil.

— Il n'est pas tard, madame. Je suis fâchée que vous ayez vous-même déroulé vos cheveux.

— J'ai voulu voir quelle laide vieille femme je deviens de plus en plus. C'est une dérision que de se laisser parer à mon âge, Denner.

— Ne parlez pas ainsi, je vous en prie, madame. S'il y a des gens qui ne prennent pas plaisir à vous regarder, tant pis pour eux. Quant à moi, je ne vois pas de jeunes femmes qui seraient dignes de porter la traîne de votre robe. Qu'on regarde votre portrait dans le salon en bas... Quoique vous soyez plus âgée maintenant, qu'importe? Assurément, je ne voudrais pas être Letty, la fille de cuisine, parce qu'elle a les joues rouges. Peut-être ne se doute-t-elle pas qu'elle est une pauvre créature; moi je le sais, et cela me suffit. Je vois d'ici quelle guenon elle sera dans dix ans, et je ne voudrais pas échanger mon âge actuel avec le sien, ni avec celui d'autres jeunes filles, madame. On doit se trouver heureuse d'en avoir fini avec les vicissitudes de la vie.

— Tant qu'une femme existe, Denner, elle n'en a jamais fini avec les vicissitudes de la vie. »

Malgré la subtilité de son intelligence, Denner ne comprenait pas d'où provenait l'amertume croissante de l'humeur et de l'accent de sa maîtresse. Rarement se permettait-elle quelques questions, si Mrs Transome ne les avait pas autorisées par des communications implicitement confidentielles.

Le régisseur Banks avait bien exprimé plus d'une fois par certains mouvements de tête et des clignements d'yeux sa conviction que M. Harold « n'aimait pas du tout » M. Jermyn, mais Mrs Transome n'ayant jamais abordé ce sujet, Denner ne savait rien de positif à cet égard. Par exemple, elle était à peu près sûre qu'un secret important se rattachait à la présence d'Esther au château; et elle soupçonnait le discret Dominique d'en savoir plus long qu'elle sur ce sujet malgré la confiance dont auraient dû la faire jouir ses quarante ans de service dans la famille; mais trop de susceptibilité sur ce chapitre eût été comme un blâme par elle infligé à sa maîtresse, et c'était une irrévérence en contradiction avec le caractère et les opinions de Denner. Toujours inclinait-elle à supposer qu'Esther était la cause immédiate du mécontentement renouvelé de Mrs Transome.

« S'il y a maintenant quelque vicissitude à appréhender pour vous, madame, j'aimerais à savoir ce que cela peut être, reprit Denner après un moment de silence, en continant de vaquer à son service et toujours parlant de son même ton bas et pressé. — Quand je m'éveille au chant du coq, je préfère avoir mon esprit inquiété par un chagrin réel que par la prévision de vingt sujets d'anxiété. Il vaut mieux savoir que l'on est volé que rester dans l'attente d'être assassiné.

— Je crois que vous êtes la créature qui, en ce moment, avez le plus d'attachement pour moi, Denner. Cependant vous ne comprendrez jamais combien je souffre. Cela ne servirait à rien de vous l'apprendre;... vous êtes de fer; il faut que vous n'ayez jamais eu de chagrins.

— J'ai eu les vôtres, madame.

— C'est vrai, bonne âme que vous êtes; mais vous les ressentiez comme une garde-malade qui n'attrape jamais la fièvre. D'ailleurs, vous n'avez jamais eu d'enfants.

— Je puis ressentir des souffrances que je n'ai jamais endurées. Je sais qu'il y a des douleurs pour toutes les positions dans la société. Et vous, madame, vous avez toujours pris les choses à cœur plus que personne. Mais j'espère qu'il n'y a rien de nouveau qui puisse vous attrister.

— Il y a, Denner, il y a! dit Mrs Transome à demi-voix et avec l'accent de la désolation, en même temps qu'elle se courbait pour que l'on assujettît ses cheveux derrière sa tête.

— Serait-ce cette jeune dame?

— Que pensez-vous d'elle, Denner?» dit Mrs Transome d'un ton plus animé. — Elle était curieuse d'entendre ce que sa vieille femme de chambre lui dirait à ce sujet.

« Je ne nie pas, madame, qu'elle ne soit gracieuse, qu'elle n'ait un joli sourire et de très bonnes manières, ce qui est fort étonnant d'après ce que Banks nous a dit de son père. Je ne connais pas par moi-même les gens de Treby, et je suis à cet égard dans la perplexité. Je suis fort attachée à M. Harold, et je le serai toujours. J'étais présente quand il est venu au monde, et rien ne pourrait influer sur mes sentiments pour lui, à moins que vous n'eussiez à vous plaindre de ses procédés. Mais tous les domestiques disent qu'il est amoureux de miss Lyon.

— Je voudrais bien que cela fût vrai, Denner, dit Mrs Transome avec énergie. Je voudrais bien qu'il fût amoureux d'elle au point qu'elle le dominât et qu'elle lui fît faire ce qu'elle désirerait.

— Ce n'est donc pas vrai ce que l'on dit?

— Pas dans ce sens qu'elle pourrait jamais le dominer. Aucune femme n'aura jamais sur lui ce pouvoir. Il se fera aimer et craindre d'elle. C'est une des choses dont vous n'avez pas l'expérience, Denner. L'amour d'une femme est toujours assombri par la crainte. Cette jeune fille a un beau caractère, plein de fierté, de feu et d'esprit. Les hommes se plaisent à captiver ces femmes-là, de même qu'ils aiment à dompter les chevaux qui mordent leur frein et frappent de leur pied la terre. A quoi sert à une femme de vouloir? Si

elle essaye de dominer, elle n'y parvient pas et on cesse de l'aimer... Dieu fut cruel de créer la femme ! »

Denner était habituée à ces éclats d'indignation de la part de sa maîtresse. Les bizarreries de son humeur, les révoltes de son esprit lui paraissaient une conséquence naturelle du rang supérieur, de l'imposante figure et des yeux noirs perçants de Mrs Transome.

« Il se peut que ce ne soit pas toujours une heureuse chance que d'être une femme, dit-elle ; mais on y est accoutumée dès l'enfance. Pour ma part, je n'envie pas le sort de l'homme... C'est chose assez déplaisante que de tousser si fort, de se tenir pendant des journées pluvieuses à califourchon sur un cheval et de faire une si grande consommation de viande et de vin... Non, je n'envie pas leur sort... je le trouve grossier. Ainsi, je n'ai pas à me faire un sujet d'inquiétude de la présence de cette jeune personne ici, madame ?

— Non, Denner. Elle me plaît. Je serais bien aise qu'Harold l'épousât... ce serait ce qui pourrait arriver de mieux. Si la vérité était connue, — et elle le sera bientôt, — le domaine lui appartient de droit... Une étrange histoire !... Miss Lyon est réellement une Bycliffe. »

Denner ne témoigna point de surprise de ce que lui apprenait sa maîtresse. Tout en s'occupant à lui mettre sa robe, elle dit :

« Eh bien, madame, j'étais sûre qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire au fond de tout cela. En repassant dans mon esprit les anciens procès et tout ce qui s'y rattache, je pensais que ceci en dépendrait encore. Elle est donc née *lady* ?

— Oui ; c'est un bon sang qui coule dans ses veines.

— Nous parlions d'elle, l'autre soir, dans la chambre de la femme de charge. Quelle main et quelle démarche elle a ! Et comme sa tête est bien posée sur ses épaules ! presque aussi bien que la vôtre, madame. Mais son teint si clair la gâte un peu, à mon avis. Dominique dit que M. Harold n'avait jamais auparavant admiré une femme blonde. Il n'y a rien sur quoi ce garçon perspicace ne trouverait, s'il le voulait, quelque chose à nous apprendre. Cependant, il sait retenir sa langue... j'en répondrais. Et quant à moi, cela va de soi.

— Bien, bien ! Vous ne parlerez point de ces choses jusqu'à ce qu'elles soient au su de tout le monde.

— De sorte que, madame, si M. Harold l'épousait, cela vous épargnerait toute inquiétude et tout dommage ?

— En ce qui concerne le domaine, oui.

— Et il y paraît porté... Elle ne le refuserait pas, je le gagerais. Et elle vous plaît, madame ?... Tout concourt à mettre votre esprit en repos. »

En prononçant ces mots, Denner complétait la toilette de sa maî-

tresse en jetant sur ses épaules une écharpe en cachemire de l'Inde, ce qui acheva de transformer en une élégante châtelaine l'Hécube échevelée qui s'apitoyait sur elle-même lorsque la camériste était entrée.

« Non, je n'ai pas l'esprit en repos ! » prononça lentement et distinctement Mrs Transome en se dirigeant vers la fenêtre dont la jalousie n'avait pas été baissée. Le regard pouvait se porter du paysage blanchi par la gelée aux étoiles qui scintillaient dans le ciel.

Denner, que rien n'affligeait autant que le chagrin de sa maîtresse, prit sur la table de toilette un petit flacon en or que Mrs Transome aimait à avoir sur elle, et elle alla le lui mettre doucement dans la main. Mrs Transome, cédant à l'émotion qu'elle éprouvait, saisit la main de son affectionnée camériste et la garda dans la sienne pendant qu'elle lui disait à voix basse :

« Denner, si un souhait pouvait être exaucé, le mien serait en ce moment qu'Harold ne fût point né.

— Mais, ma chère madame (c'était seulement la seconde fois dans sa vie que Denner exprimait son affection profonde pour sa maîtresse par ce mot « chère »), dans le temps vous fûtes heureuse de sa naissance.

— Je ne crois pas que j'aie senti alors ce bonheur aussi vivement que je sens actuellement mon malheur. On a tort de croire que les gens en vieillissant perdent la sensibilité,... celle du plaisir peut-être oui..., mais celle du regret, mais celle du chagrin d'être oubliée, abandonnée, de voir que tous les sentiments tendres se sont changés en sentiments de haine ou en une indifférence dédaigneuse !... »

Le son de la cloche qui annonçait le dîner monta du dehors de la maison dans le cabinet de toilette de Mrs Transome. Elle laissa retomber la main qu'elle tenait dans les siennes.

IV

Si Denner avait pu s'imaginer que la présence d'Esther à Transome-Court n'était pas agréable à sa maîtresse, il lui eût été impossible de faire une semblable supposition à l'égard des autres membres de la famille. Dès le premier moment de l'arrivée de miss Lyon au château, il y avait eu entre elle et le petit Harry une sorte de fascination mutuelle. Ce petit être, avec ses joues rondes et brunes, son front bas, ses grands yeux noirs, son nez bien dessiné, ses féroces envies de mordre toutes les personnes et toutes les choses qui lui déplaisaient, et son insistance pour s'emparer ex-

clusivement de tout ce qui lui plaisait, était un spécimen humain tel qu'elle n'en avait jamais vu de semblable.

De son côté, Harry paraissait la considérer comme une créature tout à fait originale. A première vue, son teint clair, sa robe bleue, probablement aussi son radieux sourire et ses mains qu'elle lui tendait pour l'inviter à venir à elle lui parurent si extraordinaires, qu'il se rejeta en arrière sur « Gappa », ainsi qu'il appelait le vieux M. Transome, et regarda fixement cette nouvelle venue, avec la gravité d'un animal sauvage. Mais, à peine se fut-elle assise sur le sofa dans la bibliothèque qu'il grimpa sur elle, souleva ses boucles de cheveux, et découvrant dessous une petite oreille, la pinça, souffla dedans, tira à lui la couronne de tresses, et parut reconnaître avec satisfaction qu'elle ne croissait pas ainsi toute faite au sommet de la tête, mais qu'on pouvait la détacher et même la dénatter. Voyant qu'alors elle riait, le ballottait, le baisait et faisait semblant de le mordre, en fait, qu'elle était une créature qui entendait la plaisanterie, il s'enfuit, et fit apporter par Dominique une petite ménagerie de souris blanches, d'écureuils, d'oiseaux, avec Moro, l'épagneul noir, pour qu'ils fissent aussi sa connaissance.

Quiconque était aimé d'Harry, M. Transome devait également l'aimer. « Gappa », avec le chien de chasse Nemrod, faisait partie de la ménagerie ; l'un et l'autre n'étaient peut être pas celles des créatures vivantes dont elle se composait qui avaient à en souffrir le moins. Voyant qu'Esther supportait fort gaiement que l'on défît sa coiffure, le vieillard se mit à lui raconter, de son air souriant et de son ton saccadé, quelques-uns des hauts faits d'Harry.

Un jour, Gappa étant endormi, il avait dépiqué tout un tiroir de scarabées, pour voir s'ils s'envoleraient. Mécontent de leur stupidité, il allait les jeter tous sur le parquet et piétiner dessus, lorsque Dominique entra fort à propos pour sauver cette collection. Une autre fois, Harry avait épié Mrs Transome tandis qu'elle cherchait quelque chose dans son armoire à médicaments ; puis, comme elle s'en était allée quelques instants sans prendre la précaution de la fermer, il y avait couru pour éparpiller vite par terre le contenu des compartiments.

Mais ce que le vieux M. Transome regardait comme la plus merveilleuse preuve de son intelligence presque surnaturelle, c'était qu'Harry ne voulait presque jamais parler ; il préférait produire des sons inarticulés ou combiner des syllabes d'après une méthode à lui.

« Il pourrait parler assez bien si cela lui plaisait, dit Gappa ; et remarquez ceci, ajouta-t-il en faisant signe à Esther et en riant sous cape : il sait les noms des choses ; mais il préfère se les approprier

en leur en donnant d'autres. Ainsi, il n'appelle jamais Mrs Transome « Gamma » ,mais toujours *bite* (mordre). »

Avant de prononcer ces derniers mots, le vieillard avait eu la précaution de regarder autour de lui si personne autre qu'Esther n'était à portée de l'entendre.

« C'est étonnant ! » conclut-il en riant d'un air fin.

M. Transome se trouvait si heureux dans le monde nouveau que lui avaient créé Dominique et Harry, qu'il aurait fait volontiers un holocauste de ses papillons et de ses scarabées si c'eût été nécessaire pour continuer d'être l'objet des soins et de l'attention que l'on accordait à sa personne. Il n'était plus comme séquestré dans la bibliothèque; il circulait dans tous les appartements, s'y arrêtant pour regarder par les fenêtres ce qui se passait au dehors, toutes les fois qu'il n'y rencontrait pas Mrs Transome seule.

Pour Esther, la vue de ce paralytique timide et très faible d'esprit, qui depuis longtemps avait abdiqué toute domination sur sa famille et sur ses biens, était pénible. Certainement, un tel hôte n'avait jamais été placé par son imagination dans l'aristocratique et délicieuse demeure de son utopie. La triste ironie de cette destinée la frappait d'autant plus qu'elle avait été accoutumée à voir dans la personne de son père la vieillesse accompagnée de l'activité et de la subtilité de l'esprit. Ses pensées se perdaient en conjectures sur la vie passée de M. et de Mrs Transome. Comment ces deux époux, qui formaient un si étrange contraste l'un avec l'autre, s'étaient-ils fait une existence supportable dans l'enceinte de ce beau parc et dans ce vaste château ? M. Transome avait toujours eu ses scarabées, mais Mrs Transome?... Il eût fallu un grand effort de volonté intellectuelle pour supposer que le mari et la femme avaient jamais eu de l'inclination l'un pour l'autre.

Cependant Esther se sentait à son aise auprès de Mrs Transome. Son amour-propre était flatté de voir, — car, sur ce point, la pénétration de miss Lyon n'était jamais en défaut, — que Mrs Transome l'admirait, et que ses yeux se reposaient sur elle avec complaisance; mais rien dans leurs causeries, lorsqu'elles se trouvaient seule à seule, ne l'aidait à déchiffrer l'énigme de cet intérieur, qui n'avait pas toujours été aussi splendide, et d'où l'ennui et la tristesse ne devaient avoir été expulsés que depuis peu de temps. Le principal aliment de la conversation entre Mrs Transome et Esther était le beau temps de la jeunesse de Mrs Transome... Elle lui racontait sa présentation à la cour avec les détails de sa toilette ce jour-là; elle lui nommait les femmes les plus distinguées et les plus belles de cette époque, les émigrés français qu'elle avait connus, et lui faisait l'historique de la famille Lingon,dont plusieurs membres avaient été

titrés et qui était encore plus ancienne et plus considérée que la branche aînée des Transome.

Esther était douée d'une trop grande délicatesse pour qu'elle essayât de mettre sur le tapis des sujets d'un intérêt plus récent et aussi plus personnel. En ce moment, elle trouvait agréable de faire son filet assise sur de moelleux coussins, à côté de Mrs Transome, qui continuait ses ouvrages de broderie; et puis, ce jeune cœur, toujours prêt à s'ouvrir aux bons et nobles sentiments, était touché de la gracieuse amabilité avec laquelle la traitait cette femme âgée, dont la beauté et la position imposaient une déférence spontanée à qui se trouvait en contact avec elle.

La promptitude de compréhension et de mouvement avec laquelle elle prévenait les désirs de Mrs Transome, le timbre argenté de sa voix et les observations spirituelles par lesquelles elle semblait donner plus de prix aux récits et aux avis de la noble dame, charmaient cette dernière. Un jour qu'Esther avait traversé lestement le salon pour aller mettre l'écran juste à l'endroit convenable, Mrs Transome dit en lui prenant la main :

« Ma chère, vous me faites souhaiter d'avoir une fille. »

Néanmoins, à travers l'amabilité parfaite de Mrs Transome, perçaient les indices indéfinissables d'une anxiété latente, beaucoup plus profonde que ne pouvait l'être l'inquiétude sur l'issue de l'affaire de l'héritage, affaire à laquelle elle faisait de fréquentes allusions, comme à un motif pour informer Esther de beaucoup de choses.

Harold, lui, se montrait assez communicatif sur ce qui avait rapport aux faits récents sur lesquels sa mère gardait le silence. Il trouvait opportun d'apprendre à Esther comment la fortune de la famille Transome avait été épuisée par des frais de justice, en conséquence de procès intentés à tort par sa famille à elle. Il lui parlait aussi de l'isolement et de la gêne dans lesquels avait vécu sa mère, du surcroît de peines que lui avait causées son fils aîné, et de l'habitude que, en conséquence de tout cela, elle avait contractée de regarder toujours les choses par leur mauvais côté. Il insinua qu'elle avait été accoutumée à tout diriger, et que lui, l'ayant quittée alors qu'il n'était guère encore qu'un écolier, elle avait peut-être rêvé qu'à son retour elle le reverrait sous ce caractère. Elle était aussi fort entêtée sur le chapitre de la politique. On ne pouvait rien à cela; mais, bormis ces deux points, il tâcherait de lui complaire et de lui rendre aussi gai que possible le reste de sa vie.

Esther prêtait une grande attention à ces choses, et elle les méditait dans son cœur. Cette revendication d'un héritage, cette décou-

verte soudaine d'un droit à une fortune que d'autres possédaient, acquéraient de jour en jour pour elle une signification plus distincte et tout à fait inattendue. Son imagination lui représentait de plus en plus clairement ce que ce serait que d'abandonner son propre passé et d'entrer dans un avenir nouveau, ce que ce serait que de troubler ainsi une longue possession et la grande difficulté qu'il y aurait à déterminer le point auquel commencerait une transaction ménagée de façon à ne pas troubler douloureusement plusieurs existences.

Les pensées d'Harold étaient tournées vers le même sujet, mais accompagnées d'un sentiment plus net de la situation et de résolutions plus définies. Il voyait un moyen de concilier tous les intérêts, et plus il regardait Esther, plus ce moyen lui souriait. Il y avait à peine une semaine qu'elle habitait Transome-Court qu'il s'était fait une idée fixe de l'épouser ; et il ne lui venait pas à l'esprit que cette idée, née de son inclination pour la jeune fille, rencontrât quelque obstacle du côté de cette dernière. Ce n'était pas qu'il méconnût la tendance naturelle d'Esther à se montrer exigeante à l'endroit des *attractions* personnelles de celui qui prétendrait à lui plaire. Il y aurait sans doute des difficultés à surmonter. Evidemment, c'était une jeune fille dont il faudrait conquérir le cœur; mais Harold n'avait pas lieu de supposer qu'il ne possédait pas les attractions requises; et quant aux difficultés à surmonter, elles le stimulaient à la conquête plus qu'il ne l'avait pressenti.

Lorsqu'il avait dit qu'il n'épouserait pas une Anglaise, il faisait mentalement ses réserves pour quelque circonstance exceptionnelle... Maintenant cette circonstance exceptionnelle était venue. Devenir passionnément épris n'était pas une fatalité qui le menaçât; mais il devenait facilement amoureux. Il n'aurait pas été au pouvoir d'aucune femme de le désoler par son indifférence, mais la présence des femmes lui était infiniment agréable ; il était extrêmement aimable et affectueux pour elles, non avec apprêt ou exagération, comme un homme exercé à la galanterie, mais avec l'aisance et la satisfaction radieuse qui témoignent d'un bon naturel.

Harold n'était pas un homme à manquer son but faute d'assiduité. Après une ou deux heures consacrées aux affaires dans la matinée, il allait à la recherche d'Esther. S'il ne la trouvait pas causant avec Mme Transome ou jouant avec Harry ou M. Transome, il se rendait dans le grand salon, où elle se tenait assez habituellement contre une fenêtre, un livre sur ses genoux, une de ses joues appuyée sur sa petite main, tandis qu'elle regardait dans le parc. Quelquefois elle restait debout devant un des portraits de grandeur naturelle qui décoraient l'appartement.

Harold avait presque toujours quelque chose de précis à lui proposer pour remplir les heures. Si le temps était beau, elle devait sortir à pied avec lui pour voir les terres ; lorsque la neige était fondue sans que le sol fût glissant, elle faisait bien de monter à cheval et de prendre de lui quelques leçons d'équitation. Si l'on restait dans l'intérieur du château, il lui apprenait à jouer au billard ou bien il lui faisait parcourir les appartements pour voir des tableaux qu'il y avait fait suspendre tout nouvellement et des costumes qu'il avait rapportés de l'Orient. D'autres fois, il l'introduisait dans son cabinet, et il lui expliquait devant la carte de la propriété ce qu'il se proposait de faire ici et là, afin d'en tirer le meilleur parti possible si elle fût restée dans la famille.

Un matin, Harold trouva Esther dans le grand salon, accoudée à une console et contemplant le portrait en pied d'une lady Betty Transome qui avait vécu cent cinquante ans auparavant.

« Ne bougez pas, je vous en prie, dit-il en entrant. Telle que vous êtes là, on croirait que vous posez pour votre propre portrait.

— Je ne saurais accepter votre remarque comme un compliment, dit Esther en riant et allant s'asseoir sur une ottomane près du feu. Presque tous ces portraits ont une attitude cherchée, affectée. A regarder cette jolie lady Betty, on croirait qu'elle a été clouée dans cette position et qu'elle n'aurait pas eu assez de force de volonté pour bouger, à moins qu'on ne fût venu la pousser.

— Ainsi représentée dans sa longue robe de satin, elle égaye ce panneau ; mais je doute que, vivante, sa compagnie ait été aussi agréable que l'est ici son image, dit Harold, qui avait suivi Esther vers la cheminée.

Alors, mettant un genou en terre devant elle, il prit l'étrier à son usage pour faire du filet, et il passa dedans le pied de miss Lyon.

« Vous êtes chevaleresque ! » s'écria-elle.

Et une rougeur légère, fugitive, passa sur son visage, ainsi que cela lui arrivait fréquemment. Ce n'étaient pas toujours les attentions d'Harold qui provoquaient en elle cette émotion ; le plus ordinairement c'étaient des réminiscences d'autres scènes, d'autres entretiens. En cette occasion, elle resta quelques instants songeuse. Naturellement Harold pensa que c'était lui qui était le sujet de sa rêverie. Il aurait aimé à se placer sur l'ottomane près d'elle ; mais c'eût été prendre l'attitude d'un prétendant déclaré, accepté. Il ne l'osa pas, et il s'assit sur une chaise vis-à-vis et à quelque distance d'elle.

Esther rompit le silence en disant de sa voix mélodieuse :

« Je me demande si les femmes qui ont cette tenue raide et cette physionomie sans expression ont jamais, dans leur vie, éprouvé quelque peine. Il y a deux autres portraits du même genre là-haut, dans la salle de billard.

— Une femme ne doit jamais éprouver de peine s'il y a près d'elle un homme qui se fait une obligation de l'en préserver. »

Harold s'était inconsidérément résolu, ce matin-là, à entamer dans son entretien avec Esther le sujet qui lui tenait au cœur, sans avoir arrêté la manière dont il débuterait, de sorte que, tout subtil et expérimenté qu'il fût, il venait de toucher à l'absurde.

« Mais, dit Esther, si l'homme lui-même vient à ressentir des peines, vous ne voudriez sans doute pas qu'elle y fût insensible; ou encore supposez, ajouta-t-elle en levant tout à coup sur Harold son regard enjoué, supposez que l'homme, étant personnellement disgracieux, soit lui-même un sujet de peine.

— Il ne faut pas étendre les probabilités de ce côté là. En général, les hommes sont parfaits. Prenez-moi pour exemple.

— Vous êtes effectivement un juge parfait de sauces et de condiments, dit Esther qui était bien aise de faire savoir à Harold qu'elle était capable de faire des remarques.

— C'est une perfection numéro *un*. Veuillez continuer.

— Oh ! le catalogue en est trop long. Je serais fatiguée avant d'arriver à votre magnifique bague de rubis et à vos gants, qui sont toujours de la couleur convenable.

— Si vous me permettiez de vous dire vos perfections, je n'en serais pas fatigué.

— Ce n'est pas à ma louange : cela signifie que la liste en serait courte.

— Non ; cela signifie que c'est chose agréable que de dresser une telle liste.

— Je vous prie, ne la commencez pas, dit Esther avec son gracieux mouvement de tête. Ce pourrait être dangereux pour notre bonne intelligence. La personne que j'ai le plus aimée dans le monde ne faisait que me gronder et découvrir mes défauts. »

Lorsque Esther avait commencé à parler, elle ne pensait faire qu'une allusion lointaine et inintelligible, éprouvant, il faut bien l'avouer, le désir inhérent à sa nature de dire des malices et de faire un peu la coquette, tout en déjouant les tentatives d'Harold pour exceller dans l'art du compliment. Mais à peine eut-elle prononcé les derniers mots de sa réplique qu'ils lui parurent contenir la révélation de ses pensées intimes ; son visage et son cou se cou-

vrirent d'une teinte de pourpre qui devint d'autant plus foncée qu'elle se sentait rougir.

De cette confusion, qui suivait des paroles peu compréhensibles, naquit pour Harold le soupçon d'une possibilité désobligeante, qui jusqu'alors ne s'était pas présentée à son esprit. Son étonnement occasionna dans leur conversation une pause assez embarrassante, pour Esther surtout.

« Vous parlez au temps passé, dit enfin Harold. Cependant, je suis envieux de cette *personne*. Je ne serai jamais capable de conquérir votre estime par le même moyen. Est-ce quelqu'un de Treby ? Dans ce cas, je pourrais m'enquérir de vos défauts.

— Vous savez que j'ai toujours vécu au milieu de gens graves, répondit Esther, à qui ce ton de badinage rendit un peu sa présence d'esprit. Avant de venir demeurer avec mon père, je n'avais été d'abord qu'une écolière, puis un professeur à des degrés différents. Dans ces conditions, on ne court guère le risque de s'entendre flatter... A mon pensionnat à Paris, le maître que je préférais était un vieillard qui s'emportait contre moi terriblement lorsque je lisais Racine, et qui n'en déclarait pas moins qu'il était fier de m'avoir pour élève. »

Esther avait recouvré tout son sang-froid; mais Harold n'était pas entièrement satisfait de cette explication. S'il y avait un obstacle à son projet, il voulait savoir exactement ce que c'était.

« Une bien triste vie que celle de Treby pour une personne aussi supérieure sous tant de rapports que vous l'êtes !

— Je fus d'abord horriblement mécontente, dit Esther, fort occupée d'erreurs qu'elle remarquait dans son travail de filet. Mais je le devenais de moins en moins à mesure que l'âge de la sagesse s'approchait... Vous savez... j'ai vingt-deux ans.

— Oui, dit Harold en se levant pour marcher un peu çà et là. Vous êtes plus que majeure... Vous voilà comme une impératrice, ayant à disposer de votre propre destinée... et de la destinée de plusieurs autres.

— Mon Dieu ! dit Esther en laissant tomber son travail et en se rejetant en arrière contre les coussins, je ne vois pas comment je serais capable de gouverner mon empire.

— J'espère, dit gravement Harold en s'arrêtant devant elle et s'accoudant sur la tablette de la cheminée, j'espère que, en tout cas, puisque vous paraissez n'avoir pas de proche parent qui entende les affaires, vous aurez confiance en ma loyauté et me communiquerez vos intentions, comme si je n'avais pas d'autre intérêt que le vôtre à sauvegarder dans l'affaire. Je me flatte que vous me jugez capable

d'agir comme votre tuteur officieux, même si votre intérêt se trouvait inévitablement en opposition avec le mien.

— Assurément, vous m'avez donné sujet de vous juger ainsi, » répondit Esther d'un air sérieux et en tendant sa main à Harold. »

Elle n'ignorait pas qu'il avait eu deux fois la possibilité d'anéantir les preuves de son droit.

Harold porta à ses lèvres la main qu'elle lui avait tendue ; mais il n'osa pas la retenir plus d'un instant. La charmante confiance d'Esther fut pour lui une nouvelle tentation de lui dévoiler ses sentiments pour elle. Après être resté immobile une ou deux minutes à la regarder penchée sur son ouvrage, il se rapprocha de l'ottomane, s'assit à côté d'Esther, et regardant ses doigts effilés se mouvoir :

— Vous avez fait des erreurs dans votre travail, dit-il en se penchant encore plus vers elle, car il voyait qu'elle le savait là, mais qu'elle ne s'en offensait pas.

— Point du tout. Vous n'y connaissez rien, dit-elle en riant et en comprimant son filet de soie avec la paume de ses mains. Ces prétendues erreurs sont faites à dessein. »

Elle leva alors la tête et vit un beau visage très près du sien. Harold paraissait et réellement il se sentait vivement épris de cette séduisante personne, qui n'était pourtant pas du tout suivant le type de beauté féminine par lui préconçu. Peut-être un grain de jalousie hypothétique contribuait-il en ce moment à rehausser à ses yeux le charme qui émanait d'elle ; mais il réprima toute parole indiscrète et dit simplement :

« Je voudrais bien savoir si vous avez quelque volonté arrêtée ou quelque secret profond que je ne pourrais pas deviner.

— Je vous en prie, ne me parlez pas de ce que je puis souhaiter, dit Esther tout à fait troublée par cette manifestation imprévue et en apparence involontaire des sentiments d'Harold. Il me serait impossible de vous le dire en ce moment... Je crois que je ne saurais jamais m'en rendre compte à moi-même. Oh ! pardon, fit-elle brusquement en s'efforçant de se soulager de l'oppression que lui causaient des sentiments indéfinissables, je sais très bien ce que je souhaite vivement :... je voudrais aller voir mon père. Il m'a écrit que tout allait bien chez lui... Néanmoins, il me tarde beaucoup de le voir.

— La voiture vous conduira à Treby quand cela vous agréera.

— Puis-je y aller maintenant ?... je veux dire si cela ne dérange personne, dit Esther en se levant.

— Je donnerai immédiatement l'ordre d'atteler si vous le désirez, dit Harold, qui comprit que son audience était levée.

Esther ne voulut pas que la voiture entrât dans l'allée où se trou-

vait la chapelle des dissidents. Elle préféra mettre pied à terre un peu hors de la ville, et elle dit au cocher d'attendre là son retour.

Quand elle entra dans le logis du ministre, elle posa un de ses doigts sur ses lèvres en regardant Lydie et elle monta rapidement l'escalier, désirant faire une surprise à son père. Le ministre était en ce moment occupé de recherches pour composer son prochain discours, et, ne trouvant plus de place sur aucune table ni aucun pupitre pour déposer les livres ouverts qu'il consultait, il avait été obligé de placer ceux-ci sur des piles de volumes, au milieu desquelles il était enfermé et dont sa tête seulement dépassait la hauteur.

« Vous ne serez peut-être pas content que je vienne vous déranger, mon père, demanda Esther avec sa finesse habituelle de ton et en s'arrêtant à la porte.

— Ah! mon enfant bien-aimée! s'écria l'excellent homme en se retournant si brusquement qu'il renversa une des piles de livres, et ouvrit dans son rempart une brèche à travers laquelle Esther put se glisser vers lui pour l'embrasser. Ta visite est pour mon cœur une joie inespérée. Je pensais à toi comme l'aveugle pense à la lumière du jour.

— Est-ce bien sûr que, depuis mon départ, vous ayez toujours été aussi bien portant et que vous ayez vécu aussi confortablement que vous me le disiez dans vos lettres? demanda Esther en s'asseyant tout près et en face de son père, sur l'épaule duquel elle posa sa main.

— Véritablement, ma chère, je vous ai écrit ce que je pensais dans le moment. Même maintenant, il me semble que tout a marché comme à l'ordinaire, à l'exception de mes études, que j'ai concentrées particulièrement dans l'histoire des prophètes. Mais je crains que vous ne me grondiez pour la négligence de ma toilette, ajouta le bon vieillard.

— La faute en est à Lydie, qui reste assise à pleurer sur le besoin qu'elle éprouve d'une grande fermeté chrétienne, au lieu de brosser vos habits et de vous apprêter une cravate blanche. Elle s'en va toujours disant qu'elle n'est qu'une pauvre guenille, et réellement je ne saurais trouver cette expression trop forte, appliquée à elle.

— Non, mon enfant, non. Votre humeur badine s'exerce trop sévèrement aux dépens de notre fidèle Lydie. Sans doute, il y a de ma faute dans son oubli... J'aurais dû aider sa mémoire paresseuse. Maintenant, racontez-moi ce dont vous ne m'avez pas parlé dans vos lettres et qui nous concerne particulièrement. Votre cœur vous dispose-t-il favorablement envers cette famille dont deux membres, — le vieux père et le petit garçon — me sont absolument inconnus?

— Oui, mon père. Il me paraît de plus en plus difficile de me résoudre à déranger et à troubler toute l'existence de ces quatre personnes.

— Assurément, il faudra trouver quelque moyen d'alléger une si grande perte et un si grand changement pour les parents qui sont âgés. Je serai bien aise que vous cherchiez à tempérer une vicissitude qui est néanmoins un arrangement providentiel.

— Pensez-vous donc, mon père,... êtes-vous bien persuadé que cet événement d'un héritage qui m'arrive à l'improviste soit en quelque sorte un arrangement providentiel, et, comme tel, m'impose une obligation ?

— Je le considère ainsi, répondit M. Lyon, avec une gravité solennelle. C'est le résultat de toutes mes méditations sur ce sujet. Vous devez réfléchir, mon enfant, que vous avez été conduite dans la bonne voie et que vous avez acquis une connaissance des vérités religieuses qui n'est pas ordinairement le partage des gens haut placés dans le monde. Dans une autre occasion, je vous développerai plus amplement les idées que j'ai précédemment émises sur ce chapitre dans mes lettres. »

Esther ne répliqua rien à cet argument qui n'écartait aucune des incertitudes et des difficultés de sa position. Il n'y avait point de clarté pour elle dans cette théorie d'un arrangement providentiel. Elle dit soudainement ce qui ne lui venait pourtant pas soudainement à la pensée :

« Avez-vous revu Félix Holt, mon père ?

— Je suis allé le voir depuis que je vous ai écrit, mon enfant. J'avais emmené sa mère, qui, je le crains, lui aura rendu bien lourd par ses plaintes, le temps qu'a duré sa visite. Aussi l'ai-je abrégée en conduisant Mrs Holt chez un de nos frères qui est ministre à Loamford; puis je suis retourné auprès de Félix et nous avons eu alors ensemble une longue conversation.

— Lui avez-vous appris tout ce qui est arrivé,... j'entends tout ce qui me concerne, moi et les Transome ?

— Assurément, et il m'a écouté avec le plus grand étonnement. Tant de choses étaient toutes nouvelles pour lui ! Il ne savait rien de votre naissance ; il ignorait que vous eussiez eu un autre père que Rufus Lyon. C'est un récit que j'espère n'être plus jamais induit à faire à personne autre; mais ce m'a été une satisfaction de révéler notre histoire à ce jeune homme, qui s'est étrangement emparé de mon affection.

— Ainsi, vous lui avez dit que les Transome étaient venus ici, et que je demeure présentement à Transome-Court ?

— Oui, et avec quelques détails, comme c'est mon habitude

quand je rapporte des événements qui ont fait impression sur mon esprit.

— Qu'a dit Félix ?

— Vraiment, ma chère, rien qui mérite d'être retenu, dit M. Lyon en passant sa main sur son front.

— Mais il vous a dit quelque chose, et vous vous souvenez toujours si bien de ce que les gens vous disent ! Cher père, je veux le savoir.

— Ce fut une remarque subite qui lui a échappé, sans qu'il en eût examiné la justesse. Il dit : « Alors, elle épousera Transome... C'est ce que Transome veut. »

— Ce fut tout ? dit Esther en pâlissant un peu.

— Oui, nous n'avons pas poussé plus loin cette partie de notre entretien. Je ne pense pas qu'il y ait aucun fondement à cette espèce de prédiction ; autrement je ne serais pas sans en éprouver quelque trouble d'esprit ; car je vous l'avoue, dans votre avénement à cette haute position et à cette grande propriété, ce que je contemple avec une espérance qui m'emplit le cœur de joie, c'est que vous resterez attachée à notre congrégation de dissidents qui a retenu, je le soutiens, les plus purs principes de la discipline primitive. Votre éducation et votre histoire personnelle se trouveraient ainsi avoir coïncidé avec une longue suite d'événements, pour faire de ce domaine patrimonial un moyen d'honorer et d'illustrer une forme du christianisme plus pure que celle qui, malheureusement, a obtenu la prééminence en ce pays. Je parle, comme vous le savez, mon enfant, toujours dans cette espérance que vous vous joindrez d'une manière absolue à notre communion ; et cet espoir si cher à mon cœur, — je dirai plus — ce vœu ardent, serait probablement déçu par votre mariage avec un homme que nous n'avons aucune raison de croire disposé à s'unir à notre congrégation. »

Si Esther eût été moins agitée, elle n'aurait guère pu s'empêcher de sourire à l'idée présentée, il est vrai, par son père sous la forme d'une impossibilité (bien qu'il y songeât peut-être comme à une possibilité) d'Harold Transome s'unissant à la modeste église des dissidents de Treby. Mais elle était trop sérieusement préoccupée de ce qu'avait dit Félix pour s'arrêter à cela. Deux choses l'irritaient particulièrement contre lui ; la première était qu'il eût osé dire positivement qui elle épouserait ; la seconde qu'il eût tout d'abord attribué à Harold Transome le dessein froidement délibéré de l'épouser.

Esther se disait qu'elle était tout à fait capable d'apprécier le caractère de Transome et de juger sa conduite. Elle ne doutait pas qu'il ne fût généreux et sincère ; il ne se trouvait nullement rabaissé

dans son opinion parce que les circonstances les ayant mis en rapport l'un avec l'autre, il l'avait admirée, était de venu amoureux d'elle, et enfin désirait l'épouser. Elle comprenait très bien le sentiment de délicatesse qui l'avait empêché d'être plus explicite. La nature généreuse d'Esther se complaisait à croire en la générosité des autres.

« Avez-vous causé avec M. Transome de la situation de Mrs Holt? demanda M. Lyon après une pause. Je lui avais insinué que vous sauriez mieux que personne décider de quelle manière on pourrait l'assister.

— Non, mon père, nous n'avons pas abordé cette question ; et pour plusieurs motifs, je préfère ne pas lui parler à présent de cette affaire. Les Lukins et les Pendrelle me doivent de l'argent.

— Elles l'ont envoyé. Je l'ai ici tout prêt pour vous le remettre, dit M. Lyon en ouvrant son pupitre.

— Gardez-le, mon père. Vous payerez le loyer de Mrs Holt, et vous pourvoierez à ses besoins les plus urgents... Pensez-vous, mon père, que les gens de Treby sachent les raisons de mon séjour à Transome-Court ?

— Rien ne me le fait présumer ; et, en vérité, il ne me paraît pas qu'il y ait personne qui puisse rendre cette affaire publique. Le nommé Christian est parti pour Londres avec M. Debarry qui va siéger au Parlement, et M. Jermyn garderait certainement le secret des Transome. Je ne l'ai pas vu depuis un assez long temps.

— Maintenant, mon père, je vais être obligée de vous quitter, de peur de garder trop longtemps la voiture. En passant, je veux faire une petite remontrance à Lydie.

— Je ne vous retiens pas, mon enfant, étant moi-même commandé par mes devoirs. Mais emportez ce Traité... Je l'ai choisi à votre intention. Il contient toutes les questions principales qui sont soulevées entre nous, les dissidents et l'Eglise de l'Etat. Il serait bon que vous donniez présentement plus d'attention à cette polémique, afin de ne pas vous laisser entraîner par la fallacieuse association d'une église d'Etat avec un rang élevé. »

Esther prit le volume avec soumission, mais elle ne jeta pas un regard sur ces pages pendant son retour à Transome-Court. Sa pensée était exclusivement occupée de cette prophétie de Félix Holt : qu'elle épouserait Harold Transome.

GEORGES ELIOT.

(Imité par CAMILLE LEBRUN.)

LES

LEÇONS DU SUFFRAGE UNIVERSEL

DE 1863 A 1869

I

Si l'on considère l'importance des problèmes que soulève la direction actuellement imprimée aux affaires du pays par le gouvernement impérial, on n'a pas de peine à pressentir l'extrême vivacité de la lutte électorale qui va s'ouvrir dans moins de trois mois. Il serait téméraire d'en prédire l'issue, même approximativement, car l'expérience du suffrage universel nous a déjà habitués à bien des surprises, tantôt pénibles et tantôt heureuses. Mais, quand on examine attentivement la marche des choses, quand on croit d'ailleurs à l'action continue et souveraine des lois qui règlent l'ordre moral et assurent les progrès de la civilisation, on ne peut s'empêcher de penser que le mouvement libéral dont les dernières années nous ont montré le réveil et le développement s'accentuera avec une force nouvelle dans la France entière. Dix-sept ans se sont écoulés depuis la création de l'Empire, et, bien que les bases fondamentales de la Constitution soient restées les mêmes, deux systèmes de gouvernement ont séparé cette période en deux phases d'une durée à peu près égale. Dans la première, de 1852 à la fin de 1860, le pouvoir personnel du Souverain s'exerce dans toute sa plénitude ; le contrôle de sa politique est presque illusoire, car les débats des Chambres ne

reçoivent pas de publicité efficace; la presse vit sous le régime discrétionnaire des avertissements et de la suspension ; on s'attache à comprimer coûte que coûte les ressentiments que le 2 décembre a fait naître ; le Corps législatif seconde les vues du pouvoir en approuvant toutes les mesures qu'on lui propose, ou peu s'en faut; en un mot, le pays ne voit briller, par intervalles, que la seule lumière officielle, et cette lumière est d'autant moins vive que le chef de l'Etat, seul agissant, seul responsable, continue à ne se départir que dans de rares occasions de cet impénétrable silence qui a fait jusque-là sa force.

Dans la seconde phase, de 1861 à 1869, le procédé gouvernemental se modifie profondément. A la suite de la guerre d'Italie et du traité de commerce, on sent la nécessité de détendre les ressorts du pouvoir personnel ; d'appeler le pays à participer d'une manière plus sérieuse à la gestion de ses propres affaires ; de lui remettre une part du fardeau de la responsabilité qui a pesé jusque-là sur une seule tête. Le décret du 24 novembre 1860 décide que les Chambres voteront chaque année une Adresse ; que les débats des deux assemblées seront publiés *in extenso* dans le *Moniteur ;* que des ministres sans portefeuille défendront les projets de lois, de concert avec les membres du conseil d'Etat. Le sénatus-consulte du 31 décembre 1861 permet au Corps législatif d'exercer un contrôle un peu plus efficace sur le budget ,qui doit être voté à l'avenir non par ministère, mais par sections, et rend une loi obligatoire pour l'ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires. Arrivent les élections de 1863. Par un décret du 23 juin de la même année, les ministres sans portefeuille sont supprimés, et leurs attributions dévolues au ministre d'Etat. Ce dernier devient donc l'organe prépondérant du gouvernement devant les Chambres, et son rôle grandit sans cesse à mesure que les discussions de l'Adresse et du budget prennent plus d'animation et de profondeur. On revendique hautement au Corps législatif les libertés nécessaires ; la majorité se désagrége, et l'on voit surgir de son sein les amendements du tiers-parti. L'initiative impériale semble alors en péril, et le sénatus-consulte du 18 juillet 1866 interdit toute discussion de la Constitution. Mais il est trop tard pour commander le silence quand on a donné aux pouvoirs publics la faculté de le rompre. L'expédition du Mexique, l'issue de la guerre d'Allemagne ont augmenté dans le pays le sentiment de la nécessité de discussions approfondies. On a soif de lumière, et l'Empereur, autrefois si sobre d'explications, multiplie maintenant les discours et les notes au *Moniteur* dès qu'un événement de quelque importance se produit. Il vise aussi à la

gloire littéraire, et tente de galvaniser, dans l'*Histoire de César*, le préjugé des hommes providentiels. Mais, par une étrange fatalité, autant son mutisme d'autrefois lui avait assuré de force, autant l'abondance de ses déclarations semble lui créer d'embarras. Le projet de loi sur la réorganisation de l'armée agite d'ailleurs le pays, en même temps que les plaintes des industries nationales atteintes par le traité de commerce se formulent plus ouvertement. Le 19 janvier 1867, l'Empereur supprime l'Adresse, la remplace par le droit d'interpellation sévèrement limité, introduit les ministres dans les Chambres, et décide la présentation de projets de lois sur le régime de la presse et le droit de réunion. Au milieu de toutes ces transformations, le pouvoir hésite visiblement : il craint de trop accorder et de trop retenir, de précipiter le mouvement libéral et de lui opposer une vaine résistance, d'augmenter certaines prérogatives parlementaires alors qu'il a renié si souvent le parlementarisme. En un mot, après avoir provoqué la lumière sur ses actes et donné plus de latitude aux discussions du Corps législatif et de la presse, il subit tous les inconvénients de la responsabilité constitutionnelle sans en avoir conservé les avantages.

Ce dernier système, que l'on peut appeler la seconde manière de l'Empire, et dont nous ne parlons ici qu'au point de vue historique, sans vouloir le discuter, n'en était encore qu'à ses débuts lorsque la législature de 1857 arriva au terme normal de son existence. On ne pouvait se dissimuler que les élections générales se ressentiraient surtout des préoccupations très vives inspirées aux catholiques par la détresse de la papauté temporelle, ainsi que des dispositions témoignées par plusieurs hommes politiques considérables, qui, après s'être tenus à l'écart depuis dix ans, paraissaient résolus à se mêler de nouveau aux affaires de leur pays. Mais l'Empereur conservait la plus entière confiance dans les sentiments dynastiques des populations, et il s'exprimait ainsi dans son discours d'ouverture de la session de 1863 :

« Il reste beaucoup à faire pour perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies et accoutumer le pays à compter sur lui-même. Dites à vos concitoyens que je serai prêt sans cesse à accepter tout ce qui est l'intérêt du plus grand nombre ; mais s'ils ont à cœur de faciliter l'œuvre commencée, d'éviter les conflits, qui n'engendrent que le malaise, de fortifier la Constitution, qui est leur ouvrage, qu'ils envoient à la nouvelle Chambre des hommes qui, comme vous, acceptent sans arrière-pensée le régime actuel ; qui préfèrent aux luttes stériles les délibérations sérieuses; des hommes qui, animés de l'esprit de l'époque et d'un véritable patriotisme, éclairent, dans

leur indépendance, la marche du gouvernement et n'hésitent jamais à placer au-dessus d'un intérêt de parti la stabilité de l'Etat et la grandeur de la patrie. »

De son côté, le Corps législatif exprimait au Souverain, dans un passage de l'Adresse du 14 février suivant, l'espoir que son attente ne serait pas trompée : « Nos personnalités s'effacent et disparaissent dans ce grand acte national; ce que nous souhaitons, c'est que le pays réponde à la confiance que vous mettez en lui. Nous avons le ferme espoir qu'il en sera ainsi. Les populations, de plus en plus sensibles aux bienfaits et à la gloire de votre règne, voudront en assurer la continuation à elles et à leurs enfants. Elles porteront leurs préférences sur des hommes en qui s'est fortifiée, comme dans le cœur de la France, la pensée qui vous a élevé au trône. »

Ainsi se formulait le sentiment des grands pouvoirs publics trois mois avant les élections ; mais, en même temps, les préparatifs de la lutte indiquaient bien qu'on lui attribuait d'avance une gravité exceptionnelle, et l'on pouvait pressentir que l'effacement des personnalités dont parlait l'Adresse se produirait en ce sens seulement, que derrière les candidatures officielles on apercevrait plus que jamais la personnalité même de l'Empereur. On ne tarda pas à s'en convaincre.

En effet, malgré la confiance que le gouvernement déclarait mettre dans les dispositions des électeurs, le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, ne négligea rien pour lui assurer la victoire. Il y avait surtout deux buts importants à atteindre : évincer de la nouvelle Chambre plusieurs notabilités du parti catholique dont la politique suivie vis-à-vis de Rome avait modifié l'attitude au point de leur faire refuser le vote du budget, et, en même temps, en fermer l'accès à des personnages illustres, dont on redoutait l'éloquence et la vieille habitude des parlements. Les préfets reçurent donc l'ordre de combattre à outrance les uns et les autres. Bien que, trois ans auparavant, M. de Persigny eût invité « les hommes honorables et distingués des anciens gouvernements » à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience, il s'exprimait ainsi dans une circulaire du 28 mai : « Pour la première fois depuis l'Empire, les partis ennemis des institutions que la France s'est données osent les attaquer devant le suffrage universel. Des hommes de 1815, de 1830, de 1848, coalisés dans un effort commun, essayent sur plusieurs points de surprendre la bonne foi du pays pour tourner contre l'Empereur les libertés mêmes qu'il a données récemment, et tous, comme obéissant à un mot d'ordre, ont recours à la même manœuvre. Ne pouvant nier les grandes choses qui se sont accomplies depuis dix ans, car tout le monde les a sous les yeux, ils s'attaquent aux

moyens qui ont servi à les accomplir, c'est-à-dire aux finances de l'Etat... »

On se rappelle avec quelle conscience les préfets s'acquittèrent de la tâche qui leur était dévolue ; et l'on n'a point oublié les efforts suprêmes que fit M. de Persigny pour empêcher à Paris l'élection de M. Thiers. De son côté, la presse libérale s'attachait, dans les limites de la latitude dont elle jouissait alors, à réveiller parmi les électeurs le sentiment de l'indépendance, et son action était secondée par de puissants auxiliaires. Les archevêques de Cambrai, de Tours et de Rennes, et les évêques de Metz, Nantes, Orléans et Chartres, publièrent un manifeste électoral, que le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Rouland, censura aussitôt comme contraire aux obligations de l'épiscopat. M. Rouland prétendait que nos lois ne permettent pas aux évêques de mettre en délibération commune les Mémoires à consulter recueillis dans leurs diocèses respectifs, et de former ainsi une espèce de concile particulier usurpant le droit de distribuer dans les journaux des consultations politiques à tout l'Empire français. Quant au fond de l'écrit qui avait soulevé dans les régions gouvernementales une si vive émotion, M. le ministre des cultes ne voulait pas l'examiner : car il aurait trop à s'affliger, disait-il, « de ce que des évêques français, prétendant enseigner au pays ses devoirs électoraux, affectent de ne pas nommer l'Empereur, de ne pas parler de ce qui est dû au souverain élu de la nation et de ne connaître d'autres fidélités que celles qui se retournent vers le passé. » Quelques jours après, le manifeste des évêques était déféré comme d'abus au conseil d'Etat.

II

Les élections eurent lieu les 30 mai et 1er juin 1863. Leur résultat ne répondit pas complétement aux espérances du parti libéral, mais il attestait malgré tout un sérieux réveil de l'opinion publique et faisait comprendre que les discussions législatives allaient revêtir une ampleur et un éclat qui leur avaient manqué depuis dix années. Si les candidatures indépendantes avaient fait défaut dans un trop grand nombre de circonscriptions, si l'on avait vu échouer dans quelques-unes des hommes tels que MM. Dufaure, Odilon Barrot, de Rémusat, de Montalembert, Saint-Marc Girardin, Decazes, etc., on pouvait du moins se réjouir du triomphe de MM. Berryer, Thiers, Marie, Lanjuinais, et le succès complet de l'opposition à Paris avait une importance morale de beaucoup supérieure à ses conséquences numériques.

Toutefois, après les premiers instants d'une amertume bien natu-

relle, le gouvernement parut prendre assez galamment son parti des avantages remportés par l'opposition, sans négliger de rappeler en termes solennels le serment prêté par plusieurs vaincus du 2 décembre. Dans son discours d'ouverture de la session de 1864, l'Empereur dit : « Le Corps législatif a été renouvelé pour la troisième fois depuis la fondation de l'Empire, et, pour la troisième fois, *malgré quelques dissidences locales, je n'ai qu'à m'applaudir du résultat des élections. Vous m'avez tous prêté le même serment ; il me répond de votre concours.* Notre droit est de faire promptement et bien les affaires du pays, en restant fidèles à la Constitution qui nous a donné onze années de prospérité et que vous avez juré de maintenir. »

M. de Morny insista, lui aussi, dans le même sens, en prononçant son allocution du 6 novembre 1863 : « Les suffrages du peuple, dit-il, ont replacé parmi nous d'anciennes illustrations parlementaires ; *j'ose dire que, pour ma part, je m'en suis réjoui.* D'abord, leur adhésion est un hommage à la forme même du gouvernement, qui n'est pas celle de leur école politique, et je les tiens en trop grande estime pour douter un instant de la loyauté de leurs intentions. D'ailleurs, notre gouvernement n'a qu'à gagner à être jugé de plus près. »

Enfin, l'Adresse du 1er février 1864 témoignait elle-même, quoique en termes moins explicites, de la satisfaction du Corps législatif : « Malgré la vivacité de la lutte, les populations ont montré qu'elles restent toujours profondément dévouées aux institutions impériales, à votre personne et à votre dynastie. » Et, en recevant cette Adresse, l'Empereur se félicitait ainsi des discussions relatives aux vérifications des pouvoirs : « Quels sont, pour tout esprit impartial, les résultats définitifs de ces débats ? Des accusations habilement répandues réduites à néant ; la politique du gouvernement mieux appréciée ; *une majorité plus compacte et plus dévouée au maintien de nos institutions.* »

Avant que ces satisfactions officielles eussent éclaté, la presse officieuse avait développé la même thèse ; mais, au lieu de se borner à des réflexions générales qui eussent dû suffire à son zèle, elle avait posé la question électorale sur un terrain où les défenseurs des candidatures officielles rencontraient plus d'objections à subir que de preuves décisives à invoquer. C'est ainsi que, dès le mois de juin 1863, la *France* rappelait les chiffres des votes exprimés pour ou contre le gouvernement lors des plébiscites de 1851 et de 1852 et des élections générales de 1852 et de 1857 ; et elle concluait, avant même d'avoir sous les yeux les résultats détaillés des votes de 1863, que la popularité du gouvernement n'avait subi aucune

atteinte. Il y avait là tout à la fois un vice de raisonnement et une erreur de fait. Comparer les chiffres des plébiscites fondamentaux à ceux des élections législatives est assurément aussi dangereux qu'illogique. Quand le peuple a été appelé à voter, d'abord pour la Présidence décennale, puis pour l'Empire, il avait à se prononcer sur un point unique, nettement défini, échappant à la variété des interprétations. On lui demandait de ratifier le coup d'Etat ; on lui proposait de rétablir la monarchie impériale : les électeurs approuvaient ou rejetaient, voilà tout. Mais quand il s'agit de nommer les députés, d'apprécier les mérites des candidats officiels et des candidats indépendants du patronage administratif, la question change de face. On peut ne pas vouloir la ruine de l'Empire et repousser cependant un homme favorisé de l'appui préfectoral. En fait, il en a été ainsi dans plusieurs circonscriptions, et l'insistance des préfets à poser en ennemis déclarés de l'Empereur et de la dynastie certains candidats dont la victoire éclate quelques jours plus tard est un procédé qui, en offensant le bon sens public, tourne surtout au désavantage du gouvernement, puisqu'il a pour effet de constater par voie officielle une hostilité qu'aucun citoyen ne pourrait affirmer hautement sans encourir peut-être les rigueurs de la justice.

Prétendre juger ainsi la lutte électorale de 1863 était donc une faute lourde, et il suffit pour s'en convaincre de comparer les résultats de ces élections à ceux des élections antérieures. En 1852, il y avait 9,836,043 électeurs inscrits et 6,222,983 votants. Le gouvernement avait recueilli 5,218,602 suffrages et l'opposition 810,962. En 1857, sur 9,495,955 inscrits et 6,136,664 votants, la part des candidats officiels avait été de 5,200,101 et celle des candidats non officiels de 843,646. Il y avait eu en outre 92,917 bulletins nuls et voix perdues. Mais le *Moniteur* déclarait que sur les 843,646 voix obtenues par les candidats non officiels, 271,787 revenaient à des candidats n'appartenant pas à l'opposition. La situation restait donc à peu près ce qu'elle avait été en 1852. Le gouvernement le constata dans le *Moniteur* du 10 juillet 1857, auquel nous empruntons les chiffres qui précèdent, par l'insertion d'une note qui n'eût rien perdu de sa valeur à affecter moins de dédain pour la minorité : « Dans le cours de huit années, disait le journal officiel, le chiffre des dissidents, loin de s'accroître, a diminué ; *le bruit qu'ils ont eu la liberté de faire pendant les dernières élections* n'a ni augmenté leur nombre, ni masqué leur impuissance. La France, qui les a cinq fois jugés, n'a pas changé d'avis. »

C'est ainsi que le gouvernement célébrait alors sa victoire, en mettant sous les yeux du public le résumé des votes de tous les

colléges électoraux en 1857. Cette divulgation était en soi une chose excellente : elle faisait ressortir l'état de l'opinion avec l'éloquence propre aux chiffres. D'où vient donc qu'aucune publication analogue n'ait été faite par le *Moniteur* après les élections générales de 1863? En lisant les pages qui suivent, on s'en rendra facilement compte.

En définitive, et bien qu'étant encore très restreint, le nombre des députés élus contre les candidats officiels se trouvait plus élevé en 1857 qu'en 1852. Ici se place naturellement une réflexion dont nous aurons à nous prévaloir plus loin en constatant également par des chiffres les manifestations de l'opinion publique de 1863 à 1869.

Quand on veut apprécier le maintien ou la décroissance de l'approbation accordée aux actes du pouvoir, il y a deux choses à considérer simultanément : d'abord, le nombre des candidatures indépendantes qui ont triomphé; puis la répartition totale des suffrages entre les candidats officiels et leurs divers compétiteurs. Le gouvernement peut avoir pour lui une imposante majorité dans la Chambre et n'avoir recueilli dans le total des suffrages exprimés qu'une majorité relativement beaucoup moindre. Il pourrait même triompher partout de l'opposition et se trouver en face d'une minorité de plusieurs millions de voix. La vérité légale lui appartiendrait tout entière, et cependant sa politique aurait été blâmée par une grande partie des électeurs. On voit de quels éléments il importe de se préoccuper quand on recherche de bonne foi le sens exact des manifestations du suffrage universel.

Si le *Moniteur* du 10 juillet 1857 avait posé la question dans des termes trop absolus en appréciant, sous le rapport dynastique, le résultat des précédentes élections, il était du moins dans le vrai en ce qui concerne l'approbation ou le blâme témoignés par les citoyens à l'égard des actes du gouvernement. Nous ne serons donc sans doute contredit par personne en envisageant à ce point de vue les résultats des élections générales de 1863 et des élections partielles qui ont eu lieu depuis cette époque. Nous aurons à constater les pertes subies par les influences ministérielles sous le double rapport du nombre plus considérable des députés de l'opposition et du chiffre toujours croissant des suffrages qui, dans l'ensemble des colléges électoraux, ont repoussé les candidatures gouvernementales. Disons-le encore une fois, la question dynastique est ici hors de cause. Il ne peut s'agir de compter les ennemis du trône impérial; il y a simplement lieu d'établir les impressions déterminées dans le pays par la direction imprimée à la politique, par la manière dont les ministres, qui, sans être consti-

tutionnellement responsables, n'en sont pas moins les conseillers du Souverain, gouvernent les grands intérêts de la France et fixent leurs sympathies quand les populations sont appelées à élire leurs mandataires. Pour mieux caractériser notre pensée à cet égard, nous avons évité de qualifier de voix d'opposition toutes celles que les candidats officiels n'ont point obtenues. En employant les expressions *candidats officiels* et *candidats non officiels*, nous avons entendu nous maintenir sur un terrain parfaitement défini et où l'on ne peut se heurter à la variété des controverses.

III

En 1857, avons-nous dit, il y avait eu 9,495,955 électeurs inscrits et 6,136,664 votants, sur lesquels 5,200,101 avaient donné leurs suffrages aux candidats officiels, et 843,646 aux candidats non officiels. On avait compté 92,917 bulletins nuls et voix perdues. Les abstentions s'étaient donc élevées à 3,359,291.

En 1863 [1], il y a eu 9,885,241 électeurs inscrits et 7,283,028 votants. Les candidats officiels ont obtenu 5,362,320 voix et les candidats non officiels 1,863,672, c'est-à-dire un peu plus de $\frac{1}{4}$ du nombre des suffrages comptés. Il y a eu 57,036 bulletins nuls et voix perdues. Les abstentions sont donc descendues au chiffre de 2,602,213, soit 757,078 de moins qu'en 1857.

Si l'on compare maintenant les voix obtenues par les candidats officiels et non officiels en 1857 et 1863, on trouve que les premiers ont gagné aux dernières élections 162,219 voix, et que les seconds en ont gagné 1,020,026. Ces deux derniers nombres additionnés forment celui de 1,182,245, qui représente l'augmentation des votants de 1863 sur 1857, déduction faite des bulletins nuls et des voix perdues.

[1] Pour arriver à établir ces résultats, nous avons dû nous livrer à un travail fort long, à des vérifications multipliées, faute d'avoir eu à notre disposition un document officiel ayant pour but de les constater. Il serait désirable que le gouvernement publiât un relevé de ce genre après les prochaines élections. Mais il serait assurément nécessaire que les rapports relatifs aux vérifications des pouvoirs des membres de la future Chambre continssent tous les chiffres propres à faire ressortir d'une manière complète le verdict du suffrage universel dans chaque circonscription. Un certain nombre des rapports présentés sur les élections de 1863 laissent, à ce point de vue, beaucoup à désirer. Il en est qui ne mentionnent même pas le chiffre des électeurs inscrits ou celui des votants; d'autres indiquent seulement les voix obtenues par le candidat élu, sans parler de celles de ses compétiteurs. Ces lacunes sont fort regrettables, et il nous a fallu, pour y suppléer, de nombreuses recherches. Il est possible que nous ayons commis, malgre tout, quelques erreurs; mais ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est qu'elles sont très peu importantes et ne peuvent modifier d'une manière quelque peu sensible l'ensemble des chiffres sur lesquels nous nous appuyons.

Enfin, si l'on recherche de quels éléments se compose cette augmentation des votes, on reconnaît qu'elle comprend : la différence des abstentions en 1857 et 1863, soit 757,078 voix ; l'excédant des électeurs inscrits en 1863, soit 389,286, et la différence en moins, s'élevant à 35,881, entre les bulletins nuls de 1857 et ceux de 1863.

En résumé donc, les candidats non officiels avaient gagné 857,807 voix de plus que les candidats officiels dans le total de l'excédant des suffrages exprimés. Ce résultat était significatif; il indiquait un mouvement d'opinion considérable, puisque les cinq sixièmes environ des nouveaux votants s'étaient prononcés pour les candidatures indépendantes du patronage administratif; et, sur 283 élections, 31 députés (c'est-à-dire un neuvième) l'emportèrent sur les candidats officiels, savoir : MM. Ancel, marquis d'Andelarre, Berryer, comte de Chambrun, Darimon, Dorian, Jules Favre (nommé à Paris et à Lyon), Garnier, Glais-Bizoin, vicomte de Grouchy, Guéroult, Havin (nommé à Paris et à Saint-Lô), Hénon, Lambrecht, vicomte Lanjuinais, Malézieux, Marie, duc de Marmier, Martel, Emile Ollivier, Pelletan, Ernest Picard, Piéron-Leroy, Pinard, Planat, Plichon, Maurice Richard, Jules Simon et Thiers.

Sans doute, à considérer le résultat légal, le gouvernement se trouvait toujours à la tête d'une majorité énorme dans le Corps législatif; mais il ne pouvait se dissimuler néanmoins qu'il venait d'essuyer une défaite aux yeux de l'opinion. Il ne pouvait pas ne point pressentir que l'entrée à la Chambre d'hommes tels que MM. Berryer, Thiers, Lanjuinais, Jules Simon allait donner aux discussions politiques plus de profondeur et d'éclat; que le succès d'autres hommes, assurément peu suspects d'idées révolutionnaires, tels que MM. le marquis d'Andelarre, le comte de Chambrun, le vicomte de Grouchy, le duc de Marmier, ne pouvait qu'accentuer dans le public des réflexions défavorables aux candidatures officielles maintenues à l'état de système; enfin, que les libertés politiques et administratives dont le pays ressentait déjà le besoin allaient être revendiquées avec une nouvelle force, avec l'autorité à la fois matérielle et morale résultant de l'accroissement numérique des diverses nuances de l'opposition, ainsi que du talent et de l'expérience des personnages qui en faisaient partie.

L'Empereur mesura nettement la situation et comprit la nécessité de prendre les devants pour conserver à son initiative constitutionnelle le prestige dont elle avait été entourée jusque-là. Il sentit bien que le réveil de l'opinion publique dans les départements allait se manifester autant par la demande de franchises locales que par celle des libertés politiques : et, en désintéressant le pays sous le pre-

mier rapport, il put croire qu'il se montrerait moins impatient sous le second. Aussi, les élections étaient à peine terminées lorsque, le 24 juin 1863, Napoléon III adressa au ministre présidant le conseil d'Etat une lettre par laquelle il l'invitait à faire étudier d'urgence une sérieuse décentralisation. « Notre système de centralisation, disait-il, malgré ses avantages, a eu le grave inconvénient d'amener un excès de réglementation. Nous avons déjà cherché, vous le savez, à y remédier. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Autrefois, le contrôle incessant de l'administration sur une foule de choses avait peut-être sa raison d'être; mais, aujourd'hui, ce n'est plus qu'une entrave. »

Sans vouloir mentionner ici toutes les réformes isolées qui furent la conséquence de cette résolution de l'Empereur, il nous suffira de rappeler qu'elle fut le point de départ des nouvelles lois sur les attributions des conseils généraux et municipaux, qui, sans avoir tenu tout ce qu'on pouvait en attendre, n'en ont pas moins réalisé un progrès très réel sur la situation antérieure des localités. Dans des ordres d'idées différents, d'autres projets de lois vinrent aussi attester l'influence que les élections de 1863 avaient exercée sur les dispositions du pouvoir. Bornons-nous à citer la loi sur les coalitions entre patrons et ouvriers, présentée en février 1864; celles sur l'abolition de la contrainte par corps et le développement de l'instruction primaire.

La nouvelle Chambre se réunit en novembre 1863 et consacra de longues séances à la vérification des pouvoirs de ses membres. Les personnes qui ont suivi ces intéressants débats se souviennent des premières impressions qui se produisirent dans le gouvernement et dans la majorité en face de leurs nouveaux adversaires. De la part de la majorité, défiance excessive, mauvais vouloir non dissimulé, regrets amers de la faveur avec laquelle le succès des députés indépendants avait été accueilli par l'opinion, préoccupation fiévreuse de proclamer que la majorité était tout aussi indépendante, tout aussi libérale, sinon même plus, que la minorité. Lorsque M. Thiers prit pour la première fois la parole, il se heurta contre un front de bataille hérissé de piques à travers lesquelles il semblait impossible qu'il pût s'ouvrir victorieusement un passage. Certains esprits trouvèrent même scandaleux l'accueil ainsi fait à cet homme d'État; mais, sans tenir particulièrement à nous approprier une expression aussi sévère, il nous sera permis du moins de dire que cet accueil ne fut digne ni de M. Thiers, ni de la Chambre.

Quant au gouvernement, il déploya tout d'abord plus de prudence. Le ministre d'Etat daigna traiter d'égal à égal avec M. Thiers et sut, dans certains moments, par sa courtoisie, réparer les vio-

lentes attaques que M. de Persigny s'était permises avant les élections. Ainsi encore, M. Rouher ne craignit point, dès le début, d'appeler M. Lanjuinais un homme « considérable ». Mais, sachons le reconnaître, cette habitude se soutint peu et, à mesure que les travaux de la Chambre se développèrent, les récriminations, les dédains, les rappels insidieux et ironiques des actes auxquels certains députés avaient attaché leur nom pendant leur carrière politique tinrent une place prépondérante dans les discours des orateurs du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles forces dont l'opposition disposait ne tardèrent pas à déterminer une modification sensible dans les allures du Corps législatif. Le discours de M. Thiers sur les libertés nécessaires, marque l'origine des fluctuations et de la désagrégation de la majorité. A partir de cette époque, on vit surgir dans les discussions de l'Adresse et du budget, des minorités de 50, 60, 80 voix; et bientôt le célèbre amendement des 45 vint revendiquer avec une ferme modération quelques-unes des libertés dont les ministres avaient toujours déclaré jusque-là la concession dangereuse à l'ordre public. L'Empereur pouvait-il n'être pas frappé du chemin ainsi parcouru en moins de trois années ? Pouvait-il ne pas s'avouer à lui-même qu'il s'était trompé, lorsque, se félicitant, dans son allocution du 1er février 1864, de ce que les débats sur la vérification des pouvoirs et sur l'Adresse avaient révélé une majorité plus compacte et plus dévouée au maintien de nos institutions, il ajoutait les paroles qui suivent : « Ce sont là de grands avantages obtenus ; car, après l'infructueux essai de tant de régimes différents, le premier besoin du pays est la stabilité. Ce n'est pas sur un terrain sans consistance et toujours remué qu'on peut fonder quelque chose de durable. Que voyons-nous, en effet, depuis soixante ans? La liberté ne devenir entre les mains des partis qu'une arme pour renverser. De là d'incessantes fluctuations ; de là, tour à tour le pouvoir succombant sous la liberté, et la liberté succombant sous l'anarchie. Il ne doit plus en être ainsi, et l'exemple des dernières années prouve que l'on peut concilier ce qui a paru depuis si longtemps inconciliable. Le progrès vraiment fécond est le fruit de l'expérience, et sa marche ne sera pas hâtée par de systématiques et injustes attaques, mais par l'union intime du gouvernement avec une majorité que le patriotisme inspire, et qu'une vaine popularité ne séduit jamais..... Restons chacun dans notre droit : vous, en éclairant et contrôlant la marche du gouvernement ; moi, en prenant l'initiative de tout ce qui est utile à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Les amendements du tiers-parti enlevèrent donc toute illusion au chef de l'Etat. Ces amendements furent, néanmoins, vivement com-

battus par les organes du gouvernement. En ce qui concerne le rôle des ministres, M. Rouher s'écria solennellement : « Le jour où tous les ministres paraîtraient devant la Chambre, la responsabilité serait déplacée. Les ministres seraient dans la dépendance de la Chambre, et l'on glisserait par une pente douce mais fatale au régime parlementaire. »

M. Rouher repoussait aussi avec énergie le droit de réunion ; il déployait un véritable luxe d'érudition historique pour prouver que ce droit ne fait pas partie des principes de 1789 ; tout ce qu'il concédait, c'était que le gouvernement apprécierait s'il y avait lieu d'autoriser des comités à se former, pendant les périodes électorales, pour discuter les candidatures.

Enfin, relativement au régime de la presse, M. le ministre d'Etat se prononçait avec force contre la compétence du jury et des tribunaux ordinaires, et en faveur du maintien du pouvoir discrétionnaire de l'administration. « Il faut, disait-il, choisir entre deux systèmes : ou la liberté complète de la presse, ou le pouvoir discrétionnaire du gouvernement sur elle. » Et le vice-président du conseil d'Etat, M. de Forcade la Roquette, repoussait également, en ces termes, l'abrogation du décret du 17 février 1852 : « Toute modification au régime actuel jetterait le trouble et l'inquiétude dans les esprits, et compromettrait l'accomplissement de la mission d'ordre que le gouvernement impérial a reçue de la confiance du pays. »

Six mois après, les convictions ministérielles subissaient la plus étrange mésaventure. La lettre du 19 janvier 1867 promettait l'entrée des ministres à la Chambre, le droit de réunion et la juridiction des tribunaux pour les délits de presse. Ce fut une cruelle surprise pour les ministres qui avaient condamné ces réformes si énergiquement et pour la majorité « compacte » qui les avait repoussées avec des protestations si chaleureuses. On sait tous les tiraillements qui en résultèrent, toutes les résistances qui vinrent paralyser pendant plusieurs mois les effets de l'initiative impériale. Mais la réflexion ne tarda pas à reprendre ses droits. On sentit que l'opinion publique était favorable au programme du 19 janvier. L'issue de la guerre d'Allemagne et de l'expédition du Mexique, ainsi que les premiers projets de réorganisation de l'armée avaient jeté dans le pays des inquiétudes, des mécontentements qu'il importait d'affaiblir par de réelles compensations. Enfin, on approchait du terme de la législature, et il eût été téméraire pour les membres de la majorité d'affronter une nouvelle épreuve sans avoir affirmé par leurs votes les sentiments libéraux dont ils se disaient plus pénétrés qu'aucun de leurs collègues. Le pays eut donc la satisfaction de voir les lois sur

la presse et sur le droit de réunion, quoique moins libérales à certains égards qu'on pouvait le désirer, solennellement défendues par le ministre d'Etat et votées par la majorité, à l'exception de ceux qui, par antiphrase sans doute, se sont eux-mêmes appelés les « sept sages ».

De 1863 à 1868, quel changement dans la situation des choses ! Quelle affirmation de la force de l'opinion publique ! Mais aussi, le gouvernement et la majorité avaient pu reconnaître à des signes certains que le flot de la liberté montait toujours. De nombreuses élections partielles avaient eu lieu, et leurs résultats s'affirmaient avec une singulière éloquence. C'est ce qu'il nous reste maintenant à établir.

IV

Depuis les élections générales de 1863, 65 élections ont eu lieu dans les 60 circonscriptions dont voici la liste dressée suivant l'ordre chronologique des décrets qui ont convoqué les électeurs :

Seine (9e) ; Côte-d'Or (1re) ; Pyrénées-Orientales (unique) ; Gard (2e) ; Bas-Rhin (3e) ; Vosges (1re) ; Nord (7e) ; Seine (1re) ; Seine (5e) ; Gard (2e) ; Gard (4e) ; Ardèche (3e) ; Dordogne (2e) ; Aude (2e) ; Gard (3e) ; Pas-de-Calais (4e) ; Marne (1re) ; Finistère (4e) ; Charente-Inférieure (2e) ; Calvados (4e) ; Marne (1re) ; Puy-de-Dôme (2e) ; Landes (2e) ; Aisne (4e) ; Oise (3e) ; Basses-Pyrénées (1re) ; Basses-Pyrénées (2e) ; Ain (2e) ; Yonne (1re) ; Orne (2e) ; Marne (2e) ; Nord (9e) ; Bas-Rhin (1re) ; Maine-et-Loire (2e) ; Savoie (2e) ; Saône-et-Loire (4e) ; Pas-de-Calais (6e) ; Aisne (3e) ; Moselle (2e) ; Isère (4e) ; Landes (2e) ; Creuse (2e) ; Somme (4e) ; Isère (2e) ; Loir-et-Cher (2e) ; Vosges (3e) ; Indre-et-Loire (1re) ; Somme (3e) ; Nord (3e) ; Dordogne (4e) ; Seine-Inférieure (3e) ; Ariége (1re) ; Tarn (1re) ; Somme (3e) ; Allier (3e) ; Gard (3e) ; Jura (2e) ; Var (2e) ; Moselle (3e) ; Nièvre (2e) ; Alpes-Maritimes (1re) ; Manche (3e) ; Charente (1re) ; Côtes-du-Nord (3e) ; Manche (1re).

Il y a eu deux élections dans chacune des cinq circonscriptions suivantes : Gard (2e) ; Gard (3e) ; Landes (2e) ; Marne (1re) ; Somme (3e).

Si l'on recherche les causes qui ont motivé la convocation de ces 65 colléges, on trouve que : 9 élections avaient été annulées par le Corps législatif ; 39 députés sont morts ; 2 avaient été élus dans deux circonscriptions ; 5 ont donné leur démission, dont 2 pour se présenter soit devant d'autres électeurs, soit devant les mêmes ;

6 ont été nommés sénateurs; 1, conseiller d'Etat; 1, procureur général; 1, trésorier-payeur général; enfin, 1, directeur d'une succursale de la Banque [1].

Ajoutons, pour compléter cette énumération des vides qui se sont produits dans le Corps législatif, que neuf circonscriptions sont actuellement vacantes par suite de la mort de MM. de Barbantane, Saône-et-Loire (5e); Berryer, Bouches-du-Rhône (1re); Chevalier, Aveyron (3e); Lanjuinais, Loire-Inférieure (2e); Le Mélorel de la Haichois, Morbihan (2e); De Rambourgt, Aube (1re), et Flocard de Mépieu, Isère (3e); de la nomination de M. Gressier, Somme (5e), au ministère des travaux publics; enfin, de la démission de M. Arman, Gironde (3e). Ainsi donc 46 députés sont morts depuis les élections de 1863, et ces pertes réitérées, jointes aux causes diverses qui ont déterminé plusieurs autres vacances, ont permis de constater, dans les nouvelles élections, la marche toujours croissante du mouvement libéral.

Pour nous en rendre compte, nous avons comparé les résultats de ces élections partielles avec ceux des élections qui avaient eu lieu les 31 mai et 1er juin 1863 dans les mêmes circonscriptions. Notre but étant de rechercher quelles étaient les forces respectives des candidats officiels et non officiels en 1863 et dans les élections qui ont amené à la Chambre les députés actuellement en exercice, nous n'avons fait entrer en ligne de compte que la dernière élection dans les circonscriptions où il y en a eu plusieurs. Ainsi, par exemple, l'élection de M. Bravay ayant été annulée deux fois, nous avons comparé les chiffres de l'élection du 31 mai 1863 avec ceux de la dernière élection.

D'un autre côté, nous avons porté à l'avoir des candidats officiels

[1] *Elections annulées.* — MM. Pelletan (9e, Seine); Isaac Pereire (Pyrénées-Orientales); Bravay (2e, Gard), première fois; de Bulach (3e, Bas-Rhin); de Bourcier de Villers (1re, Vosges); Boittelle (7e, Nord); Bravay (2e, Gard), deuxième fois; Duguet (1re, Marne); d'Estourmel (3e, Somme).

Députés morts. — MM. André (Ernest); de Belleyme; Bois de Mouzilly; comte Boissy d'Anglas; Brohyer de Littinière; Bucher de Chauvigné; marquis de Caulaincourt; de Chapuys-Montlaville; Corneille; Crosnier; Dabeaux; David-Deschamps; Didier; Faugier; Gellibert des Seguins; Geoffroy de Villeneuve; général baron Gorsse; Haudos; Havin; d'Hérambault; baron d'Herlincourt; comte de Jonage; vicomte de Kervéguen; Le Gorrec; Lemaire; de Morgan; duc de Morny; comte d'Ornano; Palluel; général Parchappe; baron de Ravinel; de Robiac; des Rotours; Roy-Bry; Sallandrouze de Lamornaix; Taillefer; comte de Toulongeon; Vilcocq; de Voize.

Députés ayant exercé l'option. — MM. Jules Favre et Havin.

Démissionnaires. — MM. le baron de Bussière; Edouard Fould; Godard-Desmarets; Larrabure; de Wendel.

Nommés sénateurs. — MM. Conneau; Corta; baron de Geiger; Gouin; de Montjoyeux; comte Walewski.

Conseiller d'Etat: M. Vernier. — *Procureur général*: M. Fabre. — *Trésorier-payeur général*: M. O'Quin. — *Directeur de la Banque de Nice*: M. Lubonis.

les voix obtenues par des candidats entre lesquels l'administration avait déclaré garder la neutralité, mais qui lui étaient également très sympathiques. Ainsi, pour l'élection qui a eu lieu dans la 4e circonscription de la Somme en remplacement de M. de Morgan, nous avons compris MM. de Fourment et de Beauvillé parmi les candidats officiels. Ces détails ont pour but d'établir que, dans nos relevés des voix obtenues par les candidats non officiels, nous nous sommes placé plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Nous devons d'ailleurs répéter ici qu'ayant dû compléter, par des indications puisées de côté et d'autre, les données parfois incomplètes des rapports sur les vérifications de pouvoirs, il peut s'être glissé quelques erreurs dans notre travail; mais elles sont à coup sûr peu importantes.

Ces réserves faites, voici comment se résument en chiffres les élections qui ont eu lieu dans soixante circonscriptions, en 1863 et depuis cette époque :

1863. — Electeurs inscrits : 2,143,606. — Votants (suffrages comptés) : 1,546,757. — Candidats officiels : 1,205,420. — Candidats non officiels : 341,337. — Bulletins nuls et voix perdues : 11,169. Il y avait donc eu 585,680 abstentions.

Elections partielles. — Electeurs inscrits : 2,157,922. — Votants (suffrages comptés) : 1,598,378. — Candidats officiels 993,943. — Candidats non officiels : 604,435. — Bulletins nuls et voix perdues : 9,213. Il y a donc eu 550,331 abstentions.

En comparant ces chiffres, on trouve pour les élections partielles 14,316 inscrits, et 51,621 suffrages comptés de plus qu'en 1863. Les candidats officiels ont obtenu 211,477 voix de moins, et les candidats non officiels 263,098 voix de plus. Ces derniers atteignent presque les huit vingtièmes du nombre total des suffrages comptés. Il y a une diminution de 1,956 pour les bulletins nuls et voix perdues, et de 35,349 dans le nombre des abstentions.

Ainsi donc, l'écart entre les candidats officiels et non officiels avait été, en 1863, de 864,083 voix. Il n'a plus été dans les élections partielles que de 389,508 voix, ce qui fait une différence de 474,575. Enfin, les 263,098 voix gagnées par les candidats non officiels se décomposent ainsi : 211,477 perdues par leurs compétiteurs, et 51,621 représentant la différence des abstentions.

Si l'on réfléchit que ces élections ont eu lieu sur des points très différents du territoire ; que la lutte a été des plus vives dans presque toutes les circonscriptions ; que, dans quinze ou seize, les candidats officiels n'avaient point eu de concurrents en 1863 ou s'étaient trouvés seulement en présence du candidat humain, M. Adolphe Bertron ; enfin, que ces 60 circonscriptions représentent

un peu plus du cinquième du pays, on demeure frappé des progrès du mouvement libéral dirigé contre les candidatures patronnées par l'administration.

Parmi les 60 nouveaux députés, 17 ont triomphé des candidatures patronnées : c'est presque le tiers du nombre total des élections, tandis qu'en 1863 la proportion n'avait été que d'un neuvième. Le succès de plusieurs d'entre eux a été particulièrement significatif. Dans le Puy-de-Dôme, où M. de Morny avait eu, en 1863, 21,432 suffrages, M. Girot-Pouzol a été élu par 14,159 voix contre 12,251 données à M. Meynadier. Dans l'Aisne, où M. Geoffroy de Villeneuve avait eu 25,328 voix, M. de Tillancourt a été élu par 16,213 voix contre 13,055 données à M. Marsaux. Dans l'Isère, où M. de Voize avait obtenu 24,712 voix, M. Riondel a été élu par 16,533 voix contre 13,111 données à M. Kléber. Dans le Tarn, M. Gorsse fils, combattu avant le scrutin par l'administration, qui a prétendu ensuite avoir gardé la neutralité, a eu 20,010 voix, c'est-à-dire la presque totalité de celles obtenues par son père (21,121), qui avait été candidat officiel. Dans le Jura, où M. de Toulongeon n'avait pas eu de concurrent, M. Grévy a été élu par 22,595 voix contre 11,263 données à M. Huot. Enfin, dans plusieurs circonscriptions, les candidats officiels ne l'ont emporté que d'un petit nombre de voix sur leurs concurrents.

Que conclure de ces résultats? Sans vouloir les généraliser avec trop de complaisance, sans prétendre que la sympathie témoignée par les électeurs aux candidats non officiels se révélera dans les mêmes proportions ascendantes lors des prochaines élections, il est permis cependant de croire que le mouvement libéral continuera de progresser dans presque tous les départements. Quel est donc, en face de cette éventualité, le devoir du gouvernement? Quel est, en même temps, son intérêt? L'un et l'autre exigent que l'on évite la faute grave commise en 1863 par M. de Persigny ; qu'on s'abstienne de peser sur le choix des électeurs en réunissant toutes les influences administratives pour assurer le triomphe de tel ou tel candidat ; enfin et surtout, qu'on laisse la question électorale ce qu'elle est, au lieu d'en faire imprudemment une question dynastique en dénonçant, comme des ennemis de l'Empereur les candidats autres que le candidat préféré. Sans cela, on rendra plus saisissant que jamais le dilemme que voici : ou bien, comme le disait récemment encore M. Rouher répondant, au Sénat, au discours de M. de Maupas, l'immense majorité du pays est toujours aussi confiante que par le passé, aussi dévouée aux institutions impériales, aussi pénétrée du besoin de l'ordre et de la stabilité, et alors pourquoi ne pas lui témoigner une égale confiance en s'abstenant de poser des candida-

tures officielles, que l'on prétend d'ailleurs être désignées d'avance par la masse du corps électoral ? Ou bien l'on se défie des sentiments du pays, et, en voulant lui dicter des choix, en plaçant l'Empereur derrière chaque candidature, en évoquant dans force proclamations le spectre révolutionnaire, on décerne d'avance un brevet d'hostilité dynastique aux suffrages qui n'auront pas été obtenus par les candidats officiels. Agir de la sorte, ne serait-ce pas aujourd'hui le comble de l'aveuglement ? Et sommes-nous condamnés à voir les rivalités ministérielles aboutir à une faute plus grave encore que celle de 1863, puisque l'expérience des dernières années a clairement révélé les tendances de l'opinion publique ? Faut-il donc craindre que sous le gouvernement personnel comme sous le régime parlementaire, la France doive subir parfois l'omnipotence de ministres désagréables au souverain ? Espérons qu'il n'en sera point ainsi et que, dans la grande lutte qui va s'ouvrir bientôt, la conduite du gouvernement sera inspirée par un sentiment élevé des droits du suffrage universel, au lieu de s'égarer, sous l'influence d'ambitions personnelles, dans une voie dangereuse, d'où le prestige du pouvoir sortirait plutôt affaibli que fortifié.

PASCAL PICARD.

LES

ANTILLES ESPAGNOLES

ET LA

POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS

I

La situation présente et l'avenir probable de Cuba et de Puerto-Rico absorbent les esprits des Espagnols presque autant que la réorganisation de la Péninsule. Cette question est de nature à attirer vivement l'attention du pouvoir exécutif, et lui permet de déployer tout ce qu'il peut avoir de jugement et d'énergie. Le passé doit lui servir de leçon. C'est une histoire navrante que celle des colonies hispano-américaines, si l'on réfléchit surtout que les révolutions successives qui ont arraché à l'Espagne les plus belles possessions maritimes du globe n'ont rien appris ni à la Couronne, ni au gouvernement. Plus sage, l'Angleterre, après avoir perdu, par une détestable administration, les colonies qui constituent aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique, a su profiter de cette rude leçon, et ses hommes d'Etat ont pris grand soin de ne pas tomber dans la même faute. Si le *Colonial-Office* n'a pas toujours, depuis 1783, agi, en ce qui con-

cerne le Canada, l'Australie et le Cap, avec toute la libéralité désirable, au moins les colons anglais n'ont-ils jamais pu se plaindre d'être spoliés par la métropole ni par ses agents. La conduite de l'administration espagnole a été toute différente. Des générations successives d'agents, le fait est malheureusement notoire, se sont engraissées aux dépens de Cuba. Tous les emplois, simplement honorifiques ou largement rétribués, ont été donnés à des Espagnols de la mère patrie, et les mêmes faits, qui aigrirent d'abord, soulevèrent ensuite le Mexique, le Pérou et l'Amérique centrale, se sont renouvelés avec plus de cynisme encore dans la seule grande colonie qui reste à l'Espagne. Un changement radical de politique serait préférable à une guerre, qui épuisera la mère patrie et ruinera la colonie. La Crète espagnole, qu'on s'en souvienne, ne manque ni d'amis pour sympathiser avec elle, ni de volontaires tout prêts à s'y faire débarquer. La rectitude de jugement des Cortès et du pouvoir exécutif se mesurera d'après l'habileté qu'ils mettront à aborder cette difficulté, la plus pressante du moment et qui préoccupe les hommes les plus éminents de l'Espagne.

C'est dans le but d'éclairer ses compatriotes, de leur montrer, s'il en est temps encore, la véritable marche à suivre pour se dégager d'une situation qui devient de jour en jour plus inextricable, que M. Porfirio Valiente a conçu le travail important livré à la publicité sous le titre caractéristique de : *Réformes à Cuba et à Puerto-Rico.*

Au soulèvement de Cuba se rattachent deux questions : l'indépendance vis-à-vis de la métropole et l'abolition de l'esclavage. M. Valiente va nous aider à rechercher les causes du mouvement insurrectionnel. Cette étude sera féconde en enseignements de toutes sortes ; elle nous aidera à prévoir le résultat de la lutte engagée, résultat qui, dès à présent, ne semble plus douteux, à moins que Dulce, ou son successeur possible, Caballero de Rodas, le héros de Cadix et de Malaga, ne parviennent à étouffer dans le sang les justes et légitimes réclamations de la colonie. Le mouvement séparatiste que nous voyons s'accomplir n'est pas, d'ailleurs, sans précédent. Les Cubains se rappellent encore l'expédition du général Lopez, en 1850 et 1851. Le souvenir de la fin tragique de ce hardi partisan n'a point retenu les Cubains ; son nom semble être devenu un cri de ralliement pour les révoltés. C'est une fière et étrange figure, dans notre siècle prosaïque, que celle de cet aventurier, qui, avec une poignée d'hommes, tenta d'arracher à l'Espagne la plus belle de ses colonies. Tour à tour commerçant, soldat, législateur, industriel, chef de guerillas, vrai condottiere égaré dans le XIXe siècle, Narciso Lopez est bien le type de cette race hispano-amé-

ricaine, qui offre tous les contrastes et tous les élans d'un peuple jeune et vigoureux, que n'ont point abâtardi encore les mœurs et coutumes du vieux monde. Fils d'un riche commerçant de Caracas, dans le Venezuela, élevé pour le négoce, sa carrière militaire commença avec la révolte des colonies espagnoles du continent américain. Il embrassa d'abord la cause des colons; puis, par un de ces brusques revirements si communs dans les guerres américaines, on le retrouve dans les rangs de l'armée espagnole, où son courage et son sang-froid lui valurent le grade de colonel. Il n'avait alors que vingt-trois ans. Après le triomphe des Hispano-Américains, Lopez se retira à Cuba. Mais l'inaction finit par devenir insupportable à cette nature ardente et énergique, et Lopez partit pour l'Espagne, qu'ensanglantait alors la lutte des christinos et des carlistes. Il prit parti pour les premiers, combattit avec sa vaillance habituelle, et fut récompensé, après la guerre, par le poste de gouverneur de Madrid. Envoyé par Séville aux Cortès, il se souvint de Cuba, sa patrie d'adoption, défendit avec talent les droits méconnus de la colonie et réclama énergiquement des réformes. Ses généreux efforts se brisèrent contre l'inertie calculée de la majorité. Bientôt même, le peu de liberté laissée aux Cubains leur fut enlevée. L'île avait eu jusque-là l'ombre de la représentation nationale; quelques-uns de ses délégués siégeaient aux Cortès et pouvaient, au moins, défendre les droits de leur pays. Le gouvernement, las de leurs protestations, les exclut de la Chambre. Indigné de ce déni de justice, Lopez donna sa démission et partit aussitôt pour les Antilles, résolu à y porter la révolution. On connaît la merveilleuse expédition, la lutte désespérée de Lopez et de ses compagnons d'aventure. M. Porfirio Valiente, qui fit partie de cette poignée de héros, raconte leur défaite et retrace en quelques lignes la destinée des survivants. « Cinquante et un compagnons de Lopez, dit-il, pris par les troupes, sans armes à la main et en fuite, furent conduits à La Havane et exécutés tous ensemble dans un faubourg, en présence d'une multitude d'Espagnols farouches, qui se jetèrent sur quelques cadavres, les mutilèrent et rentrèrent dans la ville, accompagnant l'escorte et la musique, portant au bout de leurs bâtons les membres pantelants des malheureux suppliciés. Dans les bagnes, dans les prisons, dans l'exil, une foule de Cubains expiaient le crime d'avoir voulu se libérer du despotisme espagnol exercé par des chefs comme le général Concha. » Quant à Lopez, on ne lui accorda même pas la mort du soldat; assimilé aux plus vils criminels, il subit la peine du garrot. Mais le sang des martyrs de la liberté est une féconde semence; c'est lui qui a fait germer les sentiments dont nous voyons aujourd'hui l'expansion.

La conduite de l'Espagne envers ses colonies américaines ne justifie que trop la fréquence de ces insurrections. M. Porfirio Valiente définit cette conduite : « Le despotisme militaire le plus absolu, comme système politique ; toutes les horreurs du monde moral, comme système social, et l'exploitation la plus sordide, comme système économique. » Pour la mère patrie, en effet, Cuba et Puerto-Rico étaient deux fermes à exploiter au mieux de ses intérêts, et les insulaires, comme les serfs du moyen âge, gens taillables et corvéables à merci. Sans leur consentement, sans même les consulter, la métropole levait chez eux hommes et argent, et les impôts, tout écrasants qu'ils fussent, ne suffisant pas à satisfaire l'avidité du gouvernement, il fallait que les Cubains entretinssent à leurs dépens une administration qui leur coûtait, chaque année, cinquante millions de francs. La question d'argent n'était rien encore ; Espagnols de la Péninsule, pour la plupart complétement étrangers à la vie coloniale, les capitaines généraux ne connaissaient rien des coutumes et des besoins du pays qu'ils étaient appelés à administrer. A proprement parler, l'Espagne possédait Cuba, selon l'énergique expression de M. J. Stuart Mill, « comme une garenne pour y faire fortune, pour y battre monnaie, une ferme de bestiaux humains destinés à son service. » Sous un pareil système de gouvernement, les protestations devaient s'élever, nombreuses et ardentes ; la métropole les réprimait par la force. Une armée considérable était entretenue dans la colonie et placée sous les ordres d'un capitaine général, représentant du pouvoir royal et maître absolu des îles, hommes et biens. Faut-il s'étonner si ce pouvoir discrétionnaire a engendré les passions les plus violentes et les plus désordonnées, et si nous avons vu se reproduire, en plein XIXe siècle, les vexations et les rapines dont Cicéron nous a laissé, dans ses plaidoyers contre Verrès, un tableau si navrant et si vrai. Les capitaineries générales de Cuba et de Puerto-Rico, sources de fortunes scandaleuses pour les titulaires, étaient fort recherchées par les Espagnols. Ils y trouvaient un moyen facile et prompt d'arriver à la fortune, et, par suite, à de plus grands honneurs. Malheureusement, ces fonctions ne tombaient pas toujours aux mains d'hommes probes ; on en revêtait, le plus souvent, des intrigants de boudoirs ou des généraux issus de la guerre civile, qui surent profiter de leur situation avec autant d'habileté que le préteur romain. Il faut signaler cependant quelques exceptions : les Cubains ont gardé le meilleur souvenir des capitaines généraux Pezuela, Serrano et Dulce, le même qui vient d'accepter la lourde tâche de comprimer l'insurrection.

Le maintien de l'esclavage était une des constantes préoccupa-

tions du gouvernement espagnol. Sous le prétexte spécieux du bien-être des colonies, il entretenait à Cuba quatre cent mille esclaves destinés à contenir les blancs, qu'intimidait encore l'incessante évocation de la sanglante tragédie de Saint-Domingue. C'est ainsi que l'esclavage est devenu un engin gouvernemental, un frein aux aspirations libérales des colonies. La servitude des uns répondait de l'obéissance des autres. Mais, pour maintenir un semblable système, il était nécessaire de recruter les esclaves, dont le nombre va sans cesse en diminuant, et d'aller chercher dans leur pays même les malheureux noirs convertis en bêtes de somme ; en d'autres termes, il fallait, sinon rétablir ou protéger, au moins tolérer la traite. Il est triste de penser que le gouvernement espagnol n'ait pas reculé devant ce moyen de domination, au mépris du traité conclu, en 1817, avec l'Angleterre. En dédommagement de la suppression de la traite, la Grande-Bretagne avait payé à l'Espagne quatre cent mille livres sterling (dix millions de francs); et malgré ses engagements, en dépit de l'indemnité reçue, le gouvernement espagnol a, pendant cinquante ans, continué à violer la convention de 1817 et protégé en secret la traite, qu'il désavouait hautement.

A la place de ce régime despotique, pour lequel ils éprouvent un dégoût bien compréhensible, que demandent les colons? Ils désirent se gouverner eux-mêmes et prétendent jouir des droits propres à tous les citoyens espagnols. Ils n'avaient pas tout d'abord l'idée de la séparation complète, de l'autonomie absolue; ils voulaient rester unis à la métropole par un lien fédératif, consentant même à recevoir de Madrid un capitaine général, sorte de vice-roi, représentant, aux Antilles, de la suprématie nationale. Mais ils réclamaient en même temps leurs libertés civiles et politiques, voulaient voter eux-mêmes leurs impôts, avoir un ministère colonial responsable, en un mot, constituer chez eux un régime vraiment parlementaire et libéral. M. Porfirio Valiente indique une autre réforme demandée par les Cubains : la suppression des douanes et d'une foule d'autres droits oppressifs. Ce n'était pas un sacrifice exigé du gouvernement espagnol, car les droits de douane étaient remplacés par un impôt de 6 0/0 sur le revenu net de la terre. Il est facile de comprendre quel développement une telle modification donnerait au commerce des colonies avec les Etats-Unis, leur véritable marché.

Ainsi se trouveraient résolus les deux problèmes politique et économique ; reste le problème social, l'abolition de l'esclavage, et ce n'est pas le plus facile à résoudre. Les Cubains sont aujourd'hui généralement d'accord pour reconnaître que cette odieuse institution a fait son temps. Mais quel est le moyen pratique le plus propre à atteindre le but désiré sans préjudice pour les colonies? Il ne faut pas songer

à l'abolition immédiate; je l'ai dit ailleurs, et M. Porfirio Valiente partage absolument cette opinion. L'exemple de Saint-Domingue et des Etats-Unis suffit, au reste, pour détourner les esprits éclairés d'une funeste précipitation, dont les affranchis seraient les premières victimes. La seule solution rationnelle est l'abolition progressive avec indemnité aux possesseurs d'esclaves. Le chiffre de cette indemnité est encore à fixer; on l'a évalué à un milliard six cent cinquante millions; mais ce chiffre est évidemment exagérée.

Cette question de l'abolition préoccupe depuis longtemps les Cubains, les premiers intéressés à sa solution et dont la compétence en pareille matière est indiscutable. En 1867, des délégués de l'île proposèrent aux Cortès un plan dont M. Porfirio Valiente se fait l'apologiste et qui me semble le plus susceptible de recevoir l'adhésion de la Chambre constituante actuelle. Une loterie de bienfaisance gratuite sera établie aux Antilles, dans le but d'améliorer la condition actuelle des esclaves. Tous les ans on renouvellera cette loterie au bénéfice d'un certain nombre de noirs. « La première année, dit le rapport des délégués, les esclaves les plus âgés participeront au tirage dans la proportion des deux septièmes de la totalité ; dans la seconde année, des deux sixièmes ; dans la troisième, des deux cinquièmes et dans la quatrième, de la moitié; dans la cinquième et la sixième années, la proportion sera des deux tiers et de la moitié du restant. » Tous les esclaves âgés de plus de soixante ans ou de moins de sept deviendront libres de droit, dès le jour de la promulgation de la loi soumise au vote des Cortès. Dans chacune des loteries annuelles, le nombre des numéros gagnants devra représenter la moitié des numéros compris dans le tirage. La septième année, tous les esclaves non libérés seront affranchis sans tirage. La valeur moyenne de l'esclave, en ce qui concerne l'indemnité à payer à son maître, sera fixée à quatre cent cinquante piastres (2,250 francs, en calculant la piastre à 5 francs). Les fonds provenant de la loterie de bienfaisance seront affectés à l'extinction de ces indemnités. Chaque esclave en mettant la main dans l'urne aura donc la chance d'en tirer un numéro qui, pour lui, représentera la liberté. Quant aux fonds eux-mêmes, ils seront fournis : 1° par une subvention de cinquante millions de piastres (250 millions de francs) que l'île de Cuba prendra à la charge de son budget pendant quinze ans; 2° par un prélèvement opéré, pendant les sept années que durera l'abolition, sur le salaire de l'esclave affranchi. On voit que ce plan a un triple avantage : les esclaves recevront graduellement leur liberté, les plantations ne seront pas immédiatement privées de tous leurs travailleurs, et les propriétaires seront équitablement indemnisés.

Telles sont les réformes proposées par M. Porfirio Valiente, dans le but très patriotique de conserver les Antilles à l'Espagne. Les conclusions de son remarquable travail seront-elles accueillies comme elles méritent de l'être ? C'est ce dont il est permis de douter au moment où, d'un côté, l'Espagne, blessée dans son orgueil national plus peut-être qu'elle ne se sent froissée dans ses intérêts, se prépare à revendiquer énergiquement ses droits de suzeraineté, et où, de l'autre, les colons paraissent déterminés à se séparer définitivement de la mère patrie.

II

Dans la conclusion de mon travail sur l'esclavage[1], je citais quelques lignes de *l'Imparcial* de Madrid, qui, après avoir réclamé pour Cuba des réformes nécessaires, terminait par ce cri désespéré : « Si, après l'accomplissement de ces réformes, l'apaisement n'est pas obtenu, nous devons nous résoudre aux derniers sacrifices pour vaincre une insurrection dont le triomphe serait la tache la plus honteuse que pût subir une révolution qui fait aujourd'hui la gloire de l'Espagne. » Depuis lors, les événements ont marché ; ils ont revêtu une teinte plus funèbre. Les espérances qu'a fait concevoir au gouvernement provisoire l'envoi à Cuba du général Dulce, très populaire dans l'île, ne se sont pas encore réalisées. Les cris de détresse du général traversent incessamment l'Atlantique, et la nation espagnole répond à son appel avec un enthousiasme qui témoigne de son courage plus que de son discernement. Il est évident aujourd'hui que les Cubains, — au moins une grande majorité d'entre eux, — veulent conquérir leur indépendance par tous les moyens possibles, et les Espagnols, de leur côté, sont résolus à assurer à tout prix leur souveraineté sur l'île. Les deux races engagées dans la lutte sont du même sang ; toutes deux sont animées d'une ardeur qui prend surtout sa source dans l'orgueil et l'entêtement. Toutes deux sont capables de sacrifices illimités dès qu'il s'agit d'un point de forme plutôt que d'un principe d'honneur ou d'intérêt. On peut douter encore de quel côté se rangera la victoire ; mais il n'est besoin d'être doué d'aucun don prophétique pour prédire que la lutte ne peut se poursuivre qu'au prix de la ruine radicale des deux partis. Bien qu'il soit raisonnable de se mettre en garde contre l'exagération des nouvelles des Indes occidentales qui nous parviennent par la voie de New-York, il faut reconnaître que les dépêches laconiques du général Dulce lui-même suffisent pour

[1] *Revue contemporaine* du 31 janvier 1868.

exciter de sérieuses alarmes. L'insurrection, écrit-il, a atteint des districts situés dans le voisinage immédiat de la Havane; des bandes armées, jusqu'à présent peu nombreuses, se sont présentées devant Colon et Cienfuegos; la capitale elle-même a été le théâtre d'émeutes et d'assassinats; des centaines de personnes ont été tuées ou blessées dans une lutte survenue au théâtre de Villanueva, à la Havane; le district central de Villaclara est devenu un foyer de rebellion, et la reddition de Bayamo au comte de Balmaseda, dont la nouvelle a produit en Espagne une si vive et si triomphante émotion, paraît maintenant avoir fait partie du plan des insurgés, plan analogue à celui des Russes en 1812, et qui consiste à dévaster le pays, en forçant ainsi l'ennemi à s'avancer dans un désert n'offrant ni subsistance ni abri. Le général Dulce demande de nouveaux renforts; il réclame surtout l'envoi d'un régiment d'artillerie, et recommande au gouvernement de présenter à l'approbation des Cortès une loi autorisant un emprunt de 100 millions de francs, destiné principalement aux Antilles. En Espagne, on organise rapidement les troupes expéditionnaires. La stratégie adoptée consisterait, dit-on, d'abord à conserver la possession des villes et places fortes, spécialement sur les côtes, et, dans ce but, des vaisseaux de guerre et des transports en grand nombre seront toujours prêts à convoyer des renforts et à maintenir entre les divers points une communication incessante; ensuite, à détruire les villes de l'intérieur qui pourraient être converties en places fortes par les insurgés, à incendier les récoltes et les plantations, à enlever les esclaves, à proclamer l'émancipation immédiate dans les districts révoltés; c'est exactement le système employé par le gouvernement de Washington pendant la guerre de la sécession. Comme les Etats du Sud, la malheureuse île de Cuba va devenir un immense champ de carnage, de ruine et de désolation [1].

Soumission d'abord, liberté ensuite, telle semble être la décision du gouvernement, et cette décision trouve un écho dans le cœur même des patriotes espagnols les plus libéraux. Dans son discours d'ouverture aux Cortès, le maréchal Serrano, en faisant allusion à Cuba, a déclaré que, selon son opinion et celle de ses collègues, l'insurrection devait avant tout être étouffée. « Alors, dit-il, la paix sera rétablie sur la base permanente de ces réformes libérales qu'exigent l'esprit du siècle, la justice et la conscience humaine. » C'est fort bien dit. Mais il faudrait considérer : d'abord, si l'Espagne par-

[1] Tel est en substance le sens des dépêches successives du général Dulce. Depuis, il est vrai, des nouvelles plus favorables au maintien de la domination de la métropole nous sont parvenues; mais, comme ces nouvelles sont d'origine espagnole, il est prudent de ne les accepter qu'avec une extrême réserve et sous bénéfice d'inventaire.

viendra à soumettre et à pacifier l'île; en second lieu, si la fin justifierait les moyens, en d'autres termes, si Cuba vaut ce qu'elle coûterait; enfin, si, après le rétablissement de l'ordre, l'Espagne pourra disposer de libertés susceptibles de lui réconcilier à jamais ses colonies. « Des citoyens nés dans ces pays lointains, dit Serrano, siégeront dans nos assemblées législatives, et les chaînes de l'esclave tomberont, mais sans l'emploi de ces mesures précipitées et maladroites qui pourraient porter un coup mortel à l'enviable prospérité de la Perle des Antilles. » Le temps seul nous apprendra si ces paroles et les commentaires qu'elles soulèvent dans la presse espagnole presque tout entière sont de nature à ramener les insurgés cubains ou à les endurcir dans leur rébellion et à surexciter leur courage jusqu'au désespoir. Le gouvernement métropolitain semble partir de ce principe, que *tous* les Cubains sont ses ennemis, et que les hostilités doivent être exercées contre *toutes* les parties de l'île également. Que la lutte se prolonge pendant des années, et les colons péninsulaires, aussi bien que les propriétaires cubains, dans la fidélité desquels réside la véritable force de la domination espagnole, ne seront pas, lors de la distribution des nouvelles institutions libérales conquises par la mère patrie, mieux partagés que les créoles qui s'unissent aux flibustiers étrangers et bravent ouvertement les autorités espagnoles. Le même « état de guerre » serait étendu aux amis comme aux ennemis, et, s'il faut en croire tous les renseignements venus des Antilles, le régime de la terreur est établi à la Havane elle-même, où les théâtres et tous les autres lieux de plaisirs ont dû être fermés, et d'où journellement émigrent les plus notables familles. L'affection d'un ami, traité en ennemi, doit nécessairement se convertir en haine. Le maréchal Serrano ne saurait dire combien il se passera de temps avant que les Cubains aperçoivent l'aurore de la liberté espagnole; mais, dès qu'on a tenté de décréter pour les colonies une presse libre et une loi électorale, on a pu s'apercevoir que la liberté espagnole aux Antilles différerait sensiblement de la liberté espagnole dans la Péninsule. La conduite de l'Espagne à l'égard des colonies fût-elle même de la plus parfaite loyauté, les institutions des Antilles fussent-elles identiques à celles de la mère patrie, il est douteux que la liberté espagnole soit le bien suprême auquel aspirent les Cubains, que les « citoyens nés dans ces pays lointains » considèrent un siége aux Cortès comme un grand privilége, et qu'ils ne préfèrent pas une sorte d'autonomie plus immédiatement profitable à leurs intérêts. Le maréchal Serrano propose encore de marcher dans la voie de l'abolition avec une sage lenteur. Mais il est permis de se demander, en supposant que le mot « abolition » sonne agréablement à des oreilles cubaines,

avec quelque réserve qu'il soit prononcé, si les insulaires consentiront à ce qu'une question exclusivement locale soit résolue par une législation qui n'y a aucun intérêt et dans laquelle les Cubains eux-mêmes ne compteront que pour une insignifiante minorité.

Si on laisse de côté la question de soumission forcée, il est évident que les Espagnols n'ont pas encore découvert le vrai moyen de se concilier l'île à l'amiable. On en trouve la preuve dans la correspondance d'un Cubain, qui ne déguise pas son fervent attachement pour la mère patrie. « Malgré les décrets radicalement libéraux du général Dulce, malgré l'autorité que lui donne son caractère, les libertés promises sont venues trop tard, et elles ne satisfont en aucune manière les aspirations plus ou moins ouvertement avouées des insulaires. Le chef rebelle Cespédès peut compter sur la sympathie de toute la jeunesse du pays; et quoiqu'il existe moins d'ardeur patriotique chez les colons péninsulaires et chez les indigènes que l'affection ou l'intérêt attache à la mère patrie, il n'y a pas à Cuba un homme qui regarde d'un œil indifférent la bannière arborée par les insurgés de Bayamo. » Le même correspondant conclut en déclarant que la seule solution possible consisterait à donner à Cuba « une administration séparée analogue à celle dont jouit le Canada sous le protectorat de l'Angleterre. » De quelque façon que le but puisse être atteint, il est clair que l'autonomie, sinon l'indépendance, est l'objectif des vœux de tous les Cubains; c'est une tendance commune à tous les esprits, depuis le plus acharné rebelle des bandes de Cespédès jusqu'au plus loyal des 40,000 volontaires qui tiennent, dit-on, ou sont prêts à tenir la campagne contre l'insurrection.

Bien différentes sont, à ce sujet, les idées de la majorité de la nation espagnole. Pour elle, l'extrait de l'*Imparcial* de Madrid cité plus haut en fait foi, la soumission de Cuba est une question d'honneur national, et l'association de la colonie aux destinées de la Péninsule une question d'intégralité territoriale. Pour elle, il ne doit pas y avoir d'Atlantique. Les îles Baléares et les îles Canaries ne sont que de simples provinces ou départements espagnols; il en doit être de même des Antilles. L'Espagne gardera toutes ses dépendances ou cessera d'exister. Le peuple espagnol reconnaît, avec M. Porfirio Valiente, que l'administration des Antilles a été de tout temps, qu'elle est aujourd'hui encore la plus exécrable qui ait jamais existé. Il admet que, malgré le succès de sa glorieuse révolution, les institutions libérales sont dans l'enfance en Espagne même, et que personne ne peut prévoir quel nouvel état de choses sortira des délibérations des Cortès, qui viennent seulement de se réunir. Il déclare de plus que les libertés espagnoles fussent-elles excel-

lentes, elles ne pourraient de longtemps encore être appliquées aux colonies, vu l'agitation qui s'y perpétue. Mais qu'importe? Ce qu'il faut, avant tout, c'est que les Cubains soient Espagnols, qu'ils vivent de la vie des Espagnols et partagent les mêmes destinées. Toute la presse péninsulaire, à la seule exception du journal vraiment libéral *la Reforma*, fait résonner cette corde. Les citoyens se réunissent, particulièrement à Barcelone, à Santander, à Bilbao et dans d'autres ports, dans le but de pousser le gouvernement aux plus énergiques efforts; ils lui offrent des subsides illimités en hommes et en argent pour le mettre à même d'affirmer les droits de l'Espagne sur une colonie à laquelle le plus vital intérêt commercial du pays se trouve, selon eux, indissolublement lié. Pour pacifier complétement l'île, c'est-à-dire pour la ruiner radicalement, il est besoin, dit-on, d'une armée de 40,000 hommes; et l'on sait que le simple transport de chaque soldat de Cadix à la Havane coûte au gouvernement environ 450 francs. Il est douteux, on ne saurait trop le répéter, que l'Espagne puisse longtemps supporter une aussi lourde charge; il est plus douteux encore que le succès, s'il est obtenu, compense les sacrifices que le pays se sera imposés. Mais il est certain qu'il y a dans la tentative elle-même une cause de ruine et de danger, puisque cette tentative entraînera des dépenses auxquelles ne pourront suffire les finances, déjà gravement compromises, et qu'elle enlèvera à l'armée des hommes dont le besoin peut, d'un moment à l'autre, se faire sentir, en cas de mouvements réactionnaires.

III

On le voit, l'horizon s'assombrit de jour en jour, et le sentiment antiespagnol s'affirme avec une netteté et une énergie qui sont d'un triste présage pour la domination ibérique dans les Antilles.

Comment ces symptômes de désunion sont-ils accueillis et interprétés aux États-Unis? La réponse à cette question est féconde en enseignements. Elle aura, tout au moins, une grande signification pour ceux de nos lecteurs qui sont familiarisés avec l'esprit des Anglo-Saxons du Nord-Amérique et qui savent à quel point s'exagère leur susceptibilité en ce qui concerne l'expansion de l'Union. Dans ce pays de liberté par excellence, les gouvernants doivent servilement obéir à l'opinion publique et s'incliner devant tous ses instincts. Les exigences politiques les forcent souvent à se détourner à droite ou à gauche; mais le droit chemin leur est bientôt indiqué comme une condition *sine qua non* d'existence. Nous en

avons un exemple dans la fameuse expédition du Nicaragua. Walker, renié, poursuivi même par le cabinet de Washington, reçut à New-York une ovation qui lui dévoila, s'il ne les eût pas connues déjà, les aspirations de ses compatriotes.

« La toile d'honneur doit être d'un tissu lâche », disait naïvement Gonzalve de Cordoue, travesti par Florian en Némorin, et qu'il faut bien se garder de juger d'après ce portrait tout de fantaisie. Il en est de même de la célèbre doctrine Monroë. Ce système d'annexion *quibuscumque viis* vient d'être magistralement traité aux États-Unis ; et les *singulières* théories récemment tombées du haut de la tribune parlementaire ont dû avoir d'autant plus de retentissement qu'elles flattaient les idées populaires les plus intimes et les moins déguisées.

La discussion dont je vais parler a eu pour principaux organes deux membres du Congrès fédéral appartenant au parti républicain et représentant l'État de Massachussetts, l'un des plus radicaux de l'Union. Leur notoriété date de la guerre de la sécession ; ils sont généraux tous deux, mais généraux civils (*civilian*), nom donné, aux États-Unis, aux officiers qui n'ont fait aucune étude militaire préparatoire, en un mot, qui ne sont point élèves de West-Point. M. Nathaniel P. Banks est « un éminent citoyen » (*prominent citizen*), formule élogieuse abrégée qui semble avoir remplacé l'hyperbole déjà ancienne « l'un des hommes les plus remarquables des État-Unis ». Sa carrière comme soldat n'a pas été des plus éclatantes ; mais ses échecs, quels qu'ils aient été, n'ont pas égalé ceux de son frère d'armes et d'opinions, M. Benjamin F. Butler, le *héros* de la Nouvelle-Orléans, de Wilmington et des lignes de Petersburg. Le général Banks est plus fier des succès qu'il peut obtenir dans les bureaux du Congrès que des lauriers qu'il a moissonnés sur les champs de bataille. Il se flatte d'être un savant législateur, et cette prétention s'entretient d'elle-même dans son exagération par suite de la position qu'occupe le général de président du comité des affaires étrangères ; c'est en quelque sorte un ministre non responsable. Une difficulté politique vient-elle à surgir ? on voit aussitôt se présenter M. Banks avec un plan propre à l'aplanir infailliblement. Il est cependant heureux que son crédit ne soit pas à la hauteur de son audace. Le Congrès refuse généralement d'adopter ses propositions, qui sont ou écartées d'emblée ou renvoyées à quelque somnolente commission qui les laisse dormir jusqu'à ce qu'elles soient complétement oubliées. Mais le général ne se déconcerte pas de ces échecs successifs. L'état de perturbation qui règne dans certaines Antilles, Haïti et Cuba, a éveillé ses préoccupations. L'occasion lui a semblé favorable pour mettre en relief ses talents

diplomatiques, et il vient de prouver une fois encore que son énergie et ses espérances étaient aussi vivaces que jamais.

Le 13 janvier 1869, le général Banks proposa à la Chambre des représentants de décider que les États-Unis assumeraient le protectorat de Haïti et de Saint-Domingue. D'après le général, les deux républiques désiraient ce protectorat; il avait, d'ailleurs, soumis la question au comité des affaires étrangères, lequel l'avait, à l'unanimité, autorisé à en faire l'objet d'un rapport à la Chambre. Il est pénible d'avoir à constater que la modestie qui poussa le général à abriter une grande idée sous le manteau de l'autorité n'était pas tout à fait d'accord avec l'exacte vérité. Un représentant républicain de l'Ohio affirma que la proposition, loin d'être couverte par l'approbation unanime du comité des affaires étrangères, n'avait reçu que celle d'un seul de ses membres, le général Banks lui-même. Il ne fut pas prouvé non plus que Haïti ou Saint-Domingue eussent en aucune façon ni en aucun temps manifesté le vœu d'être « protégés ». L'aventureux général fut obligé de reconnaître qu'il était l'unique auteur de ce projet de protectorat, mais qu'il ne l'avait soumis à la Chambre qu'après des renseignements provenant de source certaine. Malgré les instances de M. Banks et ses appels désespérés aux « destinées manifestes de l'Union », la Chambre se montra inexorable. Par un vote de 126 contre 36, elle décida qu'elle ne prenait pas en considération cette proposition, qui périt ainsi prématurément, comme tant d'autres projets avortés de son auteur.

Cette décision fait le plus grand honneur au bon sens pratique du Congrès. Il faut la garder en mémoire, si l'on veut apprécier à sa juste valeur la discussion qui s'ouvrit sur la motion, avant que les votes fussent recueillis. Autrement, on pourrait croire que, spontanément et sans préméditation, le général Banks s'adressait à une assemblée délibérante, ou, pour mieux dire, à un club, qui n'avait rien de mieux à faire qu'à s'amuser quelques instants. Le général Banks dut, dès le principe, s'apercevoir que sa fameuse théorie ne contenait en elle-même aucun élément de succès; mais quelques-uns des trente-six membres qui s'opposèrent à l'ordre du jour étaient disposés à lutter d'extravagance avec l'auteur de la proposition. Sur les interpellations d'un ou deux graves députés, désireux d'obtenir des explications plus rationnelles, on s'aperçut bien vite que le général n'était pas de taille à développer ses propres idées. Le protectorat qu'il réclamait ne devait pas être pris dans le sens européen du mot et n'offrait aucun précédent sur lequel il fût possible de s'appuyer. Le général ajouta, il est vrai : « Nous vivons dans un siècle où des agissements nouveaux sont nécessaires. » Cette définition de

ce que le protectorat ne sera pas n'explique que médiocrement ce qu'il sera. Il pourrait avoir pour unique résultat d'envoyer un vaisseau de guerre à Saint-Domingue et « d'aviser les partis prêts à tenter une révolution qu'ils féraient mieux d'attendre l'époque des élections régulières. » Un représentant (M. Judd) demanda naïvement ce qui arriverait si les révolutionnaires refusaient d'écouter ce conseil. A quoi M. Banks répondit que ce serait alors au gouverneur des États-Unis à aviser et à consulter le Sénat sur la forme du traité à intervenir. Cette observation permet de clore toute appréciation sur les idées du général Banks ; elles ne méritent plus qu'on les discute. Selon la définition généralement adoptée, un traité est une convention librement consentie entre deux puissances souveraines. De quelle façon le pouvoir exécutif de la République nord-américaine pourrait-il consulter le Sénat de l'Union sur la forme d'un traité, par cette seule raison que des factions révolutionnaires, à Haïti, à Saint-Domingue, à Cuba ou ailleurs, se refusent à écouter un avis ? C'est là un problème que je ne me charge pas de résoudre. Le général Banks, malgré toute sa science diplomatique, n'en serait pas lui-même capable. Toujours est-il que sa proposition a donné naissance à de curieux amendements.

Afin de rester au niveau de son frère d'armes, dans la paix comme dans la guerre, le général Butler proposa que le protectorat s'étendît à toutes les Antilles. Ce n'est pas l'avenir qu'il envisage, mais seulement le moment présent, où les gouvernements des Antilles s'écroulent et où ces îles sont sur le point d'échapper à leurs possesseurs actuels ; elles « appartiennent aux États-Unis par leur situation et par les lois naturelles. » Il est temps d'affirmer la doctrine Monroë contre toute intervention étrangère. Le général Butler n'entend parler ni de compensation en argent, soit pour les Antilles, soit pour les îles Sandwich, qui sont plus près de la Californie que de la Chine, ni d'intervention armée ; la seule question est celle-ci : « Le fruit est mûr et va tomber ; ouvrirons-nous nos bouches pour le manger ou les fermerons-nous, permettant ainsi à d'autres de s'en saisir ? » Cet amendement, quelque radical qu'il fût d'ailleurs, ne satisfit pas un représentant démocrate de New-York ; il demanda de comprendre dans le protectorat l'Irlande, qui, grâce à la vapeur et au télégraphe, se trouve *naturellement* englobée dans la proposition, et qui, par « le cœur et la substance », appartient déjà aux États-Unis. M. Robinson, le démocrate en question, mérite et obtiendra, sans aucun doute, les votes irlandais quand son mandat sera expiré ; mais sa proposition provoqua, de la part d'un de ses collègues, une réplique que je regrette de ne pouvoir donner en entier. M. Brooks, également de New-York, dit, en résumé, qu'il

n'était aucunement étonné que le protectorat projeté s'étendît d'île en île sur toutes les mers du globe ; et il exprima son approbation de tous les amendements accumulés, en déclarant qu'à moins que l'Irlande ne fût protégée, en même temps qu'Haïti, les Antilles et toutes les îles du Pacifique, y compris le Japon, « il renonçait formellement à s'occuper en quoi que ce fût de l'affaire du protectorat. » A ces observations humoristiques, M. Maynard (républicain), du Tennessee, assura que la proposition s'appuyait sur plus d'un précédent ; que, conformément à la doctrine Monroë, le protectorat des États-Unis s'étendait à tous les gouvernements du continent américain ; que ces gouvernements avaient le droit de s'appuyer sur cette doctrine, en vertu de la déclaration des conventions nationales des États-Unis, et surtout du pouvoir souverain du suffrage universel, maintes fois exprimé ; qu'un protectorat avait sauvé le Mexique, lorsque les Américains eurent résolu que l'empire de Maximilien n'y serait pas établi, et que ce protectorat, tout désarmé qu'il était, n'en a pas moins exercé une influence morale décisive sur l'intervention française ; enfin, que, dans certaines Antilles, les populations se tournent incontestablement vers les États-Unis, et leur demandent de s'interposer en leur faveur, comme ils l'ont fait avec tant d'efficacité dans l'affaire du Mexique. C'était clair. M. Woodward (républicain) le fut tout autant, dans un autre sens, en déclarant qu'en admettant que les États-Unis eussent besoin des Antilles dans l'intérêt de leur commerce, il n'entendait les acquérir que par des moyens dignes du grand peuple américain, par des négociations ouvertes et honorables ou par la force des armes ; mais qu'il ne voulait pas les *voler*, comme le proposaient les généraux Banks et Butler, et qu'en conséquence, il priait la Chambre de passer purement et simplement à l'ordre du jour.

C'est en raison de discussions semblables à celle qui s'est élevée dans la Chambre des représentants des États-Unis à propos du protectorat de Haïti et de Saint-Domingue, que l'on est conduit à entretenir du caractère américain une fausse interprétation. Les étrangers ont peine à comprendre comment une pareille discussion a pu s'élever, et encore moins comment elle a pu prendre d'aussi étranges développements. Ils restent confondus en voyant confier, pendant trois ou quatre années de suite, la difficile position de président du comité des affaires étrangères à un personnage comme le général Banks, qui jouit d'une mince réputation auprès de ses propres compatriotes et dont les rapports ou les propositions, sur quelque sujet que ce soit, naturalisation, conflit de lois, droits et obligations des neutres, sont ou supprimés ou si radicalement

transformés, que leur auteur même ne peut les reconnaître sous leur texte définitif. L'étonnement grandit quand on suit les discussions du parti populaire de la législature sur les propositions du général Banks. Les conclusions raisonnables de la majorité sont à peine suffisantes pour effacer de la mémoire les théories sauvages qui surgissent spontanément et qui sont accueillies avec un respect apparent avant que le vote final soit exprimé. Cette anomalie s'explique facilement. Si aucun peuple n'est, au même degré que le peuple nord-américain, instruit dans l'art et les mystères du gouvernement intérieur, il n'en est pas non plus qui soit plus ignorant des principes de conduite internationale et de la politique étrangère. Quelques savants légistes, que l'on ne rencontre jamais dans les législatures, comprennent parfaitement le droit des gens ; mais la masse de la nation n'y entend rien, pas plus qu'elle n'est initiée aux principes gouvernementaux des autres nations. La Chambre des représentants, abandonnée à ses propres inspirations, puisqu'elle ne peut être guidée, comme il arrive dans les Chambres française et anglaise, par des membres maîtres du sujet, se trouve dans un désarroi complet lorsque des questions relatives aux affaires étrangères sont soumises à la discussion, et les représentants sont forcés de se frayer leur voie à travers un dédale de mots dans lesquels se noie leur intelligence avant qu'ils puissent se former une opinion définitive. Les conclusions qu'ils prennent sous l'empire de circonstances aussi déplorables font donc le plus grand honneur à leur modération et à leur sagacité, à leur justice et à leur bon sens.

Pour peu que j'aie réussi à mettre en lumière le caractère et les aspirations du peuple des États-Unis, le lecteur comprendra tout d'abord la gravité du débat que je viens d'analyser, et le sourire que certaines affirmations ont dû faire naître s'effacera si l'on réfléchit à leur signification pour l'avenir. Il a été remarqué que, parmi les cent vingt-six représentants qui ont rejeté la proposition du général Banks, ainsi que les amendements du général Butler et de ses adhérents, se trouvent tous les amis du nouveau président, Grant, ce qui laisse à supposer que, pendant la présente session au moins, les questions de protectorat et d'annexion ne seront pas remises sur le tapis. Mais dans la session prochaine ou la suivante ?... L'histoire parlementaire des Etats-Unis prouve combien facilement les majorités se déplacent au Congrès fédéral, et il ne serait pas surprenant que le gouvernement se vît, dans un avenir plus ou moins prochain, forcé d'entrer dans une voie où le poussera le courant énergique de l'opinion publique. Alors, sans doute, il ne s'agira plus seulement de Haïti ni de Cuba que n'auront pu sauver les

réformes libérales proposées par M. Porfirio Valiente, mais de l'universalité des Antilles, et, par conséquent, de la Martinique et de la Guadeloupe. Le peuple américain a de la mémoire ; il est convaincu qu'il a une revanche à prendre et de l'appui moral, sinon matériel, donné à l'insurrection sudiste et de la triste tentative d'établissement de l'empire mexicain. Tous les possesseurs d'Antilles sont surabondamment prévenus. La proie est succulente ; le ravisseur est proche et l'Europe est loin. *Caveant consules !*

HIPPOLYTE VATTEMARE.

POÉSIE

LA DERNIÈRE DIVA

A ERMINIA F...

Chanteuse au nom charmant de guerrière du Tasse,
Qu'allais-tu donc chercher sous des cieux étrangers?
Ah! reste avec nous, reste, ô voyageuse lasse,
Comme l'autre Herminie au milieu des bergers;

Avec nous qui savons, au temps triste où nous sommes,
A l'ombre et dans un coin bien ignoré du cœur,
Loin du sentier vulgaire et du troupeau des hommes,
Cultiver l'idéal comme une pure fleur.

Nous qui vivons en rêve au fond des paysages
Que Shakspere entrevit dans « *Comme il vous plaira* »,
Confiant à l'écho qui dort sous les feuillages,
Des soupirs douloureux que nul ne redira.

Reste-nous ! Ton absence a changé tant de choses !
Autour de nous, tout meurt. O dernière diva,
Rends-nous tes chants. Rends-nous la splendeur de tes poses,
Car il faut retenir le grand art qui s'en va.

O sœur de Fornarine et de ces beautés fières
Qu'ont su peindre jadis les maîtres vénérés,
Il faut rendre à nos yeux les lignes statuaires
De ta puissante épaule et de tes bras sacrés.

Oui, chassant les bouffons de leur scène avilie,
Il est temps qu'à ta voix, dans l'ombre se levant,
Le spectre de l'austère et pâle tragédie
Passe indigné, jetant ses plaintes dans le vent.

Qu'elle nous chante donc, cette voix pure et tendre,
Les âpres passions et leur cuisant souci.
Nous plaignons les cœurs bas de ne les point comprendre.
Hélas ! te plaindrons-nous de les comprendre ainsi ?

Chante ! Et si devant nous tu dois tomber brisée,
Si tes derniers beaux jours n'ont pas de lendemains,
Chante encor ! Frémissant de ta lutte insensée,
Nous dirons : qu'elle est belle ! — Et nous battrons des mains !

Et si tes chants divins, sous ton masque plus pâle,
De leur mortelle angoisse ont rempli tes grands yeux,
Epuise jusqu'au bout leur volupté fatale ;
Ils te font tant de mal que nous t'en aimons mieux.

Notre âme impatiente, irritant son envie,
Goûte comme un cruel et bizarre plaisir
Dans ce poignant effort d'une âme inassouvie
Où le corps est vaincu, mais non pas le désir.

C'est ainsi, n'est-ce pas, lorsque l'aurore blême
De l'alcôve amoureuse a blanchi les rideaux,
Qu'on trouve un charme étrange à ce baiser suprême
Dont le spasme résout les moelles de nos os ?

Dans ce dernier sanglot où la voix s'est éteinte,
Quand l'amour, à l'adieu ne se résignant pas,

Cherche en vain à saisir dans une morne étreinte
L'ombre de son bonheur qui fuit entre ses bras.

Car tout l'être succombe aux langueurs savourées ;
Les yeux brûlants de fièvre ont de fauves clartés ;
Et les lèvres en feu pressent désespérées
Le calice tari des mortes voluptés.

Mais l'âme, hôte immortel de cette chair vaincue,
Rêve, au souffle léger des brises du matin,
Sous des cieux qu'illumine une aurore inconnue
D'éternelles amours et des baisers sans fin.

UN HORIZON

Seul dans la plaine immense, et d'un pas alourdi,
Après bien des journées,
J'allais. Derrière moi, du côté du midi,
Les vieux monts Pyrénées,

Comme un mur gigantesque, élevaient jusqu'aux cieux
Leurs étages sans nombre,
Depuis les premiers plis des coteaux gracieux
Jusqu'aux pics d'un bleu sombre.

Douces étaient là-haut sur les pics dentelés,
Douces étaient les teintes,
Où les formes des monts indécis et voilés
Se fondaient presque éteintes.

Dans la blonde vapeur et dans l'azur charmant
A ces doux tons mêlées,
Des touches de lumière accusaient vaguement
Des contours de vallées.

Les couleurs alternant sur les plans veloutés
Se mariaient entre elles.
Les arcs-en-ciel mouillés de pluie ont des clartés
Moins fraîches et moins frêles.

Les grands pics, tour à tour, sur ce fond chatoyant
Se dégageaient des nues.
Et mes yeux, chaque fois, pleuraient en revoyant
Leurs cimes reconnues.

Car je songeais qu'un jour, là-haut, tout près des cieux
Mes pas l'avaient foulée,
La neige des sommets, des sommets radieux
La neige immaculée !

Adieu ! disais-je, ô monts préférés du soleil,
Eclatant Claravide [1],
Où, si vaste et si pur, l'horizon si vermeil
S'ouvre à la vue avide !

Adieu ! ce dôme, où joue un rayon qui sourit,
Est hanté des vertiges.
J'ai su, quand j'y passai, qu'un chasseur y périt
Sans laisser de vestiges.

Là, le guide était grave, et la hache à la main,
Il taillait dans le givre
Des pas étroits, penchés sur le vide, un chemin
Qui faisait peur à suivre.

Et là, c'est le mur lisse et froid comme l'acier,
Où la mort semble attendre.
L'imprudent qu'a séduit de loin ce beau glacier
Dont le rose est si tendre.

Mais mon âme oubliait d'éphémères tourments,
Et comme une exilée,
Vers ces lieux hasardeux par de secrets aimants
Se sentait rappelée.

Car leurs périls tentés, ô plaine, étaient plus beaux
Que ta paix asservie,
Dont l'uniforme ennui voue aux mêmes travaux
Tous les jours de ma vie.

[1] Claravide, clara-vista, vue éblouissante.

Comme à l'heure douteuse où les brouillards errants
Ont caché les abîmes,
J'ai vu des monts obscurs, sous les cieux transparents,
S'illuminer les cimes ;

Mon âme interrogeant son horizon pâli,
Voit mes jeunes années
M'apparaître au delà d'un long passé d'oubli,
De clarté couronnées.

Amours, efforts trahis, amertumes des pleurs,
Illusions blessées,
Non, non, rien n'est resté de toutes ces douleurs
Dans la brume effacées.

Rien. Quelques points heureux, seuls, dans l'éloignement
Sont brillants de lumière.
O montagnes ! voilà pourquoi si tendrement
Je regarde en arrière.

J'évoque, par delà l'espace où je vous vois
M'apparaître si belles,
Ces heures qui m'ont fui, les heures d'autrefois
Exquises et cruelles.

L'ÉTERNELLE HISTOIRE

Heureux ! oh, nous l'avons été dans ces retraites
Où nos belles amours eurent des nids si doux !
Mais que sert d'en parler ? Assez d'autres poètes
L'ont mieux dit, qui peut-être ont aimé moins que nous.

Et songer que cela s'est passé l'autre année !
Que c'est récent encore et que déjà c'est vieux !
« Chaque été près de nous te verrait ramenée »
Disais-tu ? L'été vint, et moi j'étais joyeux,

Mignonne, et je croyais recommencer les choses,
Comptant les jours, disant : elle aussi, va venir ! —

— Non; tout est bien fini. Tes fenêtres sont closes,
Et tout ce qui me reste est de me souvenir ;

Ah ! de me souvenir des heures écoulées
Quand je retourne seul aux sentiers d'autrefois,
Demandant ton fantôme à l'ombre des allées,
Demandant aux échos de me rendre ta voix.

Sans qu'il nous soit permis, pauvre chère adorée,
Dans le roman qu'un jour nous avions feuilleté,
De relire une page à jamais déchirée,
Et d'être heureux encore après l'avoir été.

Au bout de chaque joie est l'adieu qui nous coûte ;
Dans nos frêles bonheurs nous ne nous reposons
Que comme un voyageur attardé sur la route,
Qui demande un abri le soir dans les maisons.

Parfois, dans l'ombre où tremble une vague lumière,
Une porte, à ses cris, s'ouvre au coin du chemin.
Le clair foyer lui rit. La table hospitalière
Est dressée, et des mains cherchent déjà sa main.

Il semble, en cette fête où chacun le convie,
Qu'il soit un vieil ami qui les avait quittés.
On l'entoure. Il leur dit les hasards de sa vie,
Et quels pays lointains ses pas ont visités.

Son âme en ces propos s'abandonne et s'épanche :
Et lui, le passant triste, il sent confusément
Qu'il eût pu vivre heureux là, dans la maison blanche,
Près de ces inconnus dont le cœur est aimant.

Vœux superflus ! Dès l'aube, il s'en va. Tout sommeille ;
Les dogues inquiets rôdent seuls dans les cours.
Sans avoir pris congé des hôtes de la veille,
Il part. La route est longue et les moments sont courts.

MAURICE DE PODESTAT.

REVUE CRITIQUE

Contes rémois, par M. de CHEVIGNÉ, nouvelle édition, librairie des auteurs.

En parcourant la nouvelle édition des *Contes rémois*, un livre aimable qui reparaît et qu'on ne se plaindra pas de revoir, on rendra d'abord justice, si je ne me trompe, à l'élégance de ce petit volume. Cet in-18, au caractère moyen très net, avec ses vignettes de Meissonnier et de Foulquier, est bien la dernière façon qu'attendait l'œuvre délicate de M. de Chevigné. Il vaut, à mon avis, l'in-8° un peu trop grand de l'ancienne édition, et vient d'ailleurs confirmer une petite théorie du format qui m'a toujours semblé raisonnable.

La forme n'est pas tout, comme le veut Brid'oison; elle a pourtant son prix, en bibliographie surtout, où elle tient au fond de très près. L'œuvre intellectuelle et son expression, le sujet du livre et le livre même ont entre eux un rapport de convenance; la dimension d'un volume n'est pas arbitraire, elle est donnée d'avance par la matière qu'il contiendra. A la Bible, par exemple, aux Pères de l'Eglise, à Shakespeare, aux grands et aux forts, il faut laisser, sans crainte de les écraser, l'in-folio ou l'in-quarto du XVII° siècle, le vêtement très ample qui sied à leur majesté : l'in-12, l'in-18, l'in-32, qui sont l'habit court, vont très bien au vers leste, au conte libre, à l'œuvre de fantaisie. Tel est le principe; que vaut-il? Les éditeurs de M. de Chevigné, qui sont gens de goût, 'ont suivi, ce me semble, avec assez de bonheur. Ils nous ont enfin donné des *Contes rémois* de taille bien proportionnée; leur édition est maniable et légère, en même temps très artistique.

Il est vrai que, dans ce petit livre, tout concourt à l'effet d'ensemble : l'impression est de Jouaust, les vignettes sont de main de maître ; à elles seules, elles feraient supporter, tant elles ont de verve, le format le plus lourd, le plus épais. Elles ont de plus un mérite de circonstance tout à fait particulier à l'ouvrage. Nous sommes ici sur la limite étroite du *fas* et du

nefas, où le discernement est nécessaire; un trait maladroit ou trop appuyé pouvait tout compromettre; or, rien n'est compromis. Les premiers dessins venus, ceux des *Cinq layettes*, de *Qui nourrira l'enfant?* du *Choix d'une messe*, de *Oui et Non*, du *Nouveau Joconde*, qui me tombent sous les yeux, sont d'une discrétion parfaite. C'est bien ainsi, avec ce tact, avec cette réserve, qu'il fallait élucider, commenter un texte déjà très clair par lui-même et qui n'avait pas besoin de commentaire. Loin de choquer, ces petits bois attirent; ils font entrevoir plutôt que voir, et donnent de relief juste ce qu'il en faut. Ils tentent et décident à tourner les premières pages; une fois en train, on va de soi-même jusqu'à la dernière, grâce au récit qui court, à sa gaieté, à sa liberté d'allure, à ses vivacités de bon goût.

Forcer le public de 1868 à reculer d'un bon siècle; lui faire feuilleter tout un volume de contes sans qu'il en passe un seul, quel succès inattendu au point où le conte en est parmi nous! Je ne sais s'il est un genre plus délaissé. Avons-nous encore des conteurs? Si nous en avons, où sont leurs auditeurs? Qui donc maintenant a l'esprit assez libre pour écouter ces gaillardises d'un autre temps? Quel amateur assez curieux pour jeter en passant un coup d'œil à ces pastels effacés, à ces sujets d'alcôve qui se morfondent dans leurs cadres ternis? D'autre part, est-il juste de se montrer si dédaigneux? Quelles bonnes raisons à cet abandon? Comment l'expliquer?

Il y a bien les grandes raisons qui expliquent tout. Les plus belles choses, dit le proverbe, ne peuvent durer toujours: elles ont leur temps. Voyez le nombre effroyable de jolis poëmes disparus avec le monde qu'ils amusaient, qui les a aimés jusqu'à la folie! Si vous comptez les morts, où sont le faiseur d'épîtres, le satirique, le fabuliste? Où retrouver le madrigal et le vers de société, cette chose singulière? Tout cela a passé sans qu'on ait trop songé à le regretter; le conte a suivi; il a subi la loi commune.

Rien de plus vrai; cependant il faut ajouter à ces raisons un peu vagues que donne la sagesse des nations une bonne raison particulière, la fameuse raison suffisante du docteur Pangloss; ici, elle ne me semble pas difficile à trouver. Le conte proprement dit, le vrai conte, celui de l'Arioste, celui de La Fontaine, dont M. de Chevigné suit l'école, n'est pas français d'origine; et, comme il n'est pas né parmi nous, il n'y a pas vécu non plus d'une vie bien longue. Qu'y a-t-il, que peut-il y avoir de persistant, d'éternel chez un peuple? Ce qui lui appartient en propre, ce qui tient à sa nature, à ses qualités premières, ce qui est pour ainsi dire dans son sang. Toute chose qui lui vient du dehors le charme plus ou moins longtemps, mais à la fin doit cesser de lui plaire. Les premières imitations d'un type étranger auront d'abord la vogue, mais on s'en lassera vite, comme de toute imitation; on se dégoûtera surtout des copies de seconde et de troisième main, de ces plâtres creux devenus presque frustes, de ces odieux surmoulés qui ne rendent plus que d'une manière confuse les traits du premier original.

Le conte est né sans doute en Orient; de là, par un chemin qu'il serait

à la fois agréable et facile de retrouver, il est venu se développer en Italie, s'y élever à la dignité de genre littéraire, y atteindre sa perfection. L'Italie devait être pour lui la seconde patrie, le sol nourricier, la véritable terre de promesse. Supposez un peuple qui jouit d'un beau ciel et d'un beau soleil, vif, sensuel, amoureux de la forme, intelligent, avec de la simplicité et de la bonhomie; donnez-lui une langue facile, libre et flexible; si, dans cette langue encore neuve, encore tendre, comme le vase de terre qui sort de la main du potier, un homme de génie veut bien écrire les aventures galantes, les belles histoires d'amour qu'il entend redire autour de lui, le jour, à l'ombre des portiques, le soir, sous les grands arbres des jardins, il fera probablement un chef-d'œuvre de grâce naïve. Les autres peuples pourront imiter son ouvrage, ils ne l'égaleront pas; ou l'artiste ou la langue leur fera défaut. Naîtra-t-il pour eux un autre Boccace? Mais ce second maître, pour égaler le premier, ne devra pas seulement avoir son génie; il faudra qu'il trouve comme lui une langue à son point, une prose fluide, exempte de toute recherche et de toute manière, parfaite, de cette perfection calme, aisée, dont certaines nudités de la statuaire antique donnent seules une image sensible. Un *Décaméron* veut pour se produire tant de conditions réunies, qu'on n'en voit pas deux fois le concours. Une telle œuvre est l'expression même du génie d'un peuple pendant une certaine période de son existence; elle ne saurait renaître ailleurs ni plus tard. C'est une médaille unique, dont le métal et le type indiquent précisément un siècle, et dont la matrice est brisée. Quiconque le lit ressent dès la première page cette impression d'un temps et d'un lieu déterminés; il est bien à Florence, à Pise, à Sienne; il vit au moyen âge, en pleine Toscane. Même prodige à la Renaissance. L'œuvre-type qui doit la représenter en Italie, celle qui semble son image la plus frappante, est encore un conte. De la cour de Ferrare, l'Arioste donne cet autre chef-d'œuvre, où s'épanouissent avec un éclat incomparable le naturel, la molle élégance, la grâce et l'imagination de ce temps et de ce peuple heureux. C'est l'écheveau d'or et de soie qu'Astolphe voit dans le palais enchanté:

. . . . . Un vello, che più che d'or fino
Splender parea; ne sarian gemme trite,
Se in filo se tirassero con arte,
Da compararli a la millesima parte.

Il vous prend, comme il le dit lui-même, dans des nœuds d'or et dans des chaînes de perles.

Di nodi d'oro e di gemmati ceppi.

On n'en peut douter, Boccace et l'Arioste sont les vrais conteurs, les maîtres du genre, ceux que soutiennent à la fois le goût national et la langue maternelle; l'Italie est la vraie patrie du conte; le monde n'a jamais su que redire son *Décaméron* et son *Roland*.

S'il n'en est pas ainsi, si la France est douée pour ce genre autant que l'Italie, pourquoi n'a-t-elle, avant La Fontaine, aucun conteur de génie, aucun après lui? Pourquoi nos innombrables écrivains de fabliaux, nos trouvères, nos poètes n'ont-ils rien laissé que pour les érudits? Est-ce la langue qui leur a manqué ou sont-ils eux-mêmes restés au-dessous de la langue?

Certes nous n'avons pas à nous plaindre du français. Pendant trois cents ans, on dirait qu'il attend un Boccace, mais il attend vainement, l'artiste ne vient pas. L'instrument qui peut résonner reste muet; tout au plus le fait-on vibrer. Pourtant un talent créateur eût tiré bon parti de ce charmant parler qu'un Italien même trouvait alors « le plus délitable à ouïr. » Si celui, qui jeune encore, vécut à Paris dans les rues obscures de la montagne savante, qui plus tard retourna chercher à Florence la langue divine de ses contes, eût voulu plier à son usage l'idiome de nos histoires, flexible, original, plein de séve, ne nous eût-il pas laissé des merveilles? Quelle mauvaise chance nous a donc poursuivis? Nous excellons dans le récit; nous pouvons à tous les noms étrangers opposer ceux de Joinville, de Froissard, du Loyal Serviteur, de Brantôme; chacune de nos provinces nous donne un chroniqueur admirable, et dans le genre le plus voisin du récit, nous n'avons pas un homme supérieur! D'où vient ce contraste? Pourquoi cette richesse avec cette pauvreté?

Il me semble que l'absence de grands conteurs n'est pas un accident dans notre littérature; je dirai tout à l'heure quel est, à mon avis le véritable accident. Notre nature française nous refusait les moyens d'exceller dans ce genre. Notre génie, car chaque nation a le sien,

> . . . Genius, natale comes qui temperat astrum,
> Naturæ deus humanæ,

notre génie nous portait peut-être plus haut et plus loin, mais il ne nous permettait pas de nous arrêter à ce point précis où nous eussions produit le *Décameron* et le *Roland*, il nous entraînait au roman philosophique, ce voisin du conte, qui n'est pas le conte, tant s'en faut.

Le roman philosophique est bien à nous, celui-là! Pantagruel et Candide en sont les types; Rabelais et Voltaire, les maîtres. Ne fallait-il pas, pour y réussir, la vue nette, le sens droit, l'esprit ferme? de plus, la moquerie légère, la hardiesse, l'humeur sceptique et raisonneuse, tout ce que les Français ont à revendre, tout ce qu'ils ont jeté en prodigues, à pleines mains, sur l'Europe entière? Il est si bien le nôtre, ce conte, il nous était si bien réservé, qu'aucune autre nation ne l'a seulement ébauché avant nous. Nous-mêmes, qui devions le créer, avons attendu pour cela bien longtemps. Avant lui, devait se faire jour la liberté de penser, la réforme qui l'inspire; avant lui devait prendre corps et se fixer une langue suffisante à l'exprimer. Telle est la raison de notre long silence au moyen âge. Le français primitif ne convient pas encore au conte philosophique; celui même de Commines ne le comporte pas. Il veut pour naître la langue de Rabelais; pour arriver à la perfection, il attend que cette même langue, épurée, affinée par deux siècles de travail, devienne enfin sous

la plume de Voltaire, la mieux ordonnée, la plus claire, la plus vive et la plus perçante du monde.

Le conte philosophique n'est pas comme le conte léger une fleur de jeunesse, mais un fruit de maturité saine et vigoureuse. Boccace et l'Arioste sont beaux et charmants ; ils chantent pour le plaisir et le délassement de tous les temps ; Rabelais et Voltaire parlent, mais en hommes, à des hommes. La forme exquise, mais la forme seule, voilà le conte italien ; l'idée, telle est l'essence du conte français. Non qu'il dédaigne la forme, ce fils élégant de la raison et de la beauté, mais il se l'asservit et s'en aide, mais l'idée est son fond, l'idée, seule vivante, seule éternelle, seule puissante, qui peut briser plusieurs formes, user plusieurs langues, disparaître d'un pays et d'un siècle, pour aller renaître indomptable mille lieues plus loin, mille ans plus tard.

Pour que le conte italien ait pu prendre un moment sa place et son héritage, il a fallu le concours des causes les plus diverses. Au XVIIe siècle, la liberté de pensée manque tout à coup : un Rabelais eût payé cher son *Pantagruel;* premier motif de silence. Puis, comme notre race est double, incertaine, demi-latine et demi-barbare ; comme elle penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tandis qu'elle se cherchait elle-même, et cherchait aussi des modèles qu'elle pût suivre, elle s'est éprise du goût espagnol au théâtre, du goût italien dans les arts et les autres genres. Alors ont abondé les traductions de Boccace, de l'Arioste, de l'Arétin, de Straparole, avec celles du Trissin, de l'*Aminta* du Tasse, du Tensillo et de Guarini. L'Italie n'est plus à Florence, elle est toute en France, à Paris. Chacun y lit ou veut y lire ses chefs-d'œuvre, et quand paraît La Fontaine, il est entraîné par le goût dominant, il recommence l'Arioste et Boccace.

Il faut l'avouer pourtant, son conte est plus qu'une imitation, c'est une appropriation ; mais peut-on prétendre aussi que ce soit une œuvre de premier jet ? Transplanté parmi nous, revêtu d'une forme française gracieuse, facile, exquise pour tout dire, il n'est pas français pour cela ; on sent, à n'en pas douter, qu'il est et qu'il doit rester italien. Aussi, quand l'homme qui a su le tirer de l'Arioste n'y sera plus, que pourront faire ses élèves ? Rien de durable, des œuvres correctes mais froides, auxquelles manqueront le souffle et l'inspiration, médiocres en un mot et condamnées en naissant. Pour lui rendre un peu de couleur et de sang, il ne faudra pas moins qu'Hamilton ou Voltaire.

Comme notre conte, à nous, est plus résistant ! La liberté revient, il revient aussi, et du premier coup d'aile rejette l'autre dans l'ombre. Telle est sa vigueur à cette renaissance soudaine, que, sans effort, en se jouant, il donne les *Lettres persanes*. S'il lui manque quelque chose, s'il ne sait pas tout encore, il le saura bientôt, un étranger va le lui apprendre, Swift, le seul dont il daigne prendre leçon. C'est l'éducation d'Achille. Swift lui révèle ce qu'il peut, ce qu'il doit vouloir ; de hardi qu'il était, Swift le fait audacieux ; il lui remet ses armes terribles et du doigt lui montre le chemin. Plus d'hésitations ! La vraie route est ouverte, la route glorieuse qui mène à *Zadig*, à l'*Ingénu*, dont le terme est *Candide*. Plus de doutes pour nous ! Ce conte est pris de nos entrailles, il a nos forces

vives ; en lui seul nous reconnaissons notre œuvre et retrouvons notre empreinte. Désormais, que restera-t-il du conte léger? où peut-il vivre? où retrouver sa trace? A peine si on se le rappelle à la fin du XVIIIe siècle. Aura-t-il sa renaissance au XIXe? Parmi nos contes récents, prenez les *Contes d'Espagne et d'Italie* : ils n'ont plus rien du génie italien. C'est le génie français ; c'est l'ironie et le doute même parlant d'un ton léger et moqueur ; c'est toujours Voltaire avec ce qu'il peut supporter de Byron et de Gœthe, avec ce qu'il a pu prendre de tristesse et de mélancolie germaniques. Si l'on relit après Musset quelque conte de l'école italienne, on verra bien vite lequel des deux genres est persistant et vivace, lequel est aujourd'hui un délassement littéraire, un exercice intelligent pour les gens d'esprit et de goût.

M. de Chevigné, qui pouvait choisir entre les deux manières, comme le prouvent certains passages de son livre, a pris l'ancienne ; faisons toutefois cette réserve qu'il a su lui rendre de l'intérêt et du mouvement ; ses contes sont de la bonne époque. Les sujets en sont bien choisis, plusieurs même sont nouveaux, ce qui vaut bien la peine qu'on le dise, car dans tous les genres on invente très peu et dans le conte on n'invente pas. Le même canevas passe de mains en mains depuis deux mille ans et plus. Le premier venu de nos vieux fabliaux est une simple copie ; il y a cent à parier contre un qu'il est tiré du latin. Derrière le latin, si l'on est curieux, on retrouve le grec ; du grec on remonte au syriaque, puis au persan, à l'indien, enfin au livre de l'illustre Zendbahr, au roman du *Roi et des sept Sages*.

Un roi des Indes, ne sachant s'il doit ou non faire mourir son fils accusé par une de ses femmes, prend conseil de ses sept philosophes ; les sages veulent sauver le jeune prince ; chacun fait son conte pour prouver la perfidie et la scélératesse féminines. La reine, seule à lutter contre sept adversaires, leur tient tête sans trop de désavantage et trouve aussi de jolies histoires à l'appui de la thèse contraire. Enfin le précepteur du prince, Zendbahr, rassemble les pièces du procès, et voilà le prototype des *Mille et une Nuits*, du *Dolopathos*, du *Décameron*. Avec ce recueil et quelques légendes venues on ne sait d'où, avec des fragments d'histoire orientale ou grecque, on a fait un fonds commun où tout le monde prend, où personne ne met. Si l'auteur des *Contes rémois* a été plus heureux que ses devanciers, ses sujets serviront cent et cent fois. Plus tard, et jusqu'à la consommation des siècles des conteurs écrivant dans des idiomes encore inconnus le copieront et le recopieront sans qu'il vienne jamais à aucun d'eux l'heureuse idée de le nommer.

En attendant ces langues de l'avenir, M. de Chevigné sait employer la nôtre. Son style a la grâce et la facilité désirables. Il s'est approprié avec un rare bonheur la manière de La Fontaine. Ses sujets aussi sont bien conduits, développés selon la juste mesure ; jamais de longueurs, ce qui serait l'écueil, partant, jamais d'ennui. Ses *Contes* forment une suite de petits tableaux libres, légèrement touchés et vifs de ton ; c'est une galerie trop agréable pour qu'on n'y passe pas volontiers quelques heures. Peut-être voudrait-on savoir s'il ne s'y trouve rien de trop vif, de trop gau-

tois? En pareil cas, on demande toujours la même chose à la porte, et l'on ne songe pas que la question est inutile ; pourquoi chercher si le livre de M. de Chevigné a toute la réserve que le sujet ne comporte pas? Ces questions un peu hypocrites se font par acquit de conscience, pour se rassurer soi-même ou pour la forme. L'Arioste, qu'elles ont dû ennuyer à l'excès, y a répondu une fois pour toutes avec assez de mauvaise humeur.

> Donne, e voi che le Donne avete in preggio
> Per Dio, non date a questa istoria orecchia...
> Lasciate questo canto.

Voilà le conseil, j'espère qu'il ne sera pas suivi.

Et vraiment le livre vaut bien qu'on pèche par un peu de curiosité. Tous ses contes sont à lire, plusieurs à citer ; entre autres le *Mari borgne*, la *Bonne Vierge*, les *Saints du Paradis*, le *Berceau*.

Voici un passage coulant et facile, qui donne une idée très exacte de la manière de l'auteur. Dans le *Oui et le Non*, un mari jaloux fait jurer à sa femme de ne jamais répondre que non, « un non très sec », à tout ce qu'on pourra lui demander ; il part.

> Le lendemain, Babeau, triste sans doute,
> De son balcon, pour tromper son chagrin,
> Suivait des yeux les passants du chemin.
> L'un d'eux lui dit : « Suis-je bien sur la route
> Qui mène à Reims ? — Non. — C'est donc à Laon ? — Non.
> — Où suis-je enfin ? — Non. » Ce non sans raison
> Donne à penser au chercheur d'aventure,
> Beau chevalier, qui se dit : « C'est gageure
> Ou c'est folie ; il faut m'en assurer.
> — Un voyageur qui vient de s'égarer
> Demande asile ; a-t-il tort, demoiselle,
> De s'adresser à vous ? — Non, répond-elle.
> — A votre porte attendra-t-il en vain ?
> — Non. » Cela dit, la belle châtelaine
> Court à la porte. . . . .

De chacun de ces contes on peut retenir quelques lignes, un vers ou deux pour le moins, et c'est beaucoup. Je ne cite pas, le lecteur trouvera mieux et plus vite que moi. Il feuilletera le recueil avec plaisir ; il y reviendra, d'autant plus volontiers qu'il y trouvera une qualité rare dans le genre, la distinction. Ce petit livre laisse, non pas une impression, le mot serait trop fort, mais une trace agréable, comme une saveur fine ou un parfum de bonne compagnie. On devinerait, même sans le titre, qu'il est venu aux environs d'Aï, de Mareuil, de Verzenay et de Sillery. Il a, si je puis le dire, le bouquet et le montant de ces vins légers dont on peut médire, mais dont il faut boire. M. de Chevigné lui doit un succès des plus flatteurs, un succès d'homme du monde et d'habile écrivain. Lorsqu'on a le goût des choses de l'esprit, que d'ailleurs le loisir ne manque pas, on travaille à ses jours, à ses

heures; on ne fait pas un livre, le livre se fait. Au bout d'un temps plus ou moins long, on a cent feuilles détachées, cent petites pièces trouvées on ne sait quand, faites on ne sait comment, mais avec soin, au tour, « con amore », et retouchées jusqu'au fini. On choisit alors les meilleures, on les assemble, c'est le dessus du panier; Meissonnier les couvre de quelques jolies vignettes, et l'on offre le tout au public, qui l'accueille à merveille. E.-F. DELORE.

L'Académie des sciences et les Académiciens (1666-1793), par M. J. BERTRAND, de l'Institut. Hetzel.

M. J. Bertrand n'est pas seulement un habile astronome; il a montré, dans son livre sur les fondateurs de l'astronomie, de réelles aptitudes d'écrivain. Son nouveau volume est encore une de ces œuvres de vulgarisation intelligente qui profitent à l'éducation scientifique du public, en mêlant l'agréable à l'utile. Cet ouvrage, dont les principaux éléments sont empruntés aux pièces officielles et aux procès-verbaux inédits des séances, conservés à l'Institut, est un résumé sommaire, sans aridité, « des coutumes et des actes de l'ancienne Académie. » L'auteur y a joint des détails biographiques sur les principaux académiciens, et le tout forme, comme il le dit, « une page curieuse de l'histoire de la société polie en France. » Des anecdotes nombreuses, bien choisies, augmentent l'attrait de cette lecture instructive. Nous voyons, par exemple, qu'en 1755, les subventions pour la carte de France furent brusquement supprimées, comme « dépenses d'agrément. » Cassini courut à Compiègne, où se trouvait le roi, qui répondit à ses supplications par un refus gracieusement catégorique. « Je voudrais, dit Louis XV, continuer un aussi bel ouvrage, mais mon contrôleur général ne le veut pas. » L'ouvrage fut néanmoins achevé par souscription, et il faut rappeler qu'un des premiers noms inscrits sur la liste fut celui de Mme de Pompadour.

Pendant la Terreur, Lalande, malgré son athéisme exalté, recueillit dans son observatoire plusieurs prêtres réfractaires. « Nous vous ferons passer pour astronomes, leur dit-il.... Ce ne sera pas un mensonge, vous vous occupez du ciel, autrement, mais tout autant que moi. » Nous citerons encore, d'après M. Bertrand, un exemple de dévouement héroïque à la science qui date de la même époque, et mériterait d'être plus connu. L'astronome adjoint Messier, bien que privé de ses appointements, continuait, à l'observatoire de l'hôtel de Cluny, ses inspections nocturnes de la voûte céleste, où ses yeux de lynx ne laissaient rien passer inaperçu. « Au plus fort de la Terreur, il découvrit une comète. Les astronomes, dispersés, ne pouvaient lui en calculer l'orbite : il songea au président de Saron qu'il savait en état d'arrestation, et qui, déjà condamné à mort, reçut les observations de Messier, et employa les dernières heures de sa vie à faire les calculs nécessaires. » Les hommes de la Terreur n'avaient pas plus besoin d'astronomes que de chimistes, et Bochard de Saron périt comme Lavoisier! E. DE FOREST.

REVUE MUSICALE

Opéra-Comique : *Vert-Vert*, musique de M. Offenbach, réduction piano et chant. Heu, éditeur. — Théâtre-Italien : *La Messe de Rossini*, partition piano et chant. Paris, Brandus et Dufour. — *Notice sur Rossini*, par M. Giacomelli. — Berlioz : *Les Soirées de l'orchestre*, *A travers chants*, *Çà et là*. Paris, Michel Lévy. *Lettres de Mendelssohn*. Paris, Hetzel.

Rossini était superstitieux. Il est mort un 13 et un vendredi. Treize personnages se distribuent la pièce récemment jouée à l'Opéra-Comique. C'est pourquoi elle réussira peut-être. Mais Gresset n'a rien à voir dans le *Vert-Vert* de M. Offenbach. Le livret s'est approprié sans adresse le vaudeville de *Vert-Vert*, jadis célèbre, et un ballet du même titre qui obtint du succès à l'Opéra. MM. Sainte-Foy, Potel et Couderc l'animent de leur gaieté, de leur entrain. Sans eux, sans M. Capoul, la partie eût-elle été gagnée? *Vert-Vert* se maintiendra-t-il sur l'affiche plus longtemps que *Robinson Crusoé?* L'Opéra-Comique s'obstine à confier à M. Offenbach des livrets en trois actes, et sa salle, et son orchestre, et ses chanteurs et tout son personnel, pendant que M. David, qui a écrit la *Perle du Brésil*, *Lalla-Rouck*, voit s'écouler infécondes les belles années qui restent encore à son génie mûri et expérimenté.

Dans le *Vert-Vert* du Palais-Royal, Mlle Déjazet fit de son rôle une de ces victorieuses créations dont le souvenir n'est pas encore effacé. M. Capoul la remplace à l'Opéra-Comique dans ce rôle travesti. Il détaille à ravir des romances médiocres et sauve une musique banale par la grâce, le style, par le charme de sa voix jeune et voilée. M. Capoul est le Garat de notre opéra-comique un peu affadi et rapetissé. De bons rôles, des chants spirituels et émus, inspirés d'idées franches et nettes, dits par lui avec sa verve délicate, son émission sans ambages, cette simplicité sincère de l'art vrai qui n'exclut ni le soin minutieux, ni la profonde étude, raviraient un public de dilettantes et permettraient de classer ce virtuose dont on voit, non sans regrets, le talent se perdre à aviver des mannequins.

On a remarqué dans le *Vert-Vert* de M. Offenbach : un *alleluia* qui ressemble à s'y méprendre à une cantilène de Martini ; un air de ballet qui rappelle entièrement un morceau de danse d'*Iphigénie en Tauride* de

Glück, et un finale, au second acte, qui produirait bien plus d'effet dans un cirque, au moment où les écuyères font la roue devant la foule qui applaudit, quand les clowns crient : Vivat! et que la chambrière qui leur cingle les flancs accélère le galop des chevaux émoustillés. Ce motif est emprunté presque note pour note à la chanson qui commence, croyons-nous, par ces mots : *Eh! bon jour, mon ami Vincent!* et qui, appliquée aux députés toujours contents de la monarchie de Juillet, vit sans doute dans la mémoire des gens qui ne savent pas se désintéresser des affaires publiques. Il en est resté deux couplets célèbres, dont le refrain très alerte et très vif reposait sur ces mots répétés huit fois d'un ton goguenard :

Je suis satisfait, je suis satisfait!

Le public de Favart n'a pas cru devoir appliquer le sens du vieux couplet politique à la mélodie retrouvée par M. Offenbach. Mais M. Capoul et la trilogie Couderc, Potel et Sainte-Foy ont conjuré le désastre.

Nous avons signalé les premiers à l'attention des dilettantes l'éminente cantatrice du Théâtre-Italien, Mlle Krauss; nous voulons être les premiers à signaler dans un autre genre un artiste qu'on estime à Favart et qui y tient très dignement sa place à côté de MM. Sainte-Foy et Couderc. M. Potel a débuté au Théâtre-Lyrique; de là il est passé à l'Opéra-Comique. Nous nous étonnons que les compositeurs n'aient pas confié encore des rôles caractérisés à cet artiste soigneux, qui communique si bien au public la gaieté de bon aloi, le rire franc et cordial. M. Potel a le talent souple et varié; il se tient bien mieux en scène, s'y montre bien plus distingué que M. Berthelier, qu'on a trop vanté et qui se répète sans cesse. M. Potel est toujours remarquable. Parfois, il est excellent, même dans des bouts de rôles joués au pied levé. Le rôle qu'on lui a donné dans *Vert-Vert* a peu de physionomie; il en a fait un type et est resté dans la mesure, dans la convenance, au moment même où l'exagération lui aurait pu être comptée comme une habileté. Il s'agit d'un capitaine de dragons, né à Agen et Gascon gasconnant avec une innocente crânerie pleine de gaieté et de mordant. Ce gascon-là est en dehors de toutes les créations du même cru réputées au théâtre depuis M. de Crac. Ne pas mieux utiliser M. Potel serait désormais une maladresse semblable à celle du comité des concerts du Conservatoire, qui, pour chef d'orchestre, s'est donné M. Hainl, quand il pouvait choisir M. Berlioz. Maintenant M. Berlioz est mort, et l'on ne sait plus trop où l'on ira chercher des maîtres pour conduire cette légion d'excellents instrumentistes sans guide et sans flambeau.

M. Berlioz a été chez nous l'initiateur de M. Wagner, de M. Listz; ils ont eu les profits, il ne connut que les luttes. Il n'est pas assurément un artiste ordinaire, celui qui s'exposa à l'ostracisme des directeurs, aux stupéfactions d'un public ignorant, et qui jamais ne sortit de sa voie. Avec un caractère qui commanda l'estime, M. Berlioz eut les facultés qui provoquent la sérieuse sympathie. Longtemps il s'égara à la recherche d'une chimère insaisissable, et il était trop tard lorsque, se tournant vers un art sans travestissement, où sa puissance eût pu se manifester sans efforts et

sans violenter sa nature, il voulut faire reconnaître son talent et le révéler dans des œuvres supérieures et incontestées. Sans l'étude des maîtres, les arts resteraient toujours à l'état d'enfance. Comme la tradition ne s'établit jamais que sur une longue suite de beaux ouvrages, il faut reconnaître que les plus irréprochables procédés sont ceux qui ont été vérifiés par d'éclatantes expériences. Il n'en faut pas moins accueillir les novateurs: ils ne font point l'art, ils le rajeunissent, ils le recommencent.

Berlioz échoua parce qu'il fut surtout un humoriste, un critique et non point un inspiré. Il mit trop d'esprit au service de son art et gâta son talent. Il était né en 1803, dans l'Isère; son père, qui était médecin, voulait que toute sa famille appartînt au noble corps que Molière et Regnard ont raillé : « *Dignus es intrare in nostro docto corpore* », disait-il en abritant sa volonté inébranlable sous une moquerie sans sincérité. Disciple d'Esculape malgré lui, Berlioz déserta la faculté, et pour vivre se fit choriste; les leçons de Reicha prirent la place des cours de clinique, et Berlioz vécut dans la gaie misère, dans les courageuses privations, qu'il n'a pas connues seul. Il a raconté lui-même ces printanières souffrances du talent qui se forme, dans des Mémoires qu'il se plaisait à lire par fragments à ses visiteurs Nous avons entendu nous-même tout le chapitre qui concerne Mendelssohn; c'est la réponse au portrait piquant que Mendelssohn a fait de Berlioz dans ses *Lettres*, dont M. Hetzel prépare en ce moment la seconde édition. Ces mémoires, imprimés aux frais de Berlioz en 1863, n'ont pas vu le jour; on en a pourtant publié des morceaux, mais les plus anodins. Il nous souvient de la page relative à ses débuts de musicien, et nous allons en rendre les principaux traits. Il avait loué une très petite chambre au cinquième étage, dans la Cité, au coin de la rue de Harlay et du quai des Orfévres, et, au lieu d'aller dîner chez le restaurateur, devenu trop cher pour ses ressources diminuées, il s'imposa un régime cénobitique qui réduisait le prix de ses repas à cinq ou six sous. « On dîne si bien pour six sous, s'écrie Alphonse Karr, quand on n'est pas parasite et pique-assiette ! » C'est possible, et bien des gens ont passé par là qui en ont failli mourir; mais cela aide à devenir philosophe. Les repas de Berlioz se composaient de pain, de raisins secs, de pruneaux ou de dattes, le gourmand! Dans la belle saison, notre insatiable gastronome s'offrait, pour condiment à son dîner, l'incomparable paysage que l'on admire sur la petite terrasse du Pont-Neuf, au pied de la statue de Henri IV. Au sortir de la boutique d'épiceries où il avait fait ses emplettes frugales, il allait s'asseoir sur la pierre, au pied de la statue. Là, sans penser à la poule au pot qui avait été la chimère du bon roi pour le dîner dominical des paysans français, il faisait son repas et regardait au loin le soleil descendre derrière le mont Valérien, suivant d'un œil charmé les reflets radieux des flots de la Seine qui fuyaient en murmurant devant lui, et l'imagination ravie des splendides images des poésies de Thomas Moore, qui venaient d'être traduites par Mme O'Sullivan.

Déjà tout entier à son tempérament altier, Berlioz avait quitté son professeur. Il se révoltait contre toute doctrine, et sapait les théories avec cet esprit critique qu'il devait plus tard apporter dans le journalisme mu-

sical. Il s'improvisa compositeur ; c'était vers 1830, aux fiévreuses années qui précédèrent la révolution. Un souffle généreux renouvelait toutes les choses de l'esprit. Les romantiques disputaient aux classiques le théâtre et les lettres. Delacroix scandalisait le Salon par ses hardiesses de couleur et de mouvement. Berlioz voulut être le Delacroix de la musique. Ce fut sa prétention, qui aboutit plus tard à cette définition moqueuse qu'il fit un jour de lui-même devant nous : « Je crains d'avoir mal réglé mon compte avec la postérité. Wagner et moi, nous ne sommes pas les musiciens de l'avenir, nous ne sommes pas même les musiciens du passé ; mais le présent nous appartient bien : nous sommes les Offenbach de la grande musique, et nous aurions autant de succès qu'Offenbach si le public osait dire à nos opéras ce qu'il dit aux Variétés, aux Bouffes-Parisiens et aux Folies-Dramatiques : Nous sommes ici pour avoir du bon temps. Nous sommes ici pour rire et pour nous divertir. »

Toutefois, Berlioz n'a connu ces amers découragements que depuis la chute des *Troyens*, surtout depuis son retour de Russie et la mort de son fils, qui fut pour lui un coup si terrible, que l'on peut dire qu'il en est mort. Berlioz, dans ses tentatives de réforme, montra toujours de la conviction et de la volonté. Par malheur, il se crut compositeur et n'était que critique. Mais il attesta qu'on se trompait. Attaqué avec acharnement, nié avec persistance, il rendit hostilité pour hostilité, et, dans ses articles d'esthétique musicale, il vengea avec âpreté les mépris adressés au compositeur. Le *Journal des Débats* fut sa forteresse, et il se montra très souvent injuste et cruel. La partialité fut son moindre défaut ; il prouva une fois de plus qu'on ne peut, dans ses propres affaires, être à la fois juge et partie. Rossini fut surtout malmené par lui. Tant de colères injustes sont aujourd'hui oubliées, et n'infirment en rien les qualités de Berlioz ; elles n'enlèvent pas leur virtuosité aux admirables pages qu'il a semées, par exemple, dans les *Soirées de l'orchestre*, dans *Çà* et *Là*, dans à *Travers Chants* (titre à propos duquel il faut rappeler que le maître n'avait point le calembour en horreur) et dans ses *Mémoires*, dont Berlioz a bien voulu, en plusieurs occasions, nous lire quelques pages importantes.

Rossini n'est pas le seul génie qu'aient outragé des plumes téméraires. Nous ne médirons pas de nos confrères. Il y a tant de gens médiocres de cœur et d'esprit qui mettent leur joie à nous rabaisser, à nous vilipender ! Tant d'hommes pervers nous détestent et nous souhaitent ruine et malédiction, que c'est pure sottise à nous de nous entre-déchirer pour le seul profit des paresseux et des badauds. A quoi aboutissent, s'il vous plaît, ces insultes dont nous abreuvons quotidiennement nos grands hommes, si rares et qui, hélas ! seront tous bientôt disparus ? Notre siècle commet une faute et une maladresse : il perd la vénération ; les enfants ne respectent plus les vieillards ; nous n'honorons plus les choses qui autrefois étaient saluées de nos respects ; nous voulons marcher sans attache. Plus d'aïeux, plus de progéniture ! Nous vivons seuls dans le présent, sans foi, sans famille, sans traditions, sans dieux, sans gloire et sans bonheur. C'est le mal de ce siècle, c'est ce qui explique son désenchantement et

son ennui. Il est peu de compositeurs en France, en Italie, en Allemagne que la manie d'écrire n'ait un moment distraits du noble but qu'ils poursuivaient. Mais ils s'en sont tous repentis, et ce qui nous reste de leur critique musicale nous édifie complétement sur le peu de confiance qu'on doit avoir dans ces appréciations intéressées, égoïstes et vaniteuses. Les tristes exemples que nous voyons de cette vérité dans l'Allemagne moderne, inondée des polémiques de M. Wagner, pour ne point parler de ce qui se passe en France et en Italie, nous épargnent l'ennui de nous étendre sur ces gémonies de la vie artiste.

Haendel, Palestrina, Bach, Mozart, Meyerbeer, Rossini n'ont point écrit de traités. Ils ont composé des œuvres et cela suffit à leur gloire. Un Marcello, un Weber, un Schumann, un Glück, emportés par le vertige de la lutte, ont pu écrire des satires et des préfaces, mais on ne les voit pas s'ériger en critiques et en esthéticiens. La règle n'est point douteuse. On peut être un fort bon écrivain et en même temps savoir la musique ou bien être un compositeur illustre et savoir aussi la rhétorique ; mais il faut opter. On n'a pas deux fois du génie dans sa vie. Soyez Voltaire, si vous pouvez, ou bien Rossini ; mais vous ne serez pas à la fois l'un et l'autre. L'histoire de la littérature musicale en est une preuve. Presque tous ces écrivains sont entrés dans le journalisme par désœuvrement, turbulence de jeune âge, désir de vaine gloire, souvent pour exploiter au profit de leurs œuvres musicales la terreur que peut inspirer un critique toujours prêt à l'attaque, toujours armé pour la riposte et qui ne s'effraye ni de manquer de vénération pour les génies incontestés, ni de rabaisser un rival heureux. Le plus souvent ces aristarques désertent le journalisme dès que leur position musicale est assurée. C'est ce qu'on voit arriver en France, comme ailleurs, pour tous ces gazetiers d'aventure quand leur talent les porte à des travaux meilleurs. Artistes incapables, ils sont restés au journalisme où ils insultent tout ce qui a réussi ; mais le public n'est point dupe et il n'y a de déshonoré, en somme, que le publiciste déloyal.

Berlioz écrivait de la critique ; simultanément il composait de la musique. Jamais il ne s'est rebuté, et avec un redoublement d'ardeur il poursuivit son idée fixe qui était la substitution d'une sorte d'harmonie imitative à l'ensemble d'accords qui se contente de charmer l'oreille et d'émouvoir le cœur à l'aide de sonorités combinées ; il prétendait ainsi rendre perceptibles à l'esprit toutes les parties d'un programme ou d'un livret choisi par lui. C'était de la musique picturale qu'il voulait faire, ou, si vous le voulez, de la peinture musicale ; car l'un et l'autre se valent et mériteraient la réprimande qui, cette fois, est inopportune. Le moindre inconvénient de ce système est de confondre la tâche du musicien avec celle du littérateur au grand détriment de la musique. Qu'on y réfléchisse et qu'on sonde le labyrinthe complexe, les opaques ténèbres dans lesquelles nous entraîneraient les sectateurs médiocres de cette doctrine réfractaire à l'idéal, hostile au sentiment de la nature et dans laquelle tout l'art musical s'anéantirait. L'âge et l'expérience, qui apaisent tout, avaient modifié sensiblement les hérésies intempérantes de Berlioz. Dans l'art,

Berlioz a enfanté M. Wagner ; on peut s'en assurer en comparant chronologiquement la production de leurs chefs-d'œuvre ; mais Berlioz s'est repenti de son influence, et plus d'une fois il a renié sa progéniture. Pauvre Berlioz ! il avait tant d'esprit, qu'on le crut mutilé de cœur et dépourvu de sensibilité. La mort de son fils l'abattit comme un coup de hache. Ah ! la musique, la critique ; il ne pensait plus à tout cela dans ces derniers temps. A ceux qui avaient connu le cher être prématurément disparu, il demandait d'un œil anxieux ce fils que la mort lui avait pris comme l'assassin qui tue lâchement au coin du carrefour. La dernière fois que nous le rencontrâmes il nous parla du *Déluge* du Poussin et de la symphonie en *ut* mineur de Beethoven, chefs-d'œuvre de terreur et de désolation dont nous parlions chaque fois qu'une rencontre nous amenait face à face. Puis tout à coup il parla de Rossini, de Mendelssohn, deux noms qui reparaissaient souvent dans nos conversations, mais que Berlioz prononçait avec une âpre ironie, un dédain amer. Cette fois il parla de Rossini et de Mendelssohn d'un ton de mélancolie :

« Ils sont morts, nous dit-il ; mon fils aussi est mort ! » Et de son bras levé au ciel il nous montra les vastes azurs de la nuit resplendissante d'étoiles.

Depuis quinze jours le Théâtre-Italien exécute la célèbre messe de Rossini dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs. Nous comptons bien revenir sur cette œuvre magistrale et donner, avec une complète analyse, une appréciation motivée. Nous nous bornons à constater la profonde impression qu'elle a produite sur ce qui reste encore parmi nous de public sérieux. L'exécution en est très remarquable, les chœurs, un peu chancelants le premier jour, se sont mis au pas ; Mme Alboni y donne un libre cours à sa belle voix et à son immense talent ; Mlle Krauss, dans le *Crucifixus*, particulièrement, s'élève au plus haut pathétique Mlle Krauss est véritablement de la lignée des grandes artistes.

MAURICE CRISTAL.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 mars 1869.

La ville de Paris et l'homme entreprenant qui la gouverne viennent de traverser une fort rude épreuve. Depuis longues années, M. Haussmann taillait, coupait, démolissait et bâtissait à son gré; il dépensait, il empruntait suivant sa fantaisie et ne subissait point de contrôle public. Un jour est venu cependant où il a fallu initier le Corps législatif à sa nébuleuse comptabilité; il y avait un arriéré de 465 millions; il y avait un emprunt d'égale somme destiné à couvrir cet arriéré, qu'il fallait régulariser; il y avait une situation désespérée dont il fallait esquiver la responsabilité. Ce terrible quart d'heure de Rabelais a donné lieu à de curieux incidents parlementaires; il a porté à l'ordre du jour du Corps législatif des questions de principe qui n'y seraient jamais venues sans l'heureuse circonstance de ces historiques débats. L'opinion publique, mise en éveil par le révélations faites à la tribune législative, a suivi avec le plus vif intérêt toutes les phases de la bataille engagée; elle a senti, sans qu'on ait eu besoin d'y insister, quels droits, quels intérêts, quelles prérogatives essentielles étaient en jeu; elle aurait d'ailleurs pu juger de l'importance de cette mêlée par l'intervention des plus solides lutteurs de la gauche et de la droite parlementaire, par les résistances inattendues qui se sont produites et par le désarroi où l'on a pu voir un instant les défenseurs du gouvernement. Cependant le dénouement n'a pas été contraire à M. Haussmann: il a obtenu ce qu'il demandait; mais à quel prix et avec quelle majorité! Il a fallu, pour lui rendre le vote favorable, convenir de tous les torts qu'il avait eus, de toutes les irrégularités commises; il a fallu que des blâmes publics fussent infligés par l'avocat de toutes les causes gouvernementales à des personnes qui jusqu'à présent avaient toujours eu raison, à des actes que l'initiative officielle et les plus hautes approbations semblaient devoir mettre à l'abri de pareilles critiques. C'est

la première fois, depuis que nous vivons sous le régime du pouvoir personnel, qu'un préfet est reconnu avoir transgressé certaines règles essentielles, qu'un ministre a tort de n'avoir pas prévenu ce préfet, que le chef d'un grand établissement financier placé sous le patronage de l'Etat est livré aux plus graves accusations et n'est point défendu. Il est vrai que ni le préfet, ni le ministre, ni l'autre fonctionnaire n'ont perdu leur poste; le gouvernement leur conserve toute sa confiance. La Chambre a leur promesse formelle qu'ils ne retomberont point dans les mêmes fautes et que l'avenir sera exempt des misères du passé. Ainsi s'est faite la transaction; sous la garantie de ces engagements solennels, la ville de Paris est autorisée à donner suite à son contrat avec la société du Crédit foncier et à prendre dans ses caisses les 465 millions destinés à payer pareille somme de bons de délégations escomptés par ce même Crédit foncier; un emprunt légal sert à couvrir un emprunt illégal.

Le Corps législatif, dans cette affaire, s'est trouvé fort perplexe; il a une fois de plus voté contre son gré; si nombreuses qu'aient été les voix opposantes, elles auraient dû être plus nombreuses encore si chacun avait écouté le cri de sa conscience et si quelques membres avaient pu échapper à l'influence presque magnétique qu'ils ont l'habitude de subir de la part du pouvoir exécutif. On leur a fait valoir la nécessité absolue de voter cet emprunt, les graves embarras où seraient la ville et le gouvernement lui-même si les travaux étaient brusquement suspendus; on a dû leur parler aussi du déplaisir qu'ils causeraient à des personnages augustes, dont la faveur leur était précieuse à tant de titres. Ceux qui ont cédé à ces vives instances sont précisément les membres de la droite sur lesquels on comptait pour constituer une majorité favorable aux amendements de l'opposition et contraire à l'adoption de la loi. Du moins auraient-ils pu, du moment qu'ils reconnaissaient les fautes commises et lorsqu'ils entendaient les ministres eux-mêmes en faire l'aveu, demander des garanties pour l'avenir. Un amendement présenté par M. Guéroult à l'article 2 de la loi, s'il eût été adopté, donnait cette garantie; il demandait qu'un état fût dressé de la situation financière de la ville de Paris et de ses engagements à la date de la promulgation de la loi en discussion par les soins d'une commission composée de membres du Corps législatif, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances. M. Guéroult n'est pas, à proprement parler, un orateur; mais c'est un homme d'un sens très droit, un esprit qui ne se paye point de mots et qui, toutes les fois qu'il a pris la parole dans le Corps législatif, a dit des choses excellentes, positives, dans une forme claire et brève. C'est le contraire d'un rêveur. Les électeurs de Paris auraient tort de se priver de celui de leurs représentants qui a le mieux rempli son mandat, si l'on considère que le mandat d'un député n'est point seulement de discourir sur les généralités de la politique, mais aussi de descendre dans les questions pratiques intéressant plus directement la partie de la population dont on est l'élu. Après l'adoption de l'article 1er, l'amendement de M. Guéroult devait être accepté; il est fâcheux que la commission l'ait repoussé. Les débats avaient prouvé jusqu'à l'évidence que ce qu'on connaissait le

moins, c'était l'état financier de la ville ; la commission municipale elle-même le connaît-elle ? C'eût été l'éclairer et lui rendre un signalé service que de lui donner une commission chargée de dépouiller le grimoire volumineux de sa comptabilité et pouvant se plonger avec tout le courage et tout le loisir que comporte ce genre d'opérations dans les obscures profondeurs de cet insondable budget. M. Guéroult a raison de supposer que les investigations d'hommes compétents pourraient amener des découvertes utiles; qui sait même si des déficits nouveaux ne seraient point mis en lumière ? Qui est-ce qui se doutait, il y a un an, du déficit de 465 millions? Sans les plaintes de quelques particuliers étrangers à l'administration on n'en aurait jamais connu l'existence. Qui est-ce qui se doutait, il y a un mois encore, de l'affaire de Bercy ? On n'en disait rien au Corps législatif; la loi se discutait; elle allait être votée sans que les députés que l'on prenait pour juges, à qui on allait demander ce vote important, en fussent instruits. Il se pourrait donc que tout n'eût pas été avoué. Pour notre compte, cette hypothèse nous semble d'autant plus vraisemblable que la ville de Paris a mis en train des travaux considérables qui ne doivent point rester inachevés et que l'on ne pourra guère mener à bonne fin sans beaucoup d'argent. Le gouvernement a déclaré qu'aucune autre opération financière n'existait en dehors de celles qu'il avait reconnues, et que le budget de la ville serait désormais l'expression exacte de la vérité. Les affirmations du gouvernement ont une grande autorité, surtout lorsqu'elles nous arrivent par la bouche de M. le ministre d'Etat, qui ne s'est jamais trompé, comme on sait, et qui ne craint rien tant qu'un démenti ; mais la question n'est point là. Il plaît au gouvernement de saisir le Corps législatif des affaires de la ville, de le constituer en une sorte de conseil de surveillance, afin qu'il ait aussi sa part de responsabilité financière et politique dans des intérêts auxquels on devrait conserver leur caractère exclusivement municipal. C'est bien le moins, comme le faisait encore observer M. Guéroult, que le Corps législatif fasse ce que fait tout gérant que l'on introduit dans une affaire qu'un autre dirigeait avant lui, qu'il ait un point de départ, une situation nette et la certitude que les charges ignorées du passé ne viendront pas lui créer pour l'avenir des embarras et lui faire une impopularité inévitable. Le Corps législatif aurait dû se montrer sur ce point d'autant plus inexorable, que lui seul, en tout ceci, va assumer une responsabilité réelle. Aucune des personnes qui jusqu'à ce moment ont touché à la gestion des intérêts municipaux de la ville n'a eu de responsabilité effective ; M. Haussmann a fait ce qu'il a voulu; il a pu mériter le blâme public et le blâme des ministres eux-mêmes, faire en dehors de toutes les règles un emprunt considérable et rester le maître, s'il le veut, de recommencer demain, s'il le trouve convenable ; le Crédit foncier viole ses statuts et ses gouverneurs sont inébranlables à leur poste et peuvent comploter de nouvelles opérations toutes pareilles à celle que l'on vient de tant critiquer. Tous ces personnages-là ont des immunités enviables, mais auxquelles les représentants du pays ne peuvent prétendre. Le pouvoir dont ils relèvent n'a point les indulgences du pouvoir de qui relèvent les ministres, les préfets et les gou-

verneurs de sociétés de crédit ; on ne compose pas avec lui. Les députés, qui, sortis de leurs attributions, se sont chargés d'administrer les finances de la ville de Paris n'ont qu'à se bien tenir ; s'ils veulent ne point encourir les disgrâces du corps électoral, ils ne doivent pas prêter une main complaisante à des actes irréguliers et ne doivent pas être trop faciles sur les questions d'emprunt. La province n'aime pas que Paris lui prenne trop d'argent ; elle professe pour cette cité reine des admirations jalouses, inquiètes, et elle n'aimerait pas que ses représentants, à elle, fussent trop indulgents ou trop généreux pour la ville de Paris, alors que les chefs-lieux ou même les simples communes, qui ne dédaigneraient point aussi de s'embellir, sont condamnées à de rigoureuses économies.

Il y a pour le Corps législatif une responsabilité plus redoutable que pourraient lui faire encourir les rivalités départementales. Il y a la responsabilité politique, que nous avons signalée ici même il y a quinze jours, et qu'a si bien fait sentir à ses collègues M. Segris, avec lequel nous sommes flattés de nous trouver souvent en communauté d'idées. M. Segris, dans son discours si concluant, a trouvé une phrase simple, une sorte de formule pour exprimer la pensée que nous avons essayé de développer : « On nous apporte, a-t-il dit, plus de responsabilité que de garanties et d'attributions efficaces. » Telle est, en effet, la position peu enviable qui est faite au Corps législatif ; on invoque son contrôle lorsque ce contrôle ne doit plus guère porter que sur des faits rétrospectifs ; on réclame son ingérence lorsque la situation est plus que compromise et lorsqu'il s'agit de prendre des mesures impopulaires. Une pareille ingérence, d'ailleurs, est absolument contraire aux prérogatives de la Chambre ; celle-ci a le droit d'intervenir dans les affaires d'une commune pour limiter ses emprunts, afin qu'ils ne dépassent pas une certaine mesure, et que si l'Etat, à son tour, a des besoins, il ne trouve pas toutes les ressources du pays épuisées par des emprunts communaux. Mais il y a loin de cette surveillance à l'administration par le Corps législatif des affaires municipales, telle que l'établissent l'examen et le vote par les représentants du pays du budget extraordinaire de la ville de Paris. Cette nouvelle attribution les oblige à se prononcer sur l'opportunité de certains travaux, de certaines dépenses. Si, par aventure, et le cas peut se présenter lorsque viendra la discussion du budget municipal de la Seine, le Corps législatif n'approuve pas les expropriations, les percements, les embellissements auxquels sont affectées certaines ressources, il refusera de voter les sommes qu'on lui demande. A l'instant même, les travaux s'arrêteront, le salaire manquera, la population ouvrière fera entendre des murmures, qui ne s'adresseront pas au pouvoir municipal, qui aura décrété les travaux, mais au pouvoir législatif, qui les aura refusés. Ou bien, si les dépenses sont autorisées sur les devis d'ingénieurs que les députés n'auront pas choisis, et s'il y a des mécomptes, qui en aura la responsabilité? Pour éviter ces mécomptes, il faudrait qu'ils choisissent eux-mêmes les ingénieurs, qu'ils vérifiassent leurs plans, en un mot, qu'ils fissent les fonctions de conseillers municipaux, ce qui n'est point dans leur mandat. Ces réflexions viennent naturellement à l'esprit lorsqu'on envisage de près cet art. 2 du projet de loi,

aux termes duquel le budget extraordinaire de la ville de Paris est livré à l'examen et à l'approbation des représentants du pays. Le gouvernement lui-même semblait répugner à cette innovation ; elle est sortie, en apparence, du sein de la commission; le gouvernement a tenu essentiellement à ce que l'on sût bien qu'elle ne venait pas de lui. Elle est inutile d'ailleurs au contrôle que le Corps législatif est en droit d'exercer sur tous les budgets municipaux. Les budgets extraordinaires comprennent les dépenses qui se font soit avec l'excédant des recettes du budget ordinaire, soit avec des emprunts. Or, comme l'a fort bien fait observer M. Segris, l'excédant des recettes au budget ordinaire est fort insignifiant; il ne suffirait pas, dans tous les cas, pour exécuter les immenses travaux que le préfet de la Seine a entrepris. C'est donc par le moyen des emprunts que le budget extraordinaire peut être réglé. Eh bien, la loi de 1867 est là, qui empêche la ville d'emprunter plus d'un million si elle n'y est autorisée par le Corps législatif. Il suffit donc, pour assurer le contrôle que l'on veut établir, d'exécuter dans l'avenir mieux qu'elle n'a été exécutée dans le passé la loi de 1867. Il y a un intérêt supérieur à ne point faire déroger le Corps législatif, à laisser intactes vis-à-vis de la nation ses attributions et son autorité ; n'est-il pas la base inébranlable de l'Empire et des libertés publiques ?

La vraie solution du problème municipal dont la Chambre est saisie n'est donc pas dans l'art. 2 du projet de loi ; elle serait plutôt dans la restitution de leurs droits aux deux villes de France qui depuis trop longtemps en sont privées. Le gouvernement a cru qu'il était utile au bon ordre et à l'exécution de certains projets de maçonnerie de laisser Paris et Lyon sous une sorte de dictature ; nous voulons bien admettre que le gouvernement n'a pas eu tort de penser qu'avec une administration organisée sur les bases du droit commun il n'aurait guère été possible de dépenser à Paris tant d'argent et de faire une si imparfaite besogne ; on aurait sans doute repoussé les plans élaborés dans le huis-clos d'un cabinet préfectoral et l'on aurait calculé peut-être que, pour occuper les bras des ouvriers et renouveler Paris, il en aurait moins coûté de bâtir une ville toute neuve sur les terrains libres qui s'étendent à l'ouest de la ville ancienne que d'acheter à prix d'or des terrains déjà occupés et de se lancer dans les folles surenchères de l'expropriation. Le règne eût été aussi bien illustré par une pareille entreprise qu'il l'a été par la série de réparations et de replâtrages exécutés au prix de notre repos, de notre bourse et de nos plus chers souvenirs. C'est ainsi, du reste, qu'ont procédé les souverains qui ont voulu s'immortaliser par la bâtisse ; Sémiramis a fait reconstruire une Babylone nouvelle à côté de l'ancienne ; Salomon, un des monarques qui ont remué le plus de moellons, a procédé de même à Jérusalem ; Constantin a eu sa ville à lui. Et quand Adrien voulut reconstruire Athènes, il respecta l'ancienne ville.

Les rois de France se sont plus attachés à élargir Paris qu'à le recrépir. Il y a le Paris de Philippe-Auguste; le Paris de Louis XIII tient tout le Marais. Avec l'argent qui s'est dépensé à percer la rue Lafayette et le boulevard Sébastopol et la multitude des autres rues et des autres boule-

vards, on aurait pu élever à Napoléon III une cité monumentale qui aurait occupé les terrains de la plaine Monceaux, les hauteurs de Chaillot, et aurait eu pour centre le majestueux arc de triomphe de l'Etoile. Dans l'intérieur du vieux Paris on n'aurait fait que les réparations nécessaires à la propreté des rues et à la salubrité des maisons. On aurait élargi les rues peu à peu, à mesure qu'on reconstruisait les maisons. En procédant ainsi, on n'aurait gêné personne ; au lieu d'augmenter, les loyers auraient baissé dans la ville ancienne, et dans la ville nouvelle, ils n'auraient pas atteint ces proportions exorbitantes où nous les avons vus s'élever dans les quartiers neufs qu'on nous a faits. Ces idées ou d'autres encore plus pratiques auraient pu être suggérées à M. Haussmann s'il s'était entouré de conseillers élus par le suffrage universel. Dans tous les cas, on aurait voulu sans doute qu'il ne donnât pas un seul coup de pioche avant de s'être fait un plan bien arrêté. Un des grands défauts de son entreprise, c'est d'être parti sans trop savoir où il allait, de nous avoir fait un grand remue-ménage qui donne à nos rues l'apparence de ruines neuves et des aspects de mélancoliques solitudes. Maintenant, ce qui est fait est fait, et nous subirons notre destinée. Puisqu'il n'y a pas à revenir sur le passé, rien ne s'oppose à ce que le gouvernement veuille bien clore la période des fantaisies architecturales pour rentrer dans un système plus régulier. Plutôt que d'accroître dangereusement les attributions du Corps législatif, mieux valait sans doute faire rentrer Paris dans la plénitude de ses droits et donner à cette ville reine les prérogatives dont jouissent en France et partout les plus humbles cités. Diverses combinaisons ont été proposées sous forme d'amendements et discutées avec talent; la meilleure est encore celle qui restaurera le conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Paris. Le gouvernement nous a fait à ce propos de lointaines promesses, dont la réalisation, pour être efficace, devrait être immédiate. Espérons qu'il n'a pas voulu seulement, comme l'a insinué un orateur de la gauche, satisfaire à des nécessités électorales et enlever à l'opposition de Paris et de Lyon un de ses principaux griefs; il sera d'ailleurs contraint, quoi qu'il arrive, de tenir les engagements qu'il a pris sur le rétablissement des municipalités comme il sera contraint de tenir tous ceux qu'il prend sous l'influence de l'action parlementaire de plus en plus pressante, de plus en plus impérieuse.

Vidée par le vote inconséquent de l'emprunt de 465 millions, la question de la ville de Paris est revenue sur l'eau à propos de la loi destinée à régulariser les irrégulières opérations qui ont eu pour effet de couper en morceaux le jardin du Luxembourg et de détruire, par un nivellement mal entendu, la pittoresque montée dite *du Trocadéro*. Il y avait là un emplacement admirable et tout préparé pour embellir Paris d'un autre *Monte-Pincio*. On a préféré dépenser 19 millions pour créer la plus triste rampe et le plus affreux désert qui puissent déshonorer une capitale. Mais ce n'était rien encore que d'avoir manqué l'œuvre d'art, il a fallu, pour obtenir ce résultat, violer les lois et donner une entorse aux principes. Vainement MM. Thiers, Segris et Grévy se sont efforcés de faire prévaloir la raison et le droit : la satisfaction de la majorité s'est manifestée par

une approbation qui pésera d'un poids sensible, nous l'espérons, dans la balance du suffrage universel.

C'est sur un des boulevards excentriques tracés par M. Haussmann, dans une modeste habitation dont la ville de Paris lui avait fait don, que s'est éteint, le 28 février dernier, le plus grand poète et le plus honnête homme politique de notre pays. Lamartine n'était déjà plus vivant depuis vingt ans; non pas qu'il ait eu une vieillesse oisive ou qu'il ait renié, dans la dernière moitié de sa vie, les convictions et les cultes de la première. Ce n'est point là notre pensée; nous voulons dire seulement que les deux grands éclats de cette noble et sympathique figure se sont éteints: la poésie ne donnait plus de rayons et la politique respectait assez le vieillard pour ne lui plus demander ses services. Il y a des hommes qui meurent avant d'avoir fini leur tâche, laissant des œuvres ébauchées et un nom que les foules n'ont pas encore appris à connaître; d'autres ont le privilége de pouvoir mettre un long intervalle entre le moment où ils sortent de la vie active et le moment où ils sortent de ce monde. Pour le monde qui ne s'intéresse qu'à leur génie ce repos est indifférent; mais pour ceux qui les aiment il est rempli de joies intimes et de suaves compensations; la famille fait ses reprises pour les années que lui ont dérobées le soin des affaires publiques ou les travaux du poète. Lorsque la mort s'est approchée doucement, respectueusement du vieillard pour lui fermer les yeux, une sorte de frémissement douloureux a parcouru la France; on s'est senti ému, troublé, et presque aussitôt on a éprouvé comme une sorte de joie de l'entrée de Lamartine dans l'immortalité. L'heure de la mort est pour les grands hommes l'heure de la justice et des réparations; c'est l'heure où l'on peut rendre à leur mémoire tous les hommages que l'on retenait avec peine pour se conformer à l'usage qui réserve aux morts des honneurs particuliers et une popularité sereine. Lamartine avait eu deux génies et ces qualités multiples que l'on trouve rarement réunies dans un seul homme. L'antiquité, qui s'éprenait plus facilement que nous des supériorités et des charmes intellectuels, aurait fait à Lamartine une place dans son Panthéon; nous avons failli, nous, le laisser exproprier par ses créanciers; nous avons compté avec celui qui n'avait pas compté avec nous lorsqu'il épanchait les richesses de sa muse et lorsqu'il se donnait corps et âme au service de son pays. Il a été réduit à solliciter des souscriptions, à s'épuiser par un travail hâtif, et lorsque sa voix plaintive s'élevait au milieu du bruit de nos récents enthousiasmes, quelques gens étaient importuns, détournaient la tête avec impatience ou lui jetaient une obole humiliante. Lui se torturait l'esprit pour organiser des loteries; il avait une peur folle de la misère et de l'insolvabilité. Les pouvoirs nouveaux, auxquels il n'eut pas un instant la pensée de se rallier, étaient avec lui dans une position embarrassée; on eut l'idée de lui offrir de grandes fonctions; on n'eut point la seule idée qu'on aurait dû avoir, de lui voter une récompense nationale, comme l'Angleterre en vota une à Pitt. Ce ne fut que bien tard, après qu'il a eu longtemps gémi, que l'on a fait voter par le Corps légis-

latif une dotation de 40,000 francs. Lamartine n'a pu jouir qu'un an de ce bienfait.

Depuis qu'il est mort, on est revenu sur son passé ; on a relu ses premières poésies, on s'est repris à ces ardeurs passionnées, à ces sonores aspirations vers l'idéal qui relevèrent les esprits, rendirent l'élan aux âmes appesanties par tous les découragements et tous les malheurs des dernières années de l'Empire. Le souffle des *Méditations* et des *Harmonies* passa sur la France comme un souffle de printemps. Ce que chantait ce jeune inspiré était à la fois sentimental et joyeux. On se souvient encore des émotions qu'il causa et de ce réveil littéraire qui fut immédiatement suivi de la crise romantique. Lamartine, plus tard, voulut aborder la tribune ; il ne cessa point pour cela d'être poète ; il éleva la politique aux régions de la poésie, et nous poussa ainsi, par ses discours, par sa romanesque *Histoire des Girondins*, aux vagues aspirations qui firent éclater le mouvement de 1848. Il avait trop bien préparé cette révolution toute poétique pour ne pas en prendre la direction ; il la prit, et c'est ce qui nous sauva. La république de 1848 fut tout entière personnifiée dans Lamartine ; c'est lui qui l'inspirait, lui qui lui donnait une physionomie, un organe ; c'est par sa voix que la république parlait au pays et au monde. Il avait fait ce tour de force prodigieux, de faire aimer à la France, pendant un mois, le régime républicain, qui lui avait laissé de si odieux souvenirs. Le jour où le poète dut sortir de l'Hôtel de Ville, poussé par les tribuns qui n'entendaient point se payer de grands mots, la république fut perdue ; juin éclata, et la France, n'ayant plus devant elle que des inconnus sans génie, se détourna avec terreur et ne fut rassurée que lorsqu'on l'eut débarrassée des hommes de Février et de leur rage de réforme sociale. On ne sait pas ce que serait devenue la France si Lamartine ne s'était pas mis en travers du torrent socialiste, et si, un jour, qui est le plus glorieux de sa vie, il s'était laissé effrayer par les fusils dirigés contre lui sur la place de l'Hôtel de Ville. On dit que c'est là qu'on va lui élever une statue ; c'est bien la place qu'il convient de choisir si l'on aime mieux honorer en Lamartine l'homme politique que le poète. Il serait mieux peut-être d'élever la statue au poète, puisqu'il le fut toujours et que sa politique ne fut qu'une manifestation nouvelle de sa poésie. Le poète n'a point d'adversaires, le politique peut en avoir. On a pu en juger par le vide où ont laissé sa dépouille les hommes qui occupent les avenues du pouvoir. Bien que le gouvernement ait cru devoir décréter des honneurs officiels, on ne les a pas vus à Saint-Point suivre ces champêtres funérailles où chaque sentier, chaque hameau rendait un hommage pieux au cercueil de Lamartine. Il n'y a eu à cette cérémonie d'autre pompe que la pompe d'une matinée d'hiver, le silence imposant de la campagne éclairée de soleil et parée de neige, la foule muette des amis et les attendrissements des paysans qui venaient s'agenouiller devant le cercueil en répandant des larmes.

Tout autre a été le cortége du premier président Troplong qui, plus heureux que Lamartine, est mort dans les honneurs de la présidence du Sénat et de la magistrature suprême. M. Troplong était une des plus sail-

lantes figures du régime actuel, où il occupait diverses fonctions élevées et enviées. Mais c'est comme magistrat et comme jurisconsulte qu'il s'est le plus distingué ; il est une lumière, une autorité en matière de droit ; il avait la science et la merveilleuse aptitude de Cujas pour l'interprétation des lois, et son nom nous restera à côté de celui des plus célèbres juristes. En politique, il fut modéré; on le vit toujours parmi les conservateurs. C'est un de ces hommes qui n'auraient jamais poussé leur pays à une révolution, dont l'ambition personnelle se soumit toujours à la discipline des hiérarchies et se résigna aux délais des voies régulières. Il tint à servir son pays plutôt que les gouvernements de son pays ; il ne fit partie d'aucune émigration ; la Restauration aussi bien que la Monarchie de juillet, aussi bien que l'Empire, le trouvèrent toujours dans le chemin du devoir et l'y laissèrent ; les révolutions, si funestes à certains personnages, lui donnèrent de l'avancement. Les Bourbons le firent conseiller et président de chambre à Nancy ; la branche cadette le fit conseiller à la Cour de cassation et pair de France ; la République elle-même l'éleva au fauteuil de la première présidence de la Cour d'appel. L'Empire se chargea de couronner une si belle vie en accumulant sur la tête de M. Troplong une série de dignités, de charges et d'honneurs, telle qu'il serait difficile de rien souhaiter de plus haut, de plus brillant. La présidence du Sénat lui échut en 1851, et c'est là qu'il fit paraître des qualités exquises, une habileté et un tact parfaits pour conduire les débats de ce grand corps de l'Etat, où siégent les plus hauts dignitaires du pays. Il avait la patience, la fermeté et la dignité. Il savait rappeler à la question sans blesser personne ; il avait pris le tact et les allures de la vieille urbanité française. Ses opinions personnelles furent toujours sans influence sur ses actes présidentiels ; elles étaient, du reste, toujours impartiales et conciliantes. M. Troplong excellait aux harangues ; esprit cultivé et abreuvé aux sources de la bonne littérature, il soignait surtout ses petites oraisons funèbres Quand la mort faisait un fauteuil vide, on était sûr à la séance suivante d'entendre une courte biographie du collègue trépassé, dans laquelle l'élégance et la noblesse de la forme se trouvaient mêlées à la philosophie la plus sereine et la plus orthodoxe. M. Troplong ne sera pas jugé comme un homme politique ; il a toujours pris à tâche de se tenir à l'écart des passions et des luttes de partis ; il ne fut l'adversaire d'aucune mesure libérale. M. Troplong ne refusait point ses conseils quand on venait les lui demander ; mais il ne s'empressait jamais de les offrir. Il tint à rester magistrat, jurisconsulte et à ne jamais rabaisser la dignité de la toge. Comme Dupin aîné, il ne fut jamais ministre. Il a donc pu en mourant se féliciter de n'avoir connu aucune de ces responsabilités recherchées par quelques-uns de nos contemporains et qui pèseront surtout d'un poids bien lourd sur leur mémoire [1].

La mort de M. Troplong laisse un vide qu'il ne sera point facile de combler ; mais avec ses dépouilles, le gouvernement peut contenter beau-

[1] M. Troplong a été, comme on sait, un des collaborateurs de la *Revue*, qui a publié sur lui un travail étendu, de M. Oscar de Vallée.

coup de gens et assurer d'honnêtes retraites à quelques hauts fonctionnaires qui ne sont plus assez robustes pour supporter la charge des affaires. La présidence du Sénat est très enviée. On assure qu'elle est convoitée par M. le ministre d'État qui, après les orages et les mécomptes qu'il vient de traverser, trouverait dans ces paisibles fonctions un repos dont il doit avoir besoin. En admettant que M. Rouher n'ait pas tous les titres possibles à la succession de M. Troplong, on ne saurait nier qu'il serait mieux à sa place sur le fauteuil présidentiel qu'au banc des ministres, devant le Corps législatif, où sa parole n'a plus l'autorité des premiers jours. Son prestige a reçu dans ces derniers temps une rude atteinte par la publication d'un livre indiscret qui nous conte par le menu toute l'affaire du 19 janvier. Ce livre a fait grand bruit; ce ne sera pas la page la moins curieuse de l'histoire du règne actuel. De plusieurs côtés, on a reproché à M. Émile Ollivier de l'avoir écrit, non pas tant à cause du tort qu'il a pu causer au gouvernement impérial et à quelques-uns de ses membres qu'à cause du tort qu'il s'est causé à lui-même. On nous permettra de ne point nous associer aux blâmes que M. Émile Ollivier a encourus; il faut aimer la vérité pour elle-même et la tenir pour la bienvenue sans avoir égard aux blessures qu'elles peut faire à ceux qui la disent ou à ceux qu'elle peut atteindre. Nous savons maintenant, et là est pour nous tout l'intérêt du livre, comment est né ce plan de réforme constitutionnelle qui, en introduisant certaines libertés dans une constitution qui n'était point préparée à les recevoir, a faussé d'une manière si radicale les conditions d'existence de l'Empire. La chose, comme on sait, se passait en 1866; dès cette époque, la personnalité de M. Rouher commençait à devenir importune; quelques serviteurs dévoués à l'Empereur trouvaient qu'elle était déjà dangereuse et songeaient à renverser le grand vizir. Le comte Walewski était à la tête de ce petit complot; il pensa que le plus sûr moyen d'ébranler M. Rouher était d'entraîner l'Empereur dans des voies politiques publiquement condamnées par le ministre d'État. C'est ainsi que prirent naissance les premières velléités libérales. L'Empereur prêta volontiers l'oreille aux ouvertures du comte Walewski; il n'était pas personnellement opposé à laisser une plus large part de contrôle aux représentants du pays; il souriait à l'image du couronnement de l'édifice. Il fut décidé que le régime administratif de la presse serait supprimé, que les ministres entreraient aux Chambres, et que l'on pourrait jouir du droit de réunion. M. Walewski triomphait; il ne lui serait jamais venu à l'idée que ces deux réformes, ouvertement condamnées par M. Rouher dans la session précédente, alors qu'elles étaient réclamées par un amendement resté célèbre, signé de quarante-cinq députés du tiers-parti, pussent jamais être adoptées par le ministre d'État et défendues par lui. Le comte Walewski ne connaissait pas encore toutes les ressources de cet esprit supérieur et de ce caractère indépendant. Il avait voulu cependant bien prendre toutes ses précautions et s'entourer de tous les éléments propres à constituer un cabinet: comme il n'avait point le don de la parole, et qu'il fallait, sous ce rapport, offrir à l'Empereur un orateur qui ût remplacer M. Rouher, le comte fit venir

tout exprès de Saint-Tropez, où il prenait des loisirs, M. Emile Ollivier. Celui-ci accourut, et fut initié tout d'abord au secret de la combinaison. Avec une bonne foi qui l'honore, M. Émile Ollivier ne vit, dans les confidences qui lui furent faites, que le triomphe des idées qu'il avait défendues avec une ardeur convaincue, et il y applaudit. En le voyant en de si bonnes dispositions, le comte Walewski lui offrit à brûle-pourpoint le ministère de l'instruction publique et la mission de défendre le gouvernement devant les Chambres. On eût offert à M. Ollivier le ministère de la guerre qu'il n'eût pas été plus tristement déçu; il commença à voir clair dans le jeu de M. Walewski. Il était évident qu'on voulait se servir de lui comme d'un instrument, qu'il ne serait que le porte-voix d'une politique dont d'autres auraient la direction. Il eut bien garde de rien dire de ses impressions, et même il reconnut que le ministère de l'instruction publique lui convenait à merveille; ce qui ne l'empêcha pas de trouver, pour le refuser, d'excellentes raisons, qu'il sut faire valoir et faire approuver de l'Empereur lui-même dans une entrevue qu'il eut avec lui. M. Emile Ollivier refusant le portefeuille qu'on lui offrait, le comte Walewski se trouvait dans un grand embarras. Pendant ce temps, l'Empereur s'était retourné vers M. Rouher, lui avait parlé de ce qu'il méditait, et ne l'avait point trouvé rebelle à ses innovations; le ministre d'État fut mis en rapport avec M. Ollivier, qu'il traita d'abord fort courtoisement, et plus tard, lorsqu'il se vit redevenir maître de la situation, fort cavalièrement. Le crédit du comte Walewski baissa rapidement, comme l'eau d'un bassin dont on a ouvert les écluses. Le 19 janvier se fit sans lui, sans M. Émile Ollivier, avec M. Rouher tout seul, dont le pouvoir fut pour longtemps consolidé, M. Ollivier se sauva de la bagarre assez adroitement, et vint retomber sur ses pieds dans la Chambre des députés; mais le président du Corps législatif fut moins heureux. Le ministre d'État ne voulut point lui pardonner sa tentative; il le renversa de son fauteuil présidentiel, le confina de nouveau sur son siége de sénateur, où il mourut un an plus tard, vaincu et découragé.

On se fait une idée de ce que peuvent être des réformes sorties d'un tel conflit de personnes; elles doivent évidemment porter l'empreinte de leur origine. Pouvaient-elles n'être pas informes, incomplètes, insuffisantes? Elles sont venues là tramées par des ambitions et des rivalités qui sans doute les eussent laissées de côté si elles avaient pu arriver sans elles. Ce n'est pas que dans notre pensée le comte Walewski ne fût pas un esprit libéral; mais la pensée qui le dominait n'était pas dans ce moment une pensée absolument libérale; c'est pour cette raison que la liberté que son influence a introduite dans nos institutions est mêlée de beaucoup d'alliage. Il aurait eu plus de désintéressement, il aurait entrepris de renverser M. Rouher sans vouloir à tout prix se mettre à sa place, qu'il serait plus facilement arrivé à ses fins. Quant à M. Emile Ollivier, il peut avoir tort de ne s'être pas obstiné à rester le compagnon de M. Jules Favre et de M. Picard, il peut être coupable de s'être rapproché de l'Empereur; il peut être accusé d'ambition et d'orgueil; mais à coup sûr, ce n'est point l'homme naïf, ce n'est point le pétulant écureuil que l'on nous représente.

Il était accusé de s'être voulu jeter dans les rouages politiques, de s'être offert, d'avoir voulu s'imposer; il a écrit son livre pour montrer, dans un récit qui n'a soulevé aucune protestation et qui a d'ailleurs d'un bout à l'autre l'accent de la vérité, qu'on est venu le chercher, qu'il a refusé ce qu'on lui offrait et qu'il n'a profité de ses entrevues avec l'Empereur que pour demander beaucoup plus de libertés qu'il n'en a été donné. Il est possible que, par les contacts qu'il a eus à certaines époques de sa vie, M. Emile Ollivier se soit compromis aux yeux de certains esprits; mais ce qui l'aurait à tout jamais compromis et perdu, c'eût été d'accepter ce ministère de l'instruction publique qu'on avait la sottise de lui offrir. Voilà du moins une faute qu'il n'a pas commise.

Les fautes de M. Emile Ollivier d'ailleurs et le préjudice qui peut en résulter pour lui ne sont pas en ce moment ce qui doit le plus nous préoccuper; nous avons d'autres sujets de sollicitude. Le cabinet des Tuileries paraît décidé à chercher noise à la Belgique; il prépare, dit-on, des notes comminatoires ou non sur la question des chemins de fer, et veut à tout prix que nos voisins fassent toutes nos volontés. On se demande où peut nous conduire une prétention qui blesse à juste titre les susceptibilités de la nation belge, et qui, pour être excusable, aurait besoin de n'avoir pas été précédée des manifestations imprudentes que nous avons faites auprès de la compagnie du chemin de fer d'Arlon à Bruxelles. Un Etat qui n'est animé que du désir de la paix, qui a pris son parti de la situation qu'il s'est faite ou qu'il a bien voulu se laisser faire, ne se montre pas aussi chatouilleux; il ne jette pas de hauts cris uniquement parce qu'il plaît à un Etat limitrophe d'arrêter des mesures dont il sera le premier et peut-être le seul à souffrir dans ses intérêts commerciaux et économiques. Il semble vraiment que nous cherchions une querelle à tout prix. La question d'Orient est apaisée grâce à l'intervention de la Prusse à qui est venue l'idée de la conférence; notre diplomatie paraissait satisfaite de ce résultat; elle prônait bien haut le plaisir que lui causait la solution du différend qui avait éclaté entre la Turquie et la Grèce, et c'est elle maintenant qui s'efforce de faire naître un différend beaucoup plus grave sur un point de l'Europe où il ne sera pas aussi facilement apaisé. Pour aggraver encore le caractère des démarches que nous faisons commencer à Bruxelles, nous poursuivons la conclusion d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. Il y a longtemps que les gazettes nous entretiennent de ce projet d'alliance sans pouvoir nous convaincre qu'il existe réellement, tant il nous semble peu conforme aux véritables intérêts de notre pays. Il faut bien se décider cependant à le prendre au sérieux; il y a depuis quelques jours un déplacement de personnages diplomatiques, un va-et-vient de dépêches qui ne doit plus guère nous laisser d'illusions. Ne faut-il pas que la France soit bien à bout d'alliances pour chercher son salut dans une combinaison politique à laquelle manquent les éléments de solidité et de sincérité que doit avoir une bonne alliance? Dans celle-ci, nous aurons beaucoup à perdre et rien à gagner. Pour entraîner l'une vers l'autre l'Autriche et l'Italie, ces deux anciennes rivales, à s'unir entre elles, il faut leur créer des intérêts communs; il faut du moins que chacune d'elles

à quelque avantage à recueillir, car on n'espère pas qu'elles accompliront une évolution aussi considérable uniquement pour nos beaux yeux et parce que le cabinet des Tuileries y trouvera son compte. Il importait donc, comme dans *Ruy-Blas :*

> Afin qu'aucun de nous de sa sphère ne sorte :
> De bien régler les droits et de faire les parts.

L'Italie aurait la promesse de quelques lambeaux de terrain dans le Tyrol; l'Autriche la promesse de reprendre sa prépondérance en Allemagne; la France se contenterait modestement de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Ce serait à merveille si, pour arriver à la réalisation d'un si beau rêve, il n'était nécessaire de se heurter à des intérêts qui provoqueront immédiatement une contre-alliance des plus redoutables. Nos visées sur le Rhin obligeront la Prusse à faire appel à tous ses moyens de défense ; la Russie s'unirait à elle dans cette commune pensée et ne verrait pas, sans y faire obstacle, l'Autriche prendre une position menaçante. L'Angleterre a toujours protégé la Belgique ; elle a des raisons d'aimer ce peuple, dont l'indépendance neutralise les bouches de l'Escaut et Anvers, que Napoléon Ier considérait comme un canon braqué sur le cœur de la Grande-Bretagne. Voilà donc l'alliance anglo-prusso-russe opposée à l'alliance franco-austro-italienne; l'Europe divisée en deux camps; une lutte effroyable organisée par nos soins entre les six grandes puissances de l'Europe. Et pour quel intérêt! Pour acquérir la Belgique, qui ne veut point de notre gouvernement, pour acquérir quelques villes de la rive gauche du Rhin, qui sont allemandes et qui répugnent à la domination française !

Vainqueurs, nous rendons à l'Autriche cette prépondérance sur l'Allemagne que la Prusse possède aujourd'hui et qu'elle a si chèrement achetée et nous sommes bien plus avancés ! La Prusse, agrandie du Hanovre, du grand-duché de Hesse et de ses autres conquêtes, possède 24 millions d'habitants ; l'Autriche en posséderait plus du double et nous menacerait du voisinage le plus dangereux que nous puissions avoir. Nous paraissions comprendre ce danger en 1866, lorsque nous résistions aux sollicitations du cabinet de Vienne et que nous laissions les Prussiens écraser les Autrichiens à Sadowa. Notre politique est donc changée ? Ou bien avions-nous mal fait nos calculs avec M. de Bismark? Le mal est que nous ne savons pas nous résigner aux conséquences de nos fautes. Vainqueurs, nous sommes en présence de l'Italie, dont les exigences sont bien connues, et qui nous tiendra rigueur jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à lui donner. Nos hommes d'État n'espèrent pas sans doute que l'Italie puisse se contenter de quelques postes dans le Tyrol; les Italiens font cas de cette conquête; mais s'ils s'enrôlent avec nous c'est pour avoir Rome, Rome, leur rêve, leur capitale. Il faut que l'empereur Napoléon soit bien décidé à laisser les Italiens prendre Rome, à abandonner la papauté, à braver les ressentiments terribles de tout le clergé catholique, dont la bienveillance, jusqu'à ce jour, ne lui a pas été tout à fait inutile. S il con-

serve l'espoir de soustraire la capitale du monde chrétien à la convoitise italienne, il se berce d'un faux espoir et il se jette dans un grand péril. Les Italiens, au moment le plus critique de la lutte, peuvent tout à coup mettre l'arme au pied, et, se tournant vers la France, lui dire : « Laissez-nous prendre Rome ou ne comptez plus sur nous. » Il sera trop tard alors pour refuser, et nous serons ainsi contraints, pour n'être point trahis nous-mêmes, de trahir des intérêts que nous avons solennellement juré de défendre toujours. Tels sont les avantages que nous promet l'alliance qui se négocie momentanément et pour laquelle quelques-uns de nos hommes d'Etat font en ce moment une prodigieuse dépense d'activité.

Il y a une hypothèse à laquelle nous n'osons pas même nous arrêter ; mais elle nous montre des désastres si grands que nous croirions manquer aux devoirs du patriotisme si nous ne disions pas quels seraient les malheurs dont l'Autriche, la France et l'Italie seraient accablées dans le cas où les forces combinées de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre nous amèneraient un second Waterloo. L'Autriche détruite à tout jamais ; l'Italie ingrate, répudiée de l'Allemagne qui lui a donné la Vénétie, abandonnée de tous, se détruisant elle-même morceaux par morceaux ; la France... Dans quel état serait la France? Dans quel abîme serait-elle entraînée ? où irait la dynastie? Il y a là, comme on voit, matière à de graves réflexions ; il est impossible qu'elles ne soient pas venues à l'esprit de ceux qui ont nos destinées entre les mains. Ils doivent être frappés et presque effrayés de l'attitude silencieuse de la Prusse. Pendant qu'ils agitent les clauses de leur alliance, la Prusse est tranquille ; elle ne négocie avec personne, comme si déjà toutes ses alliances étaient conclues. Pendant que nous faisons blanc de notre épée avec les Belges, le roi de Prusse ouvre le Reichstag par un des discours es plus pacifiques qu'il ait encore prononcés. Ces contrastes sont faits pour exciter notre attention et nous mettre en garde contre de dangereux entraînements.

De l'autre côté des Pyrénées, la tournure que semblent vouloir prendre les affaires ne nous promet point de grandes satisfactions et, si la couronne flottante d'Espagne vient se poser, comme on le prévoit, sur la tête d'un d'Orléans, nous aurons encore là un voisinage sur lequel il ne faudra pas compter. Il a été question dans les Cortès du duc de Montpensier et de sa situation de capitaine général que la révolution lui a laissée. L'attitude du duc de Montpensier a été des plus compromettantes ; c'est lui pour ainsi dire qui a été le précurseur et le drapeau de la révolution. Quelques mois avant qu'elle n'éclatât, il avait trouvé moyen de se faire exiler par la reine Isabelle Il n'était point au pronunciamiento de Cadix, parce qu'il ne convient pas à un prince de prendre ouvertement les armes contre un membre de sa famille qu'il veut renverser ; mais on sentait la main du duc dans les enthousiasmes qui accueillaient la révolte de Topete, ainsi que les proclamations de Prim et de Serrano. Un peu plus tard, lorsque Cadix essaya d'une tentative contre-révolutionnaire, qui vit-on accourir du côté du Portugal? Le duc de Montpensier, qui tenait à remplir ses devoirs de capitaine général ; on le pria poliment de s'en retourner chez lui ; mais sa démonstration était faite. Le duc avait adhéré, par cette démar-

che, au pronunciamiento de Cadix et au renversement de la Reine. Tout concourt à rendre évidente comme la lumière du jour la participation de ce prince dans les actes révolutionnaires qui se sont accomplis en Espagne depuis six mois. Ce qui le compromet le plus, ce sont ces fonctions de capitaine général que lui a laissées le gouvernement provisoire, alors qu'il proclamait la déchéance des Bourbons et qu'il leur enlevait tous leurs titres et tous leurs grades.

M. Castelar a carrément posé la question du duc de Montpensier. Ce farouche républicain entrant de plain-pied dans le débat, a demandé si, décidément, la dynastie des Bourbons était oui ou non déclarée déchue, et si le duc de Montpensier, beau-frère de la reine, était oui ou non un Bourbon. S'il n'est pas un Bourbon, il est un étranger qui n'a jamais commandé des armées espagnoles, et il n'a aucun droit au titre de capitaine général. Le raisonnement de M. Castelar n'était-il pas fort concluant? Il ne veut, quant à lui, de prince étranger, ni comme capitaine général ni comme roi d'Espagne; son opinion est qu'il ne faut ni de celui-là, ni d'un autre. « L'avénement d'un prince étranger au trône d'Espagne serait, d'après lui, la continuation des malheurs historiques de ce pays, et un signe non équivoque de décadence; il n'est d'ailleurs pas dans l'intention de l'Espagne, a-t-il dit en terminant, de devenir une Pologne du Midi. » Il n'y avait pas grand-chose à répondre à M. Castelar; aussi le général Prim, qui paraît être le plus chaud partisan du duc de Montpensier, n'a-t-il rien répondu. C'est en vérité ce qu'il avait de mieux à faire. Son protégé rencontrera beaucoup d'obstacles pour arriver au trône d'Espagne; aux premiers pas qu'il fait, il se heurte à des résistances et à des objections contre lesquelles il n'a rien à répliquer. Mais il y a quelque chose de plus concluant encore que les raisonnements de M. Castelar, c'est le vœu de la nation. Si la nation espagnole, par la voie de ses représentants ou autrement, se prononce pour la monarchie et que le monarque élu soit le duc de Montpensier, nous ne voyons pas ce que M. Castelar ni personne au monde auraient à y reprendre. Ce n'est pas à coup sûr du côté de la France qu'on pourrait chercher noise à un peuple qui se serait donné librement un souverain. Le principe du suffrage universel est aussi respectable au sud qu'au nord des Pyrénées.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Tous les ans, à pareille époque, les mêmes craintes, les mêmes appréhensions se renouvellent : les questions politiques semblent se réveiller, et les marchés financiers de l'Europe entière éprouvent le contre-coup de l'inquiétude générale. A l'approche du printemps, les bruits de guerre prennent plus de consistance; le plus petit incident devient immédiatement un événement. Qu'un ministre demande un congé ou change de résidence, aussitôt on prétend que son absence est motivée par des

causes politiques; la Bourse prend peur et la baisse s'accentue avec une vigueur dont l'opinion s'émeut et s'alarme.

Cette situation déplorable et dangereuse n'est naturellement que le fruit de la fausse direction donnée à nos affaires étrangères. Avons-nous tort d'être inquiets quand nos armements se poursuivent sur une si large échelle, quand l'organisation militaire s'accomplit avec une rapidité qui tient du vertige. Qui donc craignons-nous? De qui se méfie-t-on? Cette paix armée dont les finances publiques supportent le poids doit-elle s'éterniser? Une difficulté, un conflit vient-il à s'élever, les grandes puissances cherchent aussitôt à l'apaiser; mais elles évitent aussi de soulever et de résoudre d'autres difficultés toujours prêtes à embraser l'Europe.

La baisse de ces derniers jours ne peut trouver d'autres explications que dans ces inquiétudes causées par un malaise indéfini. Le mal de l'inconnu, le cauchemar de l'incertitude, suivant l'expression d'un éminent personnage, sont mille fois plus dangereux que le mal lui-même. A Vienne et à Berlin, à Londres comme à Paris, au midi comme au nord, les esprits sont inquiets, et les paroles officielles, si pacifiques qu'elles puissent être, sont impuissantes à rassurer l'opinion, car elles sont en complet désaccord avec les actes, avec les faits.

Ce n'est pas seulement à l'extérieur que nous trouvons des sujets d'inquiétude et de crainte : notre situation intérieure n'est pas exempte de périls. Les récentes discussions dont le Corps législatif a été le théâtre, à l'occasion du traité passé entre la ville de Paris et le Crédit foncier sont loin de satisfaire les plus complaisants admirateurs, ceux que Tacite nommait si vigoureusement : « *Pessimum inimicorum genus, laudantes !* » Les débats curieux de ce traité laissent dans l'esprit une pénible impression quand on voit une administration comme celle de la ville de Paris, placée sous le contrôle gouvernemental, tailler, rogner, traiter, dépenser, disposer à son gré, en dépit de la loi : sa dette, c'est une illégalité; son traité, c'est une illégalité; ses dépenses sont des prodigalités. Et, pour aider cette ville prodigue, nous voyons un établissement de crédit de premier ordre, violant ses statuts, prélevant des commissions que les honorables du Corps législatif ont qualifiées d'usuraires! Un député a même pu s'écrier en pleine assemblée, et sans être immédiatement rappelé à l'ordre, que les faits dont on faisait l'historique devraient plutôt se dérouler devant la police correctionnelle! M. Rouher, l'éloquent ministre d'Etat, a été amené, lui aussi, à confesser que des irrégularités avaient été commises, irrégularités qui, la veille, étaient régulières dans la bouche du ministre qui l'avait précédé à la tribune. La sincérité du ministre d'Etat l'a conduit aussi à faire des déclarations que nous eussions voulu voir mises en pratique depuis longtemps; il a déclaré que le gouvernement ne voulait plus accepter la responsabilité que le patronage d'entreprises ou de sociétés industrielles lui faisait supporter : « Les intérêts privés, a-t-il dit, sont assez forts pour se sauvegarder eux-mêmes! » Touchante sollicitude, en vérité! Que n'avons-nous été averti plus tôt, quand il s'est agi du Mexique, de Tunis et tant d'autres! Et suffit-il

aujourd'hui d'avouer ses fautes, quand on a été impuissant à les éviter? Ah! nous comprenons que le gouvernement cherche à décliner la responsabilité; mais il lui sera difficile d'y échapper. Au Mexique, pour réclamer une créance de 13 millions, nous avons dépensé un milliard; nous avons autorisé le bey de Tunis à contracter deux emprunts s'élevant en total à 100 millions; aujourd'hui le bey de Tunis ne rembourse plus rien, ne paye pas même les intérêts d'une aussi grosse dette. L'Italie et l'Autriche ont pu venir chercher en France les capitaux dont elles avaient besoin: aujourd'hui elles imposent d'une taxe de 17 et 10 0/0 le revenu de cette dette; cette mesure, qui n'est qu'une banqueroute partielle, émeut notre gouvernement. Quel cas a-t-on fait de ses réclamations? Aucun. Bien mieux, les mêmes gouvernements italien et autrichien ont pu depuis six mois émettre sur nos marchés une quantité de leurs valeurs, sans que le ministre des finances vînt opposer son *veto* à ce nouvel envahissement de valeurs étrangères. Un jour, nous voyons le gouvernement autoriser l'émission de valeurs étrangères à lots; le lendemain, ce qui était permis est subitement défendu.

Les déclarations de M. Rouher, si chaleureusement applaudies à la Chambre, ont été aussi chaleureusement discutées à la Bourse; mais pourquoi le ministre s'est-il arrêté en aussi bon chemin? Pourquoi n'a-t-il pas fait entrevoir aux sociétés de crédit que désormais le gouvernement avait l'œil ouvert sur leurs opérations? Pourquoi n'a-t-il pas indiqué la voie qu'il fallait suivre pour rester dans la légalité la plus rigoureuse?

Le Crédit foncier vient de subir à la Chambre une grave atteinte dont il lui sera bien difficile de se relever. Le public ne peut en croire ses oreilles, et il se demande, avec raison, comment un établissement aussi considérable a pu impunément violer ses statuts, enfreindre ses règlements. L'opinion s'habituait à considérer le Crédit foncier comme une institution dont les principes et les actes étaient marqués au coin de la plus stricte légalité; et voilà que tout à coup les révélations les plus graves sont faites en pleine Chambre législative! Voilà que des jurisconsultes, des hommes d'affaires, des hommes dévoués au gouvernement et à la dynastie viennent hautement accuser et condamner l'institution de la rue Neuve-des-Capucines! Les actionnaires du Crédit foncier ont dû éprouver un vif sentiment d'inquiétude en entendant leur gouverneur, M. Frémy, déclarer à la tribune que si les opérations de son établissement n'avaient pas été en tous points conformes au pied de la loi, elles n'avaient pas dépassé les bornes de la légalité! C'est un aveu bien pénible, et qui ne trouve son équivalent que dans l'offre faite encore par M. Frémy de restituer à la ville de Paris les 17 millions qu'il était accusé d'avoir prélevés illégalement. On se demande si plus tard d'autres aveux ne seront pas faits; on se demande si un jour ou l'autre on n'apprendra pas que d'autres opérations du Crédit foncier pour « n'être pas conformes au pied de la loi, n'ont pas dépassé les bornes de la légalité! » La baisse du Crédit foncier indique suffisamment l'inquiétude des actionnaires. De 1650 fr. ses actions sont tombées en trois jours à 1460 fr.! Deux cents francs de baisse sur la valeur d'une entreprise dont la base d'opérations est le prêt sur les pro-

priétés foncières, c'est-à-dire la valeur la plus solide et la plus immuable de toutes !

Dans quelques jours, le Corps législatif aura à s'occuper de la discussion du budget. Puissions-nous ne pas entendre dans ces importants débats des révélations aussi graves ! Heureusement que les finances de l'Etat ont à leur tête un homme sage. Le nom seul de M. Magne nous donne confiance. L'économie dans la paix, tel est le système financier de notre ministre des finances, et s'il ne dépendait que de lui de diminuer les frais considérables que nous cause la paix armée, notre dette serait bien vite allégée, les impôts qui pèsent sur une partie de la population seraient dégrevés jusqu'à la dernière limite du possible. On ne reproche pas à M. Magne de cacher la vérité, de la déguiser sous les chiffres imposants de nos budgets. Avec lui, pas d'ambages ni de détours, mais un exposé sincère, net et clair de la véritable situation des finances de l'Etat.

La discussion du traité de la ville de Paris, le réveil de l'incident belge, les bruits d'alliance entre l'Italie, l'Autriche et la France contre l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre; tels sont les faits principaux qui ont tant ému nos marchés français pendant cette première quinzaine de mars. A côté de ces faits importants, l'émission de 124,000 bons du trésor impérial ottoman a passé inaperçue. C'est encore la Société générale *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France* qui s'est chargée de lancer cette opération et de la recommander, de la patronner près de sa clientèle. Les emprunts étrangers sont de plus en plus offerts à la tentation de l'épargne française, et notre industrie, notre commerce ne trouvent personne, ni banques, ni banquiers, pour les aider dans leur développement et leur extension intérieurs. Comme le faisait remarquer avec raison un éminent publiciste, ces emprunts funestes condamnent à l'impuissance et à l'inutilité les véritables établissements de crédit. Lorsque l'épargne, en prêtant à un gouvernement, peut tirer de ses fonds 10 ou 15 0/0, à quel taux voulez-vous qu'elle les prête à notre industrie et à notre commerce, alors que l'intérêt conventionnel est limité en France, sous peine d'usure, à 5 et 6 0/0 par la loi du 3 septembre 1807, et que l'usure est punie d'une amende qui peut s'élever à la moitié des capitaux ainsi prêtés et d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois, peines qui, en cas de récidive, peuvent être élevées jusqu'au double ?

ALFRED NEYMARCK.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cie, rue Coq-Héron, 5.

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE

EN ESPAGNE

(1808-1812)

SOUVENIRS DU GÉNÉRAL PRUSSIEN H. DE BRANDT

Aus dem Leben des Generals Infanterie H. von Brandt. — 1er Theil, Berlin, E.-S. Müller, 1868.

La *Revue* a déjà signalé cet ouvrage, remarquable à plus d'un titre, et qui mériterait d'être traduit en entier. Nous allons rapidement indiquer les incidents qui peuvent intéresser plus particulièrement les lecteurs français dans le premier volume de ces souvenirs, le seul qui ait paru jusqu'à présent.

L'auteur, le général prussien de Brandt, né sur le territoire de Posen, avait fait ses premières armes, de 1808 à 1812, dans les régiments polonais auxiliaires de la France, et c'est pour obéir à ses dernières volontés que son fils, officier du grand état-major prussien, publie aujourd'hui cette autobiographie militaire. « L'armée prussienne, dit-il, à laquelle le général de Brandt a si longtemps appartenu, trouvera d'utiles enseignements dans ce livre,

monument commémoratif des premiers et vaillants frères d'armes de mon père en Espagne et en Russie. » Voici donc un livre allemand qui s'inspire d'un esprit de justice et même de prédilection pour les Polonais et par suite pour les Français; et il est dédié à l'officier le plus distingué de l'armée de Sadowa, à ce même général de Moltke que des écrivains mal renseignés s'obstinent à représenter comme un irréconciliable ennemi de la France!

I

Né en 1789, dans le duché de Posen, mais d'une famille allemande, Brandt avait fait ses études au *Lycéum* de Kœnigsberg, alors fort renommé, et qui, suivant lui, justifiait pleinement sa réputation. Le souvenir le plus frappant qu'il eût gardé de ses années scolaires était le convoi funèbre de l'illustre auteur de la « Critique de la raison pure. » « J'ai assisté depuis, dit-il, à bien des funérailles de rois et de princes, je n'y ai plus retrouvé jamais dans les foules ce recueillement profond, religieux, que j'avais vu régner sur le passage du cercueil couvert de velours rouge avec passementeries d'argent, qui renfermait les restes mortels du célèbre Kant. »

Les parents de Brandt le destinaient à la jurisprudence. En 1805, modeste étudiant à l'Université de Kœnigsberg, il suivait avec une ardente curiosité les péripéties de la guerre entre la France et l'Autriche. Son émotion fut plus vive encore quand la Prusse osa à son tour entrer en lutte avec le vainqueur d'Austerlitz. « Nous autres étudiants, dit-il, nous nous réunissions chaque soir; on mettait en commun toutes les lettres, toutes les communications de la journée, et c'étaient alors des dissertations interminables, arrosées de capricieuses libations. Ceux de l'ancienne Pologne, dont l'approche de Napoléon réveillait les espérances, commençaient à se tenir à l'écart. Les Allemands, au contraire, montraient une ardeur extrême; les allocutions belliqueuses, en prose et en vers, pleuvaient comme grêle. » On ne s'en tint pas à de vaines démonstrations; tous ces jeunes gens entrèrent comme officiers dans les bataillons de volontaires qu'organisait alors le lieutenant-colonel Bronikowski (novembre 1806). On envoya ces nouveaux soldats s'instruire en Lithuanie, et l'on eut le tort de les y laisser trop longtemps. Promenés de cantonnements en cantonnements, à travers les boues de l'ancienne Pologne, les volontaires de Kœnigsberg n'eurent pas la chance d'aller au feu; ils arrivaient

seulement à Memel au moment où la paix fut conclue. « Quoique bien jeune encore, je sentais, dit Brandt, toute l'étendue de notre malheur, et je ne pus voir sans une cruelle émotion la reine Louise errer tristement sur le quai avec ses enfants. »

Les nouvelles répartitions territoriales changeaient la position du jeune enseigne. Sa famille, bien que d'origine allemande, était domiciliée sur un territoire qui faisait partie du duché de Varsovie, dont le roi de Prusse avait reconnu l'existence par le traité de Tilsitt. Pour éviter des désagréments à ses parents, Brandt fut obligé de quitter le service de la Prusse. Quelque temps après, il essaya secrètement d'y rentrer, fut successivement recommandé à Blücher et à Schill. L'accueil du second fut aussi gracieux que celui du premier avait été rude, mais tous deux aboutirent à la même conclusion ; pas de places et encombrement de demandes. Sur ces entrefaites, le maréchal Davoust, qui commandait alors à Varsovie, ayant eu vent de ces démarches, y coupa court en expédiant à Brandt un brevet de sous-lieutenant dans la légion de la Vistule, avec ordre de se rendre sur-le-champ au dépôt général établi à Sedan, pour être ultérieurement employé en Espagne, où les hostilités commençaient. Nous n'oserions affirmer que Brandt ait été fort contrarié de ce dénouement imprévu. Depuis Tilsitt, il avait cessé d'être sujet prussien, et la gloire de l'armée française, celle de Napoléon, exerçaient un grand prestige sur son imagination juvénile. Il parlait et écrivait avec une facilité remarquable la langue française, circonstance qui contribua naturellement à rendre son passage en France plus agréable. L'une de ses étapes les plus intéressantes fut celle d'Arcis-sur-Aube, où il logea chez un parent de Danton, dans une maison où le célèbre tribun était venu plus d'une fois avec ses amis inséparables Lacroix et Fabre d'Eglantine. Il y avait fait notamment un séjour assez long peu de temps avant son arrestation. Son compatriote n'avait pas encore pardonné à Robespierre la mort de cet homme « *aimable et intéressant.* »

A Bordeaux, le jeune sous-lieutenant trouva aussi l'accueil le plus cordial. La maison de Montaigne fixa particulièrement ses regards. Il connaissait, pour les avoir lues dans l'original, les œuvres du sceptique aimable qui a écrit « qu'il n'est occupation plaisante que la militaire. » Cet aphorisme, selon Brandt, prouve bien que Montaigne n'avait jamais servi.

En traversant la France, les soldats de la Vistule avaient à peine entrevu quelques uniformes. A Bayonne, en revanche, ils ne virent plus guère autre chose. Brandt, ayant été commandé pour aller chercher des munitions, tomba justement au milieu du déjeuner des quatre cents ouvrières de l'arsenal, et crut arriver en plein sabbat.

A Biarritz, on lui raconta que chacun des bains de mer de l'Empereur était précédé d'une reconnaissance aquatique pour prévenir toute surprise anglaise. Pendant qu'il se baignait, un détachement de cavalerie de la garde éclairait la mer, en s'y avançant aussi loin qu'il était possible de le faire sans trop de péril.

On aborda la Péninsule par Saint-Jean-Pied-de-Port et le célèbre défilé de Roncevaux. Dès que les recrues polonaises eurent franchi la frontière, elles ne marchèrent plus qu'avec toutes les précautions usitées en pays ennemi. D'après les ouvrages de Cervantes et le *Don Silvio* de Wieland, alors fort à la mode en Allemagne, Brandt s'était fait de l'Espagne un idéal qui ne ressemblait guère à la sombre réalité de 1808[1]. « En vain, dit-il, je cherchais des yeux l'*hidalgo* laboureur, l'épée au côté, marchant d'un pas solennel derrière sa charrue; dans les villes, aucun frôlement mystérieux de guitare, aucune voix de *señora* n'arrivait à mon oreille. Les portes des maisons, les devantures des boutiques étaient partout fermées : les habitants se tenaient à distance, nous lançaient des regards farouches : *Je ne sais pas, je ne comprends pas* (*non saber*), étaient les seuls mots qu'on pouvait tirer d'eux. En fait de *señoras*, quelques vieilles femmes d'une laideur effroyable se hasardaient seules dans les rues. »

A Oubiri, première étape sur le territoire espagnol, l'ordre était arrivé de Pampelune de requérir des charrettes et des mulets dans les villages voisins pour un grand transport de munitions. Mais les villageois que cet ordre concernait en avaient eu connaissance aussi vite que ceux qui étaient chargés de l'exécuter, et l'on ne trouva plus ni hommes ni mulets; tout avait fui au loin dans les montagnes. Brandt fut envoyé avec six soldats, prendre gîte chez un des principaux hidalgos, un certain don Juan de la Torre. Il voit une grande et sombre maison, au balcon fièrement armorié. Il frappe inutilement à diverses reprises; enfin, une fenêtre s'entr'ouvre; à l'interrogation en espagnol dont il devine le sens, il répond en montrant le billet de logement. La fenêtre se referme; au bout de quelques minutes, on entend déplacer des barres, tirer force verrous. La porte s'ouvre enfin; un personnage grand et vigoureux apparaît, « exactement costumé comme Figaro sur les scènes allemandes ». Il fait signe à ses hôtes de le suivre et les introduit dans une vaste chambre, ayant pour tout mobilier une table et quelques escabeaux plus ou moins délabrés. Le Figaro, qui était bien

[1] Don Silvio de Rosalva est un jeune gentilhomme sur lequel la lecture assidue des féeries a produit le même effet que celle des romans de chevalerie opéra jadis sur le cerveau du héros de la Manche. Ce pastiche de *Don Quichotte*, aujourd'hui oublié, a joui longtemps d'une grande vogue en Allemagne.

le vrai maître du logis, se retire en murmurant d'un air farouche le compliment obligé : « Toute la maison est à la disposition de Votre Seigneurie. » Ce personnage était pourtant d'humeur relativement prévenante; dans la soirée, il reparut et essaya de lier conversation. La tentative était ardue; il ne savait pas un mot de français ni d'allemand, et Brandt, l'homme le plus lettré de la troupe, n'avait pas encore eu le temps d'ouvrir la grammaire espagnole dont il s'était muni à Bayonne. Heureusement, il se trouva que le señor de la Torre, cadet de sa noble famille, avait d'abord étudié pour être prêtre. La mort d'un frère aîné avait brusquement rejeté le jeune bachelier de Huesca dans la vie civile; il ne fallait pas laisser périr le grand nom de la Torre! Grâce à ses souvenirs classiques encore récents, l'ex-élève du *lyceum* de Kœnigsberg put donc soutenir avec son hôte une conversation latine, moitié théologique, moitié politique, dans laquelle Napoléon était désigné par la majestueuse périphrase de *Supremus dux Franco-Gallorum.* L'Espagnol apprit avec une stupéfaction profonde que, sur les bords de la Vistule, on voyait des catholiques et des luthériens habiter paisiblement le même territoire, la même maison, contracter des alliances de famille. L'Espagne n'en était pas là; heureusement pour elle, peut-on dire, puisque le fanatisme religieux fut sa plus grande force dans cette crise.

En arrivant à Pampelune, Brandt fut incorporé dans le régiment que commandait un officier célèbre depuis dans l'insurrection polonaise de 1831, le colonel Chlopicki. Ce régiment, qui faisait partie du corps de Lannes, se trouva placé en réserve pendant la bataille de Tudela, éclatante revanche de Baylen. « Sans le bruit du canon et le sifflement d'un boulet qui passa au-dessus de nous, dit Brandt, nous n'aurions pas soupçonné l'existence de la bataille. » Le jeune sous-lieutenant était impatient de recevoir le baptême du feu; sa noble ardeur fut largement satisfaite pendant le siége de Saragosse.

II

Les anecdotes de ce siége ne sont pas la partie la moins intéressante des souvenirs du général de Brandt. Il est de ceux qui pensent que la victoire de Tudela aurait suffi pour déterminer la retraite des patriotes les plus exaltés et l'occupation immédiate de la grande cité aragonaise, si les assaillants avaient agi avec plus de célérité. Malheureusement Lannes, gravement indisposé, avait dû résigner le commandement à Moncey, qui n'avait pas la même

énergie ni la même autorité morale sur ses collègues. Dès le 27, l'avant-garde était arrivée à Alagon; mais les vivres manquaient, et Moncey se crut obligé de reculer. Trois jours après, cédant aux injonctions énergiques de Napoléon, il se reporta en avant, vint jusqu'en vue de Saragosse. A l'aspect de cette ville, les troupes, encore électrisées de leur victoire récente, firent entendre d'énergiques acclamations; en ce moment, il était temps encore! Le mouvement intempestif de Ney sur Catalayud entraîna Moncey à se retirer pour la deuxième fois, abandonnant le Monte-Torero, qu'il venait d'occuper presque sans coup férir. Cette nouvelle reculade ranima le courage des insurgés; elle mécontenta vivement les soldats de Moncey, cantonnés, par un temps affreux, dans les environs d'Alagon.

Sauf la petite ville de Tudela, toute la contrée était absolument dévastée. Les habitants avaient pris la fuite; les soldats, tourmentés par une bise glaciale qui alternait avec des pluies diluviennes, coupaient les oliviers, arrachaient les portes et les fenêtres des habitations désertes pour alimenter les feux de bivouacs. Le service des vivres laissait aussi beaucoup à désirer, et cette déplorable situation se prolongea pendant quinze jours.

Enfin Moncey, renforcé du corps de Mortier et pourvu d'artillerie de siége, marcha de nouveau sur Saragosse. Les soldats, découragés par les deux retraites précédentes, disaient tout haut que ce serait encore la même chose cette fois; mais ils furent bientôt détrompés. La brigade Habert, dont le régiment de Brandt faisait partie, s'empara le 21 décembre de Monte-Torero. Le choc le plus sanglant eut lieu dans le souterrain voûté sur lequel passait le canal de Tudela. Cette espèce de caveau, que les assiégés avaient fortement barricadé, mérita ce jour-là son nom lugubre : *Baranco de la Muerte* (Gouffre de la Mort).

Atteint à Alagon d'une violente dyssenterie, Brandt fut transporté à l'hôpital militaire, semblable, dit-il, à une caverne d'assassins. Cet hôpital, où sévissait le typhus, était installé dans un couvent dont les moines, réfugiés à Saragosse, aidaient probablement à faire les blessures dont on allait mourir chez eux. Pendant les premiers jours, Brandt, ayant encore sa connaissance, suivait de son lit les détails de l'enterrement des nombreux malades qui succombaient. Ils étaient jetés par les fenêtres dans un état complet de nudité, chargés sur des charrettes et portés à d'immenses fosses qu'on creusait incessamment à cent pas de là. Les Espagnols mis en réquisition pour cette tâche s'en acquittaient avec une sorte de joie diabolique. Ce spectacle n'était pas propre à hâter la guérison du jeune sous-lieutenant : son état s'aggravait d'heure en heure, et

bientôt sa raison s'égara tout à fait. Une sensation de froid inexprimable le rappela à lui-même une nuit ; il se vit dans un lieu inconnu, encombré de morts et de mourants, lieu d'un aspect plus rebutant, plus sinistre que la salle dans laquelle il avait été déposé d'abord. Saisi d'horreur, il fit un violent effort pour se soulever, s'enfuir, et retomba évanoui. En revenant à lui et se retrouvant dans son lit ordinaire, il crut avoir été le jouet de quelque affreux cauchemar. Son aventure n'était que trop véritable : au milieu d'un accès de fièvre, il s'était levé et, marchant à tâtons, avait passé de la salle des officiers dans le quartier des simples soldats. Après bien des péripéties, sa jeunesse et la force de sa constitution triomphèrent du mal ; mais le sourd retentissement des cadavres tombant des fenêtres du funèbre hôpital le poursuivit longtemps dans ses rêves.

Le 19 janvier 1809, il était de retour à son régiment. Dans cet intervalle, le siége avait fait peu de progrès, du moins de ce côté. Les officiers supérieurs étaient installés, tant bien que mal, dans les ruines des pavillons de jardins et des maisonnettes de vignerons les plus proches de la ville ; les officiers subalternes et les soldats, pour se garantir du feu des assiégés, se creusaient en terre de véritables tanières d'environ quatre pieds de profondeur, couvertes de branches d'arbres. Quand il venait à pleuvoir, on y pataugeait comme dans un marais... Le 23 au matin, des rumeurs inquiétantes circulaient. On parlait de l'approche des deux armées espagnoles de Valence et de la Catalogne ; mais, dans l'après-midi, le bruit se répandit que le maréchal Lannes, enfin rétabli, venait d'arriver au camp. Cette nouvelle causa une satisfaction générale ; on prévoyait avec raison que la présence de l'illustre maréchal allait donner plus d'ensemble et de vigueur aux opérations. Le soir même, Brandt vit dans la tranchée, un endroit fort exposé, le général du génie Lacoste en grande conversation avec un personnage sans uniforme ni épée, vêtu d'un simple pardessus de couleur verte. Lacoste et lui regardaient attentivement avec leurs lunettes d'approche du côté de la ville, sans se préoccuper aucunement des balles et des boulets qui leur arrivaient de toutes parts. Enfin, l'interlocuteur de Lacoste, qui n'était autre que le maréchal en personne, daigna s'apercevoir du danger et dit à haute voix : « On nous a vus, allons-nous-en !... [1] »

Les premières nouvelles de ce qui s'était passé la veille sur d'autres points étaient habituellement recueillies et transmises le lendemain matin par la cantinière du régiment, à laquelle on avait organisé une sorte de foyer de cuisine avec des pierres plates enlevées,

[1] Ces paroles sont en français dans l'original.

comme on s'en aperçut plus tard, à un cimetière voisin. C'était là que se réunissaient les officiers pour le déjeuner, lequel consistait d'ordinaire en une soupe composée de vin, de mauvaise farine et de sucre brut encore plus mauvais. Un jour, l'un des convives crut apercevoir un fragment d'inscription sur l'une des pierres de l'âtre, et parvint à déchiffrer ces mots : *Percussus morbo decessit qui intus jacet.* Etrange contradiction du cœur humain ! cette découverte éloigna de ce lieu beaucoup d'officiers ; ces hommes qui à toute heure bravaient la mort éprouvaient une invincible répugnance à prendre leurs repas sur la dalle d'un tombeau.

La journée du 27 janvier 1809 fut des plus sanglantes. Vers neuf heures du matin, on donna l'assaut sur trois points à la fois : au couvent de Saint-Joseph, à celui de Sainte-Monique, et à la Casa-Gonzalez, construction dont les assiégés avaient fait une sorte d'ouvrage avancé. De ces trois attaques, la première seule réussit. Le bataillon du 2me régiment de la Vistule, dont Brandt faisait partie, était chargé de donner l'assaut à la Casa-Gonzalez. Il s'y logea un moment, mais fut bientôt contraint de se retirer précipitamment avec des pertes sensibles. Des étages supérieurs de l'édifice et du rempart voisin partaient des feux insoutenables. La nouvelle des victoires françaises d'Uclès, de Liciñena, d'Alcañiz, n'avait nullement abattu le courage des insurgés ; ils n'y croyaient pas, et ne voulaient se souvenir que de Baylen.

Brandt décrit avec animation la seconde période du siége, plus horrible encore que la première : la guerre des maisons et des rues... « Quand on pénétrait dans une maison, dit-il, il fallait d'abord la visiter soigneusement de la base au faîte. Nous avions appris par expérience qu'une résistance brusquement interrompue pouvait être une ruse de guerre. Souvent, tandis qu'on s'installait au premier étage, on était fusillé à bout portant de l'étage supérieur par des trous pratiqués d'avance dans les plafonds. Les recoins, les cachettes qui se rencontrent si fréquemment dans ces vieilles constructions donnaient lieu à des embuscades meurtrières. Il fallait surtout bien surveiller les toits. Ces Aragonais, avec leurs chaussures légères, y circulaient avec autant d'aisance et aussi peu de bruit que des chats, ce qui leur permettait de revenir faire les diversions les plus inattendues fort en arrière de la ligne d'opérations. C'était une véritable guerre de partisans aérienne ; on était tranquillement au coin du feu, dans une maison nettoyée depuis plusieurs jours ; tout à coup on recevait par quelque fenêtre des coups de feu qui semblaient venir du ciel. »

Le 7 février fut marqué par un épisode dont tous les historiens du siége ont parlé, celui de l'occupation momentanée de l'hospice

des fous, que les Espagnols avaient transformé en hôpital et dont l'incendie chassa bientôt les vainqueurs. Brandt commandait un petit détachement de vingt hommes, qui couvrait la gauche de la colonne d'attaque, en cheminant à travers des cours adjacentes et des dépendances du bâtiment principal. Le sergent de sapeurs qui leur servait de guide prit une fausse direction et les amena précisément au fort du péril. Ils se trouvèrent tout à coup submergés dans les flots d'une vapeur épaisse, infecte : elle provenait, chose horrible à dire! des malades morts ou mourants du typhus et oubliés par leurs compatriotes dans le bâtiment auquel on avait mis le feu pour retarder les progrès des Français. Il y eut un mouvement de *sauve qui peut* général; heureusement Brandt rencontra sous sa main, dans cette obscurité empestée, une fenêtre qu'il brisa et qui rendit un peu d'air et de jour. Alors le guide put s'orienter, et, après bien des tours et des détours, ils sortirent sains et saufs de cet enfer.

Brandt se distingua en plusieurs occasions dans les dernières opérations, notamment à la prise du couvent des jésuites (8 février), où il se trouva un moment pris entre deux feux avec une cinquantaine de soldats. Il fit bonne contenance et se tira honorablement d'affaire, n'ayant perdu que trois hommes, bien que l'ennemi tirât à bout portant d'une maison dont on le croyait expulsé.

Le tableau de la reddition de Saragosse est une page d'histoire qui mérite d'être reproduite :

Le 20 au soir, tout était conclu, mais plus d'un curieux, trop pressé de visiter les quartiers encore occupés par l'ennemi, se voyait encore arrêté par un menaçant *Atras*! (arrière !), et par un canon de fusil dirigé contre sa poitrine. Le 21 à midi, nous nous dirigeâmes, en grande tenue, vers la *Puerta del Portillo*, où la garnison devait déposer les armes. Nous présentions l'aspect le plus imposant. Chacun s'était fait un point d'honneur de dérober toute trace des peines et des fatigues que nous avions endurées. Les manteaux brûlés par la poudre, troués par les balles, étaient soigneusement roulés sur les havré-sacs; les fusils, nettoyés avec soin, étincelaient au soleil. Lannes parut avec son état-major; il passa lentement sur le front des troupes, s'inclinant respectueusement devant les drapeaux. Au bout d'une heure environ, nous vîmes paraître l'avant-garde de ces fameux défenseurs de Saragosse. Quelques douzaines de jeunes gens de seize à dix-huit ans, sans uniformes, portant des manteaux gris et des cocardes rouges, fumant nonchalamment leurs cigarettes, se rangèrent en face de nous avec une fierté après tout assez légitime. Bientôt nous vîmes arriver une foule étrangement bigarrée, composée de gens de tous les âges, de toutes les conditions, ceux-ci en uniforme, ceux-là en habits de paysans. Les officiers, montés sur des mulets ou sur

des ânes, ne se distinguaient des soldats que par leurs chapeaux à trois cornes et leurs longs manteaux. Il y avait là des types de toutes les races si diverses qui peuplent l'Espagne : Aragonais, Navarrais, Castillans, Valenciens, Andalous, etc. Tous ces gens se tenaient par petits groupes devant le monastère des Capucins déchaussés, à la Puerta del Portillo, près du château de l'Inquisition, sur la route d'Alagon. Ils fumaient, causaient, et semblaient fort indifférents à tout ce qui se passait autour d'eux.... Enfin, le général Morlot, qui devait les conduire en France, mit ses troupes en mouvement, et toute cette garnison, forte de huit à dix mille hommes, défila devant nous... Je m'informai de Palafox; on l'avait trouvé, dangereusement malade, dans un souterrain de la *Casa de los Gigantes*. Quelques jours après, je le vis au moment où on le portait à la voiture soigneusement matelassée, attelée de quatre vigoureux mulets, qui allait le transporter en France. Un aide de camp de Lannes marchait, le chapeau à la main, auprès de la litière de ce glorieux vaincu; nos troupes lui rendaient les honneurs militaires, mais il semblait indifférent à ces égards, et tout à fait absorbé par la violence du mal ou par le sentiment des misères de son pays.

Une excursion assez aventureuse faite dès le lendemain de la capitulation dans les quartiers populeux offre aussi plus d'un genre d'intérêt.

Le 22 janvier, j'avais été commandé pour aller recevoir en ville les rations de vin, qui se distribuaient à la *Calle Major*... Un de mes camarades, qui se trouvait là pour le même objet, me proposa une excursion dans les rues voisines. Notre première visite fut pour la fameuse église *del Pilar*, dont nous nous trouvions assez près. Nous nous y rendîmes par le pont de l'Ebre et la *Puerta del Angel*, à travers des barricades et des ruines encore fumantes. La place qui précède l'église offrait un de ces tableaux qui ne s'oublient jamais. Elle était encombrée de femmes et d'enfants en prière, de cercueils, de morts pour lesquels les cercueils avaient manqué. A certaines places, il y en avait jusqu'à vingt les uns au-dessus des autres. Dans une de ces bières ouvertes, était étendu un vieillard vêtu d'un riche uniforme blanc à parements rouges. Près de lui, les cheveux épars, sa femme ou sa fille, jeune dame d'une grande beauté, priait avec ferveur. Parfois elle relevait vivement la tête, regardant avec anxiété du côté de l'église si le prêtre attendu ne paraissait pas. Mais les prêtres ne pouvaient suffire à leur tâche, bien qu'ils officiassent en grand nombre et à la fois aux divers autels. Le lugubre encombrement se poursuivait sous le portail, dans les bas côtés de l'édifice; le pavé de la nef disparaissait sous de noires figures prosternées, dont les sanglots se mêlaient à la mélopée monotone des prières pour les morts. J'entrevis aussi, non loin du maître-autel, quelques soldats français, pieusement agenouillés. La fumée de l'encens et des cierges innombrables montait lentement vers la voûte, trouée par les bombes françaises.

La *Calle de Toledo*, que nous visitâmes ensuite, offrait un coup d'œil encore plus navrant peut-être. Ce quartier était un des principaux campements des habitants de la campagne réfugiés dans Saragosse. Là, sous les arcades, gisaient pêle-mêle, dans une confusion indescriptible, des enfants, des vieillards, des mourants, des morts, des objets mobiliers de toute espèce, des animaux domestiques exténués de besoin. Çà et là, sur la place, on voyait des brasiers devant lesquels étaient assis quelques pauvres gens, faisant cuire leurs aliments. Les enfants surtout, maigres, exténués, les yeux ardents de fièvre, faisaient mal à voir. De sombres figures, embossées dans de grands manteaux, s'entretenaient avec animation, mais s'interrompaient tout à coup à notre approche. Depuis, j'ai vu la grande redoute de la Moskowa, l'une des plus célèbres horreurs de ces grandes guerres; elle m'a fait moins d'impression que cette Calle de Toledo et que l'intérieur de Notre-Dame del Pilar.

Voilà une peinture qui n'est pas faite pour inspirer le goût de la guerre.

III

Pendant ce terrible siége, qui ne dura pas moins de cinquante-deux jours, Brandt avait eu l'occasion de voir de près la plupart des généraux ; il les apprécie avec beaucoup de sens et d'impartialité. Il nous dépeint Lannes comme d'un abord assez froid, d'une vigilance extrême, d'un courage frisant parfois la témérité. Un jour, après l'enlèvement d'un de ces couvents transformés en redoutes qui coûtaient si cher aux Français, Lannes, posté à la lucarne du grenier d'une maison voisine, étudiait avec sa lunette d'approche les mouvements de l'ennemi. Il servait ainsi de point de mire à des tirailleurs embusqués non loin de là dans les décombres, et plusieurs balles vinrent siffler à ses oreilles. Lannes fit aussitôt apporter des fusils et riposta lui-même à cette attaque, si bien que l'ennemi finit par envoyer dans cette direction un obus qui tua un capitaine du génie tout à côté du maréchal. Celui-ci n'en continua pas moins à tirailler, et redescendit ensuite aussi calme que s'il ne s'était rien passé. D'autres généraux et officiers supérieurs, notamment Junot, Habert, Chlopicki, faisaient de même assez volontiers, à l'occasion, le coup de fusil avec l'ennemi. « Je crois, dit Brandt, que cette preuve de résolution et de courage personnel peut être d'un bon effet dans les circonstances difficiles, quand la patience du soldat est mise à de trop rudes épreuves. »

Junot faisait assez fréquemment la tournée des bivouacs. Il s'asseyait sur une grosse bûche ou sur quelques décombres et cau-

sait longuement avec les officiers. Sa conversation était éminemment soldatesque ; les expressions de bête, maraud, pékin et autres encore plus énergiques ne s'y faisaient jamais longtemps attendre. Dès cette époque, il passait pour avoir le cerveau un peu fêlé.

Le général Leval, qui a laissé un nom si honorable dans la cavalerie française, était un petit homme, dont l'aspect chétif contrastait singulièrement avec sa grande réputation. Les soldats l'avaient surnommé *le meunier*, à cause d'un certain pardessus gris sous lequel on ne le voyait jamais. Sévère pour les officiers, Chlopicki était l'idole du soldat.

Nous avons déjà dit que le 2me régiment de la Vistule faisait partie de la brigade Habert. Brandt eut donc l'occasion de voir fréquemment de près ce général, personnage assez curieux. C'était un homme grand, à barbe touffue, de l'encolure la plus martiale, dont le principal mérite consistait en une rare intrépidité. Brandt cite de lui un trait d'audace caractéristique, qui avait fait sensation pendant le siége. Les Français venaient de se rendre maîtres d'une rue débouchant sur un carrefour encore occupé par leurs adversaires. Ils avaient barricadé ce débouché pour pouvoir circuler impunément d'un côté de la rue à l'autre. Il fallait donc passer en se courbant le long de cette barricade, derrière laquelle était établi un poste, et les hommes de haute taille comme Habert devaient naturellement se courber davantage. Un jour qu'il accomplissait cette évolution, l'un des soldats du poste, couché à plat ventre comme ses camarades, dit tout haut : « Tiens ! les généraux ont donc peur aussi ? » Habert, furieux, se retourne, saisit par les deux poignets l'auteur de ce propos malencontreux et le lève debout, en même temps qu'il se redresse lui-même de toute sa hauteur. Soudain une grêle de coups de feu s'abat sur ce groupe ; le soldat tombe roide mort, frappé de cinq ou six balles, tandis que le général, par un hasard miraculeux, en est quitte pour une contusion au bras. Il allonge au cadavre un coup de pied accompagné de l'épithète de «f... conscrit», et continue tranquillement sa ronde. Le coup de pied et l'injure étaient de trop, mais il faut savoir envisager la nature humaine telle qu'elle est, et Brandt constate que cet acte de courage brutal et cruel ne déplut nullement aux camarades du mort. « C'est bien fait, disaient-ils; c'était une infamie de dire cela d'un général comme celui-ci. »

Sauf ce mépris héroïque du danger, Habert était un assez médiocre officier ; on en eut bien la preuve quelque temps après, dans une excursion sur la Cinca (mai 1809). Il s'était mis en tête de faire franchir à sa brigade, moitié à gué, moitié dans des embarcations, ce petit cours d'eau torrentiel, qui avait alors la physionomie

la plus paisible du monde. Un vieux batelier espagnol prévint le général qu'il ne fallait pas s'y fier, que la Cinca était sujette à des crues subites et impétueuses à la suite des grands orages dans la montagne. Or, il y en avait eu précisément un la veille, et des plus violents. Le donneur d'avis reçut pour sa récompense une grêle de coups de pied, assaisonnée des épithètes de ganache et de *carajo*. Les coups de pied étaient, à ce qu'il paraît, l'*ultima ratio* d'Habert. L'événement ne donna que trop raison au batelier. Pendant le passage, la crue survint, furieuse, irrésistible : les communications entre les deux rives furent absolument interceptées, et plus de mille hommes d'excellentes troupes qui avaient déjà franchi la rivière furent enveloppés par des forces très supérieures et contraints de se rendre, pendant que leur général se lamentait sur l'autre bord. Le maréchal Suchet a raconté ce désastre occasionné par la crue subite de la Cinca, mais sans mentionner l'imprudence d'Habert. Sur ce point et sur plusieurs autres, l'ouvrage de Brandt fournit un complément utile aux Mémoires du duc d'Albuféra.

Dans cette expédition, qui finissait d'une manière si fâcheuse, Brandt avait eu diverses aventures. On l'avait d'abord envoyé en détachement à une lieue de Saragosse, sur la route de Fuentes, dans un endroit qu'il nomme El Burgo, peu agréable même en temps de paix, et tout à fait insupportable en temps de guerre. Tous les habitants avaient pris la fuite; il n'était resté qu'une vieille femme idiote, qui vivait des aumônes des soldats, et un certain nombre de chats qu'on voyait rôder de part et d'autre, fort effarouchés. Au bout de vingt-quatre heures, Brandt fut envoyé avec sa compagnie au château de Guadalupe, purgatoire d'un autre genre. Ce château, fort délabré, placé sur la pointe d'un rocher à pic, semblait le rendez-vous de tous les vents du ciel. Il y régnait de tels courants d'air, qu'on ne put utiliser l'unique chandelle dont se composait le luminaire de la garnison. Il y faisait de plus un froid glacial, et l'on n'avait de bois que tout juste ce qu'il en fallait pour la cuisine. Après quatorze jours passés dans cette aimable résidence, Brandt fut expédié à Alcañiz et caserné dans un vieux couvent obscur, humide, « où nous étions, dit-il, un peu plus mal qu'au bivouac. » Il va ensuite avec sa compagnie occuper le petit château de Monzon, le même qui fut si admirablement défendu quatre ans après par le garde du génie Saint-Jacques. Ce séjour était un petit paradis en comparaison des précédents. Les vivres y étaient en abondance et d'excellente qualité, si bien que, dans la suite, les soldats, quand ils se trouvaient par hasard bien installés, disaient : C'est ici comme à Monzon. De plus, Brandt avait eu la chance de se faire tout d'abord un ami de l'alcade. Ce personnage

nourrissait une passion malheureuse pour la musique. Un soir, le jeune sous-lieutenant, promu par son capitaine aux fonctions de major de la place, ayant eu besoin de voir l'alcade pour quelques affaires de service, le trouva râclant de la guitare en famille et chantant d'une voix fausse quelques séguidilles. Dans le cours de la conversation, l'alcade demanda au jeune Allemand s'il n'était pas musicien, question par trop naïve! A cette époque, où les clavecins étaient déjà passés de mode et les pianos encore assez rares, on jouait beaucoup de la guitare, notamment dans les universités allemandes. Brandt s'empara donc de l'instrument et s'accompagna couramment une *krakowiak* (chanson polonaise) et la fameuse mélodie de Mozart : *Freut euch des lebens*! à la très grande satisfaction de l'alcade et surtout de ses filles, deux grandes brunes à l'œil noir. L'alcade, qui jusque-là ne passait pas pour un ami des Français, invita gracieusement le nouvel Orphée, le « seigneur don Enrique », comme il l'appelait suivant l'usage espagnol, à revenir le plus souvent qu'il pourrait.

Ces relations, si agréablement commencées, se terminèrent d'une façon tragique. De nombreux rassemblements s'organisaient dans les montagnes voisines et serraient chaque jour la ville de plus près. Un matin, Brandt, en faisant sa ronde, aperçut un grand rassemblement devant la porte de son ami l'alcade. Il s'approcha et vit les deux jeunes filles se lamentant sur le cadavre de leur père. Quelqu'un, disait-on, l'avait appelé par son nom, et, au moment où il ouvrait le volet de sa fenêtre pour répondre, il était tombé mortellement atteint d'une balle dans la tête. On ne s'accordait ni sur la cause ni sur l'auteur de ce crime. Les uns en accusaient un contrebandier qui avait eu jadis maille à partir avec l'alcade; d'autres, regardant de travers Brandt, qu'ils avaient vu plusieurs fois venir dans la maison, soutenaient que ce meurtre n'était autre chose qu'une vengeance politique exercée sur un *afrancesado*. Tout présageait une crise prochaine; dans l'espace de quarante-huit heures, la plupart des habitants aisés désertèrent Monzon, et le bataillon de la Vistule, qui occupait le château, reçut l'ordre de se replier sur Barbastro. Les Polonais furent accueillis par une vive fusillade dans la traversée de la ville, et reconduits ensuite jusqu'à la Cinca par des forces supérieures. Brandt, chargé du commandement de l'arrière-garde, s'acquitta honorablement de sa tâche. Il tenait à s'embarquer le dernier, mais ce zèle faillit lui devenir funeste. Au moment décisif, il manqua son élan et tomba dans une eau rapide, profonde et glaciale, dont on eut quelque peine à le retirer.

Le lendemain, Solnicki, mon capitaine, me fit appeler. C'était un brave et digne militaire, mais l'écriture, et même la lecture, n'étaient pas son fort. « J'ai reçu, me dit-il, l'ordre de faire un rapport sur l'affaire d'hier. Veuillez vous mettre là et me préparer un bout de projet. Voici la plume, l'encre et le papier. » Je m'assis, et rédigeai une courte relation de ce qui s'était passé. J'y joignis le compte des morts et des blessés, qui s'élevait en tout à quatorze ou quinze. Je lus ensuite mon travail au capitaine. Il me fit observer « que j'avais oublié plusieurs points essentiels », et là-dessus me dicta plusieurs additions et corrections, qui donnaient à cette escarmouche les proportions d'une lutte héroïque, dont il s'attribuait tout l'honneur. « Voilà, mon ami, me dit-il ensuite, comment on fait un rapport ! » Il me fit remettre au net ce récit véridique, traça péniblement sa signature au bas, et finit par me régaler d'une tasse de café au lait, douceur dont j'étais privé depuis Pampelune.

Ainsi s'écrivent les histoires militaires, ou plutôt toutes les histoires !

Ce capitaine Solnicki, si habile à faire des rapports, fut tué quelques mois après, au siége de Tortose.

En juin 1809, nous retrouvons le deuxième régiment de la Vistule, après diverses courses de montagnes, installé à Saragosse, dans les environs de l'église del Pilar. Ce séjour fut marqué par un incident mémorable ; pour la première fois depuis leur entrée en campagne, Brandt et quelques-uns de ses camarades furent invités à dîner chez un Espagnol, un vieux chanoine de la cathédrale qui les avait pris en amitié. Le ménage du digne homme était des plus modestes, et le repas à l'avenant. On y voyait figurer l'inévitable *puchero*, les poulets frits dans l'huile, les tomates confites au vinaigre, etc., le tout servi par un *criada* d'un âge et d'un physique plus que respectables. Le vin, heureusement, était passable et la conversation du chanoine assez intéressante. Ce brave homme s'intéressait de bonne foi aux *senores franceses ;* il les voyait déjà cernés par l'armée de Blake, et menacés d'une catastrophe semblable à celle de Baylen.

IV

Les Français et leurs auxiliaires n'étaient pas aussi généralement détestés qu'on l'a dit depuis. Sur ce point, les appréciations de l'ancien lieutenant de voltigeurs sont d'une grande exactitude. « Nous avions contre nous, dit-il, les prêtres et les moines, qui combattaient *pro aris et focis*, les habitants des campagnes en masse, et, dans les villes, les très jeunes gens, sur lesquels le clergé exerçait

encore toute son influence. Les hommes d'un certain âge, dans la classe moyenne, nous étaient également hostiles; mais parmi ceux de vingt à trente ans, on rencontrait beaucoup d'*afrancesados*, qui espéraient que la présence des Français amènerait des améliorations indispensables dans l'état social et dans la constitution du pays. »

Les femmes, celles d'un âge mûr surtout, reprochaient amèrement aux *señores franceses* leur peu de dévotion, et surtout leur insatiable appétit. Elles disaient que le devoir des hommes était de défendre la cause du roi légitime, mais que les femmes devaient se borner aux soins du ménage. Cette opinion, assez sensée, était généralement répandue dans les campagnes, et même dans les petites villes. On ne trouvait guère que dans les cités importantes des femmes s'occupant beaucoup de guerre et de politique. Les officiers français avaient aussi l'agrément de rencontrer parfois dans leurs pérégrinations « d'enragées *afrancesadas*, » principalement parmi les jeunes femmes que la loterie du mariage avait mal nanties, et parmi les *monjitas*, nonnes ou novices auxquelles leurs supérieures avaient donné la volée à l'approche des Français. Elles se réfugiaient ordinairement dans leurs familles; mais comme il y avait des Français un peu partout, souvent ces colombes effarouchées n'échappaient à un péril que pour tomber dans un autre plus grand. Brandt raconte à ce sujet, mais avec une convenance parfaite, deux petites aventures dans lesquelles il se trouva personnellement impliqué.

Après les batailles de Santa-Maria et de Belchite, il séjournait, au mois de septembre 1809, dans la petite ville de Daroca. Ces infatigables voltigeurs polonais faisaient de là des excursions fréquentes dans les montagnes voisines, pour disperser et refouler les guérillas et protéger les réquisitions des bestiaux nécessaires à l'approvisionnement des corps d'armée[1]. Brandt et plusieurs de ses camarades étaient logés chez un vieux magistrat (*consejero real*), dont la maison était menée par un moine et une religieuse fugitifs, tous deux ses proches parents, auxquels il avait donné asile. Le moine était un ci-devant père gardien, ayant par conséquent plus de connaissance et d'usage du monde que la plupart de ses confrères; il cherchait à se rendre agréable aux officiers de toute manière, et affectait une vive admiration pour le « grand Napoléon ». Miguela, la *monjita exclaustrada*, était une grande et belle fille d'une vingtaine d'an-

[1] Ces réquisitions donnaient lieu à de grands abus. « Les troupeaux, dit Brandt, étaient toujours plus que décimés avant d'arriver à destination. Les employés de l'administration des vivres revendaient à leur profit, tout le long du chemin, les plus belles têtes de bétail; les soldats, de leur côté, ne se faisaient pas faute de rôtis et de grillades. » On en était quitte pour porter comme *crevé en route* ce qui manquait à l'arrivée.

nées, qui paraissait fort résignée à son brusque retour dans le monde, et regardait avec une ardente curiosité tant de visages nouveaux pour elle. « Elle n'épargnait rien pour nous rendre l'existence agréable, » dit Brandt, l'un de ceux qui avaient eu le plus particulièrement à se louer des procédés de Miguela. Malheureusement, après lui il en vint d'autres, pour lesquels on fit les mêmes frais, si bien que la conduite très légère de la *monjita* finit par être signalée à l'autorité supérieure.

L'année suivante, Brandt, convalescent d'une grave blessure, vint passer quelque temps à Saragosse. Un jour, il visitait le sombre château d'Aljaferia, antique résidence des rois d'Aragon, où l'inquisition avait ensuite tenu ses séances. Tout à coup, il crut entendre son nom murmuré par une voix plaintive, qui semblait sortir de terre, et reconnut, à la lucarne étroitement grillée d'un caveau, la figure de Miguela. Elle expiait par quelques mois de réclusion son penchant un peu trop marqué pour les armées étrangères. Brandt fut fort affecté de sa disgrâce, mais il ne pouvait rien, comme bien on pense, pour la tirer de là ; sa recommandation eût été, au contraire, des plus compromettantes. Tout ce qu'il put faire fut de lui glisser une légère aumône et de lui recommander plus de discrétion dans sa conduite à l'avenir, « recommandation de ma part assez singulière, dit-il, et dont la pauvre recluse ne put s'empêcher de sourire à travers ses larmes. »

L'autre aventure, celle d'Inès, la *monjita* de Catalayud, est un véritable petit roman, raconté avec une telle émotion, une telle chaleur de cœur, qu'on sent bien qu'il s'agit là d'un amour véritable. Inès était, comme Miguela, une novice *exclaustrada*, réfugiée chez son *tio* (oncle), propriétaire d'une confiserie à Catalayud. Quoique la plupart des officiers vinssent le matin prendre leur chocolat chez lui, cet homme passait pour un ennemi juré des Français ; il faisait de fréquents et mystérieux voyages, laissant la garde de son établissement et de sa nièce à une dame ou demoiselle de boutique (*botiguera*) d'âge respectable. Un matin, la belle *monjita*, qui vivait d'habitude aussi cloîtrée chez son oncle que naguère dans son couvent, s'était hasardée dans la boutique encore déserte. Ce jour-là précisément, Brandt y arrive plus tôt que de coutume et reste ébloui de la merveilleuse beauté de cette enfant de dix-sept ans, qui, pareille à la Galathée de Virgile, disparaît toute honteuse, mais non absolument fâchée d'avoir été vue par le jeune officier. Suivant l'usage immémorial dans toutes les Espagnes, l'intrigue se noue par l'intermédiaire de la *botiguera* Catalina, véritable duègne de corps et d'âme ; tous les douros du jeune voltigeur passent à apprivoiser ce cerbère. Elle consent à remettre à la *monjita* quelques présents

de fleurs et autres bagatelles; elle révèle à l'amoureux que lui aussi a été remarqué, qu'on le guette d'une certaine fenêtre grillée donnant sur l'angle de la place où se rassemble la garnison française. Enfin, elle consent, faveur suprême, à l'introduire un soir dans la chambre, fort semblable à une cellule, qu'occupait chez son oncle cette belle Inès.

La porte de la *confeteria* était entr'ouverte... Derrière moi, notre confidente la referma discrètement au verrou et me précéda dans une longue allée, à l'extrémité de laquelle brillait une faible lumière; c'était la lampe de la duègne. « Nous y sommes, seigneur, » me dit-elle, et elle m'ouvrit la petite chambre obscure, humide, qu'après cinquante ans il me semble voir encore. Dans mon pays, les plus pauvres journaliers sont mieux logés. Tout l'ameublement consistait en une table, deux chaises, une couchette des plus humbles, un petit bénitier surmonté d'une Vierge des Douleurs et une cruche d'eau. « Le señor don Enrique », dit la complaisante duègne; et elle nous laissa seuls.

Rien n'est tel que les aventures de ce genre pour faciliter les progrès dans une langue étrangère. Quelques mois auparavant, Brandt, malgré l'attention la plus soutenue et des recours fréquents au *Guide de la conversation*, n'avait pu comprendre un mot de l'homélie prononcée dans la cathédrale de Saragosse en présence du maréchal Lannes; mais depuis l'apparition d'Inès, il s'était jeté à corps perdu dans la grammaire espagnole, et, dès la première entrevue, il put échanger sans trop d'embarras quelques phrases avec la *monjita*. Il avait vingt ans, elle avait dix-sept ans à peine, et tous deux subissaient à la fois l'ineffable attrait d'un premier amour. Elle prit d'une main tremblante les fleurs qu'il lui présentait, les posa sur la table, puis resta les yeux baissés, tortillant le cordon de son scapulaire pour se donner une contenance. « *Per l'amor de Dios*, dit-elle enfin à demi-voix, si pareille chose se savait!... » On échangea encore de part et d'autre quelques mots, entrecoupés de silences, de serrements de main expressifs, et Brandt croyait n'être là que depuis quelques minutes à peine, quand la vieille Catalina vint leur dire en bâillant que la nuit s'avançait, et qu'il était temps de se séparer.

La nuit suivante, l'amoureux fut un peu moins timide, au moins en paroles. « Qu'arriverait-il, Inès, lui dit-il en riant, si la señora abbesse et le père gardien entraient ici tout à coup? — Jésus! répondit la belle enfant en lui mettant la main sur la bouche, comment pouvez-vous avoir des idées pareilles? » Au bout d'un instant, elle ajouta : « Le pire serait d'être surpris par le *tio*... Dieu me pardon-

nera de vous aimer, don Enrique, le *tio*, jamais. Méfiez-vous de lui, c'est un grand ennemi des *senores franceses*. »

Le lendemain, à dix heures du soir, les deux compagnies de voltigeurs casernées à Catalayud reçurent l'ordre de partir immédiatement pour la vallée de Clarès, où l'on avait signalé un parti de guérillas. Brandt eut un moment l'idée de prétexter une grave indisposition, comme il l'avait vu faire à plus d'un camarade en pareille circonstance. Mais il se ravisa, et passa, le cœur bien gros, devant la maison de sa bien-aimée, pensant « que le retour n'en serait que plus doux. »

Cette excursion, qui ne devait durer que vingt-quatre heures, se prolongea durant quatre jours. Il y eut des escarmouches assez vives, et le bruit de l'artillerie et de la fusillade avait retenti plus d'une fois jusqu'à Catalayud.

Je retrouvai Inès un peu pâlie; on voyait qu'elle avait veillé et pleuré. Pour la première fois, elle se laissa embrasser. Je m'informai du terrible tio. « Ah ! dit-elle, ne me parlez pas de cet homme. Mon sang se glace quand je songe à lui. Il est en correspondance avec vos ennemis; il voudrait vous égorger tous. » Et elle se serrait contre moi comme pour me protéger. « Mon Dieu ! reprit-elle, je suis maintenant si heureuse ! Dans cinq ou six jours au plus il sera ici, que deviendrai-je alors ? » Je m'efforçai de la calmer, je lui dis que j'allais réfléchir mûrement à notre situation, et que le lendemain je lui proposerais de prendre un grand parti... Je pensais à un enlèvement. La chose eût été facile; plus d'un camarade m'eût secondé volontiers. Mais après, qu'aurais-je fait de cette enfant? Elle n'aurait pu rester en Espagne; j'étais absolument hors d'état de la faire passer en France. Elle avait dix-sept ans, moi vingt ans à peine; elle était catholique, presque religieuse, moi protestant. Eh bien, je ne pensai à rien de tout cela, tant la passion m'aveuglait sur les impitoyables réalités de la vie ! Je parlai donc à Inès dès le lendemain de ce beau projet d'enlèvement; mais dès les premiers mots elle m'interrompit. « Non, non, dit-elle, j'ai un autre plan, un bien meilleur, que je vous expliquerai une autre fois. » Ce soir-là, je la trouvai toute autre; elle ne semblait ni effrayée du *tio*, ni inquiète de l'avenir. Elle plaisantait de notre situation, de notre embarras, et fredonnait, ses deux mains dans les miennes, cette strophe d'une chanson populaire :

Si madre lo sabe
Habra cosas buenas
Clavara ventanas
Cerrara las puertas

(Si ma mère le savait, elle aurait de bonnes raisons de mettre les clavettes aux volets et les verrous aux portes !) « Et alors, ajoutait-elle, comment ferait le señor don Enrique pour arriver jusqu'à son Inès?... »

Don Enrique eut le lendemain une surprise des plus désagréables. En arrivant le matin à la *confeteria* pour déjeuner, il se trouva face à face avec le *tio* en personne, revenu plus tôt qu'on ne l'attendait. Cet homme lui parut plus sombre, plus maussade que jamais; pourtant il ne soupçonnait aucunement ce qui s'était passé pendant son absence.

Il repartit au bout de quelques jours, et naturellement, le soir même, je revis Inès. Elle m'accueillit avec une joie extrême, mais je m'aperçus bientôt qu'une sombre pensée la préoccupait. La pauvre enfant m'avoua que le méchant *tio*, pendant tout ce dernier séjour, n'avait fait que parler d'un projet combiné pour surprendre et massacrer le poste français de Catalayud, qu'il était reparti pour faire un nouveau rapport aux chefs espagnols, et arrêter les dernières dispositions... « Vois-tu, *Enrico mio*, dit-elle en me montrant un petit couteau dont je lui avais fait présent dans une de nos entrevues précédentes, Dieu a permis que tu me donnes cette arme; je m'en servirais pour te suivre s'il t'arrivait malheur... » Je restai plus longtemps cette fois, comme si nous eussions prévu que nous ne devions plus nous revoir en ce monde... Elle me donna un ruban sur lequel elle avait brodé en lettres d'or avec une délicatesse extrême nos deux chiffres enlacés et cette légende : *Madre purissima garda mi amigo.* La pauvre fille ne pouvait se résoudre à me quitter; pour la première fois, et aussi pour la dernière, hélas! elle m'accompagna tout le long de l'allée jusqu'à la porte de la maison. « Ah! j'étouffe, me dit-elle en s'arrachant enfin de mes bras; *je sens mon cœur qui pleure.* Reviens demain, le plus tôt que tu pourras; loin de toi ton amie se sent mourir! »

Il était au moins trois heures du matin. Après tant d'années, les moindres circonstances de cette matinée funeste me sont aussi présentes que si tout s'était passé hier.

Il faisait un froid extrême, beaucoup de soldats et même plusieurs officiers étaient déjà debout, *battant la semelle* pour se réchauffer. « As-tu entendu dire, me demanda l'un d'eux, qu'on dût partir aujourd'hui même pour une grande excursion? — Pas le moins du monde. — Ce sont les cuirassiers que j'ai vus hier soir qui prétendent que nous allons rejoindre des troupes parties de Saragosse pour une expédition importante. — — Ma foi, dis-je avec une indifférence affectée, j'en serais bien fâché, il me serait impossible de partir avec vous. J'ai une fièvre ardente et je puis à peine me tenir debout. » En ce moment, nous entendîmes la voix du lieutenant-colonel Beyer qui appelait les chefs de compagnies. « Nous partons dans une heure, nous dit-il, et je doute que nous revenions ici; l'ordre est de tout emporter. — Et... les malades? dis-je. — Les malades vont à Daroca. » Une heure après, le cœur navré, je marchais avec mes camarades en rase campagne, au milieu d'un épais brouillard.

L'idylle tournait définitivement à l'élégie. Plusieurs semaines furent occupées par des marches et contre-marches dans la sierra et

par diverses escarmouches, notamment celle d'Ojos-Negros et de la Tremedad, dont il est longuement question dans les Mémoires de Suchet. Brandt n'avait négligé aucune occasion de s'informer de ce qui se passait du côté de Catalayud; mais il n'avait rien appris de positif. Enfin, au mois de décembre 1809, son régiment occupa de nouveau cette ville. La maison du *tio* était fermée, barricardée comme une place forte, sauf la *confeteria*, tenue par un homme que Brandt n'avait jamais vu, et qui répondit à toutes ses questions par le *non saber* de rigueur. L'amant désespéré trouva un moyen de pénétrer encore une fois dans cette maison, jadis le sanctuaire, aujourd'hui le tombeau de son amour. Deux hommes de sa compagnie avaient déserté, séduits par les promesses magnifiques de l'ennemi. Brandt alla trouver le commandant de place, lui dit qu'il avait de fortes raisons de supposer que les déserteurs étaient encore cachés dans la ville, et obtint les ordres nécessaires pour faire quelques perquisitions avec le concours de l'autorité locale.

Je n'ai pas besoin de dire par quelle maison je commençai mes recherches. J'attendis longtemps, car les gens de l'alcade eurent bien de la peine à trouver la vieille femme, dépositaire des clefs. Elle parut enfin. Je revis l'allée sombre, de moi si bien connue, la fenêtre grillée donnant sur la place. Nous fouillâmes tous les coins et recoins, mais le cœur me manqua d'abord, pour visiter la chambrette de ma pauvre amie. Enfin, au moment de sortir, je fis semblant d'en remarquer la porte pour la première fois, et je demandai à ma conductrice d'un air indifférent, si quelqu'un avait demeuré là. « Oui, sans doute, répondit-elle ; c'était la chambre de la novice Inès, la nièce de Manuel, la plus belle et la plus honnête enfant du pays. — Et... où est-elle à présent? demandai-je avec un violent battement de cœur. — Elle est partie avec son oncle et Catalina, partie en versant bien des larmes, et personne ne sait où ils sont allés. »

J'entrai pour la dernière fois dans *notre* chambrette; elle était absolument vide. Rien n'était resté du pauvre ameublement; le bénitier, l'image de la Vierge avaient disparu; pas une de mes fleurs séchées, pas un clou, pas une épingle que je pusse emporter comme souvenir ! « — Mais enfin, dis-je d'une voix mal assurée, savait-on pourquoi cette jeune novice pleurait si fort? — *Non saber*, *señor*, mais elle était inconsolable ! au dernier moment, elle a même perdu tout à fait connaissance, son oncle et Catalina l'ont portée évanouie dans la voiture. »

Je quittai cette maison pour n'y plus rentrer; et toutes mes recherches ultérieures pour connaître le sort d'Inès ont été inutiles. Je fus comme insensé pendant plusieurs jours; mais notre prompt départ, les fatigues et les émotions incessantes de la vie militaire amortirent un peu ma douleur. Plus calme, je me suis souvent demandé depuis si cette séparation cruelle n'avait pas été un bienfait de la Providence. Que pouvait-il

advenir d'heureux de cette liaison entre un protestant de vingt ans et une religieuse de dix-sept, appartenant à deux nations que heurtait l'une contre l'autre la volonté toute-puissante de Napoléon ?

Jamais je n'ai vu rien d'aussi beau, d'aussi aimant que cette jeune fille... Aujourd'hui encore, après un demi-siècle, sa figure angélique m'est toujours présente ;

..... Et tacitum vivit sub pectore vulnus.

N'y a-t-il pas un charme étrange dans cette vision d'amour sincère et pur, coin de paradis aperçu, reconquis un moment parmi les horreurs d'une infernale guerre? Un tel souvenir n'offre rien dont puisse rougir un homme de cœur; les fidèles amours rehaussent les plus fiers courages. Plus d'une fois, dans les circonstances les plus critiques de sa vie, comme lors des graves blessures qu'il reçut à Vilel et plus tard pendant la retraite de Russie, Brandt, au milieu des hallucinations de la fièvre, crut entendre la douce voix d'Inès. Il lui semblait que, vivante ou morte, la *monjita* gardait son souvenir et priait pour lui.

V

Pendant la plus grande partie de l'hiver de 1810, les voltigeurs de la Vistule donnèrent incessamment la chasse aux guérillas de l'Aragon et de Valence. Ils occupèrent tour à tour Calomocha, Teruel, Villastar, Albarraçin, Camin-Real, El Poya, Fuentes-Claros, Monreal. A Teruel, Brandt eut l'honneur de dîner à la table du général en chef Suchet, auquel Chlopicki l'avait présenté comme un de ses plus braves et de ses plus intelligents officiers. Tout en signalant çà et là quelques exagérations, quelques omissions dans les Mémoires du duc d'Albuféra, Brandt rend un hommage mérité à ses talents militaires et administratifs, à son affabilité, à sa sollicitude pour le bien-être du soldat.

Brandt s'exposait en toute occasion avec une témérité désespérée, à laquelle sa récente aventure de Catalayud n'était sans doute pas étrangère. Il finit par recevoir une blessure presque mortelle dans l'une des plus mémorables rencontres de cette guerre de montagnes, le combat de Vilel. Cet accident lui avait été en quelque façon prédit la veille à Teruel d'une façon assez étrange.

Le 15 février au soir, le général Chlopicki avait réuni à un grand souper les officiers de sa brigade. Parmi eux se trouvait un certain capi-

taine Rakowski, homme déjà âgé, d'une tournure imposante, d'un caractère sombre et taciturne. Il passait généralement pour un *voyant* (Geisterseher)... Il était seul dans une petite pièce séparée, le dos appuyé à la cheminée, tandis que nous autres jeunes gens causions gaiement entre nous. L'un d'eux, Zarski, lieutenant au 1er de grenadiers et mon ami le plus cher, me dit : « Viens donc, nous allons demander au vieux sorcier de m'expliquer un rêve. » Je ne me souviens plus de celui qu'il inventa, mais je me souviens fort bien que Rakowski lui dit : « Jeune homme, vous avez voulu vous moquer de moi, mais avant un an vous apprendrez qu'il y a des choses dont on ne doit pas plaisanter; méfiez-vous de ces montagnes! Et vous, monsieur le sous-lieutenant, ajouta le capitaine en s'adressant à moi, que désirez-vous savoir? » Je lui racontai un rêve que j'avais vraiment fait quelques jours auparavant au bivouac de Villastar. Il me semblait qu'égaré dans la sierra, épuisé de fatigue et de soif, j'avalais beaucoup de neige, et que je ressentais par tout le corps un froid de glace ; et cette vision m'était revenue deux nuits de suite. « Oui, me dit-il, vous avez réellement rêvé cela. Mais ne me demandez pas d'explications; je n'aime pas à prédire le mal. » Il nous avait parlé d'un ton si convaincu, que Zarski me dit en nous en allant : « Vraiment, le bonhomme prend son rôle au sérieux. »

Le lendemain, je fus blessé aussi gravement qu'on peut l'être sans en mourir; quelques mois plus tard, mon pauvre Zarski expirait, les deux jambes fracassées par un boulet dans ces mêmes montagnes. Au moment où j'appris ce douloureux événement, j'étais de garde dans la tranchée de Tortose, précisément avec Rakowski. Je lui demandai s'il avait appris de son côté la mort de Zarski. « *Je la savais*, » me répondit-il.

Deux ans plus tard, nous étions en Russie. Quelques heures avant le passage de la Bérésina, j'étais au pied d'un arbre, appuyé sur mes béquilles[1]. Tout près de moi se trouvaient les capitaines Dobrzycki et Starwolski, un peu plus loin le colonel Kousinowski et le lieutenant-colonel Reguslki. Nous vîmes venir à nous le vieux Rakowski ; il s'approcha du lieutenant-colonel, lui remit sa montre et une bourse qui contenait une centaine de napoléons, et lui dit : « C'est aujourd'hui que je vais mourir; je vous remets ma montre et mes économies; soyez assez bon pour les faire parvenir à mon frère, qui est à l'hospice des aveugles de Bordeaux. Adieu, messieurs. » Et il nous quitta, se dirigeant d'un pas ferme vers les quelques hommes qui restaient de son régiment. « Encore une imagination du vieux fou, » dit Regulski avec humeur. Or, quelques heures après, Rakowski était mort, ainsi que le colonel Kousinowski et le capitaine Starwolski ; Dobrzycki, mortellement atteint, succomba quelques jours plus tard. Regulski, légèrement blessé au bras, survécut à la retraite et put, dans la suite, s'acquitter de cette commission funèbre.

Nous laissons au général de Brandt la responsabilité de ce récit, dont l'authenticité ne nous paraît pas susceptible d'être révoquée

[1] Il avait été grièvement blessé dans un engagement près de Moscou.

en doute, si ce n'est par les gens atteints d'un nouveau et singulier genre de superstition, celle du naturalisme à outrance. Au reste, ces faits de double vue sont assez fréquents dans les annales militaires du premier Empire. Napoléon lui-même en a cité un exemple des plus remarquables à propos du général Laharpe.

Le combat de Vilel, que les bulletins français métamorphosèrent en une victoire signalée, fut en réalité une affaire très meurtrière, très chaudement disputée, comme toutes celles où l'on avait pour adversaire l'habile et intrépide Villacampa. La première attaque, dirigée contre une très forte position, échoua complétement; Brandt, abandonné de ses soldats, se trouva un moment seul avec un jeune tambour en face de l'ennemi. Il rallia sa troupe, la ramena jusqu'au bord du fossé des Espagnols, et ce fut alors qu'il tomba, frappé d'une balle à la tête. Il perdit immédiatement connaissance, et ne la retrouva pleinement que plusieurs jours après. Il était resté d'abord au pouvoir des ennemis, qui avaient commencé par le dépouiller; puis il avait été repris et porté à l'ambulance, et ensuite à dos de mulet à Teruel, dans une sorte de panier auquel des sacs de soldats servaient de contre-poids. Cette blessure lui valut la croix de la Légion d'honneur et une mention honorable dans un ordre du jour spécial et dans la relation française de ce combat. Le plus grand danger qu'il courut, pendant son traitement, lui vint du chirurgien de la division, qui voyait dans cette blessure à peu près incurable une superbe occasion de pratiquer l'opération du trépan. Brandt dut probablement la vie, dans cette circonstance, à l'intervention de quelques amis, qui insistèrent énergiquement pour qu'on le laissât mourir en paix.

Il raconte, avec toute l'autorité d'un témoin oculaire et très intéressé, la défense contre Villacampa du grand monastère de Teruel, transformé en hôpital pendant la première expédition de Suchet contre Valence. Brandt rectifie sur plusieurs points la narration qu'a laissée le maréchal de cet épisode mémorable. Suivant lui, l'honneur de cette défense, que Suchet attribue exclusivement au colonel Plique, commandant des cent cinquante seuls hommes valides qui tenaient ce poste, doit revenir, au moins en partie, au capitaine du génie Léviston. La position des assiégés devint surtout critique au plus haut point quand les Espagnols, déjà maîtres de la ville, le devinrent aussi de l'église et du clocher attenant au couvent. « Ils avaient pénétré, dit-il, par une maison voisine dans les caves du monastère, et nous les entendions distinctement travailler au-dessous de nous. De mon lit, je comptais les coups de pioche. Une vigoureuse attaque nous remit en possession du clocher, mais notre situation n'en était pas beaucoup meilleure. Peu

de jours après, un parlementaire vint nous annoncer que si nous persistions à tenir, on était pleinement en mesure de nous faire sauter : on nous offrit même de faire vérifier l'exactitude de cette assertion par un ingénieur à nous. Le colonel accepta la proposition, et y envoya Léviston. Celui-ci rapporta qu'il avait effectivement trouvé la mine installée conformément à toutes les règles de l'art, mais il n'était pas sûr que les tonneaux fussent aussi pleins de poudre que le disait l'ennemi, Dans le doute... l'on prit des mesures pour se défendre dans les bâtiments qui avaient chance de survivre à l'explosion. » Cette conduite du colonel était conforme à ses antécédents. Deux ans auparavant, n'étant encore que chef de bataillon, Plique se trouvait à la malheureuse affaire de Baylen. Il avait refusé de signer la capitulation, s'était jeté dans les montagnes, et avait réussi à s'échapper avec une partie de ses hommes[1]. Au reste, la conduite de tous les hommes assiégés dans cet hôpital fut héroïque. Tous les blessés qui pouvaient se tenir debout participaient à la défense. Une dernière sommation, accompagnée de la menace de mettre le feu à la mine dans les vingt-quatre heures, fut dédaigneusement repoussée, bien qu'on entendît plus distinctement que jamais les travailleurs. Léviston persistait plus que jamais à soutenir que la mine n'était pas suffisamment chargée, qu'autrement l'ennemi n'aurait pas hésité si longtemps à la faire jouer. Il avait raison ; les Espagnols manquaient de poudre. Enfin, dans la nuit du 12 au 13 mars, les défenseurs de l'hôpital furent délivrés par l'avant-garde de Suchet, Ce siége durait depuis le 25 février. Dans sa relation, Brandt fait ressortir avec raison le mérite de Léviston, qui mourut glorieusement au second siége de Valence ; mais il est injuste pour le colonel, qu'il représente à tort comme une espèce d'automate. Plique était un homme sans instruction, d'une portée d'esprit très limitée, mais d'une bien rare énergie.

A peine guéri, Brandt rejoignit son régiment à Calamocha, et prit part à une « battue générale » contre les bandes de Comoron et d'Hernandez, qui furent entièrement défaites à Notre-Dame-de-Lancosa. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant le long et glorieux siége de Tortose. Il était au premier rang de l'avant-garde qui pénétra, à la fin de juin 1810, dans la province de Valence, par des cols qu'une poignée d'hommes aurait suffi pour défendre. Brandt cite notamment un défilé non loin de Morella, sorte de couloir circulant entre des rochers à pic, quelquefois à peine assez large

[1] Ce fait ne se trouve pas dans les *Mémoires de Brandt*, mais nous en garantissons l'authenticité.

pour trois hommes de front. La division Leval se trouva engagée tout entière pendant plus d'une heure dans ce coupe-gorge, où elle aurait pu être non pas arrêtée, mais exterminée par quelques hommes résolus. Heureusement les ennemis avaient négligé ces Thermopyles, les croyant infranchissables.

Le 1er juillet, on déboucha à l'improviste dans la Huerta, « ce paradis habité par des diables, comme disaient les Aragonais. » On s'attendait si peu, de ce côté, à une invasion, que l'avant-garde franco-polonaise, commandée par le colonel Mesclop, trouvait partout les laboureurs dans les champs. A une lieue de Tortose elle rencontra un bataillon de gardes wallonnes, qui fut en grande partie sabré ou pris par la cavalerie, et les « voltigeurs réunis » firent une telle diligence, qu'ils devancèrent les fuyards devant la place. Brandt, qui, suivant sa coutume, était, avec sa compagnie, des premiers parmi les premiers, aborda la tête de pont de l'Ebre sans avoir reçu seulement un coup de fusil. Déjà il se jetait sur les palissades du chemin couvert, quand il entendit crier : *Los Franceses ! los enemigos ! a los armes !* La tête de pont se couvrit soudain de résilles rouges, et un feu des plus vifs contraignit l'intrépide lieutenant de voltigeurs à reculer. Il prétend que dans ce premier moment il aurait pu, étant soutenu en temps utile, enlever la tête de pont, événement qui aurait singulièrement abrégé la durée du siége. Ce fut sans doute pour cela qu'au lieu de se replier immédiatement sur le gros de l'avant-garde, il se jeta avec ses enfants perdus dans une maison située à quelques centaines de pas du glacis, et y soutint un long et furieux assaut, étant bien résolu, comme au siége de Teruel, à mourir plutôt que de se rendre. L'arrivée de Mesclop dégagea enfin cette petite troupe, qui comptait déjà plus de cinquante hommes tués et blessés. Tout en rendant justice au courage de Brandt, ses supérieurs jugèrent que sa conduite n'avait pas été exempte de témérité.

Les détails ultérieurs qu'il donne ajoutent peu de chose à ce qu'on sait de ce siége mémorable. D'ailleurs, ce chapitre de ses Mémoires avait déjà été publié par le général Brandt lui-même, en 1823. Nous rappellerons seulement la belle réponse qu'il fit au gouverneur espagnol, auprès duquel il avait été envoyé pour traiter d'un échange de prisonniers. Cet officier lui faisait les plus brillantes offres pour l'engager à quitter le service de France pour celui d'Espagne; il alla jusqu'à parler à ce lieutenant de vingt et un ans d'un emploi de lieutenant-colonel : « Et ces messieurs, dit Brandt en montrant les officiers espagnols, voudraient-ils servir avec un déserteur ? »

VI

Après la reddition de Tortose (2 janvier 1811), Brandt, devenu lieutenant en premier, fit partie de l'escorte qui conduisait jusqu'à Bayonne la garnison prisonnière. Cette tâche n'était pas sans péril, surtout dans la dernière partie du voyage, où l'on avait à traverser une partie de la Navarre, « le royaume de Mina ».

Déjà, grâce à l'excellente administration de Suchet, l'Aragon s'habituait insensiblement à l'occupation française. Brandt repassa dans plusieurs lieux où il avait séjourné pendant sa première campagne ; tout semblait y reprendre une vie nouvelle. Il revit plusieurs de ses anciens hôtes, dont la physionomie lui parut fort éclaircie : plusieurs avaient fait d'excellentes affaires avec les *senores franceses*. De leur côté, ils avaient peine à reconnaître l'imberbe sous-lieutenant de 1808 dans l'officier de 1811, bruni par le soleil presque africain de l'Espagne méridionale, décoré de cette croix d'Honneur qui alors signifiait quelque chose, et escortant, avec une compagnie d'élite, une colonne de six cents prisonniers.

A Saragosse, les traces de la guerre des rues ne pouvaient s'effacer si vite. Les tranchées, les barricades avaient bien disparu, les brèches des murs étaient bouchées, mais sur bien des points le sol était encore jonché des ruines massives de couvents, de maisons, où s'abritaient çà et là quelques pauvres familles. En revanche, les nombreux passages de troupes faisaient prospérer une autre étape qui rappelait à Brandt de cruels souvenirs, la petite ville d'Alagon. Dès qu'il eut un instant de libre, il s'empressa d'aller revoir le couvent-hôpital où jadis il avait vu de si près la mort. Ce local, bien que triste encore et assez malpropre, comme tout bon couvent espagnol, n'avait plus la sinistre horreur d'autrefois ; mais l'aspect du cimetière, bossué de tombes larges et hautes, disait assez que les vœux homicides des fossoyeurs espagnols avaient été accomplis. Cette enceinte funèbre avait reçu plus de deux mille victimes du typhus.

Je fis un retour sur moi-même quand je me retrouvai dans ces lieux, plein de santé et de vie. Je pensai à tous les périls auxquels j'avais miraculeusement échappé, aux chers amis que j'avais perdus en moins de deux ans, à ce déchirement de cœur plus cruel que la mort auquel j'avais regretté de survivre, et je sentis mes yeux se remplir de larmes. Je rentrai en ville au coucher du soleil. J'entrai instinctivement dans une église

qui se trouva sur mon passage; je n'y vis qu'un vieux prêtre dans une chapelle latérale, priant à côté d'une bière découverte. Cette bière contenait le corps d'une jeune religieuse; elle avait l'âge d'Inès, portait le même costume. Un dernier rayon de soleil, caressant ce pâle visage, lui rendait pour un moment l'apparence de la vie. Saisi d'une émotion inexprimable, je me glissai hors de la chapelle, j'allai tomber à genoux contre la grille du maître-autel, et j'y fis la plus fervente prière que j'aie jamais faite de ma vie. Le prêtre m'avait sûrement remarqué, car je le retrouvai à la sortie de l'église; il répondit amicalement à mon salut et me donna sa bénédiction. J'espère que Dieu lui aura pardonné la faute d'avoir béni un hérétique.

Quelques jours après, Brandt fut témoin d'une autre scène qui le toucha vivement. Parmi les prisonniers de Tortose qu'il conduisait en France se trouvaient en assez grand nombre des volontaires aragonais. Ces pauvres gens éclatèrent en sanglots quand ils franchirent le pont de l'Ebre à Caproso, extrême frontière de leur pays. Penchés vers le fleuve, ils semblaient lui confier leurs adieux pour la patrie dont ils croyaient s'éloigner pour jamais ; ce triste mot, *jamas* ! *jamas* ! revenait à chaque instant dans leur plainte désespérée. Les efforts les plus prodigieux de génie et d'héroïsme, pouvaient-ils suffire pour assurer le triomphe d'une cause qui faisait couler tant de larmes ?

Pampelune, où la colonne arriva le 22 janvier, avait à cette époque l'aspect d'une ville française. Telle était du moins l'apparence. Sur les belles promenades de la ville on ne rencontrait que des militaires français; mais les cafés et les cabarets espagnols, quoique moins bien tenus que les autres, étaient seuls fréquentés par les gens du pays. La garnison était dans un perpétuel état de *qui-vive*, et la domination française finissait à une portée de fusil des remparts.

A Bayonne, terme de la conduite des prisonniers, on accorda aux soldats de l'escorte, avant de repartir, deux jours de repos, ou plutôt de récréation. « Nous agissions, dit Brandt, absolument comme les marins quand ils rentrent au pays après une longue pérégrination.» Il se passa là des choses assez peu édifiantes, et les gens tranquilles ne dormirent guère pendant ces deux nuits; mais la majorité de la population voyait ces fredaines avec indulgence. « Mon Dieu ! disait-on, ces braves gens ont bravé à chaque instant la mort, souffert les plus rudes privations pendant des mois entiers. Dans quelques heures, ils vont reprendre cette horrible vie ; on peut bien les laisser s'amuser un peu. »

Ces troupes qui venaient d'amener les prisonniers de Tortose furent chargées, au retour, d'accompagner jusqu'à Pampelune, par

Vittoria, un immense convoi de munitions, d'argent et de voyageurs. On sait que la France et l'Espagne ne communiquaient plus qu'au moyen de ces caravanes, protégées par des forces imposantes. Celle-là fut assaillie sans succès entre Bergara et Mondragon. On s'attendait à une nouvelle attaque dans le défilé de Salinas, propice aux surprises de ce genre; mais les voltigeurs polonais en éclairèrent si soigneusement les abords, que l'ennemi n'osa se montrer. Cette excursion fit connaître à Brandt le bassin de Vittoria, trop célèbre depuis par la bataille qui décida du sort de la Péninsule en juin 1813.

Nous aurions encore plus d'un épisode curieux à signaler dans les opérations de ces infatigables voltigeurs polonais contre les guérillas de la Navarre et des montagnes de l'Aragon. Suivant l'expression très juste de Brandt, les troupes françaises étaient semblables à un noble vaisseau fendant victorieusement une mer agitée, dont les vagues reviennent obstinément battre ses flancs. A Izaal, bourgade profondément enfouie dans les montagnes, occupée le 27 février à la suite d'un engagement assez vif, on soupçonnait l'existence d'un dépôt considérable de cartouches. On avait fouillé sans résultat toutes les maisons du bourg; l'alcade, bonhomme à figure doucereuse, protestait énergiquement de sa fidélité au grand Napoléon. Il en dit tant, que son dévouement parut suspect; le commandant fit administrer une vingtaine de coups de bâton à ce grand partisan des Français. L'Espagnol devient pâle comme la mort, mais garde le silence; on redouble la dose sans plus de succès. Alors, du groupe d'habitants qui regardaient cette exécution avec une indifférence apparente en fumant leurs cigarettes, un homme se détache, vient parler bas à l'alcade. Il dit ensuite au commandant : « Señor, promettez-vous à cet homme la vie sauve s'il vous dit la vérité ? » Le commandant donna sa parole, et immédiatement l'alcade lui indiqua plusieurs granges isolées (*pajars*), dans lesquelles on trouva effectivement de nombreux paquets de cartouches. Trois jours après, les habitants de la petite ville de Sanguessa (Aragon) accueillaient à bras ouverts les voltigeurs polonais, mais en même temps ils leur glissaient secrètement dans la main des proclamations qui les engageaient à déserter. En mars 1811, la majeure partie du 2me régiment de la Vistule était cantonnée à Sadava, petite ville couronnée par les ruines d'un vieux castel mauresque. De là partaient des détachements pour explorer les parties les plus abruptes des montagnes voisines. Ces ennemis, qu'on allait chercher si haut et si loin, étaient quelquefois plus près qu'on ne pensait. Un jour, les soldats faisant l'exercice à feu dans

une prairie qui touchait à Sadava, furent fusillés presque à bout portant par des guérillas embusqués derrière une haie de saules.

Pendant la plus grande partie de l'année 1811, Brandt et ses camarades restèrent engagés dans cette guerre si difficile des montagnes, et y obtinrent plus d'un succès. Ils assistèrent ensuite aux siéges de Sagonte et de Valence. Après la capitulation de cette dernière ville, Brandt fut chargé d'abord par le maréchal Suchet du commandement de l'escorte qui allait conduire en France le général Blake et quelques autres prisonniers importants, notamment deux officiers de l'ancienne armée prussienne qui avaient pris du service en Espagne contre les Français, et avec lesquels Brandt se retrouva plus tard dans des circonstances bien différentes. Ces officiers, qui tous deux parvinrent aux plus hauts grades, étaient le chef de bataillon Grolmann et le lieutenant de Lützow, dont le nom devint célèbre dans la levée de boucliers prussienne de 1813.

Le maréchal avait dit à Brandt, au sujet de Blake : « Vous lui rendrez les honneurs dus à un général en chef, et vous le garderez comme un coquin [1] ». Cette recommandation directe autorisait les précautions les plus rigoureuses, et semblait d'autant plus naturelle que Villacampa, Campoverde et d'autres chefs prisonniers avaient trouvé moyen de s'échapper en route. Brandt crut donc qu'il était de son devoir de serrer de très près le général dont la garde lui était confiée, et s'attira ainsi une vive réprimande de la part d'un colonel napolitain auquel le maréchal avait jugé à propos d'attribuer, au dernier moment, une sorte de contrôle supérieur sur la conduite des prisonniers, sans en prévenir le commandant immédiat de l'escorte. Cet officier, qui reprocha à Brandt « d'avoir mal compris ses ordres et insulté un malheureux par sa surveillance offensante, » était ce même Pépé, depuis général, qui joua un rôle si équivoque à Naples dans la révolution de 1821. Vivement froissé de cet incident, qui le mettait dans une fausse position, Brandt, arrivé à Tortose, prit le parti de résigner son commandement en se disant malade. Il soupçonna même quelque intelligence secrète entre Pépé et le prisonnier, hypothèse que rien ne justifie, puisque Blake fut conduit en France et y resta jusqu'en 1814. Ce général ressemblait beaucoup (physiquement) au grand Frédéric.

Ce fut à Tortose que Brandt apprit, par un aide de camp du général Chlopicki, que l'ordre était arrivé d'acheminer vers la France les régiments de la Vistule, destinés, selon toute apparence, à être employés dans une très prochaine guerre contre la Russie. Dès le

[1] Ces mots sont en français dans l'original. Ce furent probablement les expressions textuelles dont se servit Suchet.

surlendemain, le 1er et le 2me de ces régiments se trouvèrent réunis à Tortose et prirent la route de Saragosse avec un convoi d'un millier de prisonniers. Cette fois, les Polonais quittaient l'Espagne pour n'y plus rentrer. Brandt avoue franchement que la perspective d'une nouvelle guerre sous un climat aussi rude souriait médiocrement à ces soldats, pourtant si patients et si braves. Chlopicki, qui avait jadis servi dans l'armée de Souvorov contre les Turcs, puis combattu contre les Russes pendant l'insurrection polonaise de 1794, et plus tard en Italie, considérait cette complication comme très sérieuse. « Napoléon, disait-il, use la chandelle par les deux bouts ; il finira par se brûler les doigts ! »

La marche des Polonais dans le nord de l'Espagne s'accomplit sans incident notable, mais ils eurent beaucoup à souffrir en franchissant, au cœur de l'hiver, les cols des Pyrénées.

Nous fîmes halte en arrivant sur le territoire français, et il y eut là un moment d'émotion presque solennel. Instinctivement, tous les regards se tournèrent du côté de l'Espagne. On prenait congé d'elle comme d'une ancienne connaissance qu'on ne reverra plus... Soudain j'entendis prononcer mon nom par une voix qui me fit tressaillir, et je vis à côté de moi le vieux capitaine Rakowski; c'était la première fois qu'il m'adressait la parole depuis que j'avais appris la mort de Zarski dans la tranchée de Tortose. «Eh bien ! me dit-il, lieutenant Brandt, vous rappelez-vous votre ami? Moi, j'y pense quelquefois. Hier c'était son tour, demain ce sera le nôtre. Je connais les Russes, ce sont de rudes adversaires. » Et, sans attendre ma réponse, il s'éloigna de quelques pas pour gravir un tertre d'où je le vis, les bras croisés, regardant encore du côté de l'Espagne. « Que vous disait donc ce vieux sorcier? me dit un instant après un lieutenant de sa compagnie. C'est un véritable oiseau de mauvais augure. Du matin au soir il ne nous parle que de Souvarow, de la Trebbia, de Novi; il prétend que jusqu'ici nous n'avons pas su ce que c'était que la guerre, nous autres jeunes gens, mais que nous allons l'apprendre en Russie. J'espère que le diable l'y attend pour lui donner son compte. » Le vieux Rakowski ne se trompait pas; presque tous ceux qui venaient de repasser avec nous les Pyrénées étaient destinés à périr, ainsi que lui-même, dans la campagne de 1812.....

Ici se terminent les souvenirs de la guerre d'Espagne. Une autre fois nous suivrons Henri de Brandt en Russie et en Allemagne, et nous assisterons avec lui à d'autres scènes, non moins variées, non moins émouvantes de la vie militaire sous le premier Empire.

X....

L'ÉDUCATION DES FEMMES

COURS LIBRES POUR LES JEUNES FILLES

La Poésie, par M. PAUL ALBERT. 1 vol. in-12. Hachette.

On sait les retentissantes colères qui ont, l'an dernier, accueilli l'organisation et l'ouverture des cours d'enseignement secondaire des jeunes filles, à Paris à la Sorbonne, et en province, dans les mairies ou dans les facultés. On n'a pas oublié la grêle de mandements, de brochures et de pamphlets qui est tombée de tous les coins de l'horizon sur les promoteurs de l'entreprise. Les grands mots sortirent du fourreau comme des épées flamboyantes, mots d'autant plus propres à effrayer le gros du public, qu'il les comprenait moins. La libre pensée, le scepticisme, le panthéisme, l'athéisme, et pour finir le nihilisme allaient avec la fausse science infester des âmes gardées jusqu'alors par l'Eglise à l'abri de ces contagions détestables. On ne craignait pas, disait-on, d'inaugurer la destruction des vertus de la famille, la ruine de la pudeur, de la chasteté et de toutes les saintes ignorances du foyer domestique. La croisade dura bien six mois. On peut assurer qu'elle reprendra au premier jour avec la même passion

et les mêmes emportements de polémique. Les âmes des jeunes filles, qui sont, paraît-il, l'enjeu de la querelle, valent bien qu'on donne pour elles plus d'un combat.

Il est digne de remarque que les frivoles habitudes de la vie de salon, les extravagantes tyrannies de la mode, les témérités les plus osées de la toilette, les séductions énervantes du théâtre et de la littérature du jour, toutes ces *mondanités* qui nourrissaient autrefois les vertueuses indignations de l'Eglise, sont aujourd'hui à demi acceptées par elle. Les jeunes mondaines n'ont à subir à ce propos qu'un ou deux sermons par an, sermons souvent jolis, spirituels et qu'il y a plaisir à entendre en carême, dans une église élégante et bien chauffée. La pénitence est douce. Et nul n'ignore que les critiques et les leçons qui viennent de la chaire sacrée ou de la scène profane ne touchent ceux auxquels elles sont destinées que dans l'opinion de leurs amis. Les censures générales, c'est la discipline sur le dos des autres, la chose du monde dont on prend le plus facilement son parti.

L'Eglise passe condamnation sur les vieilles conquêtes du siècle ou ne gronde plus que par tradition et pour l'honneur, mais elle entre vivement en lice quand il semble qu'on veuille porter la main sur ce qu'elle considère comme son bien. Or, la direction spirituelle des jeunes filles n'admet pas de partage. Elle est toute à la religion. A quoi se réduira-t-elle si un pouvoir étranger parvient à s'emparer de ces jeunes intelligences et à y verser les idées et les poisons du siècle? De là cette lutte acharnée et ces colères parfois éloquentes, il faut en convenir.

L'esprit laïque s'était introduit déjà dans l'éducation des femmes, mais humblement et sans bruit, et d'une façon en quelque sorte subalterne. Cette fois, il s'y installait en maître, avec la sanction de l'autorité, bien plus, avec le caractère d'une institution d'Etat dont le développement était encouragé et provoqué dans tous les centres importants de population. Au reste ce patronage officiel couvrant cette institution de cours libres, en même temps qu'il soulevait une explosion parmi les évêques, excitait aussi des défiances dans un camp opposé.

On reprochait à l'administration l'intempérance de son zèle, son goût excessif de nouveautés mal digérées, sa manie de vouloir tout conduire et tout régler. N'était-ce pas affaire à l'initiative individuelle d'organiser de pareils cours? L'Etat n'avait pas à prendre parti. Certes, l'épiscopat ne demandait pas autre chose; car cette initiative, l'eût-on prise en effet, et avec une autorité suffisante, et avec des chances de succès? Y eût-on apporté le sérieux et la suite, la mesure et la discrétion nécessaires? Les hommes d'esprit en

manquent pas assurément en notre pays, ni les hommes de savoir, ni les parleurs habiles ou éloquents. Le difficile n'est pas de dresser une tribune ou une chaire ni de trouver qui veuille y monter ou en soit digne, mais d'amener les mères de famille à venir une fois s'asseoir autour avec leurs filles, et à y revenir le lendemain et tout le long de l'année. Chez nous en général, défaut de caractère ou manque d'habitude, les efforts individuels en de pareilles œuvres demeurent en deçà du but ou le dépassent, et par suite, ou s'annulent par leur insignifiance, ou se perdent et compromettent l'avenir par leurs excès. Autre chose de faire une conférence à un public de passage sur une question déterminée, — nous excellons à ces feux d'artifice de la parole publique, — autre chose de distribuer un enseignement régulier, méthodique, suivi à un cercle de jeunes personnes pendant six ou sept mois. L'esprit n'y peut nuire sans doute, mais le sérieux et la tenue sont d'un plus grand prix. Les virtuoses ont besoin, comme on sait, de changer d'auditoire.

Je crois donc que l'administration de l'Instruction publique à laquelle, faute de pis, on reproche son excès d'activité, a fait une œuvre hardie en organisant les cours libres d'enseignement secondaire à l'usage des jeunes filles, et qu'elle a fait en même temps une œuvre utile, patriotique et vraiment libérale. Je crois que, seule dans cette entreprise délicate, elle a chance de réussir, non-seulement à cause des maîtres qu'elle peut choisir (l'Université ne prétend pas avoir le monopole du savoir et des lumières), mais parce que, engageant sa responsabilité, elle donne par cela seul une puissante garantie aux consciences naturellement et justement susceptibles des mères de famille. Il y a des choses où les tâtonnements sont mortels et où il faut réussir du premier coup. L'échec, même partiel, pèse sur l'avenir, arrête tout essor nouveau et enraye à toujours ou du moins pour bien longtemps tel ou tel progrès.

Mais jusqu'où va la responsabilité de l'administration? Choisissant les matières à traiter et les professeurs, ne semble-t-il pas qu'elle parle par leurs bouches et qu'on puisse justement lui demander compte de tout ce qu'ils diront? On connaît la théorie platonicienne de l'inspiration. Le poète, quand il compose, ne s'appartient plus, il n'est plus maître de lui, il est possédé. C'est un instrument passif entre les mains du Dieu qui le frappe et le fait résonner. L'administration sera-t-elle cette puissance mystérieuse qui étouffe et absorbe la personnalité de ceux qu'elle délègue? le maître un interprète et un traducteur servile d'une pensée étrangère, une des voix de l'administration? A côté de la science libre, de la libre critique littéraire ou historique, on aura une science, une littérature et une histoire d'Etat? On enseigne sous votre couvert et

sous votre responsabilité ; donc vous autorisez les opinions qu'émettent les professeurs auxquels vous avez confié l'enseignement, d'autant plus que vous les avez choisis librement et que librement aussi ils ont accepté votre investiture. De fait, dans les écoles de l'Etat, s'il se produit une théorie excentrique ou scandaleuse, les protestations et les réclamations s'élèvent bientôt. S'agit-il d'un établissement d'enseignement supérieur, où les maîtres s'adressent à des hommes qui peuvent défendre leur raison et où la seule manière légitime de protester serait de ne plus venir les entendre, on crie à la perversion des âmes et à la corruption du sens commun. S'agit-il d'un établissement d'instruction secondaire, les parents sont informés par leurs fils. L'Eglise, qui a les oreilles longues et sait écouter partout, est aussi bientôt instruite. Le coupable est désigné, *fenum habet in cornu*, l'Etat est accusé et mis en demeure de sévir. L'opinion exerce de la sorte une inquisition vigilante et de tous les instants sur les maîtres laïques et même religieux.

L'Etat distribue l'enseignement à tous ses degrés. Il n'en crée pas la matière. La science n'est point chose d'autorité. Elle relève de la raison et du temps, non de l'Etat ou de l'Eglise. Les maîtres que l'Etat nomme et auxquels il confie la redoutable mission d'enseigner ne sont pas les premiers venus. Il n'est pas de fonctions où il soit plus nécessaire de donner des garanties, où on en exige davantage, et où la faveur pure ait moins de place. Les professeurs ont traversé une longue série d'épreuves et d'examens publics. Chaque branche d'enseignement a ses conditions et ses exigences spéciales, auxquelles il faut satisfaire strictement. On a souvent déclamé contre les examens et les diplômes. Si le diplôme obtenu ne prouve pas le savoir ou la compétence, l'absence de diplôme le prouve-t-elle ? Plusieurs examens victorieusement passés ne classent pas à jamais les capacités individuelles et ne sont pas un moyen infaillible d'estimer la valeur intellectuelle des hommes. La chose est évidente. Mais c'est une garantie, la meilleure qu'on ait trouvée jusqu'ici, j'ajoute la plus rationnelle et la plus vraiment démocratique. Les chaires une fois confiées à ceux qu'un jury d'examen a jugés les plus dignes, on ne leur laisse pas une absolue liberté de manier à leur gré cette chose délicate et précieuse qu'on appelle l'âme des enfants. Chaque classe et chaque enseignement a son programme, qui règle encore plus qu'il n'entrave la liberté du maître, car il est assez large pour qu'il puisse s'y mouvoir à l'aise. Outre les programmes qui déterminent la matière des études scolaires et jusqu'à un certain point l'ordre et la méthode qu'il convient de suivre, l'Etat fait par ses inspections la police de l'enseignement. Non qu'il impose aux professeurs des opinions historiques ou des jugements et des apprécia-

tions littéraires, en façon de dogmes tout faits auxquels ceux-ci n'auraient plus qu'à donner une forme appropriée. Je ne sache pas que l'Etat ait ou puisse avoir une opinion sur l'*Histoire universelle* de Bossuet et qu'on ait, par décret ou par arrêté, promulgué la solution de telle question littéraire ou historique. Les faits s'imposent d'eux-mêmes à tous et nulle autorité ne peut faire que ce qui a été ne soit pas. Il n'y a pas un ministre au monde qui manque à ce point de bon sens de gourmander un professeur qui aurait exprimé des doutes sur l'existence d'Homère ou sur l'avenir de la tragédie. Mais il est des problèmes délicats, irritants, où l'accord n'est pas fait ni peut-être près de se faire, sur lesquels le maître est libre, comme chacun, d'avoir son opinion particulière, mais qu'il serait déplacé d'introduire dans une classe, parce qu'ils sont de nature à étonner et à troubler de jeunes esprits sans préparation et sans défense. Que si celui qui enseigne manque de réserve, de mesure ou de prudence, n'est-il pas légitime qu'on lui rappelle que la liberté a ses limites et que les controverses du dehors ne doivent pas avoir d'écho dans un lycée? Au reste, l'inspection officielle est peu de chose auprès de cette autre inspection journalière et incessante dont chaque élève est l'involontaire instrument. Quelle plus étroite surveillance que celle-là? N'est-ce pas l'auditeur de chaque jour qui est le meilleur témoin et le meilleur juge du maître, le plus capable d'attester l'énergie ou les défaillances de son zèle, et sinon de contrôler les jugements qu'il émet, au moins d'en témoigner au dehors et tout d'abord dans sa famille où il trouve au retour de la classe des parents naturellement curieux de savoir ce qu'il a fait et appris? L'*αὐτὸς ἔφα* dans un temps où l'esprit critique a pénétré à tous les étages de la société n'est plus un principe devant lequel on s'incline. Les plus petits se font les juges des plus grands dans les choses mêmes où leur compétence est médiocre ou nulle. Les pères de famille sentent bien et très finement, comme on fait en sa propre cause, s'il y a quelque chose de déplacé ou de malséant dans ce qu'on a dit à leurs enfants, et l'Eglise, qui se réserve le privilége de dogmatiser avec une autorité indiscutable, est aux aguets et prête à faire la grosse voix quand il s'agit d'incriminer l'enseignement étranger. Seule, au milieu de nos langueurs, elle a conservé la passion. On sait ce qu'elle en a mis et ce qu'elle en met encore dans les questions d'enseignement. L'Etat en somme ne dicte pas aux membres du corps enseignant ce qu'ils doivent dire ou taire, il s'en réfère à ses programmes et au bon goût de ceux qui ont à les interpréter. Le rôle de l'administration dans les cours libres institués pour les jeunes filles à la Sorbonne a été, j'imagine, plus effacé. La prudence et la réserve étaient les règles si évidentes de ce nouvel enseignement, que recommander

ces deux choses eût été mettre en doute le simple bon sens de ceux auxquels on les confiait.

Mais était-il donc si utile d'organiser ce nouvel enseignement? L'éducation intellectuelle des jeunes filles était-elle vraiment insuffisante? Après la circulaire du 30 octobre 1867, l'évêque d'Orléans écrivait : « Pour moi, ce que j'affirme, ce qui est mon avis formel, éclairé, fondé sur quarante années et plus d'observations, c'est que l'éducation intellectuelle des jeunes filles est, non-seulement en ce qui concerne les matières enseignées et les méthodes, mais sous une foule d'autres rapports, meilleure, plus solide, plus élevée, plus féconde en résultats définitifs et durables que dans les écoles de jeunes gens. » On a raison de dire que l'homme est un abîme de contradictions, et que le plus petit coup de vent suffit à faire passer son esprit du blanc au noir, et à lui faire dire sur le même sujet oui et non pour ainsi dire dans la même semaine. On va s'en convaincre une fois de plus.

Le ministre de l'instruction publique ne songeait peut-être pas encore à tenter quelque mesure pour relever en France le niveau intellectuel des femmes. Une brochure parut. Elle était de nature à donner l'idée d'une réforme en cette matière ou à étouffer les scrupules d'une conscience qui eût hésité à s'engager dans une œuvre aussi délicate. Cette brochure était modestement intitulée : *Femmes savantes et femmes studieuses*, et signée d'un nom considérable de toute manière mais qui avait une particulière autorité dans les questions d'éducation, celui de M. Dupanloup, évêque d'Orléans [1]. L'année 1868 en voyait donner la sixième édition, ce qui prouve qu'elle avait été, comme elle le méritait bien, fort goûtée du public. C'était un précieux secours qui arrivait au ministre d'un côté où il ne l'attendait pas, avant qu'il eût rien commencé. Il n'était plus besoin après cela d'écrire un manifeste pour faire l'apologie des nouvelles mesures. La chose était faite et de main de maître. La plume éloquente, et rarement mieux inspirée, du plus actif et du plus influent des évêques s'en était chargée. Rien n'y était oublié; et, comme pour fortifier des résolutions chancelantes, l'évêque annonçait les contradictions et les luttes prochaines. « Dans le pays de Molière, écrivait-il au début, demander aux femmes d'étudier, de s'instruire, de cultiver les lettres et les arts, et même parfois d'écrire, ne pouvait passer sans objection. » Il n'était pas possible, on en conviendra, de percer l'avenir d'un plus sûr regard. Mais monseigneur d'Orléans prévoyait-il qu'avant l'année écoulée il devait se

[1] On peut, sous ce rapport, recommander un livre nouveau de l'évêque d'Orléans : *l'Enfant* (librairie Douniol), qui est plein de sages conseils et d'excellentes instructions au sujet de la direction si délicate du premier âge.

faire l'avocat d'objections que lui-même s'était appliqué à réfuter d'avance ? Pour les prophètes eux-mêmes l'avenir garde toujours certains secrets.

Lenain de Tillemont a composé son Histoire des empereurs romains en s'effaçant d'une manière presque absolue derrière les écrivains sacrés et profanes. On eût pu de même, je ne dirai pas seulement invoquer l'autorité de l'évêque d'Orléans, mais tirer de son écrit la plus noble, la plus éloquente, la plus complète défense de l'institution qu'on essayait. Point n'était besoin de se mettre en frais d'imagination. Une paire de ciseaux suffisait.

Comment trouver des termes plus forts pour gourmander l'ignorance des femmes, des accents plus convaincus pour leur reprocher leur désœuvrement, leur vie passée tout entière dans les plus vides frivolités ? Où découvrir de meilleures raisons, de plus solides et de plus hautes, pour défendre chez la femme l'esprit, la forte instruction et même les hautes études ?

Ce qu'il faut craindre à l'égal des plus grands maux, ce sont les femmes frivoles, légères, molles, désœuvrées, ignorantes, dissipées, amies du plaisir et de l'amusement, et par suite ennemies de tout travail et presque de tout devoir, incapables de toute étude, de toute attention suivie, et par là même hors d'état de prendre aucune part réelle à l'éducation de leurs enfants. Mais quelles sont ces femmes, et où sont-elles ? Ce sont les nôtres. Elles sont telles, parce qu'elles ont la tête vide. Il faut développer l'intelligence, le cœur, la conscience, le caractère de la jeune fille, si l'on veut la rendre capable de s'associer non-seulement à la vie, mais à la pensée de l'homme, et de réaliser dans le mariage l'union intellectuelle, qui est le complément de l'union morale et de la communauté des intérêts. L'éducation de la femme ne saurait être trop suivie, trop sérieuse, trop forte. Il ne faut pas alléguer je ne sais quelle infirmité de nature, la femme — et l'histoire en fait foi, et de nombreux exemples l'attestent — peut suivre l'homme et parfois même dans les sciences les plus abstraites et les plus arides. Ses facultés demandent à être cultivées ; les étouffer est dangereux. Le naturel et généreux désir de savoir, à défaut du vrai et du bien, se jette sur le mal et le faux ; et l'ignorance, qui ne sait ni choisir, ni juger, ni se contenir, entraîne dans des voies détournées, mauvaises et perverses. De là le secret de tant de chutes, de tant de scandales ou au moins de tant et de si misérables frivolités. L'ignorance est mauvaise gardienne de la vertu. Il y a des heures de fatigue et d'ennui, où la piété même, la piété ordinaire ne suffit pas. Il y faut le travail, et quelquefois le travail le plus sérieux de l'esprit. Il y faut la grande et forte application de l'intelligence, un travail sérieux, littéraire,

philosophique ou religieux. Alors le calme, l'apaisement, la sérénité se fait. Qu'on ne s'y trompe pas, des principes rigides avec des occupations futiles, de la dévotion avec une vie purement matérielle et mondaine font des femmes sans ressources pour elles-mêmes. Voilà le grand et précieux fruit du travail devant Dieu. Il soumet l'âme, quelquefois plus que toute prière. Il la remet dans l'ordre et le bon sens, et satisfait en elle un désir juste et noble. Un esprit cultivé est de tous le plus propre à comprendre ses devoirs.

Instruire les femmes, c'est donc les garder contre les plus funestes égarements, les préserver de mille erreurs et de mille fautes; c'est fortifier la famille dont elles créent en quelque sorte l'atmosphère morale, et où tout s'élève et s'abaisse par leur influence, sentiments, idées, occupations : c'est donner plus de solidité et de sérieux aux relations sociales et relever le niveau général des mœurs. Car les progrès intellectuels préparent les progrès moraux. A tous les points de vue, loin de railler l'esprit, le talent, le travail intellectuel et les applications désintéressées de la pensée chez la femme, il faut les encourager, rendre ces choses communes et générales s'il est possible.

Mais que voit-on? Les femmes l'avouent, elles ne savent rien, absolument rien. L'instruction parmi les femmes est une exception. L'éducation qu'on leur donne est légère, frivole, superficielle. Un peu de dessin, un peu plus de musique, assez de grammaire pour mettre l'orthographe, assez d'histoire et de géographie pour connaître Gibraltar et l'Himalaya, et savoir que Cyrus fut roi de Perse; des langues étrangères par genre et comme vernis; pas de littérature, rien de nos grands auteurs, si ce n'est quelques fables de La Fontaine, et peut-être quelque chœur d'Esther appris dans l'enfance; de la science religieuse ce qu'on en demande pour faire une première communion. Voilà le bagage intellectuel d'une jeune fille bien élevée. C'est-à-dire qu'elles savent à peine à dix-huit ans les premières notions qui leur permettent de travailler seules. Quoi d'étonnant? A cet âge, l'éducation d'une jeune fille doit être finie, c'est-à-dire qu'elle ferme désormais livres et cahiers, qu'elle n'écrit plus que des lettres, brode et cultive des talents d'agrément quand elle en a, et se jette éperdûment dans le tourbillon du monde. Loin de former chez les jeunes filles le goût des choses sérieuses ou simplement dignes d'intérêt, on leur apprend à se moquer de celles qui ont de tels goûts, on les réduit à la frivolité, à la médisance et à la médiocrité en tout genre, et par suite à l'ennui, le plus funeste des conseillers. On oblige la femme qui a des goûts sérieux à les cacher ou à les faire excuser par tous les moyens qu'elle pourrait employer s'il s'agissait d'une faute.

Qui parle avec cette sévérité de l'insuffisance de l'éducation intellectuelle des jeunes filles d'aujourd'hui? Qui donc au nom de leur nature même et des dons précieux qui leur ont été départis, au nom de leur dignité et de leur moralité, au nom du droit et du devoir, au nom de la famille, de la société et de la religion même, condamne l'ignorance où on les laisse et où elles se complaisent presque toutes, faute de connaître les joies profondes et les solides profits de l'étude? Qui les invite d'une façon si impérieuse aux sérieuses lectures, aux études prolongées au delà de la première jeunesse, aux plus graves exercices de la pensée réfléchie? Qui donc, à côté des sainte Thérèse et des sainte Catherine et des savantes amies de saint Jérôme, Paula, Marcella et Eustochium, ne craint pas d'attester le souvenir douloureux pour l'Eglise de la philosophe Hypatie? Qui essaye même de justifier les *savantes* et de réhabiliter les *bas-bleus?* Qui donc abonde ainsi dans le sens de la détestable et damnable circulaire du 30 octobre, et, avant qu'elle ait été écrite et qu'on ait institué d'humbles cours pour fortifier la raison des jeunes filles, pour donner un plus solide aliment à leur pensée, pour leur inspirer le goût d'une culture intellectuelle un peu plus approfondie, écrit si éloquemment la préface de cette institution, si je puis dire, et célèbre d'avance cette épouvantable nouveauté?

C'est monsieur Dupanloup. C'est de sa brochure que sont extraites textuellement toutes les phrases qu'on vient de lire. A peine ai-je fourni un brin de fil pour les lier et en former une gerbe. J'ai la conscience de n'avoir nulle part modifié ou altéré sa pensée en abrégeant les passages, en les tronquant, en séparant ce qui est uni et en unissant ce qui est séparé, comme on fait si souvent dans la polémique. On n'a pas les développements, mais le vrai suc et la pure moelle de sa pensée.

Est-ce donc bien la même plume qui a écrit *Femmes studieuses et femmes savantes* et les factums qui ont suivi la circulaire ministérielle du 30 octobre? La vérité de la veille est-elle l'erreur du lendemain? Ou y a-t-il en chacun de nous comme une source vive de lutte et de division, deux hommes qui sans cesse se combattent et se donnent sans cesse des démentis. « Je ne sais ce que je fais, dit saint Paul dans son *Epître aux Romains*, car je ne fais point ce que je veux, mais c'est ce que je hais que je pratique.... car le bien que je veux je ne le fais point, mais c'est le mal que je ne veux pas que je fais. » Monsieur Dupanloup s'élève contre l'ignorance des femmes, en signale les déplorables effets, condamne l'abaissement systématique où on tient leur esprit, demande vivement pour les jeunes filles une instruction plus sérieuse et plus

forte. On entre timidement dans la voie qu'il vient d'ouvrir. Aussitôt il condamne ce qu'il semblait appeler de ses vœux, et s'évertue à se réfuter lui-même. Qui mettra d'accord l'évêque et l'académicien?

On dit communément : Qui veut la fin veut les moyens. Il serait fâcheux sans doute d'abuser de ce proverbe. De tout temps il a couvert de véritables attentats contre la conscience et le droit. Pour le salut des âmes ou pour la défense publique, l'Église et l'État ont souvent employé des moyens que notre raison réprouve justement. Mais dans le cas présent, il paraît d'abord que la fin n'est plus à atteindre. Un miracle s'est produit dans l'intervalle qui sépare l'apparition de la brochure épiscopale et celle de la circulaire ministérielle. Selon l'auteur de la brochure, l'instruction des filles est insignifiante ou nulle. « De la grammaire assez pour mettre l'orthographe, pas de littérature, rien de nos grands auteurs, etc. » Selon l'auteur de la lettre à M. Duruy, qui est le même que l'auteur de la brochure, l'instruction est surabondamment distribuée aux filles dans les maisons d'éducation secondaire. On leur enseigne la grammaire avec toutes les difficultés et les élégances de la langue ; littérature, poésie, lettres, narration, analyse littéraire, histoire littéraire, histoire du bas empire, et histoire moderne d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne; chronologie, géographie, cosmographie, le calcul, l'histoire naturelle, les langues étrangères, sans parler de la musique, du dessin et du travail à l'aiguille. Et dans des cours plus élevés : philosophie religieuse, littérature ancienne et moderne, chronologie générale, construction des cartes, notions de physique et de chimie, etc. Cette liste rappelle un peu celle de Pancrace du *Mariage forcé*. Mais comment donc les jeunes filles *ne savent-elles rien*, si on leur apprend tout cela ? Ou il faut que ce long programme soit chose d'étalage et lettre morte, ou que toutes ces belles choses soient bien mal enseignées. L'alternative paraît forcée et la conclusion est identique.

Mais les cours des jeunes filles, d'après la circulaire, sont faits par des professeurs de lycée, par des personnes déjà fort occupées, par des hommes ! Il y a charité à observer que les professeurs des lycées ont déjà de nombreux devoirs, et qu'il est cruel de proposer une nouvelle tâche à leur zèle. Mais c'est à eux seuls de consulter leurs forces et de savoir s'ils pourront suffire en effet à une double besogne. Pour le second point, nous ne sommes pas en Turquie, et on ne voit pas en quoi nos mœurs et nos habitudes peuvent souffrir et quel scandale il peut y avoir à ce que des jeunes filles avec leurs mères ou leurs gouvernantes soient mises en présence de per-

sonnes d'un autre sexe, honorables, on veut bien le reconnaître, pères de familles pour la plupart, ayant sans doute aussi du tact et du bon sens. Les ecclésiastiques aussi sont des hommes, et on serait tenté de dire ici, en façon de riposte, que plusieurs ont tristement montré que rien de ce qui est de l'homme ne leur était étranger. Mais ce n'est pas cela. Ce n'est pas l'homme de chair que redoute le clergé, c'est l'homme du siècle, l'homme laïque ; ce n'est pas la séduction extérieure dont s'alarme au fond l'épiscopat ; il craint la séduction des idées, l'affranchissement des consciences et la sécularisation d'âmes tenues jusqu'ici en étroite tutelle. A ces craintes mêmes, monseigneur d'Orléans répondait d'avance dans sa brochure, où, sans épuiser le sujet, il n'oubliait rien d'essentiel, quand il disait que la piété ordinaire ne suffit pas, qu'elle n'est pas capable de remplir la vie à elle seule, ni de satisfaire à tous les besoins de l'âme ; quand il écrivait que « l'éducation même religieuse ne donne pas toujours, donne trop rarement aux jeunes filles et aux jeunes femmes le goût sérieux du travail ; » quand il répétait après tant d'autres que la culture de l'esprit n'est pas seulement une parure, mais une garantie de moralité, et que l'ignorance n'est pas une bonne gardienne de la vertu.

Est-ce donc que les lumières et l'instruction venant de maîtres laïques dépravent les âmes au lieu de les ennoblir et de les purifier ? Et la littérature ou l'histoire naturelle perd-elle de sa vertu pour être enseignée sans le petit rabat ? C'est une grave erreur de croire que l'esprit des femmes est incapable de supporter une culture virile. Par un puéril scrupule de délicatesse, sous prétexte d'une infirmité ou d'une légèreté de nature qu'on nourrit au lieu de la combattre, par vaine peur de troubler leurs âmes, on abaisse et on *futilise* pour elles l'enseignement. On laisse dans leurs esprits mille idées étroites et fausses ; on manque à la fois de respect à la vérité et à la nature humaine. On opère entre l'homme et la femme une séparation d'esprit fort triste dans les ménages et dans la société. La femme est faite pour être épouse et mère. Or, ces deux grands rôles sont loin d'exclure une instruction solide et variée. La plupart des sots ménages, comme il y en a tant, viennent de ce divorce intellectuel qui s'établit forcément entre un homme d'un esprit cultivé et une femme dont la tête est vide et l'instruction à peu près nulle, et la plupart des sottes éducations d'enfants de ce que la mère ne tient guère pour les siens à des connaissances dont elle a su se passer, et fait peu de cas de l'étude et du travail intellectuel pour ne s'y être jamais livrée elle-même. Je ne voudrais pas en ce sens pousser les choses aussi loin que monseigneur d'Orléans. Il ne craint pas de voir les femmes apprendre le latin et le grec ; il admet qu'elles

soient auteurs ; il leur conseille même, si je ne me trompe, la théologie. Il veut qu'elles soient capables au besoin d'élucider un point de dogme, de redresser ceux qui s'égarent et de réfuter les arguments des libres penseurs. Femme savante est une expression qui depuis Molière sonne mal à nos oreilles ; femme érudite et théologienne, c'est pis encore. L'histoire a gardé les noms de plusieurs femmes qui ont avec succès cultivé les sciences sacrées et profanes. On ne nous dit pas cependant qu'aucune ait marqué par de grandes découvertes. La faculté créatrice n'est pas dans leur esprit. Mais enfin on peut citer ces noms pour montrer ce que peut la nature de la femme à ceux qui prétendent qu'elle est incapable de s'élever au-dessus des chiffons ou du joli caquetage. Quant à proposer ces exemples à nos filles, c'est autre chose. N'étouffons nulle part les dons exceptionnels ; mais que l'admiration, disons mieux, l'étonnement que nous éprouvons en face de celles qui les ont reçus ne nous fasse point oublier que ce que nous recherchons, ce qui seul est pratique et accessible à toutes les natures, c'est cette solide distinction qui résulte d'une sérieuse et forte culture intellectuelle. Je ne saurais en vouloir au public de ce qu'il sourit à Henriette lorsqu'elle répond à Vadius qui veut l'embrasser pour l'amour du grec :

Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le grec.

Beaucoup de bons esprits voudraient voir sinon supprimer l'étude du grec dans nos établissements scolaires, au moins la réserver pour le très petit nombre. D'autres, plus radicaux, estiment que le temps passé à apprendre les langues mortes est du temps perdu, et qu'elles ne peuvent plus intéresser que les érudits et les archéologues. Enseigner aux jeunes filles ce que plusieurs regardent comme un vain luxe pour les jeunes gens eût été bien étrange. J'imagine qu'un vaste éclat de rire eût couru sur toute la surface de la France si l'on eût appris qu'on allait inaugurer administrativement des cours de grec et de latin à l'usage des jeunes filles : non que je trouve ridicule une jeune fille qui saurait le grec et le latin, mais elle est et sera certainement toujours parmi nous une singularité. Quant à l'exégèse sacrée, chacun en fait à sa façon. Le clergé catholique a la sienne, et l'école de Tubingue la sienne aussi. Elles sont tout à fait différentes. Il n'y en a qu'une de bonne assurément. Mais ce sont questions qu'on ne traite et qu'on ne décide pas devant des jeunes personnes de quinze à dix-huit ans. De ce qu'une jeune fille a appris, il reste communément à la jeune femme un peu de piano. Elle partagera désormais ses loisirs entre cet instrument tapageur et la lecture de romans insignifiants ou équivoques. Un

esprit mieux dressé trouverait un meilleur et plus utile emploi des heures vides de chaque jour. Je veux qu'elle s'intéresse à tout ce qui est sérieux, et que si l'on cause devant elle art, littérature, philosophie, religion ou politique, elle ne paraisse pas tomber de la lune; que, sans trancher avec pédanterie sur ces matières en partie réservées aux hommes, elle puisse comprendre ce qui se dit et exprimer au besoin son opinion. Molière, dont s'appuient trop légèrement les partisans de l'instruction restreinte des femmes, le dit excellemment :

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout.

Ce qu'il blâme, c'est le pédantisme, la prétention au savoir; c'est la science qui s'affiche, qui professe et dogmatise, toutes choses blâmables en effet et malséantes chez la femme. Mais si ce n'est pas l'office de la femme de faire la science, il ne lui est pas défendu de se mettre au courant de ses progrès. On trouve sujet de rire lorsque les gazettes annoncent d'un ton enjoué qu'une jeune fille a passé l'examen du baccalauréat ès lettres ou ès sciences. C'est que le nouveau et l'inattendu, chez nous qui rions facilement, passe pour fort plaisant. Il y a peu de pères de famille sensés cependant qui ne fussent charmés de voir leur fille sinon avec ces diplômes qui sont l'espérance et font la première grande joie de nos lycéens, au moins avec la somme de connaissances qu'ils supposent, et qu'on exige de ceux qui y aspirent. Ne serait-il pas étrange que l'instruction fût estimée chez l'homme et digne de risée chez la femme? que l'un tirât sa vraie valeur de son savoir, l'autre d'une ignorance et d'une inculture d'esprit portées avec aisance? La politesse, l'usage du monde, les bonnes manières, comme on dit, l'art de marcher et de saluer dans un salon et de se bien mettre, et de devancer s'il se peut les caprices de la mode, et de dire élégamment des riens, est-ce à ces misères qu'on veut borner la distinction de la femme? Une intelligence ornée et fortement cultivée n'empêche pas tout cela et le relève singulièrement. Sans cet assaisonnement l'expérience la plus consommée des usages et des manéges de la vie mondaine peut s'allier avec la niaiserie, la nullité ou l'insignifiance. Et si l'on objecte que l'intelligence n'est pas un fruit de l'étude, que c'est la nature qui la donne et non les maîtres, on peut répondre, ce semble, qu'une intelligence comprimée ou laissée en jachère et sans culture est un don parfois plus dangereux que la pure bêtise. Un grand nom sera toujours chose considérable parmi nous. Mais le nom est accident de naissance. On le reçoit, on ne le choisit pas. Il est une charge et non un mérite. On a vu parfois qu'il ne sert qu'à donner plus de relief à la sottise.

Toutes ces vérités, si vieilles que ce sont des lieux communs, l'évêque d'Orléans les a mises en un jour nouveau et a rendu par là à la raison publique un service que lui seul peut avoir oublié. A sa suite, M. Duruy, dont le zèle est acquis à la cause de l'instruction publique à tous les degrés et sous toutes les formes, a imprimé un mouvement fécond à une association déjà existante, l'a fortifiée de l'appui de l'administration et a fondé avec elle les cours d'enseignement secondaire des filles à la Sorbonne. Mais de cette fondation le ministre peut dire en vérité : « L'évêque d'Orléans a planté, j'ai fait seulement fructifier. »

Les programmes de ces cours furent dressés il y a un peu plus d'un an avec une précipitation dont la trace est çà et là visible. L'enseignement complet littéraire et scientifique était partagé entre trois années ; chaque année divisée en deux trimestres et chaque trimestre, pour chaque partie de l'enseignement, en douze leçons ou en six. Au reste, en ces sortes de choses, les programmes ne sont rien, les hommes sont tout. Le grand élément de succès de l'institution était dans la composition de l'association et dans le dévouement de ses membres. La plupart appartenaient à l'Institut ou à l'enseignement supérieur, et chacun d'eux était prêt à payer de sa personne pour faire réussir l'idée commune. Plusieurs eussent mieux aimé peut-être se passer du secours de l'administration. Ils ne pouvaient cependant le refuser quand il s'offrit, et, si de bonnes âmes les ont plaints d'avoir reçu l'honneur de l'attache officielle, je ne crois pas que la liberté de leur parole en ait été gênée le moins du monde ni que cette prétendue servitude ait été pesante pour aucun.

A l'heure qu'il est, deux séries de cours sont en plein exercice, ceux de première année et ceux de seconde. Le nombre des assistants varie naturellement d'un cours à l'autre. L'attrait n'est pas toujours en raison de l'utile. Tel professeur compte à son cours de trois cent cinquante à quatre cents auditrices ; tel autre, qui n'en est pas humilié, très sensiblement moins. Sans le savoir précisément, j'imagine bien qu'on se presse un peu moins aux leçons d'arithmétique et de géométrie qu'à celles de littérature ou d'histoire ou au cours de grammaire que M. Egger a inauguré cette année.

Quel est l'avenir de cette institution nouvelle? Nul ne le sait au juste. C'est un essai. Il a été vivement lancé mais non moins vivement combattu, et par une puissance si unie, si disciplinée, dont la voix conserve tant d'autorité et porte si loin, toute sénile qu'on la dise, que rien n'a été plus fâcheux pour cette œuvre que de rencontrer dès le commencement son opposition et ses anathèmes. Foudres de

carton, disent quelques-uns. Sans doute, l'Eglise ne fait plus mouvoir à son gré le bras séculier; la force publique n'est plus à son service, mais une énorme influence morale lui reste. Elle en a usé contre ces cours et à Paris et en province, et il est certain qu'elle leur a nui grandement. Elle les eût tués du coup si l'administration ne les eût soutenus et n'eût mis en jeu tous les ressorts dont elle dispose.

Où semblait-il cependant plus naturel de s'entendre que sur cette question? Qu'avait à y faire l'esprit de parti? Sur quoi les hommes de cœur et de bonne volonté pouvaient-ils être mieux d'accord que sur ceci : qu'il faut cultiver et développer largement l'intelligence des jeunes gens ; que pour tous et pour toutes, et à tous les points de vue les lumières sont bonnes et salutaires, l'ignorance mauvaise et dangereuse? Et qui ne convenait de ce point de fait que les femmes sont généralement ou peu instruites ou mal instruites? A qui maintenant pouvait-on persuader que des cours faits par MM. Egger, Jamin, Duchartre et Levasseur, tous quatre membres de l'Institut, pussent faire courir quelque risque à la foi? Et les autres savants distingués qui s'étaient chargés des cours de mathématiques, de chimie ou de géologie, pouvait-on les accuser de professer des sciences perverses ou de les enseigner avec une témérité scandaleuse? C'est une chose bien remarquable que les établissements religieux d'instruction secondaire, comme celui des Carmes, ou celui de Vaugirard qui fait tant d'étalage des succès de ses élèves à l'Ecole militaire, appellent à leur aide des maîtres laïques, font faire leurs cours ou leurs interrogations par des professeurs de l'Université pour la plupart. Les chefs de ces maisons religieuses trouvent les maîtres laïques fort bons pour eux, mais très dangereux pour les autres. Il faut croire que les membres de l'Université sont purifiés par le seul fait d'entrer dans ces saintes maisons. Les autres qui ne participent pas à la même grâce demeurent apparemment corrompus et contaminent ceux dont ils approchent. Mais les cours de littérature et d'histoire, où les idées qu'on remue sont moins impersonnelles et plus vivantes, pouvaient éveiller plus facilement la critique. Je ne sache pas qu'on ait incriminé une seule parole prononcée par le professeur d'histoire. Quant à M. Paul Albert, qui a fait l'an dernier le cours de littérature et le fait encore aujourd'hui en seconde année, il a eu l'honneur d'une sortie spéciale de l'évêque d'Orléans, mais d'une sortie en l'air et si je puis dire *in genere*. Mais des nouveaux cours aucun n'a été accueilli avec plus d'applaudissements. Ce cours vient d'être donné au public tel qu'il a été fait. Je veux m'y arrêter quelque peu. J'ose dire que la plus éplucheuse des commissions de l'Index n'y pourrait

rien trouver qui sente l'hérésie et soit malsonnant et justement suspect à l'Eglise.

II

M. Paul Albert, maître de conférences à l'Ecole normale et professeur de littérature à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, avait une tâche malaisée. Il fallait créer le sujet, la distribution et la méthode. Il était en face d'un auditoire nouveau pour lui, difficile pour tous, et qui apportait dans la vieille Sorbonne, où les femmes ne sont pas admises aux cours réguliers, un peu d'étonnement et peut-être aussi quelque défiance, à cause des influences du dehors et des vives attaques dont la tentative d'alors était l'objet. Le point important était de réussir, c'est-à-dire de se faire écouter. Sous ce rapport, le professeur n'a rien eu à souhaiter. Le succès a été franc, complet, rapidement enlevé. La parole de M. Albert, sobre, ferme, toujours claire et facile sans banalité et parfois émue sans déclamation, a su lui gagner promptement les sympathies générales. Ce succès est de bon augure. Il témoigne qu'il y a dans l'esprit des femmes un fond de sérieux qu'il est possible de réveiller et que la littérature dite amusante n'est pas seule en possession d'exciter et de retenir leur mobile attention.

Le cours de M. Albert roule sur un vaste et beau sujet : la poésie. Quelle poésie ? dira-t-on ; la poésie de quel pays, de quel peuple, de quel temps, de quel genre ? La poésie en général, ou, pour mieux dire, les œuvres poétiques, car M. Paul Albert, et il a très bien fait, ne s'est pas embarqué dans les définitions abstraites. Il a pris la grosse division vulgaire de la poésie et de la prose, que connaissait et comprenait au fond M. Jourdain lui-même, et sans chercher à déterminer les caractères plus ou moins arbitraires par lesquels on les distingue, laissant avec raison les vaines et scolastiques étiquettes des choses pour les choses mêmes, il a entrepris de faire connaître à ses auditrices les grandes créations de la poésie dans les formes nombreuses et variées que le génie humain lui a données. Le cadre était fort large, et dès le début le professeur, ne pouvant mesurer d'avance avec exactitude la carrière qu'il aurait à parcourir, s'exposait à s'arrêter trop longtemps sur certaines œuvres, à passer trop légèrement sur d'autres, peut-être à laisser involontairement de côté certains monuments d'un grand prix. C'est ainsi que dans cet exposé rapide de la littérature poétique en général, il n'est question ni des grands poèmes de l'Inde, ni de la poésie lyrique des Hébreux, ni des Nibelungen, et pour citer des œuvres d'une inspi-

ration mieux ordonnée, ni de la Divine Comédie, ni de la Messiade. C'est ainsi que le nom de Schiller et surtout celui de Gœthe, grand parmi les plus grands, ne sont pas prononcés. Le mouvement littéraire et poétique qui se personnifie en ces deux poètes ne valait-il pas bien une mention? Je ne parle pas de la comédie, dont tel journal a reproché à M. Paul Albert de n'avoir pas entretenu son auditoire, tirant de ce silence qu'il suppose prescrit d'en haut et disciplinairement les plus belles conséquences du monde. Le professeur a averti son auditoire qu'il réservait la comédie pour l'année suivante. La seule critique légitime ici, du moins à mon gré, porte sur une question d'arrangement. Peut-être eût-il convenu de ne pas séparer les diverses formes du genre dramatique et d'ajourner en même temps la tragédie et la comédie et même la satire qui tient de si près à la comédie.

Des lacunes que je signale je n'aperçois nulle raison, si ce n'est que le temps pressait et qu'on ne pouvait tout dire en vingt-deux leçons. Il est terrible de se trouver ainsi dans l'alternative ou d'effleurer à peine les sujets ou de faire des choix, c'est-à-dire des sacrifices. Des deux partis le meilleur est celui auquel M. Paul Albert s'est arrêté. Reste à savoir, cependant, si entre Lope de Vega et Dante ou Gœthe la balance ne devait pas pencher pour ces derniers. Les littératures grecque et latine ont une très large place dans ce cours, bien que l'auditoire fût généralement étranger aux langues anciennes. La littérature allemande n'y figure pas. Est-ce justement parce que les femmes ne connaissent pas les monuments poétiques de l'antiquité classique, et lisent ou ont lu généralement quelques-unes des grandes œuvres de Schiller et de Gœthe qu'il était plus opportun de les entretenir des premiers et de passer les autres sous silence? Je ne sais et ne suis pas très frappé de cette raison. Un bon cours de littérature doit d'abord être complet : il y faut ajuster les développements à l'importance des sujets et aussi à l'intérêt qu'il est naturel qu'on leur porte. Les œuvres modernes, sous ce rapport, surtout quand elles ont quelque grandeur et quelque beauté, nous sont plus près du cœur, nous touchent davantage, ont meilleur droit de nous arrêter. Onze leçons sur vingt-deux sont consacrées aux monuments poétiques de l'antiquité grecque et romaine. N'était-ce pas retenir bien longtemps un auditoire de femmes dans un pays inconnu? Il est doux de voyager au loin avec un bon guide, mais avant d'entreprendre ces lointains voyages ne convient-il pas de connaître son pays et ses environs? Il eût été bien facile à M. Albert d'ajouter à son livre cinq ou six chapitres, dans lesquels il eût comblé les lacunes que nous venons de noter. Il s'adresse à un autre public qui s'enquiert peu, je crois, que le cours

imprimé soit l'exacte reproduction du cours parlé. Nul ne trouve à redire qu'un professeur qui publie ses leçons change, corrige, ajoute ou élague. M. Paul Albert n'a pas voulu donner au public plus qu'il n'a donné à son auditoire de Sorbonne.

Des vingt-deux leçons que contient le volume de M. Paul Albert, la première seule a un caractère dogmatique. C'est une exposition de principes. Ces principes littéraires sont ceux mêmes que M. Taine a, je ne dirai pas inventés, mais exprimés avec le plus de précision et mis à la mode. Les œuvres artistiques et littéraires sont des faits inséparables du milieu intellectuel, politique et religieux qui les voit naître. On ne peut les comprendre si on les envisage d'une manière abstraite et inconditionnelle, c'est-à-dire si on les sépare de l'atmosphère morale où elles plongent et d'où elles émergent. L'esprit humain, quoique partout identique dans son fond et dans ses capacités générales, n'est pas partout égal à lui-même dans les œuvres par lesquelles sa fécondité s'exprime, ni également propre à les produire toutes de la même manière en tout temps et en tout lieu.

N'y a-t-il pas au sein de l'humanité des races diverses? Les mœurs, les usages, les lois, les institutions civiles et religieuses ne sont-elles pas différentes selon les pays, et dans un même pays suivant les temps? Cette somme d'idées communes qui constitue le bon sens d'une époque ne subit-elle pas de grandes transformations? La flore d'un pays résulte de la nature du sol, du climat qui lui est propre et de sa température moyenne. De même cette flore d'une autre espèce qui s'appelle la richesse littéraire ou artistique, elle sort du milieu social ambiant.

Tout cela est fort bien, mais qu'est-ce que le génie, ce je ne sais quoi de fécond, d'ailé, de sacré, cette force originale et créatrice qu'il faut bien compter aussi au nombre des facteurs de l'œuvre artistique et littéraire, et qui, quand on a tout expliqué par le dehors, demeure en lui-même inexplicable de cette façon par trop simple et systématique? C'est l'élément divin, insaisissable dans ses causes profondes, et qui échappe au calcul. Platon, Raphaël et Mozart sont nés dans un certain milieu, ont subi certaines influences; mais ce n'est pas ce milieu ou ces influences qui les ont faits. M. P. Albert, du reste, ne s'est pas engagé dans la discussion de cette question, et il ne paraît pas qu'il accepte sur ce point toutes les idées de M. Taine. Ici il n'expose de cette théorie que la partie solide, à savoir : que la connaissance approfondie de l'histoire sert singulièrement à l'intelligence des œuvres poétiques; qu'il faut les étudier sans souci des genres abstraits où on les classe, ni des définitions qu'on en donne, ni des prétendues formules suivant lesquelle

elles doivent se développer. Prenne qui voudra la défense des faiseurs de théories, des classificateurs et des abstracteurs d'essences, qui, après avoir compilé des œuvres concrètes et vivantes, en tirent des définitions et des lois mortes. Jamais rhétorique ni poétique n'ont créé des orateurs ou des poètes; c'est assez de dire qu'elles n'ont pas étouffé leur génie. Aristote a mis en théorie la pratique des Grecs; il n'a pas prétendu légiférer pour toute la suite des générations à venir. Le malheur est que les règles qu'il avait découvertes dans l'analyse des œuvres de l'éloquence et de la poésie et non dans l'effort d'une contemplation solitaire, ont pesé d'un lourd poids sur les temps modernes. Corneille a fait le Cid non par Aristote, mais malgré Aristote. Dans les œuvres de la littérature et de l'art la pratique a précédé la théorie, et la théorie n'a pas produit les belles œuvres. La logique d'Aristote n'a suscité aucun grand philosophe; sa rhétorique et sa poétique n'ont réveillé ni la poésie ni l'éloquence. M. Albert a mille fois raison de dire que « la méthode la plus féconde est celle qui, sortant des généralités vagues, abordera directement les œuvres littéraires, analysera les éléments dont elles se composent, les fera revivre devant nous. Ainsi conçue, la littérature n'est plus un chétif domaine où fleurissent les abstractions; c'est un champ immense, riche, varié à l'infini et qui change d'aspect suivant les temps et les lieux. »

Il ne s'agit pas ici de substituer une rhétorique à une autre, ni d'opposer aux théorèmes de Batteux ou du père le Bossu la préface de *Cromwell*; il ne s'agit pas de savoir si la composition artistique ou poétique a des règles; mais on dit, et à bon droit, que pour comprendre et goûter une œuvre littéraire particulière, il n'est pas besoin de savoir d'abord si elle est faite suivant les *règles* et si elle obéit ou non aux *conditions* du genre et contient exactement, et dans leur ordre les divers *éléments* qui la doivent constituer; qu'on peut ignorer ces *règles*, *conditions* et *éléments* ou les oublier si on les connaît; que la connaissance qu'on en a, si parfaite qu'elle soit, n'ajoute pas à l'intelligence des œuvres littéraires et n'éclaire en rien la juste admiration qu'elles excitent. Procéder comme a fait M. Albert me paraît être suivre la vraie méthode, la méthode naturelle.

Le professur a commencé son cours par Homère. Trois leçons lui sont consacrées : deux pour l'*Iliade* et une pour l'*Odyssée*.

Il est, je crois, malaisé de donner en moins de pages une idée plus exacte et plus vraie des deux poèmes homériques. Rien d'essentiel n'est omis. La question même de savoir si Homère est un personnage historique, question de pure érudition, est discrètement touchée. M. Albert explique successivement le sujet, les mœurs et les carac-

tères; des citations bien choisies et données dans une traduction fidèle et colorée, soutiennent ces vives analyses. Une leçon est consacrée aux dieux d'Homère. L'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* n'est ni un théologien, ni un moraliste : c'est un témoin impersonnel des mœurs, des passions, des sentiments, des idées, des croyances et des pratiques de son temps et des temps antérieurs. Il chante les vieilles légendes de son pays, les traditions de la vie guerrière ou patriarcale, les grands coups d'épée, les agitations et les violences des combats, les longs voyages, les étranges aventures, les plantureux festins, les travaux de la paix. Ces scènes si variées, il les montre comme en un tableau animé. Tout dans les deux poèmes est action : les choses se font voir d'elles-mêmes dans leur mouvement et leur vie. Le poète n'apparaît pas; il ne fait la leçon à personne; il ne songe ni à instruire, ni à convaincre, ni à édifier. Il ne dogmatise ni ne décrit. Qu'est-ce donc que la morale et la religion homériques? Ce sont les mœurs, les croyances, les sentiments des hommes et les caractères des personnes divines qui sont de si importants acteurs dans les drames homériques. Ni les hommes ni les dieux ne sont œuvres du poète ou conceptions de son esprit. Les premiers sont les héros de la tradition, les seconds les maîtres terribles de la nature honorés et redoutés par la piété de l'époque. Les uns et les autres s'imposaient. Le poète ne les a pas faits, il les a trouvés, et la foi commune est aussi sa foi. Je ne sais si M. Albert a été bien juste pour cette théologie, fort puérile sans doute, et où le divin est en effet d'étoffe humaine. Platon renvoie Homère de sa République parce que les idées qu'il donne des dieux sont fausses et capables de dépraver les esprits. Mais M. Albert aurait pu ajouter que les disciples de Platon se montrèrent plus indulgents que leur maître, qu'ils ne craignirent pas de considérer Homère comme l'interprète de la plus haute et de la plus profonde sagesse, et qu'aux jours de la décadence païenne son livre eut pour quelques-uns l'autorité d'un livre inspiré d'en haut. On pouvait ajouter encore que comme les mœurs sont plus pacifiques et les sentiments plus humains et plus doux, de même la conception religieuse est plus épurée dans l'*Odyssée* que dans l'*Iliade*. Enfin les personnes divines des deux épopées homériques, inégales en dignité et en puissance, ont le sentiment et la pensée pour attributs communs. Cela seul est considérable. De plus, il y a dans l'*Odyssée* une tendance marquée vers le monothéisme. Dans la famille divine Zeus est le plus grand, le chef, le maître, le père. Sa pensée et son regard embrassent l'univers entier. Un clin d'œil, un signe de sa volonté suffit pour qu'il soit obéi. Il n'est pas seulement le Dieu qui lance la foudre, assemble les nuages ou les dissipe, verse sur la terre les pluies fécondes ou fait briller le soleil dans un ciel pur.

Il préside à l'hospitalité ; il prend sous sa garde les suppliants ; il est le Dieu de la justice, le protecteur du foyer, le défenseur de l'exilé, du faible, du mendiant. C'est vainement qu'on chercherait un système philosophique dans Homère et rien ne lui convient moins que l'appellation de spiritualiste. Mais il n'est pas moins vrai que le Zeus de l'*Odyssée* n'est pas une conception méprisable. N'est-ce pas un noble cri que le mot d'Ulysse touché jusqu'au fond de l'âme de la bonté et de la fidélité de son loyal serviteur Eumée : « Ah ! puisse notre père Zeus t'aimer comme je t'aime ! » M. P. Albert a bien montré l'adoucissement des mœurs et des caractères dans l'*Odyssée*; il eût pu montrer parallèlement un progrès de pureté et de moralité dans la conception de la divinité. Tout se tient, en effet, et la religion est partout l'expression et le reflet de l'état moral.

Dans les cinq leçons qui suivent, il est traité de l'*Enéide*, du Cycle karlovingien et de la *Chanson de Roland*, de la *Jérusalem délivrée* et de la *Henriade*. M. Paul Albert applique à l'étude de ces divers monuments la méthode qu'il a exposée au commencement, et porte sur chacun d'eux des jugements solides et fort bien motivés. Ces analyses ne dispensent pas sans doute de la lecture des textes; elles y invitent plutôt, et d'avance guident et éclairent les méditations personnelles. Je n'oserais dire non plus qu'il n'y ait çà et là un point d'interrogation à poser ou un supplément de lumières à demander. Avant d'aborder l'*Enéide*, M. Albert a tracé un ferme portrait du caractère romain. Mais Virgile est-il bien Romain? Sa tendresse d'âme et sa mélancolie ne paraissent pas vertus romaines. Il est plus Italien que Romain. C'est comme un homme des temps nouveaux qui se lèvent à l'horizon. Il écrit une œuvre patriotique et ne croit plus à la patrie.

M. Paul Albert passe ensuite à la poésie lyrique (deux leçons); puis à la poésie dramatique, sur laquelle il s'est, comme de raison, arrêté davantage ; puis à la satire, à la poésie didactique, à la pastorale et à l'apologue. Aucun genre, aucune forme poétique n'est oubliée. Je ne puis suivre pas à pas ces études qui, toutes substantielles, attestent un esprit bien informé et maître des sujets qu'il traite, un goût sûr, irréprochable. Il ne serait pas très facile de donner en deux leçons seulement une idée plus juste de la tragédie en Grèce et de caractériser avec plus de précision le génie des trois grands tragiques grecs. Il semblerait parfois que M. Albert imaginait dans son auditoire des connaissances plus étendues ou plus profondes que l'instruction commune des jeunes filles n'en comporte généralement. J'aime mieux croire qu'il comptait sur leur intelligence et leur vive attention. La

leçon sur la tragédie française a dû être plus facilement comprise et goûtée. Après avoir montré, peut-être avec trop de finesse et je ne sais quoi d'un peu cherché, le rapport de notre tragédie classique avec l'air de la cour de Louis XIV et la tyrannique raideur d'étiquette qui y régnait, M. Paul Albert expose les transformations diverses qu'elle a subies, de Corneille jusqu'au commencement de ce siècle, et proclame, après mille autres, qu'elle est morte et ne saurait revivre dans les mêmes conditions. « Aujourd'hui le drame est la seule forme possible. Le drame ne reconnaît d'autre unité que l'unité d'action, principe universel qui s'applique à toute œuvre d'art quelle qu'elle soit. Quant aux unités de temps et de lieu, il n'en peut plus être question. »

Y a-t-il imprudence à parler de la sorte, et y a-t-il scandale à le aire devant un cercle de jeunes personnes ? Il paraît que c'est imprudent et scandaleux, et qu'oser dire que la tragédie est morte c'est « autoriser l'imagination des jeunes personnes à mettre le premier drame amusant venu au-dessus de la sévère et classique tragédie ». La jeune personne aurait en effet une imagination un peu bien prompte, car M. Albert n'a rien dit ni laissé entendre de semblable, mais seulement ceci, que si le vieux Corneille revenait au monde, il ferait des drames, ou si l'on veut (car le mot ne fait rien à l'affaire) des tragédies sans Romains ni Romaines et où son génie ne serait pas entravé par les prétendues règles classiques des unités de temps et de lieu. Il importe peu, en effet, que *Hernani* ne vaille pas *Cinna*, et que *Phèdre* soit supérieure à *Ruy Blas*. On lira toujours *Cinna* et *Phèdre*, on ne les jouera qu'exceptionnellement et dans le désert, à moins de retrouver ou un Talma ou une Rachel ; on ne les refera pas, on ne fera rien de semblable, même si l'on voit naître des génies de la famille des Corneille et des Racine. Nous voulons aujourd'hui que le drame ait plus de mouvement, de variété et de vie, et nous estimons que les légendes de la Grèce sont bien loin de nous pour nous intéresser vivement. Notre tragédie pseudo-classique, pseudo-grecque et pseudo-romaine est un genre que des pseudo-humanistes ont créé, que de grands génies ont soutenu, qui a duré par routine et qui est mort d'anémie. Personne ne l'a poussé à la tombe, il y a été tout seul et s'est éteint tout simplement par difficulté d'être, sans fracas ni grands regrets.

Tel est le cours de M. Paul Albert, le plus dangereux, le plus redoutable, le plus scandaleux de tous ceux qui ont été faits à la Sorbonne pour l'instruction littéraire des jeunes filles. Y a-t-il rien dans ces leçons qui ait pu, je ne dis pas contrister la foi, mais exciter dans les âmes les plus candides le moindre trouble et le plus petit scrupule ? J'ignore de quelle manière on parle littérature au

Sacré-Cœur ou aux *Oiseaux* et dans les établissements analogues, ni si les traditions de discipline glacée, demi-religieuse et demi-mondaine de l'ancienne maison de Saint-Cyr, sont encore en vigueur quelque part. Peut-être, partant de ce principe, qu'avant l'ère chrétienne et l'ère catholique il n'y a eu dans le monde que confusion, erreur, ténèbres et corruption, se garde-t-on de prononcer dans ces saintes maisons les noms profanes d'Homère, de Sophocle et de Virgile? Les anciens Pères, moins sévères, ne craignaient pas de les citer pour l'édification des fidèles, et monseigneur d'Orléans sait mieux que personne qu'ils ont retenti plus d'une fois avec honneur du haut de la chaire sacrée.

Eh bien! je le demande, s'il convient que les jeunes filles ne demeurent pas étrangères aux lettres, aux sciences et aux arts; s'il est utile à tous les points de vue que toutes les facultés de leur esprit soient harmonieusement développées, comme le démontrait naguère si éloquemment Mgr Dupanloup; si l'on admet que la haute culture élève l'esprit, que la fréquentation des belles œuvres, la contemplation et l'étude des beaux modèles littéraires de tous les temps, sont chose saine pour le cœur et salutaire même pour la vraie piété, quelle objection sérieuse peut-on élever contre les cours libres d'enseignement secondaire de jeunes filles faits à la Sorbonne ou ailleurs? Et au lieu de déclamer contre M. Paul Albert et ses confrères de l'association, et M. Duruy, qui patronne l'œuvre commune, ne doit-on pas les remercier tous d'avoir mis leur zèle, leur esprit et leur temps au service d'une juste cause, et saluer dans le livre de M. Paul Albert une œuvre distinguée, instructive pour tous, fort bien appropriée au but que le professeur se proposait, et qui garde encore un reste de la chaleur et de la vie qui animait l'an dernier sa parole?

B. Aubé.

LA LOI DES ALIÉNÉS

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME

DEUXIÈME PARTIE[1]

I

Nous avons vu que le détenu était mis dans l'impuissance de saisir le magistrat : il y avait à faire quelque chose de plus ; mettre le magistrat dans l'impuissance de se saisir lui-même. Et voici comment on y a réussi. — Il y a vraiment chez les auteurs de cette loi ou une inconséquence, une légèreté qui dépasse toutes bornes, ou une fécondité d'imagination, une surabondance de ressources qu'on ne saurait trop admirer. — Au moment de l'admission, on nous disait : « Procédons avec le plus de célérité, avec le plus de discrétion possible. » C'est pourquoi la magistrature a été soigneusement tenue à l'écart : elle est trop lente et trop formaliste. — Après l'admission on nous dit : « Ménageons l'honneur des fa-» milles, ménageons la sensibilité, la santé des malades, une pro-» cédure entraîne toujours un éclat fâcheux ; l'enquête, l'interro-» gatoire, les visites aggravent l'état de l'aliéné ; et d'ailleurs il y » a chance de guérir et même très-vite. » Donc on évince la magis-

[1] Voyez la *Revue contemporaine* du 15 mars, p. 58.

trature avant, puis on l'écarte après.... Le Code pénal commandait autrefois avant la réclusion la mesure préalable de l'interdiction.... L'interdiction se trouve désormais supprimée ou plutôt on va la remplacer par une interdiction au petit pied, qui ne se fera pas tout d'abord mais qui viendra peu à peu ; on obtiendra tous les effets de l'interdiction, et cependant on en aura retranché toutes les garanties, comme l'observait judicieusement M. Isambert. — L'individu se trouvera insensiblement frappé de mort civile, *capite deminutus*, sans qu'aucune des formalités qui président à cette terrible exécution ait été accomplie.

Reste au moins un droit de visite, de surveillance qu'on ne peut décemment enlever ; il faut sauver les dehors et garder les apparences, mais on saura s'arranger pour le restreindre et même pour l'annuler. — L'article 4 veut que le préfet et les personnes désignées par lui, le président, le procureur impérial, soient chargés de visiter tous les établissements d'aliénés ; il exige même qu'une fois au moins chaque trimestre les établissements tenus par l'industrie privée soient soumis à la visite du procureur impérial. Je ne sais pourquoi ces précautions si rationnelles, si nécessaires semblent gênantes... « Ah ! messieurs, que de visiteurs, que de visites » ! s'écrie d'un ton de mauvaise humeur M. Chegaray, qui vient de monter à la tribune armé d'un opuscule signé d'un des plus grands noms de la médecine aliéniste, M. Esquirol. Chose assez singulière : c'est un magistrat qui insiste pour que la magistrature soit évincée. Mais que la médecine légale se rassure. La visite du préfet et de ses délégués sera facultative ; c'est un droit dont on pourra user mais qui restera sur le papier, ne craignez pas qu'on en abuse. Il n'y aura d'obligatoire que la visite du procureur impérial. Encore de quelle façon doit-il procéder quand il viendra faire son inspection dans la maison de santé ? Ira-t-il entendre de loge en loge les réclamations de chacun, recevoir et enregistrer les plaintes de tous ? Non, vous dit-on quelque part, il s'assurera si les registres sont bien tenus, si les signatures sont légalisées, les rapports à jour et les papiers en règle ; du moment que toutes les formalités légales se trouvent accomplies dans le sens judaïque du mot, on doit se trouver satisfait ; mais qu'on se garde bien d'interroger les malades, il faut respecter leur repos, craindre de donner à ces cerveaux ébranlés quelques secousses fâcheuses... Le médecin vous dira, comme ce fourbe du satirique latin :

.... Noli vexare : quiescit.

Et quand le magistrat insisterait, quand il s'obstinerait à remplir

son devoir avec la plus minutieuse sévérité, que découvrira-t-il ? Il verra ce que voyait la grande Catherine lorsque, parcourant les steppes de son empire, elle apercevait des villages en peinture que d'adroits courtisans faisaient enlever chaque soir et reporter plus loin pour le lendemain. Je ne veux pas admettre qu'un magistrat joue jamais le rôle d'un complice, mais j'établirai hardiment qu'il sera toujours condamné à jouer le rôle d'une dupe. Et si quelque scandale éclatait tout à coup, la justice aurait le droit de répondre au pays : « Je n'ai jamais reçu de plaintes et je n'ai jamais rien vu. » Telle est la position que la loi fait au magistrat. L'erreur ou le crime pourraient devenir l'état quotidien, l'état normal de tout établissement de ce genre sans que jamais on s'en aperçût. — Supposez qu'aujourd'hui même le gouvernement ordonne une enquête dans toutes les maisons de fous de l'empire, y eût-il cent abus, je défie qu'on en surprenne un seul. A vrai dire, en effet, il n'y a jamais de réclusion illégale ; toute détention illicite devient légale par cela seul qu'elle a eu lieu; elle le devient d'autant plus qu'elle se prolonge plus longtemps, et ses propres effets suffisent pour la rendre promptement nécessaire, définitive, irrévocable. — J'ai donc eu raison de dire que, du côté des magistrats, le prétendu aliéné ne devait attendre aucun appui, tant on a su adroitement paralyser leur action. Rien n'honore plus assurément la magistrature que le soin qu'ont pris les auteurs de la loi de la tenir à l'écart. Quelque chose pourtant l'honorerait davantage, ce serait d'avoir énergiquement revendiqué le droit que je suis seul à réclamer pour elle dans l'intérêt de la liberté du citoyen.

II

Mais la famille, protectrice naturelle de ses membres : la famille ! où donc est-elle enfin ? Pourquoi l'attendons-nous encore ? Pourquoi la cherchons-nous inutilement ? En effet, à peine la découvrons-nous dans cette longue série de dispositions qui forment le corps de la loi. Sur quarante et un articles, un seul me rappelle qu'elle existe. Encore comment est-il conçu ?... « Art. 14. Avant même que les médecins aient déclaré la guérison, toute personne placée dans un établissement d'aliénés cessera également d'y être détenue dès que sa sortie sera requise : 1° par le curateur ; 2° par l'époux ou l'épouse, etc., etc... » Ainsi, voilà tout ce qu'on accorde à la famille ! on n'a voulu ni l'attendre ni la consulter : on lui permet seulement de redemander, on l'autorise seulement à reprendre celui qu'on lui a ravi. — Tant il est vrai que la préméditation de l'enlèvement, du rapt,

du guet-apens semble la pensée fondamentale de la loi. — On n'admet pas que la famille arrive avant la réclusion : elle ne doit arriver qu'après, c'est-à-dire toujours trop tard ; et si le législateur tolère comme par grâce qu'elle puisse redemander l'aliéné, laissez faire le médecin, il saura bien l'empêcher. Ce que l'un permet, l'autre va le défendre, de telle sorte que la famille ne paraîtra que pour donner un consentement forcé à une mesure prise sans elle, malgré elle et contre elle. — On l'a bien prévu d'ailleurs ; elle sera libre de réclamer une sortie, mais elle n'osera plus, elle ne voudra plus : on lui a pris en son absence un homme sain, et on ne remettrait plus en ses mains qu'un insensé. — On est sûr qu'elle le laissera. — Il faut voir comment les choses se passent en pareil cas. Dans une ville située à l'extrémité de la France, à Lille, à Pau ou à Marseille, une femme, une mère reçoit une lettre qui l'informe que son époux, que son fils, arrivé récemment à Paris, vient tout à coup d'y être saisi d'un accès de folie, et qu'un ami de sa famille, ou un ami de l'humanité l'a fait conduire obligeamment dans une maison de santé ; elle arrive à Paris, court à l'établissement dont on lui a donné l'adresse, demande son mari, son enfant... que voit-elle, grand Dieu?... On lui montre un furieux qui la menace, ou un idiot qui la regarde avec ce rire qui est le plus affreux de tous les contresens... Il était bien vivant quand il est entré là, c'est parce qu'il y est entré qu'il a perdu l'esprit... elle remercie, paye un premier trimestre, et s'éloigne le cœur navré pour la vie. Mais si la raison du malheureux a survécu, que croyez-vous que fera cette femme, cette mère? On n'aura garde de lui montrer celui qu'elle redemande en pleurant : on lui opposera inflexiblement la théorie de l'isolement absolu : on la prendra par son affection et par sa douleur même ; on lui dira que sa présence troublerait l'effet des remèdes, déterminerait une commotion ou provoquerait une rechute qui ne laisserait plus aucun espoir de guérison... L'infortunée se résigne : quoiqu'il en coûte à son cœur, il le faut bien.— Un peu plus tard elle reviendra, même réponse. Et pendant ce délai, le prétendu malade, loin de guérir, s'enfonce chaque jour d'un degré de plus dans la démence...

J'ai l'air de conjecturer, et je ne fais que raconter. Je pourrais citer l'exemple d'une pauvre femme de province, à laquelle une erreur bien intentionnée avait dérobé son mari par le procédé médico-légal que j'ai décrit. Les personnes les plus respectables l'avaient cru sérieusement malade, et, trompées par le préjugé régnant, l'avaient fait enfermer pour le rendre à la raison. Avertie de son malheur, elle arrive à Paris le lendemain même de la réclusion... Qui le croirait ? Deux mois et demi s'étaient écoulés, et cependant elle

n'avait pas encore obtenu la permission de voir son mari une première fois. Il fallut pourtant qu'on se décidât à le lui montrer, et on le lui montra tel que l'avaient fait deux mois et demi d'une captivité atroce. Elle eut peine à le reconnaître ; on lui dit qu'il ne guérissait point ; elle le crut, et peut-être avait-elle raison ; on lui dit qu'il ne guérirait jamais ; elle le crut encore ; et si ce dernier n'eût pas conservé assez de présence d'esprit pour provoquer l'intervention inattendue d'un honnête homme qui le tira immédiatement des mains de la philanthropie officielle, sa femme allait quitter Paris après l'avoir fait conduire à Charenton pour qu'il y fût enfermé comme incurable jusqu'à son dernier jour. Qu'on interroge l'ancien prisonnier de la médecine légale, et l'homme de bien qui le délivra ; leur déposition jettera un jour immense sur les effets de la loi ; elle montrera surtout quelle part dérisoire est réservée à la famille.

Qu'on nous parle donc maintenant de l'article 14 ! Oui, sans doute, aux termes de cet article, la malheureuse dont nous venons de raconter l'histoire avait le droit de reprendre son mari ; elle le redemandait instamment ; mais que répondit la médecine ? Qu'elle était libre, assurément, de le reprendre fou, mais qu'elle ferait beaucoup plus sagement d'attendre qu'on le lui rendît guéri. Seulement, il y avait une condition absolue, inexorable pour obtenir une guérison aussi prompte que radicale... C'était de ne pas le voir, c'était surtout de ne pas lui parler. Ce mensonge, en plein XIXe siècle, réussit ; il réussira toujours, dans l'état de perplexité désolante où une pareille situation jette la famille. Que l'opinion publique soit un instant saisie de la question, on verra combien de faits semblables se produiront sur-le-champ et du même coup..

III

Nous venons de montrer à quelles conséquences peut conduire la théorie de l'isolement absolu ; on a vu quel parti un pouvoir ennemi de la liberté individuelle peut en tirer pour tenir à distance, pour frapper d'une impuissance égale la magistrature et la famille. Abandonné par la justice, délaissé de ses parents, de ses amis, qu'on écarte sous le même prétexte, que deviendra le détenu, face à face avec lui-même, ou avec une troupe d'insensés ?... Les heures, les jours, les mois se succèdent avec une désespérante lenteur, et, dans ce milieu vertigineux, dans cette atmosphère contagieuse, saturée, pour ainsi dire, des miasmes de la folie, que l'on ne respire jamais impunément, et que Napoléon lui-même, visitant Bicêtre,

sentait monter à son cerveau, la tête s'exalte et se perd ; l'imagination enfante des monstres ; et d'ailleurs, la réalité n'est-elle pas plus effrayante mille fois que tout ce que l'imagination peut former ? Le système cellulaire lui-même, quoiqu'on l'ait appelé d'un mot trivialement énergique, la guillotine de l'esprit, ne produit pas des effets plus désastreux ni plus sûrs. Au fond de sa cellule, où il subit la peine du confinement solitaire, le prisonnier, du moins, reste tranquille et respecté. Mais ici, à l'isolement qui le sépare du monde des vivants, se joint, pour le captif, la nécessité de vivre au milieu d'une bande de fous ; il a peur de leurs yeux hagards ; il craint à chaque instant leurs caprices cruels, leurs fantaisies bizarres, qui peuvent aller jusqu'à l'homicide... Avant peu, il sera semblable à ceux qui l'entourent. Si sa raison n'a point péri de mort violente dans les premiers moments qui suivent la réclusion, elle périra de mort lente dans les quinze jours, dans les vingt, dans les trente jours ; elle va s'atrophier, se consumer, s'éteindre à petit bruit dans les angoisses de la peur, de l'incertitude, de l'attente indéfinie : l'effet reste toujours le même, la créature raisonnable est détruite.

Qu'est-ce donc, en définitive, que la théorie de l'isolement absolu ? Rien peut-être, qu'un nom médical donné à la domination la plus absolue de l'homme sur l'homme, ou plutôt à la plus cruelle comme à la plus ingénieuse des tortures. Les Lenoir et les Sartines auraient battu des mains s'ils avaient connu cette invention. Du reste, si le nom est nouveau, on peut dire que la chose est ancienne. Livie et Agrippine l'appliquaient déjà autour du lit de mort d'Auguste et de Claude :

> Ses gardes, son palais, son lit m'était soumis,
> Je lui laissai sans fruit consumer sa tendresse,
> De ses derniers soupirs je me rendis maîtresse ;
> Mes soins en apparence épargnant ses douleurs
> De son fils en mourant lui cachèrent les pleurs.
> Il mourut, mille bruits en courent à ma honte.
> J'étouffai de sa mort la nouvelle trop prompte.
> Par mes ordres trompeurs tout le peuple excité
> Du prince déjà mort demandait la santé.

Mort comme Claude ou fou, qu'importe ? Il n'en est pas moins perdu pour la société et pour les siens.

Voyez dans un faubourg écarté cette maison qu'entourent de toutes parts de vastes enclos, des jardins, des bosquets... rien ne la distingue des autres maisons, si ce n'est d'épais grillages ou des barreaux de fer scellés dans le mur des fenêtres qui donnent sur la rue du faubourg... Une inscription en lettres d'or au-dessus de la

porte apprend aux passants que cette maison est consacrée au soulagement de l'humanité souffrante... Le docteur qui la dirige est, dit-on, un homme aussi bienveillant que savant; on l'estime fort dans le quartier et dans la cité; jamais aucun mauvais propos n'a circulé sur les gens qui le servent. Eh bien! à peine avez-vous franchi ce seuil, que vous vous trouvez, comme par enchantement, transporté à plus de six mille lieues de la France, de l'humanité. Les lois ordinaires expirent et s'arrêtent désarmées devant cette porte. Derrière ces murs, plus inaccessibles que les monastères les plus sévèrement cloîtrés, plus impénétrables que le saint des saints; la science a trouvé le moyen de créer, au milieu même de la civilisation, un monde factice et inabordable. Avec les secrets formidables dont elle a le monopole, elle peut changer l'homme en bête, comme Circé; ou bien elle le rendra invisible à tous les yeux, quoique présent, ou bien elle le métamorphosera tellement, que l'œil même d'un père ne le reconnaîtra plus. Le prisonnier que vous apercevez collé à ces barreaux, et que vous ne songez pas même à aller secourir, peut bien dire comme l'homme de douleurs de l'Ecriture: « O vous tous qui passez par ce chemin, regardez et voyez s'il y a une douleur qui ressemble à la mienne. » Sa voix, si elle arrive jusqu'à nous, meurt sans écho; on n'a jamais rien entendu dire de pareil à ce qu'il raconte: on ne croit pas que de tels méfaits soient réels, qu'ils soient même possibles, tant ils seraient monstrueux, tant ils seraient en contradiction flagrante avec l'état de nos mœurs... Nous entrons ici dans la troisième phase de la situation que j'ai entrepris de faire connaître. Nous voici arrivés à la troisième et dernière journée du drame; mais, sur cent, combien peu vont jusque-là! — Dix à peine ont survécu... Encore dans quel état les trouvons-nous? L'intelligence, aux trois quarts éteinte, jette à peine quelques lueurs douteuses. On dirait les misérables que Platon nous peint perdus dans les profondeurs d'une caverne, d'où ils aperçoivent seulement un rayon, un éclair de la lumière du jour.

IV

Admettons, par impossible, que la raison, après un mois, après deux mois, n'ait pas succombé; admettons que le sang-froid, la patience, la prière surtout l'aient sauvée jusqu'ici, j'ose affirmer que le détenu ne pourra pas davantage ressaisir l'existence et la liberté. Le secret vient d'être levé, de gré ou de force; le voilà enfin en présence d'un magitsrat, que dis-je? il revoit ses amis; il

revoit ses proches ; — son cœur déborde ; il se plaint ; il dénonce la machination infâme qui l'a précipité dans ce lieu de tourments,... mais quoi ? Il n'est plus muet ; c'est vrai ; mais il parle à des sourds qui se bouchent les oreilles pour ne pas l'écouter. Nouvelle et terrible situation que nous n'avions pas prévue, que nous ne soupçonnions pas, et dont il nous reste à montrer les péripéties. Ne pouvoir parler, ne pouvoir se plaindre, c'est là sans doute quelque chose d'affreux ; mais pouvoir se plaindre sans réussir à se faire croire, sans réussir à se faire comprendre... Quand on en est arrivé là, on a, pour ainsi dire, touché le fond de l'abîme de la souffrance humaine.

La tyrannie au moyen âge ou dans l'antiquité n'avait imaginé rien de mieux pour étouffer les cris des misérables, que de les plonger dans des culs de basse fosse ou de les enserrer entre des murs de vingt pieds d'épaisseur, qui absorbaient, qui éteignaient leurs derniers soupirs. Il y a quelque chose qui étouffe bien plus sûrement les cris qu'un mur d'airain ou que des oubliettes sans fond, c'est l'incrédulité savamment obtenue, savamment cultivée. La présomption de folie, entre des mains habiles à l'exploiter, conduit à des résultats inouïs. Nous avons vu les effets de la réclusion sur l'individu qu'on enferme dans une maison d'aliénés ; étudions maintenant les effets que produit sur la famille et sur la société tout entière l'idée, la supposition que cet individu est frappé d'aliénation mentale. Dites et faites dire d'un homme, fût-il des plus haut placés dans le royaume des intelligences : « Il est fou ! » que cette terrible nouvelle soit lancée et répétée par des personnes en apparence désintéressées et même amies, voilà un homme à jamais perdu : vous avez jeté sur lui une chape de plomb ; surtout si une séquestration prolongée, qui coupera court à toute discussion comme à tout démenti, permet à cette idée de faire son chemin dans le monde, de pénétrer, de s'enraciner dans tous les esprits, et de prendre définitivement possession de la raison publique. — Accueillie par la crédulité, grossie par la sottise, commentée perfidement par la malveillance, cette médisance ou cette calomnie forme bientôt un état de l'opinion contre lequel il ne sera jamais donné à l'individu de prévaloir ni même de réagir, car, à partir de ce moment, tout le monde le voit à travers un prisme qui le défigure. Et je ne parle pas seulement des niais malintentionnés, mais aussi de cette minorité qu'on appelle le public intelligent et bienveillant ; quoi qu'il puisse dire, cette minorité l'accueille avec défiance. Fût-il même rendu au monde, fût-il depuis longtemps rendu à la société, y eût-il donné pendant dix ans, pendant vingt ans, les preuves constantes d'une raison qui n'a jamais failli, peu importe : sa parole

reste toujours suspecte : ce sera même de la part de ses ennemis le comble de l'habileté de se placer sur le terrain des faits invraisemblables, et de dépasser à son égard les limites de la perversité ordinaire : plus il sera dans le vrai en les dénonçant, moins il réussira. Tout ce qui excède le niveau des idées communes ou qui sort du cercle des actes accoutumés devient de moins en moins croyable en passant par une telle bouche ; l'accusation qu'il élève contre ses persécuteurs retombe sur lui de tout son poids ; l'arme qu'il tourne contre eux ne sert qu'à le blesser lui-même. Que sera-ce si c'est du fond même d'une maison de fous que s'élève cette plainte si étrange ? Jamais on n'écoutera le prétendu aliéné; on n'aura d'oreilles que pour le médecin. — Ce magistrat qui le visite, et le laisse parler avec bonté sans l'interrompre, n'en reste pas moins incrédule : la médecine l'a dit : « Tous les aliénés se plaignent, tous réclament contre leur détention, » et en effet, tous ceux qu'il vient d'interroger se croient aussi victimes d'un complot ; la protestation la plus légitime et la mieux fondée se perd au milieu de toutes ces protestations extravagantes. « Et d'ailleurs, continue l'homme de l'art, entre un aliéné et un homme sain la différence est imperceptible ; je m'y trompe parfois moi-même, » ajoute-t-il avec un faux air de bonne foi ; puis il citera des faits curieux de ce genre empruntés à son expérience ; il en montrera dans ses livres qui ne sont ni moins curieux ni moins décisifs... Si la foi du magistrat a pu être un instant ébranlée, elle cède bien vite aux arguments du docteur. Et l'homme de la loi s'éloigne pour ne plus revenir.

Or, si la justice et la police elle-même, avec leur froide pénétration et leur finesse inquisitoriale, sont trompées les premières par les mille stratagèmes de la science, que voulez-vous que devienne la famille ignorante, et d'ailleurs accablée par une nouvelle qui la rend presque aussi folle que le malade, et qui ne lui laisse ni la netteté, ni la liberté de son jugement ? — Ç'a été de la part des auteurs de la loi une profonde et détestable habileté de ne faire venir la famille qu'après l'admission, c'est-à-dire de la placer sous le coup d'un fait irrévocablement accompli. Si le détenu est livré pieds et poings liés aux brutalités de la force, ses parents à leur tour sont abandonnés sans défense à toutes les séductions de la ruse. La crédulité prend alors des proportions énormes ; ces fictions comiques, que tout le monde sait par cœur, se reproduisent dans la réalité avec la différence du plaisant au tragique, et parfois du grotesque à l'horrible. Atterrés sous un malheur dont ils ne croient pas devoir douter et dont ils ne peuvent même pas s'assurer, absorbés par le désir et par l'espoir d'une guérison qu'on leur montre encore comme possible, courbés comme la société tout entière sous l'auto-

rité de l'art, qui leur apparaît comme un libérateur, tandis qu'il est un ennemi, ces gens naïfs se hâtent d'abdiquer tous leurs droits entre les mains du médecin, qu'ils ne connaissent pourtant que de renommée; ils lui remettent sans examen tout ce qu'ils ont de plus cher; ils lui permettent, que dis-je? ils le prient de le martyriser, s'il le faut, pour le rendre à la raison, c'est-à-dire à l'existence; ils renoncent même, dans l'intérêt de sa guérison, à l'unique consolation de leur infortune, celle de le voir, celle de l'entendre, de lui parler; ils se condamnent au supplice d'une séparation qui doit, à ce qu'on leur assure, tourner au profit de sa santé... Puis, quand au bout de quelques mois, l'homme de l'art vient leur dire que ses soins ont échoué, quand ils se retrouvent enfin face à face avec ce frère, ce fils, cet époux, quel spectacle!... Il se plaint, il accuse le médecin, il accuse tout le monde; il parle avec volubilité, avec feu; ces regards, ces gestes, ces propos bizarres, cet accent animé ne prouvent que trop qu'il est fou. — S'exprime-t-il avec calme, l'empire même qu'il garde sur ses impressions tourne contre lui: c'est qu'il délire à froid, et alors il est incurable. — Plus il lutte pour obtenir sa liberté, plus il trouve des cœurs endurcis... La famille reste muette de stupeur; elle lève les yeux au ciel et se retire effrayée, consternée. Le docteur dit que tout espoir est perdu; elle le croit; comment ne pas le croire? — Peut-être reviendra-t-elle encore une fois, deux fois; la scène ne changera guère, et alors les parents ne reviendront plus. L'infortuné sera enterré tout vivant, sans pouvoir jamais lever la pierre de son sépulcre. Ainsi, au moyen d'un malentendu, la vengeance aura pu réaliser ce souhait féroce d'Othello: « Je voudrais le tenir mourant sous ma main pendant neuf ans entiers! » Puisse le Dieu de miséricorde lui envoyer promptement la mort physique, bien moins horrible qu'une telle vie!

V

Voilà ce qu'on trouve au fond de ce prétendu chef-d'œuvre qu'on appelle la loi des aliénés, quand on le décompose par l'analyse. Arrêtons-nous maintenant et jetons un coup d'œil sur le chemin que nous avons parcouru. J'ai démonté, pour ainsi dire, pièce à pièce, les divers rouages de cette machine d'invention récente, et j'ai ensuite montré comment elle fonctionne dans des ténèbres impénétrables, que n'a percées jusqu'ici que l'œil de Dieu. J'ai compté tous les fils de cette toile d'araignée tendue, on le croirait, avec un art atroce et implacable. J'ai prouvé qu'en combinant certaines données psychologiques et médicales avec quelques dispositions lé-

gislatives, on arrivait à un système d'incarcération qui laisserait bien loin derrière lui les anciennes lettres de cachet. — On a vu que l'article 8 justifiait à lui seul toutes les craintes et tous les pressentiments qu'exprimaient, il y a plus de trente ans, les adversaires de la loi. On a pu se convaincre qu'une fois cet article admis, la porte restait ouverte à toutes les erreurs, comme à toutes les fraudes, et que toute fraude était couronnée d'un succès certain, toute méprise se changeait en un malheur irrémédiable. On a dû reconnaître combien étaient vaines toutes les garanties qui reposaient sur l'intervention de la société, de la magistrature ou de la famille, et l'on s'est expliqué sans peine pourquoi la justice n'a reçu encore aucune plainte partie d'une maison de fous, attendu que, dans le premier des cas que nous avons signalés, la plainte serait nulle ou sans objet, qu'elle serait impossible dans le second, impuissante et inutile dans le troisième, et qu'ainsi, pour l'infortuné qui tombe dans cet abîme, il ne reste plus qu'à se donner la mort ou à l'attendre... Et de là nous avons conclu et dû conclure qu'il peut se commettre en France des crimes quotidiens dont personne n'a pourtant le soupçon, ni même l'idée, et que la justice elle-même juge impossibles, parce que la science a su les rendre insaisissables.

Pour se faire une idée des crimes que peut produire en ce genre une mauvaise législation sur les aliénés, il faut voir ce qui se passe en Angleterre. La Grande-Bretagne a été surnommée depuis longtemps *la terre classique des fous;* elle est aussi la terre classique de l'exploitation de la folie. Dans ce pays de l'*habeas corpus*, l'attentat à la liberté individuelle, la séquestration arbitraire est devenue une science et un art; peu s'en faut qu'elle n'ait pris rang parmi les institutions; elle a, du moins, suscité une industrie *sui generis*, exécrable industrie, qui s'enrichit, comme le fleuve infernal des anciens, des pleurs des malheureux, et dont la spécialité consiste à faire des prisonniers en cultivant une branche nouvelle de l'art de faire des dupes. Chaque année, j'allais dire chaque jour, des existences s'engloutissent en silence, sans vengeurs comme sans témoins, dans les mad-houses, où l'on pratique concurremment, et par les mêmes moyens, l'art de détruire et de restaurer la raison de l'homme. Quel en est le nombre? nul ne le sait; les fous ne reviennent pas plus que les morts, et leurs prisons sont muettes comme la tombe. Un citoyen disparaît; on dit, on répète qu'il est fou : « Ah! c'est un grand malheur! » répond la société, la famille elle-même. Dieu, l'enfer et quelques scélérats dignes d'en être, savent seuls que ce fut un forfait. Forfait nouveau, qu'on pourrait appeler une découverte de génie et qui mériterait à son inventeur une statue... élevée par la main du bourreau. La production artificielle de

la folie a remplacé l'homicide. Ce genre d'assassinat, qui introduit, pour ainsi dire, le spiritualisme dans le meurtre, et qui détruit l'ange en laissant vivre la bête, n'a pas encore de nom dans notre langue, parce que nous aimons à croire qu'il n'est pas encore entré dans nos mœurs ; un jurisconsulte allemand, Zachariæ, l'a défini éloquemment en latin : *Delicta in vires mentis humanæ*, attentat à la raison humaine. — C'est peut-être cet attentat que le Sauveur des hommes a déjà prédit et maudit dans l'Évangile, il y a près de deux mille ans, quand il prononçait ce mystérieux anathème : « *Qui dixerit fratri suo Raca, id est fatue, reus erit gehennæ ignis.* » L'homicide dont je parle a sur le meurtre ordinaire cet avantage immense, qu'il efface sa trace et se dérobe à toute poursuite, car il est absous par le succès et s'ensevelit, en quelque sorte, dans son triomphe. Il n'y a pas de sang à laver, pas de vestiges de violence ou d'emprisonnement à faire disparaître ; que dis-je? l'assassin, loin d'être inquiété, reçoit les remercîments et l'argent de la famille ; chaque victime qu'il fait l'enrichit ; ce cadavre vivant, ce fantôme d'où s'est retirée la meilleure portion de la vie, paye une grosse pension pendant vingt ans, pendant trente ans... De là peut-être cette progression toujours croissante qu'on remarque avec effroi dans le nombre de la population des aliénés en Angleterre et même ailleurs. Faudra-t-il inscrire désormais dans les statistiques d'aliénés une catégorie de fous qui ont perdu la raison par le crime de l'homme, et quel est le chiffre que peut atteindre cette catégorie? On s'arrête devant cette question comme sur le bord d'un abîme.

Plusieurs romanciers anglais, dans des peintures vives et saisissantes, ont signalé à l'attention publique cette plaie de la législation de leur pays. Aucun ne l'a fait avec plus de talent et avec plus de succès que l'auteur du beau roman *The hard cash*, réquisitoire brûlant contre les médecins aliénistes et les établissements d'aliénés. « Nous y voyons défiler devant nous, dit M. Forgues, qui l'analyse éloquemment, une série de tableaux trop horribles, il faut l'espérer, pour qu'on puisse les croire fidèles ; trop précis en revanche, trop minutieusement détaillés, tracés d'une main trop ferme et trop sûre, pour qu'on en méconnaisse l'authenticité partielle. Tortures physiques, tortures morales sont accumulées à plaisir dans ces séjours maudits, qu'on nous représente comme peuplés de bourreaux et de victimes. Moyennant quelques formalités facilement remplies, moyennant certaines connivences obtenues sans trop de peine, la maison d'aliénés reçoit et garde à jamais, privé de toute communication avec le dehors, le malheureux dont une famille opulente voudrait se débarrasser sous prétexte de folie. S'il n'est pas insensé

lorsqu'il y entre, des médecins complaisants, au service de directeurs avides, se chargeront de *le mettre au pair*, c'est-à-dire de troubler sa raison à grand renfort de stupéfiants et de drastiques... » Je n'achève pas ; je renvoie le lecteur au roman, mais je dois faire remarquer que ce roman est bien près d'être de l'histoire. Ecoutons ce que disait en France, à la Chambre des députés, il y a un peu plus de trente ans, M. Eusèbe Salverte, que nous ne devons pas nous lasser de citer :

Permettez-moi, messieurs, de vous citer un exemple historique et dont j'ai la certitude, parce que j'ai tiré mes renseignements de documents imprimés par l'ordre de la Chambre des communes d'Angleterre. Des hommes bienfaisants et tenant le premier rang dans la société avaient fondé à York un asile consacré aux aliénés. Des souscriptions considérables en couvraient tous les frais ; les hommes les plus respectables étaient chargés de le visiter, et s'acquittaient fréquemment de ce devoir. Le chef de l'établissement réunissait toutes les qualités désirables. Les choses allaient si bien, que, peu à peu, les visites furent moins fréquentes ; on finit par s'en rapporter uniquement au directeur et, quand il se retira, au successeur qu'il avait choisi.

Pendant longtemps, la réputation de l'établissement fut telle, qu'il reçut des personnes de la plus haute société. Pendant longtemps, l'opinion générale repoussa les bruits qui s'élevaient de temps en temps pour indiquer quelques abus qui avaient pénétré dans l'établissement. Enfin, le hasard, le hasard seul, fit qu'un magistrat fut forcé de concevoir des soupçons sérieux. Il les fait connaître, il est taxé d'injustice ; il insiste, parce que de nouvelles apparences sont venues les confirmer ; on crie *à la calomnie !* Un seul moyen lui reste, c'est d'engager soixante-trois personnes à souscrire, comme lui, pour une somme de 300 francs, ce qui donne droit à faire partie du conseil des directeurs de l'asile. Une fois entrés, ils commencent leur inspection ; mais des difficultés sans nombre, des obstacles toujours nouveaux s'opposent au succès de leur zèle. Il fallut recourir à l'autorité du Parlement, qui ordonna une enquête ; il fallut employer presque la force, et alors, vous n'avez pas l'idée des désordres, des crimes mêmes qui se révélèrent. Des femmes jeunes dans l'état d'aliénation mentale erraient dans des corridors où des gardiens de trente ans étaient sans cesse ; des vols énormes étaient commis au préjudice des infirmes de l'établissement ; les aliénés pauvres étaient frappés, maltraités, au point qu'il y a lieu de croire que plusieurs avaient cessé de vivre par suite des cruautés dont ils avaient été victimes.

Et pourtant, messieurs, c'était là un établissement fondé sous les auspices les plus favorables, et qui avait, pendant plusieurs années, prospéré de la manière la plus désirable ; seulement, l'estime publique, en exagérant la confiance, avait rendu les visites moins fréquentes, puis on les avait considérées comme peu nécessaires ; on les avait laissées tomber en désuétude, et au bien succéda un mal immense qui ne fut révélé que

par une suite de circonstances dont on ne pourrait toujours espérer le renouvellement. (*Moniteur de* 1867. — Séance du 5 avril.)

Ces crimes clandestins auraient-ils passé le détroit? Se seraient-ils naturalisés en France sous la protection d'une légalité menteuse à laquelle pourrait s'appliquer le mot fameux : « La légalité actuelle nous tue »? La science officielle nie le fait avec une intrépidité imperturbable ; mais, aux dénégations persistantes de la science officielle, la conscience publique répond tout bas, et même tout haut, par des protestations qui, chaque jour, s'accentuent davantage. Il y a des noms qui sont dans toutes les bouches ; il y a eu devant les tribunaux, même à Paris, des débats dont il a fallu interdire le compte rendu en France, mais qui ont été connus de toute l'Europe. L'écho en est arrivé jusqu'au Corps législatif. MM. Lanjuinais, Guéroult, Ernest Picard, ont interpellé le gouvernement et n'ont pas été réfutés ; déjà, au Sénat, M. le comte de Barral, et surtout Mgr le cardinal archevêque de Bordeaux, avaient fait entendre de bien graves paroles. Ce qui prouve que la discussion reste toujours ouverte sur cette question, c'est qu'une commission vient d'être nommée par le gouvernement. Nous sommes sûr queles hommes éminents dont elle se compose voudront tout savoir, et qu'ils auront le courage de tout dire. En attendant que cette commission ait commencé ses travaux, qu'il nous soit permis de lui soumettre quelques considérations que sa haute sagesse appréciera, en même temps qu'elles seront jugées par l'opinion publique.

VI

La législation qui régit les aliénés doit être refaite, selon nous, depuis le premier article jusqu'au dernier, parce que les garanties scientifiques qu'elle donne à la liberté individuelle ne sont pas moins nulles que les garanties légales dont nous croyons avoir démontré l'insuffisance. La loi du 30 juin 1838 ne saurait subsister plus longtemps, parce qu'elle a pour base un diagnostic capricieux qui ouvre la porte à des erreurs quotidiennes, et une thérapeutique insensée qui fait mille fois plus de fous qu'elle n'en guérit. C'est sur ces deux points qu'on ne saurait trop insister. Chose étrange : on a permis à la médecine aliéniste de faire une loi, et on n'a pas songé à lui demander si elle avait fait une science! La loi a dit son dernier mot depuis trente ans ; la médecine a-t-elle dit le sien? A-t-elle dit seulement le premier mot en cette grave maladie, et que faut-il

penser d'une loi dont le fondement, dont le *substratum* est une science à l'état d'ébauche ? — A-t-on défini la folie ? La folie a-t-elle des caractères certains qui la distinguent de ce qui n'est pas elle ? N'est-elle pas tout ce qu'on veut ? Ne la met-on pas où l'on veut ? Où commence le sens propre, où s'arrête le sens figuré ? Y a-t-il une règle, des jugements, une pierre de touche, un critérium infaillible ? Y a-t-il des remèdes qui s'appliquent à tous les cas avec une égale chance de succès ? Hippocrate dit oui, et Galien dit non ; ou plutôt, Hippocrate et Galien ne savent pas bien ce qu'ils disent, et savent encore moins ce qu'ils font. — Or, qu'on se figure un corps de magistrats prononçant des sentences, sans avoir sous les yeux ou dans l'esprit un code dont ils sont tenus d'appliquer les articles, et dans lequel la société doit pouvoir lire aussi clairement qu'ils y lisent eux-mêmes. Je vois devant moi des philanthropes estimables, des observateurs sagaces, des praticiens expérimentés, mais il me faut quelque chose de plus : j'ai besoin de savoir si, de leurs efforts collectifs, est enfin sorti un corps de doctrines, un petit nombre de principes certains, inattaquables comme les axiomes de la géométrie, clairs et précis comme les articles d'un catéchisme ou d'un code, lesquels constitueront ce livre de la loi, dans lequel les juges trouvent leur jugement tout formulé, et les justiciables leur sort écrit d'avance. En sommes-nous là ? Il s'en faut du tout au tout. Or, ne l'oublions pas, ce qui s'appelle dans la science le vague ou l'équivoque, transporté dans la légalité, prend tout de suite un autre nom, l'arbitraire. — Le problème philosophique doit être ici le problème social par excellence, car la confusion du certain et de l'incertain aura des effets identiques à la confusion de l'innocent et du coupable. Si la folie n'est pas définie rigoureusement, les variétés de la folie, élastiquement interprétées, équivaudront à des catégories de suspects, dans lesquelles personne ne sera sûr de ne pas se trouver compris. Permettez, par exemple, à l'école aliéniste d'élever à la hauteur d'un principe de jurisprudence cet aphorisme qui peut mener si loin : « Entre un individu sain d'esprit et un aliéné, la différence est nulle ; elle n'est visible qu'à l'œil de l'homme de l'art. » Voyez, je vous prie, de quel despotisme illimité l'homme de l'art se trouve investi. Voyez quel tyran ou quel suppôt de tyrannie peut recéler un médecin, et dites-moi s'il y a un seul Français qui puisse se promettre de ne pas aller coucher ce soir à Charenton ou à Bicêtre...

En France, il a toujours été permis de parler librement et même légèrement des médecins. C'est en quelque sorte une de nos plus vieilles franchises nationales, et l'on a remarqué que la plupart des bons esprits et même des grands esprits de notre pays ont été scep-

tiques à l'endroit de la Faculté. Il s'est produit à cet égard dans l'opinion publique une révolution singulière, dans laquelle il nous est impossible de voir un progrès. Le rapport de M. le sénateur Suin sur les pétitions relatives à la législation des aliénés restera pour montrer jusqu'où peut aller la croyance superstitieuse au dogme de l'infaillibilité médicale. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que tous les collègues de M. Suin ont répété avec lui : « Le maître l'a dit », et n'ont rien demandé de plus. Se peut-il que le premier corps de l'Etat soit resté muet sur une pareille question, et que le président de cette haute assemblée, l'un des premiers jurisconsultes de notre temps, M. Troplong, n'ait pas trouvé un seul mot à dire, lui qui, dans son *Commentaire sur le code civil* (Des donations entre vifs et des testaments, t. II, p. 35), écrivait cette page d'une raison si fine et d'un bon sens si supérieur : « ..... Je ne veux pas que la médecine légale argumente de quelques symptômes pour transformer une susceptibilité maladive, une surexcitation éphémère, un trouble superficiel, en une de ces altérations profondes qui abolissent la raison. Il faut l'avouer, ce que j'ai vu et entendu de certains médecins, dans ma carrière judiciaire, dépasse toute croyance ; il n'y a pas un homme que l'on ne pourrait déclarer monomane en les écoutant. Si Pascal n'était pas mort, il devrait prendre garde à lui, car je connais maint docteur qui le tient pour halluciné. Socrate est bien heureux d'être venu sitôt ; il a péri, du moins, avec la réputation du plus sage des hommes, tandis qu'on pourrait bien trouver, dans plus d'un savant écrit médical, qu'il était à peu près monomane avec son démon familier. Enfin, faut-il le dire, combien n'ai-je pas vu de consultations qui rappellent trait pour trait les scènes de notre divin Molière ! Un mouvement nerveux dans le visage, un tic familier, une manière de parler, un geste, les choses, un un mot, les plus simples et les plus naturelles, étaient tournées en diagnostic et pronostic, comme la *sputation fréquente* de M. de Pourceaugnac. Et l'on voudrait que nous autres juges, qui tenons dans nos mains la liberté et la capacité civile des personnes, nous fissions dépendre de si frivoles symptômes ces grandes questions où sont engagés l'honneur des familles, la succession des biens et les droits les plus chers à l'homme ? »

Il n'y a rien à ajouter à de telles paroles ; mais qu'en faut-il conclure? C'est que, de la façon dont les choses se passent dans l'état actuel de la législation, il peut y avoir autant de bévues que d'arrêts de la puissance médicale, et autant d'inhumations précipitées que de bévues.

VII

Mais c'est surtout dans la thérapeutique qu'une révolution radicale est devenue nécessaire. Qu'est-ce, en définitive, que la loi des aliénés? Pas autre chose que la thérapeutique aliéniste élevée à la hauteur d'une institution; quand on aura jugé la thérapeutique, on aura jugé la loi.

Un attentat à la liberté du citoyen, suivi d'une série d'outrages à la dignité de l'homme, voilà en dernière analyse à quoi se réduit le traitement médical que les disciples de Pinel et d'Esquirol appliquent à la folie. Or, j'admets qu'on accepte, qu'on bénisse même ces cruautés de la philanthropie comme on accepte et comme on bénit les barbaries nécessaires et bienfaisantes de la chirurgie; mais j'y mets une condition expresse, c'est qu'il y aura au bout de ces cruautés la certitude ou tout au moins la probabilité d'une guérison. Mais ici, je vois partout des supplices; je cherche, j'attends en vain des bienfaits. Et quel bien peuvent faire, je vous prie, à une intelligence déjà ébranlée ces murs qui l'épouvantent, cette captivité odieuse qui la désespère, cette bande de fous dont la vue lui montre les horreurs de son état, dont l'aspect l'humilie, dont le voisinage l'effraie, dont le contact n'est pas même sans danger? Y a-t-il là de quoi calmer les puissances de l'âme? N'y a-t-il pas plutôt de quoi les soulever toutes à la fois? L'homme qui prend un malade dont la raison vient de fléchir et qui, pour le guérir, l'enferme avec des fous, est dix fois, cent fois plus insensé que lui; quant au médecin qui le reçoit et qui le garde indéfiniment, on pourrait, on devrait le poursuivre comme coupable d'un meurtre à petit feu, d'un homicide lentement consommé, s'il n'avait pour excuse cette monomanie professionnelle bien connue qui fait de tant d'aliénistes les plus dangereux des aliénés.

Allèguera-t-on qu'il est nécessaire d'arracher les malades à leurs habitudes, à leurs affections, au milieu dangereux dans lequel leur folie s'est produite et court risque de se prolonger? Mais en les transportant dans cette atmosphère contagieuse, dans ce foyer d'infection, dans ce milieu dix fois plus dangereux où vous les précipitez tout frémissants, vous changez la fièvre en chaud mal et la migraine en frénésie. Aussi la médecine ordinaire ne croit pas à la thérapeutique de l'emprisonnement, et la médecine spéciale commence elle-même à n'y plus croire. « Nous ne guérissons presque jamais, » a dit le docteur Blanche, une des illustrations de la spé-

cialité. Un autre a fait le même aveu : « On croit que nous guérissons ; on se trompe. Ceux que nous renvoyons comme guéris nous reviennent toujours. » Du reste, que peut-on ajouter à ces paroles expressives que nous empruntons au rapport de M. le ministre du commerce à l'Empereur, qui porte la date du 16 avril 1866 ; « On voit que si la folie est curable, le nombre des guérisons est encore bien restreint. En outre, la statistique de nos asiles révèle un fait fort triste, c'est le nombre considérable des aliénés qui succombent au moment de leur admission ou dans les mois qui la suivent. Ne doit-on pas chercher l'explication de ce fait déplorable dans le saisissement, dans la commotion violente, enfin dans le chagrin profond que doit éprouver le malade ainsi brusquement enlevé à sa famille et séquestré, quand il ne peut même soupçonner la cause d'une si violente mesure ? »

Il n'y a qu'une bonne raison à donner pour motiver cette barbarie légale : c'est que le besoin de la protection sociale en fait un devoir. Il est nécessaire de préserver la société des dangers que la folie fait courir aux propriétés, aux personnes, à la famille elle-même. C'est en pareil cas qu'on peut ou plutôt qu'on doit voiler la statue de la Liberté. *Salus populi suprema lex esto.*

Nous acceptons cet arrêt ; nous admettons que la loi puisse dire à la famille : « Vous avez sous votre toit un être dangereux pour tout le monde et d'abord pour vous, car il est en proie à la plus capricieuse, à la plus formidable de toutes les maladies humaines. Au moment où vous le croirez tranquille, inoffensif, il peut tout à coup mettre le feu à la maison, égorger les êtres auxquels il est le plus cher. Vous en voyez tous les jours d'épouvantables exemples. Je mets la main sur lui, je l'arrache à votre tendresse pour vous sauver de ses fureurs, ou plutôt pour le sauver de lui-même. »

Mais alors, que personne ne s'y trompe. Point de vaine pudeur de mots, point d'hypocrisie de langage. Ne vous laissez pas dire que c'est un malade qu'on vous prend pour vous le rendre bientôt guéri. Non, mille fois non ! C'est une victime qu'on immole, qu'on croit nécessaire d'immoler à la sécurité publique. La réclusion perpétuelle ou le tombeau, voilà le sort qui l'attend. Quand l'infortuné, qui est déjà un fou furieux, va se voir emprisonné, lié, frappé, — il le faudra, — sa fureur deviendra de la rage ; il écumera, il mourra dans les convulsions de l'hydrophobie, ou, s'il survit, vous n'aurez plus qu'une bête brute, ou une bête fauve qu'on devra mettre en cage comme le tigre ou le jaguar. Voilà la vérité, l'exacte vérité. Mais ne saurait-on trouver un moyen terme, qui permettrait de protéger la société, tout en dispensant de tuer ce malheureux ? L'instinct de conservation est

féroce dans son égoïsme; car rien n'est cruel comme la peur. La science et la philanthropie sont-elles donc à bout de ressources? Ne sauraient-elles inventer un mode de traitement plus humain, un traitement à domicile, où se combineraient les soins pieux de la famille et la direction intelligente d'un médecin qui serait un homme? Au lieu d'incarcérer brutalement, d'exaspérer, de désespérer ce malade, qui peut aisément guérir, ne suffirait-il pas de lui procurer des distractions, de l'emmener en voyage, de le conduire à la campagne? Vous l'auriez peut-être, avant peu, rendu à la raison, et vous ne l'auriez pas marqué à tout jamais, lui et sa famille, de l'estampille ineffaçable, du stigmate d'une maison de fous. — Nous livrons ce dernier point aux réflexions des hommes d'État, comme des médecins.

En tout état de cause, c'est dans ce cas, et dans ce cas seulement, que je reconnais, non pas l'utilité seulement, mais la nécessité de la réclusion, ou plutôt de l'emprisonnement, comme mesure de sûreté publique. Mais ce n'est point par l'entremise d'un tiers officieux, comme le permet l'article 8, c'est par un ordre positif du pouvoir exécutif que la réclusion doit être effectuée d'urgence, sur la réquisition du ministère public, et d'après un arrêt du pouvoir judiciaire rendu conformément à l'avis de plusieurs médecins. J'ajoute que cet arrêt sera signifié sur-le-champ à la famille convoquée ou devant le tribunal, en chambre du conseil, ou dans l'intérieur même de la maison de santé; si on n'a pas cru pouvoir l'attendre, il faut, au moins, qu'elle reste libre d'introduire telle instance qu'elle voudra, pour qu'il ne soit pas dit qu'il y a eu abus de pouvoir ou surprise. Enfin, il y a un second cas dans lequel la réclusion peut être, non pas ordonnée, mais permise : c'est quand l'aliéné, sans être dangereux, est devenu notoirement incurable, et qu'il n'est plus qu'un spectacle affligeant pour la société, en même temps qu'un fardeau intolérable pour la famille. J'admets alors qu'en désespoir de cause, on le séquestre dans un asile pour le reste de ses jours; mais, dans ce cas, il faut qu'un arrêt du pouvoir judiciaire ait ratifié la décision du conseil de famille ; il faut, de toute nécessité, que l'interdiction ait précédé la réclusion.

Pour me résumer, j'admets l'institution des asiles comme maisons de force pour les aliénés dangereux, ou comme maisons de refuge, comme dépôts pour les aliénés incurables. Leur existence à un autre titre me paraît un attentat permanent à la raison et à l'humanité. — Des philanthropes consciencieux, qui ont longuement médité sur le meilleur mode d'assistance publique, se sont prononcés avec une extrême énergie contre le régime des hospices; ils voudraient le remplacer en organisant un système de secours à do-

micile qui épargnerait au pauvre la flétrissure de l'hôpital en lui assurant les mêmes moyens de guérison. Le séjour de l'hôpital n'est pas seulement, disent-ils, une tache pour une famille d'après le préjugé vulgaire, qu'on aura beaucoup de peine à détruire, il est souvent un péril, car il y a des affections contagieuses, endémiques, qui souvent, en quelques jours, enlèvent des salles entières. Ce qu'on a dit des hospices est bien autrement vrai des maisons de fous. « Ce sera toujours, je ne dirai pas un déshonneur, mais un désespoir pour un homme d'avoir figuré sur l'écrou d'un établissement d'aliénés. » Ces paroles sont de M. le duc de Broglie. — Ajoutez qu'il n'y a pas de jour, pas d'heure, pas d'instant où la vie du prisonnier de la thérapeutique ne soit menacée. M. le ministre de l'agriculture et du commerce constate, dans son rapport, que, dans un espace de temps fort court, on a enregistré 87 cas de morts violentes. Si on ne laisse pas la vie dans l'asile, on y laisse presque toujours la raison. « Les cinq sixièmes des malades sont incurables », nous dit M. le ministre, et encore il faut voir ce que valent les prétendues guérisons qu'on se vante d'avoir obtenues... On les aurait guéris plus promptement, plus sûrement, si on leur eût épargné la honte et les périls de la réclusion dans ces prisons, d'où ils ne sortent que meurtris et saignants pour le reste de leur vie, et toujours menacés d'une rechute.

Qu'on y songe. Il y a près de quatre-vingts ans que la médecine et avec elle la France et l'humanité sont dupes d'une idée fausse et plus meurtrière encore qu'elle n'est fausse. On dit que les cas de folie n'ont jamais été aussi nombreux qu'au XIXe siècle et qu'il n'y a pas de jour où l'on n'entende, pour ainsi parler, l'explosion d'une tête qui saute. — Il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Notre époque est sans doute une époque de surexcitation nerveuse et d'exaltation cérébrale; la fièvre est presque l'état normal de la génération à laquelle nous appartenons; mais ces accès de fièvre, ces crises de nerfs, ces transports du cerveau, qui ont pour effet ordinaire de troubler ou de suspendre la raison pour un temps, n'ont au fond rien de commun avec cette maladie constitutionnelle organique, généralement héréditaire et presque toujours incurable qui s'appelle la folie proprement dite. Les affections dont je parle cèdent presque toujours et sans peine à un traitement très simple, très inoffensif, traitement élémentaire pour ainsi dire, que tous les médecins connaissent, et dont Molière écrivait la recette sous leur dictée : Une saignée abondante, une forte purgation, des bains tièdes, un régime calmant, un peu de musique; ajoutez-y les soins pieux et intelligents d'une famille dévouée, qui saura prendre le malade par la douceur et condescendre ingénieusement aux ca-

prices, aux fantaisies enfantines qui sont le propre de son état, au lieu de l'exaspérer par la résistance. En quelques jours, parfois même en quelques heures, vous aurez triomphé du mal. Mais il n'est jamais nécessaire de fondre sur le malheureux comme sur une proie et de l'emporter tout effaré dans une sorte de pandémonium ou de cour des Miracles, où il trouvera pour toute société des idiots, des gâteux, des épileptiques, des maniaques souvent furieux. Je l'ai déjà dit : La réclusion, en pareil cas, c'est l'incurabilité ou la mort.

C'est parce que la médecine spéciale a méconnu ces principes essentiels de l'art de guérir que nous avons aujourd'hui tant de fous. En dernière analyse, le nombre toujours croissant des aliénés ne tient guère qu'à la multiplication des aliénistes et des établissements destinés au traitement de l'aliénation mentale. Il y a des milliers d'infortunés qui n'ont perdu la raison que parce qu'on les a enfermés en croyant leur rendre la raison. Donc qu'on modifie profondément, d'une part, les conditions de l'admission légale dans les asiles, et que, d'autre part, on substitue un traitement à la fois plus rationnel et plus humain à celui qu'on y suit tous les jours. j'ose affirmer qu'avant peu on verra se produire infailliblement une augmentation notable dans le chiffre des guérisons et une diminution sensible dans le nombre des cas d'aliénation mentale qu'enregistrent les statistiques, si les statistiques veulent dire la vérité.

« L'esprit humain », a dit Luther, « est comme un paysan ivre à cheval : quand on le relève d'un côté, il retombe de l'autre. » La civilisation avance toujours, mais elle suit quelquefois une marche singulière ; pour un pas en avant, elle en fait deux en arrière, et ne justifie que trop le mot célèbre du poëte ancien : « Deux maux pour un bien ». Pinel passe pour un bienfaiteur de l'humanité parce qu'il a fait tomber les chaînes dont on chargeait autrefois les fous, et que, grâce à lui, on les traite aujourd'hui avec douceur, on réussit même à alléger leur état, si digne de pitié. Rien n'est plus vrai ; mais, à l'abri de cet incontestable bienfait, se sont peut-être introduits des forfaits odieux ; en tous cas, le traitement lui-même, je veux dire la séquestration collective, loin d'être un remède, est le pire de tous les maux. Un médecin, aussi consciencieux que savant, estime à un demi-million le nombre des victimes humaines que la thérapeutique de la réclusion a dévorées depuis près d'un siècle, et que la liberté aurait pu guérir. Oui, Pinel a élevé les fous à la dignité de malades, mais il les a condamnés aux horreurs de la captivité la plus barbare et la plus avilissante ; il a brisé leurs fers, mais il a laissé debout la prison. Le vrai bienfaiteur de l'humanité, a dit judicieusement M. le docteur Türck, c'est celui qui détruira l'œuvre de Pinel.

E. GARSONNET.

LES LIBERTÉS POLITIQUES

DANS LES COLONIES

I

Plusieurs membres de l'opposition ont signé un amendement au projet du budget, en vue d'obtenir que les colonies soient admises à envoyer des députés au Corps législatif. Bien que l'imminence des élections générales rende nécessaire la prochaine clôture de la session, nous espérons que la Chambre voudra, malgré tout, examiner à fond la question si importante du régime politique et administratif de nos établissements d'outre-mer. Cette question a été à peine effleurée, il y a deux mois, dans le cours du débat relatif aux événements de l'île de la Réunion. M. le ministre de la marine a pu alors en obtenir l'ajournement : mais elle subsiste avec toute sa gravité, et s'impose plus que jamais à l'attention des pouvoirs publics et de la presse. La métropole doit trop à ses colonies pour que la persistance à méconnaître leurs vœux et leurs besoins ne devienne pas la pire de toutes les fautes, celle de l'ingratitude. Cette situation anormale, injuste, préjudiciable d'ailleurs aux intérêts communs, ap-

pelle un remède franc et énergique. Tout en se laissant aller à dire que la question de la réforme coloniale a été soudée artificiellement à celle des troubles de Saint-Denis, M. l'amiral Rigault de Genouilly a affirmé que le gouvernement ne cesse de l'étudier avec le désir de la résoudre. C'est fort bien assurément ; mais il ne faudrait point que cette déclaration restât purement platonique, et qu'après avoir servi, dans une discussion épineuse, à obtenir un vote favorable au pouvoir, elle allât occuper aussitôt une place modeste dans la foule des bonnes intentions dont les cabinets des ministres sont pavés, à ce que l'on assure.

Le problème est complexe, et l'on a objecté, non sans raison, les difficultés qu'il présente. Mais la plus grande de toutes, peut-être, se trouve dans la force de l'habitude, dans la préoccupation du gouvernement d'exercer, coûte que coûte, une tutelle étroite sur les intérêts des administrés. En face des besoins du temps et des tendances nettement formulées de l'opinion publique, on a bien dû néanmoins, depuis quelques années, en relâcher les liens dans la métropole : et si les plaintes des colonies n'ont pas encore reçu satisfaction, c'est qu'elles n'ont à leur service aucune voix officielle pour les faire entendre. Le vieil adage : « Les absents ont tort » s'applique, hélas ! avec trop de vérité, à nos lointaines possessions. Elles ont le tort d'être trop éloignées de la métropole. Leurs intérêts et leurs besoins ont semblé être, jusqu'à ce jour, une sorte d'énigme sans attrait à laquelle la masse des esprits est restée à peu près indifférente. Quant au gouvernement, les concessions que l'opinion publique lui arrache de temps à autre ne semblent pas l'avoir encore convaincu des avantages qu'il s'assurerait à devancer d'inévitables revendications. Les choses restent donc dans le *statu quo*, c'est-à-dire qu'elles s'aggravent au lieu de s'améliorer.

On a souvent prétendu que les Français sont impropres à la colonisation. Non contents de l'entendre dire aux étrangers, nous avons fait preuve d'une étrange humilité en finissant nous-mêmes par le croire. Le génie national, répète-t-on, répugne aux établissements lointains, à une expatriation prolongée. Vient ensuite le parallèle obligé avec la race anglo-saxonne, pleine d'initiative et de séve, opiniâtre en ses desseins, abandonnant sans hésiter la terre natale pour gagner de l'argent, fût-ce au bout du monde. A quoi donc attribuer de notre part cette modestie extraordinaire ? Et comment se fait-il qu'un peuple aussi intelligent, — et aussi fier de l'être, — en soit arrivé au point de se décerner à lui-même un semblable brevet d'impuissance ? Jamais, peut-être, les conséquences d'une centralisation excessive ne se sont affirmées sous un aspect plus pénible.

En effet, ce n'est pas le Français qui s'est montré inhabile à colo-

niser : ce sont ses gouvernements. Ce n'est pas le Français qui, après son installation sur un nouveau territoire, ignore ou repousse ce qui serait de nature à féconder son travail : c'est la bureaucratie. Le mal ne vient pas de ce que l'individu n'agit point assez, ni d'une manière intelligente : il vient de ce que l'État s'obstine à trop faire, étouffant ainsi, sous sa tutelle jalouse, les précieux germes que l'initiative privée eût développés largement.

L'histoire de nos établissements coloniaux en fournit la preuve. C'est grâce à l'esprit d'entreprise, à la persévérance, à l'habileté de nos marins et de nos commerçants, que les colonies françaises ont pu atteindre jadis à une prospérité qui égala celle des possessions de la Hollande et de l'Angleterre. C'est par les malheurs ou les fautes de la politique moderne que cette prospérité s'est changée en décadence. Les anciens colons étaient leurs maîtres : ceux d'aujourd'hui ne le sont plus. Les funestes conséquences de cette situation ont apparu surtout depuis 1848. En donnant la liberté civile aux noirs, on a fait de la liberté politique et administrative une question de vie ou de mort pour les blancs. Les colons devaient redoubler d'initiative et d'industrie, et ils se sont heurtés contre mille entraves. Ils manquent de bras pour leurs cultures, et, au lieu de pouvoir les prendre là où ils les trouveraient le plus facilement, ils en sont réduits à les faire venir à grands frais de l'Inde et de la Chine. Ils demandent à s'administrer eux-mêmes, à faire entendre officiellement leur voix sur les questions qui les intéressent, et on leur dispute pied à pied les garanties politiques sur lesquelles repose la constitution de la mère-patrie. A qui donc faut-il imputer les lenteurs et les ruines de la colonisation? Et comment est-il possible que l'on conserve encore tant de prédilections pour des procédés que condamne l'expérience?

Quand deux systèmes de gouvernement ou d'administration sont en présence, on comprend que l'un soit résolûment préféré à l'autre lorsqu'il a fait ses preuves à son avantage. S'il a servi, d'une façon manifeste, à développer le bien-être matériel et moral des populations; si, en l'abandonnant pour essayer un régime contraire, on s'exposait à lâcher la proie pour l'ombre, on comprendrait la résistance aux demandes de réformes dont il est l'objet. Mais quand ce système est resté impuissant à satisfaire les intéressés; à accroître la richesse publique; à enraciner dans les esprits le calme et la confiance, si nécessaires à la production, à l'industrie et au commerce, n'est-on pas fondé à révoquer en doute ses prétendus mérites, à déplorer l'obstination ou l'impéritie de ses défenseurs, à en poursuivre sans cesse la transformation? Si, comme le dit l'Evangile dans un verset que rappelait récemment le discours du trône,

on doit juger d'un arbre par ses fruits, que faut-il penser de la manière dont nos colonies sont administrées depuis dix-huit ans?

Toutefois, dans ces dernières années, il est juste de le reconnaître, le gouvernement semble avoir compris tout ce que cette situation a d'anormal et de funeste. Après avoir placé nos colonies des Antilles et de La Réunion sous le régime exceptionnel du sénatus-consulte du 3 mai 1854, il a senti le besoin de relâcher, dans une certaine mesure, les liens de dépendance qui les rivent à la métropole. Nous n'oserions dire qu'en entrant dans cette voie le pouvoir n'a pas été guidé, plutôt par le désir de ne point assumer davantage la responsabilité des embarras financiers de nos colonies, que par un sentiment spontané de libéralisme. Mais enfin, quels qu'aient été les mobiles de ses résolutions, il a fait un pas en avant, il a reconnu que l'administration de nos colonies doit être modifiée. Seulement, on a voulu reconstruire l'édifice en commençant par le sommet, sans en avoir assuré les bases. On a augmenté les attributions des assemblées coloniales, sans rien changer à leur organisation. Après comme avant le sénatus-consulte du 4 juillet 1866, qui forme aujourd'hui le statut administratif et financier de La Martinique, de La Guadeloupe et de La Réunion, le gouverneur est l'électeur unique et souverain. Derrière le fantôme de la représentation locale, c'est toujours lui que l'on aperçoit. Le pouvoir personnel n'a donc rien perdu de sa force, et, par une conséquence à la fois logique et méritée, c'est vers lui que les plaintes remontent dans les temps de crise. Le moment approche, croyons-nous, où cette situation aura un terme, en dépit des répugnances bureaucratiques de la métropole. En attendant, il ne faut pas se lasser de dénoncer le mal, d'étudier les objections soulevées contre les projets de réforme, et de rechercher si elles sont aussi sérieuses qu'on le prétend au ministère de la marine.

II

Quelle est actuellement l'organisation des assemblées locales? Aux termes des articles 11 et 12 du sénatus-consulte du 3 mai 1854, les membres des conseils municipaux sont choisis par le gouverneur, et ceux des conseils généraux, moitié par le gouverneur, moitié par les conseils municipaux. En définitive, le chef de la colonie est maître, directement ou indirectement, des nominations à faire. Eh bien! croirait-on que, malgré la prépotence ainsi assurée à la volonté officielle, l'administration a cru devoir encore, par un raffinement de défiance, patronner des candidatures pour les con-

seils généraux ? Quelque invraisemblable que cela paraisse, nous n'inventons rien ; et voici ce que nous lisons dans un travail publié, en 1862, dans la *Revue du monde colonial*, par un homme des plus compétents sur la matière, par M. Lepelletier Saint-Rémy, actuellement agent central des banques coloniales : « Par une imitation à outrance de ce qui se passe dans la métropole, où le gouvernement se trouve en présence du suffrage universel, les gouverneurs se sont crus autorisés à désigner aux conseils municipaux des candidats du gouvernement pour la moitié des membres laissée à l'élection. Ce n'est pas encore tout. Comme il y a parfois lieu de réunir plusieurs conseils municipaux pour former ce qu'on nomme alors un collége électoral, l'administration a le droit de choisir a sa convenance celle des localités communales qui doit servir de centre à cette réunion. On le voit, *le vote n'est en réalité qu'une sorte de fiction*, et il faut comme un miracle pour faire passer la candidature qui ne s'est pas munie d'un passe-port administratif. Tout est si bien combiné contre elle qu'elle ne peut triompher sans infliger un échec véritable au pouvoir : de là une situation de vainqueur et de vaincu aussi contraire au rôle des modestes assemblées coloniales qu'à la saine conduite des intérêts publics. »

Quelques années suffirent pour montrer tous les inconvénients de ce système, et s'il n'a pas encore été modifié, c'est que de grandes divergences d'opinion se sont produites touchant le régime qu'il conviendrait de lui substituer. Les conseils généraux des trois colonies, composés comme on vient de le voir, avaient naturellement formulé des vœux peu favorables au suffrage universel. Celui de la Réunion se prononçait pour un suffrage restreint, basé sur la propriété, le travail et l'intelligence, c'est-à-dire pour le régime du cens avec l'adjonction des capacités. Le conseil de la Guadeloupe demandait la formation d'un corps électoral par les conseils municipaux, qui se seraient adjoint un nombre triple d'électeurs choisis par eux. Après de longues hésitations, le conseil de la Martinique a paru enfin préférer le suffrage universel, sous la réserve de certaines garanties. La presse coloniale ne s'est pas montrée moins divisée sur les conditions d'un nouveau régime. Toutes ces incertitudes ne pouvaient, on le comprend, que rendre l'autorité métropolitaine très perplexe. D'une part, nécessité évidente de modifier le sénatus-consulte de 1854 ; de l'autre, difficulté de s'entendre sur la nature des changements à réaliser. On crut bien faire en essayant une sorte de moyen terme, et, vers la fin de 1863, le ministre de la marine proposa un projet de sénatus-consulte qui remettait l'élection des membres des conseils généraux et municipaux à des *Assemblées de notables* dont la liste, préparée par les

maires et arrêtée par les gouverneurs, aurait compris un nombre d'électeurs au moins triple de celui des conseillers à élire. C'était, comme on le voit, l'application aux élections des conseils locaux dans nos colonies du système suivi en France pour la nomination des membres des tribunaux et des chambres de commerce, et qui semble lui-même aujourd'hui avoir fait son temps,

Cette conception d'assemblées de notables aboutissait au fond à un régime censitaire déguisé et en même temps aggravé, car le cens a du moins une base fixe, tandis que, pour des élections politiques, la déclaration de la notabilité serait absolument arbitraire et susciterait parmi les populations des récriminations incessantes. On ne s'y trompa point dans les colonies, et l'on dut abandonner ce projet auquel le conseil d'Etat s'était d'ailleurs montré peu favorable, s'il faut en croire ce qui se publia alors dans les journaux. Il en fut de même d'un autre projet élaboré en 1866, et qui avait pour but d'attribuer à l'Empereur la nomination directe des membres des conseils généraux. Comme le choix du souverain se serait exercé sur des listes dressés par les gouverneurs, il n'y aurait eu évidemment aucune différence sérieuse entre ce système et celui du sénatus-consulte de 1854.

En désespoir de cause, on se décida à ne rien changer à l'organisation des conseils. On ne voulut ni du suffrage restreint, qui aurait fait prédominer l'influence des blancs, ni du suffrage universel, par crainte d'assurer aux hommes de couleur la direction des affaires. Mais, comme on venait d'augmenter les attributions des conseils généraux de la métropole, on crut le moment propice pour doter ceux des colonies de prérogatives analogues, et le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 fut promulgué.

La question électorale est donc encore à résoudre; et, en rappelant ses précédents, nous avons voulu établir que rien n'est praticable désormais en dehors de la liberté. On ne peut plus songer au suffrage restreint. Restent donc en présence le suffrage universel et la nomination directe par le gouverneur. Il faut opter pour l'un ou pour l'autre, et puisqu'il est reconnu que la législation en vigueur ne suffit plus aux besoins du temps, il faut bien arriver à conclure que le suffrage universel est seul possible. Nous allons justifier notre sentiment à cet égard en examinant l'application de ce régime au double point de vue des principes et des faits.

En dehors des principes, on peut bien imaginer des expédients, mais on ne fonde rien de durable. Les habitants des colonies sont Français comme ceux de la métropole; comme eux, ils peuvent invoquer l'article 1er de la Constitution qui reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789 et qui sont la base

de notre droit public. L'application de ces principes est déterminée, soit par des sénatus-consultes, soit par des lois ; mais, quel que soit le pouvoir public investi de la compétence, l'égalité des droits est la base essentielle de la société politique moderne. Or, tandis que l'élection par le suffrage universel est devenue en France le droit de tous, elle n'est dans les colonies le droit de personne. Le sénatus-consulte de 1854 l'a supprimée. Pouvait-il le faire ? Nous ne le pensons pas. Et ici, quelque confusion que nous cause le soin de nous défendre sans cesse de vouloir franchir les barrières légales opposées depuis deux ans à l'examen de certaines questions, — les plus importantes de toutes, — il nous faut bien constater qu'en adressant ce reproche au sénatus-consulte de 1854, nous ne discutons en aucune manière la Constitution. Ce qui résulte formellement de la Constitution, c'est que le sort des colonies sera réglé par un sénatus-consulte, rien de plus, rien de moins ; mais n'est-il pas élémentaire que l'acte à intervenir devait rester lui-même conforme au pacte constitutionnel et ne pas déroger aux principes fondamentaux qu'il consacre ? En examinant donc le sénatus-consulte, c'est lui seul que nous étudions, c'est lui seul que nous commentons. Si la question était jugée en sens contraire, les députés n'auraient pas même pu, ces jours derniers, formuler l'amendement par lequel ils réclament pour les colonies le droit d'envoyer des représentants au Corps législatif.

Nous regrettons d'avoir à constater cette contradiction entre le sénatus-consulte de 1854 et l'article 1er de la Constitution, mais nous ne pouvons pas nous soustraire à l'évidence. Alors que l'article 26 de cette même Constitution fait un devoir au Sénat de s'opposer à la promulgation des lois contraires à l'égalité des citoyens, un acte émané de lui-même a privé les habitants des colonies des droits électoraux, en dehors desquels il n'y a pas d'égalité. Il est aujourd'hui du devoir du Gouvernement de faire cesser cette déviation des principes, et si nous examinons maintenant la question au point de vue des faits, nous sommes convaincu qu'il est possible de changer de système sans compromettre le présent et l'avenir de nos colonies.

III

Pour bien comprendre dans quelles conditions le suffrage universel pourrait être établi dans nos principales possessions d'outre-mer, il faut savoir comment les divers éléments de la population s'y trouvent groupés ; quelle est leur proportion respective ; quels sont les sentiments qu'ils nourrissent les uns pour les autres, et les

dispositions qu'ils sont présumés devoir apporter dans l'exercice des droits politiques. Sur un pareil sujet, nous ne pouvons songer à tout dire, et nous devons nous borner à des indications générales, suffisantes cependant pour provoquer d'utiles controverses.

En ce qui concerne la statistique de la population, nous n'avons pas le moyen de consigner ici des chiffres rigoureusement exacts, par suite de l'usage introduit dans les colonies, depuis quelques années, de ne pas constater les différences de couleur dans la rédaction des actes de l'état civil. Un recensement *ad hoc* devrait donc être effectué en vue de l'établissement du régime électoral. Toutefois, en rapprochant les informations recueillies lors de la suppression de l'esclavage des tableaux des mouvements de la population depuis cette époque, on peut dire, approximativement, que les blancs forment, à La Martinique et à La Guadeloupe, neuf ou dix pour cent de la population, et à La Réunion environ trente pour cent, déduction faite des fonctionnaires et employés, de l'effectif des garnisons, ainsi que des immigrants.

Il est incontestable que le temps écoulé depuis 1848 n'a pas suffi pour effacer les classifications sociales qui s'étaient établies d'après l'ancien état des personnes. Mais, en admettant qu'il subsiste encore de part et d'autre des répugnances, des préjugés, de vieux ferments de discorde dont la pratique des élections pourrait favoriser le réveil, nous ne croyons pas que leur force aille, aujourd'hui, jusqu'à mettre la sécurité sociale en péril. Aux colonies, d'ailleurs, comme en France, la force publique est là pour veiller au maintien de l'ordre et au respect des personnes et des propriétés. Il en serait ainsi avec le suffrage universel comme sans le suffrage universel. Cette simple réflexion montre qu'il ne faut pas se créer à plaisir de sombres fantômes, surtout après l'expérience qui a été faite en 1848, au moment même où, l'esclavage venant d'être aboli, on pouvait redouter le plus les réactions vengeresses du nombre. Il y a eu, sans doute, à cette époque, des scènes regrettables, et M. Bissette lui-même, l'ardent et infatigable défenseur de la race noire, a failli, dans un moment de folie populaire, être victime de ceux dont l'affranchissement avait été la préoccupation de toute sa vie. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. Les ressentiments se sont amortis, les défiances réciproques sont loin d'être aussi vivaces, et, s'il n'y a pas encore une fusion complète dans les mœurs, il n'y a plus, en général, d'hostilité sérieuse de classe à classe. Cette fusion, n'est-il pas évident que l'exercice en commun des droits politiques ne pourrait que la servir, au lieu d'en retarder l'œuvre? C'est en se réunissant dans les conseils, en discutant les

affaires qui intéressent également tout le monde, que l'on sentira mieux que jamais le besoin de mutuelles concessions.

Les mulâtres sont ceux dont on est le plus porté à se défier. Ils sont, en général, intelligents, actifs, ambitieux aussi, cela est vrai; mais, outre que l'ambition est légitime pour eux comme pour d'autres, l'intelligence et l'activité sont plus encore une garantie d'ordre et de travail qu'une menace pour la société. Quant aux noirs, ils sont naturellement bons, pour la plus grande partie, et adonnés à des occupations modérées, mais régulières. Ce qu'on peut leur reprocher, c'est bien moins des sentiments d'antipathie à l'égard des blancs que leur crédulité proverbiale, fruit d'une longue ignorance. Ajoutons enfin que, depuis vingt ans, une nouvelle génération s'est élevée, moins imbue que la précédente de préjugés dont la cause n'existe plus qu'à l'état de souvenir.

En présence de ces éléments, nous ne voyons rien qui s'oppose à l'application des principes politiques de la métropole. Que l'on reconnaisse donc aux habitants des colonies le droit électoral, sauf à entourer son application de certaines précautions, en éloignant du scrutin les incapables et les indignes. Nous admettrons même volontiers que l'on étende plus qu'en France le cercle des incapacités, de manière à ne remettre le suffrage universel qu'entre les mains de ceux qui en sont vraiment dignes, sans distinction de couleur. Mais ce serait déjà beaucoup que de proclamer le droit électoral à l'état de règle, et de n'admettre sa privation que comme la conséquence d'une conduite contraire au bon ordre de la société.

A nos yeux, la question se pose dans les termes que voici : ou le noir mène une vie honnête, plus ou moins laborieuse, mais cependant régulière, et alors que peut-on craindre sérieusement en l'appelant à participer au règlement des questions dans lesquelles il se trouve, en définitive, intéressé ? ou son existence n'offre pas les garanties que la société est en droit d'exiger, et alors il faut se prémunir par voie d'exclusions individuelles. Sans avoir à notre disposition des données qui nous permettent d'apprécier, même approximativement, quel serait, dans chacune des trois colonies, le nombre d'individus auxquels les droits électoraux pourraient être refusés, nous allons faire saisir, par un exemple, la nature des moyens parfaitement légaux à l'aide desquels on pourrait écarter du corps électoral les éléments de nature à en pervertir le fonctionnement.

Le décret organique du 2 février 1852, relatif à l'élection des députés, frappe d'incapacité électorale les individus condamnés pour vagabondage ou mendicité, et l'article 270 du Code pénal définit

ainsi le vagabondage : « Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. » La commission instituée en 1849 pour l'examen des réformes coloniales avait proposé de compléter cet article 270, en ce qui concerne les colonies, par les dispositions que voici : « Ne sera pas considérée comme domicile, aux termes de l'article 270 du Code pénal, *la résidence habituelle dans de simples ajoupas, ainsi que toute résidence qui ne serait pas permanente et régulière.* — Ne seront pas réputés exercer habituellement de métier ou de profession, aux termes du même article, les individus qui ne justifieront pas d'un travail habituel, prouvé par un engagement de travail ou par un livret. »

Le décret du 13 février 1852 sur la police du travail dans les colonies n'a pas réalisé ce vœu et s'est même montré, sur un point, moins explicite que le Code pénal : « Les vagabonds ou gens sans aveu, dit-il, sont ceux qui, n'ayant pas de moyens de subsistance et n'exerçant habituellement ni métier ni profession, ne justifient pas d'un travail habituel par un engagement d'une année au moins ou par leur livret. » Comme on le voit, l'obligation du domicile certain n'a pas été maintenue comme étant nécessaire pour écarter la prévention du vagabondage. Il serait d'autant plus licite de l'établir en matière d'élection, que le domicile fixe pendant six mois est, en France même, la condition première de l'inscription sur les listes électorales.

Toutes ces questions sont à étudier, et nous croyons que, envisagées de près et impartialement, on en dégagerait sans peine la possibilité d'établir le suffrage universel aux colonies sans mettre la sécurité sociale en péril. Ce que nous voudrions, c'est qu'au lieu de tourner toujours sans issue possible dans le même cercle d'informations, au lieu de se borner à consulter de deux ans en deux ans des gouverneurs qui, naturellement, ne peuvent pas voir d'un œil favorable l'amoindrissement de leur autorité, ou des conseils généraux nommés sous l'influence des gouverneurs, on élucidât enfin cette grosse question de la réforme coloniale en nommant une commission d'enquête dans laquelle prendraient place, à côté de membres des grands corps de l'État, les personnes qui, par leur connaissance personnelle des intérêts et des mœurs des colonies, seraient le plus en état de fournir des renseignements véridiques et précis, et d'émettre une opinion basée sur une expérience déjà ancienne. Nous voudrions que cette commission déléguât plusieurs de ses membres avec la mission de se rendre successivement à La Martinique, à La Guadeloupe et à La Réunion, et de recueillir sur place toutes les informations nécessaires à l'étude approfondie de la réforme propo-

sée. Cela prendrait du temps, sans aucun doute; mais ce serait du temps bien employé, et, sans suspecter la bonne volonté de l'administration des colonies au ministère de la marine, il n'est pas téméraire de penser qu'on saurait enfin à quoi s'en tenir sur ce qui doit et peut être fait pour rendre aux Français d'outre-mer les droits politiques dont le sénatus-consulte de 1854 les a privés.

IV

Etant admis que les habitants des colonies recouvreraient le droit de suffrage, conviendrait-il de les faire représenter au Corps législatif, comme le demande l'amendement dont la commission du budget vient d'être saisie? Voilà ce qu'il importe maintenant d'examiner.

On a soulevé contre l'admission des députés des colonies à la Chambre deux objections principales, ayant trait, l'une à l'objet même du mandat législatif, l'autre à l'état moral de la plus grande partie de la population.

En premier lieu, on fait observer que les colonies, ne fournissant pas de contingents au recrutement de l'armée, et ne contribuant pas aux impôts perçus dans la métropole, on ne saurait admettre que leurs députés puissent concourir aux votes de ces impôts et des contingents. Au premier abord, l'argument semble sans réplique; mais, en réalité, il n'est rien moins que décisif. Il ne serait pas plus énorme de voir les députés coloniaux prendre part à la confection de certaines lois non applicables dans les colonies que de voir les députés de la métropole légiférer sur les intérêts coloniaux, par exemple sur le régime commercial, bien qu'ils n'aient pas reçu mandat des populations intéressées. Si l'on veut, en cette matière, faire appel à la logique pure, elle se retourne avec une force égale contre l'une et l'autre des deux situations. Il ne faut pas opposer aux colonies la rigueur des principes, en trouvant tout simple d'y déroger précisément dans les choses qui les intéressent. Le principe constitutiomnel primordial, c'est que le Corps législatif dérive de l'élection et vote les lois. Nous ne nous plaignons point de ce que les députés de nos départements puissent régler les intérêts spéciaux des colonies, par exemple le régime de leurs sucres, ce qui a lieu actuellement, à la condition que les colonies seront représentées à la Chambre. Mais nous ne voyons pas pourquoi les députés des colonies n'interviendraient pas de la même manière dans le vote des lois de la métropole. Ils y seraient d'autant plus directe-

ment intéressés, qu'il suffit actuellement d'un simple décret impérial pour ordonner la promulgation, dans les colonies, des lois de la métropole concernant un grand nombre d'objets, tels que la législation en matière civile et criminelle (sauf sur certains points placés dans le domaine des sénatus-consultes), les cultes, l'instruction publique, la presse périodique, l'administration municipale, la domanialité, le régime monétaire, les institutions de crédit, l'organisation et les attributions du pouvoir administratif, etc. Ainsi donc, soit directement, soit en vue de l'application qui peut leur être faite des lois édictées en France, les colonies sont intéressées au plus haut degré à faire entendre leur voix dans la Chambre. Vainement on rappellerait que, sous l'empire de la loi du 24 avril 1833 qui, en instituant des conseils coloniaux, avait réservé aux Chambres le pouvoir de régler les points les plus importants de la législation des colonies, celles-ci n'avaient pas de députés. De ce qu'il en a été ainsi à une autre époque, cela ne prouve pas que la chose fût bonne en soi, et qu'il n'y ait pas lieu d'agir aujourd'hui différemment.

La fin de non-recevoir que l'on oppose aux demandes des colonies ne peut donc, à notre avis, se justifier. Nous nous faisons une idée plus haute des droits du suffrage universel et de la mission de ses mandataires. Nous concevons une chambre législative élue par tous les Français, sans autre exclusion que celles tirées des incapacités légales ; discutant et votant les projets de lois destinés à être mis en vigueur, soit dans la métropole, soit dans les colonies ; confondant dans la même sollicitude patriotique tous les enfants de la France, et réalisant, à travers la variété des intérêts, l'unité de contrôle et la communauté des garanties. En dehors de cette voie, simple et nette, on ne rencontre qu'embarras et inconséquences, et l'on se met en contradiction avec les grands principes qui sont le fondement même de la Constitution de 1852.

Vient ensuite l'objection soulevée contre les électeurs eux-mêmes. On comprend, jusqu'à un certain point, disent les adversaires de la réforme, que l'on remette aux noirs le soin de nommer les conseillers généraux et municipaux. L'objet de la lutte est alors plus restreint, le danger des manœuvres électorales moins redoutable. Grâce à la multiplicité des compétitions locales, on a moins à craindre l'action des hommes de couleur. Mais, lorsqu'il s'agira de nommer un député au Corps législatif, on sera bien plus exposé à subir le succès de manœuvres contre lesquelles l'ignorance des affranchis les laissera sans défense aucune. Quand on va au fond de cette objection, il semble qu'elle serait bien plus plausible pour les élections locales que pour celles des députés au Corps législatif. Sup-

posons pour un instant que les colonies n'envoient à la Chambre que des hommes de couleur. Tout sera-t-il perdu? Les intérêts des colonies dépendront-ils exclusivement de ces députés? Evidemment non. Dans la discussion des lois les intéressant, la Chambre entendra les députés coloniaux, puis elle tranchera les questions comme elle croira devoir le faire; mais du moins elle les aura entendus. Le correctif aux inconvénients possibles du suffrage universel dans les colonies se trouve donc dans l'action collective et souveraine de la majorité de la Chambre. C'est là, à notre avis, une vérité de bon sens, sur laquelle il serait superflu d'insister.

Si l'objection tirée de l'état moral et intellectuel des noirs pouvait jeter quelque incertitude dans les esprits, ce serait bien plutôt, avons-nous dit, pour les élections aux conseils généraux, et la raison en est simple. Ces conseils, statuant souverainement depuis le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 sur un certain nombre de matières, si la majorité appartenait aux hommes de couleur, ceux-ci domineraient absolument dans la direction des affaires locales. Il y aurait là un véritable péril pour la population blanche, qui représente, en définitive, dans la proportion la plus large, la propriété, les capitaux, la production. Mais ce péril est-il à craindre? Les élections qui ont eu lieu dans les colonies, de 1848 à 1851 n'ont point témoigné d'un esprit exclusif contre les blancs; et, cependant, aux premières heures de la liberté, ce sentiment eût pu se comprendre. Plusieurs d'entre eux qui, la veille encore, possédaient des esclaves, ont été envoyés à la Constituante et à l'Assemblée législative[1]. C'est donc aller trop loin que de se défier *à priori* des effets possibles du nombre. Que l'on veuille bien considérer ce qui se passe autour de nous, en France même. Sur près de dix millions d'électeurs, les paysans et les ouvriers forment assurément une immense majorité. Combien le Corps législatif compte-t-il dans son sein d'ouvriers et de paysans proprement dits? On n'en trouve pas un seul. Loin de nous la pensée de prétendre que la population de la métropole, considérée dans son ensemble, n'est pas mieux préparée que celle des colonies à l'exercice des droits politiques : elle est plus intelligente, plus laborieuse, moins crédule. Et cependant, si l'on cherchait bien, on découvrirait peut-être sans peine telle province où

[1] Sur dix-huit élections qui eurent lieu aux Antilles, à La Réunion et à La Guyane, on comptait 9 blancs, 7 mulâtres et 2 noirs. Ceux-ci, MM. Louisy Mathieu et Mazulime, n'avaient été élus que comme suppléants. Les mulâtres étaient MM. Porry Papy, avocat, ancien maire de saint-Pierre (Martinique); Perrinon, commandant d'artillerie et officier de la Légion d'honneur; Bissette, célèbre par son dévouement à la cause de l'émancipation; Jouannet, devenu depuis conseiller à la Cour impériale de la Guadeloupe. Les trois derniers siégèrent à la Constituante et à l'Assemblée législative.

l'élément des campagnes peut être légitimement soupçonné de subir, avec une facilité trop grande, l'impulsion qui lui est donnée aux approches de la réunion des comices. La vérité est que, malgré tout, les plus grandes chances de succès demeurent acquises à ce qui constitue en tous temps et en tous lieux l'influence politique : c'est-à-dire la possession du sol, les services rendus, le savoir spécial, la communauté de vie et d'intérêts. De là vient qu'en somme l'immense majorité de la représentation nationale est toujours conservatrice et l'hypothèse d'un pareil résultat dans les colonies est, par les mêmes motifs, beaucoup plus présumable que l'hypothèse contraire, alors surtout que, comme nous l'avons indiqué, la loi électorale, tout en proclamant le principe du suffrage universel, en aurait entouré l'exercice des garanties particulières que les éléments de la population coloniale peuvent nécessiter.

Des deux questions que nous venons d'examiner, celle du principe même du droit électoral et celle de son application aux populations de nos colonies, la première sera sans doute traitée avec beaucoup d'éclat dans la discussion qui va bientôt s'ouvrir. Mais la seconde appelle aujourd'hui plus spécialement peut-être l'attention des hommes qui ont à cœur l'établissement des libertés politiques dans nos possessions d'outre-mer. C'est sur le terrain de la pratique qu'on soulève le plus d'objections : c'est donc là surtout qu'il faut s'attacher à faire la lumière, et il serait bien à désirer qu'on ne l'oubliât point au Corps Législatif. En tout état de cause, nous ne saurions nous empêcher de répéter que, dans une matière aussi grave, une enquête spéciale et approfondie est de première nécessité. Puisse-t-on bientôt le reconnaître !

PASCAL PICARD.

LES SUCCESSEURS DE LULLI

JUSQU'A RAMEAU

Les Clavecinistes de 1637 à 1790, histoire du clavecin, portraits et biographies des célèbres clavecinistes, avec exemples et notes sur le style et l'exécution de leurs œuvres, par M. A. MERCAUX. 1 vol. in-folio. Pougel, 1867. — *Le Trésor des pianistes*, collection des œuvres choisies des maîtres de tous les pays et de toutes les époques, depuis le XVIe siècle jusqu'à la moitié du XIXe. 13 vol. in-folio, par A FARRENC, avec le concours de Mme L. FARRENC. Paris, l'auteur, 1861-67. — *Esquisse de l'histoire de l'harmonie considérée comme art et comme science systématique.* 1 vol. in-8°, par M. FÉTIS père. Paris, Bourgogne et Martinet, 1840.

Il est dans l'histoire de l'art des époques qui s'offrent au premier coup d'œil comme dénuées d'intérêt historique et pour ainsi dire stériles. Titres d'œuvres et noms d'auteurs se présentent sous la plume de l'historien sans attirer son attention, sans donner lieu à aucune considération de philosophie ou d'esthétique. La source féconde de l'inspiration à laquelle les grands artistes puisent les plus hautes et les plus sublimes conceptions de l'art paraît se tarir, comme semble s'arrêter en hiver la séve qui donne aux arbres leur verdoyante parure. Puis tout à coup de cette apparente stérilité naît un homme dont la gloire rejaillit sur tout un siècle. L'art semblait perdu pour toujours, et on le voit de nouveau plus brillant et plus puissant que jamais. C'est qu'il en est de lui comme de la nature, qui ne se repose que pour reparaître au printemps avec un nouvel éclat. Dans les arts, cette renaissance est signalée par l'apparition

d'un de ces créateurs qui, résumant toutes les connaissances de leurs prédécesseurs, achèvent ce qui n'était qu'ébauché, portent la lumière là où on n'avait vu qu'obscurément avant eux, en un mot, représentent leur époque tout entière. C'est à l'homme de génie qu'appartient cette gloire, mais il est du devoir du critique de chercher quelles causes ont donné lieu à de si merveilleux effets, et de suivre avec soin dans l'histoire les progrès de l'art, progrès quelquefois bien lents, mais jamais interrompus.

Depuis l'orchestre des mystères, composé d'un orgue portatif, jusqu'à Monteverde, on avait plusieurs fois vu intervenir sur la scène différents instruments ; c'est cependant au nom du maître crémonais que se rattache le souvenir de la création de l'orchestre. Lorsque Rossini employa pour la première fois le *crescendo*, et fit bondir son public sous ce coup de fouet musical, le vieux Mosca cria au voleur. Il était, disait-il, l'inventeur de ce rhythme, que Rossini lui avait pris. Depuis vingt-cinq ans, Mosca écrivait, ses œuvres étaient connues dans toute l'Italie, et cependant on ne s'était jamais aperçu qu'il eût trouvé une forme nouvelle; ce qu'il n'avait pas inventé, le pauvre musicien, c'était de mettre en œuvre son idée, d'en préparer l'effet, de telle sorte qu'elle appartenait de droit au premier qui saurait en tirer parti. L'époque que nous allons étudier a eu, elle aussi, son génie. Elle est personnifiée pour ainsi dire par Rameau. Mais depuis *Acis et Galatée*, le dernier opéra de Lulli, jusqu'à *Hippolyte et Aricie*, le premier de Rameau, c'est-à-dire depuis 1687 jusqu'à 1733, l'art n'est pas resté stationnaire. Cette période, la moins connue de toute notre histoire musicale, n'en a pas été la moins riche ni la moins productive. Si le progrès est peu sensible dans la musique dramatique, bien qu'il se montre à qui veut le chercher, il s'est fait dans la musique instrumentale et religieuse un travail immense. Sans sortir de France, les noms des violonistes et surtout des clavecinistes célèbres abondent à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, et l'école d'orgue française prend une des premières places en Europe. La musique dramatique ne devait pas rester sans profiter de ces progrès, et c'est cette période de transition que nous allons étudier ici.

Nous ferons grâce au lecteur des quatre-vingt-dix-huit opéras, opéras-ballets, etc., qui furent représentés sur la scène de l'Académie royale de musique de 1686 à 1733. Dans cette longue nomenclature de noms mythologiques, de fêtes vénitiennes, grecques, romaines, etc., nous ne choisirons que les œuvres qui auront eu le plus de succès ou celles dans lesquelles nous verrons des pages intéressantes pour l'histoire de l'art. Lorsque Lulli, en mourant, abandonna le sceptre de l'opéra, qu'il avait enlevé à Cambert, les musi-

ciens éloignés systématiquement par lui de la scène purent se faire jour. Le premier opéra qui fut joué après Lulli était de ses fils, Jean-Baptiste et Louis; mais si les lois de l'époque donnaient aux enfants de l'auteur d'*Armide* le droit d'hériter des charges et des priviléges de leur père, le brevet ne comportait pas que le public les laisserait jouir de l'héritage paternel tout entier. Leur succès fut des plus médiocres, et ils cédèrent bientôt la place à des rivaux plus habiles qu'eux. Colasse, avec les *Noces de Thétis et Pélée*, dont le poëme était de Fontenelle, inaugura les succès des artistes dont les œuvres vont passer devant nos yeux. Les biographes prétendent que Pascal Colasse était gendre de Lulli; mais M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, a réfuté cette erreur en appuyant son opinion de pièces fort intéressantes. Si Colasse ne fut pas lié à l'auteur d'*Armide* par le sang, du moins une grande amitié unissait le maître à son élève. Lulli, après l'avoir employé longtemps à remplir les parties de chœurs et d'orchestre de ses opéras, lui confia le bâton de mesure de l'Académie royale de musique, à la place de Lallouette. A en croire les anecdotes de l'époque, Colasse poussait beaucoup trop loin son admiration pour son maître. Lorsque celui-ci jetait au rebut quelque morceau, l'élève, qui lui servait de secrétaire, s'empressait de le ramasser pour l'intercaler ensuite dans ses opéras. L'accusation de plagiat fut mainte fois portée contre lui, et on connaît les vers de J.-B. Rousseau :

Tremble, malheureux plagiaire,
C'est l'ombre de Lulli qui paraît à tes yeux.
Je viens revendiquer les vols audacieux
Que tu m'as osé faire.

Les œuvres de Colasse, il faut le dire, ne démentent pas tout à fait cette médisance. Sans être précisément le plagiaire de Lulli, il l'a imité de très près. C'est toujours le même orchestre restreint et lourd, les mêmes airs fondus dans le même moule, la même harmonie, plus pauvre et plus négligée peut-être. Aussi son succès ne fut-il pas de longue durée, non plus que celui de Théobald, de Gatti, Italien qui, attiré à Paris par son admiration pour Lulli, entra à l'Opéra, où il resta cinquante ans basse de violon et y donna *Coronis*, en 1691, et *Scylla*, en 1701. Le public commençait peut-être à se fatiguer de ces imitations plus ou moins heureuses du maître florentin, lorsqu'en 1693, Charpentier fit jouer *Médée*. Charpentier était élève de Carissimi comme Lulli, mais sa manière était autre que celle de l'auteur d'*Atys*. Moins gracieux et moins expressif dans ses mélodies, Charpentier était plus habile

que Lulli sous le rapport de l'harmonie et de l'instrumentation. Cette science et cette recherche qui font de lui le premier prédécesseur de Rameau, faillirent perdre *Médée*. Le musicien avait écrit dans son opéra des traits d'accompagnement et des modulations que les violons de l'Académie royale de musique ne purent bien exécuter qu'après quelques représentations, de telle sorte que le succès ne se déclara pas pour lui immédiatement. Mais il fut grand par la suite. Du reste, Charpentier n'en était pas à ses débuts. Maître du duc d'Orléans et intendant de sa musique, il avait déjà composé les divertissements du *Mariage forcé*, du *Malade imaginaire* et de l'*Inconnu*. C'est avec l'opéra de *Circé*, en 1694, que nous voyons apparaître Desmarest. Il avait obtenu au concours une des places de maître de la musique du roi. Mais celui-ci le trouva trop jeune pour remplir ces importantes fonctions, il avait 21 ans, et lui fit donner une pension pour le dédommager. Bientôt après, notre musicien enleva une demoiselle de Saint-Gobert, qu'il épousa, du reste, et fut condamné à mort pour rapt. Obligé de s'enfuir, il se réfugia avec sa femme en Espagne, où Philippe V le nomma maître de chapelle; puis il vint à Lunéville, auprès du duc de Lorraine, qui lui confia la surintendance de sa musique. Cette existence aventureuse et romanesque l'empêcha de produire beaucoup pour notre scène lyrique, mais on trouve dans ses œuvres de la facilité et une assez grande [illegible]leté d'harmonie. L'ordre chronologique des faits nous conduit à [illegible]e nom d'un des hommes les plus remarquables de cette époque et sur lequel nous aurons à revenir plus d'une fois ; je veux parler de Marin Marais, le plus célèbre violiste de son siècle, en même temps que compositeur habile et hardi. Élève de Sainte-Colombe pour la viole, Marais, né en 1636, était fort aimé de Lulli, qui lui confiait quelquefois le bâton de mesure de l'Opéra comme à Colasse. Il se consacra exclusivement à l'étude de la viole, qu'il enseigna pendant longtemps avec le plus grand succès. Plus tard, vers 1724 ou 25, il se retira rue de Lourcine pour se livrer avec ardeur à l'horticulture, et y mourut en 1728. Son bagage dramatique n'est pas bien lourd, car il écrivit surtout pour la musique instrumentale; mais parmi ses quatre opéras on en compte un qui est certainement l'œuvre la plus intéressante écrite avant Rameau et qui eut une grande influence sur la musique de cette époque. Après avoir fait jouer *Ariane et Bacchus*, en 1696, il donna, en 1706, *Alcione*, qui resta longtemps au répertoire, et c'était justice. C'est dans cet opéra que nous trouvons un véritable progrès depuis Lulli. Le chœur du premier acte : *Que rien ne trouble plus une fête si belle*, a une franchise encore remarquable aujourd'hui. Les parties instrumentales sont plus détachées des

voix qui, à leur tour, se meuvent avec plus de facilité et de liberté. Mais le morceau principal de la partition est la tempête. C'est là que j'ai vu pour la première fois l'emploi heureux de la contre-basse. Depuis 1700, grâce à Montéclair, moins chargée de cordes que la basse de viole, qui en avait sept, d'une sonorité plus forte et plus accusée, la contre-basse avait pris rang à l'orchestre. Bien petite était sa place, puisque pendant longtemps on n'eut qu'un de ces instruments à l'Opéra, et encore ne l'employait-on que le vendredi, le jour de grande représentation. Mais néanmoins, à partir de ce moment, l'orchestre français possédait la contre-basse si nécessaire à l'harmonie, le métronome mélodique des autres instruments et dont la voix puissante et mâle rend si bien les pensées larges et vigoureusement dessinées. Peut-être depuis 1700 avait-elle été employée par d'autres que par Marais, mais c'est surtout dans cette tempête d'*Alcione* qu'elle prend pour la première fois sa véritable place.

L'orchestre de cette tempête se composait de hautbois, bassons, violons, hautes-contre, tailles et basses de violons, contre-basses et basses-contre. Ce n'est pas ici la place d'expliquer des termes qui ont changé ou disparu avec les instruments qu'ils désignaient; qu'il suffise de dire que cette nombreuse famille de violons est représentée aujourd'hui par le quatuor. La contre-basse soutient l'édifice musical avec la basse-contre par un trémolo en croches et en triples croches. La basse de viole, qui représentait notre violoncelle, suit le mouvement harmonique de la basse, à l'octave ou à la double octave, dans un rhythme saccadé, dont l'effet est des plus vigoureux. De temps en temps, elle est chargée d'un dessin d'harmonie oblique, comme de rapides gammes descendantes exécutées sur un trémolo du deuxième renversement de l'accord parfait tenu par l'orchestre. La taille (alto), dans la partie qui lui est propre, tient presque toujours le rhythme saccadé. La haute-contre des violons (deuxièmes violons) tantôt marche à la tierce des premiers violons, tantôt à la tierce de la taille, tandis que les premiers violons, dans la région aiguë, et les hautbois simulent le sifflement de la tempête. Un beau chœur syllabique de matelots mourants, toujours soutenu par la même instrumentation, complète ce tableau. Pendant toute cette page, un tambour, dont la peau peu tendue rend un son sourd, exécute un roulement non interrompu. Quant à l'harmonie, elle est des plus simples : deux accords avec leurs renversements en font les frais, et l'effet est obtenu seulement par l'orchestre, qui, pour la première fois en France, acquérait cette vérité et cette vigueur de rhythme dont Rameau donna tant de preuves depuis.

En 1697, Campra débuta sur la scène de l'Opéra par l'*Europe*

galante; ce fut un triomphe. Si Marais chercha l'effet dans les combinaisons instrumentales, le provençal Campra tourna son talent vers les mélodies agréables et faciles, souvent pleines de tendresse et d'expression vraie. Grâce à son abondance, à sa vive imagination, Campra sut se mettre dans l'esprit du public à côté de Lulli, si nous en croyons le père Vanière, dans lequel nous lisons :

> Campra, non loin du grand Lulli,
> Sans le rendre jaloux, saura vaincre l'oubli.

En effet, l'*Europe galante* fut peut-être le plus grand succès obtenu depuis le Florentin. Ce ballet inaugura le genre qu'on appela « à fragments ». Chaque acte formait une intrigue particulière qu'on pouvait facilement détacher du reste de la pièce. Campra fit avec Regnard, en 1699, un autre ballet, *le Carnaval de Venise*. Les qualités qui dominent dans cette partition sont la grâce et l'élégance. Au prologue, qui se passe dans la forge de Vulcain, nous trouvons un heureux essai de musique imitative, genre qui prit plus tard une immense extension avec Rameau. En 1702, Campra écrivit *Tancrède*, qui est à mon avis son meilleur opéra, et dans lequel nous trouvons en France le premier emploi du *da capo*. Plus tard, en 1710, il donna les *Fêtes vénitiennes*. Voici ce qu'en disait, vers 1750, l'Italien Casanova. « La musique, belle dans le goût antique, m'amusa un peu à cause de sa nouveauté, puis elle m'ennuya. La mélopée me fatigua bientôt par sa monotonie et par ses cris poussés mal à propos. Cette mélopée des Français remplace à ce qu'ils prétendent la mélopée grecque et notre récitatif, qu'ils détestent et qu'ils aimeraient s'ils entendaient notre langue. » Après Campra parut un musicien qui ne dut son succès qu'à son invention mélodique, Destouches. Les premières connaissances nécessaires à un compositeur lui faisaient tellement défaut, qu'il fut obligé de s'adresser à un confrère pour écrire sa partition d'*Issé*. Tour à tour mousquetaire et musicien, cet amateur finit par être surintendant de la musique du roi. Malgré son ignorance, par la vérité et l'expression de son récitatif, par la grâce de ses mélodies, comme dans les plaintes d'Hylas au troisième acte et le monologue d'Issé au quatrième, Destouches obtint le plus grand succès, et le roi lui dit qu'il était le premier qui lui eût fait oublier Lulli. Il fit exécuter plus tard, en 1725, un ballet, *les Eléments*, qui eut une vogue prodigieuse, et dont un acte, *le Feu*, resta longtemps au répertoire. Mais alors, Destouches s'était adjoint en collaboration un savant musicien, Lalande, sur lequel nous aurons à revenir au sujet de la musique religieuse. Ce ballet contenait en effet des pages remar-

quables. Dans l'acte de *l'Eau*, nous trouvons un air fort bien fait, quoiqu'un peu contourné dans ses modulations. Quant à la tempête, accessoire obligé d'un ballet des *Eléments*, elle est fort simple et nous ne trouvons rien à citer si ce n'est deux parties de petites flûtes à la tierce, combinaison nouvelle à cette époque. L'acte du *Feu* contient un air d'une déclamation vraie, dont le succès serait grand, j'en suis certain, si on l'exécutait dans nos concerts. L'épisode de la *Terre* nous présente un fait intéressant pour l'histoire de l'instrumentation. Bien que Lulli eût déjà employé les trompes, nous trouvons dans l'œuvre de Lalande un petit épisode de chasse dans lequel les violons exécutent un morceau que les cuivres eussent certainement joué s'ils eussent été fort en usage à cette époque.

En 1709, Philippe, duc d'Orléans, depuis régent, fit jouer au Palais-Royal un opéra de lui, *Panthée*, dont Lafare avait fait les paroles. « Ce prince aimait les arts et les cultivait. A peine fut-il sorti de l'enfance et devenu capable de quelque instruction, que la musique, la peinture, l'architecture, la sculpture n'eurent plus de secrets pour lui. » Non-seulement il était compositeur, mais il était même érudit, faisait de grands travaux sur la musique des Grecs et construisit un instrument qui approchait de la lyre dont ils se servaient, dit Dangeau. S'il aimait les arts, ses manières avec les artistes étaient un peu vives, à en juger par l'anecdote suivante: « Ce prince venait de terminer un motet à cinq voix, qu'il destinait à l'empereur Léopold. Avant de l'envoyer, il le confia à Bernier pour le revoir. Bernier le remit à son tour à l'abbé de la Croix, que le duc surprit se livrant à l'examen de la partition, tandis que Bernier banquetait dans une salle voisine. Le duc donna dix louis à la Croix et un bon soufflet à Bernier. » Après *Panthée* le duc fit jouer à Fontainebleau, le 18 octobre 1712, *Jérusalem délivrée*, paroles de Longepierre. Quant à *Hypermnestre*, de Lafont et Gervais, exécutée à Paris le 3 novembre 1716, et à laquelle Philippe passe pour avoir collaboré, je doute que ce prince y ait pris, ostensiblement du moins, une grande part, car le *Mercure* eût traité cette tragédie avec plus de respect qu'il ne le fit. Je n'ai pu me procurer aucune des partitions du régent; je ne puis donc donner à mes lecteurs la moindre appréciation de ces œuvres quasi royales; mais voici l'opinion de Philippe lui-même sur sa musique : « Après la représentation de *Panthée*, Campra dit au prince : la musique est très bien, mais la pièce est misérable. Le régent appelle ensuite Lafare. Parle en particulier à Campra, lui dit-il, sois sûr qu'il trouvera les vers excellents et la musique très mauvaise. Nous devons en conclure que le tout ne vaut pas le diable. »

Le 14 août 1714, l'Académie royale de musique donna un ballet

intitulé : *les Fêtes ou le triomphe de Thalie*, qui resta le chef-d'œuvre de Mouret, son auteur. Ce musicien, surnommé, on le sait, le *musicien des Grâces*, était venu à Paris après avoir eu quelque succès à Avignon, sa patrie. Son éducation musicale avait été des plus négligées, et si nous rencontrons quelques pages écrites avec élégance, c'est à un sentiment inné de la grâce que nous les devons plutôt qu'à ses connaissances premières. Aussi fut-il rapidement éclipsé lorsque les œuvres de Rameau parurent. Le pauvre Mouret fut si affecté de se voir négligé, qu'il devint fou, et il mourut en répétant à son lit de mort le chœur de : *Brisons nos fers*, de Rameau. De remarquables qualités de finesse et de facilité recommandent ce compositeur à l'historien. Son harmonie, comme son orchestre, est d'une simplicité très grande, trop grande peut-être ; mais à chaque page de ses œuvres on rencontre des passages remplis d'ingéniosité et de grâce. Sans vouloir faire trop de citations, nous ne pouvons nous empêcher de signaler un chœur tout empreint de fraîcheur au premier acte des *Fêtes de Thalie*. L'air : *Que la paix règne en ces beaux lieux*, chanté par Melpomène, est d'une grande vérité de déclamation et soutenu par un joli accompagnement de violons. Enfin, la perle de la partition est, à mon avis, un air vif, bien coupé et spirituel, que chante une jeune fille marseillaise sur ces paroles :

Tout amant,
Comme le vent,
Est sujet à changer.

Citons pour mémoire les *Fêtes grecques et romaines*, de Colin de Blamont (1723), *Pyrame et Thisbé*, de Rebel et Francœur (1726) et nous arrivons à une des partitions qui, avec *Alcione*, contribuèrent le plus à préparer les voies au grand Rameau. Ce fut, en effet, après avoir entendu la *Jephté*, de Montéclair, exécutée le 20 février 1732, que Rameau eut l'idée d'écrire pour le théâtre. Outre des passages d'une grande beauté et d'une touchante vérité d'expression, cette partition nous fait voir de très sensibles progrès dans l'art d'écrire. Pour la première fois on abordait à l'Opéra un sujet tiré de l'Ecriture sainte ; aussi l'œuvre tout entière est-elle empreinte d'un caractère de sévérité presque religieux. L'orchestre, plus compliqué qu'il ne l'avait été jusqu'à ce jour, se sépare beaucoup plus aussi des parties vocales. Les premiers violons sont souvent divisés, et c'est la première fois en France, si je ne me trompe, que nous voyons cette forme d'instrumentation passer dans le style usuel. Dans le chœur du premier acte : *La terre, l'enfer*, les voix,

traitées dans un contre-point simple, mais riche, se meuvent avec une liberté inusitée jusqu'alors. Dans l'orchestre qui accompagne ce chœur, un beau dessin harmonique en trémolo à la basse prouve la profonde habileté de Montéclair. La marche du premier acte, écrite pour hautbois, violons, trompettes, basses, bassons, est éclatante et majestueuse. Le premier acte finit par le plus remarquable morceau de la partition, un chœur à huit parties : *Viens, répands le trouble et l'effroi*, que Rameau eût été heureux d'avoir trouvé. La prière : *O Dieu d'Israël!* d'inspiration large, est accompagnée par un superbe mouvement des premiers violons. Chez Montéclair, la science n'excluait ni la richesse, ni la grâce dans les mélodies. Sans atteindre l'expression de Rameau, le duo entre Jephté et Iphise, sa fille, au moment où le père se voit forcé par un serment de sacrifier son enfant, se signale par un accent très-passionné. La petite marche avec tambourin au troisième acte est d'une élégance et d'une finesse que Mouret n'eût certainement pas reniée. On le voit, *Alcione* et *Jephté* sont les chaînons qui relient Rameau aux créateurs de la musique française, et le nom de Montéclair peut être placé immédiatement après celui de l'auteur de *Castor et Pollux*, au nombre des musiciens qui brillèrent à l'Opéra depuis Lulli jusqu'à Gluck.

C'est à l'habitude d'écrire pour l'église que Montéclair devait certainement cette correction et cette élévation de style. On sait quels avaient été les progrès de la musique religieuse depuis le jour où, en créant le canon au XIVe siècle, Guillaume de Chimay avait donné naissance à la fugue, et par suite au style religieux moderne; Palestrina, avec la messe du pape Marcel, avait réformé l'art sacré un moment égaré par le mauvais goût de l'époque. Au XVIe siècle, la musique française, avec Josquin des Prés, C. Jannequin et Goudimel, avait brillé d'un vif éclat; mais après ces hommes de talent elle avait rapidement été éclipsée, et c'est à peine si notre musique d'église se ressentit du grand mouvement musical qui s'était opéré en Italie, lorsqu'en 1590 Marenzio avait introduit le genre chromatique, innovation qui devait forcément amener la révolution harmonique que Monteverde accomplit au commencement du XVIIe siècle. Lorsque Lulli arriva en France, la chapelle du roi était dirigée par un homme dont le nom est resté des plus célèbres dans la musique de plain-chant surtout. Je veux parler d'Henri Dumont, l'auteur de la *Messe royale*, que nous pouvons entendre exécuter chaque dimanche. Soit ignorance des nouvelles formes musicales, selon M. Fétis, soit respect des anciennes traditions, selon M. F. Clément, Dumont repoussa comme profane l'emploi des instruments d'orchestre et des motets italiens que Lulli, par la protection du roi,

voulait introduire dans la chapelle. Mais, en 1682, un jeune homme, Lalande, obtint au concours une des quatre places de maître de la musique du roi, et, remplaçant Dumont, donna entrée au style nouveau dans nos églises. Toutefois, disons-le, la musique religieuse, malgré cette impulsion, fit peu de progrès en France, jusqu'au jour où les grandes œuvres des Italiens et des Allemands furent connues dans notre pays, vers la fin du XVIIIe siècle. Un fait qui aurait dû faire progresser cette branche de l'art n'eut cependant qu'un bien faible résultat. Pour remplacer l'opéra les jours où il ne jouait pas, on fonda en 1725 les concerts spirituels, que Philidor dirigea. Ce concert était spécialement destiné à l'exécution de la musique sacrée et des symphonies; malgré cette nouvelle ressource offerte aux musiciens, rien de saillant ne fut exécuté, dans ces réunions, du moins avant Gossec. Chez nous point de motets écrits à seize ou vingt-quatre voix divisées en plusieurs chœurs comme ceux de l'abbé Abattini, point de ces savantes compositions allemandes que nous trouvons même avant les Bach. Si nous citons Lalande, dont les œuvres sont quelquefois assez riches d'idées mélodiques, mais écrites dans le style des chœurs d'opéras; Gilles, mort fort jeune, et qui composa une belle messe exécutée au service funèbre de Rameau; Bernier, qui était regardé comme le musicien le plus savant de son temps, et Montéclair, nous aurons épuisé la liste des compositeurs de musique religieuse qui méritent d'être remarqués depuis Lulli jusqu'à Rameau. Mais à côté des messes et des motets, une autre branche de l'art sacré avait pris une extension dont l'influence se fit sentir jusque dans la musique dramatique. Bien que beaucoup plus soigné que le style des motets, celui des organistes était encore assez faible à côté de celui des Allemands, mais le caractère spécial de notre musique d'orgue était l'ingéniosité des idées et la connaissance parfaite des jeux et de tous leurs effets de sonorité.

Nous ne pouvons parler de l'orgue et des organistes sans nous occuper en même temps du clavecin et des clavecinistes, puisque les maîtres de cette époque, comme aujourd'hui encore, étaient virtuoses sur les deux instruments. Si l'Allemagne sacrifiait tout à l'harmonie, nous remarquons en France une recherche frappante de musique imitative et pittoresque, qui s'allie bien, du reste, avec notre esprit musical, toujours avide de vérité dans l'expression, et dont nous retrouvons les traces aux époques même les plus reculées de notre histoire de l'art. Il est impossible d'évoquer les origines de notre école de piano sans signaler au lecteur les ouvrages de Mme Farrenc, et surtout de M. Méreaux, qui a ressuscité les maîtres français de clavecin et traduit avec autant d'intelligence que

de science les signes, aujourd'hui disparus, dont ils se servaient. Le premier compositeur dont nous ayons à nous occuper dans cette période est Chambonnières.

Comme organiste, il est un de ceux qui honorèrent le plus la musique française; mais comme claveciniste, il est un véritable précurseur de Rameau. « Quand on lit ses gracieuses et pures compositions, dit M. Méreaux, on comprend son influence. Le style de ses pièces est correct et toujours élégant. La mélodie en est naïve et distinguée, l'harmonie est irréprochable. On trouve dans ses ouvrages le premier emploi vraiment artistique de ce style orné qui brille encore dans les œuvres de Rameau. Les agréments dont Chambonnières fait un fréquent usage sont bien appropriés au caractère de la mélodie, et s'y mêlent facilement, de manière à en augmenter l'expression. » A côté de Chambonnières brillait Clérambault. Celui-ci avait, à treize ans, composé un motet à grand chœur, et plus tard Louis XIV prisait tellement son talent, qu'il le fit nommer surintendant de la musique de Mme de Maintenon. Clérambault était surtout organiste... « Sa musique, écrivait Niedermeyer dans un article inséré dans la *Maîtrise*, est savante et belle, la mélodie toujours naturelle et gracieuse, et plusieurs de ses morceaux sont remarquables par leur caractère grandiose. On voit par le choix des jeux, qu'il a toujours soin d'indiquer, qu'il possédait une connaissance de l'orgue très approfondie et qu'il se servait habilement des pédales; malheureusement sa musique est surchargée d'agréments dont on comprend, jusqu'à un certain point, l'utilité quand ils ont pour but de remédier à la sécheresse d'instruments aussi imparfaits que le clavecin, le luth, etc., mais qu'on a tort d'appliquer à l'orgue. » Nous ne pouvons passer sous silence un des hommes les plus remarquables de cette période, Marchand, presque aussi célèbre par son talent sur l'orgue que par ses boutades, et que le roi honora du cordon de Saint-Michel. « Marchand, dit un auteur presque contemporain, avait pour lui la rapidité de l'exécution, le génie vif et soutenu, et des tournures de chant que lui seul connaissait... Capricieux au dernier point, il ne touchait pas de morceaux suivis lorsque les assemblées étaient nombreuses, et le plus souvent c'était en présence de deux ou trois amis choisis qu'il développait tout son génie. » Cet artiste poussait la singularité et le caprice à un degré fort exagéré, comme on le verra par deux anecdotes puisées dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut: « Invité à dîner chez Mme la duchesse de B***, cette dame, après le repas le pria de toucher une pièce de clavecin; il refusa poliment, et, malgré les pressantes sollicitations de la compagnie, il se tint sur la négative. On se mit à jouer, et Marchand, par caprice ou par

ennui, fut au clavecin, qui était fermé, l'ouvrit, préluda d'une main sans que la duchesse y fît attention, se servit ensuite de ses deux mains, et détourna bien vite du jeu ceux qui y prenaient le plus de part. « Taisez-vous, Marchand, lui dit la dame, vous nous ennuyez. » Le musicien piqué sortit et ne voulut jamais revenir dans la maison... Il négligeait la plupart de ses écolières pour deux ou trois auxquelles il s'attachait ; il ne sortait pas des maisons qui lui plaisaient, et y touchait du clavecin tant qu'on voulait sans s'embarrasser si on l'attendait ailleurs. Il passa ainsi huit jours dans une aimable société de Paris, et enchanta tous ceux qui y venaient en s'amusant sur un petit buffet d'orgue. » A côté de ce musicien fantaisiste et capricieux brillait François Couperin, surnommé le Grand. Couperin appartenait à une famille d'organistes et de clavecinistes dont les premiers membres avaient été amenés à Paris par Chambonnières, et qui se perpétua jusqu'à 1815, en cultivant toujours l'art auquel elle devait sa gloire. De toute la famille des Couperin deux furent les plus célèbres, Louis et François. Ils se rapprochent l'un de l'autre par un point bien important : organistes tous deux, ils prirent dans l'usage de l'orgue l'habitude de dissimuler la sécheresse du clavecin en liant les parties et en les faisant mouvoir avec aisance. Malheureusement ils ne changèrent rien au doigté alors en usage, et qui contribuait certainement à amaigrir encore les sons de l'instrument. Un exemple suffira. On sait que, dans le piano, la gamme se joue en passant le pouce de la main droite sous le quatrième doigt, le *fa*, par exemple, dans la gamme d'*ut*. Ce mode de doigté ne fut employé que fort tard dans le XVIIIe siècle, et dans les pièces de Couperin chiffrées, nous voyons les cinq premières notes de la gamme exécutées par les cinq premiers doigts de la main, et les trois dernières par le troisième, le quatrième et le troisième encore. On comprend facilement tout ce que ce doigté avait de sec et de sautillant.

Les pièces de Louis Couperin sont élégantes, mélodiques et écrites avec une finesse d'harmonie bien supérieure à celle de Chambonnières. On peut s'en assurer en lisant dans le recueil de M. Méreaux la *Sarabande*, écrite en canon, et la *Chaconne* qu'il a publiées. François porta encore plus haut le nom des Couperin comme organiste et comme claveciniste. Ses pièces de clavecin, conçues sur un plan plus large que celles de ses prédécesseurs, sont quelquefois de véritables sonates à plusieurs parties. Sa recherche continuelle de la musique imitative, pittoresque et descriptive le rapproche beaucoup de Rameau, dont il fut le précurseur et plus tard le rival. Son expression était si vraie qu'on fit des paroles sur certaines de ses pièces, et entre autres sur *Sœur Monique*. Son

talent est plein de variété. Ecoutez les *Bergeries*, jolie sonate imitative et la belle sarabande intitulée *la Lugubre* (*ut* mineur 3/4), vous pourrez juger de la richesse de son imagination. L'une de ces deux compositions est vive, alerte ; dépouillez l'autre de ses ornements, vous verrez une phrase d'un caractère plein de grandeur, soutenue par une harmonie simple et bien appropriée au titre. A côté des *Nonnettes* jouez la *Marche des gris vêtus*. La pièce intitulée *les Nonnettes*, est en deux parties ; la première, *les Blondes*, est en *sol* mineur 6/8 ; la deuxième, *les Brunes*, présente le même thème développé en majeur avec une finesse d'expression et d'harmonie merveilleuse. La *Marche des gris vêtus*, religieux qui accompagnaient les condamnés à la mort, est sombre et grandiose. Je ne finirais pas si je voulais énumérer toutes les belles pages que nous trouvons dans Couperin. Je ne puis pourtant résister au plaisir de noter les *Papillons*, morceau dans lequel la basse indique le vol saccadé de ces insectes pendant que la main droite voltige pour peindre leur mille détours ; le *Réveil-Matin*, dont le début est d'une harmonie originale et piquante ; et la *Poule*; dans cette dernière pièce, de musique imitative encore, le gloussement de la poule sert de thème à un développement musical plein de richesse et de facilité. Après Couperin nous pouvons compter Daquin, organiste de talent, dont Rameau lui-même disait après un concours dans lequel Daquin l'avait emporté sur lui : « qu'il le considérait comme le seul artiste contemporain qui eût eu le courage de résister au torrent du goût nouveau ». A six ans, Daquin touchait l'orgue devant Louis XIV ; à douze ans, il était organiste des chanoines réguliers de Saint-Antoine ; on raconte même que, plus tard, fait peu croyable, Hændel craignit de se faire entendre devant lui.

Après l'orgue et le clavecin, les autres instruments, tels que le violon, la viole et la flûte, tiennent naturellement leur place. Un des principaux mérites de Rameau était la vigueur de son instrumentation. Aussi ses opéras parurent-ils difficiles aux exécutants et fut-il obligé de les guider et de les instruire lui-même ; mais ses parties de violons eussent été injouables sans les progrès que l'art du violon avait faits depuis Lulli. Certainement quelques virtuoses remarquables n'indiquent pas l'état de la musique ; mais ces virtuoses écrivaient des pièces, chacun cherchait à les exécuter, et ces efforts constants devaient élever nécessairement la moyenne générale. Nous sommes loin, il faut le dire, de l'école de violon italienne, représentée à cette époque par les Corelli, les Tartini et les Vivaldi. Les violonistes les plus remarquables en France étaient les élèves de ces grands maîtres, mais il est intéressant d'étudier les origines de

cette école, qui plus tard, avec Rode, Kreutzer et Baillot, a été une des plus grandes en Europe au commencement de ce siècle et se continue encore aujourd'hui avec Alard et quelques-uns de ses élèves.

Vers la fin du XVIIe siècle, l'Italien Corelli avait posé les bases de l'art du violon. En enseignant le premier la vraie position de la main, en fixant des lois sur la manière de tenir l'archet, il avait donné au doigté cette légèreté et cette indépendance sans lesquelles toute exécution est impossible. Enfin il créa le concerto, cette forme de composition musicale si propre à faire ressortir toutes les ressources du violon. En France, Duval fut le premier à l'imiter; aussi peut-il être regardé comme le créateur de notre école de violon. Après Duval vint Senaillé, fort supérieur à lui dans la composition de ses pièces. Elles étaient élégantes et mélodiques et quelques-unes encore ne seraient pas déplacées dans nos concerts. Nous voici arrivés aux trois hommes les plus remarquables de cette période : Baptiste, Leclerc et Guignon. Les compositions de Baptiste sont médiocres, mais si j'en crois ses contemporains, son jeu était simple et expressif. Voici ce qu'en dit l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature* : « Il applique à la musique ce qu'on a dit de la poésie : que c'est peu de chose de causer la surprise à quelques amateurs par une vivacité brillante, mais que le grand art était de plaire à la multitude par des émotions douces et variées. Il avait l'expression, qui est ce que la musique et la peinture ont de plus touchant, et le son qu'il tirait de son instrument était le plus beau dont l'oreille humaine pût être frappée ». Comme on le voit, la richesse du son et la vérité de l'expression, ces deux grandes qualités de nos violonistes, se trouvaient déjà chez Baptiste. Lorsqu'il alla à Rome, il joua devant Corelli, et celui-ci fut si content, qu'il lui donna son archet. L'école de Leclerc était tout autre que celle de Baptiste ; il recherchait surtout l'agilité, et les difficultés n'étaient pour lui qu'un jeu. Son habileté sur les doubles, triples et même quadruples cordes était si grande, que, bien qu'elles eussent été employées avant lui, il passa pour en avoir fait usage le premier. « Il publia, en 1720, est-il dit dans les *Lettres sur les Hommes célèbres*, un livre de sonates dont la difficulté, capable de rebuter les plus courageux, fit moins de peur ensuite. Cette espèce d'algèbre est devenue intelligible, et depuis qu'on a pu pénétrer les principes de la belle harmonie en général et celle du violon en particulier, le nuage s'est dissipé, et ses compositions ont été goûtées comme elles le méritaient et sont regardées aujourd'hui comme ce qu'il y a de plus parfait en ce genre. »

Comme on le voit par cette citation, nous trouvons dans toutes

les branches de l'art, à l'époque qui nous occupe, de hardis novateurs qui, précédant leur temps, préparaient les voies à Rameau. Nous ne pouvons abandonner les violonistes sans citer Guignon, le malencontreux dernier *roi des violons*. S'il ne sut pas garder sa couronne, il avait du moins su la mériter. « Le jeu de cet habile artiste, dit Pluche, est d'une légèreté admirable, et il prétend que l'agilité de son archet rend au public un double service, qui est de tirer les auditeurs de l'assoupissement par son jeu, et de former par le travail de l'exécution des concertants qu'aucune difficulté n'arrête. » Ce dernier résultat, que Guignon voulait obtenir, n'était peut-être pas aussi complet qu'il le pensait, à en croire les chroniques du temps. On raconte qu'un jour le régent ayant reçu d'Italie des trios qu'il voulait se faire exécuter ne trouva pas dans tout l'orchestre de la cour trois violons capables de les lire à première vue. Cependant en comparant les parties de violons écrites par Rameau à celles du maître florentin, on voit que si les artistes de l'Académie de musique n'étaient pas tous des Leclerc, des Baptiste ou des Guignon, du moins les efforts de ces derniers virtuoses avaient porté leurs fruits, et que, sans les progrès faits grâce à eux, Rameau n'aurait peut-être jamais pu faire exécuter ses partitions. Deux faits nous sont une preuve évidente des progrès qu'avait obtenus en France l'art du violon depuis Lulli. C'est vers 1711 ou 1712 que nous voyons apparaître la première méthode en français pour cet instrument. Cet ouvrage de Montéclair, bien modeste il est vrai dans ses proportions, à côté des grandes méthodes de Baillot et Kreutzer (il avait vingt-quatre pages), fut bientôt suivi, en 1718, d'un autre travail plus important de Dupont. Or, il est évident que, dans tous les arts, les traités théoriques ne font que fixer des lois qu'une pratique habile et une longue expérience ont fait découvrir depuis longtemps. Depuis Lulli, l'air du premier acte d'*Atys* était resté comme morceau de concours pour les candidats aux places de violon à l'Opéra, mais lorsque Marais eut écrit *Alcione*, ce fut la tempête de cette dernière partition qui servit de criterium. Il suffit de jeter les yeux sur ces deux pages pour juger de la différence des difficultés. Avant de disparaître de nos orchestres, vaincue par le violoncelle, la viole, cette parente du violon, jetait un dernier éclat. Sous Louis XIV, Sainte-Colombe s'était acquis une grande réputation, mais il fut bientôt surpassé par son élève Marais, dont nous avons mainte fois parlé. Craignant la supériorité du jeune musicien, Sainte-Colombe se retirait dans son jardin pour étudier certains traits qui étaient son secret. Mais Titon du Tillet raconte dans son *Parnasse* que Marais, montant sur un arbre, forçait son maître à lui livrer ses procédés. L'auteur d'*Alcione* resta fidèle à la musique française et à ses tradi-

tions, mais il n'en fut pas de même de Forqueray. Celui-ci, lorsque la musique instrumentale italienne fut introduite en France, « tenta de faire sur la viole tout ce que les Italiens faisaient sur le violon et il vint à bout de son entreprise. » Quant aux instruments à cordes pincées, tels que luth, archiluth, théorbe, etc., nous ne les retrouvons plus qu'en Allemagne avec S. Bach et Hændel. Les *luthériens*, comme on disait à l'époque, avaient disparu avec les deux Gauthier qui brillaient sous Louis XIV, et on ne trouvait plus en 1702 que quelques vieillards qui jouassent du luth. La flûte, illustrée par Lucas et Blavet, avait perdu la nombreuse famille dont elle était composée. Les basses de flûtes de quatre pieds de haut, les tailles, les dessus, tout le système enfin des flûtes à bec, faisaient place à la flûte traversière ou allemande, qui n'admettait plus comme congénère que la flûte octaviante ou petite flûte. Comme on a pu l'observer dans le cours de cette étude, c'est dans la première partie du XVIIIe siècle que l'orchestre prit définitivement en France la forme qu'il a aujourd'hui : la basse de viole cédait à la contre-basse, la viole au violoncelle, la flûte changeait de forme. Lulli avait introduit les timbales et les trompettes, nous trouvons souvent deux parties de cor chez Rameau, mais pour voir entrer le trombone, il faudra attendre les œuvres de Gluck. Quant à la clarinette, qui pénétra en France vers 1756, nous la trouvons employée avec deux cors par Gossec dans un morceau détaché en 1757. Castil-Blaze dit que Gluck est le premier qui s'en soit servi dans la musique dramatique, mais dans *Castor et Pollux*, au premier menuet du premier acte, d'après la partition copiée par les soins de Decroix, l'ami et l'admirateur de Rameau, nous trouvons une clarinette en *sol*; elle reparaît plusieurs fois dans la partition, employée dans des tons différents. Cette partie fut probablement ajoutée par l'auteur à une reprise de son opéra, après l'introduction de cet instrument dans notre pays.

Le principal rôle des instruments alors plus qu'aujourd'hui était d'accompagner, mais si l'orchestration avait fait des progrès, il n'en était pas de même de l'art du chant. Malgré les efforts du régent pour introduire la musique italienne, et par conséquent les bonnes traditions sur notre scène lyrique, aucun changement ne s'était opéré. Les artistes de l'Académie royale avaient, il est vrai, des qualités de déclamation que ne possédaient pas les chanteurs ultramontains. Mais cet avantage ne balançait pas l'ignorance totale de l'art de la vocalise, du trille, du *martellato*, cette science que les Italiens poussaient si loin, trop loin même. On sait quelle résistance ces derniers trouvèrent dans notre pays, depuis le jour où la marquise de Prie et le financier Crozat, sous le patronage de Philippe d'Orléans, avaient

créé le concert de musique italienne. Immédiatement on lui avait opposé le concert des *Mélophilètes*, fondé pour soutenir la musique française. Cette lutte d'un patriotisme mal placé, autant que l'entêtement et l'ignorance des chanteurs, avait été fatale à l'art de la vocale, et les anciennes habitudes se conservèrent encore bien longtemps. Voici ce qui arriva à Casanova vers 1756 : « Le premier jour qu'on joua l'opéra, j'y allai ; c'était une musique de Lulli ; j'étais assis dans le parterre précisément au-dessous de la loge de Mme de Pompadour ; à la première scène, je vois la fameuse Lemaur qui entre en scène et qui fait un cri si fort et si inattendu, que je la crus folle. Je fis un petit éclat de rire de très bonne foi, ne m'imaginant pas que personne pût le trouver mauvais. Un cordon bleu qui était auprès de la marquise me demanda d'un ton sec de quel pays j'étais ; du même ton, je lui réponds : « — De Venise. — J'y ai été, et j'ai beaucoup ri aux récitatifs de vos opéras. — Je le crois, monsieur, et je suis sûr que personne ne s'est avisé de vous empêcher de rire. »

Il fallut Rossini et l'introduction de la musique moderne italienne pour changer complétement la science vocale en France. Encore l'auteur de *Guillaume* fut-il obligé de retrancher pour Dérivis le père, un des maîtres du théâtre à cette époque, les fioritures dont l'air : *Duce di tanti eroi*, de *Maometto*, était chargé lorsque cet opéra fut joué chez nous sous le titre du *Siége de Corinthe*, et ce ne fut que dans *Moïse* qu'il accomplit définitivement cette révolution musicale.

La science qui peut seule apprendre au musicien à se servir des voix et des instruments, le contre-point, avait à l'époque qui nous occupe ses règles presque fixées, mais une autre branche de l'art était encore à peu près dans l'enfance ; je veux parler de l'harmonie, qui consiste à soutenir chaque note de la gamme par l'accord qui lui est propre. Dans une suite d'excellents articles publiés par la *Gazette musicale* de 1840, M. Fétis a exposé les progrès de la science pratique de l'harmonie, depuis le premier essai de basse continue par Vincenzo Galileo dans l'épisode d'*Ugolin*, jusqu'à nos jours. Nous ne pouvons mieux faire pour montrer où en était la théorie de cet art au temps de Rameau que de résumer, en ce qui regarde notre sujet, le travail du savant directeur du Conservatoire de Bruxelles. Zarlino, qui écrivait vers 1558, et dont les ouvrages doivent être considérés comme le code de la musique au XVIe siècle, ne nous offre rien qui puisse donner l'idée d'une science synoptique des accords. Cependant, c'est dans son livre que nous trouvons les premières notions du contre-point double, c'est-à-dire de l'harmonie établie en considérant les rapports des intervalles, con-

sidération qui fut un trait de lumière pour Rameau et qui le conduisit à la découverte d'une des bases de son système harmonique. Mais une innovation devait forcément donner naissance à l'accompagnement proprement dit. Il s'agit de la basse continue, qui consistait à soutenir le chant au moyen d'accords tenus par quelques instruments, généralement à cordes. Dans l'épisode d'*Ugolin* de Galileo (1580), c'est la viole qui soutient la voix. Viadana, vers 1605, perfectionna cette importante partie de la musique. Bientôt l'habitude prévalut de n'écrire que la note fondamentale, en indiquant par des chiffres le reste de l'accord. Les premiers essais de *basse chiffrée* (c'est ainsi qu'on appela cette manière d'écrire) sont dus à E. Cavalière, vers 1601, ou pour mieux dire à son éditeur Guidotti ; mais la théorie de cette nouvelle science n'avait pas encore été exposée, et ce n'est qu'en 1628, dans un ouvrage de Sabbattini, que nous trouvons la première règle de l'octave, c'est-à-dire la formule harmonique indiquant l'accord propre à chaque note de la gamme. Cet ouvrage était plutôt un tableau qu'un traité. Gasparini, dans un livre intitulé *Armonico pratico al cembalo* (1701), qui devint le *vade mecum* de tous les élèves musiciens, marque un progrès dans la méthode d'exposition, mais n'établit pas de système. Nous rencontrons aussi dans l'histoire de l'harmonie bon nombre de théoriciens allemands qui abordèrent le même sujet avec plus de détails, mais Rameau ne paraît pas les avoir connus. Plusieurs traités d'accompagnement et de basse continue avaient été publiés en France avant que l'auteur de *Dardanus* eût songé à sa théorie des accords et de la basse fondamentale. Les principaux sont ceux de Saint-Lambert, de Boyvin, de Couperin et de Dandrieux. Tous sont écrits dans le même esprit, c'est-à-dire sans critique et dans le but unique de la pratique de l'accompagnement. Pour avoir une idée de l'utilité qu'on pouvait tirer de ces ouvrages, il suffit de jeter un coup d'œil sur la division de l'harmonie que Boyvin a placée dans son *Traité d'accompagnement* (Paris, Ballard, 1700, in-4°). « Il y a, dit-il, trois sortes d'accords, savoir : le parfait, l'imparfait et le dissonnant. Le parfait est composé de tierce, de quinte et d'octave ; l'imparfait contient les quartes et les sixtes ; le dissonnant, la deuxième et la septième, etc. Quoique l'usage ordinaire demande que la dissonnance soit précédée d'une consonnance, on ne laisse pas de se dispenser quelquefois de cette règle et on en fait qui ne sont pas précédées; cela se connaît par le bon usage et le bon goût. » Comme on le voit par ce court aperçu, au moment où Rameau conçut le plan de son traité, les lois étaient loin d'être fixes, puisque c'étaient le bon goût et la pratique qui guidaient l'artiste ; d'un autre côté, les ouvrages théoriques, tels que ceux du père Mersenne et de Descartes, basés sur la

science des nombres, n'étaient d'aucune utilité pour la pratique. C'est la fusion des deux systèmes que Rameau tenta de faire le premier. Il n'appartient à mon sujet, ni de suivre M. Fétis dans l'exposé des doctrines de Rameau, ni de les discuter.

Telle avait été l'époque que résume Rameau. Comme on a pu le voir, l'art n'était pas resté stationnaire, mais il s'était produit un fait remarquable et qui pourrait s'appliquer en général à toutes les périodes pendant lesquelles le génie semble dormir pour laisser la place au talent. Ce ne sont pas les hommes à imagination vive et facile qui exercent de l'influence sur leur temps, ce sont ceux qui, semblables à Marais et à Montéclair, demandent à la magie de l'orchestre et à la science de rendre leur idée. Si on consulte l'œuvre de Rameau on verra que c'est à ces derniers qu'il emprunta tout ce que son puissant génie ne trouva pas en lui-même. Sans changer la forme de la mélodie de déclamation, changement qui ne s'opéra véritablement en France qu'avec Rossini, il la rendit plus riche de modulations, plus vraie d'expression et plus variée dans le système. L'instrumentation de Rameau ne procéda pas par l'emploi heureux de telle ou telle sonorité de l'orchestre. Les instruments incomplets encore à cette époque excluaient cette science du coloris que Weber, Meyerbeer, Wagner, de nos jours, ont portée à son comble; mais l'introduction ou le changement d'un grand nombre d'instruments, son profond sentiment de la scène lui permirent de donner à cette partie de son œuvre dramatique une puissance inconnue jusqu'alors. Grâce à ses sérieuses études théoriques, Rameau donna à l'harmonie une originalité et une vigueur qu'on ne rencontre chez aucun de ses prédécesseurs. Dans la musique de clavecin seule, l'auteur de *Castor et Pollux* trouva des rivaux au commencement du XVIIIe siècle. Ses pièces sont peut-être plus recherchées comme modulations et comme harmonie que celles de Couperin le Grand, mais elles ne les égalent pas en grâce et en invention mélodique. C'est par tous ces travaux que Rameau couronna ce qu'on pourrait appeler la première époque de la musique dramatique en France. Par lui, la route vers les immenses progrès que cet art fit chez nous était ouverte, car on peut dire certainement que si Rameau, par ses hardiesses et ses innovations, n'avait pas fait pour ainsi dire l'éducation du public, les Français n'eussent pu comprendre Gluck, et la grande ère musicale n'eût commencé pour nous que beaucoup plus tard.

FRANÇOIS-HENRI LAVOIX.

SOUVENIRS D'UN SOLDAT JOURNALISTE

A PARIS

I

Dans l'année qui précéda les journées de juillet, arriva à Paris un étranger, tout jeune homme; il n'avait pas encore dix-sept ans accomplis. Grand, beau, d'une physionomie douce et ouverte, riche, disait-on, il fut accueilli avec distinction, choyé et recherché par la société la plus élégante et la plus aristocratique de Paris. Cependant ce n'était ni un touriste célèbre, ni un émigré politique, mais il fuyait sa patrie. Si on l'avait jugé d'après les craintes qu'il inspirait à son gouvernement, on l'aurait pris pour un dangereux criminel. En effet, aussitôt son arrivée à Paris, l'ambassadeur de Russie, comte Pozzo di Borgo, avait demandé instamment son extradition. La Restauration, fidèle aux traditions séculaires de la diplomatie française, qui défendit énergiquement, même en présence de l'armée d'occupation moscovite, les droits imprescriptibles de la Pologne, résista à la demande de l'empereur Nicolas. Le comte Pozzo di Borgo eut la mortification d'apprendre à son maître que le roi et l'opinion publi-

que en France ne consentiraient jamais à laisser violer les lois de l'hospitalité. Ce grand coupable qui mettait en émoi le gouvernement du czar, c'était le jeune comte Colonna Walewski. Des légendes historiques prêtaient à sa naissance une origine mystérieuse, ce qui le couronnait d'une certaine auréole, et lui attirait de nobles et vives sympathies. Le jeune comte montra en cette occasion un tact exquis, il avait toujours l'air d'ignorer ce qu'on disait tout bas autour de lui et jamais le mauvais goût de s'en prévaloir.

Après avoir fait ses études à Genève, il était revenu à Varsovie, où il eut à la fois la périlleuse faveur et le malheur insigne de plaire au frère aîné de l'Empereur, le grand-duc Constantin, qui voulait en faire son aide de camp et peut-être son favori. Pour une âme polonaise, il ne pouvait s'offrir un danger plus redoutable, et le comte Walewski avait pris immédiatement la résolution de venir chercher asile en France. Mais l'entreprise ne laissait pas que d'être difficile à exécuter, car il était l'objet, de la part du grand-duc, d'attentions bienveillantes, moins aisées à fuir qu'une franche persécution. Il usa d'un stratagème qui lui réussit. Il s'enfuit de Varsovie, non pour se rendre en France, mais en Russie, et se rendit directement à Pétersbourg. A prix d'argent, il obtint un passe-port et une feuille de route qui lui permirent de gagner Paris.

La Restauration à cette époque était fortement ébranlée. On lui faisait chèrement payer les fautes de l'Empire, auxquelles elle ajoutait les siennes. Une grande agitation régnait, surtout dans les classes éclairées de la société. Les salons les plus élégants étaient le foyer de l'opposition libérale. L'un de ces salons, celui de la comtesse Flahaut, voyait se presser, autour de quelques grands noms de l'Empire, les hommes nouveaux et les écrivains les plus distingués de l'époque. Le comte Walewski fut tout étonné d'y rencontrer un jeune homme de trente ans environ, sans fortune, sans position sociale, sans fonction dans l'Etat, et qui cependant était le personnage le plus important, l'oracle le plus écouté de ce salon. Aussitôt qu'il entrait, le silence se faisait; on formait cercle autour de lui, et charmés de sa conversation, les hommes comme les femmes lui prodiguaient les plus gracieuses paroles, les plus doux sourires. Ce personnage si choyé, si recherché, était M. Thiers, qui d'après les idées que le comte Walewski apportait de son pays, aurait pu, tout au plus, arriver à la quatorzième ou à la douzième classe, dans la hiérarchie des fonctionnaires russes, sans qu'il lui fût jamais permis de prétendre à monter la garde à Peterhof ou au Kremlin. Le comte Walewski se trouva bientôt, comme tout le monde, sous le charme de ce causeur infatigable et séduisant; il fut heureux de faire sa connaissance. La sympathie qu'ils ressentirent

l'un pour l'autre les unit peu à peu, et fit naître entre eux une sincère amitié, qui survécut à tous les changements et à toutes les vicissitudes politiques.

L'insurrection de Pologne suivit de près, on s'en souvient, celle de France ; le comte Walewski voulut répondre à l'appel de sa patrie. Il s'arracha sans peine aux plaisirs et aux séductions de Paris. Mais il fallait traverser les Etats de Prusse, que les traités de 1815 tenaient encore sous la main de la Russie. Or, les frontières de Pologne étaient bien gardées. Les Français qui volaient au secours de la Pologne étaient pour la plupart arrêtés et reconduits en France, mais les Polonais étaient le plus souvent livrés à leurs ennemis, qui sans aucune forme de procès, les expédiaient en Sibérie, ou les forçaient d'entrer dans les rangs de l'armée, pour combattre leurs compatriotes. Le comte Walewski fut de nouveau obligé de recourir à la ruse. Il emprunta le nom d'un acteur en vogue du théâtre du Palais-Royal, et, ayant obtenu un engagement simulé pour le théâtre de Moscou, il partit pour la Pologne. Cette ruse faillit lui être funeste ; mis en suspicion dans une bourgade prussienne, il fut arrêté, et n'eut d'autre moyen de recouvrer sa liberté que de jouer la comédie devant le bourgmestre et ses administrés. Heureusement, ils se contentèrent d'une farce que le comte Walewski et un de ses compagnons de voyage improvisèrent, et qui obtint naturellement le plus grand succès. L'anecdote a depuis été mise à la scène.

Le comte Walewski eut le bonheur d'arriver la veille de la glorieuse bataille de Grochow. D'une armée de trente mille hommes, un tiers resta sur le terrain, en défendant aux troupes moscovites l'entrée et le pillage de Varsovie. Chargé d'une mission diplomatique par le gouvernement provisoire auprès du cabinet britannique, le comte Walewski ne séjourna pas longtemps au quartier général de l'armée ; cependant il y fit connaissance d'un jeune compatriote, qui avait été, à seize ans, officier dans la vieille garde de Russie, et, deux ans après, volontaire dans l'héroïque régiment qui expulsa les Russes de Varsovie. Il le trouvait alors capitaine à l'état-major dans l'armée polonaise. Leur destinée voulut qu'ils se rencontrassent plus tard à Paris, et qu'ils fussent tous les deux nommés par le roi Louis-Philippe capitaines dans la légion étrangère, au service de la France. Ils s'y lièrent d'une franche et sincère amitié, qui ne se démentit jamais, malgré la différence de leurs positions.

En effet, pendant que l'un montait rapidement l'échelle des grandeurs humaines et arrivait aux plus hautes situations en France, devenue leur seconde patrie, l'autre, qu'on appelait le capitaine

Victor, de son nom de baptême, descendait lentement d'échelon en échelon, dans les couches moyennes de la société où il se voyait aux prises avec toutes les difficultés et toutes les nécessités d'une existence malheureuse. Echappé par miracle des mains de l'ennemi, il était venu à Paris en 1831 et avait été admis comme élève à l'Ecole d'état-major. Deux années d'études assidues lui avaient permis de se perfectionner dans le métier des armes, et un travail militaire[1] qu'il publia en français lui valut le grade de capitaine dans l'armée française en Algérie. C'était le pied dans l'étrier. Un moment, il crut entrevoir, sur le ciel brûlant d'Afrique, l'heureuse étoile de son enfance. Hélas! ce n'était qu'un mirage. La légion étrangère dont il faisait partie fut cédée à l'Espagne pour la défense du trône chancelant de l'innocente Isabelle, comme on le disait alors à ses chevaleresques défenseurs. Quand cette vaillante légion eut accompli sa tâche avec courage, et non sans gloire; quand elle n'eut plus de soldats dans ses rangs décimés ni d'argent dans ses caisses, elle fut poliment remerciée de ses services et impitoyablement licenciée. Le capitaine Victor avait guerroyé pendant plus de deux ans pour se retrouver un beau jour sans sou ni maille à Paris, sous les toits d'une des vieilles maisons du quartier Saint-Jacques, refuge ordinaire des étudiants orphelins, des étrangers sans patrie. Résigné à son sort il se revit installé dans une de ces petites chambrettes qu'on n'atteint qu'à l'aide d'une échelle et où se cachent souvent les plus nobles misères; près du ciel, qui paraît les oublier, loin des hommes, qui se gardent de penser à eux. Enfermé chez lui des jours entiers, le capitaine eut tout le loisir de se livrer à ses méditations. Sa vie n'avait été jusqu'à ce jour qu'une sorte de kaléidoscope. Chaque changement, chaque tour de roue de la fortune ne lui avait offert que des images trompeuses, rien de réel, rien d'assuré. C'était pour la quatrième fois depuis près de dix ans qu'il se trouvait à Paris à la merci des événements. Tantôt replié sur lui-même, descendant au fond de sa conscience, il faisait un examen sévère de tous les incidents de sa vie pour se demander si c'était un manque d'énergie, le défaut de caractère ou d'esprit de conduite, qui le faisait ainsi le jouet d'une fatale destinée. Tantôt il passait la revue générale de ses facultés et de ses aptitudes pour voir s'il n'y découvrirait pas de nouveaux éléments à son activité, et faisait mille projets plus insensés les uns que les autres pour relever son courage abattu. Fort ambitieux et un peu rodomont, aimant à faire parade devant ses camarades de son savoir et de son esprit, face à face devant lui même, il fut obligé de s'avouer que, dans un pays

[1] *Tableau statistique, politique et moral du système militaire de la Russie.*

civilisé et au milieu d'une société positive et un peu égoïste, le sens pratique de la vie lui manquait. Son éducation négligée avait été poussée vers les exercices de corps et les sciences militaires, qui lui apprirent sans grande peine à bien commander aux soldats muets et à obéir sans raisonner aux chefs que la discipline, et plus encore leur amour-propre, déclarent infaillibles; mais son intelligence n'avait pas reçu la direction qui rend l'homme capable partout de s'ouvrir une voie et de se suffire à lui-même. Elevé dans un pays où le commerce et l'industrie sont laissés en partage aux classes infimes de la société, il aurait cru déroger à sa qualité de gentilhomme en se livrant à des occupations qui peuvent procurer la richesse, mais ne donnent ni honneurs ni gloire.

L'examen de sa conscience terminé, le capitaine fut forcé de reconnaître qu'il n'était réellement bon qu'à marcher au son du tambour. Aussi, pour se distraire, il ne faisait que tambouriner avec ses doigts, sur les vitres fêlées de l'unique fenêtre de sa chambre, la marche patriotique de Dombrowski : *La Pologne n'est pas encore perdue tant que nous vivons.*

Quelquefois, on pouvait le voir graver mystérieusement avec le bout de son canif sur les lambris vermoulus de sa croisée ou écrire à la craie en silence sur les parois noircies du logis, une lettre, une seule, toujours la même, la lettre H. Dans un seul endroit caché par les rideaux fanés de la fenêtre, on aurait pu déchiffrer un nom tout entier, celui d'Henriette, qu'il eut soin de rayer et d'effacer, tant il craignait de le profaner.

Souvent, le capitaine Victor en lisant dans les bulletins militaires dont l'écho venait jusqu'à lui, les noms de ses anciens frères d'armes d'Afrique, Saint-Arnaud, Duvivier, Lamoricière, Bedeau, Maurice, d'Allonville, avec lesquels il avait assisté à la prise de Bougie, à l'expédition désastreuse de Mascara, il leur adressait du plus profond de son cœur, sans envie sinon sans regret, ses félicitations. Parfois, reportant sa pensée plus loin vers ses premiers camarades de la vieille garde de Russie, dont plusieurs étaient déjà gouverneurs de provinces plus vastes que la France, il se demandait si dans les honneurs et dans les hauts grades ils avaient conservé les aspirations généreuses et libérales de la jeunesse.

Dans les premières années de son exil, lorsque son imagination le berçait encore d'illusions, toutes les fois qu'il se ressouvenait de ceux de ses anciens camarades, amis ou parents, condamnés au travail dans les mines de Sibérie, son cœur se serrait, son esprit s'assombrissait, et il cherchait à chasser de son esprit ses poignantes pensées. Mais après tant de déceptions, seul dans sa triste chambre, il se plaisait à faire miroiter devant ses yeux cet

affreux tableau des souffrances humaines. Il se voyait, sans frémir, lui-même enchaîné à côté de ses compatriotes, la pioche à la main, frappant les rochers pour en faire jaillir le métal précieux. Souvent, dans l'excès de sa douleur, il se demandait s'il ne valait pas mieux être enseveli vivant, avec ses compagnons d'infortune, que de se voir, soir et matin, talonné par le besoin, privé de toute consolation et de ce regard de pitié si doux, quand il vient de ceux qui partagent vos souffrances. Parfois, il s'éveillait en sursaut, décidé à se mettre en route vers la Pologne, vers la Sibérie, à aller prendre volontairement la chaîne du condamné, comme ces forçats échappés des bagnes, qui, après avoir erré quelque temps dans la Camargue, en proie à la faim et à la soif, reviennent eux-mêmes s'attacher au boulet, qui ne les quittera plus.

Mais, pour accomplir une telle résolution, il eût fallu affronter le dédain du vainqueur, revoir une famille en pleurs, la patrie humiliée; le capitaine n'eut pas ce courage. Il lui restait une dernière ressource : c'était d'aller dans les pays barbares, chez les peuples fanatiques, qui tenaient encore tête aux Russes.

Dans cette pensée, il s'acheminait vers le ministère de la guerre pour y réclamer ses états de service, lorsque tout d'un coup une voiture qui se croisait avec lui s'arrêta : un homme jeune et élégant en descend, court après lui, le saisit par le bras, l'entraîne, le fait monter dans le carrosse en criant au cocher : « A l'hôtel ! » — « Je vous tiens enfin, continua-t-il; vous ne m'échapperez plus. Comment! je vous fais chercher en Afrique, en Espagne, dans toutes les parties du monde, et vous êtes à quelques pas de moi, sans me donner signe de vie? » Le ravisseur n'était autre que M. Walewski. Il installa son ancien compagnon d'armes dans un appartement confortable de son hôtel, rue *de la Charte*, aujourd'hui *de Morny*, auparavant *d'Angoulême* : trois noms qui rappellent si bien au peuple parisien les trois époques de son histoire contemporaine. Le capitaine, n'ayant plus à s'occuper des choses vulgaires de la vie, reprit sa bonne humeur; cependant, il aurait bien voulu savoir pourquoi son ancien camarade s'était permis de porter une si grave atteinte à sa liberté. L'ami alla au-devant de la question : « Nous avons combattu ensemble la Russie, lui dit-il; ensemble nous avons servi la France, les deux plus grands États de ce temps-ci; que peut gagner l'humanité à leurs luttes ou à leurs alliances? Le monde est changé; une nouvelle puissance, plus grande qu'aucune de celles qui aient encore dirigé les destinées humaines, a surgi de nos révolutions. Cette puissance, c'est l'opinion publique. Elle n'a point d'armée régulière, mais elle a partout des soldats et des auxiliaires; il faut seulement les éclairer, les conduire. Nous

allons en être tous deux capitaines recruteurs et instructeurs. Dans quelques jours, vous saurez mon projet; s'il ne vous convient pas, je vous reconduirai aux portes du ministère de la guerre, où nous frapperons alors à deux battants; car, bien que je vienne de donner ma démission d'officier dans l'armée française, j'y ai conservé de puissants amis qui vous protégeront. »

Le capitaine Victor s'en remit volontiers à la bonne étoile de son ami pour le guider. Il trouvait doux de ne penser à rien, de ne s'inquiéter de rien. Il lui semblait même que la vie d'oisif et de sybarite pourrait bien avoir certains attraits, dans une cité aussi civilisée que Paris. Il s'en effraya. Heureusement la Providence veillait sur lui et ne lui laissa pas longtemps cette tentation contre laquelle sa faible nature ne se révoltait pas assez.

Un jour, le comte Walewski arriva tout joyeux et, d'un air délibéré, lui dit : « Me voilà chef d'une cohorte, d'un corps de partisans; je vous nomme mon lieutenant. Cette cohorte est un journal quotidien rétrograde, qui fut l'organe du ministère Molé. J'ai conquis le journal pour lui faire exécuter ce que nous appelons au régiment une conversion et pour le transformer en agent actif de progrès et de civilisation. Ce journal porte le titre de *Messager des Chambres*. Il faut qu'avant tout il réponde dignement à sa mission et devienne journal *semi-officiel* de la Chambre des députés, aujourd'hui omnipotente. Vous allez immédiatement monter dans ma voiture, qui vous attend en bas, et vous transporter au quartier général du journal, rue *Coq-Héron*. Vous vous y établirez à poste fixe, et vous serez mon *alter ego*. »

Cela dit, le capitaine Victor, très expansif dans sa joie, prit son ami dans ses bras et le serra à la Polonaise avec effusion. Une heure après, il était installé au bureau du journal.

Peu de temps après, le comte Walewski le présenta à tous ses amis politiques, à tous les membres de la Chambre des députés de sa connaissance, et le chargea spécialement de suivre les travaux parlementaires, lui recommandant la plus grande impartialité. Il devait accepter les communications, les renseignements, les avis, sans distinction d'opinion, de tous les mandataires de la nation qui voudraient se servir de la publicité du journal. Cette mission n'était pas difficile à remplir, car, avec de l'honnêteté, de l'activité et de l'exactitude, Victor était sûr de gagner la confiance des quatre cent quarante-neuf souverains du palais Bourbon, si désireux, autrefois comme aujourd'hui, de remplir de leurs noms les cent mille bouches de la renommée. Comme on le voit souvent dans les assemblées, le plus grand nombre, faute d'habitude ou d'audace, et bien que mieux nantis, souvent, d'idées et de savoir, ne pouvaient ou n'o-

saient aborder la tribune. Il y avait, d'ailleurs, à cette époque, un échange constant d'idées et de sentiments entre les mandataires et les commettants. Les uns et les autres se formaient ainsi aux mœurs parlementaires. Les électeurs constituaient un corps privilégié et restreint; ils suivaient avec un intérêt bien légitime les faits et gestes de leurs mandataires, dont quelques-uns étaient assez enclins à se servir de leur *liberum voto*, non comme les nobles polonais, sous leurs rois électifs, pour se faire donner des *palatinats* ou des *starosties* à administrer, mais pour devenir receveurs des finances, inspecteurs des prisons ou occuper tout autre rang dans la hiérarchie administrative. Parfois les simples bureaux de poste ou de tabac suffisaient pour assouvir leur modeste ambition. Nous avons bien changé tout cela. On ne sort plus guère du Corps législatif que pour devenir sénateur, conseiller d'Etat, receveur général! ou tout au moins directeur de la Banque de France. Le capitaine Victor triomphait, il était au comble du bonheur, lorsque le jour de la discussion de l'Adresse ou d'une question de cabinet dans les bureaux, il pouvait envoyer au *Messager* les opinions de MM. Berryer, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin à côté de celles de MM. Guizot, Thiers, de Lamartine. Ce jour-là, on le voyait se multiplier, écrire, prendre des notes, causer avec quarante, cinquante députés, amis, adversaires du journal, et marquer à tous une égale attention, une égale déférence.

Cependant cette révolution dans les habitudes parlementaires déplaisait à quelques membres rigoristes, qui auraient voulu que rien ne transpirât dans le pays en dehors des débats en séance publique. Elle portait même ombrage au ministère, qui ne croyait pas devoir donner cet appât de plus à la curiosité du public et à l'amour-propre des députés. Un rappel au règlement, une proposition d'un membre influent de la majorité dévoué au ministère, pouvaient faire ôter au *Messager* ce moyen le plus important d'action morale et d'influence. Mais un secours inattendu lui vint de la part d'un de ses confrères, celui justement avec lequel il avait maille à partir presque tous les jours. C'était le *Journal des Débats*, qui, sans prendre parti ni pour, ni contre cette innovation, sans entrer dans les susceptibilités des membres de la majorité, sans s'occuper des préventions du ministère, trancha la question, uniquement en reproduisant dans son journal, d'après le *Messager*, ces travaux préliminaires de la Chambre. L'autorité de ce journal dans toutes les questions d'ordre politique était si grande, que dès le lendemain les ministres d'une part, les chefs de parti d'un autre côté, se trouvèrent soudainement éclairés sur la question, et devinrent convaincus que cette extension donnée à la publicité des travaux de la

Chambre avait une réelle utilité. Elle mettait à la portée du ministère, comme de l'opposition, des éléments précieux et d'excellents avertissements sur la conduite politique des partis, en même temps qu'elle donnait une grande satisfaction à la curiosité publique.

Mais, tout en accomplissant avec conscience sa mission à la Chambre des députés, le capitaine Victor avait toujours devant ses yeux l'image de la patrie. On connaissait peu, en France, le rôle qu'avait joué la Pologne parmi les peuples de même souche, rôle analogue à celui qu'a rempli la France à l'égard des nations d'origine latine. Il conçut l'idée, qu'il poursuivit avec persévérance, de continuer le rôle par l'organe du journal, et de faire, à l'aide du *Messager*, une propagande active dans toutes ces contrées baignées par le Danube, la Vistule, le Niémen. Il fit répandre, par tous les moyens possibles, et par la contrebande même, le *Messager* dans les pays slaves[1]. Le gouvernement se faisait, en quelque sorte, complice de cette propagande. Il venait de proposer aux chambres la création d'une chaire de littérature slave, qu'il confia à l'un des plus grands poètes de ce siècle, à Adam Mickiewicz. Le roi Louis-Philippe n'a pas fait la guerre à la Russie, mais il n'a jamais non plus fait obstacle aux sentiments de la nation envers la Pologne; il a laissé son gouvernement et les Chambres protester toujours en faveur de ses droits, et contribué puissamment par là à en entretenir le culte en Europe. Il est juste de dire aussi qu'à aucune époque de l'histoire de France, la civilisation et les idées françaises n'ont fait plus de progrès dans le monde. La propagande ne s'imposait pas comme un torrent qui renverse tout sur son passage; elle s'avançait lentement, pas à pas, agissant sur toutes les classes éclairées, laissant celles-ci successivement, graduellement inoculer dans les populations les lois et les institutions le plus en harmonie avec leur état de société et de civilisation. Ainsi, les puissances secondaires d'Allemagne et d'Italie, l'Espagne, la Prusse même, avaient déjà admis les principes constitutionnels. Les peuples plus éloignés s'agitaient, témoignaient de velléités libérales, et commençaient à comprendre qu'ils peuvent seulement par la liberté et la civilisation arriver à l'indépendance et à l'unité. La Russie n'était pas restée étrangère à ce mouvement des esprits et de la conscience humaine; on l'aurait vue, si la révolution de 1848 n'était venue interrompre cette expansion, entrer finalement dans le courant général et y renouveler ses destinées. L'empereur Nicolas, qui n'avait pas les idées du temps et se souciait peu de régner sur

[1] On dit que c'est le capitaine Victor qui est l'auteur d'un livre intitulé : *Voyage autour de la Chambre des députés, par un Slave.* La première édition de ce livre portait la dédicace : *Au czar de toutes les Russies, roi constitutionnel de Pologne.*

des peuples libres, s'alarmait de ce réveil des populations slaves; il sentait s'en augmenter sa haine et son dédain envers Louis-Philippe, qu'il considérait, non sans raison, comme l'une des causes de l'extension des idées libérales et des institutions constitutionnelles au nord et au sud de l'Europe.

La publicité du *Messager* s'était singulièrement accrue ; son influence avait grandi; il était devenu un organe considéré de la Chambre des députés et un agent actif des idées progressives. M. Thiers, alors homme de la situation, comme on disait à cette époque, ancien ministre et chef de l'opposition libérale, avait besoin d'auxiliaires dans la presse pour faire prévaloir cette maxime d'Etat : *Le roi règne et ne gouverne pas*, dont il fit le programme de sa conduite politique. Le comte Walewski, lié avec lui d'ancienne date, se rallia à ses idées et adopta sa politique. Aussi, lorsque, après plusieurs assauts donnés au ministère Soult-Dufaure, M. Thiers ressaisit le pouvoir, il appela le comte Walewski à servir plus directement la France. Prévoyant, dès 1840, que la guerre d'Orient pourrait devenir une guerre générale, le nouveau chef du cabinet envoya l'ancien directeur du *Messager* en mission confidentielle auprès du vice-roi d'Egypte. Obligé de quitter immédiatement Paris, le comte Walewski remit son journal à M. Thiers, qui en fit un journal semi-officiel du gouvernement. Aucun homme politique, aucun capitaliste ne tenta de maintenir le *Messager*, à ses risques et périls, dans les voies de propagande libérale qu'il avait jusque-là parcourues, et le capitaine Victor se trouva de nouveau à la merci des événements.

Il avait pourtant pris goût à cette vie politique active et remuante où il espérait encore rendre quelques services à la cause de son pays. Ce ne fut pas sans une vive satisfaction qu'il reçut d'un de ses confrères de la presse des ouvertures pour continuer, dans le *Journal des Débats*, ces comptes rendus des travaux préliminaires du palais Bourbon comme il les faisait dans le *Messager des Chambres*. Cette proposition fit naître cependant quelques scrupules dans son esprit. A son arrivée en France, il avait trouvé l'opinion montée contre le roi, qu'on accusait d'avoir tenu en face de l'étranger une conduite pusillanime. Louis-Philippe avait-il fait tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un souverain libéral et français pour maintenir des droits qu'on proclamait platoniquement imprescriptibles? Victor hésitait à aller prêter son concours à l'organe le plus accrédité de la politique personnelle du roi. Ce fut le comte Walewski qui l'encouragea, dans l'intérêt même de leurs idées communes, à accepter l'offre qui lui fut faite. « Le *Journal des Débats*, lui disait-il, est le journal le plus connu et le plus respecté à l'étranger ; il

fut toujours ami de la vraie liberté et défenseur désintéressé de toutes les nations opprimées. » En effet, à cette époque, où les sympathies pour la Pologne commençaient à être moins vives, le *Journal des Débats* ne laissait échapper aucune occasion de réveiller l'enthousiasme. L'un des écrivains les plus distingués de sa rédaction, M. Saint-Marc Girardin, venait de publier des articles qui avaient eu un grand retentissement dans toute l'Europe. A la suite de ces articles, le *Journal des Débats* s'était vu interdire les pays soumis à la domination du czar, ce qui l'avait fait d'autant plus rechercher. Victor n'hésita plus et apporta au *Journal des Débats*, avec son faible concours, son entier dévouement. Le trajet entre la rue Coq-Héron, où était le siége du *Messager*, et la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, résidence des *Débats*, n'est pas long; mais, dans le parcours, les inquiétudes du capitaine Victor n'avaient pas laissé d'être grandes. Changer encore de situation, d'existence, trouver un accueil glacial, des visages froids, des hommes défiants peut-être, c'était, pour cet esprit exalté, pour ce cœur ulcéré, l'épreuve la plus douloureuse à laquelle il se fût jusqu'alors exposé. Tout lui revenait en mémoire : sa jeunesse en Pologne, ses misères en Afrique et en Espagne, son isolement dans sa chambre du quartier Saint-Jacques, enfin cette heureuse rencontre d'un ami, qui désormais allait redevenir étranger à sa vie et à ses occupations. Il se trouvait, en outre, honteux et humilié, à ses propres yeux, de n'avoir pas pu conquérir une position digne de lui, chez un peuple aussi hospitalier que le peuple français.

Inquiet du présent, incertain de l'avenir, le capitaine Victor s'avançait triste et rêveur, au milieu des rues sales et étroites de ce quartier, alors le plus peuplé et le plus négligé de Paris. Les passants, qu'il interrogeait pour reconnaître son chemin, ne connaissaient pas la rue des Prêtres-Saint-Germain. Deux fois, il parcourut dans toute sa longueur cette petite rue qui côtoyait l'église et aboutit à une impasse, sans trouver l'office des *Débats*. Aucune enseigne en grandes lettres d'or, comme dans les jeunes journaux, aucun suisse armé de hallebarde, comme dans les hôtels de la nouvelle noblesse, aucun concierge galonné, comme chez les banquiers et les modistes enrichies, ne s'offrait à sa vue pour lui indiquer l'établissement de ce Jupiter de la presse française. C'est en écarquillant bien ses yeux qu'il put enfin apercevoir, à la faible lueur d'un quinquet, le n° 17, le seul signe extérieur du journal. Il franchit le seuil en trébuchant et en glissant sur la première marche de cette maison où il trouva, par la suite, des impressions plus profondes, des émotions plus vives, que lorsque, pour la première fois, il pénétra au Louvre, ce représentant muet de l'antique monarchie française, ou lorsque,

nommé officier aux gardes, il put faire résonner son sabre sur les dalles de marbre du palais des anciens rois de Pologne.

II

La maison où pénétra le capitaine Victor était vieille et d'un sombre aspect. Cependant il fut frappé de la différence qu'il remarqua entre l'installation du *Messager* dans un local, sans ordre ni ensemble, ayant servi autrefois à quelque magasin de modes ou de soieries, et l'établissement demi-séculaire des *Débats*, où tout était parfaitement ordonné et uniquement disposé pour la plus grande facilité de tous les exercices si multipliés d'un journal quotidien.

Le journal était chez lui ; tout le logis était consacré à son seul usage. Du haut en bas, dans la cour, devant et derrière la maison, il régnait une activité, une animation, un tumulte incessants. Un seul escalier en bois, vieux et usé, mais bien éclairé, conduisait aux trois étages, où se trouvaient établies les différentes branches de l'exploitation du journal. Au rez-de-chaussée une machine à vapeur, nouvellement introduite, fonctionnait nuit et jour avec un fracas étourdissant. Au premier étage, le bureau de l'administration recevait les abonnements et les annonces qui n'étaient pas encore livrées à la spéculation des sociétés industrielles. Au troisième étage, l'imprimerie, les correcteurs et les réviseurs du journal occupaient des salles vastes et bien aérées. Enfin, le foyer, le sanctuaire, en un mot la rédaction du journal, se trouvait au second étage, au centre de l'établissement, vers lequel convergeait tout le travail matériel.

C'est là, entre quatre et sept heures du soir, qu'arrivaient, dans un va-et vient continuel, les rédacteurs, les écrivains, les savants appartenant à la rédaction de ce journal, qui comptait parmi ses amis, clients et collaborateurs, les hommes les plus éminents et les plus illustres de la France.

Au fur et à mesure que Victor pénétrait dans l'intérieur de la maison, il se voyait heurté, coudoyé, suivi, dépassé par un grand nombre de personnages de diverses conditions qui, tout affairés, portant des livres, des journaux, des lettres, se répandaient aux divers étages de la maison. Il parvint enfin à la porte de la salle de rédaction sans rencontrer aucun huissier, aucun garçon de bureau, aucun employé qui vînt s'informer de la raison de sa présence. Sans être annoncé, il pénétra dans la salle de rédaction et se trouva tout d'un coup au milieu d'un groupe d'hommes, les uns assis, les autres

debout, tous causant, discutant avec vivacité et animation. Ils formaient un demi-cercle devant un vieux bureau labouré dans tous les sens par des coups de canif et de ciseaux. Le rédacteur en chef, que le capitaine Victor connaissait déjà, et que tout le monde appelait familièrement de son nom de baptême, M. Armand, se tenait assis derrière le bureau, sur un fauteuil usé qui datait de la création du journal. Aussitôt que ce dernier aperçut le nouveau venu, sans interrompre la discussion, il prit un billet qui se trouvait devant lui et le lui remit. C'était le billet d'entrée à la Chambre des députés, où le capitaine Victor était chargé, comme au *Messager*, des travaux préliminaires de la Chambre. De peur d'être indiscret, Victor voulait se retirer, mais il fut arrêté au passage par un des rédacteurs du journal, qui lui dit : « Eh bien ! pourquoi vous en allez-vous ? Vous êtes de la famille et vous ne trouverez nulle part de réunions et de discussions plus intéressantes et plus instructives que celles auxquelles vous pouvez tous les jours assister ici. Imitez-moi et, lorsque vos travaux seront terminés, écoutez attentivement ces débats improvisés, où la vérité jaillit à tous propos. Vous apprendrez mieux ici à connaître les hommes importants du pays et les questions du moment, que dans les discussions des chambres, où les orateurs parlent souvent plus dans l'intérêt de leur popularité que pour le bien général du pays. » Ce malin interlocuteur était un vieux militaire, capitaine du temps de l'Empire, qui avait servi en Espagne avec le général Bugeaud. Il était depuis plusieurs années attaché à la rédaction du *Journal des Débats* et faisait le service de sentinelle avancée, à son poste jour et nuit. Il demeurait dans la maison même et avait la responsabilité de faire face à tous les incidents qui pouvaient survenir lorsque le journal était déjà sous presse. Trois ou quatre générations d'écrivains l'ont bien connu ; il se nommait M. de Saint-Ange et était chargé des questions militaires, qu'il traitait du reste avec une profonde connaissance du métier et un véritable talent.

Dès ce moment, le capitaine Victor ne manqua plus d'assister à ces luttes, à ces escarmouches quotidiennes, qui se livraient autour du bureau du rédacteur en chef. Le capitaine de Saint-Ange lui servait de cicerone complaisant et lui faisait remarquer avec quel tact et quel esprit d'à-propos M. Armand savait calmer et régulariser les agitations de ce forum, le plus élevé de l'intelligence humaine à cette époque. Sans s'arroger l'autorité de président, sans accorder la parole aux orateurs et discoureurs qui l'entouraient, sans prendre lui-même la parole, M. Armand était l'âme et l'inspirateur de toutes ces discussions improvisées. Souvent d'un signe de tête approbatif ou négatif, d'un simple geste de la main, il stimulait

ou changeait le courant de la discussion, sans jamais interrompre ni passionner les orateurs.

Pendant ces débats et au milieu d'un brouhaha incessant qui régnait dans la salle, les rédacteurs chargés des diverses branches du service du journal arrivaient et déposaient devant M. Armand leurs articles, correspondances, extraits de journaux, notes, etc. D'un coup d'œil, il jugeait la destination qu'il avait à donner à cette immense quantité d'écrits et d'imprimés. Les uns, jetés immédiatement dans le panier, disparaissaient pour toujours ; d'autres, mis sous un gros presse-papier, à sa main droite, étaient réservés pour son examen particulier et étaient souvent emportés par lui. Ceux, enfin, qu'il posait à sa gauche ou devant lui étaient les heureux, les élus envoyés directement à l'impression, et, dès le lendemain, ils pouvaient espérer de voir le jour. Le tiroir du bureau était une vraie boîte à esprit, où se trouvaient peut-être les engins les plus formidables de la guerre intellectuelle. C'étaient les articles spéciaux, de longue haleine, les feuilletons, les articles variétés, les travaux scientifiques, philosophiques, littéraires. Les articles politiques qui n'avaient pas d'actualité y attendaient les moments opportuns, pour être livrés avec plus d'éclat à la publicité. Là attendent encore peut-être des articles de M. de Chateaubriand, de M. Guizot, dont la révolution de Juillet a arrêté l'impression. Ces deux illustres écrivains étaient aussi les journalistes les plus parfaits qu'ait possédés la rédaction des *Débats*. Ils étaient doués d'une faculté, la plus rare peut-être, celle de pouvoir saisir spontanément les points culminants d'une question à l'ordre du jour, et l'apprécier avec clarté et précision dans un article succinct de journal quotidien. M. de Salvandy était, au contraire, un de ceux qui ne pouvaient écrire du premier jet. Il défaisait et refaisait son travail à plusieurs reprises, tant sa vive imagination obscurcissait, chez lui, le sens pratique des affaires. Au contraire, le plus ancien des rédacteurs littéraires, M. Jules Janin, qui, depuis quarante ans, charme de ses écrits les lecteurs des *Débats*, n'écrit jamais mieux que lorsqu'il est dérangé, distrait, importuné par ses amis et ses solliciteurs. Le calme, le silence, une application soutenue sont contraires à cette nature exceptionnelle. Son esprit facile ne se trouve à l'aise, pour ses improvisations, qu'au milieu du mouvement, de la gaieté et des conversations animées et variées.

Ces conférences, toujours spontanées, jamais préparées, ne finissaient guère que faute de combattants, car tous les acteurs et spectateurs arrivaient et s'en allaient sans saluer personne et sans prendre congé. Parfois, M. Armand se levait, prenait à part un des rédacteurs présents, et d'un mot lui donnait le thème d'un article.

Si le sujet ne nécessitait pas de grands développements, le rédacteur l'écrivait immédiatement. Mais dans les occasions importantes, lorsqu'il fallait apprécier les actes du gouvernement, la tactique de l'opposition, caractériser une situation difficile et compliquée, le rédacteur choisi pour en être l'interprète se retirait chez lui, et accomplissait son travail à tête reposée, sous l'impression des opinions émises dans cet aréopage politique. Aussi le journal était un être collectif, faisant un tout homogène. Ses articles politiques qui, à cette époque, ne portaient jamais de signature, avaient un grand retentissement et une incontestable autorité, car ils étaient l'expression d'une réunion d'hommes politiques s'occupant, avec suite et intelligence, des affaires publiques. L'histoire a enregistré plusieurs cas où le *Journal des Débats* a exercé une influence décisive sur les destinées du pays. Lors des ordonnances de Juillet, le fameux article qui finissait par ces paroles prophétiques : *Malheureux roi, malheureuse France*, était certes un cri d'alarme justifiée de ce groupe d'écrivains réunis journellement dans les bureaux du journal. On s'en souvient, pendant la coalition, lorsque M. Guizot se sépara du *Journal des Débats*, qui resta fidèle à MM. Molé et Montalivet, un article demeuré célèbre contenait cette vive apostrophe : *Vous aurez notre appui, mais jamais notre estime.* De la part d'un rédacteur isolé, c'eût été une grossière invective ; venant du journal, être collectif, ce n'était qu'un cri de douleur des amis délaissés, froissés dans leurs affections, et qui souhaitaient pourtant une conciliation, sur le terrain des intérêts du pays, avec le plus respecté et le plus aimé des anciens confrères. Aussi la brouille ne dura pas longtemps ; M. Guizot fut depuis, et est resté jusqu'à présent l'homme d'Etat, l'écrivain pour lequel la jeune comme la vieille génération des *Débats* professent la plus grande estime et la plus profonde vénération.

A cette grande époque de liberté et de puissance de la presse, les journalistes ne sortaient pas, comme Minerve du cerveau de Jupiter, tous remplis de science, d'expérience et de talent. A l'exception de quelques esprits hors ligne, ils étaient tous astreints à de longs apprentissages avant d'être chargés de la rédaction et des appréciations politiques sur les événements du jour. M. Armand que vous voyez, disait le vieux capitaine de Saint-Ange à son jeune confrère, avant d'occuper ce fauteuil, qu'il possède par droit d'hérédité et de propriété, fut obligé aussi à un long noviciat. Envoyé d'abord par son père à Londres, après la révolution de Juillet, il étudia sous le prince de Talleyrand, alors ambassadeur de France près du cabinet de Saint-James, la politique et les grandes questions européennes. Il y fit connaissance avec les hommes d'Etat, les grands

orateurs et les écrivains les plus éminents du pays. Mais ce n'était pas le but principal de son voyage ; sa véritable mission fut d'apprendre le mécanisme et les moyens pratiques de publicité des journaux anglais. Il fut admis dans l'intérieur du *Times* et des aurtes journaux quotidiens de Londres ; il y travailla assidûment en étudiant avec soin les innovations et les progrès obtenus par la presse anglaise. Lorsqu'il revint en France, il joignait à un esprit cultivé, et doué d'une grande perspicacité dans les affaires, le calme et la promptitude de jugement si nécessaires à la bonne direction d'un journal quotidien. Néanmoins, son père, déjà âgé et pressé de se reposer, ne le mit pas immédiatement en possession de ce vieux fauteuil, symbole d'autorité et de puissance, et qui, plus heureux que le trône des Tuileries, a traversé, sans en être atteint, les orages populaires. Longtemps encore M. Armand resta assis devant le bureau de son père, sur une petite chaise de paille, afin d'étudier les procédés d'impulsion et de direction que son père pratiquait au journal. Enfin, lorsque ce père expérimenté et prévoyant jugea son fils en état de prendre sa place, il quitta son vieux fauteuil et se mit lui-même sur la chaise de paille, pour voir et examiner comment son héritier exercerait les fonctions et l'autorité qu'il lui transmettait. Exemple digne d'être médité par les dépositaires héréditaires des pouvoirs publics.

Par la marche qu'il sut imprimer à la rédaction, par l'attention continuelle qu'il donna aux plus petits débats, M. Armand fit, de son journal, une sorte de tribunal politique, dont les arrêts sur les hommes comme sur les affaires étaient respectés même par ses adversaires. Son autorité en France, et peut-être plus encore en Europe, était si grande, que les simples annonces donnaient de l'importance, même de la célébrité aux hommes de lettres, aux artistes, auxquels il accordait une honorable publicité. M. Armand appliquait sa plus vive sollicitude à se procurer les meilleurs et les plus sûrs renseignements. Une fausse nouvelle, la moindre inexactitude dans les faits ou dans les chiffres, un nom propre défiguré, étaient pour lui une cause de désappointement, presque de vrai chagrin. Aussi y veillait-il avec la plus scrupuleuse attention. Jamais il ne rédigeait lui-même aucun article, grand ou petit ; mais lorsque le journal était déjà imprimé, avant de le livrer au public, il arrivait à son bureau, la plupart du temps, vers une heure du matin, pour revoir, corriger, modifier, réserver ou supprimer tout ce qui pouvait donner lieu au moindre doute ou à une fausse interprétation. Ce travail, qui se prolongeait souvent jusqu'à deux à trois heures après minuit, recommençait à des heures parfois très matinales. Dans son lit, dès huit heures du matin, il lisait déjà une mul-

titude de journaux français et étrangers, une masse de lettres de toutes les parties du monde, dont il faisait lui-même le dépouillement. Pendant ce travail, et sans l'interrompre, il recevait ses amis intimes et ses principaux rédacteurs, qui arrivaient successivement pour lui communiquer leurs opinions sur les actes du gouvernement, l'attitude de l'opposition et l'état des esprits en France et à l'étranger. Jamais souverain, à son petit lever, ne donnait audience à autant de personnages de haute volée et de grande illustration. Les ministres venaient l'entretenir et le consulter sur les affaires publiques. Les pairs de France, les députés, les savants de toutes les académies, les artistes les plus célèbres, les auteurs, les poètes, se présentaient, avec leurs livres à la main, pour solliciter des appréciations et un examen critique de leurs œuvres, que les esprits supérieurs préfèrent toujours à de la banalité de l'éloge.

Voilà comment M. Armand devint un des hommes les plus importants de France et plus puissant à coup sûr que certains despotes qui ont à leur solde de grandes armées et de nombreux courtisans, mais qui ne sont maîtres ni de la pensée ni du cœur de leurs sujets. Les despotes peuvent créer des hauts dignitaires, des fonctionnaires de tout rang, les enrichir et les combler d'honneurs et de décorations; le simple journaliste pouvait davantage. En signalant à propos à l'opinion publique les hommes de mérite et de talent, il leur donnait la célébrité et pouvait assurer un avenir dans leur pays et la renommée dans les pays les plus civilisés de l'Europe. On voyait les rédacteurs et les collaborateurs du *Journal des Débats* devenir pairs de France, membres de la Chambre des députés, préfets, ambassadeurs, ministres même. M. Armand seul n'a jamais été ni ambassadeur, ni ministre, ni pair de France, ni député; il n'a jamais accepté aucun titre, aucune décoration française ou étrangère, ni la moindre distinction honorifique. Défenseur courageux et constant de la dynastie de Juillet, il n'avait jamais paru aux Tuileries, où certes il aurait été reçu, sinon avec autant de pompe et d'honneur que les monarques voyageurs, certes avec plus d'empressement, de cordialité et peut-être d'estime.

Les jours de tristesse et de décadence sont venus bien vite pour cette royauté éphémère et toute morale, qui s'était élevée par elle-même à une si grande hauteur de puissance et d'influence. L'esprit de spéculation, se joignant à l'esprit politique, fit dévier les journaux de leur mission primitive. La presse ne fut plus une tribune indépendante et un intègre apostolat. Elle enrichit les novateurs et les hardis entrepreneurs de journaux, qui se répandirent avec rapidité et descendirent aux plus infimes couches de la société, mais ce ne fut pas toujours au profit de l'instruction et de la moralité des

populations. Dès lors, ce que l'on appelait naguère un sacerdoce avait à peu près disparu.

M. Armand, qui ne fit jamais d'opposition systématique à aucune innovation ni à aucun progrès, cherchait du moins à les régulariser et à éviter qu'ils pussent servir aux mauvaises passions ou aux vils intérêts. Il établit, dans son journal, une ligne de démarcation entre les affaires politiques et les affaires commerciales et industrielles. Mais le public, n'entrant point dans ces arrangements de boutique, confondait souvent les unes avec les autres, et rendait responsable le journal de toutes les extravagances et du charlatanisme auxquels le faux commerce et l'industrie de mauvais aloi ont si souvent recours. Il avait beau veiller avec attention à ce que, parmi les plus simples annonces, il ne se glissât rien qui pût nuire à l'autorité du journal, il ne pouvait empêcher que, l'argent à la main, on ne vînt lui demander sa publicité, et qu'il ne s'établît, comme dans l'ancienne Rome, à côté du forum, des marchés d'immondes animaux. Il fit tous ses efforts pour résister à l'entraînement et pour bannir du journal proprement dit les influences mercantiles et industrielles.

La république de 1848 surprit le *Journal des Débats*, mais n'abattit point le courage de ses rédacteurs ; surtout elle n'affaiblit pas leur patriotisme. Le flot populaire qui renversa les écussons du roi, détruisit les emblèmes aristocratiques, et fit disparaître les livrées prétentieuses des bourgeois parvenus, respecta le modeste établissement du *Journal des Débats*. Dès le jour qui suivit la chute de la dynastie de Juillet, sans renier son passé, sans faire amende honorable, sans crainte ni faiblesse, le journal fit son adhésion au nouvel état de choses. Ce fut le plus jeune des rédacteurs, M. John Lemoinne, que M. Armand chargea de rédiger la nouvelle profession de foi des *Débats*. Il le fit en quelques mots très simples : *Nous sommes pour le maintien de l'ordre et des libertés publiques. Nous ne cherchons pas, Dieu le sait, ce qui peut diviser, mais ce qui peut réunir.*

La Constituante, sans mauvaise intention et sans prévoir la conséquence de son acte, porta bientôt une grave atteinte à la dignité et à l'influence des journaux. L'amendement Tingui, en imposant la signature de chaque article par son auteur, opéra une véritable révolution dans la presse. M. Armand ne se trompa point sur la portée de cette disposition législative ; il y vit la déchéance de la grande presse et la destruction de son prestige comme être collectif. Il aimait ses collaborateurs ; il était fier de certaine auréole, qui entourait les principaux d'entre eux, et n'était jaloux ni de leur gloire, ni de l'influence personnelle qu'ils acquéraient dans le pays, mais

sa plus grande ambition était de faire prévaloir dans les questions d'intérêt général l'opinion de cette noble pléiade réunie autour de lui et discutant librement sous son inspiration. La loi votée avait pour résultat de mettre en rapport direct avec le public les jeunes écrivains, souvent inexpérimentés, de chatouiller leur amour-propre et de les exciter à faire parade de leur esprit devant le public ; elle écartait, du même coup, les hommes d'expérience dont le nom était fait et qui étaient peu disposés à le compromettre dans la mêlée ; elle détruisait enfin l'unité du journal, et brisait l'entente fraternelle de tous dans une œuvre commune. On ne saurait oublier que les journaux politiques d'autrefois furent des foyers et de vrais centres d'intelligence. Ils purent, par leur persévérance et leur constante fidélité aux principes de liberté et de moralité, opposer, dans les circonstances difficiles, une résistance énergique aux abus et aux empiétements des pouvoirs publics. Sans avoir aucune influence directe sur le gouvernement républicain, suspecté et surveillé par les instigateurs du mouvement révolutionnaire, M. Armand fut néanmoins toujours respecté des partis. Les hommes les plus éminents de cette époque, où s'essayaient toutes les forces vives du pays et s'agitaient toutes les ambitions, venaient souvent le consulter, autant pour les affaires publiques que pour leurs convenances personnelles.

A cette époque, M. Ducos, plusieurs fois rapporteur du budget, très compétent dans les questions financières, fut considéré par ses collègues du Corps législatif comme un de ceux qui pouvaient supporter le poids des affaires publiques. De tout temps, ce député, travailleur infatigable, avait eu des relations avec le *Journal des Débats*, dont le capitaine Victor était un intermédiaire obligé. Un jour ce dernier, se trouvant chez M. Ducos, fut surpris par l'arrivée d'un personnage très connu comme étant ami et confident du prince président. Il venait solliciter de M. Ducos une entrevue immédiate. Cette entrevue fut courte. Après le départ de ce messager du chef du pouvoir exécutif, M. Ducos, tout ému, annonça au capitaine Victor que le prince président lui offrait un portefeuille dans le nouveau cabinet formé alors sous les auspices de MM. Thorigny, Fortoul, Baroche, etc. M. Ducos paraissait indécis ; il demanda au journaliste ce qu'il en pensait. Ce dernier, embarrassé de cette marque de confiance, répondit qu'il ne connaissait aucun membre du nouveau cabinet ; cependant il ajouta que, à son avis, personne mieux que le directeur du *Journal des Débats* ne pourrait lui donner, dans cette occurrence, de bons et loyaux conseils. « Mais je ne le connais point, s'écria M. Ducos. Nous avons été toujours dans les camps opposés, lui conservateur, moi membre de l'opposition. » Le

capitaine Victor le rassura sur les sentiments élevés et indépendants de M. Armand, auprès duquel il lui proposa de le conduire.

M. Armand, non moins étonné de cette proposition, l'accueillit cependant avec empressement, et, dès le lendemain, le futur ministre et lui eurent ensemble une longue conversation. M. Armand était d'avis qu'un député de l'autorité et de l'expérience de M. Ducos pouvait choisir un moment plus opportun pour entrer au pouvoir, et avoir pour collègues des hommes d'Etat plus en harmonie avec ses opinions et ses antécédents. M. Ducos suivit ce sage conseil. Toutefois, après le coup d'Etat, se trouvant, sans doute, suffisamment éclairé par lui-même, il ne crut plus avoir de conseils à demander, et prit la résolution d'accepter le ministère de la marine, qu'il garda jusqu'à sa mort.

Un autre membre considérable de l'ancienne opposition de la gauche libérale sous Louis-Philippe, que Victor allait voir souvent, surtout pendant les élections présidentielles, était M. Abbatucci, conseiller et confident intime du prince président et de sa famille.

Le jour du 2 décembre, après la dispersion violente du Corps législatif, Victor se rendit auprès de M. Abbatucci, qui demeurait alors dans le voisinage de l'Elysée, résidence du président de la République. Il le trouva dans sa bibliothèque, en robe de chambre, s'amusant avec l'une de ses petites filles, qui bouleversait ses papiers et ses livres. Voyant le calme et l'insouciance de cet ami dévoué du prince, il crut qu'il ignorait les grands événements de la journée. Alors, en lui montrant la liste des membres de la consulte distribuée dans les rues, et sur laquelle figurait le nom de M. Abbatucci, le journaliste lui demanda s'il fallait le maintenir ou l'effacer dans le numéro du *Journal des Débats* qui devait paraître le lendemain. « *Non, attendons*, dit alors M. Abbatucci. J'arrive de l'Elysée, le prince, en m'apercevant, ajouta-t-il, s'est avancé vers moi le sourire sur les lèvres, et m'a dit : « Vous voyez que j'avais « raison. » — Oui, monseigneur, lui répondis-je en italien. *Si, avete ragione, ma avete mal fatto.* » Là-dessus, l'ancien député libéral pria le capitaine Victor de revenir plus tard, car il était indécis s'il devait ou non faire partie de la consulte nommée par le président de la République, dans l'omnipotence qu'il venait de s'attribuer.

Cette réponse de M. Abbatucci, que Victor grava aussi fidèlement que possible dans sa mémoire, n'était cependant qu'un cri de conscience du vieux magistrat, connu généralement pour son intégrité et son amour de la justice et de la légalité. On voyait qu'il avait fait d'honorables efforts pour dissuader le prince de porter atteinte aux institutions du pays. Mais la politique a ses exigences, le cœur ses mystères impénétrables, et la raison humaine des défail-

lances ou une surprenante prescience d'événements. Le capitaine Victor ne fut nullement étonné de ces variations politiques, qui ont été suivies de bien d'autres et de plus considérables. M. Abbatucci devint, comme M. Ducos, un des ministres du nouveau régime ; il est mort aussi à son poste. Du reste, tous les deux ont montré un esprit de conciliation et de modération très méritoire dans les pouvoirs étendus qui leur furent confiés.

Victor n'avait pas recueilli grandes lumières sur la situation dans son entretien avec M. Abbatucci. Il ne voulait pourtant pas revenir au journal aussi pauvrement nanti d'informations et sans se trouver en mesure de donner ses appréciations sur des événements aussi graves que ceux qui venaient de se passer. Il s'avança, pour la seconde fois, vers le palais Bourbon, dont il connaissait les grandes et les petites entrées aussi bien que les détours. Toutes les issues en étaient encore gardées; il put cependant y pénétrer : tout le personnel le connaissait; on le laissa passer. Il alla droit à la bibliothèque et à la salle des conférences, mais il n'y vit plus que des soldats. Le président, M. Dupin, était gardé à vue, les questeurs arrêtés, les employés consternés, les serviteurs effrayés; le palais ressemblait à une caserne avec ses corps-de-garde intérieurs et extérieurs ; les cantinières même n'y manquaient pas. Il ne fit que le traverser et se rendit à l'hôtel des Invalides. C'est là que demeuraient alors l'ex-roi de Westphalie et son fils, le prince Napoléon, l'oncle et le cousin du prince président. Le capitaine Victor y allait souvent, moins souvent cependant que lorsque ces deux princes habitaient, dans son voisinage, la petite rue d'Alger. A cette époque, le prince Napoléon, quoique bien jeune encore, était déjà, aux yeux du journaliste, un très habile tacticien électoral et parlementaire. Les qualités du tribun populaire et du chef de parti semblent innées chez les membres de cette famille.

Le journaliste avait fait la connaissance du prince Napoléon lorsque celui-ci vint à Paris, avant la révolution de 1848, avec son père, pour demander au gouvernement de Louis-Philippe de mettre fin à l'ostracisme dont la famille Bonaparte était frappée. Il avait été accueilli avec sympathie par les deux princes. Il les retrouva, après 1848, sur ce même sol où ils devaient bientôt reprendre le rôle et les dignités perdus. Le prince, à cette époque, était l'âme d'un comité électoral qui avait pour but de faire envoyer le plus grand nombre possible de Bonaparte et de leurs amis à la Constituante. Le journaliste Victor ne leur fut pas inutile dans ces circonstances, et souvent il était appelé, la nuit aussi bien que le jour, aux séances du comité. Du reste, le *Journal des Débats* s'était prononcé un des premiers en faveur de ces candidatures, et particuliè-

rement de celle du prince Louis. Doué d'une rare perspicacité pour pénétrer les sentiments populaires et les prévoir, le prince Napoléon agit dès l'ouverture de la Constituante comme s'il eût pratiqué depuis longtemps la stratégie parlementaire. Le gouvernement provisoire, inquiet de la candidature du prince Louis et des manifestations qui avaient lieu à Paris et sur plusieurs points de la France, médita des mesures exceptionnelles à son égard; mais, avant tout, il fallait donner satisfaction aux passions populaires, si surexcitées par les journées de Février. Il proposa tout d'abord un décret à la Constituante ayant pour objet d'interdire le territoire français aux princes de la famille d'Orléans.

Le prince Napoléon vit le danger d'un tel précédent, et, dans un discours vif et inspiré des sentiments les plus justes, qu'il prononça dans son bureau le 20 mai, en présence de Louis Blanc, il réclama la loi commune pour tous, considérant les lois d'exil comme une précaution inutile, ne pouvant, disait-il, *qu'exciter à la conspiration et l'excuser même.* Il manifesta le désir que cette opinion fût reproduite dans le *Journal des Débats*, ancien organe de la dynastie d'Orléans, et chargea Victor de ce soin. Cette manœuvre parlementaire eut plein succès et produisit d'excellents résultats. Elle prévint en faveur du prince Louis tout le parti conservateur, très nombreux à l'Assemblée, et qui n'était pas fâché de faire sentir sa force. En effet, quelques jours après, le prince Napoléon, ayant eu avis des intentions secrètes du gouvernement provisoire à l'égard du prince Louis, alla droit au fantôme; il adressa au gouvernement provisoire des interpellations énergiques en mettant sous la protection de l'Assemblée les droits légitimes de son cousin, élu dans plusieurs colléges, membre de la Constituante. Surpris, embarrassé, le gouvernement répondit par la bouche d'un de ses membres, sectaire plus convaincu qu'habile orateur parlementaire, M. Flocon, qui se confondit en vagues déclarations. On n'osait plus contester l'admission du prince à l'Assemblée, qui l'avait pris sous sa sauvegarde.

En arrivant aux Invalides, le capitaine Victor trouva le prince Napoléon très ému, se promenant en long et en large dans son appartement. Il arrivait de Londres, où il avait passé vingt et un jours, éloigné, au moment décisif, par son cousin le prince président. « J'ignore, dit-il, ce qui se passe; mon père y est aussi complétement étranger que moi. Nous aurions voulu qu'une Constituante, convoquée par le président de la République, changeât la forme du gouvernement. C'est le seul conseil que nous crûmes devoir lui donner. — M'autorisez-vous, dit Victor, à faire connaître cette opinion émanant de vous et du roi? — *Oui, certes, nous ne dissimulons*

jamais nos actes ni nos paroles. » Cette autorisation, néanmoins, resta lettre morte. Le capitaine Victor se rendit à son journal, mais le journal était déjà muet; Victor le devint aussi lui-même, et bien lui en prit. Un ordre venait d'arriver au journal qui défendait de rien publier qui ne fût permis par le ministre de l'intérieur.

Le Corps législatif n'existant plus, le journal n'ayant pas son libre arbitre, Victor cessa ses occupations qui ne pouvaient plus avoir d'utilité publique. L'empire proclamé par la volonté nationale, la presse perdit sa liberté et son indépendance. Mis en suspicion, les journaux furent tenus en tutelle par le gouvernement, qui, selon son bon plaisir, leur octroyait le droit de vivre, ou les condamnait à mort. M. Armand, comme les rois injustement déchus de leur puissance, conserva toute la dignité de son caractère, et s'enveloppa dans une noble résignation. Il resta à son poste, et continua avec la même régularité ses fonctions de directeur du journal, mais, tous les jours, il se faisait un vide dans cette salle autrefois si animée, autour de ce vieux bureau, témoin de discussions émouvantes, où tant de penseurs, d'orateurs, d'écrivains, faisaient jaillir naguère des flots de lumière, d'idées, recueillis et répandus, par la voie du journal, dans le monde entier. Assis sur son fauteuil héréditaire, d'où son père et son oncle dictaient, sur les hommes et sur les affaires, leurs jugements que l'opinion publique confirmait presque toujours, M. Armand gardait un morne silence, se bornant machinalement à revoir, corriger, modifier les pâles articles qui passaient et repassaient sous ses yeux comme des ombres. Dans sa loyale et consciencieuse soumission aux lois du pays, il voulait épargner au moins, à son journal et à ses collaborateurs, l'humiliation des avertissements, et il s'appliquait religieusement à éteindre toutes les couleurs qui auraient pu offusquer la vue des obscurs agents d'une administration ombrageuse.

Victor ne paraissait plus que rarement au *Journal des Débats*, et seulement comme simple spectateur. Un jour, il se retrouva avec son vieil ami de Saint-Ange, au fond de la salle de rédaction, tous les deux tristes et silencieux. Tout d'un coup, ils virent la porte s'ouvrir. Un personnage en habit noir et de tenue sévère entra. Il ressemblait à un commissaire des pompes funèbres, ou au moins à un huissier dans l'exercice de ses fonctions. Il s'avança d'un air solennel, saluant à droite et à gauche, et s'approcha gravement du bureau derrière lequel se tenait assis M. Armand. Il réitéra alors plus poliment encore son salut, et, se penchant vers lui d'un air patelin et à demi-voix, lui dit qu'il venait de la part du ministère de l'intérieur. M. Armand garda une imperturbable immobilité et ne leva même pas les yeux sur ce messager ministériel, qui, sans s'en

préoccuper autrement, lui dit : « Je suis chargé, à mon grand regret, de vous signaler quelques infractions à la loi sur la presse dans les derniers articles d'un de vos rédacteurs. » C'était justement celui qui possédait toute la confiance de M. Armand, et dont le talent et le caractère inspiraient le plus de confiance et de sympathies aux lecteurs. En outre, ce messager officiel désigna certains faits insignifiants publiés dans les autres journaux, en recommandant à M. Armand, au nom du ministre, de ne point les reproduire. Il termina sa mission en engageant M. Armand, dans l'intérêt du journal, à ne point parler de telles ou telles questions, afin de ne pas encourir des avertissements que le ministre serait obligé de lui adresser. Les avertissements, c'étaient souvent les signes précurseurs de la mort. M. Armand, sans faire aucun signe d'impatience ni de mécontentement, sans bouger de sa place, sans regarder son interlocuteur, répondit d'un ton bref : « *C'est bien.* » Le personnage se retira, et, lorsqu'il eut gagné la porte, l'indignation éclata chez tous les assistants, et se manifesta en propos assez vifs contre le gouvernement. Il eût été impossible d'empêcher cette explosion, car tous les collaborateurs du journal, à quelque titre qu'ils le fussent, étaient habitués à ne recevoir des ordres, sur leurs travaux et leur conduite politiques, que de leur propre raison et de leur conscience éclairée par de franches et loyales discussions. M. Armand continua à garder le silence et resta impassible, mais son front, devenu soucieux, trahissait de tristes préoccupations. On ne le revit plus, comme autrefois, annoncer sa présence par de gros rires, de gais propos et de fines et spirituelles saillies sur les hommes et les choses du jour. Il arrivait et il quittait le journal seul, sans vouloir se faire accompagner par ses joyeux amis, avec lesquels il aimait tant à s'entretenir dans son bureau, dans la rue, partout, car le devoir d'un journaliste est de s'intéresser à tous les incidents, à tous les événements, à tout ce qui se voit, tout ce qui se dit, ou tout ce qui se passe dans le monde visible et invisible.

Les amis de M. Armand voyaient avec chagrin sa santé s'affaiblir journellement et sa tristesse augmenter. De fâcheux pressentiments leur causaient de profondes angoisses. Deux jours de suite, M. Armand ne parut pas au journal. On s'inquiète, on s'interroge et on apprend enfin que le dernier des publicistes, le plus puissant des journalistes, n'existait plus.

Le capitaine Victor aimait d'une tendresse presque filiale ce noble défenseur de la presse, de la liberté, de l'indépendance des nations opprimées ; ce protecteur généreux de toutes les victimes du despotisme et des révolutions. On ne le revit plus au *Journal des Débats :* plusieurs de ses anciens confrères furent persécutés,

dispersés ; quelques-uns même se rallièrent au gouvernement. Lui-même, il fut pendant plus de quinze jours détenu au secret à la prison de Mazas : secret si bien gardé que jamais il ne put savoir pour quel crime réel ou supposé il fut traité avec tant de rigueur. Il se rappelait seulement qu'un des hauts fonctionnaires, ci-devant journaliste, aujourd'hui orateur éloquent du Corps législatif, M. Latour-du-Moulin, l'avait fait venir dans son cabinet, au ministère de la police, pour le gourmander sur quelques lettres qu'il avait adressées au *Journal des Débats*, de Nancy, pendant que le prince-président, après le 2 décembre, faisait sa tournée en Lorraine et en Alsace. Il paraît que l'auteur, sans mauvaise intention, avait fait une maladroite allusion aux princes auxquels l'entrée de la France était interdite, en parlant du roi Stanislas qui, chassé de Pologne par les Moscovites, préféra l'exil à l'asservissement de sa patrie.

Depuis, on ignore ce qu'est devenu le soldat journaliste. On prétend que, dans son désir de combattre la Russie, il offrit ses services à l'armée française envoyée en Orient et qu'il fit la campagne de Crimée, investi de la confiance du maréchal de Saint-Arnaud, dont il avait été le camarade dans la légion étrangère en Algérie. Un jour, on le vit reparaître et suivre en deuil un cercueil. C'était celui de son ancien ami et frère d'armes, le comte Walewski. On raconte qu'après les discours prononcés sur la tombe de cet ancien publiciste, devenu un des hommes d'Etat du second Empire, le capitaine Victor tira de sa poitrine un petit sachet contenant de la terre natale prise sur le champ de bataille de Grochow, où pour la première fois les deux amis s'étaient rencontrés, et en jeta la moitié sur les restes inanimés de son compatriote, au moment où ils allaient être portés dans le caveau de famille.

Que fait-il maintenant ? On l'ignore ; mais on peut voir par tous les temps un homme âgé, tête chauve, moustaches grises, tenue militaire, se promener toujours solitaire et silencieux sur les boulevards de Paris. Si quelqu'un de ses anciens confrères dans la presse l'aborde et veut lui parler journaux, il s'enfuit en disant : *Le Journalisme est mort !*

JOSEPH TAŃSKI.

FÉLIX HOLT

LE RADICAL

SEPTIÈME PARTIE [1]

I

Jusqu'alors Jermyn avait ignoré qu'Esther fût à Transome-Court. Quelques jours après son entrevue orageuse avec Harold, une affaire importante l'avait appelé dans le sud de l'Angleterre. Déjà il commençait à s'étonner qu'Harold ne se fût pas encore décidé à sacrifier la vaine satisfaction de sa colère au solide avantage d'assurer sa fortune et sa position. En partant, il l'informa par une lettre de l'absence qu'il était obligé de faire; il eut également soin de lui annoncer son retour. Mais Harold ne lui fit point de réponse. Les jours s'écoulèrent sans lui apporter aucune nouvelle et sans que rien pût lui donner le moindre soupçon du séjour d'Esther à Transome-Court, les élèves de miss Lyon, parmi lesquelles était miss Louisa Jermyn, ayant seulement appris par un billet du ministre qu'elle s'était rendue à une invitation pour passer dans une famille un temps dont la durée était incertaine.

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 décembre 1868, des 15 et 31 janvier, 15 et 28 février, 15 mars 1869.

Mais il arriva que le jour où Esther vint voir son père, les misses Jermyn, en faisant leur promenade habituelle dans la campagne, la virent monter dans la voiture des Transome, qu'elles avaient précédemment remarquée de loin, et qu'elles virent ensuite rouler sur le chemin du Petit-Treby. Une ou deux heures après, Mathieu Jermyn apprenait cette nouvelle, pour lui étourdissante.

N'ayant pas eu le moindre soupçon de l'enchaînement d'indications et de petits incidents qui avait contribué à mettre peu à peu Christian en possession des faits, non plus que des calculs intéressés de son « homme de paille » Johnson, Jermyn ne pouvait comprendre comment cette importante découverte qu'Esther se trouvait le dernier rejeton de la lignée des Bycliffe était venue à la connaissance d'Harold. Naturellement Mlles Jermyn conjecturèrent que les Transome, cherchant une gouvernante pour le petit Harry, avaient jeté les yeux sur miss Lyon. Il fallait qu'ils l'eussent tentée par un fort émolument pour qu'elle consentît à se charger d'un élève aussi jeune; mais certainement il était important que les premières notions des deux langues anglaise et française lui fussent inculquées par un bon professeur. Jermyn, ayant entendu cette interprétation donnée par ses filles au séjour de miss Lyon à Transome Court, l'accepta comme une probabilité qu'Harold ignorait encore la présence sous le même toit que lui de la légale héritière du domaine de la famille; mais c'était une affaire de laquelle dépendait trop absolument sa sûreté ou sa ruine pour que cette probabilité suffît à le tranquilliser. En examinant bien sa situation personnelle, il ne vit pour lui, contre cette fâcheuse hypothèse que les droits légaux d'Esther fussent venus à la connaissance des Transome et d'elle-même, qu'une planche unique de salut.

Il écrivit à Mrs Transome pour la prier de lui indiquer une heure à laquelle il pourrait la voir en particulier. Elle comprendrait que cela signifiait une heure à laquelle Harold ne serait pas au château. Dans cet entretien il pourrait savoir précisément si la naissance d'Esther était ou non connue à Transome-Court, et, en mettant les choses au pire, il obtiendrait peut-être quelque assistance de Mrs Transome. Bien des tendres relations sont ainsi utilisées quand elles ont cessé d'être tendres.

En conséquence de sa lettre à Mrs Transome, Jermyn fut introduit, deux jours après, dans le plus petit des salons de Transome-Court. C'était une charmante pièce toute meublée et décorée à neuf. On y remarquait surtout deux jolis cabinets en marqueterie, de grands vases de porcelaine desquels s'exhalaient des parfums d'ambroisie, des groupes de fleurs peints sur les panneaux, et le portrait en pied de Mrs Transome en toilette de soirée de l'année 1800. Cette bril-

lante jeune femme semblait lui sourire lorsqu'il passa devant la cheminée au-dessus de laquelle il était suspendu. Ce sourire et le regard qui éclairait cette belle figure ne pouvaient manquer de réveiller de doux souvenirs dans la mémoire de Jermyn; mais la pente actuelle de son esprit le portait à établir un droit sur chacun de ses souvenirs et à ne voir dans les sentiments que l'on avait eus pour lui que l'effet de son propre mérite.

Trois minutes s'étaient à peine écoulées que le modèle de ce portrait jeune et souriant apparut à l'entrée du salon, mais flétri, mais ridé par une série d'hivers; le sourire était banni de ses lèvres et de ses yeux.

Jermyn s'avança vers Mrs Transome; ils se touchèrent la main sans que ni l'un ni l'autre prononçât un mot. Mrs Transome s'assit et indiqua à Jermyn un fauteuil vis-à-vis du sien.

« Harold est allé à Loamford, dit-elle d'une voix oppressée. Vous aviez quelque chose de particulier à me dire?

— Oui, répondit Jermyn d'un air doux et respectueux. La dernière fois que je vins ici, je ne pus pas trouver l'occasion de vous parler. Mais je désirerais savoir si vous avez connaissance de ce qui s'est passé entre moi et Harold.

— Oui. Il m'a tout dit.

— Tout, en ce qui concerne ses poursuites contre moi... et la raison qui les lui a fait arrêter?

— Oui. Vous a-t-on appris qu'il les ait reprises?

— Non, dit Jermyn très désagréablement ému.

— Certainement il les reprendra maintenant. Il ne voit aucune raison pour ne point le faire.

— Est-il donc résolu à risquer le domaine?

— Il ne pense pas courir de danger à cet égard; et s'il y en avait, vous n'y seriez pour rien. Très probablement il épousera la jeune personne.

— Il sait donc tout? dit Jermyn, dont la physionomie se couvrit d'un nuage.

— Tout. Il ne faut pas que vous songiez à le maîtriser, vous ne le pourriez pas. J'avais toujours souhaité de voir Harold heureux... et il est heureux, dit Mrs Transome avec une profonde amertume. Il n'hérite pas de mon étoile.

— Savez-vous comment lui sont venues les informations sur cette jeune fille?

— Non. Mais elle savait tout avant que nous lui eussions parlé. Ce n'est pas un secret. »

Jermyn était atterré par cette déception dans ses calculs; il ne voyait plus d'issue pour sortir de l'impasse dans laquelle il se trou-

vait. Quoi qu'il pût penser de Christian, son esprit n'en recevait pas de lumière. Un seul point — le point fatal — était net et clair : il n'était plus en possession d'un secret qui pouvait le sauver.

« Vous comprenez que ces poursuites à la chancellerie peuvent me ruiner.

— Il m'a dit qu'elles vous ruineraient. Mais si vous vous imaginez que j'y puisse rien, désabusez-vous. Je lui ai dit aussi ouvertement que je puis l'oser, que je souhaitais le voir renoncer à tout débat public avec vous, et que vous pourriez entrer en arrangement sans faire de scandale. Je ne puis rien de plus. Il ne m'écoutera pas ; il ne se préoccupe ni de mes opinions, ni de mes sentiments, M. Transome paraît lui inspirer plus d'affection que moi.

— C'est très dur pour moi, je le sens, dit Jermyn du ton d'un homme qui lance un reproche.

— Il y a trois mois, je vous avais supplié de tout supporter plutôt que de vous quereller avec lui.

— Je ne lui ai point fait de querelle ; c'est lui qui a toujours cherché à m'en faire une. J'ai eu avec lui beaucoup de patience,... plus que personne autre n'en aurait été capable. Tout d'abord il s'est raidi contre moi.

— Il a vu des choses qui lui ont déplu, et les hommes ne sont pas comme les femmes.

— C'est très dur pour moi, je le sens, » répéta Jermyn avec un accent significatif plus marqué que la première fois.

Il se leva, fit quelques pas dans le salon, puis revint, et, posant sa main sur le dossier de son fauteuil, il dit :

« Dans un cas comme celui-ci, l'application de la loi ne représenterait pas du tout la justice. Dans le temps passé, j'ai fait beaucoup de sacrifices. J'ai renoncé à de très belles affaires afin de me consacrer aux affaires de la famille ; lors du dernier procès, elle aurait été ruinée de fond en comble sans mon habileté à la tirer de là.»

Il se remit à marcher, déposa son chapeau, qu'il avait tenu jusqu'alors, et enfonça ses mains dans ses poches, en revenant vers la cheminée. Mrs Transome restait immobile et pâle comme une statue de marbre blanc. Ses mains étaient croisées sur ses genoux. Cet homme, alors qu'il était jeune, mince, gracieux, s'était agenouillé devant elle, avait baisé ses mains avec ferveur. Son égoïsme se déguisait alors sous la forme d'un hommage qu'il lui rendait ; et elle s'était imaginé que dans cette passion il y avait une poésie que l'on ne trouvait pas dans la vie de famille.

« Dans cette affaire Bycliffe, reprit Jermyn, j'ai fort élargi ma

conscience, comme vous le savez parfaitement. Je vous dis tout dans le temps; je vous confiai que j'étais dans une grande anxiété au sujet de ces témoins contre Bycliffe et de mon subterfuge pour le faire jeter en prison. Si l'on examinait ma vie d'un bout à l'autre, on verrait que je n'ai jamais commis d'acte aussi répréhensible; et je ne l'eusse point fait, si je n'avais subi une de ces fascinations qui ôtent à l'homme son libre arbitre. Quelle importance aurait eu pour moi la perte de ce procès ? Jeune et célibataire, je voyais le monde ouvert devant moi.

— Oui, dit Mrs Transome à voix basse; il est fâcheux que vous n'ayez pas fait un autre choix.

— Je devais penser à vous, dit Jermyn, qui se laissait entraîner sur la pente d'une justification qui était un contre-sens. Il vous aurait déplu de me voir faire alors un autre choix.

— C'est clair, dit Mrs Transome avec une amertume concentrée, mais toujours tranquillement. Le plus grand tort fut de mon côté. »

Dans le dialogue, l'égoïste se montre ordinairement stupide; toutefois Jermyn, en cette circonstance, ne le devint pas à un tel degré qu'il ne sentît pas le tranchant des paroles de Mrs Transome. Son irritation s'en augmenta. Il répondit avec un léger ricanement :

« Je ne vois pas trop cela. Vous aviez un domaine et une position à sauver;... je ne vais pas plus loin. Je me souviens très bien de ce que vous me dîtes alors : « Un homme de loi habile peut faire tout « ce qu'il a la volonté de faire ; si cela paraît impossible, il le rendra « possible. Et la propriété reviendra certainement un jour à Harold. » Il n'était alors qu'un *baby*.

— Je ne me souviens que trop bien de beaucoup de choses. Vous feriez mieux de dire tout de suite quel est votre but en me les rappelant.

— Un but qui n'est autre que celui de la justice. Dans la situation où je me trouvais ici, je n'ai pas dû me croire obligé à observer toutes les formalités auxquelles un étranger est astreint. J'ai eu souvent une peine infinie à me procurer les fonds nécessaires pour acquitter les dettes et ne pas interrompre le cours des affaires; et, comme je le disais tout à l'heure, j'avais renoncé à d'autres voies d'avancement, qui se fussent ouvertes devant moi si je n'étais pas resté confiné dans ce pays à une époque décisive pour mon avenir, celle où j'étais tout nouveau dans le monde. Quiconque connaîtrait toutes ces circonstances, dirait que me poursuivre ainsi l'épée dans les reins, au sujet de transactions qui concernent les affaires de la famille, est une chose odieusement injuste et dénaturée. »

Jermyn fit une pause, puis ajouta :

« A mon âge,... avec une famille autour de moi.... et après ce

qui s'est passé, j'aurais cru qu'il n'y avait rien dans le monde que vous vous seriez plus inquiétée d'empêcher.

— Je m'en inquiète,.. j'en suis malheureuse... Là se borne l'étendue de mon pouvoir : sentir combien je suis malheureuse.

— Non. Là ne se borne pas l'étendue de votre pouvoir. Si vous le vouliez, vous pourriez me sauver. On ne saurait supposer qu'Harold continuerait à agir contre moi... s'il savait toute la vérité. »

Avant de prononcer ces derniers mots, Jermyn s'était assis et avait un peu baissé le ton de sa voix. Il semblait penser qu'il avait suffisamment préparé son acheminement à une heureuse entente. On ne comprendrait guère comment un homme d'une remarquable finesse d'esprit, qui savait à son gré feindre tant d'aménité, et qui se piquait d'avoir dans ses rapports avec les femmes un talent de persuasion hors ligne, pouvait se comporter comme le faisait Jermyn en cette occasion, si l'expérience ne nous apprenait que le tempérament et l'insensibilité du cœur annullent les plus rares facultés.

Lorsque Jermyn, étant assis et se penchant en avant, un coude appuyé sur son genou, prononça ces mots : « S'il savait la vérité » ; le corps jusqu'à ce moment immobile de Mrs Transome parut comme ébranlé par une secousse. De ses yeux jaillit un éclair comme chez l'animal qui est prêt à s'élancer.

« Et vous espérez que je lui dirai cela? articula-t-elle à mi-voix, quoique avec une intonation claire et cuivrée.

— Ne serait-ce pas bien pour lui de le savoir? » dit Jermyn avec un accent plus onctueux qu'il ne l'avait eu pendant cet entretien.

Il n'y a peut-être pas dans la vie humaine d'ironie plus terrible que celle qui résulte d'une vérité incontestable, quand les lèvres desquelles elle sort n'ont pas le droit de l'exprimer.

« Je ne le lui dirai jamais, » répondit Mrs Transome, en se levant comme mue par un ressort.

Sa taille frémit avec une violence qui rappelait les passions vives de sa jeunesse. Ses mains étaient fermement serrées l'une contre l'autre ; ses yeux ni ses lèvres n'exprimaient plus seulement cette désolation et ce mécontentement dont on s'efforce de comprimer l'amertume, mais une colère spontanément énergique.

« Vous prisez bien haut les sacrifices que vous avez faits pour moi, et vous en avez tenu un bon compte ; il s'y en trouve quelques-uns que personne autre que vous n'eût devinés ou découverts. En tout cas, vous fîtes ces sacrifices alors qu'ils vous étaient agréables, alors que vous me disiez qu'ils étaient pour vous le bonheur, que c'était moi qui m'abaissais, moi qui accordais les faveurs. »

Jermyn se leva aussi et s'appuya d'une main au dossier de son

fauteuil. Il devenait visiblement de plus en plus pâle; mais il paraissait vouloir parler.

« Ne parlez pas, dit Mrs Transome d'un ton d'autorité. N'ouvrez plus vos lèvres; vous en avez dit assez; c'est à moi de parler maintenant. J'ai fait aussi des sacrifices, et c'était quand je savais qu'ils ne constituaient pas pour moi le bonheur; ce fut après que j'eus reconnu que je m'étais abaissée, après que j'eus reconnu que votre tendresse s'était changée en un calcul intéressé et que vous vous occupiez uniquement de vous-même, non de moi. J'écoutai vos explications sur votre devoir dans la vie, sur notre réputation à tous deux; vous me parlâtes d'une vertueuse dame qui vous était attachée. Je supportai cela; je laissai aller les choses; je fermai les yeux. J'aurais presque mieux aimé me laisser mourir d'inanition que d'avoir, avec l'homme que j'avais aimé, des querelles dans lesquelles je lui aurais reproché justement de n'avoir vu dans mon amour qu'une bonne spéculation pour lui. »

Vers la fin de cette diatribe, la voix de Mrs Transome tremblait légèrement, et elle s'arrêta un instant.

« Je présume, reprit-elle, qu'il ne se trouverait aucune femme qui consentirait à avouer que son amant a joué vis-à-vis d'elle le rôle d'un *pick-pocket*. Je ne prétendrai pas que vous ne m'inspiriez pas de frayeur... J'avais peur de vous, et je sais maintenant que ce n'était pas sans raison.

— Mrs Transome, dit Jermyn, dont les lèvres étaient blêmes, il est inutile de rien dire de plus. Je retire toutes les paroles qui vous ont offensée.

— Vous ne pouvez pas les retirer. Un homme peut-il s'excuser d'être un lâche? C'est donc moi qui suis cause que vous avez fait taire votre conscience?... C'est donc moi qui ai terni votre pureté? Je crois que les démons auraient plus que vous le sentiment de l'honneur... Ils ne sont pas aussi impudents les uns envers les autres. Je préfère la misère morale qui accompagne l'esclavage de la femme à l'orgueil de la liberté dans laquelle vit l'homme, maintenant que je vois de quelle bassesse un homme peut être capable. On est donc homme, d'abord pour dire à une femme que son amour l'a faite votre débitrice, puis, pour lui demander de le payer en rompant la dernière faible chaîne qui l'unit à son fils!

— Je ne demande pas cela, dit Jermyn avec une certaine âpreté. »

Il commençait à trouver cette scène intolérable. La force animale de l'être masculin se révoltait. Il se sentait une velléité d'étouffer la voix de cette femme.

« Vous le demandez; c'est ce que vous voudriez. J'ai été comme terrifiée par l'idée qu'il pourrait vous arriver quelque malheur. Dès

le premier moment du retour d'Harold, j'ai ressenti une horrible crainte, comme l'appréhension d'un meurtre; je ne savais pas pourquoi... Seulement j'étais effrayée en songeant qu'il ignorait la vérité. J'aurais pu à la fin être entraînée par mon propre sentiment, par ma propre mémoire, à lui tout dire et à le rendre aussi misérable que moi-même pour vous sauver. »

Encore en ce moment sa voix trembla légèrement, comme émue ce souvenir de la tendresse et de la pitié féminines. Mais tout aussitôt elle donna de nouveau l'essor à sa colère.

« Maintenant que vous me l'avez demandé, rien ne pourrait me décider à le lui dire. Vous serez ruiné!... non... vous vous sauverez par quelque lâche action. Si j'ai péché, mon expiation s'est accomplie par cela même que j'aurai péché pour un homme tel que vous. »

Ces derniers mots prononcés, Mrs Transome sortit rapidement du salon. La porte, bien garnie de bourrelets, se ferma derrière elle sans faire de bruit, et Jermyn se trouva seul.

Pendant un court espace de temps, il resta immobile. Dans les moments de récriminations et de reproches violents, les êtres humains dont la colère est ainsi excitée par des motifs à eux personnels, ne sont jamais si parfaitement dans leur droit que leur adversaire n'ait sujet de protester contre la déraison ou l'indélicatesse de leurs emportements. Si Jermyn eût été capable de sentir qu'il avait réellement mérité les mordantes paroles qui venaient de lui être lancées, il n'aurait pas émis la proposition qui les lui avait attirées. D'autre part, ce n'est pas en flagellant un coupable qu'on le dispose à se repentir.

Ce que Jermyn pensait de Mrs Transome lorsqu'elle se fut retirée se résume en ceci : « Qu'elle était une furie et qu'elle ne ferait pas ce qu'il eût voulu qu'elle fît ». Et il persistait à se justifier lui-même en se répétant intérieurement ce qu'il lui avait dit : « C'eût été bien qu'Harold sût la vérité ». Il ne tenait pas compte — et cela se comprend — de l'exaspération excitée par sa hardiesse de poser comme une chose juste ce qu'il demandait à Mrs Transome de faire. S'il avait eu quelques grains de générosité dans l'âme, il aurait senti cela; mais bien d'autres sujets de préoccupation le touchaient d'une façon plus acérée que l'effet de ses actes ou de ses paroles sur la sensibilité de Mrs Transome. Il se demandait si cet excès de sensibilité sur un point que, lui, il ne trouvait pas devoir provoquer une vive émotion, n'était pas déplacé. Elle l'avait traité injustement; c'eût été bien à elle de faire ce qu'il avait non pas demandé, mais simplement insinué sous une forme interrogative. Enfin, le résultat le plus clair et le plus désagréable de cette entrevue était que cette chose juste qu'il désirait tant persuader à

Mrs Transome de faire, elle ne le ferait certainement pas pour l'obliger.

Comme Jermyn retirait son bras du dossier de sa chaise et se retournait pour prendre son chapeau, un bruit violent s'éleva tout à coup dans le vestibule. La porte du petit salon, qui s'était fermée sans le jeu de la serrure, n'eut besoin que d'être poussée pour s'ouvrir toute grande, et le vieux M. Transome, le visage éclairé par une douce satisfaction, parut suivi du petit Harry, dont il était censé le cheval, et qui faisait claquer son fouet en jetant ses cris de petit sauvage, auxquels Moro, qui arrivait sur leurs talons, répondait par ses jappements aigus.

Lorsque M. Transome vit Jermyn dans le salon, il s'arrêta près de la porte, comme se demandant si l'entrée de cette pièce lui était permise. Pour lui le passé ne se rattachait au présent que par des fils épars et ténus. Le procureur s'avança pour lui serrer la main avec la civilité convenable ; mais le vieillard dit d'un air effaré et en hésitant :

« M. Jermyn ?... Ah !... Ah !... où est Mrs Transome ? »

Jermyn passa, le sourire aux lèvres, à côté de ce groupe inattendu. Le petit Harry, voulant profiter de l'occasion, se retourna pour donner un coup de fouet sur les basques de l'habit de cet étranger.

II

Par un de ces beaux jours de février qui nous font illusion sur l'approche du printemps dont nous sépare encore mars avec ses froides giboulées, Esther et la famille Transome, moins Mrs Transome, sortirent ensemble du château vers l'heure de midi. Au lieu de se promener, selon leur habitude, dans le jardin d'agrément, ils suivirent l'avenue sablée qui aboutissait à la grande porte du parc. On reconduisait jusque-là l'oncle Lingon qui était venu faire visite aux habitants de Transome-Court et qui retournait maintenant chez lui.

Le vieux recteur du Petit-Treby et miss Lyon étaient fort bien disposés l'un pour l'autre. Bien que le bon et loyal Jack Lingon évitât ordinairement de troubler la sérénité habituelle de son esprit par la connaissance de chagrins ou d'inquiétudes qu'il n'était pas en son pouvoir d'atténuer, il avait reçu, sans en prendre souci, la confidence du secret concernant Esther. Loin de considérer cette affaire comme un malheur, il la regardait comme un événement du plus heureux augure pour les Transome. La transaction qui s'ensuivrait entre eux et l'héritière de Bycliffe ne pouvait, à son sens,

être autre que le mariage des deux parties contendantes, et aucune femme ne convenait mieux sous tous les rapports à son neveu que cette jeune personne dont la distinction innée permettait de la comparer, à certains égards, avec l'*incomparable* grande dame, sa belle-mère en perspective. Aux yeux du recteur, sa sœur Arabella était le type par excellence de la femme de qualité.

Quant à Esther, par une étrange contradiction avec son ancienne délicatesse sur le chapitre de l'élégance dans l'habillement, les manières et le ton, M. Lingon lui plaisait précisément à cause de son franc-parler et de son dédain ostensible pour toutes les puérilités des convenances sociales.

Ce jour-là, Harold et Esther précédaient de quelques pas dans l'allée le reste de la société dont la marche était retardée par des causes diverses. Le vieux M. Transome, le corps enveloppé dans un manteau de drap bordé de martre et la tête couverte d'une toque de velours aussi garnie de fourrure, s'avançait comme toujours d'un pas inégal et chancelant; Harry traînait un petit chariot sur le siége duquel il avait absolument voulu attacher Moro drapé dans un morceau d'étoffe écarlate, ce qui lui donnait l'apparence d'un prince asiatique. Moro protestait contre le rôle qu'on lui imposait par ses aboiements timidement hargneux; son tyran n'en continuait pas moins de faire courir en avant le véhicule, puis de le ramener en arrière vers « Gappa ». Une fois, il s'arrêta si brusquement pour regarder les évolutions du caniche de l'oncle Lingon, qui s'amusait à jeter à distance sa canne et à la lui faire rapporter dans sa gueule, que le chariot en fut renversé. Le vieux Nemrod, devenu très-indifférent pour les exercices qui excitaient l'ardeur juvénile du caniche, ne s'écartait plus des jambes de son maître; et Dominique veillait sur le grand-père et sur le petit-fils.

Esther et Harold s'étant retournés pour voir où étaient leurs compagnons de promenade, et s'apercevant qu'ils les avaient beaucoup devancés, s'arrêtèrent pour les attendre.

« Que pensez-vous de l'opportunité d'une éclaircie dans cette partie du bois? demanda Harold à Esther en indiquant avec sa canne l'endroit où il jugeait à propos d'arracher des arbres. Si l'on ne laissait là que des bouquets d'arbres espacés de manière qu'on voie les chênes plus au loin, ce serait une amélioration. On jouirait d'une étendue de perspective dont on ne se doute pas maintenant; et l'on composerait de très-jolis groupes d'arbres d'essences diverses. Qu'en pensez-vous? répéta-t-il.

— Je pense que ce serait effectivement une amélioration. Partout et en toutes choses on aime la perspective; mais, ajouta Esther, en regardant Harold d'un air fin, jusqu'à présent je ne vous avais pas

entendu exprimer sur rien votre opinion sous cette forme dubitative. Généralement, vous jugez les situations avec tant de netteté, et vos convictions sont si absolues, que je m'étonne de vous entendre exprimer de l'incertitude. Au reste, vous avez raison de ne pas laisser le doute pénétrer dans votre esprit; il vous serait peut-être difficile ensuite de l'en chasser.

— Vous me trouvez beaucoup trop positif, beaucoup trop confiant en moi-même.

— Pas du tout, c'est un grand avantage que de savoir bien définir sa propre volonté, quand on a la ferme intention d'atteindre son but.

— Mais si je ne pouvais pas l'atteindre, en dépit de ma volonté, dit Harold, dont le regard exprimait l'espoir d'une réponse encourageante.

— Oh! alors, répondit Esther en détournant négligemment la tête d'un autre côté, comme si son attention était attirée par un groupe d'arbres de haute tige, vous supporteriez très facilement une déception... Ainsi en a-t-il été de votre entrée au Parlement. Vous penseriez que vous réussirez une autre fois, ou que vous trouverez mieux que ce à quoi vous aspiriez.

— Le fait est, reprit Harold, en faisant quelques pas en avant, probablement pour ne pas être encore rejoint par les autres promeneurs, le fait est que vous me regardez comme un homme très infatué de lui-même.

— Pardon ! il y a des degrés dans tous les sentiments et dans toutes les opinions. A l'égard des vôtres concernant vous-même, vous vous êtes arrêté juste au point convenable. »

Esther avait accompagné ces paroles de son petit rire argentin. Elle ajouta en affectant un ton plus sérieux :

« Il y a des genres différents... Vous êtes parfait dans le vôtre.

— Mais je soupçonne que vous lui en préférez un autre. Un adorateur plus soumis, qui vous offrirait son encens, pour ainsi dire, en tremblant, vous plairait mieux.

— Vous êtes dans l'erreur, repartit Esther, du même ton léger que précédemment. Je reconnais que j'ai un caractère bizarre. Lorsque quelque chose m'est offert, il semble que tout de suite j'en apprécie moins la valeur et que je ne m'en soucie plus. »

Cette réplique n'était pas encourageante; Harold n'en persista pas moins à penser que son encens était loin de déplaire.

« J'ai lu plus d'une fois, poursuivit Esther, que cet esprit de contradiction est dans la nature humaine, et, cependant, j'ai été fort surprise de découvrir qu'il est inhérent à mon caractère.

— Je ne saurais me reconnaître coupable de cette bizarrerie-là,

dit Harold en souriant. Les choses auxquelles je puis atteindre ont, au contraire, beaucoup d'attrait pour moi, et je ne désire jamais longtemps ce qui est hors de ma portée. A mon avis, la moitié de ces impertinents axiomes sur la nature humaine considérée en bloc ne sont pas plus dignes de créance que les remèdes universels. La nature humaine comprend bien des variétés de caractères. Quelques-uns de ceux-ci sont toujours portés au mécontentement et à l'impatience ; d'autres à la confiance et à la satisfaction... Permettez-moi de vous dire que la variété mécontente et impatiente ne rend pas l'existence agréable à ceux qui vivent dans son rayon. »

Harold appuya l'opinion qu'il venait d'émettre d'une légère inclinaison de la tête, en même temps qu'il adressa un sourire significatif à Esther. Elle lui rendit ce sourire, et dit avec une certaine animation :

« Je vous assure que j'ai abjuré toute sympathie pour ce genre de caractère. »

En s'exprimant ainsi, elle songeait à la sévérité avec laquelle Félix avait désapprouvé son admiration pour les héros byroniens. Harold interpréta naturellement en sa faveur cette abjuration spontanée.

A ce moment, ils furent rejoints par l'oncle Lingon. Il avait changé d'avis ; au lieu de retourner directement au Petit-Treby, il allait traverser la prairie pour se rendre à la ferme du château et prendre une idée des améliorations qu'Harold effectuait rapidement de tous côtés.

« Mais vous savez, mon garçon, ajouta le recteur, vous ne devez pas tout faire avec précipitation. Il vous faudra laisser au blé le temps de se former en épi, lors même que vous nous auriez fait disparaître, nous tous, vieux tories, de la face de la terre. N'y pensons plus ! Maintenant que l'élection est terminée, me voilà redevenu tory comme auparavant. Et, voyez-vous, Harold, un radical ne ferait pas l'affaire du comté. A une autre élection, vous chercherez un bourg où les anciennes lignées manquent... Certainement, j'aurais été fort satisfait que notre comté vous eût envoyé siéger au Parlement. Un radical de bonne famille aurait bien cadré avec un tory à la nouvelle mode, comme le jeune Debarry. Mais, vous le voyez, ces émeutes, ç'a été une détestable affaire...— Eh ! eh ! fit le recteur en s'interrompant dans ses réflexions politiques, qu'est-ce que cette dame avec un petit garçon ? Je ne la reconnais pas pour être une de mes paroissiennes. »

Harold et Esther, s'étant retournés, virent, s'avançant vers eux, une femme âgée qui tenait par la main un enfant chétif à la chevelure rousse, et fort pauvrement quoique chaudement vêtu. Esther

fils à la vente de drogues qui la faisait subsister au milieu du récit succinct de l'arrestation de Félix d'après de fausses apparences, et de ses plaintes sur l'insouciance des personnages qui, pour siéger au Parlement, compromettent, par leurs manœuvres électorales, l'existence d'individus obscurs. Elle conclut en déclarant d'un ton décisif que c'était le devoir de M. Transome d'aller trouver le roi pour obtenir de lui l'ordre de rendre la liberté à Félix Holt.

Ce *speech*, Mrs Holt l'avait préparé à l'avance, et il lui avait fallu faire appel à toute son énergie pour oser braver un auditoire aussi imposant par une démarche qui, d'ailleurs, était en opposition directe avec les idées de son fils. Cependant sa hardiesse ne blessa aucune des susceptibilités qu'une femme plus politique se serait attachée à ménager.

Le vieux M. Transome, qui était arrivé à son tour, regardait pérorer la mère de Félix sans que sa physionomie perdît l'impassibilité qui assimilait son visage à une figure de cire. Le recteur, accoutumé aux lamentations féminines dont beaucoup de ses paroissiennes ne lui épargnaient pas la monotonie, souriait à demi de sa véhémence. Quant à Harold, il lui répondit tout de suite avec une bonté cordiale :

« Je trouve que vous avez parfaitement raison, Mrs Holt. Pour ma part, je ferai de mon mieux pour disculper votre fils, tant aux Assises comme témoin, qu'en d'autres lieux. Consolez-vous ; si c'est nécessaire, on en appellera au roi, et soyez assurée que je me préoccuperai de vous personnellement, comme étant la mère de Félix Holt. »

Harold pensait avec raison qu'en agissant ainsi, il faisait des progrès dans la bonne opinion d'Esther.

« Eh bien ! monsieur, reprit Mrs Holt, qui n'était pas en disposition d'épancher sa satisfaction en remercîments exagérés, je suis bien aise de vous entendre parler ainsi. Vous auriez été le roi lui-même, que j'aurais pris la liberté de vous dire mon opinion aussi franchement que je viens de le faire. »

C'eût été bien que Mrs Holt se fût arrêtée là. Mais la question des médicaments inventés par son mari ne lui paraissant jamais épuisée, elle y revint en corroborant ses raisonnements sur ce chapitre par des citations à contre-sens de la Bible, de sorte que M. Lingon, malgré sa volonté de garder son sérieux, finit par éclater de rire ; il en fut de même d'Harold, et Mrs Holt, tout à fait décontenancée par une hilarité dont elle ne comprenait pas la cause, recommençait à taper de sa main droite le revers de sa main gauche, lorsque Esther fit diversion à cette scène embarrassante pour tout le monde.

« Vous devez être fatiguée de votre longue marche, et Job aussi,

dit-elle en s'adressant d'abord à Mrs Holt. N'est-ce pas, Job? ajouta-t-elle en caressant le petit garçon, qui s'était timidement reculé comme pour refuser l'invitation que lui faisait Harry de traîner le chariot, Harry présumant que Job ferait un bon cheval qu'il battrait plus fort et qui courrait plus vite que Gappa.

— C'est bien à vous de songer à ce pauvre orphelin, miss Lyon, dit Mrs Holt, qui préféra cette manière indirecte d'accepter l'offre d'Esther à l'aveu positif de sa propre lassitude devant des *gentlemen* qui paraissaient la traiter un peu légèrement. — Je ne doutais pas, continua-t-elle, que vous ne vous comportiez obligeamment à notre égard, comme, au reste, vous l'avez toujours fait, quoique tout le monde s'accordât à dire que vous étiez *haute*. Certainement, vous ne l'avez jamais été avec Félix, car vous l'avez laissé s'asseoir auprès de vous, devant toute la ville, à la séance de l'Ecole libre, lui qui s'est toujours dispensé de porter une cravate. Cela prouve que vous le jugiez à sa valeur. Aussi, je compte que vous voudrez bien parler en sa faveur aux *gentlemen*. »

Harold crut devoir intervenir une seconde fois.

« Soyez assurée, mistress Holt, que j'en sais assez sur le compte de votre fils pour chercher à le tirer de sa situation actuelle. Maintenant, je vous en prie, entrez dans la maison avec le petit garçon pour vous reposer. Dominique, conduisez Mrs Holt; dites à Mrs Hickes de lui faire servir des rafraîchissements, et veillez à ce qu'il y ait quelqu'un pour la ramener à Treby dans le tilbury.

— Je vais rentrer avec Mrs Holt, dit Esther en faisant un effort sur elle-même.

— Non, je vous en prie, dit Harold. Laissez à Mrs Holt le temps de se reposer. Nous reviendrons tout à l'heure, et vous la reverrez avant qu'elle parte. Sans adieu, mistress Holt. »

La pauvre femme était vraiment satisfaite de cette perspective de prendre un peu de repos et de nourriture, principalement à cause du petit orphelin, dont elle se préoccupait avec tendresse. Quand elle vit Dominique soulever de terre l'enfant et le tenir juché sur son bras quelques instants, afin de le familiariser plus vite avec lui, elle se sentit prise pour lui d'une estime qu'elle ne se croyait pas susceptible d'éprouver pour un étranger.

Dominique s'éloignant, Harry et M. Transome le suivirent. M. Lingon échangea un serrement de main avec son neveu et avec miss Lyon, puis s'en alla à travers champs, laissant elle et lui seuls ensemble. Leur situation vis-à-vis l'un de l'autre venait de subir, par le fait de cette visite de Mrs Holt, une légère vicissitude.

La vive perception de toutes choses qui était inhérente à la nature même d'Harold ne pouvait lui faire défaut lorsqu'il s'agissait

de saisir quelque indication des sentiments d'Esther pour lui. Déjà, quelque temps auparavant, sa jalousie avait été éveillée par la possibilité que, antérieurement à l'époque où il l'avait connue, elle eût accordé à quelque autre la préférence qu'il se flattait de lui inspirer. La jalousie est toujours prête à faire des conjectures en deçà et au delà de la réalité. La confusion renouvelée d'Esther, le silence qu'elle avait jusqu'alors gardé sur le caractère de Félix, qui pourtant paraissait digne de remarque, les détails donnés par Mrs Holt sur sa promenade avec lui et sur cette circonstance qu'elle l'avait laissé s'asseoir à côté d'elle *devant toute la ville*, étaient des motifs, non pas seulement de soupçon, mais de conclusion pour l'esprit subtil d'Harold. Toutefois, cette conclusion fut un peu différente de celle qu'Esther avait pressentie.

Il parut à Harold que Félix était le concurrent le moins redoutabl qu'il lui fût possible de trouver comme objet d'une préférence antérieure à celle qu'il pensait avoir conquise pour sa propre personne. Harold Transome pouvait-il considérer au point de vue d'un rival ce jeune ouvrier qui s'était laissé jeter en prison, et dont les qualités intellectuelles, plus élevées peut-être qu'elles ne sont à l'ordinaire chez les hommes de sa condition, n'avaient dû d'être remarquées par une jeune fille un peu romanesque, qu'à la stérilité de la société des dissidents à Treby ? Impossible qu'une femme aussi délicate et distinguée qu'Esther voulût devenir une héroïne de ballade en faisant don de sa beauté et de ses biens à cet amoureux de bas étage. D'ailleurs, Harold caressait cette idée, que les mérites de cet amoureux-là étaient effacés de l'esprit d'Esther par les agréments et la position supérieure d'un autre prétendant bien digne d'être accepté.

Malgré cette confiance fort naturelle chez un homme tel qu'Harold Transome, sa curiosité à l'endroit des antécédents de Félix Holt venait d'être aiguillonnée. En même temps il avait à cœur que ses procédés à l'égard de ce jeune homme le rehaussassent, lui, Harold, dans l'estime d'Esther.

Lorsque M. Lingon les eut quittés, ce fut Harold qui, le premier, parla.

« Je crois voir que ce jeune homme, ce Holt, a du mérite, malgré sa rusticité et ses emportements. Caractère un peu absolu, peut-être, et bizarre. Il en est généralement ainsi des hommes de sa classe, quand ils se sentent supérieurs à leurs camarades.

— Félix Holt a l'esprit cultivé, et il n'est pas du tout bizarre, répondit tranquillement Esther.

— Ah ! fit Harold, à qui le ton positif de cette réponse ne plaisait pas. Alors, son excentricité est une sorte de fanatisme. Avoir re-

noncé à être un docteur *à cheval*, comme le disait sa vieille mère, pour s'adonner à quoi donc?... Voyons, que je me souvienne... Ah! l'horlogerie, n'est-ce pas cela?

— S'il y a de l'excentricité à être meilleur que les autres hommes, il est certainement excentrique, et fanatique aussi, s'il y a du fanatisme à mettre de côté tous les petits motifs égoïstes en vue d'une cause grande et désintéressée. Avant que j'eusse connu Félix Holt, je ne savais pas ce qu'est réellement la noblesse du caractère. »

Chose curieuse, en essayant de dépeindre le naturel de Félix, Esther s'éclairait elle-même sur l'opinion qu'elle avait conçue de lui.

« Dieu me pardonne, je regrette que vous ne m'ayez rien dit de cela plus tôt! » s'écria Harold étonné, mais confiant.

Il regardait Esther, qui ne lui avait jamais paru aussi parfaitement belle qu'en ce moment. Pour rendre justice aux grandes qualités qu'elle reconnaissait chez Félix, elle avait imposé silence à toutes les petites vanités que les inconséquences de Mrs Holt avaient soulevées en elle, et l'admiration qu'elle venait d'exprimer rayonnait sur sa physionomie.

— Je ne comprenais pas bien la signification du beau moral, ajouta-t-elle, et même je n'appréciais pas à sa valeur l'excellente nature de mon père, avant que mon jugement se fût un peu formé en entendant parler Félix, et en voyant que sa conduite s'accordait avec ses paroles. »

En écoutant et en contemplant Esther, pendant qu'elle parlait ainsi, Harold se disait avec satisfaction :

« Ce n'est pas là de l'amour. »

L'enthousiasme d'Esther pour les vertus de Félix ne lui paraissait pas dangereux. Sa réponse aux derniers mots prononcés par Esther témoigna de sa parfaite tranquillité d'esprit.

« Sa vocation est donc une espèce d'apostolat. Je ne l'avais pas jugé ainsi... A la vérité, notre entrevue fut très courte. Depuis qu'il est en prison, on m'a donné à entendre qu'il ne me recevrait pas si je me présentais pour le voir. Je crois qu'il est mal disposé pour moi; mais vous pensez beaucoup de bien de lui, et votre témoignage en faveur de qui que ce soit me suffira toujours, dit Harold en prêtant à sa voix une inflexion plus tendre. A présent que votre opinion sur lui m'est connue, je ferai tous les efforts imaginables pour le sauver... Au fait, j'y étais déterminé auparavant; mais mon désir de vous satisfaire me rendra ma tâche plus aisée. »

L'exaltation momentanée d'Esther, quand elle s'était étendue sur le mérite de Félix, puis l'attendrissement provoqué par les bonnes paroles d'Harold avaient rempli de larmes ses yeux. Ces larmes

donnèrent au regard de remercîment qu'elle adressa à Harold une expression plus touchante, qui le charma. Elle, de son côté, heureuse de le voir accueillir ses idées et se conformer à ses désirs, ouvrit son âme à la délicieuse mais fausse croyance qu'elle aurait assez de pouvoir sur lui pour lui faire faire ce qui lui plairait. Elle oublia complétement les nombreuses impressions qu'elle avait reçues de divers faits, et qui l'avaient laissée jusqu'alors persuadée qu'Harold tenait des chaînes de velours toutes prêtes pour quiconque, homme, femme, enfant, se trouvait dépendre de lui.

Ils gardèrent ensuite le silence pendant quelques instants. Lorsqu'ils furent à peu de distance de la grande entrée du parc, ils retournèrent sur leurs pas.

« Que pourrions-nous faire pour ce jeune homme. Supposez qu'on lui rende sa liberté? dit Harold d'un air de consultation intime. Demain, j'enverrai à sa mère une lettre avec un billet de cinquante livres dans la même enveloppe. J'aurais dû le faire plus tôt; mais, au milieu de tant de choses qui m'ont occupé depuis quelque temps, celle-là est sortie de ma mémoire. Je reviens au jeune homme... Que pensez-vous que nous pourrions faire de mieux pour lui? Il faudrait lui procurer une position dans laquelle ses bonnes qualités seraient mises en évidence. »

Esther, on le sait, recouvrait facilement sa gaîté et sa malice. En ce moment, elle trouva fort divertissantes les intentions de patronage d'Harold à l'égard de Félix.

« Vous marcheriez dans les ténèbres, répondit-elle en riant. Qu'offririez-vous à Félix? Peut-être une place de collecteur d'impôts?... Celle-là ou toute autre, il la refuserait. Félix a fixé lui-même sa destinée... Il a l'intention de rester toujours pauvre.

— Il a cette intention, vraiment! reprit Harold un peu piqué. Mais la réalisation de nos intentions, à tous tant que nous sommes, dépend en grande partie des événements. Ainsi, j'ai l'intention de siéger dans la Chambre des communes; mais la pairie pourrait m'être offerte dans des circonstances qui me la rendraient acceptable.

— Oh! il n'y a point de proportions gardées dans une semblable supposition, repartit Esther toujours avec enjouement. »

Ils continuèrent leur causerie, relevée d'un peu de persiflage de la part d'Esther. Ils étaient de nouveau fort près du château, et ils se disposaient à monter les degrés de la terrasse, lorsque Harold dit en serrant un peu plus contre lui la main qu'Esther avait passée sous son bras:

« Vous êtes une malicieuse fée! Avouez que ce qui vous déplaît en moi, c'est que je ne suis pas romantique.

— Je n'avouerai point que cela me déplaît...

— Du moins, convenez que cela vous étonne.

— Mais non, vous êtes veuf. »

Harold ne répondit pas tout de suite à cette observation. Esther l'avait faite négligemment, et sans l'arrière-pensée d'entraîner Harold à lui dévoiler un passé au sujet duquel il ne s'était jamais montré communicatif avec personne. Néanmoins, le mystère qui couvrait l'existence d'Harold en Orient pendant la période de sa vie conjugale ne laissait pas que de préoccuper fortement l'esprit d'Esther. Après un court silence, il dit d'un ton plus sérieux et un peu attéré :

« Vous ne supposez pas, je l'espère, qu'aucune femme ait encore tenu dans mon cœur et dans ma vie la place que vous y occuperiez ?

— Comment cela? dit-elle assez brusquement.

— La mère d'Harry avait été une esclave... En un mot, elle fut achetée. »

Il était impossible qu'Harold eût pressenti l'effet que cette révélation produirait sur Esther. Son inhabileté à juger les sentiments d'une jeune fille s'augmentait en cette occasion de l'aveuglement intellectuel que produit la préoccupation d'une idée exclusive. L'idée exclusive d'Harold, en ce moment, était de bien persuader à Esther qu'elle aurait droit à des respects et à une influence particulière et suprême. Quant à Esther, elle ne connaissait l'amour tel que l'entendent les Orientaux que d'après les poëmes de Byron, dont elle n'avait lu, d'ailleurs, que quelques-uns où le genre de liaison contractée en Syrie par Harold ne prédomine pas. La brève explication d'Harold la laissa muette.

Harold poursuivit :

« Bien que j'approche de ma trente-cinquième année, je n'avais pas rencontré avant vous aucune femme qui puisse vous être comparée. Il y a dans la vie humaine des périodes qui équivalent au renouvellement de la jeunesse, souvent même elles donnent le bonheur plus sûrement. Avant de vous connaître, je n'avais jamais pensé qu'un jour j'aspirerais au mariage. »

Esther continuait de garder le silence.

« Je n'ose pas dire que j'y aspire maintenant, reprit Harold. Je ne suis pas, comme vous le supposez, un personnage plein de confiance en lui-même. Je suis fatalement dans une position pénible pour un homme dont le cœur s'ouvre à des sentiments tendres. »

Harold venait enfin de faire vibrer la fibre la plus sensible de la délicate organisation d'Esther. Sa générosité innée saisit immédiatement la signification de la dernière phrase d'Harold.

« Ne parlons pas davantage aujourd'hui de difficultés à surmonter, dit-elle à demi-voix et d'un air grave. Je suis entrée récemment dans un monde tout nouveau pour moi ; j'aurais bien des choses à apprendre avant de me familiariser avec un genre de vie auquel je n'ai pas été accoutumée. Entrons dans la maison. Je voudrais revoir Mrs Holt et mon petit ami Job avant qu'ils partent. »

Elle s'était arrêtée devant une porte-fenêtre qui ouvrait sur la terrasse ; elle l'ouvrit, et Harold redescendit le perron pour aller donner un coup d'œil aux écuries.

Esther trouva Mrs Holt assise dans le grand vestibule sur un tabouret devant le piédestal d'une statue. Elle tenait sur ses genoux une corbeille remplie de friandises pour Job. Dominique et Mrs Hickes (autrement appelée Denner) lui tenaient compagnie, pendant que Harry et Job jouaient à cache-cache dans cette vaste pièce garnie de statues et de caisses d'arbustes.

Evidemment l'humeur revêche de Mrs Holt était fort adoucie par la satisfaction qu'elle éprouvait des soins dont elle était l'objet et du bon repas qui lui avait été servi. Toutefois le confortable dont elle jouissait accidentellement ne détournait pas sa pensée du motif de sa visite. Le vieux M. Transome ayant paru tout à coup dans le vestibule, elle se leva, salua respectueusement et recommença auprès de ce personnage, qu'elle présuma être un membre de la famille Transome, ses explications, ses plaintes et ses instances pour que l'on obtînt du roi la mise en liberté de Félix.

« Car, ajouta-t-elle, je me suis informée auprès de gens qui savent bien ces choses, et ils m'ont dit que le roi peut faire grâce à qui que ce soit et de quoi que ce soit, et que c'est une vérité dont on trouve la preuve dans la Bible et hors la Bible. Donc, si l'on demande au roi de la manière convenable de faire ce qui est juste pour mon fils et pour moi, il le fera.

— Oui, oui... C'est un excellent homme... il vous rendra certainement justice, » répondit M. Transome tout ahuri de la prolixité et de la vivacité du langage que cette femme étrangère lui tenait depuis quelques minutes.

Au reste, les idées du vieillard concernant le caractère du roi étaient fort confuses ; elles consistaient en réminiscences tronquées du règne de Georges III.

« Je lui demanderai tout ce que vous voudrez, » conclut-il, désireux de satisfaire Mrs Holt, dont la présence dans le château l'inquiétait par cette possibilité dont son esprit fut tout d'abord frappé qu'elle y deviendrait permanente.

Le petit Harry, trouvant un aspect hostile à cette méchante vieille femme qui retenait là Gappa contre le gré, — semblait-il, — de

celui-ci, s'avança vers elle avec l'intention de la mordre au bras, ce dont il fut empêché par Dominique.

Esther, qui attendait un moment favorable pour intervenir, s'avança alors vers Mrs Holt, et le vieux Transome, la voyant se placer entre lui et sa formidable pétitionnaire, retrouva enfin assez de hardiesse pour retourner sur ses pas, et s'enfuir avec une vitesse chez lui exceptionnelle dans la bibliothèque.

« Ma chère Mrs Holt, calmez-vous et prenez courage, dit Esther. Vous avez fait tout ce qu'il vous était possible de faire par vos paroles. Votre visite, croyez-le, n'aura pas été du temps de perdu pour vous. Puis s'adressant à Dominique : — Le tilbury sera-t-il amené devant cette porte ? »

Dominique alla voir si le véhicule était prêt, et Denner ayant fait observer que sans doute Mrs Holt préférerait monter en voiture dans la cour intérieure, l'emmena avec Job.

III

Peu de temps après la visite de Mrs Holt à Transome-Court, Esther était assise sur le tabouret, à côté du fauteuil de son père, dans le cabinet de celui-ci. Elle écoutait avec anxiété les réflexions peu rassurantes de M. Lyon sur la situation de Félix. A mesure que la session des Assises à Loamford s'approchait, — elle devait s'ouvrir dans une dizaine de jours, — les prévisions du ministre au sujet de la condamnation qui, probablement, serait prononcée contre le meurtrier involontaire du constable Tucker, devenaient de plus en plus sombres. Par cet acte, Félix Holt avait effectivement encouru la terrible pénalité de la transportation.

« Ce qui me rassurait un peu, disait M. Lyon à sa fille, c'était que, lors même qu'un inculpé est déclaré coupable du délit ou du crime pour lequel on le poursuit, si le juge est un homme disposé à l'indulgence et doué de cette équité naturelle qui établit des distinctions, suivant les circonstances, entre des faits en apparence analogues, il peut user de son pouvoir discrétionnaire pour tempérer la pénalité, de manière qu'elle devienne moins dure à subir. Malheureusement, on dit maintenant que le juge attendu à Loamford est un homme sévère et que, d'ailleurs, il nourrit de fortes préventions contre les esprits plus hardis qui ne se tiennent pas immuablement dans les anciennes voies.

— J'assisterai au procès, mon père, dit Esther. Mrs Transome, à qui j'ai parlé de mon intention, m'a dit que c'était aussi la sienne, et qu'elle m'emmènerait. Y serez-vous, mon père ?

— Assurément, je dois y aller, ayant été cité pour porter témoignage du caractère de Félix et de ses remontrances multipliées antérieurement à l'émeute, d'après quoi il est évident qu'il blâmait bien loin de les exciter, les tumultes populaires. Mais c'est une chose déplorable, presque incroyable, pour nous qui connaissons Félix, que le petit nombre de témoins qui déposeront en sa faveur. J'espère, cependant, que le témoignage de M. Harold Transome aura du poids, si, comme vous me le dites, il est disposé à mettre de côté toutes les considérations d'un ordre inférieur et à dire la vérité sans réticences; car la vérité elle-même prend une couleur, d'après la disposition particulière de celui qui la proclame.

— M. Harold Transome est bon et loyal, dit Esther.

— Tant mieux, car, en vérité, je crois que des pervers travaillent contre Félix. Les colonnes du *Duffield-Watchman* contiennent toujours des allusions à notre jeune ami, le représentant comme un de ces hommes malfaisants qui cherchent leurs propres intérêts, sans prendre aucun souci du préjudice qu'ils causent à leur parti en le déshonorant. »

M. Lyon continuait à s'étendre sur ce sujet sans s'apercevoir que sa fille, occupée d'une idée qui, en ce moment, absorbait toutes les autres dans son esprit, l'entendait à peine.

« Mon père, dit-elle enfin avec timidité, j'aurais bien voulu *le* revoir avant son procès? Le pourrais-je?... Voulez-vous le prévenir de mon intention?... Pourrez-vous m'accompagner? »

Le regard attendri de M. Lyon se rencontra avec le regard humide de sa fille. Le ministre ne répondit cependant pas tout de suite... Le soupçon du sentiment qui avait dicté la demande d'Esther se présenta pour la première fois à son esprit. Mais sa délicate tendresse le retint de faire aucune observation qui aurait pu paraître une tentative pour pénétrer un des secrets les plus sacrés du cœur.

« Je ne vois rien qui s'oppose à ce que vous désirez faire, ma chère enfant, pourvu que vous arriviez de bonne heure à Loamford, et que vous mettiez dans votre confidence la vieille dame, de façon que vous puissiez descendre de voiture à un endroit convenable, — à la porte de la maison du ministre indépendant, par exemple, — où je me trouverai pour vous accompagner. Je préviendrai de votre visite Félix; il en sera certainement heureux, sachant qu'il peut être envoyé au loin, et qu'il sera, en quelque sorte, comme enterré pour nous, même si c'est seulement dans une prison, et non pas... »

Le vieillard s'interrompit. Esther avait jeté ses bras autour du cou de son père, et sanglotait comme un enfant. Ce fut un indicible soulagement pour elle que de confier ainsi, d'une manière implicite,

à ce cœur paternel, une inquiétude que, depuis plusieurs semaines, elle avait dû refouler en elle-même. Le vieillard, lui aussi, était profondément ému ; il serrait dans ses bras cette chère enfant, en adressant au ciel une prière mentale.

Le père et la fille se séparèrent sans que M. Lyon eût fait aucune question à Esther sur ses intentions ou ses prévisions à l'égard d'une transaction définitive entre elle et les Transome.

Un des matins suivants, Mrs Transome brodait, assise sur l'ottomane, dans son salon tendu de satin. Esther faisait son filet. Elle avait remarqué que depuis quelque temps l'amabilité affectueuse dont Mrs Transome ne s'était point départie à son égard dissimulait à peine une tristesse toujours croissante. Esther, loin de chercher indiscrètement le secret de cette mélancolie, qui touchait son cœur en même temps qu'elle étonnait sa raison inexpérimentée, feignait de ne point s'en apercevoir ; mais sa déférence et ses attentions soutenues pour Mrs Transome trahissaient son désir de la distraire, autant que cela était en son pouvoir, du chagrin qui la minait.

« Ma chère, dit ce matin-là Mrs Transome, après un long silence qu'Esther avait cru devoir respecter, je rends cette demeure bien triste pour vous. Assise comme vous voilà dans le même salon que moi, vous me représentez la patience incarnée : je dois vous paraître bien ennuyeuse. Ne prenez point de souci de moi, ma chère. Fuyez sans cérémonie la compagnie d'une insipide vieille femme... C'est ce que chacun fait, comme vous le voyez... Je ne suis qu'une partie du vieux mobilier de Transome-Court.

— Chère Mrs Transome, dit Esther en venant s'asseoir tout à côté du panier à ouvrage, vous déplaît-il que je prenne place auprès de vous ?

— Je ne saurais y faire d'objections que par intérêt pour vous, ma petite fée, répondit Mrs Transome en souriant faiblement, et en mettant sa main sous le menton d'Esther pour l'inviter à lever la tête plus haut. Est-ce que cela ne vous donne pas le frisson de me regarder ?

— Pourquoi me dire de pareilles méchancetés ? reprit Esther d'un ton affectueux. Si vous aviez eu une fille, elle aurait désiré rester auprès de vous, d'autant plus que vous auriez eu besoin d'être égayée ; et certainement toute jeune personne a en elle quelque chose du sentiment filial pour une femme plus âgée qui lui témoigne de l'amitié.

— J'aurais été heureuse que vous fussiez réellement ma fille, reprit Mrs Transome, en se redressant pour paraître moins abattue. C'est un semblable lien de parenté qui seul peut faire renaître l'espérance dans le cœur d'une vieille femme. »

Esther rougit; elle n'avait pas prévu cette interprétation de paroles qui lui avaient été inspirées par une tendre pitié. Pour faire promptement diversion à ce sujet d'entretien, elle se hâta de dire, avant même que sa rougeur se fût dissipée :

« Vous êtes si bonne, que j'ose compter sur votre indulgence pour la demande que je vais prendre la liberté de vous faire. Ce serait que, mercredi prochain, nous nous rendions à Loamford de très bonne heure. Je descendrais de voiture à la porte d'une maison où mon père m'attendra... Nous nous sommes donné rendez-vous là. Il s'agit d'une affaire privée, et je voudrais que personne n'en ait connaissance, si c'est possible. Mon père me ramènera auprès de vous à l'endroit que vous nous indiquerez. »

Mrs Transome acquiesça à cette demande sans chercher à savoir quel était le motif de ce petit voyage.

La maison du ministre indépendant, où Esther fut reçue par son père, était située dans une rue tranquille et peu éloignée de la prison. Esther avait jeté un manteau de couleur sombre sur les beaux ajustements de soie noire que Denner lui avait assuré être de rigueur pour les dames qui assistaient, auprès du juge, à quelque procès important. Comme les chapeaux de femme de ce temps, au lieu de mettre en relief le visage, ne le montrait que dans une sorte de perspective, un voile noir, abaissé par devant, suffisait à cacher entièrement les traits.

« J'ai tout arrangé, mon enfant, dit M. Lyon. Félix nous attend... Ne perdons point de temps. »

Ils partirent à pied. Esther n'adressa pas une question à son père. Elle n'avait pas même conscience du chemin qu'ils suivaient. La seule chose dont elle se souvint dans la suite, ce fut la sensation pénible qu'elle éprouva quand ils se trouvèrent dans une enceinte de hautes murailles, et qu'ils traversèrent de longs corridors, avant d'être introduits dans une pièce assez spacieuse.

« C'est ici, mon Esther, qu'il nous a été accordé de voir Félix, dit M. Lyon. Il va paraître. »

Esther ôta machinalement ses gants et son chapeau, comme si elle fût rentrée chez elle après une promenade ; elle n'avait aucune idée nette de rien, si ce n'est qu'elle allait voir Félix. Elle tremblait... Elle avait peur que sa nouvelle position n'eût produit quelque changement dans l'amitié que Félix lui portait... Et de lui-même qu'était-il advenu ? Les injustices, les privations, l'ennui, l'inquiétude n'avaient-ils pu altérer son caractère ?

La porte de la salle ne tarda pas à s'entr'ouvrir... Quelqu'un vint jeter un coup d'œil sur les deux visiteurs, après quoi elle s'ouvrit toute grande, et Félix Holt entra.

« Miss Lyon !... Esther ! » furent ses deux exclamations successives.

Il serra dans sa main la main qu'elle lui avait tendue. Esther le trouva tel qu'il était, peut-être mieux que lorsqu'elle l'avait connu avant cette funeste époque des élections. La distance des temps qui servent à rétablir une comparaison, une séparation plus ou moins prolongée, le prestige de luttes morales vaillamment soutenues, produisent de ces effets d'optique intellectuelle.

« Ne vous préoccupez pas de moi, mes enfants, dit M. Lyon. J'ai à écrire quelques notes, et notre temps est précieux. Nous n'avons pas plus d'un quart d'heure à passer ici. »

Le vieux ministre s'assit devant une fenêtre, en tournant le dos aux deux jeunes gens ; et il se mit à écrire, la tête penchée sur son papier.

« Vous êtes très pâle, et, comparativement à ce que vous étiez autrefois, vous avez l'air souffrant, » dit Esther.

Elle avait retiré sa main de celle de Félix, mais ils étaient restés près l'un de l'autre.

« Le fait est que je ne me plais pas beaucoup en prison, répondit-il en souriant. — Et pourtant, ce que je puis espérer de mieux, c'est d'avoir à y passer un long temps.

— On pense, reprit Esther en évitant de nommer Harold Transome, que, en supposant la plus dure condamnation, le recours en grâce est toujours possible.

— Je ne me fie pas à cela, répondit Félix en secouant la tête. Le parti le plus sage que je puisse prendre, c'est de familiariser ma pensée avec la pire pénalité à laquelle on pourra me condamner. Si j'y parviens, toute condamnation moindre me paraîtra supportable. Et d'ailleurs, vous savez, poursuivit-il en regardant Esther avec plus de gaîté, je n'ai jamais recherché la belle compagnie ni les coussins de soie... Ce ne sera donc pas pour moi un grand désappointement que d'en être privé.

— Voyez-vous les choses sous le même jour qu'autrefois ? demanda Esther. Je veux dire en ce qui concerne la pauvreté et les gens au milieu desquels vous vivrez ? Tous ces tristes événements vous ont-ils laissé aussi obstiné qu'autrefois dans votre manière de considérer la vie sociale ? »

En parlant ainsi elle était pâle. Elle essaya de sourire, mais elle n'y réussit pas.

« A quoi faites-vous allusion ? demanda Félix. Est-ce au genre de vie que je mènerais si je recouvrais ma liberté ?

— Oui. Je me sens découragée pour vous en songeant à tous les

malheurs qui vous ont assailli. Songez comme tout vous a manqué ! »

C'était avec un peu de timidité qu'Esther avait hasardé cette observation. Voyant rayonner dans les yeux de Félix un sourire tout particulier, dont elle connaissait bien la signification, elle ajouta du ton du découragement :

« Vous trouvez que je suis une sotte.

— Non. Je vous trouve dangereusement inspirée. Vous remplissez le rôle d'un messager du prince des ténèbres ; c'est la plus sûre manière de tenter l'homme que de lui démontrer tout ce dont il manque, et tout ce qu'il pourrait se procurer en faisant abstraction de sa conscience. »

Félix continuait de sourire. Dans ses mains, qu'il tenait jointes comme les enfants lorsqu'ils disent leurs prières, il avait renfermé les deux petites mains d'Esther. Leur entrevue était trop solennelle pour que ni l'un ni l'autre se sentissent troublés de la tendresse qu'ils lisaient réciproquement dans leurs yeux. Ils restèrent ainsi tout près l'un de l'autre, tandis que Félix continuait d'exposer à Esther ses anciens principes de conduite, desquels il n'avait pas dévié et dont il ne dévierait jamais.

« Vous êtes absolument le même qu'autrefois, dit Esther.

— Et vous? demanda Félix. Un grand changement s'est effectué dans votre situation. Ç'a été comme un coup de baguette magique.

— Oui, dit Esther d'une voix faible.

— Toutes vos inclinations, tous vos goûts sont maintenant satisfaits... Vous souviendrez-vous de votre ancien pédagogue et de ses leçons? »

Félix était persuadé qu'Esther comptait épouser Harold Transome. Les hommes se trompent souvent ainsi au sujet des femmes dont ils sont aimés. Toutefois, Félix ne pouvait pas faire d'allusions plus directes à ce mariage. Dans son opinion, cette union ne devait pas assurer une destinée heureuse à Esther, sans qu'il eût pu justifier ses craintes par aucun raisonnement. Le fait est qu'il n'approuvait pas qu'Esther épousât Harold Transome.

« Mes enfants, dit alors M. Lyon sans se retourner et en regardant sa montre, nous n'avons plus que deux minutes. »

Et il se remit à écrire.

Esther ne parla pas; mais Félix sentit que ses mains étaient devenues d'une froideur de marbre et que sa taille tremblait. Il ne douta pas que, quelles que fussent ses idées d'établissement, ce ne fût son inquiétude sur son sort à lui qui l'émouvait si profondément. Cédant à l'impulsion irrésistible des sentiments d'intérêt profond

pour son bonheur, de gratitude pour la preuve d'amitié qu'elle lui donnait en ce moment, et enfin d'amour, il dit :

« J'ai eu de rudes combats à soutenir avec moi-même, Esther, et vous voyez que j'avais raison. Une destinée bien plus à votre convenance vous était réservée... Mais j'aurai besoin de savoir que vous jouissez de tout le bonheur dont vous êtes digne. »

Ces paroles résonnèrent trop douloureusement à l'oreille d'Esther pour que des larmes vinssent la soulager. Elle regarda un moment Félix d'un air désolé, puis, retirant ses mains des siennes et se détournant silencieusement, elle alla, avec la raideur de démarche d'une somnambule, vers M. Lyon :

« Mon père, dit-elle, je suis prête... Nous n'avons plus rien à dire. »

Elle revint ensuite près de la chaise sur laquelle elle avait déposé son chapeau. Son teint, de pâle, était devenu livide.

« Esther ? »

Quand elle entendit son nom prononcé par Félix avec l'accent du cœur, elle se dirigea vers lui avec la rapidité de mouvement d'un enfant effrayé qui court vers son protecteur : il la pressa contre sa poitrine, et ils se donnèrent le baiser d'adieu.

Peu de jours après, une grande affluence de monde emplissait la salle du tribunal à Loamford. Esther était sous l'aile de Mrs Transome, et placée de manière à tout voir et tout entendre sans effort. Harold, qui était allé recevoir les deux dames à l'hôtel, avait remarqué qu'Esther paraissait souffrante et extraordinairement distraite; mais cela s'expliquait par son assiduité à l'égard de l'issue d'un procès où l'inculpé était un ami.

Si Esther eût été moins profondément absorbée par l'intérêt de l'affaire qui allait se juger, elle se serait certainement aperçue qu'elle était l'objet de l'attention générale. Ses charmes juvéniles, l'air majestueux de Mrs Transome, avec qui elle était arrivée, les empressements pleins de convenance d'Harold, auraient suffisamment motivé la curiosité et l'admiration qui s'attachaient à elle; mais il y avait encore une autre cause. On se disait à l'oreille qu'elle était la revendicatrice des biens des Transome, et qu'Harold Transome allait l'épouser. Harold lui-même ne démentait pas ce fait ou cette probabilité, qui, du reste, n'avait rien que d'honorable pour lui.

Cependant l'intérêt qu'inspirait l'accusé dépassait de beaucoup la curiosité qu'excitait miss Lyon. Dès que Félix parut à la barre, cet intérêt se traduisit par un murmure qui s'éleva et se répandit dans la salle comme un fort bourdonnement. Il ne céda qu'aux injonctions réitérées des magistrats pour obtenir le silence. Esther

avait appris avec satisfaction, de son père, que Félix avait obtenu de Mrs Holt de ne point paraître à l'audience, bien que sa déposition eût pu lui être utile en prouvant l'emploi de son temps; mais, en vérité, les bavardages de cette femme lui eussent été peut-être plus préjudiciables qu'utiles.

« C'est vraiment un très beau garçon, dit Harold à Esther, de laquelle il s'approcha après avoir eu un colloque avec le procureur de l'inculpé. Pourvu qu'il ne fasse pas de bévues en se défendant lui-même.

— Il n'y a pas à craindre qu'il fasse de bévues, » répondit Esther.

Quand Félix s'était présenté à la barre, il avait parcouru toute la salle du regard, évitant de l'arrêter sur Esther une minute de plus que sur toute autre personne. Cette délicatesse de procédé permit à miss Lyon de ne pas le perdre de vue pendant la durée de la procédure, ce qui lui fut facilité par cette circonstance que M. Lyon se trouvait précisément dans la même direction que lui.

Harold étant resté auprès des deux dames, il arriva qu'Esther, s'étant retournée à un certain moment pour lui demander un renseignement sur les témoins qui comparaîtraient les premiers, fut stupéfaite, presque effrayée de l'expression de sa physionomie.

« Mon Dieu! dit-elle un peu inconsidérément, comme vous paraissez irrité! Je ne vous avais jamais encore vu cet air-là. Ce n'est pas mon père que vous regardez ainsi!

— Oh! non. Ce qui m'irrite, c'est la vue de quelqu'un dont je détourne mon regard, répondit Harold en s'efforçant de surmonter la colère qui s'emparait de lui. C'est ce Jermyn, ajouta-t-il en comprenant dans un même coup d'œil sa mère et Esther. Depuis que j'ai refusé à cet homme une entrevue et que je lui ai renvoyé sa lettre, mes yeux le rencontrent partout. Je suis décidé à ne plus jamais lui parler. »

Mrs Transome entendit cette explosion de colère de son fils sans changer de couleur. Elle y était préparée. Ayant vu Jermyn dans la salle, elle avait mis sur sa physionomie son masque d'immobilité marmoréenne.

De ce moment, l'attention d'Esther se fixa sur la manière de procéder de la cour et sur l'attitude prise par Félix. Tous les faits relevés par l'accusation nous sont déjà connus. Seulement les variantes qu'y ajoutèrent les témoins à charge les représentèrent sous un jour fort différent de celui dont les eût éclairés la stricte vérité.

Ainsi Spratt, malgré l'épouvante qui l'avait presque paralysé, avait compris suffisamment ce qui s'était passé pour jurer que, lorsqu'on l'avait attaché au poteau, Félix dirigeait les actes de la popu-

lace. La déposition de l'hôtelier des *Sept-Etoiles*, qui devait à Félix d'avoir échappé à la poursuite d'émeutiers ivres, aboutit à démontrer que M. Holt commandait la multitude insurgée avant qu'elle se fut emparée de la personne de Spratt. Divers témoins honorables attestèrent sous le serment que Félix encourageait par ses paroles les émeutiers qui traînaient Spratt dans King-street, qu'il avait assailli l'infortuné Tucker et brandi son sabre sous la fenêtre du manoir au Grand Treby.

Trois autres témoins, dont l'un était clerc de notaire à Duffield, et les deux autres des commerçants de Treby, citèrent des paroles prononcées par Félix, lesquelles paroles concordaient avec ses opinions politiques avouées et corroboraient sa participation apparente à l'émeute. Le public ni la cour ne surent pas, et les témoins eux-mêmes ne savaient pas précisément combien leur mémoire et leur conviction sur ce point avaient été influencées par un esprit artificieux. Le procureur John Johnson était parent ou allié d'un des deux commerçants de Treby et ami du clerc de Duffield.

M. Johnson se trouvait ce jour-là dans la salle du tribunal à Loamford ; mais il se tenait à l'écart. Il y était venu pour informer Jermyn et pour s'instruire lui-même par d'autres renseignements de la situation des affaires concernant les Transome et Esther. Leur présence collective en ce lieu témoignait de leur bonne entente.

Lorsque l'audition des témoins à charge fut close, les étrangers, à qui le caractère de Félix était inconnu, jugèrent sa situation bien grave. Félix avait relevé seulement deux points à discuter : « Spratt n'avait-il pas la conviction que le fait d'avoir été attaché au poteau l'avait garanti d'autres outrages et de blessures probablement mortelles ? » — « Et le commerçant qui avait témoigné de l'ordre donné par Félix à la populace de laisser Tucker seul, n'avait-il pas entendu peu auparavant plusieurs voix crier à la foule qu'il fallait attaquer et envahir les celliers de Tiliot et la brasserie de Wace ? »

Vint ensuite le tour de l'accusé de prendre la parole pour sa propre défense. Quand il commença à parler, il se fit soudain dans la salle un silence profond comme celui de la tombe. Sa voix était ferme et sonore, quoique la fatigue qu'il éprouvait fut empreinte sur son visage. Esther, qui jusqu'alors avait écouté attentivement, mais avec calme, les précédentes dépositions dont la malveillance l'inquiétait sans l'étonner, éprouva une indicible angoisse quand Félix commença à parler du ton grave qui lui était habituel :

« Mylord, je ne vais pas abuser du temps de la cour. Je serai aussi succinct que possible. Je pense que les témoins ont dit la vérité telle que leur observation superficielle des faits la leur a représentée.

Je dirai donc simplement à la cour comment j'ai été enveloppé par la populace, comment j'en suis venu à attaquer le constable et quelles circonstances m'ont amené à agir d'une manière qui m'est préjudiciable, par les fausses apparences qu'elle a prêtées à mes intentions. »

Félix exposa ensuite sous leur vrai jour les faits qui avaient eu lieu.

« Voilà tout ce que j'ai à dire, mylord. Je repousse l'accusation de meurtre, parce que ce mot pourrait impliquer une intention qui fut tout à fait étrangère à mon action. Lorsque j'ai terrassé Tucker, je ne voyais pas la possibilité qu'il en mourût, ce genre de lutte n'ayant pas ordinairement d'issue fatale. Quant au délit d'attaque d'un constable, il me fallait choisir précipitamment entre cet acte et le fait d'être moi-même renversé. Lui, d'ailleurs, se jetait sur moi parce qu'il se méprenait sur mes intentions. »

Félix acheva de présenter sa justification succinctement et loyalement, mais non point favorablement pour sa cause, la profession de foi sociale qu'il y entremêla devant être taxée d'illégale par la magistrature et par une considérable fraction du public. Avant de clore son discours par cette phrase sacramentelle : « Je n'ai plus rien à dire, mylord, » il lança une allusion mordante au candidat radical, qui se met volontairement à la tête d'une populace ivre et hurlante dont le rôle public ne peut consister qu'à briser des fenêtres, à détruire des produits de l'industrie et des denrées et à mettre en danger des vies humaines.

« Je prévoyais qu'il ferait des bévues, » dit Harold à voix basse en s'adressant à Esther.

La voyant tressaillir légèrement, il craignit qu'elle ne le soupçonnât d'être principalement piqué de la boutade contre le candidat radical ; et tout de suite il ajouta :

« Je ne parle pas de sa dernière phrase, mais de toute sa péroraison... Elle lui nuira auprès du jury, qui ne l'aura pas comprise, ou plutôt qui la comprendra à faux. Et, je le parierais, il aura indisposé contre lui les juges. Reste à savoir ce que nous, les témoins à décharge, nous pourrons dire pour annuler l'effet de ce qu'il a dit pour sa propre défense. »

Le premier appelé de ces témoins fut M. Lyon. Il exposa nettement le caractère pur et bienveillant de l'accusé ; il parla des peines que celui-ci s'était données pour tâcher de fonder à Sproxton une école du soir, et pour amener les ouvriers de ce district à prendre des habitudes d'ordre et de sobriété. Finalement, il raconta comment Félix Holt était allé, d'après son désir à lui, Lyon, à Duffield, le jour de la nomination des candidats, combien, à son

retour, il avait blâmé avec indignation l'emploi que l'on avait fait en cette occasion des hommes de Sproxton, ce qui constituait, à son sens, un délit, celui de soudoyer une violence aveugle.

Cette déposition était en elle-même excellente par sa sincérité et sa clarté. Malheureusement l'air chétif et les manières gauches du ministre indépendant en rendirent l'impression presque nulle, par le penchant à la raillerie d'un auditoire généralement mal disposé pour les membres de l'Eglise dissidente.

Par des motifs tout différents, le témoignage d'Harold Transome manqua aussi, quoique à un degré moindre, de cette influence persuasive qui entraîne l'opinion publique. Dans la composition du tribunal les tories prédominaient, et ils n'étaient pas fâchés d'avoir cette occasion de mortifier un peu le parti adverse dans la personne d'un de ses adhérents les plus importants. Harold avait conscience de cette hostilité, qui ne lui ménagerait pas les questions embarrassantes sur le chapitre de ce que l'on appelait les *mesures électorales*. Lorsqu'on l'interpella malicieusement sur le fait d'un conciliabule tenu à son intention dans le cabinet de maître Jermyn, il répondit avec une aigreur, que contribuèrent à susciter en lui les haussements d'épaules, les ricanements comprimés et les clignements d'yeux des gentlemens campagnards, qui se trouvaient en majorité dans la salle :

« M. Jermyn était alors mon agent. Maintenant je n'ai plus avec lui que des relations hostiles. »

Harold aurait regretté de n'avoir pas su contenir sa mauvaise humeur, si, d'autre part, il n'eût été bien aise de blesser Jermyn, qui devait l'avoir entendu.

Quant à ce qui concernait directement Félix Holt, Harold s'attacha, ainsi qu'il l'avait promis à Esther, à représenter son caractère et sa conduite tels que lui-même les comprenait maintenant, d'après la déclaration que lui en avait faite miss Lyon. Mais si ce candidat ultra-libéral et ce démocrate radical, tous deux beaux, le premier comme un portrait de Thomas Lawrence, le second comme une statue antique, attiraient à eux l'admiration, et un peu aussi la sympathie des dames, même les plus tories de l'auditoire, leurs opinions ouvertement proclamées ne pouvaient que les desservir auprès du jury.

Parmi les témoins qui succédèrent à M. Lyon et à Harold, il y en eut deux qui déposèrent que Félix avait essayé de conduire la populace dans Hobb's-Lane pour la détourner de se rendre au manoir des Debarry. Ils appuyèrent aussi sur le caractère menaçant de la violente agression à laquelle Tucker se disposait contre lui.

Pendant ce temps, Esther, de plus en plus agitée et désolée, se

disait que tous ces témoignages, considérés en masse ou en détails, étaient insuffisants pour persuader le jury de l'innocence de l'accusé. Et c'était, cependant, des convictions personnelles de chacun des membres du jury que dépendait surtout le verdict qui allait être prononcé. N'avait-elle pas toujours entendu répéter que les jurés déclaraient un inculpé « coupable » ou « non coupable, » suivant la sympathie ou la prévention qu'il leur inspirait? Et il ne s'était trouvé là personne qui eût fait connaître le caractère et la conduite de Félix Holt en arrière et en dehors de l'émeute. Une idée généreuse surgit dans l'esprit d'Esther. Harold n'avait pas encore regagné sa place auprès de sa mère et de miss Lyon; mais M. Lingon était assis sur le même banc qu'elles.

« Je vous en prie, lui dit-elle, avertissez le procureur du roi que j'ai une déposition à faire à l'égard de l'accusé. Ne perdez pas une minute.

— Mais... savez-vous ce que vous direz? lui demanda M. Lingon, étonné au plus haut point.

— Oui... Je vous en supplie, pour l'amour de Dieu, allez, monsieur Lingon!... Je crois que si je ne puis pas faire cela, j'en mourrai de chagrin. »

Le vieux recteur, toujours guidé par son bon naturel, pensa qu'effectivement ce serait une chance additionnelle de salut pour ce pauvre garçon. Il ne résista pas davantage à la prière d'Esther et alla parler au procureur : deux minutes après, Esther entrait dans le compartiment des témoins. Il y eut par toute la salle comme un mouvement électrique de surprise, et sur la figure jusqu'alors impassible de Félix, ceux dont l'attention n'eût pas été absolument détournée de lui par l'apparition de miss Lyon auraient pu voir un rayonnement passager.

Au premier moment, Harold avait tressailli et s'était alarmé pour elle; mais un instant après, il n'éprouva plus qu'une sorte de contentement glorieux de la belle et noble attitude de la jeune fille. Elle ne rougit pas, bien qu'elle fût le point de mire de tous les yeux. On comprenait qu'aucune vanité, aucune timidité ne pouvaient contre-balancer en elle le profond sentiment de justice auquel elle venait de céder. Elle commença et poursuivit sa déposition sans qu'on la questionnât et qu'on l'interrompît. Toutes les physionomies étaient sérieuses et respectueuses.

« Je suis Esther Lyon, la fille de M. Lyon, le ministre indépendant à Treby, et qui a été un des témoins pour l'accusé. Je connais bien Félix Holt. Le jour de l'élection à Treby, comme il savait que mon père, étant absent, je devais être très effrayée des bruits de l'émeute qui arrivaient de la grande rue à notre ruelle déserte, il vint

me voir vers le milieu de la journée pour me rassurer. A ce moment, l'agitation populaire avait cessé et les rues redevenaient libres. Mais Félix craignait que les ouvriers s'attroupassent de nouveau après s'être enivrés, et que les choses prissent plus tard une mauvaise tournure. Cela l'inquiétait et l'attristait beaucoup. Il ne tarda pas à s'en aller. Son âme était ouverte à toutes les grandes idées qui naissent de la véritable philanthropie. Certainement, il n'eût jamais blessé un de ses semblables, ni ne se fût joint à une émeute volontairement. Sa nature est noble, son cœur est affectueux; il ne peut avoir eu que des intentions droites et bonnes. »

Lorsque Esther se tut, Harold se trouvait près d'elle pour lui présenter le bras et la reconduire à sa place; quand elle y fut arrivée, Félix, pour la première fois, osa la regarder : leurs yeux se rencontrèrent. Après l'effort qu'elle venait de faire, la jeune fille épuisée se trouva incapable de juger, de comprendre ce qui se passait et ce qui se disait autour d'elle.

Il y eut un court temps d'arrêt pendant lequel le précédent silence de l'auditoire fut troublé par de nouveaux bourdonnements de voix et par des accès de toux. Il n'y eut pas réaction dans les sentiments de bienveillance qu'avaient éveillés en faveur de l'accusé le discours naïf et l'action touchante d'Esther; mais les magistrats, quelque émotion que l'on puisse exciter passagèrement en eux, n'en restent pas moins attachés à l'application littérale et à la stricte exécution de la loi.

L'accusateur public considéra comme un impérieux devoir pour lui de rétablir dans l'esprit des jurés, par sa réplique, l'impression qu'il leur avait déjà donnée par son réquisitoire de la culpabilité de Félix Holt, et le juge qui présidait pensa devoir renforcer cette impression par son résumé de la procédure; même les jurés trouvèrent, pour la plupart, que si l'inculpé était tenu dans une haute estime par ses amis et par une jeune femme au cœur généreux, sa conduite n'en avait pas moins été d'un dangereux exemple. Le fait d'attaquer et tuer un constable constituait un acte criminel, qui n'avait pas de droits à l'indulgence du législateur.

Vainement Harold insista-t-il auprès d'Esther, la voyant prête à défaillir, pour qu'elle se retirât avec Mrs Transome et M. Lingon, lui promettant d'aller lui rendre compte du jugement dès qu'il serait prononcé; elle préféra rester, l'assurant qu'elle était seulement un peu fatiguée d'avoir parlé en public. Elle avait intérieurement résolu de voir Félix jusqu'au moment où il sortirait de la salle. Elle entendit donc prononcer le verdict : « Coupable de meurtre », et la pénalité : « Emprisonnement de quatre ans. »

Les yeux d'Esther étaient alors fixés sur la physionomie de

Félix, dont les lèvres tremblèrent légèrement. Du reste, il garda une apparence calme. Esther sentit son cœur se gonfler douloureusement. Elle se leva, craignant de perdre connaissance, et mit sa main dans celle de Mrs Transome, afin de retrouver un peu de force par ce contact humain. La salle était encore remplie de monde lorsqu'on emmena Félix. Elle ne pouvait plus le voir.

« Maintenant, allons-nous-en, » dit-elle en abaissant son voile.

IV

Le lendemain de ce jour, vers midi, un meeting considérable de magistrats et de gentlemen avait lieu dans la principale salle de l'hôtellerie du *Cerf-Blanc*, à Loamford.

L'émotion occasionnée la veille par la spontanéité d'action d'Esther portait ses fruits. Cette société d'élite, dans laquelle se trouvaient naturellement Harold Transome, l'excellent et influent sir Maxime Debarry, son frère le recteur Auguste, était réunie là pour rédiger et signer un mémoire en faveur de Félix Holt, à l'adresse du secrétaire des commandements royaux. Sir Maxime et Harold Transome avaient été les deux plus zélés promoteurs de cet appel en haut lieu d'un jugement rigide, en ce sens que le meurtre qui l'avait motivé était, en réalité, un accident. Néanmoins, sir Maxime et Harold, tout en agissant de concert dans cette affaire de pétition, ne s'étaient point consultés l'un l'autre. Le vieux baronet gardait rancune à Harold pour son radicalisme. Un très léger salut était la seule civilité qu'il fît maintenant à son jeune voisin, et celui-ci n'était pas homme à s'exposer à voir mal accueillir ses avances.

L'objet du mémoire, après avoir été discuté, du reste, sans ombre d'opposition, fut approuvé à l'unanimité. Quelques-uns des invités du meeting, qui, empêchés par une cause ou une autre, ne s'y étaient pas rendus, avaient promis leur adhésion et leur signature. M. Lingon était de ce nombre. On pouvait d'ailleurs compter que Philippe Debarry, retenu, comme l'on sait, à Londres pour la session du Parlement, ne manquerait d'appuyer, et certainement avec succès, la pétition. Au moment où nous introduisons le lecteur dans cette grande salle du *Cerf-Blanc*, le but de la réunion ayant été atteint d'emblée, ceux qui la composaient se fussent probablement retirés, si la dimension plus longue que large de la salle ne les eût excités à s'y promener par deux ou par trois, tout en causant agriculture, chasse ou industrie. Chose à noter, parce qu'elle est une des nombreuses preuves que, sur beaucoup de points, la vanité du

sexe fort ne diffère pas autant que l'on veut nous en persuader de la vanité du sexe faible, tous ces hommes, jeunes ou vieux, laids ou beaux, petits ou grands, ne manquaient jamais, en passant devant une haute glace qui remplissait tout l'espace entre deux fenêtres, de regarder avec une attention sérieuse leur propre personne qui s'y trouvait réfléchie dans sa grandeur naturelle. De ce côté, les groupes se renouvelaient continuellement. N'ayant plus à se consulter réciproquement, ils allaient se disperser, lorsqu'un homme qui n'avait pas été invité à la réunion, et qui, loin de s'imaginer que sa présence y serait bien venue, ne doutait pas, au contraire, qu'elle ne causât une amère contrariété à une personne, au moins, s'avança dans cette salle. M. Jermyn était vêtu avec élégance, et toute sa personne avait la bonne tenue que nous lui connaissons.

Après sa dernière visite à Mrs Transome, Jermyn avait fait demander à Harold une entrevue qui lui avait été refusée; puis lui avait écrit une lettre qui lui avait été renvoyée sans être décachetée et avec l'avis qu'aucune communication n'aurait désormais lieu entre eux que par l'intermédiaire des conseils d'Harold. La veille, Johnson avait informé Jermyn que les poursuites contre lui à la chancellerie, un moment interrompues, étaient reprises et qu'il en entendrait bientôt parler.

« Il faut pourtant que je le voie et qu'il m'entende », s'était dit l'opiniâtre et vigoureux procureur.

Ayant eu connaissance du meeting au *Cerf-Blanc*, il y venait bien décidé à accoster Harold bon gré mal gré. A toutes les considérations qui pouvaient se présenter à son esprit comme autant d'objections à toutes les choses qu'il croyait s'entendre dire par une voix imaginaire, sa réponse mentale était celle-ci : « Tout cela est fort beau, mais je n'entends pas être ruiné, si je puis l'éviter, surtout ruiné de cette manière. »

Lorsque Jermyn entra dans la salle du *Cerf-Blanc,* il ne vit pas immédiatement Harold. La porte se trouvait à une des extrémités de la salle, et des groupes d'hommes, qu'épaississaient leurs pardessus, interceptaient la vue de l'autre extrémité. Son arrivée fut d'autant moins remarquée que beaucoup de *gentlemen* étaient venus tard, et deux ou trois d'entre ceux-ci, qui le connaissaient bien, auraient été embarrassés plutôt qu'amusés de se trouver en face de l'agent à propos duquel Harold avait dit la veille tout haut, dans le compartiment des témoins, « qu'il n'avait plus avec lui que des relations hostiles ».

Jermyn s'avança donc, faisant et recevant à droite et à gauche des petits signes de tête en manière de salut, jusqu'à ce qu'il aperçût Harold debout à l'autre bout de la salle. Le procureur qui avait

travaillé pour Félix en réunissant pour ce dernier les témoins à sa décharge, lui parlait en lui remettant un papier, après quoi il s'en alla.

Harold était resté debout et isolé. Ses yeux étaient fixés sur la note qu'on lui avait remise. Il était remarquablement beau ce matin-là ; la course qu'il venait de faire rapidement à cheval de Transome-Court à Loamford, la conversation animée à laquelle il avait pris part, le désir de se bien poser dans l'esprit de voisins plus ou moins éloignés avec lesquels cette conférence lui avait procuré l'occasion de faire connaissance, étaient autant de causes d'une animation qui lui seyait bien. A le regarder, caressant sa moustache de sa main gauche, tenant dans sa main droite sa cravache et le papier dont ses yeux bruns parcouraient rapidement les lignes, tandis que ses lèvres dessinaient cette courbe gracieuse qui, mieux encore que le sourire, témoigne d'un contentement intime, personne n'aurait douté que son esprit ne fût en repos.

Jermyn se dirigea rapidement, mais sans bruit, vers lui. Les deux hommes étaient de même taille ; et, avant qu'Harold, dont la tête se penchait un peu sur le papier qu'il lisait, eût pu soupçonner l'approche de quelqu'un, la voix de Jermyn prononça tout près de son oreille, non pas comme un chuchotement, mais d'un ton dur, incisif, incivil, sans être pourtant élevé, ces paroles :

« M. Transome, il faut que je vous parle en particulier »

Ce son de voix retentit dans toute l'organisation d'Harold, en lui causant une sensation d'autant plus insupportable, que ce fut comme un contraste avec le bien-être moral dont il jouissait une minute auparavant. Il tressaillit, et, se retournant, regarda Jermyn dans les yeux.

Pendant un instant, qui leur parut long, ni l'un ni l'autre ne parlèrent. Une colère haineuse obscurcissait peu à peu leurs visages. Harold se sentait une grande envie d'écraser cet insolent ; Jermyn savait qu'il pouvait lui décocher des mots qui, comme autant de griffes, lacéreraient son obstination et le forceraient à se soumettre. Il dit d'un ton plus bas que la première fois, mais aussi plus dur et plus mordant :

« Autrement, vous aurez sujet de vous en repentir... par intérêt pour votre mère. »

A ce dernier mot, Harold, aussi prompt que la flamme qui jaillit, avait lancé un coup de cravache au visage de Jermyn, qui fut garanti de son atteinte par le bord de son chapeau. Jermyn, homme doué d'une grande force, saisit aussitôt d'une main et retint par ses habits, tout juste au-dessous de la gorge, Harold, en le secouant légèrement, de manière à le faire chanceler.

La durée et la violence de cette scène avaient naturellement appelé sur l'extrémité de la salle où elle se passait l'attention générale. Mais Jermyn et Harold étaient dans un état d'exaspération que la présence d'étrangers n'aurait pas suffi à calmer, même si ceux-ci eussent été proches d'eux.

« Lâchez-moi, faquin, disait Harold furieux, lâchez-moi, ou vous mourrez de ma main !

— Faites, dit Jermyn en serrant les dents, *je suis votre père.* »

Par le précédent mouvement de Jermyn, qui avait repoussé Harold en arrière, les deux hommes se trouvaient maintenant tout près de la grande salle. L'un et l'autre étaient blêmes ; la colère et la haine étaient également empreintes sur leurs visages ; leurs mains à tous deux étaient levées en l'air. Quand Harold entendit ces derniers mots terribles, il eut un râlement qui lui fit faire un soubresaut. Ses yeux, en se détournant du visage de Jermyn, se portèrent sur le miroir où il retrouva ce visage à côté du sien : leur ressemblance lui confirma cette odieuse paternité.

Ce jeune homme si robuste allait s'évanouir si, au moment même où Jermyn qui le tenait encore, lâchait prise, il ne se fût senti soutenu par le bras. Sir Maxime Debarry était auprès de lui.

« Quittez cette salle, monsieur, dit le baronet à Jermyn avec un accent impérieux et méprisant. C'est un meeting de *gentlemen.* — Venez, Harold, ajouta-t-il en s'adressant à ce dernier du ton amical qu'il avait autrefois avec lui, sortons ensemble. »

Harold arriva à Transome-Court un peu avant cinq heures. Tandis qu'il suivait au galop de son cheval le large chemin sinueux qui traversait le parc, le soleil couchant perçait çà et là les arbres de ses rayons, traçait sur l'herbe les ombres du cavalier et de son groom, et illuminait quelques-unes des fenêtres du château dont on avait en vue la façade. Mais l'amertume actuelle des pensées d'Harold lui faisait paraître ces rayons de soleil presque aussi dérisoires qu'un sourire factice.

Lorsqu'il eut mis pied à terre et qu'il fut entré dans le vestibule, Harry accourut, comme à l'ordinaire, en faisant entendre ses petits cris de joie ; il se précipita vers son père, qui posa sa main sur la tête du petit garçon, puis dit à Dominique d'une voix fatiguée :

« Emmenez l'enfant. Informez-vous où est ma mère. »

Dominique répondit que Mrs Transome était en haut. Il l'avait vue monter l'escalier en revenant de sa promenade avec miss Lyon, et elle n'était pas descendue depuis lors.

Harold se débarrassa de son chapeau et de sa redingote et se dirigea tout de suite vers l'appartement de sa mère. Il y avait encore une espérance au fond de son âme. Dans le monde, il y a tant de

maux et de douleurs occasionnés par la médisance et par la calomnie! C'était peut-être simplement d'un mensonge qu'il souffrait si cruellement.

Il frappa à la porte du cabinet de toilette de sa mère, dont la voix répondit immédiatement :

« Entrez! »

Mrs Transome se reposait sur sa chaise longue, ainsi qu'elle le faisait souvent entre sa promenade de l'après-midi et le dîner. Elle avait substitué un peignoir à sa robe ajustée. En ce moment, elle ne se sentait ni plus ni moins inquiète qu'elle ne l'était habituellement. Mais quand Harold entra, la certitude d'un malheur s'empara de son esprit. Ce fut comme si une lettre cachetée de noir, depuis longtemps attendue, lui arrivait. C'est que jamais auparavant elle n'avait vu le mâle visage d'Harold exprimer une aussi profonde anxiété. Une maladie de plusieurs semaines n'aurait pas plus changé sa physionomie que les cinq heures d'angoisses morales qu'il venait de passer. On aurait pu croire, tant il paraissait abattu, qu'il avait lutté avec quelqu'un et reçu un coup mortel.

Dès le premier pas qu'il fit dans l'appartement, il porta son regard, devenu fixe, sur la figure de sa mère. Elle, de son côté, tint ses yeux attachés sur lui pendant qu'il s'avançait.

« Ma mère, dit-il, restant debout devant elle et parlant avec une lenteur qui contrastait étrangement avec la vivacité habituelle de sa parole, dites-moi la vérité afin que je puisse savoir comment agir. » — Il fit une courte pause, puis demanda : — « Qui est mon père? »

Elle resta muette, ses lèvres étaient blanches. Harold garda le silence pendant une ou deux minutes, comme attendant une réponse, et ensuite reprit : — « *Il a dit*... et devant d'autres... qu'*il* est mon père. »

Harold regardait toujours sa mère. Elle était comme pétrifiée. Ses yeux seuls conservaient de l'expression, l'expression de la détresse. Elle ne les abaissa pas; mais elle ne répondit point. Son fils détourna d'elle son regard et la quitta. En ce moment, Harold souffrait trop horriblement pour pouvoir ressentir ou seulement montrer de la pitié. Son orgueil se révoltait contre une telle paternité.

Peu après qu'Harold fut sorti du cabinet de toilette de sa mère, Denner y entra pour la rhabiller. Elle s'approcha de la chaise longue sur laquelle Mrs Transome était restée assise, et elle fut frappée du morne désespoir qui creusait ses traits. Des larmes bordaient ses paupières, d'où elles roulaient parfois lentement sur ses joues.

Denner garda quelques instants le silence. Enfin, elle dit d'un ton suppliant :

« Je vous en prie, madame, parlez-moi! qu'est-il arrivé?

— Le pire, Denner, le pire.

— Vous êtes malade. Laissez-moi vous déshabiller et vous coucher.

— Non, je ne suis pas malade... Je ne suis pas près de mourir... Je vivrai... je vivrai.

— Que dois-je faire, madame?

— Allez dire que je suis souffrante, et que je ne dînerai pas. Vous pourrez ensuite revenir. »

Ce jour-là donc, Esther dîna seule avec le vieux M. Transome, Harold leur ayant fait savoir qu'il était occupé et avait déjà dîné. En sortant de table, M. Transome alla, suivant sa coutume, dormir sur son sofa dans la bibliothèque, et Esther passa dans le petit salon, dont la solitude inaccoutumée l'attrista. Elle était, d'ailleurs, fort anxieuse de savoir ce qui avait été décidé dans le meeting, à Loamford, en faveur de Félix. Il lui semblait que si Harold eût eu de bonnes nouvelles à lui donner, il aurait bien trouvé le temps de le faire sans retard.

Une demi-heure s'était à peine écoulée, cependant, lorsque Dominique vint lui dire que M. Harold lui présentait ses civilités, et la priait de vouloir bien lui accorder un entretien dans son cabinet d'étude. Esther accéda à cette demande, non sans un peu de surprise. Toutes ses craintes et toutes ses espérances se concentrant en ce moment sur Félix, il ne lui venait pas à l'esprit qu'Harold pût avoir à lui dire, ce soir-là, quelque chose de particulier sur d'autres sujets.

Harold n'était pas dans son cabinet lorsque Dominique y introduisit Esther; mais aussitôt averti, il vint l'y rejoindre. Depuis son entrevue avec sa mère, il avait énergiquement recouvré son pouvoir sur lui-même ; il s'était habillé, et avait un air parfaitement calme. Cependant, sa physionomie était plus grave qu'à l'ordinaire, et Esther comprit, dès le premier coup d'œil, qu'il y avait comme un fardeau sur son esprit.

Ils se touchèrent la main en silence. Esther regardait Harold avec un étonnement mêlé d'inquiétude. Il s'en aperçut, et, conjecturant que la gravité solennelle de sa physionomie en était la cause, il dit :

« Ne vous alarmez pas!... Je suppose que mes traits ont gardé l'empreinte de l'agitation morale à laquelle j'ai été récemment en proie; mais elle n'a été causée que par des chagrins privés qui ont rapport seulement à moi et à ma famille.

Esther s'étonnait de plus en plus. Elle ne s'était pas assise; tous deux se tenaient debout devant le foyer.

« Mais, reprit Harold d'une voix oppressée par un sentiment nouveau plus intense qu'il n'aurait jamais auparavant cru devoir l'éprouver un jour, ces chagrins privés apportent un changement dans ma position à votre égard ; c'est sur ce point que j'ai désiré avoir un entretien avec vous. Quand un homme voit ce qu'il doit faire, le mieux est de n'y point mettre de retard. Il ne peut pas répondre du lendemain pour lui-même. »

Comme Esther continuait à le regarder les yeux grands ouverts, Harold se détourna un peu, s'accouda sur la tablette de la cheminée et cessa de la regarder en lui parlant :

« Mes sentiments m'entraînent dans une autre voie. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous avez certainement dû penser, que si notre position respective eût été autre, s'il n'y avait pas eu de possibilité de m'accuser de songer à des intérêts matériels, je vous aurais dit simplement et franchement depuis longtemps que je vous aimais et que mon bonheur ne serait assuré que si vous consentiez à m'épouser. »

Esther sentit son cœur palpiter plus vite et presque douloureusement. Les paroles et la voix d'Harold la touchaient à ce point que son rôle, à elle, lui paraissait maintenant plus difficile à remplir qu'elle ne se l'était imaginé.

Harold se tourna de nouveau vers elle et poursuivit :

« Aujourd'hui, j'ai appris quelque chose qui altère ma position personnelle. Je ne puis vous dire ce que c'est... Il n'y a pas de nécessité... Je ne suis nullement coupable de ce qui arrive... Mais enfin, aux yeux du monde qui nous environne, je n'ai plus absolument la même supériorité sociale à laquelle je croyais avoir droit lorsque je me permettais de caresser une espérance dont vous étiez l'objet. Vous êtes très jeune... Une existence nouvelle, pleine de brillantes perspectives, s'ouvre devant vous... Vous méritez la meilleure destinée. Je veux me garantir dès aujourd'hui de la tentation de chercher à vous faire accepter une position que d'autres peuvent regarder comme ternie par la médisance. »

Esther se sentait extrêmement attendrie. En ce moment, elle regrettait de ne pouvoir pas aimer ce jeune et aimable homme de toutes les forces de son âme. Ses yeux s'emplissaient de larmes. Elle ne parla pas ; mais il y eut sur son visage une expression de tendresse angélique lorsqu'elle posa légèrement sa main sur le bras d'Harold.

Celui-ci fit un effort sur lui-même pour ne pas laisser percer toute l'émotion qu'il éprouvait et conclut ainsi :

« Ce qu'il est urgent de faire maintenant, c'est de procéder aux mesures légales qui sont nécessaires pour que vous preniez possession de ce qui vous appartient, après avoir établi nos droits respectifs. Ensuite, je quitterai probablement l'Angleterre.

— Est-ce urgent?... Serez-vous obligé de partir... quelles que soient les circonstances dans lesquelles vous vous trouverez?

— Non pas peut-être en quelques circonstances que ce soient, pas pour longtemps... du moins pas pour toujours, » dit Harold dont le front se colora en même temps que dans ses yeux brillait un rayon d'espoir, qui fut visible pour Esther.

Sa sympathie pour Harold était actuellement si forte qu'elle répandait comme un brouillard sur ses pensées et sur ses récentes résolutions. Cependant une idée prédominait encore dans son esprit... N'y aurait-il pas de la cruauté, en ce moment, à ajouter aux blessures qu'il avait (paraissait-il) reçues dans cette même journée, la souffrance d'une déception du cœur? Elle répondit donc avec embarras, quoique avec précipitation :

« Ce soir, je ne puis rien vous dire... Il me faudra prendre une grande détermination... Mais je dois attendre pour cela jusqu'à demain. »

Elle retira sa main du bras d'Harold, qui la prit et la porta respectueusement à ses lèvres. Au lieu de se retirer, Esther se laissa tomber, accablée par une émotion multiple, sur le siége que Dominique avait préparé pour elle à un des coins de la cheminée. C'est qu'il lui restait à apprendre de la bouche d'Harold, qui seul pouvait l'en instruire, et qui, préoccupé de lui-même, avait tout à fait oublié de le faire, le résultat du meeting à Loamford ; et elle, de son côté, n'osait le questionner, de peur de trahir ainsi le plus intime secret de son cœur.

Il la regarda pendant quelques instants, silencieusement et à distance, d'un air de découragement. Maintenant qu'il avait rempli le devoir qui, — pensait-il, — lui incombait, et dans l'accomplissement duquel il avait sans doute été soutenu par la perspective d'une récompense que méritait sa loyauté, il trouvait pénible de rester dans une incertitude que son amour lui faisait paraître bien pesante. Il en attribuait la prolongation inutile, à son sens, à cette coquetterie innée qui, pour lui, n'était probablement qu'un charme de plus chez Esther. Il est même fort vraisemblable que, sur ce point, Félix Holt, en dépit de ses remontrances à ce sujet, pensait, ou, pour parler plus juste, sentait à peu près comme Harold.

« Ah ! fit tout à coup celui-ci, qu'un coup d'œil rétrospectif sur les événements de cette journée ramena au souvenir de la chose la plus intéressante pour Esther, vous serez bien aise d'apprendre que

nous adressons au secrétaire particulier du roi une pétition signée de beaucoup de noms très influents, en faveur de Félix Holt. Votre témoignage, hier, a fort contribué à amener ce résultat. Tous les hommes veulent ce que vous voulez. »

Esther ne dissimula pas son contentement de cette nouvelle, ce qui confirma seulement l'opinion concue par Harold de son excellente nature. Cette circonstance toute récente que la haute société du comté prenait sous sa protection ce jeune horloger, victime de ses bonnes intentions autant que des hasards malheureux des émeutes, écartait plus que jamais de l'esprit d'Harold l'idée qu'il pouvait être son concurrent à la possession du cœur de miss Lyon. Quand, après avoir reconduit Esther jusqu'au pied de l'escalier dans le vestibule, il rentra dans son appartement, il se dit que les plus rudes coups du sort peuvent être supportés si l'on a pour compagne dans la vie une aimable femme, et si l'on est aimé d'elle... En tous cas, il avait agi de manière à défier qui que ce fût de dire qu'il n'était pas un vrai gentleman.

V

C'était un jour d'avril. Lydie était sortie, et Esther avait préféré s'asseoir dans la cuisine, sur le fauteuil de cannes contre la table de bois blanc, entre la cheminée et la fenêtre. L'eau de la bouilloire qui était sur le feu chantait, et l'aiguille de l'horloge marchait vers quatre heures.

Esther ne lisait pas ; elle cousait, et tandis que ses doigts se mouvaient avec agilité, un sourire aussi gai que le rayon passager de soleil qui séchait sur les vitres de récentes gouttes de pluie, se jouait autour de ses lèvres. Tout à coup, elle laissa tomber son ouvrage, croisa ses mains sur ses genoux et se pencha un peu en avant. Contre la fenêtre passait quelqu'un dont elle ne voulait pas être vue. L'instant d'après, on heurta fortement à la porte ; elle se leva avec vivacité et alla ouvrir, mais sans se montrer.

« M. Lyon est-il chez lui ? demanda Félix de sa voix sonore.

— Non, monsieur, répondit Esther toujours cachée derrière le battant de la porte ; mais s'il vous plaît d'entrer dans la maison, miss Lyon y est.

— Esther! » s'écria Félix étonné.

Ils se tenaient l'un l'autre par les deux mains et se regardaient avec bonheur.

« Vous voilà hors de prison ?

— Oui, jusqu'à ce que je fasse quelque autre chose de mal qui m'y remette. Mais vous ?... comment tout va-t-il ?

— Tout va comme à l'ordinaire. Mon père est sorti pour voir des malades ; Lydie est allée tristement faire des emplettes chez l'épicier, et moi, je me tiens ici en compagnie de ma vanité et attendant que quelqu'un vienne me réprimander. »

En parlant ainsi, toute souriante, Esther avait regagné son fauteuil et s'y était de nouveau assise. Félix prit place sur une chaise, au coin de la table. Il fixait sur elle un regard interrogateur et grave. Elle souriait malicieusement.

« Êtes-vous donc revenue demeurer ici ? demanda-t-il enfin.

— Oui.

— Ne devez-vous pas épouser Harold Transome ou... devenir riche ?

— Non. »

Elle ramassa son ouvrage et se remit à coudre. Le sourire disparaissait de ses lèvres.

« Pourquoi ? dit Félix d'un ton plus bas, en appuyant son coude sur la table et son menton sur sa main pendant qu'il la regardait attentivement.

— Je n'ai pas voulu l'épouser, ni devenir riche.

— Vous avez renoncé à tout ? » demanda encore Félix et d'un ton toujours plus bas.

Il était vrai. Le lendemain du jour où Esther avait eu avec Harold l'entretien solennel que nous avons rapporté, elle avait usé de son ascendant sur ce jeune homme pour amener entre lui et sa mère, quoiqu'elle ne connût ni ne voulût connaître la cause de leur mésintelligence, une réconciliation qui les rendît plus affectueux l'un pour l'autre qu'auparavant. Et peu après qu'elle eut rempli sa mission d'ange de paix à Transome-Court, elle avait dit à Harold que son cœur appartenait à un autre, qu'elle renonçait à toute revendication du domaine comme héritière des Bycliffe, et qu'elle désirait retourner chez son père.

Cependant, Esther n'avait pas répondu à la question dernière de Félix. Ils écoutaient en silence le tic-tac de l'horloge et le bourdonnement de la bouilloire. Une seconde fois, l'ouvrage de couture auquel travaillait Esther s'échappa de ses doigts ; les yeux de Félix rencontrèrent les siens : ils jetèrent réciproquement, ainsi que font les enfants entre eux, leurs bras autour de leur cou, et ils s'embrassèrent comme le jour où ils s'étaient dit adieu dans la prison. Cette fois, c'était le baiser de bienvenue du retour. Quand ils s'écartèrent l'un de l'autre, leurs yeux étaient pleins de larmes.

« Sauriez-vous donc vous contenter de l'existence que pourrait vous assurer un homme pauvre, Esther?

— Si j'ai de lui une bonne opinion.

— Avez-vous bien considéré ce que ce serait pour vous une vie bien uniforme, bien simple?...

— Et sans essence de roses, » ajouta Esther en riant.

Félix se leva, fit quelques pas çà et là, puis revint à sa place et dit d'un air très grave :

« Mais les gens au milieu desquels je vivrai, Esther? Ils n'ont pas précisément les mêmes ridicules et les mêmes vices que les riches; ils en ont qui leur sont particuliers et que leur rudesse rend plus difficiles à supporter... je ne dis pas pour moi, qui ne tiens pas aux raffinements, vous le savez... c'est pour vous. »

Il fit une pause, puis ajouta :

« Ce que je dis là est très sérieux, Esther.

— Je sais bien que c'est sérieux. Pendant que j'ai habité Transome-Court, j'ai considéré beaucoup de choses très sérieusement. Autrement, je n'aurais pas abandonné ce que j'ai abandonné. J'ai pris ma détermination librement. »

Félix la contemplait avec tendresse.

« Et ces boucles? » dit-il du ton du repentir.

Il se souvenait de les avoir désapprouvées. Il s'était rassis, et il posa sa main sur cette soyeuse chevelure.

« Ces boucles ne coûtent rien; elles sont naturelles.

— Vous avez une constitution bien délicate.

— J'ai une très bonne santé. Les femmes pauvres se portent mieux, je crois, que les femmes riches. Et puis, j'aurai un petit revenu.

— Comment cela? Que voulez-vous dire.

— Oui, un revenu qui pourra bien s'élever à deux livres sterling par semaine, en donnant des leçons comme autrefois. On n'est pas obligé de dépenser tout ce qu'on gagne... Nous vivrons aussi simplement qu'il vous plaira... Nous ferons des épargnes... Il faudra payer à notre mère une petite rente suffisante pour qu'elle puisse vivre comme elle y a été habituée, et faire aussi une pension à mon père, afin qu'il ne tombe pas dans la dépendance ou dans la misère quand il ne sera plus capable de prêcher. »

Félix était attendri de tant de bonté, de prévoyance, et surtout du sacrifice qu'elle faisait de ses goûts raffinés par considération et par amour pour lui. Mais cet attendrissement n'excluait pas la gaîté chez ces deux jeunes gens d'âge parfaitement analogue. Assis tout près l'un de l'autre, et se tenant par le bras comme deux enfants,

ils riaient et pleuraient tour à tour. Et pendant cette causerie, le regard de Félix s'arrêtait amoureusement sur ce charmant visage.

« Je suis un garçon bien rustique, Esther, dit-il entre autres objections qu'il fit à son bonheur futur. Ne me reprocherez-vous jamais intérieurement de ne pas être l'homme qui vous convenait pour mari ? En êtes-vous bien sûre ?

— Très sûre. Autrement je ne vous honorerais pas comme cela doit être. Je suis faible... Il faut que mon mari ait plus de grandeur et de noblesse de caractère que moi.

— Oh ! oh ! fit Félix en se levant, plongeant les mains dans ses poches et fronçant les sourcils par badinage, si vous me prenez par ce côté-là, je serai forcé de devenir un bien meilleur garçon que je n'ai jamais pensé pouvoir l'être. »

Dans le courant du mois suivant, le mois de mai, un mariage très simple eut lieu à l'église indépendante de Treby Magna. Sir Maxime et sa famille y assistèrent, voulant, par leur présence à la bénédiction nuptiale, honorer cette belle fiancée, qui avait renoncé à la richesse pour devenir la femme d'un homme qui avait l'intention de rester toujours pauvre.

Félix et Esther allèrent s'établir dans une autre ville, où M. Lyon les rejoignit bientôt. Mrs Holt préféra rester à Treby, et elle garda auprès d'elle le petit orphelin. M. Jermyn, se voyant tout à fait déconsidéré dans le pays, vendit son étude et son habitation, et s'en alla bien loin, quelques-uns disent à l'étranger.

La famille Transome s'absenta quelque temps de Transome-Court, où elle revint ensuite et où mourut Mrs Transome. Sir Maxime assista à ses obsèques et le silence a couvert tout le passé. Nous ajouterons qu'Esther ne s'est jamais repentie d'avoir épousé Félix, quoique celui-ci lui reproche de lui rendre la vie trop aisée et trop douce.

GEORGES ELIOT.

(Imité par CAMILLE LEBRUN.)

POÉSIE

LA MAISON DE SALVATOR ROSA

Je m'en souviens encore : elle était jeune et belle
Et grave, à la façon des vierges du Francia ;
Elle habitait, enfant de la Ville Eternelle,
La célèbre maison de Salvator Rosa,

Où l'on voit sur la porte un chef-d'œuvre de pierre
D'un genre singulier : un satyre moqueur
Qui, fronçant le sourcil et clignant la paupière,
Pousse un éclat de rire au nez du promeneur.

Chaque jour de l'année, à l'heure solitaire
Où l'aube étincelait au front du Quirinal
Et semblait rajeunir le vieux mont séculaire,
En ouvrant mon regard au rayon matinal

Je la voyais pensive, assise à sa fenêtre.
Son front harmonieux était pâle, et ses yeux,
Levés avec tristesse au ciel, laissaient paraître
Et flotter vaguement entre leurs cils soyeux

Je ne sais quelle amère et sombre rêverie,
Pareille aux fils légers qui s'attachent souvent
Et flottent comme un crêpe à la branche flétrie,
Quand la feuille a jauni sur l'arbre grelottant.

Quel songe, quel regret, quelle triste pensée,
Quel rêve évanoui, qu'on pleure et qu'on chérit
Se retraçait sans trêve à son âme blessée?
D'où vient qu'à l'âge heureux où tout chante et fleurit,

Elle courbait le front, jeune rose mordue
Par un vent glacial ou par un souffle impur?
Nous rencontrons parfois sur notre route ardue
Des douleurs d'un aspect si tranquille et si pur,

Que nous ne tentons pas d'en sonder le mystère
Et passons à côté, discrets, respectueux;
Ainsi, moi, j'entrevis cette douleur austère,
Mais n'en troublai d'un mot le cours majestueux.

J'admirais chaque jour son céleste visage,
Et je la saluais. Elle, baissant les yeux,
Me rendait poliment mon salut au passage
Et reprenait bientôt son rêve dans les cieux.

Un jour pourtant, — ce fut au moment de l'année
Où l'antique cité fête le carnaval;
Rome dépouille alors sa robe surannée,
Pour mettre en fredonnant des vêtements de bal;

Et prince et mendiant, conspirateur et sbire,
Tous courent dans la rue avec des fleurs en main
Et font trêve un instant, en l'honneur du dieu Rire,
Aux haines, aux complots, qui reprendront demain.

On n'entend plus alors, à l'ombre des portiques,
Sous le faîte croulant des temples dévastés,
Sur le parvis doré des saintes basiliques,
Que des lazzis joyeux et des chants répétés,

Mêlés au sifflement aigu du projectile
Que le peuple romain appelle *confetti*.
En passant le front bas au-dessous d'une file
De balcons qui bordaient la via Condotti,

Où, drus comme la grêle et forts comme l'orage,
leuvaient les confetti, je reçus aussitôt

Une averse de plâtre au dos, sur le visage,
Si bien que me voilà vêtu comme Pierrot.

Et le peuple de dire : « Oh ! la bonne figure ! »
En levant vers le ciel mon front infortuné
Et tout plein de courroux de ma mésaventure,
Pour savoir qui m'avait si bien enfariné,

Je vis un gai minois qui riait : c'était elle,
Dont les yeux exprimaient un bonheur sans égal,
Elle qui, dans ce jour de joie universelle,
Prenait à mes dépens sa part du carnaval.

Oh ! comme en cet instant je la trouvai charmante !
Elle était radieuse, et son rire d'enfant
Laissait apercevoir la blancheur éclatante
De ses petites dents à l'émail transparent.

Ce fut tout. Ce moment dans l'ombre de sa vie
Ne fut qu'un pâle éclair, un rayon fugitif ;
Le lendemain déjà, la même rêverie
Flottait dans son regard redevenu pensif.

Puis je dus quitter Rome et ce séjour paisible
Pour aller où daignait m'appeler le destin ;
Car c'est ainsi de nous : une force invincible,
Aveugle et sans pitié se rit du faible humain ;

Comme le Simoüm joue avec le grain de sable.
Nous trouvons une terre où les cieux sont cléments,
Où l'homme et la nature ont un air plus aimable,
Où les champs sont plus verts et les cœurs plus aimants ;

Et vite nous voulons y dresser notre tente ;
Mais à peine avons-nous séché nos fronts poudreux,
Que le vent jette à bas la demeure flottante,
Et nous partons avec des larmes dans les yeux.

Cependant, dans le cours de sa triste existence,
L'homme parfois retourne au site favori ;
Ainsi je vins, après une assez longue absence,
Revoir ce ciel Romain qui m'avait tant souri.

Et le malin satyre, et la vierge pensive
Accoudée au balcon de Salvator Rosa,
A l'heure où se levait l'aurore fugitive,
Tout cela dans mon cœur comme un oiseau chanta !

J'entrai tout palpitant dans sa rue : ô mystère !
Je ne la trouvai plus au poste accoutumé ;
La maison avait l'air morose et solitaire,
Car la porte était close et le volet fermé.

Interdit je levai mes yeux vers le satyre :
Il me parut soudain lugubre, épouvanté,
Et je crus qu'il pleurait à travers son sourire
Comme un insensé pleure à travers sa gaieté.

Un frisson me saisit ; je secouai la porte ;
Le coup que j'y frappai retentit sourdement :
« C'est moi, criai-je, ouvrez, ouvrez vite ! » ... « Elle est morte,
» Morte d'amour ! » me dit une vieille en pleurant.

Morte d'amour ! Oh cieux ! oh ! destinée inique !
Hélas ! il est donc vrai qu'on peut ainsi mourir !
Où cet ange avait-il déchiré sa tunique ?
Qui donc avait trompé son céleste désir ?

On ne le sut jamais. C'était une Romaine
De la première Rome, un cœur mâle, orgueilleux ;
Elle mourut sans dire un seul mot de sa peine,
Résignée, impassible, et le regard aux cieux.

O temps ! ô poésie ! ô juvénile ivresse !
Beaux jours où j'ai vécu, rêvé, senti, pensé,
Ville où j'ai promené mon heureuse paresse
Au sein des souvenirs, à l'ombre du passé,

J'échauffe encor souvent mon cœur à votre flamme,
Et vous revois de loin, pareil à l'exilé
Qui retrouve parfois avec les yeux de l'âme
Son soleil disparu, son bonheur envolé.

CH. NÔ.

REVUE CRITIQUE

Rabelais, étude sur le XVIe siècle, par M. ALFRED MAYRARGUES. Librairie Hachette.

La critique littéraire a, comme l'histoire, ses injustices ; elle se plaît à abaisser sans raison ou à élever outre mesure certains hommes, certaines époques ; ou bien elle attribue à un seul la gloire de toute une nation, et, parce qu'il en a plu ainsi à Voltaire, elle donne au XVIIe siècle le nom de Louis XIV, sans faire aucune des distinctions commandées par les dates mêmes, sans se demander quelle influence Louis XIV enfant a pu exercer sur Pascal, sur Descartes, sur le bon temps de Corneille. Tantôt encore, puérilement classique, la critique n'a d'admiration que pour les monuments des langues définitivement formées, que pour les œuvres limées, régulières, tirées au cordeau ; et alors elle ne s'aperçoit pas que la pensée est née en France au XVIe siècle, et que notre grande poésie ne date que de 1820.

Le XVIe siècle a été longtemps victime de cette partialité, et pourtant il a remué bien plus d'idées, agité bien plus de questions que le prétendu grand siècle. Si l'on excepte Vauban et Saint-Evremond, les deux seuls esprits un peu indépendants du règne de Louis XIV, tout le reste gravite dans l'orbite royale, pense, écrit, soit en vers, soit en prose, pour le roi et par le roi. L'individualité a disparu ; elle est la grande force, la qualité dominante des écrivains du XVIe siècle. Le niveau du pouvoir absolu n'a point encore passé sur les esprits ; avec la Réforme, la pensée s'est émancipée, le libre examen s'est substitué à la foi aveugle, les opinions sont entrées en lutte, lutte sanglante, mais féconde, où les caractères se trempent, où l'excès des convictions engendre la virilité et la grandeur.

M. Mayrargues est un ami, un amant plutôt du XVIe siècle ; il ne veut

point qu'on sacrifie à d'autres ce siècle qui a produit Calvin, d'Aubigné, La Boétie, Montaigne, la *Satire Ménippée*, Rabelais. Ce dernier surtout, « fort parmi les forts », l'attire, le séduit, le fascine ; l'auteur résume en lui tout le XVIe siècle et ne se trompe guère, car Rabelais est à lui seul une véritable encyclopédie. On a affecté parfois de ne voir en lui qu'un fervent adorateur de la « dive bouteille » et un bouffon de « haulte graisse » ; M. Mayrargues s'indigne contre cette profanation ; il n'a pas la main tendre pour ceux qui osent toucher à son auteur bien-aimé ; il les malmène de la bonne façon : « Génie universel et cœur immense, Rabelais est le plus haï comme le plus aimé de tous ceux qui écrivirent jamais dans notre langue. Et la haine n'est pas près de s'éteindre, car récemment une plume illustre, qui n'est pas celle d'un fanatique, la traduisait en épithètes fangeuses. Est-ce parce que Rabelais a prêché le bien et poursuivi le mal sous toutes ses formes ? Est-ce parce qu'à la face d'un monde de préjugés et de barbarie, il a bâti son *Pantagruel*, cette œuvre hardie et fière ?... Pour la plupart des lecteurs français, Rabelais n'est qu'une sorte de bouffon littéraire, un Scarron plus largement taillé, mais plus graveleux, si possible, que l'auteur du *Roman comique*. Heureux quand on n'en fait pas un ivrogne, et, si nous osons écrire le mot, l'égoutier de la langue française, ainsi que l'appelait naguère un grand poète... Grand esprit, redresseur d'abus et d'injustices, bienfaisant comme ses bons géants, Rabelais a soulevé des colères implacables. Il a voulu être le médecin des âmes à une époque de malaise ; il a voulu consoler par le rire ceux qui souffraient et pleuraient, les grands comme les petits, et son génie a été méconnu et outragé. »

Cette sainte colère ne nous déplaît pas ; M. Mayrargues aime Rabelais comme les paladins du moyen âge la dame de leurs pensées ; il romprait volontiers quelques lances en son honneur. Nous ne rechercherons pas si Rabelais a été le *médecin des âmes* autant que le veut son chaleureux avocat. Médecin, oui certes, et Montpellier s'en souvient ; mais guérisseur des âmes, consolateur des affligés, cela nous semble plus douteux ; Rabelais est avant tout un grand railleur, et la raillerie guérit mal et console peu. Puis, combien de ceux dont Rabelais eût voulu panser les blessures le comprenaient ou mal, ou point du tout ? L'auteur de *Pantagruel* est fort obscur et il faut le lui pardonner ; il eût été dangereux d'être plus clair, et il ne fallait parler qu'à grand renfort d'allusions et de voiles prudents des Papimanes, Papefigues, Papegauds et autres ; la corde et le bûcher étaient tout prêts, témoin Etienne Dolet qu'on brûla après l'avoir pendu. Il n'était pas moins périlleux de s'attaquer aux grands de la terre ; si, comme on l'a cru, Gargantua est François Ier, il était sage de ne pas le crier trop haut ; le Père des lettres avait parfois l'oreille susceptible, et Rabelais eût couru risque, s'il eût parlé plus nettement, de ne pas mourir curé de Meudon. Ainsi s'explique cette obscurité volontaire qui a tant exercé et dérouté les commentateurs ; il faut en prendre son parti, on ne saura jamais bien le secret du *Gargantua* ni du *Pantagruel*, on n'y verra jamais bien clair... à moins d'avoir les yeux de M. Mayrargues.

Nous nous associons sans scrupule à l'admiration de l'auteur pour l'im-

mense érudition de Rabelais. En ce siècle de science, au milieu des Estienne, des Dolet, des Budé, Rabelais a sa place à part; il est comme le vulgarisateur du savoir commun ; il sème son érudition sans compter, à pleines mains. Quelle prodigieuse variété de connaissances! quel incroyable luxe de citations, et encore puisées aux sources les moins fréquentées! Ce serait connaître assez bien l'antiquité grecque et latine que d'en savoir seulement ce qu'en cite Rabelais. A coup sûr, il est à ses propres yeux, avant tout, un érudit ; il ne songeait peut-être pas qu'on ferait un jour de lui un réformateur, un philosophe, un avant-coureur des idées modernes ; mais il avait la juste prétention d'être un maître dans la science de l'antiquité ; il se complaît à prodiguer cette science, à l'opposer à l'ignorance des « moines moinant de moinerie » ; il le fait avec aise et comme à son insu. Il est, pour la renaissance du XVIe siècle, ce que Dante avait été pour la théologie et les abstractions du moyen âge, un répertoire inépuisable. Et c'est chose si naturelle d'être savant à son époque, que cette érudition qui nous confond ne l'étonne pas le moins du monde : « Tout le monde, dit-il, est plein de gens savants, de précepteurs très doctes, de librairies très amples ; et m'est avis que ni au temps de Platon, ni de Cicéron, ni de Papinien, n'était telle commodité d'étude qu'on y voit maintenant. Et ne se faudra plus dorénavant trouver en place, ni en compagnie, qui ne sera bien poli en l'officine de Minerve... Et volontiers me délecte à lire les Moraux de Plutarque, les beaux Dialogues de Platon, les monuments de Pausanias et antiquités d'Athenœus. »

Il les lisait, en effet, et les savait par cœur, et les répandait çà et là dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*. Un reflet de cette vaste science éclaire le livre de M. Mayrargues. Il y a dans ce volume un peu de tout comme dans Rabelais ; il y a surtout un grand amour du XVIe siècle, un zèle ardent à le venger des injustices de la critique. et (le beau défaut!) une jeunesse exubérante, enthousiaste, passionnée, indulgente aux faiblesses, ne mesurant pas l'éloge et s'abandonnant à cette joie, qui passe si vite, d'admirer sans réserve.

E. DELAPLACE.

Aus dem Tonleben unserer Zeit, par F. FERDINAND HILLER, 2 vol. in-12. Leipzig, 1868

Quand un Delacroix parle peinture et un Berlioz musique, le pauvre critique de profession s'incline et abdique. Qu'avons-nous aujourd'hui de mieux à faire devant un autre maître de l'art, M. Ferdinand Hiller, si ce n'est de lui résigner nos fonctions avec autant de bonne grâce que les artistes en mettront à se laisser juger par un tel juge. Le public sera du même avis que nous, soit de confiance, soit après avoir lu les *Souvenirs de la vie musicale de notre temps*. Et les plus confiants seront les plus surpris, car, où ils ne pensaient trouver qu'un compositeur illustre, ils verront un écrivain plein d'esprit, mérite qu'on n'est pas en droit d'exiger de tous les compositeurs, mais qui ne gâte jamais rien, Ici, il tourne indirectement au profit de l'art. Quand les ignorants parlent gravement, le maître

prend un ton enjoué ; n'est-ce pas le meilleur moyen de rétablir les vrais rôles que de les intervertir ainsi ? Mais aussi, quand tant d'Aristarques de feuilleton font de l'esthétique de collége ou de la critique fantaisistes les enseignements du maître, grâce à leur forme populaire, nous ramèneront à la vraie critique sérieuse, à celle des hommes du métier.

Ces enseignements sont de plusieurs sortes. Tantôt l'auteur cherche à faire l'éducation du public (*le Public et la Musique*, t. II, p. 220), et si je ne craignais d'enlever à mes lecteurs toute indépendance, je leur dirais que c'est le public français que M. Hiller paraît préférer. Tantôt il se livre à un examen approfondi d'ouvrages spéciaux, du livre de M. Marx, *la Musique au XIXe siècle*, ou de la *Lettre* de Richard Wagner *à un ami de Paris*. Puis, nous trouvons de précieux jugements sur presque tous les compositeurs contemporains, sur des artistes allemands, français, italiens. L'historien, lui aussi, pourra puiser de nombreux documents inédits dans les *Souvenirs de la vie musicale de notre temps*, des particularités curieuses sur Félix Mendelssohn, sur Rossini et beaucoup d'autres dans l'intimité desquels M. Hiller a vécu. Je signale aussi plusieurs passages qui intéressent la littérature, et qui seraient perdus pour ceux qui, jugeant le livre uniquement d'après son titre, le croiraient étranger à leurs études. Tels sont : une visite chez Béranger et une lettre de lui assez curieuse (t. I, p. 90), l'analyse et l'appréciation d'une foule de pièces de théâtre (*Claudie*, *Horace et Lydie*, *Diane de Lys*, etc.), une visite chez Heine, etc. Le récit de cette dernière me paraît assez important pour que je le reproduise ici ; je tiens surtout à l'opposer aux récits de tant d'Allemands qui venaient se repaître du spectacle des souffrances de l'illustre malade, et qui, de retour chez eux, proclamaient dans les journaux de leur pays la vengeance éclatante que le ciel avait tirée du blasphémateur, et se réjouissaient de voir le poète condamné à un *sépulcre de matelas* (Matratzengruft). « J'étais assis près de son lit, et il me parlait alternativement du bon Dieu et de Meyerbeer, du roi de Prusse et de moi-même, du Parlement de Francfort et de ses poésies ; il me semblait parfois que je flânais avec lui sur le boulevard des Italiens, comme nous le faisions quinze ans auparavant. Mais, outre que la vue de ce qui m'entourait m'arrachait à cette vision, j'entendais aussi sortir de sa bouche des plaintes dont rien autrefois ne fournissait l'occasion à cet homme si robuste, si propre aux jouissances de la vie. Cependant, alors même qu'il parle de sa maladie, de son avenir sans espoir, la résignation de ses paroles témoigne d'une force d'âme colossale. Et ce qui achève de prouver cette intégrité de l'esprit de Heine, c'est la forte dose de — comment l'appellerai-je ? — de malice qui accompagne ses jugements sur les grands et les petits, sur ses amis et ses ennemis. Il appartient toujours plus ou moins à ces esprits qui nient, mais Gœthe ne nous apprend-il pas dans *Faust*, pour notre tranquillité, que ces esprits ne sont pas si mal notés dans le ciel ? »

Après le tour du critique et du savant, celui de l'artiste. Il n'est pas resté absent dans le livre de M. Hiller, et il a répandu tous ces trésors sur un vaste tissu humouristique ; il les a enveloppés d'une vraie fantaisie musicale, sur tout ce qui peut exciter la fantaisie d'un musicien ; le champ

est vaste, et il ne faut pas s'étonner d'y voir réunis le bal de l'Hôtel de Ville, l'exposition de tableaux, les fêtes de l'Empire en 1852, que sais-je encore? que ne pourrait-on y faire rentrer sans sortir du domaine du musicien! C'est une vaste symphonie, où domine un motif de scherzo, mais où ne manque pas non plus un douloureux andante, quand M. Hiller prononce un dernier adieu sur la tombe de Robert Schumann, ou quand la fête commémorative de Chopin lui inspire des vers émus et éloquents. La réunion seule dans le même volume de lettres, de discours, d'articles appartenant à des temps différents produit des effets vraiment merveilleux, et non sans analogie avec ceux de la musique. C'est tantôt un écho d'une fête d'hier (fête d'Aix-la-Chapelle en 1867), tantôt ce sont des souvenirs lointains dont l'âge fait précisément le charme, et qui nous transportent, de quinze ou vingt ans en arrière, aux débuts d'hommes si célèbres aujourd'hui, qu'on a peine à se figurer qu'il y avait un moment où ils ne l'étaient pas, ce sont enfin des articles et des événements bien vieux qui se trouvent être de nouveau de la dernière actualité, comme l'étude sur la brochure que publia R. Wagner, quand il affronta pour la première fois le public parisien.

Mais, en résumé, qu'est-ce que la *vie musicale* de notre époque? En quoi diffère-t-elle de celle des autres siècles? Offre-t-elle un spectacle consolant au critique, à l'historien? — Il nous faudrait trop copier si nous voulions chercher dans l'ouvrage de M. Hiller la réponse à ces questions. Le caractère extérieur de son livre nous donnera l'image la plus fidèle et la plus claire. Cette promiscuité dont nous avons parlé, ce rapprochement des matières les plus variées; ce passage incessant de l'Allemagne à la France, de la France à l'Italie, ne sont-ce pas là des signes distinctifs de la musique contemporaine? Elle touche à tous les autres arts, et veut reproduire les effets de la peinture, de la sculpture; elle ne reste étrangère à aucune idée, à aucun sentiment de notre génération ou même des générations passées, de même qu'elle se fait citoyenne de toutes les contrées et que, sans changer de place, elle revêt le costume et parle le langage de toutes les nations. Et à cette universalité de l'artiste correspond l'immense variété que nous remarquons dans la composition du public et qui fera de la musique la source où peuple, savants, hommes du monde viendront puiser en même temps.

Telle est la réflexion principale qu'inspire le livre si riche et si varié de M. Hiller. Sa forme populaire en inspire une autre encore, qu'il est bon de ne pas perdre de vue : c'est que, si le musicien en parlant de son art doit rester à la portée de tous, il doit faire la même chose en composant; la musique est un art et non une science abstraite qui ne relève que d'elle-même, et elle ne doit pas poursuivre ses combinaisons acoustiques, comme le ferait un physicien, sans se soucier du charme de l'oreille et sans se conformer aux règles du beau.

E. M.

Italie et Renaissance, par J. ZELLER, professeur d'histoire à l'Ecole normale et à l'Ecole polytechnique. In-8°. Didier,

Est-il un plus beau sujet, et plus intéressant pour tous ceux qui aiment les lettres et les arts, que le sujet traité dans le nouveau volume de M. Zeller? Trop beau et trop intéressant en effet pour être neuf; mais un auteur instruit et un esprit chercheur renouvellent même les sujets qui semblent épuisés. Parmi les objets d'étude que s'est proposés M. Zeller, il en est un auquel il revient sans cesse avec une prédilection marquée, c'est l'Italie, et l'Italie moderne. Il a déjà donné un *Abrégé de l'histoire de l'Italie moderne* et des *Episodes dramatiques de l'histoire d'Italie*. Aujourd'hui, c'est dans l'Italie de la Renaissance qu'il nous transporte ; et il nous y retient en un volume de près de 700 pages, que personne ne songera à trouver trop long.

Le point de vue auquel il se place indique suffisamment que ce n'est pas une histoire suivie de l'Italie à la fin du XVe et au XVIe siècle. C'est une série d'études dont chacune se détache aisément, mais qui toutes se relient naturellement entre elles et par la chronologie, et surtout par l'idée générale que M. Zeller fait sortir de l'ensemble comme des diverses parties. Le livre a une introduction sur l'Italie au milieu du XVe siècle et se divise en deux parties : *La Fin du XVe siècle* (1453-1492), et *le XVIe siècle*, ou du moins le commencement du XVIe siècle (1492-1521).

Dans la première partie, il traite successivement de la papauté sous Pie II et Sixte IV; de Florence sous Cosme et Laurent de Médicis; de Milan sous les Sforza, et de Naples sous Ferdinand Ier; de la république aristocratique de Venise; de la république démocratique de Gênes et de tous les petits États qui étaient en proie aux factions ou aux tyranneaux ; il conclut par un chapitre dont le titre dit assez le sujet : « Ni patrie, ni religion : l'Art! » Tel est, selon M. Zeller, le bilan vrai de l'Italie à la fin du XVe siècle.

La seconde partie, la plus intéressante et la plus développée, commence par un exposé des années 1492 et 1493, où l'auteur s'attache à prouver, et nous paraît démontrer par les faits, qu'il n'y avait guère alors en Italie ce que nous avons vu depuis, un esprit vraiment national : il n'y voit que des passions, des rivalités provinciales où se dépensait infiniment d'esprit, mais qui étaient l'occasion de bien des intrigues et aussi de bien des crimes. Qu'est-il besoin de rappeler les Borgia? Il y a bien quelques exceptions honorables, et M. Zeller n'a garde de les oublier. Il consacre deux chapitres à Savonarole et à Jules II, l'un moine mystique et patriote, dont la figure étrange est mise en relief de manière à provoquer la sympathie et l'étonnement; l'autre, pontife et soldat à la fois, dont M. Zeller ne pouvait songer à contester le patriotisme, mais dont les idées nationales lui semblent avoir été quelque peu exagérées et doivent être ramenées à leur juste mesure : suivant lui, et suivant la véritable histoire, Jules II est, avant tout, souverain ; et, s'il est Italien, il est par-dessus tout pape et chef temporel des États de l'Eglise.

Le principal intérêt du livre de M. Zeller est dans son étude de Machia-

vel. C'est Machiavel qui en forme l'unité, parce qu'en lui, en son esprit, semble se résumer tout le XVIe siècle italien ; à lui seul il l'explique et l'éclaire parfaitement. Machiavel, en effet, est loin d'être l'inventeur du machiavélisme ; il n'a fait que le définir et en rédiger, en quelque sorte, l'évangile ; il l'a réduit en principes, et à l'appui de ses principes il cite l'exemple de son héros, César Borgia. C'est donc avec raison que, pour faire connaître ce temps, M. Zeller le juge toujours le livre de Machiavel à la main. Il y a peu d'événements ou de personnages dont la mention n'amène un trait du *Prince*. Ensuite l'auteur d'*Italie et Renaissance* le fait connaître lui-même aux affaires et dans son cabinet d'étude, quand il est au pouvoir et quand il en est tombé ; et, comme le caractère et le sens du livre de l'écrivain florentin ont été fort controversés, il essaie de bien établir l'un et l'autre en précisant les circonstances au milieu desquelles ce livre est né, et les sentiments qui l'ont inspiré. Enfin, il relève Machiavel à nos yeux en le montrant comme un des premiers et des plus sincères représentants de l'idée nationale italienne.

L'ouvrage de M. eller est terminé par un substantiel chapitre sur ce que l'auteur appelle « le pontificat de Mécène, » c'est-à-dire le pontificat de Léon X, et il passe successivement en revue ce qui touche à la religion, à la politique, à la guerre, aux lettres et aux arts. L'historien nous conduit ainsi jusqu'à la Réforme, dont il nous promet de nous entretenir dans un prochain volume.

Nous souhaitons que le volume sur la Réforme réponde à celui-ci, qui est le résumé d'immenses lectures. On voit que ce n'est pas une érudition de fraîche date ; l'auteur a mis là, en substance, le résultat de toute une vie d'études patientes et de recherches personnelles sur un sujet auquel il est souvent revenu. De plus (et c'est la nouveauté de cet ouvrage sur une époque en apparence bien connue), il a puisé dans les plus récentes publications dont l'Italie de ce temps a été l'objet en France et surtout de l'autre côté des Alpes ; publications qu'il énumère dans sa préface, qu'il cite dans ses notes, et qui n'avaient pas encore été consultées, ou du moins pas suffisamment mises à profit, par les historiens antérieurs de l'Italie et de la Renaissance.

A. CHASSANG.

Authentische Enthüllungen. — *Révélations sur les derniers événements de Mexico*, rédigées par ordre de feu l'empereur Maximilien, par W. DE MONTLONG, capitaine d'état-major, etc. Stuttgardt (en allemand).

L'authenticité du mandat confié à l'auteur est attesté par deux lettres qui figurent en tête de l'ouvrage. Ces lettres ont été écrites à Mexico les 3 et 9 février 1867. La première, œuvre du fameux père Fischer, est adressée au ministre de l'intérieur. On le prie de fournir à M. de Montlong tous les renseignements nécessaires pour rédiger la notice que l'Empereur l'a chargé de faire sur la conduite de l'armée française pendant l'occupation. L'autre lettre, signée du sous-secrétaire d'Etat Viscayno, renvoie le mandataire de Maximilien au préfet Icara, plus capable que personne de fournir des documents.

Nous croyons qu'en ceci, comme en bien d'autres choses, l'infortuné prince avait fait fausse route, et que ces récriminations, plus ou moins fondées, ne pouvaient donner aucun résultat utile. M. de Montlong a vaillamment combattu jusqu'à la fin pour Maximilien ; il demeure fidèle à sa mémoire ; une pareille conduite n'a rien que d'honorable. Mais le dévouement ne suffisait pas pour accomplir la tâche difficile qui lui était confiée, et il n'a évidemment obtenu que des renseignements vagues et incomplets sur l'objet principal de son mandat. Les inculpations graves qu'il reproduit contre le commandant en chef français sont déjà bien connues, et il n'allègue, pour les justifier, que des rumeurs populaires et des propos de quartier général. Nous en dirons autant des mauvais traitements qui auraient été infligés à des Mexicains soi-disant impérialistes et des reproches adressés à quelques officiers qui auraient, dit-on, trop ménagé les républicains. On lit néanmoins avec intérêt les dernières correspondances administratives qui figurent au supplément; elles attestent d'une façon saisissante l'unanimité du *sauve qui peut* au moment de la retraite des Français.

Bien que ce livre ne tienne pas toutes les promesses de son titre, il contient des matériaux précieux pour l'histoire. On y trouve, sur le dernier siége de Mexico, des détails circonstanciés avec cartes explicatives, et une longue relation de l'expédition de Marquez sur Puebla, relation d'après laquelle ce général aurait fait preuve de l'incapacité la plus complète et même de lâcheté. Il est vrai que cette version est celle des officiers autrichiens, fortement prévenus contre les Mexicains impérialistes.

Enfin, l'auteur de ce livre raconte en grand détail, et avec une émotion communicative, le drame final de Queretaro. L'un des épisodes les plus navrants de cette narration est l'incident du sursis arraché à Juarez par le ministre de Prusse Magnus, le 16 juin, jour primitivement fixé pour l'exécution. Le télégramme qui annonçait ce sursis ne parvint à Queretaro qu'au moment où les trois condamnés arrivaient au lieu du supplice. Il est vraisemblable que la détermination des autorités républicaines était alors ébranlée ; autrement, une telle mesure n'eût été qu'un raffinement de cruauté odieux. Des révélations ultérieures, parties de leurs rangs, expliqueront sans doute ce retour subit à l'extrême rigueur, qui infligea à leurs victimes l'horreur d'un double supplice. De quelque façon qu'on juge ces événements, on ne peut trop regretter, dans l'intérêt des vainqueurs, ce dénoûment sinistre. L'histoire dira que Garibaldi lui-même, tout en les félicitant, les exhortait à la clémence. Le 5 juin, il écrivait à Juarez une lettre qui n'arriva qu'après l'exécution. M. de Montlong donne le texte intégral de cette lettre peu connue. Elle finissait ainsi : « Epargne Maximilien ! Rends-le à sa famille, comme un témoignage de la générosité du peuple, qui ne se lasse pas plus de pardonner à ses ennemis que de les vaincre. »

E. DE FOREST.

Les Chats. — Histoire, Mœurs, Observations, Anecdotes, par M. CHAMPFLEURY. — Un volume in-12 de 287 pages, avec de nombreuses gravures. Paris, Rothschild.

Ce petit volume, imprimé avec plus de soin que la plupart des livres illustrés d'aujourd'hui, est l'œuvre d'un écrivain connu, qui n'a pas cru déroger en rédigeant la monographie de son animal favori. L'Egypte joue naturellement un grand rôle dans la partie historique; M. Champfleury a mis à contribution les égyptologues les plus distingués pour tout ce qui se rapporte à son sujet. La plus ancienne représentation du chat dans les monuments de ce pays ne remonte pas au delà de la onzième dynastie, c'est-à-dire à seize ou dix-sept siècles avant l'ère chrétienne; c'est déjà quelque chose. Le roi Hana, dont le tombeau se trouve dans la nécropole de Thèbes, est représenté avec son chat nommé *Boubaki*.

Le moderne historiographe, ou plutôt *historiogriffe* des chats (tel fut, comme on sait, le sobriquet donné à Moncrif à propos d'une publication du même genre) n'a pas trouvé, dit-il, de grands témoignages d'estime pour les chats dans les œuvres du moyen âge; c'est qu'il n'a pas bien cherché. Dans l'intéressante transcription des romans de la Table Ronde que vient de publier M. Paulin-Pâris, on voit figurer, parmi les plus braves chevaliers, messire Groin Pestremol, « qui avait un museau de chat », et le combat d'Hercule contre l'hydre de Lerne n'est qu'un jeu d'enfant auprès de la rencontre du roi Artus avec l'effroyable *chat de Lausanne*.

M. Champfleury passe en revue les notabilités politiques, littéraires et industrielles qui se sont honorées par leurs sympathies pour les chats. Il cite Montaigne, Richelieu, Chateaubriand, Hoffmann, Hugo, Mérimée, Sainte-Beuve, Th. Gautier, Viollet-Leduc. Cette liste est loin d'être complète. Nous réclamons dans la seconde édition une place pour l'un des grands musiciens de l'Italie, Scarlotti, qui ne se mettait jamais au clavecin sans avoir son chat sur ses genoux, et le prenait même quelquefois pour collaborateur, comme en fait foi la célèbre *Fugue du chat*. L'auteur aurait pu rappeler aussi que les hauts faits de la dynastie des *Rodilards* ont heureusement inspiré La Fontaine et Florian.

Les illustrations de ce volume sont, en général, judicieusement choisies, mais quelques-unes laissent à désirer sous le rapport de l'exécution. On y trouve la reproduction de plusieurs momies de chats égyptiens, des figures de ces quadrupèdes avec des anneaux aux oreilles, luxe inconnu aux angoras de l'Occident; deux marques des Sessa, imprimeurs vénitiens du XVIe siècle, représentant des chats, avec pose et encadrements variés; des croquis d'Eugène Delacroix, dont les chats ont un faux air de tigres; d'autres croquis de Mind, dit *le Raphaël des chats;* plusieurs caricatures japonaises très curieuses, où cet animal joue un rôle important; enfin, les portraits authentiques des chats appartenant à diverses célébrités, notamment l'admirable angora de M Viollet-Leduc. Le dernier cul-de-lampe nous offre le portrait de l'*historiogriffe* lui-même tellement identifié avec son sujet, qu'il en passe à l'état de chat.

BARON ERNOUF.

Nouvelles recherches historiques et critiques sur Pétrone, suivies d'études littéraires et bibliographiques sur le *Satyricon*, par le docteur PÉTREQUIN, professeur à l'Ecole de médecine de Lyon. Paris, J.-B. Baillière, 1869.

Un des professeurs les plus éminents, un des praticiens les plus expérimentés de la ville de Lyon, lauréat de l'Ecole de médecine de Paris et membre de plusieurs Sociétés savantes en France ou à l'étranger, M. le docteur Pétrequin, vient d'ajouter un nouvel écrit à la liste de ses nombreux ouvrages. Il s'est délassé à sa manière de ses sévères travaux en reprenant, après tant d'autres, la vieille question du *Satyricon* de Pétrone, de l'authenticité de son auteur, de l'intégrité de son texte, des lacunes qu'il présente, des curiosités qu'il révèle. M. Pétrequin, en humaniste consommé, a rendu justice aux qualités littéraires de Pétrone, qu'il admet, avec la plupart des critiques, pour le véritable producteur de cette œuvre bizarre : il en réprouve la licence et en flétrit la grossièreté ; mais il n'est pas insensible, en homme de goût qu'il est, à l'esprit, à la vivacité et à l'enjouement qui y règnent çà et là. De plus, il y voit un tableau, aussi exact et aussi expressif que possible, de la société romaine au temps des premiers Césars et à la veille de la décadence : ces débauches sans nom, ces orgies sans trêves, cette double dégradation de l'adolescence et de la vieillesse, ce luxe insensé, ces festins où le faste touche à l'extravagance, ces rhéteurs jouant le rôle de parasites, ces courtisanes élevées au niveau des matrones, ces âmes sans croyances et sans principes, tout cela est dépeint au naturel par un témoin oculaire, par un arbitre compétent, *arbiter elegantiarum*, par un complice peut être, s'il est vrai que Pétrone écrivait le *Satyricon* à la cour voluptueuse et cruelle de Néron. A ce roman obscène sont mêlées, de temps en temps, des pièces de vers, tantôt épigrammatiques ou érotiques, tantôt didactiques ou épiques, comme celles sur le sommeil, sur les hautes études, sur la prise de Troie et sur la guerre civile, comme pour faire concurrence à la *Pharsale* de Lucain ; M. Pétrequin a traduit, en vers aussi et fort agréables, un certain nombre de ces morceaux poétiques. Une partie plus aride de son travail, et celle à laquelle il doit tenir le plus, parce qu'elle lui a certainement beaucoup coûté, c'est l'examen raisonné et critique des différentes versions que l'on possède de ce livre mutilé et incomplet ; le manuscrit de Bude, imprimé en 1586, par Pierre Pithou ; le manuscrit de Trau, en Dalmatie, qui parut à Padoue en 1664 ; enfin, le mémorable manuscrit de Belgrade, si romanesquement découvert par un officier français, Fr. Nodot, et révélé au monde savant comme étant complet. M. le docteur Pétrequin pense, au contraire, non-seulement que les fragments nouveaux qui y étaient joints sont apocryphes, ainsi qu'on l'a fréquemment démontré, mais qu'ils ont pu être fabriqués par deux érudits provinciaux, le Picard Pierre de Linage et le Dauphinois Nicolas Chorier. Il a apporté le plus grand scrupule à ces recherches bibliographiques, qui réclament tant de patience et de soin, et l'on peut affirmer qu'il a laissé peu de chose à dire sur la matière à ceux qui le suivront.

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 mars 1869.

Il y avait, hier encore, un point noir dans notre horizon ; il vient d'être dissipé. Nous avons maintenant un ciel tout à fait serein. Comme nous sommes heureux d'être débarrassés de l'incident franco-belge, et quel danger, grand Dieu ! nous avons couru ! Toutefois, il ne faut point trop se hâter de chanter victoire. Il est bien vrai que nous avons été très fermes et que nous avons demandé, sur un ton qui n'admettait guère de réplique, que le cas fût soumis à une commission mixte ; il est bien vrai que, devant notre réclamation, cette grande puissance qu'on appelle la Belgique, qui a bien soixante mille hommes de troupes et une population dix fois moindre que la nôtre, n'a pas opposé de résistance et a tout de suite consenti à saisir une commission mixte de questions à peu près étrangères à l'objet de nos réclamations. Mais, d'un autre côté, il faut bien prendre garde à ce qui peut advenir. Les Belges sont gens rusés, qui pourraient bien, au dernier moment, nous tourner le dos et ne point vouloir nous concéder ce que nous leur demandons avec des précautions infinies, ou du moins ne le concéder qu'à un prix onéreux pour notre industrie houillère du nord. La facilité avec laquelle le cabinet de Bruxelles a reçu les ouvertures de notre représentant nous a causé une véritable surprise ; nous étions, depuis quelques années, si peu accoutumés à ce qu'on nous cédât, que nous avons tout de suite pensé que la Belgique avait dû fléchir devant quelque influence étrangère. L'Angleterre a été soupçonnée d'être intervenue par-dessous main. D'autres ont répandu le bruit que la Prusse, après avoir poussé le gouvernement belge à contrecarrer nos projets de fusion de chemins de fer, s'était ravisée et l'avait fortement engagé à mettre les pouces. Enfin, toutes les conjectures ont pu être admises plutôt que cette hypothèse toute simple, que la Belgique n'avait pas osé nous résister, ou qu'elle s'était promis de tirer bon parti des circonstances. Il est peu probable, vraiment, que M. Gladstone, qui a bien d'autres affaires sur les bras, se soit mêlé de celle-ci. Quant à la Prusse, il faudrait une bonne fois nous persuader que la Belgique l'intéresse fort peu et que ses chemins de fer ne lui semblent pas aussi utiles que nous voulons bien le croire.

Il serait essentiel de mettre, une fois pour toutes, la Prusse en dehors

de ces conflits. Cette puissance, qui nous fait une peur si grande et qui est devenue notre cauchemar, ne demande, en ce moment, — elle le répète sur tous les tons, — qu'à vivre en paix avec tout le monde, et avec nous en particulier. Ce n'est point seulement parce que le roi Guillaume le répète dans chacun de ses discours, et que cette assurance nous est donnée par les organes officiels du cabinet de Berlin, que nous devons être convaincus de ces pacifiques dispositions ; c'est parce que des dispositions contraires seraient nuisibles aux intérêts que représente la monarchie prussienne, et à la mission qu'elle s'est donnée. Si M. de Bismark a toute l'intelligence qu'on lui attribue, et qui ressort de sa conduite antérieure, il nous semble qu'il devrait se garder de défendre la Belgique contre nos agressions ; s'il nous connaît bien, il peut admettre qu'en nous laissant pratiquer cette petite annexion, nous nous trouverions suffisamment indemnisés de l'accroissement de puissance que la Prusse a obtenu de l'autre côté du Rhin, et que, satisfaits de notre part de conquête, nous n'aurions plus l'idée d'aller tirer vengeance des succès de nos voisins. En nous donnant cet os à ronger, la politique prussienne, qui n'est point plus mal avisée qu'une autre, aurait pu, sans trop d'invraisemblance, se croire à l'abri de toute représaille ; elle aurait pu se sentir plus libre de poursuivre en Allemagne une œuvre qui a bien assez des obstacles intérieurs qu'elle rencontre. Les hommes d'Etat de Berlin, d'ailleurs, ne sont pas sans savoir que la force d'une nation ne réside pas seulement dans le nombre de ses soldats, et qu'il y a un moyen de l'affaiblir qui ne coûte ni un homme ni un écu ; ils auraient remporté sur la France un triomphe bien commode et bien économique, surtout en la laissant, si l'envie lui en prenait, faire irruption sur la Belgique, et placer ce pays sous sa domination en violant le droit des gens et en irritant d'autres puissances qui se seraient chargées, sans doute, de résister à cet acte de violence. Alors même que nous serions allés tenir garnison à Bruxelles, que nous nous serions étendus jusqu'aux embouchures de la Meuse et de l'Escaut, l'Allemagne n'en eût pas été moins bien gardée par les positions qu'elle occupe en ce moment, et elle se fût aussi bien défendue contre les agressions de la France agrandie de la Belgique qu'elle pourrait se défendre, le cas échéant, contre les agressions de la France actuelle. Ces réflexions si naturelles ne sont pas exclues, qu'on veuille bien le croire, des conseils du roi Guillaume ; si même, lorsqu'il a reçu pour la première fois la confidence des plans de M. de Bismark, le gouvernement impérial avait eu, par aventure, l'idée de mettre un prix à sa neutralité, et qu'il eût revendiqué la Belgique, nous sommes très-portés à croire que le cabinet de Berlin lui aurait répondu sans hésiter : « A votre aise, allez la prendre. »

Mais nous savons bien que de tels marchés n'ont pas été conclus, et que c'est fort gracieusement et sans conditions que la France a laissé la Prusse entreprendre en Allemagne le travail d'unification qu'elle-même avait favorisé en Italie. Les dépêches et les discours ministériels nous ont parfaitement édifiés sur ce point ; ils nous ont dit assez haut pour qu'il ne nous soit plus permis de conserver le moindre doute, que les transfor-

mations de l'Allemagne divisée en deux tronçons ne devaient nous causer aucune inquiétude, et que d'ailleurs nous étions pour les grandes agglomérations. C'était là une excellente politique et une fort bonne contenance devant des faits accomplis sans notre participation et probablement contre nos prévisions. Il aurait fallu ne point changer d'attitude et ne pas nous mettre aussitôt à pratiquer des armements extraordinaires, qui montraient une angoisse démentie par nos paroles; il aurait fallu ne point soulever cette mauvaise affaire du grand duché de Luxembourg, qui n'a pas bien tourné pour nous; il aurait fallu n'avoir jamais que de bonnes relations avec la Belgique et ne pas lui laisser voir nos arrière-pensées en lui montrant le désir que nous avions de disposer de ses chemins de fer. Entre notre langage après Sadowa et notre attitude dans les années qui ont suivi cette victoire mémorable, il y a des contradictions évidentes. Il semble que nous ayons eu regret d'avoir subi ce que nous n'avons pas su éviter et d'avoir approuvé ce que nous n'avons pas eu la franchise de blâmer quand il en était temps.

Maintenant que faisons-nous? La Belgique nous cède; elle répond à nos réclamations de la meilleure grâce du monde; elle se prête à cette étrange fantaisie qui nous a pris tout à coup de vouloir réviser nos relations commerciales et douanières avec elle. Si c'est une querelle que nous cherchions, nous voilà bien trompés dans notre attente. Nous avons pu voir aussi combien une tentative d'annexion eût été mal accueillie par le peuple belge; un sentiment de répulsion des plus prononcés s'est manifesté dans toute l'étendue du pays contre la domination française; ce sentiment si vif ne s'adressait pas seulement au gouvernement de notre pays; il est dans la nature des Belges de ne pas aimer à faire partie des grandes agglomérations. C'est chez eux une vertu traditionnelle, dont le théâtre lui-même, par une coïncidence des plus heureuses, se charge de nous retracer les héroïques résistances. Ils n'aimaient point à faire partie de la grande agglomération de Charles-Quint et de Philippe II; ils ont fait peu de cas de l'honneur d'être compris dans la grande agglomération de Napoléon Ier, et ils feraient en ce moment encore fort peu de cas d'entrer dans l'agglomération un peu moins imposante de son successeur. Nous n'avons point le tempérament oppresseur, et si notre politique a caressé un jour l'ambition de réaliser l'annexion de la Belgique, après ce qui vient de se passer, elle doit en être revenue. Nous croirions volontiers que la politique impériale vient de faire un nouveau détour et qu'elle ne veut plus exactement aujourd'hui ce qu'elle voulait peut-être il y a un mois, lorsque le Parlement belge votait la loi des chemins de fer. Nous avons, chacun le sait, une politique qui au moins a le mérite de n'être point obstinée; elle cède volontiers devant la pression des événements et sait habilement tourner les obstacles. Nous partons pour aller enfoncer des citadelles et prendre du territoire, et voilà que, chemin faisant, notre allure si fière s'adoucit, nous offrons des traités de commerce. Maintenant, nous paraissons être dans les plus amicales dispositions pour les Belges, et, loin de vouloir les prendre, nous montrons une tendance prononcée à nous en faire des

amis. Ne semble-t-il pas que nous n'ayons voulu chercher dans tout ce tapage que le tête-à-tête que nous avons obtenu? L'occasion est bonne en effet pour nous remettre en de bons termes avec la Belgique; depuis qu'il est restauré. le gouvernement impérial n'en a pas eu de plus belle. Son devoir est d'en profiter, et il n'aura pas perdu son temps si, au lieu de prendre la Belgique en lui envoyant des soldats, il la prend par les sentiments, par les intérêts, et s'en fait une alliée. Il est présumable que ce procédé de conquête serait encore moins du goût de la Prusse que celui dont il avait d'abord été question; cette puissance aimerait mieux nous savoir tranquilles avec la Belgique asservie que toujours inquiets avec la Belgique pour alliée. Mais nous ne sommes pas tenus de donner toujours des satisfactions à la Prusse. Nous pouvons d'ailleurs la rassurer en lui montrant que nous ne serons pas plus agressifs avec l'amitié de la Belgique que nous ne l'eussions été quand cette amitié nous manquait. Il serait même raisonnable, si cette alliance venait à se conclure au gré de nos désirs, que nous abandonnions tous nos projets belliqueux; notre territoire serait si bien protégé que nous n'aurions à redouter la rivalité d'aucun peuple et que, tranquilles chez nous, nous pourrions sans crainte laisser les autres tranquilles chez eux.

Le gouvernement, dans l'heureuse hypothèse que nous font entrevoir les négociations qu'il vient d'entamer, se déciderait peut-être à interrompre des armements qui le rendent impopulaire et mettent le Trésor public dans un état de gêne continuel. Cet éternel débat sur les dépenses du budget de la guerre est revenu, ces jours derniers, devant le Corps législatif à propos de l'appel de 100,000 hommes. Un certain nombre d'orateurs y ont pris part pour se faire de nouveau les interprètes des plaintes des populations. Ils n'ont pas eu de peine à prouver que les charges militaires, l'appel des gros contingents grèvent le pays, mécontentent les habitants des campagnes, et leur portent un préjudice réel. D'autres ont invoqué, à l'appui de leurs opinions, les déclarations unanimes qui sont consignées dans l'enquête agricole; les souffrances de l'agriculture seraient moins grandes assurément si on lui prenait moins de bras. Mais le ministre de la guerre n'entend pas de cette oreille; il s'est fait sur toutes ces questions une sorte de théorie qu'il traduit par les phrases peu dignes d'un esprit distingué, et dans un style qui ne fait point honneur à la tribune française. Le terrible maréchal ne se donne plus la peine de fournir des arguments; il laisse tomber au hasard de sa bouche des mots qu'on doit prendre pour des oracles; aux raisonnements de ses adversaires, il répond qu'on veut abaisser la France, qu'on veut la jeter en pâture à ses ennemis, que vouloir modifier la loi du recrutement, c'est « ébranler l'édifice social. » Il est pénible, nous le savons, lorsqu'on a la religion du sabre, d'admettre qu'un pays puisse acquérir une force et une gloire autres que celles que peuvent lui procurer les succès militaires; mais un ministre de la guerre est tenu d'avoir des idées moins restreintes, une intelligence plus haute et un meilleur langage que la plupart de ses subordonnés. Il ne doit pas être étranger, en politique, à certaines idées générales, et comprendre que c'est mal servir l'Empereur, surtout à la

veille des élections, que de répéter sans cesse que, sans une armée formidable et ruineuse, tout est perdu. Il ne s'aperçoit pas, l'honorable maréchal, qu'en exagérant comme il le fait le besoin que nous avons d'une armée, il fait la critique du gouvernement qui nous a mis dans cette nécessité ruineuse. M. Ernest Picard, que le ministre de la guerre a eu pour principal adversaire dans cette discussion, n'a point laissé échapper une si bonne occasion de relever ce côté faible de l'argumentation ministérielle ; il ne s'est pas amusé à disserter sur l'utilité des gros contingents; il a volontiers reconnu que la situation extérieure que l'on nous avait faite exigeait, en effet, que la France eût beaucoup d'hommes sous les drapeaux, et qu'elle courrait le danger, en n'acceptant pas les sacrifices qu'on lui demandait, d'être affaiblie devant l'étranger. Mais à qui la faute si nous en sommes là? C'est la politique impériale qui est responsable de la nécessité à laquelle la France est réduite de supporter des charges trop lourdes. La France se résigne, elle les supporte ; mais elle s'épuiserait à les vouloir supporter trop longtemps. Il faut donc, de toutes manières, que la politique change ; il faut que le pays force le gouvernement à la changer, et qu'il prenne ses garanties contre le retour d'erreurs qui lui coûtent si cher. C'est à cette conclusion qu'a fini par aboutir le débat sur l'appel de 100,000 hommes ; la Chambre a voté la loi, selon son habitude, mais le pays a été renseigné sur tout ce qu'il lui importait de savoir. Il connaît maintenant la question militaire sous toutes ses faces, et il sait ce qui lui reste à faire pour montrer au gouvernement comment il entend désormais que les choses se passent.

Cette disposition de l'opinion publique ne sera pas sans exercer une très grande influence sur les prochains résultats électoraux. Le gouvernement ne gagnera pas à laisser voir l'état dans lequel il a mis le pays par une politique extérieure pleine de tâtonnements et de contradictions. Le même défaut pourra être signalé dans sa politique intérieure. Il aborde la lutte électorale dans des conditions assez défavorables, et ce ne sera pas trop de tout le zèle et de tout le dévouement de ses agents pour atténuer l'effet des fautes qui ont été commises. On comprend donc jusqu'à un certain point que le moment paraisse mal choisi pour abandonner le système des candidatures officielles et que tous les ressorts administratifs soient encore employés pour réagir contre les dispositions hostiles qui se manifestent de toutes parts. Cependant, si le pouvoir est bien renseigné sur l'état des esprits et sur les idées qui ont couru dans les villes et dans les campagnes, il ne doit point ignorer que le suffrage universel n'est nullement disposé à se laisser opprimer et que, depuis qu'il fonctionne en France, il a acquis une connaissance très complète de ses droits et de ses devoirs, avec un goût très prononcé d'exercer les uns et les autres dans toute leur plénitude. Le temps est passé où l'on pouvait faire accepter aux électeurs les candidats que l'on prenait la peine de leur désigner ; tout fait croire que ceux qui comptent pouvoir les faire voter à leur gré par des moyens d'intimidation ou des promesses fallacieuses seront trompés dans leur espoir. Cette déception attend aussi bien les agences électorales organisées par l'opposition que celles qui ont les préfectures pour siéges

et les préfets pour guides. Il y a peu de gens en France, aujourd'hui, qui n'aient travaillé à se faire une opinion à eux ; les ouvriers des villes ont eu mille moyens de s'éclairer, et ils ne s'en sont pas fait faute ; ceux des campagnes ont eu aussi l'indiscrète curiosité de s'enquérir comment ils étaient gouvernés ; ils ont écouté, ils ont observé, ils ont voulu savoir les tenants, les aboutissants et le pourquoi des choses. Quelques-uns, et le nombre en est plus grand qu'on ne pense, se sont abonnés à des journaux ou se sont fait lire le journal du voisin. Il y a donc des chances sérieuses pour que, cette fois, les élections soient plus libres que dans le passé.

Il n'est pas superflu, néanmoins, de prendre autant de précautions qu'on le pourra afin que cette liberté soit tout à fait sauvegardée ; ce n'est pas nous qui blâmerons M. Jérôme David et ses quatre collègues d'avoir voulu soulever devant le Corps législatif la question des corruptions électorales. Cette initiative partant d'un des membres de la droite est fort méritoire, et rien n'était plus opportun que de réveiller une loi dont l'application avait été jusqu'à présent quelque peu négligée. De son côté, l'opposition qui, sur ces sortes de questions, n'aime pas à être en reste avec la majorité, appelle également l'attention du pouvoir sur la nécessité d'appliquer à l'avenir les dispositions du décret du 2 février 1852, destinées à protéger la liberté des élections, et spécialement l'article 38, qui interdit les dons et promesses de deniers, effets ou valeurs quelconques sous la condition de donner ou procurer un suffrage, et qui élève au double la peine portée par la loi si le coupable est fonctionnaire public. L'interpellation sollicitée et obtenue de l'assentiment des bureaux vise aussi l'article 39, qui interdit les voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, et l'article 40, qui punit ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, ont surpris ou détourné des suffrages. Il n'est pas mauvais que les aspirants au mandat législatif soient avertis de ce qui les attend s'ils transgressent les lois et s'ils portent à la liberté de l'électeur une atteinte qui est aussi un outrage à la dignité du candidat. Ces salutaires avertissements ne regardent pas seulement les protégés des préfets, ils sont bons pour tout le monde, car si les candidats agréables peuvent peser sur l'élection par toutes sortes de petites corruptions illicites, le candidat opposant est exposé, lui aussi, qu'il soit opulent ou qu'il ne le soit pas, à vouloir séduire l'électeur. C'est quelquefois l'exemple d'un concurrent qui l'entraîne ; quelquefois aussi il se laisse emporter par un désir immodéré de convaincre certains membres du corps électoral à l'aide des seuls arguments auxquels ils soient accessibles. Il est désirable que l'élection prochaine ne nous donne pas le spectacle attristant de candidats promettant à une contrée des prospérités imaginaires, des réformes impossibles, et quelquefois très loin de leur désir ; les bêtes de somme elles-mêmes, qui exercèrent une si grande influence sur l'élection de certains membres bien connus de la majorité, doivent être exclues de la lice électorale ; on n'y doit admettre ni les canaux irréalisables, ni les chemins qui mènent à la lune, ni les dégrèvements illusoires, ni les « tournées » du cabaret,

ni les veaux gras. Il n'y a pas trop lieu de craindre les séductions par l'argent, il en faudrait trop pour corrompre le suffrage universel.

Nous connaissons un autre genre de corruption qui est beaucoup plus à craindre, parce qu'il est d'une exécution plus facile et à la portée de toutes les bourses; il consiste à laisser entrevoir à l'électeur naïf qui n'a pu encore se mettre à la hauteur de son rôle toutes sortes de promesses fallacieuses, à lui laisser croire qu'en nommant tel candidat plutôt que tel autre il arrivera à un degré de bien-être ou de prospérité que ni celui-ci ni celui-là ne seront jamais en mesure de lui donner. Un démocrate qui promettrait qu'il n'y aura plus d'impôts, qu'il n'y aura plus d'armée, qu'il tient en réserve une panacée qui supprime les pauvres et dispense du travail, celui-là ne serait pas moins coupable envers le suffrage universel que celui qui distribuerait des pièces de monnaie à ceux qui consentiraient à voter pour lui. Si on regarde aux résultats de ces deux sortes de corruptions, la première est bien plus dangereuse que la seconde. Sur ce terrain d'ailleurs la lutte des candidats libres contre les candidats patronnés ne serait pas possible ; les meilleures chances seraient pour les protégés des préfectures et cette égalité des candidatures que la loi fait tant d'efforts pour maintenir serait tout à fait compromise. Il y a cette différence entre les candidats administratifs et les autres que les premiers promettent ce qu'il dépend du gouvernement de tenir, tandis que les seconds promettent ce qu'il ne dépend pas d'eux de donner. Les uns sont riches de tout ce dont le pouvoir dispose, les autres n'ont que leurs ressources personnelles et l'influence très limitée d'un simple particulier. A ceux-là les ressources ne manquent jamais ; à ceux-ci elles manquent presque toujours. Il y a plus, le gouvernement peut, sans transgresser la loi, réserver pour la période électorale certaines largesses, l'application de certaines mesures qu'il est du reste tenu de mettre à exécution; il peut distribuer des croix, des secours, régler des pensions, envoyer des tableaux aux églises, des subsides aux communes, doter les écoles, décréter des chemins et faire honneur de ces munificences à l'intervention des candidats qu'il préfère. Il peut même, sans que personne ait le droit d'y trouver à redire, préparer l'abolition des livrets d'ouvriers et entourer cette réforme de tout l'éclat et de tout le bruit qui peuvent la rendre populaire.

Lorsque l'Fmpereur dit, devant son conseil d'Etat réuni, dans une harangue très étudiée que le *Journal officiel* répète tout au long : « On fera une loi qui supprime les livrets d'ouvriers; les ouvriers ne seront plus à l'égard des patrons dans un état de subordination humiliante ; ils reprendront leur liberté et leur dignité »; le lendemain, le conseil d'Etat élabore la loi et quelque temps après le Corps législatif en est saisi. Mais lorsque M. Glais-Bizoin dit : « Il ne faut plus d'armée, il ne faut plus d'impôts »; ou lorsque M. Jules Favre dit : « Il ne faut plus de guerres, il ne faut plus de candidats officiels »; ou lorsque M. Ernest Picard dit : « Il ne faut plus de commission municipale à Paris ni à Lyon; il ne faut plus de M. Haussmann pour préfet de la Seine »; ni M. Glais-Bizoin, ni M. Jules Favre, ni M. Ernest Picard ne sont en état de donner la moindre sanction à leur

promesse. Cette impuissance constitue aux gens qui sont en dehors de l'officiel une infériorité considérable sur ceux qui, honorés des faveurs du gouvernement, participent de son omnipotence. Pour que l'équilibre fût à peu près rétabli, que faudrait-il? Que le pouvoir déposât, en temps d'élections, cette force considérable dont il a fait jusqu'à présent un usage immodéré ; il pourrait du moins en user sobrement et n'en pas faire parade. Si M. Jérôme David voulait lui donner cet avertissement et reconnaître que l'excès de pression administrative sur les votes encourage les tentatives de corruption par l'argent, son interpellation serait bien accueillie; il dispenserait l'opposition de dire certaines vérités qui, dans sa bouche, auraient sans doute plus de douceur et plus de poids.

Ces considérations ne sont point les seules qui occupent les esprits sérieux à l'approche des opérations électorales. Pour lutter avec quelque chance de succès contre les candidatures officielles, il est nécessaire que l'opposition établisse dans ses rangs une certaine discipline; il semble que les facilités que lui donne le droit de créer des journaux et de tenir des réunions privées, au lieu de resserrer les liens de cette discipline, les aient détendus. En examinant au fond cette étrange situation, on s'aperçoit, en effet, que le relâchement du frein constitutionnel a communiqué une ardeur désordonnée à tous les partis; il y a un si impétueux élan de toutes les opinions, que l'on est devenu rebelle à toute loi. Il n'y a point de petite Église, si exiguë qu'elle soit, qui ne veuille s'affranchir et vivre isolée. La manie des manifestations est revenue; il y a des gens à qui le plaisir de « manifester » tient lieu de tout le reste. Ils feront ainsi diverses manifestations autour du scrutin, et ce sera, pour la cause libérale, autant de voix perdues. De plus, il nous paraît que trop de gens veulent être nommés députés; il serait mieux que l'on ne troublât point les électeurs par des compétitions trop nombreuses au milieu desquelles, dans quelques circonscriptions, à Paris, par exemple, ils auront de la peine à se reconnaître. En 1863, l'opposition procéda avec ensemble et unité. A Paris, où le résultat électoral a une signification exceptionnelle, on fit une seule liste; tous les journaux indépendants l'appuyèrent, et le triomphe fut complet. Il en fut de même dans quelques autres centres importants. Que va-t-il se passer dans deux mois? Au lieu d'une liste, il y aura trois listes, dix listes, peut-être plus, sans compter les candidatures fantaisistes et individuelles; si ces listes ne doivent pas se fondre à un moment donné, et si toutes les nuances de l'opposition ne se coalisent pas, comme dans le Jura; si elles restent divisées et inconciliables, comme dans le Var, les candidats parisiens, au lieu d'avoir le triomphe de M. Grévy, auront la déconvenue de M. Dufaure. Nous comprenons certaines répugnances et nous savons qu'il y a des opinions inconciliables, mais il serait bon que cette intolérance ne s'étendît pas jusqu'à ces coteries dont le royaume n'est point de ce monde et qui vraiment ne se feront aucun tort en apportant leurs petits contingents dans des groupes plus imposants que ceux qu'elles ont pu former.

Ils diminuent aussi les chances de succès des libéraux, ces énergumènes dont la folie, par un effet qui semble calculé, redouble à l'ap-

proche des élections. M. Garnier-Pagès n'avait peut-être pas tout à fait tort, un jour, de demander qui les payait, ces tribuns du socialisme qui parlent maintenant de tout mettre sens dessus dessous, et qui annoncent, en jetant de hauts cris, que l'heure de la révolution a sonné. Ils parlent de tuer, d'assassiner, de piller avec une aisance parfaite, comme de la chose du monde la plus naturelle; ils veulent supprimer tout ce qui les gêne, sans en excepter l'Empereur, qui nécessairement doit les gêner plus que personne. Au commencement, ils n'étaient point si hardis. Mais ils savent ménager leurs effets et, comme certain âne de la fable, donner de la voix au moment critique. Ils se sont dit par devers eux, ces aimables discoureurs : Voilà que le bourgeois fait mine de s'émanciper; il a des tendances à s'éloigner un peu du gouvernement, qui est son refuge habituel; faisons-lui peur; affublons-nous des longues cornes et des grandes fourches du communisme; il croira voir venir le diable et ne tardera pas à rentrer précipitamment dans le giron gouvernemental. Si les tribuns des clubs on cherché ce résultat, ils sont intelligents; leur but sera atteint. Il a suffi de faire imprimer leurs harangues dans une petite brochure, en accentuant encore, par-ci par-là, quelques passages qui n'avaient point tout le nerf désirable, et de les répandre à profusion partout où il se sentait menacé. L'éloquence de M. Bologne, de la dame Minck ou du citoyen Budaille ne manquerait pas son effet; elle rallierait au gouvernement et aux candidatures officielles tous ceux que le spectre rouge épouvante si une presse plus sage ne s'empressait de répudier ces doctrines et d'arracher tous ces masques. Les députés que l'on convie à ces soirées malsaines dans le but de les vexer et pour y attirer un plus grand concours de curieux font bien de s'y rendre. Leur présence et, au besoin, leur courageuse parole arrêtera peut-être ce débordement inconsidéré de mauvaises doctrines et toute cette propagande d'idées fausses compromettante pour la liberté que les honnêtes gens brûlent de conquérir. Quelqu'un de sensé, aujourd'hui, ne peut avoir la pensée d'interdire les réunions publiques; mais il n'y a pas autant d'inconvénient qu'on le dit pour la liberté ni pour le bon ordre à réprimer les écarts de ces pauvres gens qui, se croyant la tête meublée de principes nouveaux, n'enseignent en réalité que le vol et le mépris des lois. Toutefois ne soyons point trop sévères pour ces doctrines qui montrent si clairement à quel point l'instruction fait défaut en France. C'est bien plutôt au gouvernement que nous serions tentés de nous adresser pour le rendre responsable de ces folies dont il a entretenu et couvé le germe dans le silence de la compression.

Quelle bonne occasion nous donnent les excès commis dans les réunions publiques pour rappeler l'exemple de l'Angleterre! Quelle différence entre les pratiques libérales des Anglais et les nôtres! Et comme il y a loin de nos petits conciliabules enfumés, espèces d'antres de conspirations, à ces vastes et imposants meetings où chacun apporte en plein soleil, devant le peuple entier, l'expression loyale de sa pensée. Il n'est jamais question, dans ces assemblées, de faire des révolutions, de renverser la reine, de pendre qui que ce soit; les opinions les plus radicales ne s'égarent jamais dans ces sortes de digressions; jamais

« l'agitation » ne revêt une allure séditieuse. Les Anglais pourtant font plus de bruit que nous; ils vont même jusqu'à briser les grilles des jardins publics lorsque, au mépris des lois, on veut en interdire l'entrée aux manifestations populaires; mais ils demandent des réformes et non le renversement de toutes choses, ou parfois même le bien d'autrui. Ils y mettent de la longanimité, de la ténacité; c'est ainsi qu'ils arrivent à s'élever, de progrès en progrès, jusqu'à un degré de liberté qui fait l'admiration et l'envie des autres peuples. L'extension du droit de suffrage a été conquise par ce moyen ; l'émancipation de l'Eglise d'Irlande, qui, pour être réalisée, n'attend plus que la troisième lecture du bill, a été préparée aussi par des meetings et la traditionnelle « agitation » des partisans de cette réforme. Rien n'est plus instructif que les façons du peuple anglais dans cette tentative d'abolition de l'Eglise anglicane d'Irlande. Il y avait là pour une nation un peu turbulente de quoi provoquer les plus grandes violences ; on touchait à un droit séculaire, on s'en prenait à ce sentiment religieux qui est aussi vif en Angleterre que dans les autres pays et que les protestants, nos guerres de religion le montrent surabondamment, éprouvent aussi vivement que les catholiques. La grande réforme s'accomplit avec la plus irréprochable régularité.

M. Gladstone, à qui tout l'honneur en revient, a commencé par saisir e Parlement de son bill. Les tories, alors au pouvoir, l'ont combattu ; M. Disraëli, qui sentait tout le péril de la question, voyait aussi dans cette motion les représailles des whigs. Il mit toute son éloquence et tout l'effort de ses partisans à combattre le projet des libéraux; il n'empêcha pas un vote contraire. Le ministère, par le fait, se trouvait renversé. M. Disraëli aurait pu céder la place à M. Gladstone ; il jugea plus sage de faire un appel au pays. Le Parlement fut dissous et les colléges électoraux convoqués pour de nouvelles élections. Tout le pays se trouva donc saisi de l'opportunité de l'abolition de l'Eglise anglicane en Irlande, l'élection des députés allait donc acquérir toute l'importance et toute l'autorité d'un plébiscite. Les nouveaux électeurs avaient une très belle occasion d'inaugurer leurs droits. Au milieu de tous ces excitants, les passions publiques ne dégénérèrent pas en tumulte; on a voté sans conflit, et quoique toute la Grande-Bretagne se trouvât enfiévrée par les manifestations des partis contraires, par les prédications du clergé, qui remuait ciel et terre, qui suppliait, qui menaçait et pétitionnait, les nouveaux députés furent élus et proclamés sans qu'aucun orateur de carrefour vînt dire qu'il serait temps de descendre dans la rue et de renverser le gouvernement de la reine. Puis, le Parlement réuni, et la majorité se trouvant favorable au bill projeté, M. Disraëli cède le pouvoir à M. Gladstone. Alors commence un de ces grands débats comme on en voit seulement en Angleterre, un débat qui laisse une trace dans l'histoire des réformes de ce pays. Il y a eu le débat de la première lecture du bill et le débat de la seconde lecture; chaque fois, les discours n'ont pas manqué. Les premiers prononcés ont eu un réel intérêt; M. Gladstone a payé de sa personne et a dirigé la bataille avec une grande énergie et une belle désinvolture. Sa rare aptitude des affaires lui avait fait prévoir toutes les difficultés de détail et il avait

tout prêt un arrangement qui donnera satisfaction à tous les intérêts financiers ou autres qui sont atteints par la réforme. L'Etat procède avec la plus grande équité; il prend tout à sa charge. Il est vrai qu'il reprend tous les revenus que l'Eglise d'Irlande tenait de sa munificence.

Les revenus qui lui viennent des particuliers depuis la date de sa restauration (1660) lui sont laissés. L'Eglise affranchie recevra en outre, à titre gracieux, les édifices consacrés au culte. Il paraît que le cadeau n'est point superbe. Les traitements du personnel ecclésiastique actuel seront payés par l'Etat, à moins que ceux qui le recevront n'aiment mieux recevoir le capital de leur rente; dans ce cas, c'est l'Eglise libre qui recevrait le capital, à la charge par elle de continuer à tous les pensionnaires viagers le traitement auquel ils ont droit. L'examen de ces combinaisons fort équitables a rempli les séances nocturnes de la chambre basse; attaqué sur tous les points, le chancelier de l'échiquier avait réponse à tout. Le plus terrible adversaire du bill a été cet honorable sir Roundell Palmer, qui, à l'avénement du ministère actuel, a refusé de s'asseoir sur le sac de laine du chancelier, uniquement parce qu'il n'était point d'avis qu'on prît à l'Eglise d'Irlande les biens qu'elle possède. Sir Palmer partageait en tout point les opinions qui se sont fait jour dans le clergé catholique lorsque le gouvernement italien a voulu disposer des biens du clergé. Bien qu'exposée avec une grande force d'argumentation, et tout l'art d'un légiste consommé, cette manière de voir n'a pu diviser le parti libéral. L'orateur est resté, avant comme après son discours, dans un complet isolement. Pour assurer son triomphe, le premier ministre n'a eu besoin de faire aucune concession à ses amis ni à ses adversaires. « M. Gladstone, écrivait, dans le *Journal de Paris*, un des meilleurs écrivains de la presse française et un des plus entendus dans la politique de nos voisins, M. Gladstone n'a pas été obligé, comme M. Disraëli, à l'occasion de la réforme parlementaire, de jeter à l'eau une partie de ses amis pour pouvoir sauver ses idées, après y avoir jeté une partie de ses idées pour pouvoir sauver ses amis et lui-même. » Il a la gloire d'avoir provoqué dans son pays un grand acte de justice, et d'avoir réalisé, sans emphase, la formule de l'Eglise libre dans l'Etat libre, qui, dans d'autres pays, paraît être d'une application si difficile. L'Angleterre, que rien ne distrait du soin de ses propres affaires, fait chaque année un pas nouveau dans la voie des réformes démocratiques. Elle n'a aucun besoin de révolution pour atteindre son but; elle l'atteint par le jeu régulier de ses institutions, par le ferme bon sens de ses hommes d'Etat. Chez nos voisins, la liberté n'a pas, comme chez nous, pour ennemis les représentants du pouvoir et parfois les libéraux eux-mêmes.

On a plus d'agrément à s'occuper des affaires politiques des Anglais que des choses d'Espagne. Depuis le temps que nous tenons nos regards fixés du côté des Pyrénées et que nous tâtons le pouls à cette révolution, nous ne voyons pas que son état se soit amélioré. Il est difficile vraiment de raisonner sur un pareil sujet. Le statu quo se maintient dans les faits; il n'y a de variations que dans le niveau de popularité de quelques hommes; les uns montent, les autres baissent, d'autres s'aplatissent; tout

l'intérêt est dans ces hauts et ces bas. Le but de la révolution, on est encore à l'attendre, à le deviner. Ces hommes qui se sont donné la tâche de renouveler la face de leur pays ont mis huit jours à renverser une constitution et à renvoyer une monarchie séculaire, et, depuis huit mois qu'ils sont à l'œuvre, ils n'ont pu ni jeter les bases d'une constitution, ni laisser entrevoir quelle monarchie ils vont donner à l'Espagne. On sait bien qu'il faut beaucoup moins de temps pour renverser un vieil édifice que pour en bâtir un nouveau; mais, de tout temps et dans tous les pays, les auteurs d'une révolution ont toujours su, en démolissant, ce qu'ils avaient l'intention de reconstruire. Ils avaient un plan. Les auteurs du pronunciamiento de Cadix n'en avaient pas ; ils n'avaient que de vagues idées sur la manière de régénérer leur pays. Le seul point sur lequel ils étaient bien d'accord, c'est sur l'urgence qu'il y avait à s'emparer le plus vite possible du gouvernement et à le garder le plus longtemps possible. A voir le peu d'empressement qu'ils mettent à sortir du provisoire, on dirait que leur unique préoccupation est, sinon de convertir ce provisoire en définitif, du moins de le prolonger indéfiniment, et de ne le quitter que lorsqu'ils seront entièrement repus des jouissances qu'il procure ou fatigués des tourments qu'il donne.

Sept mois n'ont pas suffi pour donner cette satiété au général Prim et au maréchal Serrano ; ce sont des tempéraments robustes. Il est vrai qu'ils ont assez bien maintenu le peuple espagnol ; à part l'émeute de Cadix et les récentes collisions qui viennent d'ensanglanter l'Andalousie, le peuple espagnol s'est assez bien conduit, un peu mieux même qu'on ne l'aurait pensé à en juger par les continuelles révoltes dont ce pays était troublé. De plus, le gouvernement provisoire a introduit quelques utiles réformes et préparé le terrain à un gouvernement libéral. Mais, pour que cette semence puisse germer, il faudrait sortir de la saison des orages ; il serait temps de savoir où l'on mène le peuple espagnol. Ceci intéresse l'Europe; non pas que l'Espagne ait une grande influence sur les destinées des autres peuples ; mais il est pénible de savoir qu'il y a quelque part, sur le continent, une nation qui n'a point de gouvernement et qui ne semble point pressée de s'en donner un. La chose est, par elle-même, assez nouvelle, et bien faite pour nous donner certaines préoccupations.

Les étrangers ne sont pas les seuls à s'en étonner et à s'en plaindre ; en Espagne même, on commence à donner quelques signes d'impatience. Il y a le parti républicain, qui s'est offert d'abord pour organiser le pouvoir à sa manière, et auquel on a dit : « Nous ne voulons pas de vous; l'Espagne n'est point républicaine. » Ce parti s'est tenu pour averti; il s'est bien gardé d'insister. Mais aujourd'hui il commence à se dire : Si l'Espagne n'est pas républicaine, qu'est-elle donc? Elle ne semble guère se prononcer plus vite en faveur d'une monarchie qu'en faveur d'une république; elle est si peu pressée de réclamer un roi que l'on pourrait croire qu'elle eût accepté volontiers un président. Il y a cette pensée au fond des discours de M. Castelar, le plus éloquent des républicains d'Espagne ; il ne voit pas où les chefs actuels du pouvoir peuvent aller chercher un roi. Après avoir passé en revue tous les prétendants, il déclare qu'il n'y en a

pas de possible. Son raisonnement, comme on peut le voir, est assez juste : un roi ne peut se prendre qu'en Espagne ou à l'étranger; en Espagne, il ne faut plus songer aux Bourbons; la révolution les a exclus à jamais; le sentiment de l'égalité y est trop grand pour qu'un simple particulier veuille se donner le ridicule de ceindre une couronne. A l'étranger, on met en avant le duc de Montpensier et Ferdinand de Portugal; le premier est encore un Bourbon, et le second serait un roi malgré lui, il ne veut pas de la couronne.

Que reste-t il donc? Rien. M. Castelar aurait pu ajouter que le peuple espagnol ne montre de sympathies ni pour les uns ni pour les autres. Jusqu'à présent, aucun des noms qu'on a mis en avant n'a remué sa fibre. Le général Prim a fait à ce républicain une singulière réponse ; il a dit que si lui, Castelar, ne savait pas où était le futur roi d'Espagne, lui, Prim, le savait bien et les autres députés aussi. Voilà, certes, un secret qui est bien gardé. Il est difficile, quelque effort que l'on fasse, de concilier cette réserve avec la première des conditions exigées pour légitimer l'avénement d'une nouvelle dynastie, l'assentiment populaire. Chez nous, en 1830, ce n'était un secret pour personne que la branche cadette allait monter sur le trône de la branche aînée; en 1852, ce n'était un secret pour personne que la république allait être remplacée par Napoléon III. Lorsque les Belges se sont donné un roi, l'Europe entière en était informée. Quoi qu'en dise le général Prim, il n'y a jusqu'à présent aucune démonstration populaire en faveur d'une des monarchies dont il a été parlé. S'il y a un roi sous roche, et si personne ne le connaît, il n'aura jamais le caractère essentiel de la vraie légitimité; il sera la créature de quelques personnages influents : ce ne sera pas un roi par la volonté nationale. Une monarchie ainsi improvisée n'aura pas plus de solidité en Espagne qu'elle n'en a eu dans d'autres pays.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS ET LE GOUVERNEMENT

Nous avons plusieurs fois déjà entretenu nos lecteurs de la Société des agriculteurs de France, qui s'est fondée l'an dernier à Paris, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys, et avec le concours de nombreux propriétaires terriens et agriculteurs éminents. Cette Société était destinée, suivant nous, à jouer un grand rôle dans le mouvement libéral et décentralisateur qui se manifeste partout en France; elle devait mettre en rapports permanents les diverses contrées, le nord et le midi, l'est et l'ouest, faciliter le rapprochement et l'étude en commun de leurs intérêts, et, finalement, soustraire l'agriculture à l'espèce de vassalité où elle est tenue par le gouvernement, déjà maître de ses comices, de ses concours, de ses sociétés départementales, de ses chambres, arbitre suprême de ses mérites et de ses besoins. Elle allait même au-devant d'un des vœux de l'Empereur, en développant l'initiative individuelle, paralysée

aujourd'hui par les entraves des lois qui nous régissent. La Société pouvait encore contribuer à faire disparaître cette vieille législation sous l'empire de laquelle les encouragements prodigués en paroles à l'initiative individuelle ne sont qu'un leurre. Dites donc à un homme enchaîné de courir! Il répondra : Commencez par me rendre la liberté de mes mouvements. C'est ce qu'aurait dû faire la Société des agriculteurs : en réclamant la liberté pour tous, elle n'aurait pas eu besoin de la demander en particulier pour elle et par privilége. Nous nous étions déjà expliqué sur ce point, et nous pouvions croire que la Société, fidèle aux principes sur lesquels elle prétendait se fonder, et aux engagements de son président et des autres membres du conseil d'administration, tiendrait à honneur de demeurer complétement indépendante du pouvoir.

Cependant, à peine en décembre dernier les statuts de la Société furent-ils votés, que le conseil d'administration se mit en mesure de solliciter du pouvoir l'approbation de ses statuts et l'autorisation nécessaire pour devenir une société « reconnue par l'Etat ». Cette Société qui devait être libre, indépendante, qui devait affranchir l'agriculture du joug de l'administration, elle se faisait elle-même humble et soumise, elle devenait solliciteuse; elle demandait des faveurs, elle qui devait soustraire l'agriculture à l'obligation de les subir. Sans doute, en demeurant dans la situation de société tolérée, la Société n'aurait pas eu les droits qui appartiennent à toute association reconnue par l'Etat comme « établissement d'utilité publique »; elle n'aurait pu ni recevoir ni aliéner, elle n'aurait pas eu, en un mot, le caractère de « personne civile »; elle aurait vécu dans un état de tolérance, et un simple froncement de sourcils des Jupiters qui président à nos destinées aurait pu la faire disparaître.

Mais est-il vrai que les citoyens soient si dépourvus de moyens légaux pour former des associations utiles? La Société des agriculteurs de France ne pouvait-elle pas, à l'instar des Sociétés des gens de lettres et des auteurs dramatiques, se constituer en société civile sur les bases du titre IX du code civil? La Société des auteurs dramatiques opère chaque année sur des millions; elle fait partout reconnaître ses droits, et le gouvernement n'a aucun pouvoir pour la détruire. Si le conseil d'administration de la Société des agriculteurs avait été animé de cet esprit libéral qui souffle aujourd'hui sur la France, il aurait pu constituer la société sur des bases analogues, en attendant du moins que ses efforts eussent réussi à faire modifier la loi de 1834 sur les associations. Dans tous les cas, mieux valait encore une société « tolérée » qu'une société « reconnue ». La société reconnue n'est pas en possession de sa complète indépendance. Elle doit soumettre ses statuts au conseil d'Etat, lequel ne manque jamais de ménager à l'administration des droits d'ingérence et de présidence qui enlèvent à l'association les garanties de sa liberté. Dès lors, elle devient sinon un instrument docile dans les mains du pouvoir, du moins un appareil inutile, sans force et sans crédit. Simplement tolérée, elle n'aurait pas pu grand' chose pour l'agriculture, mais elle ne se serait pas exposée, du moins, à augmenter encore les moyens d'action dont le gouvernement dispose pour faire prévaloir ses volontés person-

nelles. Elle eût même constitué une force contre laquelle l'administration aurait eu quelque peine à sévir. Il n'eût pas été aussi facile de dissoudre la Société des agriculteurs de France que la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et si on l'eût fait, on eût détruit du même coup la législation de 1834, dont les conséquences exorbitantes eussent révolté toutes les consciences. Il eût été plus beau d'obtenir un pareil résultat que de poursuivre une autorisation que l'on refuse.

Ce n'est pas une des moindres curiosités de ce gouvernement que cette défiance de toute chose et de toute force, eût-elle le caractère le plus conservateur. Certes, s'il est en France un élément de stabilité et de conservation, c'est bien l'élément agricole. Les révolutions, d'ordinaire, ne nous viennent pas des champs; ce n'est pas aux champs que l'on renverse les gouvernements. La patience des agriculteurs est proverbiale, et il faut que leurs souffrances soient bien grandes pour qu'ils essayent de faire entendre leurs plaintes. Une société des agriculteurs de France n'était donc pas de nature à porter ombrage au gouvernement, si celui-ci n'avait la préoccupation de maintenir l'agriculture dans sa dépendance. La Société, cependant, avait été au-devant de toutes les objections en choisissant pour la présider un homme du gouvernement, un sénateur, un membre du conseil privé, un ancien ministre, qui s'est associé pendant longtemps, et aux époques les moins libérales, aux actes du gouvernement impérial. Il semblait que c'était là une garantie bien suffisante que la Société ne s'écarterait jamais d'une ligne de conduite sage, modérée, certainement conservatrice, peut-être même foncièrement dynastique. Que craignait-on? Quel danger pouvait donc venir de ce côté? Quel point noir se montrait donc à l'horizon? Serait-il vrai que le gouvernement, tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, s'effraye de tout et redoute ses amis plus que tout le reste? Serait-il donc vrai qu'il se défie de l'agriculture, qui a été jusqu'ici son plus ferme appui? qu'il craint de voir lui échapper les votes des paysans aux prochaines élections? Comment expliquer autrement les atermoiements et les refus qui ont jusqu'ici accueilli les démarches de M. Drouyn de Lhuys pour faire reconnaître la Société? Quelle autre explication trouver à cette attitude, et faut-il croire qu'on veut laisser passer la période électorale avant de donner une solution? Même avec les lois qui fournissent tant d'armes à l'administration contre les sociétés qu'elle a reconnues, celle-ci n'a point de confiance, tant elle est peu sûre d'en inspirer.

L'agriculture doit tirer de là une leçon pour les prochaines élections générales. On lui apprend en ce moment que, si elle veut des libertés pour elle, elle doit aussi les vouloir pour tous, et que le moyen sûr de les obtenir n'est pas de s'adresser aux hommes du gouvernement, mais aux esprits indépendants, les seuls qui puissent en assurer la possession et la revendiquer comme un droit.

ALPHONSE DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE

JEANNE LA FOLLE

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

Calendar of Letters, Despatches and State Papers, relating to the negotiations between England and Spain, preserved in the Archives of Simancas and elsewhere. London, 1862, 1866, 1868. Cf. Sybel's Zeitschrift.

Le 13 février est mort à Madrid Guillaume-Auguste Bergenroth. Ce savant avait été chargé par le gouvernement anglais de faire des recherches sur les relations politiques existant entre l'Angleterre et l'Espagne pendant les règnes d'Henri VII et Henri VIII (1485 à 1547). Il faisait de longs séjours à Simancas pour consulter la précieuse collection d'archives, une des plus riches d'Europe, qui s'y trouve déposée. Il venait de publier le troisième volume de son ouvrage contenant la correspondance inédite de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint avec la cour d'Angleterre.

Les archives d'Espagne, et particulièrement celles de Simancas, contiennent beaucoup de documents originaux relatifs à la reine

Jeanne, mère de Charles-Quint. Jusqu'à ces derniers temps, il était difficile d'en tirer profit. Bien que les archives de Simancas eussent, depuis une vingtaine d'années, été rendues abordables aux travailleurs, il restait cependant des papiers réservés qu'il n'était donné à personne de parcourir, et l'archiviste en chef avait le droit de retenir toute pièce dont la publication lui semblait périlleuse. Après six ans de négociations, et grâce aux bons offices de l'envoyé prussien, M. le baron de Werther, M. Bergenroth avait réussi, en 1867, à obtenir le libre et complet usage des archives d'Etat d'Espagne.

Le premier résultat de recherches plus étendues fut, à côté d'autres papiers intéressants, la découverte d'une correspondance entre le marquis de Denia, le gouverneur ou geôlier de Jeanne, et l'empereur Charles-Quint, correspondance qui non-seulement fortifie les doutes déjà existants sur la folie de Jeanne, mais démontre qu'elle ne fut pas folle ou du moins ne le fut pas à cette époque.

Au mois de juillet de l'an 1500, Miguel, fils d'Isabelle de Castille et d'Emmanuel, roi de Portugal, héritier présomptif d'Espagne, mourut, et le droit de l'infante Jeanne, troisième enfant des souverains catholiques, à réunir sur sa tête, après la mort de ses parents, les couronnes de Castille et d'Aragon, devint un fait incontestable. Sa mère, Isabelle, souffrait d'une maladie dont les accès revenaient chaque année avec une grande violence. Il était donc à prévoir que la vie de cette princesse toucherait bientôt à son terme et, dans le cas de sa mort, son époux Ferdinand devait, d'après les lois, se contenter du petit royaume d'Aragon (*coronilla*), tandis que la couronne plus importante de Castille (*corona*) passerait à Jeanne. La conséquence en aurait été que les plans à la réalisation desquels Ferdinand avait consacré sa vie, en particulier celui de l'unité de l'Espagne, auraient échoué ou que le succès en eût du moins été renvoyé à une époque incertaine.

Philippe, l'époux de Jeanne, n'avait d'autres prétentions à faire valoir en Espagne que celles de roi titulaire. Ses vues politiques étaient bornées, mais lui et ses conseillers, Néerlandais comme Bourguignons et Espagnols émigrés, avaient compté depuis longtemps s'enrichir en Espagne. Jeanne vivait en hostilité ouverte avec eux. Etait-il possible d'espérer que, si elle devenait reine, elle leur permît de piller son pays et son peuple? Son fils Charles était héritier de l'Autriche, des possessions néerlandaises et bourguignonnes, de la Castille et de l'Aragon avec leurs dépendances. Dans son entourage, on ne douta jamais qu'il monterait un jour sur le trône impérial. Tant de puissance et de grandeur ne lui étaient réservées par Dieu que pour qu'il pût fonder une monarchie universelle chré-

tienne, la *monarquia* dont il est si souvent question, et « défendre par son moyen la vraie Eglise du Christ contre les attaques des incrédules et des hérétiques ». Dès sa plus tendre jeunesse, il n'avait jamais entendu parler autrement de sa mission. En 1506, il entra en possession du royaume néerlandais-bourguignon. Dans les Etats autrichiens et sur le trône impérial, il devait succéder immédiatement à son aïeul Maximilien.

Mais en Espagne? Après la mort de ses aïeuls maternels, ce royaume passait aux mains de sa mère Jeanne. Elle était jeune et pouvait, comme ce fut le cas, vivre aussi longtemps que lui. Sans la possession de l'Espagne, l'idée de la monarchie universelle n'était qu'une chimère. Jeanne avait donc le malheur de voir ses droits en opposition avec les plans de son père, l'avidité de son mari et les devoirs prétendus de son fils. Si elle fût morte alors, son fils lui eût succédé et non son père, tandis que son époux eût perdu tout prétexte de se mêler des affaires de Castille. Ferdinand et Philippe ne pouvaient donc atteindre leurs buts que si Jeanne restait en vie et cependant devenait incapable d'exercer ses droits.

Dans ces conjonctures difficiles, Dieu prit soin, comme on disait alors, de son fidèle serviteur. Philippe mourut le 25 septembre 1506, et sa veuve en devint comme folle de douleur. Jeanne rendue incapable de régner, son père devint régent à vie de Castille et gagna ainsi du temps pour accomplir et affermir son œuvre d'unification. Lorsqu'il mourut, en juin 1516, tous les royaumes de Jeanne, Castille, Aragon, Sicile, Naples, outre les possessions du Nouveau Monde, passèrent immédiatement à Charles, qui put songer dès lors à la réalisation du plan de monarchie universelle. La folie de Jeanne fut donc la pierre angulaire de toute la politique de Ferdinand et de Charles-Quint. Leur édifice gouvernemental fût tombé en ruines si Jeanne n'eût pas perdu la raison ou l'eût seulement recouvrée.

Philippe avait été un mauvais mari et un homme de plaisir; vif, impétueux, franc et insouciant, il ne se laissait ni dominer ni conseiller, mais il avait inspiré à sa femme une passion extravagante. Et cependant, si nous nous adressons aux contemporains, nous ne trouvons chez eux que des renseignements insuffisants sur l'état d'esprit de la reine. Maquereau, qui exerçait une charge dans la maison de Philippe, fut un témoin oculaire de la mort du roi. Il la décrit, dans son *Traité et recueil de la maison de Bourgoigne*, avec beaucoup de détails, mais ne sait rien de la folie de la reine. Jean de Los, abbé de Saint-Laurent, près Liége, a entendu parler de la folie, mais croit que Philippe et non Jeanne en fut atteint : *Rex autem Philippus per suam uxorem, ut putatur, dementatus infeli-*

citer... vitam amisit et regnum. Pierre Martyr, qui aime tant à raconter des anecdotes de cour, ne fait pas mention de la folie dans ses lettres. Sandoval écrivit cent ans plus tard, mais il avait à sa disposition des manuscrits dont une partie ne se retrouve plus, et sa *Vie de Charles-Quint* est le premier ouvrage relatif à cet empereur qui, malgré ses nombreuses défectuosités, puisse être appelé une histoire. Il parle de la folie, mais il touche cet événement capital en trente-sept mots, dans une histoire qui, dans l'édition d'Anvers, ne compte pas moins de 1346 pages in-folio, et même cette courte notice, il trouve convenable de l'affaiblir par l'addition *puer dicen.* Il est clair qu'il avait ses doutes et ne voulait pas s'expliquer. Il ressort de tout cela que, bien que le bruit de la folie de Jeanne fût répandu dès lors avec insistance, il ne trouva point créance auprès des contemporains les mieux informés.

Les questions relatives à la folie sont généralement de nature fort complexe. Il en est ainsi dans le cas qui nous occupe. Pour l'éclaircir, il faut rappeler les événements qui ont pu exercer quelque influence sur le développement moral de Jeanne. Née à Tolède, le samedi 6 novembre 1479, elle vécut jusqu'à sa dix-septième année, c'est-à-dire jusqu'à son mariage avec Philippe (célébré à Lille en 1496), dans la maison de sa mère, qui surveilla son éducation. Ce n'était pas encore la coutume en Espagne que la famille royale et la cour assistassent en personne aux auto-da-fé. Jeanne ne fut donc pas forcée de voir ces scènes horribles de ses propres yeux. Cependant la cour de sa mère était le centre où venaient converger toutes les nouvelles des bûchers, des fustigations, des emprisonnements, et où ces actes étaient considérés dévotement comme des preuves édifiantes de « l'amour des souverains pour le Christ et sa sainte mère ». En pareille circonstance, il fallait que Jeanne comprimât ses sentiments naturels ou se soulevât contre ses parents et ses précepteurs. Sa nature généreuse se révolta, mais cette révolte ne pouvait pas être tolérée à la cour d'Espagne, où tout mouvement libéral passait pour un crime. La reine Isabelle punit sa fille durement, et, s'il faut ajouter pleine confiance aux paroles de Denia, elle employa contre elle la torture [1].

A peine Jeanne fut-elle arrivée dans les Pays-Bas que des bruits alarmants parvinrent en Espagne sur son compte. C'est pourquoi, dans l'été de 1498, sa mère envoya à Bruxelles Fray Thomas de Matienzo, sous-prieur de Santa-Cruz, pour qu'il examinât l'état de

[1] Denia écrit à l'empereur le 25 janvier 1522 : « Si Votre Majesté voulait employer la torture contre elle, on ferait une action agréable à Dieu et on rendrait service à la reine. Les personnes de son humeur en ont besoin, et la reine votre aïeule traita sa fille de la sorte. »

sa fille et la ramenât, s'il le fallait, dans le droit chemin. Le sous-prieur trouva Jeanne tout à fait bien portante. Il eut aussi la satisfaction de constater que les bruits qu'on avait fait courir sur sa religion étaient exagérés et que le service divin était célébré à sa cour avec le zèle requis. Mais il avait été accueilli froidement. Jeanne ne lui adressa pas une seule question relativement à sa mère ou à tout autre personnage d'Espagne. Les réponses aux questions dont l'avait chargé Isabelle, le sous-prieur dut les extorquer, et ses plaintes sur le manque de piété véritable sont navrantes. Jeanne refusa même de se confesser.

A la même époque, Fray Andreas avait écrit une longue lettre à Jeanne. Il avait été son précepteur et prenait grand souci de son âme. Les théologiens de Paris, les *buveurs*, comme il les appelait, avaient exercé sur son élève une influence néfaste. Il la conjurait de les renvoyer et de choisir pour confesseur un bon moine espagnol. Tous les efforts du sous-prieur et de Fray Andreas furent vains. Si nous lisons attentivement les lettres du sous-prieur, nous trouvons que l'énergie morale de Jeanne avait été brisée par son éducation, mais qu'elle conserva toujours la conscience claire et nette de l'injustice dont elle était la victime. De temps en temps, elle se révoltait, mais lorsque le moment d'agir était venu, elle retombait dans l'inertie et se contentait d'une résistance passive, qui d'ailleurs fut invincible. Les écarts dont Jeanne se rendait coupable envers l'orthodoxie espagnole pourront paraître insignifiants, mais il ne faut pas oublier qu'Isabelle avait fait brûler des centaines de ses sujets pour de bien moindres fautes. Prouver « son amour pour le Christ et sa sainte mère » au détriment de Jeanne, elle ne le pouvait. D'ailleurs, Jeanne, mariée à un souverain étranger, ne dépendait plus de la juridiction espagnole. Mais Isabelle pouvait-elle accorder qu'une princesse qu'elle tenait pour hérétique lui succédât sur le trône de Castille, et mît en péril son œuvre la plus méritoire : la sainte Inquisition ? C'eût été, à ses yeux, une trahison envers le Ciel. L'intérêt que Ferdinand et le clergé avaient à ne pas réconcilier la mère et la fille, mais plutôt à exaspérer leur hostilité, est évident.

En 1502, le plan d'Isabelle semble toucher à sa maturité. Elle soumit aux Cortès, réunies cette année à Tolède, puis, en 1503, à Madrid et à Alcala de Hénarès, un projet de loi d'après lequel Ferdinand, après sa mort, serait nommé régent de Castille, « en cas d'absence, de refus ou d'incapacité de Jeanne. » Cette détermination ne fut pas seulement acceptée par la représentation nationale, mais la reine ajouta à son testament un codicille où elle la répéta formellement.

Les dispositions d'Isabelle furent confirmées à Rome. Il eût été

dangereux d'indiquer le vrai motif de l'exclusion indirecte de Jeanne de la succession au trône. L'Inquisition et la domination du clergé étaient haïes généralement, aussi les sentiments contraires de Jeanne eussent-ils plutôt paru, aux yeux du grand nombre, un motif de la préférer comme régente; il fallait donc à toute force un prétexte pour l'écarter, et ce prétexte fut la folie, comme on va le voir.

Lorsque Isabelle mourut, en 1504, Jeanne était dans les Pays-Bas. Cependant Ferdinand fit élever une estrade sur la place, devant le palais de Medina del Campo, et annonça solennellement au peuple assemblé « qu'il avait pris la couronne de Castille sur sa tête et l'avait placée sur celle de sa fille, mais qu'il continuerait à gouverner en qualité de régent à vie. » Le 11 janvier 1505, la législature se réunit à Toro. On y lut à haute voix les clauses du testament d'Isabelle, relatives à la succession au trône; les Communes y donnèrent leur entière approbation, puis, avec les grands et les prélats présents, prêtèrent le serment ordinaire de fidélité à Jeanne comme reine propriétaire, et à Philippe comme son époux. Enfin, les Cortès envoyèrent une ambassade à leurs nouveaux souverains dans les Pays-Bas, avec un compte rendu de leurs délibérations. Philippe protesta et, dans son instruction pour Jean Hesdin, déclara ouvertement que Ferdinand n'avait inventé et répandu le bruit mensonger de la folie de Jeanne que pour avoir un prétexte de s'emparer de sa couronne au mépris des lois. Nous voyons par là, non-seulement que le bruit de la folie de Jeanne s'était répandu du vivant de son époux, c'est-à-dire à une époque où elle avait incontestablement le plein usage de sa raison, mais aussi de quelle source vint ce bruit, et quel intérêt son père avait à le répandre.

Le 28 avril 1506, Philippe et Jeanne entrèrent dans le port de la Corogne, à l'extrémité nord-ouest de la Galice. Les grands du royaume se partagèrent entre les deux rivaux. Villena, Najara vinrent à Philippe, accompagnés d'une troupe nombreuse et bien armée. Le marquis d'Astorga et le comte de Benavente fermèrent les portes de ces villes au régent, mais Talavera et Tendilla lui restèrent fidèles. Ferdinand, habitué à se voir obéir, entra dans une rage violente et parla d'aller seul vers son beau-fils, avec « *capa y spada* », et de lui enfoncer l'épée dans la poitrine.

Mais sa colère ne fut pas de longue durée. Un troisième parti venait de se former à l'instigation du connétable de Castille, don Inigo Fernandez de Velasco, gendre du régent, avec le dessein de mettre à l'écart les deux prétendants à la fois, et d'élever sur le pavois Jeanne, proclamée reine légitime. Des deux adversaires de Ferdinand, sa fille était assurément le plus dangereux. Elle était infante d'Espagne et succédait légitimement à sa mère. Il fallait s'attendre

à voir le parti national de Castille lui rester fidèle, si elle prenait réellement le pouvoir en main. D'autre part, Philippe était un étranger et un usurpateur. Quelque grands que pussent être ses succès d'un moment, il n'avait pas à compter sur la fidélité des Espagnols. Ferdinand résolut de s'unir à son adversaire le moins dangereux contre l'autre. La nuit du 1er au 2 juin 1506, il la passa dans le petit bourg de Villafranca del Valcarcel, d'où il envoya le matin Ximénès, l'archevêque de Tolède, avec un message pacifique vers Philippe.

On convint d'une rencontre des deux rois à Villafafila. Le 26 juin, de grand matin, Ferdinand laissa en arrière la plus grande partie de sa suite, et, accompagné seulement de son premier secrétaire d'État, Miguel Perez de Almazan, et de quelques autres, il se rendit, monté sur un âne, et, comme il dit, « la charité dans le cœur et la paix dans la main, » à l'endroit de la rencontre.

Ferdinand était âgé de cinquante-quatre ans. Ses cheveux châtain-clair, coupés courts sur le front, lui tombaient sur les épaules et le dos. Il avait sur les lèvres un sourire perpétuel, et, bien qu'il louchât d'un œil et que la perte de deux dents de devant le fît siffler en parlant, son frais visage, plutôt plein que décharné, où se marquaient à peine quelques rides légères, laissait une impression de confiance. Son apparente loyauté et la simplicité de son costume lui donnaient à peu près l'aspect d'un brave gentilhomme campagnard occupé de sa ferme et de ses récoltes.

Philippe, au contraire, était jeune, brillant, et, bien qu'assez gros et sans finesse dans les traits, en somme ce qu'on appelle un bel homme : la liste des souverains espagnols ne le désigne-t-elle pas sous le nom de *Felipe El Hermoso* ? Philippe était entouré d'une véritable armée : la marche s'ouvrait par les piquiers allemands en ordre de bataille, puis venaient les brillants escadrons des chevaliers castillans, suivis de leurs vassaux bien armés ; ensuite apparaissait l'archiduc monté sur un cheval de guerre et accompagné de gardes du corps ; les archers et les chevau-légers fermaient la marche.

Après les premières salutations, Ferdinand invita son gendre à le suivre à l'église. Personne n'eut la permission d'accompagner les souverains ; cependant, ceux qui montaient la garde à l'entrée pouvaient, à l'occasion, voir Ferdinand et Philippe, ainsi que les entendre, sans saisir toutefois leurs paroles. Ferdinand parla beaucoup et du ton le plus pressant ; Philippe ne donnait que de courtes réponses et semblait embarrassé. Nul ne doutait que Ferdinand ne fût en train de remporter un de ces triomphes oratoires qui lui étaient familiers ; aussi, grande fut la surprise, lorsqu'il fut généra-

lement connu que Ferdinand, non-seulement n'avait pas demandé de concessions à Philippe, mais encore lui accordait ce qu'il demandait et au delà. Le même jour fut rédigée, signée et jurée une convention, par laquelle Ferdinand abandonnait la souveraineté de la Castille à Philippe, et un article secret fut ajouté, dans lequel il était dit que Jeanne « se refusait » à exercer le pouvoir. Ferdinand et Philippe s'engageaient donc réciproquement à user de toutes leurs forces pour exclure du gouvernement leur fille et femme rendue incapable, « par suite d'une maladie que des motifs de convenance et de dignité ne permettaient pas de désigner plus nettement. »

Ferdinand, qui n'avait pas vu sa fille depuis près de deux ans, avait donc fait accroire à Philippe, dans l'église de Villafafila, qu'il avait eu tort de nier la folie de sa femme qu'il voyait journellement et de la proclamer fausse. Bien que cela ne soit pas clairement exprimé dans la convention, nous apprenons cependant de Ferdinand lui-même, qu'il était déjà alors question de renfermer la reine dans une tour [1].

Philippe publia le traité de Villafafila le jour même où il avait été signé. Si lui et ses conseillers, Chièvres, Souvaige, Juan Manuel, Maestro Mota, etc., n'avaient pas conçu une trop haute idée de leur diplomatie, et ignoré quelque peu le caractère de Ferdinand, ils se seraient tout de suite aperçus qu'il n'était pas possible qu'il renonçât de la sorte à la régence de la Castille. Il n'entra, en somme, jamais dans ses intentions de tenir le traité de Villafafila. Son apparition sur un âne, « l'amour dans le cœur et la paix dans la main », n'avait été qu'une scène de comédie ; il n'était venu sans suite et sans armée que pour pouvoir prétendre qu'il était tombé en la puissance de son adversaire, et avait signé la convention par force. Il portait avec lui sa protestation. Il y déclare que Jeanne est tenue prisonnière par Philippe, contre tout droit et sous de faux prétextes, et qu'il est de son devoir de délivrer sa fille et de la placer sur le trône. Quelle foi accorder aux bruits de la folie de Jeanne, quand nous voyons ceux-là mêmes qui les répandaient les taxer de mensonges, dès que leur intérêt le commande ?

Lorsque Ferdinand eut ainsi pris ses sûretés, il annonça son intention de se rendre à Naples, pour éviter tout soupçon d'intriguer secrètement contre son « cher fils. » Le départ s'accomplit dans des circonstances touchantes. Le 4 septembre 1506, Ferdinand s'em-

[1] Instrucion del Rey D. Fernando a Mosen Luis Ferrer. Zarogoza, 29 de julio de 1506. Papiers d'État du cardinal de Granvelle. Item, si por aventura se fablasse en poner en alguna fortaleza a la regna mi fija, como ya hovieron platicado en ello.

barqua à Barcelone, à bord d'une flottille de galères catalanes bien équipées, accompagné de sa nouvelle femme et d'une nombreuse escorte de nobles Aragonais. Il laissait, pour le représenter auprès de Philippe, son vieux serviteur, Mosen Luis Ferrer, qu'il chargeait particulièrement d'opérer une réconciliation entre Philippe et Jeanne. Ce que Ferrer fit dans ce but, nous sommes hors d'état de l'apprendre, mais en ce qui concerne les intérêts de Ferdinand, qu'il nous suffise de remarquer que celui-ci avait à peine abordé à Naples, qu'il reçut la nouvelle que Philippe était mort, après une maladie qui avait duré du dimanche soir au vendredi matin, onze heures (25 septembre 1506). L'opinion générale fut qu'il avait été empoisonné. Deux médecins, qui avaient ouvert et embaumé le corps, déclarèrent. il est vrai, qu'aucune trace de poison n'avait été découverte, mais ils n'eurent pas même le temps d'examiner l'estomac et les intestins, qui furent enfouis pendant l'embaumement. Aussi, non-seulement on crut partout à l'empoisonnement, mais on l'avança publiquement, et les tribunaux n'osèrent pas se saisir de l'affaire, parce qu'elle était « trop délicate. » La peur d'une information alla si loin que des individus, inculpés déjà d'autres crimes, restèrent sans punition, pour avoir prétendu savoir que Philippe avait reçu un *bocado*, une bouchée, dont il était mort.

Quoi qu'il en soit, Jeanne restait veuve avec un royaume pour dot. Naturellement elle ne manqua pas de prétendants : le roi d'Angleterre, Henri VII, et Gaston de Foix, furent les principaux. Ferdinand, toutefois, n'aurait rien gagné à la mort de Philippe, si sa place avait été prise par Gaston ou Henri. L'un et l'autre étaient des adversaires plus dangereux que le défunt. En cette occurrence, il n'était pas possible à Ferdinand de consentir à un second mariage de sa fille. Il eut donc de nouveau recours au subterfuge, et adressa « avec une affliction profonde » aux cours d'Europe, les mémoires sur l'état de sa fille, qui forment précisément la base des récits sur la folie de Jeanne. Par bonheur pour la vérité historique, on est en mesure de contredire ces récits avec la plus grande précision. A l'époque où Jeanne aurait forcé les grands de Castille à rendre au cadavre de son mari les marques d'honneur qui reviennent à un roi vivant, elle était déjà une captive, et aucun grand ne pouvait l'approcher. Déjà retenue prisonnière par son époux, Mosen Ferrer s'assura de sa personne, aussitôt après la mort de celui-ci. Rappelons-nous la déclaration de Ferdinand sur l'intention d'enfermer Jeanne, et sa protestation, où il dit que, du vivant de Philippe, elle avait été privée de sa liberté. Ferdinand est suspect, il est vrai, mais d'autres témoignages nous viennent en aide. Lorsqu'au mois d'août 1520, les serviteurs et servantes de la reine osè-

rent parler sans crainte, ils déclarèrent que Jeanne était emprisonnée depuis quatorze ans. Le calcul nous fait remonter à l'époque qui suivit immédiatement l'entrevue de Villafafila, et où Philippe vivait encore.

Sans doute, il est incontestable qu'après la mort de Philippe, Jeanne fut transportée, à petites journées, de Burgos à Tordesillas, et il est tout aussi sûr que le corps de son mari l'accompagna. Ces deux circonstances ne sont nullement en contradiction avec sa captivité. Sur son voyage à Tordesillas nous manquent les renseignements. Mais, s'il est permis d'éclaircir un cas obscur par un autre sur lequel nous sommes bien informés, nous devinerons facilement les dispositions prises pour ce voyage. En effet, en janvier 1522, le marquis de Denia eut l'intention de mener la reine à Arevalo, et il écrivit à l'empereur que sa mère devait être mise en litière, la nuit, de force, puis conduite sans temps d'arrêt dans sa nouvelle prison. En 1527, il parut nécessaire d'emmener Jeanne à Toro : « Le voyage, écrit Denia le 16 octobre, devra s'effectuer de la manière que j'ai déjà dite, à savoir que Son Altesse partira d'ici vers onze heures ou minuit, et sera menée jusqu'à un endroit, à trois milles (4.89 kilomètres), qui s'appelle Pedrosa. Elle y restera toute la journée. La nuit suivante, à la même heure, elle se remettra en route et arrivera à Toro de nuit. Il sera fait en sorte que personne ne voie arriver la reine. » De pareilles dispositions n'indiquent pas un voyage volontaire, mais le transport d'une captive.

Si Jeanne était alors captive, elle ne peut pas être rendue responsable du voyage simultané du corps de son mari. Mais ce dernier fait lui-même n'est pas si déraisonnable qu'il en a l'air. Philippe était mort à Burgos, mais son corps devait être déposé dans la crypte royale de Grenade. Comme Tordesillas était sur la route de Burgos à Grenade, on économisait des frais importants en chargeant l'escorte de la reine de la conduite du cadavre. Aujourd'hui, on ne songerait pas à pareille économie, mais alors que le manque d'argent était une plaie chronique, on avait recours aux moyens les plus incroyables pour épargner quelques milliers d'escudos. A cette raison financière, on peut se hasarder à en ajouter d'autres. Un char funèbre, éclairé par des flambeaux, suivi d'une reine sur laquelle couraient des bruits fantastiques, devait, dans la pensée des gouvernants, produire sur l'esprit des masses une impression profonde et les disposer aux récits les plus aventureux. Cette conjecture n'est pas faite sans fondement. En effet, le corps de Philippe resta plusieurs années à Tordesillas, parce que la crypte de Grenade n'était pas terminée. Mais il n'était pas déposé dans le palais de la reine, il se trouvait au couvent de Santa Clara, où Jeanne ne mit pas une

fois le pied. Elle parla souvent de son mari au marquis de Denia, mais jamais comme d'une personne vivante ou endormie; au contraire, avec la pleine conscience qu'il était mort, et comme toute veuve aurait parlé de son mari. Comme, pendant quinze ans, elle n'exprima pas une seule fois le désir de voir le corps qui reposait à quelques cents pas d'elle, il ne fut pas non plus nécessaire de le tirer du caveau. Si maintenant Denia, à l'occasion du voyage à Arevalo, écrivit à l'empereur qu'il voulait prendre le corps avec lui, et qu'il faisait pour cela réparer le char funèbre, nous ne pouvons nous empêcher de soupçonner qu'il nourrissait d'autres desseins que celui de complaire aux fantaisies de la reine. Le char avait, dans le voyage à Tordesillas, rendu de si bons services, que l'on jugea à propos de l'utiliser une seconde fois pour agir sur l'imagination facilement inflammable du peuple espagnol.

Durant les neuf années que Ferdinand survécut à son gendre, Jeanne fut tenue dans une captivité si étroite qu'elle n'apprit rien du monde et le monde rien d'elle. Même la nouvelle de la mort de son père, comme nous verrons, ne put arriver jusqu'à la reine.

Ferdinand rendit le dernier soupir, entre une et deux heures du matin, le 23 janvier 1516, et, jusqu'à l'arrivée de Charles-Quint en Espagne, Ximénès fut vice-roi de Castille. Il envoya l'évêque de Majorque à Tordesillas, avec l'ordre de faire en sorte que les dispositions prises par Ferdinand relativement à Jeanne fussent observées même après sa mort. L'évêque reconnut que Mosen Ferrer avait exercé des cruautés qui mettaient en péril « la santé et la vie » de la reine. Ximénès le releva de ses fonctions. Au lieu de se tenir tranquille, Ferrer envoya, le 6 mars 1516, au cardinal, un mémoire justificatif, où il se fit passer pour injustement persécuté, et n'en avoua pas moins, en termes fort secs, que, sur l'ordre de Ferdinand, il avait employé contre la reine la *cuerda*. La *cuerda*, la corde, était le genre de torture en usage[1]. Elle consistait à suspendre la victime à une corde assujettie sous les bras, et à lui mettre ensuite des poids aux pieds. Ce genre de torture fut employé contre D. Antoine Acuña, évêque de Zamora, commandant d'une des armées de Castille qui furent levées par le peuple pour la guerre des Communes, sous Charles-Quint. Ordinairement, le juge avertissait le coupable de se dérober au péril de voir ses membres brisés ou

[1] Un journal nous a appris que M. Gachard avait lu récemment à l'Académie gique un mémoire où il combat certaines déductions de M. Bergenroth, et prétend que *dar la cuerda* veut dire : lâcher la bride. Cependant Covarruvias (*Tesoro*, 1611 et 1674) parle du *tormento de cuerda*, et rapproche même un passage de Suétone (*Tibère*) : excogitaverat inter genera cruciatus ut repente veretris deligatis fidicularum simul urinæque tormento distenderet.

disloqués, ou même de mourir au milieu d'affreuses douleurs. Ximénès envoya le comte Hernando de Andrada auprès de Charles-Quint pour exposer les faits et demander la confirmation du renvoi de Ferrer. Charles-Quint, pour toute réponse, blâma l'évêque et le cardinal lui-même de s'être mêlés d'une affaire qui ne les regardait pas. « Comme il n'appartient à personne plus qu'à moi de prendre souci de l'honneur, de la satisfaction et de la consolation de la reine, ma souveraine, ceux qui se mêlent de cette affaire ne peuvent être animés de bonnes intentions. » Il faut avoir approfondi l'hypocrisie de ces temps, pour comprendre Charles-Quint parlant de l'honneur de sa mère, lorsqu'en réalité il s'agit de l'application de la torture !

Ximénès, qui portait dans la vie politique les idées du despotisme militaire, n'était pas homme à s'intéresser à une reine hérétique. Mais il était l'ennemi irréconciliable du parti aragonais en général, et des Ferrer en particulier. Contre la volonté de Charles, il maintint la destitution de Luis Ferrer et mit à sa place Fernan Duque de Estrada. Celui-ci resta en fonctions jusqu'au printemps de 1518, où Charles fit une courte visite à Tordesillas. Le 15 mars 1518, D. Bernardo de Sandoval y Rojaz, marquis de Denia et comte de Lerma, fut nommé gouverneur de la personne et de la maison de la reine Jeanne, avec absolu pouvoir sur son domestique, les autorités et la bourgeoisie de Tordesillas. Tandis que jusqu'ici les renseignements sur Jeanne sont incohérents et offrent des lacunes, ils deviennent, à partir de ce moment, riches et complets. La correspondance entre Charles-Quint et Denia fut de deux sortes : l'une destinée à être lue par les conseillers royaux et impériaux, l'autre par Charles seul. Le 19 avril 1518, Charles écrit à Denia qu'il ne doit jamais parler à la reine en présence d'autres personnes, pas même de ses femmes ; il continue ainsi : « Il ne faut écrire qu'à moi les choses concernant Son Altesse[1], et envoyer vos lettres par un messager sûr, car la chose est importante pour moi et de nature délicate. » Le 27, le marquis répond qu'il est pleinement convaincu de l'importance qu'il y a à garder le secret, et qu'il écrit de sa main les lettres y relatives, pour n'avoir pas même son secrétaire pour confident. « Personne, dit-il, ne doit connaître le véritable état de la reine. » Il est vrai qu'il a écrit une lettre à l'infant Ferdinand avant son départ pour la Flandre, mais elle était insignifiante, « et, s'il devait rester cent ans dans le pays, je ne lui communiquerais pas ce qui se passe ici. » Comme le fils de la reine, le frère de Charles ne sait même pas la

[1] Le nom de Majesté ne commença à être donné aux rois d'Espagne qu'à l'époque où Charles V devint empereur d'Allemagne.

vérité, il suffit de s'attacher à la correspondance secrète entre Denia et l'empereur.

Le soi-disant palais de Tordesillas était un bâtiment de grandeur moyenne, à peine plus spacieux que la maison de campagne d'un bourgeois aisé. La façade méridionale avait vue sur le Douro, où passe un vieux pont de pierre, et derrière lequel s'étend une vaste plaine sablonneuse qui, d'avril à septembre, paraît moins nue à cause du vert des vignobles, mais qui, les six autres mois, manque de toute végétation. Les vents d'hiver sont froids et piquants, la chaleur de l'été insupportable. Le bâtiment contenait, selon l'usage espagnol, une grande salle dont les fenêtres donnaient sur la rivière, puis un grand nombre de petites chambres, étroites, mal éclairées et mal aérées. Jeanne n'avait à sa disposition qu'une petite partie du palais. Le reste était pris par sa fille cadette Catalina, le marquis de Denia, sa femme et ses enfants, le confesseur et précepteur de l'infante, les femmes de Jeanne, etc. Bien que la grande salle, d'après son nom, fût réservée à la reine, il ne lui était pas permis de s'y arrêter, parce qu'elle aurait pu être vue ou entendue d'un passant prêt à lui porter secours. Elle était forcée de passer ses jours et ses nuits dans un obscur réduit qui n'avait pas même de fenêtre et n'était éclairé que par une lampe. Lorsqu'elle en sortait, elle était surveillée sévèrement.

Pour sa dépense, furent d'abord fixés 30,000 escudos, puis 28,000, puis moins. Pas la plus petite somme, toutefois, ne passait par ses mains, car le trésorier, Ochoa de Olanda, avait l'ordre formel de ne rien lui remettre. D'après une estimation officielle, qui date, il est vrai, de trente ans plus tard, les revenus annuels des vingt et un ducs espagnols comprenaient de 60,000 à 125,000 escudos, et même, parmi les marquis, il y en avait plusieurs qui possédaient 40,000 et 60,000 escudos de rente, comme par exemple le marquis del Priego et le marquis de Vallay de la maison de Cortez. La reine était donc moins bien pourvue que beaucoup de ses sujets, et si nous considérons que de ses revenus étaient encore payés Denia et le domestique, nous ne nous étonnerons plus d'apprendre qu'elle était souvent dans le besoin.

Le nombre de ses femmes ne fut jamais inférieur à douze. Il fut quelquefois plus élevé. Que Denia eût de la peine à les gouverner, cela se comprend. En juillet 1518, il envoya son secrétaire particulier, Pedro de Aruès, auprès de Charles, avec une plainte amère contre les femmes de la captive. Il les appelle de mauvaises femmes S'il adresse à une d'elles une réprimande ou s'il veut la punir, toutes se révoltent « comme les soldats » et déclarent « que ce qui arrive à l'une arrive à toutes ». Le principal grief du marquis est fort si-

gnificatif. Pas une noce, pas un baptême, pas un enterrement d'une personne à laquelle les femmes ne sont alliées qu'au quatrième degré, ne peut se célébrer sans qu'elles veuillent en être. Le marquis avait ordonné aux sentinelles de les arrêter au passage, les sentinelles n'obéirent pas. La conséquence de ces sorties était que les femmes parlaient de ce qui se passait à l'intérieur du palais, de même qu'à leur retour elles commentaient ce qu'elles avaient entendu et donnaient à craindre qu'il n'en parvînt quelque chose aux oreilles de la reine. Des membres du conseil privé, écrit Denia, l'ont questionné sur des faits qu'ils ne peuvent avoir appris que du rapporteur Alarcon, dont la femme, Léonore Gomez, est employée auprès de la reine. Il n'est pas bon, pensait-il, d'employer des femmes mariées et encore moins des femmes de membres du conseil. « Car il est absolument nécessaire que ce qui se passe ici soit tenu caché à tout le monde et en particulier au conseil d'Etat. »

Si Jeanne avait donné des preuves de démence, la connaissance de la vérité eût-elle été dangereuse? Elle n'eût fait que confirmer les bruits répandus. Si au contraire les actes de la reine étaient ceux d'une personne raisonnable, nous comprenons pourquoi les membres du conseil ne devaient rien savoir : de 1518 à 1520 le pouvoir de Charles-Quint n'était pas encore affermi.

Avec la vie que menait la reine, il n'y a pas à s'étonner qu'elle fût souvent malade. Mais jamais on ne laissa un médecin l'approcher. L'infante Catalina était, en 1518, affectée de la gale. Elle fut soignée le plus souvent par des femmes, aussi tomba-t-elle dangereusement malade. Un médecin devenait indispensable. Denia se donna toutes les peines du monde pour trouver un moyen d'introduire un médecin sans qu'il vît la reine. Il n'en trouva pas. A Tordesillas vivait un docteur Soto, qui avait jadis été le médecin de la reine, mais qui depuis son emprisonnement avait reçu congé. Comme Soto vraisemblablement devinait ou connaissait au moins une partie du secret, il parut bon au marquis de lui donner la préférence, mais il crut nécessaire de prier Charles-Quint d'acheter son silence par des faveurs particulières. Un exemple de la manière dont la reine était traitée lorsqu'elle était malade. En 1519, Denia écrit à Charles : « Son Altesse a eu pendant dix jours une forte fièvre et a désiré un médecin. Comme la fièvre a diminué, je n'ai pas mandé de médecin. » Denia avait réfléchi pendant dix jours.

Tandis qu'il y avait manque de médecin à Tordesillas, les prêtres s'y trouvaient en abondance. Fray Juan d'Avila ne quitta jamais la maison et Fray Antonio de Villegas et d'autres allaient et venaient. C'est que Charles avait résolu de convertir sa mère, qui autrefois avait refusé de se confesser et qui maintenant ne voulait pas même enten-

dre la messe. Le 22 juin 1518, Denia écrit à Charles : « En ce qui concerne la messe, nous nous en occupons sans relâche. Son Altesse désire qu'on la lise dans le corridor où Votre Altesse a vu la reine, tandis que mon vœu est qu'on la lise dans la chambre qui est tout à côté de son appartement. Que ce soit à l'un ou à l'autre endroit, bientôt on lira la messe. » Mais le 30 juillet, il ne peut annoncer d'autre nouvelle, sinon que « chaque jour, nous sommes occupés de l'affaire de la messe. Si elle traîne en longueur, il s'agira de voir si la reine ne donnera pas son consentement. Ce serait le meilleur : en attendant, Son Altesse, avec l'aide de Dieu, doit en tout cas bientôt entendre la messe. » Enfin, en septembre, on établit dans le corridor une chapelle avec du drap noir, et le 12 y fut lue la première messe. La reine et l'infante âgée de douze ans y assistèrent. Personne ne fut admis que F. Antonio de Villegas, qui officia, et F. Juan de Avila, avec un enfant de chœur. La reine fut aspergée d'eau bénite, s'agenouilla pendant l'office et dit ses prières dans un livre d'heures, si haut que l'assistance pouvait l'entendre. Mais lorsque, selon la coutume, on lui présenta l'Evangile et la patène, elle ne put se résoudre à les baiser et fit signe de les présenter à sa fille. Cette conversion ne jeta pas des racines bien profondes, car à peine la répression de la révolte des Comuneros eut-elle fait perdre à Jeanne l'espoir de recouvrer sa liberté qu'elle s'éleva contre la violence qui lui avait été faite. Le 25 janvier 1522, Denia écrit à l'empereur que Jeanne est sortie de sa chambre pendant le service divin, l'a troublé et a arraché l'infante de l'autel. Des scènes semblables se répétèrent plusieurs fois, et le marquis jugea nécessaire non-seulement de faire venir plus de prêtres, mais de prier l'empereur de lui permettre d'employer la *premia*, bien que, comme il dit dans une lettre du 22 mai 1525, ce soit une affaire sérieuse pour un sujet d'employer contre sa souveraine de pareils moyens. *Premia*, en effet, est le terme technique et juridique pour torture, c'est la *cuerda* dont a usé Mosen Ferrer. Charles n'osa pas donner directement la permission, jusqu'à ce que Denia lui écrivît, le 11 octobre 1527, à l'occasion du voyage à Toro : « Si Votre Majesté ordonne de traiter Son Altesse avec ménagement, elle agit en bon fils (comme je l'ai écrit au secrétaire d'Etat Covos), cependant il doit être supposé que, comme vassal, je ferai ce qui est avantageux à Son Altesse. » Charles ne pouvait se méprendre sur le sens de ces paroles, car Denia lui avait écrit plus d'une fois que « rien ne ferait du bien à la reine comme la torture », que « c'était rendre hommage à Dieu et service à elle-même », et il invoquait l'exemple d'Isabelle, qui avait aussi torturé sa fille. Charles, qui avait de l'estime pour Machiavel jusqu'à faire traduire le *Prince* à son usage,

pouvait ainsi recommander la douceur envers sa mère et s'en reposer tout de même sur Denia relativement aux avantages de son système.

Fray Juan de Avila était d'avis que, pour sauver l'âme de Jeanne, tous les moyens étaient bons, mais que, ce point assuré, elle devait être traitée avec amour et déférence. Après que Jeanne, en septembre 1518, se fût prêtée à entendre la messe, Fray Juan devint son fidèle serviteur et ami, et invita Charles ouvertement à se départir de tout mauvais traitement envers sa mère. Mais les exigences de Charles et de Denia relativement à Jeanne allaient plus loin que celles de ce prêtre. L'objet de ces exigences, les lettres ne l'indiquent pas. Nous ne trouvons que des allusions à des instructions verbales de l'empereur. Si nous pesons mûrement toutes les circonstances, nous arrivons à conjecturer qu'il s'agissait d'une abdication en forme. Dans ces conditions, Fray Juan devenait un personnage incommode; aussi fut-il, malgré les services rendus au temps des Comuneros, maltraité, puis renvoyé de Tordesillas et même persécuté dans son couvent. Ses lettres postérieures ressemblent aux cris de détresse du naufragé dont la voix s'affaiblit et meurt dans le fracas de la tempête.

La plus jeune fille de la reine, l'infante Catalina, partagea sa captivité jusqu'à son mariage avec le roi de Portugal. Lorsqu'elle fut âgée de dix ans, elle commença à écrire de courtes lettres à son frère Charles, qu'elle n'avait jamais vu, mais qu'elle aimait de tout cœur. Ces lettres respirent un sentiment de parfaite satisfaction. Catalina étant née lors du voyage de sa mère de Burgos à Tordesillas et n'ayant pas connu d'autre existence que celle de la captivité, on s'imagine que sa sphère d'action lui suffisait et l'on admire la flexibilité de la nature humaine qui s'habitue à tout! Mais on a bientôt le mot de l'énigme. En août 1521, l'infante trouva moyen de faire parvenir à l'empereur un mémoire écrit par elle ainsi qu'une lettre, le tout à l'insu de Denia. D'après ce mémoire, ses lettres précédentes n'étaient que mensonge, elle était surveillée si sévèrement qu'elle ne pouvait même parler avec les femmes de la reine. Les personnes qui venaient chez elle étaient visitées pour voir si elles n'apportaient pas de lettres. Le marquis et sa famille la traitaient avec arrogance, les filles du gouverneur prenaient même ses habits et ses bijoux pour s'en parer. Catalina conjure l'empereur de ne pas permettre qu'on la traite ainsi. Elle le supplie de ne pas faire partir Fray Juan, le seul homme propre à consoler la reine dans son malheur. « Par l'amour de Dieu, je conjure Votre Majesté de permettre que la reine, ma souveraine, puisse se promener dans le corridor près de la rivière et dans celui où sont conservées les nattes et

qu'on ne l'empêche pas de prendre le frais dans la grande salle. » Quand la reine allait dans la chambre de l'infante, la marquise et ses filles s'y glissaient sans être aperçues, et, de leur cachette, faisaient signe aux femmes de reconduire la reine dans son obscur réduit. L'infante supplie son frère d'ordonner que cela n'arrive plus. Au mémoire est joint une lettre du 19 août, elle contient ce post-scriptum autographe : « Je prie Votre Majesté de me pardonner si cette lettre est écrite par une main étrangère. Je ne puis plus ! » Quelle existence pour une jeune fille, une future reine !

Jeanne, qui ne pouvait parler à personne, excepté à son geôlier, avait avec lui de longs entretiens. Elle lui parlait quelquefois, de cinq à six heures, sur sa captivité ou de sujets politiques. Denia, en revanche, la trompait impudemment. Ainsi Ferdinand était mort le 23 janvier 1516, dans le petit village de Madrigalejo, près de Truxillo. Jusqu'en août 1520, Denia soutint qu'il était vivant et roi. Jeanne doutait un peu, le marquis lui donna sa parole d'honneur qu'il disait vrai. — Charles avait, pour les convenances, fait une courte visite à sa mère en 1518. Sa présence en Espagne ne pouvait donc être niée. Bien qu'il fût roi depuis deux ans, Denia raconta à la reine qu'il n'était venu que pour prier Ferdinand de traiter moins durement sa mère. — L'empereur Maximilien était mort en janvier 1519. Jusqu'en août 1520, Denia le fit passer pour vivant ; il inventa même sur son compte une histoire sentimentale et absurde. Maximilien aurait, par amour pour son petit-fils Charles, abdiqué la couronne et poussé les électeurs à choisir Charles pour empereur. Denia alla jusqu'à montrer à Jeanne la lettre dans laquelle Maximilien déclarait son abdication, et engagea la reine à écrire à Maximilien une lettre de reconnaissance. Pourquoi Jeanne fut-elle trompée d'une manière si systématique ? Écoutons Denia lui-même ; en 1519 (la lettre n'est pas datée) il écrit à Charles : « J'ai dit à la reine notre souveraine que le roi, mon maître et son père vivait encore, pour pouvoir soutenir que tout ce qui déplaît à Son Altesse arrive par son ordre. L'amour filial fera qu'elle supportera plus facilement son sort que si elle savait qu'il est mort, et, sous d'autres rapports, cela est aussi avantageux pour Votre Majesté. » Ces rapports se devinent : la preuve capitale de la prétendue folie de Jeanne était qu'elle ne croyait pas à la mort de Philippe. Si on pouvait l'amener à parler de Ferdinand et de Maximilien comme de personnes vivantes, ses paroles auraient confirmé la démence, et surtout une lettre de sa main à l'empereur mort eût été d'un prix infini.

Traitée de la sorte, il ne serait pas étonnant que Jeanne eût perdu la raison. Il faut donc voir si nous découvrirons chez elle les traces

d'une folie déclarée. Les preuves les plus fortes que pût donner le marquis étaient qu'elle n'allait pas au lit régulièrement, qu'elle négligeait sa toilette, qu'elle mangeait capricieusement, et qu'une fois elle battit ses femmes. Si nous repassons les circonstances de sa vie, si nous songeons à la chambre où elle traînait son existence, nous ne croirons pas devoir conclure à la folie sur de pareils indices.

Tandis que des signes de folie nous manquent, des faits certains nous permettent d'affirmer la droiture de jugement de Jeanne. Elle savait très-bien qu'elle était captive, et tout l'art du marquis ne parvenait pas à la convaincre de la vérité de ses inventions. Comme elle n'apprenait rien de ce qui se passait au dehors, elle tenta de persuader à Denia de la laisser sortir pour un peu de temps. Tous les prétextes possibles, le mauvais air, des douleurs à la face, etc., furent mis en avant pour faire sembler nécessaire un voyage à Valladolid. Elle se déclara même prête à entendre la messe au couvent de Santa Clara, dans l'espoir de trouver l'occasion de voir d'autres visages. Elle exprima ses désirs et ses plaintes, non-seulement dans un langage sensé, mais en termes éloquents : « Ses paroles sont si touchantes (*tantas buenas*) qu'il me devient, ainsi qu'à la marquise, pénible d'y résister. » « Il est impossible de laisser quelqu'un arriver jusqu'à elle, elle le persuaderait. » « Ses plaintes me remplirent d'une profonde compassion. » « Ses discours remueraient des pierres (*mover piedras*). » Telles sont les expressions dont se sert Denia en écrivant à l'empereur. La conséquence qu'il tirait n'était alors qu'une plus grande sévérité. Il est facile de comprendre pourquoi il priait d'anéantir ses lettres et désirait envoyer des chiffres, l'écriture ordinaire ne lui paraissant pas assez sûre pour de pareilles confidences.

Voici des extraits d'une autre lettre (n° 48 de la collection) : « Après que j'eus écrit ma dernière lettre à Votre Majesté, Son Altesse me fit appeler deux fois. Elle me pria d'écrire au roi son maître (Ferdinand) qu'elle ne pouvait supporter davantage la vie qu'elle menait, et qu'il y avait bien longtemps qu'elle était captive. Comme elle était sa fille, il devait lui prouver son amour et la mieux traiter. La simple raison, selon elle, demande qu'elle vive à un endroit où elle apprenne quelque chose de ses affaires. » Le marquis répondit que Ferdinand l'avait envoyée à Tordesillas parce que cette ville était située au milieu du royaume, qu'elle était traitée comme elle le méritait, etc. La reine répliqua « qu'elle n'avait exprimé des plaintes que pour soulager son cœur. » Elle se plaignit aussi qu'on eût renvoyé l'infant (Ferdinand), car depuis la mort de son mari, elle n'avait eu d'autre consolation que lui et l'infante. « Il est en Flandre, et, bien que ce pays soit meilleur que l'Espagne, je

voudrais avoir mon fils près de moi, là où je puis le voir, et je crains toujours que là-bas on ne lui donne quelque chose pour le faire mourir. A ce sujet, elle exprima mille craintes. » Etaient-elles déplacées de la part de la veuve de Philippe, qui mourut par le poison, de la fille de Ferdinand, dont le frère Carlos, prince de Viana, ainsi que la sœur Blanche, de Castille, expirèrent empoisonnés (1461, 1464) ? Le marquis continue : « Depuis quelques jours, elle est très préoccupée de l'infante et l'appelle à tout moment. Je lui demandai pourquoi. Elle répondit : J'ai peur que le roi, mon maître, ne me la prenne comme il l'a fait de l'infant. Mais, j'en donne ma parole, si cela arrive, je me jette par la fenêtre ou me tue avec un couteau. » Pour comprendre que Charles pût lire de sang-froid de pareilles lettres, il faut connaître toute la dureté des hommes du XVIe siècle.

En août 1520, les Comuneros vinrent à Tordesillas. La première et la plus importante question qu'ils eurent à résoudre fut naturellement celle de la folie de la reine. Ses serviteurs et employés, qui l'avaient vue pendant de longues années dans les circonstances les plus difficiles, furent entendus comme témoins, mais ces témoignages n'ont pas été retrouvés. Ils furent probablement anéantis sur l'ordre de Charles. Les lettres du cardinal Adrien, vice-roi d'Espagne, contiennent toutefois la partie essentielle de ces témoignages. Le 4 septembre 1520, il écrit : « Presque tous les serviteurs et employés de la reine déclarent que Son Altesse est traitée injustement et tenue prisonnière depuis quatorze ans dans cette forteresse, sous le prétexte que sa raison est dérangée, tandis qu'en réalité elle a toujours été aussi raisonnable qu'au commencement de son mariage. »

Plus loin : « Il ne s'agit plus d'une perte d'argent, mais d'une ruine complète, irrémédiable, puisque Votre Majesté a usurpé le titre royal et tenu prisonnière la reine sous prétexte qu'elle était folle, comme on le prétend. » De semblables déclarations se trouvent presque dans chaque lettre d'Adrien, et il ajoute expressément qu'on tenait Jeanne pour capable de régner tout autant que sa mère Isabelle l'avait été. On ne peut donc pas douter que les serviteurs de la reine ne l'aient représentée comme jouissant de toute sa raison.

Durant cent trois jours, c'est-à-dire aussi longtemps que les Comuneros restèrent à Tordesillas, la reine jouit d'une liberté presque illimitée. Denia fut congédié en septembre 1520, et, sur la demande de Jeanne, ses femmes reçurent congé à leur tour. Elle ne garda qu'une servante. Elle ne s'en comporta pas moins toujours comme une personne raisonnable. D'abord naturellement un peu surexcitée par les événement dont elle recevait le contre-coup, elle se calma peu à peu, et, en novembre, nous constatons que la négligence

qu'elle mettait à sa toilette a fait place à un grand souci de sa personne et de celle de l'infante. Ses entretiens aux audiences qu'elle donna aux députés des villes sont consignés mot pour mot par des greffiers. Ces documents méritent pleine confiance, car les relations des agents secrets d'Adrien, qui étaient présents aux audiences, concordent parfaitement avec les pièces des greffiers. Mentionnons par exemple l'audience du 24 septembre. Le docteur Zuniga de Salamanca prit la parole au nom de la junte. Agenouillé devant la reine, il lui exposa tous les griefs de l'Espagne contre Charles et ses conseillers. Elle lui ordonna de se lever pour qu'elle l'entendît mieux; comme son discours était fort long, elle l'interrompit et ordonna d'apporter un carreau sur lequel elle pût s'asseoir, car, dit-elle, « je veux entendre tout avec calme et à fond. » La reine s'assit et Zuniga termina son discours à genoux. Dans sa longue réponse, Jeanne fit une brève mention de sa captivité. Elle parla des méchants qui l'entouraient, qui lui avaient caché la mort de son père et lui avaient fait toute sorte de mensonges. Des Néerlandais qui avaient maltraité l'Espagne, elle n'avait rien de bon à dire et s'étonnait que les Espagnols eussent supporté ces indignités sans se venger. « Tout ce qui est bien a mon approbation; tout ce qui est mauvais, je le condamne. » De Ferdinand elle parla avec amour, et, pour excuser les fautes qui ne pouvaient être niées, elle insinua que sa belle-mère (Germaine de Foix) avait pu exercer sur son père une influence néfaste. Elle évita de parler des événements qui auraient montré Charles sous un mauvais jour, enfin elle promit de travailler à réparer le mal dans la mesure de ses forces. Dans ce but elle pria les députés de choisir parmi eux quatre membres avec lesquels elle traiterait des affaires de l'Etat. Fray Juan d'Avila lui proposa de daigner conférer une fois par semaine avec les délégués, elle répliqua : « Aussi souvent que cela sera nécessaire. » Sont-ce là les allures d'une folle? Au contraire, de notre exposé il ressort que les personnages qui avaient tout intérêt à répandre le bruit de la folie de Jeanne s'accusaient réciproquement de mensonge dès qu'ils ne tiraient plus de ce bruit un avantage immédiat, qu'ils tentèrent en vain d'entraîner Jeanne à des actes desquels on pût conclure à un dérangement de sa raison, que ses serviteurs la tinrent pour parfaitement raisonnable, enfin que la correspondance entre Denia et Charles n'allègue pas une seule circonstance qui puisse établir même les apparences de la folie.

Maintenant, comment se fait-il que Jeanne, après avoir recouvré sa liberté, devint prisonnière une seconde fois? Elle a elle-même déclaré qu'elle aimait toutes les classes de ses sujets, et nous n'avons pas lieu de mettre sa sincérité en doute, mais elle n'avait jamais

entendu dire que des avocats et des professeurs, des médecins et des négociants eussent le droit de se mêler des affaires de la couronne. Ce soin revenait à la noblesse et au conseil royal. Où sont les grands? où est la noblesse? demandait Jeanne captive. Elle ne demanda jamais : où est mon peuple? Les grands, il est vrai, ne firent rien pour elle, et le peuple révolté la délivra, non que cette délivrance fût le but principal de la révolte ; du moins elle y servit plus que de simple palliatif, car, longtemps auparavant, Denia se plaignait de voir le secret percé à jour et sa conduite regardée comme tyrannique.

Un homme d'Etat, à la place de Jeanne, eût vite pris son parti. Les comuneros avaient été réduits au désespoir par l'oppression la plus cruelle. Charles et ses conseillers avaient ajouté le sarcasme à la ruine. De même que de notre temps les Hindous furent poussés à la révolte parce qu'on leur donnait le surnom de *Nigger*, de même la haine nationale des Espagnols contre les Néerlandais fut allumée par le surnom d'*Indiens* qu'on leur donna. Comme Jeanne, depuis la mort de Philippe n'avait point de rapports avec les Pays-Bas, son avénement eût mis fin immédiatement à une union détestée.

Une autre cause principale de la révolte fut la compression religieuse devenue intolérable. Depuis qu'Adrien Boyers, le fils du brasseur d'Utrecht, était grand inquisiteur, le saint office poursuivait les hérétiques avec une rage plus grande qu'au temps de Torquemada. La cruauté insensée d'Adrien contre Blanchina Ruiz, une femme qui était vieille et ne pouvait quitter le lit, avait rendu l'autorité ecclésiastique d'Espagne méprisable dans toute l'Europe (1518). Le procès intenté par les inquisiteurs de Cuença à la mémoire de Jean Henriquez de Medina avait soulevé les cœurs d'autant plus vivement qu'il n'était pas même couvert par le zèle religieux. Les choses en étaient arrivées au point que Luther avait peut-être plus de partisans en Espagne que dans sa patrie [1].

D'autre part, la noblesse avait été enrichie par Philippe, Ferdinand et Charles de domaines d'Etat légalement inaliénables, en vue apparemment de la rendre favorable à l'usurpation. Si les trois dernières régences avaient été déclarées illégales, les nobles auraient été forcés de rendre gorge. Ajoutez à cela toutes sortes de préjugés; les grands n'avaient pas encore pris l'habitude de regarder les classes moyennes comme dignes de jouir de droits politiques. Nous ne saurions fournir un meilleur indice de cette situation qu'en mentionnant une circulaire où le marquis de Villena exhorte la noblesse à former une junte en opposition à celle des villes.

[1] Voyez les *Instructions pour le duc d'Alba*, des 12, 13 et 14 avril 1521. Simancas.

« Dieu, dans sa sagesse et sa justice, disait-il, a, lors de la création, établi la différence des classes, et c'est pourquoi il est du devoir de tout chrétien de faire rentrer la révolte dans la poussière. » Dans ces conditions, Jeanne ne pouvait compter sur le parti des nobles. Si elle s'était prononcée pour les comuneros, toute résistance à son autorité eût disparu. Adrien lui-même déclarait dans ses lettres que si la reine proclamait vouloir prendre en main le gouvernement, toute lutte contre elle devenait impossible, et que lui, il quitterait le pays immédiatement. Et, pour ce qui concerne les grands, ils étaient prêts à entrer en négociations, afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. Jeanne avait donc son sort en ses mains.

Mais comment aurait-elle pu connaître le véritable état des choses? Après quatorze ans de captivité rigoureuse, elle se trouvait jetée subitement dans le tourbillon politique et appelée à prendre des décisions de la nature la plus grave. Denia l'avait trompée longtemps. Quel garant possédait-elle de la sincérité des comuneros? Ses préjugés de jeunesse et ses sympathies la portaient vers la noblesse. Nous avons vu de quel ton affectueux elle parlait de son fils Ferdinand et de sa fille Catalina; elle avait aussi pardonné à Charles les torts dont il s'était rendu coupable. Lorsque les députés lui représentèrent que Charles s'était arrogé le titre de roi injustement et à ses dépens, elle l'excusa, prétendant que la coutume d'Espagne autorisait le fils aîné d'une reine à s'appeler roi du vivant de sa mère, bien qu'elle sût qu'il n'en était rien. Lorsque les députés déclarèrent que Charles avait déchaîné de grands malheurs sur l'Espagne, elle s'écria : « Que personne ne tente de me mettre mal avec mon fils ! Ce qui m'appartient est à lui et il prendra souci du bien du royaume. »

Les députés comprirent l'inconvénient qu'il y avait pour la reine à ne pas entendre l'un et l'autre parti. Ils invitèrent donc le cardinal Adrien à venir à Tordesillas avec le conseil royal pour prendre des mesures de concert avec eux et en présence de la reine. Adrien répondit évasivement, et en même temps il fit travailler la reine par ses agents secrets Fray Francisco de Léon, Fray Juan de Avila et d'autres. Il lui représenta les comuneros comme des rebelles de la pire espèce, dont l'intention était de se servir de son nom pour la remettre ensuite en captivité. D'autre part, il lui promit que les grands la délivreraient, et bien qu'il sût qu'une proclamation de sa part eût affermi son trône, il la conjura de n'en pas signer sous le prétexte qu'elle donnerait de l'aide à la révolution et causerait sa propre ruine. Charles parlait dans le même sens : « Je ne puis exprimer la douleur que je ressens à voir l'audace et le mépris avec

lesquels les députés traitent la reine, ma souveraine. » 7 octobre 1520.

Les grands allaient encore plus loin. Le connétable de Castille, par exemple, ne parlait que « de la sainte entreprise » consistant à délivrer la reine des mains « de la soldatesque barbare » qui la tenait captive. Pas un mot de la folie ou d'un autre empêchement de régner n'est contenu dans ces lettres qui furent répandues dans le pays à un grand nombre d'exemplaires et communiquées par Adrien à la reine. Confiante dans la sincérité de son fils, dans celle du cardinal et des nobles, Jeanne sut, avec une habileté qui excite l'étonnement, traîner la junte de semaine en semaine sous tous les prétextes possibles, afin de laisser aux nobles le temps de réunir une armée. Quand ceux-ci furent en marche vers Tordesillas, les députés eurent recours à des moyens désespérés. Ils songèrent à refuser toute nourriture à la reine et à l'infante jusqu'à ce que Jeanne se fût déclarée prête à exercer ses droits. Voyant qu'elle ne se laissait pas intimider, ils tombèrent à ses pieds en la conjurant de signer la proclamation et lui présentant la plume et l'encre pour cela. Tout fut inutile. Deux jours plus tard les grands furent devant les portes de Tordesillas. Ils envoyèrent un héraut dire à la reine qu'ils étaient venus pour la servir en sujets fidèles et obéissants. Jeanne ordonna aux bourgeois d'ouvrir les portes : « Les grands sont mes loyaux serviteurs, ils ne feront de mal à personne. » Mais les membres de la junte et les bourgeois, qui connaissaient mieux la noblesse, laissèrent les portes fermées. Dans la nuit du 5 décembre 1520, Tordesillas fut emporté d'assaut et pillé. La reine avait fait ouvrir les portes du palais et reçut ses prétendus sauveurs sur le seuil. D. Juan Manrique et D. Geronimo Padilla conduisirent la reine et l'infante dans leurs appartements, qui se remplirent bientôt de nobles et de dignitaires du royaume. Jeanne fut heureuse de se voir entourée des grands de Castille et eut pour chacun d'eux un mot aimable. Parmi eux, il y avait un personnage qu'elle ne connaissait que trop bien, le marquis de Denia. Quelques jours plus tard, elle fut de nouveau sa captive.

Cette seconde captivité fut plus dure que la première. Denia avait à cœur de venger les affronts qu'il avait reçus des comuneros sur sa prisonnière et sur tous ceux qui étaient bien disposés pour elle. L'infante fut ravie à la reine et mariée au roi de Portugal. On avait espéré que Jeanne ne survivrait pas à cette séparation. Mais son état fut pire que la mort. Réduite à la société de son geôlier, méditant jour et nuit sur la perfidie dont elle était victime, il n'est pas étonnant que sa raison s'en ressentît.

Elle croyait, dans les dernières années de sa vie, être entourée

de méchants esprits qui arrêtaient tous les bons mouvements de son cœur. Elle voyait en imagination un chat monstrueux qui déchirait les âmes de son père et de son mari et s'avançait vers elle pour la mettre en pièces. Mais entre temps elle jouissait de périodes de calme où elle sentait sa misère. Physiquement, elle tomba dans un état voisin de celui de la brute; elle ne quitta plus le lit, et le souilla de ses déjections.

Au mois d'avril 1555, elle approchait de sa fin. L'honneur de la maison d'Autriche exigeait qu'elle se confessât et reçût l'extrême onction. Des scènes horribles semblent s'être passées dans la chambre mortuaire. Ses cris : à l'aide! furent entendus dans les maisons voisines et dans la rue. D'après la lettre de Denia, fils du premier geôlier de la reine, au secrétaire d'Etat Juan Varquez, Jeanne paraît avoir expiré sans confession ni onction. D'après une lettre de la princesse Jeanne à son père Charles-Quint, elle aurait consenti à communier. Quoi qu'il en soit, le 12 avril 1555, entre cinq et six heures du matin, elle rendit l'âme en remerciant le Seigneur de la délivrer de ses tourments.

Arrivé au terme de cette étude, nous nous demandons qui nous devons plaindre le plus, de Charles que des intérêts politiques forcèrent à être toute sa vie le plus cruel ennemi de sa mère, ou de Jeanne, qui mourut folle et misérable. M. Bergenroth compare l'immoralité des princes du XVIe siècle aux actes de la politique moderne, et il incline, on le conçoit, en faveur de celle-ci. Nous ne voulons pas le suivre dans ses distinctions; nous préférons le remercier des découvertes qu'il a faites et regretter que la mort ne lui ait pas permis d'achever une œuvre si heureusement commencée.

P. Ristelhuber.

LES

DOCTRINES MORALES

AU TEMPS DE CICÉRON

Exposer l'état des mœurs et des doctrines dans le monde romain, au temps où le christianisme allait se présenter pour y disputer et y conquérir l'empire des âmes, tel était le but que M. Havet se proposait, il y a quelques mois, dans ce même recueil, et il n'est pas de questions historiques qui soient plus dignes d'une discussion complète. Je viens donc aujourd'hui répondre à l'appel que M. le directeur faisait à la critique, en publiant ce travail d'un homme qui fut mon maître, et qui veut bien m'appeler son ami. Ce n'est pas, je prie instamment le lecteur de le croire, un sentiment de vanité personnelle qui me dicte cette déclaration ; mais la polémique, surtout quand elle s'applique à des questions de doctrines, soit religieuses, soit philosophiques, soit politiques, entraîne si souvent à l'aigreur au détriment de la vérité, que je suis heureux de constater qu'un tel sentiment ne peut se glisser ici. L'auteur a d'avance agréé mon projet de critiquer son œuvre ; il sait d'ailleurs quelles circonstances indépendantes de la question comme de ma volonté, et surtout

étrangères à toute hésitation de ma pensée, ont rendu cette critique plus tardive que ne le méritait la nature de la question.

Je n'ai pas à donner une analyse préalable d'une œuvre présente encore à l'esprit du lecteur : il suffira d'en retracer le plan. Dans le premier article, qui mérite un examen séparé et qui contient surtout les conclusions logiques de l'ensemble, l'auteur expose d'abord ce qu'était la religion chez les Romains ; puis il énonce et développe les trois dispositions des esprits qui, selon lui, concouraient à amener une révolution religieuse : « L'affaiblissement des anciennes croyances, puis la poursuite de croyances nouvelles, enfin la soif d'une réforme morale. » Le second article contient un exposé du progrès accompli alors dans la philosophie morale, spécialement d'après les œuvres de Cicéron.

I

La manière dont M. Havet a compris l'antique religion des Romains est d'une vérité frappante, et elle est rendue avec un grand bonheur d'expression ; nul ne le contestera parmi ceux qui se sont livrés à ces études si attrayantes, quand on y a pénétré, mais si étrangères à notre éducation classique. Oui, les croyances vraiment latines n'avaient rien de commun (si ce n'est le principe général et vague d'une adoration des lois de la nature) avec cette mythologie grecque que nous appelons aussi romaine, par suite de nos habitudes d'enfance, et parce qu'en effet Rome l'adopta, après avoir vécu de longs siècles presque sans la connaître. Il paraît cependant que, sous les derniers rois, le culte d'Apollon passa de la colonie grecque de Cumes chez les Romains, qui, d'autre part, subissaient l'influence des Etrusques.

« La religion indigène (du Latium), dit M. Havet, était si simple et si nue, que l'autre la recouvrit sans peine et s'étala par-dessus. Les vieilles croyances latines n'avaient produit aucune de ces trois choses par lesquelles se développent les religions : mythologie, art, métaphysique. Rien de plus qu'une foi naïve à quelques dieux très mal définis, avec des pratiques exactes et minutieuses. » — « La cité était religieuse de la même manière que les particuliers ; ses prêtres étaient des employés dans le service du surnaturel..... minutieusement réglé dans le culte, et plein de cas de nullité, dont le zèle avait peine à se garantir. » Des conceptions grossières et matérielles infectaient donc le sentiment religieux aussi bien que l'idée même de la religion, et il n'y a rien de surprenant à ce que le père de famille

se regardât, à l'égard de ses serviteurs, comme l'arbitre suprême des croyances et des pratiques religieuses, ainsi que l'autorité politique le faisait à l'égard des citoyens. Mais plus ce tableau est fidèle, plus on doit être surpris de le voir encadré entre deux déclarations contradictoires entre elles et surtout avec les faits. La première, c'est que le christianisme fut « l'élan des peuples vaincus, qui s'affranchissaient, autant qu'ils le pouvaient, du joug de Rome en s'affranchissant de ses dieux ; » la seconde, c'est que « Rome acceptait (même sous la république) tous les dieux qui lui venaient de tous les points de la terre. »

De telles assertions donnent l'occasion, trop souvent méritée d'ailleurs, de reporter sur l'école à laquelle appartient M. Havet le reproche qu'un autre de mes anciens maîtres, M. Vacherot, faisait récemment à l'école opposée, laquelle, d'ailleurs, s'en défend avec une juste susceptibilité. Oui, le travail que j'examine, bien que rempli de faits presque tous exacts à les considérer isolément, est une thèse soutenue par des idées qui forment un ensemble généralement bien coordonné, mais une pure conception de l'esprit se substituant à l'image réelle d'une époque historique. Nulle part ni jamais l'auteur n'a approfondi dans sa totalité, analysé dans ses parties diverses le tableau dont il esquisse fidèlement et habilement certains contours. La brutalité des faits est impitoyable pour le régime des hypothèses, et, pour nous en tenir à la génération présente, depuis l'hypothèse fondamentale de M. Cousin, dans son *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, qu'une croyance religieuse est, par sa nature même, un produit de l'imagination travaillant sur les données confuses de la conscience, jusqu'à celle de M. Renan, donnant le nom d'histoire à ce que pourrait avoir été la *Vie de Jésus*, en admettant à l'avance qu'elle n'est pas surnaturelle[1], l'*hypothèse* pure et simple est un domaine hors duquel les disciples et même les maîtres des écoles rationalistes font de très fréquentes, mais bien aventureuses excursions, parce qu'ils répugnent par instinct à l'examen suivi des détails. Je sais que l'une de ces écoles a pris depuis peu le nom d'école critique ; mais le nom « ne fait rien à l'affaire » en matière de science, non plus que « le temps » en matière de vers.

Pour dire, pour penser (et, chez M. Havet, l'un ne va jamais sans l'autre) que le joug des dieux de Rome pesait sur les nations vaincues, il faut oublier que jamais, sauf le druidisme, proscrit un peu plus tard pour des raisons politiques, aucune religion étrangère, pas même celle des Juifs, ne fut opprimée ou seulement inquiétée par le peuple

[1] Nettement énoncé dans les premières pages, ce plan est fidèlement suivi, ainsi qu'on peut s'en convaincre et que je m'en suis convaincu en suivant le livre jusqu'à la dernière page.

romain, ni dans ses croyances intimes, ni dans ses manifestations publiques. Il y a plus : les dieux de Rome ne furent jamais proposés à leur adoration : ceux auxquels les proconsuls bâtissaient des temples étaient les dieux de la Grèce, qu'ils confondaient, j'en conviens, avec ceux du Latium, mais que le monde gréco-oriental, depuis la Campanie jusqu'aux bords du Tigre, connaissait et vénérait depuis longtemps quand les proconsuls arrivèrent, les confondant plus ou moins lui-même, en Egypte et surtout en Asie, avec les divinités nationales. On est réellement embarrassé dans le choix des preuves, car, pour les énumérer, il faudrait, pour ainsi dire, raconter l'histoire de tout le monde ancien, depuis la conquête de la grande Grèce par les Romains, jusqu'à la mort de Cléopâtre, et la continuer par l'épigraphie grecque et latine de l'empire romain. Loin que cette politique ait disparu sous l'empire, c'est alors et seulement alors que le Sénat se montra facile à l'admission, dans Rome même, des dieux étrangers, dont il avait jusque-là interdit chez lui le culte public, sans pouvoir empêcher Isis et Serapis de recruter de nombreux sectateurs dans la cité reine. L'exception relative aux dieux de la Grèce s'explique par l'éducation littéraire des sénateurs, et par la confusion à laquelle ils se prêtèrent entre l'Olympe grec et les dieux de Rome. Il faut donc renoncer absolument à toute idée d'une réaction contre une religion officiellement imposée aux provinces. Les dieux que le christianisme les somma d'abandonner, et qu'elles abandonnèrent enfin après de terribles éclats de colère, les dieux qu'il les somma de maudire, et qu'elles maudirent en effet, c'étaient, avant tout, ceux de leurs propres traditions : c'étaient, pour la Syrie, l'Athargathis de Hiérapolis ; pour la Phénicie, l'Esmon et le Melkarth de Tyr ; pour l'Asie-Mineure, l'Artémis (la Diane) d'Ephèse et la Cybèle de Pessinonte ; pour la Grèce, le Jupiter d'Olympie, la Pallas d'Athènes, l'Apollon de Delphes, les Dioscures de Sparte ; pour la Sicile, la Cérès d'Enna ; pour Carthage, Tanith ; pour l'Egypte ou plutôt pour tout l'empire, qui l'adorait déjà comme déesse universelle, comme déesse aux mille épithètes (myrionyma), c'était l'Egyptienne Isis.

II

Il faut également soumettre à l'épreuve de l'histoire les trois assertions de fait, dont le développement forme le tissu du travail de M. Havet. L'affaiblissement des croyances au temps de Cicéron est incontestable, et le mot affaiblissement peut même être considéré

comme un euphémisme ; mais où cela ? dans le monde lettré et là seulement. Pour répondre à l'assertion telle qu'elle est formulée dans sa généralité, il n'y a qu'à citer les paroles de M. Havet dans le même article. Il rappelle, en effet, très justement et le *de Signis*, où Cicéron constate le zèle des peuples de la Sicile pour leurs simulacres, et les débats ardents soutenus par l'orateur dans Rome même, au sujet de la consécration faite de sa maison pendant son exil. « Des comédiens, dit l'auteur, supposent encore un public qu'ils émeuvent et qu'ils entraînent. — Cicéron était incrédule ; mais presque personne autour de lui n'était de force à s'en tenir à cette incrédulité. Il nous représente son propre frère comme soutenant contre lui la croyance à la *divination*. — Ceux-là mêmes, dit le poète (Lucrèce), qui jusque-là prétendaient être des esprits forts, s'abandonnent sans réserve à toutes ces pratiques, quand ils sont touchés par le malheur. »

Quoi qu'il en soit du rôle que Cicéron prête à Quintus, rôle que l'on peut rejeter sur la forme littéraire adoptée dans le *de Divinatione*, quelque part qu'il faille faire aux inconséquences de l'esprit humain dans les faits que rappelle Lucrèce, il faut tout au moins admettre comme incontestable aux yeux de la plus solide érudition ce que M. Havet ajoute plus loin : « Les esprits étaient divisés en deux régions, et de la première la pensée ne descendait pas jusqu'à la seconde. » — « Les femmes ne philosophaient pas et on ne philosophait pas pour elles. » Rien de plus vrai, et c'est ainsi qu'on a expliqué la contradiction entre Cicéron orateur et Cicéron écrivain, le premier proclamant indispensables au salut de l'Etat les mêmes croyances qu'il repoussait dans ses ouvrages philosophiques. L'absence de l'imprimerie, et par suite la difficulté de se procurer des livres, rend concevable cette ignorance, où vivaient les masses, des doctrines hautement professées au-dessus d'elles. Si donc le dégoût de la vieille mythologie devait expliquer pour nous l'acceptation du christianisme, il faudrait admettre qu'il s'est propagé, en Italie, d'abord, et surtout dans la société lettrée, que les familles sénatoriales l'ont accueilli avec ardeur, comme un hôte attendu et désiré, tandis qu'il ne trouvait d'accès ni chez les femmes ni dans la population pauvre. Assurément personne ne le dira. On est même allé trop loin dans le sens opposé ; on n'a pas tenu assez de compte des personnes appartenant à la haute société romaine ou aux classes instruites, et qui, dès les temps apostoliques, ont embrassé le culte nouveau ; mais, enfin, il est connu de tous que ce fut l'exception et non la règle.

L'auteur n'est pas beaucoup plus d'accord avec les enseignements de l'histoire quand il nous dit : « *La religion* survivait, les religions

furent emportées. » Sans doute, il y a ici une part de vérité. La philosophie religieuse de l'antiquité, celle du platonisme, n'était pas sans écho dans Rome : le nom illustre que l'auteur inscrit en tête de son travail suffirait pour en rappeler la mémoire à ceux qui l'auraient oublié ; mais il est certain aussi que, dans les œuvres de Cicéron, cet aspect du platonisme est celui qu'il met le moins en lumière. Il nous apprend lui-même et dans les deux premiers livres du *De Finibus* et dans les deux dernières Tusculanes, que la doctrine profondément irréligieuse d'Epicure était devenue dominante, ce que proclame aussi Sénèque (ép. 19).

M. Havet le reconnaît hautement à la fin de son premier article, l'attribuant avec raison à ce que cette doctrine « gagnait tous les esprits en les affranchissant de toute espèce d'obligation ». Et si l'on veut se reporter à une époque où le platonisme avait eu un siècle et demi de plus pour épurer et fortifier le sentiment religieux dans la société lettrée de Rome, on verra cette idée, que la religion profita de la décadence des religions, nettement contredite par ces paroles naïves de Pline devant le sénat : « Dans une *cité si religieuse*, on n'a pu rien souhaiter de mieux que de voir *les dieux imiter le prince* [1]. »

Si l'on veut au contraire parler du peuple que nulle superstition n'effarouchait, on ne peut nier qu'il n'ait, à la fin de la république et sous l'empire, favorablement accueilli des rites étrangers et lointains, des croyances et des divinités nouvelles ; mais il ne faudrait pas voir là un symptôme de dégoût pour les rites, les croyances et les divinités de ses ancêtres... si tant est qu'il faille appeler les vieux Romains *ancêtres* de cette tourbe où fourmillent les aventuriers et les affranchis, et que déjà Scipion Emilien apostrophait en les appelant *faux fils de l'Italie*. Chacun avait apporté ses dieux à Rome et en propageait le culte ; mais celui-ci n'impliquait aucun éloignement pour les dieux de Rome et de la Grèce, alors si fraternellement confondus. Le syncrétisme, qui avait prévalu en Orient sans lutte d'aucune espèce lorsque les conquêtes d'Alexandre y répandirent des colonies gréco-macédoniennes, était profondément entré dans l'esprit et dans les mœurs de la société antique, et il résultait, on peut le dire, de la nature même de ses religions. Qu'il y ait eu quelque difficulté à réunir les divinités protectrices des cités rivales, je ne le nierai pas, sans aller peut-être aussi loin en ce sens que M. Fustel de Coulanges ; mais, une fois la mythologie constituée avec ses familles de dieux, rien ne fit plus obstacle à la confusion entre des doctrines et entre des divinités

[1] *Panég. de Trajan.*

considérées comme identiques et qui, à consulter le fond des choses, 'étaient réellement dans une certaine mesure. Sans nous préoccuper ici de ce qu'étaient à l'origine les diverses croyances de la Grèce et de l'Orient, il faut avouer que, dans ces dernières surtout, le fonds même de la religion, c'était l'adoration de la nature féconde [1]; et certes rien n'était plus indépendant de toute idée morale. La plus pure des religions asiatiques, en mettant à part la Judée, le mazdéïsme, eut sa part dans cette invasion des dieux de l'Orient ; mais ici même se montre d'une manière saisissante la vérité historique sur laquelle je voudrais appeler l'attention : le culte de Mithra fut apporté en Europe par les *pirates*, et il ne tarda pas beaucoup à s'unir au mythe hideux de Bacchus Sabazius ou au symbole effroyable de Cotytto, ainsi que le prouvent les peintures sépulcrales expliquées par le P. Garrucci [2] et qui s'expliquent par leurs inscriptions mêmes.

Dans la dernière partie de cet article, l'auteur indique des symptômes de régénération morale ou d'aspirations vers ce but qu'il croit remarquer au temps de la fondation de l'empire ; mais dans nulle autre partie de ce travail les faits ne sont plus méconnus. « L'esprit païen, dit-il, si l'on entend par là l'esprit de sensualité et de débauche au dedans, d'inhumanité et de violence au dehors, allait s'amoindrissant de jour en jour. Toutes les écoles, si divergentes en métaphysique, se confondaient bien plus qu'on n'aurait pu le croire dans une même morale et tiraient une grande force de cet accord... Il y avait des livres sur toute espèce de misères. « Eh ! oui, *des livres* sans doute, mais des livres seulement, et M. Havet semble le reconnaître, quand il ajoute : « La leçon (de justice et d'humanité) ne fut pas sans doute aisément comprise, mais elle fut donnée. » Certes, il serait déplorable et honteux de ne pas tenir grand compte à un écrivain, à un penseur, disons mieux, à un homme de bien quel qu'il soit, de ses efforts, même les plus impuissants, contre la dégradation d'un pays et d'une époque ; mais la sympathique effusion qui s'adresse à sa personne et à son œuvre ne doit pas nous entraîner à admettre des résultats que l'histoire dément. M. Havet a jugé du passé d'après lui-même et d'après son temps. L'un et l'autre, malgré le vent de scepticisme qui circule, ont reçu trop profondément l'empreinte du christianisme pour que leur imagination puisse concevoir l'antiquité païenne dans sa résistance hébétée aux vérités les plus élémentaires de l'ordre moral. Il

[1] Voyez surtout le premier volume des *Phéniciens* de Movers, qui embrasse plus que le titre n'annonce, et la *Mythologie grecque* de Preller, dont au reste le point de vue est peut-être un peu exclusif.

[2] Voyez les *Mystères du syncrétisme phrygien*.

leur faudrait, pour la concevoir et surtout pour y croire, il leur faudrait, pour reconstruire dans leur pensée un monde si différent du nôtre, des recherches qu'ils n'ont pas faites. Ici encore, je le sens, j'aurai peine à être bien compris et cru en dehors des gens du métier. On ne se représente pas, sans une laborieuse étude, ce que c'est qu'un peuple chez lequel des protestations isolées contre l'effroyable institution des gladiateurs restent sans écho et rentrent dans le silence [1], où les blessures et la mort de centaines de captifs entraient dans les divertissements habituels de toutes les classes; un peuple où des débauches qui font frémir la nature devinrent et demeurèrent pendant des siècles les mœurs communes et publiquement affichées des gens du monde, sans que leur considération en souffrît; un peuple où l'esclave, loin d'être un serviteur loué à perpétuité, comme Cicéron l'écrivait sous l'inspiration de son âme et de son génie, était sans recours contre les caprices de la cruauté de son maître, sans famille, sans droit à posséder une conscience, et, comme l'a dit M. Wallon, un être semblable à l'homme, mais à qui tous les excès étaient licites du moment qu'ils étaient commandés.

C'est encore cette généreuse illusion d'optique qui fait dire à M. Havet, au sujet des guerres serviles, de la tentative des Gracques, de la guerre sociale (contre les *alliés* d'Italie) et de celle de Mithridate, que ces tentatives de résistance « échouent à peu près toutes, mais échouent de façon que chaque victoire affaiblit moralement les vainqueurs. La foi à l'esclavage, à la conquête, aux priviléges de la noblesse ou à ceux de la cité, le mépris même des barbares ne peuvent se soutenir dans toute leur force après ces épreuves. » Oui, de nos jours, de pareilles questions d'humanité, d'égalité, de justice, posées d'une manière si publique et si dramatique, attirant une attention si intense et si passionnée, amèneraient forcément une solution tolérable; mais tel n'était point l'esprit de l'antiquité, et au temps de Cicéron, moins peut-être que jamais. Sans doute, la guerre sociale aboutit à des concessions considérables, mais elles résultèrent des nécessités de la politique, du jeu des partis, des événements militaires; et surtout ces concessions à de vieux compagnons d'armes n'eurent point de conséquence pour la situation des provinces.

[1] Pline le jeune, l'âme la plus douce et la plus tendre que je connaisse dans l'ancienne Rome, écrivait à un ami, cinquante ans après l'éloquente lettre de Sénèque : « *Vous avez bien fait*, mon cher Maxime, de promettre un combat de gladiateurs au peuple de Vérone, qui depuis longtemps vous aime, vous considère, vous honore. C'est de cette ville que vous aviez reçu une épouse vertueuse et chérie; *vous deviez à sa mémoire* un monument ou des jeux funèbres; *il n'en est point qui convienne mieux en pareille occasion* qu'un combat de gladiateurs. Et l'on vous suppliait d'un accord si unanime que *refuser* aurait paru, non de la constance, mais de la *dureté*. Je vous *félicite* de l'avoir promis de si bonne grâce et de le donner avec tant de libéralité. »

L'extension du droit de cité sous l'empire résulte de faits d'autre nature, et, au temps même où Rome avait des citoyens nombreux dans toutes les terres de sa domination, deux siècles après la guerre sociale, deux Espagnols, agents de la tyrannie d'un gouverneur et impliqués avec lui dans une action judiciaire que raconte la correspondance de Pline (III, 9), « n'opposaient point de dénégation pour leur défense, mais demandaient grâce pour la nécessité où ils avaient été réduits ; car, étant *provinciaux*, ils pouvaient être contraints à tout par la crainte qu'inspirait un ordre du proconsul. » Quant aux procès pour la répression de cette tyrannie, fussent-ils même poursuivis sous la présidence de Trajan, fussent-ils même plaidés par Tacite et Pline, fussent-ils même dirigés contre des hommes coupables d'avoir *rendu des sentences capitales* contre des innocents (Pl., Ep. II, 11, 12), ils n'étaient pas de nature à effrayer beaucoup les imitateurs de ces crimes. Il paraît qu'on fut sur le point de se borner à des peines pécuniaires contre le gouverneur d'Afrique dont je viens de décrire la situation ; et si la sentence d'exil hors de Rome et de l'Italie fut prononcée contre lui, Juvénal nous apprend comment elle fut éludée :

> Exsul ab octava Marius bibit et fruitur Dis
> Iratis ; at tu victrix provincia ploras.

Et ailleurs, généralisant sa pensée :

> Sed quid damnatio confert
> Quum Pansa eripiat quidquid tibi Natta reliquit.

Prenons garde de nous en tenir à l'appréciation de Gibbon sur les provinces de l'empire au temps des Antonins : « Il pouvait arriver qu'elles eussent à souffrir occasionnellement de quelques abus du pouvoir confié aux délégués du souverain. » Cette érudition-là ne doit plus suffire de nos jours, pas plus que celle de Rollin sur les premiers siècles de Rome. Assurément, des abus, même nombreux et prolongés, ne prouveraient pas qu'un enseignement moral fût resté inefficace ; mais ce qui est capital pour établir les jugements de l'histoire, c'est l'étude du niveau moral des populations, établi non pas encore tant par la constatation des faits que par la vue des sentiments qu'ils inspirent ou de l'indifférence qu'ils trouvent.

III

L'assertion que les écoles philosophiques se confondaient dans une même morale et tiraient une grande force de cet accord est

contredite par les paroles mêmes de l'auteur sur la philosophie d'Epicure. Il nous dit, en effet, « qu'elle gagnait tous les esprits en les émancipant de toute espèce d'obligation »; en d'autres termes, en supprimant à peu près la morale, quant à ses principes surtout, comme elle avait à peu près supprimé la métaphysique et la théodicée; moyennant quoi la philosophie est un fardeau bien léger. Sur la nullité réelle de la morale épicurienne, les textes originaux cités par Diogène-Laërce (au Livre X, ch. 6, 128, 138, 150) et les jugements portés par Cicéron, spécialement en divers lieux du second livre *de Finibus*[1], sont si explicites, si clairs et si concordants, que nul doute n'est possible. Les sentiments personnels de Lucrèce n'y font rien; il pouvait être inconséquent comme pouvaient l'être Epicure et Métrodore, et c'est là tout. Ce qui est malheureusement vrai au sujet de l'accord des doctrines, c'est que des crimes flétris aujourd'hui par l'opinion des plus relâchés étaient alors tolérés ou acceptés je ne dis pas par tous les philosophes, mais par toutes les sectes philosophiques, même celle du Portique : ces textes-là ne se discutent pas dans une Revue, quelque réservées que puissent être les expressions des plus graves auteurs de l'antiquité[1]. Encore une fois, pour se faire une idée du niveau pratique et même théorique de la morale parmi le commun des honnêtes gens, au temps de l'avénement du christianisme, la première condition doit être de se placer en dehors de tout ce que nous voyons et entendons de nos jours.

Ce qui est plus vrai que les conceptions de l'auteur sur ce sujet, c'est la pensée développée par lui dans son second article, que la philosophie, du temps de Cicéron et spécialement sous la plume de Cicéron, admettait des devoirs de chaque homme envers tous les hommes, et que les grandes iniquités sociales ne passaient pas complétement sans protestation. C'est la partie la moins imparfaite de la morale pratique du stoïcisme, si différente du sublime principe : *Sustine et abstine;* et M. Havet a des vues aussi frappantes qu'ingénieuses sur certains paradoxes de cette école : l'égalité des fautes, l'impassibilité absolue, qu'il considère comme des moyens de batailler contre le vice plutôt que comme des déductions logiques.

Le premier, dit-il, avait cette valeur sérieuse « de mettre en garde *contre l'indulgence envers soi*, pour des fautes que l'opinion regardait comme petites; » le second était, en quelque sorte, imposé « par les nécessités morales du temps. Les passions avaient des jeux si terribles, que les directeurs des consciences croyaient plus sûr

[1] Voyez aussi Tuscul. V. 9. *De off.* III, 33.
[1] Voyez Diog. Laërce, L. VII. Plut. Des *Contrad. stoïc.*, 23.

d'étouffer, s'ils avaient pu, les émotions jusque dans leur germe. » *S'ils avaient pu ;* mais c'est une bien périlleuse imprudence, quand on veut réformer l'homme, que de supposer la nature humaine autre qu'elle n'est. Eloignés par leurs principes mêmes de tout recours à une assistance surhumaine, les stoïciens n'avaient pas, pour remuer le monde moral, le point d'appui que réclamait, dit-on, Archimède pour soulever le monde terrestre ; ils s'étaient forgé une nature de convention dont ils faisaient l'idéal du genre humain[1], lui attribuant une telle perfection native, qu'ils n'admettaient aucune distinction possible entre la connaissance et la pratique du bien[2]. Le paradoxe de l'*égalité des fautes* inspirait à Cicéron une digression comique quand il plaidait pour Murena ; il signalait Caton, son accusateur, comme appartenant à une secte où tuer un poulet sans nécessité paraissait aussi criminel que d'assassiner son père. Mais n'était-il pas à craindre qu'on ne retournât le sophisme à l'entrée d'un siècle où Sénèque allait écrire avec une si foudroyante éloquence : « *Quis non patri suo supremum diem ut innocens sit optat, ut moderatus expectat, ut pius cogitat ? Quotusquisque uxoris optimæ mortem timet ut non et computet !* » (*De Ben.*, V, 17.) Et Juvénal :

. . . . . Medicamen habendum est
Sorbere ante cibum quod debeat et pater et rex.

Quant à l'*impassibilité*, vain remède contre la passion, qu'on ne fera jamais taire avec des mots et des argumentations, elle était prêchée pourtant avec un certain succès, il y a lieu de le craindre, quand on voit l'indifférence publique devant des atrocités systématiques et continuelles. Dès le temps de Cicéron[3], le Portique proscrivait également et au même titre l'*envie* et la *pitié*, comme altérant le calme du sage, l'une par la pensée du bonheur d'autrui, l'autre par celle de son malheur. Cette odieuse morale est rappelée encore par Virgile, quand il dit de l'homme arrivé au parfait repos :

. . . . . Neque ille
Aut doluit miserans inopem aut invidit habenti[4].

[1] Ces idées sont tellement bizarres qu'il faut ici, contre l'habitude de la *Revue*, renvoyer à des textes variés. L'assertion du rédacteur se trouve ainsi garantie, sans imposer à tous les lecteurs la fatigue de cette discussion Diog. Laërce, VII, 86-88 ; Cic. *de Fin.*, II, 14, III, 4 ; 6, *de Nat. Deor.*, II, 14, 17 ; Cornutus, 2 ; Plutarque, des *Contrad. stoïc.*, II ; Sénèque, *de Vita beata*, 3, 8, 12, et ses *Lettres à Lucilius*, 31, 66, 73, 92, 120 ; Sén., *de Ira*, L. 14, II, 9-10, *de Benef.*, V, 17.

[2] Voyez Cic., *Tuscul*, IV, 26, 37-38, V, 13 ; Plut., *Ubi supra*, 7, D.-L., VII, 93, III, 119. Voyez les *Tusculanes*, III, 4, 9, 10, IV, 8, 20, 26, 37.

[4] *Georg.*, II, 97-8.

Elle est hardiment proclamée par Sénèque : « Il ne faut, dit-il, être ni brigand ni victime : ni compassion ni cruauté. » Cette morale, il la répète et dans son traité de la *Colère*, et dans la *Tranquillité de l'Ame*, et dans la *Clémence*, et dans la *Constance du Sage*.

Ne croyons pas, d'ailleurs, que le sentiment de la misère morale fût alors universel et inspirât une désolation profonde. La science historique ne saurait admettre que « tous étaient sans confiance et sans goût dans la vie. » Encore une fois, c'est là un sentiment que les mœurs actuelles pourraient inspirer dans une situation pareille : l'antiquité corrompue ne le connaissait point. Sauf quelques âmes fortement trempées, nul ne songeait ni à lutter contre les fléaux qui débordaient, ni à s'en plaindre ou même à s'en attrister : presque tous étaient trop malades pour avoir conscience de leur mal. Les joies grossières de l'esclavage étaient celles du monde asservi, des générations nées dans la servitude, esclaves et provinciaux, qui formaient ensemble la presque totalité du monde connu. Les témoignages historiques de sentiments opposés sont presque nuls, et tel est, d'ailleurs, le résultat nécessaire de la corruption des mœurs. Quant à Rome et à l'Italie, ce fut cet abaissement même, ce fut l'indifférence à la vie publique, la brutale préoccupation des jouissances matérielles, devenues partout plus faciles et plus sûres par la pacification du monde, qui, au temps de Cicéron et déjà même au temps de ses pères, amenaient la chute de la liberté. En y regardant de près, on peut dire que la république était morte depuis un siècle lorsque César lui porta le dernier coup, et qu'à Pharsale ou à Philippes, on célébra seulement ses « sanglantes funérailles. »

FÉLIX ROBIOU.

LE

MÉMORIAL DE L'ILE D'ELBE

Napoleon at Fontainebleau and Elba, journal of occurrences in 1814-1815, with notes of conversations by the late major general sir Neil Campbell, C.-B. London, 1869.

I

Chacun a pu voir, à l'Exposition universelle de 1867, une figure de Napoléon Ier, vieux avant l'âge, affaissé, détruit, traînant sur ses genoux une carte, celle du remaniement politique de l'Europe, sans doute, et qui, revue et corrigée encore, a été récemment publiée sous les auspices d'un géographe illustre. Cette œuvre du sculpteur italien Vela n'avait, au point de vue de l'art, rien de bien remarquable ; mais c'est peut-être en considérant ce monument élevé au Napoléon de Sainte-Hélène que le révérend Archibald Maclachan a conçu le projet d'élever aussi un monument au Napoléon de l'île d'Elbe, en produisant à la lumière des manuscrits venus entre ses mains par héritage, les Mémoires de son oncle le major général sir Neil Campbell.

Quand il s'agit d'une personnalité comme celle de Napoléon Ier, les plus minces détails ont leur valeur et leur signification. Bien souvent, l'histoire fait descendre de leur piédestal les héros légendaires et les montre aux générations qui suivent dépouillés du nimbe éblouissant dans lequel les avait enveloppés l'enthousiasme des contemporains. Il est permis de considérer les Mémoires de sir Neil Campbell comme un monument coulé en bronze. L'authenticité en semble, d'ailleurs, indiscutable. Commissaire de la Grande-Bretagne près la personne de l'ex-Empereur, le major général sir Neil Campbell a tenu, avec le soin méticuleux d'un Anglo-Saxon, un journal qui constitue le récit exact du voyage de Napoléon, depuis Fontainebleau jusqu'à Porto-Ferrajo, et de son séjour à l'île d'Elbe.

Dans l'analyse rapide que je vais faire de ces curieux Mémoires, je laisserai le plus souvent la parole à l'auteur, afin de ne rien enlever à l'originalité de ses aperçus sur l'un de ces hommes que, depuis Attila, on nomme providentiels.

Quelques mots, d'abord, sur sir Neil Campbell, qui a laissé sa trace dans l'histoire de son pays. Cette digression, dont les éléments se trouvent dans une fort originale autobiographie placée en tête des Mémoires, me semble nécessaire. Il faut connaître le narrateur, afin de mesurer à son honorabilité et à son ingénuité le degré de confiance qu'il est permis d'accorder au jugement qu'il porte sur certaines faces du caractère de ce conquérant qui, pendant vingt ans, a rempli le monde du bruit de ses exploits, en même temps que de la crainte de ses ambitions.

Né en 1776, mort en 1827, sir Neil Campbell appartenait à l'une des nombreuses branches de la famille d'Argyle. Entré dans l'armée en 1797, on le trouve, en 1811, sous les ordres de Wellington, commandant un régiment portugais dans la péninsule ibérique, s'illustrant à Ciudad-Rodrigo et au siége de Burgos ; puis attaché, comme commissaire, à lord Cathcart, au moment où les armées alliées commencèrent le mouvement combiné ayant pour objet de délivrer l'Allemagne, après la désastreuse retraite de Moscou. Sir Neil visita la cour de Bernadotte, dont il donne une humoristique description, rejoignit les alliés à Kalisch, les suivit dans leur marche, et assista à l'intempestive bataille de Lutzen, puis à celle de Bautzen, où, pour la première fois, il fit, à travers les verres de sa lunette de campagne, connaissance avec l'homme extraordinaire au nom duquel son propre nom devait être si prochainement associé.

Afin d'arriver plus vite au véritable objet de ce travail, je m'étais promis de ne relever aucune des curieuses observations dont sir Neil a parsemé sa biographie. Toutefois, en ce qui concerne les batailles de

Lutzen et de Bautzen, je crois devoir faire connaître l'opinion, que je crois originale, d'un homme du métier, sur les échecs successifs des Russes pendant la fameuse campagne de 1813. « Les détails donnés sur l'immense quantité de charrois et d'hommes, à la suite de l'armée russe, et ayant toute l'apparence de hordes asiatiques, sont de la plus parfaite exactitude; c'est la ruine de cette armée. Cette multitude, en effet, non-seulement a bientôt épuisé les ressources du pays, mais encore elle gêne les mouvements des troupes, qu'elle rend ingouvernables, en raison de la difficulté qu'on éprouve à les réunir. Il en résulte que l'armée russe ne peut agir contre l'ennemi avec vigueur, avec ensemble et avec promptitude, et qu'elle se trouve elle-même exposée à des attaques soudaines et irrésistibles le long de son front étendu, affaibli et en désordre. La surveillance des officiers généraux et supérieurs, l'un sur l'autre et sur leurs subordonnés, est complétement nulle. Les premiers, disséminés sur une vaste étendue de pays, avec une foule de voitures et un nombre illimité de serviteurs, cherchent à se caser dans les meilleurs quartiers, à proximité des bivouacs de leurs corps respectifs. Comme conséquence, les officiers supérieurs ne font attention ni à leur position, ni à leurs devoirs ; ils s'éparpillent eux-mêmes dans le but de se procurer le logis le plus commode et de se livrer impunément au pillage. Avec un pareil relâchement de discipline, la bravoure individuelle ne sert à rien ; et c'est à ces faits combinés que Napoléon a dû ses succès de 1813 et 1814, quoiqu'il eût affaire à des ennemis bien supérieurs en nombre, bien supérieurs aussi, comme force physique, aux conscrits très jeunes et très peu aguerris de l'armée française. » Le récit que fait sir Neil du combat sur l'Elbe confirme cette appréciation. « Les soldats russes, si braves, mais si mal commandés, s'avançaient sur la rive du fleuve, et, à travers le courant, défiaient les Français postés sur l'autre rive. Ces derniers, sans leur répondre, les fusillaient à couvert et les abattaient littéralement comme des pigeons. Les pauvres diables continuaient cependant à reprocher à leurs adversaires de refuser le combat à armes égales. Le vide qui se faisait dans leurs rangs ne semblait avoir d'autre effet que de stimuler leur émulation, et de les exciter à exposer plus témérairement encore et tout aussi inutilement leur vie. »

Attaché ensuite à l'état-major prussien, sir Neil entra en France avec Blücher, fut blessé à La Fère-Champenoise, et enfin chargé par son gouvernement d'accompagner à l'île d'Elbe le monarque découronné. Son journal, écrit avec simplicité, naturel, et bonne foi, montre comment fut remplie cette délicate mission.

La fuite de Napoléon, qui aurait dû briser l'avenir d'un homme

moins estimable et moins estimé, n'entrava aucunement sa carrière. A son retour en Angleterre, il fut gratifié de l'ordre du Bain et fait baronnet; aux Cent-Jours, il rejoignit l'armée anglaise en Belgique. Après la capitulation de Paris, Wellington, qui n'avait pas oublié sa belle conduite en Portugal, lui donna le commandement d'une des divisions des contingents allemands. Dix ans après, il fut nommé gouverneur des établissements africains de Sierra-Leone. Mais il ne jouit pas longtemps de cette haute position et, en moins d'une année, la fièvre, cet insatiable minotaure des régions tropicales, eut raison d'une constitution épuisée déjà sur d'innombrables champs de bataille. Il n'avait que cinquante ans.

Voilà l'homme qui fut le compagnon obligé et l'historiographe de Napoléon Ier dans l'étape qui devait aboutir à Longwood.

II

Sir Neil arriva à Fontainebleau dans le courant d'avril 1814 et se fit aussitôt introduire près de Napoléon. « Une impression étrange, dit-il, envahit mon esprit lorsque, après avoir été annoncé par l'aide de camp de service, je me trouvai, portes closes, enfermé tête à tête avec l'homme extraordinaire dont le nom était, depuis tant d'années, la pierre de touche de mes sentiments professionnels et nationaux, et dont l'image s'était présentée à mon imagination sous toutes les formes, exagération ou caricature. Le général Koller (le commissaire autrichien) me l'avait dépeint comme plongé dans un état indescriptible de trouble et de détresse, tantôt passant sur son front des mains tremblantes, tantôt introduisant dans sa bouche une partie de ses doigts et en rongeant les extrémités avec une sorte de rage. J'avais devant les yeux un homme vigoureux et actif, parcourant la chambre à pas pressés, comme un animal sauvage dans sa cage. Il portait un vieil uniforme vert, des épaulettes d'or, un pantalon bleu et des bottes montantes rouges; sa barbe datait au moins de la veille, ses cheveux étaient en désordre, et des grains de tabac saupoudraient abondamment sa lèvre supérieure et le haut de sa poitrine. Dès qu'il s'aperçut de ma présence, il se tourna vivement vers moi et me salua avec un sourire courtois; évidemment, il cherchait à déguiser sous une apparence tranquille son anxiété et son agitation. »

Sir Neil fut témoin de la plupart des scènes qui se passèrent alors à Fontainebleau, entre autres des fameux adieux à la vieille garde et de l'impudente défection de presque tous les clients et courtisans

du monarque déchu. Napoléon témoignait beaucoup plus de condescendance et d'affabilité au commissaire britannique qu'aux commissaires des autres puissances alliées venus au palais avec la même mission de surveillance. Il parlait en fort bons termes, souvent même avec éloge, de l'Angleterre, de Wellington et de l'armée anglaise. Ses façons étaient généralement empreintes de raideur et d'une hautaine réserve; quand il daignait ouvrir la bouche, c'était pour se déchaîner contre ses principaux officiers, Marmont surtout, et pour se plaindre amèrement de la conduite du sénat. Il se montrait d'une excessive susceptibilité sur le chapitre de l'honneur militaire. En somme, il s'occupait beaucoup de lui-même et fort peu des destinées futures de la France. Sir Neil pense qu'il s'efforçait de poser théâtralement en héros, et cependant, il s'exprimait parfois avec l'émotion d'un simple mortel sur l'absence forcée de sa femme et de son fils; mais l'objet de sa plus constante et plus anxieuse sollicitude était sa sûreté personnelle : il lui en fallait l'assurance, qu'il ne se lassait pas de se faire donner.

Le départ de Fontainebleau eut lieu le 24 avril. A cette époque, comme il arriva en 1815, l'esprit de Napoléon flottait entre l'indécision et l'orgueil. Il hésitait à quitter Fontainebleau; luttant contre l'évidence, il espérait qu'un hasard favorable, un soudain revirement de fortune viendrait modifier sa destinée. Voici une des nombreuses preuves de cette situation morale : « Pendant que nous causions, on frappe à la porte. « Qui est là? s'écria Napoléon. — » L'aide de camp de service. — Entrez. Que voulez-vous? — Sire, » le grand maréchal m'ordonne de faire connaître à Votre Majesté » qu'il est onze heures. — Bah! voilà du nouveau! Depuis quand » suis-je devenu l'humble serviteur de la montre du grand maréchal? » Peut-être ne partirai-je pas du tout. » Jusqu'au dernier moment il se sentait l'Empereur et le chef militaire de son entourage; plus l'heure du départ approchait, plus il éprouvait de répugnance à s'éloigner. »

Napoléon craignait les Bourbons autant qu'il les haïssait. Sous l'impulsion de ce double sentiment, il pria sir Neil de prendre les devants et de s'assurer d'un vaisseau de guerre anglais pour la traversée. On sait que, pendant une grande partie de la route, l'Empereur eut fort à craindre de la rage des populations; on sait aussi que, sans se soucier des témoins qui pouvaient l'entendre, Augereau traita l'exilé avec une insolence et une brutalité inqualifiables, surtout en un pareil moment. Mais c'était là le moindre souci de Napoléon, qui ne s'intéressait plus qu'à sa propre existence. Ses préoccupations, purement égoïstes, se manifestaient d'une façon continue. « Il jetait le vin hors de son verre, ne mangeait ni po-

tage, ni viande. Pendant le reste du voyage, il changeait perpétuellement de chapeau et de pardessus avec les commissaires, prenait tour à tour les noms de colonel Campbell et de lord Burghersh, se mêlait aux membres de sa maison pour entrer dans son appartement et pour en sortir, et sa voiture ne marchait plus en tête du cortége, comme elle l'avait fait jusque-là. En toute occasion, par les ruses auxquelles il avait recours, il prouva combien il tenait à sauver sa vie. »

Napoléon s'embarqua à bord de l'*Indomptable* et se montra fort gai pendant toute la traversée. Cette disposition d'esprit prenait, en partie, sa source dans l'abandon de toute espérance et dans le désir de paraître supérieur à la mauvaise fortune; mais elle avait aussi d'autres racines. « Il me sembla, fait observer sir Neil, que ce bonheur et cette satisfaction provenaient surtout d'un sentiment de sécurité personnelle. Il est évident, en effet, que, pendant son séjour à Fontainebleau et dans le cours de son voyage à travers la France, il craignait toujours d'être assassiné, et il témoigna certainement plus de timidité qu'on n'aurait eu le droit d'en attendre d'un homme de sa trempe. »

On arriva à l'île d'Elbe. Là s'arrêtait la mission des commissaires alliés, qui prirent aussitôt congé de l'Empereur. Sur la demande expresse de ce dernier, sir Neil resta seul afin d'assurer à Napoléon, tout à la fois, la protection de l'Angleterre et la fidèle exécution, par les Bourbons, du traité qu'ils avaient signé. Étrange jeu de la fortune! Le plus grand ennemi de la Grande-Bretagne invoquant l'assistance du gouvernement anglais contre les possesseurs d'un trône qu'hier il occupait encore, et se reposant sur la foi d'une nation dont il avait dénoncé la perfidie au monde entier! Pendant les premiers mois de son séjour à l'île d'Elbe, Napoléon jouit d'une grande popularité et accueillit tout venant avec une amicale courtoisie. Obéissant à son activité native, il entama des travaux de toutes sortes auxquels il employait sa petite armée. Il recevait sir Neil « en soldat », comme il le disait lui-même. Dans ses fréquents entretiens avec le général anglais, il parlait de sa merveilleuse carrière et des événements contemporains, ayant bien soin, toutefois, d'ajouter qu'il traitait ces sujets « comme s'il n'appartenait plus au monde des vivants », comme « un acteur qui avait pour toujours quitté le théâtre. » Il appuyait sans cesse sur sa gloire militaire, sur l'abaissement de la France, sur la suprématie de l'Angleterre; il parlait, avec un mépris amer, des Bourbons et de la trahison qui avait entraîné sa chute, alors qu'il était à la veille du triomphe; il passait ironiquement en revue les affaires d'Europe, et discutait avec ardeur sur la guerre et la politique. Mais ces assurances de

renoncement ne trouvaient pas, en sir Neil, un auditeur absolument crédule. Le général anglais eut, dès le principe, la conviction que l'ambition de l'ex-Empereur, aussi vivace que jamais, devait, un jour ou l'autre, l'entraîner dans quelque hasardeuse entreprise. « Je n'ai jamais rencontré d'homme doué d'autant d'activité personnelle et d'indomptable persévérance. Il semble prendre un plaisir extrême dans le mouvement perpétuel et à voir ceux qui l'accompagnent succomber sous la fatigue, comme j'en ai été témoin en diverses circonstances. Je ne pense pas qu'il lui soit possible de se mettre à l'étude, bien qu'il ait affirmé maintes fois que c'était son intention, tant que l'état de sa santé lui permettra de se livrer aux exercices physiques. Si j'insiste sur ces détails, c'est parce qu'ils me semblent prouver que Napoléon ne saurait s'endormir dans l'oisiveté et qu'il est dans l'attente de quelque grand événement. Si l'occasion ne se présente pas d'elle-même, il est bien capable de la faire naître. Les opérations de guerre paraissent être l'objectif immuable de toutes ses pensées. »

Napoléon insistait toujours sur ce fait que, jusqu'au dernier moment, il avait conservé de l'espoir, et que la campagne de 1814 se serait terminée en sa faveur sans la trahison du Sénat et de Marmont. « Il était certain du succès. L'armée brûlait du désir de fondre sur l'ennemi et de le chasser de la capitale. Il connaissait la composition de l'armée alliée ; celle de la sienne était bien meilleure comparativement. Il savait que Schwartzenberg n'aurait jamais hasardé une bataille avec Paris sur ses derrières, mais qu'il aurait pris une position défensive à droite ou à gauche. Lui-même aurait engagé l'ennemi sur divers points pendant deux ou trois heures, puis se serait porté, avec ses trente bataillons de la garde et quatre-vingts canons, sur une seule partie de la ligne. Rien n'aurait pu résister à cette attaque. »

Quant à la supériorité de ses troupes, c'est avec orgueil qu'il l'exaltait. « Un jour qu'il parlait de sa confiance dans ses propres soldats, surtout dans sa vieille garde, et de l'inefficacité des alliés, il se retourna vers moi et me demanda naïvement s'il n'avait pas raison. « Dites-le franchement, Campbell, n'est-ce pas vrai ? » — Je répondis par l'affirmative, ajoutant que, lors de mon séjour parmi les alliés, je n'avais jamais eu l'occasion de voir réunie une portion considérable de son armée, mais que chacun parlait de l'Empereur et de sa garde comme s'il y avait à craindre en lui comme en elle quelque chose de plus qu'humain ; que l'opinion qu'il entretenait de l'infériorité de l'armée de Schwartzenberg était parfaitement fondée ; elle n'avait confiance ni en elle-même ni dans ses alliés. Chaque parti

s'imaginait qu'il faisait trop et que les alliés faisaient trop peu, de sorte que tous étaient déjà à moitié vaincus avant d'en venir aux mains avec les Français. Toutefois, je le priai de ne pas comprendre l'armée de Wellington dans cette appréciation générale, lui faisant entendre que les officiers français de l'armée d'Espagne nous rendaient pleine justice à cet égard. »

L'Empereur tenait Wellington en haute estime ; quant aux autres généraux qu'il avait rencontrés sur le champ de bataille, il professait pour tous un égal dédain. Le seul qui trouvât grâce devant lui était Blücher. « Ce vieux coquin (*that old rascal*), disait-il, m'attaqua toujours avec la même vigueur. Il avait beau être battu, le moment d'après il était prêt à se battre. » Il faisait souvent allusion à son grand projet d'invasion de l'Angleterre, en 1804-1805. « Je lui dis, en m'excusant de lui poser la question, que l'on avait souvent douté en Angleterre de son intention d'accompagner le premier corps de troupes qui devait tenter l'invasion. Il me répondit qu'il avait entendu prendre en personne le commandement. Toute l'armée devait quitter Boulogne en même temps et débarquer aussi promptement et en aussi grand nombre que possible. Mais si le vent l'avait permis, il aurait préféré prendre terre soit sur les bords de la Tamise même, soit dans le voisinage du fleuve, — afin de tourner les positions défensives construites par M. Pitt, — plutôt que sur la côte du comté de Kent. Aucune armée anglaise n'aurait pu être réunie en force suffisante pour contrarier ce mouvement. » Toutefois, sir Neil pense que Napoléon n'était pas un juge compétent des difficultés spéciales aux opérations navales. « Ainsi que je l'ai remarqué dans nombre de conversations semblables sur les affaires de mer, Napoléon n'a pas la moindre idée des éventualités attachées aux mouvements militaires sur une côte, ni des difficultés provenant des vents et des marées ; il juge les changements de position, en ce qui concerne les vaisseaux, exactement comme il le ferait pour des troupes manœuvrant en terre ferme. »

Napoléon renvoyait à Talleyrand le blâme de l'exécution du duc d'Enghien. « La mort du duc est le fait de Talleyrand; elle fut préparée par lui ; sans lui, la vie du duc aurait été épargnée, même après son arrestation. On lui avait dit (à lui, Napoléon) que le duc d'Enghien désirait lui parler. « J'en fus ému et j'ordonnai qu'on » m'amenât le jeune homme ; malheureusement, il était déjà trop » tard. » Il avait pris des mesures pour éviter le malheur. C'est lui (Talleyrand) qui fut cause de tout. » A moins que sir Neil n'ait pas saisi le sens de ces paroles, pourtant si limpides, il est assez malaisé de comprendre le motif qui, à ce moment, poussait Napoléon à ac-

cuser l'évêque d'Autun d'un acte dont, vis-à-vis de l'histoire, il garde l'entière responsabilité. On sait, au reste, que, plus tard, il a pris soin lui-même de contredire cette accusation, alors probablement portée *ab irato*.

En ce qui concernait la politique contemporaine, il ne cessait d'opposer l'humiliation de la France à l'expansion des autres puissances; contraste démenti, du reste, par la suite de notre histoire. « Il ne saurait y avoir de tranquillité en Europe, si la France se trouvait abaissée et réduite proportionnellement aux autres nations. De ceci les ministres britanniques étaient convaincus aussi bien que lui-même; ils considéraient comme anormales les frontières françaises, bien qu'il leur fût impossible de faire entrer cette conviction dans l'esprit du peuple anglais; c'est pourquoi il était persuadé que nos ministres avaient agi contrairement à leur opinion personnelle. Il était parfaitement décidé à conclure la paix à Châtillon, à la condition qu'Anvers serait abandonné à la France. » Il traitait les Bourbons avec un suprême dédain. « Les Bour- » bons, misérables créatures (*poor wretches*) ! » Cette exclamation partie, il garda un moment le silence, puis il ajouta : « C'est » des grands seigneurs, satisfaits de leurs châteaux et de leurs » domaines. Mais qu'ils prennent garde ! S'ils mécontentent le » peuple français, ils seront chassés au bout de six mois..... » Il fit ensuite remarquer qu'un mois déjà s'était écoulé et que le roi de France n'avait pas daigné encore se rendre au milieu du peuple qui l'avait placé sur le trône. » Il soutenait que, ruinée et épuisée comme l'était la France, la guerre devait être la politique de son gouvernement. Observation, soit dit en passant, qui justifie la coalition de 1815. « Le gouvernement actuel est trop faible. Les Bourbons devraient faire la guerre aussitôt que possible, afin de se consolider sur le trône. Avec l'armée qu'ils pourraient mettre sur pied, il ne leur serait pas difficile de reconquérir la Belgique... Mais les maréchaux, mais l'armée, il leur faut un chef capable... Où est-il? » L'impression générale laissée dans l'esprit de sir Neil Campbell était que l'Empereur avait la conviction de se voir rappelé au pouvoir. « Souvent, en causant avec moi et au milieu d'observations sur les affaires publiques, Napoléon mettait de côté toute réserve et s'exprimait assez ouvertement pour ne me laisser aucun doute sur les espérances qu'il entretenait d'éventualités susceptibles de le re- acer sur le trône de France. »

A mesure que s'écoulait le temps, le déplaisir que causait à Napoléon son exil devenait de plus en plus évident. La sympathie que lui avaient tout d'abord témoignée les insulaires s'était convertie en animosité; conséquence inévitable des lourdes impositions dont l'ex-

empereur accablait la population et de la sévérité qu'il déployait contre d'insignifiants délits. Sa petite armée laissait échapper des murmures; sa garde elle-même était mécontente. « Désormais les cris de *Vive l'Empereur* ! ne se font plus entendre, bien que la pompe dont il entoure le moindre de ses mouvements ait pour objet constant d'exciter l'enthousiasme populaire, et malgré la formation d'une cour choisie parmi les notables habitants de l'île. Le peuple, aigri par sa tyrannie et son injustice, commence à se plaindre tout haut; s'il ne se décide pas à modérer sa turbulence (*restlessness*), à mettre dans sa conduite plus de discrétion, une insurrection est imminente; la crainte qu'inspire sa garde en arrête seule l'explosion. J'ai des raisons pour croire que même l'attachement de ces soldats d'élite pour leur empereur va tous les jours s'affaiblissant. Bientôt ils en arriveront à regretter de s'être expatriés avec lui. »

Graduellement, Napoléon se fit moins voir en public. Renfermé dans le palais, il se retranchait au milieu de sa petite cour. Le commissaire anglais commença à soupçonner qu'il se préparait quelque projet désespéré. Une visite à l'île d'Elbe de madame mère et de la princesse Pauline confirma ses craintes. A propos de sa présentation aux deux princesses, sir Neil rapporte un fait peu connu que lui raconta la mère de l'Empereur : « Napoléon se destinait d'abord à la marine et fit, à Boulogne, ses études préparatoires avec un certain nombre de camarades. Sa mère alla le voir et constata que les élèves couchaient dans des hamacs; sur quoi elle fit observer à son fils que la carrière qu'il avait choisie n'était pas son fait, et mit tout en œuvre pour l'en détourner. « Mon fils, dans la marine, tu auras » à combattre le feu et l'eau. » Ce fut son dernier argument, et le bon, paraît-il. Napoléon avait alors quatorze ou quinze ans. »

Dans ces conjonctures, la position de sir Neil était devenue des plus délicates. Il n'avait aucune autorité sur Napoléon, qui était souverain de l'île d'Elbe, et qui même, par suite de l'impolitique adhésion des alliés, possédait une force armée. Il comprenait qu'il était de son devoir de surveiller les agissements de l'exilé, et d'en référer à son gouvernement; il sentait, de plus, qu'on le rendrait responsable de la moindre négligence, bien que sa mission n'eût plus aucun caractère officiel.

Pendant quelques mois il semble avoir été incertain si Napoléon méditait une évasion; il comprenait combien l'entreprise était hasardeuse, mais il connaissait surabondamment l'audace de l'homme et savait qu'il était dans sa nature de tenter l'impossible. Dans tous les cas, il est hors de doute que, grâce à sa finesse habituelle, Napoléon réussit à lui faire prendre le change. En effet, malgré ses soupçons et ses craintes, sir Neil écrivait dans les derniers jours de

septembre : « Napoléon jouit d'une santé excellente, et ses esprits ne semblent pas le moins du monde abattus. Je commence à croire qu'il se résigne à son exil, et qu'il se trouverait à peu près heureux si des sentiments de vanité et de vengeance ne venaient raviver le souvenir de sa puissance déchue, et si, de temps en temps, son cœur ne se soulevait à la pensée de sa femme et de son fils. »

Les faits se multipliaient cependant pour confirmer les soupçons de sir Neil. Des étrangers, mystérieux émissaires de Murat, supposait-on, vaguaient le long des côtes. Des lettres de France, dont la teneur était aussitôt rendue publique, signalaient le mécontentement de l'armée et son dégoût des Bourbons. Napoléon se dissimulait le plus possible ; sous divers prétextes, il expédiait sur la terre ferme des estafettes, même des officiers d'ordonnance, et, petit à petit, équipait sa flottille. On avertit sir Neil qu'il amassait des approvisionnements, qu'il achetait des chevaux pour son escorte de lanciers, et qu'il entretenait une correspondance active avec ses partisans en France. A ce moment même, les Bourbons négligèrent d'acquitter l'annuité que leur imposait le traité de Fontainebleau, donnant ainsi maladroitement un prétexte plausible à tout manque de foi, à toute violente entreprise. Sir Neil Campbell envoyait régulièrement à l'ambassadeur anglais en Toscane le résultat de ses observations. De son côté, le général en chef des armées autrichiennes en Italie voyait poindre la catastrophe et la signala à plusieurs reprises. Mais l'ambassadeur, lord Burghersh, traita ces renseignements d'absurdités et déclara que Napoléon « était oublié en Europe ». Les gouvernements alliés ne se montrèrent pas plus prévoyants. Sir Neil, lui, n'avait plus aucun doute, et il était décidé, quoi qu'il pût lui en advenir à lui-même, à prévenir une évasion de tout son pouvoir. L'énergique profession de foi qui suit suffit pour montrer quelle était la trempe du caractère du commissaire anglais : « J'ai la conviction de bien mériter de mon souverain, de mon pays, du monde entier, en usant, sous ma responsabilité personnelle, des moyens les plus extrêmes à l'égard d'une nature aussi exceptionnelle. Je sens que je dois accomplir ma mission dans toute sa rigueur, et utiliser, pour l'exécuter, toutes les forces militaires dont je puis disposer. La vie de cet ambitieux et celle de ses quelques complices ne sauraient être mises en parallèle avec la destinée de milliers d'individus et la tranquillité de l'univers. »

L'étrange événement s'accomplit cependant : prodigieux couronnement d'une merveilleuse fortune. Dans l'intérêt de sa santé délabrée, autant que pour recueillir des renseignements, sir Neil s'était rendu en Italie. Pendant cette absence temporaire, il avait confié le soin de surveiller l'île d'Elbe au capitaine Adye, commandant la

Perdrix, l'un des bâtiments de la station navale anglaise dans la Méditerranée. Le capitaine Adye mit aussitôt le cap sur Elbe. Arrivé dans les eaux de l'île, le 24 février 1815, il aperçut, dans la petite rade de Porto-Ferrajo, les mâts de la flottille de Napoléon. Rien ne lui parut de nature à exciter ses soupçons. Mais, dans le même temps, sir Neil avait reçu la nouvelle certaine du complot d'évasion; il se hâta de retourner à son poste, et, dans la soirée du 26 février, il se trouvait à bord de la *Perdrix*, en vue de l'île. Il n'y avait pas un souffle de vent. Sir Neil, ne pouvant modérer son impatience, fit enfin armer un canot et se dirigea vers la côte à force de rames. Il y arriva juste à temps pour apprendre que Napoléon s'était embarqué, avec quelques centaines d'hommes, sur sept petits bâtiments et se trouvait déjà à plusieurs lieues au large. L'expédition ayant quitté Porto-Ferrajo seulement dans la nuit du 26, il est probable que si la vapeur avait été dès lors en usage, le capitaine Adye aurait réussi à l'intercepter et que l'histoire n'aurait pas eu à enregistrer la sanglante épopée des Cent-Jours. Sir Neil raconte ainsi le premier acte du drame qui eut pour dénoûment Waterloo et Sainte-Hélène : « M. Grattan m'informa que, le 26, vers trois heures de l'après-midi, il se produisit une agitation soudaine parmi les troupes et la population, et que le bataillon corse parada, enseignes déployées. Peu après, les portes furent fermées. Son domestique, qui avait un frère lieutenant au bataillon corse, vint lui dire que l'Empereur, avec toute sa force armée, allait s'embarquer pour l'Italie. A sept heures, les troupes sortirent des fortifications sans musique, dans le plus profond silence, et s'embarquèrent au lazaret dans des felouques et des barques; une partie fut transportée à bord du brick en panne dans la rade. A neuf heures du soir, Napoléon, accompagné par le général Bertrand, quitta le palais dans la petite voiture de la princesse Pauline, attelée de quatre chevaux, monta, au lazaret dans un bateau et se rendit à bord du brick l'*Inconstant*. Aussitôt toute la flottille, touée à l'aviron, gagna le large aux cris de *Vive l'Empereur!* poussés par les soldats. »

Sir Neil crut, tout d'abord, que Napoléon se dirigeait vers la côte italienne, dans le but de se mettre en communication avec Murat; mais, ayant constaté qu'il faisait voile vers le nord, il ordonna au capitaine Adye de mettre le cap sur Antibes; il conservait même alors encore l'espoir d'arrêter le fugitif. Et il est probable qu'il y aurait réussi, en dépit des calmes plats et des vents contraires, si la *Perdrix* n'avait pas été retenue pendant un temps considérable par un vaisseau de guerre français. Il en résulta que sir Neil ne débarqua à Antibes que pour apprendre les événements accomplis : la réception enthousiaste de Cannes, la marche quasi triomphale

jusqu'à Grenoble et la défection de cette dernière ville, défection qui rendit virtuellement Napoléon maître de la France.

Les Mémoires de sir Neil Campbell, il faut le reconnaître, ne montrent pas sous un aspect bien séduisant le caractère de Napoléon. Ils prouvent, en somme, que cet homme extraordinaire fit preuve de peu de dignité à l'heure de l'infortune ; qu'il fut aussi tyrannique dans sa petite île qu'il l'avait été dans son vaste empire ; que, même après réflexion, il n'éprouvait pas le moindre souci des désastres occasionnés par son extravagante ambition. Sa conversation, quelque intéressante qu'elle fût d'ailleurs, ne témoignait que d'une sagesse politique médiocre et prouvait que son esprit était perpétuellement absorbé dans des visions de gloire militaire et d'expansion territoriale ; elle laissait presque toujours percer une vanité irritable, une basse jalousie, un flagrant égoïsme. Quand on ferme le journal de sir Neil Campbell, on en arrive forcément à cette conclusion : si l'adversité est la véritable pierre de touche de l'homme, le sublime Empereur n'a pas supporté victorieusement cette décisive épreuve.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

LA

LÉGENDE DE RICHARD SANS PEUR

CHRONIQUES NORMANDES

D'où vient l'usage chrétien de placer un flambeau allumé au chevet des morts? Est-ce une tradition des catacombes? Est-ce une coutume empruntée aux lampes sépulcrales du paganisme latin, dont les apôtres et leurs successeurs immédiats ne dédaignèrent pas d'adopter bien d'autres pratiques? La question n'a jamais été sérieusement examinée, mais une tradition normande la résout péremptoirement et d'une manière qui flatte infiniment plus l'imagination.

S'il est un héros sur lequel les chroniqueurs du moyen âge aient complaisamment répandu leurs naïves et ingénieuses croyances, c'est à coup sûr Richard II, dont les écrivains de ces temps reculés font tour à tour le frère ou le fils de Robert le Diable. Fils ou frère, il était de sa lignée, prouva que bon sang ne peut mentir et sut conquérir, par les plus merveilleuses aventures contre ses ennemis terrestres et infernaux, son glorieux surnom de Richard sans Peur. Richard II n'attendait pas que ces aventures vinssent le trouver; il

se plaisait à aller au-devant d'elles et à les faire naître. C'était surtout la nuit qu'il courait le pays, explorant quelquefois seul, quelquefois en société d'un écuyer fidèle ou de quelques compagnons hardis, les lieux mal fréquentés, pour en déloger les bandits ou les esprits malins. Son histoire est un résumé de toutes les superstitions, de toutes les croyances terrifiantes de l'esprit populaire à la fin du Xe siècle. Nous nous bornerons, pour en donner une idée, à indiquer ici les plus curieuses.

Une nuit qu'il chevauchait seul à travers une campagne sinistre, Richard arriva près des ruines d'un couvent, naguère bâti sur un temple païen. Le ciel était sombre, le vent mugissait d'une voix lugubre au milieu des décombres, un grand if séculaire tordait ses branches sous le coup de la bourrasque, au milieu de l'ancien cimetière dévasté. Non loin de l'arbre funéraire, sur la pénombre de cette obscurité, se dessinait la silhouette fantastique d'une antique chapelle délabrée, seule échappée au désastre général. Richard, aussi pieux que brave, n'avait jamais passé devant une église sans y réciter une prière. Il mit pied à terre, attacha son cheval, qui regimbait et hennissait, atteint d'une terreur mystérieuse, et se dirigea vers le porche à travers les tombes bouleversées, les pans de murs effondrés, les ronces qui s'attachaient à ses jambières. Les anciens battants de la porte à moitié détachés de leurs pentures laissaient le passage béant. Le duc n'aurait pu trouver le sanctuaire dans ce ténébreux réduit si un pâle rayon de la lune, se dégageant entre deux nuages, ne fût venu vaguement filtrer par une verrière brisée dans ses châssis.

Cette clarté arriva juste au moment où Richard se heurtait au milieu de la nef contre un obstacle étrange, qu'il cherchait à reconnaître et qu'elle lui montra.

C'était une bière hideuse, soutenue sur deux méchants tréteaux; un drap noir en lambeaux la recouvrait si mal, que par les ais disjoints apparaissaient livides les pieds et la tête du cadavre, et de celle-ci semblaient couler sur les carreaux des gouttes de sang, qui formaient peu à peu une effroyable flaque. Richard cependant passa outre, arriva jusqu'à l'autel, ôta ses gantelets, qu'il déposa sur les marches et récita ses oraisons. Puis, il se releva et se prépara à sortir. Mais comme il approchait du cercueil, un bruit terrifiant se fit entendre. Le drap mortuaire fut enlevé par une main invisible, les planches craquèrent, s'effondrèrent, et le cadavre, enveloppé dans un suaire ensanglanté, fit un effort pour se dresser sur son lit funèbre.

« Arrière ! lui dit impérieusement Richard, les morts sont faits pour être couchés, reste couché ! Je vais prier pour toi. »

A cet ordre, à cette promesse, le mort sembla se résigner; mais comme le duc allait, en effet, retourner vers l'autel, l'horrible fantôme, qui épiait ce mouvement, se dressa de nouveau et s'élança hors de sa bière.

« Arrière, maudit!.. » lui cria de nouveau Richard.

Cette fois, un ricanement farouche répondit à son ordre; le fantôme se plaça en travers de son chemin et, le saisissant dans ses bras hideux, l'étreignit jusqu'à le suffoquer. Le duc alors, se rappelant le nom du Très-Haut, fit une invocation muette, tira sa bonne épée, et après une lutte dans laquelle il semblait que le vampire eût cent bras pour l'enlacer, il lui plongea le fer de part en part dans les flancs. A cette atteinte, le spectre lâcha prise, en exhalant une clameur dont la voûte fut ébranlée, mais sans s'avouer vaincu encore; il saisit de ses mains décharnées un gros chandelier de métal, s'arcbouta sur ses jarrets osseux, et dans un effort désespéré, lança l'énorme engin à la tête du prince. Un miracle détourna le coup; le chandelier, dévié dans sa route, alla frapper la muraille, dans laquelle il fit une brèche, par où il retomba dehors. Ce trait avait épuisé le vampire; il s'abattit tout à plat au milieu des débris de son cercueil pour ne plus se relever.

Richard, que ce combat n'avait pas ému un instant, remit son épée au fourreau, sortit de la chapelle et détacha son cheval. Mais, au moment de remonter en selle, il s'aperçut qu'il avait oublié ses gantelets. Sans hésiter, il rentra, passa près de la bière, jeta sur le corps sanglant un regard hardi, reprit ses gantelets et retourna à son cheval sans être inquiété de nouveau. Le monstre était vaincu; un chroniqueur rapporte que la vaillante lame de Richard en avait fait deux tronçons. Pour éviter le retour de pareilles embûches, le prince rendit une ordonnance qui devint promptement d'un usage général, et qui défendait de laisser les morts sans une lumière et sans un gardien. Jusqu'alors, paraît-il, on se contentait de les déposer dans les églises en attendant les cérémonies de l'enterrement.

Ce n'est pas la seule institution religieuse attribuée à Richard II de Normandie; les chroniqueurs auxquels nous empruntons ces particularités de sa légende merveilleuse, Robert Wace, Benoist de Sainte-More, Jehan Nagerel et autres, lui accordent l'initiative de la célébration de la fête de la Conception de la Vierge, qui, pour cette raison, s'appela pendant plusieurs siècles *la fête aux Normands*. Ce fait est entouré de circonstances plus curieuses encore que le précédent; nous sommes même surpris que personne n'ait songé plus tôt à le remettre en lumière, à l'occasion de l'établissement de ces fêtes, désormais attachées à un dogme. Que l'on en juge

plutôt : Le renom d'équité et de droiture de Richard était si solidement établi, qu'il eut l'honneur d'être pris pour arbitre dans un débat survenu entre un ange et un diable, débat des plus scabreux et digne de la subtilité raffinée des Normands.

L'esprit tentateur, pour qui rien n'est sacré, s'avisa un jour d'assaillir un moine de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. C'était d'autant plus téméraire à Satan, qu'il s'attaquait à un parangon de vertu, à un modèle d'édification, à un vase de pureté. Mais le Maudit aime les conquêtes difficiles, et, comme dit le chroniqueur : « Plus un homme est méritant, plus le diable le tente. »

> ... De tant come home plus vaut,
> De tant plus déable l'assaut.

Grâce donc au démon de la concupiscence, le pieux homme, qui était sacristain de l'église de Saint-Ouen, aperçut un jour dans la nef, en faisant son service, une dame si avenante, qu'il ne put se retenir d'entrer en conversation avec elle et qu'il en devint follement épris. La dame était de bonne composition: les âmes pieuses sont les mieux disposées à la tendresse. Elle se laissa toucher le cœur par une inclination si passionnée, et fière peut-être d'avoir eu assez d'attraits pour charmer cette créature jusqu'alors farouche, elle ne résista plus et accorda un rendez-vous pour la nuit prochaine. Oh! les précieux auxiliaires pour Satan que les filles d'Eve! A la nuit donc, une fois l'abbaye plongée dans un profond sommeil, le galant sacristain, abusant des clefs confiées à sa garde, s'esquiva doucement et se dirigea vers le logis de sa belle. Il avait des scrupules cependant, car on ne transgresse point ainsi sans un combat intérieur les préceptes que l'on observa toute sa vie et que l'on enseigna aux autres. Le premier pas d'ailleurs est difficile à franchir. Aussi, tout en avançant, le moine récitait, pour concilier ses devoirs avec sa faute, les heures de Notre-Dame. La nuit était fort noire, pas une lueur n'éclairait les ruelles tortueuses au milieu desquelles il circulait, si bien qu'en arrivant à une petite rivière appelée Robec, qu'il lui fallait traverser sur une passerelle étroite, le pied lui glissa, il s'embarrassa dans sa robe, tomba la tête en avant et se noya. Qui accourut bien vite ? ce fut Satan, qui n'était pas loin, et qui, ayant conduit cette aventure à ses souhaits, se mit en devoir de s'emparer de l'âme qui s'échappait de ce pauvre corps.

Mais soudain, d'autre part, surgit un chérubin protestant contre ce rapt.

« Cette âme est à moi, disait le Malin; je l'ai prise en péché capital.

— Non pas, répliquait l'ange, le péché n'était pas accompli.

— En bonne théologie, ergotait Satan, intention est réputée pour action.

— Je ne te laisserai pas cette âme, ripostait son adversaire; ce fut celle d'un fidèle qui vécut jusqu'ici en homme de bien; il récitait ses oraisons à madame la Vierge à son dernier quart d'heure, et rien ne prouve qu'assisté par elle il ne se fût repenti avant d'arriver à mal. »

La dispute ainsi serrée pouvait durer longtemps. Pour en finir, les deux parties tombèrent d'accord de s'en rapporter à un arbitre et, n'en voyant point de plus loyal, elle s'adressèrent au duc Richard. Celui-ci ne déclina pas l'affaire. Il prêta une oreille également attentive aux raisons séraphiques de l'ange et aux arguments pharisaïques du démon. Puis, s'étant recueilli, il rendit cet arrêt digne de Salomon :

« Que l'on remette l'âme dans le corps du moine et le moine sur le pont, juste à la place et dans la position qu'il occupait au moment de sa chute; s'il avance pour joindre sa mie, il revient de droit à Satan; mais s'il recule, pieux chérubin, c'est vous qui en disposerez. »

Le séraphin accueillit avec candeur ce jugement, auquel le Maudit souscrivit de son côté en riant à sa manière. Mais bientôt il changea de figure; le pauvre sacristain ne fut pas plutôt remis sur la passerelle qu'il tourna le dos et s'enfuit à toutes jambes vers son abbaye comme s'il eût trouvé un serpent en travers de son chemin.

Dez ke li muine s'aperchut
E sur la planche en piez s'estut,
Ariere mist plus tot sen pié
Ke hoem ki a serpent marchié.

Le duc Richard s'en alla le lendemain rendre visite à l'abbaye de Saint-Ouen et demanda que l'on fît comparaître devant lui le sacristain.

Celui-ci arriva tout marri, tout mouillé encore, et, s'étant prosterné devant le prince, il ne chercha pas à dissimuler sa faute ni les conséquences qu'elle avait failli entraîner. S'étant battu la poitrine, il en réclama si humblement absolution, que Richard lui adressa ces mots, demeurés longtemps à l'état de dicton en Normandie :

« Beau moine, allez en paix et ne passez pas la planche. »

Le digne homme se le tint pour dit; il redoubla de piété, redevint

le modèle de ses frères, et son âme fut à jamais perdue pour Satan. Le Mauvais esprit en conçut contre celui qui lui avait enlevé sa proie une rancune qui s'accrut encore de ce qu'en raison de ce miracle, évidemment dû à l'intervention de la Vierge Marie, le duc Richard et le clergé de Rouen introduisirent dans le rituel la fête de la Conception de la mère du Sauveur. La *Légende dorée* elle-même en fait foi.

Mais comment l'ennemi de Richard allait-il s'y prendre pour se venger d'un adversaire qui paraissait invulnérable? — Ce fut une combinaison peu commune. Disons d'abord que ce démon particulièrement attaché à sa poursuite, se nommait *Brundemor*. Brundemor était rentré en enfer plus penaud que le sacristain à son couvent. Piqué au vif par les sarcasmes de ses camarades et de son chef Satanas, il réclama la permission de remonter sur terre, s'engageant à ne revenir qu'en rapportant au maître l'âme de ce terrible Richard sans Peur. Tout l'infernal conclave s'associa à son vœu et le laissa partir, désireux de voir comment il se tirerait de cet engagement. Un jour que le duc traversait à cheval une forêt de ses domaines, il fut frappé par de petits cris qui ressemblaient aux vagissements d'un enfant nouveau-né, et dont, à cause de cela même, il ne pouvait trouver la direction, car ils ne partaient ni du gazon, ni du buisson, ni des fourrés environnants. Mais, chose étrange! ayant en désespoir de cause levé les yeux en l'air, il aperçut un enfant emmaillotté juché au haut du plus grand arbre du bois, entre la fourche de deux branches. Qui pouvait l'avoir mis là, à moins qu'il ne fût tombé du ciel? Le bon prince ne songea même pas à se le demander; vidant les étriers, il se débarrassa de ses armes, de son surtout, et escalada intrépidement la ramure, afin de tirer l'innocent de cette fâcheuse position. Puis il remonta sur son destrier, et porta avec précaution sa trouvaille chez le garde forestier le plus voisin. La femme de cet employé, matrone très entendue, défit les langes de l'enfant, et déclara avec admiration que c'était la plus admirable petite fille qu'elle eût vue jamais.

« Eh bien! lui dit Richard, vous allez l'élever, la garder avec soin, je pourvoierai à la dépense; qu'elle ne manque de rien, et surtout ne révélez à personne son origine et l'intérêt que je lui porte. »

La femme du forestier, vivant dans les bois et ne voyant personne, se trouvait être fort discrète. Elle suivit de tout point les instructions de son seigneur, qui surveillait lui-même, dans ses chasses fréquentes, cette éducation, et qui s'émerveillait de la rapidité avec laquelle sa protégée croissait en force, en beauté, en intelligence, — et en malice. Il n'y avait pas de méchant tour qu'elle ne commît à

l'égard de ses nourriciers, et c'était vraiment une désolation; mais elle était si gentille, et le duc l'aimait tant, que les braves gens n'osaient se plaindre ; au contraire, c'était à qui renchérirait sur ses mérites quand Richard prenait de ses nouvelles. Pendant qu'elle grandissait et embellissait, le duc menait de front son amitié pour elle et les plus grosses affaires de sa principauté. La paix étant enfin établie entre ses ennemis et lui, les barons de Normandie, assemblés à Rouen, s'entendirent pour le supplier de prendre femme, afin d'avoir lignée.

« Grand merci du conseil, mes chers sires, leur dit-il ; je le suivrai de bon cœur, mais à condition que vous me laisserez choisir une épouse à ma guise. »

Et leur ayant raconté l'histoire de sa protégée, il leur traça un si séduisant portrait de sa personne, que d'un commun accord ils l'engagèrent à se marier à elle, et non point à une autre. Le mariage ainsi arrêté fut bénit à Rouen, par l'archevêque, comme il était de convenance pour un souverain, et le nouveau couple entra en ménage. Certes, l'idée de s'incarner en femme et d'épouser son ennemi était digne de l'imagination de Brundemor ; le cénacle satanique y applaudit et en attendit merveilles. Cependant, chose invraisemblable et qui ne se voit que dans les légendes, sept années s'écoulèrent, et Richard, dominant par sa supériorité et son mérite le diable femelle, vécut avec lui en si bon accord, que le couple princier servait d'exemple à tous les sujets. Mais le chiffre sept est cabalistique, et au bout de ces sept ans, Brundemor se souvint qu'il n'était pas à la cour de Normandie uniquement pour jouer à la grande dame.

Un beau jour, il s'ingéra de feindre une maladie, et ayant fait venir son époux tout attristé du spectacle de ses souffrances, prit sa voix la plus touchante, lui représenta que c'était fini de son existence, et lui fit jurer d'exécuter sa volonté suprême.

« Il sera fait suivant votre désir, vous avez ma foi, répondit le duc.

— Foi de gentilhomme qui engage, dit Brundemor... A donc, reprit-il, je tiens à être enterrée là où je commençai de vivre. Dans la forêt où vous me recueillîtes se trouve une chapelle. Dès que j'aurai rendu mon dernier soupir, cher seigneur, ordonnez que l'on m'y transporte, et, par grâce, accomplissez vous-même la veillée auprès de mon cercueil, sans aucune suite; que ce soit notre dernier tête-à-tête, mon âme en sera réjouie.

— S'il faut que je vous perde du mal qui vous poinct et dont j'espère encore vous guérir, allez en paix, dame bien-aimée, c'est

moi qui vous veillerai, et pour unique cortége j'amènerai avec moi un de mes chevaliers. »

Brundemor n'eut pas plutôt obtenu cet engagement qu'il se mit à se lamenter, se plaignant de douleurs insupportables contre lesquelles le savoir des physiciens était impuissant, et en effet, aucune potion n'y ayant rien fait, le traître poussa un grand cri et feignit d'être mort.

Richard, en extrême désolation, songea à sa promesse. Il ordonna que le corps fût enseveli avec respect et qu'un cortége en tête duquel se trouvait l'archevêque le conduisît à la chapelle de la forêt. Les prières une fois récitées on laissa, le soir, le prince avec un seul chevalier, ainsi qu'il était dit. Un brillant luminaire éclairait la nef, où devaient au retour du jour avoir lieu les dernières cérémonies. Après quelques heures de prières et de veille, le duc et son compagnon furent pris d'une telle envie de dormir qu'ils n'y résistèrent pas. Mais au moment où leur sablier allait marquer minuit, un bruit sinistre les réveilla. Le corps enfermé dans la bière s'étendit avec un si puissant effort, qu'il en faisait craquer les ais.

« Par Notre-Dame de Conception, qu'est-ce à dire ?... s'écria Richard en tirant son épée.

— Serait-ce que le corps de votre noble dame va ressusciter ? » murmura son compagnon, qui pâlissait, quoique choisi parmi les plus braves.

Un rugissement terrible sortit de dessous le drap mortuaire, et la feue duchesse se leva sur son séant.

« C'est moi, sire duc, dit-elle, est-ce que je vous fais peur?

— Richard ne connaît pas la peur, répondit-il résolûment, mais il se méfie des malins esprits. Parlez donc : ne vous ai-je pas vue morte quand je vous fis mettre en ce cercueil ?

— Je n'étais qu'assoupie, seigneur... Mais je souffre encore ; oh ! je souffre, ma gorge est desséchée, mon front brûle, de l'eau, seigneur, de l'eau !... »

Sur la lisière du bois était une fontaine. Richard, ému par cette voix qui si longtemps l'avait charmé, s'élance vers la source. Mais il n'y était pas arrivé qu'un nouveau cri, un cri humain cette fois, et qu'il ne reconnut que trop, ébranla la forêt. Il revient en toute hâte à la chapelle ; mais là plus un souffle, plus une lumière. Il trébuche contre un corps, se baisse et reconnaît celui de son chevalier, étranglé en son absence par le méchant esprit. Il fouille dans la bière ; — la bière était vide. Reconnaissant alors le piége où il était tombé, il releva le cadavre de son ami et le déposa dans le coffre à la place de celui de Brundemor ; puis, agenouillé près de lui, il

acheva la nuit en oraisons. Lorsque le cortége et l'archevêque reparurent à l'aube pour célébrer l'office, il leur raconta ces merveilleux événements, se montrant inconsolable de la perte de son chevalier. L'archevêque chercha à le raffermir en lui exposant que la nuit a été départie par le créateur aux ébats des esprits infernaux, et qu'un bon chrétien ne doit pas affronter les ténèbres sans être muni de quelques pieux talismans.

Richard fit vœu de ne pas se remarier avant sept ans, et pour mieux accomplir sa promesse il se confina dans l'abbaye de Fécamp dont il était fondateur. Ce vœu était d'autant plus méritoire que Richard II, comme tout bon chevalier, avait l'humeur galante. S'il courait les aventures il ne courait pas moins les belles. Les chroniqueurs auxquels nous puisons nous en fournissent des preuves surabondantes. Nous nous contenterons de les reproduire en forme et en style plus modernes pour l'intelligence et la facilité de nos lecteurs.

Par un beau soir, vers l'an 975, un cavalier cheminait allégrement à travers un taillis avoisinant la bonne ville d'Avranches.

La haquenée connaissait si bien la route, qu'il n'était pas besoin de la diriger. Elle atteignit ainsi une clairière où les rayons de la lune mirent son cavalier en saillie.

Il était d'aspect discret : un grand manteau, tel qu'en portaient les officiers subalternes des seigneurs, une toque enfoncée si bas sur le front qu'on n'aurait pu distinguer ses traits, abrités, pour surcroît de précaution, par le coqueluchon de son manteau. Mais à sa ceinture une bonne dague et à son côté une fameuse épée.

Le cheval ayant butté contre une pierre, le voyageur sortit de sa méditation, secoua les rênes, mordit de son long éperon le flanc de la bête, et regardant le ciel étoilé :

« Par la mordieu ! murmura-t-il, n'arriverai-je donc pas cette nuit ! »

Le coursier avait pris le galop ; mais bientôt il dut ralentir son allure dans un sentier étroit à travers des chênes et des châtaigniers si touffus, que la lumière n'y arrivait que de place en place par trouées.

Or, de l'autre bout du bois venait aussi un cavalier. Celui-ci, revêtu d'une armure brillante et complète, la visière baissée, allait la lance en arrêt comme s'il voulait fondre sur un adversaire. Ce qui frappait encore c'était l'arqûre accusée de ses jambes, la hauteur démesurée de son cimier en forme de dragon, le feu qui s'échappait par sa visière.

Sur son chemin, les oiseaux nichés dans les arbres s'envolaient,

les vers luisants se cachaient sous l'herbe, le hibou chantait et des animaux fantastiques entre lesquels on reconnaissait à leur blancheur des létices, ces spectres à quatre pieds animés par les âmes des enfants assassinés au sortir du sein de leur mère sans avoir été baptisés, couraient entre les jambes de sa monture. C'était le cheval au long col effilé sur lequel Albert Durer a fait galoper la Mort dans sa représentation de l'Apocalypse. Il avançait comme le vent, mais, chose terrifiante! il ne semblait pas qu'il fît un mouvement pour changer de place; le fer de ses sabots ne produisait aucun bruit sur le sol, ne soulevait pas une étincelle sur les cailloux. Le premier cavalier, retombé dans ses rêveries, ne voyait point venir celui-ci, qui à vingt pas lui cria :

« Sus! beau chevalier songeur, en garde! »

Un rire strident comme une lime qui grince sur du fer accompagna cet appel. La haquenée fit un bond et le cavalier réveillé regarda cet adversaire inattendu avec surprise mais sans crainte.

« Hé! hé!... ricana l'autre d'un accent dont le timbre importunait surtout le promeneur au manteau sombre, qui cherchait à se rappeler où il l'avait entendu, Votre Grâce, tout entière aux douceurs qui l'attendent près de certaine châtelaine, ne m'apercevait pas. J'ai pourtant un vieux compte à régler avec elle!

— A moins que tu ne sois Satan, je n'ai de compte à régler avec personne.

— Par la géhenne! beau fils, tu blasphèmes l'enfer! Çà, dégainons, que je voie la mesure de ton épée; pas de feintise, nous savons qui tu es!

— Ah! tu sais alors, homme ou diable, qu'on m'a baptisé : *Sans Peur*, et qu'une légion de tes pareils ne me ferait pas reculer! »

En même temps, Richard, rejetant son manteau, montra sa poitrine recouverte d'un élégant justaucorps, et fit siffler en l'air sa grande épée.

L'agresseur, quittant dédaigneusement sa lance, prit aussi une épée et la brandit en ricanant toujours.

« Ha! ha! beau voleur d'âmes, épouseur de démons, pourfendeur de fantômes, tu comptais donc me détrôner? J'en veux finir avec toi, et pour le moine que tu m'as enlevé, je vais t'occir et te prendre toi-même. »

Les chevaux se rapprochèrent, le cliquetis des armes sonna comme un prélude de mort. Chaque coup de Richard portait en plein, mais sa lame ne faisait que s'ébrécher sur l'armure d'acier de son adversaire, dont l'épée flambloyait en glaive ardent. Ses coups aussi portaient, mais avec cet avantage qu'ils allaient au vif, et à chaque entaille il faisait retentir le bois de son rire cadavéreux

et mordicant. Le prince tomba enfin, épuisé par le sang qu'il perdait et par un dernier coup terrible de son mystérieux ennemi.

« Dieu me sauve !... » s'écria-t-il en se sentant pâmer.

A cette invocation, le cavalier à la grande haquenée poussa un rire lugubre, tourna bride, prit le galop, et le vent n'apporta de ces paroles que celles-ci :

« Monseigneur Richard, souviens-toi de Brundemor ! »

A mesure que le Maudit s'éloignait avec son cortége de vermine et de reptiles, le prince respirait plus aisément. Son cheval cessant de frissonner, vint flairer son corps et passa son haleine sur son visage. Il se souleva, essaya de se remettre en selle, et à son agréable étonnement y parvint sans difficulté. Mais son cerveau étourdi de cet assaut ne parvenait point encore à rassembler ses idées, si méchamment interrompues par son diabolique ennemi.

Où donc aussi allait-il de la sorte nuitamment, le vaillant gentilhomme? Nous l'avons dit, il était d'humeur galante autant qu'aventureuse. Dans ces dispositions, et pour se dédommager sans doute de son long séjour à l'abbaye de Fécamp, il avait découvert, dans un manoir voisin, chez un de ses barons, une chatelaine fort à sa convenance, à laquelle, en l'absence du mari, il rendait de fréquentes visites. Mais il n'y pouvait aller que la nuit et avec discrétion, car la dame était sage, sévère, amoureuse de sa réputation plus encore que de sa Seigneurie. En mettant pied à terre chez sa belle maîtresse, Richard réclama à grands cris des compresses, des baumes ; il pensait avoir le corps transpercé. Quelle fut sa surprise lorsqu'aux lumières des flambeaux il ne se trouva pas une égratignure! La baronne, s'étant mise au courant de l'aventure, manda aussitôt son chapelain, homme prudent, très versé dans les études démonologiques. Il reconnut aisément que la griffe de Satan était là ; pour conjurer de nouvelles atteintes. il confia au duc une relique, qu'il l'engagea à faire incruster dans le pommeau de son épée. Richard n'eut garde d'y manquer, car tant d'événements surnaturels lui donnaient à réfléchir, et tout habitué qu'il fût à tenir tête à la gent diabolique, il ne songeait pas sans une certaine préoccupation à la dernière menace de son ennemi.

A quelque temps de là, se promenant sur le quai de Granville, il avisa une jeune marinière, coquettement parée, assise dans un batelet; elle paraissait attendre les curieux pour les promener en mer. Il s'approcha, lui demanda si elle le voulait pour passager, et, sans lui laisser le temps de répondre, sauta dans la barque.

« Au large! lui dit-il, la mer est superbe; mène-nous loin, bien loin des regards indiscrets. Je suis bon rameur, moi aussi.»

En effet, il s'empara d'un des avirons et se mit à nager de conserve avec la batelière si bel et si bien, qu'aidés par une brise gaillarde qui souffla tout à point, ils perdirent presque de vue les côtes. Lâchant alors l'aviron, Richard s'assit auprès de sa piquante compagne, à laquelle il commença de tenir les propos les plus pressants. La belle ne se faisait prier que pour la forme. Etendue à l'arrière du batelet, elle abandonnait au vent des cheveux noirs d'une étonnante longueur, sous lesquels ressortait un teint d'albâtre. Des sourcils en arc bien marqués, des cils longs comme le doigt donnaient un attrait irrésistible à ses grands yeux. De temps en temps, quand le noble passager tournait vers elle ses regards pleins de passion, elle lui envoyait de si gracieux sourires, que le cœur du tendre prince en était affolé. Il ne songeait plus à la barque, abandonnée au gré de la mer, et se rapprochant toujours, il s'empara des mains de la batelière. Elles étaient si mignonnes, si douces et si blanches, qu'on eût dit des mains de damoiselle. Sa flamme soudaine en fut excitée; il se répandit en protestations d'amour.

« Jamais ! murmura-t-il, non, sur ma foi, jamais n'aimerai comme je t'aime ! »

Mais elle ne répondait encore que par un sourire piquant et incrédule. Et comme il redoublait ses instances pour obtenir un retour, elle le laissa insensiblement passer un bras autour de sa taille et baiser ses longs cheveux touffus. Puis, cédant enfin à ce magnétisme qui l'implorait, elle s'allanguit jusqu'à laisser sa tête s'appuyer à l'épaule du prince. Il voulut alors poser ses lèvres sur ce front, sur ces yeux, sur ces lèvres adorables, mais elle l'éloigna doucement.

« Si vous m'aimez, monseigneur, oh ! dites-moi que ce n'est point comme vous aimâtes tant de femmes !... Car moi... moi aussi... je vous aime, ô mon noble Richard, et l'instant où vous me quitteriez me plongerait en enfer ! »

A son tour elle dévorait le duc des yeux, et l'ardeur de son front brûlait la main qu'il y avait posée. Emporté par l'ivresse, il s'écria avec sincérité, car en telle circonstance l'amour seul est coupable de tous les engagements qu'il dicte :

« Non, non, je n'aimerai jamais que toi, j'en fais serment par Notre-Dame !

— Oh non ! dit-elle avec un sourire d'incrédulité étrange, ne jure pas par le ciel, ce sont vulgaires assurances qu'on viole sans cesse.

— Eh bien! par l'enfer, par Belzébuth, par la géhenne éternelle, je suis à toi, à toi, à toi ! »

Et il étouffa le dernier mot dans un baiser que cette fois la batelière ne repoussa pas.

Mais elle y répondit par un éclat de rire qui pénétra le prince jusqu'à la moelle des os, car il l'avait déjà entendu deux fois en sa vie, et il ne pouvait s'y méprendre. C'était le rire du cadavre de la chapelle abandonnée, c'était aussi celui du cavalier à l'épée flamboyante.

Et ce ne fut plus une jeune et provoquante fille qui se dressa devant lui, mais le spectre hideux et forcené de sa femme telle qu'elle lui était apparue, surgissant de son cercueil dans une nuit maudite.

« A moi ! à moi pour toujours, mon beau duc !... s'écriait le vampire, à moi de corps et d'âme!.. Ah ! je te l'avais dit : méfie-toi de Brundemor ! »

Des nuages épais s'étaient amoncelés, la mer mugissait, le frêle esquif, emporté tantôt sur la montagne, tantôt au fond de la vague, allait disparaître sous quelque lame furieuse, lorsqu'un flot violent le jeta contre un écueil. Brundemor poussa un dernier éclat de rire et disparut. Soudain le ciel s'éclaircit, la tempête s'apaisa, mais la barque avait sombré. Richard se trouvait seul, abandonné sur un rocher perdu de l'île de Guernesey (*Guersy*, dit la chronique). Il y fut heureusement recueilli trois jours après par des pêcheurs qui le ramenèrent à Granville, où ses chevaliers désespéraient de lui.

Entre temps, le roi d'Angleterre, voulant mettre à profit le séjour de Richard dans l'abbaye de Fécamp, s'était avisé d'opérer une descente en Normandie. Grand émoi, grande épouvante dans le duché, qui, tout d'une voix, implora la vaillance éprouvée de son prince. Celui-ci n'hésita pas à convoquer ses barons et ses soldats; mais, pris au dépourvu, il sentait son insuffisance et, pour la première fois, le découragement allait s'emparer de lui, lorsqu'en marchant à la rencontre de l'ennemi il fut joint par un chevalier monté sur un grand cheval noir, et lui-même plus noir qu'un maure.

« Sire duc, lui dit ce chevalier, je suis venu de lointains pays pour guerroyer avec vous.

— Soyez le bien reçu, répondit Richard, une bonne lance et une bonne épée ne sont pas de refus en ce moment.

— Vous verrez les miennes à l'œuvre, répliqua l'inconnu ; mais si vous êtes content de mes services contre vos ennemis, promettez-moi, en retour, de m'assister contre les miens, quand je vous en requerrai.

— Vous avez ma promesse, dit Richard.

— A donc, suivez-moi, seigneur; je jure par le grand diable d'enfer qu'avant le coucher du soleil les Anglais seront dispersés et déconfits pour longtemps. »

Il conduisit, en effet, le duc de Normandie et sa troupe par des chemins raccourcis, si sûrs, qu'en quelques heures ils aperçurent les Anglais, sur lesquels ils tombèrent à l'improviste avec une telle fougue, et conduits par le chevalier noir avec un tel bonheur, qu'ils en firent un massacre horrible et rejetèrent les autres au loin.

« Eh bien ! sire, demanda le chevalier à Richard, ai-je mené les choses à votre gré ?

— Oui, répondit le duc, vous êtes un brave compagnon ; quelque assistance que vous me demandiez, mon épée est à votre service.

— J'y compte, » dit le chevalier.

Sur ce, l'on échangea une accolade et l'on se sépara.

A trois ou quatre jours de là, vers minuit, Richard étant couché, le chevalier noir pénétra dans sa chambre, et le réveillant brusquement :

« Sire duc, lui dit-il, voici l'heure où j'ai besoin de votre épée.

— Je n'ai qu'une parole, répondit Richard ; çà, que l'on m'apporte mon armure... Où faut-il aller ?

— En un lieu où vous aurez grand'peur, je dois vous en prévenir.

— Peur ?... dit le duc, ne sais-tu pas comme on me nomme ? »

Ils partirent sans suite, Richard sur son cheval de bataille, l'inconnu sur son cheval noir, et se dirigèrent vers la forêt. Chemin faisant, le chevalier expliqua au prince qu'il avait un différend mortel avec un autre chevalier, son ennemi et son rival en ambition ; ce chevalier, nommé Burgifer, l'avait mis au défi de trouver un gentilhomme qui voulût tenir contre lui. Sur son engagement d'en amener un des plus illustres, Burgifer les attendait dans une clairière avec douze écuyers, tous nobles hommes, pour juges du camp.

« Je me battrai pour vous, repartit Richard ; je prouverai à ce Burgifer, si terrible, qu'il n'est qu'un couard et un menteur. »

A l'endroit indiqué, ils rencontrèrent, en effet, les douze hommes d'armes et Burgifer, qui commençaient à perdre patience. Le chevalier noir s'étant retiré à l'écart, le duc se vit entouré du cercle des compagnons de Burgifer. A leur menaçant aspect, il comprit qu'il lui restait peu de chances de sortir vivant de cette rencontre. Néan-

moins, sans adresser un reproche à celui qui l'y avait amené et qui ne paraissait pas disposé à lui venir en aide, il se mit en devoir de soutenir l'attaque de son principal ennemi. Ce fut un combat terrible ; leurs lances s'étant rompues, ils mirent pied à terre pour se mesurer à l'épée.

Alors Burgifer, prenant la parole, dit à Richard :

« Confessez-vous vaincu, sire duc, et quittez la partie ; il n'en résultera pour vous aucune honte et vous n'aurez pas perdu votre vie pour le service de votre ennemi implacable.

— Qu'est-ce à dire ?...

— Quoi ! ne voyez-vous pas que vous êtes tombé dans un piége? Ce chevalier noir qui vous livre à mes coups, pour gagner le défi qu'il m'a adressé, n'est pas un être humain, mais votre persécuteur Brundemor !

— Que ce soit Brundemor ou Belzébut, repartit fièrement Richard, il m'a assisté contre les Anglais, je lui ai engagé ma parole, je me battrai pour lui. En garde !...

— Un mot encore, ô vaillant seigneur ; sache donc que si tu te bats pour un démon, c'est aussi avec un démon que tu te bats; Burgifer je suis, et Burgifer est proche de Lucifer !

— Fusses-tu Lucifer en personne, j'ai juré de me battre, je me battrai ! »

Sur ce, le fer s'engagea ; mais pas plus qu'en sa rencontre avec Brundemor, Richard ne pouvait entamer son adversaire ; en vain frappait-il sur sa tête, celui-ci était inébranlable.

De son côté le prince tenait ferme, et ne sachant plus par quel moyen entamer son antagoniste, dans un accès de colère il saisit son épée par la lame et lui envoya dans la poitrine un grand coup du pommeau. Or, on se le rappelle, ce pommeau renfermait de précieuses reliques. Les coups qu'il portait faussèrent aussitôt l'armure forgée en fer du démon fait homme; elle se creva, et se voyant en ce piteux appareil, Burgifer demanda merci.

« Les blessures que vous me faites sont trop cuisantes ! s'écria-t-il ; je me rends !

— Et reconnais-tu aussi que Brundemor a gagné son défi et mérité la supériorité sur toi ?

— Je le proclame, seigneur duc !

— Rentre en enfer alors, et n'en sors plus ! »

Puis se tournant vers Brundemor :

« Toi, lui dit-il, ne me tente plus ; tu m'as suffisamment poursuivi ; je t'adjure et te conjure de t'éloigner.

— J'ai regret de ce que j'ai fait, repartit Brundemor, car tu fus bon pour moi quand nous vécûmes ensemble et tu m'as loyalement servi. Ne veux-tu plus que je t'assiste?

— Je veux que tu t'en ailles ! »

Sur cet ordre, Brundemor se décida à prendre le même chemin que Burgifer, et les chroniqueurs laissent entendre que ce ne fut qu'avec un bon sentiment de repentir.

Innombrables furent les autres aventures de Richard sans Peur. Les démons et lui s'étaient juré une guerre à outrance. Il n'y eut pas de piéges, de visions, d'apparitions qui fussent épargnés à ce héros. Aussi ne pouvait-il manquer de tomber une fois ou deux au milieu de ces chasses fantastiques dont l'imagination populaire du moyen âge peuplait les forêts, et qui se retrouvent d'ailleurs, à cette époque ou à d'autres, dans la plupart des pays.

En Normandie, ces chasses étranges étaient nombreuses; toutes les forêts, tous les grands espaces incultes, falaises, bruyères, marais, leur servaient de théâtre. C'étaient des chevauchées formidables, immenses traînées de sabbat, passant avec des hurlements, des bruits de tempête, des mugissements d'orage, des concerts d'instruments sans nom, à travers l'espace. Pauvres âmes en peine, ne trouvant ni paix ni trêve, condamnées à la poursuite d'un but impossible, s'exténuant, s'épuisant et renaissant toujours, pour toujours recommencer. Montés sur des chevaux-fantômes, escortés d'une meute hurlante, ces spectres chasseurs, franchissant les distances, se montrent en la même nuit aux points les plus divers; seigneurs revoient leurs domaines; guerriers, leurs champs de bataille; pendus, leurs échelles; meurtriers, le lieu de leur crime.

Quelque personnage illustre toujours marche à leur tête, et a cohorte lui emprunte son nom. C'est alors la *chasse Odin*, la *chasse Caïn*, la *chasse Artus*, mais c'est par-dessus tout la *Mesgnie Hellequin*, ou Herlequin, la plus fameuse de toutes[1].

Ce fut celle que Richard sans Peur rencontra plusieurs fois.

[1] Mlle Amélie Bosquet, dans son excellent et consciencieux ouvrage : *la Normandie romanesque*, définit ainsi ces deux mots : *Mesgnie*, on entendait par ce vocable non-seulement l'habitation (*mansio*), mais la famille, la suite et toute la domesticité d'un grand. — Pour certains commentateurs, le Charles cinquième, *quint*, indiqué par le chroniqueur de Richard, était Charles Martel, pour Walter Scott, qui s'est inspiré des anciens auteurs, c'était un vaillant seigneur qui, désespéré d'avoir perdu tous ses biens au service d'un souverain ingrat, se fit chef de voleurs avec sa domesticité, et fut condamné en expiation à errer ainsi avec ses complices jusqu'à la fin des siècles. Enfin, on a supposé que Hellequin venait de *Hell's King*, en allemand *Helle Kœnig* (roi de l'Enfer).

Dans une de ses excursions nocturnes à travers les bois, il vit défiler sous ses yeux une chevauchée rapide, entraînée par des sonneurs de trompes et par des lévriers innombrables. Il était grand chasseur aussi, et ayant appris par ses écuyers qu'un sanglier plus blanc que neige avait été vu dans ses bois, il avait résolu de lui donner la chasse; s'imaginant que cette meute et ces gens allaient clandestinement sur ses brisées, il entra dans une violente colère. Il jura qu'il saurait qui étaient ces maraudeurs pour les châtier d'importance, et poussa son cheval afin de joindre leurs chefs.

Mais ils défilaient toujours avec de grands cris et de grandes démonstrations, et sa monture, si hardie, si vaillante d'ordinaire, renâclait, se raidissait sur ses jarrets et refusait d'avancer. Tout à coup, au milieu de ceux qui passaient le plus proche, le duc aperçoit et reconnaît avec stupeur un sien écuyer, mort depuis un an. Il l'appelle et l'adjure de lui répondre.

« D'où viens-tu? Où vas-tu?... Avec quels gens chevauches-tu là?... Ne fus-tu pas sénéchal à ma cour?

— Oui, repart le veneur, je fus votre sénéchal, mais je suis trépassé. Oubliez-vous, seigneur, l'enterrement que vous me fîtes faire?

— Çà donc, alors, dis-moi, quels diables t'ont ressuscité?

— Je ne suis point ressuscité, seigneur, mais j'accomplis ma peine avec tous ceux que vous voyez, et que Hellequin le grand meneur d'enfer entraîne à sa convenance.

— C'est donc Hellequin qui ose, sans mon avis, mener la chasse en mes domaines? Par la foi que je dois à Dieu, je ne le souffrirai point! Je saurai lui parler! Conduis-moi devers lui. »

Ayant alors contraint son cheval de marcher côte à côte avec celui de son défunt serviteur, il arriva au pied d'une grande aubépine au-dessous de laquelle se tenait Hellequin. Cet Hellequin, sur l'identité duquel les commentateurs n'ont pu tomber d'accord, fut évidemment un personnage des plus considérables; le chroniqueur, auteur du *Roman de Richard* prétend que c'était « Charles-Quint, qui fut jadis roi de France. »

Richard, l'apercevant, l'interpella, en lui demandant de qui il tenait le droit de chasser ainsi la nuit dans ce bois?

« De Dieu, répondit Hellequin; c'est lui qui nous envoie et qui nous contraint à ces courses terribles; elles nous causent tant de fatigues et de tourments, qu'une semaine ne suffirait pas à le dire. »

Le sénéchal ayant alors étendu à terre un drap de soie d'un tissu

merveilleux, Hellequin vint s'y poser et entra en conversation avec le duc.

« Où prenez-vous, toi et tes gens, lui demanda celui-ci, les corps dont je vous vois revêtus?

— Quand vient l'heure de nos courses, nous trouvons par le vouloir de Dieu tout ce qui nous est nécessaire.

— Etant ainsi trépassés et vivants, vous devez connaître bien des choses? demanda encore Richard.

— Je connais, répondit Hellequin, le passé, le présent et une partie de l'avenir.

— Et peux-tu m'apprendre alors quelle vie sera la mienne et si elle sera longue?

— Ce que je puis te dire, seigneur duc, c'est que ta vie sera glorieuse, mais laborieuse. Tu auras à braver d'innombrables périls, mais tu les surmonteras, car ni amis ni ennemis n'auront pouvoir sur toi.

— Merci, seigneur Hellequin; tu me causes grande joie, et sois-en sûr, je ne t'oublierai point en mes prières... Adieu.

— Emporte un souvenir de moi, dit Hellequin ; tiens, ce grand et précieux tapis, tu en feras au besoin une écharpe, et tant que tu l'auras avec toi il t'assurera bonne chance. »

Richard accepta ce cadeau, qui lui fut un palladium, par la suite, en mainte occurrence, et que plus tard il déposa en hommage sur l'autel de Notre-Dame de Rouen. Après bien d'autres rencontres, après un voyage fantastique en Terre-Sainte, toujours à l'abri du précieux drap au tissu merveilleux, après des batailles très réelles contre les Anglais et les Danois, après s'être trouvé à Roncevaux avec Charlemagne et ses douze pairs, Richard, guéri de la soif des aventures et se rendant, pour la seconde fois en pareil cas, au vœu de ses grands vassaux, se décida à prendre une épouse dont la naissance n'eût rien de suspect.

Il vivait depuis longtemps en ménage irrégulier avec la duchesse Gonnor, grande dame d'origine danoise, dont il avait sept enfants ; son clergé le pressait de légitimer cette union et ces naissances. C'est ce qu'il se décida alors à accomplir.

Mais voilà que, la nuit de ses noces, la duchesse tournait obstinément le dos à son époux qui lui demanda avec surprise la raison de cette conduite.

« Monseigneur, répondit-elle, jusqu'ici j'ai fait votre volonté, car j'étais chez vous ; mais aujourd'hui je suis chez moi, et je fais à ma guise. »

Robert Wace, le chroniqueur de Richard, fait ainsi parler la nouvelle duchesse, en cette occurrence :

Bel Sire, ço n'est mie issi;
Ja soil en vostre lict gésir,
Et soil fere vostre plesir;
Or, giz el mien, si me gerrai
Sur tel costé ke je voldrai;
Si me gerrai à mun délit.

Le prince craignit un instant d'être retombé aux filets de Brundemor; mais ce n'était qu'un badinage. La duchesse ne tarda pas à le lui prouver, et ne cessa d'adorer mari celui qu'elle avait adoré amant; il n'eut jamais qu'à s'applaudir de ce doux hyménée.

Cependant l'anecdote transpira, joyeusement racontée par lui-même, et le village où elle se passa et qui existe toujours dans le département de l'Eure en a pris le nom, et s'appelle encore aujourd'hui *Tournedos*.

OCTAVE FÉRÉ.

LES

NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE

DE LA

MARINE IMPERIALE

LA FLOTTE CUIRASSÉE

DEUXIEME PARTIE[1]

« L'éperon est désormais l'arme principale
» des combats sur mer ; c'est l'*ultima ratio*
» des guerres maritimes. »
Opinion de M. le vice amiral TOUCHARD.

I

Nous avons exposé, dans notre précédente étude, l'idée qui a présidé, en 1857, à la transformation de notre flotte ; nous avons dit comment le programme primitif avait été lui-même modifié, en son exécution, par la nécessité évidente où l'on était réduit, en raison des progrès de l'artillerie, de trouver des coques plus solides et plus

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 mars 1869.

résistantes; nous avons suivi pas à pas les travaux entrepris et exécutés sous l'empire de ces nécessités, et nous en sommes arrivé à ce point de constater que la France possède, ou possédera avant peu de temps trente-cinq vaisseaux, frégates, corvettes, garde-côtes cuirassés et quinze batteries flottantes; enfin, que les sommes demandées au budget, pour ces seules constructions, se montent à plus de cent cinquante millions de francs.

La dépense est énorme, et il est impossible, comme nous l'avons dit déjà, de ne pas regretter qu'au point où en est arrivée la civilisation, tant d'argent soit enfoui en ces constructions destinées, c'est notre espoir, à ne jamais servir, au lieu d'être consacré à des dépenses utiles et productives, à des œuvres dont notre pays a tant besoin, travaux publics, routes, fabriques, marine marchande. Oui, sans doute, mais étant donné l'état des nations de l'Europe et du monde tout entier, comment est-il possible d'éviter de tels armements? En effet, tandis que les hommes entre eux, au sein des nations grandes ou petites ont, dès longtemps, établi, d'un commun accord, des arbitres et des juges pour prononcer sur leurs différends, renonçant à recourir à la force pour se faire justice à eux-mêmes, la force et la violence sont encore aujourd'hui la loi des peuples entre eux. La civilisation entre les individus, la barbarie entre les nations. Nul tribunal assez grand, assez fort, assez auguste pour prononcer et imposer un frein; les armes seules, voilà l'*ultima ratio*. Tant que l'Europe en sera à ce point, tant que les convoitises d'un seul ne trouveront pas un obstacle insurmontable dans la majorité, il faudra bien que chaque nation, individuellement, s'arme, soit toujours prête, et dissipe, hélas! tristement, le meilleur de ses ressources en inventions aussi terribles qu'improductives.

Ecartant donc toute préoccupation, toute considération politiques du sujet spécial qui nous occupe, et même faisant à cet égard de formelles réserves, car nous aurions, sans doute, à prononcer des paroles sévères sur la politique internationale qui nous oblige à un tel déploiement de forces, nous allons examiner si, du moins, dans la pratique, non désirable, mais possible, notre matériel naval a une valeur suffisante et peut nous rassurer sur nos destinées en cas d'attaque. Pour arriver sûrement à ce but, il est indispensable que nous recherchions attentivement ce qui a été fait chez une ou plusieurs puissances voisines, nos rivales; que nous comparions ensuite les résultats obtenus ici et là; et si, de cet examen, il ressort que notre marine ne le cède en rien à aucune autre, nous croirons avoir, tout en blâmant un concours ruineux au point de vue des finances

et de la direction imprimée à la politique des peuples, accompli une œuvre à la fois bonne et utile pour notre pays.

Nous avons dit que, dès l'abord, l'Angleterre non-seulement n'adoptait pas le système des vaisseaux cuirassés, mais même que cette idée de blinder les flancs des navires avait soulevé chez elle des critiques non exemptes d'ironie. Pourtant on ne tarda pas à y envisager la chose sous un autre point de vue, et le succès de la *Gloire* convertit absolument l'amirauté. Une grande activité régna donc tout à coup dans les arsenaux anglais. Des frégates furent mises en chantier, des vaisseaux en bois furent transformés. Nos premières frégates avaient été, on le sait, blindées entièrement dans leurs œuvres mortes; les Anglais ne voulurent pas adopter ce système. Ils crurent qu'il suffisait de protéger la batterie par des plaques de douze à quinze centimètres d'épaisseur, et cuirassèrent seulement le centre des vaisseaux, laissant toutes les autres parties, à l'avant et à l'arrière, sans défense. Si le système du blindage total avait ses inconvénients, inconvénients dont nous parlerons bientôt, mais qui, du reste, n'apparurent que plus tard, quand on perfectionna l'artillerie d'une façon si formidable, le blindage partiel, de son côté, en laissant surtout la flottaison sans défense, exposait encore le bâtiment à tous les dangers que couraient les navires en bois au choc d'un projectile explosible, dangers que nous avons signalés, et que le blindage total avait précisément pour but d'éviter. Ainsi, en supposant que dans ces bâtiments la batterie fût suffisamment protégée par la cuirasse, un boulet cylindro-conique explosible, en les frappant à l'avant ou à l'arrière, aux environs de la flottaison, pouvait encore déterminer une déchirure énorme et une voie d'eau capable de les mettre en perdition. C'est cependant d'après ce système que furent d'abord construits le *Warrior*, le *Black-Prince*, la *Defence*, la *Resistence*, l'*Hector* et le *Valiant*. Mais reconnaissant bien vite l'inconvénient de ce mode de construction, l'amirauté adopta le blindage total des œuvres mortes. Ainsi furent construits, cuirassés complétement, le *Minotaur*, l'*Azincourt*, le *Northumberland*, le *Royal-Oak*, le *Prince-Consort*, l'*Ocean* et la *Caledonia*. Enfin, on en arriva, comme chez nous, à constater l'inutilité de ce revêtement total et à ne plus cuirasser les vaisseaux que pour protéger la batterie et la flottaison de bout en bout. C'était évidemment le système le plus rationnel. S'il n'avait pas été mis, chez nous, en pratique dès l'abord, et si nous avions cuirassé nos frégates dans toutes les parties hors de l'eau, cela tenait à ce fait qu'à l'époque où on les a construites, leur armement en artillerie se composait de pièces de 30 et que le plus fort calibre anglais alors employé était de 50. Des cuirasses de 0m12 d'épaisseur étaient fort en état de résister au choc

des projectiles lancés, même avec les plus fortes charges de poudre, par ces pièces, et le poids de ces cuirasses n'avait rien d'exagéré; puisque celles de nos frégates pèsent environ 800 à 830 tonneaux. Comme la hauteur hors de l'eau des bordages des vaisseaux cuirassés est bien moindre que celle des anciens vaisseaux en bois à trois ponts, ce poids de 830 tonneaux ne constitue pas un excédant absolu dans les œuvres mortes, comme on pourrait le croire au premier abord, mais ce n'est qu'une compensation. C'est cette erreur qui avait, dans le principe, fait douter de la stabilité des vaisseaux cuirassés.

Mais, nous l'avons déjà vu, les efforts les plus énergiques de l'Angleterre s'étaient portés vers l'artillerie. Il lui importait, en effet, en présence de ce nouveau matériel naval, de trouver des projectiles capables de traverser les cuirasses et de rendre inutiles ces blindages. La France, de son côté, dans cette très dangereuse émulation, ne restait point inactive. On va voir, par les chiffres ci-dessous, à quels résultats on est parvenu. Dès 1867, des expériences faites sur les cuirasses des principaux vaisseaux anglais, dont nous allons avoir à parler, ont établi que, pour le *Minotaur*, dont les plaques ont une épaisseur de 14 centimètres, un boulet sphérique plein, en fonte ordinaire, de 26 centimètres de diamètre, tiré à 180 mètres, avec une charge de 23 kilogrammes de poudre, perçait cette cuirasse et se logeait dans le matelas de bois sur lequel elle s'appuie; qu'un autre boulet avait perforé la cuirasse et même le matelas de bois. D'autres expériences faites sur la cuirasse du *Bellerophon*, épaisse de 152 millimètres, ont établi qu'un boulet en fonte, à tête hémisphérique, du diamètre de 26 c. 37, chargé à 15 kilogrammes de poudre, avait atteint le matelas de bois ; qu'un obus allongé en acier, de 17 c. 16, lancé par un canon Withworth à âme lisse, avec 12 kil. 25 de poudre, avait également perforé cette cuirasse.

Devant d'aussi formidables résultats, on s'est hâté de dire que tous nos efforts précédemment tentés sont inutiles, que notre matériel est mauvais et à refaire. Mais on oublie une seule chose, importante cependant, c'est que, pour arriver à obtenir ces résultats décisifs et désastreux, il est absolument indispensable que le boulet lancé frappe normalement la cuirasse et que si, dans les épreuves de tir, on peut, quand le but est fixe comme la pièce elle-même, le frapper ordinairement de la sorte, il n'en saurait être de même à la mer où les vaisseaux en lutte sont essentiellement mobiles, et où, sur cent coups, pas un ne frappera peut-être normalement les flancs de l'adversaire. Le danger qui semblerait résulter des expériences ci-dessus rapportées est donc notablement diminué par la circon-

stance que nous venons d'exposer. Il n'en fallait pas moins toutefois tenir grand compte et songer à éviter un danger possible.

On a donc dû se résoudre à augmenter l'épaisseur des cuirasses, et cela d'autant plus que des expériences ultérieures ont établi encore que des boulets cylindriques massifs en acier de 26 centimètres et demi et de 32 centimètres de diamètre, lancés par des canons à âme lisse avec des charges de 26 kilogrammes de poudre, traversaient, à une distance de 400 mètres, la cuirasse supérieure de l'*Hercules*, épaisse de près de 23 centimètres. C'est pour cela que nos nouvelles frégates, type *Océan*, ont reçu des blindages de 20 centimètres d'épaisseur. Mais alors il devenait impossible de cuirasser entièrement les bâtiments, car comment leur eût-on fait supporter de tels poids qui se seraient élevés à plus de 14 ou 1,800 tonneaux? La cuirasse partielle de l'*Hercule* pèse déjà près de 1,300 tonneaux. On protégea donc seulement les batteries, les tourelles et la flottaison de bout en bout; pour le reste, on en revint aux murailles en bois ou en tôle.

II

L'inconvénient qui tout d'abord semble résulter de cette disposition, disparaît et fait même place à un avantage déjà entrevu lors de la construction du *Solférino* et du *Magenta*, les deux premiers vaisseaux de ce type. En effet, si l'avant et l'arrière non protégés par des plaques sont accessibles aux projectiles, il a été pourvu à ce que leur effet fût rendu moins dangereux par le blindage des cloisons intérieures de la batterie, ce qui ne leur permet guère d'y pénétrer. D'autre part, la flottaison, cuirassée jusqu'au faux-pont, à la hauteur de 2 mètres au-dessus et de 1m 50 au-dessous de l'eau, protége le vaisseau contre les voies d'eau. Il n'y a donc aucun danger, dans cette disposition, pour la coque qui ne peut subir de déchirure grave; il ne reste à craindre que l'incendie qui pourrait être occasionné par un obus éclatant à l'intérieur. Mais, en temps de combat, ce danger peut être efficacement diminué, sinon annihilé entièrement, par de sages dispositions, qui consistent à lancer de l'eau à l'aide de pompes sur toutes les parties du navire ainsi exposées au feu ennemi et qui ont été préalablement évacuées. Cette précaution, négligée sans doute par le *Palestro*, lors de la bataille de Lissa, a été cause de sa ruine. Il n'y avait donc, du moment où

on blindait la flottaison et les cloisons intérieures de la batterie, aucun danger sérieux à ne point revêtir le bâtiment de plaques dans toutes ses œuvres mortes. Il en résultait même, ainsi que nous l'avons dit, un avantage. D'abord, on pouvait augmenter l'épaisseur des plaques destinées à protéger le fort central et la flottaison sans nuire à la stabilité du navire et les porter à 20 ou 22 centimètres. On y trouvait encore une facilité pour les évolutions. Ainsi, si, pour décrire un cercle entier le blindage total ne nuisait pas, en transportant aux extrémités, avant et arrière, des poids qui, mis en mouvement, produisaient l'effet d'un balancier et accéléraient la révolution, ces mêmes poids produisaient un effet contraire dans les évolutions partielles. Le navire n'est pas toujours forcé de décrire un cercle entier. Or, une fois lancé, le vaisseau complètement cuirassé est difficilement retenu. Au contraire, avec le blindage partiel, qui met le poids dans le centre et en dégarnit les extrémités, les évolutions se font mieux, moins vite peut-être pour le cercle entier, mais plus sûrement et surtout plus utilement pour les demi-cercles. On est plus maître, en un mot, de ses mouvements. C'est donc à ce mode de construction que l'Angleterre, comme la France, s'est définitivement arrêtée. Toute sa flotte, à l'exception des frégates que nous avons nommées ci-dessus et de trois de ses navires à tourelles, le *Wivern*, le *Scorpion*, le *Royal Souverain*, blindés entièrement, toute sa flotte se compose maintenant de vaisseaux à blindage partiel. Au reste, pour donner une idée de la puissance de la marine anglaise, voici un tableau qui représente aussi exactement que possible son état actuel, d'après un document fourni par la *Revue maritime* et contrôlé par de nouveaux renseignements.

FLOTTE CUIRASSÉE ANGLAISE

NOMS des NAVIRES	Nombre de canons	Force nominale des machines en chevaux vapeur	Longueur	Tonnage	Vitesse en nœuds	Cercle entier	SYSTÈME de construction
Frégates			pieds p.				
Warrior	32	1.250	380.2	6 109	14.35	10.40	Cuirassé au milieu.
Black-Prince	32	1.250	380.2	6.109	13.58	10.25	Id.
Defence	16	600	280.0	3.720	11.62	7.6	Id.
Resistence	16	600	280.0	3.710	11.83	6.35	Id.
Hector	18	800	280.2	4.080	12.35	5.49	Id.
Valiant	18	800	280.0	4.063	12.67	6.13	Id.
Achilles	26	1.250	380.0	6.121	14.32	8.36	Cuirassé au milieu et à la flottaison, de bout en bout.
Minotaur	26	1.350	400.0	6.621	14.77	7.30	Cuirassé complétemt.
Azincourt	26	1.350	400.0	6.621	15.48	»	Id.
Northumberland	26	1.350	400.0	6.621	15.46	»	Id.
Royal-Oak	24	800	273.0	4.056	12.52	5.27	Id.
Prince-Consort	24	1.000	273.1	4.045	13.13	»	Id.
Ocean	24	1.000	273.1	4.047	12.80	4.57	Id.
Caledonia	24	1.000	273.0	4.125	12.86	5.15	Id.
Royal-Alfred	18	800	273.0	4.045	12.35	5.6	Cuirassé au milieu et à la flottaison, de bout en bout.
Lord-Clyde	24	1.000	280.0	4.067	13.43	5.5	Id.
Lord-Warden	18	1.000	280.0	4.067	13.14	»	Id.
Zealous	20	800	252.2	3.716	12.50	»	Id.
Bellerophon	15	1.000	300.0	4.246	14.22	4.30	Id.
Hercules	14	1.100	325.0	5.236	13.50	4.5	Id.
Repulse	12	1.800	252.0	3.733	»	»	Id.
Corvettes							
Favorite	10	400	225.0	2.186	11.82	6.20	Id.
Pallas	6	600	225.0	2.372	12.62	4.34	Id.
Penelope	10	600	260.0	2.997	11.75	»	Id.
Research	4	200	195.0	1.253	9.08	»	Id.
Enterprise	4	160	180.0	993	9.92	4.37	Id.
Audacious	10	800	250.0	3.774	»	»	Id.
Invincible	10	800	250.0	3.774	»	»	Id.
Vanguard	10	800	250.0	3.774	»	»	Id.
Navires à tourelles							
Scorpion	4	350	225.0	1.890	11.48	4.45	Cuirassé complétemt.
Wivern	4	350	225.0	1.890	11.06	5.05	Id.
Royal-Sovereign	5	800	240.7	3.765	11.00	6.49	Id.
Prince-Albert	4	500	240.0	2.529	»	»	Cuirassé au milieu et à la flottaison.
Monarch	6	1.100	330.0	5.100	»	»	Id.
Captain	6	900	330.0	4.272	»	»	Id.
Petits navires							
Viper	2	160	160.0	737	8.95	3.7	Cuirassé au milieu et à la flottaison, de bout en bout.
Vixen	2	160	160.0	754	9.002	»	
Waterwitch	2	167	162.0	777	9.25	»	

III

On voit que les Anglais se sont hâtés. Il ont consacré à la marine, depuis dix ans, des sommes énormes. Il est vrai qu'ils le peuvent mieux que nous, n'ayant point, d'autre part, comme nous, un budget de la guerre effroyable et ruineux. Tous leurs efforts se concentrent spécialement sur les armements maritimes. Comme nombre, il est clair que nous ne pouvons entrer en comparaison avec eux ; mais, nous l'avons dit, le nombre, grâce aux cuirasses, ne fait plus absolument, comme autrefois, la force. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est la valeur relative des engins, leur valeur comme attaque et comme résistance. C'est ce que nous allons présentement examiner. Mais, tout d'abord, il convient de faire observer que tout est bien changé dans les règles de la guerre maritime, que rien, ou presque rien de l'ancienne tactique n'existe plus, et que l'invention de ce matériel étrange est venue bouleverser toutes les idées, toutes les notions.

Nous ne voulons pas revenir sur ce qu'étaient jadis les combats d'escadres, avec des vaisseaux à voiles, ni sur les manœuvres habiles, majestueuses souvent, qu'il fallait mettre en pratique pour placer ses adversaires dans des positions désavantageuses par rapport au vent, à la mer, et les paralyser. Tout cela n'est plus. Avec la vapeur et l'hélice, tout vaisseau peut se diriger là où il veut, comme il veut. Tout réside donc en ce point : une bonne marche et des facultés essentielles d'évolutions. C'est désormais vers ce but qu'ont dû tourner leurs efforts les constructeurs des vaisseaux de guerre. On voit tout de suite quel fait va se produire, c'est que, du moment où les vaisseaux sont maîtres de leur marche en dépit du vent, l'avantage appartiendra à celui qui marchera le mieux. En effet, plus faible, il échappera à son adversaire, s'il ne croit pas pouvoir accepter le combat ; plus fort, il l'accablera de ses projectiles et de sa masse. Tout un ordre d'idées nouveau surgit de ce fait. Nous avons dit : l'hélice appelait l'éperon, et l'éperon ne s'est pas fait attendre. Il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil, prétend-on souvent ; en effet, cet éperon est une invention renouvelée des Romains, et employée avec succès par Duilius dans la guerre contre les Carthaginois. On heurtait par la proue les vaisseaux ennemis et on les coulait. Eh bien ! l'éperon n'a pas d'autre usage, mais il est terrible ; c'est même l'arme désormais la plus terrible, dans les batailles navales, bien plus terrible que les boulets, quelque pesants qu'ils soient.

Il est rare que, dans un abordage entre navires, quand cet abordage a lieu, pour l'un des deux, par l'avant, et, pour l'autre, par le

flanc, ce dernier ne soit pas immédiatement coulé. Nous ne reviendrons pas sur la catastrophe si connue du *Ré d'Italia* à Lissa ; nous rappellerons seulement le récent abordage du *Prince-Pierre* par le *Latouche-Tréville*, qui le coula si malheureusement en trois minutes ; nous dirons également que, sur deux mille abordages accidentels, il a été constaté que cent avaient amené la perte immédiate du navire heurté par le flanc, en dépit de tous les efforts tentés pour éviter ce désastre. Il est donc absolument établi que, quand un vaisseau en heurte un autre, il l'endommage sérieusement ; mais si celui qui se précipite ainsi sur un adversaire est muni d'un éperon qui va, à plus de deux mètres au-dessous de la flottaison, lui faire dans la coque une large ouverture, il est clair, hélas ! qu'il le coulera, en quelques minutes, sans rémission. Voyons donc si un vaisseau ainsi attaqué par un ennemi doué d'une meilleure marche que lui, pourra résister, l'accabler de son artillerie et finalement lui échapper. Nous allons, sur ce point, laisser la parole aux hommes spéciaux, qui pourront mieux que nous exposer les péripéties de telles luttes, les seules désormais que puissent présenter les batailles navales :

« Avec les nouvelles escadres de béliers à vapeur, dit M. de Kéraustret, dans la *Revue maritime*, les règles du combat seront très différentes. En admettant même que l'artillerie devienne capable de produire, sur les nouvelles murailles cuirassées, un effet semblable à celui des anciens projectiles contre les vieux vaisseaux, elle ne pourra plus être, comme jadis, l'élément principal de la lutte. Lorsqu'on aura démonté toutes les pièces de son adversaire et qu'on lui aura tué la presque totalité de son équipage, on ne s'en sera pas, pour cela, rendu maître. On ne réussira que très rarement à le couler par la puissance des projectiles, car en admettant qu'on parvienne parfois à le frapper à la flottaison, ce qui sera toujours fort difficile, on ne parviendra tout au plus qu'à retarder un peu sa marche... ; grâce à son éperon, il pourra donc encore espérer la victoire, s'il réussit à perforer le flanc de son adversaire. L'artillerie ne peut donc plus être qu'un auxiliaire très important sans doute à cause de la puissance et du perfectionnement des canons, et dans tous combats poussés à outrance, le choc du bélier sera le dernier mot de l'affaire. ... »

« Le choc du bélier sera surtout redoutable lorsqu'il pourra donner normalement dans le flanc de l'ennemi. Lors donc qu'un navire isolé sera menacé par un bâtiment qui arrivera sur lui avec une direction perpendiculaire à celle de sa route, sa seule ressource sera d'évoluer rapidement et de se présenter en pointe à son adversaire..., ainsi les chances seront égales, de part et d'autre, et, après un choc plus ou moins violent, ils se sépareront en vertu de leurs

vitesses en s'élongeant bord à bord. Ces abordages entre des béliers cuirassés suivant des routes directement opposées sont une des conséquences forcées des joutes à l'éperon. »

Dans des considérations présentées par le commandant Colomb à l'Institut du *Service-Royal-Uni* en 1867, à propos de la bataille de Lissa, on remarque les réflexions suivantes : « Si l'objet à combattre est un bélier qui s'avance, la meilleure position pour l'attaquer au moyen de canons est la pire pour recevoir le choc. De plus, le navire qui veut agir comme bélier de la façon la plus efficace. doit marcher de pointe contre l'objet qu'il attaque, et si l'objet est un navire qui se défend au moyen de ses canons, cette position de pointe est la meilleure pour recevoir le feu de l'artillerie. Car, désormais, les feux d'enfilades ne sont plus à redouter. Un bâtiment qui se présente par l'avant offre la moindre surface possible aux coups de l'ennemi, et il a encore l'avantage de l'obliquité de cette surface. En revanche, il est dans la plus mauvaise situation pour se servir de ses canons. Examinons donc ce qu'il gagne en se privant de leur usage. Ce qui crée la confusion, en un combat naval, c'est la fumée. Celle qui gêne le plus un navire, c'est la sienne propre, et non celle de l'ennemi. Si, à la distance de quelques centaines de mètres, on tire ses propres canons, on reste, pendant une minute ou deux, sans savoir ce que fait l'ennemi, dont on n'a qu'une idée confuse. Si, au contraire, l'ennemi se couvre de sa propre fumée, on peut juger de ses mouvements tandis qu'il ignore les vôtres. Si donc on veut courir sur lui, on doit désirer qu'il se couvre de fumée aussitôt que possible... L'ennemi, pour se servir de ses canons, se place dans la pire condition pour recevoir le choc ; son adversaire, pour se servir du bélier, est dans les meilleures circonstances pour recevoir le feu de son antagoniste. »

« Supposons qu'une flotte, qui s'approche à la vapeur, marche sur l'autre avec une vitesse de 10 nœuds, et que le feu commence à la distance de 2,000 mètres... Que signifie cette distance ? Elle signifie que la flotte qui se tient sur la défensive n'a que 6 minutes pour se défendre, car dans 6 minutes, avec la vitesse de 10 nœuds, la flotte qui l'attaque tombera sur elle pour l'écraser. Et qu'est-ce que cela veut dire avec les canons modernes à grande portée ? Cela veut dire que 4 projectiles peuvent être lancés, bien ou mal, par chaque canon ; 28 projectiles en tout, lancés par un *Bellerophon* contre un autre *Bellerophon*, avec une grande probabilité que, si ces 28 projectiles ne l'arrêtent pas, *il n'y aura plus qu'un craquement, quelques cris, une inclinaison de 45°, juste le temps de tirer un dernier coup de canon qui ne touchera pas l'ennemi, puis hommes et choses s'abîmeront au sein de l'Océan...!* »

Nous avons transcrit, non sans frissonner, dans leur énergique concision les dernières lignes ci-dessus ; mais enfin, ce qu'il faut ici, c'est, non s'apitoyer, hélas ! sur ces immenses catastrophes, mais tâcher de se les éviter. Il fallait démontrer que, désormais, dans les combats sur mer, toute l'ancienne tactique était changée ; que la tactique nouvelle se réduit presque à un fait brutal : le choc par l'avant ; enfin que l'artillerie même, quelque formidable qu'elle fût, n'aura plus qu'un rôle secondaire. Nul raisonnement ne pouvait mieux l'établir que les extraits ci-dessus. On conçoit, en effet, qu'avec une rapidité de marche telle qu'en possèdent actuellement nos vaisseaux, avant qu'ils puissent avoir échangé seulement deux coups de canon, quand ils s'avanceront l'un vers l'autre, non-seulement avec la vitesse de 10 nœuds dont il est question en ces lignes, mais avec des vitesses de 13, 14 et 15 nœuds, ils s'élongeront bord à bord, se heurteront avant d'avoir pu recharger une troisième fois leurs pièces. En effet, la distance de 2,000 mètres qui les séparera, lors de l'échange de leur première bordée, sera franchie en moins de 2 minutes, si les adversaires marchent l'un contre l'autre ; alors ils se heurteront ou passeront bord à bord. On voit de suite la conséquence de ce fait, c'est que celui qui marchera le plus vite, évoluera le plus rapidement, sera le premier revenu contre son adversaire, et cette fois, en pointe, essuiera son feu sans grand dommage et le frappera définitivement de son avant dans sa carène. Et même, un seul cuirassé d'une bonne marche pourrait avoir, en ces circonstances, raison de deux bâtiments aussi forts que lui, mais de vitesses inférieures et inégales, en les séparant et en les combattant tour à tour. Voilà pourquoi nous disions dès le début, avec raison, on le reconnaîtra maintenant, que, comme autrefois, le nombre des vaisseaux ne pouvait plus seul constituer la force et donner la victoire dans les luttes maritimes. Il est à peu près certain aussi, qu'un bâtiment d'un type inférieur, mais bien blindé, doué d'une marche rapide et de facultés giratoires excellentes, comme le *Taureau*, pourrait lutter avantageusement contre un de ces géants des mers, tels que le *Warrior* ou l'*Achilles* ; s'il pouvait, sans en être mortellement blessé, essuyer une première décharge d'artillerie, virant sur lui même presque sur place à l'aide de sa double hélice, il arriverait à se précipiter contre son adversaire, dans la coque duquel, grâce à son solide éperon, il pourrait faire une ouverture épouvantable et qui le coulerait presque immédiatement.

IV

De tout ce qui précède, il résulte jusqu'à la plus entière évidence que, pour dominer sur mer et y obtenir la victoire, il ne sera plus

indispensable d'aligner un grand nombre de forts vaisseaux; qu'il suffira de présenter en ligne des navires armés d'une artillerie suffisante, sans doute, mais surtout rapides en leur marche et prompts dans l'évolution. Si on a bien suivi nos déductions, on devra reconnaître, enfin, que la supériorité ne doit pas naître même d'une marche rapide accidentelle, c'est-à-dire obtenue par des moyens extraordinaires et par un déploiement de forces peu durable, mais d'une vitesse normale et sérieuse. Nous nous expliquons plus clairement. Si, en développant une puissance exagérée en chevaux, grâce à une machine solidement construite, un vaisseau peut, en quelques heures, franchir une grande distance, cela lui constituera, sans doute, un avantage réel; mais cet avantage sera d'autant plus appréciable que cette vitesse de marche pourra être conservée plus longtemps. Cela revient à dire que les vaisseaux les meilleurs sont ceux qui pourront fournir une marche rapide pendant un temps plus long, et ainsi parcourir un nombre plus considérable de milles.

Les efforts des constructeurs ont donc dû se porter sur ce point important : donner une vitesse normale, en mer, très-considérable à leurs vaisseaux, en réduisant à ses extrêmes limites la consommation du combustible, afin de leur assurer, en même temps, une marche de la plus longue durée possible. En effet, il importe peu qu'un vaisseau puisse, grâce à un effort exagéré et à un développement anormal de puissance, obtenir pendant quelques heures une marche extraordinaire, acquise par des consommations de combustibles qui rendent impossibles la durée de telles vitesses; ce qu'il faut, c'est une vitesse normale, en mer, sous toute vapeur, capable de défier toute poursuite, et surtout susceptible d'une durée telle, en raison du combustible embarqué, qu'on puisse tenir la mer assez longtemps pour échapper à un ennemi plus fort, ou poursuivre et réduire un ennemi plus faible. Voyons donc à quels résultats sont arrivés nos constructeurs et ceux de l'Angleterre.

Les tableaux ci-dessous sont extraits, pour la France : 1° des expériences faites, en mer, lors de la campagne d'essai, aux Canaries, en 1863; 2° des expériences faites, en mer, pour les frégates type *Flandre*, pendant les diverses croisières entreprises dans la Méditerranée et l'Océan; 3° pour les corvettes, des essais faits, soit à Cherbourg, soit à Toulon, après l'armement de ces corvettes; 4° enfin, pour les vaisseaux anglais, les chiffres sont déduits des expériences tentées par l'escadre de la Manche, en 1867, lors de la croisière vers Lisbonne, et résultent des documents parlementaires publiés sur les rapports du contre-amiral Warden et les observations faites sur ces rapports par le vice-amiral Robinson, contrôleur de la marine britannique.

N° 1

Expériences de l'Escadre cuirassée française dans l'Atlantique [1]

— 1863 —

Vitesse. — Consommation de charbon. — Nombre d'heures de marche à toute vitesse.

NOMS des NAVIRES.	FORCE EN CHEVAUX nominale.	FORCE EN CHEVAUX développée.	VITESSE maxima par heure en nœuds.	Consommation de charbon par heure.	NOMBRE de milles à parcourir avec le maximum de charbon mis à bord.	DURÉE possible de la marche à toute vitesse avec le charbon mis à bord.
				tonnes		(environ)
Solferino	1.000	3.700	13.85	5.012	1.897	137 h.
Magenta	1.000	3.650	12.80	4.726	2.048	160
Normandie	900	3.500	12.40	4.875	1.649	133
Couronne	900	3.500	12.30	5.000	1.600	130

N° 2

Expériences à la mer des frégates cuirassées type *Gloire* et des corvettes

Vitesse. — Consommation de charbon. — Nombre d'heures de marche à toute vitesse.

NOMS des NAVIRES.	FORCE EN CHEVAUX nominale.	FORCE EN CHEVAUX développée.	VITESSE maxima par heure en nœuds.	Consommation de charbon par heure.	NOMBRE de milles à parcourir avec le maximum de charbon mis à bord.	DURÉE possible de la marche à toute vitesse avec le charbon mis à bord.
Frégates				tonnes		(environ)
Gauloise	1.000	3.700	13.25	5.0	1.735	130 h.
Savoie	1.000	3.700	13.35	5.0	1.735	130
Magnanime [2]	1.000	3.400	13.85	4.5	2.000	150
Provence	1.000	3.650	13.30	5.5	1.570	118
Corvettes						
Belliqueuse	400	1.500	11.80	2.4	1.516	120
Jeanne d'Arc	450	1.800	12.00	2.5	1.248	104

[1] Ces expériences, pour les vaisseaux anglais et français désignés en ces tableaux, sont faites avec le plein chargement, charbon, artillerie et six mois de vivres à bord Le combustible employé par les bâtiments français se compose, en général, de briquettes d'Anzin.

Ces chiffres résultent, pour la *Magnanime*, des essais faits à Brest, le 8 mai 1866, sur les bases mesurées du Minou au phare Saint-Mathieu, 6 milles.

N° 3

Expériences de l'Escadre cuirassée anglaise dans la Manche

— 1867 —

Vitesse. — Consommation de charbon. — Nombre d'heures de marche à toute vitesse.

NOMS des NAVIRES.	FORCE EN CHEVAUX nominale.	FORCE EN CHEVAUX développée.	VITESSE maxima par heure en nœuds.	Consommation de charbon par heure.	NOMBRE de milles à parcourir avec le maximum de charbon mis à bord.	DURÉE possible de la marche à toute vitesse avec le charbon mis à bord.
				tonnes		(environ)
Minotaur.....	1.350	5.630	11.40	10.00	789	70 h.
Prince-Consort.....	1.000	3.720	11.00	8.35	850	80
Bellerophon.....	1.000	5.100	11.75	9.3	787	67
Achilles.....	1.250	5.690	12.25	8.5	1.096	90
Lord Warden.....	1.000	4.470	11.31	7.5	1.022	90
Warrior.....	1.250	4.750	12.00	8.3	1.261	105
Lord Clyde.....	1.000	3.920	10.80	8.4	922	86
Pallas.....	600	3.160	11.55	4.5	714	62
Royal-Alfred.....	800	3.500	12.35	7.0	876	72

Avant de passer à l'examen comparatif de ces différents résultats, nous devons présenter quelques observations sur les consommations de charbon de nos frégates en raison de leur marche, et cela, encore bien que nous ayons, précédemment, déclaré que nous ne voulions ni ne pouvions entrer en une discussion technique à propos du mode de construction de ces machines. Il faut reconnaître, cependant, que les machines à trois cylindres, soit indépendants, soit à introduction de vapeur dans un seul, sont les plus économiques, et qu'elles donnent le plus de vitesse relative pour une moindre consommation de charbon. Ainsi, nous avons sous les yeux une note de M. le contre-amiral Labrousse, président d'une commission nommée en 1866 pour l'examen de ces divers systèmes de machines ; cette note constate qu'aux essais des 26 juin et 24 juillet, la *Magnanime*, munie d'une machine système Wolf, n'a consommé que 1k28 à 1k30 de charbon par heure et par force de cheval développée avec une pres-

sion moyenne de 145 cent., et une puissance de 3,400 chevaux, telle que notre tableau ci-dessus la reproduit. Il en ressort que la consommation de charbon, par heure, sera de 4k40 à 4k50, ce qui peut être considéré comme un résultat très satisfaisant. On comprendra, par ce que nous avons dit plus haut, et par ce que nous allons ajouter, toute l'importance de cette remarque. L'argent est le nerf de la guerre; en mer, nous dirons que le combustible, uni à la vitesse, est le nerf de la lutte; or, l'un donne l'autre. Voilà pourquoi il est essentiel d'obtenir la plus grande vitesse possible avec la moindre consommation de charbon; voilà pourquoi aussi on peut considérer comme excellent tout bâtiment qui ne demande point à sa machine de développer des puissances exagérées pour acquérir une bonne marche, et dont la consommation, par heure et par force de cheval développée est relativement la moindre.

Ces explications, si elles tombent sous les yeux de quelque homme spécial, de quelque savant, pourront bien amener un sourire à ses lèvres; mais nous avons à dire qu'ici nous écrivons pour ceux-là justement qui, peu familiarisés avec ces questions, ont besoin qu'on les leur présente d'une manière bien plutôt pratique que théorique. Un ingénieur écrit difficilement pour le public; quant à nous, notre seule visée est de rendre accessibles à tous nos explications. Voilà pourquoi nous les présentons sous cette forme simple, et nous nous estimerons heureux si elles sont saisies et comprises dans leur ensemble, indépendamment de toute théorie scientifique sur les causes et les effets. Nous énonçons des faits vrais, positifs, établis par des expériences certaines, rien de plus.

Donc, pour résumer notre pensée en une forme nette et précise, nous dirons que le meilleur vaisseau sera celui qui, pour obtenir la vitesse la plus grande, exigera le moins de puissance développée, consommera le moins de charbon par force de cheval vapeur, et pourra, par conséquent, fournir la navigation la plus longue avec la provision de combustible que contiennent ses soutes. Ceci bien établi, entrons dans l'examen comparatif des rapports qui existent, sur ce point, entre nos vaisseaux et ceux de l'Angleterre.

V

Ce qui frappe tout d'abord quand on jette les yeux sur les tableaux ci-dessus, c'est l'extrême différence qu'ils accusent pour la consommation du combustible entre les vaisseaux français et anglais, et l'écart qui existe en faveur de nos bâtiments pour le

nombre d'heures de marche possible en raison de cette consommation et des quantités de charbon mises à bord. Ainsi, tandis que le *Solférino*, en développant une puissance moyenne de 3,700 chevaux, consomme par heure un peu plus de 5 tonneaux de charbon, soit environ 1k40 par cheval et par heure, le *Minotaur*, de la marine britannique, pour filer moins de douze nœuds, développe une puissance de 5,600 chevaux, soit 2,000 environ de plus que le *Solférino*. Il consomme par heure 10 tonneaux de charbon, c'est-à-dire le double de ce que brûle notre plus fort bâtiment; ce qui donne comme consommation, par cheval développé, un peu plus de 2 kilogrammes par heure. En poursuivant cet examen sur les autres vaisseaux et en comparant, par exemple, le *Bellerophon* à notre frégate *Normandie*, on trouve que, pour filer moins de douze nœuds, le navire anglais est obligé de déployer 5,100 chevaux de force et de consommer un peu plus de 9 tonneaux de charbon par heure, ce qui fait environ 2k50 par cheval vapeur; la *Normandie* file, de son côté, plus de 12 nœuds en brûlant par heure 4k875 de charbon, ce qui, pour 3,500 chevaux, donne une consommation par heure et par cheval de 1k40 à peu près. Il y a donc là une présomption sérieuse en faveur de la construction de nos machines. Il ne faut pas trop y insister pourtant, car la nature du charbon employé de l'un et de l'autre côté peut accroître ou diminuer ces différences. Toutefois, il demeure certain que nos machines consomment moins. Cela serait encore mieux établi si nous prenions nos nouveaux types de frégate, comme la *Magnanime*, qui, ainsi que nous le rapportons plus haut, pour filer 13 nœuds 85, ne développe que 3,400 chevaux de force et n'exige que 1k30 par heure et par cheval. Mais nous avons voulu prendre des expériences faites en mer, pendant des croisières, dans des conditions identiques de part et d'autre, et ne point comparer ce qui a lieu pendant une navigation un peu longue avec ce qui se pratique pendant des essais faits à la sortie et en vue des ports.

Et encore, si nous nous arrêtions à ce dernier point, nous trouverions que ce même *Minotaur*, dans une expérience faite le 17 mars 1868 pour atteindre à la vitesse de 14 nœuds 77 cotée au tableau général, a été jusqu'à un développement de 6,700 chevaux, et que, dans cette expérience qui a duré huit heures, depuis sa sortie de Spithead jusqu'à sa rentrée, il a brûlé 75 tonneaux de charbon : cela fait 10 tonneaux environ par heure. Mais comme l'expérience proprement dite, à grande vitesse, n'a duré que six heures, pendant ce laps de temps, la consommation a dû être bien supérieure à 10 tonneaux par heure, tandis qu'elle a dû être de

beaucoup réduite pour la sortie et la rentrée, c'est-à-dire à l'aller et au retour en marche lente.

La conséquence qui ressort immédiatement de ce fait, c'est que nos vaisseaux, pour obtenir des vitesses égales, sinon supérieures à celles des vaisseaux anglais, développant des puissances moindres et brûlant moins de charbon, pourront marcher pendant un temps plus long et parcourir un plus grand nombre de milles. Les soutes de nos bâtiments contiennent de 6 à 700 tonnes de combustible ; les vaisseaux anglais ne semblent pas, malgré leur énorme dimension, en pouvoir embarquer beaucoup plus, puisque nous voyons, dans ce dernier essai du *Minotaur*, que ses soutes étaient pleines avec 760 tonnes. Ainsi, le *Solférino* pourra, avec ses 700 tonneaux de charbon, franchir près de 1,900 milles en 130 heures, tandis que le *Minotaur*, avec ses 750 tonnes, ne pourra marcher que 70 à 75 heures à toute vitesse et s'arrêtera à moins de 800 milles. Il y a là un fait considérable, qui se reproduit pour la presque totalité de nos vaisseaux, qui ressort clairement des tableaux ci-dessus et qui nous a paru si étrange, que nous en avons voulu rechercher les causes. Il constitue, sans contredit, pour nos bâtiments une supériorité si évidente, que nous avons eu quelque peine à y croire en présence de l'habileté si connue de l'amirauté anglaise. Il est clair, en effet, que nos frégates, avec leurs vitesses et leur consommation minime de charbon, auront un avantage sérieux pour tenir longtemps la mer et réduire à l'impuissance un adversaire moins bien muni qu'elles et qui sera dans la position d'une armée qui manque de vivres.

Autrefois, les constructeurs de la marine, en Angleterre comme en France, cherchaient à édifier de grands vaisseaux capables de porter une artillere formidable de 100 à 130 canons. La masse du vaisseau et le nombre de pièces à bord étaient presqu'un gage de victoire ; c'était la force, dans tous les cas. La condition n'est plus la même aujourd'hui, et nous croyons l'avoir démontré jusqu'à l'évidence. Mais cette évidence n'a pas apparu, tout d'abord, aux yeux des constructeurs anglais. Pendant que, chez nous, le créateur des cuirassés s'appliquait à réduire, autant que possible, les dimensions des navires pour en réduire aussi l'équipage, de l'autre côté du détroit, on s'appliquait à conserver, à augmenter encore les anciennes formes, s'imaginant que la masse constituait la force. Ainsi, tandis que les anciens vaisseaux à trois ponts, tels que la *Victoria*, ne mesuraient que 80 mètres de longueur à peine, on a donné, comme nous venons de le voir, des longueurs de 130 mètres au *Minotaur* et de 100 mètres au *Bellerophon*, ce qui a été assez vivement critiqué en Angleterre même par les journaux spéciaux. Dans les comparaisons que nous allons établir, nous ne par-

lerons pas des six premiers vaisseaux qui figurent au tableau, type *Warrior*, insuffisamment blindés, et qui, à notre avis, ne sauraient désormais entrer en lutte sérieuse; nous considérerons seulement les bâtiments, type *Minotaur*, cuirassés complétement comme nos frégates, et les frégates anglaises, type *Bellerophon*, cuirassées partiellement, au centre et à la flottaison.

Or, que voyons-nous, c'est que, pendant que nos vaisseaux ont une longueur de 86 mètres, ceux-ci atteignent jusqu'à 130 mètres soit un tiers de plus. Il en est de même pour les frégates : le *Bellerophon* mesure 100 mètres, pendant que la *Gloire* n'a que 77m89 de longueur; nos frégates nouvelles, type *Flandre*, atteignent à peine 80 mètres. La différence est grande, on le voit. Il en arrive ceci : c'est que le déplacement d'eau est bien plus considérable pour les vaisseaux anglais que pour les nôtres. En voici la comparaison pour les bâtiments que nous venons de citer :

DÉPLACEMENT D'EAU

	Tonneaux
Solférino	6,800
Gloire	5,620
Flandre	5,800
Minotaur	10,060
Achilles	9,360
Bellerophon	7,100

Notre plus grand vaisseau a donc un déplacement moindre de 300 tonneaux que celui du *Bellerophon*, construit sur des dimensions déjà bien réduites. A notre avis, le secret des forces énormes que sont obligées de déployer les machines anglaises pour obtenir des vitesses égales aux nôtres réside en ce fait. Il s'agit, en effet, de mouvoir des masses de 8 à 10,000 tonneaux, et il faut nécessairement déployer des forces plus considérables. C'est, nous le répétons, une cause d'infériorité dans l'état actuel des choses, où un petit navire solide, bien blindé, d'une bonne marche, évoluant vite et muni d'un éperon, pourra toujours avoir raison d'un de ces colosses trop gros, trop lourds pour être vraiment forts. En poursuivant ces comparaisons sur la plupart des bâtiments anglais, sauf les derniers construits, on arrive à peu près aux mêmes résultats.

Ces considérations sont tellement décisives, que nous avons cherché, auprès des hommes spéciaux, à bien nous renseigner sur les faits qui y donnent naissance. On ne peut les contester sérieuse-

ment, car les chiffres sur lesquels nous les établissons sont, de part et d'autre, officiels. Il faudrait, pour arriver à les détruire, imaginer que, d'un côté ou de l'autre, on trompe, on exagère; que l'amirauté anglaise ne dit point toute la vérité, et que notre administration la dit trop. Il est malaisé de nous résoudre à une telle opinion, que nous avons cependant entendu soutenir par des hommes sérieux. Il faudrait en conclure que les rapports anglais, sur lesquels nous avons basé notre travail, dissimulent les résultats vrais, et, nous le répétons, nous répugnons à y croire. Nous y répugnons d'autant plus, que nous trouvons en d'autres circonstances ces rapports très élogieux, très exagérés dans le sens du succès, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, du *Northumberland*, type *Minotaur*, qui, dans les essais du 16 mai 1867, aurait filé 15 nœuds 40 à l'heure, ce qui constitue une vitesse extraordinaire, mais en développant une force de 7,240 chevaux vapeur et en consommant, par conséquent, 14 à 15 tonnes de charbon par heure. Ce sont des résultats dont il ne faut pas s'émouvoir. Nous les trouvons dans le *Naval and Military Gazette*, et cela prouve qu'on ne cherche pas, chez nos voisins, à rien dissimuler, ni en mieux ni en pire. Nous considérons donc comme sérieux les chiffres sur lesquels nous avons raisonné, et comme acquises les déductions que nous en avons tirées en faveur de notre matériel naval.

Toutefois l'importance du déplacement d'eau par rapport à la machine ne saurait seule justifier une marche lente, attendu que, le vaisseau mis en mouvement et la vitesse acquise, la résistance de la carène n'est plus en raison de la masse d'eau déplacée; il y a là une question de forme, et nous y viendrons tout à l'heure, quand nous parlerons de l'*Hercule*. Il était important néanmoins de présenter cette observation dès à présent, afin qu'on ne nous accusât pas de méconnaître un fait élémentaire, mais qui, à notre avis, n'est pas absolument décisif.

VI

Quelque importantes que soient la vitesse et la possibilité de tenir longtemps la mer en pleine marche, pour des vaisseaux de guerre, il y a une autre qualité qu'il leur est essentiel d'avoir dans les conditions actuelles, c'est la faculté de virer rapidement et d'évoluer sur eux-mêmes dans le moins de temps possible. Cette faculté, jointe à une vitesse moyenne excellente, constitue la vraie supériorité des bâtiments les uns sur les autres. Revenant aux expériences faites sous les ordres du contre-amiral Warden, en 1867, par l'es-

cadre de la Manche, nous trouvons que le *Minotaur*, filant 8 nœuds, la barre toute à tribord, décrit un cercle entier en 8 minutes 50 secondes avec un diamètre de 550 mètres. En augmentant la vitesse, la durée de la révolution et le diamètre peuvent être notablement diminués. Le *Bellerophon* évolue en 6 minutes dans des cercles dont le diamètre est de 350 mètres, la barre également au plus grand degré possible d'inclinaison. Le *Lord-Warden* évolue en 6 minutes également, et le diamètre du cercle décrit est de 450 mètres; pour les autres frégates, la durée des évolutions est à peu près la même, variant entre 5 et 7 minutes 30 secondes, en des cercles de 1,200 à 1,800 mètres.

Ici, nous ne trouvons plus à nos frégates une supériorité aussi marquée sur le matériel anglais, que celle que nous avons constatée pour la marche. En effet, nos bâtiments emploient, pour la durée de leurs évolutions, un temps sinon inférieur, du moins à peu près égal à celui que nous venons d'indiquer pour le *Minotaur*, le *Lord-Warden* et le *Bellerophon*. Ils évoluent aussi en des cercles à peu près égaux de 1,200 à 1,800 mètres, étant données les mêmes conditions de vitesse et d'inclinaison de barre. Si nous recherchons à quelle cause on peut attribuer ce fait anormal, nous verrons qu'il tient à ce que les Anglais ont développé outre mesure, peut-être, les dimensions de leurs gouvernails, ce qui peut, dans les mauvaises mers, présenter un danger sérieux. Les anciens constructeurs avaient réduit le plus qu'il leur avait été possible la largeur de cet organe essentiel, et qui, endommagé, laisse le navire à la merci de la mer ou de l'ennemi. Moins il était large, moins il offrait de prise à la lame. L'amirauté française a cru devoir rester en ces conditions et ne point exagérer les gouvernails, et nous pensons qu'elle a sagement agi. Au reste, il suffit que la durée des évolutions ne soit pas plus longue; la vitesse étant plus grande, l'avantage reste toujours au navire qui se meut avec le plus de rapidité. Donc, sous le rapport de la marche comme sous le rapport des évolutions, il demeure constaté que nos vaisseaux ne le cèdent en rien à ceux de nos voisins; aussi, comme nous allons l'exposer, ceux-ci se sont-ils empressés de créer un nouveau type destiné à leur assurer une prépondérance à laquelle ils tiennent extrêmement; ils ont donc construit l'*Hercules*, dont nous parlerons bientôt.

Mais auparavant il convient de dire quelques mots de nos corvettes, de ces bâtiments rapides et légers qui, dans la pensée du gouvernement, sont destinés aux lointaines croisières et doivent, en cas de guerre, faire la course et occasionner le plus grand mal à l'ennemi, en poursuivant au loin les grands paquebots et en paralysant son commerce. De cette idée sont nées les corvettes type *Thé-*

tis. Nous avons critiqué certaines dispositions de ces corvettes, et des améliorations ont été introduites dans leur arrimage. Toutefois, on nous pardonnera de le dire, si nous avons loué sans réserves nos frégates qui nous semblent réussies presque en tous points, nous dirons que, pour ce qui concerne les corvettes, elles pèchent par un point, à notre avis, essentiel, la vitesse. Nous eussions voulu, pour ces bâtiments, qu'ils pussent aller, sans doute, ordinairement à la voile, mais que, le cas échéant, il leur fût possible de franchir de grandes distances en peu d'heures, de poursuivre l'ennemi et de l'atteindre quand même. Or, nous voyons, par les essais de la *Jeanne d'Arc* et de la *Thétis*, que les vitesses acquises à la vapeur se bornent à 12 nœuds. C'est beaucoup, mais ce n'est point assez. Ce sont, sans doute, de solides bâtiments, résistant admirablement au mauvais temps puisque, récemment, la *Thétis*, dans une traversée par mauvaise mer, debout à la lame, avec trois chaudières seulement et une force développée d'environ 1,300 chevaux vapeur, a filé près de 10 nœuds à l'heure. Mais il nous eût paru désirable que ces corvettes pussent, en certaines circonstances, filer 14 nœuds. Pourquoi ne le peuvent-elles point? Parce que, disons-le, leurs machines ne sont pas d'une force suffisante. Elles sont de 450 chevaux seulement, et développent 18 à 1,900 chevaux au plus. Or, est-ce suffisant pour un bâtiment dont le déplacement d'eau est de 3,500 tonneaux? Sans doute, ces corvettes sont destinées à naviguer le plus souvent à la voile, et, sous ce rapport, les vitesses constatées de 8 à 10 nœuds paraissent satisfaisantes; mais il nous eût semblé préférable qu'elles eussent plus de rapidité de marche à la vapeur, et surtout que leur provision de charbon ne fût pas réduite à 250 tonneaux, ce qui ne leur laisse, à toute vitesse, que pour cinq jours de navigation environ à la vapeur. Ce qui nous console un peu, c'est que la série des corvettes anglaises, destinées aux mêmes missions, sans doute, n'offre pas des avantages plus grands. La meilleure et la plus forte, la *Pallas*, ainsi que nous l'avons vu dans le tableau n° 3 ci-dessus, avec une machine de 600 chevaux, et en développant des puissances de 3,160 chevaux, ne file guère que 12 nœuds aussi. La *Pénélope* est dans les mêmes conditions, et la *Favorite*, la *Research* et l'*Entreprise* lui sont encore inférieures en marche. Il est vrai que celles-ci ont des machines beaucoup plus faibles. Trois autres corvettes sont en construction qui seront munies de machines de 800 chevaux. Il est difficile de prévoir ce qu'elles seront.

VII

On voit immédiatement les modifications que l'expérience a apportées dans la construction des cuirassés. D'abord le blindage total, puis le blindage central, puis le blindage partiel, au centre et à la flottaison. C'est d'après ce dernier système que toutes les constructions actuellement en cours ont été commencées. Nous avons parlé, pour la France, des frégates type *Océan*, à 4 tourelles fixes sur les côtés du bâtiment. L'Angleterre, après avoir, à l'imitation des Américains, construit des vaisseaux à tourelles mobiles, type *Royal-Sovereign*, semble y avoir renoncé à cause des défauts nombreux qu'ils présentent, de leur manque de qualités nautiques et des difficultés qu'ils offrent pour le tir. L'amirauté anglaise a porté toute sa sollicitude sur un nouveau type dont l'*Hercules* lui paraît devoir être le plus parfait modèle.

Cette frégate, qui a été mise à l'eau le 10 février 1868, a encore 100 mètres de longueur et 18 mètres de largeur; son déplacement d'eau, en pleine charge, est de 8,530 tonneaux, ce qui est considérable. Ses machines, construites par MM. Penn et fils, sont d'une force nominale de 1,200 chevaux et peuvent développer une puissance de 7,500 chevaux vapeur. Elle est blindée, au centre et à la flottaison de plaques de 15, 20 et 22 centimètres d'épaisseur. Le matelas sur lequel s'appuie cette cuirasse est en bois de teck, en tôle rivée sur une membrure de fer, le tout d'une épaisseur de plus de 1m20. L'armement consistera en 8 canons de 18 tonnes, lançant des projectiles de 220 kilogrammes. Quatre sabords sont en retrait, deux à l'avant et deux à l'arrière, de telle façon que les canons pourront tirer en chasse ou en retraite presque parallèlement avec l'axe du navire. Deux autres canons de 12 tonnes seront disposés sur le pont.

On est effrayé en lisant ces descriptions, et on tremble en songeant combien le génie destructeur de l'homme est fertile en combinaisons. Il ne faut pas trop s'épouvanter pourtant; ce colosse, terrible, sans doute, l'est dans la réalité moins que dans l'apparence. Et, pour qu'on ne puisse nous taxer d'injustice, nous laisserons la parole au *Times*, qui dit, dans son numéro du 11 février 1868, en parlant de l'*Hercules* : « Le grand défaut de l'*Hercules* est qu'il ne porte que pour *trois jours de chauffe* et que, pour rendre sa marche encore plus difficile, il est pourvu de l'immense mâture d'un vaisseau de ligue. Le plus tôt que l'amirauté reconnaîtra qu'il n'y a aucun avantage à construire ces *énormes masses* et à se fier au vent

pour les conduire où l'on aura besoin d'eux, sera le meilleur. Le navire cuirassé n'a besoin ni de voiles, ni de rien qui le gêne; il doit dépendre seulement de la vapeur. Il n'y a pas un seul officier qui ne soit prêt à soutenir cette thèse, qu'aucun de nos navires cuirassés, ancien ou nouveau, n'est capable de s'élever au vent d'une côte sous voiles seulement. »

Personne ne pouvait mieux que le *Times* plaider notre thèse, voilà pourquoi nous lui avons donné la parole. Il justifie avec précision ce que nous avons dit de l'erreur qu'on a commise en créant des masses difficiles à manœuvrer et faciles à couler par le choc d'un éperon. Mais ce n'est pas seulement un écrivain, un journaliste anglais qui pense et parle de la sorte. Nous savons pertinemment que telle est l'opinion nettement formulée de quelques membres et des plus distingués de l'amirauté anglaise. Leur avis est que les formes données à leurs vaisseaux cuirassés sont défectueuses et que les vitesses qu'ils parviennent à acquérir ne peuvent être obtenues qu'en faisant développer aux machines des puissances exagérées, puissances que, dans les essais, les constructeurs de ces machines exagèrent dans un but facile à comprendre.

En regard de l'*Hercules* voyons quelle sera notre frégate cuirassée à quatre tourelles fixes type *Océan*.

L'*Océan*, construit à Brest, a été mis à l'eau le 15 octobre dernier. C'est une frégate de premier rang, à éperon, à fort central blindé de plaques de 16, 18 et 20 cent. d'épaisseur. La flottaison est aussi blindée de plaques de 20 centimètres à près de 2 mètres au-dessus et au-dessous du niveau moyen, ce qui lui fait une ceinture d'environ 4 mètres de largeur. La longueur à la flottaison, en charge, est de 87m 75; la hauteur du seuillet des sabords est de 4m 10, en charge moyenne; enfin, son déplacement d'eau est de 7,160 tonneaux, à peu près le même que celui du *Bellerophon*. C'est donc, quant à présent, notre plus grand et notre plus fort bâtiment à la mer. La cale est divisée par sept grandes cloisons transversales en tôle, en compartiments étanches, destinés à rendre moins dangereux les coups d'éperon reçus au-dessous de la flottaison et à empêcher, en cas de choc, la mer d'envahir tout à coup la cale tout entière. Le fort central, protégé à l'intérieur par des cloisons blindées de plaques de 12 centimètres d'épaisseur, est percé de six sabords, trois sur chaque côté, qui seront armés de quatre pièces de 27 centimètres lançant des projectiles de 216 kilogrammes et de deux pièces de 24 centimètres lançant des boulets de 144 kilogrammes.

Aux quatre angles du fort central, sur le pont, quatre tours fixes s'élèvent un peu en saillie sur les flancs du navire où elles sont ap-

puyées, comme nous l'avons vu pour les corvettes, sur des encorbellements en cul-de-lampe. Ces tours, blindées à l'extérieur par des plaques de 15 centimètres d'épaisseur, recevront chacune une pièce de 24 centimètres rayée, en batterie barbette, qui sera manœuvrée à l'aide d'une plaque tournante. Cette pièce, qui sera placée à une hauteur moyenne de 8m 50 au-dessus de la flottaison, pourra fournir un tir négatif assez prononcé pour frapper, en certaines occasions, un ennemi dans ses œuvres vives, au-dessous du blindage. Les canons des tourelles des corvettes, qui ne sont élevés que de 6m 50, peuvent pointer à 5° au-dessous de l'horizon ; ceux des frégates, à 8 mètres de hauteur, pourront pointer sans doute à 6° ou 7°.

On a beaucoup critiqué ce système de tourelles non casematées; nous-même y avons vu un inconvénient au point de vue des feux plongeants. Mais, en examinant les choses de plus près, on ne tarde pas à reconnaître que, si cet inconvénient existe, pour l'éviter, il faudrait donner naissance à un autre qui peut-être serait pire encore. En effet, avec la rapidité de marche actuelle les vaisseaux passeront toujours très-vite les uns auprès des autres et les feux de la mousqueterie ne pourront durer que bien peu de temps. Or, en laissant ces tourelles à ciel ouvert et en rentrant, comme on l'a fait, les haubans pour les fixer sur le pont, tout le rebord de ces tourelles est libre, et la pièce qui s'y appuie peut y manœuvrer et s'y mouvoir à l'aise dans un arc plus grand que le demi-cercle, de telle sorte qu'à l'avant et à l'arrière, on peut fournir des feux convergents. Cet avantage n'existerait plus si on casematait ces tourelles, parce qu'alors il faudrait que la couverture en tôle s'appuyât sur le rebord extérieur par une ou deux attaches, et la manœuvre en serait gênée. En effet, dans l'état actuel, pour les corvettes, grâce au jeu de la plaque tournante, on ne met que trente secondes pour passer du tir en chasse au tir en retraite. Les feux se croisent, en chasse, à 200 mètres environ. Il est à croire qu'à bord de l'*Océan*, la même manœuvre pourra avoir lieu dans le même temps. Et c'est un point important de pouvoir, en moins d'une minute, tirer vers tous les points de l'horizon d'une élévation relativement très grande. Ces dispositions nous semblent préférables à celles que nous avons vues plus haut pour l'*Hercules*, à bord duquel on a voulu obtenir un résultat analogue en faisant de chaque côté deux sabords en retrait, de façon à pouvoir obtenir des feux parallèles à l'axe du navire. Quoi qu'on fasse, ces feux ne croiseront jamais à l'avant et à l'arrière, et c'est là un grand avantage présenté par la disposition des tours fixes, dont le tir a une amplitude très remarquable.

L'*Océan* reçoit une machine de 950 chevaux pouvant développer une puissance effective de 4,000 chevaux. Ici, comme pour les corvettes, nous dirons que cette machine ne nous semble pas assez forte pour produire des vitesses exceptionnelles. L'*Hercules* possède une machine de 1,200 chevaux qui pourra en développer 7,500. N'y a-t-il pas là une différence énorme et une crainte à concevoir? Encore que nous ayons plus haut constaté que nos bâtiments, avec des machines moins puissantes et moins de force développée, peuvent marcher aussi vite que ceux de nos rivaux, il ne faudrait pas, toutefois, y avoir trop de confiance. Notre frégate l'*Océan* est presque aussi grande que l'*Hercules;* son déplacement moyen n'est que de 1,000 tonneaux inférieur à celui de la frégate anglaise; or, un surcroît de force de plus de 3,000 chevaux est bien quelque chose, et dans un moment critique, lorsqu'un coup décisif serait à frapper, n'est-il pas à craindre que cette infériorité ne soit fatale? Sur ce seul point, un doute peut s'élever; pour tout le reste, construction et armement, l'*Océan* ne le cède en rien à l'*Hercules*, et ces deux types nouveaux, mais, hélas! non définitifs des constructions navales actuelles, n'ont rien à s'envier l'un à l'autre.

VIII

Notre intention était de jeter un coup d'œil sur la marine américaine et sur les marines secondaires de l'Europe, comme nous l'avons fait pour l'Angleterre, afin d'en tirer un enseignement ou une sécurité; mais la carrière que nous venons de parcourir est déjà bien longue, et nous nous arrêtons. Aussi bien, nous croyons pouvoir le dire, sauf l'Amérique peut-être, l'Angleterre est la seule puissance maritime qui puisse nous préoccuper. Or, nous venons de voir qu'aucune inquiétude sérieuse ne peut, quant à présent, venir à notre pays de ce côté. Peut-être un jour ferons-nous une excursion à travers les ports d'Europe et d'Amérique, mais, pour le présent, nous bornons là nos recherches.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit dans nos précédentes études, ce n'est pas sans un sentiment douloureux qu'un homme qui n'est ni militaire ni marin s'aventure au milieu de ces formidables engins de destruction. Il résulte de ce cliquetis d'armes et de fer, et nous éprouvons, comme un bourdonnement qui naît de l'épouvante et de la fatigue, quelque chose de lourd et de terrible comme un cauchemar. Une fantaisie nous avait amené à parler du *Rochambeau*, un devoir de justice nous a obligé de revenir à cette question, de la creuser et de la présenter telle qu'elle est, dans la stricte vérité,

bravant le cruel serrement de cœur qui étreint l'homme de paix au contact de ces instruments de guerre et de carnage. Que de génie, que de puissance, que de ressources dépensés en ces inventions, et, nous le redirons, quelle richesse pour un pays comme le nôtre, si la moitié seulement des sommes et des forces qui y sont consacrées était reportée vers des travaux utiles et producteurs, si les hommes éminents qui appliquent leur génie pénétrant à ces constructions étaient dirigés vers un courant pacifique !

Espérons du moins que, dans la mesure du possible, nous recueillerons le fruit de ces efforts, de ces sacrifices, en conservant la paix, à l'abri de notre force; que cette force même, loin d'enivrer les hommes d'Etat et de les pousser à d'imprudentes tentatives, ne servira, comme nous le disions dès le principe, qu'à rassurer nos compatriotes, nos armateurs, nos négociants; qu'à leur inspirer la confiance et la sécurité, à les engager, à l'abri du pavillon national, à accroître leurs relations, à étendre leur commerce, à répandre au loin nos produits et notre civilisation, et, comme conséquence, à ramener chez nous le bien-être, la richesse et la prospérité. Si nous en arrivons à ce point, si nos armements maritimes nous donnent cette force et cette confiance, nous n'aurons pas trop à nous plaindre des sommes énormes qui y auront été consacrées, puisque nous en recueillerons une compensation suffisante dans la prospérité et dans la paix.

AMÉDÉE MARTEAU.

LE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS

EN FRANCE

LA SOCIÉTÉ CENTRALE

On peut dire que nous prenons goût à la mer, et que nous en comprenons de plus en plus la grandeur matérielle, l'importance politique, les bienfaits comme les dangers, le passé comme l'avenir. De tout temps, elle a pesé sur nos destinées; nos premiers pères, les Celtes, ont choisi ses rivages comme terme de leur émigration; les Normands en ont fait le chemin de leurs conquêtes, les Aquitains le but de leur industrie. La France, en effet, est le grand cap de l'Europe dans l'Atlantique; elle a des côtes sur les deux tiers de sa circonférence; une marine militaire dont la vaillance resplendit surtout dans les trois derniers siècles, et dont l'état-major est comme une noblesse dans l'armée; une marine marchande qui pro-

gresse tous les jours et qui, par une association intelligente et féconde, porte notre pavillon de la Chine au Pérou, du Japon à la Californie, de la Malaisie encore barbare à tous les points de l'Europe civilisée. Si on lutte avec nous dans le cabotage, on ne nous dépasse point dans la grande navigation. De jour en jour, nos rivages se peuplent, et nous comptons déjà plus de cent soixante mille marins qui, tour à tour, montent nos grands vaisseaux, s'embarquent sur nos bateaux à vapeur et à voiles, entreprennent les armements les plus hardis ou se livrent dans nos eaux à cette pêche incessante, fournissant à nos villes de l'intérieur comme à notre littoral une marée quotidienne qui désormais ne manquera plus. Plusieurs millions de nos concitoyens vivent de la mer; elle demande à nos forêts des bois, à nos hauts fourneaux des fers, à nos manufactures des cordages et des toiles, à diverses de nos usines les objets les plus variés, à notre industrie ses produits, à notre commerce ses transports. C'est, en effet, la route primordiale par excellence, plane et directe, certaine quoique périlleuse, toujours ouverte à l'audace et au talent; c'est le grand lien des nations, et l'éternelle émulation des mondes; elle provoque les découvertes, inspire le génie, et entretient dans tous ceux qui l'affrontent des sentiments de solidarité, une confraternité généreuse qui élèvent l'homme à la fois et par l'esprit et par le cœur. La poésie la chante, la science l'étudie, la politique la réglemente; quelques-uns l'aiment, d'autres l'admirent, tous s'y intéressent.

Aussi, de jour en jour, devenons-nous plus familiers avec la mer; à l'époque où les vents frais, où les brises saturées de l'air vif et salubre de nos rivages, où un soleil chaud et splendide, où une nature calme et reposée amènent sur nos côtes tant de baigneurs et de touristes, un air de fête et de bonheur remplace les durs aspects et la morne solitude du reste de l'année. On se presse dans des flots cléments et radieux, on se laisse bercer par une houle inoffensive, on rit, on joue, on se délecte, sans songer assez souvent aux inconstances terribles du plus perfide des éléments. On passe curieusement à côté de nos pêcheurs, de nos marins, de nos douaniers; on coudoie cette population énergique et grave, qui ne sait ni se faire connaître, ni surtout chercher à se prôner, et l'on ne se rend pas toujours un compte assez exact de la vie rude et périlleuse qui succède pour elle à cette placidité des beaux jours. L'homme est ainsi fait qu'il éloigne volontiers la pensée de la douleur et du danger, et qu'une heure prospère, un moment de joie lui semblent l'existence normale de tous comme de lui-même. Et pourtant ce soleil a ses ombres, cette mer ses fureurs; cette vague, qui vous porte dans votre ivresse, en broie d'autres dans leur désespoir. La vie est un

combat, surtout au bord de l'océan, et nous ne devons prendre que comme des trêves les intervalles de la lutte. Aussi est-ce une institution aussi digne que recommandable que cette Société des sauveteurs qui s'est inquiétée si efficacement du sort des naufragés, et qui a pris si vite une salutaire extension, grâce au patronage de trois ministres généreux, et à la protection auguste d'une souveraine qui joint si gracieusement la bonté au courage, et qui a créé comme un ministère de la bienfaisance publique ; admirable pensée qui fonde, à côté du gouvernement qui protége, le gouvernement qui secourt.

Certes, la charité publique n'avait pas attendu la création de la société qui nous occupe pour songer aux naufragés, pour organiser en leur faveur tous les moyens possibles de sauvetage : outre les phares, ces indicateurs bienfaisants et continuels qui avertissent et dirigent le navigateur, l'État avait disposé des engins, les habitants des villes maritimes avaient associé leurs efforts, les matelots, naturellement généreux, s'étaient proposés à l'envi pour prévoir des sinistres trop fréquents, et pour offrir leur concours à l'heure du danger; notre marine de guerre surtout donnait, comme toujours, l'exemple du courage et du dévouement. Mais ces initiatives bornées, ces efforts tout individuels manquaient de liens entre eux, et de moyens efficaces pour propager leurs bonnes œuvres et pour en assurer les résultats. L'Angleterre, depuis si longtemps apprise à constituer des sociétés fécondes, comprit, la première, qu'il était nécessaire de grouper les ressources les plus variées et les forces les plus nombreuses pour vaincre la nature dans ses rigueurs. Avec ses côtes hérissées de récifs, ses détroits, couloirs des tempêtes, ses granits menaçants ou ses terres basses perdues dans la brume, avec sa mer glauque et orageuse, sa population de marins et ses innombrables navires, l'Angleterre était la contrée des naufrages et voyait annuellement jusqu'à quinze cents sinistres attrister sa perpétuelle navigation. Dès 1824, l'un de ces philanthropes si nombreux chez nos voisins, Thomas Wilson, conçut le projet de rallier en une seule compagnie tous les moyens d'action et tous les sacrifices d'argent que jusque-là on éparpillait entre toutes les criques des trois royaumes. Il fonda à Londres une institution dans ce but; malheureusement, malgré la bonne volonté de tous et le courage de quelques-uns, l'insuffisance des engins, l'inexpérience des matelots et surtout la construction non perfectionnée des bateaux de sauvetage empêchèrent la réussite d'une aussi recommandable fondation ; on avait les cœurs, on avait les écus, mais on manquait d'instruments. Quelques accidents déplorables, qui firent périr à la fois les naufragés et leurs sauveurs, découragèrent pour quelque temps les plus louables intentions et les plus généreux élans.

Mais l'esprit essentiellement industrieux et persévérant des Anglais se tourna alors vers la perfection de cette marine nouvelle, la marine des sacrifices et des dévouements. On inventa des bateaux insubmersibles ; on y arrima tous les engins nécessaires pour sauver les hommes et secourir les navires ; on fit servir la poudre, jusqu'alors meurtrière, à porter le salut là où précédemment elle ne portait que la mort ; on disposa des mortiers qui, au lieu de bombes, lançaient des amarres ; on fit enfin tant d'efforts pour se rendre maître de la mer en délire, que la haute aristocratie s'émut, se convainquit de l'utilité d'une si noble institution, et que le prince Albert et le duc de Northumberland se mirent à la tête d'une nouvelle association qui devait porter l'art du sauvetage à son apogée. A l'heure qu'il est, l'Angleterre compte, à son honneur, 185 bateaux de sauvetage, 243 porte-amarres et 402 stations munies des lignes, boîtes de secours et ceintures de sauvetage nécessaires à assurer la vie, si souvent compromise, de ses nombreux matelots.

Cependant, si l'Angleterre, avec sa marine si considérable, ses officiers si expérimentés, ses constructeurs si habiles, son aristocratie si riche et son esprit d'association si développé, a pu accomplir de merveilleux progrès dans son système de sauvetage, que ne doit-on pas de reconnaissance à un petit pays, qui, malgré ses ressources bornées, sa marine restreinte, son peuple héroïque mais peu nombreux, a su faire, au profit de l'humanité, un sacrifice annuel qui l'honore à jamais? Le Danemark a été la première nation qui ait suivi l'impulsion de la compagnie anglaise dans cette voie tout humanitaire ; seulement, avec les passages étroits de ses côtes, la conformation toute particulière de sa terre, ses courants furibonds et ses anses inhospitalières, le Danemark n'a pas eu besoin d'établir sa marine de sauvetage avec de grands bateaux de quatorze avirons et des mortiers qui envoient des câbles à 300 mètres du rivage ; il s'est contenté de se pourvoir en grand nombre d'esquifs légers et rapides, qui peuvent en tout temps naviguer à travers les roches innombrables de ses eaux, leurs bas-fonds si perfides aux grands navires, et courir par le plus court chemin au secours de toutes les détresses et à la recherche de tous les naufragés. Puis, au lieu d'employer de lourds mortiers, c'est par de légères fusées, au jet perfectionné, que les Danois font parvenir leurs amarres sur les vaisseaux en danger. Seulement, ce que l'association eût été trop longue à faire réussir en Danemark, le gouvernement s'en est chargé ; et ses Chambres votent tous les ans, avec l'argent des contribuables, le crédit des naufragés. En Angleterre, l'association particulière a fondé et l'Etat a développé une noble et salutaire institution ; au

Danemark, l'Etat en a seul pris l'initiative, avec l'approbation cordiale de la population tout entière.

En face de ces exemples éclatants, la France, si généreuse, ne pouvait rester indifférente et abandonner, sans un regret presque humiliant, les marins assez malheureux pour se perdre sur ses rivages. Mais si nous avons six cents lieues de côtes sur lesquelles la mer vient chaque jour déferler ses vagues avec tant d'harmonie, si l'Océan, avec ses eaux vertes et houleuses, si la Méditerranée, avec son flot d'azur et d'or, baignent une vaste frontière de nos riches contrées, il faut remarquer aussi que cent routes de terre et de fer, magnifiquement entretenues, amènent plus sûrement au centre de notre pays tous les produits des deux continents et tous les individus curieux de nos mœurs et de notre prospérité. La mer est loin d'être pour la France la route unique, comme pour l'Angleterre, la ressource principale, comme pour le Danemark. Elle a longtemps été pour nous un superflu, sinon un pis-aller. On en dédaignait les richesses, on n'en comprenait ni la grandeur, ni la majesté; on n'y ouvrait que quelques grands havres commerciaux au bénéfice de nos colonies, quelques grands ports militaires au bénéfice de notre gloire. Le monde entier importait en France toutes les inventions de son industrie, toutes les curiosités de ses climats, toutes les matières premières de la nature; et la France n'exportait que ce qu'elle dédaignait de consommer, ou bien quelques-uns des chefs-d'œuvre de son génie créateur qui, avec un bloc informe, sait faire une statue, avec un lingot des bijoux admirables, avec les filaments d'une plante exotique les vêtements les plus variés, avec des cocons la plus merveilleuse des étoffes, avec des minerais les armes les plus perfectionnées, avec des cubes de bois les meubles les plus magnifiques.

Cependant cette supériorité même de notre esprit industriel bornait jusqu'à un certain point notre rôle commercial, et il a fallu deux grands faits pour modifier notre nature et la répandre par le monde : la Révolution et l'émancipation des États-Unis. Dans la première, si notre génie s'est dévoré à l'intérieur, il a grandi à l'extérieur; s'il s'est ruiné avec l'émigration, il s'est enrichi avec la conquête. La seconde, que nous avons tant aidée, a produit quand nous dépensions, et s'est faite prospère et puissante tandis que nos forces s'épuisaient à la lutte. Aussi, lors du retour de nos illusions, quand nous avons compté avec nos désastres et liquidé tant de gloire par tant de sacrifices, il nous a fallu redoubler de courage, de travail et de volonté pour reconquérir la place qu'aucun homme ou aucun événement ne pourra désormais nous arracher. Dès lors, toutes les voies ont été bonnes pour appeler vers nous ce grand

mouvement qui fait la vie des peuples. Nous avons regardé du côté de la mer, et nous avons vu qu'elle pouvait être utile. Napoléon Ier l'avait dédaignée, ou plutôt avait renoncé à user de cet élément, faute d'hommes pour l'exploiter. Ce que ce génie presque universel n'avait pas pu faire, l'émulation nationale, le travail associé, le commerce l'ont fait; nous avons aujourd'hui dix fois plus de navires, quatre fois plus de marins qu'il y a un demi-siècle, et la nécessité nous pousse à les augmenter de plus en plus, à nous inquiéter de leur sort, à leur rendre plus facile leur rude métier, et surtout à les secourir plus efficacement dans leur misère ou dans leurs périls.

Ce sont, sans doute, des considérations de ce dernier ordre qui, dès 1860, ont inspiré à un ministre éminent l'idée de se préoccuper, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, des difficultés et des dangers de la navigation. Ayant parmi les attributions de son département l'entretien des ports et la sécurité des côtes; occupé à provoquer de plus en plus ces œuvres d'art gigantesques, qui combattent la mer dans ses fureurs, et savent suppléer parfois, grâce au génie des constructions, à ce que la nature a refusé à notre pays, c'est-à-dire des havres hospitaliers et protecteurs; tout en portant sa pensée sur l'ensemble d'un aussi grand travail, tout en constatant chez les autres nations les perfectionnements analogues, il s'aperçut qu'on nous avait devancés dans l'œuvre bienfaisante des secours aux blessés de cette guerre perpétuelle contre les éléments, et songeant aux victimes des tempêtes, il songea à en diminuer le nombre. Dès lors il se mit à l'œuvre, se concerta avec les ministres de la marine et des finances, et fit instituer une commission mixte pour étudier l'organisation qu'il avait conçue d'un système complet de sauvetage. Des premiers travaux de cette commission, de ses recherches consciencieuses et générales, de son esprit de sagesse et d'humanité à la fois, est née la société qui nous occupe. L'Etat, déjà chargé de l'agrandissement des ports, de l'éclairage des côtes, du balisage des pertuis; l'Etat, ayant déjà consacré, depuis 1815, près de cinq cents millions au développement du progrès maritime et redoutant une dépense nouvelle et considérable, pensa alors, de même qu'il avait confié à l'initiative privée la création des assurances commerciales contre les sinistres ordinaires, pensa, avec raison, à laisser à la bienfaisance publique l'honneur de constituer la société si précieuse du salut des naufragés. La fortune des armateurs était garantie par des compagnies productives; il fallait sauver la vie des matelots sans profit possible, et par conséquent avec les dons de chacun. Il en sera toujours ainsi des œuvres de charité sociale : fondées par le

dévouement, elles doivent être soutenues par le sacrifice, sous peine de perdre leur grandeur, leur durée et leur efficacité.

Tout en promettant son appui moral, plus encore que son concours financier à la société si nécessaire des sauvetages, l'Etat ne l'abandonna pas, et un de ses plus illustres serviteurs, l'amiral Rigault de Genouilly, accepta la présidence de son premier comité d'élaboration. Le peintre de marine Gudin avait cherché, dès 1852, à organiser un centre et une caisse de secours ; l'idée n'était pas mûre, elle avorta, tant les meilleures choses ont leur époque d'éclosion et de fructification. Mais, après les premières ébauches des hommes spéciaux, après les essais si recommandables de trois villes du Nord, Calais, Dunkerque et Boulogne, après les premières études de la commission gouvernementale, il suffisait, pour fonder une œuvre désormais indestructible, de la persévérance de quelques hommes de bien, parmi lesquels leur modestie nous pardonnera de citer, outre l'amiral que nous venons de nommer, et le célèbre artiste qui, en peignant des naufrages, apprit à secourir les naufragés, MM. de Crisenoy, Delmas, Dumoustier, Hennequin, Lafond, de Montaignac, Revenaz, Reynaud et de la Roncière le Noury. Tel est le groupe primitif auquel vinrent bientôt s'unir les principaux administrateurs de France, et sur lequel s'étendit, avec la vertu d'une participation du cœur, un patronage auguste qui fut aussitôt accordé que sollicité. C'en était fait, le feu de la charité était allumé, et Dieu permet parfois qu'il se répande avec plus de rapidité encore que le feu des passions ; aussi, la société centrale de sauvetage des naufragés, fondée le 12 février 1865, reconnue comme établissement d'utilité publique le 16 novembre suivant, comptait à la fin de cette même année 12,854 souscripteurs, et possédait en caisse la somme de 314,920 francs. Qu'allait-elle faire de cet argent et de ce succès? C'est ici que se manifeste le bon sens tout dévoué de son comité administratif.

Ce comité résolut d'abord de résumer les renseignements acquis, la statistique des naufrages, la constatation des passes périlleuses, des rivages dangereux, des roches perfides, des lieux funèbres enfin où s'accumulaient les sinistres. Il voulut aussi entrer en communication avec les institutions encore en activité, quoique dépourvues de lien et de cohésion, efforts limités, dévouements circonscrits, dont il s'agissait d'étendre les bienfaits. Chaque grand port possédait son escouade de sauveteurs ; quelques-uns avaient même leur héros couvert de médailles. Mais ces signes d'honneur, ces preuves de courage heureux, car on récompense moins les dangers qu'on court que les sauvetages qu'on opère, ces marques d'estime publique

ne multipliaient pas les forces, et surtout ne propageaient pas assez souverainement les exemples. Il fallait une constitution à part, une adresse et une habileté extraordinaires pour réussir dans une pareille tâche; le commun des grands cœurs s'y décourageait. Etre unique dans son dévouement implique un génie spécial pour devenir utile, et les meilleurs patrons ont besoin d'un équipage. Aussi devait-on à la fois se rendre compte des dangers, réunir les moyens d'y parer, indiquer les points de la côte française les plus compromis et grouper les hommes d'expérience et d'audace qui, par leur entente, pouvaient faire merveille. Le comité chargea de cette mission, aussi honorable que difficile, M. le capitaine de frégate Albert. Suivons-le dans son excursion bienfaitrice, et, en décrivant le champ de bataille, nous parviendrons peut-être mieux à pénétrer nos lecteurs de l'importance de la lutte et du mérite des combattants.

Le colonel Albert va d'abord à Barfleur établir un bateau de sauvetage que nous décrirons ultérieurement. Puis il retourne vers le Nord, pour faire une première excursion de Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, c'est-à-dire tout le long de ces côtes pittoresques, accidentées, magnifiques parfois, curieuses toujours, où le flot varie ses couleurs et ses prestiges selon l'état du ciel, de la marée et des vents, où la mer plane et sereine offre aux yeux éblouis l'image de l'immensité, mais aussi où se rencontrent des récifs cachés, des lignes sous-marines de roches, des courants indomptables, des anfractuosités où l'Océan se précipite avec rage, des embouchures de rivières, si admirables au soleil quand les eaux douces se mêlent aux eaux salées, et si terribles dans la tempête quand les vagues y déferlent leur volume considérable et leurs poids colossaux. Tout est beau, dans l'état calme, au bord des mers; tout est dangereux quand les éléments s'y déchaînent. C'est là ce que ne devraient jamais oublier ceux qui aiment ces rivages merveilleux, et qui y viennent passer dans la joie et le repos les saisons clémentes. C'est à eux que les personnes, dévouées à l'œuvre qui nous tient tant à cœur, devraient s'adresser pour les adjoindre à la société de sauvetage, à titre au moins de souscripteurs. M. Albert a visité les maires des communes, les présidents de chambres de commerce, les armateurs et négociants des villes, les principaux habitants des plages, tous ceux qui pouvaient l'aider dans ses recherches utiles et dans sa propagande secourable. Il a rencontré plus d'appuis que d'obstacles, plus de confiance que d'objections; chez les autorités, un concours empressé; chez les populations, une bonne volonté évidente; chez les marins, un dévouement toujours prêt; chez tous, des dispositions favorables. Sa tâche est admirablement commencée, mais il s'agit

aujourd'hui de la poursuivre et de la perfectionner. Il appartiendrait peut-être à certains membres du comité, dont nous avons déjà loué le zèle infatigable, d'employer tous les moyens possibles d'extension et de vulgarisation de leur idée. Pourquoi, à l'exemple d'un homme qui a intéressé l'Europe entière au projet qu'il avait conçu, n'essayerait-on pas de faire des conférences dans les principales villes de France, d'abord celles du littoral, et plus tard celles du centre de notre pays? Ces dernières surtout ont besoin d'être éclairées sur l'œuvre qu'administre M. de Crisenoy avec tant de cœur, et que M. Dumoustier, dans ses rapports annuels, a expliquée avec tant de talent. Que la modestie de ces messieurs ne s'effarouche pas d'une telle entreprise; pour y réussir, ce serait moins la notoriété personnelle qu'un dévouement à toute épreuve qu'il faudrait. Tous les hommes de bien soutiendraient, applaudiraient l'audacieux par charité qui grouperait autour de lui les populations pour leur demander leurs secours et leurs encouragements. L'obole du pauvre serait aussi bienvenue que les dons les plus généreux du riche. Il suffirait souvent d'un discours chaleureux pour obtenir une quête productive; et si M. Albert s'occupe avec tant d'ardeur de l'établissement des bateaux de sauvetage, de leurs équipages, des porte-amarres, de tous les engins de salut, en un mot du personnel et du matériel de la société, que M. de Crisenoy, par exemple, s'occupe de sa bourse, et y fasse affluer cette marée bienfaisante qui, flot par flot, c'est-à-dire denier par denier, la remplira un jour au profit des naufragés et à l'honneur de l'humanité.

Mais revenons à cette tournée si utile pour constater l'état de la question, c'est-à-dire le danger de nos côtes. Dès Gravelines, sur ce rivage ouvert au vent du nord, souvent si rigoureux, et qui, par suite des bancs de Flandre, fait manquer le détroit à tant de navires, le comité de la société avait déclaré l'urgence d'une station de bateaux; M. Albert, après avoir parcouru le pays, conseille l'établissement de plusieurs stations non moins nécessaires : celles d'Audresselles, de Merlimont, d'Etaples, à l'embouchure de la Canche, de Berck, à l'embouchure de l'Authie, plages toujours périlleuses à cause des brisants et des courants du flot. Nous voici déjà au delà du pas de Calais, dans une mer moins resserrée, mais exposée à ces terribles ouragans de l'ouest qui durent des jours et des nuits et qui ne semblent s'arrêter que lorsqu'ils ont fait des victimes. La Somme, à l'estuaire presque aussi considérable que celui d'un grand fleuve, offre aussi des bancs mouvants entre lesquels il est bien difficile de naviguer; il fallait y pourvoir par l'établissement d'aides efficaces, et une nouvelle station fut justement indiquée à Saint-Valery-sur-Somme et dans ses environs les plus pro-

chains, au Cayeux. Descendons encore, et nous arrivons au Tréport, célèbre par ses bains et non moins célèbre par ses naufrages. Plus bas, si Boulogne avait depuis longtemps son bateau de sauvetage, Dieppe aussi en réclamait un, Dieppe, au port contourné et qui semble fuir la mer, Dieppe, aux falaises blanches et escarpées, aux caps aigus, aux courants invincibles pour les navires en dérive. Saint-Valery-en-Caux et Fécamp, aux roches si belles, mais si perfides, ont aussi leurs dangers et devaient avoir leurs secours. Quant au Havre, il était depuis longtemps pourvu ; mais, chose bien triste à dire, lors de la tempête du 1er mars dernier, à la suite de l'échouement du *Lérida*, lorsque des hommes dévoués, l'équipage des sauveteurs, voulurent se précipiter dans leur embarcation insubmersible, ils n'y trouvèrent plus leurs agrès les plus indispensables : d'infâmes ravageurs les avaient dérobés, volant ainsi la vie des uns et l'héroïsme des autres. Ne serait-il pas urgent, pour prévenir un pareil crime, de maintenir partout enfermés ces bateaux si précieux, et de tenir cadenassées leurs maisons d'abri ?

Nous ne pouvons qu'approuver des stations de bateaux à l'embouchure des deux petites rivières de la Touques et de la Dives; mais pourquoi n'en établirait-on pas une autre à l'embouchure de l'Orne, à Ouistreham, par exemple? et pourquoi n'en accorder qu'un seul pour ces parages à Port-en-Bessin, tristement renommé, du reste, par la fréquence de ses sinistres? Nous savons bien que cette côte, qui s'infléchit doucement dans les terres, offre rarement des périls insurmontables; cependant le rocher du Calvados y prend naissance, et ne doit son nom qu'au naufrage célèbre du vaisseau espagnol le *Calvaire* (*el Calvados*). Quand la côte remonte dans la péninsule que forme le département de la Manche, elle demeure de nouveau exposée à ce terrible vent du nord, dont l'action violente finit presque toujours par souffler en tempête. Dès lors, les navires qui ont doublé difficilement le cap d'Antifer ont toutes les peines du monde, s'ils ne peuvent se lever dans le vent, à doubler le cap de la Hague, et ils tombent fatalement vers la langue de Barfleur ou dans l'anfractuosité de Saint-Vaast, ou à la pointe de Cherbourg. Aussi ne manquera-t-on pas d'installer sur ces trois points trois bateaux aux équipages les plus résolus et les mieux exercés. Une fois la Hague dépassée, tous les bâtiments qui traversent la Manche sont presque sauvés, et n'ont encore à craindre, tout au plus, que les côtes du Finistère. Aussi en avons-nous fini avec les grands ports et la navigation de long cours, et n'est-ce plus guère que le cabotage qui fréquente cette sorte de mer intérieure, qui va du Raz Blanchard à Saint-Malo. Ce n'est pas qu'elle ne soit aussi dangereuse que toute autre, surtout si l'on ne peut éviter les Minquiers, plateau

de roches sous-marines qui vous attirent et vous brisent; mais une station à Diélette vers le cap Flamanville, une autre à Ormonville, une autre à Carteret, et plus bas à Granville, à Cancale, à Saint-Malo, suffisent et au delà contre toutes les éventualités; c'est là le soutien et le salut de nos pêcheurs, toujours si hardis, quelquefois si téméraires.

Passons maintenant en Bretagne, la terre rude, aux côtes de granit. Ses rivages sont parsemés d'écueils, sa mer est noire et houleuse, ses brumes sont opaques, ses criques sont des dangers au lieu d'être des refuges, ses trombes de vent y balayent les navires, et pourtant sa population intrépide ne tient compte d'aucune de ces rigueurs, et affronte l'ennemi qui la menace sans cesse. Mais, dans cette guerre acharnée, il faut secourir le courage vaincu, et la Société de sauvetage se propose d'établir sept bateaux de salut entre Saint-Brieuc et Ouessant, cette extrémité de la terre française; ce n'est pas trop pour toutes ces petites îles qui sont des récifs, pour toutes ces embouchures de rivières qui sont des courants, pour toutes ces sinuosités qui sont des gouffres, pour ce rivage tout entier, qui semble une défense naturelle contre une invasion maritime, et dont la grande navigation fuit les eaux dures et les bas-fonds changeants. Tels sont les périls de nos côtes septentrionales, et c'est au milieu de ces périls que vivent, que naviguent, que se multiplient ces marins audacieux, qui ont l'énergie du héros d'Horace, sans s'enorgueillir de leur vertu. Ces hommes, si insouciants de la mort, contournent même le Finistère, peuplent ces rivages rigides, et en partent pour les pêches lointaines; et ce sont leurs retours difficiles, par des temps parfois désastreux, que surveillera la Société de sauvetage dans ses postes avancés des îles de Molène, de Sein, de Groix, sur la pointe de Quiberon et aux passes de Douarnenez, d'Audierne, de Camaret, de Penmarch, de Lorient et d'Etel.

Nous n'en avons pas encore fini avec les dangers de nos côtes, et voici venir un grand fleuve, la Loire, qui parfois s'irrite contre l'Océan et qui lutte avec ses eaux jaunes contre les vertes marées de l'Atlantique. Et pourtant, cette précieuse ouverture dans nos terres nous amène une grande partie des produits américains; on y a creusé un port de première classe, Saint-Nazaire, dont la marine à vapeur nous fait le plus grand honneur; et Nantes, en rivière, reçoit sur ses quais toutes les denrées que les moindres navires y débarquent à l'envi. Il y a encore là affaire au dévouement, et surtout à cette vigilance qui deviendra un jour une sécurité. Aussi M. Albert propose-t-il à Saint-Marc un bateau de sauvetage en permanence, qui aiderait souverainement les efforts de chacun, et qui pourrait devenir un modèle pour tous. Si nous continuons à des-

cendre vers le sud, nous rencontrons d'abord une mer parsemée d'îles, aux pertuis souvent étroits, toujours difficiles; les sautes de vent y sont funestes, les courants y sont pernicieux ; les grands navires s'y font piloter, les petits y courent des dangers incessants, malgré l'expérience de leurs patrons et l'habileté de leurs équipages. Là doit encore intervenir la prévoyance de la Société de sauvetage, et son digne inspecteur lui a confirmé l'utilité de stations à Noirmoutiers, à l'île d'Yeu, à Saint-Gilles et aux Sables-d'Olonne. Plus bas nous avons encore la grande île d'Oléron qu'il faut doubler, et dans un port de laquelle il est nécessaire de trouver des secours en tout temps. Enfin, un autre grand fleuve, une petite mer intérieure, la Gironde, conduit à Bordeaux, la ville commerciale par excellence de nos contrées sud-ouest. Ses abords sont charmants, mais ils succèdent à une mer orageuse et terrible; c'est le purgatoire avant le paradis. Il n'y faut pourtant pas laisser périr les malheureux, et un poste de sauveteurs à la pointe de la Coubre saura y pourvoir. Reste le fond sauvage du golfe de Gascogne, où l'océan semble s'indigner de trouver ses limites, et où il engouffre ses vagues qui, ne pouvant aller plus loin, assaillent avec fureur le marin et son navire. Il est nécessaire en ces endroits redoutables d'accumuler les secours, et ce n'est pas trop d'y avoir des stations perfectionnées au cap Breton, à la barre de Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. La Méditerranée, moins fertile en naufrages, ne paraît avoir besoin que de dix bateaux de sauvetage et d'une quinzaine de porte-amarres ; par contre, l'Algérie, la Corse et nos colonies ne doivent pas être oubliées. Les sinistres qui les affligent nous touchent au cœur comme ceux de nos propres côtes, et déjà la société centrale a aidé le port de Bone, douloureusement averti par un naufrage en vue de la terre, à établir un bateau de sauvetage, auquel, malheureusement, il est arrivé un sinistre le 4 décembre 1867, sans néanmoins décourager son équipage.

En résumé, que faut-il pour obtenir des sauvetages nombreux, ne permettant plus le renouvellement de ces pertes déplorables qui se sont, en neuf ans, de 1856 à 1865, élevées à 1,788 victimes, dont 305 pour la seule année 1865, que faut-il? Le zèle des administrateurs de la société centrale déjà prouvé, le dévouement des marins déjà acquis, la protection de l'Etat déjà obtenue, et surtout la coopération croissante de tous à une institution de charité et d'honneur à la fois, de patriotisme et d'humanité. Et alors on pourra mettre à exécution le système de sauvegarde continue que nous venons d'esquisser; soixante-dix stations de bateaux, dont dix pour nos colonies, et trois cents postes de porte-amarres devront suffire; quarante-quatre embarcations sont déjà en service ou en

installation; trente-cinq sont armées et fonctionnent; mais chacune d'elles revient à 17,000 francs, et c'est ici qu'on a besoin du concours de toutes les bourses et de la bienfaisance de tous les cœurs. Grâce à la générosité de LL. MM. l'Empereur, l'Impératrice et du Prince impérial, qui ont offert plusieurs bateaux tout équipés à la Société, grâce aux recettes de trois ans, on a pu commencer d'une manière véritablement surprenante pour toute autre espèce d'entreprise; mais pour des établissements aussi nécessaires et aussi recommandables que celui dont nous entretenons le lecteur, on voudrait aller plus vite encore, on désirerait faire tout à la fois. C'est au public à le comprendre, et c'est de lui désormais que dépend, non un succès déjà assuré, mais le couronnement immédiat de l'œuvre, son fonctionnement général sur toutes nos côtes, et le sauvetage, sur tous les points, des naufragés futurs. Pourquoi perdre un instant, pourquoi hésiter, pourquoi douter encore? On pourrait croire qu'il ne reste plus qu'à expliquer le perfectionnement des engins, l'insubmersibilité des bateaux, l'efficacité des porte-amarres pour déterminer la quote-part de tous dans les dépenses de la société centrale. Aussi demandons-nous à nos lecteurs d'en reproduire la description la plus succincte, quoique la plus véridique, avant d'exposer la situation actuelle, si encourageante, d'ailleurs, de l'institution dont nous détaillons les bienfaits.

Le choix du modèle du bateau de sauvetage a été l'objet d'une étude approfondie et de nombreuses expériences. Une commission spéciale d'hommes de l'art a été chargée de ce soin si délicat et si important; et tout d'abord, jugeant des essais divers qu'une honorable émulation avait tentés sur plusieurs points, elle a dû reconnaître et déclarer le type anglais supérieur à tout autre. Dès lors, la Société centrale a commandé ses premiers bateaux en Angleterre. Bientôt pourtant nos habiles constructeurs s'efforcèrent d'imiter et même de perfectionner l'invention britannique, et désormais M. Normand, du Havre, et la Compagnie des forges de la Méditerranée, ainsi que celle des chantiers de la Seyne, fournissent à la Société centrale toutes les embarcations dont elle peut avoir besoin. Ces bateaux ont tous le même gabarit : 9 m. 780 de longueur, 2m242 de largeur; ils sont bordés de douze avirons et peuvent porter trois voiles d'une dimension inférieure, quoique d'une assez grande force. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'ils ne sortent que par la tempête, et qu'ils doivent être armés en conséquence. Voilà pour la stabilité; mais la stabilité n'est point leur seule qualité désirable, la légèreté ne leur est pas moins indispensable. Pour y parvenir, on a imaginé un système très-ingénieux, qui les rend à la fois insubmersibles et parfaitement maniables; on les a garnis inté-

rieurement de caisses à air, au nombre de vingt-huit, dont les deux principales sont à l'avant et à l'arrière, quatorze dans la cale, et douze sur le pont. Ces coffres, remplis d'air, sont une amélioration inappréciable sur les essais précédents. Auparavant, on se contentait de remplir la cale de petits fragments de liége dans le but de maintenir à flot l'embarcation en cas d'avaries. Mais ces morceaux de liége pouvaient être atteints par la mer, dispersés, perdus, et le bateau sombrait. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, et les caisses à air, divisées en seize compartiments isolés et étanches, forment, pour ainsi dire, un autre bateau dans le bateau, destiné à prévenir l'engloutissement. Enfin, pour que l'embarcation couverte d'eau par les lames puisse s'en décharger et reprenne son agilité première, au lieu de flotter comme un corps mort, on a établi sur le pont six puits verticaux traversant le canot de part en part, et munis d'une soupape qui ne cède qu'à la pression d'en haut, laisse écouler l'eau qui la charge en l'ouvrant, et se referme d'elle-même quand l'eau épuisée ne pèse plus sur elle. Ainsi, notre bateau, par le poids de trois tonnes qu'il porte et qui le cale, a, d'une part, la stabilité nécessaire pour être gouvernable, et, d'autre part, par son système de caisses à air et de puits à soupape, obtient la légèreté qui l'empêche de couler, quels que soient les embruns qu'il embarque. Cependant, il n'est pas à l'abri d'une de ces lames de fond qui, tout à coup, peuvent le retourner. Pour parer à une pareille catastrophe, on lui a adapté une fausse quille en fer et des tambours à dos d'âne à l'avant et à l'arrière, qui, avec l'aide des caisses à air, tendent, quand il est chaviré, à lui faire reprendre son centre de gravité, commandé souverainement par la quille en fer.

Nous ne trouvons, à ce système excellent, qu'un seul inconvénient, c'est de plonger à la mer tout l'équipage du bateau de sauvetage. Il est vrai que chaque homme est pourvu d'une ceinture en liége et qu'on a installé tout autour du canot un câble, servant à la fois de marchepied pour embarquer et de soutien contre les lames, et qu'enfin deux autres câbles flottent à l'arrière, qu'on peut saisir pour remonter à bord. Quoi qu'il en soit, un homme étourdi par une submersion instantanée n'est jamais à l'abri de la mort, et sans l'énergie de l'équipage, les sauveteurs courraient presque autant de dangers que les naufragés. Du reste, le bateau est parfaitement installé : il a des ancres et des grappins de toute sorte, des avirons de nage et de godille, une lance plombée pour envoyer un cordage à terre ou à bord d'un navire, et une bouée de sauvetage en liége, enfin une ancre flottante, c'est-à-dire un sac conique en toile, amarré au sommet et à la base, de façon que, traîné par le premier

faux bras, il glisse sur l'eau, et que, halé par le second, il se remplisse d'eau et offre une résistance contre la furie du vent ou des lames. Tel est ce bateau modèle, qui, monté par des hommes hardis, gouverné par un patron expérimenté, offre jusqu'à présent les chances les plus sérieuses de succès et a donné déjà maintes fois des preuves de sa supériorité, aussi bien pour traverser des barres que pour naviguer entre des brisants. Du reste, une fois revenu de ses nobles autant que hasardeuses expéditions, notre canot est rapidement halé sur le chariot à trois roues qui l'a amené à la mer, et renfermé dans une maison-abri que l'administration des ponts et chaussées s'est chargée de construire, et où il demeure épargné par toutes les intempéries jusqu'au moment où il doit appareiller dans la tempête, pour son œuvre d'audace et de salut.

Outre les bateaux de sauvetage, l'un des moyens les plus efficaces d'être utile aux naufragés, c'est certainement de leur envoyer une amarre, et d'établir un va-et-vient entre les navires en perdition et la terre ou le canot qui les secourt. Grâce à ce cordage précieux, les hommes exposés à la mort peuvent se sauver tour à tour, et ne sont plus condamnés à ce supplice affreux de voir le salut sans pouvoir l'atteindre. Ici, malheureusement, le bras de l'homme est impuissant, et toute sa force, augmentée de tout son désir, ne parvient pas à servir sa volonté : c'est à peine à quelques brasses, paralysé qu'il est par la violence du vent et par les envahissements de la mer, qu'il pourrait lancer le câble sauveur. Inutiles efforts, incapacité douloureuse ! Il a fallu demander à la poudre sa rapidité et sa puissance. L'Angleterre, comme nous l'avons dit plus haut, a adopté l'obusier ; l'Allemagne, la fusée. Mais l'obusier est bien lourd à transporter, la fusée bien difficile à manœuvrer. Que faire ? Quel moyen choisir ? On était indécis ; on expérimentait les deux modes employés, et on n'en reconnaissait que les défauts, l'application dangereuse, l'altération rapide, l'emploi dispendieux. Tout le monde hésitait ; un seul homme s'était posé le problème d'une invention spéciale, et, après de mûres réflexions, un travail assidu et de nombreux essais, il le résolvait à son éternel honneur, en substituant l'étude du projectile au perfectionnement du projectant. M. Delvigne, le célèbre armurier, inventa donc une flèche le long de laquelle file l'amarre, et cette flèche, de dimensions diverses, peut se lancer avec le mousqueton ou l'espingole aussi bien qu'avec le pierrier ou le canon. Sa portée maxima, au moyen du pierrier, est de 300 mètres ; sa portée minima, au moyen du mousqueton, est de 150 mètres. On la superpose à la charge de poudre, en laissant, en dehors du canon, l'amarre nouée à la flèche et qui se déroule suivant la force de projection. Ainsi, tout homme, avec une de

ces flèches, même au moyen d'un fusil de chasse, peut devenir d'un secours inappréciable à des malheureux qui crient leur détresse, et cette armée modeste, quoique si utile, de nos gardes-côtes, sentinelle vigilante de l'humanité en péril, pourra désormais centupler l'efficacité de ses dévouements. Aussi est-ce à elle que la Société centrale a confié ses premiers porte-amarres; elle en a déjà établi 37 pour mousquetons et 39 à grande portée; et pour les transporter selon les besoins et mettre à l'abri les volumineux appareils de va-et-vient, elle a gratifié chaque poste de douaniers, qu'on chargeait du soin si honorable de manœuvrer ces engins de sauvetage, d'une petite voiture et d'une bâtisse construite en légère maçonnerie. Le tout ne coûte que 1,800 francs d'acquisition et d'installation; mais quand on songe qu'il en faudrait trois cents disséminés sur nos côtes les moins hospitalières, c'est encore une somme de 540,000 fr. à attendre de la bienfaisance publique.

Sollicitons-la donc de toutes les manières, par nos actes, par nos paroles, par notre exemple, par nos efforts. Rappelons à tous que, grâce à l'institution des sauvetages, en trois ans, on a déjà arraché à la mort 211 personnes, et sauvé 69 navires en détresse. Répétons avec reconnaissance que le ministre de la marine a fourni gratuitement des pièces en cuivre, empruntées à ses arsenaux, pour les porte-amarres à longue portée; que le ministre des travaux publics a entrepris l'établissement des maisons-abris pour les bateaux que nous avons décrits; que le ministre des finances a mis à la disposition des sauveteurs le contingent si digne et si dévoué de ses 10,000 douaniers gardes-côtes, et qu'enfin le patronage impérial fait chaque jour de nouveaux sacrifices. Adressons-nous au patriotisme autant qu'à la charité, en déclarant encore une fois que l'Angleterre a dépensé plus de 3 millions, et offre annuellement plus de 800,000 francs de dons volontaires pour l'entretien d'une œuvre en faveur de laquelle nous ne réclamons que 1,500,000 francs, dont moitié sont déjà versés, et que l'institution des *Life-Boats*, malgré les difficultés et les découragements temporaires de son origine, se glorifie d'avoir, en quarante-deux ans d'existence, sauvé la vie à 14,980 personnes. Constatons aussi avec un juste orgueil l'excellent effet qu'a produit partout la création de la Société centrale : les sociétés spéciales de certains grands ports, qui s'affaiblissaient dans leur isolement, ont repris force et espérance; une noble émulation est née du concours actif d'un plus grand nombre d'associés; des chambres de commerce, telles que celles du Havre, de Honfleur et de Marseille, ont doté leur marine d'un ou de plusieurs bateaux de sauvetage; des sociétés, sous le titre significatif de *sociétés humaines*, se sentant soutenues et se voyant imitées, ont redoublé de

zèle et d'activité, à Dunkerque, à Calais, à Boulogne et à Aigues-Mortes; des compagnies annexes se sont constituées à Cherbourg, à Saint-Malo et à Saint-Servan; il n'y a pas jusqu'à la ville de Paris qui n'ait voulu avoir son bateau de sauvetage, placé, sans doute, à l'embouchure de la Seine, la grande route par eau de la capitale. Suivons et propageons ces exemples honorables; la Société centrale nous y aidera par le bulletin si intéressant qu'elle publie annuellement, et que rédige M. de Crisenoy avec autant de talent que de cœur.

Ce bulletin, qui contient, d'ailleurs, tous les renseignements et conseils utiles à l'œuvre, n'eût-il servi qu'à faire connaître les nombreux actes d'intrépidité qui honorent cette élite d'esprits généreux dont notre marine est si fière, que déjà il eût rendu un service éminent à la justice et à l'humanité. N'est-ce pas, en effet, la plus honorable des émulations que celle du bien à faire, que ce combat de dévouement, jamais sans danger, mais souvent sans gloire, que ces actes héroïques qui restaient jadis enfermés dans une conscience unique ou dans une reconnaissance impuissante, dans les larmes d'une mère, dans l'attendrissement d'une femme, dans les félicitations de quelques compagnons d'énergie et de péril? Ces traits magnifiques, dont nous citerons ultérieurement quelques-uns, ne courent plus risque à l'avenir de rester obscurs et oubliés. Grâce aux nouveaux secours que la charité prête au courage, grâce à ces inventions aussi ingénieuses que pratiques qui mettent entre les mains des sauveteurs des moyens presque infaillibles d'assurer leur triomphe final, grâce au concours de fondateurs nombreux, qui soutiennent de leur estime les hommes dignes de servir de modèle et qui propagent de leur parole les faits dignes de servir d'exemple, un jour rien ne restera ignoré dans ces fastes du dévouement, et tous les noms demeureront glorieux qui seront inscrits sur ce livre d'or de l'humanité.

Tout prête d'ailleurs au récit, nous dirions presque à la poésie, dans ces luttes gigantesques de l'homme contre les éléments: le vent souffle en foudre, comme disent les marins, des nuages noirs et déchirés s'amoncellent à l'horizon, la mer brise ses vagues monstrueuses sur des roches qu'elle ébranle et sur des galets qu'elle roule, le sable tourbillonne et aveugle, les embruns jettent des clartés sinistres autant que les éclairs; tous les sens sont attaqués à la fois: les yeux par la poussière, les oreilles par le bruit, l'épiderme par le choc des grains qui se pulvérisent, l'homme ne peut résister et cherche partout un abri contre la tempête. C'est alors que les sauveteurs, qui ont deviné plutôt qu'aperçu un navire en détresse, renferment dans leurs cabanes leurs femmes

et leurs enfants, s'accroupissent sous l'ouragan, se massent vers une embarcation de secours, la poussent en se courbant et rampent glorieusement vers le danger. Puis, ils sautent à bord, s'y cramponnent, s'y installent, bordent les avirons ; mais la mer ne les a pas attendus : une lame fuit en les laissant plongés perpendiculairement par l'avant dans le sable, et l'embarcation reste engravée au milieu des fureurs successives de la vague et du vent. Heureusement la mer baisse, et les marins, que rien ne trouble ni n'épouvante, peuvent relever leur barque et porter leur grelin sauveur. Certes, voilà une scène aussi habituelle que pittoresque, mais où le danger affronté et vaincu peut doubler l'énergie, la résolution et l'entraînement des hommes. Les héros d'un pareil acte s'exhortent à la fois du geste et de la voix, s'unissent, s'entr'aident et triomphent.

Supposez, au contraire, un homme toujours isolé, sans le reconfort de la confraternité, seul de son espèce et de son courage, et affrontant la mort jusqu'à treize fois, sans l'animation de la lutte, sans le prestige de la tempête, sans ce bouleversement des éléments qui éveille notre valeur et dédouble nos sens. Le temps est beau, la mer est calme, un soleil éblouissant dore le clapotis insensible d'une mer sereine, les quais sont pleins de joie, la plage retentit de cris de gaieté, et les baigneurs en grand nombre jouissent de la sécurité la plus parfaite. Cependant, à trois cents mètres de la ligne des varechs, une sorte de tache jaune, qui serpente vers le large, indique un courant dangereux, dont personne des assistants ne se doute. Un imprudent nageur y arrive et fuit comme une flèche, en poussant un cri sourd. Un homme alors, qui plongeait délicatement des enfants dans l'eau, a entendu le cri de détresse et l'a compris. Il ramène ces enfants sur le rivage à leur grand désenchantement, ne prend le temps de rien expliquer, se jette à la mer et nage à pleine brasse vers le danger. Le voilà à son tour dans le courant, il disparaît. Mais ce courant terrible n'est pas encore assez rapide à son gré ; il a aperçu un point noir qui émerge par moments, et il redouble de force pour l'atteindre. L'alarme a été donnée, on le suit avec angoisse, on le voit parvenir à une masse inerte et roulante, et s'enfuir au large avec elle, sans pouvoir, malgré ses efforts, traverser ce fleuve torrentiel qui court vers la haute mer. Que vont-ils devenir? Deux heures durant, roulés dans ce courant invincible, ils dériveront sans cesse, jusqu'à ce que la marée montante les rapporte au rivage, l'un évanoui mais sauvé, l'autre épuisé mais sauveur.

Cet acte n'est qu'un épisode dans l'existence de dévouement du maître baigneur de Lion-sur-Mer. Une autre fois, il sauvait la vie à une famille de trois personnes. Il y a des gens qui s'imaginent que, parce qu'ils s'appuient sur un sable fin, au milieu d'une eau aux

volutes uniformes, unis entre eux par la main et formant un cercle qu'ils croient indestructible, ils se trouvent à l'abri de tout événement fâcheux. Mais la mer monte insensiblement, la lame se développe de plus en plus, le sol se dérobe sous les pieds, les mains se disjoignent d'elles-même, et l'amplitude des vague disperse la famille épouvantée. Heureusement notre baigneur est sur la plage, et successivement il portera secours à chaque personne en péril et la ramènera tout émue au rivage. Une autre fois encore, ce sera un pauvre aliéné qu'on aura eu l'imprudence de laisser barboter sur le rivage, et qui courra vers le danger en plongeant à plusieurs brasses. Notre baigneur le verra, se dirigera rapidement vers lui, luttera avec cet insensé qui se joue de la mort, et le ramènera malgré lui à la vie. Mais ce n'est pas seulement à l'époque des bains de mer, durant les chaudes saisons, que notre sauveteur exerce son dévouement : pendant l'hiver, dans les nuits glaciales et sombres, lorsqu'un bateau pêcheur en retard inquiète tout le pays et émeut toute une famille, il est là, à son poste, écoutant dans l'espace le moindre bruit qui s'élève au milieu des voix monotones de la mer, et, s'il entend la plainte à peine perceptible d'un pêcheur en détresse, il vole vers lui, déchirant ses pieds aux aspérités des roches, dans la direction de celui qui l'appelle, jusqu'à ce qu'il puisse nager vers son salut. C'est ainsi qu'il a successivement porté secours à deux bateaux de pêche dans le brouillard, et à l'équipage d'une bisquine dans la tempête. Eh bien ! cet homme si recommandable, si résolu, si courageux, cet homme qui a treize fois joué sa vie pour garantir celle des autres, cet homme a vieilli, des rhumatismes aigus, suite funeste de ses sauvetages répétés, l'ont rendu incapable de continuer son métier de baigneur; aujourd'hui il est pauvre, perclus, maladif, à la charge de ses enfants, ne recevant guère que des secours d'argent modiques et bien insuffisants. Un bureau de tabac serait sa fortune, son bonheur, et la digne récompense de ses actes ; mais il n'a jamais été fonctionnaire, et nous avons vainement frappé à toutes les portes : au ministère de la marine ; son nom ne figure pas sur les registres d'inscriptions ; au ministère des finances ; il n'a jamais servi dans les douanes ; au ministère des travaux publics ; il n'a jamais appartenu à la marine des ports ou des fleuves. Il ne nous reste plus qu'un seul recours, c'est de recommander le brave Pinchon, Louis-Philippe, de Lion-sur-Mer, Calvados, à ce ministère idéal, celui de la bienfaisance publique, que nous avons évoqué plus haut, et dont l'auguste inspiratrice sait comprendre toutes les douleurs et secourir toutes les infortunes.

Tels sont deux exemples sur mille peut-être, des efforts qu'on a faits en tout temps pour sauver les naufragés. La distribution des

médailles, opérée par nos divers ministères, a démontré depuis longtemps que nous étions toujours la patrie de l'héroïsme et du dévouement, et a offert la preuve la plus évidente qu'il suffit de susciter en France les actes de courage et d'humanité pour les faire naître et multiplier. Aussi l'un des bienfaits de la Société de sauvetage a-t-il été une émulation nouvelle imprimée aux sentiments les plus généreux. Lisez les excellents et véridiques rapports de M. Dumoustier, et vous verrez avec quelle rapidité se sont propagés les actes du dévouement le plus hardi. A peine installés, les patrons et équipages des canots de sauvetage ont tenu à honneur de pousser l'héroïsme jusqu'à la témérité. Ce fut celui de Saint-Malo qui, le premier, eut affaire à la tempête, et sut la dompter à force d'énergie. Pendant la nuit orageuse du 8 au 9 mars 1866, les vents étant déchaînés, les courants précipités, les vagues énormes, un malheureux paquebot à voiles, qui sert habituellement de messager entre Saint-Malo et le Havre, courait tout désemparé vers les Minquiers, ce banc sous-marin qui forme autant de gouffres que de groupes, autant d'écueils que de roches, et qui est justement la terreur de notre marine bretonne. Quoique privé de son beaupré, c'est-à-dire du mât le plus essentiel pour virer, il file néanmoins par le travers des Minquiers, mais pour venir tomber, vers sept heures du matin, au milieu des brisants, à quatre kilomètres du port. Heureusement que ses signaux de détresse sont aperçus par nos dignes sauveteurs: ils lancent leur embarcation malgré la mer en furie et les vagues monstrueuses, doublent les dangers du môle, et mettent le cap sur le navire échoué en grande rade, et que couvrent des lames féroces, qui lui emportent à chaque coup une partie de ses œuvres mortes. Grâce à l'adresse de leurs efforts et à leur énergie combinée, ils atteignent enfin le navire perdu, et en sauvent les trois matelots, le capitaine et les deux passagers. Pourtant, il s'agissait de revenir avec leur proie arrachée à la tempête, et le jusant, les courants et le vent sont contraires. Il leur faut cette fois quatre heures de lutte, de patience et de courage pour faire si lentement le chemin que naguère ils ont parcouru si vite; mais l'habileté du patron et l'indomptable énergie de l'équipage ont vaincu tous les obstacles, et ils débarquent enfin à la cale de Saint-Malo les six hommes qu'ils avaient victorieusement disputés à la mer.

Après ce premier succès, et sans que son exemple fût pour rien dans le zèle ardent des autres équipages, qui l'ignoraient encore, les marins des canots d'Audierne, de Carteret, d'Etel, des Sables-d'Olonne et de l'île d'Oléron rivalisèrent de valeur et d'intrépidité. Les premiers, par un de ces temps détestables, par une de ces mers rudes, préludes affreux de la tempête, sachant que la flotte de pêche

était au large, vont se placer sur la barre pour l'attendre. Le poste est périlleux, une fausse manœuvre peut briser l'embarcation ; il faut autant de sang-froid que de résolution pour se maintenir pendant plusieurs heures contre une chute d'eau qui, d'instant en instant, augmente d'intensité. La flotte apparaît enfin, hésitante et troublée ; pourtant, la présence du bateau de salut donne du cœur à tous, et chacun s'apprête à affronter le danger. Malheureusement, la première chaloupe, emportée par une lame énorme, accoste, en passant, le canot de sauvetage, et lui occasionne de graves avaries. Bientôt après, cette première chaloupe est en rade, mais la seconde reçoit la vague en travers et chavire. Les hommes qui la montaient sont emportés dans les roches, et le canot qui devait les secourir est désemparé. Qu'importe ! Il y aura plus de mal, plus de difficulté, plus de péril, et aussi plus d'honneur. Le canot, malgré ses avaries, se précipite à travers les brisants, gouverne comme il peut, et cependant si bien qu'il sauve les sept hommes, qui désespéraient complétement. A Carteret, ce ne sont pas des pêcheurs dont on assure la rentrée au port, c'est un bâtiment en perdition qu'on aborde malgré lames, vent et marée, et que le patron même du canot de sauvetage, pilote exercé, remet dans la bonne voie et ramène sain et sauf. A Etel, le canot, à peine arrivé, se lance au milieu de l'ouragan au secours d'un navire entraîné vers une perte inévitable, lui jette une amarre, le remorque et le garantit corps et biens. Aux Sables d'Olonne, deux chaloupes de pêche, montées par onze hommes, sont tombées sur un banc de roches aiguës ; chaque coup de mer les démolit et les engrave de plus en plus. Comment les secourir? Aucune barque n'est assez forte pour résister en même temps aux chocs multipliés de la terre et des eaux ; mais, grâce au ciel, le canot de sauvetage est déjà installé, et il suffira pour sauver en deux voyages chaloupes et marins. A l'île d'Oléron, enfin, c'est à la marine de guerre elle-même que nos infatigables sauveteurs ont eu occasion d'être utiles : le cutter de l'Etat le *Martin-Pêcheur* manque à virer en sortant du port, et se voit drossé vers des roches où il se fût inévitablement perdu. Mais le canot de la Cotinière l'a aperçu, force d'avirons pour l'atteindre, l'aide à mouiller ses ancres au large, lui sauve deux hommes tombés à la mer, lui amène un renfort de marins, et participe glorieusement à son sauvetage. Nous avions réservé pour la fin de cette nomenclature d'actes héroïques l'admirable conduite de l'équipage du canot de Gravelines et de son honorable patron Leprêtre ; mais M. Dumoustier a fait un si excellent récit de ce beau trait, dans son rapport du 15 avril 1867, que nous demandons la permission de le lui emprunter tout entier ; aussi bien nous ne pourrions pas le faire en

termes plus émouvants, et nous ne saurions, à coup sûr, tracer un tableau plus touchant et plus dramatique.

Le 17 janvier 1867, une horrible tempête de vent de nord et de nord-est, accompagnée de grains, de neige et de grêle, soufflait depuis trente-six heures. On signale, du grand fort Philippe, un brick bientôt jeté à la côte à un kilomètre et demi, dans l'est du chenal. *Le canot à la mer!* voilà le cri. Le patron, — ah! il faut le nommer, celui-là, il s'appelle Leprêtre! — le patron fait ses préparatifs; les hommes de l'équipage n'étant pas au complet sous sa main, il fait appel à des hommes de bonne volonté : il en fallait cinq pour compléter l'équipage; on répond sans hésiter, tous s'arment de ceintures de sauvetage, on s'embarque. Après des efforts inouïs, le canot parvint à atteindre le brick naufragé, que la mer couvrait entièrement. En même temps un second bâtiment s'échouait à 400 mètres du premier; puis un troisième, une goëlette suédoise, affalée à 2 kilomètres plus à l'est, mouillait sur deux ancres et se trouvait en perdition. Les sauveteurs font passer dans le canot les sept marins composant l'équipage du premier navire. Un de ces hommes, tombé à la mer pendant le sauvetage, respirait à peine. On aborde, et l'on dépose les hommes sauvés; deux canotiers se détachent et vont porter le noyé dans l'abri; les secours prescrits sont administrés, et on parvient à rappeler à la vie le matelot du brick. Pendant ce temps, le canot complétait son équipage et reprenait la mer, devenue plus monstrueuse encore. Il pousse au large, arrive jusqu'au second bâtiment, s'empare des huit hommes qui le montaient, et les amène tous à terre. Qu'allait devenir le troisième navire? La mer, grossie au reflux, était impraticable. Les marins du canot étaient à bout de forces. Cependant, à quelques brasses au loin, cette goëlette appelait à l'aide; quelques lames encore, et hommes et navire, tout allait disparaître! Leprêtre, alors, dans cette exaltation de la lutte, se tourne vers ce navire dont l'appel brise son cœur; il regarde ses compagnons de sauvetage et leur crie : *Allons, garçons! laisserons-nous périr ces frères qui comptent sur nous et nous supplient? Puisque Dieu est avec nous et avec notre bonne embarcation, marchons!* Nous ne changeons pas un mot, messieurs, à ces nobles paroles! L'appel est entendu. Deux des canotiers, exténués de fatigue et de froid, ne peuvent se rembarquer, deux autres se présentent pour les remplacer. Tous se mettent à l'eau jusqu'au cou pour lancer une troisième fois le canot à la mer, qui le repousse, étonnée de la témérité de ces hommes; enfin on domine le flot, le canot part; il atteint le navire et bientôt ramène sains et saufs les sept hommes de la goëlette. De la rive, la population, haletante, suivait ce triple sauvetage; hommes et femmes, s'avançant dans la mer, formaient une chaîne humaine et se passaient de bras en bras, à travers les brisants, ces vingt-deux victimes que le canot, avec tant de vaillance, venait d'arracher successivement à la mort.

Après ce trait sublime de courage, de résolution et de persévé-

rance, nous n'en saurions choisir qui le surpasse, sinon qui l'atteigne, car les circonstances sont diverses si le dévouement est pareil. Que ce soit pour une personne ou pour plusieurs qu'on joue sa vie, l'enjeu est le même, et le mérite est égal. C'est toujours un semblable danger qu'on affronte : le déchaînement du vent et de la mer, les rigueurs, centuplées par la tempête, des équinoxes et de l'hiver, le froid qui paralyse les forces, l'eau qui alourdit les membres, les secousses brutales de la vague qui gênent les mouvements, parfois la nuit qui trompe et les éclairs qui éblouissent, enfin l'inconnu, l'inconnu mystérieux et terrible, une subite augmentation de l'ouragan qui emporte vos voiles, la rencontre contrariée de deux lames qui brise vos avirons, une trombe inattendue, un courant irrésistible, le redoutable abordement du navire en perdition, que savons-nous? tout le contingent de ce royaume de la mort, dont les éléments en furie offrent le terrifiant aspect. Voilà ce que rencontrent, à chacune de leurs sorties, ces canots de sauvetage, qui pourtant ne manquent jamais ni d'équipages ni de patrons ! Voilà ce qui fait l'intérêt que chaque âme bien douée doit porter à ce groupe de héros populaires, si ardents dans leur humanité et si naïfs dans leur abnégation ! Voilà ce qui explique l'honneur que leur accorde et les récompenses que leur distribue la société qui les a réunis et organisés, qui a remis entre leurs mains vaillantes des bateaux, des porte-amarres, des engins de toutes espèces ! Voilà ce qui mérite l'appui de tous et les veilles de quelques-uns !

Et maintenant, laisserons-nous ne procéder qu'avec lenteur, faute de fonds, l'institution si noblement charitable, dont nous avons cherché à prouver l'indispensable utilité ? La laisserons-nous se glorifier, en 1866, avec seulement dix-huit stations installées sur soixante-dix projetées, d'avoir porté assistance à dix-sept bâtiments, et d'avoir sauvé trente-deux naufragés, en 1867, avec vingt-neuf stations, d'avoir secouru trente-huit bâtiments, et rendu à la vie quatre-vingt-onze désespérés ? La laisserons-nous énumérer chaque année les actes prodigieux de dévouement de ses membres actifs, les canotiers du sauvetage, et augmenter la légende glorieuse de ses divers bateaux, sans aider immédiatement à les multiplier ? Non, certes ! Il y a, en France, plus de quinze mille personnes qui doivent coopérer à une pareille œuvre. Qu'on cherche, et on les trouvera. Ne sommes-nous pas une des nations les plus charitables de la terre ? N'avons-nous pas créé une foule d'institutions de bienfaisance, pour les malades, pour les convalescents, pour les blessés de la guerre et du travail, pour les pauvres, pour les enfants, pour les aveugles, pour les sourds-muets ? Ne sommes-nous pas la patrie des saint Vincent-de-Paul, des de l'Epée, des Larochefoucauld-Lian-

court? Il n'est besoin que d'évoquer de semblables exemples pour exciter de fructueuses imitations. On a amplement pourvu aux infirmités et aux misères humaines; on a partout concouru de sa bourse et souvent de sa personne à tant de sociétés d'assistance, qu'il suffit de les annoncer pour les faire réussir. Or, en est-il une plus nécessaire et plus louable que celle qui secourt et sauve les naufragés? N'est-elle pas comprise et approuvée par tous? Outre l'Angleterre, le Danemark et la France, n'est-elle pas imitée aujourd'hui par l'Allemagne, par la Prusse, par la Hollande, et même par la Chine? Ne peut-on pas compter qu'elle sera incessamment adoptée et instituée dans tout pays civilisé? Eh! bien que la France donne l'exemple d'une installation spontanée de tous les secours possibles. Donnons aux personnes si méritantes qui, de leurs deniers et de leurs efforts, ont fondé une œuvre si utile, les moyens de l'achever instantanément. Qu'aucun marin en péril, à cet instant suprême où il prie Dieu de le sauver, ne puisse accuser notre indifférence. Ecoutons notre conscience, satisfaisons notre cœur en faisant, dans nos aumônes, la part des naufragés. Apportons tous notre obole annuelle à la Société centrale. Adressons-nous à ceux qui ignorent encore sa fondation, exhortons-les à se joindre à notre coopération personnelle; ne négligeons ni les instances ni les prières. Que toute âme pieuse, au nom de la Providence, que tout philosophe, au nom de l'humanité, que tout homme, au nom de son frère en danger, gratifie de son concours, quelque modique qu'il soit, une œuvre nécessaire et bénie, et souvenons-nous que si nous n'avons, sur la terre, qu'un temps limité pour faire le bien, Dieu, dans le ciel, a l'éternité pour nous en récompenser.

JULES DAVID.

LES

ORATEURS DE LA RESTAURATION

LE GÉNÉRAL FOY

Si vous vous donnez jamais le mélancolique plaisir de revoir dans les cartons de quelque bibliothèque ou de quelque collection les hommes d'Etat marquants de notre siècle, diplomates, publicistes, orateurs, après que vous aurez feuilleté l'Empire et les premières années de la Restauration, après Talleyrand, Lainé, Bonald, de Serre, Benjamin Constant, Royer-Collard, peut-être vous arrêterez-vous à une figure toute différente de celles que vous aurez vues d'abord et d'un tout autre caractère. Le portrait que vous aurez sous les yeux n'a pas les lignes sévères et quelquefois un peu sèches auxquelles on reconnaît les hommes d'étude et de méditation ; par la vigueur de ses contours, par son expression franche et décidée, par je ne sais quoi de résolu, il accuse plutôt l'homme d'action. Restituez seulement à cette physionomie certains accessoires qui lui manquent, sachez lui donner la décoration convenable, elle vous

rappellera sur-le-champ le beau type militaire de la République et du Consulat. La figure est à la fois mâle et intelligente.

Pourtant elle n'aura pas la même puissance sur tous ceux qui la regarderont; elle n'éveillera en eux ni les mêmes sentiments, ni les mêmes idées. Les uns, les plus jeunes, trouveront sans doute à la voir ce plaisir artistique qu'on éprouve devant un beau tableau, mais ils ne la reconnaîtront pas. Le nom même qui l'accompagne, sans leur être tout à fait étranger, leur remettra seulement en mémoire un talent autrefois renommé, une de ces anciennes réputations qu'on n'a pas pris la peine de raviver, qu'on a laissé s'éteindre et s'en aller tout doucement. S'il se joint à ce souvenir quelque autre souvenir, ce sera celui d'un tombeau où l'on menait encore les provinciaux et les curieux il y a vingt ans, où l'on ne va plus aujourd'hui. L'impression sera tout autre sur un contemporain de la Restauration. Quiconque s'est cru sauvé avec toute la France le 5 septembre 1816, quiconque a détesté d'une haine cordiale Marcellus et la Bourdonnaye, le *Conservateur* et la *Quotidienne*, Piet et sa réunion; tout bon libéral qui admirait MM. Comte et Dunoyer, qui saluait avec respect MM. Jay, Etienne et Tissot, qui attendait avec impatience sa *Minerve*, son *Censeur* ou ses *Lettres normandes*, ne passera pas légèrement sur ce portrait. Vous aurez même à le revoir comme une émotion et comme un retour de jeunesse si vous avez fait partie de cette génération militante de 1820 qui adorait le mouvement et le tapage. Alliez-vous au Palais-Royal, nécropole du Paris moderne, centre vivant et bruyant du Paris d'alors, pour jeter un regard sympathique sur Lemblin, à l'heure où s'y cambrait en longues rédingotes bleues la foule superbe des officiers à demi-solde? Escortiez-vous la chaise à porteurs de M. de Chauvelin, au risque d'échanger quelques coups de canne avec les gardes du corps sur le Carrousel ou sur la place Louis XV? Vous vous souviendrez, en revoyant cette image, d'un de vos enthousiasmes les plus vifs. Vous en avez vu l'original, vous le reconnaîtrez, vous le nommerez! C'est Foy! c'est lui! *Le général Foy, le Démosthènes français, le défenseur de nos droits et de nos libertés*! Lui dont vous saviez par cœur les traits d'éloquence patriotique! Lui qui parlait si bien contre la censure, contre les missions, contre la guerre d'Espagne, contre le ministère; dont la mort vous a consternés. Vous avez suivi ses funérailles calmes et menaçantes, comme votre père avait suivi celles de Mirabeau; vous avez souscrit au million de la reconnaissance; malgré la brume et la pluie de novembre, vous n'avez pas manqué un seul des innombrables discours prononcés sur sa tombe, qui tous, avec la même solennité et la même candeur, lui promettaient une gloire inaltérable, un souvenir éternel. Que de promesses vaines!

Quel silence après tant de bruit! Cette gloire et ce souvenir ont bien duré trente ans.

N'accusez personne. Nous oublions facilement, nous sommes assez dédaigneux des réputations que nous n'avons pas faites et des mérites qui ne sont pas les nôtres; mais cette indifférence ou cette prévention sont-elles donc la seule cause du déclin de certaines renommées et de leur évanouissement rapide? Est-ce notre faute à nous si, dans ces deux volumes qui le renferment maintenant, dans *cette urne chétive*, comme dit le poète, Foy ne se retrouve pas tout entier? Si nous n'y sentons plus ce qui remuait le cœur de ses contemporains, cette beauté qui les touchait, cette puissance qui les entraînait? Foy subit le malheur commun à tous les orateurs de tous les temps, ceux du nôtre exceptés, on le lit, il faudrait l'entendre. Le lecteur ne sait plus, ne saura jamais ce qui ravissait l'auditeur. Que lui disent ces pages froides et muettes? Où est l'homme, son geste, son regard? Où sont les modulations, les menaces, les caresses, les ironies, les mille expressions de sa voix flexible? Qu'est devenue cette partie scénique de l'éloquence où il excellait, mais dont le charme est passager, immédiat; dont l'enchantement cesse dès qu'ont cessé de résonner les derniers mots d'un discours? Lorsque nous étudions quelque orateur célèbre d'autrefois, rarement nous le trouvons égal à sa renommée. Cet artiste au talent divers, qui représentait son œuvre et la mettait lui-même en action, n'a laissé qu'un livre; comment estimer tout le reste? Pour combien comptait ce jeu, ce talent d'acteur dont il ne reste plus de traces que la tradition et le ouï-dire? Ni l'induction ni le sentiment ne peuvent nous le rendre. Autant vaudrait chercher à nous faire une idée précise de ces vieilles réputations de théâtre que les amateurs ne cessent de nous vanter sans que nous puissions jamais comprendre au juste ce qui les faisait si grandes ni ce qu'il y avait en elles pour exciter tant de cris et tant de transports. Quiconque parle et doit à la parole ou tout ou partie de sa gloire fera bien de se rappeler les vers touchants de Schiller :

Subitement, sans laisser de traces, s'évanouit le talent de l'acteur,
Ce charme qui tout à l'heure tenait tout nos sens,
Tandis que l'œuvre du ciseau ou le chant
Du poète vivent encore après des centaines d'années.
L'enchantement cesse dès que l'artiste a disparu :
Comme un son meurt dans l'oreille,
Ainsi se dissipe la création rapide d'un instant,
Aucune œuvre durable ne protège sa réputation [1].

[1] Inauguration du théâtre de Weimar, prologue du *Camp de Wallenstein*.

Il est une autre loi rigoureuse à laquelle l'orateur politique est soumis quoi qu'il fasse. Son fonds même, ce qui reste de lui, quand le prestige de l'action s'est évanoui, n'est pas inaltérable, tant s'en faut! Ce fonds a des parties faibles sur lesquelles le temps exerce son pouvoir. Les arts qui ont pour unique objet les idées éternelles, ceux qui n'admettent rien qui change, rien qui passe, défendent victorieusement les œuvres qu'ils inspirent; elles ne subissent ni affaiblissement ni diminution; elles résistent de toutes pièces. Mais l'éloquence politique, à qui n'est pas permis ce culte désintéressé de la beauté et de la vérité absolues, ne donne pas à ce qu'elle produit cette invincible solidité. Ne doit-on pas, lorsqu'on la sert, servir aussi des intérêts, des systèmes, des passions? N'est-on pas contraint, quand on serait Démosthènes, Cicéron, Chatham ou Mirabeau, de plier jusqu'à un certain point sa volonté et ses sentiments personnels aux convenances d'un parti, comme sa force aux exigences subalternes des affaires? N'est-on pas l'esclave du moment, de l'occasion? Ne faut-il pas, enfin, se résigner à penser, à dire des choses de peu de prix qui ne resteront pas, qu'on ne sentira, qu'on n'admirera plus, qui bientôt seront lettre morte pour tous, si ce n'est pour l'érudit et pour l'historien? Un demi-siècle, et le changement est opéré! Alors, ce qui donnait à l'orateur le plus de prise et d'action sur les hommes de son temps est précisément ce que nous ne comprenons plus ou ce qui nous émeut le moins. Les causes accidentelles de son succès ont perdu leur énergie, nous ne savons plus le secret de sa puissance. Alors aussi, s'il ne vous suffit pas de le lire, si vous voulez le revoir et l'entendre, rappelez les années en arrière, replacez-le au milieu de ses auditeurs attentifs et suspendus à ses lèvres, retracez-vous des scènes auxquelles vous n'avez pas assisté. Rallumez des passions éteintes, et ressentez-les s'il se peut; renouvelez par la pensée des luttes dont les antagonistes, vainqueurs ou vaincus, ont été touchés par la même main et reposent depuis longtemps. Ayez enfin une vision semblable à celle du prophète, lorsque des ossements desséchés et jetés confusément se remuant et se rapprochant d'eux-mêmes, une foule vivante et bruyante se leva tout à coup et ne cessa de s'écouler sous ses yeux.

Qui fera le miracle? Tant de puissance n'est donnée à personne. Nous voyons à peine le présent et nous ne le comprenons pas, est-ce pour nous faire de ce qui n'est plus une image si vive et si frappante? Contentons-nous à moins. Ce qu'on peut retrouver du passé est peu de chose, quelques traits seulement; la couleur, l'éclat, la vie, tout le reste s'est fané, s'est évanoui. Toutefois ce peu, ces quelques lignes à demi effacées et ces contours douteux ont encore un prix inestimable; sans eux, l'histoire garderait à peine le souve-

nir de deux ou trois grands noms. Elle ne se comprendrait plus, surtout quand il s'agit d'hommes comme Foy, qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, un peu plus près ou un peu plus loin de nous, n'eussent pas marqué si fortement, ou bien eussent marqué d'une tout autre manière.

I

Les premières années de la Restauration, si remarquables d'ailleurs, sont mémorables pour l'histoire parlementaire. Qui eût dit qu'après l'Empire, notre nation, déshabituée de la liberté et de la pensée, se trouverait tant d'hommes capables de pensée et propres à la liberté? Ce fut pourtant ce qui arriva. La France appela des réserves intellectuelles qu'on ne lui connaissait pas et qui parurent tout à coup, comme cet or qui se cache pendant les temps difficiles, qui sort de lui-même dès que reviennent le calme et la sécurité. Les premières législatures qui se succédèrent de 1815 à 1820 offrirent un concours inouï de grandes intelligences. Où chercher une telle réunion de publicistes, de philosophes, d'écrivains, d'orateurs? On est émerveillé de ces noms pris au hasard et rassemblés ainsi du premier coup; il semble que plusieurs générations nous prêtent à la fois leurs hommes de talent et qu'on voie les derniers rayons du XVIIIe siècle se fondre dans la clarté du XIXe renaissant. Rien de vital, rien d'essentiel n'a péri pendant le temps intermédiaire abandonné à l'ombre et au silence; le regain de l'immortelle Constituante a seulement attendu pour jeter ses pousses vigoureuses une terre plus libre et un ciel plus clément. Durant cette période où il fallait parler de loin ou se taire, la pensée endormie de la Révolution n'a rien perdu de sa force; elle se réveille plus reposée, plus calme, plus maîtresse d'elle-même et plus propre à l'œuvre qu'il lui fallait entreprendre. Il n'y avait pas de temps à perdre et les Chambres n'en perdirent pas; les villages de l'Alsace et de la Lorraine fumaient encore, et les étrangers entraient par toutes nos portes rompues lorsque les discussions commencèrent au Palais-Bourbon. Elles durèrent sans faiblir jusqu'à la fin de 1818, jusqu'à ce que le système parlementaire fût établi avec tout son réseau de lois organiques.

Quand on parcourt aujourd'hui les débats trop longtemps oubliés de ces premières sessions, on s'aperçoit qu'ils le cèdent à peine en grandeur et en éclat aux débats de nos assemblées révolutionnaires, mais on observe en même temps avec quelque surprise que, parmi

les orateurs illustres qui s'y étaient signalés, il n'en était encore en 1820 aucun qui fût véritablement populaire.

Ils l'étaient tous, si l'on veut appeler popularité une notoriété s'étendant seulement à quelques milliers d'intelligences. Dans un monde distinct, restreint, chacun d'eux avait ses partisans et ses admirateurs. Certains discours étaient attendus, lus, commentés avec ardeur par la bourgeoisie de Paris et de nos grandes villes; d'autres allaient inquiéter ou rassurer les cabinets de l'Europe attentive. Souvent même, un courrier sortant le matin de l'hôtel silencieux de quelque résident étranger, de Pozzo di Borgo ou de sir Charles Stewart, emportait à franc étrier le compte rendu d'une séance de la Chambre, à Vienne, à Carlsbad, à Berlin, jusqu'à Pétersbourg, car il n'était aucune cour où l'on ne suivît avec anxiété l'expérience dangereuse tentée pour la seconde fois parmi nous. Mais si des suffrages de salon, si l'admiration d'un parti, d'une école ou d'un cercle ne suffisent pas pour rendre populaires, s'il faut, pour l'être dans la véritable acception du mot, une réputation qui dépasse ces limites étroites, ni Royer-Collard, ni Biran, ni Lainé, ni de Serre, ni Constant ne l'étaient et ne pouvaient l'être. La foule qu'absorbent les soins et les inquiétudes de chaque jour ne les connaissait pas et ne savait pas leurs noms; le grand nombre qui n'aime pas la pensée, que le langage de la raison pure ne touche guère, à qui il faut, si on veut le prendre, les passions, leur mouvement et leurs images, n'avait pas suivi ces remueurs d'idées jusque dans leurs méditations abstraites. Il ne devinait pas ce qu'il avait fallu de savoir et d'éloquence pour lui donner un régime nouveau. Occupé à ce travail manuel qui réparait nos désastres et payait notre rançon, il ne s'était pas aperçu qu'on le faisait passer de la servitude à l'état politique, et les rares moments de loisir qu'il dérobait à son labeur n'étaient pas assurément pour des questions inconnues et des parleurs incompréhensibles; il les donnait aux regrets, aux désirs, aux passions qui le tenaient tout entier.

De tous les sentiments qui l'agitaient alors, le plus puissant, comme on sait, était celui de la honte et de l'humiliation; la France vaincue ne s'était pas résignée. Tout a été dit sur la réaction patriotique de 1815, et pourtant on ne saurait jamais assez dire si l'on voulait donner une juste idée de sa violence; pour bien juger cette époque complexe, le plus sûr moyen serait de prendre comme guide et de suivre dans ses diverses manifestations cet honneur national exalté, surexcité. Partout on le retrouve et sans cesse il agit, à découvert ou sourdement; il se mêle à tout comme cette amertume qui semble corrompre pour le malade tout ce qu'il touche et tout ce qu'il veut boire. A vrai dire, la douleur de notre humiliation était univer-

selle, le peuple surtout la ressentait si violemment que rien ne pouvait l'en consoler ni l'en distraire; quels étaient d'ailleurs les souvenirs et les idées qu'éveillait en lui son désespoir, la première histoire venue de la Restauration peut le dire.

Un autre sentiment, moins noble mais aussi général et presque aussi violent, était la peur haineuse de l'aristocratie. Il faut avouer que, dans la classe moyenne, cette haine était étroite et mesquine. Quelque peu qu'on eût laissé ou rendu à son ancienne ennemie, la bourgeoisie semblait trouver que c'était encore trop. Les plus grands noms de l'ancienne noblesse avaient reçu la pairie héréditaire, nouveauté odieuse! Aux autres, il restait un titre, des armes, quelques morceaux de terre, une bribe du *fundus avitus*, peut-être une gentilhommière avec les prétentions qu'elle comporte; vieilleries, choses surannées! Les hommes les plus attachés au système représentatif, ceux qui le comprenaient le mieux, ne pouvaient prendre sur leur invincible instinct d'égalité d'en subir les conséquences. En théorie ils reconnaissaient la nécessité d'un troisième pouvoir, et dans la pratique ils ne cessaient d'en gêner l'établissement. Convient-il de donner un nom sérieux à cette pure inconséquence? A peine si l'on peut appeler haine qui ce ressemble tant à la jalousie. Quel autre ressentiment que le ressentiment séculaire de la multitude! Quelle sincérité et quelle profondeur d'aversion! Telle était l'animation du peuple des petites villes et des campagnes contre le noble revenu, qu'on peut, sans crainte d'exagérer, la comparer à la fureur de la plèbe romaine contre les patriciens lorsque ceux-ci voulurent lui reprendre ses terres.

Il y a sans doute une singulière différence et une entière disproportion entre un mécontentement en apparence inoffensif, se manifestant par le vote de quelques censitaires dans de pauvres colléges électoraux de canton, et les luttes agraires du temps des Gracques. Où est le peuple lui-même envahissant le Forum, grimpé sur les arbres et sur les toits, débordant sur les rues, les places et les basiliques voisines, « mugissant comme la mer de Toscane ou les chênes du Garganum »? Où sont les cités venues en corps pour donner leurs suffrages et le soutenir à coups de pierre et de bâton? Notre première révolution ou les élections anglaises peuvent seules nous retracer ces scènes d'une grandeur sauvage. Pourtant, si on ne se laisse pas abuser par ce que l'antiquité a toujours de majestueux et de théâtral, il faudra bien reconnaître que la haine de l'aristocratie avait chez nous la même racine qu'elle avait eue à Rome et pouvait, à la longue, y produire les mêmes fruits. Le propriétaire moderne possesseur de terres confisquées redoutait la revendication qu'avait subie le plébéien, acheteur à vil prix de la terre

conquise. Ses craintes n'étaient pas fondées, nous le savons, mais lui, le savait-il? L'acquéreur de bien national avait pour se rassurer les stipulations formelles de la Charte et les déclarations réitérées du roi le plus prudent qui fut jamais; au fond que valaient pour lui ces promesses? N'entendait-il pas tous les jours les plaintes ou les menaces de ceux qui ne pouvaient oublier ce qu'ils avaient été ni renoncer à ce qu'on leur avait pris? N'était-il pas obsédé par les insinuations, les exagérations, les cris d'alarme et les terreurs simulées de son journal ultra-libéral? Tout ne conspirait-il pas pour entretenir et aggraver son inquiétude mortelle? On se ferait à peine une image trop forte si l'on se représentait les paysans de cette époque la main sur leurs fusils, sur les houes et les fléaux, ces armes de la Jacquerie, tous prêts dans quelques provinces reculées à recevoir ainsi l'*Ancien* qu'on leur annonçait tous les jours, dont les ormes de l'avenue seigneuriale semblaient attendre la chaise de poste et qui le lendemain allait venir redemander son château, ses droits et son domaine. L'amour effréné du possesseur pour son champ fut alarmé au point qu'un demi-siècle de jouissance paisible ne l'a pas rassuré tout à fait : de là, cette haine furieuse de l'aristocratie pendant la Restauration; de là, ce ressentiment implacable qui de nos jours n'est pas éteint, et qui, dernièrement encore, s'est manifesté par des éclats d'une violence si étrange et si inattendue.

Je m'excuserais, en parlant de cette époque, de rappeler des dispositions et des tendances générales déjà bien souvent rappelées si elles n'avaient préparé le succès de Foy et ne le faisaient comprendre. On ne saurait douter de leur irrésistible influence quand on voit combien leur ont été redevables les écrivains de la Restauration les plus lus et les plus admirés. Ce sont ces deux sentiments populaires qui ont soutenu Béranger et Courier, qui, pour ainsi dire, les ont portés et ont doublé leur puissance réelle. Grâce à ses odes, qui exaltaient sans mesure notre gloire militaire, et à certaines chansons satiriques, le premier était déjà célèbre en 1820. Depuis longtemps, on le savait par cœur à Paris; on le chantait dans les provinces les plus reculées, dans les moindres villages, partout où se trouvait un soldat retraité, un licencié de la Loire, un libéral ou un républicain. Si l'on eût prêté l'oreille à ces voix qui, le dimanche, sortent des tonnelles rustiques et des cabarets à branche de houx dans lesquels le paysan se repose, on eût entendu le chœur discordant chevroter la *Vivandière*, ou le *Dieu des bonnes gens*, ou la *Marquise de Prétintaille*, ou l'*Aveugle de Bagnolet*, ou le *Champ d'asile*. Déjà commençait pour lui cette adoration qui, plus tard, devint un respect traditionnel et qui a duré jusqu'à sa mort. Courier, talent trop fin pour agir par l'enthou-

siasme et les sentiments violents, allait devoir bientôt son immense réputation et l'admiration sans bornes de la bourgeoisie aux attaques malignes et aux traits perçants lancés contre l'aristocratie dans ses lettres de Veretz. Pourquoi ces deux idées, qui firent la fortune littéraire d'un chansonnier et d'un pamphlétaire, n'eussent-elles pas suffi à faire la popularité d'un orateur? Pour un homme de grande intelligence, comprenant la profondeur et la vivacité des sentiments de la multitude, l'occasion n'était-elle pas séduisante? Le succès ne récompenserait-il pas le premier parleur habile qui ferait profession de les exprimer, de les défendre, de les exalter à la tribune? qui aurait le courage de dire tout haut et sans cesse dans la Chambre ce qu'on disait, ce qu'on chantait, ce qu'on imprimait partout ailleurs? Et si cet homme entreprenant avait la force de soutenir son rôle, le rôle même ne devait-il pas lui faire un de ces noms si célèbres, qu'ils sont dans toutes les bouches, que tout le monde connaît, montre du doigt et nomme celui qui les porte?

On demandera sans doute pourquoi, à la fin de 1819, après tant de législatures écoulées, dans une Chambre où ne manquaient ni les ambitieux ni les gens de talent, personne ne s'était encore emparé de ces moyens de popularité. Il faut croire que le courage ou la volonté avait manqué à ceux qui auraient eu la force de s'en servir; il faut se rappeler aussi que leur tentative eût été inutile : le temps propice n'était pas venu. L'opposition radicale n'avait pas encore la puissance nécessaire pour soutenir celui de ses orateurs qui se fût constitué l'adversaire systématique de la noblesse et l'interprète du sentiment national. On pouvait, comme l'avaient fait à diverses reprises M. Dumolard, MM. Bignon, de Chauvelin, d'Argenson, Martin de Gray, vanter l'ancienne armée et *les braves*, réclamer pour eux en quelques occasions, se plaindre assez timidement des passe-droits faits pour les Vendéens et les émigrés; mais il n'eût pas été prudent de parler trop longtemps, ni avec trop de suite sur ce sujet délicat. La grande majorité de la Chambre n'eût pas permis une apologie continuelle de l'armée lorsque le souvenir du 20 mars était encore dans sa mémoire indignée, lorsque Ney venait d'être jugé; elle croyait avoir assez fait en votant la loi militaire de 1817. Jusqu'en novembre 1818 et tant que les étrangers n'eurent pas évacué notre territoire, elle se fût opposée aussi, avec quelque raison, à ce qu'on réveillât certaines idées dangereuses, à ce qu'on exprimât trop bruyamment certain patriotisme dont les éclats indiscrets eussent retardé notre libération [1].

[1] Si j'ai bien parlé des braves,
C'est qu'on me l'avait permis.
(BÉRANGER. Le Ventru, 1818.)

D'autre part, faire une guerre ouverte et systématique à l'aristocratie, comment y songer dans une Chambre où l'aristocratie était toute puissante? où la droite et le centre droit réunissaient 80 voix presque toujours appuyées des 70 voix du centre gauche? où l'opposition antidynastique comptait en tout 25 membres si peu liés, si divisés d'opinions, que, dernièrement encore, ils n'avaient pu s'entendre pour assister tous ensemble au fameux banquet de l'Arc-en-Ciel[1]? De pareilles attaques trop fréquentes, trop marquées, inutiles au fond, eussent été facilement étouffées par le soulèvement tumultueux, les cris et les rappels à l'ordre de tout le reste de l'Assemblée.

Ce fut seulement à la fin de 1819 que la gauche, victorieuse dans trois élections successives, augmentée des doctrinaires qui vinrent tripler ses forces, grossie d'un seul coup de 35 membres nouveaux, se trouva enfin assez de consistance et d'autorité pour accepter franchement ce combat qui devait aboutir aux journées de juillet. La Chambre se partagea nettement comme la France, dont un orateur allait bientôt signaler en ces termes la profonde, l'irrémédiable division : « Vous chercheriez en vain dans les départements un homme marquant, un fonctionnaire municipal, un juge qui n'ait pas fait hautement sa profession de foi politique. Chaque ville a son côté droit et son côté gauche. Le parti du milieu sur l'ampleur duquel on fondait naguère tant d'espérance va chaque jour s'affaiblissant. » Il n'y eut plus alors de parti moyen ni de centre, mais deux partis extrêmes : une droite et une gauche ennemies passionnées, irréconciliables; alors aussi le parti ultra-libéral put trouver un moyen d'action régulier, constant dans les deux grands sentiments populaires : il n'attendit pas longtemps pour les mettre en œuvre.

Au commencement de la session, le 30 décembre 1819, un des députés de l'Aisne envoyés en septembre par le renouvellement du cinquième, M. Foy, prononça son premier discours, celui dont les Anglais sont si curieux et qu'ils appellent du nom pittoresque de *maiden speech*. Le général était signalé d'avance à l'attention de ses collègues; il jouissait d'une grande et légitime réputation militaire; il avait aussi un renom de savoir et de libéralisme assez rare dans l'armée impériale; dès qu'il parut, on fit silence et l'on écouta. Le sujet était heureusement choisi pour un début, convenable à la personne et aux opinions connues de l'orateur; Foy venait appuyer la pétition d'un de ses anciens compagnons d'armes qui réclamait son traitement de légionnaire. « Messieurs, dit-il, le capitaine Marié-

[1] Premer banquet de l'opposition. Mai 1818.

Duplan est un brave officier qui a eu une jambe emportée par un boulet de canon, sous mes yeux, à la bataille de Salamanque. Mais, en appuyant sa pétition... ce ne sont pas des intérêts privés, c'est la cause de la nation entière que je viens défendre. Pendant un quart de siècle, presque tous nos citoyens ont été soldats; depuis la paix, nos soldats sont devenus citoyens. Souvenirs, sentiments, espérances, tout fut, tout est resté commun entre la masse du peuple et notre vieille armée. Aussi, les paroles qui s'élèvent de cette tribune pour consoler de nobles misères sont-elles recueillies avec avidité jusque dans les moindres hameaux. » L'élégante concision de ces premières phrases soutenait déjà l'attention, quand tout à coup tomba cette fin éloquente de l'exorde : « *Il y a de l'écho, en France, quand on prononce ici les noms d'honneur et de patrie!* » A ces mots, la faveur naissante devint de l'enthousiasme dans une partie de l'Assemblée; la gauche et les tribunes se levèrent, éclatèrent en acclamations et en applaudissements prolongés; la droite elle-même donna quelques marques d'assentiment. Le reste de son discours fut, pour l'orateur, un véritable triomphe. Selon sa promesse, il avait grandi le sujet et généralisé la question. Il rappela rapidement l'institution de la Légion d'honneur, son caractère national et sa première splendeur; il la montra ensuite dépouillée par une simple ordonnance, avilie par six mille promotions faites en trois mois, ruinée par ce qu'il appela *une banqueroute*, rabaissée enfin par l'Almanach royal au-dessous de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel; « et pourtant, s'écriait-il, la Légion d'honneur n'est pas *la doublure de l'ordre de Saint-Louis!* » Il déplora ses biens-fonds rendus aux émigrés, ses revenus employés « à embellir et à dorer des salons, ses légionnaires réduits à l'aumône. » Une péroraison dans le goût de l'époque compléta l'effet. « Oui, messieurs, à l'aumône! Qui de nous n'a pas vu des hommes naguère ennoblis par le commandement que la faim condamne aujourd'hui aux travaux les plus grossiers? Qui de nous n'en rencontre pas tous les jours qu'une noble pudeur porte à cacher *le ruban que leur sang a rougi?* Qui de nous n'a pas déposé le denier de la veuve dans des mains mutilées par le feu de l'ennemi? » Foy ne venait pas seulement de prononcer un excellent discours d'opposition, il avait, du premier coup, trouvé le moyen de se faire entendre hors de la Chambre. Il y eut de l'écho en France! L'innombrable clientèle militaire, qui, depuis cinq ans, se cherchait un patron, l'avait enfin trouvé. Grâce à ce peuple enthousiaste de soldats, à un million de bouches infatigables, répétant, commentant, glorifiant sans cesse ces premières paroles de Foy, elles furent, selon son expression, « recueillies avec avidité dans les moindres hameaux. » Le trait du

commencement resta dans toutes les mémoires; vous le lirez dans les discours prononcés sur sa tombe, vous l'entendrez encore quelquefois citer. De toutes ses *phrases* célèbres, c'est la première qu'on ait admirée, la dernière qu'on ait retenue.

II

L'homme dont on s'entretenait le lendemain de ce début était alors âgé de quarante-cinq ans. Le voici tel qu'on le représente quelques années plus tard, mais sans doute peu différent de ce qu'il était en 1820. « Ayant à peine dépassé le milieu de la vie, quoique d'apparence moins jeune que son âge, non pas fatigué mais refroidi, mais cicatrisé par la guerre, le général Foy, avec son front large et chauve, où retombaient de loin quelques mèches de cheveux blanchis, son profil ouvert et martial, et surtout le feu incessamment mobile de ses regards, portait en lui une sorte de fascination, de séduction impérieuse donnée bien rarement à l'homme de tribune, et sous laquelle j'avais vu souvent ailleurs s'incliner l'esprit de parti et se courber en frémissant l'intolérance politique [1]. »

M. Villemain ne dit pas qu'il était maigre, de taille moyenne, de bonne tournure, simple et digne. Ceux de ses contemporains qui l'ont entendu sont aussi d'accord pour vanter le charme de sa voix sonore et bien timbrée. Il possédait, comme on voit, quelques-uns de ces avantages extérieurs dont les anciens, avec leur délicatesse artistique, voulaient trouver la réunion dans l'orateur parfait.

La vie de Foy, que l'on connut bientôt et qu'il était d'ailleurs facile de suivre dans les bulletins militaires de la République et de l'Empire, devait plaire à une époque où tout le monde avait été soldat. Elle était héroïque. Campagnes de jeunesse républicaine sur le Rhin, campagnes en Suisse, campagnes en Allemagne, vie errante dépensée au service de la France en Italie, à Constantinople, en Espagne, en Portugal; quinze blessures, dont la dernière reçue en se jetant avec sa division sur Houguemont pour l'enlever à la garde anglaise. Un tel homme avait quelque droit de parler au nom de l'armée, de rappeler les services et les fatigues dont il venait réclamer le prix pour ses vieux compagnons d'armes.

La gauche était habile, elle sut tirer parti de la victoire de son nouveau député; par tous ses journaux, par toutes les voix dont elle

[1] Villemain. *Démosthènes et le général Foy, Souvenirs de la Sorbonne en 1825.*

disposait, elle poussa ce premier avantage ; elle mêla comme il convenait l'éloge du soldat à celui de l'orateur et les fit valoir l'un par l'autre ; le général eut tous les honneurs de la presse libérale. Lui-même, qui sentait sa force et qui avait vu avec un inexprimable plaisir la grandeur et l'étonnante rapidité de son succès, fit tout ce qu'il fallait pour le soutenir. Il aimait la popularité avec passion et se trouvait précisément à ce moment délicieux où elle commence. « Les feux de l'Aurore, a-t-on dit, ne sont pas si doux que les premiers regards de la Gloire [1]. » Foy plus que personne ressent le charme de ce premier regard ; il se donne tout entier au soin de sa réputation naissante, il ne laisse plus échapper une seule occasion de défendre et d'exalter l'idée dont il venait d'essayer la puissance. Désormais chacun de ses discours, quel qu'en soit le sujet, remuera par quelque point cette fibre patriotique si délicate et si sensible. « Ne sait-on pas, s'écrie-t-il au milieu d'une discussion sur la liberté de la presse, que pour nous résigner à payer des tributs, il nous a fallu remporter sur nous-mêmes une victoire plus difficile, plus héroïque peut-être que les mille victoires qui nous avaient attiré tant d'ennemis ? Nous sommes, nous serons désormais paisibles et inoffensifs, parce que nous n'avons pas l'âme rancuneuse [2]. » On ne peut être plus fier dans la défaite.

Le coup le plus cruel qui nous eût été porté était le dernier, il y revient sans cesse pour l'adoucir. « Nous avons couru à Waterloo, comme les Grecs aux Thermopyles, tous sans crainte et presque tous sans espoir. Ce fut l'accomplissement d'un magnanime sacrifice ; et voilà pourquoi ce souvenir, tout douloureux qu'il puisse être, nous est resté précieux à l'égal de nos plus glorieux souvenirs [3]. » Quel baume sur la blessure !

Il n'oublie pas non plus l'occupation : « Ces jours de malheur où les soldats de l'Angleterre bivouaquaient dans les Champs-Elysées, où une batterie prussienne, placée au débouché du Pont-Royal, insultait à la dignité de notre roi [4]. »

Si elle a cessé, est-ce à la bienveillance d'un souverain allié, comme le fait entendre la droite, est-ce à la pitié de nos ennemis que nous le devons ? Foy vient rassurer l'orgueil français contre de pareilles insinuations. « Les étrangers sont partis, répond-il, parce que la France était lasse de les supporter ; il était temps, plus que temps qu'ils s'en allassent [5] ! » Et ailleurs : « En 1818, la nation a dit

[1] Vauvenargues.
[2] 24 mars 1820.
[3] 30 mars 1820.
[4] 15 mai 1820.
[5] 15 avril 1820.

à ses garnisaires européens, comme Henri IV aux Espagnols alliés de la ligue : « Bon voyage ! messieurs, mais n'y revenez plus[1] ! »

L'homme enfin à qui la coalition devait notre dernière défaite, celui que son extérieur froid et hautain désignait particulièrement à la verve railleuse de notre peuple, dont les innombrables caricatures amassaient toujours une foule charmée, a aussi sa part dans ces échappées de rancune nationale. « Le hasard m'a fait rencontrer quelquefois l'Anglais Wellington dans les rues de Paris ; s'il eût fallu me dédommager en argent de la douleur que cette rencontre me faisait éprouver, tous les fonds portés dans les comptes de 1818 n'auraient pas suffi pour cela[2]. »

Quel Parisien ne lui savait gré de cette marque d'aversion donnée en passant ? Il ose enfin réveiller le plus populaire de tous les souvenirs, le souvenir de la cocarde tricolore ; il la glorifie au milieu des rappels à l'ordre de la droite et des cris de joie de la gauche : « Les boulets ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge ou la glorieuse cocarde tricolore... Oui, messieurs, je le répète, je ne cesserai de le dire, la glorieuse cocarde tricolore... La cocarde tricolore marque l'époque du plus grand développement de l'esprit humain, de la plus haute gloire qui ait jamais été accumulée sur une nation, de la régénération entière de l'ordre social[3]. »

Deux hommes seulement, Manuel et Lafayette, n'avaient pas craint d'exprimer avant lui le même sentiment, et pour prix de sa hardiesse le second s'était attiré cette phrase véhémente de M. de Serre : « Il ajoute à toutes ces déclarations un éloge aussi affecté qu'inutile de ces couleurs qui ne peuvent plus être aujourd'hui que les signes de la rébellion... Et ce scandale est renouvelé pour la seconde fois à la tribune[4] ! » Mais déjà, en 1821, la majorité était seule à trouver cette apologie scandaleuse, et le député qui venait de la faire entendre une troisième fois était accueilli à sa sortie par les applaudissements enthousiastes du public.

Souvent aussi le général demande ses grands effets à l'histoire de nos guerres, à sa vie militaire, à ses campagnes ; on a longtemps cité avec admiration son apostrophe à ses anciens compagnons d'armes qui siégeaient avec lui dans la Chambre : « Dans ces questions, comment pourrais-je douter de la voix de mes camarades de guerre que j'aperçois çà et là sur les bancs. S'ils votaient contre les hommes qui ont partagé leurs travaux pendant ces trente années, ceux qui sont morts sur le champ d'honneur, dans les sables brûlants

[1] 2 mars 1821.
[2] 8 avril 1820.
[3] 7 février 1821.
[4] 26 mai 1820

de l'Egypte ; ceux qui ont péri sur le Mincio, à Ulm, à Wittemberg; ceux qui ont été ensevelis dans les mers de Trafalgar et d'Alexandrie se lèveraient pour leur crier : Vous avez trahi notre mémoire [1] »

La question dont il s'agit est la question électorale. On remarquera sans doute à ce propos par quel joint l'orateur sait associer deux idées qui ne sont nullement relatives, l'idée de gloire militaire et celle de liberté ; il semble confondre la cause de l'armée et celle de l'extrême gauche ; c'est une incontestable habileté de parti. Si l'on veut observer aussi combien sont rapprochées les dates de toutes ces citations, bien moins nombreuses qu'elles ne pourraient l'être, on verra qu'elles se suivent, qu'elles remplissent la session de 1820 et que Foy ne cesse pour ainsi dire de tenir l'esprit public en éveil.

Les pétitions des soldats de l'Empire sont encore une arme entre ses mains. Depuis celle du capitaine Marié, qui avait servi de texte à son premier discours, vingt demandes semblables le font monter à la tribune. Il est l'avocat d'office de toute cette ancienne armée que l'habileté de Louis XVIII et l'humeur conciliante de M. Decazes n'avaient pu gagner à la Restauration. Ces petits plaidoyers, si l'on y joint ses discussions et ses opinions spéciales sur la guerre, forment, tant ils sont nombreux, la bonne moitié de son œuvre. La Chambre aimait à les entendre, et le public à les lire. Quelques-uns d'entre eux sont remarquables. Qu'on jette les yeux sur la réclamation de Foy en faveur du sergent Thillet, on y trouvera, ce me semble, un modèle du genre, si toutefois le genre comporte des modèles ; c'est une véritable histoire de bivouac racontée à la tribune, d'un style peut-être un peu travaillé, mais vif, concis, pittoresque. Il faut, pour comprendre ce que j'en vais citer, savoir que l'armée française s'éloignait d'Almeyda après une tentative inutile pour la débloquer, et qu'elle n'avait pas même eu le temps de transmettre au commandant de la place l'ordre expéditif que donnait toujours Napoléon lorsqu'une place allait être perdue, celui de la faire sauter.

Le maréchal Masséna, dit Foy, fit demander des hommes de bonne volonté pour aller à Almeyda, quatre soldats se présentent ; sur les quatre, trois sont tués, un seul reste, c'est André Thillet, le pétitionnaire dont nous nous occupons. André Thillet mit trois jours et trois nuits à faire le trajet ; il ne voulut point se travestir, de peur d'être pendu comme espion ; il se cachait pendant le jour ; il se traînait plutôt qu'il ne cheminait pendant la nuit ; tantôt il tombait au milieu d'un bivouac des ennemis, et,

[1] 1er juin 1820.

pour éviter d'être reconnu, il se mettait à ronfler avec eux ; tantôt il rencontrait des familles espagnoles réfugiées dans les cavernes, et c'était alors qu'il fallait de la présence d'esprit pour échapper au plus grand des dangers! Le troisième jour, Thillet arriva au dernier cordon devant Almeyda, il s'élança sur le dernier factionnaire anglais, le culbuta et courut à la barrière de la place sous une grêle de balles ; heureusement aucune de ces balles n'atteignit ce brave; il remit l'ordre au général Brennier. A minuit, la place d'Almeyda sauta en l'air. Le général Brennier, avec son excellente garnison, enfonça la ligne anglaise du blocus, rejoignit l'armée française et nous ramena André Thillet.

Cet événement, dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire des temps modernes, fit une impression profonde sur les Anglais. Le colonel Bevan, qui commandait la portion de la ligne qui fut enfoncée, se brûla la cervelle.

On accorda à André Thillet une dotation de 6,000 francs de rente sur les domaines que le gouvernement s'était réservés dans la Castille. Cette dotation était un château en Espagne. Thillet n'a jamais rien reçu [1].

Si l'on se souvient que le général a fait la guerre d'Espagne, qu'il a vu mainte action semblable à celle-ci, qu'il a peut-être connu Thillet ; si l'on se représente en même temps son air martial et que l'on entende sa voix mâle, l'aventure qu'il raconte prend je ne sais quelle vivacité de couleur et quel charme d'aventure personnelle. Le ton gourmé des débats de l'époque, bien plus graves et bien plus compassés que les nôtres, fait aussi deviner l'agréable contraste de cette narration familière, de ce langage alerte et coupé, rompant à l'improviste la monotonie solennelle des discussions parlementaires. Hors de la Chambre, l'effet est plus sérieux et plus profond. Ce même récit va émouvoir, irriter contre le ministère tout un monde à qui la loi des élections ou celle de la presse sont assurément indifférentes, mais qui connaît et qui aime des centaines de sergents Thillet, braves comme celui de la pétition, et comme lui ne figurant plus sur aucun état de pension. Le trait libéral arrive à son adresse.

L'hostilité de Foy contre l'aristocratie ne devait pas tarder non plus à se faire jour; elle se montre dès son premier discours; pourtant, il ne s'y livre pas d'abord sans réserve, comme à son emportement patriotique. On est assez surpris de le voir, lui, si résolu, si impétueux, tâter le terrain, reconnaître l'ennemi. Il semble qu'il ait peur d'avancer trop vite. La première fois qu'il rencontre ses adversaires, il se contente de leur donner un avertissement. « Tâchons, dit-il au côté droit, que la considération em-

[1] 19 avril 1820.

brasse tout ce qui est honnête et généreux ; croyez-m'en, chacun y gagnera. La gloire héritée vivra plus paisible et recueillera plus de respects quand elle ne sera plus hostile envers la gloire acquise. La grande propriété retrouvera sa juste part d'influence dans l'Etat lorsque tous les Français seront unis de cœur[1]. »

Le ton de l'avis est presque amical ; d'où viennent cette réserve et ces ménagements ? Il ne faut pas oublier, et Foy ne pouvait guère oublier lui-même que la Restauration avait été pour lui, plus prodigue que son ancien maître. Elle l'avait fait comte, inspecteur général de l'infanterie, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis ; ces grâces, ce titre acceptés devaient l'embarrasser d'abord et le gêner quelque peu ; une certaine retenue dans ses attaques était au moins de convenance. D'autre part, il y a dans Foy une incontestable générosité et beaucoup de franchise. Une lutte systématique, implacable, sans trêve ni merci, n'est pas de son goût, et peut-être ses premières hésitations s'expliquent-elles encore mieux par sa nature bonne et cordiale, que par certaines considérations d'intérêt personnel. Il arrive à la Chambre en homme qui ne sait rien de son nouveau métier, qui ne se doute même pas des exigences de son parti; il se croit encore à la guerre, où l'on se salue quelquefois, où il avait vu les Anglais et les Français, tandis qu'ils se rafraîchissaient et lavaient leurs mains ensanglantées au même ruisseau, se parler d'un bord à l'autre et se faire compliment de leur bravoure. Il s'imagine qu'on peut aussi saluer ses adversaires à la Chambre.

Les avertissements de ses associés politiques le détrompèrent bien vite, et les petites colères de leur presse le remirent dans le droit chemin. Son éducation fut l'affaire d'un article ou deux ; il sut bientôt que les égards ne sont pas de mise dans ces combats de tribune, plus acharnés que les autres ; on lui apprit que toute parole est perdue si elle n'est une caresse au parti, un coup à l'ennemi. Le détail de cette initiation est trop curieux pour qu'on ne s'y arrête pas un moment.

La discussion sur la liberté individuelle était commencée depuis quelques jours lorsque Foy monta à la tribune et fit un discours d'opposition ; mais, tout en combattant le projet ministériel, il sut s'exprimer en termes conciliants, et ne craignit pas de montrer quelque confiance dans le bon sens et le patriotisme des ultra-royalistes. « Je ne prétends pas, dit-il, que telle combinaison qui les amènerait au pouvoir serait la ruine de la France et de la liberté. » Cette première concession était malheureuse de la part d'un ultra-libéral,

[1] 30 décembre 1819.

la suite fut pire encore : « Des hommes qui ont l'esprit juste et le cœur français ne tarderaient pas à apprendre dans le maniement des affaires que rien ne peut aller ni durer aujourd'hui en France sans le respect des droits de tous et sans la consommation des intérêts créés par la Révolution. Leur marche *nécessairement constitutionnelle* ne tarderait pas à leur attirer l'appellation de Jacobins de la part des salons du faubourg Saint-Germain [1]. »

Qui pourrait se représenter les figures de l'extrême gauche à ce panégyrique inattendu de la droite? Le mécontentement fut vif, d'autant plus vif que, quelques instants auparavant, Foy avait commis une autre maladresse; il avait traité franchement et sans arrière-pensée un point délicat sur lequel le parti évitait toujours de se prononcer. « Cette forme de gouvernement, avait-il dit, et la dynastie régnante se soutiennent mutuellement, et je le dis parce que j'en ai la conviction, il ne peut y avoir de véritable gouvernement représentatif en France qu'avec la maison de Bourbon. »

Le surlendemain [2] Benjamin Constant lui donna la leçon méritée, avec ménagement toutefois, doucement, comme on fait pour un écolier qu'on tance d'une première faute. Quelques mots qu'il glissa à la fin d'un long discours furent une révélation soudaine pour celui à qui ils étaient adressés. Le coupable apprit tout à coup qu'il avait péché par excès d'indulgence, que la gauche ne partageait pas sa confiance chevaleresque dans les principes de la droite [3]. Etonnement, puis terreur profonde de Foy; il craint de s'être compromis sans ressource et voit déjà sa popularité en danger; il interrompt l'orateur : « Je n'ai pas dit cela ! » s'écrie-t-il; puis il demande la parole, et quand Benjamin Constant descend de la tribune, il y monte à son tour, pressé de réparer son erreur. Malheureusement il ne se contente pas de repousser l'interprétation donnée à son langage de la veille; avec son inexpérience de l'improvisation, et dans l'exagération de son zèle, il croit qu'il n'en dira jamais assez, il s'échauffe, se laisse emporter jusqu'à l'invective, et, cette fois, traite la droite avec une violence outrageante. Ses paroles ont été diversement rapportées, les voici selon la version officielle [4].

[1] Séance du 11 mars 1820.

[2] Le 12 était un dimanche.

[3] « Un de nos honorables collègues, M. le général Foy, vous a dit avant-hier que sa conviction, quels que fussent les hommes qui parviendraient au pouvoir, était qu'ils marcheraient dans la ligne constitutionnelle. Je ne doute pas que telle ne soit sa pensée, mais je vais expliquer franchement la mienne. Je puis me tromper et ne veux désigner personne. Mais les hommes que je crois voir derrière le ministère, loin de me laisser aucune espérance de Constitution ou de Liberté, sont, à mon avis... essentiellement dangereux à toute liberté, à toute constitution. Leurs noms honorables sous d'autres rapports portent l'inquiétude d'un bout de la France à l'autre. » B. Constant, 13 mars 1820.

[4] M. de Viel-Castel (*Histoire de la Restauration*, vol. VIII, page 386) donne une ver-

« C'est à l'aide de l'étranger que cette minorité est parvenue à établir quelque temps son empire ; sans eux, dix mille insurrections se seraient succédé, tant étaient multipliés les actes arbitraires les plus révoltants, les vexations, les persécutions, les humiliations de tout genre. Et croyez-vous que, sans l'étranger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes les horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avons vus dans l'humiliation et dans l'ignominie ! »

On n'oublie pas que, parmi les membres de la droite, siégeaient encore bon nombre d'émigrés ; le tumulte et la scène qui suivirent cette sortie ne peuvent se décrire. Un député ultra-royaliste, M. de Corday, descendit de sa place et, se croisant les bras au pied de la tribune : « Vous êtes un insolent, » cria-t-il à Foy. M. de Corday fut rappelé à l'ordre par le président, et le lendemain se rencontra avec le général à la barrière de Belleville [1]. Là, les deux adversaires, déjà refroidis, tirèrent en l'air et s'embrassèrent. La fin de cet épisode parlementaire n'est ni moins étrange ni moins instructive que le commencement. L'affaire terminée, Foy crut devoir à la droite une explication et un adoucissement de ses paroles. Le surlendemain, 16 mars, soutenant le renvoi d'une pétition à la commission des comptes, il tourna court et revint tout à coup en ces termes à l'incident du 13 : « Permettez-moi, Messieurs, d'exprimer à cette tribune la douleur et l'étonnement que m'a causés l'interprétation donnée aux paroles que j'ai prononcées... J'ai voulu désigner cette poignée de délateurs et d'oppresseurs de 1815 que, pendant ma carrière active de trente ans, je n'avais rencontrés sous aucune bannière ni dans aucun des chemins de l'honneur. La vivacité même de mes expressions ne prouve-t-elle pas suffisamment qu'on ne devait pas, qu'on ne pouvait pas les appliquer à une classe nombreuse de citoyens qui a beaucoup et longtemps souffert, à des hommes que j'ai combattus corps à corps et conséquemment avec estime à Berchem et dans vingt autres rencontres. »

M. de Corday répondit à Foy par quelques mots polis et retira son expression malsonnante ; puis il vint donner une poignée de main au général, qui siégeait sur le premier banc de la gauche. Je n'ai pas besoin de le dire, Foy venait de faire une nouvelle faute. Ces explications courtoises et la réconciliation publique qui les suivit n'étaient pas faites pour apaiser l'opposition. Pendant que la droite

sion différente, bien plus dure que celle du *Moniteur* : « Croyez-vous que sans les étrangers nous aurions supporté lâchement les insultes, les outrages, les atrocités d'une poignée de misérables que nous avions vus depuis trente ans dans la poussière? » Peut-être le rédacteur du Compte rendu avait-il adouci les paroles de Foy.

[1] Autre version, au bois de Boulogne.

applaudissait, elle garda le silence. Le lendemain et les jours suivants, ce fut au tour de ses journaux d'exprimer leur admiration ironique ou de relever avec aigreur la faiblesse et les complaisances de M. Foy; le *Censeur* annonça même, par une erreur volontaire, que M. de la Tour-Maubourg, ministre de la guerre, allait se retirer et que M. Foy était son successeur désigné. On trouve des traces de ce mécontentement persévérant jusque dans les lettres de Veretz; en lisant la dixième, celle qui est datée du 10 avril 1820, on sera surpris du ressentiment qu'avait laissé dans le parti la conduite trop modérée du général. « Courage, mes amis, écrit Courier, courage, les ministres se moquent de nous, mais nous raisonnons bien mieux qu'eux. Ils nous mettent en prison et nous y consentons, mais nous les mettons dans leur tort et ils y consentent aussi : que cette poignée de protégés du général Foy nous lie, nous dépouille, nous égorge... » La courtoisie du général ne plaît pas au vigneron de La Chavonnière : « Vous dirai-je ma pensée? Ce sont d'habiles gens, sages et bien disants, orateurs en un mot, mais ils ne savent pas faire usage de l'apostrophe, une des plus puissantes machines de rhétorique ou n'ont pas voulu s'en servir dans le cours de ces discussions, par civilité je m'imagine, par ce même principe de décence, preuve de la bonne éducation qu'ils ont reçue de leurs parents, car l'apostrophe n'est pas polie, j'en demeure d'accord avec M. de Corday. » Ce ne sont là que des railleries, voici le coup le plus sensible « Vous concevez, ajoute-t-il, l'effet d'une pareille figure poussée jusqu'où elle peut aller et dans la bouche d'un homme comme Foy; mais il aima mieux embrasser les auteurs des notes secrètes. » L'injustice et la prévention de parti ne peuvent aller plus loin. Foy est nettement accusé de défection, et parce qu'il n'a pu se résoudre tout d'abord aux dernières violences de langage, le voilà ultra-royaliste forcené, il embrasse M. de Vitrolles et arbore la cocarde verte.

Peu à peu cependant, il cesse de mériter ce reproche de modération si dangereux pour un chef libéral; son tempérament, l'ardeur d'une lutte de plus en plus acharnée, la maladresse même du ministère, qui lui retira dès 1820 son emploi d'inspecteur, lui apprennent un langage plus dur et lui font perdre ses habitudes conciliantes. Il est facile de suivre ce progrès de violences dans ses combats journaliers contre la droite. Les nobles deviennent pour lui « les vieux ennemis de la France nouvelle [1]. — La noblesse pleurait quand les autres se réjouissaient, et ses joies ont commencé avec nos

[1] Séance du 15 mai 1820

douleurs . — On tourmente, on torture le sol pour en extraire des aristocrates [1]. — L'aristocratie est venue étendre entre le trône et le peuple son bras armé du fer étranger, elle a ensanglanté le sceptre de nos rois... elle a bouleversé la France... porté le deuil dans les familles... elle conspire sans cesse [2]. » Il faudrait citer vingt autres passages pareils si l'on voulait tout citer.

Courier n'a plus à se plaindre, le protecteur des ministres, celui *qui embrasse les auteurs des notes secrètes*, frappe plus fort que lui. Qu'on les compare lorsqu'ils expriment tous deux une idée à peu près semblable. Les lettres de Veretz sont charmantes ; leur moquerie est fine, acérée; comment, par exemple, ne pas sourire à ce petit tableau de genre : « Le gentilhomme de Louis XVI, noble de race, dit : *j'attendrai*. Le gentilhomme de Bonaparte, noble par grâce, dit : *j'attendrons*. Et tous deux se prennent la main, s'embrassent, amis de cour [4]. » Mais le trait de Foy, moins spirituel, est plus vigoureux; qui ne sait cette fameuse définition de l'aristocratie répétée par toute la presse libérale de la Restauration? Un membre de la droite, interrompant l'orateur, lui demande imprudemment : Qu'est-ce que les aristocrates? « Je vais vous le dire, répond Foy. L'aristocratie, au XIXe siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités. Voilà l'aristocratie [5] ! » On ne pouvait aller plus loin. Nos Chambres modernes, toutes démocratiques, ne souffriraient pas cette sortie qui, dans une assemblée où les nobles et les émigrés étaient si nombreux, ne motiva même pas un rappel à l'ordre.

La majorité réservait toutes ses rigueurs pour Manuel, son ennemi détesté. Par un singulier privilége, Foy, malgré ses vivacités, ne lui déplaisait pas ; elle ne lui montre ni rancune ni mauvais-vouloir. Exerçait-il sur elle ce charme, cette séduction dont parle M. Villemain? Lui savait-elle gré de s'en tenir aux discussions théoriques, sans jamais froisser ses convictions ou alarmer ses intérêts? C'est l'opinion de M. de Vaulabelle, qui, après avoir caractérisé le talent sympathique de Foy, lui oppose ainsi celui de Manuel : « Il avait le privilége de provoquer sur les bancs du côté droit une irritation exceptionnelle... Chaque fois qu'il prenait la parole, la discussion se transformait en une sorte de lutte directe

[1] Séance du 15 mai.
[2] Séance du 1er mars 1821.
[3] Séance du 1er juin 1820.
[4] Lettre X, 10 avril 1820.
[5] Séance du 20 mars 1821.

entre lui et les anciens privilégiés de l'Assemblée... Un sourd murmure, parti tout à la fois des bancs du côté droit et de quelques tribunes publiques, accueillait son apparition. » On se souvient que, deux ans plus tard, cette même majorité aristocratique devait prononcer son exclusion et l'expulser de la Chambre [1].

Avouons pourtant les erreurs des hommes qui nous sont le plus sympathiques; Foy, si courtois pour tous ses adversaires, se montre dur pour un seul; il semble qu'il se soit chargé, au nom de son parti, de témoigner à M. de Serre la haine que la gauche lui avait vouée depuis sa prétendue défection. Après de nombreuses attaques, il en vient contre lui à la colère, à l'emportement. « Il est, en politique, dit-il, des situations tellement descendues qu'elles ne comptent plus devant aucune opinion [2] ! » Heureusement, on ne pourrait trouver, dans tous ses autres discours, un second exemple d'aigreur et d'animosité personnelles; cet écart d'une âme droite et bienveillante est le seul.

La popularité de l'orateur qui comprenait et exprimait si bien les sentiments dominants de son époque fut dès lors sans rivale; on sait qu'en 1823 il fut renvoyé à la Chambre par les trois colléges de Paris, de Vervins et de Saint-Quentin. Dans ce succès universel, un seul point reste difficile à expliquer. Comment la classe moyenne, d'ordinaire timide et circonspecte, qui acceptait volontiers les Bourbons avec le régime constitutionnel, put-elle partager sans réserve, ressentir même avec une sorte d'exagération l'enthousiasme qu'inspirait le général Foy? Il semble, au premier coup d'œil, qu'une perpétuelle apologie de l'armée et une haine trop forte de l'aristocratie fussent dangereuses dans ce système où l'armée ne pouvait être tout, où l'aristocratie devait être quelque chose. Exposée à de telles attaques, cette constitution que la bourgeoisie aimait tant ne courait-elle pas quelques risques?

Si l'on veut s'expliquer cette contradiction apparente, il faut se rappeler la différence qu'il y a quelquefois entre les sentiments et les principes du même homme; il faut toucher à ce qu'il y a d'intime et de plus intéressant dans le caractère du général Foy. Cet orateur de tempérament, qui, en surexcitant les deux grandes passions de son temps, obtint la renommée qu'il souhaitait, ce favori, j'allais presque dire ce tribun de la foule, était, au fond, un modéré, un politique systématique, un constitutionnel sincère. Foy, membre de l'extrême gauche, ne tint jamais à ce côté que par

[1] De Vaulabelle. *Histoire des deux Restaurations*, vol. VI, p. 35, 36, 37; voyez le récit tout entier de la fameuse séance du 27 février 1823.

[2] 31 janvier 1821.

les deux idées qu'il s'était chargé de défendre; ses goûts, ses opinions, ses habitudes de vie antérieure le rapprochaient de l'opposition modérée. Son libéralisme est celui de Laffitte et de C. Périer, en prenant ces deux hommes politiques non pas à la fin de la Restauration, mais de 1820 à 1825, avant que la chaleur du combat et le danger toujours croissant ne les eussent jetés dans une opposition désespérée. Autant que sa nature ardente le lui permet, Foy suit les théories doctrinaires; ses sympathies avouées sont pour la constitution anglaise; il lit, sait et cite souvent Montesquieu[1]. Bien qu'il aime la liberté et qu'il regarde les droits politiques comme imprescriptibles, il ne les croit pas absolus, illimités, et, différant en cela des démocrates, il en subordonne l'exercice au maintien de l'institution monarchique, au jeu régulier du système représentatif; pour tout dire, il a les opinions moyennes de son temps; il est bourgeois et s'en vante. Sa profession de foi est formelle; on n'en saurait trouver de plus explicite ni de plus nette : « Lisez l'histoire, vous verrez partout et toujours les grands crimes, les grands attentats à l'ordre social consacrés par l'aristocratie et par les prolétaires. C'est dans l'ordre moyen, c'est dans la classe mitoyenne que sont les vertus publiques et privées[2]. »

Peut-on s'étonner, après cette déclaration, de l'anomalie d'un agitateur adoré de la bourgeoisie? Le député de l'extrême gauche se laisse assez souvent aller à tenir le même langage que ses amis, mais sa raison n'en demeure pas moins ferme et sait, une fois que le sang s'est calmé, reprendre la voie moyenne qui lui convient. Les luttes journalières de la tribune lui donnent assez d'occasions d'exprimer ses opinions, de les confirmer et de les défendre pour qu'on voie comme elles se tiennent, combien elles sont conséquentes à leur premier principe, et subordonnées au respect presque superstitieux du pacte fondamental.

La Charte est, pour lui, « le lit de repos de la royauté, ainsi que de la révolution[3]... Tous les éléments de la liberté s'y trouvent renfermés... C'est le plus grand bienfait qu'une nation ait pu recevoir de son souverain... Sans la Charte, il ne peut y avoir, pour la France, ni liberté, ni sécurité[4]. »

Louis XVIII est « un grand roi, dont la race est la première parmi les races des rois[5]... le prince dont la sagesse est en si haut

[1] Il étudiait sans cesse l'*Esprit des lois* et l'on s'en aperçoit à ses réminiscences continuelles.
[2] 1er mars 1821.
[3] 26 janvier 1822.
[4] Juin 1821.
[5] 15 juin 1820. On a déjà vu sa déclaration du 11 mars de la même année.

renom... qui le premier, et de son propre mouvement, a ouvert à son peuple cette carrière de liberté constitutionnelle dans laquelle s'élancent à l'envi les autres peuples[1]. » Qu'eût dit de plus M. de Chateaubriand?

La mort du duc de Berry le trouve aussi affligé que le royaliste le plus sincère et le plus dévoué : « C'était particulièrement sur le plus jeune des fils de notre roi que nous comptions pour les jours de danger, comme lui-même avait compté sur nous[2]. »

Il adopte, point très important à signaler, une théorie de la royauté très constitutionnelle tout à fait opposée à la théorie républicaine de nos jours : « On vous a dit, dans cette séance, que le roi est l'administrateur de son royaume; c'est ravaler, messieurs, la dignité royale; le roi est bien plus que cela : il est la loi et l'action; c'est lui qui donne la vie au corps politique[3]. » On croirait entendre Blackstone ou Montesquieu.

Sur tous les autres points du système représentatif, son opinion est également éloignée des opinions extrêmes; le commerçant, le banquier, l'avocat, le rentier, toute la bourgeoisie parisienne de son temps se trouvent avec lui en parfaite communauté d'idées et de sentiments. Ainsi il veut la liberté de la presse; c'est ce qu'il appelle un droit essentiel, primitif; mais la veut-il illimitée? on va le savoir : « Je repousserai la censure, mais je concourrai loyalement à la confection d'une loi qui réintègre le jugement par jurés *et qui pourtant soit plus efficacement répressive que la loi actuelle. Je me complairai surtout dans les dispositions qui, en agrandissant et en rendant plus difficiles les entreprises de journaux, feront reposer les garanties publiques sur une base plus large et plus solide*[4]. » Quel serait l'étonnement de nos démocrates si un de leurs confrères tenait un pareil langage?

Le système électoral de 1820, restreint, mutilé, le jette, toutes les fois qu'il en parle, dans de véritables fureurs; mais celui de 1817, avec cent mille électeurs pour trente millions d'hommes, avec un cens élevé et ses colléges présidés par délégation royale, lui semble très acceptable; il ne pense même pas à ce qu'on a appelé depuis le *vote des capacités;* le suffrage universel lui paraîtrait aussi absurde qu'au premier marchand venu de la rue Saint-Denis.

Sa religion même est la religion de 1820. Il parle du catholicisme avec convenance, mais il s'oppose vigoureusement au rétablissement de certaines institutions réputées dangereuses; il a les

[1] 2 mars 1821; voyez encore 6 mars 1820.
[2] 6 mars 1820.
[3] 5 avril 1820.
[4] 24 mars 1820.

défiances, les répugnances du moment, et les exprime dans les mêmes termes que le grand nombre des libéraux : « Je le dis dans l'intérêt même de la religion, parce qu'il est impossible que ces usurpations n'amènent tôt ou tard une réaction funeste ; je le dis, parce que je veux préserver mon pays, pour le moment, du joug des sacristains et des bedeaux, pour l'avenir, de l'athéisme et de l'impiété[1]. » Pas de jésuites, pas de missionnaires, pas d'enseignement ecclésiastique ; mieux vaut encore, à son avis, le monopole de l'Université.

On retrouve dans sa théorie la doctrine de l'*Esprit des lois*, la religion politique subordonnée à la constitution de l'Etat ; au fond de sa pensée, et comme véritable conviction religieuse, le déisme, cette religion française.

Il est un point surtout où la parfaite modération et la justesse d'esprit de Foy sont évidentes ; c'est le point délicat pour un soldat, celui de la guerre et de Napoléon. Foy n'est épris ni de l'éclat de son métier, ni de l'homme qu'il a si longtemps servi ; défenseur de notre armée et de notre gloire militaire, il ne se laisse pas aller sur cette pente glissante, qui l'eût emporté si facilement au panégyrique de l'Empire et de l'Empereur. L'armée, selon lui, « ne peut être qu'un instrument passif dans la main de l'autorité civile... Il faut que son règlement soit refait et refondu dans les termes qui ne vont pas à notre régime constitutionnel[2]. » La guerre, qu'il a faite si longtemps, est, à ses yeux, « le fléau du monde[3] ». Quand certains patriotes la conseillent aux Bourbons et leur reprochent de ne la pas vouloir, Foy déclare sensément à la tribune qu'avec l'Europe unie contre nous, elle serait une pure folie.

Mais il se distingue surtout de la plupart des ultra-libéraux en ce qu'il ne sait pas prodiguer son admiration inconséquente à Napoléon et à son système ; le lieutenant de l'armée du Rhin, qui avait voté contre l'Empire, l'élève de cette noble école de soldats-penseurs qui remonte à Catinat, l'ami de Gouvion Saint-Cyr et de Macdonald, ne trouve pas un mot d'éloges pour l'Empereur. J'ai beau parcourir ses discours, nulle part je n'y découvre ces phrases louangeuses qu'on faisait alors si volontiers pour déplaire aux Bourbons ; partout j'y vois les marques d'une répulsion véritable, d'un éloignement persévérant pour un régime dont il n'avait pas eu à se louer et qu'il avait pu juger mieux que personne. Tantôt il rappelle « les exils et les prisons d'Etat de l'Empire... son despotisme constitué... la nation marchant à la conquête du monde disciplinée et compacte comme

[1] 13 mai 1821 et 25 janvier 1822.
[2] 19 juin 1820.
[3] 25 mai 1821.

un bataillon[1]; » tantôt il se plaint que l'on vive « sur les restes et les ruines du gouvernement impérial... sur les débris d'un temps où la moitié de la nation était salariée par l'autre[2]. » Il parle ailleurs « du personnage dont le Sénat répétait les oracles... du Corps législatif, exécuteur muet de ses volontés[3]... de ce maître indulgent par nature, corrupteur par calcul[4]. »

Cette réserve sévère ressort d'autant mieux qu'elle est très éloignée de la haine et du dénigrement; Foy ne montre contre Napoléon ni la passion de M. de Chateaubriand, ni l'aversion plus froide de l'implacable Courier. Combien ce dernier le dépasse en ironie cruelle, en dureté! « Parmi les causes d'accroissement de la population, dit-il quelque part, il ne faut pas compter pour peu le repos de Napoléon. Depuis que ce grand homme est là où son rare génie l'a conduit, s'il eût continué de l'exercer, trois millions de jeunes gens seraient morts pour sa gloire, qui ont femmes et enfants maintenant; un million serait sous les armes corrompant celles des autres. » (Lettre VI, 30 novembre 1819.) Le thème est pour lui un thème favori : « Ce ne sont plus ces Français la terreur de l'Europe, l'admiration du monde. Ils furent grands, fiers, généreux. Mais domptés aujourd'hui, abattus, mutilés, bistournés par Napoléon, ils se laissent ferrer et monter à tous venants; il n'est bât qu'ils refusent, coups dont ils se ressentent, ni joug trop humiliant pour eux. » (Lettre X.) Il y revient dans la même lettre en termes plus énergiques, s'il se peut : « Nous souffrons des choses... des gens... Quinze ans de galères ont abaissé notre humeur fière. Cependant, par bonheur, échappés du bagne de Napoléon, nous avons des hommes encore. »

Foy pense sans doute tout ce que dit Courier, mais le général resté fidèle à l'Empire jusqu'à la dernière heure ne peut dépasser certaines bornes que le démissionnaire de 1809 n'est pas obligé de respecter. Il sait éviter tout excès et tout emportement de paroles, et cette réserve doit lui être comptée. En ne confondant pas la cause de l'armée et de l'honneur national avec celle de Napoléon, Foy montre de la prudence et du discernement; en respectant le malheur d'un homme encore vivant, qu'il avait servi quoiqu'il ne l'eût pas aimé, il fait preuve de délicatesse et de générosité. Au milieu du conflit des partis, quand on résiste si difficilement à l'entraînement de la parole, au désir de se faire un nom, il y a de l'élévation d'esprit et de la noblesse à tenir un certain langage qui ne s'écarte ni des convictions ni des convenances. Cette modération réelle dans

[1] 6 mars 1820.
[2] 4 juin 1820.
[3] 15 mai 1820.
[4] 22 mai 1821.

les idées, cette puissance sur soi-même qui règle et domine une nature impétueuse, donnent au caractère de Foy une dignité qu'on ne saurait méconnaître.

III

Depuis la mort de Foy, plus de quarante ans se sont écoulés, et déjà nous ne ressentons plus, en le lisant, les mêmes impressions que ses contemporains. Peut-il en être autrement? Sommes-nous les mêmes hommes? Comment reprendre les sentiments de cette époque passionnée? Comment retrouver son enthousiasme? Nous remettre au point de vue précis d'où elle regardait et jugeait? Les générations se sont adoucies; la nôtre n'a plus l'âpreté de la génération d'alors pour qui la vie politique était nouvelle et qui s'y livrait avec emportement. Il y a dans les commencements de toute chose une ferveur qu'il ne nous est pas permis de rallumer en nous pour en connaître les effets, que toute illusion artistique est impuissante à nous redonner. « *Igneus est ollis vigor.* » Nous autres qui sommes venus plus tard, nous raisonnons davantage et nous sentons moins vivement; c'est l'effet de l'habitude. Nous avons trop vu, trop expérimenté; *nous avons trop voyagé.* Peut-être les événements parmi lesquels nous vivons n'ont-ils pas non plus pour nous monter l'intérêt et la grandeur dramatiques du temps où l'on essayait la liberté avec le régime parlementaire.

Le goût et la manière oratoire n'ont pas moins changé, conséquence inévitable du changement des mœurs et des idées. Ce qu'on appelait la rhétorique a perdu son pouvoir; les figures ne s'emploient plus: les plus ingénieuses n'exciteraient plus même, au point où nous en sommes, ce murmure léger de l'auditoire qu'on appelait si joliment murmure approbateur. Non qu'on ne déclame plus, on déclame toujours, mais plus froidement et, si on peut le dire, plus simplement; nous avons plus de sophistes et moins de rhéteurs. Que feraient aujourd'hui les antithèses et les apostrophes de Foy? Ses traits les plus vantés, ceux que Courier admirait, ceux qu'on répétait dans les salons libéraux, qui couraient les rues et les ateliers nous laissent insensibles. Nous entendons sans sourciller : « Les nobles, ces vieux ennemis de la France nouvelle »; ou : « A moi, Français, voilà l'ennemi. » Et cet autre élan lyrique. « Ils ne sont pas tous morts les enfants de la gloire! » Osons le dire, tout cela nous paraît faux, artificiel, tiré de trop loin ou plaqué; nous

rions de ce qui ne faisait pas rire, de ce qui transportait dans ce temps-là.

Maintenant aussi, nous parcourons à loisir la série volumineuse des orateurs de la Restauration, nous pouvons les comparer entre eux sans parti pris ; chacun vient de lui-même prendre la place qu'il mérite, et celle de Foy n'est pas la première.

Les théoriciens venus avant lui l'ont dépassé de beaucoup en élévation et en profondeur ; il n'excelle pas non plus par la beauté de la forme. Sa diction ne coule pas avec l'aisance et la plénitude majestueuse du langage de M. de Serre, avec l'élégance soutenue de Constant, le plus séduisant des dialecticiens ; M. de Chateaubriand l'emporte sur lui par l'ampleur et l'éclat ; M. de Bonald a de plus que lui le trait vif et paradoxal, et Manuel, l'incomparable improvisateur, sa verve mordante intarissable. Pourtant, ces réserves faites, en tenant compte des causes accidentelles qui l'ont porté si haut, en lui retirant même l'appui de ces deux grandes idées qui l'ont soutenu et ses effets que l'on ne sent plus, on peut encore lui assigner un rang assez voisin du premier. Il ne semble pas que les connaisseurs de son temps se soient trompés pour lui comme ils se sont trompés, et comme nous-mêmes nous trompons, sans doute, pour tant d'autres, du tout au tout et sans ressources.

Foy avait ce qu'il faut quand on parle et sans quoi le reste n'est rien, la vie, le mouvement, le tempérament. Dès qu'on le lit, on sent en lui cette chaleur et cette animation divines de l'artiste né pour son art. Un homme qui prend le métier d'orateur à quarante-cinq ans, et qui s'y fait un nom, est fait pour la parole, il en a le don et c'est le premier point.

Une autre condition oratoire est l'étendue d'esprit qui permet d'aborder tous les sujets et de passer de l'un à l'autre selon les nécessités de la discussion ; elle ne lui manque pas ; il prend part à tous les débats et traite les questions les plus diverses. Dans sa défense désespérée des libertés publiques, il n'est, pour ainsi dire, pas de position dont il ne sache profiter et pas de retranchement qu'il abandonne sans l'avoir défendu. En sept législatures, il combat les trois grandes lois ministérielles sur la liberté individuelle, les élections et la presse ; il discute les budgets généraux et particuliers, les pensions ecclésiastiques, l'organisation militaire, celles de la justice et de l'instruction publique, les affaires de Naples, l'intervention en Espagne. Ses aptitudes variées, la souplesse de son intelligence, son instruction solide et ses habitudes laborieuses étonnent également ses amis et ses adversaires.

On voit aussi bien vite que Foy est à sa place dans une assemblée, que sa nature l'appelle à la discussion politique, que peu

d'orateurs ont mieux compris que lui les lois de l'éloquence parlementaire. Plusieurs de ses contemporains ont sur lui, comme nous l'avons dit, l'avantage de qualités plus rares, aucun, si ce n'est M. de Serre, n'a comme lui l'ensemble des qualités nécessaires à la tribune. Le plus grand de tous, le maître de la pensée est Royer-Collard, il semble que ce soit, autant qu'il se peut, un nouveau Bossuet tel que notre siècle le comporte, qui serve la raison humaine et la défende avec autant d'autorité que l'autre avait servi l'idée divine et expliqué la providence; mais Royer-Collard est un philosophe qui enseigne bien plus qu'un orateur qui discute. Il connaît les idées et ne connaît qu'elles, il lui manque la souplesse et la facilité nécessaires pour descendre au détail, pour traiter les choses et manier les hommes. Lui-même l'avoue et reconnaît son défaut. Ses collègues aussi, MM. de Serre et Lainé, ne l'aiment pas, ni lui ni sa manière. Maintenant encore, en le relisant, on ressent pour lui moins de sympathie que d'admiration; on se rappelle involontairement Burke si grave et si puissant, loué, vanté au delà de toute mesure, mais dont les discours faisaient peur, à qui, sur la fin de sa vie, un exorde suffisait pour envoyer la moitié de la Chambre des communes dans sa buvette ou dans les couloirs. Les autres chefs de parti de la Chambre française, avec des qualités éminentes, n'ont pas précisément celles qui conviennent au genre. M. de Chateaubriand, encore poète à la tribune, ne sait pas prendre pied, et M. de Villèle, le meilleur homme d'affaires de son temps, clair, précis, serré, ne s'élève jamais. Foy semble mieux comprendre la nature de l'éloquence politique. La voie moyenne qu'il prend est celle qu'ont prise nos maîtres d'Athènes et de Rome, celle qu'ont suivie de préférence les grands orateurs anglais et les meilleurs de notre révolution. Son discours n'est pas une dissertation et n'est pas cependant une discussion d'intérêt vulgaire. Toute recherche de doctrine, toute démonstration dogmatique en sont écartées avec soin, mais les questions les plus arides y sont aussi relevées par quelques idées générales qui en rendent, si je puis le dire, la trame moins grossière et la façon plus précieuse. La constance de son procédé, sa connaissance des modèles et ses habitudes de réflexion ne permettent pas de douter que Foy ne se soit fait sur ce point capital, et n'ait suivi, une théorie arrêtée. Si on a la curiosité de comparer le genre intermédiaire qu'il préfère aux genres extrêmes de Royer-Collard et de M. de Villèle, on trouvera les types de leurs systèmes différents dans les fameuses discussions du mois de mars 1820; tous trois s'y firent remarquer en soutenant ou en combattant le ministère qui demandait aux Chambres la suspension de la liberté individuelle. Le discours de Royer-Collard est, à le prendre en lui-même,

le plus profond et le plus solide des trois, mais on peut encore se demander aujourd'hui si les deux autres n'étaient pas mieux en situation ; si celui de Foy surtout ne réunit pas les qualités diverses les plus convenables au temps, au lieu et aux circonstances.

Pour un orateur qui désirait que sa voix portât hors de la Chambre, qui prétendait être lu et entendu de tout le monde, qui de dessein prémédité voulait être populaire, cette méthode était la meilleure. Elle lui assurait la clarté, la simplicité, l'unité d'effet qui plaisent tant à notre nation. Pas d'exposition ; Foy entre tout de suite en matière, se met au milieu des choses et rapidement, d'un seul élan, va jusqu'à la conclusion ; pas de digression non plus ni d'écarts, çà et là seulement quelques maximes politiques jetées vivement et quelques traits trop concis pour ralentir la marche du discours. Nous savons par une note écrite de sa main, en marge de l'ouvrage de Fox sur les Stuarts, que le plan longtemps médité et fortement arrêté était pour lui la partie essentielle de la composition, celle dont il faisait dépendre et tirait tout le reste. « Je monte à la tribune, dit-il, sans même relire ce que j'avais dicté, mais plein de mon sujet, *fort de ma disposition*, n'étant pas persécuté par le souvenir des mots parce que je ne les sais pas ; retrouvant néanmoins tous les traits heureux, je répands, grâce au mouvement que la parole communique à ma pensée, des idées et des images sur lesquelles j'étais bien loin de compter, lorsque le sujet s'était d'abord présenté à mes premières méditations[1]. » S'il fallait une preuve de plus de son assiduité à relire les anciens et à étudier la théorie de son art, cette note serait décisive ; sa méthode est précisément celle qu'expose et que recommande Quintilien.

Foy est d'ailleurs, en tout et toujours, un artiste de grand travail ; je crois peu à ses improvisations ; ses contemporains les vantent, où sont-elles ? Sont-ce les quelques phrases qui nous sont parvenues sous ce nom ? S'il en est ainsi, on peut accorder qu'il savait répondre à une interpellation, saisir au vol une interruption et la renvoyer, se tirer honnêtement d'une question posée à l'improviste, mais je ne lui vois pas cette veine riche et surabondante de quelques orateurs de son temps, de Manuel que j'ai déjà cité : ce n'est plus ce fleuve large, intarissable, qu'il est, pour certains hommes, plus difficile de contenir que de laisser couler une fois que les sources en sont ouvertes. Tout son procédé oratoire dément cette facilité qu'on veut lui prêter. Ses discours si patiemment ordonnés étaient en outre essayés sur un petit auditoire et refaits plusieurs fois avant d'être lancés. Ses mots sont choisis avec un soin minutieux, et sa diction

[1] *Notice sur la vie du général Foy*, par Tissot, p. 52.

n'est pas la diction spontanée de l'improvisateur. Il songe trop au détail, au tour artistique ; il cherche le trait au lieu de le laisser venir ; quelquefois même, tant est grande sa préoccupation de bien dire, son mouvement et sa phrase sont calqués sur un modèle français ou latin. On peut citer presque au hasard et parmi cent autres une de ces imitations transparentes : « Il ne m'appartient pas de composer de si grands différends. » C'est le vers même de Virgile. Ailleurs, il emprunte à Bossuet, quelquefois aux Anglais, plus souvent à Montesquieu.

Il faut l'avouer, tant de travail sur un fonds naturellement riche et déjà cultivé ne demeure pas stérile. De 1820 à 1825, Foy gagne visiblement. Son style se fait. Dans ses premiers discours, on rencontre souvent des expressions trop cherchées, des essais philologiques auxquels l'orateur ne doit pas avoir le temps de songer ; c'est, par exemple, *dividuellement* opposé à *individuellement*, ou bien, « l'instinct *dévorateur* des gens de bourse [1] ; » ou : « la *prédomination* de la Chambre ; » ou : « une situation *descendue*. » Quelquefois aussi, ce qui contraste étrangement avec le reste, une comparaison triviale : « Quelle loi peut autoriser à ne donner à un officier que le minimum ? *C'est comme si on voulait l'habiller avec un habit qui n'aurait pas de manches.* » On a remarqué sans doute « *le ruban que leur sang a rougi.* » Il faudrait y joindre cette autre image : « *Les palais bâtis avec les larmes des nations.* » Bientôt pourtant ces petites taches s'effacent, les dernières sont de 1821. L'enflure et la déclamation, quoique plus persistantes et tenant au goût même de l'époque, tendent aussi à diminuer. Les mots saisissants, les sorties dramatiques, l'appareil des phrases appartiennent surtout aux trois premières législatures de Foy ; peu à peu il y renonce, il laisse les figures violentes, il cherche le mouvement et l'effet où le goût moderne veut qu'ils soient, dans le mouvement général et dans l'effet d'ensemble.

Son dernier progrès, le plus désirable pour tout homme de tribune, est que les traces mêmes de sa composition laborieuse finissent par ne plus paraître. Sa langue devient unie ; ses périodes s'appellent et s'enchaînent ; son style moins raide et moins tourmenté gagne en naturel ; Foy parle enfin et n'écrit plus. Je ne trouve pas qu'on ait trop vanté ses discours sur les marchés Ouvrard, ce sont les meilleurs de tous et malheureusement les derniers.

On les a rapprochés de ceux de Démosthènes ; toute distance et toute mesure gardée la comparaison me paraît juste. Il s'agit dans

[1] Ce même terme, *dévorateur*, est employé avec bonheur par un écrivain contemporain de Foy. « Le Concept vide du grand tout, néant divinisé, gouffre dévorateur où

les débats Ouvrard d'un marché de fournitures conclu à l'époque de la guerre d'Espagne ; c'est une simple affaire, mais cette affaire est exposée avec une clarté lumineuse, développée avec une énergique brièveté. L'argumentation et est serrée, elle a du mouvement, elle se presse et se hâte sans confusion jusqu'à une péroraison parfaite dans son genre. Le succès de ces discours fut immense, et je crois qu'en les relisant on comprendra encore assez facilement l'enthousiasme de ceux qui les ont entendus. Ils justifient presque le jugement qu'ils firent alors porter ; un orateur dont la voix s'éteint au moment où son talent est en tel progrès mérite en quelque sorte la prévention favorable et l'exagération des regrets qu'il inspire.

Aujourd'hui, nous croyons juste de conclure, non pas que Foy a été le premier orateur de son temps, mais l'un des premiers. Il ne pouvait aborder les grandes questions de morale, de politique ou de religion comme le font un Chatam, un Mirabeau, un Vergniaud; il lui manquait pour cela la puissance supérieure de la raison, la vue étendue et perçante, la grandeur et l'abondance magnifique du langage, mais il savait obtenir d'autres succès, plaire au grand nombre, arriver à l'âme sympathique de la multitude et l'émouvoir. Son talent le conviait encore à certains débats auxquels la chaleur et le mouvement de sa pensée donnaient cette vie sans laquelle les discussions spéciales demeurent, comme tout ce qui tient de près à la vie positive, toujours un peu arides et trop souvent rebutantes.

Ce sont là sans doute de belles parties oratoires, assez précieuses pour que celui qui les a possédées garde un nom, pour que l'on prenne la peine de revenir quelquefois à ses œuvres et de rappeler ses mérites.

IV

Une appréciation littéraire du talent de Foy ne serait pas suffisante ; on ne demande pas seulement à un orateur politique s'il a bien parlé, mais s'il a fait un bon usage de la parole et s'il a plaidé une bonne cause. Cherchons donc, rassemblons pour cet autre jugement les traits qui sont l'indice de sa valeur morale et qui constituent sa part de gloire la plus pure et la plus solide.

vient s'absorber toute existence individuelle. » (Maine de Biran. *Exposition de la doctrine philosophique de Leibnitz.*) C'est là sans doute que Foy a pris l'expression. Sa phrase est de 1820 ; l'exposition de M. de Biran, rédigée en mai et juin 1819, avait paru la même année dans la *Biographie universelle.* C'est une nouvelle trace de ses lectures.

Il faut renoncer pour lui au mérite douteux de la popularité; elle s'acquiert et se perd par tant de moyens auxquels la justice n'est pas intéressée, qu'elle ne peut pas compter par elle-même. Qui sait d'ailleurs si Foy l'eût conservée longtemps? Si quelques mois, quelques jours plus tard, elle ne l'eût pas abandonné tout à coup comme elle avait abandonné de Serre? Les réflexions amères de Mirabeau répondant à Barnave sont encore le plus vrai comme le plus éloquent de tous les lieux communs sur l'adoration et l'engouement publics. La gloire de Foy n'est pas d'avoir été populaire, mais de n'avoir rien fait de condamnable pour le devenir. Si l'on veut oublier quelques sorties violentes, quelques colères et aussi certaines concessions à son parti telles que notre faiblesse les comporte et les fait excuser; il exerça sans reproches une sorte de dignité publique; il fut l'orateur national de son temps. Il soutint honnêtement le grand rôle qu'il avait pris, il ne se promit et ne se donna à personne. Disons tout, en disant qu'il pratiqua cette vertu si rare, la vertu politique.

Peut-être rappellera-t on à ce sujet quelques bruits et quelqnes insinuations qui coururent autrefois, le vague reproche d'avoir prévu certains événements et de les avoir prévus sans trop de déplaisir? On peut en effet citer de lui quelques mots douteux : « Si jamais ces barrières augustes étaient méconnues, si jamais une majorité contre-révolutionnaire faisait la loi au trône et dominait la France entière, ce ne serait pas à cette tribune et par des arguments qu'il faudrait la combattre. » Il semble que les journées de Juillet soient dans cette seule phrase. Mais quand Foy, dans ses craintes pour la liberté, les aurait pressenties et ne les aurait pas condamnées, n'était-ce pas son droit, s'il ne les a ni provoquées ni préparées? Le mal est de travailler secrètement contre ceux auxquels on fait profession publique d'attachement, et Foy n'a pas conspiré. Foy ne suit pas l'extrême gauche jusqu'où il lui plaît d'aller, il demeure indépendant lui et quelques autres : c'est un de ces amis dont l'attachement ne dépasse pas l'autel, un de ces ennemis tels qu'il les faut souhaiter aux dynasties que l'on aime. Sa franchise, son opposition si nette, la sincérité et jusqu'aux rudesses de son langage, surtout l'accord parfait de sa conduite et de ses principes lui donnent, si l'on peut le dire, une physionomie morale des plus attrayantes. Qui connait en lui l'homme public connait l'homme privé; en lui, par exception, le personnage de théâtre est le même que la personne réelle; il ne cache rien qu'il ne puisse montrer, il n'a rien à garder dans le secret du cœur, dans cette « arrière-boutique » dont parle si énergiquement Montaigne. Le sens populaire ne s'est pas égaré en s'attachant à lui, en lui réservant une sorte de

tendresse intime qu'il n'a pas d'ordinaire pour les hommes politiques ; il y a quelque chose de convaincant, d'irrésistible dans l'honnêteté lorsqu'elle est animée par la chaleur du cœur et le mouvement de la pensée. Foy, le brave Foy, Foy, le grand libéral, a disparu en laissant après lui comme un parfum d'honneur et de loyauté ; ce qu'il faut maintenant pour mourir, comme on disait autrefois, en odeur de sainteté.

Une autre gloire de Foy, mais, je le crains, gloire médiocre aujourd'hui, est d'avoir aimé jusqu'à la passion le gouvernement parlementaire ; il l'avait vu naître parmi nous, souhaitait ardemment l'y établir et combattait pour lui sans relâche. La cause libérale avait besoin de soldats plutôt que de docteurs ; sachant ce que le moment exigeait, consultant aussi son propre goût et ses forces, il fit le soldat. Chaque fois qu'il voyait devant lui dans la Chambre les adversaires des idées nouvelles, il se disait : « Allons ! parlons contre ces gens-là ! » comme il s'était dit ailleurs : « Voici l'ennemi, marchons ! » C'était toujours la même hardiesse et toujours la même résolution. Il maintint contre eux que le danger n'était pas d'accorder à la liberté ce qui lui manquait encore, mais de lui reprendre ce qu'on lui avait déjà donné ; l'avenir a justifié ses prévisions.

Ici l'on peut arrêter l'éloge ; une objection se présente. Suffit-il pour obtenir et garder une réputation politique de défendre un principe, ne faut-il pas le défendre victorieusement ? Que nous font l'éloquence et la probité de Foy ? Qu'importe que lui et tant d'autres aient prodigué leur talent et usé leur persévérance à établir un régime nouveau, si ce régime n'a pas subsisté et n'a pas laissé de traces ! Ils les ont vainement dépensés ; ils n'ont pas su, comme ils le voulaient, concilier sous une forme ingénieuse la Liberté et l'Autorité ; le succès leur a manqué et le problème reste à résoudre. C'est ce que l'on entend dire tous les jours.

Ainsi posée, la question s'agrandit et se divise. Est-ce leur système même dont la valeur et l'efficacité sont contestées ? Ne nous arrêtons pas à le défendre, demandons seulement et sans autre apologie : quels fruits a-t-il portés ?

De beaux fruits et en abondance ! Si fermer les plaies et payer les dettes que l'on n'a pas faites ; si renvoyer pleins d'admiration des étrangers venus pleins de haine ; si trouver en cinq ans quinze cents millions d'extraordinaire et refaire en même temps le crédit public ; si amasser de telles richesses que la France ait pu, du surplus de son épargne de trente ans, suffire à tous les besoins d'une autre époque ; si tout cela est beau, bon, utile, croit-on que l'arbre qui l'a donné n'était pas sain et vigoureux ? N'est-ce pas assez ?

Qu'on se rappelle donc l'élan de la pensée et de la parole qui succéda tout à coup au repos et au silence absolus, cette explosion de jeunesse et de vie, ce mouvement qui nous emporta, qui nous traîne encore ; les lettres revenues d'exil et rajeunies, les arts, la philosophie, l'histoire, la critique même renouvelées ; notre nation reprenant sur-le-champ, pour le garder longtemps, son rang dans les luttes désapprises de l'intelligence ! Souvenez-vous de cette renaissance, et dites que le système à qui nous la devions n'était pas utile et fécond ! Faut-il plus ? Il reste parmi nous quelques hommes au déclin de l'âge, écrivains qu'on ne cesse de lire, orateurs qu'on ne se lasse pas d'entendre ; par leur talent, par l'élévation de leur pensée, par la persévérance de leurs opinions et de leur ardeur, ils rendront, s'il le faut, un dernier témoignage vivant, irrécusable en faveur de l'école qui les a formés et de l'époque qui ne les comptait pas comme d'admirables exceptions.

Le système se défend seul ; ceux qui lui ont consacré leur vie et leurs efforts n'ont pas besoin non plus qu'on les justifie ; il suffit, pour leur gloire, de rappeler comment ils en ont soutenu le principe et développé les conséquences ; c'est la véritable leçon qu'ils donnent, l'exemple qu'ils laissent.

Nos gouvernements modernes aiment la liberté, ils le disent du moins ; aucun n'oserait avouer qu'il ne la veut pas, parce que la raison, le cours des choses et l'opinion la veulent et vont de son côté. Chacun la sert ou prétend la servir ; chacun affirme, écrit, publie que c'est elle qu'il cherche, qu'au bout de sa théorie, c'est elle qu'on trouvera. Les serments ne coûtent rien ; si bien, qu'on ne peut plus en croire personne sur parole, et que les assurances les plus répétées sont précisément celles qui ont besoin, pour qu'on s'y fie, des effets les plus visibles et des preuves les plus fortes. Si donc, un gouvernement, un homme, vient nous dire qu'il veut la liberté, demandons-lui d'abord : comment la voulez-vous ? comment la cherchez-vous ? On sert la justice par la justice, la raison par la raison ; la vérité permet d'atteindre une vérité plus haute et plus lumineuse, et l'on n'arrivera jamais à la liberté que par la liberté. Quiconque prétend la chercher par une autre voie se trompe ou ne veut pas dire ce qu'il cherche ; il poursuit une chimère ou demande quelque autre chose qu'il n'ose pas nommer :

Labra movet, metuens audiri .....

Elle seule peut être utile à elle-même, seule se nourrir, se former et préparer son adolescence vigoureuse par les périls salutaires de son enfance. Foy et les autres hommes illustres qui ont fondé le grand

système parlementaire ont bien connu cette loi morale et l'ont suivie. Ils n'ont pas ignoré l'irréconciliable hostilité de certains principes, ils n'ont pas supposé qu'ils pussent vivre ensemble et se pousser l'un l'autre indifféremment. Ils ont cherché la liberté par la liberté, la liberté générale par l'établissement de chaque liberté particulière. Pour devenir libres, croyaient-ils, il faut tout d'abord penser, parler, écrire, agir librement jusqu'à la limite du droit d'autrui; il n'est pas d'autre école ni d'autre apprentissage. Telle était leur maxime, et, selon cette règle, ils décidaient toutes choses; interprétant le pacte fondamental, découvrant ses véritables conséquences, les défendant contre les attaques d'une contre-révolution ardente, passionnée : ainsi à chaque législature, chaque jour, sans repos, jusqu'à en mourir de fatigue[1].

Et si l'on veut savoir quel était leur attachement à la liberté légale, combien était ferme leur résolution de la maintenir intacte à tout prix, quelques périls qu'en fît naître l'exercice, un mot de Royer-Collard l'apprendra. M. Decazes le conjurait de soutenir, lui et le centre gauche, dont il était le chef, le fameux projet de réforme électorale de 1820. Les intentions du ministre n'étaient pas douteuses; ses goûts, son intérêt, tout l'attachait étroitement à la cause libérale, mais son projet était contraire à l'esprit comme à la lettre de la Charte. C'était une de ces mesures de salut pleines de dangers, d'une illégalité flagrante, d'une utilité contestable, qui peuvent quelquefois sauver les droits publics en les suspendant pour un temps; qui plus souvent, sous des noms spécieux et par d'ingénieuses combinaisons, les suppriment et les confisquent à jamais. « Faute d'une loi restrictive, répétait le ministre, la révolution va briser les bornes et les barrières constitutionnelles; nous périrons. — *Eh bien!* répondit l'inflexible doctrinaire, *nous périrons, c'est encore une solution!* » Le mot est d'un théoricien; il peut faire pitié aux hommes pratiques, mais quelle théorie que celle qui défend de prévenir un danger toujours incertain par la violation certaine d'un principe! quelle raison d'Etat nouvelle! quel respect stoïque de la loi et de la justice! N'est-ce pas là la grandeur morale?

Elle n'appartient pas seulement alors à Royer-Collard; elle est la marque distinctive de cette époque de rénovation, qui a compté tant d'hommes d'Etat hommes de bien. Foy, le soldat, aime la liberté avec la même ardeur, croit en elle avec la même conviction, la sert avec le même zèle que Royer-Collard le philosophe. Que

[1] Foy, selon l'opinion de Broussais, aurait vécu s'il avait voulu ne plus travailler et ne plus parler; M. Decazes faillit succomber à la fièvre et la lassitude; on sait que MM. de Serre et C. Perier sont morts à la peine.

d'autres points communs : l'oubli de soi-même, l'absence de toute ambition vulgaire, le mépris superbe de l'argent, le désintéressement, si peu remarqué à cette époque, qu'il semble la vertu nécessaire de tout homme politique, à quelque parti qu'il appartienne! On ne songe pas à dire, en ce temps de ferveur parlementaire, « un tel est honnête, » s'il ne l'était pas, il ne serait rien. L'exemple vient de haut. Les Chambres sont parcimonieuses ; le roi prodigue son argent, le sien seulement, et, chose incroyable si elle n'était ancienne, il ne peut pas toujours le faire accepter. Un million, somme énorme pour le temps, qu'il offre en ami, avec insistance, à M. de Richelieu, est respectueusement, mais obstinément refusé, et le ministre se retire ayant à peine de quoi vivre ; la dotation même que lui votent les Chambres ne fait que passer de sa main dans la main des pauvres. M. de Villèle, nommé ministre d'Etat, mais sans fonctions actives, ne veut ni traitement ni hôtel. On ne sait pas alors ce que c'est que la Bourse, et on ne permet les entreprises qu'aux Ouvrard ; après de grandes charges, les maisons et les fortunes qu'on laisse feraient sourire nos gens d'aujourd'hui. Les banquiers mêmes ne savent pas encore s'enrichir au service de leur cause, Laffitte se ruine pour la sienne. Même dédain de l'argent dans tout le parti libéral, car on n'y connaît pas ces besoins qui livrent les hommes gâtés d'avance et corrompus à qui veut les prendre ; Constant, tout occupé des soins politiques, laisse aller sa fortune sans compter, et Foy ne défend que la dotation des autres[1] ; on va à pied ; ce n'est rien que de vivre, que de mourir pauvre.

Faut-il tout dire? Les plus grands de ce temps-là, et je dis les plus opposés de goûts, d'humeurs et d'opinions, ont je ne sais quoi de semblable qui les rapproche ; on croirait qu'ils sont unis par une sorte de religion commune, par une conjuration spontanée en faveur des pensées généreuses. N'est-ce pas que leur fonds moral est le même? Qu'ils ont même confiance dans le droit, dans la vérité, dans le progrès, dans les idées éternelles, assises puissantes, les dernières sur lesquelles nous trouvions à nous reposer et à fonder notre jugement? La vie publique de Foy témoigne assez de ces convictions austères, et ses dernières paroles les attestent ; on peut s'en fier à ces *novissima verba*, qui ne trompent guère, que les anciens recueillaient avec soin et citaient avec respect. Voici ce que raconte un de ses biographes :

« Sur le point de mourir, il voulut se lever et chercher le jour, mais, vaincu par des douleurs poignantes, il retomba ; on s'empressait autour de lui : « Mes amis, dit-il, mettez-moi sur mon lit, Dieu

[1] Voir la séance du 27 janvier 1821.

» fera le reste. » D'une telle bouche et dans un tel moment, le mot vaut bien qu'on le remarque. Il révèle un caractère mâle et décidé jusqu'au bout; il part d'une âme virile pleine de fermeté, qui connaît le péril et s'y abandonne. Et, si l'on y regarde de plus près, ne livre-t-il pas aussi la pensée dominante et comme la règle de conduite d'une vie tout entière? Sous une forme familière et touchante, n'est-ce pas cette fière maxime : « Fais ce que dois, advienne que pourra? » Faites pour l'humanité ce que vous devez et le peu que vous pouvez, *Dieu fera le reste!* Servez la vérité, la liberté, cet être réel, cette vérité de l'ordre politique, selon vos lumières, selon vos forces et aussi comme il lui plaît d'être servie; le reste se fera de soi! Une telle doctrine n'est pas déraisonnable, elle soutient, on peut s'y reposer. De quel nom l'appeler? Illusion généreuse, comme le veulent les plus indulgents de l'école du succès? Non. Optimisme d'honnête homme. Pour Foy, pour ceux qui lui ressemblent, c'est la persuasion qu'aucune vertu n'est inutile, aucun effort stérile, que tout dévouement est conforme à l'ordre universel et le favorise; c'est la pleine assurance que cet ordre même, que *cette meilleure suite des choses* comme l'appelle Leibnitz, triomphe de tout obstacle, de toute longueur de temps, se développe et se réalise en vertu de lois nécessaires; c'est enfin l'invincible sentiment que le terme de ce progrès, c'est-à-dire ce que notre intelligence conçoit de meilleur dans tous les ordres d'idées, ne sera jamais atteint dans l'ordre politique que par la liberté, suivant ses propres voies, avec l'aide de la justice.

E. F. Delore.

REVUE CRITIQUE

Philosophie du devoir, ou *Principes fondamentaux de la morale*, par M. Ferraz, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, chez Didier, 1869.

Un des professeurs les plus distingués et les plus laborieux de nos Facultés de province, qui (Dieu merci !) en comptent un grand nombre, M. Ferraz, avait publié, en 1862, sous forme de volume, un ouvrage qui, d'abord, avait été agréé comme thèse de doctorat à la Sorbonne : cet ouvrage, intitulé : la *Psychologie de saint Augustin*, et qui attestait de fortes études, lui valut, en outre du grade de docteur, une des récompenses si enviées que distribue, chaque année, l'Académie française. Récemment, il a complété un manuel très utile, publié par M Francisque Bouillier, inspecteur général et directeur de l'Ecole normale supérieure, à l'usage des aspirants au baccalauréat, et contenant des notices substantielles sur les écrivains philosophiques dont il est question dans les examens universitaires. Aujourd'hui, M. Ferraz passe à un ordre d'idées à la fois élevé et pratique, accessible à tous et intéressant pour tous. La morale et le devoir, ces deux fondements antiques et toujours nouveaux de la société humaine, tels sont les deux éléments constitutifs de son dernier livre. Il a rajeuni ce vieux sujet par la discussion des doctrines contemporaines qui s'y rattachent. Après avoir donné de la morale une définition nette et précise, il cherche si elle peut être, comme le veulent quelques uns, indépendante, si des liens étroits ne l'unissent point à la psychologie, au droit, à la théologie ou tout au moins à la théodicée. Contre le scepticisme d'Epicure, renouvelé par Hume, par M. Stuart Mill, et même par M. Hippolyte Taine, il prouve la réalité des causes extrinsèques et supérieures à nous; contre les divers systèmes panthéistiques, celui de Spinosa ou celui

de Malebranche, il démontre la pluralité de ces causes, et il fait voir que la liberté est un principe d'action puissant et fécond. Il réfute les objections variées qui, de temps immémorial, lui sont adressées, celles qui sont dites théologiques et qui partent de tant d'écoles anciennes ou modernes, celles qu'on appelle psychologiques et qui ne reposent que sur des contradictions ou des apparences, celles enfin qui sont plutôt physiques, par exemple, celles que suggéra la prétendue découverte de Gall; il admet des influences qu'il faut combattre, des obstacles qu'on peut franchir; il repousse résolûment toute espèce de fatalisme, de quelque nom qu'il se pare, sous quelque drapeau qu'il s'abrite. Il énumère alors les sectes qui ont assigné à la morale des bases factices et fragiles : il rappelle Saint-Simon et Fourier divinisant la passion, Epicure et Hobbes préconisant l'intérêt, Adam Smith et Hutcheson glorifiant le sentiment; il reconnaît à la loi morale un caractère rationnel, immuable, universel. Sur le devoir qui est la règle de nos actes, sur le bien qui est le but de notre conduite, sur les conditions légitimes de notre activité, sur les aspirations de notre conscience, sur la double notion du mérite et du démérite, sur notre responsabilité et notre solidarité, il résume les belles théories de Platon, d'Aristote, de Victor Cousin, de Jouffroy, de M. Jules Simon, et conclut en établissant l'harmonie parfaite de la vertu et du bonheur, en constatant l'utilité des sanctions morales, en reconnaissant l'importance de la sanction religieuse. Solution peu neuve et d'autant plus solide, puisqu'elle s'appuie sur la tradition, sur le consentement de la majorité, sur les doctrines des plus illustres génies de l'humanité ! Un mépris calme et fier pour le matérialisme uni au libéralisme le plus explicite et le plus sincère, des idées droites, exprimées en un style à la fois ferme et élégant, de nobles sentiments, qu'une science étendue et mûrie n'a pas étouffés, telles sont les qualités qui recommandent cette œuvre sérieuse, tout à fait digne de l'estime des connaisseurs.

A.-PHILIBERT SOUPÉ.

Grammaire assyrienne, par M. JOACHIM MÉNANT. In-4°. Paris, 1868. Imprimerie impériale.

Un orateur célèbre, penseur éminent, a dit que de nos jours on accorde trop à la science et trop peu à la raison. Il y a là une vérité dont on ne saurait se pénétrer trop profondément pour apprécier le caractère des luttes philosophiques de notre époque, où l'ombre projetée par les fantômes du panthéisme germanique obscurcit aux yeux de beaucoup de gens les principes fondamentaux de l'intelligence, et où l'on voit s'introduire dans tous les ordres de connaissances élevées la doctrine empoisonnée de la vérité mobile. Mais on ne peut cependant soutenir que, prise dans le sens rigoureux des mots, la proposition du P. Félix soit exacte, car une science en défiance de la raison n'est plus une science. Platon disait que les connaissances fondées sur l'expérience seule ne forment pas une science, mais une routine, et il les rangeait dédaigneusement dans la ca-

tégorie à laquelle appartiennent les arts du cuisinier ou du parfumeur. Plus polie, la critique française pourra se borner à dire que l'emploi des vérités premières, des données de la raison pure, distingue la *science* de l'*érudition*. En histoire comme dans l'étude de la nature, en philologie comme en psychologie, l'induction exclusivement baconienne fera tout au plus d'ingénieux compilateurs, toujours plus ou moins chancelants, s'ils ne succombent pas sous le poids des faits qu'ils entassent ; elle ne fera point des savants.

Ces réflexions surgissent naturellement dans l'esprit quand on assiste au prodigieux développement que certaines connaissances, qui figurent assurément parmi les *sciences de faits*, ont acquis de nos jours, si près encore de celui où elles sont nées, et quand on se rappelle combien serait courte l'énumération des faits sur lesquels la puissante intelligence de leurs illustres créateurs établit d'abord des principes qui sont demeurés et que rien n'ébranlera désormais.

Depuis des siècles, l'Europe était en présence de l'histoire sculptée des Pharaons, et elle répétait docilement les récits confus que des cicerones ignorants avaient faits à Hérodote et à Diodore. Un homme de génie comprit, par la comparaison des formes hiéroglyphiques et grecques de quelques noms propres, quelles idées avaient présidé à la formation de l'écriture égyptienne ; des lectures, bien restreintes encore, lui révélèrent quel enchaînement logique avait dû amener le développement de ce travail ; il sut distinguer l'emploi des caractères idéographiques et des caractères phonétiques ; une science nouvelle parut, et, en moins d'un demi-siècle, elle est arrivée à ce point, que pas un texte pharaonique n'est inaccessible pour elle.

Mais du moins on savait que les racines égyptiennes étaient pour la plupart conservées dans la langue copte, et le copte était connu ; dans l'Asie antérieure des difficultés plus décourageantes, s'il est possible, attendaient les investigateurs. Ils ignoraient à quelle famille de langues appartenaient les idiomes qu'on parlait à Babylone et à Ninive, comme ils ignoraient quel système avait présidé à la formation des écritures cunéiformes : ils n'y reconnaissaient ni figures d'objets ni caractères alphabétiques. De plus on sait aujourd'hui que le système assyrien fut emprunté à un peuple qui parlait une langue totalement étrangère à celle des Assyriens eux-mêmes, en sorte que la valeur phonétique des différents groupes, originairement empruntée à leur forme plus ou moins représentative de divers objets, était dissimulée à la science européenne par deux obstacles en apparence infranchissables : 1° les formes étaient défigurées et ne pouvaient plus se deviner, même pour les signes qui avaient conservé une valeur tout idéographique ; 2° beaucoup de caractères avaient un double son, celui qui correspondait au nom de l'objet qu'ils rappelaient dans la langue du peuple qui les inventa et celui qui correspondait à ce nom dans la langue assyrienne.

Et cependant ces obstacles ont été franchis. On reconstruit aujourd'hui avec des textes précis, innombrables et quelquefois fort étendus, l'histoire politique, religieuse et civile de Ninive et de Babylone. Quelques idées

logiques ont servi à relier des faits dont la confusion pouvait paraître d'autant plus inextricable que ces peuples, n'ayant point d'alphabet proprement dit, n'exprimaient phonétiquement les idées qu'au moyen de caractères syllabiques multipliés par centaines. La raison a suivi ses déductions dans la voie ouverte par le génie qui avait su comparer quelques noms propres reconnus, dans des inscriptions en plusieurs langues, et passer ainsi de l'écriture simple et alphabétique des Perses à celle des Assyriens.

La *Grammaire* de M. Ménant et la seconde édition de celle de M. Oppert, le *Syllabaire* assyrien du même auteur, que l'Institut fait présentement imprimer, et le *Dictionnaire* assyrien de M. Norris, établissent le bilan de l'état actuel de ces études en ce qui concerne la philologie. L'histoire de cette découverte est sommairement retracée dans la préface de la *Grammaire* où les progrès successifs dus à MM de Saulcy, Rawlinson, Hincks, Oppert reçoivent, bien que sommairement, la justice qui leur est due. Observons d'ailleurs que des travaux philologiques des Assyriens sur leur propre langue ont été retrouvés et ont singulièrement facilité ou confirmé les découvertes modernes. D'autre part, ce que le copte a été pour l'égyptien, l'hébreu et en général le vocabulaire des langues sémitiques l'a été pour l'idiome ou plutôt pour le dialecte de l'Assyrie; non pas sans doute que cette dernière langue soit la mère des autres, mais une si étroite parenté les unit avec eux, que les racines sont pour la plupart semblables, sinon identiques. Le système de lecture étant une fois découvert, il n'a pas été difficile de s'assurer de ce fait. Les flexions grammaticales ont d'ailleurs les plus grands rapports avec celles de l'hébreu, et, sans entrer dans des détails qui ne seraient pas plus attrayants pour le lecteur que je ne serais compétent pour les discuter, on peut indiquer comme exemples la dentale indicative des terminaisons féminines, la ressemblance de certains pronoms personnels, l'emploi des pronoms possessifs comme suffixes, et, ce qui est plus significatif encore, trois des principales *voix* de la conjugaison hébraïque retrouvées en assyrien et exprimées presque de la même façon, outre des voix chaldaïques, bien que le système de préformantes, employé pour le futur hébreu, serve au prétérit assyrien.

Le livre de M. Ménant contient d'ailleurs non-seulement des exemples à l'appui de ses assertions grammaticales, exemples où la transcription en lettres latines et la traduction latine ou française accompagnent le texte, mais un certain nombre d'inscriptions de divers genres avec transcription et traduction, en sorte que, même pour celui qui voudrait demeurer totalement étranger à l'étude de la langue, il y aurait quelque profit encore à feuilleter ce beau volume. Mais ce n'est pas tout. L'auteur ne s'est pas borné à consacrer à ces études les loisirs qu'il a su se faire, en vrai savant du XVIe siècle, dans ses fonctions de magistrat, où les veilles succèdent à de laborieuses journées. Il a voulu ajouter aux œuvres de sa plume la vive action de sa parole, et chaque semaine il vient du Havre à Paris exposer dans un cours public et gratuit les principes du déchiffrement de l'écriture assyrienne, parallèlement au cours de philo-

logie et d'archéologie assyriennes que son docte ami, M. Oppert, a ouvert au Collége de France. Un public attentif a répondu à leur appel, mais il faut, pour l'honneur de la France, qu'il se maintienne et se recrute; il faut qu'il se fonde auprès d'eux une école comme il s'en est fondé une auprès de M. de Rougé pour les études égyptiennes. Que les lecteurs parisiens de la *Revue* l'annoncent autour d'eux et qu'ils me permettent de leur dire à eux-mêmes non pas : « Allez-y voir, » mais : « Venez-y voir. »

FÉLIX ROBIOU.

Histoire de la Terreur, par M. MORTIMER-TERNAUX, de l'Institut. Tome VI. Michel Lévy.

Ce sixième volume embrasse un intervalle d'un peu moins de trois mois, depuis le renouvellement du Comité de sûreté générale jusqu'à la fuite de Dumouriez. La suite du combat à mort engagé entre la Gironde et la Montagne est analysée avec beaucoup d'exactitude et d'impartialité. Le chapitre consacré à la conjuration du 9 mars offre le récit le plus complet qui ait été encore publié de cette tentative révolutionnaire. On y remarque des pièces inédites importantes, notamment le programme insurrectionnel rédigé le 9 ou plutôt le 10 mars, à deux heures du matin, dans la salle des Jacobins. Cet ordre du jour de l'émeute indique et règle les entreprises qui eurent lieu effectivement le lendemain : la démonstration contre les « factieux » de la Convention et l'attaque des imprimeries girondines. M. Ternaux se montre sévère pour les promoteurs de cette émeute. Il serait cependant juste de remarquer qu'un de leurs principaux griefs était le soupçon de trahison qui planait déjà sur Dumouriez, et ne fut que trop bien justifié quelques jours plus tard. Sous ce rapport, les patriotes exaltés étaient plus clairvoyants que leurs adversaires.

L'historique de cette défection tient une grande place dans ce volume. M. Ternaux suit heure par heure le vainqueur de Jemmapes dans cette crise funeste de sa destinée, rétablit les dates sciemment interverties par le coupable. Il le montre accablé sous le poids d'un châtiment presque égal à son crime, en butte au juste mépris de ceux-là mêmes auxquels il avait sacrifié son honneur. « Je ne parle pas de la façon dont vous avez quitté l'armée française, lui écrivait l'Electeur de Cologne, en l'expulsant de ses États. Mon jugement, dirigé uniquement comme celui d'un particulier par les sentiments d'honnêteté, de loyauté et de probité, pourrait ne pas convenir, et je suis charmé pour vous que vous ayez pu prendre comme marque d'estime la curiosité des peuples. » Sur cet épisode, M. Ternaux a obtenu, dans les dépôts publics de Vienne, des communications inédites d'une sérieuse importance. Faute de documents suffisants, les anciens écrivains de la Révolution étaient forcés de s'en rapporter presque exclusivement au témoignage de Dumouriez lui-même. On saura désormais à quoi s'en tenir sur plus d'une allégation de ce personnage étrange, demi-héros, demi-escroc, qui a trahi la vérité avec aussi peu de scrupule qu'il avait trahi la France.

Le récit des divers incidents qui précédèrent la rupture entre l'Angleterre et la France n'est pas pleinement exact. D'après des communications officielles incomplètes, M. Ternaux suppose entre les deux hommes qui exerçaient alors la principale influence sur notre politique extérieure, Lebrun et Brissot, une identité de vues qui n'existait pas. « Ils se faisaient l'un et l'autre, dit-il, les plus folles illusions sur le républicanisme du peuple anglais.... » La correspondance de nos agents secrets à Londres prouve que cette illusion, entretenue par les absurdes dépêches de l'ambassadeur Chauvelin, n'existait pas chez le ministre Lebrun ; qu'il voulait éviter la guerre et faillit y réussir, grâce au zèle et à l'intelligence d'un jeune directeur des affaires étrangères, Hugues Maret, depuis duc de Bassano, envoyé en Angleterre à la fin de novembre 1792.

On remarque encore dans ce volume des détails peu connus sur l'expédition de Sardaigne, et notamment sur l'attaque de la Magdelaine, premier fait d'armes du capitaine d'artillerie Bonaparte. On sait que Caprera, l'une des îles de cet archipel, est aujourd'hui le séjour de Garibaldi. « Il peut tous les jours, de sa retraite, contempler le théâtre des premiers exploits de celui qui fut pendant quatorze ans l'arbitre du monde. » Cette expédition, dont Bonaparte n'aimait pas à parler, marque le point de partage de sa destinée. C'est à partir de cette époque (fin février 1793) qu'il commence à se détacher de Paoli, — à délaisser la petite patrie corse pour la grande patrie française.

BARON ERNOUF.

Le Sentiment religieux en Grèce, par JULES GIRARD. In-8°, 1869.

M. Jules Girard est un des plus brillants élèves de cette école d'Athènes qui a donné à l'enseignement supérieur les Beulé, les Ch. Lévêque, les Mézières, les Em. Burnouf, les Georges Perrot, les Heuzey, les Gebhart, etc. Dans deux articles du *Journal des savants* que M. Sainte-Beuve consacrait récemment à l'un d'eux, Eugène Gandar, dont la Faculté des lettres de Paris déplore la perte prématurée, il caractérisait M. Jules Girard d'un mot : l'*attique*. M. Girard s'était, en effet, jusqu'ici, fait connaître par des travaux sur les orateurs et les écrivains attiques, Lysias, Hypéride, Démosthène, Thucydide; et il s'était fait remarquer, comme écrivain, par un certain cachet d'élégance et de sobriété qui est le propre caractère de l'atticisme. En dernier lieu, sans perdre ces qualités de style (et il y a double mérite), il a entrepris une étude qui est au moins autant d'exégèse mythologique que de morale et de littérature. A vrai dire, le titre n'est pas trompeur, et le livre tient les promesses du titre, que voici dans son entier : *le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique*. C'est, à proprement parler, un exposé systématique des éléments religieux, moraux et littéraires d'où est sortie la tragédie grecque. Mais, si la tragédie est le terme, les développements où l'auteur s'engage pour en découvrir les origines les plus secrètes nous transpor-

tent et nous retiennent longtemps dans le domaine de la mythologie et de la symbolique. Car M. Girard entreprend d'expliquer, non-seulement comment la tragédie est sortie du culte de Bacchus, mais comment elle en est sortie avec le caractère qui frappe dans l'œuvre d'Eschyle. L'auteur se trouve ainsi engagé à traiter en détail du culte de Bacchus, du dieu lui-même et des symboles cachés sous ses diverses légendes.

Pour ceux qui ne connaissent le dieu Bacchus que par ces légendes, l'étonnement sera grand de voir les hautes idées que M. Girard rattache à son culte et l'influence féconde qu'il lui attribue sur la morale et la littérature. Cet étonnement sera moindre pour ceux qui sont au courant des travaux dont la mythologie grecque a été l'objet depuis le commencement de ce siècle de la part des Creuzer, des Guigniaut, des Alfred Maury. On ne s'en tient plus, dieu merci, à la surface et aux apparences; on n'en est plus à se scandaliser des légèretés de Jupiter, de Vénus ou de Mars, et à déclarer que le polythéisme n'était qu'un foyer d'impuretés. On sait qu'il y a, sous ces symboles et ces mythes peu édifiants à première vue, un sens profond et un enseignement d'une haute moralité quelquefois. Mais, il faut reconnaître aussi que les critiques qui ont traité de la mythologie grecque creusent et s'enfoncent souvent à des profondeurs où il est difficile de les suivre. Le livre de M. Girard marquera, sans nul doute, parmi les plus remarquables de ceux qui se sont produits dans cet ordre de travaux ; mais nous ne répondrions pas que l'auteur fasse partager toutes ses idées même aux lecteurs qui apprécieront le plus son savoir, sa sagacité et la largeur des aperçus qu'il ouvre en maint endroit.

Et, de fait, peut-être y a-t-il dans ce livre, fortement conçu et composé, un système un peu excessif et quelques exagérations de doctrine. Frappé du caractère élevé que prend, dans les mystères d'Eleusis, la divinité de Bacchus, M. Jules Girard se complaît peut-être trop exclusivement dans ce point de vue ; et, une fois qu'il s'y est placé, peut-être abonde-t-il un peu trop dans son sens.

« De très bonne heure, dit-il (p. 3), les Grecs ont cherché l'harmonie dans la destinée humaine. On comprend sans peine à quel point ce double sentiment de la vie et de l'harmonie était favorable à l'art... Mais à cette considération esthétique il faut en joindre une autre qui fournit une explication plus directe et plus profonde de la tragédie grecque : elle est née de la préoccupation passionnée de la destinée humaine. Cette disposition était au fond du culte de Bacchus : il la lui transmit, ou, pour mieux dire, il créa la tragédie pour répandre plus librement au dehors ce genre d'émotion qu'il portait en lui-même. » Et ailleurs (p. 13) : «L'Orphisme se constitua surtout sous l'inspiration des Mystères. Animé d'un esprit de propagande ardent, il choisit parmi leurs divinités celle qui était la plus vivante et la plus humaine, Bacchus, qui, uni à Déméter et à Cora sous le nom de *Iacchus*, introduisait dans leur culte plus de passion et y représentait l'âme de l'homme souffrante mais immortelle; qui, rapproché d'Apollon Pythien, apportait au dieu prophète le souffle direct de ces régions de ténèbres où le dieu prophète ne pouvait pénétrer ni puiser lui-même l'inspiration à la source antique de toute science; qui, enfin,

était en Grèce le dieu de l'enthousiasme et s'unissait plus étroitement qu'aucun autre à ses adorateurs par une sympathie exaltée de douleur et de joie. Ce fut lui qui, par là, introduisit dans la poésie un élément nouveau : il lui inspira des élans assez forts pour imposer à l'imagination une illusion pathétique et pour soulager ainsi l'âme tourmentée par la préoccupation d'elle-même. Voilà comment l'origine de la tragédie remonte à lui par une filiation directe et légitime. » (Voir ces idées développées p. 232-250.)

On ne saurait mieux exprimer des idées plus hautes ; mais il nous vient un doute. Peut-être, dans cette belle page, Bacchus est-il idéalisé outre mesure : c'est à peine si le mot de joie a été à son sujet prononcé en passant. C'est le dieu de l'exaltation, nous dit M. Girard. Sans doute; mais c'est surtout celui de la joie. C'est le caractère que célèbrent en lui le chœur des initiés dans les *Grenouilles* d'Aristophane et le chœur des *Bacchantes* d'Euripide : « O sainteté révérée parmi les dieux, s'écrie ce dernier chœur, sainteté qui sur la terre portes des ailes d'or, entends-tu les blasphèmes de Penthée? Entends-tu ces outrages impies contre le fils de Sémélé, qui, dans les banquets joyeux, est le premier des immortels? A lui il appartient d'animer les danses, de rire au son de la flûte, de chasser les soucis lorsque le jus de la vigne coule sur la table des dieux, ou que, dans les festins ornés de lierre, sa coupe verse le sommeil aux hommes. » Ici éclate la différence entre le sentiment religieux selon le polythéisme hellénique et le sentiment religieux selon le christianisme. Chez les Grecs, la joie était chose sainte, et l'on ne saurait trop se pénétrer de cette idée quand on lit les *Grenouilles* du comique athénien. Le rôle qu'y joue Bacchus, et cela dans une de ses fêtes, paraît bien étrange et l'on est tenté d'y voir une impiété. Il n'en est rien cependant : Aristophane est un défenseur des anciens dieux, et il est le premier à reprocher à Socrate et à Euripide de les supprimer. Mais Bacchus est le dieu du *comos*, c'est-à-dire de l'ivresse et de la joie, et, pour mieux faire les honneurs de sa fête, il ne dédaigne pas de s'offrir en personne aux risées des spectateurs. Ces plaisanteries ne tiraient pas à conséquence. Croit-on qu'Homère fût un esprit fort parce qu'il représentait les exploits amoureux de Mars et de Jupiter, et parce qu'il montrait le boiteux Vulcain soulevant, par sa marche précipitée, un rire inextinguible chez les habitants de l'Olympe?

Dans ses chapitres, du reste si intéressants et si neufs, sur la doctrine et l'école orphiques, M. Girard nous montre Orphée, l'ancienne victime des bacchantes, réconcilié après la mort avec Bacchus. C'est bien en effet ce qui semble ressortir de la place faite à Bacchus dans les Mystères, où l'influence orphique n'est pas contestable; mais peut-être l'auteur nous montre-t-il le vieux *Dionysos*, tel que les Grecs l'avaient fait après l'avoir emprunté à la Thrace, trop remplacé et absorbé par cette nouvelle divinité qu'avaient imaginée les poètes philosophes et théologiens de l'école orphique, Dionysos Zagreus. Peut-être y a-t-il là des différences à établir, des nuances à observer. Et la preuve, il ne serait pas impossible de la tirer du livre de M. Girard lui-même; il reconnaît qu'Eschyle n'était pas un

disciple de l'orphisme, non plus que Thespis ni Phrynichus : « L'esprit du drame vivant et passionné répugne à l'orphisme allégorique et froid. » (p. 412). Donc le Bacchus qui inspire la tragédie n'est pas le Dionysos Zagreus de la secte orphique. Donc cette signification symbolique que M. Girard a reconnue dans ce dieu n'appartient qu'au Bacchus des Mystères et des Orphiques, et ce Bacchus n'est pas tout à fait le même que celui qui a été l'inspirateur de la tragédie. Donc il faut peut-être rabattre quelque chose de la thèse de M. Girard, qui ne rend compte que de la tragédie, et il faut se souvenir que la comédie est sortie, elle aussi, et peut-être plus directement encore et plus naturellement, des fêtes de Bacchus, des *Dionysiaques*.

On le voit, la thèse de M. Girard n'est pas sans éveiller quelques doutes dans notre esprit; mais elle est vigoureusement déduite, et, si l'on en accorde les prémisses, on est irrésistiblement conduit de proche en proche à en accepter toutes les conséquences. Mais quelles que soient les contradictions que puisse provoquer cette thèse, l'ouvrage n'en restera pas moins comme un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition française, car il en est peu qui offrent plus d'aperçus nouveaux et qui renouvellent davantage le terrain si souvent remué de la religion et de la littérature des Grecs. Et puis, si l'on y discute, si même on se refuse à accepter certaines théories absolues, on ne saurait avoir que des éloges pour les parties du livre qui contiennent des appréciations purement littéraires et morales. La plume élégante et ferme de M. Girard excelle à faire sentir les mérites de l'épopée homérique, comparée aux épopées hindoues, que l'on en a quelquefois rapprochées, et dont elle fait saisir la différence. Nul n'a mieux parlé d'Hésiode et de Pindare. Dans le chapitre consacré à Théognis, l'âpre moraliste de Mégare apparaît avec sa rude originalité. Enfin, un jour nouveau est jeté sur le théâtre d'Eschyle par les études qui terminent le volume et qui sont relatives aux songes et aux apparitions, c'est-à-dire, pour le poète, aux signes et aux instruments du gouvernement divin. Parmi les livres récemment publiés en France sur la littérature grecque, le livre de M. Jules Girard est sans contredit un de ceux où se trouvent le plus d'idées neuves, un des plus intéressants et des plus remarquablement écrits.

A. CHASSANG.

M. Drouyn de Lhuys et les Corsaires français, par M. POINTEL, ancien officier de marine. Saint-Servan, Aristide Le Bien.

Ce volume, tiré à petit nombre et non mis dans le commerce, est, comme son titre l'indique, une critique du Mémoire lu l'année dernière à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Drouyn de Lhuys. Tout en rendant justice à l'habileté du ministre français qui a su obtenir de l'Angleterre la reconnaissance des droits des neutres, l'auteur regrette que ce triomphe de notre diplomatie n'ait été acheté qu'au prix de l'aboli-

tion de la course, et que, pour atténuer l'importance de cette concession, M. Drouyn de Lhuys, d'accord avec le ministre anglais, passe condamnation sur ce mode d'hostilités. En qualifiant la course de *piraterie légale*, lord Clarendon avait pour excuse le ressentiment patriotique ; par la même raison le diplomate français aurait dû se montrer un peu moins sévère. M. Pointel défend bravement la course des accusations formulées contre elle avec un « sans-gêne académique ». On a tort, selon lui, de reprocher si amèrement aux corsaires d'autrefois des calamités inséparables de toutes les guerres. Les prérogatives d'un capitaine de corsaire ne différaient pas de celles des autres officiers de marine (?) L'armement se faisait sous la surveillance de l'administration ; les prises étaient légitimées par un tribunal spécial, 5 0/0 réservés au profit de la caisse des invalides de la marine. La seule différence entre les navires armés en course et ceux de l'État consistait dans l'origine des armements, due à l'industrie privée. « Ce n'est pas l'acharnement des anciennes guerres qui justifie la course, sa raison d'être subsistera toujours dans le cas d'inégalité flagrante de forces régulières entre les belligérants. »

La partie historique de ce plaidoyer est la plus intéressante ; l'auteur y cite un grand nombre de faits curieux et peu connus. Avant qu'il existât une marine royale, la France n'avait que ses corsaires pour défendre son littoral et menacer à son tour les plages anglaises. En 1294, Douvres fut pris par des armateurs normands et malouins. En 1339, des bâtiments armés dans la Manche, sous la conduite d'un intrépide marin nommé Quiéret, s'emparent de Southampton. En 1423, des Malouins « bénis par leur évêque » enlèvent à l'abordage des navires anglais qui bloquaient le mont Saint-Michel. Sous le règne d'Henri II, d'Espineville, avec seize dieppois, détruit une flotte de vingt-quatre navires hollandais bien armés. Cinq furent pris, onze coulés à fond. Au retour, les équipages français conservaient à peine un nombre d'hommes valides suffisant pour la manœuvre ; ils avaient eu la moitié des leurs tués ou hors de combat. Le roi écrivit lui-même à d'Espineville pour le féliciter de ce brillant exploit.

En 1609, huit navires malouins concoururent glorieusement à la prise de la Goulette, célébrée par Cervantes. Au siége de La Rochelle, le brave Porée du Parc, à la tête d'une flottille malouine, harcela vivement la flotte anglaise de secours, et contribua puissamment au succès. Richelieu avait promis d'indemniser les armateurs ; il leur manqua de parole, et ils n'élevèrent aucune réclamation.

Sous Louis XIV, pendant la période la plus brillante de la marine royale, les corsaires de Saint-Malo, de Dieppe, de Dunkerque firent encore parler d'eux plus d'une fois. On vit, en 1674, une flotte malouine de vingt-deux canons prendre une part importante à la défense heureuse de la Martinique contre Ruyter. Parmi les coureurs intrépides dont les exploits firent presque oublier, même à nos ennemis, le désastre de La Hogue, on doit citer : à Dunkerque, avec Jean Bart, ses dignes émules Doors, Keyser, Jacobsen ; à Saint-Malo, Dufresne, Le Fer de la Bellière et Porcon de la Barbinais, dont la vie offre une imitation du dévouement de Régulus qui a sur l'original l'avantage d'une authenticité incontestable. On vit,

dans les années les plus désastreuses du grand règne, les Malouins se fortifier à leurs frais, faire à l'État un don de 30 millions. L'importance de la course augmente sous le triste ministère de Pontchartrain. C'est le moment où brillent dans nos fastes maritimes Duguay-Trouin, Raoul, Moreau, Surcouf, Albin, Porée. C'est l'époque où Locet, commandant du *Saint-Laurent*, se faisait sauter plutôt que de subir la visite dans la rade de Cadix; où, sur la côte de Galice, Croisic, commandant de l'*Embuscade*, ayant eu deux hommes de son équipage tués dans un guet apens, les vengeait en prenant d'assaut avec quatre-vingt-neuf hommes un village ceint de murailles et défendu par plusieurs centaines de paysans armés, et se laissait finalement désarmer par les prières du curé, des femmes et des enfants. De semblables traits sont rares, il faut l'avouer, dans les annales de la course, et celui-là mériterait d'être plus connu.

Du temps de Pontchartrain, deuxième du nom, la marine royale décroît de plus en plus, et, par contre, la prépondérance des corsaires grandit encore. On connaît les exploits de Cassard, de Duguay-Trouin, sous lequel les officiers de l'État ambitionnaient de servir. Aussi généreux que brave, cet illustre marin nourrissait de ses épargnes ses anciens matelots, et mourut sans fortune. A la même époque, un corsaire nommé Danycan s'emparait de Terre-Neuve. Un autre, Vié de Nantes, avec un bâtiment de 26 canons, mit deux frégates en fuite et enleva lord Hamilton, gouverneur des Antilles anglaises.

Sous le règne de Louis XV, les rares souvenirs glorieux qu'offrent nos annales maritimes (*rari nantes*, hélas!) appartiennent presque tous aux corsaires. C'est un corsaire, Walsh, commandant les navires *Élisabeth* et *Dentelle*, qui transporte en Écosse le prince Édouard. Tandis que l'*Élisabeth* attire à sa poursuite la croisière anglaise, l'autre navire passe et débarque le prince sain et sauf. C'est un autre corsaire, la *Marie-Madeleine*, commandant Tréhouart, qui le ramène après la journée de Culloden.

Pendant la guerre de 1756, si désastreuse pour notre grande marine, l'honneur du pavillon français est soutenu par Leroux et Bourdas, de Saint-Malo; par Potier, de Calais; Rozier, de Bordeaux. L'un de nos plus grands hommes de mer, Thurot, que les Anglais connaissent mieux que nous, le vainqueur de Carrick-Fergus, le héros qui, avec une poignée de monde, avait presque réalisé notre rêve séculaire, la conquête de l'Irlande, Thurot avait débuté et brillé longtemps comme corsaire, et ne commanda un bâtiment de l'État que dans sa dernière campagne.

Le rôle de la course s'amoindrit naturellement pendant la guerre de l'indépendance américaine. Cependant on peut citer encore, à cette époque, Cottin, de Bordeaux; Royer, de Dunkerque, et Rullecourt, qui, à la tête d'une petite flottille portant 500 hommes d'équipage, s'était emparé de Jersey et mourait en combattant faute de secours.

La Révolution avait fait à notre marine une plaie qu'élargit et envenima l'administration d'un ministre fatal trop ménagé jusqu'ici par les historiens de l'Empire. M. de Pontchartrain, de triste mémoire, prêtait au moins quelque assistance à la course, en lui laissant prendre des officiers,

des matelots. Décrès, pendant les plus belles années de l'Empire, garda ses équipages dans l'inaction, guettant une revanche impossible, forçant les armateurs à recruter des matelots cosmopolites. Et pourtant, malgré l'insolent bonheur de l'Angleterre, si bien secondée par le ministre français, nos corsaires firent une récolte de butin, et parfois de gloire. Parmi les principaux de ce temps-là, M. Pointel cite souvent Surcouf, Le Guein, Quoniam, Lemême, Le Bon, Léveillé, Cochet, Dutertre et Aregnaudeau, capitaine de la *Blonde*, l'un des plus fameux par ses exploits et sa fin mystérieuse, qui rappelle la légende du vaisseau-fantôme. (Il fut trouvé en pleine mer égorgé, ainsi que tout son équipage, sur son navire en dérive.) A ces noms il conviendrait de joindre celui du commandant du bâtiment *la Dame Ernouf*, Grassin, de Nantes, passé maître en fait de manœuvres hardies ou subtiles, de foudroyants abordages. Un jour qu'il dînait chez le gouverneur de la Guadeloupe, il se leva après le premier service et reparut au dessert, ayant enlevé dans l'intervalle une corvette anglaise qui, par bravade, était venue évoluer en vue de la Basse-Terre. Son évasion des pontons anglais avec plusieurs de ses hommes est un vrai chapitre de roman. Ils s'échappèrent en nageant entre deux eaux, escaladèrent, à la faveur de l'obscurité, un brick, dont les gardiens furent surpris, bâillonnés et jetés provisoirement à fond de cale. Grassin, qui parlait couramment anglais, endossa l'uniforme du capitaine, traversa hardiment au jour toute la croisière, payant richement d'audace, questionnant, donnant des nouvelles, notamment celle de sa propre capture, et regagna sain et sauf un port français.

M. Pointel exprime la crainte que l'Angleterre, en stipulant l'interdiction de la course, n'ait trop bien pris ses sûretés pour les guerres futures. Nous voulons espérer que l'avenir ne justifiera pas ses craintes, dans l'hypothèse, peu probable et peu désirable, de tels conflits. Après tant de sacrifices faits pour notre marine régulière, pour des engins de plus en plus perfectionnés et coûteux, il serait pénible pour nous d'en être réduits à regretter nos vieux corsaires, lesquels n'étaient guère autre chose, disons-le tout bas, qu'une variété amendée et cultivée de l'espèce pirate. Toutefois, ils ne pouvaient avoir un défenseur plus habile. Le nom même de l'éditeur (Aristide Le Bien) semble heureusement choisi pour donner à la course, héroïne un peu scabreuse, une certaine *respectability*.

E. C.

REVUE MUSICALE

Théâtre-Lyrique : *Rienzi*, opéra de M. Wagner, réduction pour piano et chant. Paris, Flaxland. — *Rienzi*, par sir Edward Bulwer Lytton. — *Histoire d'Italie*, par J. Zeller. Paris, Hachette.

De toutes les conspirations si communes en Italie, durant la Renaissance, la plus curieuse, à cause de ses allures archéologiques, fut celle de Rienzi. Fils d'un pauvre cabaretier de Rome, Rienzi avait reçu une éducation large et libérale ; il devint notaire apostolique, fut ami intime de Pétrarque, et mérita d'être considéré comme l'homme le plus lettré de son temps. Rome subissait en ce moment une anarchie funeste. Clément VI s'obstinait à rester à Avignon. Chargé par le peuple d'inviter le pape à rentrer à Rome, Rienzi vit décliner ses offres, et l'échec de son entreprise désintéressée l'amena presque fatalement à substituer son autorité à celle des chefs qui se désistaient. Rienzi était très versé dans l'étude de l'antiquité ; dès l'enfance il s'était enivré des souvenirs glorieux de Rome, qui passionnaient encore le peuple enthousiaste et versatile. Il prit le titre de tribun, chassa les nobles, massacra les bandits qui infestaient la campagne et les cités, établit une police rigoureuse, proclama une constitution républicaine et accapara la dictature. D'abord tout réussit ; une invincible fascination lui rallia les cœurs patriotes de l'Italie ; partout on le salua comme un libérateur. Il proclama alors l'intention de rétablir l'ancienne république romaine, avec l'Italie entière pour territoire et Rome pour capitale. Ce gigantesque projet ne pouvait manquer de trouver des adhérents. Plusieurs villes résistèrent, redoutant de s'absorber sans profit dans la république romaine reconstituée ; mais Arezzo et Pérouse n'hésitèrent pas à renoncer à leurs constitutions particulières, et envoyèrent leur adhésion au tribun, vainqueur pacifique.

Après plusieurs alternatives de succès et de revers, Rienzi périt dans une émeute. Sa tentative ne fut pas renouvelée, et cependant les souvenirs de la république romaine auraient seuls pu donner à l'Italie le sentiment national qui lui a fait défaut pendant tout le moyen âge. Chaque homme se livrait à un parti, aucune âme ne se donna à un peuple. Aux rêves d'universelle domination que les Guelfes et les Gibelins poursuivaient par des voies différentes, il eût fallu opposer l'indépendance et

l'unité de l'Italie, et, alors comme aujourd'hui, c'est seulement devant Rome que les autres villes, continuant peut-être à tort une tradition épuisée, auraient consenti à abdiquer. Ainsi s'explique l'enthousiasme de Pétrarque et de tous les contemporains pour la tentative de Rienzi. Il a tenu à peu de choses, en effet, que l'archéologie, qui, depuis, a régénéré la Grèce, ne sauvât en ce moment l'Italie; mais, à défaut de son indépendance nationale, l'Italie a dû à l'étude de l'antiquité la place unique qu'elle occupe dans l'histoire artistique.

L'héroïque tableau de cet homme qui voulut refaire sa patrie et qui s'immola pour lui constituer une inaliénable liberté a tenté M. Wagner. *Rienzi* a été pour lui ce que *Tancrède* fut pour Rossini.

L'œuvre de M. Wagner peut s'intituler symphonie de cape et d'épée, avec chœurs, solos, mise en scène et ballet. Cet opéra est né dans des conditions bizarres. L'auteur en conçut le plan à Riga et vint l'écrire à Paris en 1839. Il n'était pas riche à cette époque. Les faveurs royales n'étaient pas encore descendues sur lui. Pour vivre, il fallut accepter d'infimes travaux qui ne procurent qu'un pain misérable et qui dévorent le temps précieux. Lorsqu'il quitta Paris après trois années de longue torture, M. Wagner emportait avec lui la partition de *Rienzi*, le *Vaisseau-Fantôme*, que M. Pilet, alors directeur de l'Opéra, avait refusé en souriant, et le plan lyrique et musical du *Tannhauser*. Peu de jours après la représentation de *Rienzi* à Dresde, le roi de Saxe choisit M. Wagner pour la maîtrise de sa chapelle et lui accorda un traitement considérable. M. Wagner, « naguère isolé, abandonné, sans feu ni lieu, se trouva tout à coup aimé, admiré et contemplé même avec étonnement ». C'est lui-même qui l'a écrit. Pour payer d'un juste prix les préférences que le roi de Saxe lui avait témoignées, M. Wagner attendit que l'occasion favorable se présentât, et, lorsque éclata la révolution de 1848, il se jeta avec ardeur dans le mouvement qui bouleversa tout à Dresde et réclama la déchéance du monarque auquel il devait d'être sorti de la poussière et d'avoir été placé sur le piédestal qui lui était dû. Nous ne pouvons désapprouver le sentiment républicain de l'auteur de *Rienzi*, mais l'ingratitude est de trop, et nous n'accordons pas qu'elle soit libérale, l'opinion qui s'accommode de l'oubli des bienfaits. Le roi de Saxe s'est d'ailleurs bien vengé, ou plutôt il a fait preuve d'esprit quand M. Wagner n'avait point fait preuve de cœur, et lorsqu'un arrêt de proscription vint frapper Richard Wagner, ce fut le roi de Saxe qui exigea qu'on lui fît grâce. Les ministres invoquèrent la raison d'Etat et allèrent jusqu'à réclamer la tête de l'ingrat. « Qu'en ferai-je? répliqua le roi, à moins que ce ne soit pour lui tirer un peu l'oreille. »

Les procédés musicaux employés par M. Wagner sont connus, mais non définitivement jugés ni entrés dans la richesse commune. Ce sont là de graves sujets de disputes et la matière toute prête pour les pédantes qui aiment à gloser. M. Wagner est un *sonoriste*, comme Delacroix est un coloriste, et tous deux ils ont l'honneur d'être une pierre de scandale dans les salons et à l'Opéra. M. Wagner est un chercheur, un novateur, et, que les badauds nous le pardonnent, nous ne demandons pas sa tête

pour cela, à moins que ce ne soit, comme a fait le roi de Saxe, pour lui tirer les oreilles quand il brave trop cruellement notre goût, nos habitudes et notre patience.

M. Wagner a beaucoup osé, et il ne faut pas tout accepter, il s'en faut, dans son œuvre téméraire ; mais si l'on ne harcèle que les arbres chargés de fruits, M. Wagner doit être un arbre prodigue et vigoureux, car les bras ne manquent point qui le houspillent, l'effeuillent et l'ébranchent. Toutes les colères, M. Wagner les appelle et les provoque ; il aime la bataille, et la bataille ne lui est point refusée. Toutefois, nous admirions, hier, bien des choses que ses ennemis discutent encore aujourd'hui, et nous craignons de détester encore demain les exagérations que ses fanatiques admettent avec trop de complaisance. En face d'un génie aussi vigoureux, notre impartialité est à l'aise. Il ne faut point ici de mesquins éloges ni de doucereux reproches. Dans l'emploi que M. Wagner fait de son talent, il est des choses que nous admettons, il en est qui nous paraissent détestables.

Le premier défaut d'un *sonoriste*, quand il oublie la mesure et l'équilibre, c'est, comme dirait M. Prudhomme, la sonorité. M. Wagner en abuse. Mais il faut juger son orchestre à distance, quand toutes les harmonies et tous les bruits sont fondus. Si l'on place sa rétine sur la tache rouge d'un tableau, comment juger tout le paysage? A ce point de vue, nos théâtres, où l'on se dispute les moindres coins, sont parfois bien traîtres, et le compositeur que l'on écoute près de l'orchestre semble avoir écrit un charivari.

Pourtant, au milieu de ces situations violentes et tendues, il y a des heures de recueillement et de poésie. Cette révolution populaire, où l'on voit grandir et puis périr un tribun auguste, auquel l'histoire ne peut guère comparer que notre Lamartine, a eu son apaisement et son apothéose ; on les retrouve dans l'opéra de M. Wagner, au second et au cinquième actes, dans la scène idéale des messagers de paix et dans la prière sublime par laquelle Rienzi, au moment de se livrer pour mourir au flot révolté d'un peuple aveuglé, appelle sur le monde l'universelle liberté et la paix féconde.

Rienzi, que nous avons signalé le premier, dans la *Revue*, à l'attention des directeurs de l'opéra en France, a provoqué chez ses fervents un succès bruyant et des acclamations trop enthousiastes pour être tout à fait sincères. Ce succès des premiers jours ne s'est pas maintenu, et l'on peut dire que cette seconde tentative pour acclimater chez nous les opéras de M. Wagner, si elle n'a pas fait scandale comme la première, n'a pas non plus excité des sentiments beaucoup plus vifs que l'indifférence. Mais M. Wagner n'est point encore acclimaté chez nous, et, puisque *Rienzi* n'est pas tout à fait privé d'auditeurs, nous demandons que l'on nous donne enfin le *Vaisseau-Fantôme*, les *Maîtres chanteurs*, afin que nous puissions prononcer sur l'iconoclaste de la musique moderne un jugement informé, impartial et définitif.

MAURICE CRISTAL.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 avril 1869.

Le moment n'avait jamais été plus favorable qu'il ne l'est aujourd'hui pour soulever certaines questions essentielles de l'ordre politique, et leur faire subir une dernière fois, avant d'en abandonner la solution aux comices électoraux, l'épreuve des débats législatifs. Le gouvernement sans doute ne se fait point illusion sur l immense portée que vont avoir les prochaines élections pour le renouvellement de la Chambre des députés. Dans un pays où elle a été érigée en souveraine, et où elle a la patience d'attendre pour se manifester l'expiration des délais légaux, l'opinion publique acquiert une autorité redoutable ; ses décisions ont toute la force d'un tribunal suprême dont les arrêts sont sans appel. De tout temps, en France, ce fut l'opinion publique qui obtint la dernière victoire ; mais elle devint surtout prépondérante le jour où un gouvernement nouveau choisit pour base l'assentiment de la nation et se constitua son mandataire. Les premiers rapports qui s'établirent entre l'Empire et le suffrage universel furent, de la part de ce dernier, pleins de déférence ; il laissa fonctionner librement, et sans faire sentir son contrôle, le pouvoir qui avait su mériter sa confiance et que de glorieux souvenirs unis à des services récents signalaient à ses sympathies. Mais, peu à peu, les circonstances changèrent, les premières impressions s'effacèrent avec les nécessités politiques qui les avaient fait naître ; le gouvernement, se lançant dans des entreprises nouvelles, à l'intérieur ou à l'extérieur, changea lui-même, dans une certaine mesure, les conditions de son origine ; la nation crut le moment venu d'user des droits qu'on lui avait reconnus. Les élections de 1863 furent l'occasion de cette reprise de possession des droits nationaux ; elles introduisirent dans l'enceinte législative des contrôleurs moins bénévoles ; elles firent sentir au pouvoir exécutif qu'il y avait au-dessus de lui un autre pouvoir qui ne se contenterait point d'une

autorité nominale et avec lequel il faudrait toujours compter. De son côté, le chef de l'Etat ne parut point vouloir faire de résistance à la marche des idées ; il prit, avant que la nation formulât expressément la volonté de les obtenir, l'initiative de certaines réformes constitutionnelles. Mais, ces réformes elles-mêmes ne servirent qu'à aiguillonner les appétits libéraux et donnèrent à ceux qui en étaient le plus tourmentés des moyens pour en obtenir de plus amples et de plus complètes. Les droits du pays furent plus nettement affirmés, et, par les organes de la presse affranchie, par la tribune, par les réunions publiques, l'opinion trouva des issues par lesquelles une foule de pensées nouvelles ou simplement renouvelées firent irruption. On vit se rétablir dans le pays le courant d'idées qui est inséparable de toute vie politique ; le suffrage universel lui ayant créé un plus large lit pour se mouvoir, il acquit en peu de temps une force que les restrictions administratives n'ont pu contenir.

Les rapports entre la nation et le pouvoir exécutif ne sont plus aussi calmes ; il n'y a point conflit, mais il y a, de la part de la première, une tendance plus visible à ne point négliger l'exercice de ses droits et à reprendre même l'usage de ceux qu'elle avait provisoirement déposés. En un mot, le suffrage universel entre dans la plénitude de sa force; il a fait le tremblant, le docile, l'indifférent ; il jette ses béquilles et se redresse pour ouvrir la marche et tracer leur véritable voie aux pouvoirs constitués. Les élections de 1869 auront cette portée ; elles traceront au gouvernement, qui flotte dans de continuelles indécisions, la ligne qu'il doit suivre ; elles lui indiqueront la nature de liberté qu'il doit donner au dedans et l'attitude qu'il doit prendre au dehors pour être le fidèle exécuteur de cette volonté nationale dont il relève et qui fait sa force. Devons-nous voir se rétablir chez nous la responsabilité ministérielle ? Devons-nous avoir une presse tout à fait libre relevant du jury et non des tribunaux ? Devons-nous jouir d'un droit de réunion moins illusoire que celui que nous a donné la loi maintenant en vigueur? Les représentants du pays doivent-ils avoir le droit d'interpeller le gouvernement à leur gré et sans plus de formalité qu'en Angleterre ? Le système des candidatures officielles doit-il être abandonné ou doit-il être maintenu ? Les contingents militaires sont-ils trop considérables et trop dispendieux ? L'Empire a-t-il le devoir de relever notre prestige militaire en se mettant en guerre avec la moitié de l'Europe ? Doit-il au contraire concentrer ses efforts sur les progrès intérieurs et s'appliquer par de sages économies à rétablir l'équilibre budgétaire ? Ce sont les graves questions sur lesquelles la nation, par le choix qu'elle fera de certains députés, est appelée à donner son avis.

Les orateurs du Corps législatif ne pouvaient donc mieux prendre leur temps pour faire le procès au pouvoir et pour renseigner très exactement le pays sur les libertés qu'il a obtenues et sur celles qui lui restent encore à obtenir. La prétention des gouvernements a toujours été de donner beaucoup de liberté lorsqu'ils n'en donnaient pas du tout, et d'en donner avec profusion lorsqu'ils en donnaient un peu. Le régime de 1852 lui-même se disait libéral; parce qu'il reposait sur le suffrage universel, il

osait se comparer à d'autres régimes qui n'avaient point encore fait cette conquête. Il était donc assez naturel qu'après l'acte du 19 janvier et le vote des lois qui en découlent, les ministres et tous les organes officiels se donnassent le mérite d'avoir atteint les dernières limites du libéralisme et trouvassent étrange qu'on pût encore réclamer de nouvelles concessions de l'initiative souveraine. Une semblable illusion n'a pu tenir longtemps devant la raison et l'intelligence des masses; la discussion publique en a fait assez promptement justice. Mais encore fallait-il préciser les points sur lesquels reposait une prétention si mal justifiée, fallait-il aller au fond de ces réformes, montrer par combien de côtés elles étaient incomplètes et de quelles apparences le corps électoral pouvait être victime s'il se laissait prendre à l'étiquette dont chaque article nouveau était décoré. La liberté de la presse qu'on nous a donnée ne rend point la presse libre; la liberté de réunion ne fait pas que les réunions soient libres; la liberté électorale elle-même est altérée par le principe des candidatures officielles.

La nation, attentive aux débats législatifs, sait maintenant à quoi s'en tenir sur ces grandes questions. Il aurait pu lui suffire de lire le limpide exposé que M. Thiers a fait de la situation intérieure pour être tout à fait édifiée sur les progrès qu'il nous reste encore à réaliser si nous voulons être mis au rang des peuples libres. M. Thiers n'a pas le mérite de dire des choses très nouvelles; mais il donne une telle grâce aux choses vieilles, qu'il les rajeunit et les fait aimer. Sa thèse des quatre libertés « essentielles » n'est pas une trouvaille bien récente; elle n'en a pas moins eu un succès considérable. Tout le monde sait depuis longtemps qu'un pays n'est pas libre si la liberté individuelle n'y est point suffisamment garantie, si la presse n'y jouit point du droit de discuter les affaires publiques et d'enregistrer tous les faits qui doivent servir d'élément à cette discussion. Un pays n'est pas libre si la liberté de la représentation nationale n'est pas complète; il n'est pas libre si la représentation nationale proclamée souveraine ne peut obliger le pouvoir exécutif à se conformer à ses décisions. Ces vérités sont admises partout; elles sont comme le *credo* des peuples modernes. Ils peuvent avoir des intérêts distincts et des idées spéciales sur quelques points secondaires; mais que l'on écarte les questions qui touchent à leur individualité, au caractère, au climat, aux conditions géographiques, à l'histoire, et qu'on ne soumette à leur appréciation que les quatre libertés essentielles qui sont partout d'une pratique commode, un merveilleux accord s'établit soudain; il n'y a plus en Europe qu'un seul cri, qu'un seul élan, qu'une seule aspiration.

Cette démonstration repose, comme on le voit, sur un critérium philosophique des moins contestés, sur le sens commun ou raison générale, et elle conclut à montrer la France, qui a l'amour-propre de vouloir toujours devancer les autres nations, dans une sorte d'isolement et dans une infériorité humiliante. Telle est la force du raisonnement de M. Thiers; sa thèse, au premier abord, ne semble faite que de vieux arguments qui ont servi à tout le monde; mais, entre ses mains, l'arme surannée reprend

de la souplesse, de la vigueur; le trait part; il arrive à son but. Nous savons bien que l'on a pu retourner contre l'orateur quelques-uns des traits lancés par lui dans le camp ennemi; on a pu lui répliquer qu'il ne fut pas lui-même, lorsqu'il occupait le pouvoir, toujours débonnaire pour la presse, et qu'en 1834 il fut le promoteur d'une loi peu favorable au droit d'association. Mais ces récriminations, qui peuvent être gênantes pour l'homme à qui elles s'adressent, n'altèrent point la force des vérités qu'il a formulées. Rien ne prévaut contre la vérité, contre la logique, contre la raison, pas même la restriction si arbitraire que la Constitution elle-même essaye d'apporter au droit d'examen, qui est le privilége et le devoir des corps constitués et de tous les organes de l'opinion publique.

Le recueil dans lequel nous écrivons vient de subir une condamnation judiciaire pour être tombé dans l'inévitable délit prévu par le sénatus-consulte du mois de juillet 1866; il avait non pas discuté la Constitution, mais démontré qu'il était urgent de la discuter. Il n'était vraiment pas bien nécessaire de soutenir cette thèse et d'encourir cette condamnation; l'illustre avocat qui a défendu avec tant de force et tant d'éloquence le directeur de la *Revue contemporaine* a cherché, dans les polémiques de la presse périodique, dans les débats du Corps législatif et du Sénat, dans les discours des ministres eux-mêmes de continuelles violations du fameux sénatus-consulte; s'il avait plaidé huit jours plus tard, M. Jules Favre aurait pu citer également le discours de M. Thiers et la réponse que lui a faite M. Rouher, et montrer qu'il est impossible de demander une réforme, de formuler une critique sans discuter la Constitution. Depuis qu'il a entamé la discussion du budget, le Corps législatif ne fait pas autre chose que de violer le sénatus-consulte de 1866, et ses discussions n'ont d'intérêt et de portée réelle que lorsque les orateurs se laissent aller à cette transgression. Il ne convient guère, après l'amende qui vient de nous être infligée, de rentrer dans ce débat; mais comment reprendre ici les thèses qui ont été portées à la tribune législative sans nous exposer de nouveau aux poursuites du ministère public? Comment pourrions-nous dire seulement que M. Thiers a demandé la responsabilité ministérielle, que M. Rouher a déclaré qu'il n'en était point partisan, que M. de La Valette, moins exclusif que son collègue, a laissé voir qu'elle pourrait peut-être s'établir un jour dans de certaines conditions, si nous voulons respecter les défenses du sénatus-consulte? M. Thiers, heureusement, nous ouvre une porte dérobée pour entrer sur le terrain de cette discussion; il a découvert que l'on pouvait instituer un ministère responsable sans modifier la Constitution, puisqu'il avait suffi à l'Empereur d'un simple décret pour faire entrer les ministres dans les Chambres. En admettant donc que l'on puisse arriver au régime de la responsabilité ministérielle par un aussi court chemin, il est permis d'examiner s'il serait utile au pays d'y recourir et de mesurer la distance qui nous sépare de ce nouveau changement dans nos institutions. C'est précisément ce qui a fait l'objet de débats approfondis à la tribune et dans les journaux. Il nous semble difficile, après ce qui a été dit, de ne pas considérer ce progrès, sinon comme réalisé, du moins comme étant à la veille de l'être. Pendant la session de

1865, alors que quarante-cinq députés courageux demandaient la sup pression de l'autorisation préalable en matière de presse et le droit réunion, les organes du gouvernement se récrièrent bien fort ; M. Rouher lui-même combattit ces revendications avec tant d'énergie, qu'on était presque autorisé à croire que la tentative du tiers-parti était un coup d'épée dans l'eau. Six mois après, cependant, l'Empereur donnait au pays tout ce que réclamait l'amendement des quarante-cinq. Ce souvenir est des plus encourageants pour ceux qui appellent timidement de leurs vœux inconstitutionnels la responsabilité ministérielle ; leur désir, à cela près qu'il ne peut guère se formuler sans violer un sénatus-consulte et sans encourir des amendes, a autant de chances de se réaliser que le célèbre amendement de 1865 en avait de prévaloir dans les conseils de la couronne : il se produit au moment même où l'opinion publique le réclame, où l'intérêt du gouvernement lui-même est de venir à cette pratique, et, ce qui est surtout encourageant, il est combattu par M. Rouher. M. le ministre d'Etat redoute le régime de la responsabilité ministérielle à l'égal de la liberté de la presse et du droit de réunion ; il la déclare incompatible avec les institutions impériales et avec la sécurité du pays. Il ne faut pas désespérer de le voir dans six mois échanger son portefeuille de ministre d'Etat contre la présidence du conseil.

Enfin, si on voulait pousser encore plus loin les coïncidences et s'arrêter à un signe plus favorable que tous les autres aux espérances qui se font jour, on pourrait remarquer l'intervention de M. Buffet dans la revendication d'un gouvernement représentatif. Il prend la parole en 1869, comme il la prit en 1865, avec la même modération, la même conviction et avec cette fermeté de dialectique qui font de cet honorable député un des orateurs les plus écoutés de la Chambre ; il n'a pas l'abondance de M. Thiers, mais il a sa logique serrée et sa clarté rayonnante. Observateur respectueux des convenances parlementaires et des sénatus-consultes, M. Buffet n'a pas voulu qu'il fût question, dans son discours, de responsabilité ministérielle ; il n'a pas dit le mot, mais il a demandé la chose. Dans son langage si précis et si mesuré, la responsabilité ministérielle, c'est « l'opinion dominante au pouvoir », et il montre que le gouvernement lui-même est déjà dans la doctrine que résume cette formule. Les ministres, en effet, ne laissent passer aucune occasion de reconnaître la prépondérance de l'opinion publique ; M. Baroche s'est respectueusement incliné devant elle lorsque, dans une séance de la précédente session, il disait, en rappelant les paroles mêmes du souverain : « C'est à l'opinion publique qu'appartient le dernier mot ; c'est toujours avec elle que nous nous sommes efforcés de marcher. » M. Rouher, au Sénat, s'est encore plus compromis ; loin de repousser la doctrine en vertu de laquelle la politique voulue du pays doit être pratiquée par des hommes qui ont sa confiance, M. le ministre d'Etat a dit : « Si les Chambres se prononçaient contre nous, si au lieu de nous appuyer elles nous témoignaient de la défiance, nous nous retirerions, car nous ne pourrions plus remplir utilement notre tâche et nos devoirs envers la couronne et le pays. » Le garde des sceaux, à son tour, dans l'orageux incident soulevé par la démission du procu-

reur impérial de Toulouse, a tenu à justifier sa conduite devant ce qu'il appelle ses juges, c'est-à-dire devant les membres de la Chambre. Lorsque s'agitait devant le Corps législatif le débat qui vient de renaître devant le Sénat sur les prodigalités et les illégalités de la ville de Paris, on a vu les ministres avouer les fautes commises et demander un bill d'indemnité. — Pour qui, se demande M. Buffet, ce bill d'indemnité? Ce n'est pas assurément pour le chef de l'Etat; ce n'est pas non plus pour le préfet de la Seine, dont la responsabilité est couverte par le gouvernement qui l'a nommé et qui lui donne des ordres; c'est donc pour le ministère que tous ces efforts sont faits, et, si les justifications présentées au Corps législatif n'eussent pas été admises, si le bill d'indemnité que l'on sollicitait de son dévouement ou de son indulgence eût été refusé, pour être conséquents avec eux-mêmes, les ministres objet de ce refus auraient eu le devoir de se retirer. C'est donc le gouvernement lui-même, d'après le raisonnement de M. Buffet, qui professe, théoriquement du moins si ce n'est pas en fait, le principe de «l'opinion dominante du pouvoir», c'est-à-dire le principe de la responsabilité ministérielle. C'est le gouvernement qui proclame la nécessité de gouverner selon le vœu du pays. Toute la théorie du régime parlementaire est contenue dans ces heureuses dispositions.

Mais le gouvernement commet une faute de logique, il se met en contradiction avec lui-même lorsqu'il suit une ligne de conduite qui l'empêche de connaître exactement les tendances de l'opinion publique et de s'y conformer. Il y a peu de gens éclairés aujourd'hui qui ne condamnent très sévèrement les candidatures officielles et qui ne les considèrent comme une violation du principe de la souveraineté nationale ou tout au moins comme un acte de défiance à l'égard du pays. Sur ce terrain, M. Buffet s'est rencontré avec M. Thiers d'abord et surtout avec M. Emile Ollivier, qui fut aussi un des promoteurs et un des plus fervents avocats de l'amendement des quarante-cinq. L'accord de ces deux députés sur une question de cette importance a une signification qui n'a pas dû échapper aux représentants du pouvoir. Autour de M. Thiers et de M. Ollivier se groupent un nombre considérable de leurs collègues et, en dehors de la Chambre, un nombre fort respectable aussi d'hommes intelligents qui, par leur plume ou leur influence personnelle, exercent une action sur l'opinion publique. Le gouvernement doit savoir qu'il faut compter désormais avec ce qu'autrefois on appelait dédaigneusement le tiers parti et ce qui bientôt peut-être sera la majorité dans les Chambres et dans le pays. Le tiers parti, d'ailleurs, n'est pas le seul à réprouver des pratiques bonnes peut-être à une époque où le suffrage universel n'était point encore en état de se conduire lui-même, mais inutiles pour le moins et même dangereuses si on regarde au progrès qu'il a fait et à l'expérience qu'il a acquise. N'a-t-on pas vu un des organes les plus dévoués à l'empire montrer sa répugnance pour ce système d'élections? Et qui nous dit que, si la prépondérance du ministre d'Etat sur ses collègues était moins absolue, il ne s'en serait pas trouvé parmi eux qui eussent conseillé à l'Empereur de ne plus faire des préfets et des autres fonctionnaires rétribués des agents électoraux? qui lui eussent dit que le moment était venu

de bien connaître l'état de l'opinion publique, et que c'était un mauvais moyen d'y parvenir que de ne pas la laisser choisir elle-même ses mandataires? M. Emile Ollivier, qui a traité la question avec une grande élévation d'idées et dans la forme éloquente qui lui est familière, n'admet pas l'immixtion officielle de l'Etat dans les élections; il appuie sa répugnance sur les raisons que l'Etat met en avant pour justifier son système : si le gouvernement, comme l'assure M. de Forcade la Roquette, a de profondes sympathies dans les classes populaires; si les candidats qu'il patronne triomphent par le seul fait qu'il les patronne et non par la pression que ses agents exercent sur le corps électoral, c'est une raison pour que cette pression cesse de s'exercer; c'est une raison pour abandonner à eux-mêmes les candidats qui peuvent se faire un titre de leur dévouement aux institutions impériales. D'un autre côté, si le choix de l'administration ne s'arrête jamais que sur des hommes parfaitement posés dans le pays et déjà désignés par leur situation et leurs mérites aux sympathies populaires, où serait l'utilité de mettre tant de vertus sous la protection des préfets et de faire à des personnes si recommandables une escorte de gendarmes, de gardes champêtres ou même de pompiers? Ce n'est pas même bien flatteur pour un candidat de se trouver ainsi protégé; pour peu qu'il ait la conscience de ses mérites, il doit souffrir de se voir en présence d'un adversaire qui combat sans aucun secours artificiel, avec les seuls moyens de propagande que la loi autorise, avec le concours des partisans que rallie le drapeau politique sous lequel il s'est enrôlé. On ne doit pas être bien glorieux de vaincre un adversaire qui n'a pas dans la main les armes que l'on a dans la sienne; et si l'on est vaincu par lui, la honte de la défaite est si complète, qu'elle rejaillit sur les protecteurs dont la toute-puissance n'a pas suffi à la conjurer. Au besoin, l'on pourrait affirmer que l'appui officiel diminue la valeur du mandat législatif; dans tous les cas, il crée deux catégories bien distinctes de députés : ceux que l'administration a fait élire et de qui l'on a toujours le droit de penser qu'ils ne siégeraient point dans l'assemblée des représentants s'ils avaient été livrés à eux-mêmes, et ceux que l'administration a combattus et qui ont triomphé malgré ses efforts. On n'empêchera pas le public de faire cette distinction, et alors même que le député protégé serait par lui-même un homme de première valeur, du moment qu'il a été soumis à la protection administrative, il semble qu'il ne porte pas en lui ce reflet de puissance qui s'attache aux vrais représentants du pays.

Comme il est difficile à une administration de n'avoir point ses préférences, il ne faudrait pas exiger d'elle qu'elle s'abstînt de les laisser paraître, alors surtout que, d'un côté, elle a des amis dévoués, et de l'autre des adversaires connus. Tout ce qu'on pourrait lui demander, ce serait de rester neutre en présence de candidats qui professent un égal dévouement à la dynastie impériale, et de ne point combattre celui-ci par la seule raison qu'on lui préfère celui-là, ou bien parce qu'il a une manière de voir sur la façon de consolider l'Empire qui diffère essentiellement de celle des ministres. On a vu, dans ces derniers temps, le pouvoir en user envers ses amis comme il en eût usé envers ses adversaires les plus déclarés;

quel était leur crime? Un léger dissentiment sur des points de détail, une légère infraction à la discipline que certains ministres veulent imposer aux membres de la droite; moins encore : le désir d'être agréable ou de récompenser, par cet appui officiel, des services rendus par des personnages qui ne briguent point le mandat législatif, mais à qui l'on veut plaire, suffit pour justifier les plus grandes infidélités administratives. Ces faveurs entraînent quelquefois le gouvernement à de grandes injustices et à d'éclatantes ingratitudes. Elles peuvent avoir surtout l'inconvénient de diviser les voix des conservateurs et de favoriser le succès d'adversaires mieux unis. Ce n'est point là un danger que, pour l'instant, il faille dédaigner; le gouvernement n'ignore pas, sans doute, dans quelle lutte violente il va s'engager; il retrouvera, pour la première fois, devant lui, tous ses adversaires debout. Il ne faudra point seulement se montrer fort, il faudra se montrer habile et ne pas vouloir donner à ses candidatures une couleur qui rejette toutes les sympathies vers les ennemis de l'Empire ou qui provoque les abstentions. Ceci est grave et demande à être bien expliqué. Certaines gens ne sont plus dans les dispositions où les avaient laissés les terreurs de la république; d'autres n'ont plus les haines vivaces qui les animaient au lendemain du coup d'Etat; il s'est fait un apaisement dans les esprits; des deux camps extrêmes on s'est avancé, et une sorte de réconciliation s'est faite sur le terrain des principes libéraux. C'est là maintenant, du moins tout porte à le croire, que se trouvent réunies les majorités, et c'est là, si le pouvoir est bien renseigné, qu'il doit aller les prendre. Ce n'est pas au moyen des candidatures officielles qu'il y pourra réussir; de toutes les raisons qu'il y avait à donner pour détourner l'administration d'un système qui n'a plus en 1869 la raison d'être qu'il avait en 1851, en 1857 et même en 1863, celle que nous venons d'indiquer est peut-être la meilleure. La candidature officielle est incompatible avec le programme dynastique et libéral auquel le pays semble s'être rallié, et que le gouvernement lui-même a cru devoir adopter dans une certaine mesure. Si la France est tiers parti, les candidatures officielles ne peuvent lui convenir; elle n'a que faire de députés qui, liés au pouvoir par une sorte de mandat impératif, ne seront assez libres ni de leur vote ni de leur parole pour lutter contre les ministres qui les auront fait nommer.

Quelle indépendance en effet peut rester à ces hommes qui ont besoin, pour se faire bien venir du corps électoral, de lui montrer que leur influence auprès du gouvernement peut obtenir des grâces, des largesses, doter les maisons d'école de leurs accessoires les plus humbles? Ils commencent par anéantir leur personnalité; ils font abstraction d'eux-mêmes et ne communiquent guère avec leurs électeurs que par l'entremise des maires et des juges de paix; ils ont d'autant plus de chances d'être élus que ces fonctionnaires disposent de plus d'influence ou déploient plus de zèle. C'est pour être agréable à M. le préfet, à M. le maire, quelquefois à M. le curé qu'on les nomme; de leur mérite, il est peu question. On vante surtout leur crédit. Ils ont quelquefois des talents, mais eux-mêmes ne peuvent savoir et nul ne saura jamais ce qui serait advenu s'ils eus-

sent été abandonnés à leurs seules forces. Nous en pourrions citer qui étaient tout à fait inconnus dans une circonscription et qui s'y sont introduits peu à peu sous l'aile de l'administration. On voyait tout à coup les faveurs officielles s'abattre sur les électeurs; celui-ci recevait l'arrérage d'une pension, celui-là une croix, cette église s'enrichissait de tableaux, cette ville voyait son collége se relever inopinément de ses ruines, un ministre arrivait au milieu des populations surprises et le pays apprenait un beau matin le nom du bienfaiteur ignoré qui était devenu sa providence. Il ne tardait pas non plus à savoir les vrais motifs de cette sollicitude; c'est la providence elle-même qui se chargeait de les faire connaître en faisant humblement l'aveu qu'elle sollicitait l'honneur de représenter l'arrondissement au Corps législatif. Ce candidat sera peut-être élu, mais combien de votes complaisants ne faudra-t-il pas pour payer une élection dont le gouvernement a fait tous les frais? Ce député ne représentera point sa circonscription, il représentera quelques besoins isolés ; il sera tout au plus bon à servir d'intermédiaire entre les solliciteurs de toute sorte et le gouvernement. Si un jour une grande question se débat, si un principe est en jeu, s'il faut faire passer les intérêts généraux de la nation avant les intérêts particuliers d'une circonscription, il sera tenu de sacrifier les premiers aux seconds; et ce n'est jamais de sa bouche ni de son vote que le pouvoir recevra les sages avertissements qui préviennent les fautes et les malheurs publics. On comprend que parmi les électeurs, il s'en trouve qui n'aiment point à accorder leurs suffrages à un pareil candidat, et qui, tout en ne voulant point le renversement de la dynastie, préfèrent envoyer à la Chambre quelque adversaire systématique qui, du moins, s'il n'est jamais disposé à donner au pouvoir une adhésion rarement méritée, ne lui épargnera jamais une opposition souvent nécessaire.

Les candidatures officielles appellent forcément, logiquement les candidatures hostiles; le plus grand danger que court le gouvernement en maintenant les premières, c'est de préparer une Chambre qui ne sera composée que de conservateurs radicaux ou d'adversaires ardents; elle manquera surtout de ces hommes modérés, impartiaux, qui savent encourager les bonnes mesures et combattre les mauvaises, dont l'intervention entre partis extrêmes protége le pouvoir contre l'admiration aveugle de ses créatures et contre la haine passionnée de ses ennemis. C'est pourtant cette Chambre conciliatrice qu'il nous faudrait maintenant; c'est elle qui représenterait fidèlement les vœux et l'opinion du pays, qui serait le véritable soutien du pouvoir et sa meilleure conseillère. La conduite du gouvernement et le programme électoral proclamé par les ministres à la tribune du Corps législatif ne nous font pas espérer que les prochaines élections puissent donner ce résultat.

Le gouvernement, cependant, ne néglige rien pour disposer favorablement le corps électoral. Il cherche tous les jours un nouveau moyen de s'y faire des partisans ; tantôt il en recrute dans les classes ouvrières, en réservant pour l'heure présente une réforme qui semble devoir la contenter; tantôt il entretient les classes agricoles des plus riantes espé-

rances. L'Empereur lui-même intervient dans ces démonstrations et ne néglige pas de promettre un encouragement nouveau aux débris de la grande armée, qui pourtant ont montré qu'ils n'avaient nullement besoin au moment d'entrer en bataille d'un supplément de solde. La déclaration la plus efficace du gouvernement, celle qui devrait lui rallier le plus de sympathies si elle pouvait être prise au sérieux, serait celle qu'a faite samedi dernier le ministre des affaires étrangères. C'était le début oratoire du marquis de La Valette ; il ne nous en coûte pas de lui rendre la justice que son discours, si on l'envisage au point de vue de la forme, vaut mieux que ses dépêches. Examiné dans sa signification politique, ce discours a l'incontestable mérite de juger les affaires de l'Europe avec plus de vérité et plus de bon sens que n'en montrent généralement, dans notre pays, les organes de l'opinion publique; il contient des assurances de paix plus explicites que la plupart de celles qui, jusqu'à ce jour, nous avaient été données. Les cabinets européens ont pu voir, dans le discours du ministre des affaires étrangères, que la France était revenue aux saines idées exprimées dans la dépêche fameuse qui fut écrite le 16 novembre 1866, presque au lendemain de Sadowa, et que signa, en qualité de ministre intérimaire, ce même marquis de La Valette, chargé aujourd'hui à titre définitif du portefeuille des affaires étrangères. Alors comme aujourd'hui le gouvernement impérial proclamait le droit de l'Allemagne de substituer une organisation nouvelle à l'ancienne Confédération germanique; il allait même jusqu'à proclamer l'utilité des grandes agglomérations politiques. Depuis lors, il est vrai, d'autres déclarations, formulées par un autre ministre et contenues implicitement dans certaines démarches inconsidérées qui témoignaient de dispositions peu conciliantes à l'égard de la Prusse et d'arrière-pensées belliqueuses, étaient venues détruire l'effet de la dépêche du 16 novembre. Notre diplomatie avait entrepris la mauvaise campagne du grand-duché de Luxembourg; nous avions voulu, par des acquisitions de lignes ferrées sur le territoire belge, nous frayer un chemin stratégique jusqu'à la frontière prussienne; enfin, nous avions surchargé nos budgets de dépenses ruineuses pour organiser nos forces militaires sur un pied où la France ne les avait jamais vues. Quelques journaux accrédités rappelaient de loin en loin le cabinet de Berlin à l'exécution du traité de Prague et relevaient avec aigreur les articles que leurs provocations inspiraient à la presse d'outre-Rhin. C'était un continuel échange de menaces et de défiances de mauvais aloi entre les deux gouvernements et les deux pays. Il était temps qu'une voix autorisée vînt rassurer les esprits et proclamer le droit des pays d'outre-Rhin de suivre leurs aspirations nationales; il était temps que la France adoptât à l'égard de la Prusse une politique dont celle-ci dût être satisfaite et qui donnât à l'Europe l'espoir fondé de pouvoir vivre en paix. Il n'y aurait aucune raison de mettre en doute la sincérité de la manifestation pacifique dont le gouvernement impérial vient de nous donner le spectacle si, après la péroraison touchante dont le marquis de La Valette a couronné son discours, le ministre de la guerre était monté à la tribune pour annoncer qu'il allait faire de notables réductions sur son budget.

Malheureusement nous avons encore devant les yeux ce contingent de cent mille hommes qu'il a obtenu du vote de la Chambre et nous nous rappelons les arguments qu'il a fait valoir pour qu'il ne lui fût point refusé. Nous avons quatre cent mille hommes d'effectif, quatre cent mille hommes de réserve, cinq cent mille hommes de garde nationale mobile, un million de chassepots ; tout cela pour défendre nos droits qui ne sont point méconnus, nos frontières qui ne sont point menacées, notre dignité qui, de l'aveu du marquis de La Valette, n'a subi aucune atteinte.

Armés comme nous le sommes, nous faisons une étrange figure en parlant d'une voix émue de nos efforts pour garantir la paix de l'Europe et en proférant des imprécations contre ceux qui, « cédant à des froissements, à des susceptibilités, jetteraient, sans nécessité absolue, deux nations considérables l'une contre l'autre ». La politique française nous a trop habitués à ces sortes de revirements pour que nous essayions d'en pénétrer le mystère. Il nous suffit d'ailleurs de voir avec quelles marques visibles de contentement l'opinion publique a reçu les paroles de paix qu'on vient de lui faire entendre pour être convaincu de la nécessité où se trouvera le gouvernement de mettre sa conduite d'accord avec ses déclarations. Il doit savoir déjà, si ses agents lui ont fait des rapports fidèles, que les populations des villes et des campagnes, ces dernières surtout, ne seraient guère favorables aux candidats qu'il protége si elles pouvaient se croire menacées des calamités d'une guerre prochaine; la France toute entière réagirait contre de pareils desseins en investissant de préférence du mandat législatif les hommes qui ont donné assez de preuves de leur indépendance pour qu'on les croie capables d'arrêter le gouvernement dans un voie funeste. La préoccupation électorale qui domine maintenant tous les actes du gouvernement pourrait donc n'être pas étrangère au discours du 10 avril ; quoi qu'il en soit, ce discours n'en est pas moins un hommage aux droits et aux volontés de la nation. Nous ne croyons pas que le Gouvernement ait la pensée, quand les élections seront faites, de tromper l'attente de la nation. Mais la France et l'Europe seront bien plus sûres de conserver la paix si le scrutin qui se prépare envoie au Corps législatif une majorité plus désireuse de réaliser des conquêtes pacifiques que de courir après les périlleuses satisfactions de la gloire militaire. On ne saurait trop prendre ses précautions contre les variations d'une politique qui marche un peu au hasard des circonstances, que ne dirigent pas suffisamment des principes fixes et qui ne s'est guère rendue célèbre en Europe que par ses étonnantes contradictions.

N'y aurait-il pas mauvaise grâce, aujourd'hui que nous savons de source certaine combien la paix est dans les vœux du gouvernement impérial, de s'inquiéter encore de cet incident franco-belge qui est toujours en voie de négociations? Il est vrai que ces négociations traînent un peu et que l'on n'est pas encore à la commission mixte. Tout se passe entre le président du conseil des ministres de Belgique et trois ou quatre ministres français. On s'est beaucoup visité, et l'affaire s'est traitée particulièrement à table, entre la poire et le fromage. Elle n'en paraît guère plus avancée. M. Frère-Orban s'est prêté de la meilleure grâce du monde à

toutes les politesses qu'on a bien voulu lui faire; il a dîné chez le marquis de La Valette avec M. Rouher; il a dîné chez M. Rouher avec le marquis de La Valette; il a dîné chez M. de Forcade la Roquette avec M. de La Valette et M. Rouher, et chez M. Gressier avec M. de La Valette, M. Rouher et M. de Forcade. Tous les jours c'est un nouveau ministre qui venait grossir le service. Il est probable que ces pourparlers finiront par un gala général chez l'Empereur. L'intimité précède l'accord, disait avec raison un journal de Bruxelles, à qui M. Frère-Orban fait envoyer chaque jour le bulletin de ses démarches. En réalité, il y a sans doute beaucoup d'intimité, mais peu d'accord; nous ne savons pas même si l'intimité n'est pas en raison inverse de l'accord. Jusqu'à présent, le gouvernement français ne s'est pas départi de la base qu'il a indiquée; il semble disposé à ne point faire de concessions sur le point essentiel de la ratification du traité conclu par les compagnies. Le ministre belge a résolu de formuler un projet de transaction qui serait soumis à ces mêmes compagnies, et réglerait leurs rapports. Tout repose là-dessus. Le cabinet des Tuileries connaît ce fameux projet; il se prépare à y répondre par un contre-projet. Notre opinion sur ce démêlé reste la même; nous persistons à croire que le gouvernement impérial a créé les plus insurmontables difficultés en laissant trop voir que l'intérêt qu'il prenait à la fusion des compagnies françaises et belges n'était pas un intérêt purement économique. Le gouvernement belge cèdera d'autant plus difficilement que son droit est incontestable et que sa neutralité lui impose vis-à-vis de la nation et vis-à-vis de l'Europe de rigoureux devoirs. Il y aurait d'ailleurs, pour le cabinet des Tuileries, un autre succès à attendre que celui qui consisterait à triompher de la résistance du cabinet belge sur le fait spécial des négociations. Notre diplomatie aurait fait un grand pas si elle avait pu nouer avec la Belgique des liens d'une solide amitié, et réconcilier le gouvernement impérial avec la nation belge, qui l'a toujours eu en méfiance.

On pouvait espérer, il y a quelques jours, que l'Espagne n'aurait que le choix entre les prétendants qui aspiraient à la succession de la reine Isabelle. A l'heure qu'il est, les choses ont tourné si malheureusement, que les seuls prétendants dont les ministres voudraient bien sont précisément ceux qui ne veulent point de cette royauté, et que ceux dont ils ne veulent pas sont précisément les seuls qui ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur des Espagnols. Nous avons toujours pensé que le général Prim et ses collègues avaient commis une imprudence en criant dans le premier enthousiasme de la révolution : *A bas les Bourbons!* C'est ce cri imprudent qui fait leur principal embarras; car, s'ils ne l'avaient pas proféré, ils ne se feraient point aujourd'hui une sorte de point d'honneur de les rayer du nombre des prétendants parmi lesquels les cortès peuvent faire un choix. D'ailleurs, l'expérience des autres peuples aurait dû faire savoir aux auteurs de la révolution qu'il n'y a pas de dynastie, si mal vue qu'elle soit au moment de sa chute, qui ne puisse être l'objet d'un retour de sympathie et de respect de la part du peuple qui l'a renversée.

De quelque côté que se portent aujourd'hui nos regards, puisque le prince portugais décline l'honneur de régner sur l'Espagne, et que le duc de Montpensier lui-même détourne la tête, nous ne voyons qu'un prince de la maison de Bourbon assez résigné ou assez dévoué pour accepter la situation peu engageante dont les étrangers ne veulent pas. Les cortès, n'ayant rien de mieux à faire, discutent une constitution qui sera, si on n'y fait des coupures, une des plus longues de l'Europe. Il est vrai qu'elle sera aussi une des plus libérales. Pour surcroît d'embarras, le gouvernement de Cuba est en difficulté avec les Etats-Unis, qui n'ont pas cessé de convoiter cette île. Leur agent consulaire, soupçonné de pactiser avec les insurgés, aurait été pris et amené prisonnier. Une escadre américaine est déjà dans les eaux de Cuba et l'on prévoit de très graves complications. Nos voisins, décidément, ne sont pas sous une bonne étoile ; il serait temps que cette révolution pût finir, que l'autorité se reconstituât, et que l'Espagne fut reprise par une main ferme et respectée. Il est à craindre, si on se repose sur l'initiative du peuple espagnol, que ce dénouement désirable ne se fasse attendre bien longtemps ; il n'arrivera peut-être que lorsque l'Espagne, tout à fait désorganisée, aura perdu, avec ce qui lui reste de vigueur, sa plus belle colonie.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

LES CUBAINS ET LES NORD-AMÉRICAINS

Il se passe en ce moment dans les eaux de l'Amérique des faits qui rappellent par plus d'un côté l'incident de l'île de Crète récemment apaisé, avec cette différence cependant que l'Europe n'interviendra pas entre les parties et que cette fois le droit des gens succombera, sans qu'il soit fait un effort pour en sauvegarder les principes.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la question des Antilles est revenue devant le Congrès nord-américain. A la Chambre, le général Banks, au Sénat, M. Sherman, ont proposé d'autoriser le président, d'abord à entamer des négociations pour l'annexion d'Haïti, puis à reconnaître l'indépendance de Cuba. Les deux propositions ont été renvoyées, sans débat, au comité des affaires étrangères. En ce qui concerne spécialement Cuba, la presse américaine presque tout entière soutient la cause de l'insurrection ; elle est en cela l'organe de l'opinion publique. A New-York, une immense réunion de citoyens, présidée par le maire de la Cité Impériale, M. Oakey Hall, a voté des résolutions déclarant qu'il était du devoir des Etats-Unis d'accorder sympathie et assistance aux insurgés. Tout cela cause un considérable malaise à la légation espagnole de Washington. Mais il faut croire que les protestations du nouvel envoyé, M. Roberto, contre les résolutions si souvent introduites devant le Congrès et l'aide matérielle déjà donnée, en armes et munitions, aux insurgés cubains, ne

pourront prévaloir contre le sentiment général de la nation. Le gouvernement ne le pourrait lui-même, quand il le voudrait, ce qui semble douteux, puisqu'il est avéré qu'à la tête du parti en faveur de l'indépendance de l'île se trouve le président lui-même. Il est à craindre qu'il n'en résulte une fâcheuse complication entre les deux gouvernements. Le capitaine général a déjà déclaré que tout navire porteur d'hommes, d'armes ou autre contrebande de guerre, capturé dans les eaux cubaines, serait traité comme pirate.

A Cuba, l'assemblée insurrectionnelle du « département central » de l'île a décrété l'abolition de l'esclavage et autorisé les affranchis à s'enrôler sous le drapeau de l'indépendance. Plus de dix mille hommes de renfort sont arrivés de la péninsule. Les rebelles assiégent Puerto-Principe, qu'ils ont peut-être prise à l'heure qu'il est. La colonne du général Lesca, envoyée au secours de la place, a été trois fois repoussée dans les tentatives qu'elle a faites pour emporter les gorges des montagnes et se trouve dans une position critique, à une faible distance de Guaranja, d'où elle était partie pour son expédition. L'amiral Hoff, commandant l'escadre américaine sur les côtes de Cuba, dit, dans ses dépêches, que les insurgés gagnent du terrain dans les départements du centre et de l'ouest, qu'ils sont maîtres du département de l'est, et que la situation des affaires n'est rien moins que satisfaisante pour le gouvernement métropolitain. Un navire cuirassé, armé de canons Armstrong, battant pavillon insurgé, a été vu dans les eaux de l'île, et quelques vaisseaux de guerre espagnols ont été envoyés de la Havane pour surveiller ses mouvements.

Les insurgés cubains seraient bien naïfs s'ils ne s'étaient rendu compte du sentiment purement égoïste qui surexcite la sympathie témoignée à leur cause par les Etats-Unis. Mais, en ce moment, toute arme leur est bonne qui peut leur servir à secouer le joug de la mère patrie. C'est aussi un engin de guerre que la lettre adressée par le commandant des forces révolutionnaires au président des Etats-Unis, lettre à laquelle la presse américaine s'est empressée de donner la plus large publicité et dont voici la traduction littérale :

« Monsieur, le peuple de Cuba, par l'intermédiaire de sa suprême junte civile et par la voix de son général en chef, vient soumettre à Votre Excellence les raisons suivantes, qui, parmi beaucoup d'autres, lui semblent devoir engager Votre Excellence, en sa qualité de président des Etats-Unis, à lui accorder les droits des belligérants et à reconnaître son indépendance :

» Parce que des cœurs des dix-neuf vingtièmes des habitants de Cuba s'élancent des prières pour le succès des armées de la république, et que c'est le manque seul d'armes et de munitions qui retient ce peuple impatient sous le joug tyrannique de l'Espagne. L'unanimité des masses du peuple pour la république est d'un favorable augure.

» Parce que la république possède une armée comptant environ soixante-dix mille hommes sous les armes et en campagne. Ces soldats

sont organisés et disciplinés d'après les principes de la guerre entre peuples civilisés. Les prisonniers qu'ils font — et jusqu'à présent ils en ont pris trois fois plus qu'ils n'en ont perdu — sont, en tout et pour tout, traités comme le sont les prisonniers de guerre par les nations les plus civilisées de la terre. Dans l'espoir de leur reconnaissance par les Etats-Unis, ils n'ont pas encore une seule fois rendu mort pour mort, même dans des circonstances où les représailles eussent été les plus légitimes, la provocation étant des plus flagrantes.

» Parce que les autorités espagnoles ont presque toujours brutalement assassiné les soldats des armées de la république qui se sont rendus à elles, et ont récemment donné officiellement l'ordre à leurs troupes de fusiller dorénavant et immédiatement tous ceux des nôtres qui se rendraient. Ce qui a pour but, l'ordre l'avoue naïvement, « d'épargner des ennuis et » des contrariétés aux autorités civiles espagnoles ». C'est là un crime que ne devraient pas permettre les nations civilisées de la terre.

» Parce que, de toutes les nations civilisées, les Etats-Unis, les plus rapprochés de Cuba, possèdent les institutions qui répondent le mieux aux aspirations des Cubains. Les intérêts commerciaux et financiers des deux peuples étant identiques et réciproques, l'île de Cuba réclame énergiquement le droit indiscutable de reconnaissance.

» Parce que les armes et l'autorité de la république cubaine s'étendent actuellement sur les deux tiers de la superficie totale de l'île, et que la très grande majorité de la population, dans toutes les parties de l'île, est sympathique à la cause de la république.

» Parce que la république a une marine en cours de construction qui dépassera en nombre et en efficacité les forces navales entretenues jusqu'ici par l'Espagne dans les eaux de Cuba.

» Parce que tous ces faits prouvent clairement au monde que le mouvement insurrectionnel n'est pas l'acte de quelques mécontents, mais le grand et sublime soulèvement d'un peuple avide de liberté et résolu, grâce à ce dernier effort, d'assurer à lui-même et à sa postérité ces droits imprescriptibles : liberté de conscience, liberté individuelle.

» Enfin, parce que Cuba ne fait que suivre l'exemple de l'Espagne, en s'efforçant de chasser un gouvernement tyrannique et de le remplacer par un gouvernement de son choix, les Cubains ayant un droit dix fois plus absolu et plus puissant que n'avait l'Espagne, les gouverneurs de Cuba lui étant envoyés, sans son avis ou son consentement, par une nation étrangère, et amenant avec eux une nuée d'agents destinés à remplir les charges créées uniquement pour leur bien-être individuel, et à vivre ainsi sur le rude labeur des indigènes.

» Permettez-nous d'ajouter ingénument que la différence entre l'insurrection des Etats-Unis et la révolution cubaine actuelle est simplement celle-ci : aux Etats-Unis, une faible minorité s'est soulevée contre des lois qu'elle avait la faculté de voter et le privilége de repousser, tandis que, à Cuba, nous résistons à une puissance étrangère qui veut nous écraser, comme elle l'a fait depuis des siècles, en ne nous laissant d'autre moyen de protestation qu'un appel aux armes, et en nous adressant, sans nous demander ni

notre avis ni notre consentement, des agents tyranniques, nés sur son propre sol et qui viennent s'engraisser de notre substance.

» Patrie et liberté !

» Señor général CESPEDES,

» Commandant en chef des armées républicaines de Cuba. »

Ce document, dans sa faconde espagnole, est assez clair toutefois pour qu'il soit superflu d'y ajouter aucun commentaire. Quant au gouvernement américain, il procède dans cette affaire avec une extrême réserve. Le sujet a été longuement discuté par le cabinet des ministres, qui en est arrivé à cette conclusion, qu'il devait se conformer à la décision du Congrès.

En cela, comme toujours, le gouvernement attend une manifestation plus unanime de l'opinion publique. La reconnaissance de Cuba compte, en effet, un grand nombre de partisans ; mais quelques esprits chagrins s'y opposent encore, sous le prétexte, assez spécieux, il faut l'avouer, qu'il serait absurde (*sic*) aux Etats-Unis de faire pour les insurgés cubains ce qu'ils ont tant reproché à l'Angleterre et à la France d'avoir fait pour les rebelles américains. Le ministre espagnol à Washington se donne beaucoup de mal pour empêcher la reconnaissance. Il a fait savoir au ministre d'Etat que troupes et matériel sont incessamment expédiés d'Espagne au capitaine général, et que les rebelles doivent infailliblement succomber « si aucune assistance ne leur parvient du dehors. » Il affirme que l'insurrection est loin d'être aussi formidable qu'on la représente, et qu'il serait indigne des Etats-Unis de compromettre le gouvernement libéral à peine installé en Espagne, en adoptant des mesures susceptibles de lui enlever sa plus riche colonie. D'un autre côté, M. Lemus, envoyé du gouvernement insurrectionnel, est arrivé à Washington le 24 mars. Le président a refusé de recevoir ses lettres de créance et de lui accorder une audience officielle. Le ministre d'Etat a agi de même, ce qui ne l'a pas empêché de recevoir M. Lemus en audience particulière, dans son appartement privé. M. Lemus prétend qu'il est en mesure de produire des renseignements qui renverseront de fond en comble les assertions du ministre espagnol ; et, fait significatif, il a été autorisé à comparaître devant la commission des affaires étrangères. En présence du sentiment qui anime manifestement les représentants du pays, le résultat de cette conférence ne peut être douteux. La question des Antilles, des Antilles espagnoles au moins, touche à sa solution.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Nous sommes à l'époque des assemblées générales d'actionnaires. Bien que toutes ces réunions arrivent invariablement encore à la même date et aboutissent presque toujours au même résultat, c'est-à-dire à l'approbation des résolutions demandées par les administrateurs, nous ne pouvons ne pas remarquer le brusque changement qui s'est opéré, depuis peu, dans l'esprit des capitalistes. Autrefois, on votait des deux mains; on acceptait, comme parole d'Evangile, les déclarations des directeurs des sociétés, et, pourvu qu'un intérêt ou un faible dividende fût distribué, l'actionnaire le plus maussade était heureux et content, et souvent, il ajoutait à sa satisfaction un vote de remercîments chaleureux pour le conseil d'administration de sa compagnie. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Il ne se passe pas une seule assemblée, une seule réunion d'actionnaires sans que de vives réclamations s'élèvent; de tous côtés, nous entendons demander des modifications urgentes, soit dans le système financier des compagnies, soit dans leur système administratif. Presque partout, les actionnaires se plaignent de ne pas recevoir, avant la réunion de l'assemblée, communication des rapports qui seront lus par les administrateurs dans ces mêmes réunions; partout, on réclame le suffrage universel en matières financières, c'est-à-dire le droit pour tout actionnaire, n'eût-il même qu'une seule action, de nommer ses mandataires ou administrateurs, soin laissé jusqu'ici aux directeurs gérants des sociétés financières et industrielles, qui prennent sur eux d'imposer les personnes de leur choix.

Nous applaudissons à ces idées nouvelles et les encourageons de nos vœux et de toutes nos forces. Que de malheurs et de ruines eussent été évités si, depuis longtemps, les actionnaires avaient pu librement, et sans aucune pression, se rendre un compte exact de la situation de leurs compagnies, qu'on disait prospères, et qui cependant étaient à la veille de sombrer! Que de déceptions amères eussent été épargnées si, au lieu de subir le joug d'une féodalité financière, les actionnaires avaient justement usé de leurs droits! Le suffrage universel, en matière politique, est une chose accomplie, pourquoi ne l'aurions-nous pas en matières financières, et surtout sans candidatures officielles? C'est sous l'impression de ces réflexions que nous assistions dernièrement à l'assemblée de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France. Nous devons dire en toute sincérité que, malgré les résultats pompeux qu'il énonce, le rapport est loin de nous satisfaire. Les développements qu'il comporte, les sujets qu'il traite, les espérances qu'il renferme méritent, de notre part, un sérieux examen. Nous vou-

drions, dans cette circonstance, n'avoir que des louanges à adresser aux directeur et administrateurs de ce grand établissement financier; malheureusement, nous éprouvons un vif sentiment de regret en voyant la fausse direction donnée à ses affaires. Nous avons un principe dont nous ne nous départirons jamais, dût-il nous coûter les plus grands sacrifices, c'est de dire toujours notre opinion franche et entière, sans ambages et sans détours, et nous pensons être plus utile à la Société générale en lui déclarant ce que nous croyons être l'expression de la vérité qu'en lui décernant des éloges qu'elle serait loin de mériter.

D'après les chiffres du rapport, l'augmentation des affaires comparativement à l'exercice 1867, a été, pour l'exercice 1868, considérable. Cette augmentation n'est pas moindre de 3 milliards. Ainsi, le compte de caisse s'est accru de 490,715,315 fr.; les dépôts à disponibilité se sont accrus de 1,270,449.157 fr. Les comptes de chèques se sont améliorés de 729,746,101 fr. : ceux des dépôts sur reçus de 80,099.390 fr.; ceux des dépôts à échéance fixe de 100.550,523 fr. Il y a eu, dans les reports une augmentation de 592,233,693 fr. : le mouvement des avances sur titres et prêts sur nantissement a progressé de 25,113,831 fr., et celui des encaissements de coupons de 3,198,194 fr. Quant au portefeuille, le mouvement des escomptes est supérieur, en 1868, de plus de 1 milliard de francs à celui de 1867.

Evidemment, ce sont là des chiffres imposants. Mais quel est le résultat définitif d'une semblable augmentation dans les affaires de la société? Une simple augmentation de 6 fr. 25 dans le dividende distribué aux actionnaires, en plus d'une réserve extraordinaire de 600,000 fr. Pour parler en chiffres ronds, ces 3 milliards de francs de progression dans les affaires ont produit un bénéfice supplémentaire de 2 millions de francs. C'est-à-dire que ces 3 milliards ont rapporté à peine *un six centième pour cent de revenu!*

Faut-il donc, en présence de ce résultat, monter au Capitole et rendre grâce aux Dieux? La comparaison du dividende actuel à ceux distribués les années précédentes indique une contradiction bien plus flagrante. En 1865, un an après sa fondation, la Société générale distribuait 16 fr. 62 1/2 par action; en 1866, 16 fr. 62 1/2 également; en 1867, 25 fr., et enfin, en 1868, 31 fr. 25.

Or, en 1867, la Société générale ne fit absolument aucune affaire; elle contracta un emprunt direct avec le gouvernement espagnol; s'intéressa dans l'émission des obligations foncières d'Autriche, et fit une avance de fonds au gouvernement turc pour trois années, et sur délégations spéciales. En 1868, au contraire, elle ouvre un crédit à une compagnie française pour l'exploitation des soufres de Sicile; s'intéresse dans la création d'une société anonyme de travaux publics et particuliers; participe à une opération faite sur l'emprunt français; commandite de 400,000 fr. les journaux officiels; se charge du placement des obligations du chemin de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche, et de la Compagnie de Fives-Lille. Voilà pour les opérations françaises.

Quant aux affaires étrangères, nous voyons la Société générale se

charger de l'émission d'un emprunt égyptien de 300 millions et de l'émission des obligations de l'emprunt hongrois, effectuer de nouvelles avances au gouvernement turc, créer la société du Crédit général ottoman, participer à l'affaire des Tabacs d'Italie et du Nord-Ouest de l'Autriche.

Quand on patronne un aussi grand nombre d'opérations si contestables au point de vue des intérêts français, si peu conformes au but d'une société qui devait favoriser le développement du commerce et de l'industrie *en France*, et non le développement du commerce et de l'industrie *à l'étranger*, nous disons qu'une augmentation de 6 fr. 25 dans le dividende est par trop minime. Cette augmentation de 6/100 p. 100 compensera-t-elle jamais les risques que de semblables opérations font encourir? Et ne vaudrait-il pas mieux s'abstenir de prêter au grand Turc ou aux pachas d'Egypte, quand ces prêts rapportent si peu à ceux qui fournissent les fonds et coûtent si cher aux emprunteurs? Ce n'est évidemment pas à un 6/100 p. 100 d'intérêt que la Société générale a prêté à ces gouvernements étrangers, obérés, écrasés sous le poids de leurs dettes; ce n'est évidemment pas pour un 6/100 p. 100 que la Société générale s'est intéressée dans l'affaire des Tabacs d'Italie, ou du Nord-Ouest de l'Autriche, ou dans la création de la société du Crédit général ottoman. De deux choses l'une : ou bien l'augmentation de 3 milliards annoncée si pompeusement dans le rapport est factice, illusoire, et n'est le résultat que d'un simple virement de chiffres et d'écritures, ou bien l'augmentation existe, et alors il faut convenir que la direction de la Société générale est bien imprudente ou peu habile. Avec 3 milliards d'affaires en plus, gagner seulement 1,500,000 francs, est-ce là un résultat si brillant?

Du reste, autre chose nous étonne encore dans ce rapport. M. Cahen (d'Anvers) a donné sa démission de membre du conseil d'administration, ainsi que M. Bischoffsheim.

« M. Cahen (d'Anvers), dit le rapport, craignant que sa santé ne lui permît plus de mettre au service de vos intérêts la même assiduité, s'est retiré, à notre grand regret, nous laissant le devoir de témoigner devant vous du concours éclairé et dévoué qu'il n'a cessé de nous donner et le souvenir d'excellentes relations que sa démission n'a pas entièrement interrompues.

» Cette retraite, à raison des liens de parenté qui unissent M. Cahen (d'Anvers) à M. Bischoffsheim, a entraîné la démission de ce dernier, qui avait pris à la fondation et à la conduite des affaires de la Société la part que lui assignaient sa situation et son habileté financières. »

Nous admettons parfaitement le motif de la retraite de M. Cahen (d'Anvers); et nous devons le féliciter hautement de s'être démis de ses fonctions, dès qu'il a jugé ne plus pouvoir y donner les mêmes soins assidus. Il serait à désirer, du reste, que cet exemple fût suivi par beaucoup d'administrateurs par trop soucieux de leurs propres intérêts. Quant à la démission de M. Bischoffsheim, elle nous semble peu justifiée par la raison qu'on nous donne. M. Bischoffsheim, n'ayant pas accepté les fonctions d'administrateur de la Société générale parce qu'il était parent de M. Cahen

(d'Anvers), n'a pu donner sa démission parce que son parent, administrateur comme lui, se retirait de la Société. Cette raison est, du reste, tellement peu sérieuse, qu'elle se trouve démentie par la nomination, faite dans la même assemblée, comme censeur, de M. Cahen (d'Anvers) fils. Est-ce que M. Bischoffsheim n'est pas aussi bien le parent de M. Cahen (d'Anvers) père que de M. Cahen (d'Anvers) fils? Nous regrettons d'avoir à nous étendre sur cette question, qui aura vivement frappé chaque lecteur du compte rendu. Ce n'est là qu'un incident secondaire en présence des importantes révélations du rapport volumineux de la Société générale. Plus nous approfondissons la situation de cette grande compagnie, plus nous sommes convaincus de la nécessité pour elle de se renfermer immédiatement et au plus vite dans le cercle des opérations françaises, c'est-à-dire celles qu'elle s'était assignées lors de sa fondation.

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France n'a rien fait encore pour le commerce et l'industrie du pays; elle a donné son concours le plus actif à des affaires étrangères qui la jetteront inévitablement, tôt ou tard, dans un discrédit profond, ou la conduiront à sa ruine. Les administrateurs de la Société générale comprennent bien les dangers d'une semblable situation : ils objectent que les capitaux leur font défaut pour prêter à l'industrie française, et c'est dans ce double but qu'ils proposeront prochainement, dans une assemblée extraordinaire, la création d'obligations à long terme, dont la réalisation serait uniquement consacrée aux affaires françaises. Cette mesure, sur laquelle nous nous réservons un examen sérieux, ne sera qu'un palliatif, un expédient, et nullement un remède efficace. Il n'est malheureusement que trop vrai : le but avoué et si peu avouable de la Société générale est de favoriser et d'émettre des entreprises étrangères. Puisse le souvenir du Crédit mobilier ramener dans la bonne voie les hommes imprudents qui veulent, chaque jour, se lancer, tête baissée, dans de nouvelles affaires! L'avenir nous dira si nous avons tort de jeter le cri d'alarme. Il est de notre devoir de prémunir le public contre les entraînements dangereux dont il est menacé.

Déjà les actions de l'Est-Hongrois, émises encore par la Société générale, et qu'on disait si bien classées, sont tombées à 305 fr. C'est encore une perte de 15 fr. par titre pour les souscripteurs. Si, grâce aux réclames et au patronage de la Société générale, cette valeur a été souscrite au delà de toute espérance, comment expliquer dès lors cette baisse, sinon par l'insouciance avec laquelle les banquiers conduisent une affaire quand elle est définitivement placée dans le public? Cependant, nous apprenons qu'un syndicat vient de se former sur l'Est-Hongrois; ce syndicat, composé des banquiers allemands les plus en renom à Paris, à Vienne et à Berlin, vient relever les cours de la valeur : depuis 8 jours qu'il fonctionne, les prix de l'Est-Hongrois se sont améliorés; nous sommes heureux d'avoir à constater cette intervention, mais, en somme, sur qui les bénéfices du syndicat seront-ils prélevés? Toujours sur le public, toujours sur l'actionnaire, qui aura vendu ses titres ou trop tôt ou trop tard!

Une autre affaire, émise récemment, donne déjà des déceptions à ses souscripteurs. Nous voulons parler des bons du Trésor impérial ottoman, émis par les soins de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie... en France, et qui perdent 15 fr. sur leur prix d'émission. Des protestations nombreuses viennent de s'élever au sujet de cette opération financière; la Société générale n'avait pas le droit, dit-on, d'émettre ces bons, et, si elle a effectué cette opération, c'est malgré le gouvernement ottoman lui-même.

Au milieu de toutes ces récriminations, Daoud Pacha, ministre des travaux publics en Turquie, est à Paris, chargé de négocier la construction des chemins de fer ottomans. Il vient de recevoir de son gouvernement des instructions qui lui prescrivent de pousser l'affaire avec activité, et d'arriver, s'il est possible, à une fusion d'intérêts et d'initiative entre les capitalistes français, la compagnie des chemins de fer Sud-Autrichiens et la maison Rothschild.

D'autre part, on attend d'un jour à l'autre la nouvelle de la conclusion de l'opération sur les biens ecclésiastiques d'Italie. Trois groupes de banquiers sont en présence, et si nos informations sont exactes, le groupe de MM. Stern aurait le plus de chances de succès.

Après l'Italie, voici l'Espagne qui cherche à introduire sur nos marchés l'emprunt de 100 millions que les Cortès viennent de voter; plus loin, le Portugal demande partout aide et protection pour ses finances publiques épuisées.

Toujours des affaires étrangères! toujours le même engouement et le même entrain! Et pendant que ces opérations sont acclimatées en France, nos grandes industries restent sans secours; nos chemins de fer du quatrième réseau ne peuvent trouver les ressources nécessaires à leur construction et à leur mise en exploitation. La Compagnie des agents de change vient d'admettre à la cote officielle les obligations d'un chemin de fer américain, trop américain même, les bons du Transcontinental Pacifique; et pendant ce temps, une ligne française de premier ordre, tant au point de vue commercial qu'au point de vue stratégique, le chemin d'Orléans à Châlons, ne peut trouver ni capitaux, ni administrateurs, ni constructeurs. L'invasion des alliés en 1814 aura été pour nous moins funeste que cette invasion perpétuelle d'entreprises aussi étranges qu'étrangères.

ALFRED NEYMARCK.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

BATAILLES

ET

AVENTURES NAVALES

DES FRANÇAIS

DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Batailles navales de la France, par O. TROUDE, ancien officier de marine. 4 vol. Challamel aîné. — *M. Drouyn de Lhuys et les Corsaires français*, par M. POINTEL. Saint-Servan, A. Lebien. — *Le marquis de Seignelay*, par M. P. CLÉMENT, de l'Institut. Didier. — *Jean-Bart*, par M. BADIN. Hachette, etc.

La France possédait déjà des travaux remarquables sur certaines époques, certains épisodes de son histoire maritime, mais il nous manquait une œuvre d'ensemble pleinement satisfaisante sur la marine française en action, c'est-à-dire une description raisonnée de nos batailles, combats et rencontres de mer. Il y avait là la matière d'un répertoire historique et critique, susceptible d'être consulté avec fruit, non-seulement par les marins de profession, mais par tous

les hommes sérieux, capables d'apprécier l'intérêt du passé de notre marine militaire et l'importance de son avenir. L'ouvrage de M. Troude vient combler cette lacune regrettable.

Ce livre est de ceux qui imposent une sérieuse attention à la critique. Pour en faire bien comprendre l'importance, nous allons, à la suite de l'auteur, examiner, du XIIIe au XIXe siècle, nos rencontres navales les plus importantes, nous arrêtant de préférence à celles qu'éclairent d'un nouveau jour la sagacité pratique et les investigations consciencieuses de l'auteur des « *Batailles navales de la France* ».

I

Personne n'ignore que la France et l'Angleterre ont dû à leurs longues rivalités la naissance et le développement de leur puissance navale. Le premier engagement entre navires des deux grandes nations qui mérite le nom de bataille est celui qui eut lieu, vers la fin d'août 1217, dans la Manche, entre la flotte des *Cinq Ports* et celle qui portait des renforts à Louis, fils de Philippe-Auguste. Le désastre de son armée de secours força ce prince à abandonner ses prétentions au trône d'Angleterre. Les causes de cette défaite sont faciles à démêler; les équipages, recrutés à la hâte parmi les pêcheurs du littoral de la Manche, étaient inhabiles à manœuvrer de lourdes nefs encombrées de troupes de terre, et l'on avait affaire aux embarcations légères, aux marins exercés des Cinq Ports [1]. Aussi, la plupart de ces gros vaisseaux furent pris à l'abordage. Les Anglais étaient seuls munis d'armes de jet, pierriers ou balistes; ils avaient aussi sur leurs adversaires l'avantage du vent, et en profitaient pour les aveugler en leur lançant de la chaux pulvérisée. A cette époque, la guerre navale offrait à peu près le même aspect que dans l'antiquité. Les combattants de Salamine, des guerres puniques, d'Actium, se seraient reconnus à bord des galères du moyen âge. La dextérité, l'audace individuelles jouaient un grand rôle dans des engagements où les principaux moyens d'attaque consistaient à empêcher l'adversaire de gouverner, en manœuvrant de manière à briser ses rames, puis à l'enlever par abordage, ou à le couler au moyen de l'éperon [2].

[1] Cette institution de féodalité maritime remontait, comme on sait, à Guillaume Ier. Comprenant ce qu'il aurait fallu faire pour le repousser lui-même, il avait voulu barrer le passage à de nouveaux conquérants.

[2] Sur les applications anciennes et modernes de l'éperon, consulter le remarquable travail de l'amiral Labrousse, *Revue contemporaine*, 2e série, t. XXXVIII, p. 727.

Du temps d'Edouard Ier et de Philippe-le-Bel, Anglais et Français guerroyèrent sur mer avec des succès partagés. Aux ravages des premiers sur le littoral de l'Angoumois et de la Guyenne (1293-95), les seconds, conduits par un Montmorency, ripostèrent par une descente auprès de Douvres, qu'ils brûlèrent en partie (1296). En 1304, une flotte française et hollandaise combinée battit complétement une flotte flamande, grâce au concours des marins et des arbalétriers génois à la solde du roi de France. Ces hardis condottieri, dont le concours était alors fort recherché, avaient beau jeu contre les lourdes nefs flamandes. Ils les harcelaient, décimaient leurs équipages à coups de traits, et finissaient par les prendre d'assaut.

Sous Philippe le Hardi et Edouard III, les armements maritimes anglais et français prirent une grande extension. En 1330, les Français eurent l'avantage dans la Manche, mais leurs adversaires prirent une cruelle revanche dix ans après. La trop fameuse journée de l'Ecluse (1340) n'est pas sans analogie avec celle d'Aboukir. Malgré les conseils du Génois Barbavera, les chefs français s'obstinèrent à rester entassés au mouillage dans cette anse étroite, et s'y firent exterminer en détail. Les écrivains les plus autorisés datent de cette bataille la naissance de la tactique navale, ou, pour parler plus exactement, sa renaissance sous une forme nouvelle, car cette science n'avait certainement pas été étrangère aux grands hommes de mer de l'antiquité [1]. Nous croyons même qu'on a un peu exagéré ici l'importance de l'initiative anglaise. Dans cette bataille navale, comme à Crécy et à Poitiers, Edouard dut principalement la victoire à l'habileté de ses archers. Toutefois, l'on peut dire qu'à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, le rôle de la voilure, accessoire jusque-là, tend incessamment à grandir aux dépens de celui des rames.

En 1342, la guerre de la succession de Bretagne nous offre le combat de Guernesey entre les flottes anglo-bretonne et franco-génoise. On combattit des deux côtés avec acharnement, bord à bord, et la comtesse de Montfort, une hache à la main, fit merveille parmi les plus vaillants. Après une longue léthargie, suite des désastres de l'intérieur, la marine ressuscite sous Charles V, comme la France elle-même. En 1372, une flotte franco-espagnole combat deux jours de suite les Anglais qui tentaient de ravitailler La

[1] Les détails que Polybe nous a transmis sur l'ordonnance de quelques batailles navales rangées, notamment sur celles d'Ecnome et de Drépane, dans la première guerre punique, de Philippe contre Attale, etc., prouvent bien que les dispositions des vaisseaux pontés ou non pontés, n'étaient pas plus assujetties que celles des armées de terre à un type immuable. M. Troude, quoique peut-être trop disposé à rabaisser la science navale des anciens, reconnaît « que l'ordre des nefs variait suivant l'occurrence. »

Rochelle. La première journée fut indécise ; la seconde désastreuse pour eux. La victoire fut due, en grande partie, à l'habile emploi des catapultes, qui faisaient pleuvoir d'énormes pierres sur les navires anglais. La chance tournait enfin contre Edouard, si longtemps vainqueur sur mer et sur terre. En vain, pour recouvrer le Poitou et la Guyenne, il mit en mer une flotte nombreuse et en prit lui-même le commandement. Cette fois, par exception, la mer fut hostile aux Anglais ! En 1377, aussitôt après la mort d'Edouard, Charles V envoya sur les côtes d'Angleterre des vaisseaux français et espagnols, qui firent des débarquements sur plusieurs points importants, dévastèrent Plymouth, Dartmouth, l'île de Wight. Quand on voit la France, presque anéantie par la guerre étrangère et les séditions, en revenir si vite et de si loin, se retrouver après moins de vingt ans assez forte pour attaquer à son tour les Anglais chez eux, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, de l'inépuisable vitalité du pays, ou de la sagesse de Charles V. On vante ordinairement son concours à la restauration de Henri de Transtamare, comme un expédient ingénieux pour débarrasser la France des Grandes Compagnies. Ce fut aussi une mesure des plus habiles au point de vue de la guerre navale. Il obtint du nouveau roi d'Aragon, son allié reconnaissant, plusieurs officiers de mer habiles et des vaisseaux dont la France n'eut à fournir que les équipages.

Charles VI avait hérité de son père l'idée d'une revanche encore plus complète du passé. Il voulait, à son tour, envahir l'Angleterre. Dans ce but, il avait fait rassembler, au printemps de 1386, de nombreux bâtiments de guerre et de transport, mais l'opposition sourde de son oncle le duc de Berry suscita des délais qui firent manquer la saison favorable. L'année suivante, les Anglais prirent l'offensive, vinrent, croiser sur la côte normande et y défirent les Flamands, alors nos alliés. Cette rencontre est remarquable par le premier emploi de l'artillerie à bord des navires dans la Manche. L'amiral flamand, Jean de Buch, avait à son bord trois canons, ce qui ne l'empêcha pas d'être abordé et fait prisonnier [1]. Fier de ce succès, le commandant anglais, comte d'Arundel, essaya, mais en vain, d'incendier le matériel naval entassé dans cette même anse de l'Ecluse, déjà si fatale aux Français.

La marine française subit ensuite une longue éclipse, contemporaine des nouveaux désastres du royaume. Seule, « la pauvre et

[1] Ces premiers canons avaient paru dans la Méditerranée depuis plus d'un demi-siècle. Comme l'usage des sabords était encore inconnu, on employait ces engins, plutôt mortiers que canons, à lancer en bombes des boulets de pierre par-dessus la muraille pleine des navires. On s'en servait encore au XVe siècle, concurremment avec les premiers canons véritables, ceux à boulets de métal.

rude Bretagne, l'élément résistant de la France (Michelet), » tenait tête aux Anglais sur l'Océan. En 1405 notamment, un « capitaine de mer » nommé Penhoët, digne fils ou neveu de l'un des plus vaillants compagnons de Duguesclin, battit complétement une flotte anglaise, en vue de ce farouche cap Saint-Mathieu qui a vu tant de combats et de tempêtes. Il n'y eut pas de combats navals sous Charles VII ni sous Louis XI, mais M. Troude en conclut à tort que la marine fut « languissante sous ces deux règnes. » Il oublie de nommer Jacques Cœur, dont le génie avait conquis pacifiquement à la France le commerce de la Méditerranée, et auquel la partie militaire de la navigation n'était pas moins familière que le reste, puisqu'à l'époque de sa mort il était à la tête d'un grand armement dirigé contre les Turcs.

L'invention capitale des sabords, corrélative aux progrès de l'artillerie, est d'origine bretonne, et date de la fin du XVe siècle. Le premier navire de ce genre cité dans l'histoire est la *Cordelière*, construite à Brest, pour la duchesse Anne, par l'ingénieur Descharges, auquel on attribue l'initiative de ce perfectionnement. La *Cordelière*, qui fit campagne dans l'Archipel, en 1501, était un vaisseau de dimensions extraordinaires dans ce temps-là. Il ne portait pas, dit-on, moins de 200 *canons*, dont 14 à roues (sans doute les plus pesants, ceux des sabords) ; et le reste de menue artillerie de calibres divers (*serpentines*, *basilics*, *carthaunes*, *couleuvrines*, *couleuvrinettes*, etc.), se manœuvrant à la main, sur les châteaux ou plates-formes d'arrière et d'avant. Une telle construction n'était sûrement pas le coup d'essai de l'inventeur. Ainsi, la priorité appartient incontestablement à la France pour l'usage des sabords, car on sait que le premier navire anglais de ce système, le *Henry grâce de Dieu*, ne fut construit qu'en 1515.

Un des glorieux souvenirs de notre marine se rattache à cette *Cordelière*, qui périt dans un combat livré au cap Saint-Mathieu, le 10 août 1512, par le Breton Thénouenel à l'Anglais Kernevet. D'après les évaluations les plus impartiales, les Bretons, c'est-à-dire désormais les Français, étaient inférieurs de près de moitié à leurs adversaires, mais ils suppléèrent au nombre à force d'adresse et de valeur. « Ils combattirent d'abord au vent, et laissant porter sur l'ennemi, ils abordèrent » et coulèrent plusieurs vaisseaux. L'épisode le plus saillant de cette rencontre fut la lutte acharnée « de la carrague de Bretaigne nommée la *Cordelyère* et de la carrague d'Angleterre nommée la *Régente* (Regent), qui combattirent jusques à la nuit, de sorte qu'ils s'entrebruslèrent tous deux comme chènevottes, et tous ceux qui étaient dedans moururent, sinon bien peu qui s'échappèrent à force de nager. » Ce dénoûment donna aux

Français le droit de s'attribuer la victoire, car le *Régent* était monté par l'amiral anglais, que plusieurs de ses navires tentèrent vainement de dégager. Le commandant de la *Cordelière*, Hervé de Portsmoguer, obtint donc, par son sacrifice héroïque, le résultat que le capitaine Lucas, du *Redoutable*, n'a pu atteindre qu'imparfaitement trois siècles après, dans la journée de Trafalgar.

François Ier avait compris l'avenir de la marine française. Il créa le Havre ; améliora le port de Brest ; termina, à Toulon, la tour commencée par son prédécesseur, à l'entrée de la petite rade, et l'arma, suivant l'historien Bouche, « de très-gros et épouvantables canons. » Il rêvait, dès lors, l'institution d'une marine nationale permanente, corollaire de l'armée de terre, établie définitivement sous Charles VII. Distrait de cette grande pensée par ses désastres militaires, il y revint vers la fin de son règne, dans la guerre contre Henri VIII. Une flotte, composée de 150 gros bâtiments et de 23 galères, fut rassemblée au Havre, et placée sous le commandement de Claude d'Annebaut, qui reçut l'ordre « d'aller attaquer la flotte ennemie, et de prendre pied en Angleterre, où l'occasion se présenterait. » D'Annebaut, ayant trouvé l'ennemi au mouillage de l'île de Wight, se prépara à le combattre le lendemain, et divisa sa flotte en trois colonnes régulières d'attaque, disposition nouvelle à cette époque. Mais l'amiral anglais Dudley, inférieur en forces, refusa la bataille au large, et se cantonna dans la baie de Portsmouth, où l'on n'osa pas l'attaquer.

Le génie réparateur de Henri IV ne pouvait demeurer étranger à la marine, retombée en décadence sous les derniers Valois. Il avait songé, comme François Ier, à créer une marine nationale permanente. Ce projet fut, ainsi que bien d'autres, mis de côté à sa mort. On vit reparaître cette idée vraiment nationale dans les cahiers des États généraux de 1614, mais son exécution avait besoin du génie organisateur et de la puissante volonté de Richelieu.

II

« Richelieu, dit M. Troude, avait pu se convaincre, en assiégeant La Rochelle, que, sans marine, il lui serait impossible d'atteindre au degré de supériorité qu'il rêvait pour la France. » L'insuffisance des ressources maritimes de l'État avait constamment pesé sur ses opérations, sur ses démarches, et prolongé de plusieurs années cette lutte fratricide. On n'avait pu disposer que d'un nombre insignifiant de navires pour former le premier blocus, que les rebelles

n'eurent pas de peine à forcer (1620-21). L'année suivante, les forces maritimes destinées à agir contre les Rochelais n'étaient pas assez supérieures pour les intimider. Surexcités par le fanatisme religieux et un faux patriotisme local, ils livrèrent à la flotte royale deux combats furieux (26 et 27 octobre 1622). Ils avaient même obtenu dans le premier une sorte d'avantage, ayant réussi à incendier le navire amiral ; mais ils perdirent un grand nombre de navires dans le second, ce qui ne les empêcha pas de recommencer les hostilités trois ans après. Pour se procurer une force navale capable de mettre un terme aux déprédations de leur chef Soubise sur le littoral, le gouvernement avait été obligé de recourir à l'assistance de deux nations protestantes, les Hollandais et les Anglais, assistance tellement équivoque, qu'on dut changer les équipages de la plupart de ces bâtiments auxiliaires. A partir de 1626, les Anglais, revenant franchement à leur rôle naturel, se déclarèrent pour les Rochelais. La conduite de l'Espagne, gouvernement catholique, fut plus inexcusable encore. Par un traité signé en 1626, elle avait promis une puissante flotte, dont le concours aurait suffi pour intercepter tout secours et décider, deux ans plus tôt, la soumission des rebelles, sans qu'il fût besoin de recourir à l'opération gigantesque et dispendieuse du barrage de l'avant-port. La vaine attente de ce secours retint, pendant toute l'année 1627, dans les eaux du Morbihan, la flotte française, beaucoup trop faible pour affronter à elle seule le puissant armement de Buckingham. Celui-ci eut donc toute facilité pour jeter des troupes de débarquement dans l'île de Ré, et se trouva en position de s'emparer, par force ou par famine, de la citadelle. S'il avait réussi à se donner ce point d'appui, La Rochelle devenait imprenable. Pour ravitailler la garnison française et lui faire parvenir des munitions, des renforts, il fallut toute l'activité du cardinal et de ses auxiliaires, l'évêque de Maillezais, Sourdis, et l'abbé de Marcillac, deux ecclésiastiques plus experts en marine et en artillerie qu'en théologie [1]. Ce fut après l'échec et le départ de Buckingham que Richelieu, désespérant de l'arrivée des Espagnols et assuré du retour des Anglais, fit exécuter, par l'ingénieur Métezeau, la fameuse digue et l'estacade. Ce mémorable ouvrage était fini depuis quelques jours quand parurent enfin les Espagnols. Mais, à peine arrivé, le commandant de cette flotte repartit, alléguant le

[1] C'est Richelieu lui-même qui nous apprend qu'il envoya sur toute la côte, de Saint-Malo à Bayonne, des agents dévoués réunir des bateaux à rames, préparer des farines, armer en diligence des embarcations, faire, à quelque prix que ce fût, hasarder les matelots pour opérer le ravitaillement. Pendant ce temps, Sourdis et Marcillac soignaient, comme œuvre pie, la fonte des canons, la fabrication de la poudre, des grenades et des pots à feu.

mauvais état de plusieurs de ses navires, et promettant de revenir bientôt avec des forces plus considérables. Il ne reparut plus; heureusement toutes les mesures étaient prises pour se passer de lui.

Cette attitude équivoque de l'Espagne fut un des griefs qui déterminèrent Richelieu à s'unir contre elle avec la Hollande, en 1635. On vit bien, par les opérations navales qui eurent lieu pendant cette guerre, que le cardinal, « surintendant général de la navigation et du commerce de France, » n'avait pas perdu de temps, depuis la prise de La Rochelle, pour donner à notre marine militaire une importance, une consistance inconnues avant lui. Les trois escadres de Guyenne, de Bretagne et de Normandie, qui se rassemblèrent dans la rade de Saint-Martin de Ré, formaient un total de 37 vaisseaux, dont 3 frégates, plus 12 flûtes portant des vivres, et 6 brûlots avec leurs feux d'artifice préparés. Le plus fort de ces vaisseaux était le *Navire du Roi*, de 52 canons, avec 345 hommes d'équipage; il était monté par d'Harcourt, qui portait le titre de généralissime des armées de terre et de mer du Levant, celui d'amiral ayant été supprimé en 1627. On avait donné à d'Harcourt, pour capitaine de pavillon, le sieur Desgouttes, « qui devait commander en son absence », et même un peu en sa présence, car c'était le meilleur marin de la flotte. Après ce vaisseau venait celui du vice-amiral Monty, portant 34 canons; 8 de 30 canons, 1 de 26, 14 de 24, le reste de 16, 14 et 8 canons. Le marquis du Pont de Courlay était commandant des galères. Le véritable généralissime de cette flotte, qui, comme on va le voir, devait recevoir un complément dans la Méditerranée, était le jeune Henri d'Escoubleau de Sourdis, auquel ses services, lors du siége de La Rochelle, avaient valu un assez bel avancement; d'évêque de Maillezais il était passé archevêque de Bordeaux. Par égard pour les convenances ecclésiastiques, le commandement supérieur qui lui était déféré se dissimulait sous le titre de « chef des conseils du roi en l'armée navale près le comte d'Harcourt. » Il devait « l'assister dans tous les conseils et en toutes les affaires, avoir la direction des subsistances, munitions, équipages. fortifications, règlement de dépenses, jugement des prises, avec pouvoir de faire poudre et fondre artillerie. » En d'autres termes, ce jeune prélat était investi d'une véritable dictature navale. A tort ou à raison, Richelieu estimait que le bien de l'Etat excusait ces infractions à la discipline. Suivant sa propre expression, il allait droit à son but, « fauchant tout, et puis couvrant tout de sa soutane rouge ». Parvenu dans la Méditerranée, Sourdis rallia douze vaisseaux, que gouvernait un autre prélat, mis également à flot par le cardinal, M. de Beauveau, évêque de Nantes.

La *Revue* a publié, il y a quelques années, sur le belliqueux ar-

chevêque de Bordeaux, une étude à laquelle nous renvoyons nos lecteurs pour le détail des opérations navales qu'il dirigea, de 1636 à 1641 [1]. Les plus saillantes furent la reprise des îles de Lérins (mars-mai 1637), dont les Espagnols s'étaient saisis au début de la guerre; la destruction complète, sur la côte de Biscaye, d'une division de dix-huit bâtiments ennemis de diverses grandeurs, (22 mars 1638) [2]; enfin, la même année, devant Saint-Tropez, mêlée de galères espagnoles et françaises. Sauf une furieuse décharge générale de mitraille, au début, cette action ressembla beaucoup aux batailles navales de l'antiquité. On combattit constamment bord à bord, à l'arme blanche. Il y eut surtout un épisode d'un caractère homérique : le duel acharné des deux galères *capitanes*. Elles s'abordèrent, s'enferrèrent mutuellement de leurs éperons, et se livrèrent un combat furieux, qui se termina par la mort du général des galères espagnoles et la prise de son bâtiment. Cet événement détermina la retraite des Espagnols; ils avaient pris trois galères françaises, mais ils en avaient perdu six, dont leur capitane (1er octobre 1638).

Sourdis se montra digne de la confiance du cardinal : sa volumineuse correspondance, imprimée il y a quelques années par ordre du gouvernement, est un document des plus précieux pour l'histoire de la marine et de l'artillerie françaises. Cet archevêque fut, dans la plus large acception du mot, un ministre du Dieu des armées. Si répréhensible que puisse paraître sa conduite au point de vue des *canons* ecclésiastiques, nous nous sentons, comme Français, fort disposé à l'excuser. Il a droit à la même indulgence que l'évêque Gozlin, qui joua un si grand rôle dans la défense de Paris contre les Normands; que l'évêque Izarn, qui chassa les Sarrasins de Provence; que ce robuste archevêque de Reims, qui, combattant à Bouvines, s'abstenait religieusement de toute arme perçante ou tranchante, mais assommait en pleine sécurité de conscience les envahisseurs de son pays.

On peut se faire une idée approximative assez exacte des progrès accomplis en moins de dix ans, en comparant la liste des vaisseaux commandés par Sourdis dans cette guerre d'Espagne avec la nomenclature des forces navales qu'on avait pu réunir à l'époque du siége de La Rochelle. Cette nomenclature ne comprend que 24 bâti-

[1] *Henri d'Escoubleau de Sourdis*, article de M. de Barthélemy, *Revue contemporaine*, t. XXIII, p. 317.

[2] Dans sa correspondance, Sourdis attribue tout le succès de cette affaire au commandant Desgouttes. Il évalue la perte de l'ennemi à 5,000 morts, la nôtre seulement à une quarantaine de tués et blessés, appréciation qui se ressent un peu du voisinage de la Gascogne.

ments de quelque importance, dont le principal, la *Renommée*, qu'on retrouve dans la flotte de 1636, n'était armé que de 24 canons.

Richelieu avait porté dans l'organisation du matériel naval le même esprit que dans les autres branches des services publics; partout il tendait à régulariser, à simplifier, à unifier. La construction, l'armement des navires de l'Etat, le chiffre des équipages, cessèrent d'être plus ou moins subordonnés à la fantaisie des constructeurs, des capitaines, et furent réduits à un certain nombre de types choisis. Il réalisa ce que les monarques les plus éclairés n'avaient fait jusque-là qu'entrevoir, et prépara pour la marine, comme pour le reste, les éléments de notre grandeur future.

Le rôle actif de notre armée navale fut naturellement assez restreint pendant la minorité orageuse de Louis XIV, et tant que se fit sentir la prépondérance du circonspect et parcimonieux Mazarin. Il restait pourtant des officiers de mérite formés sous le régime précédent. L'un des plus distingués était le chevalier Paul, commandant de la *Licorne*, du temps de Sourdis, et devenu officier général sous la régence de Mazarin. Ce fut à lui qu'on attribua en grande partie le mérite du fait d'armes le plus remarquable de cette période, la victoire remportée en vue de Barcelone sur les Espagnols, le 29 septembre 1654.

III

Dès l'époque où Louis XIV prit les rênes du gouvernement, le développement de notre marine militaire devint une de ses plus sérieuses préoccupations. On sait quels admirables auxiliaires il trouva dans Colbert, Vauban et Duquesne : organisation administrative, création et agrandissement des ports militaires, amélioration des types et augmentation prodigieuse du nombre des vaisseaux, instruction des officiers et des équipages, tout marcha ensemble à pas de géant. « En 1661, dit M. Troude, il y avait, en France, trois types de vaisseaux de guerre; l'armement des plus forts ne dépassait pas encore 70 canons. En 1666, l'armée navale qui partit de Toulon le 29 avril, pour aller se réunir aux Hollandais, dans la Manche, était forte de 33 vaisseaux; elle en comptait deux de 84 et un de 80. » Cet armement, le plus considérable qui eût été fait encore en France, demeura inutile. La flotte française arriva trop tard pour s'associer aux luttes glorieuses de Ruyter contre les Anglais.

L'expédition concertée avec le pape, l'ordre de Malte et Venise pour secourir Candie, et qu'on pourrait nommer la dernière croisade (1669), était commandée, comme l'armement de 1666, par l'ancien roi des Halles, l'aventureux duc de Beaufort. La France avait fourni, pour sa part, 17 vaisseaux de haut bord et 4 inférieurs, 13 galères et 4 galiotes. Sauf Duquesne, que les convenances religieuses avaient fait écarter, les meilleurs marins du temps faisaient partie de cette expédition ; on y voyait MM. de Martel, de Grancey, de Tourville, Gabaret, etc. Le duc de Beaufort, en faveur duquel venait d'être rétablie la charge d'amiral, supprimée par Richelieu en 1627, montait le *Monarque*, de 94 canons. En sa qualité de « général des galères et lieutenant général ès mers du Levant, » position qu'il devait au crédit de sa sœur, Mme de Montespan, le comte de Vivonne était installé sur la plus grande des galères, la *Générale*, mue par 410 chiourmes, et portant 160 soldats. Ce majestueux déploiement de forces aboutit à un résultat déplorablement négatif. Il est vrai que jamais on n'avait vu d'entreprise aussi mal combinée. Au lieu d'agir à la fois par terre et par mer, on essaya d'abord, dans la nuit du 24 au 25 juin, avec les troupes de secours débarquées, une sortie qui fut repoussée avec perte, et dans laquelle disparut Beaufort, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu. L'attaque par mer avait été différée par suite du retard des galères; elle n'eut lieu que le 25 juillet, et manqua complétement. Les Vénitiens, pourtant les plus intéressés au succès, restèrent spectateurs du combat; le feu des vaisseaux français, gêné par de fausses manœuvres des galères, ne causa à l'ennemi qu'un dommage insignifiant; enfin, le feu prit aux poudres de la *Thérèse*, de 58 canons, et sur un équipage de 350 hommes, trois seulement furent sauvés. Huit jours après cette malencontreuse attaque, les Français levèrent l'ancre, et leur retraite décida la capitulation. La responsabilité de ce dénoûment remontait à Louis XIV, qui s'était comporté, dans cette circonstance, en roi trop chrétien. Bien que la France eût fourni à l'expédition ses principaux éléments, le roi avait voulu que la direction supérieure des opérations navales fût attribuée au général des galères du pape, Rospigliosi, que le Saint-Esprit n'assista guère.

Cette affaire est une de celles qui ont le plus contribué à discréditer l'emploi des galères, en concurrence avec les vaisseaux de haut bord, dans les grandes opérations navales. On voit, par les instructions données au duc de Beaufort, que le roi et Colbert étaient fort préoccupés des inconvénients du mode différent de navigation des navires à voiles et à rames. L'événement n'avait que trop bien justifié leurs pressentiments; l'escadre française, poussée

par un vent favorable, avait paru bien avant les galères en vue de l'ennemi, qui eut ainsi tout le temps de se fortifier[1].

En 1672, par suite d'une évolution politique dont nous n'avons pas à discuter ici le mérite, Louis XIV fit cause commune avec l'Angleterre contre les Provinces-Unies[2]. La flotte anglo-française était forte de 83 vaisseaux *de ligne* (appellation alors nouvelle, empruntée au système habituellement adopté pour le rangement en bataille des grands bâtiments), dont 53 anglais et 30 français, sans compter les frégates, brûlots et bâtiments légers, contre 51 navires hollandais seulement. Jamais la Manche n'avait vu un tel appareil de guerre. Les Anglais avaient des vaisseaux de 100, de 96, de 90 canons : leurs escadres réunies en comptaient ensemble 2,996, tandis que le plus fort des nôtres, le *Saint-Philippe*, que montait le vice-amiral d'Estrées, ne portait que 78 canons, et, tous nos vaisseaux ensemble, 1,654. Le pavillon de Duquesne, lieutenant général, flottait à bord du *Conquérant*, de 70 canons ; Tourville n'était encore que capitaine de vaisseau. L'immense supériorité de cette flotte combinée semblait menacer les Hollandais d'une entière destruction, mais ils avaient pour chef Ruyter !

On se rencontra, le 7 juin, dans la baie de Southwood. Les Anglais eurent affaire à l'avant-garde et au corps de bataille ennemis, commandés par Ruyter en personne. On combattit, de part et d'autre, avec un acharnement extrême ; un vaisseau hollandais fut pris, un second sauta, un troisième fut coulé à fond. Mais la perte des Anglais fut bien plus grande. Leur commandant en chef, le duc d'Yorck (depuis Jacques II), dut changer trois fois de vaisseau. De leurs quatre bâtiments de 100 canons, l'un périt incendié par les brûlots ; un autre, désemparé, ne put rester en ligne ; le troisième amena son pavillon, mais fut ensuite repris par la partie de l'équipage restée à bord ; le dernier faillit également tomber au pouvoir

[1] On voit dans le mémoire rédigé *de visu*, deux ans après cette expédition, par Seignelay, sur l'arsenal de Venise, que la nécessité d'installer de l'artillerie à bord des galères avait apporté dans la structure traditionnelle de ces bâtiments des modifications qui nuisaient à la marche, malgré l'augmentation du nombre de rameurs. (*V.* P. Clément, l'*Italie en* 1671, p. 228.) On est effrayé du nombre de chiourmes qu'exigeaient ces dernières galères, dans la construction desquelles on avait tenté de concilier la tradition antique avec les exigences de la guerre moderne. Les galères de France, envoyées à Candie, portaient chacune, en moyenne, de 80 à 100 soldats et 330 à 400 rameurs. On persista néanmoins, par routine, à se servir des galères jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

[2] Plusieurs historiens modernes ont attribué exclusivement cette guerre à des motifs religieux et politiques. Il est prouvé que l'une des principales causes de la rupture fut la surtaxe mise par le gouvernement hollandais sur les marchandises françaises, mesure hostile provoquée, il est vrai, par les rigueurs du tarif français de 1667.

des Hollandais ; neuf autres vaisseaux anglais furent mis hors de combat. En présence de pareils résultats obtenus par les 31 vaisseaux de l'avant-garde et du corps de bataille hollandais, contre toute la flotte anglaise, on se demande ce que serait devenue cette flotte si la disproportion eût été moins grande. Pendant ce temps, que faisaient les Français? Au début de l'action, tandis que le duc d'Yorck gouvernait au nord, et que Ruyter, qui, d'après son propre rapport, avait d'abord couru au sud, modifiait sa direction d'après celle des Anglais, d'Estrées, dont les vaisseaux avaient été les premiers sous voiles, avait pris la bordée du sud, ainsi que l'arrière-garde hollandaise. Il échangea avec elle, toute la journée, une canonnade moins inoffensive qu'on ne l'a dit, puisqu'un de nos chefs d'escadre reçut une blessure mortelle; mais cette escarmouche ne pouvait exercer d'influence sur l'affaire principale. Cette inaction relative donna lieu à bien des commentaires. Ruyter soutint que les Français avaient laissé exprès les deux nations les plus importantes sur mer s'entre-détruire. Cette assertion a été reproduite et exagérée de nos jours par l'auteur de la *Salamandre*, qui, cédant à la force de l'habitude, a mis en roman l'histoire de notre marine, comme un des personnages de Molière mettait en rondeaux l'histoire romaine. Suivant Eugène Sue, ce déni de secours était prescrit implicitement à d'Estrées par ses instructions, ce qui n'est pas exact. Elles ne faisaient que tenir un juste compte des susceptibilités nationales, en recommandant au chef d'éviter, autant que possible, les détachements, ou, du moins, si les nécessités du service en exigeaient, de faire tous ses efforts pour que les vaisseaux des deux nations ne fussent pas mêlés. Le romancier historien a cité aussi une phrase accusatrice qu'il s'imaginait avoir lue dans le rapport du duc d'Yorck, mais que personne n'y a retrouvée depuis. Loin d'accuser les Français de désobéissance, le duc dit qu'ils étaient orientés le plus près du vent qu'ils pouvaient, offrant ainsi la bataille à l'arrière-garde ennemie qu'ils canonnaient. Il ne tenait qu'à cette arrière-garde de se rapprocher davantage, si elle avait désiré un combat plus vigoureux. Telle est, du moins, la conclusion que tire M. Troude de l'examen approfondi de tous les documents qui concernent cette mémorable affaire.

L'année suivante, et précisément à la même date, une nouvelle rencontre eut lieu entre les deux flottes. Cette fois les Français formaient le corps de bataille et furent sérieusement engagés. Le chef d'escadre de Grancey rompit un instant la ligne des Hollandais, en laissant porter sur les vaisseaux la tête de leur arrière-garde. Cette manœuvre que nous verrons trop bien réussir contre nous dans le

guerres de la République et de l'Empire, fut déjouée avec succès par Ruyter. Il vira avec un détachement de son escadre du centre, vint à travers nos vaisseaux rallier son arrière-garde; puis, revirant de bord, revint à temps au secours de son avant-garde, vivement pressée par les Anglais. Les pertes furent considérables de part et d'autre, et le succès balancé; résultat bien glorieux pour Ruyter, qui, avec cinquante-cinq vaisseaux de ligne, en avait combattu quatre-vingt-un sans désavantage.

Enfin, le 20 août de la même année, une dernière bataille fut livrée entre le Texel et la Meuse. Ce jour-là, l'engagement le plus vif eut lieu entre l'arrière-garde hollandaise, commandée par Tromp, digne lieutenant de Ruyter, et celle des Anglais, sous les ordres de Spragge qui y fut tué. De part et d'autre, on souffrit beaucoup, mais « Ruyter remplit son but; les alliés s'éloignèrent des côtes de Hollande. » Cette bataille donna lieu à de nouvelles récriminations contre le vice-amiral d'Estrées qui, cette fois, était à l'avant-garde. On l'accusa de s'être laissé paralyser toute la journée par des forces inférieures, d'avoir même laissé une partie de l'avant-garde ennemie percer à travers les vaisseaux français et rallier le centre que commandait Ruyter, et de n'avoir lui-même rejoint le corps de bataille anglais du prince Rupert qu'à une heure trop avancée pour que cette réunion permît de porter à l'ennemi un coup décisif. M. Troude cite *in extenso*, sur cette affaire, une pièce d'une grande importance, l'information secrète faite par un homme des plus capables, de Seuil, intendant de la marine à Brest. Il semble en résulter que d'Estrées combattit personnellement avec une grande bravoure, puisque son propre vaisseau fut fort maltraité, mais qu'il ne fit pas tout ce qu'il aurait pu faire, comme chef de l'avant-garde, pour donner à l'action un caractère décisif, soit qu'il ait réellement voulu de lui-même ou d'après quelque instruction secrète ménager ses vaisseaux aux dépens des Anglais, soit que son adversaire le lieutenant amiral Bankert ait réellement mieux manœuvré que lui et profité fort habilement de l'avantage du vent pour compenser l'infériorité sensible du nombre. La conclusion de de Seuil est remarquable. « Il paraît, dit-il, dans tous ces combats de mer, *que Ruyter n'a jamais voulu s'attacher à l'escadre de France.* » Si cette appréciation est vraie, l'illustre amiral comprenait mieux que Louis XIV lui-même le véritable intérêt français.

A cette bataille se rattache le souvenir d'un des plus beaux traits d'audace dont s'honore la marine française. Au moment où d'Estrées et Bankert se canonnaient au plus près, le vice-amiral français lança sur son adversaire un brûlot commandé par Guillotin. Celui-ci essuya, chemin faisant, toute l'artillerie et la mousqueterie de trois

vaisseaux, aborda celui qui lui était désigné, s'y attacha et mit le feu. On vit tout l'équipage hollandais se jeter à la mer. Guillotin avait déjà pris le large quand il s'aperçut que sa mèche ne faisait pas effet; il retourna et mit le feu une seconde fois. Mais quelques hommes qui étaient restés sur le vaisseau le sauvèrent, ayant eu le temps de couper les grappins du navire incendiaire. C'est le rapport de du Seuil qui nous a conservé le souvenir de l'héroïque témérité de Guillotin, « l'une des actions les plus hardies qui aient jamais été faites par aucun capitaine de brûlot. » Cet épisode semblerait prouver que si Ruyter « évitait de s'attacher à l'escadre de France, » celle-ci ne lui rendait pas la pareille.

L'hiver suivant, l'Angleterre abandonna la partie, et la Hollande, au contraire, obtint le concours de l'Espagne, dont la puissance maritime conservait encore un certain prestige. Par suite de l'insurrection de Messine, le théâtre des opérations navales se trouva transporté dans la Méditerranée. Louis XIV avait déjà fait passer à deux reprises des secours aux insurgés, quand il se décida, au commencement de 1675, à diriger de ce côté des forces plus considérables, sous le commandement de Vivonne, son beau-frère de la main gauche, nommé vice-roi de Sicile pour la France. Brave, mais indolent et voluptueux à l'excès, Vivonne avait heureusement avec lui Duquesne. Leur première opération fut le déblocus de Messine, et l'heureuse poursuite de la flotte espagnole par la division de Duquesne, qui, connaissant bien le caractère du commandant en chef, n'attendit pas ses ordres pour se lancer à la suite de l'ennemi. Serrant de près son arrière-garde, il prit un vaisseau et en coula deux à fond (11 février).

Le mois de juin suivant fut signalé par la croisière brillante des capitaines de Tourville et de Léry dans l'Adriatique, où ils s'emparèrent d'un vaisseau et d'une frégate, et par leur entreprise contre le port de Reggio, où une frégate française, entraînée par le courant du détroit, avait été enlevée par dix galères espagnoles. Tourville et son collègue n'étaient pas assez forts pour reprendre la frégate capturée; ils s'attachèrent donc à la détruire en faisant, par la même occasion, le plus de mal possible à l'ennemi, et y réussirent complétement, trop complétement au point de vue de l'humanité. Tandis qu'ils canonnaient la citadelle, un de leurs brûlots, dirigé par le capitaine Serpaut, incendia la frégate et avec elle tous les navires qui se trouvaient dans le port. Le feu se propagea à terre et gagna un magasin à poudre dont l'explosion démolit une partie des remparts. C'est un des plus *beaux* résultats qui aient été jamais obtenus au moyen de ces bâtiments incendiaires.

Les Français allaient avoir à combattre de nouveau un ennemi

digne d'eux ; Ruyter arrivait dans la Méditerranée. Son approche réveilla Vivonne. Comprenant la nécessité de s'assurer d'un point de ralliement dans le midi de la Sicile, il se rendit maître, le 17 août, de la rade, du port et de la place d'Agosta. Cette conquête fit le plus grand honneur à Tourville et au lieutenant-général d'Almeiras, chargés, l'un de l'attaque des batteries ennemies par mer, l'autre du débarquement.

L'année suivante, 1676, demeure glorieuse entre toutes dans notre histoire maritime. Elle débuta par un engagement vigoureux dans les îles de Lipari, entre la flotte hispano-hollandaise, commandée par Ruyter en personne, forte de dix-huit ou dix-neuf vaisseaux, avec plusieurs frégates et galères, et la flotte française de vingt vaisseaux, commandée par Duquesne, ayant sous ses ordres, comme dignes chefs d'escadre, Tourville, Gabaret, de Valbelle et Preuilly d'Humières. Pendant toute la journée du 7 janvier, Duquesne, qui escortait un grand convoi de vivres pour Messine, manœuvra pour se mettre au vent des Hollandais, afin d'être en mesure d'assurer le libre passage de son convoi en leur présentant la bataille. Le 8, au point du jour, il se vit en mesure de leur donner assez d'occupation pour les empêcher de détacher le moindre navire à la poursuite du convoi. Il signala donc à celui-ci de faire route et laissa arriver sur son adversaire avec un ensemble tel que Ruyter, bon juge en pareille matière, « déclara n'avoir jamais vu de combat où les ennemis eussent arrivé dans un meilleur ordre ». Cette bataille, sans être absolument décisive, fut glorieuse pour Duquesne. A forces égales, il obtint plus d'avantages sur son terrible adversaire que n'en avaient obtenu dans la Manche les chefs de la flotte anglo-française, combattant presque dans la proportion de trois contre deux. Il y eut même un moment où, par suite du mouvement rétrograde d'une partie des vaisseaux hollandais, le reste, encore en ligne, aurait pu se trouver sérieusement compromis. Heureusement pour eux, le calme qui survint ne permit pas à Tourville d'exécuter la manœuvre prescrite par Duquesne pour les envelopper, et ils purent être remorqués par les galères espagnoles. Les Français restèrent dans les eaux de Stromboli, maîtres par conséquent du champ de bataille, tandis que Ruyter se retirait sur Palerme. La perte avait été considérable de part et d'autre, mais principalement du côté des Hollandais, dont un des vaisseaux coula pendant la retraite.

Le 22 avril, une nouvelle rencontre eut lieu dans la baie d'Agosta entre les mêmes adversaires. Les forces, plus considérables, étaient encore à peu près égales des deux côtés, mais Duquesne avait l'avantage d'une composition plus homogène. Ses 29 vaisseaux étaient tous français, tandis que, sur les 27 de Ruyter, il y en avait

10 espagnols qui, malgré les instances de l'amiral hollandais, s'obstinèrent à serrer le vent, et furent moins acteurs que spectateurs du combat. Abandonnés à eux-mêmes, les Hollandais soutinrent dignement leur vieille réputation; presque tous les vaisseaux français reçurent de fortes avaries dans leurs coques et dans leurs mâtures; l'un d'eux, trop maltraité, ne put rester en ligne; deux capitaines furent tués, ainsi que d'Almeiras, l'un de nos meilleurs officiers généraux. Quant aux Hollandais, trois de leurs vaisseaux, démâtés et coulant bas d'eau, avaient dû se retirer du combat; mais ce qui était bien autrement funeste, Ruyter, leur héroïque Ruyter, qui aurait été le nôtre si Louis XIV l'eût voulu, fut atteint de deux blessures mortelles et succomba huit jours après. Le grand homme de mer, qui avait osé remonter la Tamise et fait trembler Londres comme elle n'a plus tremblé depuis, si ce n'est peut-être en 1804, n'aurait pas dû tomber sous des balles françaises! Maltraitée et démoralisée, la flotte se réfugia dans le port de Syracuse, où Duquesne vint inutilement la défier. Un mois après, cette même flotte, mouillée à Palerme, fut de nouveau attaquée. Vivonne, stimulé par les reproches de Louis XIV, avait daigné quitter Messine et commandait en personne. C'est aux brûlots que revient en grande partie l'honneur de cette journée, qui marque le point culminant de notre suprématie maritime. L'attaque, favorisée par le vent qui soufflait du large, refoula les ennemis pêle-mêle dans la baie; on lança ensuite les brûlots, dont l'effet au milieu de cet encombrement fut terrible. 7 vaisseaux de ligne sautèrent; tous les autres eurent leurs gréements brûlés; de Haan, successeur de Ruyter, et l'amiral espagnol furent tués. La terreur et la confusion étaient au comble parmi les vaincus; leurs vaisseaux, entassés en dedans du môle ou échoués, étaient en quelque sorte à la merci du vainqueur, pour peu qu'il voulût bien profiter de ses avantages. Mais l'insouciant Vivonne se hâta de retourner à Messine. Il en avait fait assez pour reparaître avec honneur à Versailles, et « tous les moments enlevés aux plaisirs étaient pour lui des heures perdues dans la vie. »

Pendant ce temps, le vice-amiral d'Estrées guerroyait en Amérique avec des succès balancés. Les Hollandais s'étaient emparés de Cayenne et de Tabago. D'Estrées reprit Cayenne, puis alla attaquer l'escadre hollandaise de Binkes, embossée dans la rade de Tabago. Ce combat, engagé dans un espace étroit, aboutit à un effroyable sinistre. Le vaisseau hollandais *Truininger*, dont les Français venaient de s'emparer, sauta en l'air et couvrit les combattants de débris enflammés. Le feu se communiqua aux autres vaisseaux; quatre hollandais, trois français, et plusieurs bâtiments de transport chargés de gens inoffensifs furent consumés (21 février). Le

6 décembre suivant, d'Estrées prit sa revanche. Au lieu de s'enfourner de nouveau dans la rade, il fit attaquer par des troupes de débarquement le fort qui la défendait : cette entreprise, conduite avec discrétion, célérité et vigueur, réussit complétement. Encouragé par ce succès, il voulut attaquer la colonie hollandaise de Curaçao ; mais, mal renseigné sur ces parages, il s'engagea dans des récifs où plusieurs vaisseaux périrent, et dut renoncer à son expédition. En Europe, au contraire, notre supériorité se maintint jusqu'à la fin des hostilités. En janvier 1667, un de nos plus brillants officiers généraux, Châteaurenault, obtint un beau succès sur une escadre hollandaise qui se rendait dans la Méditerranée pour rallier la flotte hispano-batave. Il attaqua cette escadre de renfort dans le détroit de Gibraltar, coula à fond 4 vaisseaux et refoula les autres dans le port de Cadix. Cette victoire était d'autant plus honorable que les assaillants étaient notablement inférieurs en forces à leurs ennemis.

Malgré tant de glorieux combats livrés, tant de sang versé pour assurer la conquête de la Sicile, nous n'avions pu nous établir que sur un petit nombre de points de cette île, où la majorité de la population ne nous était guère plus favorable que du temps des Vêpres siciliennes. En février 1678, La Feuillade, successeur de Vivonne, se retira, abandonnant Messine à la vengeance des Espagnols. Pourtant la France ne perdit pas absolument le fruit de ses victoires maritimes ; elles influèrent sur les conditions de la paix de Nimègue.

IV

Nous passerons rapidement sur une entreprise qui obtint plus de retentissement qu'elle n'en méritait, le bombardement, ou plutôt les bombardements d'Alger (1683-87), car il fallut s'y reprendre à plusieurs fois pour dompter ces corsaires et leur imposer des traités toujours violés. L'opération fut exécutée au moyen de galiotes à bombes, munies de deux plate-formes, celle d'avant pour les mortiers, celle d'arrière pour les canons. Ces navires, d'une construction coûteuse, promptement détraqués par les secousses du bombardement, ne tinrent pas tout ce qu'on s'en promettait. Bien des gens pensèrent qu'on aurait mieux fait de suivre le conseil de Duquesne, qui avait, tout d'abord, opiné pour un débarquement[1].

[1] Le nouveau ministre de la marine, Seignelay, finit par en convenir, bien qu'il eût été fort engoué d'abord des galiotes du *petit Renau*. En 1689, le capitaine Poiatis, qui avait

Au premier bombardement d'Alger avait succédé celui de Gênes. On sait que le jeune ministre de la marine, Seignelay, fils de Colbert, s'occupa avec une ardeur singulière de cette entreprise qu'il voulut diriger lui-même, réduisant Duquesne à un rôle subalterne. Il en résulta une mésintelligence assez vive entre lui et cet illustre marin, qui d'ailleurs désapprouvait, comme impolitique et peu généreux, ce formidable déploiement de forces contre un État devenu si faible. Mais la première pensée de cette entreprise n'appartenait pas à Seignelay. Le roi la voulait dès le temps de Colbert; les documents authentiques, récemment publiés par M. Clément, ne laissent aucun doute à ce sujet. Les Génois, d'ailleurs, y donnaient prise, montrant en toute circonstance une partialité évidente pour l'Espagne; se refusant obstinément à toutes les demandes d'indemnité en faveur des Fiesque, anciens chefs proscrits du parti français. La correspondance de Seignelay confirme le fait de sa mésintelligence avec Duquesne, mais prouve aussi qu'elle fut très courte, et que la réconciliation eut lieu pendant cette même expédition de Gênes, qui avait fait naître la querelle [1].

Quelques actes d'hostilité eurent lieu encore, en 1684, entre la France et l'Espagne, à l'occasion d'un impôt extraordinaire que cette puissance avait mis sur les marchandises françaises envoyées au Mexique, et dont Louis XIV exigeait le retrait. Toutefois, on entra bientôt en arrangement, et nous ne trouvons à signaler qu'un fait de guerre remarquable à cette date, l'attaque infructueuse du vaisseau le *Bon*, dans les parages de l'île d'Elbe, par 35 galères espagnoles. Cette rencontre mit en relief l'impuissance de l'ancien système de guerre navale, aux prises avec le nouveau. Bien que le navire à voiles eût été assailli pendant un calme, temps le plus propice aux évolutions des galères, dont les équipages réunis étaient infiniment plus forts que le sien, il repoussa pendant cinq heures toutes les tentatives d'abordage, en faisant pleuvoir la mitraille sur ses agresseurs, et, au moment où il allait succomber sous le nombre, la brise, qui s'éleva enfin, lui permit de se dégager. Cette affaire valut au capitaine de Relingue, qui commandait le *Bon*, le grade de chef d'escadre [2].

commandé une de ces galiotes à Alger et à Gênes, avait proposé de bombarder pareillement Londonderry par mer. Seignelay lui répondit : « Je ne sais comment, vous qui avez connaissance de l'effet des bombes sur des vaisseaux, avez préféré cette manière à celle de bombarder par terre (4 juin 1689).

[1] *V.* P. Clément, *Etude sur Seignelay*, pp. 39-45.

[2] Il faut ajouter pourtant que toutes les rencontres de galères avec des bâtiments à voiles ne se terminaient pas ainsi. Au mois de juillet 1702, un chef d'escadre français s'empara sur la côte de Zélande, avec 6 galères, d'un vaisseau hollandais de 56 canons. Ce chef d'escadre portait un nom que ses descendants ont illustré dans une autre carrière; c'était le bailli *Dumas de la Pailleterie*.

D'après des documents authentiques, M. Troude fixe au 2 juin 1688 un incident que plusieurs écrivains ont placé trois ans plus tôt, la rencontre du lieutenant général de Tourville et du vice-amiral espagnol Papachin, dans la Méditerranée. Cette rencontre avait eu lieu en pleine paix, ce dont on ne se douterait guère d'après les rapports des deux commandants. C'était la première occasion qui se présentait d'exécuter les instructions de Louis XIV sur le salut en mer. Pour constater la supériorité maritime acquise par la France depuis les dernières guerres, les commandants français avaient l'ordre d'exiger le salut de tous les bâtiments qu'ils rencontreraient, sauf ceux d'Angleterre, vis-à-vis de laquelle le roi entendait que la question de primauté restât indécise : on ne devait ni donner le salut à ses marins, ni l'exiger d'eux. Les commandants étrangers se refusant au salut devaient y être contraints par la force. C'est ce qui arriva dans cette circonstance, après un combat meurtrier qui se prolongea pendant plusieurs heures. Les forces étaient à peu près égales, car le moindre des deux vaisseaux espagnols était plus fort qu'aucun des trois vaisseaux français[1]. Les rapports des commandants varient sur plusieurs circonstances importantes. Ce qui est certain, c'est que tous les bâtiments souffrirent beaucoup, surtout ceux de Tourville et du vice-amiral espagnol, qui se canonnaient à portée de pistolet. Après une vigoureuse résistance, Papachin déféra à cette rude injonction, et Tourville, qui avait reçu deux blessures, lui fit aussitôt offrir ses services. Ce fut sous l'impression de cette violence inopportune que l'Espagne se joignit à la nouvelle coalition.

Le 26 octobre 1688, Louis XIV avait déclaré la guerre aux Provinces-Unies, et, le même jour, Jean-Bart, commandant la frégate la *Railleuse*, s'empara d'une flûte hollandaise. Ce fut la première action éclatante de ce marin, dont le nom est demeuré justement populaire. De même que Duguay-Trouin, Saint-Pol, Forbin, il reprenait la tradition ancienne de l'abordage, mode de combat si favorable à l'impétuosité française. Il donnait aux opérations de la course un caractère héroïque, s'attaquant de préférence non aux proies les plus riches, mais aux mieux défendues.

Louis XIV tenait tête de nouveau à l'Europe conjurée, et n'épargnait rien pour remettre Jacques II sur le trône d'Angleterre. Mieux

[1] Les vaisseaux espagnols étaient la *Capitane*, de 66 canons, et le *San Geronimo*, de 54. Tourville montait le *Content* de 50 canons, et il avait avec lui deux navires, dont son rapport n'indique pas la force, mais évidemment inférieurs au sien. L'un d'eux, l'*Emporté*, devait être le vaisseau de 44 canons de ce nom, qu'on voit figurer l'année suivante dans l'escadre qui convoya l'expédition française en Irlande. Le (ou la) *Solide* est porté comme frégate à la bataille de Breachy-Head.

eût valu empêcher sa chute, prévenir l'expédition de Guillaume, en portant le premier effort sur la Hollande. C'était l'avis du sage politique d'Avaux, celui de Seignelay ; le roi préféra suivre le conseil de Louvois, agir d'abord sur le Rhin. Les trois premières années de cette guerre comptent encore parmi les plus glorieuses de notre histoire navale. Duquesne, pourtant, était mort peu de temps après la reprise des hostilités, mais son souvenir palpitait encore ; l'armée navale comptait dans ses rangs un grand nombre d'officiers généraux qu'il avait formés, et Tourville, surtout, promettait de l'égaler, de le surpasser peut-être. La première rencontre importante fut celle de l'amiral anglais Herbert avec le lieutenant-général de Châteaurenault, chargé de transporter des troupes en Irlande (1er mai 1689). L'Anglais avait 22 vaisseaux, Châteaurenault 24. Le commandant français se trouva dans une situation difficile : quand l'ennemi parut, les troupes n'étaient pas débarquées, l'opération préliminaire du transbordement n'était pas même terminée. Après un engagement des plus vifs, les Anglais se retirèrent ; d'après le témoignage de leurs propres écrivains, ils avaient perdu un vaisseau, et les autres étaient si maltraités, qu'ils n'auraient pu combattre plus longtemps. Toutefois, le commandant en chef français arrêta de bonne heure la poursuite, ne voulant pas perdre de vue l'opération du débarquement. Cette conduite, sans doute conforme à ses instructions, déplut à l'impétueux ministre de la marine. Il écrivit à Châteaurenault : « Mon intention n'est pas de blâmer votre action, mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il a paru à tout le monde qu'elle aurait pu être poussée plus loin... [1] » Seignelay avait appris que les Anglais se prévalaient de ce qu'ils n'avaient pas été longtemps poursuivis pour s'attribuer la victoire.

Deux faits isolés, dignes de mémoire, appartiennent encore à cette année 1689. L'un est la glorieuse capture, sur les côtes de Bretagne, d'un vaisseau anglais de 70 canons, par un vaisseau français de 58, le *Marquis*, après un combat dans lequel le capitaine français du Mené et son adversaire furent mortellement atteints. L'autre est la mésaventure de Jean-Bart et de Forbin, son digne émule, qui se sacrifièrent au salut d'un convoi qu'ils escortaient, en affrontant audacieusement, avec leurs frégates, deux vaisseaux de ligne anglais. Blessés et faits prisonniers, ils furent conduits en Angle-

[1] Lettre du 8 juin 1689 publiée pour la première fois par M. Clément. Châteaurenault prétendait qu'il aurait obtenu des résultats décisifs, sans la mauvaise volonté de ses chefs d'escadre, Gabaret et Forent, tous deux beaucoup plus âgés que lui, et mécontents de servir sous ses ordres.

terre, mais parvinrent à s'évader au bout de onze jours [1]. L'année suivante, ils commandaient chacun un navire dans la fameuse journée de Beachy-Head.

Au mois d'août, Seignelay, impatient d'illustrer par une victoire décisive son ministère et sa vie même, qu'il sentait lui échapper, était venu prendre à Brest le commandement de la flotte, à laquelle la réunion de l'escadre de la Méditerranée, amenée par Tourville, assurait la supériorité sur tout armement possible de l'ennemi. Il avait mis à la voile le 15 août, et l'on s'attendait à de grands événements, quand il fut rappelé à Brest par une lettre du roi, lettre affectueuse dans la forme, impérieuse au fond, qui lui défendait d'entrer dans la Manche, à moins que les ennemis ne tentassent une descente sur le littoral français. Tout en appréciant le dévouement et l'intelligence de son ministre, Louis XIV avait craint, au dernier moment, qu'il n'agît avec trop de témérité. A la nouvelle de son retour, le désappointement fut général. « Notre flotte, écrivait Mme de Sévigné, est revenue paisiblement à Belle-Isle, et M. de Seignelay revolé à Versailles. Il n'y a plus de combats de mer ni de batailles depuis celle d'Actium. » Ainsi l'on ne pensait plus aux exploits de la dernière guerre. L'opinion publique, future reine du monde, s'essayait déjà à l'injustice.

L'année suivante, Tourville, désigné pour le commandement en chef, se trouvait à la tête de l'armée navale la plus forte qu'aucune puissance maritime eût mise à flot, à elle seule, depuis l'*armada* de Philippe II. On y comptait, d'après les états authentiques, 71 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 16 brûlots, plus 15 galères qui, toutefois, ne rejoignirent qu'après la bataille. Tourville montait le *Soleil-Royal*, de 110 canons ; il avait sous ses ordres les marins les plus habiles, les plus jaloux de bien faire qu'il y eût alors en France, c'est-à-dire dans le monde entier ; d'Estrées (deuxième du nom), Châteaurenault, Coëtlogon, Villette-Mursay, de Nesmond, Gabaret, Pointis, Jean-Bart, de Forbin. Il avait à la fois la supériorité du nombre et celle d'une composition plus homogène sur la flotte anglo-hollandaise d'Herbert, qui ne comptait que 60 vaisseaux, dont 21 hollandais. Aussi Seignelay, bien renseigné, redoutait plus les hésitations de Tourville que la résistance de l'ennemi, et n'épargnait pour les vaincre ni les instances, ni les reproches [2]. » Il n'était, d'ailleurs, que l'interprète de la volonté souveraine du roi, qui

[1] Dans l'intéressante biographie qu'il a publiée sur Jean Bart, M. Badin donne des détails curieux de cette évasion.

[2] Voir, à ce sujet, les lettres si remarquables qu'il adressait coup sur coup au commandant en chef pour lui imposer, en quelque sorte, l'audace et même la témérité. P. Clément, 352 et suiv. On voit, par ces lettres, que Seignelay était surexcité par les

« ne comprenait pas que l'ennemi pût s'échapper sans combat ». Toutefois, un despote plus puissant dominait sur la Manche, le vent du nord-est, qui empêcha Tourville pendant plusieurs jours d'attaquer les Anglais au mouillage de l'île de Wight. Cette fois, Louis XIV ne *faillit* pas seulement attendre, il attendit. Pour que son vœu s'accomplît, il fallut que l'amiral Herbert, cédant à des ordres supérieurs, *laissât arriver*, vînt offrir la bataille malgré son infériorité. Le prince d'Orange voyant, d'une part, les Irlandais ralliés autour de Jacques II, soutenus par le corps auxiliaire français que venait de débarquer Châteaurenault; de l'autre un mouvement jacobite prêt à éclater en Angleterre à l'approche de l'*armada* française, jouait le tout pour le tout. Il était passé en Irlande avec toutes ses forces, et avait donné à Herbert l'ordre de prendre l'offensive. Au moment même où il s'arrêtait à cette résolution, Seignelay la devinait. Il écrivait à Tourville : « Les ennemis viennent au-devant de vous pour se faire battre, et le prince d'Orange, qui se voit accablé de tous côtés, ne craint plus de tout hasarder... »

La journée de Beachy-Head (10 juillet) fut une victoire, mais non de celles où l'habileté du chef joue le plus grand rôle. Le vent, qui mollit dès le début de l'action, et tomba bientôt entièrement, déjoua toute tactique, notamment la manœuvre bien conçue de Châteaurenault pour placer les Hollandais entre deux feux. Le reste de la bataille ne fut plus qu'une effroyable canonnade sur toute la ligne. Dans une lutte de ce genre, la supériorité du nombre, jointe à l'habileté au moins égale du tir, devaient à la longue nous assurer l'avantage. Trois de nos vaisseaux furent mis hors de combat, mais quatre de ceux de l'ennemi périrent, un anglais et trois hollandais. Ses pertes immédiates eussent été bien plus considérables, sans le stratagème de l'amiral anglais, qui laissa tomber une ancre en conservant toutes voiles hautes, tandis que les vaisseaux français, drossés par le courant, dérivaient insensiblement hors de portée. Mais le fruit de cette ruse fut perdu en grande partie, grâce à l'activité que déploya Tourville le lendemain. Profitant du retour de la marée et des folles brises qui s'élevèrent, il lança ceux de ses navires qui avaient le moins souffert sur les plus maltraités des vaisseaux ennemis. M. Troude en compte 13, tant anglais que hollandais, détruits à la suite de la bataille du 10, soit par leurs propres équipages, soit par les vainqueurs.

premiers succès obtenus sur le Rhin, qui profitaient à la faveur de Louvois. « Vous savez qu'on n'osait presque pas espérer que les armées de terre fissent autre chose, cette année, que se tenir sur la défensive, que tous les succès étaient attendus du côté de la mer (2 juillet). Je n'ai pas encore reçu un mot de vous qui ne soit d'un homme qui veut éviter l'exécution des ordres et se préparer des excuses (4 juillet).

Seignelay s'empressa de féliciter Tourville, mais en se hâtant d'ajouter : « Il ne faut pas croire que tout soit fait à présent, vous ne faites que commencer. » Il aurait voulu qu'on profitât du désarroi de la flotte ennemie, de la stupeur des populations du littoral, pour tenter une grande entreprise sur le port militaire, ou tout au moins sur le port marchand de Plymouth. Il le voulut bien plus encore, quand il vit ce premier succès compensé, le lendemain même de la victoire de Tourville, par le désastre de Jacques II à la Boyne. Dans cette journée, qui a exercé une influence si grande sur les destinées de l'Europe moderne, le gain de la bataille fut décidé par les émigrés français protestants, qui formaient l'élite de Guillaume. Schomberg et Ruvigni, ces prétendus héros, vengeaient leurs injures religieuses sur la France. D'autres transfuges, que l'on s'accorde à maudire, Bourbon, Dumouriez, Moreau, n'étaient pas plus coupables, et n'ont pas tant fait de mal à leur pays !

Malgré les instances réitérées de Seignelay, Tourville s'effraya des difficultés de l'entreprise sur Plymouth. Il fit seulement une descente à Tinmouth, opération qui, d'après les écrivains français, aurait eu pour résultat la destruction de 12 navires de guerre, et, d'après les Anglais, celle de 3 navires de pêche seulement. Il est probable que la vérité est ici entre les deux extrêmes, mais plus rapprochée, nous devons le dire, de la version anglaise. — Il doit y avoir quelque double emploi dans cette histoire de douze vaisseaux détruits. Autrement, on aurait peine à comprendre le désespoir de Seignelay, les reproches amers qu'il adressa à Tourville, quand il apprit que celui-ci, malgré les ordres réitérés qu'il avait reçus d'attaquer Plymouth, de tenir la mer jusqu'au 8 septembre, était revenu sur Brest, pour se radouber, dès le 17 août, se contentant d'un résultat *aussi minime* que la descente de Tinmouth.

Seignelay avait raison. Ses lettres à Tourville, rapprochées des aveux anglais, relèvent sa mémoire trop longtemps méconnue. Il répétait en vain, sous toutes les formes, l'invitation que Danton fit plus heureusement retentir un siècle plus tard : « De l'audace, toujours de l'audace ! » Il avait compris, mais demeurait malheureusement seul à comprendre que, dans ce moment, les règles ordinaires de la prudence n'étaient plus de saison ; qu'il fallait, surtout après la journée de la Boyne, ne pas regarder au sacrifice de quelques vaisseaux ; demeurer à tout risque sur la brèche ; développer sur l'échelle la plus large les conséquences de la victoire navale, pour prévenir ou détruire l'effet de l'autre ; profiter de l'isolement momentané de l'Angleterre protestante, dont presque tous les soldats étaient en Irlande. Le grand historien Macaulay a reconnu loyalement combien Guillaume III fut redevable, dans cette crise, à

l'excessive circonspection de Tourville, « vaillant marin, mais commandant timide dans les occasions difficiles où sa réputation militaire était en jeu. »

Usé avant quarante ans par des excès de plus d'un genre, mais surtout par celui du travail, Seignelay ne survécut que deux mois au naufrage de sa grande espérance. M. Troude a jugé trop sévèrement ce ministre, qui fut, sous bien des rapports, le digne fils de Colbert. Parmi les hommes placés à la tête de notre marine, aucun n'a eu des vues plus hardies, plus hautes, le cœur plus français, jusque dans les étreintes de la mort.

V

L'année 1692 est tristement célèbre par la catastrophe qui mit un terme à la suprématie maritime de la France créée par Colbert, maintenue par son fils au prix de tant d'efforts et de sacrifices. Cette catastrophe, toutefois, ne fut pas une défaite. « Cette bataille eut deux phases, dit avec raison M. Troude. Le premier acte de ce grand drame, celui qui constitue réellement la bataille, eut lieu sous le cap la Hague, extrémité occidentale de la presqu'île du Cotentin. Le second, dans lequel il n'y eut pas même de combat, mais qui fut tout à notre désavantage, eut lieu sous le cap la Hougue. »

Cette fois, la supériorité numérique avait passé du côté de l'ennemi ; elle était plus forte encore que ne l'avait cru le commandant en chef français, puisque sa relation ne donne que 88 vaisseaux à la flotte anglo-hollandaise, tandis que les rapports anglais en désignent nominalement 96, plus 36 frégates ou brûlots. On sait que Louis XIV, auquel son malencontreux allié, Jacques, garantissait la défection d'une partie de la flotte anglaise, avait envoyé à Tourville l'ordre écrit de sa main « de combattre les ennemis forts ou faibles, quoi qu'il pût arriver. » Instruit ultérieurement de l'avortement du complot jacobite, il expédia un contre-ordre, qui arriva trop tard. La flotte française n'était que de 45 vaisseaux, une tempête ayant empêché la jonction de l'escadre de Toulon, tandis que les Hollandais avaient, au contraire, opéré la leur avec les Anglais. Ainsi, toutes les prévisions de la cour de Versailles se trouvaient fatalement déjouées. Des forces moindres allaient se trouver engagées contre des ennemis plus nombreux.

Néanmoins, Tourville, dégagé de sa responsabilité par l'ordre formel du roi, ayant, de plus, sur le cœur le reproche d'avoir manqué d'audace deux ans auparavant, offrit résolûment la bataille, en

laissant arriver sur l'ennemi vers dix heures du matin. Si désastreuses qu'aient été les conséquences de cette journée, elle compte, à bon droit, parmi nos plus glorieuses. Aux prises avec des forces plus que doubles des leurs, les Français se soutinrent toute la journée avec avantage, bien que le contre-amiral anglais, Shovel, de l'escadre rouge ou corps de bataille anglais, eût habilement profité d'une saute de vent de nord-ouest pour couper le corps de bataille français et le mettre entre deux feux. Aucun de nos bâtiments n'avait succombé dans cette lutte si disproportionnée, tandis que les ennemis en avaient perdu deux, l'un sauté, l'autre coulé à fond [1].

On sait le reste. L'ordre du roi n'avait été que trop bien exécuté; une prompte retraite était indispensable. Mais quinze bâtiments, retardés par leurs avaries, n'arrivèrent pas en temps utile pour franchir, à marée haute, le canal qui sépare les îles de Jersey du continent. Le reflux les fit chasser sur leurs ancres, et les ramena dans la direction du nord, sous le vent de l'ennemi. Les trois plus avariés, dont le vaisseau-amiral, ne purent dépasser Cherbourg; les douze autres mouillèrent à la Hougue : aucun n'échappa à la destruction. En présence de cette catastrophe, dont la lueur sinistre semble flamboyer encore dans nos annales, on se repentit, à Versailles, de n'avoir pas suivi, en temps utile, le conseil de Vauban. Les dépenses faites, au début de la guerre, pour mettre à flot quelques-uns des bâtiments qu'on dut abandonner, auraient suffi pour faire de la rade de Cherbourg un refuge assuré pour la flotte entière. Mais alors, le roi ne songeait qu'à multiplier les moyens d'attaque; les précautions contre l'éventualité d'un revers lui semblaient superflues, sinon indignes de lui.

Bien que ce sinistre ne pût s'appeler une défaite, il consterna la France et dégoûta Louis XIV des grandes entreprises maritimes. Pendant les cinq années qui s'écoulèrent jusqu'à la paix de Ryswick, la marine militaire fut exclusivement employée contre les bâtiments de commerce ennemis. En 1693, Tourville, promu au grade de maréchal de France, malgré le désastre de l'année précédente, poursuivit, avec 73 vaisseaux et 29 bâtiments légers, un convoi de 400 navires qui se rendait dans la Méditerranée, escorté par une escadre anglo-hollandaise de 23 vaisseaux. Bien que cette expédition

[1] Le relevé du nombre des canons que portaient les deux flottes, en donne pour celle de Tourville 3,120, pour la flotte anglo-hollandaise 6,404, et encore ce dernier chiffre ne comprend ni ceux des frégates ni ceux de cinq vaisseaux de l'arrière-garde, dont les écrivains anglais donnent seulement les noms. La flotte française n'avait qu'un seul vaisseau de 104, le *Soleil-Royal*, que montait Tourville, 1 de 96, 2 de 94, 2 de 92, tandis que les Anglais avaient 6 vaisseaux de 100 canons, 10 de 90; les Hollandais, 4 de 92 et 1 de 90, etc. Jamais flotte n'a fait une plus belle défense, dans de telles conditions d'infériorité, que cette flotte française.

eût occasionné à l'ennemi, d'après ses propres rapports, une perte de 25 millions, ce résultat ne parut pas proportionné à la dépense d'un armement si considérable. On se rejeta donc sur les opérations de détail, sur la course, à laquelle on donna une grande extension en mettant, sous certaines conditions, les bâtiments et les officiers de l'État à la disposition des compagnies qui voulaient tenter de ces entreprises. Elles donnèrent d'énormes bénéfices, et firent un mal incalculable au commerçe anglais et hollandais ; mais il serait puéril de nier que ce morcellement de notre marine militaire amoindrit son prestige et nuisit aux traditions de la grande guerre.

Auprès de Duquesne, Jean-Bart n'est donc qu'un héros de décadence ; pourtant son nom est resté justement populaire, car il eut la gloire de consoler son pays. Ses opérations, toujours hardies, presque toujours heureuses, semblaient une revanche en détail du désastre de la Hougue. Il reçut des lettres de noblesse pour sa croisière de 1694, dans laquelle, avec six vaisseaux, il s'empara d'une partie d'un convoi escorté de huit bâtiments de guerre hollandais aussi forts que les siens, et dont trois furent enlevés à l'abordage (29 juin). Ce fait d'armes, chef-d'œuvre de Jean-Bart, eut un grand retentissement. Il fut reproduit en gravure par plusieurs almanachs historiques du temps. Il y avait déjà une arrière-pensée démocratique dans cette faveur populaire qui s'attachait aux entreprises de Jean-Bart et ensuite de Duguay-Trouin, marins d'origine roturière, plutôt qu'à celles des Forbin, des Saint-Pol, des Pointis, leurs dignes rivaux.

Exaspéré par les succès de nos corsaires, l'ennemi tenta de s'en venger par des entreprises de diverse nature sur le littoral français. On connaît sa fameuse tentative pour détruire Saint-Malo au moyen d'un gigantesque brûlot, qui, fort heureusement, vint se heurter à moitié chemin sur une roche, et ne fit périr que ses conducteurs (19 juin 1693). Cette machine, vraiment infernale, ayant été brisée par le choc, jetée sur le côté, envahie par l'eau au moment de l'explosion, n'éclata qu'en partie. Son principal effet se produisit sur le fond de la mer, dont les flots rejaillirent par-dessus les remparts de la ville. La commotion se fit sentir à une distance de trois lieues ; les deux tiers de Saint-Malo en chancelèrent sur leur base, et les débris de l'abominable machine, lancés à une hauteur prodigieuse, retombèrent dans les rues, pêle-mêle avec les tuiles et les vitres brisées. Telle fut l'issue de cette barbare entreprise, qui ne fit qu'exalter davantage la haine immortelle des Malouins pour l'Angleterre.

L'année suivante, les Anglais réussirent à brûler Dieppe, mais ils échouèrent au Havre, et plus complétement encore dans une

tentative de débarquement à Camaret, qui leur coûta deux bâtiments et 1,100 hommes tués, blessés ou prisonniers (17 juin). A cette même année 1694 se rattachent deux faits d'armes isolés, qui comptent parmi les plus glorieux de notre marine militaire. L'un, du 28 octobre, est l'incroyable combat soutenu pendant six heures dans le golfe de Gascogne par la frégate la *Bouffonne*, capitaine Laroche-Veransey, contre six navires hollandais qui se relayaient trois par trois pour l'attaquer, et dont le moindre était aussi fort qu'elle. « L'un se plaçait sur l'avant de la *Bouffonne*, le second par sa hanche de tribord, l'autre par son travers du même bord. » Deux abordages furent successivement repoussés. Quand la nuit mit enfin un terme à cette lutte, qui se prolongeait depuis six heures, « la frégate française ne manœuvrait plus ; ce furent par conséquent les ennemis qui s'éloignèrent ! » Le capitaine et les officiers étaient tous blessés plus ou moins grièvement, aucun n'avait quitté son poste.

L'autre fait d'armes, non moins héroïque, mais dont l'issue fut moins heureuse, est celui du vaisseau le *Téméraire*, de 60 canons, capitaine Descoyeux, qui résista pendant deux jours à deux navires anglais, l'un de 60 canons, l'autre de 48. Cette longue défense était d'autant plus honorable que le *Téméraire* venait d'éprouver des avaries majeures par une tempête. Il avait fallu faire jouer les pompes à bord pendant toute la durée du combat. En considération de sa belle conduite, Descoyeux obtint la capitulation la plus honorable ; il fut transporté en France avec son équipage, et aucun Français ne fut dépouillé ni fouillé. Le *Téméraire*, coulant bas d'eau, fut incendié par les capteurs.

VI

La guerre de la succession d'Espagne fut d'abord aussi malheureuse sur mer que sur terre. Elle débuta par une catastrophe pire encore que celle de la Hougue. Châteaurenault, devenu vice-amiral et commandant une escadre de vingt vaisseaux, avait reçu mission de protéger un convoi d'argent espagnol venant du Mexique, à destination de Cadix. Ce port était alors bloqué par une flotte anglo-hollandaise de cinquante vaisseaux. Châteaurenault sauva le convoi en le dirigeant sur Vigo, où l'on eut le temps de le débarquer ; mais il y fut suivi de près, assailli et écrasé par la flotte ennemie, qui força le barrage qu'il avait fait construire à l'entrée du port. Malgré l'avantage du nombre et de la position, la résis-

tance fut longue, acharnée, mais tous les bâtiments français et espagnols furent brûlés ou pris. Châteaurenault eut de plus le malheur de survivre à cette catastrophe; c'était une triste fin de carrière pour un officier général qui avait concouru, non sans éclat, à la plupart des grandes batailles de Duquesne et de Tourville.

Cette affaire (22 octobre 1702) est le sinistre le plus complet que notre marine ait jamais essuyé. Le vice-amiral anglais Hopson ne mérita que trop d'éloges dans cette circonstance; il fit ce qu'aurait pu faire, dans de plus vastes proportions, le duc de Vivonne dans le port de Palerme.

En 1704, Louis XIV arma pour la dernière fois une grande flotte, dont il donna le commandement à son fils naturel le comte de Toulouse, décoré du titre d'amiral que n'avaient obtenu ni Duquesne, ni Tourville. Il livra aux Anglais, sur la côte de Malaga, une bataille indécise et sanglante, qui ne les empêcha pas de ravitailler Gibraltar, dont ils venaient de s'emparer par surprise — et où ils sont encore [1]. L'année suivante, une escadre française, chargée du blocus de cette place, fut dispersée par un coup de vent et perdit cinq vaisseaux. Les opérations de la course compensaient les désastres de la marine militaire. Jean-Bart était pourtant mort au moment de la reprise des hostilités, mais nos ennemis ne s'en trouvèrent pas mieux, grâce à Saint-Pol, à Forbin et surtout à Duguay-Trouin. Ce dernier, qui dans des temps meilleurs n'eût pas été indigne de diriger de plus grandes entreprises, s'était déjà fait connaître dans la guerre précédente. Sa destinée présentait une analogie singulière avec celle de Jean-Bart; comme lui il avait été prisonnier des Anglais et n'avait pas tardé à leur échapper. En 1692, montant une frégate de 36 canons, avec laquelle il avait déjà capturé plusieurs navires de même force, il fut attaqué par six vaisseaux de 60 à 70 canons, auxquels il ne se rendit qu'après quatre heures de résistance. Avant la fin de l'année il était évadé et servait de nouveau à la mer. En 1693, naviguant de conserve avec un navire de 50 canons, sur le *Fortuné*, de 48, il s'empara, après deux heures de combat, de trois navires anglais, portant ensemble 140 canons. En 1696, avec le *Sans-Pareil*, de 40 canons, il enleva successivement à l'abordage, dans l'attaque d'un convoi, deux navires hollandais de 56 et 52 canons.

Dans la guerre de la succession d'Espagne, ses exploits ne furent pas moins remarquables. On le vit notamment, en 1704, prendre,

[1] Cette journée est la dernière où aient figuré des galères. Leur usage fut restreint au service intérieur des ports, et de cette époque date l'acception injurieuse des mots galères et galériens.

avec le *Jason*, de 54 canons, l'*Élisabeth*, de 72. En 1707, commandant une division de l'escadre de Forbin, Duguay-Trouin eut presque tout l'honneur du combat du cap Lisard (21 octobre), qui exerça une influence décisive sur les affaires d'Espagne. L'escadre française, composée de 14 navires de guerre, donnait la chasse à un convoi anglais, qui portait des munitions et un renfort considérable de troupes à l'archiduc, concurrent de Philippe V. Ce convoi n'était escorté que par 5 navires de guerre, mais 3 de ces navires étaient plus forts qu'aucun de ceux des Français. De plus, la division de Forbin, qui faisait la moitié de son escadre, ayant discontinué la chasse pour prendre des ris, se trouvait fort en arrière quand Duguay-Trouin engagea résolûment le combat. Avant que l'autre division ne fût en mesure d'y prendre part, il avait déjà enlevé le *Cumberland*, de 80 canons, et le *Chester*, de 50 ; le *Royal Oak*, de 76, abordé par l'*Achille*, ne dut son salut qu'à l'incendie qui se déclara à bord de celui-ci, et força l'équipage d'abandonner sa prise pour aller secourir son propre vaisseau [1]. Des 5 bâtiments convoyeurs, le *Royal Oak* parvint seul à s'échapper ; et, sur les 80 voiles dont se composait le convoi, 60 furent prises par les Français.

La prise de Rio-Janeiro (1711), fut le dernier exploit de Duguay-Trouin. M. Troude donne le texte original du contrat qui mettait à la disposition du « sieur Duguay » et de ses armateurs, 7 vaisseaux de ligne, 8 frégates et bâtiments légers. Ce document, daté du 19 mars 1710, montre combien était grande alors la pénurie du gouvernement. Les navires devaient être livrés en bon état, armés pour une campagne de neuf mois ; *mais, si Sa Majesté n'était pas en état d'en faire la dépense*, le sieur Duguay et les armateurs seraient obligés de faire toutes les avances. Ils savaient à quoi s'en tenir sur ce point, car on voit dans un autre article qu'ils avaient déjà pris un engagement de 120,000 livres, « pour mettre les vaisseaux en état d'aller à la mer. » Les officiers supérieurs employés dans l'expédition, et les soldats, jusqu'à concurrence de 2,000, continuaient à être payés par le gouvernement, mais seulement *comme s'ils étaient dans le port :* le sieur Duguay prenait à sa charge tous les frais de nourriture et l'excédant des appointements et gages, comme aussi les frais de levée, de conduite, et la solde entière des officiers mariniers (maîtres) et matelots, et du surplus des soldats nécessaires pour le complément des équipages. Le cinquième du

[1] L'*Achille* était commandé par M. de Beauharnais, l'un des ancêtres de Napoléon III. Duguay-Trouin, qui montait le *Lys*, avait enlevé le *Cumberland* avec le concours de la *Gloire*. On connaît le mot de Louis XIV, quand Duguay-Trouin, racontant cet exploit, disait « J'ordonnai à la *Gloire* de me suivre. — Elle vous fut fidèle. »

produit net des prises devait appartenir au roi, qui « voulait bien tenir compte, sur cette part, des avances que Duguay et ses armateurs auraient faites, en sus des premières 120,000 livres, qu'ils étaient autorisés à prélever sur le produit brut. Mais toutes leurs avances devaient être en pure perte pour eux, si les vaisseaux ne faisaient aucune prise. »

L'expédition réussit complétement, bien que les Portugais, avertis en temps utile, eussent fait de bonnes dispositions de défense. Duguay-Trouin agit avec autant de vigueur et de succès que l'amiral Hopson, à Vigo. Le jour même de son arrivée en vue de Rio (12 septembre), favorisé par la brise qui soufflait du large, il rangea son escadre en ordre de convoi, et força la passe, malgré le feu de 7 bâtiments de guerre embossés, et des forts qui la défendaient. Le lendemain, il s'empara de l'île *das Cobras*, principale défense de la ville, qui fut, par suite, occupée sans résistance le 22 septembre, et rachetée dès le lendemain par le gouverneur, moyennant 500 caisses de sucre et 610,000 cruzades d'or (2,013,000 francs). Les Portugais avaient incendié leurs navires de guerre; on en fit autant à tous ceux de commerce dont on ne trouva pas à se défaire. Le 13 octobre, un mois juste après son arrivée, l'escadre expéditionnaire remit à la voile, ayant, comme on le voit, assez bien rempli son temps. Le retour fut moins heureux : à la hauteur des Açores, une violente tempête l'assaillit et détruisit 3 navires. Néanmoins, cette expédition rapporta encore, dit-on, 92 0/0 aux armateurs.

M. Troude, rectifiant les calculs exagérés de l'historien anglais Campbell, évalue la perte des Français, pendant la guerre de la succession d'Espagne, à 20 vaisseaux de ligne et 4 bâtiments inférieurs, pris, détruits ou naufragés. Leurs adversaires, pendant la même période, avaient perdu 14 vaisseaux et 18 bâtiments d'ordre inférieur.

Louis XIV, en mourant, laissait la marine militaire française bien déchue du degré de splendeur qu'elle avait atteint pendant quelques années de son règne, grâce à Duquesne, à Vauban et aux deux Colbert. Il est de mode aujourd'hui, parmi les écrivains d'une certaine école, de déprécier à l'excès le « Roi Soleil », en haine du principe monarchique. Malgré les fautes graves et nombreuses de Louis XIV, aucun Français ne devrait oublier que notre pays lui dut un ensemble relatif, une harmonie de grandeur qu'aucun autre gouvernement n'a pu lui restituer depuis. Grâce à son énergique impulsion, elle avait été, pendant plusieurs années, sur mer comme sur terre, la première des nations.

E. DE FOREST.

LA QUESTION MONÉTAIRE

ET LE

RAPPORT DE LA COMMISSION

Après de longues et laborieuses séances consacrées à l'étude des questions relatives au double étalon monétaire, la commission instituée l'an dernier par M. le ministre des finances et présidée par M. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, vient enfin de publier le compte rendu de ses travaux. Si l'on en juge par l'opinion bien connue de quelques-uns des membres qui composaient cette commission [1], les débats ont dû être empreints d'une certaine animation,

[1] Cette commission, nommée par arrêté du 22 juillet 1868, était ainsi composée : MM. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, *vice-président*; Dumas, sénateur, président de la commission des monnaies; Rouland, sénateur, gouverneur de la Banque de France; Michel Chevalier, sénateur; Louvet, député au Corps législatif; Darimon, député au Corps législatif; de Mackau, député au Corps législatif; Busson-Billault, député au Corps législatif; Wolowski, membre de l'Institut; de Lavenay, président de section au conseil d'Etat; Ozenne, conseiller d'Etat, directeur du commerce extérieur; Meurand, directeur des consulats; de Waru, régent de la Banque; Dutilleul, directeur du mouvement général des fonds; Bordet, maître des requêtes au conseil d'Etat, *secrétaire*; de Laizer, auditeur au conseil d'Etat, *secrétaire-adjoint*.

car les représentants des systèmes monétaires les plus opposés se trouvaient là en présence et ont pu développer leurs théories en toute liberté.

La question du double étalon n'est pas nouvelle; depuis les premiers essais d'unification monétaire, elle a déjà donné lieu à d'interminables controverses, et le rapport de la commission, que nous venons de lire attentivement, démontre par quelles péripéties nombreuses passent souvent les grandes idées avant d'aboutir à un résultat. Du reste, les arguments invoqués par la majorité de la commission en faveur de l'établissement d'un étalon unique d'or nous paraissent décisifs ; une analyse sommaire du rapport ne sera donc pas sans intérêt ni sans fruit. Il est bon qu'on apprenne par combien d'étapes successives les projets les plus utiles ont besoin de s'éprouver et de mûrir ; on ne reprochera pas au moins à notre génération d'avoir apporté trop de hâte dans l'inauguration des mesures qui doivent doter la postérité d'un nouveau régime monétaire, commun à tous les peuples civilisés.

Les diverses questions soumises aux délibérations de la commission peuvent se résumer dans les trois propositions suivantes : l'étalon d'or unique est-il plus favorable que le double étalon à l'unification monétaire? Est-il plus avantageux pour notre commerce extérieur? Est-il enfin plus propre à constituer une circulation intérieure à la fois stable et durable? Ces deux dernières questions étant en quelque sorte subsidiaires, le débat devait surtout porter sur la première, qui fait l'objet principal de la discussion, et que nous voyons formulée ainsi dans le questionnaire de la commission : *La question de l'unité d'étalon et la question de l'unification monétaire sont-elles absolument solidaires et tellement indivisibles qu'elles ne puissent être résolues l'une sans l'autre, et qu'il soit nécessaire d'adopter l'unité d'étalon pour arriver à l'unification?*

Sans contester les avantages qui résulteraient de l'unification monétaire, quelques membres de la commission ont soutenu que l'unification était possible avec le double étalon tout aussi bien qu'avec un seul, et, à l'appui de leur opinion, ils ont cité comme exemple l'union monétaire de 1865, qui comprend déjà plus de 70 millions d'habitants et qui a conservé le double étalon; un membre de la minorité a même émis l'avis que si tous les peuples civilisés s'entendaient pour fixer entre eux un change légal universel de l'or et de l'argent, ils éviteraient ainsi les changements qui se produisent parfois dans leur capital métallique et rendraient complétement stable leur circulation monétaire. Ce système, qu'on a appelé le double étalon universel, conserverait l'emploi simultané des deux métaux avec le rapport fixe de 1 à 15 1/2, tout en supprimant les

inconvénients qui résultent des variations fréquentes de leur valeur.

Ecartons d'abord du débat les considérations plus subtiles que pratiques au moyen desquelles l'un des membres de la commission, ne voyant dans la loi de germinal an XI qu'une double monnaie légale d'or et d'argent, aurait repoussé comme très contestable la dénomination de double étalon, sous prétexte qu'il ne peut y avoir de véritable étalon de la valeur. Sans doute, il ne peut y avoir un étalon absolu de la valeur, puisque l'or et l'argent subissent eux-mêmes l'influence de la hausse ou de la baisse, mais la plupart des économistes n'en ont pas moins reconnu l'expression *d'étalon monétaire* comme indiquant la base fixe de toute unité de poids métallique servant de moyen d'achat et de libération ; c'est une expression généralement usitée, qui ne peut prêter dans notre langue à aucune équivoque, et cette dénomination étant dès lors admise, toute la question se réduit à rechercher si c'est avec l'étalon unique ou avec le double étalon qu'on peut arriver le plus facilement à l'unification monétaire.

Notre système monétaire, tel qu'il est aujourd'hui constitué, repose encore sur le double étalon, puisque la pièce d'argent de 5 francs a conservé jusqu'à présent, dans la circulation métallique, le rôle de monnaie légale, tandis que les pièces de 2 francs et au-dessous ont été réduites au rôle de monnaie d'appoint. Lorsque fut préparée la convention de 1865, dit le rapport de la commission, les commissaires belges, suisses et italiens réclamèrent contre l'article de cette convention qui maintenait la pièce de 5 francs d'argent à 9 dixièmes de fin ; ils soutinrent avec raison que conserver cette pièce à l'état de monnaie légale, c'était s'exposer, en cas d'une baisse de l'argent, à la voir se substituer rapidement à la monnaie d'or de l'union. Les difficultés qui ont eu lieu sur ce point paraissent avoir été la cause dominante qui a empêché de rendre définitive la convention préliminaire signée avec l'Autriche.

D'un autre côté, la conférence internationale de 1867, on se le rappelle, a adopté l'étalon d'or unique, dans la mémorable séance du 20 juin. Si l'on considère que les deux peuples les plus commerçants du globe, l'Angleterre et les Etats-Unis, ont tous deux l'étalon d'or, l'un en droit, l'autre en fait, on sera amené à reconnaître que, si la France veut sérieusement faire faire un nouveau pas à l'unification monétaire, il faut de toute nécessité qu'elle tranche le dernier lien qui la rattache encore au régime du double étalon, en ôtant le caractère de monnaie légale à la pièce de 5 fr. d'argent, et qu'elle montre ainsi sa confiance dans les votes de la conférence de 1867.

Maintenant, quant au double étalon universel ou double monnaie légale proposé par un membre de la minorité de la commission, la majorité a pensé que ce moyen est impraticable, car l'Angleterre ne veut à aucun prix revenir au système du double étalon monétaire. L'assemblée commerciale de Berlin s'est prononcée en 1868 pour l'étalon d'or unique, et, de plus, il paraît difficile de concilier l'espoir de l'extension du double étalon avec le mouvement législatif constaté en Europe dans le courant de notre siècle, mouvement qui a porté successivement l'Angleterre en 1816, la Hollande en 1847, le Portugal en 1855, et plusieurs Etats de l'Allemagne en 1857, à supprimer le double étalon monétaire pour y substituer l'étalon unique.

La majorité de la Commission est donc d'avis que l'unification monétaire n'est possible qu'avec un seul étalon, et huit voix contre trois ont adopté la rédaction suivante sur la première question : « Dans l'état présent de l'opinion publique, des délibérations, des conférences et des précédents diplomatiques, il semble qu'en adoptant l'unité d'étalon, on favoriserait le mouvement vers l'unification monétaire. » En second lieu, et sur la question de savoir quel métal doit servir d'étalon, la commission, à l'unanimité moins une voix, s'est prononcée en faveur de l'or.

Cette décision de la majorité a, selon nous, le grand mérite de s'appuyer sur les faits et d'être en même temps la consécration des principes professés par la plupart des économistes contemporains. Le système du double étalon, ou, si l'on aime mieux, de la double monnaie légale, est inacceptable et ne peut être considéré que comme une mesure de transition, utile, tout au plus, pour les peuples qui veulent passer d'un étalon à un autre; mais si c'est un mode de transition, ce ne peut être un système, encore moins un principe. Le président de cette commission, M. de Parieu, dont les savantes recherches font autorité en ces matières, écrivait tout récemment encore [1] ces lignes si vraies et qu'on ne saurait trop méditer : « L'or et l'argent, marchandises dont le cours devrait être dégagé de toute influence législative, sont taxés l'un respectivement à l'autre, d'après le système monétaire de la loi de l'an XI ; il en résulte que celui des deux métaux qui est à meilleur marché chasse l'autre du système monétaire, et que la spéculation est constamment offerte par la loi elle-même à tout marchand de métaux précieux qui veut échanger *au pair* le métal qui est en baisse contre celui qui est en hausse. »

Si, en principe, le double étalon est un système vicieux, vouloir le propager à l'étranger comme le meilleur moyen d'obtenir l'unifi-

[1] Voir le *Journal des Economistes*, numéro de février 1869.

cation monétaire deviendrait une tentative qui avorterait inévitablement; il serait aussi impossible d'arriver à fixer un rapport *légal et uniforme* entre l'or et l'argent, chez tous les Etats civilisés, que d'obtenir l'adhésion des Etats qui possèdent déjà l'étalon unique. Si beaucoup de gouvernements étrangers ont renoncé au double étalon, c'est qu'ils y ont vu de sérieux inconvénients, que nous-mêmes ne tarderions pas à reconnaître pour peu que l'argent vînt à reprendre le dessus, et, pour ne citer qu'un exemple, jamais l'Angleterre ne consentirait à modifier un régime qui l'a mise à l'abri des perturbations métalliques dont nous avons été les témoins à notre détriment.

La seconde question soumise aux délibérations de la commission était ainsi conçue : « *Au point de vue des relations commerciales de la France avec les pays étrangers, quels seraient les avantages et les inconvénients de l'adoption d'un étalon unique?* » Sur ce point, la commission ne s'est pas contentée de l'enquête ouverte en 1868 auprès des chambres de commerce et des trésoriers-payeurs généraux, et dont la grande majorité, on se le rappelle, s'est prononcée en faveur de l'étalon d'or unique; elle a voulu avoir des renseignements spéciaux et les a demandés aux personnes qui ont paru les plus compétentes en cette matière. Deux opinions contraires se sont produites : les uns pensent que la suppression de l'étalon d'argent aurait des inconvénients pour notre commerce extérieur; les autres contestent l'existence de ces inconvénients ou les regardent comme trop peu importants pour balancer les avantages que doit produire l'étalon d'or unique.

A en croire la minorité de la commission, la démonétisation de l'argent ôterait des facilités au commerce; en effet, dit-on, les ateliers monétaires français étant tenus de recevoir à un prix fixe tous les lingots qu'on vient faire monnayer, les détenteurs d'argent sont ainsi garantis contre la baisse des prix, et selon que la prime de l'argent est plus ou moins élevée, ils vendent leur métal en barres ou le font monnayer. L'argent n'ayant plus cours légal en France, Paris cessera d'être le grand réservoir de ce métal et l'argent en barres n'y viendra plus; il en résultera ainsi un préjudice pour les négociants français qui font des affaires avec les pays producteurs, tels que le Pérou et le Mexique, puisqu'ils ne pourront plus prendre en retour des lingots de ce métal; enfin, le commerce ne pourra plus aussi facilement s'approvisionner de ce métal pour payer ses achats au loin, par exemple, en Orient, et sera peut-être obligé, dans certains moments, d'acheter le métal sur des marchés éloignés. A un autre point de vue, l'argent, dit-on encore, devenu tout à coup une marchandise, subira dans ses prix de violentes os-

cillations, et, s'il est immédiatement démonétisé, sa valeur pourra baisser tout à coup dans une proportion difficile à évaluer ; puis, ajoute-t-on, la coexistence des deux métaux dans la circulation métallique peut beaucoup contribuer à atténuer l'intensité des crises, parce que deux monnaies métalliques offrent toujours plus de ressources qu'une seule. Enfin, selon l'opinion de la minorité de la commission, un autre avantage que donnent les deux métaux, c'est de faciliter les relations commerciales avec les pays qui ont l'une ou l'autre monnaie, parce qu'il permet de régler en or avec ceux qui ont l'étalon d'or, et en argent avec ceux qui ont la monnaie d'argent.

Voyons maintenant à l'aide de quels arguments ont été combattues les allégations des membres de la minorité de la commission.

D'abord, du moment qu'il est admis que l'unification monétaire doit procurer de grands avantages au commerce français, et que cette unification n'est possible qu'avec l'étalon d'or unique, il n'est personne aujourd'hui qui ne soit disposé à reconnaître, avant tout, combien la monnaie d'or est supérieure à toute autre comme monnaie commerciale. Depuis la découverte des mines d'or de Californie et d'Australie, il a été frappé vingt fois plus d'or que d'argent; cette invasion de l'or sur les marchés européens, coïncidant avec le développement du commerce et de l'industrie, doit être considérée comme un bienfait providentiel, et le commerce français, en particulier, a trouvé d'immenses avantages dans l'emploi de la monnaie d'or. C'est surtout dans nos relations avec les pays qui, comme l'Angleterre, possèdent déjà l'étalon d'or que cet avantage a été le plus vivement senti ; comme le fait remarquer avec une grande vérité le rapport de la commission, quand nous n'avions que de la monnaie d'argent pour payer les Anglais, ils nous faisaient la loi, car l'argent n'ayant pas cours légal chez eux, ils ne le recevaient en payement qu'à des conditions onéreuses pour nous. C'est ce qui explique pourquoi le change avec l'Angleterre nous a été si longtemps défavorable pendant la première moitié du siècle. L'or faisant prime en France, le change sur Londres montait jusqu'à 25 fr. 80 et 25 fr. 90 pour une livre sterling payable à Londres, tandis que le souverain ne vaut intrinsèquement que 25 fr. 20 ; cette hausse du prix du change n'avait sans doute rien de préjudiciable pour le fabricant français qui expédiait ses marchandises en Angleterre, mais il n'en était pas de même pour l'acheteur de produits anglais, et quand la balance des transactions était contre nous, c'était une perte considérable pour le commerce français. Depuis 1852, au contraire, nous avons été encore plus d'une fois débiteurs de nos voisins, et nous avons dû, par conséquent, envoyer du numéraire à Londres ou

acheter à Paris des traites sur Londres; or, depuis cette époque, le change sur Londres n'a jamais dépassé 25 fr. 30 à 25 fr. 35, les 10 ou 15 centimes au-dessus du pair représentant à peu près les frais de transport du numéraire; la différence ou l'économie de 50 centimes que nous avons obtenue s'explique par la suppression de la prime de l'or et par l'emploi d'un métal qui a sur l'argent le double avantage d'être plus commode et d'avoir cours à Londres.

Ainsi donc, fait observer le rapport, l'usage de l'or a été avantageux pour nos opérations de change avec l'Angleterre, et ce fait a une grande importance, car nos achats en Angleterre dépassent 500 millions par an; à mesure que s'étendra le domaine de l'or comme monnaie commerciale, nous obtiendrons les mêmes avantages dans nos opérations de change avec les autres peuples.

Il est bien possible que la démonétisation de l'argent modifie les conditions actuelles des branches de commerce qui ont besoin de ce métal, mains quand on parle de démonétiser l'argent, il n'est nullement question de le supprimer et, s'il est à l'avenir moins employé comme monnaie, il le sera de plus en plus dans les arts et l'industrie. Les autres métaux, le cuivre et l'étain, par exemple, qui n'ont pas le caractère de monnaie, n'ont-ils pas des marchés considérables et réguliers sur les grandes places commerciales? Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que si la France supprime immédiatement chez elle l'étalon d'argent, les autres Etats qui, comme la Hollande et l'Allemagne du Nord, ne possèdent que l'étalon d'argent ne le supprimeront pas en même temps que nous; il est présumable, au contraire, qu'ils le conserveront comme moyen de transition pour arriver à l'étalon d'or. Il n'y a donc rien à redouter de la situation nouvelle qui sera faite à l'argent lorsqu'il aura perdu en France son caractère de monnaie légale; l'argent en lingots continuera à se présenter, comme par le passé, sur le marché français, de même qu'il vient sur le marché de Londres, où il est coté régulièrement, bien qu'il n'ait pas cours légal en Angleterre; il sera coté chez nous comme une véritable marchandise et continuera à servir d'aliment au commerce européen pour ses relations avec l'extrême Orient.

On a prétendu, à ce sujet, que notre pièce de 5 francs nous était un précieux auxiliaire pour notre commerce avec ces pays lointains. C'est une erreur, car cette pièce n'est reçue dans l'Inde, en Chine et au Japon que pour sa valeur en métal et non comme monnaie. Elle est partout refondue pour être convertie soit en lingots, soit en monnaies du pays; et si elle y a été envoyée parfois en grande quantité, il y a quelques années, c'est qu'alors la prime de l'argent en barres dépassait 30 fr. par mille et que, par suite, il y avait profit à expédier de l'argent sous toutes les formes, même

sous forme de monnaies. Cette circonstance, soit dit en passant, a été la cause principale qui a nécessité l'abaissement de notre monnaie divisionnaire au titre de 835 millièmes de fin; mais en temps ordinaire, et quand la prime sur l'argent ne dépasse pas 15 à 20 fr. par mille, on n'envoie guère en Orient que des lingots ou des piastres mexicaines.

Nous lisons dans le rapport cette objection faite par l'un des membres de la commission : « Quand l'argent sera devenu marchandise, on peut prévoir qu'il subira de fortes oscillations dans sa valeur. » Il est présumable que les fluctuations seront un peu plus fréquentes que maintenant, mais on ne voit pas que cette circonstance puisse gêner en rien le commerce français. Il y a d'ailleurs quelque chose d'illogique et de contradictoire dans le raisonnement des personnes qui font cette objection, car tantôt elles affirment que la démonétisation de l'argent va faire baisser beaucoup la valeur de ce métal, et tantôt elles craignent que le commerce français n'ait désormais beaucoup de peine à trouver l'argent qui lui sera nécessaire pour ses payements en Orient. Il y a évidemment une de ces prévisions qui ne se réalisera pas; si l'argent se déprécie, les négociants qui en auront besoin l'achèteront à meilleur compte; si, au contraire, il ne se déprécie pas, il n'y aura ni changement ni préjudice pour personne. Du reste, la prévision la plus rationnelle est qu'il ne se produira dans la valeur de l'argent qu'une variation peu sensible et que les conditions actuelles du commerce français seront très peu modifiées.

Examinons maintenant, avec le rapport, l'objection tirée de ce que, dans les grandes crises commerciales, deux métaux offrent plus de ressources qu'un seul.

On sait que, dans la plupart des opérations commerciales, soit intérieures, soit extérieures, les dettes s'éteignent par un échange de traites, et il n'y a guère qu'un solde qui soit payé en métal; il en résulte que des affaires considérables sont le plus souvent liquidées par une proportion de numéraire qui ne dépasse pas 5 à 6 0/0. C'est ce que démontre l'exemple de l'Angleterre, qui fait annuellement pour plus de 10 milliards d'affaires au dehors avec 3 milliards au plus de numéraire, tandis que nous en faisons moins avec un capital métallique plus fort; il est donc bien certain qu'on peut effectuer beaucoup d'échanges avec peu de monnaies, et comme plusieurs milliards d'or sont arrivés en Europe depuis 1848, que des centaines de millions lui arrivent encore annuellement, il n'y a pas à se préoccuper pour notre commerce extérieur de l'insuffisance de ce métal. D'ailleurs, le rôle d'intermédiaire pour solder les opérations commerciales est rempli par l'or beau-

coup plus facilement que par l'argent, et si l'on consulte le tableau des importations et des exportations de métaux précieux, on remarque que le rôle de l'argent, dans ce mouvement de va-et-vient, est de moins en moins important. La majorité de la commission n'a donc pas admis qu'il y ait grand avantage, pour nos relations extérieures, à ce que nous puissions payer à volonté, soit en argent, soit en or; d'ailleurs, pour que cet avantage existât réellement, il faudrait admettre qu'on a toujours les deux métaux à sa disposition, mais, en réalité, les choses ne se passent pas ainsi. Comme l'un des deux métaux fait presque toujours prime sur l'autre, il en résulte que celui qui est déprécié reste en abondance dans la circulation, tandis que celui qui fait prime est recherché par la spéculation et devient rare. Ainsi, jusqu'en 1848, comment aurions-nous pu solder en monnaie d'or nos achats à l'étranger, puisque cette monnaie faisant prime était devenue si rare en France, qu'il n'en restait plus, à cette date, qu'un million à la Banque de France; en 1865, au contraire, aurions-nous pu payer en monnaie d'argent, alors que l'absence de cette monnaie était un fait notoire? Il est donc bien établi qu'avec une double circulation métallique, le commerce français n'a jamais eu et ne pourra jamais avoir le choix du métal pour solder l'excédant de ses achats à l'étranger; c'est donc une grave erreur d'avancer qu'on peut alternativement payer en or ou en argent, puisqu'au contraire ce n'est jamais que le métal le plus déprécié qui reste dans la circulation; les faits sont là pour le démontrer.

Ces considérations ont paru suffisamment concluantes à la commission et, à l'unanimité moins une voix, elle a reconnu que l'adoption de l'étalon unique d'or aurait certains avantages, en ce qui concerne notre commerce extérieur; de plus, et à la majorité de sept voix contre six, elle a émis l'avis que l'adoption de cette mesure n'aurait pas d'inconvénient.

Au point de vue de la circulation monétaire à l'intérieur, quels seraient les avantages et les inconvénients de l'unité d'étalon? Telle était la troisième question soumise aux délibérations de la commission.

Si nous n'avions plus absolument d'argent, disent les membres de la minorité de la commission, il faudrait bien nous résigner à constituer avec l'or seul notre régime monétaire; mais, loin de disparaître de la circulation, l'argent y revient peu à peu, puisque, pendant les deux dernières années, la Banque a vu rentrer dans ses caisses près de 248 millions en pièces de 5 francs. D'un autre côté, il résulte de nombreux renseignements que, depuis quelque temps, la production de l'argent tend à augmenter sensiblement, pendant que

celle de l'or paraît diminuer ; que deviendrait alors le monde civilisé si, après avoir démonétisé l'argent, l'or venait à lui manquer, et pourquoi nous priver volontairement d'un de nos outils monétaires ? Car il faut prévoir, ajoute-t-on, les conséquences qu'aurait la démonétisation de l'un des deux métaux ; si l'on démonétise l'argent, voilà des milliards de numéraire qui vont manquer, et il en résultera une hausse de l'or qui jettera un certain trouble dans les transactions ; pour peu que cette hausse soit de 10 0/0, par exemple, les dettes des Etats et celles des particuliers en seraient accrues d'autant.

On dit aussi que l'adoption de ce qu'on nomme l'étalon d'or donnera plus de commodité à la grande circulation ; mais la grande circulation, dit la minorité de la commission, n'emploie pas l'or ; elle emploie le billet de banque, dont la pièce d'or forme l'appoint, tandis que la petite circulation, qui est celle des campagnes et qui intéresse le plus de monde, se fait surtout en argent. Donc, dans l'intérêt même des transactions les plus nombreuses, il faut conserver la monnaie d'argent et surtout la pièce d'argent de 5 francs, si l'on considère que, d'après l'enquête, les populations agricoles manifestent une certaine répugnance pour la pièce d'or de 5 francs. Puis, examinant le côté juridique, la minorité de la commission formule une autre objection contre l'adoption de la monnaie d'or comme seule monnaie légale : on ne peut contester, dit-elle, que la loi de l'an XI n'ait donné aux débiteurs le droit de payer à leur gré en or ou en argent ; en supprimant l'étalon d'argent, on leur ôte cette faculté ; donc, on leur cause un préjudice, et on frappe d'un effet rétroactif tous les contrats existant aujourd'hui.

Enfin, une autre considération mise en avant par certains membres de la commission, c'est qu'un pays qui n'a qu'un seul étalon est livré à toutes les oscillations de ce métal, et, selon qu'il devient abondant ou rare, sa valeur s'abaisse ou s'élève ; tandis qu'avec deux monnaies métalliques liées entre elles par un rapport fixe, la baisse du métal le plus abondant se trouve arrêtée par la fixité de celui qui l'est moins ; en un mot, quand l'un des deux métaux tombe au-dessous du pair légal établi par la loi, tous les débiteurs veulent payer avec ce métal ; dès lors, il est recherché, et sa baisse tend à s'arrêter. Selon l'avis de quelques membres de la minorité, la dualité de notre régime monétaire fournit encore à la Banque de France un auxiliaire utile quand le drainage d'un métal devient trop rapide, car on peut modérer le mouvement en remboursant les billets avec l'autre métal ; en un mot, la monnaie d'argent permet aux banques d'avoir plus facilement qu'avec de l'or des encaisses considérables et de les ravitailler plus promptement, parce que les paye-

ments en argent se font plus lentement, et aussi parce que cette monnaie étant plus lourde, on la laisse davantage dans les banques et on fait plus grand usage du crédit.

Essayons maintenant, avec la majorité de la Commission, de réduire à leur valeur les objections qui précèdent. S'il est vrai que tout système monétaire doive avant tout réunir les deux qualités les plus essentielles, qui sont la stabilité et la commodité, il est facile d'établir que la double circulation de l'or et de l'argent ne remplit aucune de ces deux conditions essentielles. L'or, dont la production annuelle atteint environ 7 à 800 millions, se répand surtout dans le monde occidental, tandis que l'argent, dont la production ne dépasse pas 400 millions, prend surtout la route des Indes orientales, après avoir passé par l'Europe qui n'en conserve qu'une faible partie. Il y a donc dans la distribution des deux métaux précieux un phénomène digne de remarque, c'est que le monde semble se diviser en deux grandes régions monétaires : l'une, qui préfère l'or, comprend l'Europe et les Etats-Unis ; l'autre, qui préfère l'argent, comprend les pays producteurs de ce métal, c'est-à-dire le Mexique, le Pérou, le Chili et surtout l'Asie méridionale. Cette préférence absolue des peuples de l'extrême Orient, c'est-à-dire de plus de 500 millions d'habitants, existe depuis longtemps ; ces peuples achètent très peu de produits étrangers, tandis que l'Europe leur achète chaque année pour plus d'un milliard de leurs produits. Il en résulte que le commerce européen se trouve toujours débiteur vis-à-vis de l'Orient d'un solde considérable qu'il ne peut payer qu'en argent : c'est ainsi que, dans l'espace des dix dernières années, l'Europe a envoyé en Orient pour près de trois milliards, soit en argent monnayé, soit en lingots, et comme cet argent ne revient pas, les pays qui ont le double étalon monétaire sont sans cesse exposés à subir tous les contre-coups du commerce. En absorbant depuis plusieurs années une grande partie de l'argent qui existait en Europe, les peuples de l'Asie méridionale ont singulièrement dérangé le système des nations qui possèdent ce métal comme monnaie légale : la France en est un frappant exemple, puisque, depuis soixante ans, nous avons été témoins de deux changements fondamentaux dans notre capital métallique. De 1803 à 1848, nous avons vu peu à peu disparaître notre or, parce qu'il faisait prime, et, par un motif semblable, nous avons en grande partie perdu tout notre argent dans la période comprise de 1848 à 1865. Une loi monétaire qui permet de pareils changements n'est pas la stabilité, et on peut dire qu'avec deux étalons on est toujours sous le coup d'une révolution monétaire. On dit que l'argent tend à reparaître de nouveau ; faut-il alors que nous restions exposés à un troisième changement,

et si l'argent venait à reprendre décidément le dessus dans la circulation, serions-nous donc condamnés à voir émigrer notre belle monnaie d'or, si commode, si indispensable, et à n'avoir plus à notre disposition, comme autrefois, que cette lourde et encombrante monnaie d'argent? Ici apparaît le second avantage de l'étalon d'or unique, car si l'étalon unique peut seul donner la stabilité, l'étalon d'or peut seul offrir la commodité. N'est-il pas, en effet, évident pour tout le monde que l'or possède, beaucoup plus que l'argent, toutes les qualités nécessaires pour servir aux gros payements? Puis, n'est-il pas devenu aujourd'hui la monnaie par excellence des peuples civilisés, et si, par impossible, on pouvait le supprimer, n'en résulterait-il pas les plaintes les plus vives?

Ainsi donc la double circulation de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent ne peut donner ni la stabilité ni la commodité, et c'est dans d'autres combinaisons qu'on doit chercher ces deux avantages; or, la théorie et l'exemple de l'Angleterre nous enseignent que nous les trouverons dans l'étalon d'or seul, avec l'argent pour monnaie d'appoint. Depuis 1816, l'Angleterre a mis ce système en pratique, et, puisque nos voisins s'en sont toujours bien trouvés, on ne voit pas pourquoi nous craindrions de l'adopter.

Quant à l'objection tirée du côté juridique de la question et du préjudice qui serait causé aux débiteurs si on leur enlevait le droit de payer en argent, elle n'a pas arrêté la majorité de la commission; car, si cette objection était admise, il faudrait nier le droit souverain de l'Etat et le condamner à l'immobilité. Tout ce qu'on peut demander à un gouvernement, quand il change l'état de choses existant, c'est de choisir le moment favorable pour ne léser personne. Or, le rapport entre l'or et l'argent étant aujourd'hui à peu près le même qu'en l'an XI, la suppression de l'un des deux étalons ne peut causer aucun préjudice. Ce ne serait guère, d'ailleurs, que l'Etat qui serait le premier à subir les conséquences de la loi nouvelle, car l'Etat est à la fois le plus grand créancier et le plus grand débiteur, et, s'il renonce à l'alternative de payer la dette en or ou en argent, qui pourra s'en plaindre?

Maintenant, est-il vrai qu'avec deux monnaies métalliques liées entre elles par un rapport fixe, la baisse du métal le plus abondant se trouve arrêtée par la fixité de celui qui l'est moins? Il peut y avoir certaines circonstances où cet effet paraît se produire temporairement, mais on ne tarde pas à reconnaître que cette théorie reçoit un démenti des faits eux-mêmes, pour peu qu'on les examine de près. Ainsi, dit le rapport, prenons l'année 1850 au moment où l'or commence à nous arriver; à ce moment, l'argent est le métal abondant en Europe; il est à peu près au pair. L'or, plus rare, a une prime

de 12 à 15 francs par mille; les premiers importateurs d'or se hâtent de réaliser cette prime en échangeant leur or contre de l'argent; l'or est donc offert, et les demandes qui se portent sur l'argent tendent à le relever; mais bientôt l'or devient le métal le plus abondant; en 1851, il n'a plus de prime, et en 1854 il perd 3 ou 4 francs par mille. Pendant ce temps, la prime de l'argent monte sans cesse, et, en 1857, elle atteint 30 francs par mille. Il résulte de ces chiffres que l'Angleterre, qui n'a que l'étalon d'or, a vu ce métal varier entre 15 francs de prime et 3 fr. 50 de perte par mille; c'est un écart d'environ 2 0/0, tandis qu'en France, où règne le double étalon, l'écart a été bien plus fort, puisqu'il a été entre 3 fr. 50 de perte sur l'or, et 30 francs de prime sur l'argent, soit un écart total de plus de 3 0/0. Il est donc bien certain qu'il y a plus d'*alea* avec deux métaux qu'avec un seul, et que le double étalon a le plus souvent pour effet d'exagérer l'écart entre le prix le plus élevé et le prix le plus bas de la matière monétaire.

Quant à l'objection que la monnaie d'argent permet aux banques d'avoir des encaisses plus considérables qu'avec de l'or, parce qu'elles peuvent plus facilement les protéger, cet argument a, au fond, très-peu de valeur, attendu qu'en le poussant à l'extrême, on arriverait à dire que la monnaie de cuivre est préférable à toute autre pour former les encaisses des banques.

Reste enfin l'objection tirée de la hausse probable que l'or éprouverait si l'argent était démonétisé. Cette crainte n'est pas mieux fondée, car, en fait, l'or est aujourd'hui la monnaie courante, l'argent n'ayant plus qu'une part très-restreinte dans notre circulation générale; l'interdiction de le monnayer n'y fera donc aucun vide.

La majorité de la commission ne voit, en conséquence, aucun inconvénient dans la suppression du double étalon monétaire, en ce qui touche à notre circulation intérieure; elle voit, au contraire, dans cette mesure, de sérieux avantages. Si l'on se décide à retirer à la pièce de 5 francs d'argent son caractère de monnaie légale, nous aurons ainsi abandonné le système du double étalon; maintenant, comment opérer cette réforme? Trois systèmes sont en présence: ou billonner la pièce de 5 francs en la réduisant au titre de 835 millièmes, comme les autres pièces d'argent, ou la retirer tout à fait de la circulation, ou enfin la conserver, mais en la réduisant au rôle de monnaie de commerce.

Supprimer complétement la pièce d'argent de 5 francs a paru être une mesure trop radicale, si l'on considère que cette monnaie est encore très goûtée des populations rurales; la réduire au titre

de 835 millièmes, c'eût été peut-être laisser croire que le Trésor comptait faire un bénéfice par la refonte. La majorité de la commission s'est donc arrêtée à la solution indiquée par plusieurs chambres de commerce, et qui consiste à maintenir dans la circulation les pièces d'argent de 5 francs en limitant à 100 francs leur cours légal obligatoire. La mesure serait plus radicale, selon nous, plus conforme surtout aux règles qui doivent présider à la parfaite harmonie de notre système monétaire, si l'on se décidait à billonner à 835 millièmes de fin la pièce de 5 francs d'argent, au lieu de la maintenir au titre de 900 millièmes sans cours légal obligatoire. Il entrera difficilement, en effet, dans l'esprit des populations, qu'une pièce d'argent qui n'a subi aucune altération ne puisse pas circuler aussi librement qu'autrefois ; on ne comprendra pas quels motifs ont pu amener le législateur à retirer son caractère légal à une monnaie qui, en apparence, n'a rien perdu de sa valeur, puisqu'elle reste au même titre et qu'elle conserve toujours le même poids qu'auparavant.

Le rejet du billonnage de la pièce d'argent de 5 francs paraît donc très contestable, et cette question demande à être encore sérieusement approfondie. Quant à la fabrication, devra-t-elle être absolument interdite, ou seulement renfermée dans des limites très étroites, comme on le propose ? Pour nous, la question ne saurait être douteuse : il faut éviter tout retour possible à la monnaie d'argent. Renfermer la fabrication dans d'étroites limites, ce serait ouvrir la porte à l'arbitraire, et il est indispensable que l'interdiction de fabriquer la pièce d'argent de 5 francs soit absolue et radicale ; de plus, il est à désirer que cette mesure soit prise le plus tôt possible.

Nous ne voulons pas terminer cette analyse du rapport sans dire quelques mots du vote émis à une grande majorité par la commission en faveur de l'émission d'une pièce d'or de 25 francs. Cette pièce, on se le rappelle, a été acceptée à l'unanimité par la conférence internationale de 1867 ; elle y a paru très propre à faciliter l'unification monétaire, et elle donne lieu, en effet, à des rapprochements très remarquables : le souverain anglais vaut 25 fr. 20 ; le demi-aigle des Etats-Unis représente 25 fr. 85 ; 10 florins d'Autriche valent 24 fr. 75. Dans ces conditions, on a pensé que cette pièce pourrait être adoptée avec empressement dans tous les Etats qui désirent sincèrement s'associer à nous, et il est à croire que la création de ce nouveau type pourra jouer un rôle très efficace pour le rapprochement des divers systèmes monétaires, et surtout faciliter l'union des monnaies anglaise et américaine. Nous louons donc sans réserve l'adoption de cette mesure, car elle peut favoriser puissam-

ment l'unification monétaire en mettant en pratique les résolutions de la conférence internationale [1].

En résumé, la majorité de la commission a adopté les conclusions suivantes :

L'étalon unique d'or est plus favorable que le double étalon à l'unification monétaire.

Il sera aussi plus avantageux pour notre commerce extérieur.

Il est enfin plus propre à constituer une circulation intérieure à la fois stable et commode.

Pour établir en France, sans dépense pour le Trésor, le régime complet de l'étalon unique d'or, il suffit de prendre les mesures suivantes : 1° Modifier la convention de 1865 d'accord avec les Etats qui y sont compris, et présenter en France une loi approbative de cette modification qui interdise désormais ou limite étroitement la fabrication de la pièce de 5 francs d'argent, en bornant au maximum de 100 francs le cours légal obligatoire de celles qui existent aujourd'hui ; 2° Modifier pareillement la convention de 1865, de manière à autoriser en France la fabrication d'une pièce de 25 fr., modification qu'un décret suffirait à légaliser.

On peut voir, par cette analyse succincte, quel est aujourd'hui l'état d'avancement de la question. Si l'on songe que les trois commissions françaises nommées en 1857, 1861 et 1867 ont conseillé au gouvernement le maintien du *statu quo*, quant aux modifications à introduire dans notre régime monétaire, on peut considérer les conclusions de la commission de 1869 comme constituant un immense progrès dans nos idées en matière d'économie financière. Cet heureux résultat est dû à la savante direction imprimée aux travaux de cette commission ; espérons maintenant que les conclusions qu'elle a formulées vont être le prélude des mesures qui restent à prendre pour couronner l'édifice.

CHARLES LE TOUZÉ.

[1] L'idée d'émettre une nouvelle pièce d'or de 25 francs n'est pas, du reste, chose nouvelle; l'émission en avait été décidée lors du traité préliminaire avec l'Autriche et la mise en circulation de cette pièce serait aujourd'hui un fait accompli, si l'infatigable promoteur des idées d'unification monétaire, M. de Parieu, avait eu l'autorité nécessaire pour la réalisation des plans financiers qu'il a conçus.

DES

SIGNES DE LA MORT

ET

DE LA VÉRIFICATION DES DÉCÈS

La mort est un rude et douloureux problème à beaucoup de points de vue et devient l'objet des préoccupations les plus vives, les plus impérieuses quand il s'agit de rendre à la terre la dépouille inerte et froide qui était naguère le théâtre animé des manifestations de l'âme et de la vie. L'administration municipale, chargée par la loi de remplir ce grave devoir, ne peut le faire qu'après avoir acquis la complète certitude que la mort est bien réelle et qu'elle est naturelle. Après avoir présidé à la naissance de l'homme, la loi civile française ne pouvait terminer dignement sa tâche qu'en rendant à chacun de nous un dernier service, celui de n'être inhumé que lorsque la vie nous a complétement abandonnés et aussi d'être vengés légalement si la mort a été le résultat d'un crime. Mais pour donner à la société cette double garantie il faut, de toute nécessité,

que le décès soit constaté et le soit d'une manière certaine. Cette certitude, l'administration municipale de Paris l'a demandée à la science et à de nombreuses et minutieuses mesures de vérification; il n'est pas sans intérêt de rechercher si elle a atteint son but dans l'accomplissement d'une tâche aussi laborieuse que délicate.

La pensée seule d'être inhumé vivant a quelque chose de si affreux qu'elle est bien de nature à glacer d'effroi le plus ferme courage et à émouvoir profondément l'opinion publique. L'état actuel de la science sur les signes propres à affirmer la réalité de la mort; l'exposé succinct des mesures administratives qui président à Paris à la vérification du décès, me paraissent de nature à donner les éléments satisfaisants d'une réponse positive. La question, d'ailleurs, présente toujours un vif et douloureux intérêt, et, à toutes les époques, dans toutes les branches de la famille humaine, elle a préoccupé les esprits et les a conduits à réclamer avec une poignante anxiété des garanties complétement rassurantes pour la société contre une erreur d'autant plus redoutable qu'elle n'est pas réparable.

I

La science a compris toute l'importance du problème qu'elle avait à résoudre, et peu d'études ont été poursuivies avec autant de soin et de persévérance que celle des signes de la mort. Cette étude est cependant toute moderne et n'a été sérieusement commencée qu'il y a un siècle à peine, époque où le célèbre Winslow, qui avait failli être deux fois enterré vivant, mit une ardeur et un soin tout naturels à bien préciser les signes de la mort, dans le but d'épargner à ses semblables l'horrible malheur dont il avait été si près d'être deux fois victime. Il eut le mérite d'engager la question d'une manière saisissante et pratique; après lui, d'autres observateurs et parmi eux Bruhier, le célèbre Louis, Vincent, Duraude, l'excellent Thierry, s'occupèrent, chacun dans un esprit différent, de ce difficile et douloureux sujet en éveillant par leurs travaux, dans l'opinion publique, ce sentiment de légitime défense qui ne l'a plus quittée et qui est devenu le point de départ des notions positives que nous possédons aujourd'hui.

On n'a donné jusqu'ici aucune définition bien satisfaisante de la mort; comme la vie, elle est un fait; elle se manifeste par des caractères propres, qui sont justement la négation plus ou moins précise

des phénomènes vitaux. Ces caractères sont d'ordinaire tellement frappants, que la première impression de tous, en face d'un cadavre, est aussi subite que profonde et produit l'effet saisissant d'une véritable révélation de la mort. Mais l'expérience a démontré, par des témoignages nombreux, que cette impression pouvait être cause de méprises affreuses, et la science a distingué, en effet, un certain nombre d'états pathologiques qui simulent la mort d'une manière assez parfaite pour exiger l'examen attentif et parfois très laborieux de l'homme de l'art. Il est certain que la distinction de la mort apparente d'avec la mort réelle exige un diagnostic quelquefois fort délicat à établir, et c'est une question encore controversée de savoir si, en dehors de la décomposition du corps, qui est un signe indiscutable de la mort, le diagnostic cadavérique peut être établi avec certitude. L'examen sommaire des signes de la mort peut seul nous donner à cet égard une réponse positive.

Les personnes qui ont suivi les cours de la Sorbonne n'ont certainement pas oublié la brillante étude sur le cœur dont notre célèbre physiologiste, M. Claude Bernard, a si bien exposé les merveilleuses et importantes fonctions; ils ont pu remarquer que, non-seulement le cœur est le siége des premières manifestations visibles de la vie, mais qu'il est aussi pendant sa durée le régulateur des fonctions générales de l'organisme, puisqu'elles s'arrêtent toutes en effet dès qu'il cesse les siennes. Que la mort ait saisi sa proie par la lente décomposition du sang et des organes ou par un arrêt brusque et subit des fonctions organiques, le premier signe qu'elle nous donne de sa triste présence est justement l'arrêt complet de ces mouvements de contraction et de dilatation si connus sous le nom de tic-tac du cœur. Le silence du cœur est, de tous les signes immédiats de la mort, celui qui a le plus de valeur; il est aussi le plus facilement appréciable pour l'homme de l'art qui a l'habitude de l'auscultation, il se manifeste même très-clairement aux yeux, car il est immédiatement suivi de cette rigidité dans les traits du visage et de cette couleur plombine de la face qui caractérisent le *facies hippocratique*.

Le docteur Bouchut qui a le mieux étudié ce signe de la mort, en a fait ressortir avec raison la haute valeur, en montrant que les diverses maladies qui, sous toutes leurs formes et à tous leurs degrés, ont été données comme exemples de mort apparente, peuvent être précisément distinguées de la mort réelle par la persistance à l'auscultation des battements du cœur. Les états pathologiques susceptibles de simuler la mort de la manière souvent la plus frappante sont, dans leur ordre de fréquence : l'asphyxie, la syncope, l'hystérie, l'apoplexie, la commotion cérébrale, l'empoisonnement par

les narcotiques ou par les poisons diffusibles, la congélation ; ils constituent les formes diverses de ce qu'on désignait communément autrefois sous le nom d'état léthargique. Quand les formes diverses de la mort apparente laissent quelques doutes dans l'esprit de l'homme de l'art chargé de les apprécier, son devoir est d'attendre l'apparition de nouveaux signes qui soient de nature à lever tous les doutes. Ces doutes ne peuvent d'ailleurs persister bien longtemps, la science ayant établi d'une manière positive que la durée extrême de ces divers états pathologiques capables de simuler la mort varie de vingt-quatre, trente-six à quarante-huit heures, l'hystérie ayant fourni entre tous l'exemple de la plus longue durée.

Le silence des bruits du cœur est-il un signe certain de la mort? tout porterait à le penser. Des observations nombreuses faites au moment de l'agonie et pendant la durée entière des états pathologiques de nature à simuler la mort, des expériences très multipliées sur différents animaux chez lesquels la syncope a été portée aux dernières limites compatibles avec la vie, au moyen de la congélation ou de la soustraction progressive du sang, ont confirmé la réalité de ce fait important. Le rapporteur de la commission chargée par l'Académie de médecine de distribuer le prix Manni, le sagace docteur Rayer, a établi, en effet, que, lorsque le tic-tac du cœur avait cessé pendant cinq secondes, on pouvait considérer la mort comme certaine. Au bout de cinq minutes, c'est-à-dire d'un temps soixante fois plus considérable, il semblerait que tout doute devrait cesser. Mais, un certain nombre d'observateurs sérieux et convaincus ont affirmé de leur côté que, dans certains états pathologiques, l'asphyxie des nouveaux-nés notamment, le rappel à la vie a eu lieu quelquefois, bien qu'ils n'aient pu percevoir les battements du cœur à l'auscultation pendant un temps assez long. Quelque exceptionnels que soient ces faits, ils doivent, en matière aussi grave, suffire pour enlever à l'absence des bruits du cœur à l'auscultation, même prolongée de cinq minutes, le caractère de certitude absolue. Certains états pathologiques de la poitrine tels que l'emphysème pulmonaire caractérisé par une dilatation morbide des vésicules pulmonaires, l'hydropisie du péricarde et des plèvres, membranes séreuses qui enveloppent le cœur et les poumons, peuvent empêcher aussi la perception par l'oreille des bruits du cœur. Mais ces altérations organiques sont bien connues et le médecin vérificateur en tiendra nécessairement compte ; il n'oubliera pas non plus d'ausculter la poitrine dans toute son étendue, l'expérience ne pouvant lui laisser ignorer que ces états peuvent amener un déplacement plus ou moins considérable du cœur, qui, dans certains cas fort rares, il est vrai, a pu être observé à droite.

On a souvent objecté l'existence de certaines syncopes volontairement provoquées par quelques hommes qui seraient doués de l'étrange faculté d'arrêter à volonté les battements du cœur; les ouvrages relatifs à la jurisprudence médicale ont souvent rappelé le fait suivant : Le colonel Towsand, malade depuis fort longtemps, fait appeler les docteurs Cheyne et Baynard, ainsi que Shrine, son pharmacien, pour être témoins de l'expérience la plus singulière, pour le voir mourir et renaître en leur présence. Ils viennent; le colonel se couche sur le dos, Cheyne palpe l'artère radiale, Baynard applique la main sur la région du cœur, et Shrine présente un miroir à la bouche. Un moment s'est écoulé et déjà il n'y a plus de respiration, de battements d'artères, ni de battements du cœur. La glace n'est plus ternie. Une demi-heure se passe et les spectateurs sont sur le point de se retirer, persuadés que le malade est victime de son expérience, lorsqu'ils aperçoivent un léger mouvement respiratoire; les battements du cœur et de l'artère radiale reviennent par degrés et le malade a repris connaissance. Le colonel appelle ensuite un notaire, fait faire un codicille à son testament et meurt très-paisiblement huit heures après.

En admettant même qu'un fait aussi singulier fût vrai, il ne prouverait nullement dans l'espèce que les battements du cœur aient été réellement suspendus, puisque des expériences nombreuses ont prouvé que, dans des états de syncope poussée jusqu'à la dernière limite, le pouls radial n'existant plus et les battements du cœur étant insensibles à la main appliquée sur la région précordiale, ces battements pouvaient néanmoins être très bien perçus par l'oreille. Ce fait a d'ailleurs été souvent observé dans les épidémies de choléra. Pour ceux qui pensent fermement que l'arrêt de la circulation du sang dans les capillaires du creux de l'estomac, qu'ils constatent aisément lorsque l'application d'une ventouse scarifiée n'y produit aucune effusion de sang, il y a une réponse fort décourageante à leur faire, c'est que Magendie a pu ouvrir l'artère radiale d'abord et ensuite l'artère axillaire (sous l'aisselle) à un cholérique sans qu'il sortît une goutte de sang, et cependant le malade répondait pendant et après l'opération au hardi expérimentateur. L'expérience de Magendie a été répétée en Allemagne dans les mêmes conditions et a donné le même résultat. La conclusion légitime à tirer de cet ensemble de faits est que le silence du cœur bien constaté à l'auscultation pendant un intervalle de quatre ou cinq minutes serait un signe certain de la mort, si quelques faits très-rares et très-exceptionnels, mais positifs, n'imposaient pas à cet égard une prudente réserve.

Ces exceptions justifient et commandent l'appréciation des au-

tres signes de la mort; le plus considérable d'entre eux, après le silence des bruits du cœur, est, sans contredit, ce symptôme particulier du cadavre qui le fait ressembler, pendant un certain temps, à un véritable madrier que l'on peut enlever d'une seule pièce, en le prenant par la tête ou les pieds et auquel on a donné le nom très vrai et très caractéristique de *rigidité cadavérique*. Ce singulier phénomène qui s'accompagne toujours de la cessation des battements du cœur et de l'abolition complète de la respiration et des fonctions du système nerveux, a reçu diverses interprétations sans que l'on soit vraiment fixé sur sa cause réelle; il ne se manifeste jamais plus tôt que dix minutes après la mort consommée et au plus tard sept heures après ; on a observé que sa durée est d'autant plus longue qu'il a mis plus de temps à s'établir. Cette variété de durée attribuée avec quelque raison à la diversité des maladies qui ont occasionné la mort, l'existence de quelques faits fort rares capables de simuler cet état et son absence qui a été aussi quelquefois observée, enlèvent beaucoup de sa valeur à ce signe de la mort qui peut échapper ainsi à l'examen de l'homme de l'art. Mais, il reste néanmoins un des signes auxquels la science attache avec raison aujourd'hui le plus de prix.

Voici en quels termes le célèbre Louis, qui en a le mieux fait ressortir l'importance, en expose les manifestations :

« Des recherches faites avec toute l'attention dont j'ai été capable et que j'ai suivies pendant plusieurs années sans interruption, m'ont fait voir, sur plus de cinq cents sujets, qu'à l'instant de la mort, c'est-à-dire au moment de la cessation absolue des mouvements qui animent le corps humain, les articulations commencent à devenir raides, même avant la diminution de la chaleur naturelle. Il résulte de cette remarque que la flexibilité des membres est un des principaux signes par lesquels on peut juger qu'une personne n'est pas morte, quoiqu'elle ne donne d'ailleurs aucun signe de vie.

» Un homme expérimenté, ajoute-t-il, n'ignore pas qu'il y a des syncopes convulsives et qu'un violent accès de vapeur peut suspendre les fonctions vitales et animales au point que la personne paraisse morte. L'inflexibilité des membres accompagne communément cet état, parce que la maladie est convulsive. Ces apparences ne feront pas illusion à un homme de l'art; il y a plusieurs signes caractéristiques pour distinguer ces cas : dans une mort apparente accompagnée d'une affection convulsive, la raideur des membres sera un accident primitif et se manifestera en même temps que la mort illusoire; tout au contraire, l'inflexibilité des membres, signe d'une mort réelle, sera un symptôme consécutif de la mort; quand un muscle est en convulsion, il est dur, inégal,

comme dans la contraction, parce que la convulsion d'un muscle n'est qu'une contraction contre nature, involontaire et permanente Ainsi, dans un cas convulsif, si le sujet a, par exemple, les avant-bras fléchis, les muscles biceps seront dans un état de dureté qu'on n'apercevra pas dans les muscles antagonistes. Dans le cas de mort réelle, les muscles qui servent aux actions contraires sont dans le même état, et il n'y a aucune marque à laquelle on puisse juger qu'un d'eux est dans une action forcée.

» Ces distinctions supposent l'examen d'une personne éclairée, et peut-on avoir recours à quelqu'un de trop intelligent dans un cas aussi critique? Mais, comme on n'est pas toujours à portée des connaisseurs, le repos et la sécurité publique exigent que nous cherchions des règles que tout le monde entende et dont tout le monde soit capable de faire usage. Celle que je vais donner est aisée à retenir... Si la raideur et l'inflexibilité des membres vient de la convulsion des muscles, on aura toutes les peines imaginables, et souvent il sera impossible de forcer un membre à faire un mouvement opposé à celui où il est fixé par l'action convulsive des muscles, et si on en vient à bout, le muscle retournera avec violence vers le lieu où il était. On observera tout le contraire dans le cadavre; dès qu'on a forcé l'articulation, le membre est indifférent à tel ou tel mouvement, et il suit constamment les règles du mouvement des corps inanimés. »

L'absence de la contractilité musculaire sous l'influence des agents galvaniques est un signe d'une valeur très réelle, mais dont l'importance me paraît avoir été quelque peu exagérée; on l'observe quelquefois, en effet, dans certains états pathologiques, tels que l'asphyxie produite par le gaz ammoniac, l'hydrogène sulfuré, la vapeur de charbon; il faut reconnaître aussi qu'il est d'une constatation quelque peu laborieuse, et qu'il est par là difficile d'en faire un moyen pratique habituel de la vérification des décès; dans les cas douteux, néanmoins, il est un élément important du diagnostic de la mort qu'il ne faut pas négliger. Les brûlures à tous les degrés, les incisions, les piqûres et autres violents révulsifs sont des moyens d'une vérification peu pratique aussi et d'une valeur beaucoup plus restreinte.

Le silence des bruits du cœur amène la cessation des fonctions de la respiration, et par suite l'immobilité des parois thoraciques et l'absence du souffle nasal et buccal qui a lieu lors des mouvements respiratoires. Ces signes n'ont pas une grande valeur par eux-mêmes, mais ils ajoutent beaucoup de sa signification à l'arrêt des fonctions du cœur, dont ils sont la conséquence naturelle.

Il en est de même des signes qui paraissent dépendre de la ces-

sation des fonctions du cerveau, qui amène le défaut d'action des sens et des facultés cérébrales, tels que, affaissement des yeux, présence de la toile glaireuse sur la cornée lucide, déformation de la pupille sous l'influence de la double pression, sa dilatation et son immobilité; insensibilité absolue aux excitations de l'ouïe et de l'odorat, relâchement de tous les sphincters, immobilité et refroidissement du corps, abaissement de la mâchoire inférieure, flexion du pouce dans le creux de la main, etc. On peut porter sur chacun de ces signes en particulier un jugement analogue à celui qui est acquis au refroidissement général du corps, qui est un symptôme aussi saisissant qu'il est parfois incertain, puisqu'il a lieu dans quelques cas avant la mort consommée, et par contre ne se manifeste quelquefois que plusieurs heures après. Il existe même des cas de mort survenus à la suite de certaines maladies du cœur et du cerveau notamment, où l'on constate un retour très marqué pendant un certain temps de la chaleur perdue déjà depuis plusieurs heures. D'après certains observateurs, il se serait même produit des actes de véritable nutrition caractérisée par une croissance sensible après la mort de la barbe et des ongles. Ce dernier phénomène est une pure illusion et tient simplement à une rétraction spéciale du tissu cellulaire, qui a pour effet de donner une saillie plus apparente aux poils et aux ongles. Le refroidissement général du corps n'en reste pas moins un symptôme important à recueillir comme la plupart de tous ceux qui ont été successivement observés. Leur ensemble ou même simplement la réunion d'un certain nombre donne à chacun d'eux une précision plus nette, mieux définie.

L'examen successif des principaux phénomènes cadavériques jugés dignes d'une utilité sérieuse dans le diagnostic des symptômes de la mort n'a pu nous en indiquer un seul qui, pris isolément, soit une preuve certaine de la mort, pas même la cessation des battements du cœur à l'auscultation, puisqu'on cite des cas, rares il est vrai, où ce signe n'a pu être perçu par d'excellents observateurs, alors que cependant la vie persistait encore. Faut-il en conclure que la science est impuissante et désarmée devant le redoutable problème qui se dresse tous les jours devant sa conscience et sa raison? Je ne le pense pas. Il suffit, pour s'en convaincre, d'entrer plus sérieusement dans la réalité des faits et de voir clairement que la nature ne se prête pas aussi aisément à nos idées préconçues. L'expérience nous montre, en effet, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, qu'il n'est ni sage ni vrai de se confier à une seule de ses manifestations, quelque caractérisée qu'elle puisse être, pour juger un fait naturel, et qu'il y a lieu, au contraire, de tenir grand compte de toutes celles qui, s'éclairant l'une par l'autre, sont susceptibles de se prêter un mutuel appui et d'amener ainsi

des conclusions rationnelles et positives. L'espoir, si longtemps caressé par les savants et l'opinion publique, de trouver un signe de la mort pouvant être aisément reconnu de tous a dû être abandonné, et s'il a retardé peut-être l'acceptation générale du diagnostic cadavérique, il a du moins servi à nous donner les éléments scientifiques les plus complets pour l'établir, par l'étude très-approfondie de chacun des signes de la mort.

Si, en effet, nous n'avons pas un signe de la mort qui, pris seul, puisse nous en donner une démonstration rigoureuse, l'homme de l'art, qui en a fait une étude sérieuse et complète, l'acquiert sûrement lorsqu'il constate que le corps soumis à son examen est froid, roide, insensible à l'influence galvanique, sans indice des bruits du cœur et qu'il présente tous les traits de la face hippocratique. L'ensemble de ces signes donne une certitude de la mort dont l'évidence est reconnue des médecins légistes. Dans le cas où quelqu'un de ces signes ferait défaut, l'appréciation bien comprise des autres signes de la mort suffirait pour en établir le diagnostic certain. L'état cadavérique est la dernière expression matérielle du corps, sa dernière maladie pour ainsi dire, et la science nous met à même aujourd'hui d'en établir le diagnostic précis par un ensemble de symptômes très nettement caractérisés.

Au surplus, si, dans quelques cas très rares et très exceptionnels, le diagnostic cadavérique pouvait rester douteux, l'homme de l'art n'aurait qu'à attendre que les lois physiques et chimiques prennent à leur tour possession du corps et que les parties molles s'affaissant déjà sous l'influence de la pesanteur, la putréfaction commence son œuvre de destruction progressive ; dès qu'elle commence, tout doute sur la mort, s'il a pu en rester jusqu'à son apparition, disparaît absolument. Elle inaugure, en effet, le commencement de la dissolution du corps, le moment où il cesse d'être cadavre pour devenir, selon l'énergique et mâle expression de Bossuet, ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue. — Toutefois, malgré son évidence incontestable comme signe ultime de la mort, elle ne peut être convenablement appréciée que par un homme de l'art ; car, au début, elle pourrait être confondue par le vulgaire avec la pourriture d'hôpital, la gangrène ou même une simple contusion un peu forte.

Les phénomènes de la décomposition cadavérique marchent de la périphérie au centre du corps, en commençant presque toujours vers la partie déclive de l'abdomen ; le moment de leur apparition varie singulièrement avec l'âge, le sexe, le tempérament du sujet, la nature de la maladie qui a provoqué la mort, le milieu dans lequel se trouve placé le corps. La température surtout a la plus

grande influence : la chaleur, la chaleur humide surtout l'accélère ; le froid sec la retarde quelquefois très longtemps ; le séjour dans l'eau produit un effet semblable, mais, en faisant contracter au corps une prédisposition à se décomposer très rapidement dès qu'il est remis en contact avec l'air atmosphérique. Ces causes diverses agissent très puissamment, puisque le moment où apparaissent les premiers signes de la décomposition cadavérique peuvent varier de quelques heures à plusieurs jours après la mort confirmée. On a des exemples de cadavres qui ne se sont décomposés, dans des cas rares il est vrai, qu'après huit et même quinze jours ; des corps pris dans des blocs de glace se sont conservés des années.

Mais les cas exceptionnels où une prévision scientifique bien naturelle aurait pu demander d'attendre la présence des premiers phénomènes de la décomposition cadavérique pour affirmer la réalité de la mort, ne se sont même pas présentés à l'observation, lorsque la vérification a été faite par un médecin avec les données acquises de la science ; nous en avons une double preuve des plus concluantes.

Les maisons mortuaires en Allemagne sont nées de la conviction que Hufeland avait fait partager à ses compatriotes que la décomposition cadavérique était le seul signe réel de la mort, et de l'impossibilité pour le plus grand nombre de garder le corps au domicile de la famille, en raison du temps quelquefois fort long qu'elle met à se manifester. Ces établissements funéraires ont une durée déjà ancienne ; la fondation de la maison mortuaire de Francfort-sur-le-Mein, la plus belle, la première créée, date de près de soixante-dix ans, et le chiffre des corps qui y ont été déposés pendant la durée de ce long espace de temps, ainsi que dans les autres maisons mortuaires d'Allemagne, dépasse soixante mille. Eh bien, aucune n'a donné asile à un seul cas de mort apparente ; preuve assez claire, ce semble, que le diagnostic des signes de la mort avait été établi avec une certitude suffisante. Le noble sentiment de respect pour la vie de ses semblables qui, sous le souffle chaleureux et puissant d'Hufeland, avait porté plusieurs municipalités d'Allemagne à ériger à grands frais ces tentes somptueuses pour la mort, n'est pas néanmoins resté stérile. Il y a d'abord à y louer cet immense respect de la vie et à y relever ce résultat important d'absence complète de cas de mort apparente, qui, en confirmant la certitude du diagnostic cadavérique, devient une éclatante réponse à ce défi trop longtemps porté à la science injustement accusée de ne pouvoir en assumer la certitude et la responsabilité.

A Paris où, depuis le commencement du siècle, l'administration municipale fait procéder à l'inhumation après le délai légal de vingt-

quatre heures et après que le médecin vérificateur a transmis au maire, qui l'a délégué à cet effet, le certificat du décès, le résultat est tout aussi démonstratif. Depuis 1839 jusqu'à aujourd'hui, en vingt-neuf ans, sur près d'un million de décès, il n'a été constaté aucun cas de retour à la vie après la visite du médecin vérificateur ; de plus, aucun de ces faits de mort violente qui avaient été quelquefois méconnus par le médecin vérificateur et qui avaient si péniblement ému l'opinion publique dans certains procès judiciaires, ne s'est plus représenté depuis que le service est contrôlé. L'administration a par là la preuve péremptoire que la vérification des décès est non-seulement faite d'une manière rigoureuse, mais avec des éléments scientifiques certains et de nature à donner à ses administrés une sécurité parfaite. Ainsi, les résultats de la vérification des décès à Paris, ceux des maisons mortuaires en Allemagne, se complètent mutuellement pour assurer au diagnostic cadavérique une démonstration presque mathématique, et nous fournir la preuve très claire et très concluante que lorsque la vérification des décès est faite avec soin et conscience par un homme de l'art suffisamment instruit et soumis à un contrôle efficace, la mort peut être affirmée avec certitude avant la manifestation des premiers phénomènes de décomposition cadavérique.

Cette heureuse certitude du diagnostic cadavérique nous délivre enfin de l'horrible cauchemar qui a si longtemps pesé sur les esprits et rend parfaitement inutile l'établissement des maisons mortuaires dont le discrédit est d'ailleurs complet en Allemagne, et auquel l'opinion publique et l'administration se sont toujours refusées en France, obéissant en cela à la pression d'un sentiment moral plus fort encore que celui de la sécurité et même de la peur, tout éveillé et violent parfois qu'il se soit montré à diverses époques. La pensée seule, en effet, d'attendre que ceux qui nous sont si intimement liés par les liens du sang ou par les attaches plus puissantes encore du cœur et de l'intelligence, soient arrivés à devenir non-seulement un danger quelquefois mortel pour nous, mais encore à nous laisser le souvenir d'une image aussi hideuse que repoussante, n'a jamais pu être accueillie qu'en frémissant, même par les esprits les plus rigoureusement scientifiques.

II

Les pratiques funéraires des différents peuples de l'antiquité n'étaient que l'expression des idées religieuses de l'époque et n'in-

diquaient aucune des précautions à prendre contre les inhumations prématurées; si le rituel des funérailles de quelques-uns d'entre eux présentait certaines dispositions pour prévenir l'enterrement avant décès, une étude impartiale et attentive des faits prouve clairement qu'elles n'étaient que le reflet de ces idées religieuses et qu'elles n'offraient aucune trace du sentiment des précautions à prendre contre l'incertitude des signes de la mort, dont la science a établi de nos jours seulement le véritable caractère de certitude. A Paris, l'administration municipale très-préoccupée, au contraire, de l'incertitude des signes de la mort, n'a pas voulu attendre les conclusions positives de la science à ce sujet, et, par un sentiment très juste et très clair de la situation, a préféré s'en rapporter au jugement de l'homme de l'art plutôt qu'à celui de l'officier de l'état civil, à qui cependant la loi ordonne en termes impératifs de se transporter en *personne* au domicile du décédé avant de délivrer le permis d'inhumer. Cette disposition de la loi vraiment inexécutable a été modifiée, en effet, dès le commencement de l'an IX, par un arrêté du préfet de la Seine qui, en dispensant les maires de ce soin, les a remplacés par des officiers de santé de leur choix, et en 1806, par des docteurs en médecine attachés aux bureaux de bienfaisance. Cette mesure a été adoptée dans toutes les villes de l'empire, où le service de la vérification des décès est établi et découle de la nature même des choses.

En confiant au médecin vérificateur des décès la délicate et grave mission de s'assurer de la réalité de la mort, de son caractère naturel ou provoqué et de l'identité du sujet soumis à son examen, l'administration n'a pas oublié d'utiliser ses lumières, en l'obligeant, dans l'intérêt de la science et de l'hygiène publique, à désigner clairement dans le certificat de déclaration du décès qu'il transmet au maire, pour que ce magistrat puisse délivrer le permis d'inhumer, les noms et prénoms du décédé; le sexe, l'état de mariage, l'âge, la profession; la date du décès, mois, jour et heure; le quartier, la rue, le numéro du domicile, l'étage et l'exposition du logement; la nature de la maladie, et (s'il y a lieu) les motifs qui peuvent occasionner l'ouverture du cadavre, les causes antécédentes et les complications survenues; la durée de la maladie, les noms des personnes (ayant titre ou non) qui ont fourni les médicaments.

Ces certificats de décès signés du médecin vérificateur et renfermant toutes ces minutieuses et fort utiles indications sont envoyés tous les mois par chaque maire des vingt arrondissements de Paris à la préfecture de la Seine, et fournissent les éléments de la meilleure statistique des causes de décès que permette l'état actuel de la science. Dès leur arrivée, ces bulletins sont réunis et coordonnés

avec un soin et un ordre parfaits, et les résultats consignés dans le bulletin de statistique municipale qui paraît tous les mois depuis quatre ans par les ordres du préfet de la Seine. Pour que ce bulletin statistique puisse acquérir une valeur scientifique complète, il serait de toute nécessité que les investigations déjà si laborieuses du médecin vérificateur fussent aidées justement par l'indication précise de la cause de la mort, qui devrait être énoncée dans un bulletin cacheté que chaque médecin traitant devrait envoyer au maire. Ce dernier l'enverrait cacheté, avec l'ordre de visiter, au médecin vérificateur qui seul en prendrait connaissance, ainsi que de toutes les circonstances qui ont présidé au décès. Les légitimes délicatesses professionnelles qui ont fait repousser jusqu'ici une mesure aussi simple qu'utile par l'Académie de médecine sollicitée, à diverses reprises, par le ministre de l'agriculture, d'aider l'administration municipale dans l'exécution d'une formalité importante dont la science médicale aurait la première tant à profiter, pourront arriver sans doute à se concilier avec les exigences d'un intérêt scientifique aussi considérable.

Cette mesure serait d'autant mieux justifiée, que dans beaucoup de villes, même très considérables, l'importance en est à peine soupçonnée, et que le certificat du médecin vérificateur ne porte d'autre mention que celle de mort naturelle, ce qui peut bien satisfaire aux prescriptions du code civil, mais fort peu à celles de la science. Cela est infiniment regrettable, surtout pour les villes qui, placées sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée, sont, par leur situation géographique, les sentinelles avancées, mais désarmées malheureusement, qui ont livré passage, à plusieurs reprises, à la peste, à la fièvre jaune et au choléra, fléaux redoutables qui se sont ensuite propagés à l'intérieur. Si on en juge par ce qui se passait à Marseille, il y a encore peu de temps, on aura la preuve de la nécessité urgente de modifier un semblable état de choses.

Le 7 mai 1866, M. le docteur Grimaud de Caux communiquait à l'Académie des sciences un mémoire intitulé : *Propagation du choléra dans la ville de Marseille après l'arrivée des pèlerins arabes en juin* 1865 ; le docteur avait pour but d'établir d'une manière sûre et pratique la marche du choléra, pour arriver à le prévenir et indiquer un traitement rationnel. Après avoir pris ses renseignements de toutes mains, il ne négligea pas de s'adresser à l'autorité municipale, qui mit le plus aimable empressement à lui offrir ce qu'elle avait : « J'allai à la mairie, dit M. Grimaud, dépouiller les registres du mois de juin ; il était nécessaire de relever les décès sur les bulletins mêmes. Je me vis en présence de 758 chiffons de papiers de grandeur et d'écritures diverses à déchiffrer ou à compul-

ser; je cherchais des cas de mort par le choléra, et naturellement je portais mon attention sur les causes de mort de chaque sujet. Or, dans le plus grand nombre des bulletins où cette cause était mentionnée, je ne trouvais que des cas dits de *mort naturelle*. A Marseille, il n'y a que les morts violentes et provoquées qui soient spécifiées. »

Pour assurer la prescription de la loi qui ordonne que l'inhumation n'ait lieu qu'après le délai de vingt-quatre heures, et empêcher que ce délai ne soit abrégé de plusieurs heures par suite de fausses déclarations, comme cela avait lieu trop souvent, un arrêté du préfet de la Seine porte que le délai de vingt-quatre heures ne comptera qu'à partir du moment de la déclaration du décès à la mairie faite par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée (art. 78 du code civil). Tant que le délai de vingt-quatre heures n'est pas expiré, en effet, l'ordre public, l'intérêt de l'humanité et celui des familles exigent que la mort ne soit pas considérée comme réelle et reste simplement présumée. Non-seulement l'ensevelissement du corps, la mise en bière, l'embaumement, l'autopsie, quand elle est requise ou désirée, ne peuvent avoir lieu, mais on doit encore éviter avec soin de couvrir ou envelopper le visage, de le transporter d'un lit dans un autre, de l'exposer à un air trop froid, et, en un mot, toutes les opérations de nature à empêcher le retour à la vie, si, par hasard, la mort n'était qu'apparente. L'état de décomposition des corps, dont le médecin vérificateur est seul juge, demande une inhumation avant le délai légal.

Toutes ces mesures remplies d'une prévoyance et d'une sollicitude admirables étaient certainement de nature à calmer les alarmes de l'opinion publique et ont, en effet, rempli ce but pendant un temps assez long. Mais bientôt, des faits nombreux parvenus aux yeux vigilants de l'administration lui donnèrent la preuve que les sages prescriptions si nettement indiquées par elle n'étaient pas toujours fidèlement suivies. Des faits judiciaires tristement significatifs avaient, à ce sujet, non-seulement ému l'opinion publique, dont les alarmes et les doléances s'étaient vivement exprimées dans des pétitions adressées à la Chambre des députés, mais donné aussi la conviction qu'il y avait urgence à chercher des garanties nouvelles plus efficaces. Un examen renouvelé et très approfondi de la question, tout en maintenant l'administration dans la pensée bien réfléchie de conserver l'ensemble des mesures déjà prises dans l'organisation du service de la vérification des décès, lui démontra en même temps la nécessité d'y ajouter le seul rouage qui lui manquait : un contrôle actif et vigilant, qui, sans gêner la marche d'un service que

rien ne doit retarder, sans causer d'ennui ou de froissement aux familles, dont les sentiments de légitime douleur et de susceptibilité parfois ombrageuse doivent être doucement respectés; sans déplacer ni affecter aucune des responsabilités créées, tout prêt, au contraire, à prêter un concours dévoué par des avertissements salutaires de nature à prévenir une erreur irréparable, fut pour les maires un auxiliaire important, et pour les médecins vérificateurs eux-mêmes l'expression d'une sollicitude délicate et un aide souvent précieux.

Je ne crois pas inutile de rappeler les faits portés à la connaissance du conseil municipal, pour le fixer sur la légitimité et l'opportunité d'une semblable mesure, par le savant et si regretté docteur Orfila, un des doyens le plus sympathique qu'ait eu la Faculté de médecine de Paris. Ces faits précisent la question à tous les points de vue d'une manière parfaite, et méritent par là d'être mis sous les yeux du lecteur, qui pourra ainsi mieux apprécier toute l'importance de la question.

Je résume, dit Orfila, cette nécessité en deux mots : on peut être enterré vivant ; on peut être inhumé après avoir péri par le fer ou le poison, sans que le vérificateur ait soupçonné que la mort a été violente. Enfin, dans certains cas de mort subite, l'ignorance ou la malveillance peut attribuer au crime ce qui est l'effet d'une cause toute naturelle, et souvent alors, le médecin chargé de vérifier le décès délivre le permis d'inhumer sans avoir provoqué l'ouverture du corps, qui aurait pu seule mettre la vérité dans tout son jour.

J'ai dit qu'on pouvait être enterré vivant. Sans parler des observations nombreuses rapportées par Lancisi, Zacchias, etc., sans rappeler l'histoire de François de Civille, qui se qualifiait dans ses actes de trois fois mort, trois fois enterré, trois fois ressuscité par la grâce de Dieu, et du célèbre Winslow, que l'on ensevelit deux fois, je me bornerai à un fait récent qui s'est presque passé sous mes yeux à la fin d'octobre 1837 : M. Deschamps, habitant de la Guillotière, à Lyon, mourut à la suite d'une courte indisposition. Ses obsèques furent commandées pour le lendemain. Ce jour-là, de bonne heure, arrivent devant la maison du défunt prêtres et bedeaux, inspecteurs du convoi et porteurs. Au moment fatal où l'on allait clouer sur la face du mort la planche de sapin qui ferme la bière, quels ne furent pas l'étonnement et l'effroi de tous les assistants en voyant le corps se lever dans son suaire, se mettre sur son séant et demander à manger. Tout le monde allait fuir épouvanté, lorsqu'on reconnut que ce n'était point un fantôme, mais bien M. Deschamps lui-même, qui revenait très-heureusement d'un sommeil léthargique que l'on avait pris pour la mort. On lui prodigua de suite tous les soins nécessaires, et bientôt son état n'inspira plus aucune inquiétude. Lors de son réveil, il affirma que, dans son état léthargique, il entendait tout ce qui se disait ou se passait

autour de lui, sans pouvoir faire un mouvement ni exprimer ses sensations ; supplice horrible qu'il faut avoir éprouvé pour le comprendre. Il est fort heureux pour M. Deschamps que l'inhumation, qui devait avoir lieu la veille, ait été différée au lendemain, au moment où l'accès léthargique allait finir, autrement il eût été enterré vivant, et serait mort quelques heures après son réveil, en proie aux tourments de la faim et de l'asphyxie.

Je vais prouver maintenant que l'on peut être inhumé après avoir péri par le fer ou le poison, sans que le vérificateur ait soupçonné que la mort a été violente. Nous nous rappelons tous la mort de Boursier, en 1823 ; cet épicier de la rue de la Paix mourut empoisonné par l'arsenic; l'enterrement eut lieu après vérification du décès, car ce ne fut qu'au bout d'un mois que je fus requis pour constater l'empoisonnement. Quelque avancée que fut la putréfaction d'un homme éminemment replet, je parvins sans peine à dévoiler le crime.

La dame veuve Danzelle, rue Beauregard, n° 16, est trouvée morte dans son lit le 1er janvier 1826. Le certificat de décès est délivré aux parents afin de procéder à l'inhumation. Dans ce certificat, remis à M. le commissaire de police Courteil, le médecin déclare que la mort est constante, et que le décès paraît avoir été causé par une commotion du cerveau avec hémorrhagie. Cette dame, ajoute-t-il, était seule chez elle, et a été trouvée morte dans sa chambre, où elle paraît être tombée.

L'autorité municipale fit ajourner l'inhumation, requit un nouvel examen du cadavre en présence du commissaire de police, assisté de deux docteurs en médecine ; et il résulta de cet examen que Mme Danzelle avait succombé sous les coups d'un assassin ; elle portait au cou cinq plaies récentes faites avec un instrument tranchant, et l'une des artères carotides était ouverte.

Au mois de juillet 1836, un enfant de la dame Revel, rue de Seine-Saint-Germain, mourut presque subitement. L'autorité, informée que cet enfant avait été en butte à de mauvais traitements de la part dn ses parents, ordonna une enquête et une expertise médico-légale. L'ouverture du cadavre démontra que les bruits répandus sur la conduite barbare de la dame Revel, sa mère, n'étaient que trop fondés. M. le docteur Ollivier, d'Angers, nommé par M. le procureur du roi, constata à la surface du corps de cet enfant vingt-sept contusions récentes, plus ou moins étendues, sur le tronc et les membres, et une fracture de cinq pouces environ qui brisait presque complétement les os du crâne.

La mort de ce pauvre enfant, qui était âgé de trois ans, trois mois, réveilla les soupçons qui s'étaient élevés à l'occasion de son frère, âgé de huit ans, décédé le 27 février précédent. L'exhumation du cadavre fut faite le 1er août, et M. le docteur Ollivier, d'Angers, auquel ce second examen fut confié, constata, nonobstant le temps écoulé depuis la mort, des traces de nombreuses contusions sur le tronc et les membres, et une plaie au-dessus de l'oreille droite, avec fracture et disjonction des os du crâne.

Et pourtant, dans l'un comme dans l'autre cas, l'inhumation s'était accomplie sans observations.

Justifions actuellement notre dernière observation, savoir : que l'on attribue quelquefois au crime des morts subites produites par des causes naturelles.

Mlle Hullin, renommée comme danseuse de l'Opéra, meurt après quelques jours de souffrances horribles dans le ventre; on l'enterre sans que le vérificateur s'enquière suffisamment des causes de la mort. Bientôt après des soupçons d'empoisonnement s'élèvent, on cherche des prévenus. On en arrête, et je suis mandé. Le cadavre est exhumé une semaine après sa mort, et je découvre que celle-ci est tout simplement le résultat d'un étranglement, avec gangrène, des intestins ; lésions bien connues et qui excluent toute idée d'empoisonnement..

Duvoir, le bandagiste, meurt presque subitement l'an dernier. La rumeur publique ne tarde pas à accuser un individu d'avoir empoisonné cet homme; on m'appelle, et je reconnais qu'il a été foudroyé par une attaque d'apoplexie.

Je ne terminerai pas cette première partie de mon rapport, messieurs sans vous dire mon opinion sur les faits qu'elle comprend. Je ne pense pas qu'il arrive souvent à Paris que l'on enterre des vivants; tout en admettant que cela peut bien avoir lieu; mais, je suis convaincu que plus d'une fois la terre a couvert et continuera à couvrir des crimes, sans que personne se soit avisé de les soupçonner, pas même les vérificateurs des décès; peut-être vous en rapporterez-vous, à cet égard, à l'expérience que j'ai dû acquérir par suite de la direction que j'ai donnée à mes travaux, et accorderez-vous à mes paroles la confiance qu'elles méritent.

Le contrôle de la vérification des décès a été assuré, en 1839, par la création d'un comité d'inspection, dont la partie active fut confiée à quatre médecins inspecteurs ayant pour fonctions d'effectuer un certain nombre de visites spontanées au domicile des décédés, dans le but de s'assurer que la vérification est faite selon les données acquises de la science, l'esprit de la loi et des prescriptions administratives formulées, d'ailleurs, avec une précision et une clarté qui ne peuvent laisser prise au moindre doute sur la manière dont elles doivent être appliquées. L'administration a pu, par ce moyen, acquérir la preuve que les mesures pratiques, dont une expérience déjà longue lui avait démontré l'utilité, seraient fidèlement suivies, et donner à la société alarmée toutes les garanties qu'elle lui doit.

En demandant au conseil municipal les fonds nécessaires pour assurer ce nouveau service, le digne magistrat qui dirigeait alors la préfecture de la Seine, M. le comte de Rambuteau, avait le sentiment éclairé et presque ému de l'opportunité de la mesure qu'il lui

proposait, et l'exprimait avec une simplicité touchante, par les paroles suivantes, qui terminaient son rapport : « En vous faisant cette demande, messieurs, j'ai la confiance que j'acquitte un devoir du premier ordre, et que je réponds à vos vœux en procurant au service de la vérification des décès l'unique et la plus efficace amélioration qu'il puisse recevoir. Si nous embellissons par des monuments la demeure de l'homme vivant, si nous lui donnons des écoles, des temples pour son éducation et ses besoins religieux, du pain quand il en manque, un asile dans nos hôpitaux quand il souffre ; en un mot, si nous ne négligeons rien pour augmenter son bien-être ou soulager ses maux quand il habite encore parmi nous, nous ne reculerons pas devant un léger sacrifice pour qu'il emporte, en nous quittant, la certitude que le dernier service qu'il attend de nous lui sera rendu avec la fidélité, le scrupule que la loi lui promet et qu'elle nous commande. »

Les améliorations que le contrôle a indiquées ont été successivement introduites dans le service de la vérification avec un soin minutieux et persévérant. Le magistrat éminent qui dirige aujourd'hui la préfecture de la Seine avec une si remarquable activité, a témoigné le vif intérêt qu'il porte à la bonne et sévère exécution de cet important service, en lui donnant les développements réclamés par l'immense accroissement de Paris. Depuis 1860, année de l'annexion de la banlieue suburbaine, un médecin vérificateur des décès est attaché à chacun des quatre-vingts quartiers de la ville, et le contrôle, primitivement confié à quatre médecins inspecteurs pour les douze arrondissements de l'ancien Paris, a été successivement porté à dix pour les vingt arrondissements actuels.

Il y a là un ensemble de mesures des mieux conçues, et bien fait, ce semble, pour nous rassurer sur le dernier acte de notre existence, qui a le don de nous tourmenter si vivement. Au point de vue de l'humanité et de l'application égale pour tous de la loi, il y aurait à exprimer le vœu qu'elles soient étendues à toutes les communes en France, en modifiant dans une certaine mesure celles qui seraient inapplicables dans les petites villes et les campagnes. C'est, qu'en effet, si la vérification des décès est bien faite à Paris, elle l'est assez imparfaitement dans un grand nombre de petites villes, et pas du tout dans les campagnes, où les morts ne sont presque jamais visités par un médecin, ni par le maire, qui, sentant très-bien l'inutilité de sa visite, ne pense même pas qu'il viole de la manière la plus grave la loi qu'il est chargé d'appliquer. La cloche seule du village avertit les habitants que la mort vient de frapper un des leurs, et, si la mort n'est qu'apparente, le malheureux descend vivant dans la tombe, sans que personne y pense ! Si des hé-

ritiers ont hâté une fin prochaine, trop lente à venir au gré de leur avidité, si un assassin ou un empoisonneur ont adroitement tranché les jours de la victime, le crime reste impuni, la justice n'en sait rien! Des faits judiciaires nombreux ont jeté de tristes clartés sur cette douloureuse situation, et la législation des décès attend encore son application dans les campagnes! Le fait a de quoi étonner, car le respect de la vie est un des traits les plus saillants de notre époque, sa meilleure conquête morale marquant hautement sa place au-dessus de ses belles et merveilleuses conquêtes sur la matière, et la vive sollicitude avec laquelle, depuis le commencement du siècle, les magistrats qui ont eu l'honneur d'administrer la ville de Paris ont veillé sur la couche mortuaire du pauvre comme du riche, en est l'expression la mieux sentie comme la plus éclairée.

Docteur Louis de Séré.

LA

LANGUE ITALIENNE

SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR

Sulla lingua italiana, scritti vari di Alessandro Manzoni. Milano, 1868. — *La lingua italiana c'è stata, c'è, e si muove, prelezione di Pietro Fanfani.* Faenza, 1868. — *Sul vivente linguaggio della Toscana, lettere di Giambattista Giuliani.* Firenze, 1865. — *Perchè la letteratura italiana non sia popolare in Italia, lettere critiche di Ruggiero Bonghi.* Milano, 1856.

Le roman des *Promessi Sposi* avait paru dans l'été de 1827 ; un succès sans nuage l'avait accueilli dès le premier jour. On ne comprend pas bien ce qui a conduit alors le comte Alessandro Manzoni à ne plus vouloir écrire. Il est entré dans la retraite ; il a vécu paisiblement dans sa belle Lombardie, à l'ombre de sa vigne et de son figuier. On n'avait pas entendu annoncer sa mort, mais il faisait si peu de bruit que chacun le croyait enterré depuis longtemps, et sa rentrée en scène a été comme un réveil d'Epiménide.

Sagesse, amour, folie ou nonchalance,

ce long *far niente* est tout italien ; ce n'est pas Victor Hugo qui eût

eu l'idée de garder un silence de quarante ans. Si Manzoni ne faisait plus parler de lui, il n'avait perdu pourtant ni la vie ni la voix. Au printemps de l'année dernière, les journaux de la Péninsule ont publié coup sur coup quatre articles signés de son nom illustre. Il avait voulu dire son mot sur une question qui est à l'ordre du jour dans le jeune royaume : la langue italienne, son état présent et son avenir, ce qui lui manque et ce qu'on peut faire pour elle. Manzoni revenait ainsi à un sujet qui l'occupait déjà sous le premier empire, et dont il s'entretenait avec Fauriel dans ces conversations que M. Sainte-Beuve a racontées autrefois.

Le ministre de l'instruction publique avait obtenu de Manzoni qu'il se réunirait à deux de ses amis pour former une commission chargée d'étudier les moyens de répandre dans le peuple la connaissance et l'usage de la pure langue italienne. Le rapport de cette commission, rédigé par Manzoni, — deux lettres à MM. Carena et Bonghi, qui sont un plaidoyer en faveur du dialecte florentin, — une autre lettre à M. Bonghi sur une question incidente qui a trait au livre de Dante : *De vulgari eloquio* ; voilà les morceaux qui viennent de paraître réunis en une brochure. Les questions débattues sont pleines d'intérêt : il s'agit de l'histoire et des destinées d'une des langues les plus belles du monde. Quant aux idées que Manzoni expose, elles paraissent très sensées et très fines ; j'essayerai de les développer dans les pages qui suivent, et d'indiquer les considérations qui les appuient. Les vues de Manzoni n'ont pas manqué de rencontrer des contradicteurs. Les Italiens se sont toujours disputés et passionnés pour leur langue plus qu'on ne fait ailleurs pour un pareil objet ; *Tange montes et fumigabunt.* Une polémique très vive s'est allumée ; MM. Buoncompagni, Bonghi, Tigri, Lambruschini, Tommaseo, Fanfani, d'autres encore, sont entrés dans le débat, et beaucoup de poussière a été soulevée. Manzoni combat ses adversaires dans une discussion agile et précise, où il montre un esprit charmant, non pas cet esprit qui mousse et pétille comme un verre de vin de Champagne, mais celui qui luit et brille comme un ruisseau courant sous le soleil.

Il y a dans une de ces lettres un beau mot, calme et tendre. Manzoni se souvient de ses quatre-vingt-cinq ans : « Aimez-moi, dit-il à M. Bonghi, *fin che c'è tempo*, pendant qu'il en est temps ! » Noble vieillard, puissent les mains divines qui ferment nos yeux mortels laisser briller ton regard pendant des années encore !

I

Dans ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, quand Montesquieu vient à parler de Caligula, Néron, Domitien : « C'est ici, dit-il, qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage ; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il ? A assouvir le bonheur de cinq ou six monstres. » Ce passage est souvent cité, parce qu'il est très éloquent, mais toujours il m'a semblé faux, et certainement il est plus spécieux que juste. Si jamais un travail séculaire a porté tout son fruit, n'est-ce pas celui des générations qui ont consacré leur vie à la grandeur romaine? Il importe peu que l'Empire ait eu quelques mauvais princes ; les conséquences de leurs méfaits ont depuis longtemps disparu. Mais la profonde empreinte laissée par le génie de Rome sur tant de vastes contrées subsiste toujours : c'est à César et à ses légions que nous devons de parler le français plutôt qu'une langue celtique ou germanique. Et pour les mœurs, les lois, la religion, quelles vastes et profondes répercussions, quelles lointaines conséquences historiques la domination des Romains n'a-t-elle pas eues ! En un mot, la moitié de l'Europe est latine ; si laborieux qu'ait été l'enfantement de la puissance romaine, le résultat est plus grand que n'a été l'effort.

La langue latine, c'est-à-dire la langue de la ville de Rome, implantée par la conquête dans tout l'Occident, perdit après quelques siècles l'appui que lui prêtait l'administration impériale. Le parler du peuple, maîtrisé autrefois par une main assez forte pour étouffer les idiomes indigènes et y substituer la langue de la cité-reine, échappa à cette tutelle et fut livré à lui-même. Mais les langues, tout en subissant au plus haut degré l'influence des faits historiques, n'en sont pas moins un phénomène naturel, et le principe *Natura non facit saltum* a pour elles aussi toute sa force. Le parler populaire ne se comporta pas comme un écolier mal appris qui mène une folle conduite quand le maître est sorti de la classe. L'individualité des différentes langues romanes ne se développa qu'avec lenteur et par degrés. Dans les pays où l'invasion barbare ne submergea pas, comme aux bords du Rhin, l'ancienne population, la

langue resta latine de fond, en prenant à sa surface des teintes variées. Celles-ci, en s'accusant et en s'épaississant de plus en plus, sont devenues les différences qui séparent aujourd'hui l'italien, le français, l'espagnol, ces langues-sœurs :

. . . . Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.

La formation des langues romanes a ses côtés obscurs, comme toutes les origines anciennes. Si les chroniqueurs du IXe siècle avaient su prévoir avec quel intérêt, mille ans après eux, on discuterait chaque lettre des fameux *Serments* de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, il se seraient fait, sans doute, un plaisir de nous donner, — ce qui leur eût été si facile, — quelques autres spécimens du langage qu'ils entendaient parler autour d'eux. Ils étaient à cent lieues de penser à cela ; et le hasard, de qui on eût pu attendre quelque faveur, ne nous a pas bien servis. En définitive, les documents font à peu près complétement défaut, et la période embryonnaire du développement des filles du latin demeure couverte d'un voile. Mais elle n'est pas cachée dans le mystère où se sont retirés les premiers jours du langage lui-même ; elle a eu lieu à une époque pleinement historique ; et la philologie, en cherchant à se rendre compte de ce phénomène, a réussi à tracer au moins les grandes lignes qui en dessinent la marche.

C'est une chose curieuse et souvent remarquée, que cette moisissure qui s'attache au langage d'une société fermée, d'un cercle d'individus qui passent leurs journées ensemble, d'un camp de recrues, d'une bande d'écoliers en voyage. Des mots nouveaux surgissent, des expressions inventées prennent cours, telle allusion à un fait particulier se répète indéfiniment. Il y a toujours ainsi comme une *panspermie* linguistique ; des germes sont répandus dans l'atmosphère du langage, et ils éclosent quand ils viennent à rencontrer un milieu favorable ; ils seraient balayés au grand air, ils fructifient dans un espace clos. Ce qui se produit ainsi à doses microscopiques au bout de quelques semaines, disparaît bien vite quand le cercle se rompt et que chacun rentre au milieu de la grande société. Mais quand un certain nombre de familles, quand une population tout entière, dans un canton, dans un coin de pays, vit à part, sans communication avec le dehors, pendant des années, pendant des vies entières, pendant des générations et des siècles, on a la condition nécessaire et suffisante d'une *spécification* de la langue, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la formation d'une variété nouvelle, d'un

dialecte. Les expressions locales s'accumulent et s'enracinent; les particularités de prononciation s'accentuent; la langue primitive subit un lent travail de métamorphose, et disparaît peu à peu sous la rouille, comme une épée laissée dans l'herbe.

L'idiome valaque, ce rejeton lointain de la souche latine, perdu à l'Orient, et complétement détaché des autres membres de la famille des langues romanes, offre l'exemple extrême de cet isolement séculaire qui aboutit à la constitution d'un dialecte particulier. Mais, dans les conditions sociales où vécut l'Occident après la chute de l'empire, l'insécurité générale, les voyages difficiles, les écoles fermées, il y avait assez déjà pour annuler les influences qui nivellent la langue, et laisser un libre jeu à tous les écarts. Une autre cause agissait dans le même sens. En même temps que la langue parlée s'altérait à la surface, elle était soumise à une transformation viscérale; de synthétique elle devenait analytique. Les cas divers de la déclinaison sortaient de l'usage, les formes compliquées de la conjugaison étaient abandonnées, les procédés délicats de la grammaire s'écaillaient et tombaient. Cette *mue* de la langue, que le parler de chaque ancienne province romaine subissait de son côté et pour sa part, venait élargir et accélérer leurs différences. Dans les trente ou quarante générations qui séparent le IIIe siècle, où le latin était seul en usage, du XIIIe, où les langues romanes furent en pleine floraison, — dans les trois ou quatre cents lieues qui séparaient les frontières extrêmes jusqu'où ces langues étendaient leur empire, — il faut admettre que toujours, de père en fils, d'un village au village voisin, on parlait à peu près de même; tous les anneaux de la chaîne se touchaient, toutes les nuances se fondaient dans ce vaste tapis de langues étalé de la Belgique aux Calabres; mais les différences, à peine sensibles de près, étaient notables à distance. Quand on se décida enfin à commencer d'écrire dans ces parlers vulgaires et longtemps négligés, il se trouva que l'Italie avait quatorze dialectes; la France et l'Espagne n'en avaient pas moins peut-être.

D'où est revenue l'unité? ou, pour mieux dire, d'où sont venues les unités? car il y a eu plusieurs centres de reconstitution, et l'héritage de la langue des Césars, une fois divisé, n'a plus été réuni en un bloc. La France ici a été plus heureuse que l'Italie.

Dans une brochure récente[1], M. Gaston Paris a très bien résumé le développement historique et la marche progressive de la langue française; il a montré un des dialectes de la langue d'oïl, le dialecte

[1] *Grammaire historique de la langue française*, leçon d'ouverture d'un cours professé à la Sorbonne. Paris, 1868.

de Paris et de la contrée environnante, s'étendant peu à peu sur tout le territoire, par suite de la domination politique de la race capétienne : « Les mêmes causes qui firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le français hors de ses limites originaires ; mais au commencement ce n'est, il faut le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl... A partir du XIIe siècle, cette prédominance du dialecte de l'Ile-de-France sur les autres devient de plus en plus sensible ; à la fin du moyen âge, il les a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature. Langue officielle du royaume, langue de la justice à partir du XVIe siècle, et depuis le XVIIe siècle langue aussi de la littérature scientifique, le français, adopté par tous les habitants de notre pays qui ont quelque instruction, a réduit les dialectes, jadis ses rivaux, à l'état de simples patois, qu'on se croit en droit de mépriser et qu'on s'efforce de faire disparaître. » Ces derniers mots résument la question que la France a tranchée, qui se pose aujourd'hui en Italie, et à laquelle Manzoni voudrait donner la solution qui a réussi chez nous.

La troisième race royale a fait pour le français ce que le Sénat avait fait pour le latin : la langue de deux villes, Rome et Paris, siéges d'administrations centralisées, est devenue la langue de vastes contrées. Ce mouvement, qui a commencé depuis tant de siècles, continue encore aujourd'hui dans nos campagnes. Les patois s'e vont ; la renaissance littéraire qui en a éclairé quelques-uns à leur déclin n'empêchera pas leur anéantissement. Quelques amateurs mettent dans leurs bibliothèques les ouvrages de Jasmin et de Mistral ; mais la vanité, le point d'honneur, l'intérêt aussi, les avantages évidents que procure la connaissance de la langue officielle[1], tout engage les paysans à délaisser leur patois. Conscrits, ils l'oublient à l'armée ; l'instruction primaire, chaque année répandue davantage, en éloigne les jeunes générations.

Il y a des cas où les langues meurent et ne se rendent pas. Elles succombent tout d'une pièce, sans s'être laissé pénétrer. Quand l'idiome celtique de la presqu'île de Cornouailles, chassé de village en village, serré et poursuivi par l'usage envahissant de l'anglais, vint à défaillir, il y eut un jour où il n'était plus possédé que par une seule personne, une vieille femme, qui finit naturellement par mourir ; avec elle, la langue cornique cessa d'exister. Mais les patois de France ne se défendent pas ainsi à outrance ; ils se sentent

[1] Dans un sens inverse, on a finement observé que les domestiques qui viennent de la campagne servir à la ville voisine, aiment à conserver entre elles l'usage de leur patois, pour se parler sans être comprises de leurs maîtres.

après tout de la même famille que le français classique ; ils savent se rapprocher de lui, lui emprunter des mots qui remplacent peu à peu leurs locutions paysannes ; ils se décolorent, ils perdent leurs arêtes ; un moment vient, et pour les villes de province il est arrivé déjà, où le patois ne subsiste plus que par un certain nombre d'expressions locales, qui forment comme une croûte légère surnageant à la surface de la langue ; on continue à les employer provisoirement, et elles s'en vont une à une. L'avenir est au *Dictionnaire de l'Académie.*

Les choses se sont passées autrement en Italie. Le dialecte florentin, à qui revenait le rôle que le dialecte parisien a rempli en France, ne s'est pas avancé comme lui par une marche séculaire, en se propageant à l'entour de ses frontières primitives. Tandis que les circonstances politiques, dit Manzoni [1], avaient placé Paris comme sur une hauteur, d'où la langue descendait par une pente naturelle, s'infiltrait par mille canaux et se répandait sur tout le pays, un courant pareil ne s'est jamais établi en Italie. Les différents dialectes, cantonnés chacun dans un district, sont toujours en pleine vigueur. A présent encore, dans l'Italie une, la langue de la conversation est multiple ; chaque province a la sienne, avec des nuances qui varient suivant les localités, et les personnes de toutes les classes emploient le patois local pour s'entretenir de ces mille riens qui font notre vie de tous les jours.

Maintenant que les Italiens ont abattu leurs gouvernements locaux pour ne plus former qu'un seul peuple, ils voudraient aussi introduire chez eux l'unité de langage à la place de la multiplicité des dialectes provinciaux. Dans ses articles *Sulla lingua italiana*, Manzoni ne plaide pas la convenance de remplacer la variété des dialectes par une langue qui soit partout la même ; il reconnaît que tout le monde autour de lui est d'accord à cet égard ; sans exception, les Italiens désirent, *pour des raisons plus que bonnes*, une langue qui leur soit commune à tous. Ce point admis sans discussion, tout son effort tend à prouver 1° que cette langue une doit être autre chose que ce qu'on appelle aujourd'hui *la langue commune*, qui est comprise de toutes les personnes cultivées d'Italie ;

[1] La langue française a-t-elle fait autant de progrès que Manzoni l'assure à ses compatriotes? Les personnes qui connaissent la province jugeront peut-être qu'il faut rabattre de ses assertions. M. de Pontmartin a écrit quelque part : « *En réalité on parle le provençal dans le Midi*, mais on ne lit et on n'écrit que le français ; c'est en français que se rédigent les transactions d'affaires ; c'est le français que l'on enseigne dans les écoles primaires des villages les plus arriérés ; c'est en français que prêchent les curés des plus agrestes paroisses. » — Cet état de choses est-il si différent de ce qu'on voit en Italie?

2° qu'elle doit être le dialecte florentin, tel qu'il est aujourd'hui parlé dans la ville de Florence.

Mais tous les livres italiens, objectera-t-on aussitôt, ne sont-ils pas écrits dans une même langue, qui n'est pas précisément le dialecte de Florence? C'est à l'école des grands écrivains qu'on apprend à parler correctement. On la trouve dans les chefs-d'œuvre de la littérature, cette langue pure et parfaite dont on entend partout un écho, et qu'on ne sait sur quelles lèvres saisir, *qui parfume chaque cité et n'a de lit nulle part*, disait Dante : « *Quod in qualibet redolet civitate, nec cubat in ulla.* » — Admettons un instant qu'une société agitée et mobile, qui vit et qui marche, et qui est entraînée dans le courant de la civilisation moderne, puisse se contenter d'une langue fixée et déjà vieillie. De quelle langue s'agit-il? Vous ne devez employer que celle du XIV° siècle, si vous en croyez tel puriste, qui vantera la largeur de ses idées, parce que les purs des purs veulent qu'on se restreigne à la langue de trois auteurs seulement. Ceux-ci avouent que la langue du XVI° siècle, celle de Machiavel et de l'Arioste, est bonne encore; ceux-là sont prêts à vous apprendre que Manzoni et Pellico ont écrit dans une langue gâtée, avec un style plus français qu'italien. En face d'eux, à l'autre extrême, un révolutionnaire crie que tout cela n'est que pédanterie, et que toute expression, toute phrase est bonne si vous la comprenez en l'écrivant, dût celui qui la lira se casser la tête à en chercher le sens. — « L'Académie de la Crusca a recueilli dans son Dictionnaire toute la fleur de la langue : ne sortez pas du cercle qu'elle a tracé! » vous diront ses partisans; et leurs adversaires, répétant les critiques de Monti, répondent qu'il y a bien des corrections et des additions à faire au Vocabulaire de la Crusca pour rendre à ce vénérable code du langage l'autorité qu'il a perdue auprès des esprits émancipés. Une littérature originale, vivante, ne peut pas se composer de centons d'anciens auteurs; il faut du nouveau; il faut aussi des barrières, parce que le nouveau est souvent mauvais; mais il n'y a pas de tribunal qui puisse vider les questions, pas d'autorité souveraine à qui on en puisse appeler, et les gens de lettres italiens sont comme les Hébreux avant Saül : « En ce temps-là, dit le livre des *Juges*, il n'y avait point de roi en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. »

Aussi les écrivains se partagent en groupes, et tous ces groupes se considèrent en ennemis. Chacun, dit M. Bonghi, a son auteur favori, et la dévotion avec laquelle il en parle n'a d'égale que la colère concentrée avec laquelle il conspue l'idole d'un autre. Les amis des lettres ne parlent les uns des autres qu'avec des réticences farouches, des irritations contenues, des éclats terribles, avec la

ferme conviction que les idées littéraires d'autrui sont incompatibles avec le bon ordre du monde. *Matto insolente*! insolent fou, dit-on à celui qui n'est pas à genoux devant une page qu'on admire. Avec tout cela, la littérature italienne n'est pas populaire en Italie. On y aime mieux les livres étrangers, les livres français surtout.

Vienne un écrivain de talent, il saura bien se tirer d'affaire, et il reconnaîtra que dans la langue italienne, telle qu'elle est, il possède un admirable instrument. « J'ai dessiné, disait Gœthe, j'ai gravé sur cuivre, j'ai peint à l'huile, j'ai pétri l'argile, et toujours sans succès; il n'y a qu'une seule chose où je sois passé maître : c'est l'art d'écrire en allemand. Malheureux que je suis! la seule matière que je sache travailler, c'est la plus ingrate. » Les Allemands ont pardonné à leur grand poète ce blasphème contre leur langue nationale; les Italiens n'en pardonneraient un semblable à personne. Il faut voir de quel ton M. Fanfani traite quelques étourdis qui avaient cru bien faire de critiquer la langue italienne et d'exalter à ses dépens la langue française. A leur adresse, il détache d'un livre de Dante et cite au long quatre pages d'invectives qu'il appelle *paroles saintes*, et qui doivent faire rougir et rentrer sous terre ces fils dénaturés de la patrie.

En définitive, d'une part, la persistance des dialectes provinciaux a été le résultat du morcellement politique qui s'est prolongé en Italie pendant tant de siècles, et, d'autre part, le génie des écrivains et des poètes a fait de la riche littérature qu'ils ont créée le trésor commun de leurs compatriotes. En présence de la situation amenée par ces deux causes, la plupart des grammairiens se sont accordés à adopter une théorie que M. Bonghi résume ainsi : 1° Par suite de la commune origine des dialectes italiens, chacun d'eux contient beaucoup de mots qu'on retrouve dans les autres; 2° les écrivains que tout le monde lit ont rendu familières à leurs lecteurs un certain nombre d'expressions. *Donc, les Italiens ont une langue commune*, et celle-ci se compose des termes qui rentrent dans les deux classes que nous venons d'indiquer. Tout le reste est du patois municipal ou régional et doit être mis de côté.

Mais chacun de nous, continue M. Bonghi, n'a qu'à s'écouter parler pour s'apercevoir qu'au tout formé par ces deux classes de mots il manque beaucoup de termes dont on ne peut se passer dans la conversation. En réalité, dit-il, chaque fois que nous avons à parler, nous comblons, au moment du besoin, les lacunes du vocabulaire de la langue commune, tel que nous l'offre notre mémoire, en employant des mots et des tours que nous empruntons à notre idiome natal. Un Milanais, dans cent paroles, en dira cin-

quante peut-être qui ne seront ni répandues dans l'usage général, ni puisées dans les livres, mais qu'il aura tirées de son propre dialecte. Et précisément le sentiment qu'il a de mêler tant de mots de son patois local à ses discours les plus étudiés l'incline sans cesse à se servir tout uniment de ce dialecte qui est pour lui la langue maternelle, et il cède à cette tentation dès qu'il est sûr d'être compris de son interlocuteur. Figurez-vous deux Piémontais ou deux Parmesans qui parleraient ensemble la pure langue italienne; ils n'y songent pas plus que deux Turcs à parler espagnol.

Pour que l'Italie arrive un jour à posséder une langue qui soit véritablement le patrimoine de tous ses enfants, il faut en premier lieu qu'elle ne s'imagine pas à tort être déjà parvenue à cet idéal. Ce qu'on appelle la *langue commune* est un ensemble de mots communs en effet à toute l'Italie, à divers degrés et pour diverses causes; mais cela ne constitue pas une langue, c'est-à-dire un moyen de s'entendre à chaque instant entre parents, amis et voisins, parce que cette prétendue langue commune ne comprend pas une foule d'expressions, correspondantes à des choses dont on parle partout dans la société italienne comme dans une société quelconque. Ces nécessités journalières de la vie sociale, chacun y pourvoit en employant les mots que lui fournit le dialecte de sa province. On emploie cette langue commune quand il s'agit de prononcer un discours, d'écrire un article de journal; on ne s'en servira pas pour dire : Nicole, apportez-moi mes pantoufles. Supposez, écrit Manzoni, que ces dialectes disparaissent tout à coup, que chacun de nous oublie le sien, et que nous en soyons réduits à ce que nous savons de la *langue commune*, ne serions-nous pas très embarrassés? Comment pourrions-nous nous entendre, je ne dis pas de Vénitien à Gênois, de Milanais à Napolitain, de Bergamasque à Pisan, mais dans une même ville, dans une réunion d'amis, dans nos maisons, au coin du feu, à table? Combien d'objets autour de nous, combien d'idées familières, combien de travaux de chaque jour que ne sauraient plus nommer, je ne dis pas les domestiques, mais les maîtres? Sauriez-vous faire en bon italien l'inventaire de votre mobilier? Combien de fois ne serait-on pas réduit à faire comme ce novice, à qui le règlement du séminaire imposait l'obligation de parler latin, et qui, pour demander les mouchettes à un camarade, éloignait et rapprochait tour à tour l'index et le médium, en montrant de la main la chandelle, et disait : *Da mihi quod facit ita?*

Cette prétendue langue commune est donc radicalement incomplète, et ne remplit pas du tout l'office d'une langue véritable; il faut autre chose pour que la langue de l'Italie soit une comme la nation, pour qu'il y ait un seul parler des Alpes à la Sicile, au lieu

de plusieurs langues, celle de Gênes, celle de Turin, celle de Florence, celle de Milan, celle de Venise, et quel *et cætera* encore! Or, puisqu'une langue, pas plus qu'un *homunculus*, ne peut être faite de toutes pièces par quelques savants travaillant dans un cabinet, il faut prendre une langue toute faite et non pas se donner une langue à faire, problème insoluble; il faut choisir parmi les dialectes existant aujourd'hui celui qui sera la langue de l'Italie de l'avenir.

II

Quel est le premier des dialectes italiens? Tout le monde est d'accord à dire que c'est celui de Florence. Manzoni veut aller plus loin et montrer que ce dialecte n'est pas seulement *primus inter pares*, mais que la préférence qui lui sera donnée doit être suivie d'une sentence d'exclusion contre les autres.

Supposez, dit-il, qu'un savant Piémontais, ne trouvant pas à Turin des mots vraiment italiens pour désigner une foule de choses dont on parle à tout propos à Turin comme dans les autres villes d'Italie, soit allé recueillir ces mots italiens à Milan ou à Naples, à Gênes ou à Bologne, assurément vous rirez de lui et de sa balourdise; mais si vous apprenez que ce savant piémontais va chaque année passer dans ce but quelque temps à Florence, vous ne le trouverez plus si drôle, vous penserez au contraire qu'il a pris le bon chemin. Vous reconnaîtrez par là même que la vraie langue italienne est à Florence, et qu'on se fourvoie en la cherchant ailleurs.

Vous voulez que le dialecte florentin ne soit que *primus inter pares*. Vous oubliez qu'en bonne logique, si l'on ne veut qu'un terme, le premier choisi doit être aussi le dernier. Et, par exemple, on a trente mots en Italie pour désigner une seule chose connue dans tout le pays, et l'on veut substituer à cette multiplicité un terme unique, qui soit commun à tous les Italiens. Je me mets en quête de ce terme unique, et je place en première ligne — les partisans du *primus inter pares* y consentent — je place en première ligne le mot qui est en usage à Florence. Mais je m'aperçois aussitôt que, cela étant fait, il n'y a plus autre chose à faire. On voulait un mot, on l'a trouvé. Ce qu'on demandait, on le possède; ce qui viendrait par surcroît serait de trop. Quand le pape est nommé, le conclave est fini.

Si le parler florentin était un dialecte comme les autres, pourquoi n'a-t-on pas fait pour lui, comme pour le vénitien, le milanais, le

sarde, etc., un glossaire où les mots qui le composent auraient été placés en face de leurs correspondants de la vraie langue italienne? C'eût été une conséquence logique du *primus inter pares*, mais qui eût amené à faire comme le chien de la fable, courant après l'ombre de la viande qu'il tient à la bouche.

Mais les termes déjà communs à toute l'Italie, pourquoi aller les chercher à Florence? Et pourquoi ne pas les y chercher, puisqu'on les y trouvera? S'ils sont communs à toute l'Italie, comment manqueraient-ils à Florence? On ne les connaît pas, ces mots qui seraient employés partout en Italie, sauf au centre de la langue italienne. Tous les mots du parler florentin sont, ou communs à toute l'Italie, ou particuliers à Florence et correspondant à d'autres mots particuliers que l'on emploie ailleurs. Dans le premier cas, que voulez-vous de plus? Dans le second, que voulez-vous de mieux que ces mots florentins?

Vous dites que ces mots seront nouveaux, étranges pour les provinces. Ils le seront, sans doute; mais quand une chose vous manque, si vous ne voulez pas vous en passer toujours, il faut bien que, venue à vous, elle vous semble nouvelle au premier abord. Combien de termes d'ailleurs de ce qu'on appelle *langue commune*, je veux dire de termes que connaissent les personnes instruites de l'Italie entière, et qu'elles emploient quand elles écrivent, quand elles parlent *comme il faut*, sont à Florence tout ordinaires et employés par tout le monde? Si je vous demandais, par exemple, dit Manzoni, le mot italien qui désigne ce légume qu'on appelle dans les différentes provinces de l'Italie, ici *pois*, là *poisci*, ailleurs *bisi*, ailleurs *rovaiott*, ailleurs *arvêjé*, ailleurs *erbiôn*, ailleurs d'autres noms encore, ne diriez-vous pas tout d'une voix : *piselli?* Ce qui est précisément le mot qui est en usage à Florence, qu'on y emploie en parlant comme en écrivant, qui est compris du maître et des domestiques, du jardinier et de l'artisan, au palais Riccardi comme au Vieux-Marché, et ce n'est là qu'un exemple entre mille.

Mais quand on n'habite pas Florence, comment apprendre par le menu, comment posséder à fond ce dialecte florentin? Nous venons de voir qu'on n'a pas pu le traiter comme le vénitien ou le sarde, et le coucher dans un glossaire en regard du bon italien. On a bien le dictionnaire de la Crusca[1]; mais il s'appuie sur un canon d'auteurs plutôt que sur l'usage courant de la langue. C'est cet usage actuel que Manzoni propose d'enregistrer dans un vocabulaire nou-

[1] Une nouvelle édition de ce dictionnaire est aujourd'hui en cours de publication; les deux premières lettres ont déjà paru.

veau, qui est à son gré la chose du monde la plus facile à composer et la plus utile à mettre au jour. Souvent un écrivain qui vit à Turin ou à Milan ne connaît pas de terme de la langue commune qui puisse rendre une de ses idées; il n'ose pas écrire le mot lombard ou piémontais dont on se sert autour de lui; pour sortir d'embarras, il risque un gallicisme ou un néologisme, tandis que le parler de Florence, s'il avait pu le savoir, l'aurait tiré d'affaire en lui donnant le terme qu'il cherchait.

Manzoni tient à aller jusqu'au bout de sa pensée. Le dialecte florentin devant servir de base, les dialectes toscans, lorsqu'ils s'en écartent, doivent être écartés eux-mêmes aussi bien que ceux du Frioul ou des Abruzzes. Une grappe de raisin, par exemple, s'appelle à Florence *grappolo d'uva*, à Pistoie *ciocca d'uva*, à Sienne *socca d'uva*, à Pise et ailleurs *pigna d'uva*. Les lisières avec lesquelles on conduit les enfants se nomment à Florence *falde*, à Sienne *dande*, à Pistoie *lacci*, à Arezzo *caide*, à Lucques *cigne*. Celui qui voudrait donner aux dialectes toscans, en général, la préférence que Manzoni réserve au dialecte florentin serait entre tous ces mots comme un voyageur au bord de l'eau, assailli par les offres de cinq ou six bateliers. S'il sait se conduire, il s'empressera d'en choisir un pour écarter les autres. Comment juger entre eux, quel critère employer, si ce n'est ce principe : le mot florentin toujours, et toujours seul?

N'y a-t-il pas à Florence même, dira-t-on, quelques-unes de ces différences, ce qu'on appelle la langue du Vieux-Marché, la langue de Camaldoli? Oui, comme à Paris, il y a ce qu'on appelle le *langage des Halles*, c'est-à-dire un certain nombre d'expressions vicieuses dont se sert la classe la plus basse de la population : il ne s'ensuit pas qu'il y ait réellement deux ou plusieurs langues à Paris ou à Florence, ni qu'on soit embarrassé pour reconnaître le bon usage.

Il a été objecté encore : Si c'est à Florence que la langue italienne est le plus purement parlée, c'est à Pistoie ou à Sienne que la prononciation en est la meilleure. On voit que le problème se complique, puisqu'il s'agit de recueillir les mots qu'on emploie dans une ville et d'aller écouter comment on les prononce à huit ou douze lieues de là.

Manzoni conclut en demandant qu'il soit fait un vocabulaire du parler florentin, et que toute l'influence officielle dont le gouvernement peut disposer, principalement par les écoles publiques, soit employée à répandre dans le pays l'usage des termes consignés dans ce vocabulaire, et à extirper les expressions correspondantes des dialectes locaux. On ne peut arriver à un but quelconque sans

avoir certaines résistances à vaincre. Quand l'autorité française a voulu généraliser l'usage du système métrique, elle a fait briser les poids et mesures qui n'étaient pas d'accord avec lui. Hâtons-nous de dire que dans les mesures proposées au ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, il n'y a rien qui blesse la liberté : choisir autant que possible, pour les écoles primaires, des maîtres toscans ou élevés en Toscane; et pour les écoles normales, des maîtres exclusivement toscans[1]; — allouer des subsides aux communes qui prendront des régents toscans; — accorder comme récompense, aux élèves les plus distingués des écoles normales, les moyens de passer une année à Florence en qualité d'aides-régents dans une bonne école; — charger quelques personnes compétentes de réviser dans chaque ville les enseignes, avis, etc., et les annonces officielles, et de les amener à une scrupuleuse correction. Ceci rappelle Caritidès, et le placet dans lequel il suppliait humblement Sa Majesté « de créer, pour le bien de son Etat et la gloire de son empire, une charge de contrôleur, intendant, correcteur, réviseur et restaurateur général des inscriptions et enseignes des maisons, boutiques, cabarets, jeux de boule et autres lieux de sa bonne ville de Paris. » Mais qu'importe? Une idée n'est pas à rejeter, uniquement parce que Molière en a plaisanté. Dans ses *Leçons sur la science du langage*, M. Max Muller emploie bien des pages à expliquer la prononciation des différentes lettres de l'alphabet, de l'R, de l'M, etc., sans craindre qu'on pense en le lisant à la leçon donnée au *Bourgeois gentilhomme* par son maître de philosophie. M. Jourdain n'est pas une objection contre la phonétique, ni Caritidès contre l'unité de la langue italienne. — Mais trouvera-t-on dans chaque ville des hommes capables de remplir cette fonction de correcteurs des enseignes et avis publics? Voilà une objection qui a été sérieusement présentée, et à laquelle on ne se serait pas attendu.

Manzoni et ses collègues étaient lombards. Après avoir reçu leur rapport, le ministre de l'instruction publique a voulu prendre l'avis de quelques savants florentins, et ceux-ci se sont rangés en général aux propositions de la commission milanaise; ils y ont présenté cependant quelques amendements et quelques additions; ils recommandent entre autres le projet d'un index ou erratum périodique des locutions vicieuses qui s'accréditent, des fautes de langage qui s'introduisent et qui prendraient racine si on laissait faire la négligence du public.

[1] Ces plans sont plus faciles à faire sur le papier qu'à mettre en exécution. Les Toscans ne quittent pas volontiers leur terre natale; les maigres émoluments alloués aux régents primaires ne les y exciteront pas; enfin, au dire de M. Buoncompagni, la Toscane est pour l'instruction populaire une des provinces les plus arriérées du royaume.

Si l'on songe à l'immense force d'inertie contre laquelle il faut lutter, quand il s'agit de modifier le langage de vingt millions d'hommes, on trouvera bien innocentes et bien vaines peut-être les mesures dont je viens de donner un aperçu. Mais on ne peut pas exagérer l'influence qu'exerce l'instruction primaire quand elle est donnée à tous comme on la donne dans notre siècle, et comme on ne l'a pas connue avant lui. Sans être un des voyants qui ont pris pour devise le vers de Virgile : *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo*, on peut affirmer que la civilisation moderne effacera bien des traits qui ont appartenu au régime social du moyen âge et qui, depuis quatre siècles, survivaient à sa chute; et l'on peut croire que les idiomes à aire restreinte auront le dessous dans le combat pour l'existence que tous les êtres vivants soutiennent. On sait assez, d'ailleurs, qu'une armée nationale est une excellente école pour apprendre aux enfants de chaque province la langue de leur commune patrie, et l'Italie a maintenant tous ses fils sous le même drapeau. L'unité politique et administrative ne saurait manquer d'aider à acheminer l'unité de langage, et l'exemple de la France est ici un grand encouragement pour l'Italie. Devant la même tâche que l'une a déjà plus qu'à moitié accomplie, comment l'autre reculerait-elle? Le but est le même ; les moyens employés pour l'atteindre diffèrent moins qu'il ne semble. La France a fait comme va faire l'Italie; elle a combattu ses patois par des arrêtés scolaires. Cela s'est passé dans l'ombre des bureaux de l'administration et des écoles rurales, bien entendu sans que les lettrés et les gens du monde y aient pris garde. En voici un exemple; c'est une délibération déjà ancienne d'un comité de surveillance de l'instruction publique en province :

« Le comité de l'arrondissement de Cahors, considérant la funeste influence que l'usage des patois exerce sur la prononciation de la langue française et sur sa pureté; considérant que l'unité politique et administrative du royaume (*cela se passait sous Louis-Philippe*) réclame impérieusement l'unité du langage dans toutes ses parties; considérant que les dialectes méridionaux, quelque respectables qu'ils nous paraissent comme héritage de nos aïeux, n'ont pu s'élever au rang des langues écrites; qu'ils n'ont pas su formuler une grammaire, ni fixer une orthographe; qu'ils n'ont produit aucun ouvrage remarquable, et que leur usage habituel a été signalé, par de bons esprits, comme une des principales causes de la supériorité littéraire du nord de la France sur le midi; considérant que ces dialectes, dont la variété est infinie, rendent souvent difficiles les opérations judiciaires, et notamment les débats des cours d'assises où figurent de nombreux témoins ;

» A arrêté les dispositions suivantes :

» Art. 1er. Le dialecte patois est interdit dans les écoles primaires de l'arrondissement. Les instituteurs ne l'emploieront jamais et veilleront sévèrement à ce que les élèves n'en fassent pas usage.

» Art. 2. Les inspecteurs qui visiteront les écoles seront tenus de faire un rapport spécial sur cet objet.

» Art. 3. Les instituteurs coupables d'infraction au présent arrêté seront poursuivis et punis des peines de discipline conformément à la loi. »

Les autorités italiennes vont avoir à discuter et à adopter des règlements analogues; elles sauront se garder, je l'espère, du pédantisme administratif, et, tout en tenant la main à l'exécution d'une œuvre utile, elles n'y mettront pas un rigorisme maussade. Elles se souviendront que ce n'est jamais sans dommage pour une bonne cause qu'un gouvernement devance, en la défendant, les arrêts de l'opinion publique. Du reste, dans la pensée de Manzoni et de ses collègues de la commission milanaise, toutes les mesures qu'ils proposent sont subordonnées à la composition et à la publication du vocabulaire florentin, qu'ils réclament avant tout. Ce vocabulaire serait fait sur le modèle du *Dictionnaire de l'Académie française*[1]. Ce serait un dictionnaire de l'usage, toujours tenu à jour. On sait que M. Génin reprochait au *Dictionnaire de l'Académie* de ne pas citer d'autorités, de ne pas s'appuyer sur un canon d'auteurs classiques, en d'autres termes, de ne pas ressembler au *Vocabolario della Crusca;* et voici que des Italiens eux-mêmes reconnaissent que le plan adopté par la Crusca n'était pas le meilleur, et qu'il n'aboutit pas au résultat désirable : un inventaire des richesses usuelles de la langue, à la fois dégagé d'archaïsmes et pur de néologismes. On voit combien la Compagnie instituée par Richelieu a été bien inspirée, puisqu'avec son système, la France a possédé dès 1694, immédiatement après son grand siècle littéraire, ce que la patrie de Boccace et de Dante attend encore aujourd'hui. On reproche quelquefois au *Dictionnaire de l'Académie française* sa pauvreté; Manzoni affirme qu'il y trouve enregistrée une quantité d'expressions beaucoup plus forte que ce que contient le plus abondant des vocabulaires italiens. Nodier regrettait que le *Dictionnaire de l'Académie* ne fût que le *Dictionnaire de Paris :* c'est précisé-

[1] M. Tommaseo allait jusqu'à proposer que l'on partît toujours d'un mot français pour placer à la suite les termes qui lui correspondraient, soit en toscan, soit dans les autres dialectes. La langue française, disait-il, étant connue en Italie de tous les hommes cultivés, cette marche serait la plus commode pour couper court à toutes les hésitations qui peuvent naître sur le sens des mots.

ment ce qui fait son mérite aux yeux de Manzoni. Il est intéressant de remarquer cet hommage rendu par un illustre étranger à cette œuvre magnifique et trop peu louée, le fruit mûr d'une langue cultivée et d'une société polie, un des plus beaux chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

Le ministre de l'instruction publique a adopté le projet qui lui était proposé, et, sur son appel, quelques hommes compétents travaillent depuis plusieurs mois à ce vocabulaire florentin, qui doit être composé à toute vitesse, bien différent en cela du *Dictionnaire de l'Académie française*, dont la première édition usa plusieurs générations d'académiciens et resta soixante ans avant de voir le jour. Lorsque cette œuvre aura paru, sera-t-elle viable? L'autorité en sera-t-elle acceptée? Verra-t-on se produire dans chaque province du royaume un mouvement qui en pousse les habitants à se rapprocher peu à peu, dans la conversation, de la langue parlée au bord de l'Arno? Attendons l'avenir, et soyons certains que les dialectes italiens ont des racines profondes, et seront lents à disparaître.

On peut plaider leur cause, et désirer qu'ils succombent le plus tard possible à la diffusion de l'instruction primaire, à celle des journaux, à tout ce qui vient préparer ou hâter leur fin. Ils sont gracieux, ils ont une saveur de terroir, un charme naïf qui les fait aimer souvent et qui les fera regretter quand on les verra s'éteindre. Dans les ennuis de sa prison, égayé et consolé par les visites de la jeune Zanzé, Silvio Pellico a su le remarquer : en racontant ses longues causeries avec la *venezianina adolescente sbirra*, en parlant de la trace lumineuse que son aimable présence laissait dans son souvenir, et qui lui donnait, dit-il, de la joie pour tout un jour, en énumérant ses attraits, il n'oublie pas *la grazia del suo dialetto veneziano*.

Et quel peuple sait mieux que celui d'Italie accentuer, expliquer son langage du geste et du regard? Gœthe vit représenter un jour au théâtre de Saint-Luc, à Venise, les *Baruffe Chiozzotte*, une comédie de Goldoni écrite en dialecte vénitien; et, quoiqu'il ne comprît qu'à moitié les paroles, la pantomime était si vive, tous les acteurs si pleins de brio et d'élan, qu'il pouvait suivre avec intérêt la marche de la pièce, et réussissait à en saisir au vol les plaisanteries.

Mais c'est surtout en Toscane que le parler du peuple porte la marque d'un naturel heureux, et enchante les connaisseurs par sa beauté ingénue. M. Giuliani a publié des *Lettere sul vivente linguaggio della Toscana*, qui sont le récit d'un voyage de découverte à travers les villes et les campagnes, de Pise à Arezzo, à la re-

cherche des expressions, des tours de phrase, des idiotismes populaires. Chaque soir, M. Giuliani notait sur son carnet les fragments de conversation qui étaient restés dans sa mémoire, pour les publier comme des *testi di lingua*. En causant avec le premier venu dans un village toscan, une paysanne, un pêcheur, un ouvrier, il retrouvait cette fleur de langage qu'on appelait atticisme en Grèce, et à Rome urbanité. Originaire d'Asti, habitué au patois piémontais, il ne se tenait pas d'aise en entendant à Pistoie, à Pietrasanta, parler un italien si pur, si voisin de la belle langue des poètes.

Indépendamment de cet attrait particulier qu'on peut éprouver pour les dialectes, et qui ressemble à la préférence que donnerait un artiste au costume ancien d'un village sur les modes parisiennes, ces dialectes ont une valeur linguistique qu'on ne saurait méconnaître. Dans tel canton écarté, l'usage conserve encore des formes rares, un parler qui semble grossier, mais qui serait plein d'intérêt pour le philologue, des mots qui peuvent éclairer une étymologie douteuse, une dérivation contestée. Les maîtres d'école qui pourchassent ces locutions étrangères à la langue correcte, qui les considèrent comme une mauvaise herbe, qui arrachent de la bouche des enfants leurs idiotismes locaux, vieux de mille ans peut-être, pour y substituer des façons banales de s'exprimer, commettent de véritables dégâts. Qu'on défriche un terrain resté inculte, il semble que tout le monde y doive applaudir sans réserve ; mais un botaniste regrettera de voir détruire une multitude de plantes curieuses, remplacées par un vaste champ de blé qui ne lui présente aucun intérêt, et ce serait un chagrin pour lui de voir disparaître une espèce entière de plantes.

« L'île de Sainte-Hélène, dit M. de Candolle dans sa *Géographie botanique*, offre plusieurs espèces, non-seulement propres à sa flore, mais qui se trouvent même en un seul point de l'île, dans un ravin très escarpé. Les chèvres y pénètrent malheureusement, et vont détruire les restes d'une végétation qui a traversé peut-être bien des époques géologiques. » Les naturalistes donnent ici un bon exemple à suivre. S'ils craignent que les chèvres, en broutant des plantes rares, ne les détruisent jusqu'à la dernière, ils mettront tous leurs soins à rassembler, pour les conserver dans leurs herbiers, des exemplaires de ces espèces condamnées à périr. Dans le domaine de leurs études, en présence d'une perspective identique, les philologues n'ont pas un autre parti à prendre ; ils doivent recueillir dans des glossaires tous les mots patois que l'usage abandonne, et mettre ainsi à l'abri ce qui pourra être sauvé d'un trésor de langage dont chaque année désormais jettera une partie au vent. L'Italie est déjà très avancée à cet égard. Le savant dont la voix est

la plus autorisée parmi ceux qui ont créé la philologie comparée des langues romanes, M. Diez, a reconnu qu'en Italie l'étude des dialectes a été poursuivie avec plus d'ardeur qu'en aucun autre pays d'Europe. Les documents sont amassés déjà en abondance, et tout fait espérer qu'on verra comblées un jour toutes les lacunes qu'on peut signaler encore. S'il se forme une école de jeunes philologues italiens qui repassent avec les lumières de la science récente dans le champ déjà parcouru par leurs devanciers, ils pourront achever une moisson de faits linguistiques qui sera d'un grand prix. Quand les dialectes italiens vinrent au jour, la philologie n'était pas née, et n'a pu alors en suivre pas à pas les curieux développements. Ils tombent aujourd'hui en décrépitude, précisément à l'époque où la science du langage vient d'être constituée, et celle-ci veille près d'eux, impuissante à les conserver, mais préparée au moins à en embaumer les restes, et à en transmettre ainsi quelque image aux générations à venir qui ne les entendront plus parler.

EUGÈNE RITTER.

LA

LIBERTÉ INTELLECTUELLE

DANS LA

CRITIQUE SACRÉE

Lettres sur la Religion, par A. GRATRY, prêtre de l'Oratoire, membre de l'Académie française. Paris, Douniol, 1869. 1 vol. in-8°.

Un très subtil et très brillant disputeur de l'antiquité, Carnéade, aimait, dit-on, à répéter : « S'il n'y avait pas eu de Chrysippe, il n'y aurait pas eu de Carnéade. » Il semble qu'un très subtil et très brillant controversiste d'aujourd'hui pourrait dire aussi en parlant de lui-même : Si M. Vacherot n'eût pas existé, il n'y aurait pas eu de Père Gratry. Hâtons-nous de noter quelques différences. Chrysippe et Carnéade ne furent pas contemporains ; ils ne se connurent pas et n'enseignèrent pas dans la même école, et Chrysippe n'eut à souffrir ni moralement ni en fait de l'humeur batailleuse ni du zèle intempérant de Carnéade. Carnéade, qui savait parler de tout, même

de théologie, n'était pas théologien de profession. Ami, et au besoin avocat de toutes les causes, il ne jurait pas sur la parole d'un seul maître, et ne portait pas l'habit d'une doctrine ; il ne prétendait pas tenir toute la vérité dans sa main droite, ni être le pur interprète de la raison, et la voix même du sens commun. On ne nous dit pas non plus que ce fût sa coutume d'accuser d'ignorance ou de mauvaise foi ceux qui n'étaient pas de son avis, d'user de formes arrogantes dans la discussion, d'attrouper les gens autour de lui à force de crier au scandale ou à la barbarie, ni d'annoncer lui-même et de célébrer ses victoires avant de les avoir remportées.

Il y a vingt-trois ans le P. Gratry entrait en qualité d'aumônier à l'Ecole normale. Il avait alors une petite notoriété qui ne dépassait guère le cercle de ses amis. On savait que c'était un ancien élève de l'Ecole polytechnique ; on disait qu'il préparait l'alliance des mathématiques et de la foi ; plusieurs insinuaient avec admiration qu'il avait trouvé l'art d'appliquer le calcul infinitésimal aux sciences morales et particulièrement à la théologie, qu'il comptait renouveler par cette méthode. Quand M. Vacherot, directeur des études à l'Ecole normale, donna au public son Mémoire sur *l'Ecole d'Alexandrie*, M. Gratry, dont la logique se consumait dans l'inaction, entama une fougueuse polémique contre plusieurs points de cet ouvrage. L'Institut avait couronné le livre de M. Vacherot. Après que M. Gratry eût parlé, l'administration cassa ce jugement, condamna l'ouvrage et excommunia son auteur. Ce fut le premier succès du docte abbé. La voix aiguë de l'*Univers* porta son nom à tous les échos. Il faut le reconnaître, bien peu de métaphysiciens ont eu l'honneur de voir l'Etat prendre parti pour eux dans des questions d'exégèse et d'interprétation de textes, et décider administrativement qu'ils avaient raison. Très peu de temps après, M. Gratry mit à exécution un projet caressé sans doute depuis plusieurs années, la fondation du nouvel Oratoire. Il y renoua avec quelques prêtres distingués et de jeunes disciples, que son ardeur avait gagnés, les anciennes traditions de prosélytisme discret, de pieuses méditations et de studieuses recherches qui avaient illustré la savante maison au XVIIe siècle. C'est de cette laborieuse retraite, ouverte à toutes les sérieuses discussions du dehors, et non fermée tout à fait aux passions qu'elles excitent ordinairement, qu'il donna successivement, avec quelques écrits d'édification spirituelle, trois ouvrages philosophiques considérables : *la Connaissance de Dieu*, *la Logique* et *la Connaissance de l'Ame*. Notre dessein n'est pas d'entretenir le public de ces trois ouvrages, dont le plus récent date de plusieurs années. On sait qu'ils n'ont pas opéré de révolution en

philosophie. Les théories qu'ils renferment n'ont pas reçu des meilleurs juges l'applaudissement que l'auteur s'était promis. Elles ont rencontré, suivant l'expression de M. Ravaisson, « plus de contradicteurs que d'approbateurs. » Il a semblé à la critique, et il semble encore aujourd'hui au savant et impartial auteur de la *Philosophie en France au XIXe siècle*, que M. Gratry n'entend pas bien l'idéalisme absolu d'Hégel, et que son entreprise, nouvelle, en effet, d'ajuster le calcul différentiel à la métaphysique et à la théologie naturelle est plus ingénieuse que solide.

Le dernier ouvrage du P. Gratry est une suite de *Lettres sur la Religion*. C'est *la Religion* de M. Vacherot qui les a provoquées. C'est assez dire que ce sont des lettres polémiques. Le P. Gratry est mystique à ses heures, et sait, quand il le veut, écrire des pages de haute spiritualité. Sa muse cependant est la polémique, et, de tous, M. Vacherot, qui est un homme de paix et de méditation, a le secret de l'éveiller et de la mettre en mouvement. Nous nous proposons de parcourir ces *Lettres* en nous arrêtant à notre fantaisie, selon l'intérêt ou les réflexions qu'elles nous suggéreront.

I

Il y a dans les *Lettres* du P. Gratry un ton général et comme une teinte uniforme qui frappe le lecteur le moins attentif. C'est un mélange d'onction et de raideur, l'accent de l'adjuration et du commandement, je ne sais quoi d'aigre et de mielleux. Les doses sont inégales. On n'a pas le style qu'on veut. Le P. Gratry a le style impérieux. Il tranche en toutes choses avec l'altière sécurité du mathématicien sûr de sa méthode et de la certitude de ses preuves. Qui contredit ses théorèmes est en plein dans l'absurde. Si l'on veut compter combien de fois ce terme au positif ou au superlatif est appliqué aux opinions qui ne sont pas celles du P. Gratry, on trouvera un total surprenant. Il semble que l'exégèse, la critique, la métaphysique, la théologie soient des chapitres d'Euclide, qu'on y procède de toute antiquité comme en géométrie, que toutes les questions et toutes les difficultés s'y résolvent avec la rigueur et la précision qu'on trouve dans les sciences exactes ; qu'il y ait égale perversion du sens commun, égale déraison à ne pas admettre les solutions de l'Eglise qu'à ne pas recevoir la démonstration du carré de l'hypoténuse. Rien n'est terrible comme les mathématiciens quand ils sortent des mathématiques. Le P. Gratry a gardé de l'Ecole polytechnique et de ses premières études une direction d'esprit dont

il ne paraît pas que les sciences morales aient encore beaucoup profité. Sa foi, entée sur les mathématiques, lui donne dans la controverse, qu'il aime et pratique si ardemment, une âpreté, une impatience de contradiction, un dogmatisme naïf et superbe qui seraient assurément un peu choquants chez un philosophe ou un critique laïque. « *Je dis,* » « *j'ai dit,* » « *je montre,* » « *j'ai montré,* » « *je prétends,* » « *en mon âme et conscience je prononce que j'ai prouvé.* » Le moi du P. Gratry est exubérant, sa complaisance dans ses démonstrations pleine et sans réserve. Il jurerait volontiers qu'il a raison, comme ce personnage qui jurait qu'il avait sauvé la patrie. Il a presque honte d'avoir tellement raison et avec tant de surabondance et d'excès. « Pardonnez-moi d'avoir trop raison contre vous, dit-il, pardonnez-le-moi : c'est le plus difficile des pardons. » Il est beau d'avoir ainsi pitié d'un adversaire qu'on a terrassé et de rougir d'user de sa force contre un homme qu'on estime faible et mal armé. De la même manière, il y a dix-huit ans, M. Gratry commençait sa réplique à la courte réponse de M. Vacherot en protestant que cette réponse était nulle et ne valait pas une réplique; ce qui ne l'empêchait pas d'en écrire une de près de deux cents pages, où il affirmait apporter des clartés dont on serait ébloui. Plusieurs ne l'ont pas été. Il reste toujours la ressource de dire qu'ils avaient les yeux malades. Il faut bien que le P. Gratry use de cette suprême ressource, car il doit être parfois étonné lui-même de ses faciles triomphes, et cela seul doit lui expliquer que ses adversaires, après ses lumineuses et décisives réfutations, maintiennent encore des thèses dont « aucune expression, suivant lui, ne saurait qualifier le prodige. »

La première des dix-huit lettres du P. Gratry est intitulée *les Textes.* Il semble qu'on ne proclame pas une bien grande nouveauté quand on dit que l'exégèse religieuse, c'est-à-dire la critique appliquée à la question de l'authenticité des textes sacrés et de leur légitime interprétation, n'est pas très en honneur ni poussée fort loin parmi les théologiens catholiques.

Nombre de travaux remarquables d'exégèse et d'histoire religieuse ont paru dans notre pays depuis quinze ou vingt ans. Les Ecoles protestantes de Strasbourg et de Montauban peuvent opposer à l'Allemagne savante d'importantes études sur l'Ancien et le Nouveau Testament. Les livres de MM. Edouard Reuss, Michel Nicolas, Colani, ne sont assurément pas ignorés du P. Gratry. Il connaît aussi sans doute les travaux de M. Albert Réville, si bien qu'il nous annonce dans sa préface qu'on en prépare une réfutation à l'Oratoire. Il sait aussi que plusieurs laïques cultivent avec ardeur et scrupule cette branche nouvelle des connaissances humaines. On n'a pas be-

soin de lui citer M. Renan. Il a certainement entendu parler des études de M. Stap sur *les Origines du Christianisme* et des deux volumes d'une érudition si patiente et si attentive de M. Gustave d'Eichtal sur les trois premiers Evangiles. Ces divers travaux d'histoire, d'exégèse et de critique, dont on pourrait grossir ici la liste, ne sont pas probablement ce que le P. Gratry appelle avec dédain des « improvisations d'inconnus. » Eh bien, qu'il nous cite des œuvres analogues des théologiens catholiques contemporains ! N'est-il pas vrai que la science catholique actuelle n'a pas d'autre manuel de critique que les ouvrages de don Calmet et de don Remy Ceillier ? Ce sont des livres estimables à plus d'un titre, mais il est permis de dire qu'on n'y trouve pas toutes les solutions qu'on cherche, pas même toujours les questions. Richard Simon, qui est pour nous l'honneur de l'ancien Oratoire et qui, au XVIIe siècle, aux yeux de plusieurs de ses confrères, en était l'opprobre, avait jeté au sein du catholicisme les fondements de la libre critique appliquée aux Ecritures. Le P. Gratry sait bien qu'une commission de docteurs présidée par Bossuet condamna son *Histoire critique de l'Ancien Testament*, et que le grand évêque le réduisit au silence, l'accusant de troubler la foi et d'incliner au socinianisme. Quelqu'un des nouveaux Oratoriens soutiendra-t-il qu'on ait alors laissé à Richard Simon sa pleine liberté scientifique ? Qu'un nouveau Richard Simon se lève dans le nouvel Oratoire, qu'il ose émettre des doutes sur un point de foi ou de tradition dans l'Eglise, quel *tolle*, quels anathèmes contre le renégat, quelles saintes indignations parmi ses amis de la veille ! Qui osera s'y exposer ? qui n'aimera mieux se taire, dissimuler, ensevelir au fond de son cœur et jusqu'à la tombe ses incertitudes et ses doutes ? La recherche est autorisée dans l'Eglise, mais non la contradiction. Toute étude est permise, mais non toute solution. C'est de deux choses l'une : ou que la recherche ne peut aboutir à contredire l'enseignement reçu et traditionnel, ou que celui qui entreprend la recherche n'a pas le droit de le contredire en effet. Dans le premier cas (qui est insoutenable en fait, car les solutions de l'Eglise ne sont pas les seules possibles, comme on sait), la recherche est inutile. Nul homme raisonnable n'a jamais songé à refaire la géométrie d'Euclide. Pourquoi chercher ce qui est trouvé ? Pourquoi pâlir sur des textes dont la sûre et infaillible interprétation vous est donnée ? Pour contrôler, pour s'assurer, dira-t-on. Mais on ne juge, on ne vérifie qu'à la condition de pouvoir être d'un avis différent ; on ne contrôle que ce qu'on peut désapprouver ou contredire. Si l'on n'a pas le droit de la contradiction, d'abord l'étude et la méditation personnelles sont périlleuses pour celui qui s'y livre, car elles peuvent fournir des occasions de rébel-

lion intérieure ou de chute. Et puis, chose plus grave, la liberté de l'esprit est alors supprimée. Il est toujours fâcheux, quand on commence une recherche, d'avoir son siége fait; mais si l'on se trouve dans cette situation, la recherche ne sera libre qu'à la condition qu'on puisse légitimement dépouiller ses préjugés, c'est-à-dire en appeler de sa raison mal informée à sa raison mieux informée. Mon droit, et j'ose dire mon devoir, est d'affirmer où il faut, de nier où il faut et de douter où il faut. Où il faut, sans doute; mais qui en décidera, si ce n'est pas la raison qui est en moi et la logique naturelle qui la dirige? Si c'est un corps ou une puissance étrangère, il est clair que j'abdique ma raison. Je ne suis plus alors un libre chercheur, mais un esprit en tutelle; non une raison maîtresse de soi, mais une raison captive; non un savant, mais un fidèle. Le P. Gratry qui cite souvent Descartes connaît sans doute le premier précepte de sa méthode : « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle; c'est-à-dire éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute. » Je puis faire, je le sais, acte de raison en recevant d'autrui des opinions toutes faites, mais à la condition que ces opinions me paraissent vraies et solides. Si elles me paraissent douteuses, m'empêchera-t-on d'exprimer des doutes? M'empêchera-t-on de les concevoir, encore que j'en retienne l'expression? Si elles me paraissent fausses, erronées, inexactes, ai-je le droit de les trouver telles et de le dire? Je voudrais bien que le P. Gratry daignât condescendre à répondre simplement à ces questions, qu'il ne se mît pas à ce sujet en frais d'éloquence ni de passion et se bornât à dire tout uniment oui ou non.

Je prévois, en effet, qu'il va m'écraser sous la double infaillibilité de l'Esprit saint qui a inspiré les saintes Ecritures, et de l'Eglise qui les interprète depuis des siècles. Auprès de ces autorités, qu'est-ce que la misérable raison d'un simple particulier? Il est vrai; mais alors il faut que le P. Gratry nous avertisse qu'il entend par critique sacrée l'art de recevoir docilement, comme il convient à un esprit qui sait sa faiblesse, toutes les définitions et décisions de l'Eglise. Ce n'est pas ce qu'on entend en général par ce terme. Il faut qu'il ajoute qu'il n'y a pas lieu de discuter avec ceux qui n'admettent pas cette double infaillibilité. Cela même est bien difficile avec ceux qui accordent seulement l'inspiration des Ecritures. Car étant admis même que les livres saints sont inspirés, encore faut-il savoir ce qu'ils disent, c'est-à-dire les interpréter. C'est ici que la liberté peut s'étendre, que la raison reprend ses droits et que les diver-

gences apparaissent. Entre plusieurs opinions sur un même point, une seule est juste assurément, mais laquelle? L'accord des docteurs, fût-il unanime, fait peu de chose; et quand on accorderait qu'il est d'un très grand poids, et suffit à incliner nombre d'honnêtes et sincères esprits, il ne peut me contraindre à voir ce que je ne vois pas, et à déclarer vrai ce qui ne me paraît pas tel. Que m'importe qu'on me trouve bien présomptueux et bien arrogant de préférer mon sens individuel au concert de tant et de si grands génies dont les noms sont dans toutes les bouches? S'agit-il ici d'une question de majorité? Faut-il compter les voix? En politique, où la décision ne peut rester en suspens, il y a nécessité de se soumettre à l'opinion du plus grand nombre. Il n'en peut aller, il n'en va pas de la sorte dans le domaine scientifique. La science ne se fait, n'avance et ne progresse que par les découvertes individuelles, lesquelles font toujours quelque révolution dans la science et vont par suite à l'encontre des opinions établies. Il en a été ainsi au sujet du mouvement de la terre et de la circulation du sang, pour ne citer que deux exemples. Il y a eu un jour où Galilée et Harvey ont été des novateurs. L'opinion commune et la science de leur temps ont été d'abord contre eux, et la théologie même ne s'est pas illustrée par l'opposition qu'elle a faite au premier de ces deux grands hommes. Et cette opposition a eu malheureusement assez d'éclat, non pour entraver la marche de la science, mais pour décourager un instant Descartes. S'il y a une science sacrée, elle ne consiste pas évidemment à apprendre et à caser dans sa mémoire une suite de solutions autorisées, mais à poser les questions de la façon la plus claire et la plus précise, et à en chercher la solution indépendamment des formules consacrées, en ne se fiant souverainement qu'au seul instrument que nous ayons pour discerner le vrai du faux, j'entends notre raison individuelle, et en nous efforçant de la conduire suivant les règles éternelles de la logique, lesquelles n'ont rien de mystérieux et s'imposent à tous les esprits. Les immenses travaux des docteurs et des exégètes, il n'en faut pas faire abstraction sans doute; mais pas plus qu'en toute autre matière profane, en gardant la pleine liberté de notre jugement.

Ainsi, la position n'est pas nécessairement différente entre ceux qui admettent l'inspiration des livres saints et ceux qui ne l'admettent point. Les uns ne paraissent pas plus liés que les autres. Les uns et les autres peuvent également traiter ces livres comme des documents historiques ordinaires et poser à leur sujet les mêmes questions. L'Esprit saint a inspiré saint Paul dans tout ce qu'il a écrit. C'est bien, mais qu'a-t-il écrit en effet? Quatorze épîtres, à savoir toutes celles qui sont comprises dans le recueil canonique du

Nouveau Testament ou seulement quatre : l'Epître aux Romains, les deux au Corinthiens et celle aux Galates, comme Baur et les plus radicaux de son école l'ont soutenu, — ou bien treize, en rejetant seulement l'Épître aux Hébreux, qui n'est pas mentionnée dans le canon de Muratori et dont la plupart des critiques récusent l'authenticité, — ou bien encore dix, en excluant avec l'Epître aux Hébreux, l'Epître à Tite et les deux à Timothée. Voilà des questions d'un grand intérêt et d'une singulière importance. La critique peut en tout cas les poser et les pose en effet. Ces quatre thèses ne sont pas vraies toutes les quatre, cela va de soi. Il est certain aussi qu'aucune n'est démontrée géométriquement, car nulle raison ne se refuse à une véritable démonstration géométrique. Aucune n'est même susceptible d'une démonstration de ce genre. En l'absence de preuves tout à fait décisives et forçant nécessairement l'adhésion, on est réduit à se contenter de la vraisemblance et de la probabilité, laquelle est plus ou moins grande et suffit pour fonder une opinion éclairée. Mais l'autorité ne peut rien ici. Elle ne tranche pas les questions d'authenticité ou ne les décide pas d'une manière valable. Or, le théologien et l'exégète catholique est-il libre? Evidemment non, à moins qu'il ne veuille rompre avec le catholicisme. Le P. Gratry aime bien les textes. En voici deux. Dans sa quatrième session solennelle tenue le 8 avril 1546, le concile de Trente a promulgué deux décrets, l'un destiné à consacrer l'égale autorité de la tradition et de la sainte Écriture et à fixer le catalogue officiel des livres composant cette dernière. Il se termine par ces paroles : « Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques ces livres dans leur intégrité avec toutes leurs parties, comme on a accoutumé de les lire dans l'Église catholique et tels qu'ils sont dans l'ancienne vulgate latine, et de propos délibéré méprise les traditions susmentionnées, qu'il soit anathème[1]. » L'autre déclarant la vulgate version autorisée et en prescrivant l'usage dans les lectures, les controverses, les prédications et les expositions publiques. Le second paragraphe de ce décret est d'une grande clarté. Il paraît bien de nature à rabattre l'orgueil présomptueux des théologiens qui se croiraient libres et voudraient se fier à leurs lumières personnelles. Le voici traduit textuellement : « *En outre, pour réprimer la pétulance des esprits, le sacrosaint synode décide que nul, dans les choses de la foi ou des mœurs qui regardent l'édifi-*

[1] Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit, et traditiones prædictas sciens contempserit, anathema esto.
(*SS. et œcumenici concilii Tridentini canones et decreta.* — Sessio quarta celebrata die VIII, mensis aprilis MDXLVI. Decretum de canonicis scripturis.)

cation de la doctrine chrétienne, s'appuyant sur sa propre sagesse et tournant la sainte Écriture à son sens propre, ne prenne la licence de l'interpréter contre le sens qu'a gardé et que garde la sainte mère l'Eglise, à qui seule appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Ecritures, ni même contre le sentiment unanime des Pères, — encore même que les interprétations de cette sorte ne devraient jamais, en aucun temps, voir le jour. Ceux qui auraient contrevenu à ce décret, qu'ils soient désignés par les Ordinaires et reçoivent les peines canoniques[1]. » On ne peut demander un texte plus précis. Voilà la liberté que l'Eglise laisse à l'exégèse. On peut comprendre si elle suffit à la science. C'est la barrière de la théologie; on dit peut-être, à l'Oratoire et à Saint-Sulpice, le garde-fou. Mais barrière ou garde-fou, empêchant les écarts et les chutes, ce décret condamne les théologiens à l'immobilité. Ils n'ont d'autre liberté que celle d'être d'accord avec l'Eglise et les Pères interprétés par elle. Ils sont proprement à la chaîne. C'est à peine s'ils ont la permission de trouver des nouveautés pour la défense de la foi et de la tradition. En morale, je le sais, la liberté n'est pas la désobéissance à la loi, et c'est un beau mot d'un philosophe payen, si on veut le bien entendre, que celui-ci : « La vraie liberté, c'est d'obéir à Dieu. » Mais si l'obéissance n'est pas le fait éclairé et volontaire de celui qui obéit, de quel prix est-elle, et qu'est-ce que cette liberté? Mais il ne convient pas de mêler ici les questions. La raison et la loi morale, qui en est l'expression, ne déterminent pas nécessairement les actes : la raison force l'adhésion de l'esprit. Le savant ne mérite ce nom que parce qu'il ne juge que sur des raisons, et n'accepte dans ses recherches d'autres lisières que celles de la méthode. Le concile de Trente, en faisant, par les décrets que nous avons cités, la police des esprits, en condamnant tout essor de la pensée et tout effort d'investigation libre et d'interprétation personnelle, niait formellement les droits de la raison dans les questions religieuses.

Je n'admets cependant pas plus que le P. Gratry cette opinion de

[1] Præterea ad coercenda petulantia ingenia decernit (sacrosancta synodus) ut nemo suæ prudentiæ innixus in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, sacram scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum patrum, ipsam scripturam sacram interpretari audeat, etiam si hujusmodi interpretationes nullo unquam tempore in lucem edendæ forent. Qui contravenerint, per ordinarios declarentur, et pœnis a jure statutis puniantur. (*Concil. Trident.* IV sessio. *Decretum de editione et usu librorum sacrorum.*) — Il faut voir dans sa réponse à la lettre de Spanheim quelle peine se donne Richard Simon pour concilier avec le respect dû à ce décret canonique la légitime liberté de la critique.

M. Vacherot que les premiers docteurs de l'Eglise aient manqué de science et de critique : « Quelque remarquable, dit M. Vacherot, qu'ait été l'exégèse des grands théologiens des deux Eglises et particulièrement de l'Eglise d'Orient, on ne saurait voir une œuvre de science et de critique proprement dite dans cette érudition mise au service d'une doctrine arrêtée, dans cette haute métaphysique plus ou moins conforme à la lettre des textes. Ni saint Clément d'Alexandrie, ni Origène, ni saint Gérôme, ni saint Augustin, ne sont des esprits libres, si large et si élevée que soit leur interprétation des textes et leur intelligence de la doctrine traditionnelle. Ils cherchent dans les Ecritures non pas la pensée exacte qui s'y trouve réellement exprimée, mais la doctrine ou le dogme que leur foi a besoin d'y voir[1]. »

Si je suis ici de l'avis du P. Gratry, c'est pour des raisons qui ne sont pas les siennes, et si je contredis M. Vacherot, c'est justement parce que je suis de son avis contre M. Gratry au sujet de la formation et de l'élaboration progressive du dogme catholique.

C'est, je crois, amoindrir singulièrement l'œuvre des premiers docteurs de l'Eglise que de la borner à la défense et au développement de la doctrine chrétienne. Cette œuvre est multiple et quelque peu confuse par cela même. Cependant, elle laisse apercevoir partout le mouvement d'une pensée vivante qui ne tient sa direction d'aucune autorité étrangère. L'inspiration est comme une force immanente et intérieure qui les pousse. Saint Paul, qui atteste si souvent la voix du ciel qu'il entend, et à laquelle il obéit, n'est pas, comme on sait, à la remorque de ceux qui passaient pour les *colonnes* de l'Eglise. De la même manière, les docteurs du IIe et du IIIe siècle ne sont pas des êtres impersonnels qui parlent au nom d'une tradition, par cette bonne raison que ce sont eux-mêmes qui font la tradition. Ce sont des polémistes, des avocats, des critiques et des savants. Leur polémique contre la philosophie profane et les religions populaires n'est ni très originale, assurément, ni très profonde. Cependant elle est presque purement philosophique. Ils ne se couvrent pas derrière une tradition, ils prétendent donner des arguments. De même ils défendent la société chrétienne au nom du droit de la conscience et de la pensée libre. Ils font encore là œuvre de philosophe. En même temps ils exposent leur foi. Ils dogmatisent sur Dieu, sur le Christ et l'Esprit saint, sur la résurrection des morts. Cette exposition est aussi une défense personnelle, mais elle est en même temps une fondation. La doctrine, en effet, que tel docteur expose dans la première moitié du second siècle n'est pas une doc-

[1] Vacherot, *la Religion*, p. 124

trine arrêtée et déjà fixée, mais une doctrine qui se cherche. La preuve en est dans les divers symboles de foi qu'on peut, quoi qu'en disent le P. Gratry et l'abbé Freppel, extraire des œuvres authentiques de Justin, de Tatien, d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie et d'Origène, pour ne parler que des Pères grecs. La preuve en est encore dans ce fait, qu'en 325, date du concile de Nicée, la société chrétienne est partagée en deux partis presque égaux au sujet des rapports du *Fils* et du *Père*, fait inexplicable si une tradition constante, un enseignement continu, précis, uniforme, eût régné dans l'Eglise sur cette question capitale depuis les temps apostoliques. Les questions même les plus antiscientifiques ou les plus étrangères à la spéculation philosophique sont traitées par les docteurs d'une manière philosophique. On peut s'en convaincre en lisant le livre d'Athénagore sur la *Résurrection des Morts*. L'hérésie est partout et nulle part au IIe et au IIIe siècle, c'est-à-dire que les solutions données aux questions de métaphysique religieuse sont diverses selon les esprits. Les bases de la doctrine paraissent assez larges pour supporter les théories et les interprétations de chacun. La distinction de l'orthodoxie et de l'hétérodoxie n'est pas établie précisément pour tous les points de la doctrine. Elle se fait peu à peu, question par question, au fur et à mesure que chacune est soulevée et discutée. Le choix définitif est le fruit et l'effet des controverses. Qu'est-ce qu'un dogme, en effet? Une hérésie approuvée et consacrée, en prenant le mot hérésie dans son sens véritable et étymologique. La société chrétienne, avec sa hiérarchie régulière, a été organisée avant que la métaphysique chrétienne fût arrêtée et fixée. La théorie de l'inspiration ne peut pas, à mon sens, m'être opposée. Les Ecritures, suivant les docteurs, ne livrent leur secret qu'à ceux que l'Esprit saint a visités et pénétrés de son souffle. Oui, mais chaque docteur ne se croit-il pas le siége de l'Esprit saint, ne s'imagine-t-il pas écrire sous sa dictée? En quoi ce guide tout intérieur, qui inspire en fait des pensées si diverses, gêne-t-il les démarches de son esprit et entrave-t-il la liberté de ses interprétations? C'est quand chaque dogme, après les tâtonnements et les contradictions, a été nettement défini par les conciles, quand la doctrine dans ses parties et dans son ensemble a été fixée et forme un corps, c'est alors seulement que la discussion est close et que la raison perd ses droits. Jusque-là, et ce ne fut pas l'affaire de trois siècles seulement, la liberté intellectuelle avec ses fécondes agitations, régne dans l'Eglise. Le dogme une fois établi et consacré, le régime légal est l'immobilité. Ceux qui essayeront de s'y soustraire et d'élever une voix libre dans le silence et l'obéissance catholiques seront désormais notés comme des esprits brouil-

lons (*petulantia ingenia*), jugés comme des rebelles, frappés comme des fauteurs de divisions et des perturbateurs de la paix des consciences. Mais les droits de la conscience et de la libre raison ne se prescrivent point, et, à toutes les époques, certaines âmes fières et indociles tenteront de secouer le joug. C'est l'honneur de l'esprit humain ; il faut qu'il y ait des hérésies, *oportet hæreses esse.* Il n'y a pas de servitude plus intolérable que celle qui pèse sur l'esprit. On ne peut s'empêcher de penser. On ne peut condamner sa raison à l'inertie et à la mort. Nul, à cause de cela, et je parle surtout des meilleurs, n'est assuré de mourir orthodoxe.

Le P. Gratry n'entend pas les choses de cette manière. J'ajoute qu'il n'est pas libre de le faire, pas plus qu'il n'est libre d'enseigner ou de croire que tel ouvrage ou telle partie d'ouvrage qui appartient au recueil canonique, par exemple la deuxième épître de Pierre, est une pièce apocryphe, ou que ce n'est pas Jésus-Christ en personne qui a institué les sept sacrements ou accordé à l'Eglise le pouvoir merveilleux de conférer les indulgences, etc., etc. Or, c'est ce manque de liberté qui fait que dans la critique religieuse les travaux des docteurs catholiques tiennent une si petite place. Lorsqu'on parcourt les décrets du concile de Trente, on est effrayé de la facilité avec laquelle on peut, sans s'en douter, glisser dans l'hérésie. Le silence est plus sûr. Les mouvements oratoires, cependant, ne sont pas interdits, ni la haute profession du dédain vis-à-vis de ses adversaires. L'humilité est la plus difficile des vertus. Et quand on s'appelle légion, quand on porte en soi une doctrine qui a fait incontestablement la civilisation moderne, et qu'on est assuré de posséder la vérité absolue, peut-on se défendre d'un peu d'orgueil pour soi-même et de pitié pour les autres ?

II

C'est maintenant une autre question de savoir si, sur tel point particulier, la tradition et l'enseignement ecclésiastiques ont raison contre la critique indépendante. Car de dire ici qu'ils ne peuvent avoir tort, et que cela résulte nécessairement de ce que leur doctrine est révélée, cela ne se peut pour deux motifs : le premier, c'est que le problème est justement de savoir comment il est légitime d'interpréter la révélation ; le second que tous n'admettent pas cette révélation, et qu'il faut pouvoir convaincre les *infidèles* autrement qu'en s'appuyant sur ce qui est en question. Que si on allègue

ici l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise, on répond par une fin de non-recevoir, autrement dit on refuse le débat. Mais telle n'est pas d'ordinaire la position par trop antiscientifique que prennent les théologiens catholiques. On ne peut leur dénier la connaissance approfondie des textes sacrés et des interprétations diverses qu'on en a données. Plusieurs ont, en outre, une subtilité d'esprit fort précieuse dans la controverse, et par surcroît l'éloquence, qui sait rajeunir d'anciennes conclusions par une forme vive et brillante.

Le P. Gratry, dans sa première lettre, attaque habilement M. Vacherot sur plusieurs phrases jetées comme au hasard et le passe tout entier au fil de sa terrible dialectique. Il nous plaît de remplir ici la fonction de rapporteur.

M. Vacherot, après avoir noté le rôle dédaigneux et volontairement effacé des théologiens catholiques en face de la libre critique, continue de la façon suivante : « Ainsi, par exemple, le Jésus de la théologie commence, poursuit, achève sa mission avec une force toute divine. Sauf un accès de défaillance au jardin des Oliviers et un cri de désespoir sur la croix, il conserve une foi et une espérance indomptables jusqu'au dernier soupir, et meurt en voyant les cieux ouverts et le Père qui tend les bras à son Fils ressuscité. Mais c'est le Jésus de saint Luc et de saint Jean qui montre cette sérénité. Dans les évangélistes saint Matthieu et saint Marc, où se laisse entrevoir la réalité historique à travers une tradition plus fidèle, le drame de la passion est autrement sombre et désolant ; là il n'est question ni de résurrection ni de glorieuse ascension au ciel avant la mort de Jésus. Quelle fut la dernière pensée, le dernier sentiment de Jésus sur la croix ? Est-il mort en vainqueur ou en désespéré ? Entre les contradictions des Evangiles, la théologie n'a aucun doute ; mais la science n'a pas la même intrépidité d'affirmation : elle hésite encore, tout en inclinant vers la dernière hypothèse [1]. » Le P. Gratry s'attache à cette seule phrase, qu'il sépare du contexte : « En saint Matthieu ni saint Marc il n'est question ni de résurrection ni de glorieuse ascension au ciel avant la mort de Jésus », et il apporte le poids énorme de quinze textes tirés des deux premiers Evangiles où la résurrection est annoncée.

En lisant le passage entier avec cette attention qui est, dit-il trop modestement, son seul mérite et qu'il recommande spécialement à ses adversaires, le P. Gratry eût vu tout de suite qu'il avait pris d'une manière générale et absolue ce qui était dit d'une manière particulière. C'est l'espèce de paralogisme qu'on appelle, je crois, dans l'école : *A dicto secundum quid ad dictum simpliciter.* Puis,

[1] Vacherot, *la Religion*, p. 134.

étonné peut-être de sa facile victoire, le P. Gratry ajoute un peu plus bas : « Mais on m'assure que vous n'avez pas entendu comparer les Evangiles entiers, mais les récits de la Passion seulement. Prenez garde, monsieur ; si telle était votre intention, votre sort, comme critique, serait bien pire encore. Car, parlez-vous des Evangiles ? vous ne vous trompez que sur deux. Parlez-vous des récits ? vous vous trompez sur tous les quatre. En effet, la prophétie de la résurrection ne se trouve pas du tout dans les récits soit de saint Luc, soit de saint Jean. Mais elle se trouve dans les deux autres (Saint Matthieu, XXVI, 3, et saint Marc, XIV, 28). C'est l'inverse de ce que vous dites. Vous niez le fait où il est et l'affirmez où il n'est pas. Telle ne peut avoir été votre intention. »

Il est d'abord constant pour tout le monde que le P. Gratry s'est mis fort inutilement en frais de citations et que les quinze textes qu'il étale un peu bruyamment n'ont rien à faire ici, M. Vacherot ne parlant pas des Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc dans leur totalité, mais seulement dans une de leurs parties, à savoir le récit de la Passion. Ensuite, pour en finir avec les textes, j'ouvre saint Matthieu au chapitre et au verset indiqués, je n'y trouve pas un seul mot touchant la résurrection. C'est jouer de malheur, quand on rectifie avec cette hauteur, de se tromper de verset. Mais c'est sans doute une faute d'impression. Le mot « Mais après que je serai ressuscité, je vous précéderai en Galilée », identique dans les deux premiers Evangiles, se trouve dans saint Matthieu au verset 32 du chapitre XXVI et dans saint Marc au chapitre XIV, verset 28. Il faut de toute nécessité accorder au P. Gratry que cette phrase et l'annonce de la résurrection en ces termes précis ne se rencontre ni dans le récit de la Passion de saint Luc, ni dans le même récit de saint Jean. Mais à prendre les choses ainsi à la lettre, M. Vacherot n'a pas dit qu'elle y fût. Il est peut-être de bonne guerre de prendre de la sorte un mot isolé, de le détacher d'un morceau, de négliger le sens fort clair qu'il reçoit de ce qui le précède, l'entoure et le suit, pour accuser ensuite, à grand fracas de textes, l'inattention flagrante et la prodigieuse légèreté de son adversaire. Mais c'est triompher à côté et oublier l'esprit pour la lettre. Oui, deux textes (qui n'en font qu'un) dans saint Matthieu et saint Marc annoncent la résurrection, et ces textes ou de tout pareils ne sauraient être montrés dans saint Luc ni dans saint Jean. Mais voyons les choses de plus près et plus avant.

Les quatre récits de la Passion sont en réalité très différents. Ceux qui veulent s'en convaincre n'ont qu'à les lire eux-mêmes, la plume à la main. Rien ne remplace la vue personnelle des choses. On peut aussi à ce sujet renvoyer les lecteurs au travail de M. Gustave

d'Eichtal, qui ne porte que sur les trois premiers Evangiles et à la deuxième partie de la *Nouvelle Vie de Jésus*, de Strauss (t. II, de la page 309 à la page 365). Le récit de saint Matthieu et celui de saint Marc, quoiqu'on trouve dans l'un des faits que l'autre ne mentionne pas, ou qu'il intervertit, ou rapporte autrement, — par exemple l'histoire du repentir de Judas, de la restitution qu'il fait aux prêtres juifs de la somme qu'il a reçue pour sa trahison et de son suicide (XXVII, 1-10), dont saint Marc ne dit pas un mot, — sont en général presque identiques. Les divergences sont plus nombreuses et plus notables chez saint Luc; elles sautent aux yeux dans l'Evangile de saint Jean. Mais il ne s'agit pas encore du récit total de la Passion, mais seulement de la figure de Jésus et de la manière dont les quatre récits le représentent à cette heure suprême et dans ce drame de quelques jours. N'est-il pas vrai que, dans saint Matthieu et dans saint Marc, ce drame est plus sombre et plus désolant; que l'angoisse et l'abattement de Jésus y sont plus fortement marqués que dans les deux autres Evangiles? C'est une question de nuance, dit-on. Sans doute; mais ces nuances, si l'on prend les termes extrêmes, saint Matthieu et saint Jean diffèrent véritablement du blanc au noir.

La mort du Christ, dans saint Luc déjà est une apothéose. Il a précédemment annoncé à ses disciples qu'il va au-devant d'eux leur préparer le royaume, comme son Père le lui a préparé. Au jardin des Oliviers, il a un moment d'horrible angoisse, mais un ange le réconforte et le relève. Sur la croix, il garde sa pleine assurance. Il prie son Père de pardonner à ses bourreaux, qui ne savent pas ce qu'ils font; il promet au bon larron qu'il sera le jour même au ciel avec lui. Sa dernière parole est une parole de confiance. Qu'est-il besoin, dans saint Jean, que Jésus parle de sa résurrection? Il touche à peine à la terre. Son ombre seule paraît habiter ici-bas. Il sait qu'il est sorti de Dieu et qu'il s'en retourne à Dieu; qu'il n'est pas du monde et qu'il a vaincu le monde. Il ne se résigne pas à la mort, il triomphe dans la mort. L'idée de son ascension glorieuse, de son retour joyeux vers le Père, de son retour aussi vers ses amis qu'il ne laissera pas orphelins, remplit ce récit et l'illumine. Comment cette divine personne qui affirme avec une foi si limpide son union avec Dieu, qui semble attendre impatiemment l'épreuve suprême de la délivrance, dont le seul regard renverse et terrasse les soldats au jardin des Oliviers, pourrait-elle subir les défaillances de l'humaine nature, avoir besoin du secours de Dieu, gémir et frissonner à l'approche d'un dénoûment prévu et désiré, et jeter à la fin ce cri désespéré : « *O mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* » Nul ne peut dire que ce cri de décourage-

ment soit sorti du cœur de Jésus et qu'il ait souffert à son dernier moment cette amère désolation de douter de sa mission et de l'avenir de son œuvre. On dit ceci seulement : que ce cri rapporté par les deux premiers évangélistes, dont le récit est en général plus simple, plus naïf et par cela même plus ancien, est d'un caractère plus touchant et plus humain, et à cause de cela plus conforme peut-être à la vérité historique que cette exaltation mystique et cette divine sérénité dont saint Luc et surtout saint Jean nous ont transmis l'expression dans leurs compositions évidemment plus artificielles. Cette thèse n'est pas bien nouvelle, mais je ne crois pas qu'on puisse l'ébranler. Il est inutile de faire remarquer, pour conclure, que l'argumentation du P. Gratry ne l'a pas entamée. Il est vrai qu'il y touche à peine dans une note. Il a stérilement employé d'abord tout l'effort de sa logique à établir qu'il est parlé de la résurrection dans les Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc, ce qui n'était pas mis en question ; puis à démontrer que des quatre récits de la Passion, ceux de saint Matthieu et de saint Marc mettent dans la bouche de Jésus l'annonce de sa résurrection, et que ceux de saint Luc et de saint Jean n'en disent rien. Le P. Gratry a littéralement et matériellement raison. On ne trouve pas, dans les deux derniers Evangiles, la résurrection annoncée en propres termes. Mais, comme nous croyons l'avoir montré, ce n'était pas là non plus la question. Cela n'empêche pas, en effet, que le Christ souffrant ne paraisse plus idéal, plus abstrait, moins humain et moins vraisemblable dans saint Luc et dans saint Jean que dans les deux récits de saint Matthieu et de saint Marc.

La seconde lettre du P. Gratry a pour titre le *Symbole de Nicée.* La thèse que le savant oratorien y soutient est que le dogme de la Trinité n'est pas un fruit du temps et d'une élaboration progressive et philosophique, mais a été une tradition qui remonte aux premiers jours de l'Eglise que tous les docteurs ont reçue, exposée et défendue sans varier. A ce sujet, il se réfère à son ancienne polémique avec M. Vacherot, affirme, témérairement à mon avis, qu'on ne peut pas ne pas être de son avis, cite la courte conclusion de son argumentation d'autrefois, et atteste les chapitres conformes de *l'Histoire du dogme catholique* de Mgr de Grenoble, qui sont, à son goût « d'une solidité granitique ». Je ne suivrai pas le P. Gratry sur ce terrain. Ce n'est pas en quelques pages qu'on peut traiter ce sujet difficile, et il est aussi un peu trop abstrait sans doute pour les lecteurs de la *Revue.* En réalité, le P. Gratry ne le traite pas dans sa lettre. Il se borne à affirmer et à renvoyer à deux ouvrages dont l'un est de lui. Il sait combien il est facile d'opposer une assertion à une autre assertion et un ouvrage à un autre ouvrage. On

peut même admirer qu'il ne cite en témoignage que le seul livre de M. Ginoulhiac. Il pouvait aisément alléguer tous les auteurs catholiques qui ont traité du dogme. Mais ces témoignages ne paraissent pas décisifs, vu que ces auteurs ne sont catholiques qu'à la condition d'être d'accord entre eux et tous soumis aux définitions de l'Eglise. Saint Paul écrit aux Galates que « quand même un ange du ciel leur prêcherait un autre Evangile que celui qu'il leur a prêché, » il le condamne. Je pense ici de même que la discussion est inutile, et qu'alors même qu'on établirait par A *plus* B que le symbole de Nicée n'est pas dans saint Justin, le P. Gratry n'en garderait pas moins fermement son opinion.

Ailleurs, le P. Gratry s'indigne qu'on ait osé dire que la morale de l'Evangile repose sur un sentiment et non sur un principe. Il recueille dans l'Evangile un certain nombre de textes où le mot de justice est écrit, sans trop s'inquiéter de savoir dans quel sens ce mot est pris exactement; d'autres où la loi est célébrée sans se demander de quelle loi il s'agit, et si ce ne serait pas par hasard de celle que saint Paul condamne comme insuffisante et inefficace; il rappelle la parole bien connue : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux », et prétend que cette parole est la formule éternelle, absolue du devoir et du droit.

Personne, assurément, ne peut méconnaître la pureté et la hauteur de la morale évangélique; nul ne peut soutenir qu'un pareil corps de préceptes eût jamais encore été donné au monde, qu'aucune morale eût enseigné, avec un accent si pénétrant et si tendre, la vertu du dévouement, du sacrifice et de l'abnégation personnelle. Aimer Dieu par-dessus tout et aimer son prochain, cela dit tout. A qui aime vraiment et du fond du cœur, tout est facile. Tous les devoirs sont contenus dans la loi d'amour qui retentit si souvent et sous tant de formes dans les leçons du divin maître. Le plus emporte le moins. Je dois me sacrifier aux autres, à plus forte raison, je dois les secourir, leur faire du bien; à plus forte raison encore, je ne dois pas leur nuire, leur faire du mal. Mais à quel titre? Pour imiter Dieu, pour bien mériter de lui. Mais si Dieu n'est pas pour moi une personne, si je n'attends rien de lui, si je ne vois au delà de la tombe nul lieu de craindre rien ni de rien espérer? Est-ce sur le désir que nous aurions qu'on nous fît du bien et qu'on ne nous fît pas de mal, sur le plaisir ou sur la peine que nous éprouverions à être bien ou mal traités que sont fondés le devoir et le droit? C'est dire précisément que l'un et l'autre reposent sur des sentiments. Donnez-moi une cité évangélique, il ne sera pas besoin, je l'accorde, de code, de prohibitions, de lois protectrices, de préceptes

mêlés de menaces. Le droit, ne courant aucun risque, n'a nul besoin d'être garanti ni défendu. Mais la cité évangélique n'est pas moins loin de la terre que la cité platonicienne. Dans ce mélange de bons et de méchants, de forts et de faibles, de gens sans frein et sans scrupule, et d'âmes timorées et délicates qui compose toute société humaine, la loi d'amour est insuffisante. Elle passe par-dessus la tête du commun des hommes. Si les bons doivent se résigner, accepter l'outrage et la violence, après avoir été frappés sur une joue tendre l'autre, bénir ceux qui les dépouillent et leur font injustice, la société se composera d'oppresseurs et d'opprimés. Quel sera le recours de ces derniers ici-bas? La revendication du droit, comment est-elle compatible avec le devoir trop sublime de l'absolue résignation? Faut-il en toute occasion courber le dos et subir l'injustice en silence, sans protester, sans se protéger soi-même? Dans l'Evangile, il est surabondamment parlé du devoir. Il n'est guère question du droit; je ne saurais dire même si le mot de droit est prononcé. C'est ce qui permet d'affirmer que l'idée de droit n'est pas une idée chrétienne. « Chrétiennement, dit fort bien M. Paul Janet, je dois supporter l'injustice et même m'en réjouir ; en droit, je n'y suis point tenu. Chrétiennement et religieusement, je dois aimer mes persécuteurs; en droit, je puis m'en défendre et opposer la force à la violence, ce qui se concilie difficilement avec le principe de l'amour. Sans nul doute, l'idée chrétienne est plus haute et plus divine que l'idée de droit. Mais celle-ci est indispensable pour maintenir l'ordre dans la société et empêcher que les uns n'abusent de la candeur et de la charité des autres [1]. » C'est trop peu dire encore. La société civile repose sur l'idée du droit, et le droit a son fondement dans la raison même de l'homme qui proclame l'inviolabilité de la personne humaine. La sphère du devoir, il est vrai, est plus large que celle du droit, et ce n'est pas assez d'être homme de bien, selon le type de la loi, *ad legem bonum esse*, comme dit quelque part Sénèque. Mais c'est pour tous du moins le commencement de la sagesse, et pour beaucoup toute la sagesse.

Le souci des rapports civils et politiques apparaît peu dans l'Evangile. Le royaume de Jésus n'est pas de ce monde. La société qu'il semble vouloir fonder est une société d'âmes détachées d'ici-bas et éprises d'une dédaigneuse pitié pour les mesquines obligations terrestres. Sa parole aussi s'adressait surtout aux petits, aux faibles, aux misérables, à tous ceux pour qui le support des injures et la résignation sont des vertus nécessaires et comme des vertus

[1] PAUL JANET. *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes*, t. I, p. 218.

de position. Mais la résignation n'est pas toujours vertu civile. C'est un devoir aussi pour l'homme de faire respecter le droit violé en sa personne. L'inertie des âmes trop bonnes et trop douces accroît l'audace des méchants et encourage la perversité.

Après tout cela, quel plus beau reproche à faire à une morale que celui d'avoir trop présumé de la nature humaine, et d'avoir proposé à nos efforts un trop sublime idéal? Si tous les hommes étaient autre chose que des chrétiens à peine ébauchés; si tous, selon le précepte du Christ, s'aimaient véritablement et pratiquaient la justice comme le Christ l'entendait, quel besoin aurait-on du droit? quand y aurait-il lieu de le faire intervenir et de le revendiquer?

Le P. Gratry a consacré plusieurs lettres à montrer que la théologie catholique n'a pas subi de la part des sciences les démentis qu'on prétend; que, sur aucun point, la science et la critique n'ont fait reculer la foi; que ni la physique, ni la chronologie, ni l'histoire, ni la métaphysique, ni la psychologie, ni la morale, ni la critique sacrée n'ont ébranlé aucune des assertions dogmatiques du christianisme. L'entreprise est hardie, sans être tout à fait nouvelle, et ressemble parfois à une gageure. Le P. Gratry pense-t-il en bonne conscience que la lecture de ses lettres aura convaincu beaucoup de savants? Les physiciens, les astronomes et les géologues les plus complaisants ou les moins sévères diront peut-être qu'aucune question n'est posée assez précisément par l'éloquent oratorien, qu'il demeure dans de telles généralités qu'il serait difficile de le saisir en flagrant délit d'erreur de fait. Il a raison de dire que la démonstration du mouvement de la terre ne contrarie pas le dogme; que la cause de la foi n'est pas liée à l'opinion particulière des théologiens ignorants qui, en 1633, condamnèrent Galilée. Il a plus hautement raison encore quand il écrit que la conquête de la vérité est une conquête pour tous les esprits droits, « que reconnaître une vérité, ce n'est pas reculer, mais s'approcher de Dieu. » On ne peut tenir un langage plus élevé. Mais ne serait-il pas possible de prendre une position plus tranchée et plus nette? Les questions scientifiques sont une chose et les questions religieuses une autre. La science et la religion sont légitimes toutes les deux. Elles répondent à deux besoins différents. Chacune a son domaine propre. Elles ne peuvent entreprendre l'une sur l'autre; elles ne peuvent ni se nuire ni s'entraver. Elles sont étrangères l'une à l'autre. Les théories scientifiques sur les générations spontanées, l'unité ou la diversité primordiale des espèces, la formation des mondes, les âges de la terre, la nature et la série successive des transformations qu'elle a subies dans la durée, n'intéressent pas directement la foi. Toutes les origines sont obscures. Nul n'en a la clé. C'est par des hypo-

thèses qu'on les explique et on n'aura jamais là-dessus que des hypothèses, c'est-à-dire des interprétations vraisemblables, où l'imagination a une part à côté de la raison. Or, la Bible est un recueil de pièces très diverses pour le fond, la forme et l'accent. On n'y saurait voir un manuel d'astronomie, de paléontologie, de géologie, pas même un livre de chronologie d'histoire et de morale, dans le sens précis que nous donnons à ces mots. Entreprendre de faire concorder les récits bibliques avec les découvertes et les résultats acquis de la science est peu sérieux; attacher sa foi à cette concordance est imprudent, à moins qu'on n'affirme que les textes de la Bible sont si souples et si élastiques qu'ils se prêtent à toutes les interprétations possibles et à toutes les théories, à l'immobilité de la terre comme à son mouvement, à l'unité primordiale de l'espèce humaine comme à la pluralité originelle des races; à la théorie d'un seul déluge universel ou des déluges partiels; à l'unité ou à la multiplicité des mondes habités. Déjà le P. Gratry, qui, sans craindre de surprendre personne, déclare qu'il est constant qu'on a trouvé l'immense amas des briques de la tour de Babel[1], prend ses précautions au sujet de la pluralité des mondes et écrit ce non moins surprenant passage : « Je vois, dit-il, dès le premier siècle (*sic*), Origène accablé d'anathèmes, parce qu'il croit découvrir la pluralité des mondes dans l'Evangile. Mais la science ayant démontré que les étoiles sont des soleils, inévitablement entourés de planètes comme la nôtre, il se trouve que le commentaire d'Origène était bon. Que ne donnerais-je point pour retrouver les commentaires de ce grand esprit sur les chapitres X et XIV de saint Jean : « J'ai encore d'autres brebis » qui ne sont point de cette bergerie. Elles aussi, je dois les ame- » ner pour qu'il n'y ait qu'une bergerie unique. Il y a beaucoup de » demeures dans la maison de mon père. Je vais vous préparer le » lieu. » Chapitre X. *Et alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili. Et illas oportet me adducere, et erit unum ovile.* Chapitre XIV. *In domo patris mei mansiones multæ sunt. Vado parare vobis locum.* Pour ne pas voir dans ces paroles la pluralité des mondes habitables et habités, il faut une grande préoccupation[2]. » J'avoue humblement que j'ignorais qu'on eût démontré la pluralité des mondes habités, et je trouverais moins étrange qu'on vît dans les deux versets ci-dessus la prédiction de l'Amérique ou celle des habitants de Vénus ou de Mars. Mais on dirait que le P. Gratry a voulu fournir lui-même des exemples de cette « intrépidité d'affirmation » que M. Vacherot reproche à nos théologiens d'aujourd'hui. N'écrit-il pas

[1] *Lettres sur la Religion*, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 243, 244.

sans sourciller que « ne pas reconnaître la Bible pour le livre historique le plus exact de toute l'antiquité, c'est se mettre en dehors de la science[1] ? » Ne reproche-t-il à l'Ecole de Baur « de ne regarder que les textes pris en eux-mêmes, les textes discutés, appréciés par le goût littéraire, par l'imagination ou même par la volonté passionnée de chacun, mais sans les comparer avec l'histoire[2] ? » N'ajoute-t-il pas à la page suivante : « L'Ecole de Tubingue est détruite; cela est tout récent. » Si récent, en effet, que c'est la première nouvelle qu'on en ait. Ne fait-il pas entendre que Srauss aussi est enterré et qu'on n'en peut plus parler. C'est sans doute la raison pour laquelle on n'a pas répondu à sa *Nouvelle Vie de Jésus*. Il y a des écrits qu'il est plus aisé de nier que de réfuter. C'est de cette façon sommaire que le P. Gratry conduit les funérailles de l'école critique. Deux ou trois phrases sur la tête, et en voilà pour jamais. Si on ne trouve rien de mieux à opposer à cette école que ce que M. Gratry cite d'une étude de l'abbé Le Hir, et d'un travail de M. Tischendorf, on peut croire qu'elle n'est pas près de rendre les armes. Si considérable même que soit la science de M. Ewald, on peut, sans lui manquer de respect, tenir peu de compte de ses expressions indignées. Que M. Gratry dise que tous les libres critiques ne sont pas d'accord, qu'ils tâtonnent, édifient des hypothèses et les renversent le lendemain, changent leurs points de vue, modifient leurs conclusions, il dira bien. Mais cela signifie que l'école critique cherche, travaille, essaye de se redresser et de se corriger. Cela veut dire encore que l'œuvre qu'elle a entreprise n'est pas faite sur tous les points, ni peut-être définitivement sur beaucoup. La contradiction, l'opposition, la lutte, sont les fruits de la liberté. Dans le domaine de la pensée, comme dans le domaine de la nature, le mouvement est le signe de la vie.

Dans une de ses premières lettres, le P. Gratry s'était engagé à marquer précisément où en était la critique des saintes Ecritures. Après avoir lu cette dixième lettre, on est forcé de déclarer en conscience qu'il n'a pas voulu donner tout ce qu'il avait si libéralement promis.

Ce livre de polémique, d'une note en général hautaine et parfois agressive, se termine par un morceau d'une toute autre inspiration. La dernière lettre a pour titre : l'*Eternelle et universelle Religion*. C'est un hymne religieux, un appel à la paix, à l'union, à l'amour de toutes les âmes dans le sein de Dieu et du Christ. C'est une apocalypse nouvelle, plus pacifique que celle du Nouveau Testament,

[1] *Lettres sur la Religion*, p. 180.
[2] *Ibid.*, p. 178, 179.

mais, pour ceux qui n'ont pas le secret de celle-ci, tout aussi trouble, et beaucoup plus pour ceux qui l'ont. Quand il a écrit ces pages où le lyrisme déborde, l'auteur s'est peut-être senti illuminé jusque dans les plus intimes profondeurs de son âme. Il a perdu pied ici-bas. Il a été ravi au delà du troisième ciel. Il a eu sa vision d'Ezéchiel. Il a senti sur son front l'ardent baiser des langues de feu.

On serait mal venu à discuter les clartés supérieures dont il a joui. Mais le lecteur de sens rassis ne peut suivre M. Gratry à travers les espaces éthérés, dans ce voyage sublime et ce commerce avec toutes les âmes possibles des mondes possibles. Il faudrait, pour bien comprendre cet épilogue, être à l'unisson avec l'auteur, partager cette grâce précieuse de l'enthousiasme prophétique, commune, dit-on, aux temps héroïques de la primitive Eglise, mais bien rare à notre époque de froide analyse et de sagesse terre à terre.

Peu ont lu, en effet, les *Dogmes théologiques*, du P. Thomassin. M. Gratry les a commentés d'une plume séraphique. Cette élévation religieuse paraîtra sans doute trop haute à plusieurs. Où les uns découvrent la pure lumière, les autres ne voient que le chaos obscur des nuages. Une calme raison insinuera peut-être aussi qu'avant de songer aux étoiles invisibles et de communier en esprit avec les âmes qui y séjournent, on ne ferait pas mal de tâcher de s'entendre avec les hommes qui vivent avec nous dans ce bas monde et que nous appelons nos semblables, et de chercher en eux non ce qui divise, mais ce qui unit. Nous avons l'éternité d'outre-tombe pour parcourir les sphères célestes et converser avec leurs habitants. Demeurons ici en attendant, l'esprit et le cœur en haut, et, par la parole et l'exemple, enseignons la paix et la concorde à tous les hommes de bonne volonté.

B. Aubé.

LA

CONFESSION DE L'ERMITE

A UN AMI

Quelquefois, mon cher ami, lorsque, pendant la chaleur du jour, je m'arrête à la porte de ton petit jardin pour échanger avec toi deux ou trois cordiales paroles avant de continuer ma course, je surprends dans tes yeux l'indice d'une curiosité bienveillante dont l'expression, cependant, n'est jamais arrivée jusqu'à tes lèvres. Evidemment tu te dis, en me regardant monter bravement la côte poudreuse, le bâton à la main, la gourde sur le dos, plus ou moins bien abrité sous un chapeau de paille : « Quel diable de plaisir ou quel profit trouve-t-il à courir ainsi à toute minute et par tous les temps? Est-il dans ce pays un coin qu'il ne connaisse, un pli de terrain qu'il n'ait visité, sondé, exploré? Ce n'est pas l'attrait de la recherche ou de l'inconnu, l'espoir de la découverte qui l'entraîne et l'aiguillonne. Nos sites d'ailleurs n'ont rien d'extraordinaire, rien de particulièrement poétique. Pourquoi donc, chaque jour, mon bon camarade l'ermite se met-il en route avec autant

d'ardeur que s'il était sûr de voir derrière quelque rideau de peupliers ou quelque colline vineuse apparaître un royaume de Golconde ou une Amérique nouvelle ? »

Ai-je deviné juste, ami, et n'est-il pas vrai que ce côté de ma vie est demeuré pour toi plein de mystère? Ce n'est point seulement le charme qui m'attire, le doux enthousiasme qui me retient dans les bois que tu voudrais pénétrer et connaître à fond ; ta curiosité va plus loin et plus haut. Tu désirerais savoir à quel point j'en suis intérieurement? Quel a été le résultat, le fruit de tant de promenades méditatives? Si quelqu'un, à ton gré, est en mesure d'avoir une opinion sur cette question si vaste, si difficile à définir, si controversable, de la moralité de la nature, ce doit être celui qui passe sa vie à la fréquenter, à l'interroger.

Tu as raison. Aussi, ne différerai-je pas plus longtemps des éclaircissements et des aveux qui seront pour nous une joie, un lien de plus, une occasion de voir un peu plus clair dans notre âme et d'élever notre pensée au-dessus des fatigues parfois écœurantes de la lutte quotidienne. Je te livrerai bien volontiers le secret — extrêmement simple — de mes promenades, et tu seras étonné d'apprendre combien ce qui, pour la plupart des hommes, n'est qu'une distraction insignifiante ou une précaution d'hygiène, est devenu pour moi une habitude indispensable, presque sacrée, un élément constitutif de ma vie, une source de contentement, d'énergie, de plénitude morale et, tranchons le mot, de bonheur.

I

Je te l'ai dit souvent, mais brièvement, sans entrer dans aucun détail, et il y faut à présent insister davantage : Si je suis de ce monde, si j'ai résisté aux plus cruelles épreuves, si, me guérissant peu à peu du désespoir, du spleen, et, triomphant de la mélancolie, je me suis fermement, entièrement réconcilié avec la destinée, je le dois à d'immenses, à de folles promenades. Avant qu'il me fût donné de planter ma tente au pied du coteau, à l'orée des bois, j'ai dû passer à la ville de terribles années. J'habitais tout à fait au centre, dans un quartier populeux, commerçant, industriel. Me tombait-il quelques heures de loisir, m'était-il permis de disposer d'une journée, il fallait faire un voyage rien que pour atteindre la barrière. Ce voyage, je le faisais sans hésiter ni me plaindre, sans même penser à la distance, à la fatigue ; je ne marchais pas, je

courais, j'avais des ailes! Si bon marcheur que je fusse, tu comprends pourtant que je ne pouvais aller bien loin. La forêt de Meudon, la vallée de Bièvre sont mes grandes conquêtes, mes paradis terrestres et aussi mes colonnes d'Hercule de ce temps-là. Fontainebleau me semblait au bout du monde. Qui m'eût parlé de l'Auvergne ou de la Suisse se serait attiré de mauvais compliments, j'aurais cru qu'on se moquait de moi.

Etais-je donc dépourvu d'énergie ou dénué d'initiative, de ressort? J'ai assez travaillé depuis, assez lutté, pour être en droit de répondre non. Je sentais le poids de la vie; je n'en étais pas accablé. Le désir de la réputation littéraire me venait quelquefois, sans me troubler ni m'enflammer; celui de la fortune, jamais. De bonne heure — et c'est peut-être le seul point par où je sois réellement ce qu'on nomme un original — j'ai fait un pacte avec la pauvreté. Ce n'est donc point à gagner de l'argent, rarement à écrire des livres, que je pensais dans ces longues promenades. Non, j'étais déjà préoccupé de ce qui, au fond, a été le grand, l'unique souci de ma vie: tremper et former mon âme, la mettre au niveau des choses et au-dessus des événements; saisir le côté par lequel, chétif atome perdu dans l'immensité, je pouvais faire œuvre utile, concourir à la marche de l'ensemble, jouer ma partie dans le suprême concert et, dans cette immensité même, ne pas me sentir rouler sans raison et sans conscience comme l'inerte grain de sable.

Quand la lassitude devenait trop forte, je m'asseyais, je lisais. C'est ainsi que j'ai lu ou plutôt relu d'un bout à l'autre, avec grand plaisir et grand profit, les *Etudes de la nature*, le *De natura rerum*, les *Fables* de La Fontaine. Le jour décroissait et m'avertissait de partir. Je revenais plus lentement que je n'étais allé. Le bruit de la ville m'étourdissait, le pavé me blessait les pieds. A peine rentré, je m'apercevais que j'avais fait plus que force. La fièvre s'emparait de moi, je me couchais brisé, broyé par la courbature; n'importe, j'étais heureux! J'avais renouvelé ma provision de sentiments, d'idées, de résolutions, de conceptions; je rentrais plus homme que je n'étais parti et je ne songeais qu'au jour où je pourrais recommencer quelque victorieuse excursion.

Voilà comment et par quoi j'ai vécu; et, s'il faut tout dire, puisque c'est ici ma confession que je te fais, voilà comment et par quoi, à l'heure qu'il est, je vis encore. L'incessante méditation dans la nature, telle est ma vraie manière d'être, celle qui demeure le plus conforme à mon organisation et qui me procure les satisfactions les plus pures, les plus complètes. Dieu sait pourtant si je suis fermé aux sensations agréables, aux joies innocentes et souvent très-vives

que la société donne ! Non-seulement je me plais aux spectacles des villes et de l'activité multiple que l'homme y déploie, je me réjouis de voir la civilisation à l'œuvre et en mouvement, mais encore tout ce qui me rapproche de mes semblables, tout ce qui me les rend présents, soit dans les tâtonnements et les luttes du passé, soit dans les développements possibles d'un avenir meilleur, est l'objet de ma prédilection et de mon étude. Je n'ai pas le tempérament farouche et insociable des rêveurs de la Thébaïde, et le *don de solitude*, comme l'entendaient Hamon et Du Guet, m'eût été certainement refusé par les sévères docteurs de Port-Royal.

Lectures, conversations, charme des relations mondaines, douceur des amitiés profondes, enchantement des affections vraies, rien ne m'est étranger et je ne fais fi d'aucune des délices que les circonstances un peu tardivement clémentes ont mises sur ma route. Quand, le dimanche soir, dans ma maisonnette ou sous ta tonnelle, nous faisons, avec quelques fous de notre acabit, un pendant aux joyeux *Propos des Buveurs* dans Rabelais, et que nous reprenons en chœur le *Quai de la Ferraille* ou quelque autre refrain aussi grave, je ne suis pas — tu pourrais en témoigner et nos vieux camarades aussi — le moins en verve, le moins gai de nous tous. Oui, j'en conviens, en dehors de mes promenades, je compte plus d'une heure charmante et même féconde ; mais il n'en est pas moins vrai que là seulement j'ai pleinement conscience de moi-même, je me sens vivre avec une intensité extraordinaire et j'ai au suprême degré la sensation de l'apaisement et de l'accroissement.

Je vais encore préciser davantage, car il s'agit d'une analyse qui, je te le jure, n'est pas commode à faire. Ce qui me rend si heureux, ce n'est pas la découverte des beaux points de vue ni le ravissement que donnent aux esthéticiens sincères tels que toi des paysages disposés à souhait pour le plaisir des yeux ; ce n'est pas non plus la satisfaction d'une de ces passions comme en ressentent les savants et qui les retiennent en contemplation pendant des heures entières devant l'aile d'une mouche ou le calice d'une fleur. Je suis touché comme il convient de la beauté des sites, mais je ne m'y arrête pas, et souvent, engagé dans mes réflexions, il m'est arrivé de ne point accorder à des vues superbes une attention suffisante, de me montrer à leur égard, non certes dédaigneux, ce qui eût été sot, au moins, je m'en accuse, négligent et indifférent.

J'ai mes découvertes aussi cependant, et, à force de courir collines et vallées, plaines et forêts, j'ai quelquefois trouvé, — absolument inconnus, quoique tout près des routes fréquentées, — des coins d'une incomparable sauvagerie. Je me souviens des exclamations de nos amis A... quand je les conduisis à la grande lande

que j'ai baptisée pompeusemement *Lande Senancour*, et toi-même, le difficile des difficiles, je t'ai arraché l'aveu qu'il n'y a rien de plus doucement pittoresque que ce petit vallon qui, à deux pas de Paris, offre certains aspects de la Suisse romande, et que j'appelle *le canton de Vaud.*

Ce sont là d'heureuses rencontres, mais je n'en suis pas plus fier qu'il ne faut. Au fond, je ne suis pas plus fait pour découvrir que pour décrire des paysages. Je suis trop occupé à lire en moi-même pour vouloir et savoir regarder. Personne n'admire plus que moi cette faculté étonnante que possèdent certains écrivains de graver dans leur mémoire et de reproduire dans les moindres détails ce qu'ils n'ont vu qu'une fois, en passant, en courant. Pour mon compte, je serais bien embarrassé s'il me fallait décrire un peu congrûment telle ou telle région de ce pays où s'écoule la meilleure part de mon existence. Ce que je sais parfaitement, ce que je pourrais indiquer à merveille, ce sont les affinités secrètes, difficiles à saisir, à exprimer, mais non pas indéfinissables, par lesquelles un endroit plutôt qu'un autre m'attire et me captive. Ma science et mon art à ce sujet ne vont pas plus loin.

Et, puisque je parle de science, le moment est venu de compléter mon aveu et de confesser que l'étude, — une étude spéciale et déterminée, — n'est point ce qui fait l'attrait de mes promenades, ce qui me les rend à la fois si salutaires et si nécessaires. Mes observations, très-fidèles assurément, mais si incomplètes encore et si rapides sur les fourmis, sont une exception qui, comme toutes les exceptions imaginables, confirme la règle. Si l'on mettait bout à bout les heures que j'ai consacrées à ces observations, qui n'ont jamais été en réalité qu'un divertissement et un repos, je ne sais si l'on arriverait à faire bien des journées. L'étrangeté du spectacle qui s'offrait à moi m'a tiré brusquement de ma rêverie, m'a fait ouvrir les yeux ; j'ai regardé curieusement et patiemment, j'ai noté avec exactitude ce que je voyais, rien de plus. On a bien voulu m'en savoir gré, et j'ai été très-sensible à l'accueil qu'ont rencontré ces sincères et intimes esquisses, jetées au vent de la publicité. En conscience, cependant, et dussé-je y perdre quelque peu de mon auréole de *formicologue*, je déclare humblement (avais-je vraiment besoin de le déclarer !) que je ne suis pas savant le moins du monde, ce dont maintes fois j'ai bien enragé. Je regrette surtout de ne savoir pas la botanique, et je n'ai point tout à fait renoncé à l'idée de fourrer dans ma tête grisonnante quelques notions de cette charmante science si précieuse au rêveur qui habite la campagne.

Tu me le disais l'autre jour, et tu n'avais que trop raison, avec

mon excellente mémoire et l'esprit de méthode que je porte en toutes choses, je suis inexcusable d'avoir négligé d'étudier une science que j'aurais probablement possédée très vite. Mais, que veux-tu, cette terrible habitude, cette constante tyrannie de la méditation qui concentre et rappelle au dedans toutes les forces de l'être, a longtemps jeté entre moi et le détail des objets naturels une sorte de voile qui m'empêchait de remarquer, d'examiner bien des choses. Mes chères fourmis ont commencé ma délivrance, et il me semble que je vais faire quelques pas dans une direction nouvelle et plus positive. Pourtant, je ne me dissimule point qu'on ne saurait d'un jour à l'autre triompher d'une habitude impérieuse, devenue à la longue, comme on dit, une seconde nature, et qui s'appuie sur les aptitudes instinctives dont elle est l'expression. D'ailleurs, il ne s'agit nullement de rompre avec une faculté qui comporte certaines faiblesses, certaines imperfections, mais qui assure à l'intelligence solidité, vérité, j'ajouterai même, pour être entièrement sincère, sérénité. Méditatif je suis né, méditatif je mourrai. Je ne verrais toutefois aucun mal à ce que ce méditatif se compliquât ou se complétât d'un peu de naturaliste et, au besoin (*proh pudor* !) de vitaliste. Nous n'en sommes pas encore là, et, comme j'ai à t'entretenir de ce que j'ai été, de ce que je suis, bien plus que de ce que je désire ou espère devenir un jour, il faut que j'en revienne maintenant à t'expliquer ce que peuvent être, ce que peuvent produire les promenades d'un pur méditatif dans la nature.

Un point important demeure éclairci et, de son propre aveu, tu sais maintenant qu'il n'y a pas dans ton ami le promeneur l'ombre d'un paysagiste. J'ai réduit à sa proportion juste la part du naturaliste. Avec tout cela, il n'est pas moins incontestable que j'aime à passer ma vie aux champs ; que de cette fréquentation assidue est résultée pour moi une très réelle et très forte culture, et que, par conséquent, la nature, si instructive pour l'artiste et le savant, a aussi des enseignements pour le penseur. De quelle sorte, de quelle portée sont-ils ces enseignements ? C'est ce que je voudrais te rendre sensible en te décrivant dans leur succession les impressions que j'éprouve en mes longues et fortifiantes courses.

Au départ, et pendant les premiers instants, je ne m'appartiens pas tout à fait, je n'ai pas encore *doublé ce certain coin* dont parle Rousseau dans les admirables Lettres à M. de Malesherbes, et que connaissent si bien les promeneurs à l'humeur sauvage. Les petites misères, les préoccupations quotidiennes, les soucis et les tracas, desquels n'est pas exempte la plus humble existence, s'attachent à moi durant quelques minutes ; mais bientôt je suis en pleine cam-

pagne; j'ai laissé derrière moi les dernières maisons du village, je ne vois plus que la verdure, les fleurs, le ciel; je n'entends plus que le bourdonnement des insectes et le chant des oiseaux. Alors, l'un après l'autre, comme d'importuns parasites qui se sont glissés au logis en l'absence du maître, et que la seule annonce de son retour suffit à chasser, se détachent et tombent les fardeaux qui, tout à l'heure, paraissaient m'accabler : je me redresse, je me sens plus libre, je suis plus calme.

Délivrance, apaisement, accroissement. Telles sont mes premières impressions. Les particularités gênantes ou irritantes, les souvenirs fâcheux, les contrariétés de détail, tout ce qui me dérobait, me cachait à moi-même, a disparu. Je m'élève au-dessus des vaines, des stériles agitations; rentrant dans le vrai de mon être, je m'y établis fortement. Et ce que j'appelle ainsi, c'est le plus haut, le meilleur, l'endroit inaccessible aux craintes vulgaires et aux secousses du hasard, ce que les Anciens nommaient avec raison *optima pars animæ.*

L'individu qui boit, mange ou dort, le pauvre diable tourmenté de misérables inquiétudes, essayant inutilement de sortir à son honneur d'inextricables et ridicules embarras, n'est point en nous l'homme véritable, celui que l'on doit étudier et chez lequel se révèleront manifestes les richesses, les grandeurs de notre nature. Il est le premier à le sentir, à le reconnaître; il s'en attriste, il s'en irrite, plus ou moins consciemment il en souffre. Distrait et détourné par le jeu des circonstances du but que, dans son mystérieux instinct, il poursuivait, battu par de durs événements, poussé et quelquefois submergé par les flots de la foule, il ne peut se dissimuler que son initiative personnelle a été bien restreinte, pour ne pas dire absolument nulle.

« A quel moment ai-je été réellement moi? est-il contraint de se demander, à quel moment aurais-je pu l'être? Quand m'a-t-il été possible de sonder mes puissances intérieures, de consulter mes aptitudes, d'interroger le secret de ma destinée, d'en régler la marche? Mes actes, mes paroles, ma vie tout entière n'a été exactement et au pied de la lettre que la feuille dont se joue la tempête ou que le fleuve emporte, *ludibria ventis*! Ah! pourquoi n'ai-je pu obtenir une heure de répit et de repos; pourquoi ne m'a-t-il pas été donné de rencontrer un inébranlable point d'appui? »

Ce point d'appui, ce lieu où la clarté se fait en nous-mêmes et sur nous-mêmes, où ce qu'il y a de factice, de superficiel, d'inférieur en nous, se retire et se dissipe pour laisser apparaître les beaux côtés, les hautes parties, les forces primitives et indestructibles de notre âme, c'est la nature. Tu vois, mon cher ami, que je suis à cent

lieues du panthéisme. Jamais, au sein de la nature, je n'ai senti diminuer, s'atténuer, se fondre mon être. Elle m'a au contraire, si l'on peut parler ainsi, rendu plus présent à moi-même. Tu sais le mot de l'ascète : « Je ne suis jamais allé parmi les hommes que je n'en sois revenu moins homme. » Eh bien ! moi, je pourrais m'écrier : Je ne suis jamais allé parmi les plantes et sous le ciel que je n'en sois revenu plus homme ! Je n'agite point ici la question de l'obligation sociale ; je ne cherche pas à déterminer dans quelle mesure on doit, pour ses semblables et pour soi, cultiver leur commerce. Je m'applique à constater un fait extrêmement important et d'où j'aurai à tirer plus d'une conséquence. Ce fait, je le résume ainsi : le milieu social diminue l'homme et le consume, le milieu naturel l'alimente et le vivifie.

Ne me dis pas que ceci est un raisonnement d'ermite, un paradoxe de solitaire. Veux-tu que je te cite le témoignage d'un homme qui n'avait guère le tempérament ascétique et qui a passé ses jours à combattre, comme il le dit lui-même, le bon combat? Est-ce Gerson, Nicole ou Senancour qui a écrit ces paroles décisives : « Il est impossible que l'homme se mêle à la vie sociale sans qu'il en reçoive quelque souillure et perde quelque chose de son innocence et de sa justice... Il faut agir, combattre, soutenir la lutte contre le mal, avec le moins de défaillances qu'il se pourra, sans doute, mais au risque des plus tristes chutes... Le premier et le plus grand sacrifice qu'un homme doive à ses frères est celui de sa propre sainteté ? » Non, c'est Proudhon, le grand partisan de la réforme sociale. Nul plus et mieux que lui, dans les pages d'où j'extrais ces deux ou trois lignes, n'a marqué l'action énervante, dissolvante, consumante de la société sur l'individu. Et assurément, celui-là ne prêchait ni le renoncement, ni la désertion, pas plus, du reste, que je ne les prêcherais si j'avais quelque autorité sur mes concitoyens.

Mise en contact avec la nature, non-seulement la personnalité humaine ne s'y absorbe pas nécessairement ; mais, placée dans les conditions régulières de la santé morale, elle s'y rassérène, s'y développe, s'y purifie, s'y accroît. Voilà un premier fait qui résulte de ma propre et intime observation.

Affaire d'expérience individuelle, vas-tu m'objecter ; parce que les choses se passent ainsi dans le cœur et dans la tête d'un méditatif, il ne s'ensuit nullement que le phénomène psychologique s'accomplisse de même chez tout le monde. Il n'est pas démontré le moins du monde que l'amant qui parcourt avec son amante une belle campagne, que l'artiste et le poète enivrés des splendeurs qu'ils contemplent, que le savant confondu par l'abondance des ri-

chesses qui s'offrent à lui se sentent si distincts, si individualisés. On peut croire, sans trop blesser la vraisemblance, qu'ils sont plus portés à se perdre dans le grand tout qu'à s'affirmer en face de lui.

Entendons-nous. Evidemment, je parle d'abord et principalement pour moi; mais, comme je ne suis une exception en aucun genre, comme je ne suis ni un monstre, ni un idiot, ni un homme de génie, je représente forcément toute une famille d'esprits, et j'en suis, à l'heure qu'il est, vis-à-vis de toi, l'organe et l'interprète. Homme de réflexion, je parle pour ceux qui réfléchissent, non pas avant d'avoir senti, mais sur ce qu'ils sentent. Quand il serait vrai — ce que j'admets provisoirement et simplement sous bénéfice d'inventaire — que l'amant, l'artiste et le savant sont, en vertu de leurs circonstances, de leur organisation, de l'objet de leur curiosité et de leurs recherches, fatalement entraînés à se perdre, à se confondre dans l'ensemble des choses, cela n'enlève aucune valeur, aucune autorité au procédé intérieur du méditatif. Il a sa conception de la nature, sa méthode pour l'interpréter; les autres ont les leurs. Quelles sont les meilleures? C'est une question réservée. A première vue et avant d'avoir approfondi, nous les admettrons sur le pied d'égalité.

Il est donc convenu désormais qu'en te racontant ma promenade, en te décrivant mes impressions successives, ce n'est plus seulement la promenade d'un rêveur isolé, ce ne sont plus des impressions purement et strictement personnelles que je raconte et que je décris. Maintenant, je m'appelle légion. A te dire le vrai, cela me va mieux et je me sens plus à mon aise. Sans croire, comme Pascal, que le moi soit haïssable, j'estime qu'en matière de philosophie surtout, il en faut user le plus sobrement possible. Fais-moi donc le plaisir, mon cher ami, à mesure que je vais continuer, de ne plus accorder trop d'attention à ma chétive personne. Tâche de te persuader ou de t'imaginer, au moins momentanément, que ton ami le campagnard est une espèce de type qui n'a rien d'extraordinaire. Si mes observations, mes révélations méritent qu'on s'y arrête, c'est justement parce que je ne parle pas uniquement en mon nom. Mon secret serait bien moins intéressant s'il n'était celui de beaucoup d'autres.

Assez d'éclaircissements, n'est-ce pas? Je reviens à ma promenade, à mes sensations, à mes sentiments. Cette conscience nette et positive de mon être, cette pleine possession de moi-même qui succèdent presque immédiatement au premier trouble, aux lourdeurs confuses du départ, ont en quelque sorte leur contre-coup extérieur. Dès que je vois mieux en moi, je vois mieux aussi autour de moi.

Les larges aspects, les vastes horizons, les grandes lignes surtout me frappent, exactement toujours comme dans ma conscience. De même que les petits faits, les vétilles d'hier et d'aujourd'hui ne captivent plus mon attention et lui permettent de s'occuper de sujets importants, de même par delà les accidents et les agréments de la route, si pittoresque et si charmante qu'elle soit, ma pensée s'élance ; elle laisse le particulier pour le général, le relatif pour l'absolu, le phénomène pour la loi. Le mouvement de la séve dans la plante m'intéresse bien autrement que la plante elle-même ; et tous ces objets doués de vie qui la communiquent, la répandent, qui augmentent et renouvellent la mienne, c'est à peine si je les vois, si j'en sens le charme, captivé, dévoré que je suis par le désir de pénétrer, de deviner cette énigme de la vie qui ne se présente à nous sous mille formes et ne multiplie ses provocations que pour mieux nous échapper.

Ainsi, par une progression, insensible mais inévitable, de la vive conscience individuelle, de la notion renouvelée et en quelque sorte rafraîchie du moi, je passe à la recherche des causes, je me plonge dans les idées générales ; je m'inquiète des rapports qui peuvent exister entre la vie physique et la vie morale ; je rêve aux mystérieuses et insondables sources de l'être. Nous sommes au second degré de la méditation, au second état de l'âme depuis le départ, à ce que l'on pourrait nommer, si les choses intellectuelles étaient susceptibles d'être mesurées avec l'horloge et le sablier, la deuxième partie de la promenade. Il y en a une troisième ; mais, avant d'y arriver, je voudrais te faire assister à l'évolution du procédé méditatif et n'en rien laisser dans l'ombre.

Avoir conscience de soi, au premier abord, cela ne semble pas un état indispensable, une force bien nécessaire pour l'observation externe. Je viens de te faire voir cependant que cette corrélation existe. Probable ou non, explicable ou non, nécessaire ou non, le fait se produit constamment, régulièrement.

Dans l'acte qui nous replace au plus intime de notre âme, qui nous fait sentir et saisir le vrai de notre être, il y a, on ne saurait le nier, une restitution et même une reconstitution morale. Il y a de plus un procédé dialectique, une méthode d'interrogation ; il y a enfin un principe de haute et féconde moralité. Ce fait, envisagé dans ses conséquences, s'offre donc à nous sous trois aspects également considérables. Ces conséquences, quelles sont-elles ? En deux mots, les voici : Pour se sentir distincte et s'affirmer comme réalité en face de la nature, il faut que la personne morale s'élève ou revienne à la conscience approfondie de son être ; pour interpréter et traduire le monde extérieur, il faut être en état de comprendre et

d'exprimer le monde intérieur; il n'y a de clairvoyance, de pénétration, de philosophie, que dans et par la sincérité la plus absolue.

II

Un scrupule me vient : je dois te paraître un personnage singulièrement abstrait et, comme disait mon ancien maître, le patriarche du grand diocèse, un *endiablé intellectualiste.* Je te prie de croire pourtant que, lorsque je m'en vais devant moi à travers la campagne, ce n'est pas mon cerveau seulement qui se promène. La sensation, non moins que la pensée, a sa grande part dans mon plaisir; mais elle ne m'emporte et ne me ravit pas sur-le-champ. L'enthousiasme, l'enivrement, auquel n'échappe aucun de ceux qui se mettent en communication avec la nature, est chez moi le couronnement, le résumé de la promenade; il en est en quelque sorte le bouquet.

Si mon premier mouvement est un vif sentiment de mon être en tant qu'individu, si le second est une tranquille et large appréciation des choses, l'impression dominante et dernière est celle d'un accroissement indéfini de vitalité. On se sent dans un irrésistible courant rénovateur, réparateur, essentiellement bienfaisant, et l'on s'y abandonne, on se laisse porter, on se laisse retremper et régénérer.

La nature est l'inépuisable réservoir de la vie. A ne la considérer que sous ce rapport, elle mérite toutes les admirations, toutes les adorations qu'on lui a prodiguées. Les hommes l'aiment et l'ont toujours aimée parce qu'elle assure, prolonge leur existence, parce qu'elle en redouble l'intensité. La légende d'Antée, les vieilles métaphores *se suspendre aux puissantes mamelles de Rhéa*, etc., etc., sont là pour témoigner de la perpétuité de ce culte et pour prouver que nos ancêtres connaissaient aussi bien que nous la valeur curative et hygiénique du milieu naturel. Les perfectionnements de la médecine, les progrès de la science, progrès que je suis loin de nier, n'empêchent pas qu'aujourd'hui encore le meilleur, le moins douteux, le plus sûr des remèdes ne soit d'envoyer le malade demander à l'écume salée des flots, à l'air purifiant des montagnes, à la vivifiante senteur des prés, les forces qui lui manquent, l'énergie qui l'abandonne, le souffle vital qui se retire de lui. A ce point de vue, la nature, pour laquelle d'ailleurs, à d'autres égards, je ne me sens pas plus de tendresse qu'il ne faut, reste bien authentiquement

l'*Alma Mater* des anciens, la généreuse et intarissable nourricière, la guérisseuse par excellence.

Mais il en est d'elle exactement comme d'un de ses plus riches, de ses plus précieux produits, le vin, fils du soleil. Lui aussi, il fortifie; lui aussi ramène le sang aux joues pâlies et redonne aux corps débiles une impulsion décidée, vaillante. Il est nécessaire et salutaire, qui songe à le nier! Dirons-nous cependant qu'il n'a pour nous que des bienfaits? Ce serait donner un soufflet au gros bon sens et démentir sans raison l'expérience journalière. Il fortifie évidemment, mais, pris à trop forte dose et bu à trop larges rasades, il enivre; il exalte, mais il abrutit; il attendrit et fond le cœur, mais il rend furieux; tout dépend de l'usage qu'on en fait; et ce qui est vrai du vin ne l'est pas moins de la nature. Comme lui, elle est capiteuse, absorbante, transportante; comme lui, elle demande à n'être goûtée, savourée, *lampée* que prudemment, sagement, à petits coups. Ce n'est jamais impunément qu'on s'y jette à corps perdu, qu'on en veut épuiser les délices.

On tourne aisément, sinon à l'ascète de la Thébaïde, du moins au contemplateur bouddhiste; on humilie, on réduit, on anéantit son individualité devant l'immense océan vital qui, de toutes parts, la presse et semble prêt à la submerger. Ou bien, débordé par cette force qui s'accumule dans notre sein et ne trouve pas son emploi normal, on est en proie à mille inquiétudes, à mille tourments, et, faute de s'appliquer où elle le devrait, c'est-à-dire à l'action humaine et sociale, la puissance que nous avons acquise, amassée, que nous contenons avec tant de peine, se tourne contre nous et fait le malheur de notre vie.

Je te demande grâce, mon cher ami, pour la vulgarité de l'expression, mais, en vérité, j'ai besoin que tu me permettes de m'écrier en changeant un peu le refrain de la vieille chanson gauloise : *Faut d'la nature, pas trop n'en faut.* Eh! oui, je sens ce que cette proposition a de singulier, de téméraire, d'injustifiable au premier abord; je ne me dissimule pas que, traduite en langage philosophique, elle équivaut rigoureusement à cette autre proposition : Il faut faire à l'infini sa part. Comment cependant pourrais-je méconnaître les résultats, les leçons de l'expérience? Je ne parle pas seulement ici d'après mon observation personnelle; je ne m'amuse pas à suivre en l'air et à travers le vide les déductions abstraites d'une logique arbitraire; non, à côté et comme garantie de ma certitude rationnelle, intime, j'ai pour moi le témoignage de l'histoire, l'exemple, la déclaration, l'aveu direct ou indirect des philosophes, des poètes, des solitaires de toute espèce et de toute volée.

Que nous apprennent-ils, à commencer par le vieil Homère?

Cette vérité incontestable : la nature attire à elle, retient, transforme, dépouille de leur caractère raisonnable et viril ceux qui l'aiment, qui la poursuivent indiscrètement; elle est la sirène dont les chants harmonieux séduisent le voyageur et qui ne le flatte que pour le dévorer; elle est aussi Circé, dont les philtres changent les hommes en bêtes. Les Grecs, si actifs, si résolus, si en possession de leur individualité, chantaient la nature, mais ils s'en défiaient et la redoutaient. Chez les Romains, gens strictement pratiques, je ne vois de poète pleinement panthéiste que Lucrèce, car les *Géorgiques* sont une œuvre sociale et même politique. Or, tu sais comme Lucrèce est mort et cela vient à l'appui de ma thèse.

Dans les temps modernes, le génie allemand a ouvert à deux battants les portes de l'âme humaine aux envahissements de l'infini naturel. Le père de ce panthéisme poétique, si séduisant et si grandiose, qui est devenu l'unique passion, la seule idolâtrie de tant d'intelligences élevées, ce n'est ni Rousseau, chez qui le réformateur passe avant le solitaire, ni Bernardin de Saint-Pierre, théosophe et moraliste, encore plus que poète, c'est le Jupiter de Weimar, c'est Goëthe. Il a fait dans l'ordre naturel et poétique ce qu'avait fait Spinoza en métaphysique, ce que Hegel et Schelling ont fait pour le développement historique de l'espèce. Artiste, romancier, savant, dans *la Métamorphose des plantes*, comme dans *Werther*, Goëthe ne cesse d'obéir à une conception panthéistique des choses. Il n'est pas de ceux qui raffermissent les âmes contre les séductions, les énervements ou les exaltations maladives de la solitude aux champs.

Il ne souffre pas, quant à lui, que la contemplation des spectacles naturels interrompe ou ralentisse son activité olympienne; mais rien dans son œuvre, si magnifique par certains côtés, si remplie de leçons excellentes, animée par une raison si sereine et si haute, rien ne suscite la grande et indéfectible activité, l'ardeur de la progression indéfinie, l'espérance insatiable. Il y a de la résignation, et, au fond, l'aveu d'une faiblesse radicale dans sa sérénité. Ce vaste génie croit moins à la puissance de l'homme qu'à celle de la nature, aussi, dans la science comme dans l'art, son influence a toujours tendu à faire prévaloir l'observation indifférente et en quelque façon absolument neutre sur l'observation interprétative. Conséquent en cela avec lui-même, il se subordonne et se soumet au cours de la vie générale; il en note curieusement les effets, en relève avec soin les accidents, mais ne cherche ni à réagir, ni à modifier, ni à transformer.

Tu te souviens de cette belle page qui est au commencement de *Werther*, et dont nous avons si souvent parlé ensemble? Je veux te

la transcrire ici, parce que nulle part je n'ai vu plus éloquemment et en même temps plus dangereusement exprimer ce sentiment de complète absorption, de délicieuse défaillance dans le sein du monde physique. Quand nous aurons relu cette page-là ensemble, tu me tiendras quitte de bien des démonstrations.

Une merveilleuse sérénité s'est répandue dans tout mon être, pareille aux douces matinées de printemps, dont je jouis avec délices. Je suis seul et me félicite de vivre dans cette contrée, qui est faite pour les âmes telles que la mienne. Je suis si heureux, si entièrement absorbé dans le sentiment d'une existence tranquille, que mon art en souffre. Je ne saurais dessiner maintenant, je ne saurais faire un trait de crayon, et je ne fus jamais un plus grand peintre. Lorsque la gracieuse vallée se voile de vapeurs autour de moi ; que le soleil de midi effleure l'impénétrable obscurité de ma forêt, et que seulement quelques rayons épars se glissent au fond du sanctuaire ; que, dans les hautes herbes, couché près du ruisseau qui tombe, et plus rapproché de la terre, je découvre mille petites plantes diverses ; que je sens plus près de mon cœur le tourbillonnement de ce petit univers parmi les brins d'herbe, les figures innombrables, infinies, des vermisseaux, des mouches ; que je sens enfin la présence du Tout-Puissant, qui nous a créés à son image, le souffle de l'amour infini, qui nous porte et nous soutient, bercés dans une joie éternelle : mon ami, si le jour commence à poindre autour de moi, si le monde qui m'environne et le ciel tout entier reposent dans mon sein, comme l'image d'une bien-aimée, alors je soupire et je me dis : « Ah ! si tu pouvais exprimer, si tu pouvais exhaler sur ce papier ce que tu sens vivre en toi avec tant de chaleur et d'abondance, en sorte que ce fût le miroir de ton âme, comme ton âme est le miroir du Dieu infini !... » ... Mais je m'abîme, je succombe sous la puissance de ces magnifiques apparitions[1].

Nous atteignons là, ce me semble, au dernier degré de l'oubli de soi-même, au comble de l'évanouissement et de l'extase. Il y a bien vers la fin une velléité artistique, un désir vaguement énoncé d'étude, de reproduction (*ah ! si tu pouvais exprimer, etc.*), mais il est jeté en passant, d'une manière incidente, et Werther n'y insiste pas. Le nonchaloir et l'abandon l'emportent décidément. Il n'est plus question d'initiative personnelle, de volonté, de libre arbitre ; ce courant d'effluves magnétiques venant à se concentrer, à se condenser dans un seul individu, ne lui laisse en aucune façon la disposition, la gestion de son être. Werther est d'autant plus fatalement l'esclave de la passion, qu'il est absolument le jouet de la nature.

Dans l'admirable discours qui précède sa traduction du roman de Goëthe, Pierre Leroux fait très-justement et très-finement remar-

[1] Traduction Porchat.

quer que la passion de l'amant de Charlotte s'associe étroitement aux variations, aux alternatives des saisons; qu'elle commence au printemps, atteint à son apogée en été, s'assombrit en automne, qu'enfin le héros se tue en hiver. Evidemment, cette symbolique a été voulue, préméditée par Goëthe, chez qui les moindres détails sont calculés, intentionnels. Il a tenu à exprimer par là et à marquer bien nettement la dépendance où se trouve son héros à l'égard du monde naturel. Mais la leçon va plus loin qu'il n'y songeait lui-même, et par delà ce qu'a voulu prouver le romancier, nous voyons clairement une vérité tout autrement importante, c'est que l'âme humaine n'entre pas impunément en communication avec la nature, à un tel degré d'effusion et d'intimité. La vie ainsi absorbée à flots, avidement, gloutonnement, fait éclater dans son bouillonnement terrible le vase fragile qui se flattait de la contenir.

Je n'avais donc pas tort, *mio caro*, lorsque j'écrivais, il y a plusieurs années que, pour être dignement comprise, pour être réellement profitable, salutaire à l'âme, la nature ne doit point être regardée au travers de la passion. Par une route différente, mais également logique, j'arrivais à la même conclusion que le poëte allemand, et j'assignais comme terme à cette exaltation anormale, maladive, le dégoût, l'ennui, le marasme, le suicide. Voilà quatorze ans que le fragment auquel je fais allusion a été écrit ; eh bien, ma conviction à ce sujet, non-seulement n'a pas changé, mais n'a fait que s'accroître. Excitation désordonnée, expansion folle ou dissolution lente, énervement, langueur, assoupissement mortel, je ne vois encore à l'heure qu'il est, comme je le voyais alors, que ces deux funestes issues pour l'amant indiscret, téméraire, effréné qui s'est aventuré à soulever les voiles de Cybèle, et a conçu l'ambition de se nourrir, non pas de la moëlle des lions, mais du nectar et de l'ambroisie même réservés aux dieux.

A mon premier exemple pris dans *Werther*, tu répondras peut-être que la vie n'est pas aussi rigoureusement conséquente qu'une œuvre d'art ; qu'il en faut bien rabattre de ces suicides littéraires, et que Goëthe, qui assurément a traduit ses impressions personnelles dans la page que j'ai transcrite, n'en a pas moins, dans son calme imperturbable, dans sa sérénité majestueuse, atteint un âge fort avancé. Je comprends l'objection, mais je ne me sens pas le moins du monde ébranlé, car, selon moi, en une telle matière, la vérité psychologique suffit parfaitement. D'ailleurs, le suicide du jeune Jérusalem, qui vivait dans des conditions à peu près identiques à celles où Goëthe a placé Werther, plaide singulièrement en faveur de la vraisemblance historique. Quoi qu'il en soit, et sans entamer là-dessus une discussion oiseuse, je viens à la seconde forme

du mal, — non plus l'exaspération des forces, mais leur dissolution, leur énervement, — et de cet implacable *delirium naturale*, je produis un exemple que tu ne contesteras pas, et qui est aussi présent à ta mémoire qu'à la mienne; je veux parler des dernières années de Maurice de Guérin.

Tu penses bien que je ne viens pas, à propos de cet homme distingué, qui a laissé quelques pages frappées au cachet du génie, recommencer les lamentations et les sermons des spiritualistes chrétiens et autres sur son paganisme, son panthéisme, etc. Ce que j'avais à dire sur ce point, je l'ai dit autrefois très nettement, et, quoique je fusse dans toute la vivacité de mon admiration pour *le Centaure*, j'ai fait mes réserves, approuvant la forme, désapprouvant le fond. Plus tard, lorsque, avec un zèle peu éclairé et un enthousiasme maladroit, on a prétendu, au point de vue littéraire et comme talent, placer Eugénie de Guérin au-dessus de son frère, j'ai protesté ainsi que je le devais, et maintenu, autant qu'il était en moi, la véritable distance. Tout cela ne m'enlève nullement ma liberté d'appréciation à l'égard de Maurice. Son talent n'est pas en question, sa gloire est établie. Quant à son âme, elle vit dans ses journaux, dans ses lettres, et c'est accomplir un devoir, — sans offenser en rien un cher souvenir, — que d'arracher à ces intimes témoignages leur douloureux secret.

Sur l'état particulier de cette âme, sur la manière dont elle s'appréciait elle-même, et aussi sur son attitude vis-à-vis de la nature, les lettres à M. d'Aurevilly sont révélatrices et décisives. Voici quelques lignes qui ont avec la fameuse page de *Werther* une analogie étrange.

Si l'on pouvait s'identifier au printemps, forcer cette pensée au point de croire aspirer en soi toute la vie, tout l'amour qui fermentent dans la nature ! Se sentir à la fois fleur, verdure, oiseau, chant, fraîcheur, élasticité, volupté, sérénité ! Que serait-ce de moi ? Il y a des moments où, à force de se concentrer dans cette idée et de regarder fixement la nature, on croit éprouver quelque chose comme cela.

Et de celles-ci encore, que vas-tu dire ?

... La beauté du jour, la puissance de l'air et du soleil, *all*, tout ce qui peut rendre éperdue une faible créature, me remplit et m'environne. Vraiment je ne sais pas en quoi j'éclaterais s'il survenait en ce moment une musique comme celle de la *Pastorale*. Dieu me ferait peut-être la grâce de laisser s'en aller de toutes parts tout ce qui compose ma vie. Il y a pour moi tel moment où il me semble qu'il ne faudrait que la toucher du doigt le plus léger pour que mon existence se dissipât...

On ne saurait se montrer plus werthérien, mais la ressemblance n'est qu'apparente, l'analogie ne se soutient pas. Si, au premier moment, l'impression reçue est la même, si, comme profondeur, comme intensité, elle n'est pas moindre, les conséquences produites par cette impression sont fort différentes. Ce qui chez Werther amène l'exaltation, favorise la passion, ce qui lui communique une énergie fébrile, abat complétement Maurice de Guérin, le dissout, l'anéantit. En ce sens, on n'a pas fait assez attention à une page très-caractéristique, qu'on pourrait appeler la *Page du lilas*, et qui, par la valeur du renseignement psychologique autant que par la beauté de la forme, mérite de devenir célèbre. C'est le poème du découragement doux, de l'affaissement résigné, de l'extinction graduelle, un chant du cygne, mais sans tristesse amère, et dont l'harmonieuse tendresse révèle jusqu'au bout une âme aussi radicalement vaincue que suavement pacifique en face du déclin inévitable et de la mort qu'elle sent venir. Ecoute ce *lamento* et demande-toi ce que la nature laisse debout et vivant chez ceux qui l'ont trop aimée.

Maintenant tous mes entretiens avec la nature, cette autre consolatrice des affligés, se passent dans un petit jardin de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, tout proche de la rue de la Pépinière. Avant-hier au soir, j'avais passé mon bras autour d'un tronc de lilas, et je chantais à demi-voix : *Que le jour me dure*, de J.-J. Cet air touchant et mélancolique, mon attitude, le calme de la soirée, et, plus que tout cela, cette habitude qu'a mon âme de résumer le soir toutes ses tristesses, de s'entourer de nuages pâles vers la fin des journées, me jetèrent dans le sentiment profond, intime, immense de ma misère, de mon indigence intérieure. Je me voyais pauvre, bien pauvre, pitoyable et entièrement incapable d'avenir. Il me semblait en même temps entendre bruire au-dessus de ma tête, bien haut, bien loin, ce monde de pensée et de poésie vers lequel je m'élance si souvent sans pouvoir l'atteindre jamais. Je songeais à ceux de mon âge qui ont assez d'ailes pour y arriver, mais sans jalousie et comme nous regardons d'ici-bas les élus et leur félicité. Cependant mon âme brûlait, haletait, se débattait contre son impuissance. Il y avait quelque chose en elle du désespoir et des élancements stériles de la passion chez ces infortunés qui ne peuvent que rêver l'amour, et, dans leurs songes, pressent avec délire contre leur sein un fantôme brûlant. La tige du lilas que j'étreignais s'agitait sous mon bras ; je croyais la sentir se remuer spontanément, et toutes ses feuilles, qui frissonnaient, rendaient un bruit doux qui me paraissait comme un langage, comme un murmure de lèvres qui balbutient des mots de consolation. O mon lilas, je te pressais dans ce moment comme le seul être en ce monde contre qui je pusse appuyer ma chancelante nature, comme le seul capable de souffrir un embrassement de moi,

et assez compatissant pour se faire le support de ma misère ! De quoi t'ai-je payé ? De quelques larmes qui sont tombées sur ta racine.

Dans un voyage qu'il fit aux bords de la Loire, ce rêveur, ce bouddhiste, déjà si faible de corps et d'âme, acheva de s'épuiser en se livrant à de longues et folles courses. Son journal intime se clôt sur l'impression des fatigues que lui causa cette excursion. Il s'en plaint, mais, encore une fois, il n'exprime pas un regret et ne désire rien autre. Au contraire, son dernier mot est un acquiescement. « Le courant des voyages est bien doux, » dit-il avec un soupir de mélancolie. Tout ce qui était courant, impulsion extérieure, ne lui était que trop doux. Il était la proie de ce que saint Martin, le *philosophe inconnu*, aurait appelé l'*externe*.

Malot a fait une série de romans intitulée *les Victimes d'amour*. On ferait également et sans beaucoup de difficulté une galerie des victimes de la nature. J'en reviens donc à mon mot et à mon idée : il faut faire à l'infini sa part. Je sais que le seul énoncé de cette proposition contient deux termes contradictoires, que logiquement elle est fausse et frise l'absurdité. Je n'ignore pas que qui dit infini dit illimité, et qu'on semble former un projet peu raisonnable en se proposant de limiter ce qui n'a pas de limites. D'autre part, il est incontestable que l'être moral s'appuyant sur le raisonnement, se fondant sur le libre arbitre, est inégalement accessible aux larges et puissantes influences qui le pressent de tous côtés. La volonté de l'homme, créatrice en un sens et perpétuel soutien du moi, peut, en lui demeurant impénétrable, limiter le non-moi tout aussi bien que, dans l'ordre purement matériel, elle peut le transformer.

Le phénomène psychologique, comme l'acte pratique et journalier, se passent tous les jours en nous et autour de nous. C'est là de la simple, de l'élémentaire expérience, contre laquelle il n'y a pas à s'inscrire en faux. J'en suis fâché pour la logique ; mais quand elle se trouve en plein désaccord avec la réalité physique et la vérité morale, je me permets de récuser son autorité et de ne pas la suivre jusqu'au bout. *Logica me perdidit*, disait Abeilard ; n'imitons pas ce grand homme et, avant d'être logicien, restons observateur.

Accuse-moi si tu veux d'être un pauvre métaphysicien et de ne pas savoir inventer quelque belle subtilité pour expliquer les rapports du fini et de l'infini ; j'accepte le reproche et ne m'en sens guère humilié. Il y a longtemps que, lisant au collége le livre de Bossuet : *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, je tombai sur un passage où le docte évêque déclare que le libre arbitre se manifestant avec évidence et la toute-puissance de Dieu n'étant pas contestable, il faut s'incliner devant ces deux faits sans épiloguer da-

vantage. Sur ce trait lumineux de bon sens, je fermai le volume, résolu à m'en tenir au conseil que donne un théologien si autorisé. Je ne fais que reprendre sa thèse ou plutôt son observation quand je dis qu'en principe l'infini n'est pas limitable et que, cependant, en réalité, on le limite tous les jours.

La raison, de sa nature, est absolue et synthétique ; elle n'a pas à tenir compte des contradictions que présente le réel ; elle le dépasse et, dans une certaine mesure, le dédaigne. Il faut espérer qu'au sommet de la mystérieuse échelle qui conduit au vrai, ces contradictions, cause permanente d'inquiétude et de scandale pour nous, se résolvent en un suprême et harmonieux accord. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes maîtres ici-bas, ni de les éluder, ni de les supprimer. Nous jugeons les choses en hommes et non en séraphins. Lorsque les conséquences extrêmes de la raison heurtent la morale pratique et vont jusqu'à porter atteinte à la première loi de l'individu, qui est la loi de sa conservation, nous sommes dans le bon sens et dans notre droit en repoussant ses conséquences rigoureusement logiques, mais inévitablement funestes, et en ne consultant que notre instinct, notre intérêt, notre dignité.

Remarque, je te prie, que, métaphysique à part, l'humanité, suivant une sagesse vulgaire ou supérieure, comme on voudra, mais à coup sûr instinctive, a toujours agi ainsi. Constamment sollicitée par la nature et ne se pouvant passer d'elle, jamais elle n'a consenti à s'y fondre, jamais elle ne s'est résignée à une abdication. Même au temps où l'érémitisme était le plus en honneur et où les ascètes peuplaient les déserts ; même lorsque l'écroulement de l'empire romain et l'invasion des Barbares suspendaient la vie sociale et semblaient menacer de la détruire, l'action a prévalu sur la rêverie, la vigilance sur la somnolence, l'espoir et la recherche de l'idéal sur l'esprit de renonciation absolue et de stagnante quiétude. Dans notre Occident surtout, l'absorption complète de l'être humain au sein des forces naturelles ne pouvait être et n'a été en tous temps qu'une exception. Je parle de l'Occident, parce que l'Orient, tel qu'il nous apparaît soit dans les récits des antiques historiens, soit dans les relations des voyageurs modernes, semble avoir été et demeurer encore la plus considérable et la plus illustre victime de la nature. L'athéisme chinois, le panthéisme indou, le bouddhisme, ces systèmes énervants qui réduisent à rien l'individu et font consister dans le néant final la suprême félicité, sont nés, se sont répandus et établis sous un ciel torride, dans des contrées où la nature semble interdire le mouvement et, en quelque sorte, punir de mort l'activité.

Aussi, vois aujourd'hui de quel poids imperceptible l'Orient

pèse dans la balance des destinées universelles ; quel triste rôle il joue dans le monde, si tant est qu'il en joue un. N'est-il pas un embarras perpétuel, un sujet de craintes incessantes, une cause permanente d'inquiétudes et de conflits ? Dénué d'énergie propre, endormi dans ses forêts et ses jungles, fumant silencieusement son opium, sourdement attaché à ses superstitions cruelles, l'Oriental est une charge et un péril pour le genre humain. Mais celui-ci, blessé dans un de ses membres, ne se laissera pas ainsi appauvrir, diminuer, atrophier. L'Europe, sur ce point, a une tradition glorieuse à soutenir ou plutôt à reprendre. Après avoir sauvé à Marathon le génie progressif et civilisateur, elle a, sur les traces d'Alexandre, porté la lumière jusqu'à l'Indus. Depuis, il est vrai, le sauvage fanatisme des croisades et la féroce avidité des proconsuls anglais dans l'Inde n'ont guère témoigné en faveur de notre supériorité morale. Pourtant, si imparfait qu'il soit, c'est à l'homme de l'Occident, resté opiniâtrément actif, de tempérer, de neutraliser autant que possible l'influence funeste exercée par la nature sur les Orientaux, de secouer la torpeur qu'elle entretient, de réveiller les forces qu'elle paralyse.

Perdu dans la contemplation et le rêve, l'Orient — du moins jusqu'à ce qu'il soit renouvelé et transformé par le génie occidental — ne sera qu'un enfant, un mineur tenu dans une étroite tutelle. Il peut dire à la nature, avec le refrain de la vieille chanson grecque populaire, *tu as mangé ma virilité*. Le cœur et le cerveau de l'humanité sont là justement où l'on s'est méfié de bonne heure des séductions naturelles ; où l'on a réagi avec intelligence et fermeté contre ce qu'elles avaient d'insinuant, d'énervant, d'accablant ; où le moi a osé s'affirmer en face du non-moi ; où le fini a essayé de limiter l'infini. Le point de départ de tout progrès est dans cette résistance, comme la cause de toute immobilité, de tout dépérissement est dans l'abandon à la fatalité extérieure. Permets-moi donc, mon cher ami, de donner de préférence cette belle qualification d'humanité à la partie la plus active, la plus progressive, la plus libre du genre humain, et ne sois pas surpris si je l'applique désormais presque exclusivement aux peuples de notre Europe, si riche en individualités où l'impulsion intérieure l'emporte sur les influences du dehors.

En Europe même, je t'ai signalé le génie allemand comme très accessible aux suggestions externes et singulièrement favorable au panthéisme. L'Allemagne, toute proportion gardée, est notre Orient. Je dirai, pour soutenir jusqu'au bout la comparaison, que, vis-à-vis du pays de Rückert et de Novalis, la France et l'Angleterre représentent assez bien ce que furent autrefois la Grèce et Rome.

Le règne, le type hominal (passe-moi ce barbarisme que plusieurs naturalistes ont risqué et qui a le mérite de nettement préciser les choses), le type spécialement hominal se manifeste, éclate chez les nations pratiques et positives par excellence, même lorsqu'elles se meuvent et s'exercent dans le genre en apparence le plus impersonnel.

La Hollande au XVIIe siècle, la France au XIXe ont excellé dans l'art du paysage. Ni l'une ni l'autre pourtant n'aiment le rêve, ne se complaisent dans les langueurs d'une contemplation stérile. Accoutumé à lutter contre une nature souvent menaçante, toujours ingrate et âpre, le Hollandais ne se laisse pas assoupir et charmer comme l'habitant de l'Orient ou du Midi. La mer, qu'il regarde sans cesse du haut de ses dunes, à laquelle il oppose chaque jour des brise-lames, des estacades, des digues, la mer sur laquelle il se risque souvent comme marin et qui est pour lui, pour sa nation, la source de la richesse, de la sécurité, de la liberté, est aussi le tableau qu'il aime à reproduire et qu'il traite avec une incontestable supériorité. Mais en peignant le coin de l'immensité qu'il a choisi pour sujet, il conserve et lui communique son cachet personnel.

Ce n'est pas à toi que j'ai besoin d'apprendre à quel point la personnalité de chaque grand paysagiste, hollandais aussi bien que français, est empreinte dans son œuvre. Tu as, dans ta critique, éloquemment insisté à plusieurs reprises sur cette vérité trop méconnue encore, soit par le public, soit par les peintres de l'école crûment réaliste, et tu as inauguré une nouvelle méthode d'appréciation en prouvant que le paysage, si fidèlement représenté qu'il soit, est bien plus l'expression de l'âme de l'artiste que la reproduction de la réalité; que c'est de là qu'il tire sa principale valeur. Nous ne démêlons cela qu'à la longue, à force de réflexion et lorsque l'étude a redressé, mûri nos idées. Mais il n'en est pas moins vrai — et l'on sentira de plus en plus l'importance de ce principe dont tu as l'un des premiers démontré la fécondité — que le paysage est un genre où la beauté dépend moins de l'exactitude et même de l'expression que de la valeur intellectuelle et morale de l'artiste. La qualité de l'âme, voilà ce qui importe; le choix du site ne vient que bien après. Ruisdael nous intéresse avec un bout de prairie éclairé d'un pâle rayon de soleil et que certes, en le traversant, le voyageur n'eût jamais remarqué. Théodore Rousseau nous captive, nous émeut, enlève notre admiration et notre enthousiasme en nous forçant de nous arrêter devant quelques vieux chênes moussus, perdus parmi tant d'autres, dans l'ombre majestueuse de la forêt de Fontainebleau.

Magie du talent, dira-t-on. — Oui, sans doute, mais aussi révé-

lation et reflet de l'âme. Ce n'est ni la prairie qui nous touche, ni le chêne qui nous émeut, c'est l'aspect sous lequel d'autres hommes que nous, nos supérieurs et nos maîtres par certains côtés, ont vu ce chêne et cette prairie. Ces paysages nous sont chers et demeureront immortels justement parce qu'ils portent le sceau de la personnalité humaine. Ce sont des témoignages à la fois psychologiques et historiques. Nous nous plaisons à voir comment les compatriotes, les contemporains de Spinoza et des frères de Witt interprétaient la nature, et nous comparons leur manière de sentir avec celle des hommes de notre temps, sortis des agitations de la Révolution française, consumés de la fièvre romantique ou partisans du réalisme absolu, pleins d'aspirations et aussi d'inquiétudes, tourmentés par nos formidables problèmes philosophiques et religieux et qui, d'une façon instinctive, à leur insu presque toujours, cherchant le vrai, le trouvant quelquefois, nous mettent naïvement dans la confidence de leurs efforts, de leurs défaites intérieures, de leurs triomphes qui éclatent dans des œuvres magistrales.

Il ne serait pas impossible, ce me semble, à un critique poète, s'il lui était donné de contempler dans son ensemble l'œuvre de Ruisdael, non, assurément, il ne serait pas impossible de reconstruire l'histoire de cette âme d'élite. C'est une de ces tâches comme j'aime à t'en proposer quand nous causons, le matin, sous la tonnelle. En ce qui touche nos contemporains, un tel travail, pour toi qui les connais si bien, serait un véritable jeu. Ces toiles si souvent discutées, appréciées, admirées, ce n'est point de l'Orient, ce n'est point de la Suisse, de l'Auvergne ou de Fontainebleau qu'elles nous parlent; elles expriment, elles racontent la vie intérieure, la haute existence morale de Fromentin, de Corot, de Chintreuil, de Paul Huet, de Jules Dupré, de Millet, de Théodore Rousseau. N'est-il pas frappant de voir que le genre le plus impersonnel soit celui qui mette le plus en lumière l'individualité, celui où elle s'acuse et se révèle avec le plus d'évidence. D'où cela vient-il, s'il te plaît, sinon précisément de cet effort du fini pour limiter l'infini, du moi pour poser des bornes au non-moi. Le paysage, tel que l'ont pratiqué les Hollandais, tel que nous le pratiquons, est une des plus belles affirmations de la personnalité libre de l'homme en face de la nature. C'est la réponse victorieuse de l'Occident à l'Orient, de l'Europe à l'Asie, de la France à l'Allemagne.

Cette opposition, ce dualisme ne se marque pas d'une manière moins manifeste dans les œuvres purement littéraires. On n'a besoin, pour s'en convaincre, que de relire, par exemple, après *Werther*, quelques-uns de ces beaux romans de George Sand dans lesquels le paysage est si largement, si fièrement tracé. La nature,

chez le grand romancier, fidèle en ce point à la tradition française et digne continuateur de Jean-Jacques Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, ne vient qu'au second plan, n'exerce jamais qu'une influence accessoire et ne masque point, ne dérobe point l'homme, qui reste le principal objectif de l'écrivain. A toutes les époques de sa vie, dans toutes les phases de son talent, George Sand a su peindre admirablement la nature; elle a tiré du paysage les effets moraux les plus grandioses, les plus surprenants, et, malgré cela, on peut dire d'elle, avec pleine assurance d'être dans le vrai, qu'elle est le moins panthéïste des littérateurs modernes. Dans les *Lettres d'un voyageur*, la *Mare au Diable*, le *Dernier amour*, c'est toujours le cœur de l'homme qui est en jeu; c'est toujours lui qui nous apparaît, et de lui que nous nous occupons lorsque nous suivons et partageons les impressions diverses qu'éveillent les spectacles naturels chez les personnages fictifs, mais vivants, de l'œuvre d'imagination.

C'est vraiment, pour le littérateur et le peintre, interpréter la nature que d'y faire intervenir l'homme, de le placer au premier rang, de le poser en quelque sorte comme *dominante* et comme centre. Dans les tableaux de Ruisdael et de Théodore Rousseau, le génie humain est partout présent; on sent bien qu'on a sous les yeux un fragment de nature vu et transformé par le regard d'une intelligence; mais l'homme lui-même se voit à peine dans ces paysages; il y joue un petit rôle; il est comme perdu au bord de cette mer furieuse, au milieu de ces polders qui s'étendent et se prolongent au loin, ou de ces forêts qui le couvrent de leur ombre et semblent vouloir défendre aux profanes l'accès de leurs mystérieuses retraites. Il y avait en ce sens un pas décisif à faire, un progrès à réaliser. Ce pas a été franchi, ce progrès est en train de s'accomplir, grâce aux hardies tentatives de Millet, de Courbet, de Jules Breton et de leurs jeunes disciples. L'homme maintenant a pris sa place dans le paysage, et j'entends ici par l'homme, le seul qui ait droit d'être représenté au milieu de la nature, parce qu'il est constamment, sinon en harmonie, au moins en rapport avec elle; je veux parler du paysan. Le citadin, avec ses souliers vernis, sa redingote, son chapeau en tuyau de poêle, la bourgeoise avec sa toilette de convention et ses chiffons à la mode font tache dans la nature; ils y sont grotesques. Le paysan, au contraire, n'y choque jamais les yeux, tant il fait nécessairement partie de cet ensemble, tant la campagne est sa chose, et, dans une certaine mesure, son œuvre.

Honorons, remercions la peinture et la littérature de nos jours pour avoir compris cela, pour avoir rompu enfin avec l'injustice sé-

culaire, pour avoir placé et montré, en face de la nature envahissante, sombre, sauvage, l'être qui la limite, l'adoucit, la civilise. Sans doute, dans leurs compositions littéraires, les Anglais, les Allemands, les Scandinaves ont parlé du paysan non sans charme et avec humanité; mais il était réservé à des artistes français de comprendre toute son importance morale, sociale, et de revêtir le travailleur agreste, celui qui continue modestement et infatigablement la lourde tâche entreprise par les premiers humains, de le revêtir — j'ose penser que l'expression n'est pas trop forte — d'un prestige, d'une auréole dont l'avenir de plus en plus équitable, il faut l'espérer, ne le dépouillera point.

III

J'ai vu dans les montagnes du Valais le site favori de Senancour, l'endroit où devait s'élever la maisonnette d'Obermann. Le philosophe lui-même a passé quelque temps, soit à l'entrée de la belle mais triste vallée des Ormonts, soit au delà de Saint-Maurice, au pied de la Dent du Midi. C'est trop sombre pour moi, je l'avoue, trop accablant. Malgré la beauté du ciel, le voisinage du lac et le cours joyeux du Rhône, qui semble fuir de toute sa vitesse les hautes et noires murailles de roche sous lesquelles il est comme emprisonné, je sens que je ne pourrais me plaire dans ce pays ni m'y fixer. La solitude s'y impose à vous trop absolue, trop austère. Ce n'est pourtant pas là que j'en ai eu le sentiment le plus vif, l'impression la plus profonde. Il m'a fallu traverser l'espace qui sépare Royat du Mont-Dore et passer quelques heures à Randanne, pour me douter de ce que c'est qu'un lieu véritablement sauvage.

Il y a cependant deux ou trois maisons et même un château à Randanne; mais, chose singulière et que je n'ai éprouvée qu'en cet endroit, ces quelques habitations éparses et qui paraissent encore plus chétives, plus exiguës qu'elles ne sont au milieu de ces pays volcaniques, dont le cercle les étreint et les étouffe, ajoutent à la tristesse, à la désolation du paysage. Ne crois pas, mon cher ami, que j'exprime simplement ici la sensation superficielle d'un touriste fatigué ou de mauvaise humeur. Mon impression, les habitants de ce hameau la partagent. Je me souviens encore du langage triste que me tenaient les fermiers du château, deux nouveaux mariés cependant, et qui s'aimaient. Il avait l'âme rudement trempée, ce vieux Montlosier qui venait s'enfermer dans ce désert et y forger des armes acérées pour sa guerre à outrance contre les jésuites et

les ultramontains. D'ailleurs, ses pensées l'absorbaient, et il ne songeait guère à jeter un regard autour de lui. Terrassé par la mort et non vaincu par l'âge, ce rude lutteur a voulu reposer dans la sévère retraite qui lui avait servi si longtemps de fort et d'arsenal, et son tombeau, que l'on aperçoit à travers le sombre feuillage des pins, achève d'attrister ce mélancolique vallon de Randanne.

Quand la nature est si âpre et si dominante, l'homme s'y sent mal à l'aise; elle l'écrase ou il la fuit. Quoi qu'on ait pu dire de l'attachement des montagnards pour leur pays natal, ce n'est pas la pauvreté seule qui les chasse de certains cantons par trop rudes. Il en est plus d'un qui, en venant à la ville, obéit à un instinctif besoin de sociabilité, à l'ennui, à la fatigue du désert. *Le don de solitude est rare*, répètent volontiers dans leurs écrits les docteurs de la vie ascétique. Il est rare surtout, lorsqu'on ne peut espérer de modifier par le travail le milieu naturel où l'on vit, lorsque le sol ingrat se refuse à la culture, et que le contrat d'alliance, le pacte d'association entre l'homme et la terre, se trouve par le fait annulé, déchiré.

En ce qui me concerne, je le confesse très sincèrement, — et bien que mon choix soit fait depuis longtemps entre le démon des cités et les déités agrestes, — je deviens de moins en moins curieux, de moins en moins ami des sites sauvages et de ce que l'on est convenu d'appeler les *belles horreurs*. Rien ne m'est plus agréable, après une longue course dans les bois ou à travers une lande aride, que de rencontrer au tournant d'un sentier les champs cultivés, les plantations utiles, les haies, les jardins, les cabanes qui attestent la présence de l'homme et révèlent son activité. Je sors de l'indéfini, de l'étranger, de chez autrui; je me sens chez moi, je me trouve dans la sphère qui me convient et pour laquelle je suis fait.

Je n'aime ni le désert, ni la ville; j'aime le village. Cette forme élémentaire de la communauté humaine a quelque chose qui me touche particulièrement, et lorsque, descendant d'une hauteur, je découvre au loin, dans la plaine, comme un îlot au milieu d'une immense mer de verdure, une soixantaine ou une centaine de maisons groupées autour du marché, de la mairie et de l'église, je ne puis m'empêcher de songer à nos pauvres ancêtres bien autrement isolés, et qui, mal outillés, mal armés, se rassemblaient, se tassaient pour ainsi dire les uns contre les autres, afin d'opposer aux empiètements de la nature, aux secousses et aux convulsions de la planète à peine refroidie, à l'excessive multiplication des animaux dangereux, aux menaçantes incursions des fauves, une résistance plus ferme et mieux combinée.

J'éprouve alors un sentiment fort voisin de celui qui, à la dernière

exposition universelle, me ramenait incessamment, presque en dépit de moi, dans les galeries de l'histoire du travail. Age de la pierre, du bronze, du fer, époque des animaux gigantesques, des monstres quasi-fabuleux, temps effroyable où l'homme ne trouvait de sûreté qu'en se construisant, à l'aide de grossiers pilotis, d'informes habitations au milieu des rivières et des lacs, tout cela est bien loin de nous ; mais ne soyons pas si fiers. Que faudrait-il pour que, sinon ces choses elles-mêmes, du moins des calamités équivalentes vinssent nous jeter dans une consternation humiliée? Il faudrait simplement que cet obscur pionnier de la civilisation, cet infatigable nourricier d'une société à laquelle l'appétit semble venir en mangeant, que le paysan, pour l'appeler par son nom, vigneron, bûcheron, laboureur, cessât de travailler et se croisât les bras. Ce serait d'abord le triomphe de l'ortie, de l'herbe folle, de la plante parasite; puis viendrait l'ère de la couleuvre, de la vipère, du loup, des oiseaux de proie. Ceux qui aiment le pittoresque et qui courent après les forêts vierges n'auraient pas besoin d'aller en Amérique pour en voir. Elles engloberaient les villages, cerneraient les villes; elles finiraient par y pénétrer. Adieu les fruits savoureux, les moissons dorées, l'infinie variété d'aliments conquis par l'industrie de l'homme ; adieu le jus fortifiant de la grappe! En dehors des hasards de la chasse et de la pêche, quelles ressources offrirait la nature? Quelques herbes, quelques simples, des baies acides, parfois vénéneuses, rarement nourrissantes.

Il est donc fort nécessaire que le travailleur rustique ne déserte point son poste. Ce n'est pas à lui qu'il est permis d'avoir des distractions à la Guérin, des effusions comme Goëthe, des attendrissements comme Laprade. S'il faisait de la sensibilité avec la nature, elle n'en ferait assurément pas avec lui. Ils font bon ménage ensemble, à condition que la main du maître ne se ralentisse, ne se retire jamais.

Que les artistes à qui la mythologie est chère, que les poètes d'aristocratie et de cour en prennent leur parti, Jacques Bonhomme est le descendant légitime et direct, le représentant le plus autorisé, le continuateur modeste, fidèle et indispensable des Thésée, des Hercule, des Orphée, des Triptolème. Ils ont purgé la terre des monstres qui l'épouvantaient et l'opprimaient. Ils ont détruit le ptérodactyle et l'ichtyosaure, ce que nous traduisons par la Chimère, l'Hydre de Lerne et le serpent Python. Ils ont desséché les marais, rendu les fleuves navigables, percé les forêts, reconnu et apprivoisé les espèces domestiques, bref, et pour tout dire en deux mots, ils ont fait le ménage de la planète. Mais cette tâche immense accomplie, combien encore ne restait-il pas à faire !

Le pâtre, le chasseur ne pouvaient rien fonder de stable, rien asseoir solidement. Nemrod, Chiron, Abraham eussent vainement essayé d'établir l'institution sociale. Il était nécessaire pour cela que, de cette herbe si libéralement mesurée à ses troupeaux par le patriarche, un homme de génie — bienfaiteur à jamais inconnu et qui sera éternellement béni — fît le blé, le froment, le pain. Triptolème et Noé, les inventeurs et, dans une certaine mesure, les créateurs du blé et de la vigne, du pain et du vin, ont donné à l'humanité ses véritables assises. Elle a connu la sécurité ; elle a pu former de longs projets, concevoir de vastes espérances, elle est entrée pleinement en possession d'elle-même.

Puisque l'on s'est avancé jusque-là, puisqu'on a fait de si précieuses conquêtes, il importe de les conserver, de ne pas reculer. Notre défenseur, notre protecteur contre un retour possible de la barbarie, c'est le paysan. Aussi, est-ce toujours avec un sentiment de vive approbation et de joie intime que je le vois partir au matin pour le champ qu'il va défricher, pour la forêt qu'il va éclaircir et assainir. Volontiers je lui crierais : En avant et respect à toi, silencieux soldat de la civilisation ! Va combattre ton utile combat, le plus fécond de tous. Va prévenir les révoltes de la nature, diriger ses caprices, régler ses mouvements, solliciter ses ressources. Maintiens et justifie notre prééminence. Affirme par ton œuvre quotidienne notre droit imprescriptible !

Ce n'est pas que je prétende à propos de cette gestion, de cet aménagement de la nature, délivrer à l'homme un brevet d'infaillibilité. Non, sur ce point comme sur tant d'autres, il s'est souvent et lourdement trompé. A ces caprices extérieurs dont je parlais il n'y a qu'un instant, il en a parfois opposé d'autres bien inexplicables et déplorables. Faut-il prendre un exemple tout voisin de nous et parler d'une erreur dont nous souffrons encore ? Quel mal ont causé ces déboisements exécutés avec une rapidité excessive et sur une trop grande échelle, sans aviser aux convenances hygiéniques des populations ! Après avoir déplanté d'une main fiévreuse et avec une impatience d'enfant, on est contraint de replanter non moins à la hâte ; mais peut-être faudra-t-il des siècles pour réparer le mal fait en peu d'années.

Respectons les arbres, surtout lorsqu'ils sont nécessaires à la santé de l'homme, et ne les abattons pas avec irréflexion ou par simple esprit de gaspillage. Promeneur assidu, j'ai vu bien souvent dans nos bois faire ce qu'on appelle des *coupes sombres*, et plus d'une fois, lorsque je m'informais de la raison qui avait fait ordonner ces coupes, on m'a répondu : C'est le prince *** qui a perdu plusieurs millions à la Bourse, ou le vicomte un tel qui s'est laissé

manger sa fortune par une actrice des *Folies-Dramatiques*. Il a bien fallu faire argent de tout pour payer les créanciers les plus pressants. Et voilà pourquoi on abat les vieux ormes et les chênes séculaires ; pourquoi, de ces retraites ombreuses, on va faire une côte aride, semée de cailloux et où l'on ne verra sous le soleil brûlant que des lézards et des orvets.

Oh ! quand de telles exterminations tiennent à des causes si futiles, si misérables, j'avoue que je les regrette amèrement et que je ne me fais pas faute de m'en attrister, de m'en indigner ; mais ne va pas pour cela t'imaginer que je sois un de ces pleurards, quelquefois naïfs, plus souvent systématiques et poseurs, qui ne peuvent pas voir couper un baliveau sans verser des torrents de larmes et sans crier à l'abomination de la désolation. Il semble, à les entendre, que l'âme des anciens druides soit passée dans leur corps, et que les dieux habitent toujours les forêts. Le bûcheron pour eux est un sacrilége, un profanateur ; il accomplit une œuvre détestable, révolutionnaire, impie. A leur gré, le déboisement et l'irréligion vont de pair et ont la même cause. Tu crois que j'exagère et que je plaisante ? Non pas. Tiens, en ce moment, ma mémoire me rappelle les deux vers suivants qui se trouvent dans la pièce de Laprade, intitulée : *La Mort d'un Chêne* (fort belle du reste et de sa bonne manière) :

> Nous léguons à nos fils la terre dévastée,
> Car nos pères nous ont légué des cieux déserts.

Est-il possible de monter sur de si hautes échasses pour proclamer une pauvreté pareille, qui est en même temps une contre-vérité. Qu'est-ce que cela signifie, dès que l'on va au fond ? En quoi la terre est-elle dévastée, parce que l'on coupe quelques arpents de forêt ? Qu'est-ce que les cieux viennent faire là ? N'y a-t-il que les athées qui abattent les bois, et les hommes les plus religieux du monde poussent-ils l'amour des hêtres et des chênes jusqu'à refuser de laisser élever la charpente de leurs maisons et de se chauffer en hiver ? Depuis quand mesure-t-on la foi d'un peuple à l'épaisseur et à l'étendue de ses forêts ? C'est se moquer du monde que de se complaire en ce langage creux et sonore, pur jargon métaphysique. Peu de gens le prennent au sérieux, du moins, je l'espère ; mais ces idées surannées, exprimées avec tant de pompe et qui, sous leur forme flottante, sont loin d'être un encouragement au travail civilisateur, ont le privilége de m'impatienter. Eh ! parbleu, l'homme n'a pas besoin qu'on le fasse douter de lui-même, qu'on l'inquiète et le chicane à plaisir sur la légitimité, sur l'efficacité de ses efforts ; il

n'est que trop porté à l'abattement, à l'hésitation, au scepticisme. Si au moment où il s'acquitte d'un devoir, vous l'arrêtez net en lui disant qu'il commet une profanation, vous le laissez sans énergie, vous déroutez son instinct, vous blessez sa conscience, enfin (que peut-on faire de plus grave ?) vous lui enlevez le sentiment de son droit.

Et là-dessus nous allons, si tu le veux bien, examiner quel est ce droit auquel déjà, plusieurs fois, j'ai fait allusion, d'où il vient, où il mène. Il est vraiment indispensable d'être édifié à ce sujet, car le droit, comme tu sais, n'admet aucune transaction et ne se divise pas. Si nous ne pouvons légitimement ensemencer une plaine ou couper une forêt, nous ne pouvons pas davantage arracher un brin d'herbe ou remuer un fétu. Tout se tient, et les conséquences ne se laissent pas éviter si facilement. Tantôt j'ai parlé un peu légèrement de la logique. Je ne veux pas que tu puisses dire que je suis toujours en désaccord avec elle ou que je la tiens en suspicion. J'ai, au contraire, tout lieu de croire qu'elle est pour moi sur le terrain où nous entrons, et je me sens d'humeur à ne pas te faire grâce de ma dialectique.

IV

Je ferais aisément le compte des heures que, depuis le moment où ma vie intérieure a commencé, j'ai données à cette flânerie de haut vol, à cette délicate variété de la paresse intellectuelle qu'on nomme la rêverie. Elles sont extrêmement rares. Tu sais que, sans être un homme d'action, je suis loin d'appartenir à la famille des esprits quiétistes ou extatiques. Quand la méditation n'occupe pas fortement mon intelligence, c'est la lecture qui la ravit et l'emporte. Quand la solitude n'exalte pas mes forces morales en les concentrant, ou que le labeur régulier ne m'absorbe point, j'aime mieux jouer, me divertir, *niaiser et fantastiquer*, comme disait Montaigne, que me détendre mollement et me perdre dans de nuageuses abstractions.

Le voyage même, où je me plais si ardemment, n'a pas le don de me faire flâner. Le premier tribut payé à l'étonnement, les premières distractions et récréations passées, le besoin de la curiosité studieuse s'empare de moi, me domine, je veux voir, non plus pour contenter et réjouir mes yeux, mais pour m'instruire, pour savoir mieux et plus, enfin pour avoir par devers moi nouvelle et abondante matière à réflexion.

Si pourtant j'ai été accessible à cette disposition que je ne hais

pas, pourvu qu'elle soit de courte durée, ç'a été pendant les quelques semaines passées l'année dernière, à deux pas de Fontainebleau, dans le petit village d'Avon. Je puis dire cependant qu'à cette époque, durant cette retraite, j'avais emporté là, contre mon habitude, le fardeau de mes travaux et de mes préoccupations; mais le voisinage de la forêt et du parc m'offrait, aussitôt que je le souhaitais, le repos dont j'avais besoin. Quel que fût mon goût pour l'agréable sauvagerie des roches d'Avon et de Bouligny, ou pour les discrètes allées du jardin anglais ; quel que fût l'attrait qui m'y ramenait à chacune de mes sorties, et m'y retenait plongé dans des rêveries sans fin, il était un endroit que je leur préférais encore, où je me sentais plus libre, plus dégagé, plus perdu : c'était sur le balcon en forme de terrasse de mon petit logement, quand les bruits cessaient peu à peu dans le village et que la nuit tombait. Je m'accoudais sur la balustrade (peu élégante et médiocrement solide), et je regardais en face de moi la masse moutonneuse des bois qui se partagent en se prolongeant soit dans la direction de Valvin, soit dans celle de Thomery.

Quelquefois, la lune, suppléant fort à propos à *la pâle clarté qui tombe des étoiles*, jetait une vive lueur sur la partie de la forêt qui se groupe autour du Calvaire. On distinguait vaguement, au milieu de la foule serrée des arbres, de grandes taches noires qui, au jour, apparaissaient roussâtres. C'étaient des parties rocheuses, voisines des blocs énormes de Samois et destinées, sans doute, comme ces antiques doyens non-seulement de la forêt, mais du globe, à connaître avant peu les ravages grandioses de la mine et les humiliantes injures du marteau.

Souvent aussi, les rayons longeant la route de Moret et glissant sur la cîme des arbres qui entourent le parquet d'Avon, venaient tomber sur le toît de la pauvre et assez laide église où l'on fit, le soir même du crime, enterrer mystérieusement Monaldeschi. Je ne sais si c'est à cause de ce lugubre souvenir, mais je ne jetais jamais les yeux de ce côté sans une sorte de tristesse et de malaise. Avec les habitudes d'investigation et même de minutie historique que tu me connais, et qui faisaient dire plaisamment à un de nos camarades que partout où je vais, ma première visite est pour *le monument*, tu penses que je n'avais pas manqué d'étudier ce qu'on peut deviner ou savoir de cet acte accompli avec une si monstrueuse simplicité. Je suis ainsi fait et je ne puis rester deux jours dans un village sans m'enquérir de ce qui s'y est passé jadis, sans m'efforcer, par manie d'amateur et pour mon agrément particulier, de donner à chaque maison, au moindre coin de rue, une valeur historique ou légendaire.

Cette disposition peut avoir ses bons côtés. Elle a aussi ses inconvénients, car le passé, s'il est trop criminel et tragique, vous obsède, vous hante. Que de fois, dans mon imagination, j'ai revu justement à la nuit tombante le furtif et hâtif cortége cheminant le long du grand canal, franchissant à l'extrémité du parc une porte basse, qu'on a murée depuis, mais qui n'est pas si bien perdue dans l'ombre du séminaire où fut élevé Hégésippe Moreau, qu'un œil un peu vigilant ne la puisse retrouver ; puis je le voyais entrer à la dérobée et comme honteusement dans l'église où se murmurait, au milieu de demi-ténèbres, le dernier office. La douteuse clarté de la lampe perpétuellement allumée, qu'on voyait trembloter à travers les vitraux, semblait vouloir se prêter à l'illusion.

Soudain, à peu de distance, on eût dit que de doux gémissements se faisaient entendre. Quelque chose pleurait dans l'air, et, à ce frémissement aérien se joignait une harmonie claire et grave qui en redoublait la mélancolie... Ce n'était que le bruit du vent agitant le feuillage des arbres séculaires qui forment bosquet près de l'endroit où le canal du roi Henri vient aboutir et se perdre. La chute régulière d'une si grande masse d'eau située à une très petite distance de la maison où j'habitais produisait cette harmonie sévère et quasi-plaintive qui m'avait d'abord ému. Je souriais et ne pouvais m'empêcher de penser à la veillée nocturne de don Quichotte et de Sancho Pança écoutant l'inexplicable bruit des marteaux à foulon.

En effet, me disais-je, quel enfantillage! est-ce que ces arbres et ce canal témoins de ce fait qui, si longtemps après, me fait rêver, peuvent en conserver le moindre souvenir? Non, certes, ils n'en sont pas plus attristés aujourd'hui qu'ils n'en furent attendris alors. Ce monde extérieur, évidemment, n'est pas du même ordre que nous. Nous sommes impénétrables aux êtres qui le peuplent, comme ils le sont eux-mêmes à notre curiosité et à nos étreintes. Levant alors les yeux vers le ciel rempli d'étoiles, dont le scintillement arrivait jusqu'à nous à travers la pureté cristalline de l'éther, j'étais tenté de m'écrier : monde astral qui es si pleinement en dehors de notre action et qui échappes par tant de côtés aux calculs de notre science, (car, si elle détermine tes évolutions, pénétrer ton essence lui est interdit), qu'as-tu de commun avec nous? Est-il de nous à toi une conception possible de réciprocité, de justice? Ne te suffis-tu pas à toi-même? Ne poursuis-tu pas une fin qui t'est propre et nécessaire? Et ce monde des végétaux et des animaux qui nous entoure ici-bas, ce monde que nous dirigeons, que nous modifions d'après ce que nous appelons nos lumières, et qui souvent n'est que notre inexpérience et notre caprice, n'a-t-il pas aussi son ordre

que nous devrions tâcher de comprendre pour le respecter, sa fin qui ne semble avoir aucune analogie avec la nôtre, et dont l'évolution suprême se dérobe à notre intelligence? Qu'est-il à notre égard? Que devons-nous être au sien? Est-ce d'antagonisme, d'alliance ou de fusion qu'il faut parler ?

Ah ! répondez, répondez, froides lumières qui brillez indifféremment sur nos têtes ! répondez, arbres touchés par la brise, eaux harmonieuses, rochers qui avez vu la terre sauvage et désolée, vous tous êtres inférieurs ou supérieurs (je ne sais comment vous qualifier), vous qui nous entendez et nous comprenez peut-être, répondez à cette importante question, la plus pressante, la plus impérieuse, celle qui les renferme toutes ! Eh ! quoi, forces naturelles, puissances extérieures, vous restez muettes ! Dans cette grande enquête où votre sort et votre dignité sont en jeu autant que les nôtres, vous n'apportez point de témoignage !

C'est donc à la conscience et à la raison de l'homme qui ont soulevé le problème qu'il appartient de le débattre et de l'examiner, sinon de le résoudre. Cherchons au fond de notre âme si nous n'y trouverons pas la clé des mystères. Mais ceci n'est plus matière à rêverie, c'est affaire de méditation.

La pensée d'une réelle et effective hostilité de la nature contre l'homme ou, si tu aimes mieux, d'une absolue incompatibilité entre l'ordre physique général et l'espèce humaine ne se peut soutenir un instant. Antipathiques à la nature, en désaccord radical avec elle, nous eussions été, dès l'origine, anéantis; et, en supposant que nous eussions pu naître, une convulsion, une secousse, moins que cela, un souffle nous eût rejetés de son sein, balayés hors de son atmosphère. La nature n'est donc point notre ennemie, puisqu'en somme elle nous laisse conquérir et assurer à ses dépens les éléments de notre existence. Elle n'est pas notre amie non plus. Je n'ai que faire de te dresser ici la liste de ses rigueurs, de ses cruautés, des fléaux qu'elle multiplie sous nos pas et autour de nous avec une prodigalité inépuisable ; je prêcherais un converti.

Cette impression de la dureté extérieure, de la difficulté de subsister dans les conditions terrestres, de la nécessité de réagir contre l'oppression des innombrables agents matériels, est la première que l'humanité ait reçue lorsqu'elle s'est produite dans notre milieu physique. Et quand je dis *notre*, je ne crois pas que l'expression, au point de vue de l'exactitude historique, soit strictement vraie. L'histoire sacrée, les mythologies primitives, les antiques poésies, les traditions et les légendes des peuples rejoignant et confirmant les inductions de la science moderne, nous autorisent, par leurs témoignages multipliés, à croire que le milieu où l'humanité se trouva

placée à son début était moins clément, plus semé de piéges, d'obstacles et de périls que celui où nous nous mouvons aujourd'hu avec une aisance relative.

L'industrie humaine (maintenant c'est un lieu commun de le rappeler) a transformé ce milieu avec une prodigieuse habileté ; elle a obtenu d'admirables, de surprenants résultats ; mais elle n'a pu et elle ne pourra jamais modifier le monde extérieur que dans la mesure où il est modifiable. C'est cette mesure que, dans une ivresse bien concevable du reste à la vue des triomphes de la civilisation, certains esprits perdent trop aisément de vue. A côté de ceux qui regardent notre planète comme une séjour d'affliction, une vallée de larmes, une sorte de purgatoire anticipé, il y a ceux qui s'imaginent qu'à force de perfectionner la chimie ou d'inventer des mécaniques ingénieuses, on fera de la terre, dans un temps donné, un véritable paradis. Les orages, les volcans, les tremblements de terre, les inondations, les cataclysmes (possibles, puisque des faits analogues ont déjà eu lieu) ne leur causent aucun embarras. Tout est envisagé, prévu ; ils ne sont sans réponse sur rien.

Selon les uns, l'action scientifique avec les conséquences sociales qu'elle implique nécessairement, suffira pour conduire le genre humain à ce degré de félicité suprême ; selon d'autres, un développement moral parallèle à l'accroissement du bien-être est indispensable. On ne saurait sans cela se trouver en *harmonie*, pour employer la formule bien connue dont se sert un réformateur célèbre lorsqu'il annonce et caractérise cet état paradisiaque et, d'après lui, définitif du genre humain. Elle est longue de Virgile à Turgot et à Condorcet, puis de ceux-ci à Saint-Simon et à Fourier, la chaîne des généreux et profonds rêveurs qui ont prédit, décrit, chanté l'âge d'or ! C'est toujours, avec les variantes inévitables qu'amène le progrès des siècles, le *duræ quercus sudabunt roscida mella*, et l'on est de moins en moins tenté d'y ajouter l'innocente réserve insinuée par le poète tout à côté de ses magnifiques promesses.

Pauca tamen suberunt priscæ vestigia fraudis.

Ainsi, c'est entendu, la nature à ce moment-là sera pleinement assouplie, vaincue, domptée. L'homme règnera sur elle en maître absolu ; elle ne sera plus que son humble servante. Voilà qui va fort bien ; mais, dans tout ceci, je ne vois pas trop comment on s'arrange d'un accident très-commun et qui généralement passe pour assez fâcheux, je veux parler de la mort. Qu'en fait-on dans ce système ? Ose-t-on la supprimer ? Non, quelque bonne envie qu'on en ait toujours eue, on n'a jamais poussé l'utopie jusque là. On la re-

cule, on l'ajourne tant qu'on peut. « L'homme ne deviendra pas immortel, dit Condorcet, mais la distance entre le moment où il commence à vivre et l'époque commune où naturellement, sans maladie, sans accident, il éprouve la difficulté d'être, ne peut-elle s'accroître sans cesse ? »

Accroissez et prolongez tant que vous voudrez, il faudra toujours bien que le moment final arrive. Remarquez, je vous prie, que la mort, se produisant dans de pareilles conditions, sera d'autant plus amère, d'autant plus terrible, et que la perspective assurée de quitter une vie d'enchantements en gâtera irrémédiablement les délices. Quoi ! nous avons déjà toutes les peines imaginables à sortir de ce monde où nous menons cependant une si rude existence, comme le bûcheron de la fable, nous supplions la mort de nous aider à recharger notre bois; nous ne sommes soutenus (la plupart du moins), en ce scabreux passage, que par l'espoir d'une meilleure destinée, et nous nous en irions gaiement ou seulement volontiers de l'incomparable séjour où toutes nos aptitudes auraient trouvé leur emploi, où nous aurions vu s'accomplir tous nos vœux ! Allons donc ! ce paradis terrestre, sans la certitude de l'immortalité, ne serait qu'un enfer.

Point d'union définitive, de pacte éternel avec la nature. De même qu'elle ne nous a pas rejetés, elle ne nous accepte pas non plus. Nos rapports avec elle sont forcément passagers, transitoires, précaires. La considérer comme notre milieu définitif, tâcher de s'y établir à toujours, comme dans une demeure indéfectible; édifier sur cette hypothèse une morale, une politique, un art social, c'est agir comme si nous étions invulnérables et immortels, autrement dit, c'est prendre le moyen pour la fin, avoir en quelque sorte une conception tronquée de notre destinée, se tromper complétement sur l'essence de notre être.

Mais si la nature n'est ni notre amie, ni notre ennemie, si elle ne nous accorde qu'une courte hospitalité, parfois agréable, maussade et triste souvent, capricieuse toujours, comment devons-nous la regarder ? Est-ce la peine de lutter contre elle, de l'approprier momentanément à notre usage, puisque nous la quitterons demain et que nous ne faisons que la traverser ? Rejetons-nous alors de l'utopie matérialiste dans la conception ascétique ; détachons-nous d'un monde qui va nous manquer, revenons à la grande parole religieuse : *Transitoriis quære æterna.*

Ce serait à coup sûr un remède héroïque, une maîtresse simplification du problème. Mais quoi, il faut respirer, manger, vivre en un mot. Tout cela ne se peut faire en dehors ou en dépit de la nature. Nous ne pouvons pas, pendant notre passage en ce monde,

camper sous une machine pneumatique. L'humaine nécessité, l'action vitale d'abord, sociale ensuite, nous met bon gré mal gré en contact avec les forces naturelles. Il y a là une rencontre que nous ne pouvons éviter, une fonction morale, un devoir dont nous ne saurions nous dispenser.

Plus, en effet, je pense à cette question, plus j'arrive à la conviction suivante : L'homme ne fait ici-bas que rencontrer la nature. C'est une rencontre, je te le répète; une alliance, une fusion serait aussi impossible, aussi incompréhensible entre eux qu'un choc et un conflit. Je me les représente comme deux ordres essentiellement et absolument différents, qui, dans leur parcours dont nul ne connaît ni ne peut calculer l'orbite, se côtoient, se touchent par un certain nombre de points de leur circonférence. Essayer de remonter les rayons du diamètre et de pénétrer jusqu'au centre : tentative perdue, effort inutile! Les circonférences seules sont destinées à passer l'une auprès de l'autre, à demeurer quelque temps voisines et dans un rapport en apparence assez étroit, mais sans se mêler ni se confondre. D'ailleurs, les deux mondes auxquels elles servent de limites ne sont point faits pour voyager longtemps de conserve, et s'ils vont au même but, c'est par des chemins bien différents. Ils ne tarderont pas à se séparer l'un de l'autre, après cette brève station dans le temps et dans l'espace, chacun poursuivant la route que lui prescrit la loi d'en haut ou son génie.

Tant qu'on s'efforcera d'expliquer la nature à l'aide de notions qui sont propres à la conscience et à la raison de l'homme, et que, d'autre part, on prétendra expliquer par la combinaison et le jeu des éléments naturels les procédés et les lois de l'esprit, on ne fera, sous prétexte soit de spiritualisme, soit de matérialisme, que tout remettre en question et tout brouiller. La nature forme un ordre dans l'universalité des choses, puisque l'on est convenu d'appeler ainsi un ensemble complétement organisé et obéissant à des lois particulières. Le monde physique est soumis à certaines lois qui lui sont essentielles, par exemple la pesanteur, la fécondation, etc., mais il en est d'autres qui lui sont absolument étrangères. Si tu vois une araignée en dévorer une autre, penseras-tu à la blâmer de sa cruauté? feras-tu appel à sa conscience? Si ton chien ou ton chat veut manger gloutonnement, l'en empêcheras-tu au nom de la raison? perdras-tu ton temps à lui démontrer par A plus B les mérites et les avantages de la sobriété? Non, assurément. Tu sais trop bien que les êtres purement naturels n'ont rien à démêler avec notre justice et notre logique. Qu'une justice et une logique supérieures aux nôtres, mais qui aussi nous sont impénétrables, président aux destinées des plantes et des animaux, c'est une autre affaire. J'en

sens la possibilité, la nécessité, je m'incline devant elles, j'y crois; mais ceci, qui est le point de vue religieux, n'est plus le point de vue strictement humain auquel en ce moment je me veux tenir. Comme homme, j'estime que l'ordre auquel j'appartiens et qui se caractérise par la conscience et par la raison, par le sentiment du juste et la compréhension des lois éternelles, est tout à fait différent de l'ordre physique et, j'ajouterai même avec une entière franchise, lui est infiniment supérieur.

Que l'être conscient et raisonnable soit au-dessus de l'être inconscient et que cette supériorité lui confère à l'égard de l'inférieur un droit soit de tutelle, soit de gestion, soit encore de répression, c'est là sans doute ce que tu m'accorderas sans difficulté. En cultivant la plante, en domestiquant l'animal, je ne les détourne pas de leur fin (ce que je ne pourrais faire, du reste, qu'en atteignant leur premier principe, qui m'est inconnu), je les empêche de nuire à la mienne. Je ne me les associe point, car il ne peut y avoir d'association qu'entre des êtres de même nature; je les neutralise, je les utilise, enfin je mets, très légitimement selon moi, des forces aveugles au service d'une énergie intelligente, des forces périssables au service d'une énergie immortelle.

C'est surtout de cette idée d'immortalité que je pars pour croire fermement à notre droit sur la nature. Il y a de ces conceptions qui, par cela seul qu'elles s'imposent à notre esprit, nous placent d'un bond à une certaine hauteur, et découvrent à nos ambitions, à nos espérances des espaces infinis. On a dit que les attractions sont proportionnelles aux destinées, pourquoi ne dirait-on pas, en suivant cette pensée et en l'élevant, que les destinées sont proportionnelles aux conceptions? « *Celui*, a écrit Senancour dans les *Libres méditations*, *qui médite sur l'éternité ne sera pas le jouet du temps.* » Je tiens cette belle pensée pour profondément vraie. L'herbe, l'arbre, l'insecte, le quadrupède ne conçoivent rien, ne peuvent rien concevoir au delà de l'infime et imperceptible fraction d'espace et de temps qui leur est mesurée. Leur vie est déterminée par ce que leurs sensations ont de spécial et de limité. Au contraire, l'existence de l'homme qui, instinctivement ou scientifiquement, peu importe, se guide d'après les idées générales, est capable de justice, de piété, comprend et, dans la mesure de ses forces, réalise le progrès, cette existence, par ses côtés supérieurs, m'apparaît illimitée et indéfinie. Notre mort ne doit pas plus ressembler à celle des animaux que leur vie ne ressemble à la nôtre. A vie inconsciente mort inconsciente; c'est tout naturel. Chez l'homme qui va entrer dans l'inconnu, qu'une sphère d'activité nouvelle va ressaisir, le départ est accompagné de l'appréhension, des angoisses, des

affres inséparables de toute initiation dont les conditions sont indéterminées.

A ce sujet, je veux te communiquer une remarque que j'ai souvent faite sur moi-même et sur ceux qui nous entourent. Il n'est point de fait plus brutalement frappant, plus incontestable matériellement que la mort; il n'en est pas de plus incertain ou du moins de plus invérifiable que la persistance de l'être; pourtant l'humanité ne croit pas à la mort qu'elle voit et croit à l'immortalité qu'elle ne voit pas. La psychologie, l'histoire sont là, non pour expliquer le fait, mais pour l'attester. Invisible! invisible! qui donc ose médire de toi et affirmer que le tangible seul est réel? Il connaît bien peu l'humanité, celui-là; il doit la croire bien folle et bien radoteuse, car depuis des siècles, depuis le jour où elle a eu conscience d'elle-même, elle a refusé d'arrêter son regard à l'horizon matériel, elle a constamment cherché, aspiré au delà.

Comment peut-on se sentir, se reconnaître progressif et se croire périssable? Il y a là une contradiction évidente. Sans doute, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre physique, on a usé jusqu'à l'excès, jusqu'à la puérilité, des explications empruntées aux causes finales; mais pourtant, il faut bien l'avouer, pour apprécier l'évolution, l'orbite morale que décrit un être, nous n'avons qu'un moyen d'investigation et de contrôle; ce moyen, c'est la détermination plus ou moins probable, plus ou moins conjecturale de sa vocation, de sa destinée, en un mot, de sa fin. Lorsque nous voyons un enfant retenir et reproduire aisément les formes, les couleurs, ou bien les combinaisons rhythmiques, ou les complications multiples des nombres, ou le mode d'agencement des diverses parties d'un tout, et que nous disons de cet enfant. Il est né pour être peintre, ou musicien, ou mathématicien, ou architecte; nous faisons de la finalité sans le savoir. Des aptitudes, nous concluons à la vocation. Eh bien! pourquoi l'emploi de ce procédé d'induction cesserait-il d'être légitime en ce qui touche la destinée humaine? L'homme offre-t-il, oui ou non, les caractères d'un être éminemment progressif? Aujourd'hui, presque tout le monde est d'accord pour répondre à cette question par l'affirmative. Or, quelle est l'essence d'un être progressif, quelle est sa fin, pour préciser davantage? C'est de durer indéfiniment.

Dans l'ordre matériel, la loi de décroissance est en raison de la loi de croissance. On peut donc savoir par le temps qu'un arbre a mis à se former l'époque où il mourra; mais ici, dans la sphère intellectuelle et morale, où constater l'arrêt de croissance? A quel moment osera-t-on dire d'un homme, si grand soit-il, qu'il n'a plus à se développer ni à grandir? Il suffit d'avoir vécu, senti, cherché,

pour demeurer persuadé qu'à tous les points de vue, sur notre planète, il n'y a que des commencements. Nous y venons puiser les éléments d'une éducation qui, ayant pour objectif suprême, pour but dernier l'infini, ne se peut poursuivre dans des conditions semblables à celles où nous l'avons entreprise. Se préparer de si loin, viser si haut, pour aller pourrir sous six pieds d'argile ou de sable, prendre un tel élan, pour ne pas même sauter la petite fosse qui nous sépare du monde supérieur, pour y tomber lourdement, à jamais, comme le chien de chasse ou le chat de gouttière! Je ne puis croire qu'une ambition fondée sur l'intime vérité de notre organisme, sur la constitution intellectuelle et morale de notre être, puisse aboutir à cette chute finale si lugubrement grotesque!

Tu me diras que la nature aussi est indestructible, que rien ne se perd, qu'aucun atome ne peut être anéanti. Je le sais, mais comme cela ne donne ni un grain de conscience, ni une parcelle de génie progressif aux molécules ou aux agrégations moléculaires, je n'ai pas à m'en occuper. Ma direction, ma fin, je la connais ou du moins je la devine, je la pressens; quant à celle de la nature, j'y crois sans la comprendre ni même la deviner. Je te confesse mes sentiments, mes vues, en toute ingénuité, et ne suis point un Pic de la Mirandole, un professeur en chaire, se faisant fort de répondre à toutes les questions. Je ne me charge pas d'expliquer ce qui me demeure inexplicable. Tout ce que je sais ou plutôt ce que je sens, c'est qu'*en l'état*, comme on dit au Palais, la vive conscience que l'homme a de sa destinée l'autorise, pour en favoriser l'accomplissement, à diriger et à régler les forces physiques de la planète.

Respecter la nature, n'y pas toucher, sous prétexte qu'on ignore son essence et qu'on pourrait la détourner ou l'écarter de sa fin, serait le plus singulier et en même temps le plus présomptueux des scrupules. Cette immense et incompréhensible puissance est composée de trop de rouages pour que, maladroites ou malveillantes, nos mains de pygmées puissent en altérer, en déranger le mécanisme. Agissons donc sans hésitation et suivons, en obéissant au génie industrieux de notre espèce, la double loi de la nécessité et de la volonté libre.

Il est plus facile, j'en conviens, de poser, d'indiquer la distinction entre la destinée sociale et la destinée individuelle, que de la faire passer dans les lois ou entrer dans les mœurs. La conscience elle-même flotte souvent indécise entre le devoir social, qui la réclame, et un impérieux besoin de développement personnel. La politique a toujours oscillé entre ces deux extrêmes, tantôt absorbant l'individu dans la société et, au fond, donnant par là, pour unique but à sa vie l'action sur la nature; tantôt, au contraire, l'émancipant tout

à fait, le rendant à sa haute vocation, mais relâchant les liens de la solidarité et diminuant, si l'on peut ainsi parler, la qualité de l'épreuve terrestre.

A bien y regarder, c'est ce dernier point qui nous importe le plus. La vie actuelle étant faite pour qu'on la traverse en s'y améliorant, il est évident que tout dépend de la qualité de l'action exercée. L'ascète, malgré son ardent travail de purification intérieure, pourra peser moins dans la balance que le pionnier qui a défriché la forêt vierge ou que l'homme de guerre, s'il a combattu pour ses convictions, pour ce qui lui a paru le droit. Rester individuel, tout en se maintenant solidaire, reprendre l'œuvre de nos devanciers pour la transmettre agrandie, perfectionnée à nos successeurs, augmenter, fortifier notre individualité par le commerce d'autrui et au dur contact des forces externes, tel est, ce me semble, le but de la vie terrestre ; j'en comprends ainsi l'utilité, la grandeur.

L'hiver dernier, relisant au coin de mon feu *le Cours de Droit naturel* de Jouffroy, mon attention fut attirée par deux passages qui me frappèrent d'autant plus que j'étais alors en plein dans le même courant d'idées. Je les ai notés ; les voici :

Le but de cette vie n'est pas tant dans les pas que nous pouvons faire vers notre fin absolue, c'est-à-dire vers la connaissance, vers la puissance, vers l'union avec les êtres semblables à nous ou différents de nous ; ce but est moins dans tout cela qu'il n'est dans la production du bien moral, dans la création énergique, toute-puissante de la personnalité en nous...

J'ai toujours soutenu et je soutiendrai toujours que l'homme qui a le plus mal rempli sa fin l'a pourtant remplie aux trois quarts ; que le plus grand criminel, l'homme le plus immoral a pourtant exercé à un certain degré, à un degré assez élevé, la personnalité humaine, et qu'en sortant de cette vie, si mal qu'il l'ait passée, il est tout autre que quand il y est entré, il est une créature semblable à Dieu, même sous les crimes qu'il a commis. Il a délibéré, il a choisi, il s'est trompé, mais il a exercé ses nobles facultés ; il était chose, il est devenu personne ; il s'est créé. La vie n'est inutile à personne, elle est utile à toute créature humaine.

Ne trouves-tu pas que ceci est admirablement dit et je me permets d'ajouter, pour mon compte, que c'est admirablement vrai. Le non-moi, sous ses deux formes, l'obstacle physique, le conflit social, au lieu de réduire et d'énerver la personnalité, la retrempe, l'aiguise, l'exalte, l'aide à franchir la distance qui la sépare du degré immédiatement supérieur.

Il me semble déjà que sur ce dernier mot je te vois sourire. Il faut que je m'y résigne : tu vas probablement m'accuser de mysti-

cisme. Ce n'est pas la première fois qu'on m'adresse ce reproche; ce n'est pas sans doute la dernière que je me l'attirerai. Nous en sommes venus, au XIXe siècle, pour des causes très complexes, et dont l'analyse en ce moment nous mènerait trop loin, à ce point de circonspection métaphysique et de méfiance intellectuelle, que la conception, l'affirmation d'une vie ultérieure, consciente et progressive passe pour une rêverie mystique.

Vous permettez-vous de pousser un peu plus haut, un peu plus au large, vous risquez-vous à dire que l'inégalité non moins que la diversité des degrés et des ordres vous paraissant une des conditions fondamentales de l'univers, vous ne voyez aucun empêchement rationnel à ce qu'entre les degrés et les ordres il existe une hiérarchie présumable pour nous, quoique ne tombant point sous nos calculs? Allez-vous jusqu'à croire que, par ses mérites, sa spontanéité, sa vertu croissante, une libre force morale puisse toucher successivement à la plupart des anneaux de cette chaîne et s'initier à quelqu'un de ces ordres? Vous représentez-vous tant bien que mal les zones physiques et morales dont se compose le monde comme englobées, mues et dirigées par une puissance au delà de laquelle toute pensée s'arrête, toute imagination même expire? Vous êtes mystique, archimystique! Vous ne valez guère mieux que madame Guyon, Sainte-Thérèse ou Swedenborg.

Je l'avouerai naïvement, il n'est pas une de ces propositions réputées mystiques qui ne me paraisse parfaitement susceptible d'être défendue par le raisonnement. Dans tous les cas, du moment que la possibilité d'un au-delà existe (et cette possibilité ne saurait être contestée) nous avons mille fois sujet et raison de nous en occuper. Cette préoccupation est si instinctive chez nous, elle est tellement inhérente à notre essence que, lorsque le raisonnement, dans son austère bonne foi, suspend sa marche et se déclare incompétent, le sentiment, l'intuition, — trop souvent aussi, je le reconnais, l'hypothèse, — prennent sa place.

Pascal qui, — ceci soit dit entre nous, aurait bien fait de suivre pour lui-même l'excellent conseil qu'il donne aux autres, — a dit dans ses *Pensées :* « Il faut savoir douter où il faut, assurer où il faut et se soumettre où il faut. » Traduisons, si tu le veux bien, *se soumettre* par une expression équivalente, telle que *croire instinctivement*, *spontanément*, et nous pourrons encore aujourd'hui, sans pusillanimité morale, acquiescer à cette parole. Il est des points sur lesquels nous ne pouvons atteindre à la certitude rationnelle, scientifique, et ces points sont justement les problèmes qui intéressent le plus notre vie intérieure. Je t'ai souvent dit, et plus que jamais je me tiens ferme dans cette opinion, que cette incertitude

est à mes yeux le signe et la garantie de notre dignité. Suppose que nous puissions demain lire à livre ouvert dans les décrets de la Providence, dans les annales de la vie future, que nous voyions clairement, mathématiquement en quelque sorte, les conséquences bonnes ou mauvaises de nos moindres actions, et l'activité humaine se glace aussitôt, la conscience devient inutile, le sentiment s'éteint, la raison ne se livre plus qu'à des espèces d'opérations arithmétiques ; nous passons à l'état d'automates logiques et irréprochables, mais de l'être faible ou fort, vicieux ou vertueux, de l'individu libre, et partant responsable, que l'on appelle l'homme, il ne reste plus rien.

Si notre ignorance fait notre tourment, elle est aussi la cause de notre activité incessante, la source et l'aiguillon de notre piété. Pourquoi la prière est-elle une des plus pures, des plus belles manifestations de l'âme? C'est qu'elle est la forme la plus sensible, la plus apparente de notre protestation contre l'ignorance. Nous croyons à certaines choses, parce que nous les savons et qu'elles nous sont démontrées ; nous croyons à certaines autres, quoique nous les ignorions et bien qu'elles soient indémontrables : il y a là complexité plutôt que contradiction. Ne reprochons pas à la nature humaine son trop de richesse et ne l'appauvrissons point par amour du syllogisme. Nous avons une âme si vaste qu'elle déborde la science qui prétend la contenir, comme la vie limitée où l'on veut l'enfermer. Elle ne se console de la brièveté des jours et de l'étroitesse des sciences que par la perspective des grandes leçons et des longs jours d'héroïque labeur qui lui sont réservés dans le monde idéal pour lequel elle se sent faite.

Je me suis laissé emporter, mon cher ami, loin de mes habitudes de discrétion. La foi religieuse, même celle d'un philosophe, doit avoir sa pudeur et ne se révéler qu'avec simplicité. A Dieu ne plaise que je me pose en pharisien ! En m'efforcant de suivre la voie droite de l'intelligence, j'ai fait, par aventure, quelques pas dans la direction du bonheur ; j'ai marqué avec soin les sentiers que l'instinct d'abord, puis la réflexion m'ont fait prendre, et je te livre de grand cœur le secret de mon itinéraire. C'est la conscience qui m'a instruit, édifié ; mais, sans le spectacle et le contact de la nature, se fût-elle montrée aussi éveillée, aussi exigeante? Je ne le crois pas. La loi de la destinée humaine s'est vérifiée et a trouvé une de fois de plus son application dans un tout petit cadre : une âme affrontant résolument le monde physique est sortie de cette périlleuse et nécessaire traversée, plus forte, plus religieuse, plus désireuse et plus capable de vivre.

JULES LEVALLOIS.

LE CAPITAL

SON ORIGINE, SES FORMES, SES EFFETS

On se propose, dans les lignes qui vont suivre, d'étudier le capital, son origine, ses différentes formes, ses effets. Il s'agit ici, non pas de se lancer et de se perdre dans les théories, mais d'arriver, par une connaissance plus exacte des faits, à éclaircir sur cette question les instincts du sens commun et à en raffermir les jugements.

I

ORIGINE DU CAPITAL

La création comme la constitution du capital est un fait primitif qui se retrouve partout et dès la première heure des sociétés. Dès que l'homme, aiguillonné par les sollicitations de ses propres be-

soins, travaille pour les satisfaire, il songe non pas seulement aux nécessités du jour présent, mais à la faim, à la soif, aux misères du lendemain. L'ignorance la plus profonde et l'imprévoyance la plus absolue ne sauraient perdre de vue un seul instant que tous les jours de notre existence sont soumis à la même loi, exposés à la même détresse. C'est une condition trop misérable et trop précaire que d'en être réduit à liquider chaque soir les résultats de la journée.

Le sauvage qui est parvenu à ne point mourir de faim ou de froid entre le lever et le coucher du soleil va se trouver obligé, dès la première heure du lendemain, de résoudre de nouveau le problème de sa triste existence. De nouveau il lui faut se remettre en chasse, jeter ses filets, monter à l'arbre, et, si une circonstance malheureuse rend ses efforts superflus ou ses recherches impossibles, il n'a aucune provision, aucune ressource pour le défendre contre la mort. Il entre immédiatement dans la détresse, le désespoir et l'agonie. Au contraire, si la chasse de la veille a été heureuse, la pêche abondante, s'il a recueilli par grandes quantités la racine du manioc, il ne se trouve plus, avec une maladie qui l'empêche de remuer ou une tempête qui lui défend de sortir, en présence des dernières extrémités. Il a recours aux vivres dont il avait fait provision. En attendant qu'il puisse renouveler ou grossir cette réserve, il vit sur cet humble capital ; il pourvoit ainsi aux besoins du jour par le travail de la veille. Ce n'est pas tout : la préoccupation d'un avenir si prochain et si urgent n'inspire pas seulement au fils des tribus barbares la pensée d'imiter la fourmi et de conserver quelque chose pour la faim et la soif des jours qui vont suivre. C'est encore une façon de pourvoir à son existence et de la garantir contre de fâcheuses éventualités que de se procurer, à défaut des objets de consommation, des moyens, des instruments, des outils, des armes qui nous en rendront la conquête ou la création plus facile.

Le jour où l'habitant des forêts se lasse de poursuivre les animaux à la course et de lutter avec eux de rapidité, il tresse, avec des herbes flexibles ou bien avec les nerfs préparés des animaux, une corde dont il fera un lacet ou un piége. Cette œuvre lui demande sans doute du temps et des efforts. Aussi longtemps qu'il s'y livre, sa chasse demeure suspendue et il n'a pas de nouvelles pièces de gibier à ajouter à son approvisionnement. Toutefois la besogne qu'il a accomplie doit être regardée à bon droit comme une véritable multiplication de ses ressources. La peine qu'il y a prise trouvera un ample dédommagement dans les fruits qu'il en retirera. Demain, si quelque accident vient ralentir la rapidité de sa course ou même le condamner au repos, il lui suffira, pour trouver sa nour-

riture captive, de visiter le piége dressé par sa prévoyance à quelques pas de la cabane qu'il habite. L'instrument qu'il a fabriqué travaille et recueille pour lui. C'est pour le même motif et de la même façon qu'il ne craindra point, pour entrer en lutte avec l'animal qui se défend ou qui fuit, de confectionner des armes capables de lui assurer la supériorité dans le combat et la victoire dans la lutte. Il façonne péniblement la massue en bois durci dont il frappera la tête du buffle ; il tend la corde d'une extrémité à l'autre e l'arc ; il arme la flèche des ailes sur lesquelles elle s'envole et du suc vénéneux qui en empoisonne la pointe acérée. Ces armes, ces engins, ces outils, ces instruments de chasse ou de pêche, constituent pour le citoyen de ce peuple primitif un véritable capital et, comme nous le dirions aujourd'hui, un véritable *outillage*. Ici, l'approvisionnement ne consiste plus en une certaine quantité d'objets qui se mangent, se boivent ou se consomment, mais dans la création des moyens les plus propres à rendre le travail facile et fécond, la force plus efficace et l'existence plus assurée.

Le capital est donc à proprement parler la richesse qui dépasse les besoins du jour et demeure à la disposition des besoins du lendemain. C'est encore l'ensemble des instruments que l'homme crée pour les mettre à la disposition et augmenter les profits de son travail.

Le capital a donc, comme on le voit, pour origine le travail, un travail assez énergique dans ses efforts et assez fructueux dans ses résultats pour dépasser par les produits qu'il donne les besoins qu'il sert. C'est une opinion généralement répandue et fort accréditée que, pour parvenir à se constituer à soi-même un capital, il importe, avant tout, d'avoir de gros salaires. Il n'est pas d'ouvrier qui ne s'imagine, de la meilleure foi du monde, que, le jour où le prix de ses journées serait augmenté du cinquième, du quart, du tiers ou même porté au double, rien ne lui serait plus facile que de garder pour l'avenir et de laisser s'accumuler en paix l'argent qui lui serait ainsi donné par surcroît. On se figure très communément et très volontiers que le capital mis en réserve par l'économie est dans une relation étroite et exacte avec le gain obtenu par le travail. S'il en était ainsi, le chiffre du capital épargné serait toujours proportionnel à la somme du salaire reçu ou du bénéfice réalisé. Il suffirait de voir s'augmenter le gain pour voir en même temps se grossir l'épargne. L'expérience de tous les jours nous apprend que les choses ne se passent point ainsi. Il n'est pas rare de rencontrer un travailleur qui, avec de faibles ressources, réalise des épargnes rapides. Il n'est que trop fréquent, au contraire, de trouver des ouvriers bien payés et même au delà de leurs besoins essentiels, et qui

cependant ne peuvent parvenir à jeter les premiers fondements d'un capital. Il faut donc examiner si l'opinion publique ne se laisserait point aller ici à quelque préjugé, et si la quantité des ressources disponibles entraîne nécessairement avec elle la force de n'en point abuser.

C'est en vain que l'homme verrait se multiplier les produits de son travail et s'accroître ses ressources si, à mesure qu'il obtient plus de résultats, il se laissait aller à la pente de ses désirs et à l'entraînement de ses caprices. Les besoins de l'homme ne sont pas réglés par autre chose que par la sagesse de sa prévoyance et la puissance de sa volonté. S'il se laissait aller à l'impétuosité de son âme, comme il est souvent tenté de le faire, il ne tarderait pas à reconnaître combien l'étendue de ses désirs dépasse celle de ses ressources.

Le lecteur sous les yeux duquel se trouvent maintenant ces lignes peut trouver dans son propre cœur la preuve péremptoire de cette vérité. Si l'on venait lui dire, à cette heure même, que sa fortune, grande ou petite, modeste ou exorbitante, se trouve tout d'un coup doublée par un coup de fortune semblable à la toute-puissante baguette des fées, passé la première surprise et le premier contentement, il ne tarderait pas à voir surgir dans sa pensée mille emplois différents de cette somme inattendue. Eclairé en quelque sorte par la possibilité subite de les satisfaire, il ne tarderait pas à apercevoir mille besoins dont il ne s'était pas même douté jusqu'alors, et comme l'âme est singulièrement prompte à multiplier les souhaits aussi bien qu'à étendre les désirs, ce n'est pas aller trop loin ni faire une supposition hasardée que d'imaginer le singulier résultat que voici.

Au bout de très peu de temps, ce doublement de votre fortune, qui prévenait votre attente et dépassait toutes vos prévisions, vous apparaîtra comme insuffisant devant le déchaînement des dépenses qui vous sembleront nécessaires, utiles ou possibles, tant nos convoitises s'accroissent hors de toute proportion avec nos succès.

Ce besoin de jouir, de se céder à soi-même et de passer d'une dépense à une autre est tellement vif et tellement dangereux, qu'il est souvent plus facile de s'abstenir que de se modérer, de la même façon qu'en hiver il en coûte véritablement moins de ne pas s'approcher de la cheminée que de quitter la place lorsqu'on s'y est un peu trop acclimaté.

Je ne connais pas de meilleure preuve de cette vérité que l'histoire de l'homme qui s'était ruiné pour avoir acheté une paire de pincettes. Un jour, en traversant la rue, il aperçoit, à la porte d'un

brocanteur, une paire de pincettes mise en vente comme marchandise d'occasion, pincettes dorées, ciselées, et dont l'étiquette marquait un prix de beaucoup inférieur à celui qu'elles valaient réellement. Notre homme se laisse tenter. Il achète les pincettes et les rapporte triomphalement chez lui. Sa femme admire le bon marché ; elle les place dans sa cheminée et demeure frappée tout d'abord de la triste figure que font en face la pelle et le soufflet dont elle s'était contentée jusque-là. Il faut, de toute nécessité, compléter la garniture, qui, sans cela, serait ridicule, et tous deux se rendent chez le marchand. Là, il n'était plus question ni de hasard, ni de bon marché. Il leur faut acheter à leur prix véritable le soufflet et la pelle qui doivent compléter l'assortiment. Ils se décident enfin à ce sacrifice, et l'aspect de la cheminée ne laisse plus rien à désirer. Je me trompe cependant. La femme ne tarda pas à s'apercevoir de l'insupportable effet que produisait sur la table de marbre une pendule vieillie et contusionnée. Le contraste ajoutait encore à son insuffisance. Il fallait absolument la remplacer. Le malheur est que le jour où la pendule nouvelle se trouva achetée et mise en place, les deux époux furent obligés de reconnaître que le miroir placé par derrière n'était plus en harmonie avec la pendule. Il fallut y substituer une glace à la mode et d'une dimension suffisante pour ne point déshonorer l'aspect général.

On voit d'ici, sans qu'il soit nécessaire d'insister plus longtemps, la suite qu'entraînèrent ces premières dépenses. La table, le tapis, l'ameublement entier du salon furent renouvelés l'un après l'autre, dans des conditions de luxe et de splendeur auxquels ne put résister leur humble fortune. Ce fut ainsi que le malheureux couple, moitié par faiblesse et moitié par vanité, finit par se trouver complétement ruiné pour avoir fait à si bon compte l'acquisition d'une paire de pincettes. Qui sait si cette histoire n'est pas un peu la nôtre et peut-être celle du genre humain tout entier ? Nous avons beau être riches, nous avons beau avoir à notre disposition des ressources que nos envieux trouveraient sans limites, nous n'en sommes pas moins obligés de modérer nos désirs et de nous refuser à nous-mêmes une partie de ce que nous pouvons désirer.

Voilà pourquoi la véritable origine du capital est beaucoup moins dans l'élévation du gain et l'abondance des ressources que dans la modération et la retenue. Ce qui constitue le superflu destiné à être mis de côté, ce n'est pas l'argent dont nous ne saurions que faire, c'est le retranchement volontaire que nous apportons dans nos dépenses. Sous ce rapport, le riche et le pauvre sont soumis à la même loi. Il leur faut, à l'un comme à l'autre, le même courage et la même raison pour s'abstenir des dépenses qui épuiseraient leurs

ressources et s'imposer les sacrifices qui assurent la création ou la conservation de leur capital.

II

LES DIVERSES FORMES DU CAPITAL

Rien de plus facile, dans le capital agricole, que de distinguer la richesse destinée à la consommation de la plus value, incorporée au sol et destinée à faciliter une récolte nouvelle. Lorsque le laboureur a défriché le sol le hoyau à la main ou tracé les sillons avec la charrue, ce travail n'est point tout entier épuisé par la récolte de l'automne. Si, une fois la moisson levée, il ne reste rien de la semence confiée à la terre, il n'en va pas de même des différentes façons qu'on lui a données. Lorsqu'il s'agit de recommencer le labourage la seconde année, le soc ne rencontre plus un terrain résistant et rebelle. Les pierres qu'avait ôtées la main de l'homme ne sont point revenues occuper le champ ; la pluie, qui menaçait d'entraîner sur la pente la terre labourable, a pris d'elle-même les chemins qu'on avait ouverts pour faciliter l'écoulement des eaux.

Il faut donc, dans la production agricole, reconnaître qu'il existe des travaux de premier établissement qui, une fois réalisés, ne demandent plus qu'un faible entretien et reproduisent chaque année, avec l'abondance et la facilité des récoltes, leur effet utile. Les travaux eux-mêmes qui demandent à être renouvelés à chaque saison, tels que le binage, le sarclage, le labourage, deviennent d'autant plus faciles et efficaces qu'ils ont été plus souvent renouvelés. On doit admirer cette loi de la Providence qui invite ainsi l'homme à un travail nouveau. Elle ne se contente pas de le récompenser, en lui donnant la moisson, de la peine qu'il a pu prendre ; elle le provoque à un nouvel effort, en lui montrant tout à la fois des résultats plus abondants en même temps qu'une fatigue moindre. Cette réserve naturelle qui accumule la richesse dans le sol par le seul effet du travail n'est pas le seul privilége du capital agricole. Il arrive, en maintes circonstances, que ce capital s'accroît de lui-même, indépendamment de tout effort et de tout entretien, de la même façon qu'une boule abandonnée sur la pente d'une montagne précipite sa chute en raison de son propre poids, après avoir reçu l'impulsion première.

Quand on a planté un semis de pins, ensemencé une prairie, aménagé des bois de haute futaie, la nature elle-même reprend le travail de l'homme : elle entre en collaboration avec lui, elle augmente chaque année le bien dont il avait confié la semence à sa générosité. Chaque printemps pousse un nouveau flot de séve dans les jeunes écorces, et la feuille qui tombe au pied de l'arbre aux approches de l'hiver fournit elle-même la litière du fumier qui le fera grandir. Au bout de vingt ou trente années, un rideau de pins ou de peupliers dressera la haute taille de ses troncs élancés là où la main de l'homme avait confié à la terre un plant débile armé de l'appui de son tuteur. Le nombre des cas où le capital agricole s'accroît de lui-même, sans aucune intervention de l'activité humaine, est sans doute fort restreint, et c'est assurément une des lois les plus essentielles du travail qu'aucun résultat à conquérir ou à conserver ne saurait se passer absolument de notre présence et de nos soins. Il n'en est pas moins vrai que, là même où la santé des plantes et les exigences de la récolte réclament, à chaque changement de l'année, de nouvelles opérations, la part de travail que la nature prend à sa charge est toujours la plus forte : dans le résultat final, c'est toujours elle qui fournit son contingent avec le plus de libéralité.

Lorsque le vigneron a miné le sol pour y planter la vigne, lorsqu'il l'a piochée et taillée à l'époque voulue, la nature ne lui rend-elle pas au centuple les intérêts de ce travail? La Providence ne fournit-elle pas la pluie qui rafraîchit le sol et gonfle d'humidité le sein des bourgeons? Le soleil n'envoie-t-il pas ses rayons à l'heure marquée pour faire monter et mûrir la séve, pour épanouir et dorer la grappe? Il en va de même pour toutes les récoltes. L'homme ne s'adresse jamais en vain à la terre qui a été chargée par Dieu de le nourrir. Si elle se montre rebelle à sa paresse, elle ne demeure jamais ingrate pour son travail, et c'est la bénédiction particulière de la production agricole qu'elle reçoit toujours au delà de ce qu'elle a donné.

On entend par capital industriel tous les moyens de production dont l'homme a réalisé la découverte par son intelligence, dont il s'est assuré la possession par son travail. Les résultats que nous obtenons de notre activité ne se mesurent pas seulement à la bonne volonté dont nous faisons preuve, mais à la puissance des moyens dont nous nous servons. Comparez seulement la chasse à laquelle se livrent le guerrier sauvage et l'homme civilisé.

S'il s'agit d'attaquer quelque grand carnassier, le premier est obligé de grouper autour de lui ses parents et ses amis. Ce n'est pas seulement par groupes, mais par bandes et par bataillons qu'il s'en va en guerre contre le lion, le tigre et l'éléphant. Déjà, cependant,

il a à sa disposition des armes qui, comparées à l'impuissance de ses bras et de ses mains, constituent un véritable capital d'approvisionnement. Pour se procurer un arc, des flèches, une lance et une massue, il faut déjà avoir eu le loisir de disposer d'une partie de son temps et de ses efforts. Si cet enfant des forêts n'était pas venu à bout d'économiser, sur les heures consacrées à la chasse et à la pêche, un certain intervalle qu'il a consacré à la construction de cet armement primitif, il lui aurait fallu renoncer à tout espoir de vaincre les grands fauves ou d'atteindre autrement que par le jet direct d'une pierre le gibier qui s'enfuit à son aspect.

L'homme civilisé, au contraire, pourvu pour la chasse de toutes les ressources de l'industrie moderne, part seul et confiant pour entrer en lutte avec les animaux les plus redoutables. Il tient dans sa main une carabine à balles explosibles, capable de faire voler en éclats le corps énorme d'un éléphant ou d'une baleine. Il doit aux ressources de la science le moyen d'augmenter la portée du tir sans en diminuer la précision. Un revolver à plusieurs coups lui offre une ressource presque certaine contre la chance possible de quelque malheur. Inutile d'ajouter qu'ainsi armé et équipé, il regarde comme un jeu d'atteindre et d'abattre le gibier de chasse qui ne résiste pas. Dans un pays un peu abondant, ce n'est plus rien pour lui de se procurer la nourriture de chaque jour. Ces résultats prodigieux sont dus, comme on le voit de reste, à la supériorité des moyens mis à la disposition du chasseur moderne. Nous n'avons pas la prétention de lutter d'habileté et d'adresse avec les enfants des forêts. Nous n'avons ni le regard aussi pénétrant, ni le coup d'œil aussi exercé, ni la main aussi sûre et aussi ferme. C'est, dans une certaine mesure, le fusil qui frappe et qui chasse pour nous.

Ce rapprochement n'est point un exemple isolé. Nous retrouvons quelque chose d'analogue dans toutes les opérations auxquelles il nous est donné de nous livrer. Dans l'état actuel des choses, aucune industrie n'est possible ni praticable, sans un outillage coûteux, compliqué, délicat, et, à ce qu'il semble, hors de toute proportion avec la modicité du prix auquel se vend la marchandise qu'il confectionne. Un mètre de calicot ne revient qu'à un petit nombre de centimes; on a, pour deux sous, au moins un cahier de papier à lettres composé de cinq ou six feuilles. Le *Petit Journal*, avec sa rédaction spéciale et ses renseignements inédits, vous est livré à votre porte pour la modique somme de cinq centimes, sur laquelle les intermédiaires trouvent encore à prélever un honnête bénéfice.

C'est un phénomène bien remarquable et auquel nous ne prenons point assez garde, que le prix de l'objet mis en vente diminue presque toujours en proportion des frais exigés par l'installation de

la machine qui les produit. Plus l'outillage est achevé, plus aussi la main-d'œuvre est réduite. Dans l'état actuel de la science et de l'industrie, ce qui coûte le plus cher au fabricant, ce n'est pas le mécanisme qui se paye lui-même par les résultats qu'il enfante, c'est la main-d'œuvre qui emploie non plus le capital mais l'intelligence et l'activité humaines. Il est juste après tout, et conforme au bon sens que le travail de l'homme soit plus apprécié et plus chèrement payé que le travail de la machine. La fabrication à la main ne peut donner qu'un bien petit nombre de résultats. Partout au contraire où l'on emploie un moteur étranger à notre force et un mécanisme dont il nous suffit de diriger le mouvement, personne ne peut dire où s'arrêtera ni la quantité, ni la perfection des produits.

Le capital industriel, comparé au capital agricole, présente donc cette circonstance particulière qu'il peut en quelque sorte s'accroître à l'infini et que nul ne saurait marquer d'avance les limites de ses progrès dans la théorie, pas plus que de ses résultats dans la pratique.

Le capital agricole jouit de l'heureux privilége de se consolider et de s'accroître avec le temps. La nature travaille pour l'homme, et le concours qu'elle lui apporte dépasse le travail qu'elle en reçoit. Il n'en est pas de même du capital industriel. La durée du temps ne fonctionne pas à son bénéfice; l'activité du travail aussi bien que le repos de la paresse aboutissent également à le dévorer. Personne n'ignore avec quelle rapidité se fatiguent et se détériorent les machines les mieux conditionnées. Les mécaniciens attachés au service des manufactures n'ont pas seulement pour mission d'entretenir le moteur qui distribue partout la vie et la force, ils ont encore à exécuter chaque jour une œuvre de réparation incessante, à resserrer un écrou qui prend trop de jeu, à remplacer une courroie qui se détend, à remettre un engrenage qui se brise.

Consultez un fabricant quel qu'il soit. Il vous dira que, pour ne point se trouver en perte au bout d'un bien petit nombre d'années, il lui faut admettre à chaque inventaire que l'outillage de son usine a perdu au moins un dixième de sa valeur. Si la machine a coûté, neuve, cent mille francs, il est sage d'admettre qu'au bout de douze mois révolus, elle ne représente plus que quatre-vingt-dix mille francs. Cette perte annuelle qu'il fait ainsi subir au capital industriel de sa maison n'est, après tout, qu'un acte de prudence et de sagesse commandé par la réalité des choses. Chacun vous dira, pour peu qu'il ne soit point tout à fait étranger aux opérations industrielles, qu'au bout d'un certain nombre d'années, les machines les mieux entretenues finissent par mourir de vieillesse. Elles perdent la faculté de se mouvoir et deviennent de

véritables cadavres. Elles ne sont plus bonnes qu'à être dépecées et vendues comme vieux bois et comme vieux fer.

Si telle est la destinée des machines qui ont vaillamment accompli leur tâche et n'ont pas cessé de mener une vie active, que dirons-nous de celles auxquelles il a été donné d'interrompre leur tâche et de se reposer pendant de certaines périodes de chômages?

On serait porté à croire que ce temps d'oisiveté leur a été profitable, et qu'il a retardé d'autant le moment fatal où elles devaient se trouver hors de service. Ce préjugé n'est qu'une illusion. L'expérience enseigne qu'en dépit de toutes les précautions imaginées pour conserver ce mécanisme dans les meilleures conditions de santé et de service, l'oisiveté lui devient plus funeste encore que le travail. Il s'accomplit, suivant la durée de l'intervalle, une détérioration latente plus ou moins grave dont les praticiens ne manquent pas de s'apercevoir le jour où l'on rallume les fourneaux. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, même sans tenir compte de cette considération essentielle, que la somme immobilisée dans le capital industriel représente une fortune immense, laquelle demeure sans intérêts, sans rapport, sans profit, dès que le travail de la fabrication cesse de l'utiliser.

Le capital industriel sollicite donc incessamment l'activité de l'homme. Il ne lui permet aucun repos. Il faut le comparer en quelque sorte à ces navires qui nous transportent en toute sécurité, nous et notre fortune, par delà les horizons lointains de l'Océan, mais à une condition toutefois, c'est que nous aurons soin, avec une prudence attentive, de vider par un travail quotidien les eaux qu'une filtration lente amasse dans les bas fonds de la cale; autrement le navire ne tarderait pas à sombrer par notre négligence, aussi bien que le capital industriel à périr par notre paresse.

Les avances d'une société ne consistent pas seulement dans les améliorations réalisées par l'agriculture et les machines inventées par l'industrie. La terre rend au centuple le grain qui lui a été confié; la machine multiplie et reproduit, pour ainsi dire à l'infini, le travail qu'elle a primitivement coûté. Les améliorations agricoles et les créations industrielles constituent indubitablement pour la société une avance et une garantie pour l'avenir. Toutefois, ce travail ne peut s'effectuer qu'à une condition, c'est que la société aura d'autres avances encore.

Ces avances sont les avances commerciales. Il faut en expliquer la nature et l'emploi.

Pendant que le travailleur est retenu, durant la journée entière, près de la machine dont il conduit les opérations, il

faut absolument, pour que sa besogne ne soit pas interrompue, qu'on tienne à sa disposition la nourriture dont il a besoin. Par la même raison, il ne saurait pourvoir ni à la confection de ses vêtements ni à l'entretien de son habitation. Il est absolument nécessaire qu'il ait à sa disposition un toit pour s'abriter et des étoffes pour se couvrir. On peut donc dire que tout ouvrier est un consommateur en même temps qu'un producteur. Le travail auquel il se livre et la création d'objets utiles auxquels il aboutit, le mettent en mesure de produire à son tour une valeur équivalente ou même supérieure à la valeur des objets qu'il a consommés. Il n'en est pas moins certain que l'œuvre de la fabrication demande, non pas seulement l'outillage de la machine à l'aide de laquelle le travailleur opère sur la matière première, mais encore un approvisionnement suffisant de vivres, de vêtements, d'objets nécessaires à la commodité et à l'entretien de la vie. C'est un capital que la société doit posséder pour en faire l'avance, sauf à en être remboursée ultérieurement. Ce capital d'approvisionnement est si nécessaire qu'aucune entreprise ne saurait s'en passer. Si une nation n'est pas assez riche pour tenir à la disposition des industriels leur pain quotidien, il faudra donc qu'ils interrompent le travail de la manufacture et qu'ils partagent leur temps entre leur tâche de fabricants et la recherche de leur nourriture.

Il faut remonter par la pensée aux sociétés tout à fait barbares et indigentes pour retrouver le temps où les peuples vivaient au jour le jour, créant dans la mesure exacte de leurs besoins, précisément la somme de produits qui correspondait à la consommation la plus stricte. Alors les riches particuliers étaient les seuls à posséder assez de fortune pour établir dans leurs maisons et leurs domaines de véritables magasins d'entrepôt. L'histoire rapporte qu'un entrepreneur de jeux publics pria l'opulent sénateur Crassus de lui prêter des vêtements de pourpre afin d'augmenter la pompe d'une représentation théâtrale. Crassus répondit qu'il ferait faire des recherches, et, le lendemain, il envoya au directeur stupéfait cinq mille robes de pourpre dont étaient garnies ses réserves. A côté de ce luxe, à côté de cette surabondance, l'homme du peuple aurait été bien embarrassé de trouver à Rome des vêtements à bon marché et en général tout ce que le commerce tient de nos jours à la disposition du premier venu. Les grandes familles faisaient confectionner pour leur usage propre et individuel, et par des esclaves voués au travail domestique, tout ce qui pouvait leur être utile, depuis la broderie d'or de la toge consulaire jusqu'au manteau grossier du dernier des serviteurs. Si Crassus vivait de nos jours et si la même demande lui était faite, on ne trouverait plus chez lui cette accumulation in-

sensée de vêtements qui représentent une valeur oisive et inutile. Crassus se contenterait de savoir que tous les marchands de la capitale tiennent à sa disposition non plus seulement cinq mille costumes splendides, mais autant de vêtements, et des vêtements aussi riches qu'il lui plaira de le souhaiter. Il n'a qu'un signe à faire, et, pourvu qu'il ne regarde pas à l'argent, il ne tient qu'à lui de faire habiller une armée avec l'uniforme et les parures qu'il lui aura plu de choisir. Voilà pourquoi Crassus, dans les sociétés modernes, au lieu de faire de son palais une sorte de magasin général renfermant sans profit pour personne tout ce qu'il lui serait impossible, dans la civilisation ancienne, de trouver à acheter ailleurs, se contente facilement des vêtements, des meubles, des provisions véritablement utiles à son usage et à sa consommation personnelle et quotidienne. Il est vrai de dire, par compensation, que toute la fortune du Crassus moderne, dès qu'elle n'est plus représentée et immobilisée par des réserves de grain, des amas d'étoffes, des entassements de meubles, demeure disponible pour l'industrie. Ces capitaux, confiés aux mains d'un fabricant sous la forme de commandite ou de prêts, deviennent les instruments du travail et les reproducteurs de la richesse.

Cet approvisionnement général de la société n'a pas seulement pour effet de rendre disponibles les capitaux du riche. Il multiplie singulièrement l'épargne du pauvre, en lui communiquant une puissance d'acquisition pour ainsi dire indéfinie. La variété des objets qu'il est en mesure d'acquérir n'a d'autres limites que le chiffre de la somme dont il peut disposer. C'est bien peu de chose assurément qu'une petite pièce d'or de cinq francs, et cependant l'on ne saurait s'empêcher d'être frappé de la quantité prodigieuse d'objets que cette pièce de cinq francs met à votre service. Il est exactement vrai de dire que, cette pièce de cinq francs à la main, vous n'avez qu'à former un désir ou éprouver un besoin pour le voir immédiatement satisfait, à la condition toutefois que ce désir ou ce besoin ne réclament pas un objet qui suppose plus de valeur et de travail. Avec cette pièce dans la main, l'ouvrier n'a plus à s'inquiéter de son repas, de son coucher, de son transport, de sa coiffure, de sa cravate. Augmentez la somme disponible, ce même homme peut trouver à commandement un pantalon, un manteau, une montre, un fauteuil. Jusqu'à la dernière heure et à la dernière minute, il est le maître de choisir entre ces besoins et de faire passer, au gré de sa volonté souveraine, les caprices avant les nécessités ou les nécessités avant les caprices. On demeure confondu lorsqu'on se représente par l'imagination la somme énorme de travail que supposent et contiennent les marchandises exposées en vente dans la totalité

de nos magasins. Si, par une résolution aussi funeste qu'insensée, tous les citoyens cessaient à la fois de travailler, il ne nous serait pas impossible de vivre encore un grand nombre de jours sur le capital des avances sociales immobilisées dans les fonds des marchands. Le temps pendant lequel la société prolongerait ainsi son existence aux dépens du passé serait rigoureusement proportionnel à la quantité de travail par lequel chaque peuple a su dépasser sa consommation et devancer ses propres besoins.

Nous avons déjà été conduits à faire voir incidemment la façon dont un peuple civilisé entend la représentation et pratique le maniement de la richesse. Il ne nous est ni nécessaire, ni agréable, ni commode de posséder sous leur forme réelle les objets de consommation dont nous n'avons pas besoin à l'heure présente. Pourvu que nous les ayons bien réellement à notre disposition au moment voulu, il nous est à la fois plus facile et plus avantageux de les laisser entre les mains des producteurs qui les fabriquent, des commerçants qui les échangent, des détaillants qui les débitent. Il suffit à l'homme riche d'avoir entre les mains un moyen prompt et efficace de se procurer sur le champ ce qui l'intéresse. Voilà pourquoi, dans les sociétés, on a imaginé plusieurs façons de représenter le capital et la possession.

L'argent, la monnaie, est tout à la fois un signe représentatif et une valeur réelle. Une pièce ayant cours est intrinsèquement un disque de métal plus ou moins précieux, frappé dans des conditions déterminées par la loi, et représentant une somme d'objets dont le nom ou la qualité varie suivant la fluctuation du prix de ces objets. Un billet de banque, une action ou une obligation de chemin d fer, un coupon de rente, un effet de commerce, ou même, pour aller plus loin, un billet de loterie ou de spectacle, un cachet de restaurant ou de bain, représentent, soit une certaine somme disponible, soit une jouissance désignée dont on peut user à son gré. Il ne faut pas perdre de vue que ce capital pécuniaire, argent ou billets, ne peut à aucun titre constituer la richesse d'une nation, ni même d'un particulier. Il ne saurait avoir de valeur et de prix qu'à une seule condition, c'est de correspondre, comme il arrive en effet, aux richesses agricoles, industrielles, commerciales, que le travail a créées et tient à la disposition de tous. On peut dire, si l'on veut, que l'argent séparé des objets utiles qui en motivent la création et en permettent l'usage, ne ressemblerait pas trop mal à un corps sans âme. Il est si vrai que l'abondance de l'argent ou du signe monétaire ne saurait augmenter en rien la véritable richesse que, si la somme totale d'argent employé par une nation venait à doubler dans l'espace d'une nuit, le lendemain même, dès les pre-

mières heures du matin, tous les objets coûteraient exactement deux fois le prix qu'on en demandait la veille. Personne ne serait devenu plus riche, ni l'acheteur qui aurait deux fois plus d'argent à donner, ni même le marchand recevant une somme dont le chiffre serait double mais dont la valeur réelle aurait diminué d'autant.

Le capital nous a apparu jusqu'ici sous la forme d'une création enfantée par un travail personnel, et demeurant ensuite, quelle que soit la façon dont il s'échange ou se transmet, dans la main et à la disposition de son propriétaire. L'avoir d'une société ne se compose pas seulement de la totalité des richesses qui sont entre les mains des citoyens. L'inventaire le plus exact des fortunes particulières ne donnerait pas le véritable chiffre de la richesse publique. A côté des biens propres dont l'individu peut disposer sous la protection et avec la garantie des lois, il faut distinguer les biens constitués au profit de la totalité des citoyens et destinés, par leur nature même, à une propriété comme à un usage indivis. Les grandes entreprises d'utilité publique, la création des routes, l'aménagement des fleuves, les travaux de la voirie, la création et l'entretien de certains monuments, rentrent dans le domaine de la richesse publique. On ne saurait, sous ce rapport, trop réfléchir à ce que les progrès de la civilisation ont conquis au profit du citoyen des temps modernes. Nous ne saurions nous figurer aujourd'hui le degré de misère et de détresse auquel se trouvaient réduites les nations les plus fières, et, en apparence, les mieux pourvues de l'antiquité et des époques qui nous ont précédés. On ne se représente plus aujourd'hui des rivages sans ports, des côtes sans phares, des fleuves sans digues, des marais sans écoulement, des villes sans voies de communication,

Ce capital de la richesse publique peut être considéré sous deux aspects également intéressants : au point de vue de ce qu'il a coûté et au point de vue de ce qu'il rapporte. On ose à peine calculer la quantité de millions que demanderait, à l'heure présente, le système complet de nos routes, depuis le grand chemin impérial jusqu'à l'humble sentier de service et de voisinage. La somme qu'exigent la réparation et l'entretien de ces moyens de circulation dit assez quels sacrifices il nous faudrait faire, s'il en fallait aujourd'hui provoquer la création et non pas seulement prolonger la durée. Aucune nation du monde ne saurait se lancer dans un sacrifice pareil à celui que réclamerait une aussi gigantesque entreprise. Il y a fallu les épargnes et les efforts de bien des siècles, et parmi nous, pour ne rien dire des autres, la tâche, quelque avancée qu'elle soit, est bien loin encore d'être terminée. Ce que nous disons des routes, nous pourrions le répéter de tous les grands travaux publics par lesquels une nation utilise et féconde sa richesse. Il n'est pas be-

soin, en effet, d'insister longtemps pour montrer que ces grandes améliorations nationales tournent au profit de tous les citoyens. Comment le laboureur se défendrait-il contre la puissance des inondations qui noient le fond de la vallée? Le navigateur peut-il creuser à ses frais l'embouchure des fleuves? Le cultivateur peut-il conduire sa route jusqu'à la ville voisine? Dès que ces travaux ou d'autres analogues se trouvent accomplis, la récolte ne court plus le risque d'être emportée, le chargement de sombrer pendant la traversée, les denrées de pourrir dans les greniers ou sur les sillons, faute d'arriver jusqu'à l'acheteur. Cette installation, cet aménagement de la société exerce une influence si considérable sur l'emploi et sur la valeur de la fortune privée, qu'aujourd'hui même, au milieu de nos cités les plus abondamment et les plus magnifiquement pourvues, il suffit de rectifier ou d'élargir une rue, de créer une communication plus directe, de dégager et d'assainir un quartier, de construire un trottoir ou de jeter un pont, pour donner tout d'un coup aux propriétés situées même dans un rayon assez large une plus-value considérable.

Le capital de la richesse publique présente donc ce double avantage, d'abord qu'il reste à la disposition de tous, de façon à ce que personne ne demeure sans en profiter. En second lieu, par une loi non moins visible et non moins équitable, l'avantage qu'en retire chaque citoyen est en proportion des biens individuels que chacun d'eux possède, aussi bien que du travail auquel il se livre.

Il ne faut pas seulement placer la richesse dans la somme des biens matériels. Les différentes sortes de capital dont nous nous sommes entretenus jusqu'à présent ne représentent même pas ce qu'une nation peut posséder de plus précieux en ce monde. Les peuples sont comme les individus. Ils ne vivent pas seulement de pain. Ne faut-il pas estimer, non pas même à l'égal mais au-dessus des travaux accomplis, la science qui en a tracé le plan, inventé les moyens d'exécution et rendu possibles les merveilles? N'est-ce donc rien que cette conquête incessante de la vérité accomplie par l'effort persévérant des savants qui font la force en même temps que la gloire d'un peuple? Ne faut-il pas aussi faire entrer en ligne de compte l'ordre, la paix, la sécurité, sans lesquels il ne peut rien se préparer de grand, ni se fonder de durable? Chaque civilisation possède donc incontestablement, en dehors des biens destinés au service de la consommation, un contingent de vérités, de vertus, de légalité, de respect, d'énergie, une certaine somme de qualités purement morales, sans lesquelles le travail n'aurait pas de succès ni la richesse de durée.

Voilà pourquoi tous ceux qui travaillent à conserver, à agrandir,

à répandre ce noble héritage de vertus, ce glorieux patrimoine de vérités et de découvertes, ne sont point regardés comme des ouvriers inutiles. La société, qui ne leur dispense pas toujours les biens de ce monde avec autant de libéralité qu'elle consent à le faire pour des services purement matériels, ne leur refuse jamais, en revanche, ce que tout l'or du monde ne saurait ni acquérir ni remplacer, cette estime et cette considération supérieure faites pour récompenser l'âme des services que l'âme a rendus.

Considéré dans les abus qu'on en fait, le capital devient le serviteur de nos désirs et quelquefois l'instrument de nos passions. Renfermé dans les limites légitimes des usages auxquels il doit se plier et des nécessités qu'il doit servir, le capital est une des conditions de notre existence. Mais si l'on veut s'élever plus haut et considérer tour à tour, dans ses effets le loisir et l'essor qu'il procure à l'âme soucieuse de se cultiver elle-même, dans son origine l'intelligence qu'il suppose et les vertus qu'il exige, le capital est véritablement un des éléments représentatifs de la dignité humaine et de l'indépendance nationale.

ANTONIN RONDELET.

POÉSIE

LE COMTE DE PARIS

(FRAGMENT EXTRAIT DU ROMANCERO[1])

Alors le petit garçon éleva sa voix grêle, et dit : « Cette histoire véritable, qu'on représente ici devant Vos Grâces, est tirée mot pour mot des chroniques françaises et des romances espagnoles, qui passent de bouche en bouche, et que répètent les enfants au milieu des rues. » (*Don Quichotte*. 2e part., chap. XXVI.)

Le comte s'est mis en route à l'aurore.
Il fait en huit jours ce qu'on fait en vingt;
Il maudit le pain que mange le More.
Aux lèvres du More il maudit le vin.

Il maudit, poussant une plainte étrange,
La dame à laquelle un seul fils est né.
Car elle n'a pas de bras qui la venge,
Si jamais ce fils est assassiné.

(1) C'est ce vieux romance que maître Pierre essaye de mettre en action avec ses marionnettes au chapitre XXVI du *Second Don Quichotte*.

Il maudit encor le preux solitaire
Qui sans écuyer s'en va chevaucher.
Si son éperon vient à choir par terre,
Personne n'est là pour le rattacher.

L'arbre qui croît seul dans la plaine blonde,
Le comte aussi bien le va maudissant.
Là, grappillent tous les oiseaux du monde
Qui ne laissent rien au pauvre passant.

Le preux, de la sorte, exhalant son ire,
A Sansueña [1] parvint un beau jour.
C'était vendredi. L'Emir allait dire
Sa prière avec tous ceux de sa cour.

L'infant vit alors, comme à leur prière
Tous dans la mosquée étaient occupés,
Un captif chrétien qui passait derrière
Les créneaux à jour dans l'air découpés :

— « Que Dieu, lui dit-il, te sauve, et te rende
La liberté, frère, et l'amour des tiens !
De grâce, dis-moi ce que je demande
Si tu l'as appris parmi ces païens.

» De quelque chrétienne as-tu connaissance
Que tiendrait ici recluse l'émir ?
Sais-tu qu'elle soit de haute naissance ? — »
Le chrétien alors se prit à gémir :

— « Ah ! j'ai tant et tant de ma propre peine
Qu'aux peines d'autrui je ne puis songer.
Chaque jour (la nuit, hélas ! on m'enchaîne) ;
Aux chevaux du roi je donne à manger.

» Plus d'une chrétienne est ici captive,
Et plus d'une, même, est d'un sang vanté.
Une, m'a-t-on dit, de France est native,
Et l'émir, pour elle, est plein de bonté.

[1] Sansuena, Saragosse.

» C'est pour elle un père encor plus qu'un maître.
Suivez cette rue, allez en avant,
Cherchez du palais la grande fenêtre :
Cette dame y vient s'asseoir très souvent. — »

Le beau comte, entrant dans la ville ouverte,
Au bout de la rue est allé tout droit.
Il court sur la place immense et déserte,
Jusqu'à l'Alcazar où se tient le roi.

Et levant les yeux, pour se reconnaître,
Vers le grand palais qu'a doré le soir,
Il voit Mélisandre à cette fenêtre
Où l'homme avait dit qu'il pourrait la voir.

Plus d'une chrétienne était là près d'elle ;
Chacune à son tour disait ses malheurs.
Quand l'infant parut, l'infante fidèle
Se prit tout à coup à verser des pleurs.

Non, certes, qu'elle eût pu voir sa figure ;
Car masqué de fer ce chevalier vint ;
Mais de l'inconnu blanche était l'armure,
Et des douze pairs elle se souvint.

Du roi Charlemagne elle eut souvenance,
Et des nuits de fête au temps d'autrefois ;
Et combien pour elle, au pays de France,
Il s'était donné de galants tournois.

Sans sécher ses yeux qui pleuraient encore,
Elle a, la première, osé l'appeler :
— « Chevalier chrétien, ou chevalier more,
Ne refusez pas de me consoler.

» Si jamais, seigneur, vous allez en France,
Vers mon Gayferos tâchez d'arriver.
Dites-lui qu'à lui Mélisandre pense,
Et qu'il serait temps qu'il vînt la sauver.

» S'il n'est retenu chez lui par la crainte,
C'est d'un autre amour qu'il a le souci.
Pour mieux le convaincre, ajoutez sans feinte
Que de ses tournois le bruit vient ici.

» Et s'il ne veut pas ouïr ma prière,
Cherchez Ollivier, cherchez don Roland,
Cherchez monseigneur l'empereur mon père;
Dites-leur qu'ici mon cœur est dolent.

» Et que si pas un de ceux que j'en prie
Ne vient m'arracher à ces lieux amers,
On me mariera, dans la Morérie,
Au roi des pays par-delà les mers.

» Là, sept puissants rois de sang barbaresque,
M'avoueront pour reine et suivront ma cour.
Ces rois me feraient devenir moresque...
Mais je suis fidèle à l'ancien amour! — »

L'infant, à ce doux et triste langage,
Répondit : — « Cessez de vous affliger,
Essuyez vos pleurs. Pour un tel message,
Vous n'aurez besoin d'aucun messager.

» Car là-bas, madame, en France, on me donne
Le nom de ce preux par vous regretté.
Je suis Gayferos, madame, en personne,
Comte de Paris, la grande cité;

» L'infant Gayferos, qui s'est fait attendre,
Cousin d'Ollivier, neveu de Roland;
Et l'amour m'amène, ô ma Mélisandre,
Pour vous délivrer d'un More insolent. — »

L'infante, à l'espoir se sentant renaître,
A connu la voix de son chevalier,
Et prompte à quitter la haute fenêtre,
En deux bonds elle a franchi l'escalier.

Elle ouvre en tremblant la porte secrète,
Et cherche celui qui parlait d'en bas.
Lui, qui l'a guettée, aussitôt l'arrête,
Et, pour l'embrasser, la prend dans ses bras.

Mais un chien de More est là qui regarde.
Il fait retentir le ciel de ses cris.
La clameur qu'il pousse éveille la garde.
La porte est fermée, ils vont être pris.

Ils ont fait sept fois le tour de l'enceinte;
Mais elle est cernée et pas un ne sort.
A ce bruit, quittant sa besogne sainte,
Voici que survient l'émir Almanzor.

La trompette en hâte aux armes appelle :
Des bons chevaliers les rangs sont formés.
Tous en un clin d'œil se sont mis en selle;
C'est merveille à voir tant de gens armés.

Mélisandre, ayant vu grossir l'orage,
Se prit à parler du ton le plus doux :
— « Brave Gayferos, ayez bon courage;
Moi, je n'ai pas peur, étant près de vous.

» Mais, d'un tel danger m'ayant su défendre,
Si vous parvenez à sortir d'ici,
O mon Gayferos, poursuit Mélisandre,
Vous pourrez conter un très beau récit.

» On connaît les preux à la force d'âme
Qu'ils font voir à l'heure où tout vient à mal.
Mais votre coursier, plût à Notre-Dame
Qu'il pût de Roland valoir le cheval!

» Car, dans le palais du roi Charlemagne,
J'ouïs bien souvent dire au Paladin,
Que s'il advenait qu'il fût, en campagne,
Par l'ennemi more entouré soudain,

» Il n'avait alors qu'à sangler la selle,
Qu'à rendre au poitrail toute liberté;
Puis, sous l'éperon d'où le sang ruisselle,
Le cheval sautait de l'autre côté. — »

Gayferos l'entend. Il sangle la selle.
Il rend au poitrail toute liberté.
Promptement en croupe il remet sa belle.
Lui, sans l'étrier, il est remonté.

Il s'est laissé prendre à pleine ceinture,
Afin qu'elle pût le mieux enlacer;
Il éperonnait au sang sa monture,
Sachant les payens prêts à s'élancer.

Ils viennent sur lui fondre à toute bride.
Le cheval bondit à leurs cris hideux ;
Mais don Gayferos lui rendant la guide,
L'animal léger l'emporte loin d'eux.

L'émir les voyant prendre ainsi la fuite,
Fait ouvrir la porte, et, d'un vol ardent,
Sept gros bataillons vont à leur poursuite.
L'infant, en arrière, allait regardant.

Et de côté regardant sans cesse,
Il vit l'ennemi gagner du terrain.
Il se tourna vers la douce princesse :
« — Madame, dit-il, n'ayez nul chagrin.

» Dans ce taillis sombre, où rien n'est à craindre,
Vous allez descendre et vous m'attendrez.
Car il est certain qu'on va nous atteindre,
Et qu'on nous aura, sur l'heure, entourés.

» Et vous, señora, n'avez pas d'armure
Pour tenir le champ et pour guerroyer.
Moi, mes armes sont d'une trempe sûre,
Et j'aurai plaisir à les employer. — »

De cheval la dame étant descendue,
Se met en prière et reste à genoux.
Elle étend ses bras et prie éperdue,
En levant au ciel ses beaux yeux si doux.

Mais, sans qu'à tourner son maître l'invite,
Le cheval se tourne et fait un grand bond.
S'il obéit peu pour prendre la fuite,
Pour courir au More il est furibond [1].

Il donne au plus fort de l'escadron more.
Si don Gayferos se bat bravement,
Le brave cheval se bat mieux encore.
Des pieds, du poitrail, le mors écumant,

(1) M. Victor Hugo a imité les deux vers originaux dans sa légende du *Petit roi de Galice*.

Il tue au hasard sans reprendre haleine.
On n'a pu compter ceux qu'il immola,
Et le sang qui coule a rougi la plaine ;
L'émir les voit faire et s'écrie : — « Allah !

» Allah ! quel est donc ce géant qui marche ?
De tels chevaliers s'en voit-il beaucoup ?
C'est Roland ou bien Urgel de la Marche ;
Nul des autres pairs n'eût frappé ce coup ! — »

Mais, s'interrompant d'assommer ses hommes,
L'infant Gayferos ainsi lui parla :
— « Tais-toi, tais-toi, More ; en France, nous sommes
Beaucoup qui valons autant que cela.

» Parmi ces fameux point l'on ne me compte ;
Mais je porte un nom qu'on peut envier :
Je suis Gayferos, de Paris le comte,
Neveu de Roland, cousin d'Ollivier ! — »

D'en savoir plus long n'ayant nulle envie,
L'émir assembla ses gens les plus sûrs,
Et, suivi du peu qui restait en vie,
Courut s'enfermer entre quatre murs.

Le comte, n'ayant plus rien à pourfendre,
Va trouver sa mie ; et d'un air fâché :
— « O mon chevalier, lui dit Mélisandre,
Votre harnois blanc de sang est taché.

» Pour Dieu, Gayferos, pour Dieu, je vous prie,
Si ces mécréants vous avaient blessé,
Oh ! laissez-moi voir votre chair meurtrie,
Pour que votre corps par moi soit pansé.

» Leurs archers sur vous tiraient sans remise ;
Quelqu'un de leurs traits a pu vous férir.
Je veux vous panser avec ma chemise,
Avec mes habits, je veux vous guérir. — »

— « Taisez-vous, madame, et soyez-en sûre,
L'ennemi n'a pu me faire aucun mal,
Car de don Roland je portais l'armure,
Et de don Roland j'avais le cheval !

» Mais le lieu n'est sûr pour qu'on y séjourne.
Madame, à cheval ! nous sommes pressés.
Avant que le More ici ne retourne,
Il faut que les ports par nous soient passés.

» Sur cette jument à l'ombre arrêtée,
Montez, señora ; puis, allons-nous-en. » —
Pendant ce discours la dame est montée
Sur une cavale au poil alezan.

Ils s'en vont foulant les bruyères roses,
Ils vont au galop en parlant d'amour.
Ils parlent d'amour et non d'autres choses.
Du More aucun d'eux ne craint le retour.

Ainsi vont, mêlant leurs douces pensées,
L'amoureuse infante et son chevalier.
Ils suivent la nuit les routes tracées,
Ils cherchent le jour l'abri du hallier.

Aux mêmes plaisirs leur âme est ouverte.
Un plus grand bonheur ne peut s'éprouver.
Ils vont dans les champs mangeant l'herbe verte,
Et buvant de l'eau s'il s'en peut trouver.

En terre chrétienne, au pays de France,
Ils sont revenus, toujours en s'aimant ;
Et restés joyeux pendant la souffrance,
Ils le sont bien plus depuis ce moment.

Tour de Gaussan, septembre 1868.

MAURICE DE PODESTAT.

CHRONIQUE POLITIQUE

29 avril 1869.

En 1863, le suffrage universel nous composa un Corps législatif bien différent de celui qu'il nous avait donné en 1857, lequel ne différait guère de celui qu'il nous avait donné en 1851. Ce sera un jour une période de nos fastes parlementaires curieuse à étudier ; on y verra d'abord la France en proie aux épouvantes de la démagogie, se mettant elle-même au régime rigoureux de la dictature, acceptant de plein gré toutes les servitudes du pouvoir personnel, se condamnant au silence. Toutes les issues par où l'opinion publique avait coutume de faire explosion, la tribune, le journal, les réunions libres de citoyens, sont hermétiquement closes. C'était à se demander par où la liberté pourrait revenir. Nous nous rappelons encore les désespoirs, les découragements profonds de tous ceux dont l'exil de la liberté attristait l'âme patriotique ; il leur semblait que c'en était fait de nos droits, que jamais la France ne reprendrait son rang, et que, réduite à envier le sort des nations les moins favorisées, elle ne pouvait que descendre aux plus infimes degrés de l'oppression. C'était le langage de tous ceux que les derniers événements avaient surpris et frappés soit dans leur liberté individuelle, soit dans leur ambition ; c'était le langage de tous les écrivains qui, n'ayant pas une connaissance exacte du fond de volonté et d'énergie que porte en elle la nation française, avaient brisé leur plume et se croisaient les bras ; c'était peut-être aussi la secrète espérance des hommes à

qui les succès de la réaction avaient fait un sort inespéré et qui, sous le règne des libertés perdues, ne se seraient pas senti la force de se maintenir à la place où le coup d'Etat les avait mis. D'autres, — c'était, il faut bien le dire, le plus petit nombre, — ne cédaient à aucun de ces découragements; ils ne perdaient pas de vue, dans la nuit obscure où ils marchaient, le petit rayon lumineux qui brillait à l'horizon; ils se disaient que le jour se lèverait bientôt de ce côté. Ce n'était point une vaine espérance.

Lorsque tout se taisait dans notre pays, seul le Corps législatif avait le droit de parler; partout ailleurs, dans les ministères, dans le sénat, au conseil d'Etat, la volonté du chef de l'Etat dominait; mais, au Corps législatif, il y avait un pouvoir libre, un pouvoir émanant directement du pays et sur lequel le souverain ne devait exercer qu'un ascendant passager. Le Corps législatif, seul parmi les grands corps de l'Etat, relevait du suffrage universel; pour désespérer du retour de la liberté, fallait-il donc admettre que jamais plus le suffrage universel ne se sentirait animé d'aspirations libérales? On devait sans doute faire la part de l'action administrative, de la pression des candidatures officielles; mais toutes ces entraves n'avaient qu'un temps; le corps électoral, organisé comme il l'était par la Constitution de 1852, possédait la force nécessaire pour les briser et rentrer tôt ou tard dans le plein exercice de ses droits légitimes. Cette revendication de la souveraineté nationale a commencé à se faire en 1863; il faut, pour être juste, reconnaître que le pouvoir exécutif l'a secondée, en prenant lui-même l'initiative d'un léger relâchement dans les ressorts constitutionnels.

Les facilités accordées en 1860 à la publicité des débats législatifs ont tenté quelques esprits récalcitrants; on a vu d'héroïques combattants, à qui l'inaction pesait, sortir de leur tente; désireux de rentrer dans les luttes politiques, ils ont frappé à la seule porte qui pouvait les y ramener. Ils sont arrivés en petit nombre, mais leur présence a donné tout de suite à la représentation nationale une allure plus digne et une action plus efficace; elle n'eut pas encore assez d'autorité pour prévenir les fautes du pouvoir exécutif, mais elle eut au moins assez d'indépendance pour les signaler. Une opposition se forma; elle fut sérieuse, utile; elle fut imposante. La majorité compacte des deux premières législatures se désagrégea en partie; on entra dans la phase des minorités respectables, et il fallut si bien compter avec elles que, sous leur influence, de notables modifications furent apportées aux institutions du pays. C'est ainsi que l'on obtint les réformes salutaires, bien qu'insuffisantes, qui arrachèrent la presse à la juridiction administrative et ouvrirent les réunions publiques. L'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que, dans ces progrès, une grande part d'initiative revient à l'Empereur; constitutionnellement, il l'a eue tout entière, car rien ne lui faisait une loi de condescendre à des vœux exprimés par la minorité législative. Il n'en est pas moins vrai que si le chef de l'Etat a connu nos aspirations libérales et s'il a pu les satisfaire, c'est par les mandataires du suffrage universel qu'elles lui ont été révélées.

Telle a été, sur le progrès des libertés publiques, l'influence de cette assemblée dont les pouvoirs expirent aujourd'hui. Après lui avoir bien des fois reproché ses faiblesses et même ses inconséquences, il ne nous en coûte point de lui rendre cette justice Ce n'est pas à la majorité, d'ailleurs, c'est à la minorité que le pays doit se montrer reconnaissant. La majorité, composée tout entière des mandataires de l'influence administrative, n'a cessé d'avoir toutes les complaisances; elle a transigé avec ses propres convictions et n'a pas craint, dans mainte circonstance, de se mettre en contradiction avec elle-même. Sans doute, elle avait une excuse, — si tant est que de pareilles évolutions puissent avoir une excuse, — dans la conduite des ministres eux-mêmes venant soumettre à son approbation des projets qu'ils avaient combattus; mais une assemblée n'est pas tenue, si les représentants du pouvoir exécutif manquent de dignité, de suivre leur exemple. On ne peut lui savoir gré, dans tous les cas, de n'avoir eu des velléités de résistance que contre les mesures libérales, et d'avoir contribué, par son attitude plus encore que par ses amendements, à rendre à peu près illusoires ces réformes politiques qui nous avaient été promises avec tant d'emphase. Si l'on examine de près les votes de la majorité, si l'on se remet en mémoire les sujets favoris de ses orateurs, ses applaudissements et ses interruptions, on lui trouve des tendances qui ne sont plus en harmonie avec l'état présent de l'opinion publique. Tous ces hommes sortis des candidatures officielles en sont encore aux idées de 1852; ils sont restés les mêmes; ils n'ont fait que vieillir. Ce sont les conservateurs. Excellent rôle à jouer dans un gouvernement que le rôle de conservateur; mais il faut le comprendre autrement qu'il n'a été compris par ceux qui, sous la Restauration, conseillèrent les ordonnances et par ceux qui les signèrent; autrement qu'il n'a été compris par ceux qui, sous le gouvernement de Juillet, s'opposèrent jusqu'à la fin à la réforme électorale et voulurent même interdire les banquets réformistes. Peut-on plus mal conserver un gouvernement que de le pousser aux mesures qui doivent le perdre?

Les conservateurs dont les pouvoirs viennent d'expirer étaient de cette force; ils avaient néanmoins la prétention d'être fort sages; l'un d'eux, ayant signé un amendement contraire à la liberté de la presse, a pu se comparer, lui et ses collègues, aux sept sages de la Grèce. De tout temps, les conservateurs ont eu de semblables illusions. Dieu sait où l'Empereur aurait été conduit par les sept sages s'il n'avait pas été un peu moins sage qu'eux. Il a réussi fort heureusement à se soustraire à leur influence; il a suivi d'autres avis que les leurs, et il a réussi, grâce à son intelligente initiative, à traverser sans trop d'encombre la crise libérale qui s'est déclarée après dix-sept ans de règne. La fin de la législature actuelle ne pouvait arriver plus à propos; elle délivre le chef de l'Etat des amis funestes dont la sagesse consistait à le dissuader de toutes les mesures capables de conserver à l'Empire son influence et sa popularité. Puisque c'est un si grand bonheur pour le gouvernement d'avoir échappé à ce péril et de n'avoir pas été entraîné à ce degré d'impopularité où les gouvernements antérieurs ont trouvé leur ruine; il devrait mettre tous ses soins à prévenir

le retour des mêmes fautes. Pour se débarrasser à tout jamais de cette dangereuse espèce de conservateurs, il y avait un moyen infaillible que ses agents ne semblent point disposés à adopter. Elle était le produit des candidatures officielles ; il fallait rompre avec les candidatures officielles. Il fallait laisser le suffrage universel libre de ses choix, de ses préférences ; il ne fallait pas créer de ces candidatures qui n'ont aucun caractère d'indépendance et qui communiquent à ceux qui en sont favorisés un goût particulier pour tout ce qui est autorité et répression. Ils ne doivent rien à la liberté ; ils sont ce qu'ils sont par l'intervention du préfet, du maire, de l'instituteur et du garde champêtre ; la liberté, au contraire, leur eût été redoutable. Ils ne l'aiment point et ils seront enclins à la combattre sous quelque forme qu'elle se présente.

Ce n'est pas à nous, dont les conseils d'ailleurs ne seraient point suivis, qu'il appartient de tracer au gouvernement une ligne de conduite pour les élections; mais il nous semble que le moyen de se rendre favorable le suffrage universel serait de renoncer à l'institution surannée des candidatures officielles et de se borner à désigner aux électeurs, sans intervention administrative d'aucune sorte, ses candidats préférés. Il prend cette attitude dans certaines circonscriptions; il la devrait prendre partout. Mais il serait bien de rompre avec les largesses, les gratifications, les faveurs de toute sorte dont le budget public fait les frais, avec tout cet attirail usé qui n'est plus en rapport avec le degré d'intelligence et le degré de dignité que le suffrage universel a conquis. C'est aux candidats dont la personnalité n'a pas un poids suffisant, dont le drapeau n'a pas de partisans assez nombreux qu'il appartient d'essayer sur le commun des électeurs ces vulgaires moyens de propagande; que les uns offrent des chapelets, des parapluies; que d'autres sèment à profusion dans les chaumières tout le clinquant de la fausse orfévrerie, ni le gouvernement ni personne ne doivent s'alarmer de ces tentatives de corruption ; si elles ont le tort de s'écarter un peu de l'esprit de la loi, elles ne peuvent guère porter préjudice qu'à ceux qui les pratiquent ; elles leur préparent le désagrément d'avoir conté fleurette à la souveraineté nationale et d'en avoir été pour leurs frais.

Mais si le simple particulier en est réduit, pour attirer à lui les majorités, aux simples bijoux de chrysocale, il n'en est pas de même des agents administratifs; avec l'argent des contribuables, dont ils disposent, ils peuvent offrir du vrai. L'électeur qui résiste à l'éclat d'un caillou du Rhin pourra-t-il résister aux feux du diamant pur ? Le maillechort le laisse froid, mais l'or le captive. Le gouvernement a mieux que du diamant et de l'or : il a les places, les concessions, les subventions, les décorations. Lui seul, dans les conditions où le corps électoral est organisé, se trouve en mesure de le corrompre. Lamartine ne croyait pas que l'on pût corrompre le suffrage universel : « On n'empoisonne pas l'océan, » disait-il. Non, sans doute, un individu isolé n'empoisonnera pas l'océan ; mais si on songe que l'Etat dispose de la fortune publique, de la puissance, de la force, des grâces, des disgrâces, on a tout à craindre de lui ; seul il peut avoir une action efficace sur le suffrage uni-

versel ; c'est une raison pour qu'il s'impose le devoir rigoureux de ne peser sur lui que par les moyens persuasifs.

De pareils moyens ne sont jamais blâmables ; il ne faut pas les redouter lorsqu'ils prennent la forme de ce document qui vient de paraître dans le format consacré aux pièces officielles. Là, on expose les progrès de la France sous le gouvernement impérial. L'art le plus primitif a présidé à cette publication ; on y voit, en effet, que la France a fait toute sorte de progrès, qu'elle a augmenté sa production, son commerce, ses moyens de communication, ses revenus publics, tout, jusqu'à sa population. On pouvait croire le gouvernement étranger à ce dernier progrès, mais il en veut sa part ; et, en y regardant de bien près, on reconnaît qu'en effet il y est pour quelque chose. Il aurait pu, en suivant l'exemple du premier Empire, faire périr tant de Français, que l'accroissement de la population fût devenu impossible ; il nous a laissé jouir des douceurs de la paix et de toutes les fécondités qui l'accompagnent. On a même eu de telles facilités pour réaliser ce genre de progrès, que le nombre des enfants trouvés, qui n'était en 1831 que de 156,841, est, en 1869, de 275,290 ; c'est, dans l'espace de quinze années, un progrès de plus de cent mille enfants nés en dehors du mariage C'est le document officiel lui-même qui nous donne ces chiffres ; sa sincérité est complète. Il serait injuste de contester au gouvernement les progrès qu'il a favorisés ; mais il ne faudrait pas non plus laisser croire aux populations qu'il fait la pluie et le beau temps; cette erreur serait dangereuse, car, aussi bien qu'on lui fait honneur de l'abondance des récoltes et du nombre des nouveau-nés, on pourrait le rendre responsable des disettes et du faible accroissement de la population. Les choses même qui ressortent plus directement de son initiative, telles que les routes, les chemins de fer, les lignes télégraphiques, ne constituent pas, pour le gouvernement, un si grand mérite. Ne fallait-il pas que notre pays se tînt au niveau des autres pays? Ne fallait-il pas qu'il suivît la marche de la civilisation? Est-ce donc une si grande gloire de ne l'avoir point laissé stationnaire au milieu des nations civilisées? Que l'Empire revendique comme étant son œuvre propre les accroissements de territoire, la rectification de notre frontière des Alpes; qu'il soit fier de la campagne de Crimée, de la campagne d'Italie, et même, s'il en a le courage, de la campagne du Mexique ; qu'il s'attribue l'honneur d'avoir augmenté de plus de deux milliards le chiffre de la dette publique, personne, assurément, ne poussera l'aveuglement jusqu'à vouloir lui contester ces titres à la reconnaissance du pays. On lui rendra même la justice d'avoir atténué, dans une certaine mesure, les rigueurs du pouvoir personnel, d'avoir montré quelque sollicitude pour les classes ouvrières, et de n'avoir point fermé tout à fait l'oreille aux plaintes légitimes des agriculteurs. Mais combien la France lui serait plus reconnaissante s'il l'avait mise en possession de ses libertés, s'il l'avait relevée à ses propres yeux en relevant son niveau moral ! Il y a des esprits moroses qui exagèrent à plaisir la décadence du temps présent ; ils ne seraient pas bien loin de la vérité s'ils se bornaient à dire que notre pays rayonne d'un éclat moins vif, que ses artistes et ses poètes ne trouvent plus autour d'eux les sources d'inspiration qui, sous

d'autres régimes, coulaient pures et abondantes. Il s'est fait aussi dans les mœurs un relâchement dont l'Empire n'est peut-être pas coupable, mais dont il n'a pas su nous garantir. Il faut néanmoins approuver le gouvernement d'avoir voulu être jugé tel qu'il est, et d'avoir composé lui-même son dossier. Il fait preuve d'un certain courage en soumettant sa conduite au jugement de la nation ; son initiative est un hommage à la souveraineté populaire.

Ses adversaires n'auront pas à exposer leurs actes ; on ne les pourra juger qu'à leurs promesses. Les promesses ne coûtent pas et, quand on n'a point la responsabilité du gouvernement, on en peut faire de très séduisantes sans beaucoup s'engager. Il faut reconnaître cependant que notre pays est un peu revenu de l'enthousiasme des programmes ; il a quelquefois payé bien cher la confiance qu'ils lui ont inspirée. Aussi, ne semble-t-il pas disposé à favoriser les candidatures qui se présentent avec des arrière-pensées de bouleversements. Pour peu que l'on ait observé le mouvement électoral tel qu'il se dessine déjà dans les villes et dans les campagnes, il est aisé de voir que la France est libérale, mais nullement révolutionnaire ; ce n'est pas en lui montrant les drapeaux subversifs que l'on pourra réussir à l'entraîner. Autant la masse des électeurs est prête à repousser les hommes trop enchaînés dans les liens de la discipline gouvernementale, autant elle montre d'éloignement pour les hommes qui veulent la liberté par la révolution. Les plus favorisés par le suffrage universel seront sans doute ces libéraux qui pensent pouvoir amener l'Empire à réaliser les libertés essentielles dont un pays comme la France ne peut pas être longtemps privé. Il nous semble même que ces deux termes : la liberté par la révolution, ou la liberté par l'Empire, résument toute la lutte électorale. Elle s'est accusée déjà, avec une certaine aigreur, entre deux journaux et entre deux candidats qui se disputent les suffrages de la troisième circonscription du département de la Seine.

L'opposition se divise et se subdivise à l'infini. Dans les centres électoraux, où elles favoriseront le succès des candidats indépendants, ces dissidences ne nous causeront aucun déplaisir ; mais elles seront funestes lorsqu'elles assureront le succès des candidatures officielles. C'est le danger qui nous menace à Paris et ailleurs ; les élections prochaines vont pécher par un excès de candidatures. La démocratie possède dans son sein des groupes ignorés qui veulent se compter ; de leur côté, les conservateurs se partagent aussi en conservateurs patronnés, en conservateurs indépendants et en conservateurs libéraux. Il y en a, comme M. Clément Duvernois dans les Hautes-Alpes, qui sont à la fois agréables et libéraux ; d'autres, comme M. Latour-Dumoulin dans le Doubs, qui sont plus libéraux qu'agréables. Un très grand nombre sont patronnés qui ne sont guère agréables et nullement libéraux. Il y a cependant une remarque à faire dans les professions de foi qui ont déjà vu le jour. Tout candidat est prêt à se dire libéral ; il semble qu'on ne peut être candidat qu'à cette condition. Tel est le chemin que nous avons fait en quinze ans, qu'en 1852, on était suffisamment recommandé par le titre d'ami de l'ordre, et qu'en 1869, on serait mal venu, et on n'oserait pas

se présenter au suffrage universel si on ne se disait libéral. C'est preuve que les aspirations du pays sont toutes tournées vers les idées de liberté ; c'est la preuve aussi que les fautes du gouvernement personnel, les préjudices matériels qu'il nous a causés, les souffrances qu'il a fait endurer à notre amour-propre ont réveillé en nous le goût du contrôle. L'hommage forcé rendu aux tendances libérales de notre pays par les hommes qui sont le mieux placés pour les connaître nous fait pressentir le résultat de l'épreuve que le gouvernement va traverser.

Le dernier acte de politique extérieure accompli par le gouvernement impérial n'est point de nature à exciter dans les masses électorales une bien vive émulation. La campagne de Belgique se termine à peu près comme s'était terminée la campagne du grand-duché de Luxembourg, par des concessions du cabinet des Tuileries. Tout ce qu'on aura pu faire pour les dissimuler sera d'ajourner toute solution

C'est le parti auquel semble s'être arrêté le cabinet des Tuileries ; lorsqu'il a vu, la semaine dernière, que M. Frère-Orban allait retourner en Belgique sans avoir rien cédé, et que probablement il allait rendre compte à la Chambre des représentants du résultat négatif des négociations, il y a eu, entre l'Empereur et M. Frère-Orban, une entrevue à la suite de laquelle les pourparlers ont été repris. A peine repris, ils ont été suspendus ; le ministre belge et les ministres français sont retournés à leurs affaires pressantes. Il n'y a donc pas, en réalité, une solution du conflit belge ; M. Frère-Orban ne pourra rompre devant les Chambres de son pays le secret d'une négociation encore pendante ; il ne pourra pas dire que sa fermeté a résisté à toutes les caresses, aux menaces même ; que la diplomatie belge a vaincu la diplomatie française, et, par ces révélations agréables pour l'amour-propre de nos voisins, fournir aux adversaires de l'Empire de nouvelles armes pour le combat électoral. Il ne faut donc pas considérer comme sérieuses les dernières phases de l'incident franco-belge. Pour le juger sans illusion, on doit admettre comme définitif le désaccord qui a marqué les entrevues de la semaine dernière ; on doit voir l'abîme qui s'était creusé entre le négociateur belge et les négociateurs français, au fur et à mesure que l'on avait voulu serrer de près le débat. Rien ne différait plus des propositions belges que les contre-propositions françaises. D'un côté, on offrait comme concession capitale ce qui n'occupait qu'un rang secondaire dans les *desiderata* de la cour impériale ; de l'autre côté, on exigeait ce que ni M. Frère-Orban ni personne en Belgique n'était en mesure de donner. Dans les premiers jours, toutes les conversations avaient roulé sur un pénible malentendu ; le cabinet des Tuileries croyait que M. Frère-Orban venait apporter des concessions ; M. Frère-Orban, au contraire, croyait bien qu'il venait en chercher. Son illusion était bien naturelle : lorsqu'un ministre se déplace, lorsqu'il néglige toutes ses autres affaires, les Chambres, les grèves, son pays, ce n'est pas ordinairement pour aller apporter des concessions qu'il pourrait aussi bien expédier par le canal des plénipotentiaires. Que pouvait-il céder, d'ailleurs ? Une loi était votée avec ensemble par la Chambre des représentants et par le Sénat ; le gouvernement impérial, comme s'il pou-

vait penser qu'en Belgique les lois sont faites pour n'être pas exécutées, élève la prétention de soustraire la compagnie française des chemins de fer de l'est à l'application de la loi du 13 février. Telle est, au fond, la prétention du cabinet des Tuileries; il l'a dissimulée plus ou moins par d'habiles détours. Il faut toujours en venir là. Pouvait-on espérer que le ministre même qui avait proposé la loi et qui l'avait soutenue avec la plus vive énergie serait d'humeur à la violer? La seule concession qu'il y avait à attendre de lui c'était sa retraite, et s'il avait dû s'y résoudre, il ne serai pas venu de Bruxelles à Paris faire le sacrifice de son portefeuille.

Ce sacrifice, d ailleurs, aurait eu pour la Belgique de grands inconvénients; ce n'est pas un pays où les ministres sont à la merci d'une influence étrangère. Ils montent au pouvoir quand les majorités les y appellent, et ils en descendent quand les nécessités parlementaires les y obligent. M. Frère-Orban et ses collègues sont au pouvoir parce qu'ils représentent les idées libérales dont la prépondérance se maintient, en Belgique, depuis 1857. La majorité de la Chambre est libérale; elle ne donnerait point son concours à un ministère catholique; elle le refuserait surtout à des hommes dont l'avénement ne pourrait s'expliquer que par l'intervention de la France et qui n'arriveraient que pour condescendre à d'illégitimes revendications d'un puissant voisin. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les hommes du parti catholique, pour n'avoir pas pris l'initiative de la loi, ne l'ont pas moins votée; il faudrait aussi qu'ils se missent en contradiction avec eux-mêmes. Ils passeraient par-dessus cette difficulté, ils auraient le courage de prendre le pouvoir après M. Frère-Orban, qu'ils n'y pourraient faire un bien long séjour.

De prochaines élections remettraient tout en place et l'on ne tarderait pas à voir revenir les hommes actuels avec un surcroît de popularité. On ne dérange pas facilement l'appareil parlementaire; le gouvernement impérial doit s'apercevoir quelle force de résistance acquiert un pays, quelle inébranlable solidité acquièrent des lois lorsque ceux-là mêmes qui les ont voulues concourent à leur exécution. Nos hommes d'Etat n'avaient pas fait sans doute toutes ces réflexions lorsqu'ils se sont engagés dans ce conflit diplomatique; ils pensaient que, pour avoir raison, il leur suffisait d'être les plus forts. Sans doute, si nous étions encore au temps où l'on pouvait employer les baïonnettes comme dernier moyen de persuasion, ils ne se seraient point trompés. Les choses se passent autrement aujourd'hui. Toutefois, ce n'est pas sans une certaine angoisse que nous voyons ce grief de la France contre la Belgique ne pas obtenir une solution immédiate. Avec les arrière-pensées que l'on prête au gouvernement français et que justifient trop, hélas! les précautions militaires qu'il ne cesse de prendre, il y a lieu de craindre que l'affaire des chemins de fer et les refus de la Belgique ne servent un jour de prétexte à un acte de violence.

Ces sombres appréhensions trouvent cependant leur palliatif dans le ton doux et résigné qu'a pris le roi de Hongrie en ouvrant le Parlement de Pesth. C'est un discours qui promet tant de libertés aux Hongrois, que l'Europe y doit trouver des gages de paix. Il nous intéresse à ce double

titre. Du côté de la Prusse, malgré la publication, faite à Vienne, de certaines dépêches assez piquantes de M. de Bismark, il n'y a aucun sujet d'alarmes. M. de Bismark a apporté, lui aussi, dans le Reichstadt de Berlin des déclarations qui montrent assez que les périls de guerre, si tant est qu'ils existent, ne viendront pas de l'Allemagne. Avec quelle agréable surprise n'avons-nous pas entendu le comte de Bismark, parlant des tendances de l'Allemagne du Sud, constater qu'elles ne sont nullement annexionnistes! En exposant ce qui se passe au delà de ce Rubicon allemand qu'on appelle le Mein, il dit que le désir d'unité y est très affaibli et que l'on y voit des gens briguer ouvertement l'aide de l'étranger pour détruire le peu d'unité que l'Allemagne est parvenue à obtenir. Ils témoignent tout haut leur mécontentement de ne pas voir arriver encore les baïonnettes étrangères victorieuses et teintes du sang de leurs frères du Nord. Et ces gens, ajoute le ministre prussien d'un accent indigné, ne sont ni méprisés par leurs concitoyens, ni traités publiquement de traîtres à leur pays, ni stigmatisés comme tels. On recherche leur appui dans les élections, on capitule avec eux, et ils peuvent figurer en tout honneur à côté de leurs concitoyens. Pour l'Allemand du Nord, l'unification marche trop lentement; il dit qu'on n'avance pas lorsque l'Allemand du Sud trouve que l'on va trop vite. C'est avec de tels arguments que M. de Bismark répondait à la demande d'un ministère fédéral faite par M. Twesten.

Il y a loin de ces dispositions aux tentatives d'envahissement du Sud par le Nord que, dans notre ignorance habituelle des choses étrangères à notre pays, nous avons crues imminentes. Si le traité de Prague court le risque d'être violé, ce ne sera point par l'initiative de la politique prussienne. Il nous importe de peser avec un soin minutieux les arguments employés par M. de Bismark pour combattre la motion de M. Twesten; elle se présentait à première vue sous une forme parlementaire et séduisante. Le ministre a prouvé, par son discours, que le conseil fédéral actuel sauvegardait beaucoup plus l'autonomie des Etats faisant partie de la confédération que ne pourrait jamais le faire un ministère spécial. Le discours tout entier du comte de Bismark serait bon à connaître, et nous pensons qu'il aurait été plus remarqué chez nous si nous n'étions pas absorbés en ce moment par d'autres intérêts politiques.

A côté de manifestations aussi rassurantes, à côté d'un développement normal qui excite la jalousie des autres Etats, que prouvent certaines récriminations tirées de l'histoire de la transformation qu'a subie l'Allemagne? A l'exemple de l'état-major prussien, l'état-major autrichien a voulu avoir aussi son récit officiel de la campagne de 1866. Il sera curieux de comparer un jour ces deux ouvrages, composés sans doute à des points de vue différents, mais par des hommes compétents et spéciaux. Le quatrième volume du *Livre de l'état-major autrichien* s'est enrichi d'une dépêche télégraphique expédiée de Nikolsburg au comte de Goltz et contenant des instructions secrètes pour l'ambassadeur. Comment cette dépêche, écrite avec des chiffres différents, a-t-elle pu être devinée et mise à la disposition du gouvernement autrichien? Là est le mystère. Toujours est-il que cette pièce, curieuse par son contenu aussi bien que

par la manière inattendue dont elle a vu le jour, a produit en Allemagne une vive sensation. Le comte de Bismark fait savoir au comte de Goltz que le roi n'a consenti à l'armistice que très difficilement et par égard pour l'empereur Napoléon. Il n'a cédé qu'à la condition expresse que, après la guerre, une acquisition de territoire considérable serait assurée à la Prusse. La Prusse, qu'on le remarque bien, était à ce moment maîtresse de l'Autriche. L'épée de la France aurait pu changer cette situation ; mais la France n'était pas prête à la guerre. Or, la France intervenant en faveur d'un armistice, le roi de Prusse n'était-il pas en droit de s'assurer d'avance le bénéfice de la victoire, et ce bénéfice ne devait-il pas être, avant tout, un agrandissement? Tout le monde connaissait la délimitation défectueuse du territoire prussien; la Prusse avait sur ses flancs, et en quelque sorte dans ses entrailles mêmes, des Etats qui avaient ouvertement pris fait et cause pour l'ennemi vaincu à Sadowa. Cette énigmatique dépêche, si heureusement déchiffrée par un Œdipe autrichien, précise admirablement le point de vue de chacun des hommes d'Etat placés à la tête des destinées de la monarchie prussienne. « Le roi, dit le comte de Bismark, fait moins de cas que moi de la formation d'une confédération du Nord, et avant tout il tient aux annexions que je considère, à côté de la réforme, comme un besoin, parce que, sans cela, le Hanovre et la Saxe resteraient trop puissants pour une association intime. » Tant que les passions politiques soulevées par les questions en litige sont encore vivantes, il est difficile d'attendre, de la part des contemporains, une appréciation impartiale des événements qui se passent sur l'autre rive du Rhin. Mais, jugeant la question de plus haut et nous mettant au point de vue de la vérité historique, nous trouvons que l'homme d'Etat qui a pris en main les destinées de l'Allemagne a eu raison de mettre en première ligne la nécessité de la réforme et de la constitution de l'Allemagne du Nord ; il a été conséquent avec lui-même. Quant au roi, après avoir résisté à l'idée de voir la Prusse, dont l'histoire est glorieuse, fondue dans une Allemagne unitaire, il ne peut être blâmé d'avoir voulu ce qui, moralement et matériellement, devait contribuer à la grandeur du pays.

Cette préoccupation est-elle aussi celle de ces conspirateurs italiens qui essayent encore de troubler par des tentatives criminelles les laborieux efforts des vrais patriotes? Il est triste de voir l'ombre inquiète de la révolution apparaître de loin en loin au milieu des populations étonnées. La découverte d'engins meurtriers à Milan a mis le gouvernement italien sur les traces d'un complot dont le but ne pouvait être que le renversement de cette maison de Savoie qui a su réaliser le rêve des unitaires, et qui a fait à l'Italie une position si considérable et si enviée. La folie de cette entreprise n'a pas empêché la nation tout entière de se sentir émue, et le gouvernement de rechercher les coupables. Il n'a pas eu de peine à les découvrir ; à deux pas de la frontière italienne, protégé par l'hospitalité traditionnelle de la république helvétique, le vieux Mazzini emploie le reste d'une énergie qui s'éteint à raviver le fanatisme de ses partisans ; il a pu encore, du fond de sa solitude morose, leur souffler de noirs desseins; il les a poussés aux pratiques de son empirisme

politique. Il faut plaindre ces fanatiques et les traiter avec une sévérité compatissante. L'Italie doit toute son attention aux efforts que fait en ce moment le gouvernement pour régulariser une bonne fois les finances. Le dernier exposé, œuvre patiente et sincère de M. Cambray-Digny, présente la situation sous un jour qui n'a rien de décourageant. Il y a 728 millions à couvrir en cinq ans; le ministre des finances espère y parvenir en restreignant de 50 millions les bons du Trésor, en prenant à la caisse 24 millions disponibles sur 1869, en demandant 300 millions aux biens ecclésiastiques, 100 millions à la banque nationale, 60 millions aux chemins de fer sur les 100 millions qu'ils ont reçus en avance. Ces sommes réunies font un total de 844 millions, destinés à couvrir 728 millions. La part des mécomptes étant faite, on voit que le budget italien peut encore s'équilibrer. Le rapport de M. Cambray-Digny se distingue par une excessive modération; la discussion dont il va être l'objet lui trouvera peut-être des côtés défectueux. Jusque-là, il paraît avoir produit un effet salutaire; depuis qu'il a paru, les valeurs italiennes se sont relevées sur les principaux marchés de l'Europe.

Il n'y a pas jusqu'à la rente tunisienne, cette valeur si dépréciée dans ces derniers temps, qui ne soit aussi à la veille de subir de notables améliorations. Ce n'est pas à M. le marquis de La Valette qu'elle sera redevable de cette bonne fortune; ce que le ministre des affaires étrangères en a dit devant le Corps législatif n'était guère propre à favoriser le crédit de ce petit Etat. Il aurait pu savoir cependant qu'au moment même où il formulait ses décourageantes déclarations, le gouvernement de Tunis souscrivait aux conditions qui lui étaient faites par les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, pris pour arbitres. Ce moyen de transaction était l'œuvre du marquis de Moustier; il a eu pour résultat d'amener le bey à opérer la conversion de ses obligations. L'opération est en bonne voie d'exécution, et comme les trois puissances donnent leur garantie, les porteurs de titres doivent avoir toute confiance désormais dans le payement de leurs intérêts.

La sécurité des capitaux, par le temps qui court, n'est pas un avantage qu'il faille dédaigner. L'Espagne aussi, malgré les incertitudes de son avenir politique, fait un effort sur elle-même pour mériter la confiance de ses prêteurs; le gouvernement provisoire, qui n'a rien voulu conserver des anciennes institutions, a repris cependant le projet d'emprunt qui avait été soumis aux Cortès quelques jours avant la révolution de septembre. Un établissement financier de Paris s'est chargé de cette opération et l'a conduite à bonne fin.

Ce succès ne met pas l'Espagne hors d'embarras, mais il met les hommes entre les mains de qui reposent ses destinées en position de subvenir aux besoins les plus urgents des services publics. L'Espagne est sur le point de posséder aussi une constitution toute neuve et qui aura sur les précédentes l'avantage de n'avoir pas encore été violée. Il ne manquera plus aux Espagnols qu'un roi; on le leur promet toujours, et on ne le leur donne jamais. C'est pour eux l'inconnu; ils ne savent d'où leur viendra ce roi si désiré. Jusqu'à présent, ni le général Prim, ni les Cortès, ni per-

sonne n'a trahi le secret de cette royauté nouvelle. Il semble qu'on veuille pousser à bout la patience du peuple et le mettre dans la nécessité de se donner un dictateur faute de mieux; le dictateur fera le reste. Ce plan, que les hommes politiques commencent à soupçonner, pourrait bien être déjoué par la tentative de quelque prétendant qui, voyant que l'on tarde trop à consulter le pays, viendrait le consulter lui-même à la tête de partisans bien déterminés. Tout nous fait croire que ce dénoûment n'est pas bien éloigné et que l'Espagne touche à une crise finale entièrement étrangère aux combinaisons que lui prépare la politique temporisatrice de ses maîtres actuels.

La Roumanie a fait un grand acte de virilité en donnant, par les élections qui viennent d'avoir lieu, une immense majorité au gouvernement du prince Charles. M. Bratiano, on le sait, s'était retiré devant les appréhensions des puissances étrangères et avec le pressentiment que, malgré la majorité dont il disposait au sein des Chambres, celle du pays même avait commencé à l'abandonner. La Roumanie, qui a entrepris des travaux de civilisation, à l'exemple de ceux dont jouissent déjà la plupart des pays de l'Europe, a peut-être plus besoin de la paix que les États qui sont déjà depuis longtemps en possession de routes, de canaux, de ports et de chemins de fer, et c'est ainsi que l'on peut s'expliquer facilement comment le corps électoral roumain a, avec juste raison, désavoué une politique travaillant d'une main aux institutions de la paix et soulevant de l'autre des tempêtes capables de les anéantir dans leur germe. M. Bratiano avait, d'ailleurs, déclaré à différentes reprises qu'il considérait sa rentrée au ministère comme impossible : les électeurs étaient donc naturellement portés à ne plus envoyer les amis de M. Bratiano à la Chambre. Une majorité du parti radical aurait amené dans le pays une confusion capable d'arrêter tous les efforts du gouvernement. Le parti Bratiano n'a pu faire sortir de l'urne que sept noms; celui du chef n'a obtenu qu'à grand'peine le mandat du quatrième collége de Craïova. Les autorités de cette ville ont peut-être fait preuve de civisme en n'opposant point à M. Bratiano un candidat conservateur, car il est bon que toutes les opinions soient représentées au sein des Chambres et que le chef du parti démocratique puisse librement discuter ses idées, qui souvent ne manquent pas de patriotisme.

Cependant l'homme le plus remuant et le plus dangereux du parti, M. Rosetti, bien que possesseur du *Romanul*, n'a pas eu la chance de se faire élire. Le parti des professeurs de Jassy, formant ce qu'on appelle la fraction libre et indépendante, a eu le même sort : aucun de ses membre, n'a été élu. Il est vrai que, d'autre part aussi, l'ancien prince de Samoss Jon Ghika, a échoué devant le corps électoral, mais uniquement parce qu'il ne s'était pas suffisamment occupé de son élection. Le gouvernement ayant tout intérêt à le voir figurer parmi les représentants du pays, cet échec même témoigne en faveur de l'impartialité des agents du pouvoir. A Bucharest, les élections se sont passées sans le moindre désordre, si l'on excepte quelques vociférations sans conséquence et un coup de feu qui n'a occasionné de mal à personne, par la simple raison que l'arme n'était chargée

qu'à poudre. Il y a eu quelques rixes à Plasti, à Pitesti, la villégiature de Jean Bratiano, et à Craïova, où les autorités ont montré une inconcevable faiblesse vis-à-vis de l'intimidation et des violences du parti extrême. Malgré cela, ce dernier n'a fait qu'y perdre du terrain. Le ministère Ghika Cogalniceano est donc désormais assuré de pouvoir gouverner pacifiquement, en maintenant les sages réformes sorties de l'initiative du prince Charles, dont la popularité est toujours croissante. Le prince est parti le 17 de ce mois pour Jassy, où il inspectera, entre autres travaux, ceux du chemin de fer entrepris par ses ordres. Des dépêches arrivées de cette ville annoncent qu'il y a été reçu avec un immense enthousiasme.

La réorganisation de l'armée roumaine marche régulièrement, et les tendances conservatrices du ministère actuel sont une garantie pour les puissances que cette réorganisation a des proportions purement normales, qui ne sauraient inquiéter personne. Aussi les appréhensions du gouvernement autrichien et du gouvernement français se sont-elles beaucoup calmées. Des lettres très affectueuses ont été échangées entre l'empereur Napoléon et le prince Charles, et l'on sait maintenant en France à quoi s'en tenir sur les nouvelles alarmantes qu'une propagande intéressée n'a cessé de répandre relativement aux tendances du gouvernement roumain. Ce dernier n'a jamais songé à empiéter sur le droit de protection des consuls étrangers ; mais il est parfaitement fondé à livrer à la vindicte publique les agents surpris en flagrant délit de propagation de fausses nouvelles. La nature a si heureusement doté la Roumanie, qu'elle peut servir de grenier d'abondance à une grande partie de l'Europe. Sa situation géographique lui enlève malheureusement une partie de ces avantages, car, placée entre trois grands empires, elle est souvent l'objet de leur jalousie rivale.

Un gouvernement sage doit donc veiller avec une sollicitude toute particulière à corriger l'inconvénient qui résulte de la constitution physique du pays; il doit maintenir une stricte neutralité et rectifier tous les jugements erronés de nature à lui porter préjudice. Les événements ont prouvé que tout ce qui a été dit au sujet de la participation de la Roumanie au mouvement bulgare, et de certaines velléités de conquérir la Transylvanie était mensonger. La diplomatie européenne a donc tout intérêt à appuyer les efforts du gouvernement du prince Charles pour mettre fin aux intrigues de quelques puissances, dont le but est d'entretenir constamment une sourde agitation aux confins et au sein de l'empire ottoman. L'interruption du travail de régénération entrepris par le prince Charles, et dont l'Europe bénéficiera prochainement par l'ouverture des chemins de fer reliant les ports de la mer Noire au centre de l'Europe, serait un coup porté aux intérêts économiques des Etats et de la civilisation.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Nous avons en ce moment une véritable hausse électorale ; l'épi de la rente est en pleine floraison ; il y a partout séve, force et verdeur ; la rente monte, elle montera encore, et avec elle tout le reste va monter. C'est une hausse qui va donner du ton aux affaires, et d'ici aux élections, on n'entendra parler que de reprise commerciale, de prospérité et de progrès matériels ; et si, par hasard, vous en doutez, on vous citera les cours des valeurs les plus favorisées, en vous demandant ironiquement si cette hausse n'est pas l'indice certain du bien-être général, du crédit public et de la confiance du pays.

Tout cela serait fort beau en vérité, si, par malheur, nous ne savions que c'est factice ; il y a en effet des syndicats là-dessous, et nous ne nous laissons pas envahir par la joie en voyant une hausse que l'on pouvait prévoir et qui n'a absolument rien de naturel.

Nous n'aimons guère à voir le Crédit foncier monter par bonds et par saccades, puis tomber et remonter ensuite, alors que rien, si ce n'est la spéculation, ne vient motiver la dépréciation ni justifier la faveur des titres sur le marché. Nos établissements de crédit présentent un singulier spectacle ; ici c'est la Société générale qui, au lieu de développer le commerce et l'industrie de la France, véritable pompe aspirante, absorbe nos capitaux, qui, par elle, s'en vont à l'étranger ; là c'est le Comptoir d'escompte qui, au lieu d'aider à la circulation du papier de commerce, au lieu de soutenir les petits commerçants et de se renfermer dans des opérations nationales, fait des emprunts russes et des emprunts tunisiens. Le Crédit agricole ne prête pas plus à l'agriculture que le Crédit foncier ne prête à la terre ; c'est la prime qu'on recherche, c'est le gros bénéfice, et une institution qui, primitivement, était destinée à se consacrer au prêt hypothécaire, et qui, pendant de longues années, a pu inspirer assez de confiance pour faire regarder ses titres comme des va-

leurs de placement, en est arrivée, de nos jours, à ce point que ses actions ne sont plus considérées que comme des valeurs de spéculation. Nous préférons de beaucoup une autre institution modeste et prudente, le Crédit foncier suisse, contre lequel d'abord nous avions de vives préventions; nous l'avions jugé trop durement, et nous lui devons une réparation. Ses commencements ont été difficiles; mais le Crédit foncier suisse maintenant est sorti de la période d'obstacles et d'embarras inséparables de toute grande création financière. Son existence et son avenir sont désormais assurés; il est prudent, il marche avec lenteur, mais d'un pied sûr; il offre des avantages réels; il se renferme strictement dans la limite de ses statuts; il s'abstient de toute spéculation et prête uniquement à l'agriculture; cette institution a de l'avenir, et l'on verra bientôt ses succursales s'établir non-seulement en Espagne, où elle a obtenu l'autorisation de créer une banque territoriale, mais encore dans les autres pays de l'Europe, où, sous le titre menteur de Crédit foncier, on monte des banques dont le but est la spéculation, l'agiotage le plus effréné.

La Bourse est excellente, nous le répétons, et la rente entraîne avec elle toutes les grosses valeurs vers des prix fort élevés. Les chemins de fer, cependant, rencontrent une sérieuse opposition. Le Nord, sous le coup de ventes importantes, se trouve affecté par certains bruits que l'on exploite au sujet du nouveau réseau qui s'établit dans les départements qu'il traverse. Le Lyon, lui aussi, est menacé d'une concurrence, et l'on pèse sur les cours, comme si le chemin de fer départemental que l'on va construire de Saint-Etienne à Givors pouvait être une rivalité sérieuse pour cette compagnie, qui possède près de 4,000 kilomètres et qui en exploite plus de 2,000.

Les chemins de fer de la Vendée sont recherchés, et l'émission d'obligations qui vient de se faire a reçu l'accueil le plus favorable. Prochainement nous aurons à parler de l'émission d'obligations annoncée par la compagnie des Charentes. Longtemps négligés, les titres de la société des Charentes ont gagné pas à pas des prix qui n'ont jamais fléchi, et qui mettront les actions au pair d'ici à peu de temps.

La grande affaire qui occupe les financiers, c'est l'emprunt de la Ville, que M. Haussmann fait souscrire par l'entremise des premières maisons de banque de Paris. Il paraît que les obligations seront émises à 350 fr.; elles rapporteront 12 francs par an, donneront lieu à des tirages de lots très importants, et seront remboursables à 400 francs. Inutile de dire que cet emprunt sera couvert, non pas trente-quatre fois comme celui de M. Magne, mais au moins dix ou quinze fois.

Ces souscriptions multipliées paraissent destinées à produire à la Bourse, dans un temps donné, une réaction dont il est difficile de calculer les conséquences, mais qui pourrait amener des désordres sérieux si d'avance on n'y prenait garde. Il faut prévoir, et ceci est très grave, le moment où l'argent deviendra rare, et où les titres afflueront sur le marché, qu'ils inonderont.

L'emprunt espagnol n'entre pas, à nos yeux, dans cette catégorie de titres condamnés d'avance à une période de baisse le jour où le classement s'opérera. On a beaucoup parlé de cet emprunt du gouvernement provisoire ; on a parlé d'une protestation de la reine Isabelle ; bruits faux. La reine Isabelle n'a pas protesté, et elle a même déclaré que si elle remontait sur le trône, elle ne répudierait pas cet emprunt. On a dit, en outre, que le gouvernement français n'avait pas autorisé les souscriptions; comme si le silence qu'il a gardé n'était pas un consentement tacite. En Angleterre, on a fait bon accueil à cet emprunt, et certes, on n'accusera pas les Anglais de partialité en matière de finances espagnoles. Cet emprunt n'a qu'un défaut, celui de ne pas être assez considérable ; car s'il avait été de 500 millions, il eût permis au gouvernement espagnol de sortir des difficultés qui l'environnent, d'accomplir de grandes réformes, et d'achever les travaux entrepris dans la Péninsule. Un autre reproche à adresser à cette combinaison repose sur le prix de la rente, qui est réellement dérisoire; mais, en somme, ce n'est pas nous, souscripteurs, qui devons en souffrir, et nous ne nous en plaignons pas. De la rente 3 0/0 à 28, 29 et 30 répond à un intérêt de près de 9 0/0. N'en doutons pas, les fonds espagnols sont appelés à prendre place à la Bourse de Paris à côté des 5/20 Américains. On se souvient que les dollars, il y a quelques années, étaient offerts à 70. Aujourd'hui, ils valent 95, 96, et arriveront sans aucun doute à 100.

Nous avons, jusqu'à présent, gardé une grande réserve relativement aux obligations hypothécaires du chemin de fer transcontinental américain. Nous n'aimons pas les valeurs étrangères, et nous ne serons jamais les premiers à les recommander. La presse française est unanime pour vanter cette nouvelle valeur introduite à la Bourse de Paris. En présence de ce concert d'éloges, auquel le *Journal officiel* vient ajouter sa voix, nous n'hésitons pas à préconiser la solidité et la sécurité de ces bons, qui offrent pour garantie le gage collectif du chemin par privilége sur tous les autres titres de la même compagnie, et reposent sur l'inébranlable base du gage spécial et hypothéqué, titre par titre, des terrains concédés la Compagnie. On peut donc considérer ces bons hypothécaires comme des valeurs qu'aurait émises le gouvernement fédéral par l'intermédiaire d'une compagnie de chemins de fer, pour constituer une subvention à cette compagnie.

JULES DE POZAR.

REVUE CRITIQUE

Gutenberg, drame historique en cinq actes, en prose, par Mme Louis Figuier, à la Librairie internationale. — *Gutenberg*, drame en cinq actes, en vers, par M. Edouard Fournier, chez Dentu.

En même temps, deux écrivains d'un mérite et d'un tempérament littéraire bien différents viennent d'être séduits par la même idée : la vie d'un inventeur, et quel inventeur? celui de l'imprimerie. Coïncidence curieuse, tous deux ont adopté la même forme : celle du drame. L'un de ces drames a eu les honneurs de la représentation et ne devrait pas relever de notre critique ; l'autre n'est allé que jusque chez l'imprimeur et tombe sous notre juridiction. Mais comment, dans ces circonstances, parler de la pièce de Mme Louis Figuier sans toucher à celle de M. Edouard Fournier? La solution de ce problème bibliographique nous paraît impossible, d'autant plus qu'il y a une question de principe, une question d'esthétique dramatique soulevée par la pièce de Mme Louis Figuier que le *Gutenberg* de M. Fournier aide à résoudre.

La pièce de Mme Figuier a été refusée à l'Odéon. La pièce de M. E. Fournier, reçue au même théâtre, y a sombré. Des deux côtés, il y a un échec, non pour des causes diverses, mais pour la même cause. C'est cette cause que nous allons rechercher.

Nous vivons dans de singuliers temps. Tout s'ébranle, tout s'écroule, tout s'éteint pour se réédifier, s'élever, s'éclairer à nouveau. Autrefois l'on rêvait et l'on croyait; aujourd'hui l'on touche et l'on affirme. Il s'agit bien, ma foi, de légendes, d'abstractions, de théories! En tout on cherche, on veut la vérité, non la *vérité historique*, la vérité qui s'affuble de traditions souvent hypothétiques, s'habille de conventions reçues sans examen, mais la vérité réelle. Que venez-vous nous parler, ô poètes, des persécutions de Galilée, des désespoirs de Benvenuto Cellini, des misères de Bernard Palissy, des tortures de Gutenberg, et même des amours de Pétrarque ou de la folie amoureuse du Dante? Mais le premier écolier de

cinquième vous dira que Laure était une enfant et que Galilée n'a eu que des démêlés insignifiants avec l'inquisition. Ainsi des autres.

Comment se fait-il donc qu'il se trouve encore des esprits assez idéalistes pour exhumer ces squelettes, les parer des oripeaux fanés que leur avaient prêtés l'ignorance, la poésie ou le rêve philosophique, et les présenter au public comme des individualités vivantes? Pourquoi Ponsard a-t-il recréé Galilée, Mme Figuier et M. Fournier Gutenberg ? Ah ! c'est que les poètes, créateurs eux-mêmes, sont comme les inventeurs : ils croient, à force de chercher à faire croire, et voudraient matérialiser leur pensée, de même que les inventeurs ont matérialisé leur idée. Puis encore, ils se plaisent à relever les vieilles idoles renversées de leur piédestal. Ils voient une victime, un martyr des préjugés ou de l'égoïsme là où il n'y a qu'un homme prédestiné, un instrument mystérieux du progrès, qui — feu latent, soleil souterrain — féconde l'humanité, l'entraîne, lentement il est vrai, mais sans s'arrêter, jusqu'aux limites de la perfection relative marquées par les décrets.

Il n'y a pas *des inventeurs* à bien dire, il y a *un* inventeur qui, de transformation en transformation, d'avatar en avatar, part de la base pour arriver au sommet. De même que l'embryon devient homme, l'inventeur n'est plus un homme, c'est un *instrument* qui, s'il n'est aux prises dans l'accomplissement de sa mission qu'avec des difficultés matérielles, n'est rien qu'un chapitre vivant de l'histoire du progrès; sa vie appartient au biographe scientifique, à l'historien de l'humanité dans l'enfantement, mais c'est tout. Le récit de ses essais, de ses tentatives, de ses luttes même pourra nous intéresser, mais nous passionner, jamais. Si quelques esprits privilégiés, d'aucuns diraient peut-être déshérités, vivent exclusivement par le cerveau, l'immense majorité vit par le cœur ; c'est donc au cœur qu'il faut parler. Nous sommes pétris de passions, c'est donc par la passion qu'il nous faut prendre, au théâtre surtout, où nous venons chercher une image de la vie.

Or, la passion, le cœur sont bannis des deux drames. Sans doute, on retrouve les deux éléments dans une certaine mesure chez madame Figuier, qui s'est prise plutôt à l'inventeur qu'à l'invention, tandis que M. Fournier s'est pris, lui, plus à l'invention qu'à l'inventeur; mais quoi qu'elle ait voulu donner un commencement de cœur à Gutenberg, madame Figuier n'en a pu faire qu'un amoureux médiocre. Le personnage historique manque nécessairement de grandeur, il n'a ni la force d'aimer ni la force de ne plus aimer. Devant la passion d'Annette, Gutenberg n'est plus qu'un petit garçon en tutelle ; ce que le drame gagne en mouvement, et ce n'est guère, il le perd en physionomie. Chez M. Fournier, Gutenberg est toujours l'inventeur dont le cerveau est sans cesse en ébullition ; est-ce qu'il a le temps d'aimer, de voir même qu'on l'aime ! On a vivement critiqué cette indifférence; à notre sens, c'est un tort. Du moment que l'auteur mettait l'inventeur en lutte avec l'invention, il lui arrachait, pour ainsi dire, le cœur. Cette conséquence peut être fatale au drame, mais elle est d'une vérité physiologique incontestable.

Phénomène assez curieux, pendant que madame Figuier a cherché à

introduire la passion dans son œuvre, elle a voulu respecter l'histoire; tandis que M. Fournier, pour donner de l'intérêt à son drame sans passion violente, a été obligé de fausser la vérité historique. Madame Figuier a donné à Gutenberg un amour qui ne dérange en rien la vie connue de son héros. M. Fournier a créé à Gutenberg des persécuteurs qu'il n'a jamais eus. Des deux côtés, on a été logique. Mais, du moment que Gutenberg, c'est-à dire l'invention personnifiée, restait le point sur lequel toute l'attention devait converger, le Gutenberg de M. Fournier est le meilleur, le plus vrai, le plus humain. Le Gutenberg de madame Figuier manque de résolution énergique; il persiste, il lutte, il est vrai, mais bien plus en soldat résigné qu'en soldat convaincu. Le Gutenberg de M. Fournier ne se décourage pas, lui; il combat toujours et quand même, non pour lui, mais pour son œuvre, son œuvre toujours. Encore une fois donc l'avantage reste à M. Fournier.

Mais est-ce à dire que le drame de Mme Figuier n'ait pas une valeur sérieuse, réelle? Non vraiment. Nos réserves faites sur le personnage principal, nous reconnaissons des caractères bien tracés et bien soutenus, une certaine suite dans l'agencement scénique et de l'unité dans l'action. Chez M. Fournier, l'arrangement est diffus. Certains incidents ne se rattachent à l'action que d'une façon bien indirecte, — dramatiquement parlant, — et comme l'intérêt ne va pas crescendo, la situation restant presque toujours la même pendant les cinq actes, en dépit des beaux vers, et ils sont nombreux, l'ouvrage est frappé de monotonie. Chez madame Figuier, le style manque de vigueur, le dialogue se traîne, la pensée philosophique n'a pas d'ailes pour se développer. Avec M. Fournier, au contraire, Gutenberg parle énergiquement, noblement; la parole virile du vaillant lutteur a la couleur, la force des versets prophétiques, l'éloquence de la foi, la puissance de la conviction. Le vers est sonore et plein. On sent presque toujours le souffle poétique passer à travers ces hémistiches vigoureusement frappés et qu'éclaire une idée. Que faut-il conclure de tout ce qui précède? C'est que ces grandes figures qui personnifient une époque dans l'histoire du progrès ne peuvent suffire à animer un drame, et qu'il faut les laisser sur le sommet immobile et rayonnant de l'histoire, comme il faut laisser les médailles dans leur médailler et les statues sur leur piédestal.

E.-M. DE LYDEN.

ALPHONSE DE CALONNE.

TABLE DES MATIÈRES DU SOIXANTE-HUITIÈME VOLUME

MARS ET AVRIL 1869. (18e année. — 2e série.)

Pages

DE LA POLÉMIQUE RELIGIEUSE AU XIXe SIÈCLE, par M. JOSEPH KENENS. 1

LES NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE DE LA MARINE IMPÉRIALE. — LA FLOTTE CUIRASSÉE (1re partie), par M. AMÉDÉE MARTEAU. 35

LA LOI DES ALIÉNÉS. — NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME (1re partie), par M. E. GARSONNET. 58

FÉLIX HOLT LE RADICAL, roman (6e partie), par GEORGE ELIOT (imité par M. CAMILLE LEBRUN.) 79

LES LEÇONS DU SUFFRAGE UNIVERSEL DE 1863 A 1869, par M. PASCAL PICARD. . . . 120

LES ANTILLES ESPAGNOLES ET LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. 138

POÉSIES, par M. MAURICE DE PODESTAT. 155

REVUE CRITIQUE : I. *Contes rémois*, de M. de Chevigné, par M. E.-F. DELORE. — II. *L'Académie des sciences et les Académiciens* (1666-1793), de M. J. Bertrand, de l'institut, par M. E. DE FOREST 161

REVUE MUSICALE, par M. MAURICE CRISTAL. 169

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 175

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. ALFRED NEYMARCK 189

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE EN ESPAGNE (1808-1812). — SOUVENIRS DU GÉNÉRAL PRUSSIEN H. DE BRANDT, par M. X.. 193

L'ÉDUCATION DES FEMMES. — COURS LIBRES POUR LES JEUNES FILLES, par M. B. AUBÉ. 224

LA LOI DES ALIÉNÉS. — NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME (2e et dernière partie), par M. E. GARSONNET. 247

LES LIBERTÉS POLITIQUES DANS LES COLONIES. 268

LES SUCCESSEURS DE LULLI JUSQU'A RAMEAU, par M. FRANÇOIS-HENRI LAVOIX. . . 282

SOUVENIRS D'UN SOLDAT JOURNALISTE A PARIS, par M. JOSEPH TANSKI. 301

FÉLIX HOLT LE RADICAL, roman (7e et dernière partie), par GEORGE ELIOT, imité par M. CAMILLE LEBRUN. 326

POÉSIE : LA MAISON DE SALVATOR ROSA, par M. CHARLES NO. 372

REVUE CRITIQUE : I. *Rabelais, étude sur le XVIe siècle*, de M. Alfred Mayrargues, par M. E. DELAPLACE. — II. *Aus dem Tonleben unserer Zeit*, de M. J. Hiller, par

Pages.

M. E. M. — III. *Italie et Renaissance*, de M. J. Zeller, par M. A. CHASSANG. — IV. *Autentische Enthüllungen*. — *Révélations sur les derniers événements de Mexico*, de M. W. de Montlong, par M. E. DE FOREST. — V. *Les Chats*, de M. Champfleury, par le baron ERNOUF. — VI. *Nouvelles recherches historiques sur Pétrone*, du docteur Pétrequin, par M. PHILIBERT-SOUPÉ. 376

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 386

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS ET LE GOUVERNEMENT, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 398

HISTOIRE DE JEANNE LA FOLLE, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS, par M. P. RISTELHUBER. 401

LES DOCTRINES MORALES AU TEMPS DE CICÉRON, par M. FÉLIX ROBIOU. 425

LE MÉMORIAL DE L'ILE D'ELBE, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. 437

LA LÉGENDE DE RICHARD SANS PEUR. — CHRONIQUES NORMANDES, par M. OCTAVE FÉRÉ. 450

LES NOUVEAUX ENGINS DE GUERRE DE LA MARINE IMPÉRIALE. — LA FLOTTE CUIRASSÉE (2e partie), par M. AMÉDÉE MARTEAU. 469

LE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS EN FRANCE. — LA SOCIÉTÉ CENTRALE, par M. JULES DAVID. 495

LES ORATEURS DE LA RESTAURATION. — LE GÉNÉRAL FOY, par M. E.-F. DELORE. 519

REVUE CRITIQUE : I. *Philosophie du devoir*, de M. Ferraz, par M. PHILIBERT-SOUPÉ. — II. *Grammaire assyrienne*, de M. J. Menant, par M. F. ROBIOU. — III. *Histoire de la Terreur*, de M. Mortimer-Ternaux, par M. le baron ERNOUF. — IV. *Le sentiment religieux en Grèce*, de M. Girard, par M. CHASSANG. — V. *M. Drouyn de Lhuys et les corsaires français*, de M. Pointel, par M. E. C. 557

REVUE MUSICALE, par M. MAURICE CRISTAL. 569

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 572

LES CUBAINS ET LES NORD-AMÉRICAINS, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. 584

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. ALFRED NEYMARCK. 588

BATAILLES ET AVENTURES NAVALES DES FRANÇAIS DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV, par M. E. DE FOREST. 593

LA QUESTION MONÉTAIRE ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION, par M. CHARLES LE TOUZÉ. 626

DES SIGNES DE LA MORT ET DE LA VÉRIFICATION DES DÉCÈS, par M. le Dr LOUIS DE SÉRÉ. 639

LA LANGUE ITALIENNE, SON ÉTAT PRÉSENT ET SON AVENIR, par M. EUGÈNE RITTER. 658

LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE DANS LA CRITIQUE SACRÉE, par M. B. AUBÉ. 677

LA CONFESSION DE L'ERMITE, A UN AMI, par M. JULES LEVALLOIS. 690

LE CAPITAL, SON ORIGINE, SES FORMES, SES EFFETS, par M. ANTONIN RONDELET . 740

POÉSIE : LE COMTE DE PARIS, par M. MAURICE DE PODESTAT. 756

CHRONIQUE POLITIQUE : histoire de la quinzaine 764

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. JULES DE POZAR. 777

REVUE CRITIQUE : *Gutenberg*, drame en cinq actes, en prose, de Mme Louis Figuier. — *Gutenberg*, drame en cinq actes, en vers, de M. E. Fournier, par M. E. DE LYDEN. 780

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

NUMÉRO 1er. 31 MARS 1869.

ATHENÆUM FRANÇAIS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CONTEMPORAINE

Bulletin critique

Histoire de Napoléon Ier, par M. LANFREY, t. III, Charpentier.

Ce troisième volume embrasse quatre années du règne de Napoléon Ier, depuis le projet de descente en Angleterre (1803) jusqu'au décret de Berlin. L'ensemble du travail de M. Lanfrey sera plus tard l'objet d'une appréciation suivie dans cette *Revue*. Nous nous bornons à constater dès aujourd'hui l'impression pénible que cause aux plus sincères amis de la liberté cette publication antinationale. Une telle qualification n'a rien d'injurieux ni d'hostile pour l'auteur; nous le louons, au contraire, comme il entend être loué. « Il faut, dit-il, que les préjugés *soi-disant patriotiques* en prennent leur parti, il n'est plus possible aujourd'hui à l'historien d'être national dans le sens étroit du mot. » Pour éviter ce patriotisme étroit, l'auteur prend constamment parti contre la France. Il donne raison contre elle à tous ses ennemis, depuis l'Angleterre jusqu'à l'électeur de Hesse-Cassel, celui des principicules allemands qui mérita le mieux son sort. Il se montre aussi affligé du résultat de la journée d'Austerlitz qu'on put l'être dans l'entourage des souverains de Russie et d'Autriche, parce que, dit-il, « nos victoires ne pouvaient plus être que des tueries (!) » et s'en console en racontant avec complaisance la défaite de Trafalgar. Il accuse, à cette occasion, le chef du gouvernement français « d'avoir dissimulé *honteusement* ce désastre, de n'avoir pas eu une seule récompense pour les héros malheureux de cette journée », imputation d'une inexactitude notoire; les livres d'histoire les plus élémentaires mentionnent l'accueil presque triomphal fait aux héroïques capitaines Lucas et Infernet. Pour en revenir à l'expédition de Boulogne, la haine systématique de l'historien égare son jugement sur ce point. Pareil à ces ennemis trop acharnés qui, dans leur empressement à frapper, se blessent avec leurs propres armes, il ne s'aperçoit pas qu'il relève Napoléon au lieu de l'abaisser, en admettant la sincérité du projet de descente.

Il paraît ignorer les antécédents historiques de ce projet, antécédents dont l'empereur et ses conseillers avaient eu connaissance, et qui ont été ici même l'objet d'une étude approfondie. Suivant lui, la haine nationale contre l'Angleterre n'était qu'un sentiment factice, créé, exploité par un seul homme et à son profit. Cette fois encore, M. Lanfrey ne voit pas qu'il grandit outre mesure l'objet de sa haine en s'efforçant de le déprimer, et qu'il manque au premier devoir de l'historien, à celui qui doit, suivant lui, remplacer le patriotisme, l'amour de la vérité. La haine de l'Angleterre est un des sentiments qui ont contribué à créer, à maintenir la nationalité française; elle était une partie de l'héritage révolutionnaire recueilli par Napoléon. Les attaques du *Moniteur*, dont s'indigne si fort M. Lanfrey, sont assurément fort modérées auprès des diatribes du comité de salut public.

Le chapitre consacré à la conspiration de Georges et de Pichegru porte, d'un bout à l'autre, le même caractère d'inexactitude passionnée. Nous y avons retrouvé, avec une pénible surprise, la reproduction d'une calomnie dont les plus fougueux royalistes ont reconnu l'absurdité : la supposition que Pichegru aurait été étranglé parce qu'on redoutait de sa part des révélations compromettantes sur le 18 fructidor !

Accablé sous l'évidence des sympathies nationales en faveur de Napoléon, l'historien s'en venge en insultant la nation elle-même; il la compare *« à ces femmes avilies qui se donnent de préférence à celui qui les méprise et les violente! »* Ces aberrations sont plus nuisibles qu'utiles à la cause que l'auteur croit servir, et l'on ne peut que déplorer de tels abus d'un remarquable talent d'écrivain.

DE F...

Aline-Ali, par André Léo. Paris, librairie internationale, 1869.

Les questions sociales sont à l'ordre du jour. C'est un signe des temps auquel on ne peut qu'applaudir, car il est la preuve d'une recrudescence d'énergie morale dans les masses. Il y a quelques mois, dans la Salle-du-Pré-aux-Clercs, M. Lefrançois développait la théorie du divorce et du mariage libre, et obtenait d'un auditoire passionné un vote ayant pour objet la radiation du Code des articles relatifs au mariage civil. C'est la même thèse qu'André Léo (pseudonyme sous lequel se cache une femme d'esprit et de cœur) a entendu soutenir dans *Aline-Ali*. Ce nouvel ouvrage de l'auteur de tant de livres charmants ne peut donc être considéré comme un roman; c'est une étude approfondie des *inconvénients* du mariage tel que l'a fait la civilisation. Je dis inconvénients, n'osant employer les appréciations aussi crues qu'énergiques mises par l'auteur dans la bouche de Suzanne de Chabreuil. Cette histoire d'une union mal assortie, cette audacieuse apologie de l'adultère, manque totalement de vraisemblance et, de plus, le style en est tourmenté, souvent diffus. L'auteur, on le sent, a intentionnellement outré les couleurs, afin de préparer le lecteur à la singulière résolution que prend l'héroïne. Les navrantes confidences de sa sœur, le suicide qui en est la conclusion, éclairent prématurément Aline, et lui inspirent pour l'homme, en général, autant de méfiance que de mépris. Rompant un mariage près de se conclure, dépouillant les habits de son sexe, Aline se transforme en Ali et se lance à la poursuite d'un idéal. Cet idéal, elle le trouve dans la personne de Paolo Villano, et il s'établit entre ces deux natures d'élite une amitié fraternelle, sous laquelle germe et finit par s'épanouir l'amour.

A partir de ce moment, Mme André Léo retrouve les grandes qualités d'écrivain et de penseur dont elle a donné de si nombreuses preuves. Le sujet, fort original par lui-même, est fouillé, si je puis employer cette comparaison, avec cette énergie patiente qui animait les grands artistes du moyen âge et leur faisait enfanter des chefs-d'œuvre. Aussi me garderai-je de synthétiser cette œuvre, dont une minutieuse analyse fait surtout le charme L'émancipation morale et physique de la femme! Rêve d'enthousiaste, pourront dire quelques critiques. Utopie irréalisable, diront certains autres. Soit! mais pour moi, tout disparaît devant la générosité des aspirations. Bien que blessé par les flèches barbelées lancées par l'auteur au sexe soi-disant fort, je me suis abandonné sans réserve au courant d'idées exposées par Mme André Léo avec une conviction entraînante; et, en fermant le livre, j'étais tout disposé à m'écrier, comme Aline : « Au règne de l'amour libre et par! Au règne des joies qui élèvent, non des plaisirs qui abaissent! A l'éternelle pudeur! » Et, comme Paolo : « Je crois à la puissance féconde, éternelle, créatrice de l'association, aux miracles de l'amour, au renouvellement du monde par la justice. »

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Alexandre Vinet, d'après ses poésies, étude par C. RAMBERT. Paris, Ch. Meyrueis, éditeur.

Les articles qui composent ce volume ont paru en partie dans un recueil publié à Genève : la *Bibliothèque universelle*. Les poésies d'Alexandre Vinet offraient un vif intérêt comme document pour une étude de biographie intime. C'est dans ce but que M. Rambert les a utilisées. Cette étude sur Vinet est sympathique, mais consciencieuse.

ALEXANDRE MASSÉ.

ARIOSTE. *Roland furieux*, imité en vers français, par F. RAGON, traducteur des *Lusiades*. Paris, Hachette.

Parmi les livres qu'on songe à relire, *Roland furieux*, de l'Arioste, est certainement l'un de ceux qui reviennent les premiers à la mémoire, surtout si on l'a lu dans la jeunesse, cet heureux temps où toutes les aventures chevaleresques et galantes que contient ce poème ne paraissent à l'imagination complaisante que des récits historiques légèrement embellis.

Roland furieux est l'œuvre d'un de ces conteurs aimables qu'on aime à retrouver, à la campagne, un jour de pluie; à la ville, un soir que, seul et fatigué, on se sent peu disposé à une lecture sérieuse. On ouvre ce livre tout plein de récits attrayants qui s'entre-croisent; on sourit bien un peu de ces grands coups d'épée qui plaisaient tant à Mme de Sévigné, mais une page succède à l'autre, et l'heure passe sans qu'on y pense.

Voilà le livre dont M. Ragon donne aujourd'hui une imitation en vers français, faciles et coulants. Il a pensé, avec trop de raison peut-être, qu'à notre époque, où la poésie n'attire guère, on lirait difficilement l'ouvrage entier traduit en vers, et il s'est borné à publier comme essai les principaux passages encadrés dans un précis analytique en

prose pour conserver au moins une idée de l'ensemble.

Nous souhaitons à l'ouvrage de M. Ragon tout le succès qu'il mérite, et nous le recommandons à ceux qui voudraient, sans lire le poème entier, en connaître les plus beaux passages.

P.-E. F.

L'Allée des Dames, par miss M. Braddon, traduit par B. Derosne.

Ce roman, le dernier de miss Braddon qui ait été traduit en français, nous paraît fort supérieur à tout ce qu'elle a écrit jusqu'ici, et notamment au *Locataire de sir Gaspard*. Cette fois, elle abandonne le système des machines compliquées, des imbroglios mystérieux, qui lui a valu jadis des succès brillants, mais éphémères; elle aborde résolûment la voie des triomphes durables. Les événements, dans *l'Allée des Dames*, n'ont rien qui sorte du cours ordinaire de la vie; tous les effets sont obtenus par la peinture et le développement des caractères. On y remarque surtout deux charmants types de femmes, dont le rapprochement continuel produit les plus heureux effets de contraste; la sentimentale Cécilia et la piquante Florence. Cette dernière, surtout, comptera parmi les créations les plus heureuses du roman moderne. Cette jeune fille, bien meilleure, au fond, qu'elle ne le croit et qu'elle ne veut le paraître, qui n'a demandé au mariage que les jouissances du luxe, que l'étourdissement de fêtes continuelles, intéresse vivement le lecteur quand, s'éveillant aux réalités sérieuses de la vie, elle sent tout ce qu'il y a de vide, de malsain pour le cœur dans cette somptueuse et frivole existence. Elle comprend qu'en se donnant à un homme qui n'avait pour lui qu'une grande fortune, elle s'est vendue à vil prix! L'explosion de son désespoir est des plus touchantes, et l'on sait gré à l'auteur de la débarrasser par un bon coup de pistolet de ce mari fort peu intéressant, ce qui permettra bientôt à Florence de faire le bonheur d'un jeune artiste qui l'idolâtrait, et pour lequel son cœur avait parlé jadis, sans qu'elle daignât l'écouter. On lira aussi avec un vif intérêt le récit de la conquête de Cécilia, conquête des plus difficiles et des mieux conduites par l'avocat O'Boyneville. Plusieurs fois repoussé avec perte par l'objet de ses vœux, qui le trouve d'abord insupportable, cet Achille du barreau anglais, aussi ardent en amour qu'en chicane, renouvelle incessamment la lutte, et finit par l'emporter. Il est vrai qu'il a ensuite le tort de négliger trop sa femme pour ses dossiers, et de la laisser exposée aux obsessions d'un ancien adorateur, qui revenait du fond de l'Inde tout exprès pour donner suite à d'anciens projets d'hyménée. Le bonheur conjugal de l'avocat trop laborieux se trouve un instant fort compromis; mais il intervient dans le débat en temps utile, et finit par gagner cette cause délicate en dernier ressort. Ce dénoûment rappelle trop celui de *Gabrielle*.

E. C.

Anne Séverin, par Mme A. Craven. Di er.

Mme Craven est l'auteur des *Récits d'une Sœur*, cette chronique de famille si pathétique, sincère jusque dans les moindres détails, à laquelle nous avons rendu dans le temps toute la justice qu'elle méritait. L'auteur de ce beau livre a été un peu moins heureux dans le domaine de la fantaisie que dans celui de la réalité. Ce n'est pas qu'*Anne Séverin* n'offre des caractères habilement tracés, et même des chapitres entiers bien réussis, surtout dans la première partie. Le marquis de Villiers est un type très vrai des hommes distingués de l'ancien régime, avec leurs qualités et leurs travers; ses accès de jalousie rétrospective sont bien amenés et décrits avec talent. Sa femme est une des figures les plus sympathiques de l'ouvrage, et n'a d'autre tort que de disparaître trop vite; sa rencontre inattendue avec l'homme qui a jadis rendu les derniers devoirs à son fiancé, est la meilleure scène du roman. Les souvenirs de l'auteur lui ont fourni plusieurs de ses personnages, notamment le bon abbé Gabriel, ce prêtre d'un jugement si sûr et d'une piété si éclairée; Frank, le grand artiste converti, et la vicomtesse de Nébriant, mondaine impénitente, dont les petits ridicules jettent quelques gais reflets sur cette mélancolique histoire. Il y a des traits d'observation délicate et profonde dans la peinture du martyre de jalousie si courageusement subi par Anne Séverin, de ces tortures qui compromettent sa vie sans triompher de sa résignation angélique. Cette jeune chrétienne a manqué sa vocation: elle aurait dû naître au temps de Dioclétien. Peut-être serait-elle encore plus intéressante si l'auteur lui avait laissé consommer son sacrifice, en laissant s'accomplir l'union de Guy de Villiers avec sa seconde passion, la sentimentale Eveline, si prompte à oublier ses engagements d'outre-Manche. La rupture avec Guy est la partie faible de l'ouvrage. Ce grand Anglais, venant imperturbablement réclamer sa fiancée, parce qu'elle est, dit-il, bonne tout au plus pour lui, et indigne de l'homme qu'elle lui préfère, est trop excentrique pour toucher des lecteurs français. En général, l'intérêt est trop divisé, trop éparpillé dans cet ouvrage; il pèche un peu, osons le dire, par excès d'honnêteté, de retenue: les héros de ce roman catholique et ascétique ont de la vertu à revendre à nos romanciers profanes.

E. C.

Mémoires du peuple français, par Augustin Challamel, tome IV. Paris, L. Hachette et Ce, 1868.

Je suis un peu en retard pour rendre compte du quatrième volume publié par M. Augustin Challamel; mais, heureusement, ce livre est de ceux qui peuvent attendre sans inconvénient; on a lu et on lira

toujours avec intérêt les recherches patientes et consciencieuses des historiens.

Sans répéter ce que j'ai déjà dit sur la méthode employée par l'auteur, je me contenterai de résumer en peu de lignes la matière de ce quatrième volume. Le sujet par lui-même est, d'ailleurs, assez vaste et mérite attention. C'est le moyen âge. L'historien a fouillé tous les documents, compulsé les chroniques et les mémoires, réuni les traditions et les légendes; et de ces matériaux épars, il a tiré une œuvre belle et bonne, car elle est sincère. Ce qu'il nous présente, en effet, ce n'est pas le moyen âge de fantaisie, si fort à la mode au temps du romantisme; c'est le vrai moyen âge avec son cortége de barbarie, de superstition, de cruauté; c'est l'époque néfaste où toute velléité d'indépendance et de raison devait se courber sous la loi du dogme ou de la force brutale.

Les premiers chapitres sont consacrés aux divers ordres de chevalerie. M. Augustin Challamel nous raconte l'origine de l'ordre de l'Étoile, fondé par Jean II; de l'ordre du Chien, institué par Bouchard IV de Montmorency; de celui de l'Écu d'or, du Chardon, fondés par Louis II, troisième duc de Bourbon. Il faut lire les curieuses remarques de l'auteur sur le blason, vaste symbolisme, dont les emblèmes figuraient autant de qualités ou de vertus. Viennent ensuite de curieux détails sur l'Université de Paris et sur les plantureux développements de la théologie, « cette science des sciences », dont les adeptes étaient amplement dédommagés de leurs peines et de leurs travaux. Les amplifications des Pierre d'Ailly, des Mathieu de Clamenges, « le Cicéron de son siècle », des Pierre d'Auriol, leur valaient de gras bénéfices, où ils pouvaient attendre les jouissances célestes sans se priver des plaisirs d'ici-bas. Le chapitre le plus curieux, sans contredit, du livre de M. A. Challamel est celui qui traite des superstitions populaires, singulier mélange de paganisme, de catholicisme et de naïve ignorance. « Les croyances populaires du paganisme, dit l'auteur, n'avaient point entièrement disparu, quand le mysticisme et le surnaturel du christianisme, poussés à l'excès, avaient importé de nouvelles aberrations. » Ces superstitions, habilement exploitées par le clergé séculier et régulier, donnaient aux prêtres et aux moines une influence au moins égale à celle que les barons féodaux ne devaient qu'à leur épée. Entre ces deux tyrannies, le peuple étouffait; aussi les révoltes furent-elles non moins fréquentes que promptement réprimées. Tout rentrait bientôt dans l'ordre; le peuple travaillait, le clergé et la noblesse se partageaient la fortune publique et en jouissaient sans vergogne.

Je ne puis m'empêcher de rapprocher les *Mémoires du peuple français* de la *Petite Histoire de France*, que j'ai analysée dans le dernier *Athenæum*. Au lieu de faits nombreux et isolés, M. Paul Lacombe nous montre les grandes lignes de notre histoire, l'ossature, pour ainsi parler, des temps passés. Laissant de côté les détails, il ne considère que l'ensemble des événements; il fait la synthèse de l'histoire dont M. Augustin Challamel nous donne l'analyse. Mais ces deux esprits d'élite procèdent du même sentiment et arrivent au même résultat : instruction et liberté pour tous. Tel est le cri que nous jette comme une leçon l'histoire du peuple français.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Le Tour du monde, 2e semestre de 1868. Hachette.

Ce volume comptera parmi les plus remarquables de la collection. Nous y trouvons d'abord la fin de l'exploration de la Nouvelle-Calédonie par M. Garnier, l'un des meilleurs récits qui aient été publiés sur cette colonie. M. Garnier nous fait assister à une lutte acharnée entre deux tribus, l'une encore indépendante, l'autre amie des Français. On se défile, de part et d'autre, à la manière des héros d'Homère. « Vous avez bien fait de venir, disent nos amis; nous sommes précisément en fête, votre chair aurait manqué au festin. — Vous n'êtes que les chiens de ceux qui portent la foudre, répliquent les autres; qu'ils s'éloignent seulement, et vous allez fuir! » La suite prouve trop bien que l'habitude du cannibalisme persiste encore, même chez nos alliés. Ce qui donne un intérêt tout particulier au travail de M. Garnier, c'est qu'il a pris part à des expéditions contre ces tribus insoumises, cantonnées dans la partie la plus pittoresque de l'île, où il a dessiné plusieurs sites intéressants. Nous avons surtout remarqué une scène de chasse fort originale, dans un marais submergé, au-dessus duquel les chasseurs circulent avec une sorte d'aisance, sur un réseau formé par les racines croisées des palétuviers.

Le Japon, de M. Humbert, offre de curieux détails sur la vie privée et les diverses industries du pays, de nombreuses reproductions de gravures et de caricatures japonaises. Celle qui représente des mendiants à la porte d'un mort rappelle les meilleures compositions de Callot.

Le voyage de M. Nougaret dans l'intérieur de l'Islande, est un des plus amusants qui aient encore paru dans ce recueil. Cette excursion a presque l'attrait de l'inconnu, car les rares touristes qui visitent cette île ne s'éloignent guère du littoral. Il faut le *robur et æs triplex* d'Horace pour s'aventurer plus loin. Plus de routes, plus de sentiers frayés; il faut, pour se diriger, recourir au compas et au sextant, comme en mer. Souvent, il n'existe dans les vallées d'autre passage praticable que le lit des rivières, et comme il pleut presque sans relâche dans la meilleure saison, on chemine littéralement entre deux eaux. Sur les plateaux, on rencontre tantôt des dunes arénacées et, par conséquent, des tourbillons de poussière aveuglante comme en plein Sahara; tantôt, au contraire, de vastes espaces tourbeux, où les chevaux enfoncent jusqu'au poitrail. Sur les pentes, on se trouve aux prises avec des accidents de terrain

d'une difficulté infernale, que peuvent seuls franchir impunément les intrépides petits chevaux du pays. Tel est le passage de l'Allemannadjà, l'un des sites les plus farouches du monde entier. On chemine pendant plus d'une lieue sur une coulée de lave, au milieu d'un chaos de roches volcaniques capricieusement effilées, entaillées, ébauchant çà et là les formes d'immenses églises ou citadelles gothiques.

La contrée est moins déserte qu'elle ne le paraît. Plusieurs fois par jour, on rencontre des habitations, ou plutôt on marche dessus, car ces *bœrs* sont de vrais terriers, dont les habitants émergent au passage des chevaux. On les désobligerait fort si l'on n'acceptait pas, au moins, une tasse de café au lait; notre touriste en absorba vingt-sept pour sa part dans une seule journée. Ces enfants de la vraie Islande refusent toute espèce de monnaie; l'hospitalité antique se retrouve dans les parages où Heine a placé ses Dieux en exil. Pourtant, ce bon accueil n'est pas absolument gratuit; il faut, à l'arrivée et au départ, subir les embrassades de toute la famille, souvent aussi nombreuse que malpropre. Plus d'une fois, M. Nougaret aurait préféré payer! L'hospitalité complète est donnée par les prêtres luthériens, avec lesquels on peut s'entendre à peu près, au moyen du latin; c'est l'église qui sert ordinairement de réfectoire et de chambre à coucher à l'étranger. L'un de ces ministres retint M. Nougaret deux jours entiers. « Sans cela, lui dit-il, tu ne resterais pas assez longtemps, et mes enfants pleureraient. » Il resta donc, et assista, par la même occasion, au mariage de la quatorzième fille du révérend. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le récit de cette noce; il y a là des détails d'une incroyable naiveté. Qui le croirait? dans ce pays primitif, où l'on refuse l'argent des touristes, où les jeunes filles ignorent encore l'usage des rubans, et se peignent avec des arêtes de morue encastrées dans une mâchoire de mouton, il existe des journaux, et la presse jouit d'une liberté entière. Quelle leçon pour les civilisations avancées! L'un des pasteurs qui reçurent M. Nougaret était abonné au *Loup de la Nation*, journal d'opposition dynastique de Rejkiavick, qui paraît à chaque arrivée de paquebot. Les nouvelles de Paris semblaient fixer surtout l'attention du digne homme, car on se préoccupe de la France, même au pied de l'Hékla!

Ce dernier semestre du *Tour du monde* comprend encore : une excursion de l'infatigable Simonin aux îles Chinchas, avec force détails sur l'exploitation du guano; une autre excursion au Cachemyr, par le non moins infatigable Guillaume Lejean, enfin vengé de Théodoros; une nouvelle suite du voyage un peu long de MM. Davillier et G. Doré en Espagne; la relation d'un séjour au Brésil, par la femme du célèbre géologue Agassiz; enfin, la suite des promenades dans Rome de M. F. Wey. On y remarque des notes intéressantes sur la crypte encore peu connue de l'église Saint-Clément. Cette crypte, qui n'est autre chose que l'église primitive, renferme de curieux spécimens de l'art chrétien du IVe au Xe siècles.

Baron Ernouf.

Précis de l'histoire de l'art, par W. Lübke, 1 vol. in-8° en deux parties. 4e édit. revue et corrigée. Ebner et Seubert, Stuttgard, 1868.

Si nous parlons ici de cet ouvrage, ce n'est pas parce qu'il a besoin de recommandation, car le voilà parvenu à sa quatrième édition, mais parce que nous voudrions le signaler plus spécialement à l'attention des lecteurs français, et en provoquer une traduction dans notre langue. Un livre pareil nous manque. Nos savants dédaignent de composer des ouvrages élémentaires, et nous ne voudrions pas confier ce soin à ceux qui ne sont pas savants; que faire donc si ce n'est traduire? Faute de ces manuels qui, à l'étranger, se comptent par douzaines, nous sommes réduits, en France, aux connaissances isolées, incomplètes, que nous acquérons par notre propre expérience, et nous ne pouvons pas embrasser dans son ensemble le développement historique de l'art, spectacle si digne de méditations. Quelle différence avec l'Allemagne! Là, le seul M. Lübke a déjà publié une *Histoire générale de l'architecture*, une *Histoire générale de la sculpture*, une *Histoire de l'architecture française de la Renaissance* (livre excellent), et il a répandu dans le grand public des connaissances et des idées dont les savants mêmes peuvent profiter; c'est là de la vulgarisation comme nous l'aimons. Dans le livre dont nous rendons compte, il ne nous offre rien moins que l'histoire de la peinture, de l'architecture, de la sculpture et des arts industriels depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, chez les Arabes aussi bien que chez les Scandinaves. Voici, du reste, un court aperçu du contenu : *Livre* I, l'Art ancien de l'Orient : chap. 1. L'Art égyptien, chap. 2. L'Art dans l'Asie centrale, ch. 3. L'Art de l'Asie orientale, chap. 4. L'art de l'Asie occidentale, *Livre* II. L'art classique, chap. 1. L'Art grec, chap. 2. L'Art étrusque, chap. 3. L'Art romain. *Livre* III. L'Art du moyen âge, chap. 1. L'Art des premiers chrétiens, chap. 2. L'Art de l'Islam, ch. 3. Le Style roman, chap. 4. Le Style gothique, *Livre* IV, L'Art des temps modernes, chap. 1. Caractères généraux de l'art moderne, chap. 2. L'Architecture moderne, chap. 3. Les Beaux-Arts en Italie au XVe siècle, chap. IV. Les Beaux-Arts en Italie au XVIe siècle, chap. 5. Les Beaux-Arts dans le nord de l'Europe aux XVe et XVIe siècles, chap. 6. Les Baux-Arts aux XVIIe et XVIIIe siècles. chap. 7. Les Beaux-Arts au XIXe siècle.

Ce matériel immense est coordonné d'une manière tout à fait didactique, et nous ne voyons pas ce qui s'opposerait à l'introduction de ce livre dans les classes, le jour où l'on aura reconnu qu'il existe une science qui s'appelle l'histoire de l'art, t qui offre peut-être autant d'intérêt que la bota-

nique et autres sciences enseignées dans nos colléges. Le style de M. Lübke est clair et fleuri, et grâce aux *quatre cents* gravures qui accompagnent le texte, le lecteur pourra se faire une idée assez juste des chefs-d'œuvre cités par l'auteur. Nous avons vu avec plaisir le soin que l'auteur a mis à tenir cette 4e édition au courant des progrès de la science; elle renferme une foule de découvertes récentes, et aussi des reproductions de chefs-d'œuvre nouvellement retrouvés, tels que la *Madone de Soleure*, de Holbein.

E. MUNTZ.

L'Année scientifique et industrielle. Année 1868. Paris, L. Hachette et Ce, 1869.

Voilà treize ans accomplis que la maison Hachette poursuit une publication dont l'intérêt, loin de s'affaiblir, grandit d'une manière ferme et continue. Il ne saurait en être autrement, puisque les progrès de la science et de l'industrie y sont suivis pas à pas dans leurs branches multiples. C'est une heureuse et féconde idée d'exposer ainsi annuellement les travaux scientifiques, les inventions et les principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont attiré l'attention en France et à l'étranger. En indiquant les sujets divers passés en revue, astronomie, météorologie, physique, mécanique, construction, marine, chimie, histoire naturelle, hygiène, médecine, physiologie, agriculture, arts industriels, j'aurai accompli, presque dans son entier, le périple que suit l'esprit humain dans ses investigations. Je ne puis que citer en courant les principaux articles développés dans le volume que j'ai sous les yeux. C'est l'éclipse de soleil du 18 août et les observations de MM. Stéphan, Vogel et Janssen; le passage de Mercure sur le disque du Soleil, le 5 novembre; le sidérostat de M. Léon Foucault; les bolides et les chutes d'aérolithes; la loi des cyclones; les observations de M. d'Abbadie sur le climat d'Abyssinie; les recherches de M. Trouvé sur la vitesse du son et sur les électro-aimants; le thermomètre moniteur des incendies; les locomotives routières; le vélocipède, son origine et ses premières applications; le grand chemin de fer du Pacifique; le chemin de fer et le tunnel du Mont-Cenis; le canal Saint-Louis; la densité, la salure et les courants de l'Océan; l'éclairage par le gaz; l'extrait de viande et le pain chimique de Liébig; les tremblements de terre et les éruptions; la chloroformisation des abeilles; l'insalubrité des poêles de fonte et de l'étamage; la tuberculose et la rage; un nouvel anesthésique (bichlorure de méthylène); les signes de vie chez les noyés; les engrais chimiques; la maladie des vers à soie et celle de la vigne; enfin, toutes les inventions et applications industrielles de l'année.

Par cette nomenclature, nécessairement incomplète, je n'ai tenu à prouver qu'une chose, c'est combien est instructive cette publication périodique de la maison Hachette. En condensant dans le plus petit espace possible les mémoires et les rapports nombreux adressés aux sociétés savantes, elle a voulu permettre à chacun de se tenir au courant du mouvement de la science et de l'industrie et des grandes questions pour lesquelles se passionne à juste titre notre génération. Cette compilation synthétique est de la vulgarisation poussée à sa dernière puissance; et c'est là, il ne faut pas se lasser de le répéter, le but que poursuivent MM. Hachette avec une énergie, une persévérance et une suite qu'on ne saurait trop admirer.

Le volume se termine par une série d'articles nécrologiques. En ce qui nous concerne, nous avons à regretter Flourens, Serres, les physiciens Pouillet et Foucault, le géomètre Poncelet, le mathématicien Vincent, Boucher de Perthes, le savant ethnologue à qui revient la gloire d'avoir découvert l'homme fossile, l'oculiste Sichel, Clot-Bey, l'astronome Coulvier-Gravier, le chimiste Persoz, le géographe Tassin, le courageux breton Le Saint, qui avait entrepris de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest et de chercher la véritable source du Nil, que les explorateurs anglais prétendent avoir découvert dans l'Albert Nianza. L'Angleterre a perdu sir David Brewster; l'Allemagne, Schonbein le chimiste, et Dreyse, l'inventeur du fusil qui a fait merveille à Sadowa; la République nord-américaine, William Morton, l'un des inventeurs de l'anesthésie chirurgicale; l'Italie, le physicien Matteucci.

Que de pertes en une année! Heureusement, les savants peuvent mourir; la science, elle, ne meurt pas. Se dégageant de plus en plus des entraves des vieilles traditions, elle en arrivera à ne plus prendre pour point d'appui que l'expérimentation directe et les mystères de la nature lui seront enfin complétement dévoilés.

HIPPOLYTE VANTENBARE.

L'Éducation de Laura, par Juliette LAMBER. Paris, Michel Lévy frères, éditeurs.

Voici un bon livre, bien écrit, dont le sujet, quoique très simple, ne laisse pas d'être plein d'intérêt. La querelle, encore récente, dite des *matérialistes* et des *spiritualistes*, ne doit pas être étrangère à la conception de cet ouvrage. L'auteur paraît avoir eu pour but de chercher le vrai entre les deux extrêmes. Le spiritualisme, poussé jusqu'au mysticisme, se perd dans les nuages avec sainte Thérèse et Mme Guyon; le matérialisme pur serait la dissolution de la société, la négation du bien et l'abrutissement de l'homme.

Mme Juliette Lamber s'est particulièrement attachée à démontrer le côté peu pratique, pour ne pas dire davantage, du spiritualisme outré, lorsque, négligeant la pratique de l'existence journalière, sans tenir compte de nos besoins matériels

et des passions inhérentes à la condition humaine, il s'envole au delà des sphères accessibles à la pensée, et prétend se dégager complétement des liens de la matière.

Une jeune fille, élevée par son grand-oncle jusqu'à l'âge de dix-sept ans, est l'héroïne du roman ; éloignée, dès sa plus tendre enfance, des sentiers battus de la vie commune, astreinte, malgré son jeune âge, aux plus idéales spéculations du raisonnement, elle essaye de lutter contre l'amour naissant qu'éveille, à son insu d'abord, et ensuite malgré sa résistance intérieure, la présence d'un séduisant et noble jeune homme, fils d'un ami de son oncle, nourri dans des principes opposés aux siens. Elle a beau se rebiffer contre l'instinct de la nature, combattre l'orage qui s'élève dans son cœur, se cramponner avec une énergie toute stoïque aux théories des plus subtils principes, quelques jours suffisent pour renverser le fragile échafaudage de cette éducation factice. Le jeune homme devient à son tour l'instituteur préféré de Laure, dont il sera bientôt l'époux.

Dévoyer la nature, exagérer les principes dans un sens ou dans un autre, vouloir vivre d'une vie exclusivement intellectuelle, sont choses contraires au bon sens. Telle est la morale qui ressort de l'étude de Mme Juliette Lamber.

EUG. BOULET.

Aus Gœthes Freundeskreise. Tableaux de la vie du poète, par Henri DUNTZER, 1 vol. in-8°, Brunswick, Nieweg et fils, 1868.

Parmi les nombreux critiques qui se sont voués à l'étude de Gœthe, M. Düntzer est un des plus persévérants et des plus heureux. Depuis trente ans, il ne cesse d'annoter, d'éclaircir, d'enrichir les textes, de raconter et de défendre la vie de son poète favori, et le livre présent est le vrai *exegi monumentum* de ce zèle infatigable. L'auteur est arrivé à établir, par les preuves les plus solides, la noblesse et la fermeté du caractère de Gœthe, si souvent attaqué, si souvent calomnié, connu seulement dans toute son intégralité par la publication de sa correspondance et d'une foule de documents inédits. Il a complété le grand poète par l'homme généreux et dévoué qu'il nous montre dans chaque action de Gœthe. Ce n'a pas été sans lutte, et la polémique avec le biographe de Cornélius, M. Riegel, écrivain des plus distingués, ne s'est pas passée sans invectives violentes de part et d'autre. Mais enfin, et pour nous, c'est l'essentiel, Gœthe sort victorieux de toutes ces épreuves, et ses rapports avec des amis d'un caractère difficile, comme le poète Lenz et le compositeur Reichhardt, sont tous à son honneur. M. Düntzer a successivement étudié ses relations avec Klopstock, Gleim, Lenz, Voss, Reichhardt, Tischbein, Cornélius, Sulpice Boisserée, Plessing, Fichte, Oken, le prince Constantin de Saxe-Weimar, le prince François de Nassau et Schlosser. Son livre est donc aussi intéressant pour la biographie de ces divers personnages, presque tous illustres, que pour la connaissance de Gœthe en particulier. Il touche, en outre, à une foule de côtés intéressants de l'histoire de la littérature et des mœurs de l'Allemagne pendant la fin du XVIIIe siècle et le commencement de celui-ci, et nous le recommandons en toute sécurité au public français, persuadé qu'il le lira avec autant d'intérêt que de profit. Peut-être qu'en remaniant cet ouvrage, et en fondant ensemble les articles fragmentaires qui le composent, on pourrait le rendre propre à être traduit dans notre langue.

E. M.

Les Gouttes de sang, étude, par M. Charles DESCHAMPS, 1 vol. in-12. Chez Hurteau.

Étude!... ce mot contient tant de choses, que, tout d'abord, il prépare en faveur de celui qui l'écrit en tête de son livre. Comment ne pas supposer, en effet, qu'il résume de longs et consciencieux travaux? Comment admettre que les pages auxquelles il sert d'étiquette aient été écrites à la légère, et que l'œuvre soit une fantaisie éclose dans une heure de rêverie ou sortie toute parée d'un cerveau halluciné? Tous les romanciers se disent psychologistes. Chacun d'eux a son petit creuset où il fait dissoudre l'âme pour l'analyser ensuite comme un produit chimique; malheureusement, le creuset éclate le plus souvent pour avoir été chauffé trop vite au feu dérégié de l'imagination, et non à celui de l'observation méditative.

M. Charles Deschamps est du nombre de ces faux praticiens. Il n'a pas écrit une étude, il a fait un roman où l'invraisemblance n'est pas rachetée par la gradation de l'intérêt. Voici la fable en quelques lignes : Octave de Gesves, jeune et riche gentilhomme voué à l'étude, aime Mlle Madeleine de Kernac, noble et belle orpheline, « héritière de plusieurs siècles de loyauté, artiste dans le sens le plus large du mot... Son attitude était presque toujours celle de la pensée en travail ; mais lorsqu'elle s'animait, sa belle figure pensive s'illuminait et montrait en un instant toutes les splendeurs de son âme. » Cette perle, il l'a rencontrée... à la Chaumière, où elle était venue poussée par « le lutin de la curiosité ». L'artiste devient la maîtresse d'Octave, qu'elle ne tarde pas à tromper pour Pierre Vergy, ami de son amant. Octave feint de ne rien savoir, et jure de se venger en amenant le traître à commettre un crime. Presque de but en blanc, et sans que rien ait pu faire supposer que Pierre ait des instincts si pervers, Octave lui propose de voler, en employant la violence, un vieil oncle à lui, millionnaire et avare. Pierre demande la nuit pour réfléchir; il accepte, et, le soir même, on part, on arrive. Pierre bâil-

l'onne et garrotte la servante, tue le vieillard, qu se défendait, et reste en face du cadavre, pendant qu'Octave s'échappe. L'assassin est condamné à mort; Madeleine se poignarde. Cependant Octave assiste à l'exécution de son ami. Le vent chasse sur son visage des gouttes de sang, et, sous la terreur que lui fait éprouver ce stigmate, il fait la révélation de ses machinations infernales. Déclaré complice, il portera, lui aussi, la peine de son crime. C'est sur ce dénoûment que s'ouvre le livre, qui n'est autre que la confession du malheureux.

L'auteur a voulu mettre en action cette pensée de Pascal, qu'il a prise pour épigraphe : « Jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par un faux principe de conscience. » Mais il a fait, lui, une fausse application de cet aphorisme philosophique. L'acte odieux d'Octave n'est pas la résultante d'un faux principe de conscience, mais la conséquence d'une passion mauvaise, d'instincts pervers, de calculs monstrueux n'ayant pour mobile que la vengeance, et où la conscience n'est pour rien. L'auteur nous fait assister à ces chutes successives sans transition. Il constate, il n'analyse pas; il a rêvé, mais il n'a pas observé. Les coupables ne glissent pas sur la pente du mal, ils se précipitent tous, la tête baissée, dans l'abîme.

Le style est coloré, vigoureux, riche, — trop riche même, — en épithètes sonores et brillantes. On y sent la séve, la floraison, la jeunesse enfin, et il est permis d'espérer que, devenu moins impatient de dire quand il aura plus observé, M. Deschamps pourra écrire un jour une véritable étude.

E.-M. DE LYDEN.

La Vie politique en province, étude sur G. Bordillon, suivie d'un choix de ses lettres, par Elie SORIN. Paris, chez tous les libraires.

Le livre de M. Elie Sorin est à la fois une œuvre de patriotisme, de bon sens et de cœur; c'est un hommage rendu, avec un tact infini, à la vie d'un de ces hommes intègres, inconnus de la foule, dont toute la passion est de faire le bien sans faste ni bruit, inébranlables dans leurs convictions politiques autant qu'irréprochables dans leur conduite privée.

Tel était G. Bordillon, né à Angers en 1803 et mort en 1867. Il est dit de son père, poêlier-chaudronnier, qu'il avait le cœur et le sens droits; son fils hérita de ces deux rares qualités. Reçu avocat à Rennes, il se hâta de venir compléter ses études à Paris, où il se lia avec Damiron, son ancien professeur, Jouffroy, Lamennais, Carnot. C'est à peu près de cette époque que datent la plupart de ces relations, auxquelles il fut fidèle jusqu'à la fin de sa vie, Pierre Leroux, Dubois (du *Globe*), Freslon, le modeste et intègre ministre de 48, Eug. Pelletan, Barthélemy Hauréau, Dufaure, Jules Simon, Vacherot, Michel Chevalier, Marie, le loyal et généreux Guépin (de Nantes). Avide de savoir, il suit également les cours de théologie et de philosophie; les questions politiques le passionnent pardessus tout. La Révolution de 48 le trouve pourvu d'une charge d'avoué à Angers. Nommé commissaire de la République dans le département de Maine-et-Loire, il essaye d'éveiller le sens politique parmi ses administrés, touchant en même temps à toutes les questions d'économie sociale et politique. La réaction le renvoie dans ses foyers, qu'il ne tarde pas à quitter pour l'exploitation d'une ferme, à laquelle il consacra la plus grande partie de son temps et de ses soins jusqu'à sa mort. Dans sa retraite, il resta fidèle au culte de ses amis autant qu'à ses convictions politiques, faisant le bien autour de lui, avec conscience, sans ostentation, et avec une simplicité que Plutarque aurait aimé à décrire.

Ses lettres politiques, recueillies en partie par M. Elie Sorin, nous le montrent sans haine, comme sans ambition, toujours plein de la plus aimable cordialité, indulgent et bon, sans récrimination contre le présent ni contre les idées contraires, spirituel et parfois railleur; véritable apôtre de la grande Révolution, il communiquait avec ardeur ses opinions, sans jamais les imposer.

Nous souhaitons la bienvenue à l'ouvrage de M. Elie Sorin, et nous ne doutons pas plus de son succès que de l'utilité de son livre.

EUG. BOULET.

Revue historique, publiée par H. DE SYBEL, 10e année, 1868. Munich, chez Cotta.

Les deux nouveaux volumes de cet excellent recueil contiennent une foule de travaux remarquables. Celui de M. Bergenroth : *l'Empereur Charles V et sa mère Jeanne la Folle*, a produit une immense sensation, tant parmi les savants que dans le grand public. L'auteur a trouvé dans les archives de Simancas la preuve que Jeanne n'était nullement folle, du moins pendant les quinze premières années de sa captivité. Son père Ferdinand, et, plus tard, son propre fils Charles V, ne la firent passer pour telle que pour des raisons politiques, pour la spolier de la couronne de Castille; ils la soumirent aux traitements les plus indignes, même à la torture, sans qu'ils aient jamais pu produire contre elle d'autres accusations qu'une certaine impiété. Était-ce là une raison suffisante pour l'ensevelir dans un cachot pendant quarante-neuf ans, jusqu'à sa mort! C'est une des pages les plus révoltantes de l'histoire des souverains de l'Espagne et de l'Autriche. — Nous citerons encore, parmi les autres travaux de fond, les articles suivants : Sur Machiavel (par E. Feuerlein); — Thomas Buckle (par Usinger); — la Guerre de sept ans (par Max Duncker); — les Suisses pendant la campagne de

1812 (par Rüdinger); — État actuel de l'histoire des Empereurs Romains (par Nissen); — Matériaux pour servir à l'histoire de la Sicile au moyen âge (par Hartwig): — Torquato Tasso à la cour de Florence (par Voigt); — Alexis de Tocqueville (par Wegele); — Sur l'appréciation de l'électeur Maurice de Saxe (par Maurenbrecher); — J.-F. Bœhmer (par Ranke), etc., etc. *La Revue historique* renferme, en outre, des notices sur les nouvelles publications relatives à l'histoire, et une bibliographie, presque complète, des ouvrages historiques publiés dans les différents pays, en 1867 et 1868.

E. M.

Le Règne humain, par M. Jacques FERNAND. — 1 vol. in-12, chez Vannier, éditeur.

L'auteur de cette élucubration bizarre en est à son quatrième volume, et ce quatrième volume en est à sa troisième édition. J'avoue naivement que ces mots *troisième édition*, inscrits en tête du volume, me font rêver, et le lecteur rêvera comme moi, quand il aura lu et médité les sous-titres qui suivent le titre principal. Les voici copiés textuellement :

Servage! Prolétariat! Esclavage!
LES SAISONS DE LA VIE!
Confédération italienne. Francs tireurs.
Mort de FERDINAND *d'Orléans!*
CHARLOTTE! BARANTE!
Canal Suez, unité universelle!
Annexe du poème! Amour infini.
CRÈTE! POLOGNE! FENIANS! LAMARTINE!
Fosses temporaires! Fosses communes!

Il y a de tout dans ce livre, des vers et de la prose. Que mon plus cruel ennemi lise celle-ci et ceux-là d'un bout à l'autre bout, et, quoi qu'il m'ait fait, il sera pardonné.

E. DE LYDEN.

Rimes chevaleresques, par Joseph BOULMIER. — Paris, 1868.

Un livre jeune, telle est certainement la première idée qui s'impose quand on lit les *Rimes chevaleresques* de M. Joseph Boulmier, quoique le passé littéraire de l'auteur démente cette première impression. Sa remarquable étude sur *Etienne Dolet*, un des martyrs de la libre pensée, date de douze ans. Puis sont venus les *Rimes loyales*, la *Légende d'un Cœur*, une œuvre exquise, les *Rimes brutales* et le *Portefeuille intime*. Les *Rimes chevaleresques* n'ont rien perdu de la vigueur de leurs aînées, et c'est seulement en ce sens que je maintiens mon premier mot, un livre jeune. Poète énergique par excellence, M. Joseph Boulmier sculpte le vers pour encadrer l'idée. L'idée est souvent rude; mais le vers est fort, si fort que les amateurs d'harmonie lui reprocheront de manquer de souplesse. C'est le défaut d'une qualité. Il est vrai que, dans les *Rimes chevaleresques*, nous sommes en plein moyen âge; et les cris de guerre, le choc des lances, les plaintes des blessés n'ont rien d'harmonieux. Deux récits de bataille tiennent la moitié du volume; le combat des Trente et la bataille de Poitiers. Enfin, après avoir montré le moyen âge dans sa vaillance et dans sa splendeur, le poète raconte comment il a cessé d'être, dans une pièce qui me paraît supérieure à toutes les autres. Débarrassé de son admiration pour les vieux temps, il est plus à l'aise. Plus libre, dès qu'il parle de liberté, il atteint franchement cette profondeur de pensée et ce bonheur d'expression qui sont des signes incontestables d'une loyale nature et d'un beau talent.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

La Dot de Madame, par Victor POUPIN, 1 vol. in-12, à la Librairie internationale.

Suivant en cela l'exemple de bien des censeurs, M. Victor Poupin a placé sous l'invocation du titre d'une nouvelle plusieurs autres productions de la même famille. *La Dot de Madame*, titre heureux qui serait excellent pour une comédie de mœurs, est celui d'une histoire où l'enseignement ne nuit pas à l'intérêt. Je ne dis pas que cela soit bien neuf, mais le récit est bien mené; il y a même de l'imprévu dans l'agencement des scènes. *La Dot de Madame* abrite deux autres nouvelles : *le Boulet* et *la Tuilerie*, une comédie et un drame. La comédie a une bonne allure de vérité; les personnages sont bien de ce monde, et tout se passe, en effet, comme le dit l'auteur. Le drame est d'une grosse invraisemblance, mais on sait que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. » Dans chacune de ces trois compositions, l'auteur fait preuve de sentiment : il touche. Le style est quelquefois un peu forcé. Ainsi on y lit des phrases comme celle-ci, écrite sérieusement : « Il avait écrit une lettre brûlante à mettre le feu au papier. » Métaphore amusante dans un vaudeville, mais peu de mise dans une histoire où, malgré quelques allures visant à la gaieté, le drame intime de la vie conjugale, avec ses péripéties et ses dénoûments terribles, est toujours en scène.

E. DE L.

Les Carbonari ou *l'Anévrysme*, étude de mœurs de 1830, par Eusèbe DE SALLES. Paris, librairie Pagnerre, rue de Seine.

M. Eusèbe de Salles est l'auteur de plusieurs ouvrages que je n'ai pas l'avantage de connaître. J'ai

essayé à plusieurs reprises de lire celui-ci; j'avoue que je n'y ai rien compris : aventures impossibles, rencontres bizarres, caractères excentriques; style incorrect, forcé, ampoulé trop souvent, véritable dévergondage d'imagination; voilà, en résumé, ce que nous avons trouvé dans ce livre, dont l'analyse n'offrirait aucun intérêt au lecteur.

EUG. BOULET.

De l'Enseignement primaire dans les campagnes et de son influence sur la vie politique des populations, précédé d'une Lettre à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. Paul COTTIN (du département de l'Ain), in-8°. Paris, Dentu.

Au point de vue de l'enseignement primaire, les campagnes ne sont pas les mieux partagées. Et pourtant, les populations rurales, si négligées, ne sont-elles pas les plus intéressantes? Cette classe, dit M. Paul Cottin, est, « avant tout, celle qui nourrit, vêtit et loge la société dont elle fait partie, productive qu'elle est de toutes matières premières. »

Les classes agricoles, il faut l'avouer, éprouvent à cette heure certains malaises. D'abord, elles sont troublées dans les conditions normales de leur richesse. « Les besoins fiévreux d'un enrichissement facile et subit les pousse déjà, sur certains points, dans le gouffre des jeux de Bourse. » Elles le sont ensuite dans leurs tendances et dans la direction de leurs efforts. Enfin, il faut signaler chez elle un affaiblissement réel de la vie morale, c'est-à-dire de la famille, des mœurs, de la religion et des croyances.

La véritable source du mal est donc dans une première décadence de l'esprit religieux dans les populations rurales. Quel sera le remède? M. Cottin l'indique : « Il faut que l'enseignement primaire dans les campagnes soit religieux. » Et il ajoute : « agricole et économique. »

ALEXANDRE MASSÉ.

Mes Droits, par Paul LACOMBE. Germer-Baillière, libraire-éditeur, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17.

En lisant le livre de M. Paul Lacombe, je me suis rappelé les paroles prononcées par M. le ministre d'Etat le 4 janvier 1868, annonçant à la tribune qu'une nouvelle génération de quatre millions d'électeurs était née à la vie politique, génération dont il faudrait ménager les aspirations et les ardeurs. L'auteur, né en 1834, appartient à cette jeune famille de l'avenir; étranger à l'établissement de l'empire, il n'a assisté, ni participé à aucune de nos révolutions politiques.

Partant de ce point que les gouvernements sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernements, il se demande s'il ne serait pas raisonnable, après un temps donné, quand une nouvelle génération arrive à la vie politique, quand des idées nouvelles apparaissent, quand des besoins nouveaux se font sentir, s'il ne serait pas juste que le gouvernement, mandataire de la nation, fît renouveler son mandat. Car il ne paraît point naturel que nous autres, hommes nouveaux, subissions à perpétuité les institutions qu'il a plu à nos pères d'établir. A ce compte, les révolutions de 93, de 1830 et de 1848 risqueraient de ne pouvoir être justifiées.

Ce principe posé, tout gouvernement, pour se maintenir, doit tenir compte de la volonté de ses commettants, non leur imposer la sienne. C'est un contrat, sinon écrit, du moins un droit naturel que rien, excepté la force et l'abus du pouvoir, ne peut détruire. Il s'ensuit que chaque citoyen, en formulant ses intentions ou ses vœux, soit par écrit, soit par la parole, en particulier ou dans les assemblées publiques, ne fait qu'user d'un droit strict et parfaitement incontestable. Et tout gouvernement dont les actes tendent à restreindre la liberté de la parole ou de réunion usurpe un droit de propriété imprescriptible, au grand détriment de la nation; ce gouvernement-là n'est pas honnête. L'inobservance ou l'oubli de ces principes d'équité a été cause de la chute de bon nombre de ministères ou de royautés. L'arbitraire n'a qu'une durée momentanée : Napoléon Ier, Charles X, Louis-Philippe lui-même, malgré son honnêteté, sont tombés victimes de leur aveuglement et de la violation des volontés nationales.

M. Paul Lacombe a écrit un bon livre, simple, clair, honnête, que je conseillerais volontiers au peuple de prendre pour catéchisme politique. Dans une question irritante, il a su garder une juste mesure, revendiquant avec un sentiment de profonde conviction la jouissance de nos droits trop souvent foulés aux pieds au profit de ceux qui gouvernent, gens à courte mémoire et enclins à intervertir les rôles. Ces questions, souvent débattues, et particulièrement celle qui a trait à la liberté de la presse et des réunions, qui ont, l'an dernier, longuement occupé les débats à la Chambre, M. Paul Lacombe les a étudiées avec conscience, et, pour revendiquer nos prérogatives nationales, il a trouvé des arguments nouveaux, exposés avec une verve aussi entraînante qu'originale.

L'auteur me paraît surtout avoir mis en lumière cette vérité, peu contestée, d'ailleurs, aujourd'hui, que les gouvernants sont de simples mandataires, et le peuple le mandant, vérité qu'il se propose de répéter sur tous les tons, pour qu'elle arrive aux oreilles du pouvoir, et qu'elle fasse son chemin dans les masses. L'estime que m'inspire le caractère de M. Paul Lacombe, et l'excellente impression que j'ai retirée de son livre m'autorisent à terminer par une critique toute bienveillante, du reste : pourquoi, quand on pense d'aussi bonnes choses, ne prend-on pas le temps de les exprimer

sans négligence ni laisser-aller, et surtout avec ordre et méthode?

EUG. BOULET.

Grammaire de la langue latine raisonnée et simplifiée, par le docteur RABBINOWICZ. Ch. Delagrave et Ce, libraires-éditeurs.

Si la Grammaire du docteur Rabbinowicz ne présentait pas un intérêt spécial au point de vue philologique, si ce n'était point une véritable nouveauté au milieu de tant d'œuvres dépourvues d'originalité, nous n'aurions point eu la pensée d'en donner ici un compte rendu sommaire. Accueillie à son début par l'approbation autorisée de MM. Alf. Maury, de Saulcy, Egger, membres de l'Institut, Michel Bréal, professeur au collége de France, honorée de la souscription du ministère de l'instruction publique, elle complète une lacune qui existait dans l'enseignement de la langue latine. A Dieu ne plaise que nous prétendions rabaisser les grammaires de Dutrey, Burnouf, Lemaire, Guérard, Sommer et tant d'autres! Mais il faut avouer que, malgré les qualités particulières et incontestables de ces auteurs, elles ne paraissent avoir ni facilité ni favorisé d'une façon manifeste l'étude du latin. C'est qu'en effet les grammairiens sont peu novateurs par nature, et ils craignent essentiellement de toucher à l'arche sainte de la routine enseignante. Le docteur Rabbinowicz, pénétré des idées et des méthodes allemandes et anglaises, a écrit un grammaire où les idées nouvelles, les rapprochements ingénieux abondent, avec un large esprit d'analyse, et où l'on trouve à chaque pas la trace des plus laborieuses investigations, des plus patientes études. Cette grammaire s'adresse plus particulièrement aux jeunes gens qui possèdent déjà en partie la connaissance de leur langue. Les théories qu'il établit sur les *temps* et les *modes*, l'emploi des *cas* généralisé de la manière la plus heureuse et la plus savante, les aperçus neufs concernant le *supin*, le *que retranché*, le *subjonctif*, les nombreux rapprochements entre la *conjugaison latine et la française*, entre *la syntaxe des deux langues*, sont autant d'innovations non-seulement ingénieuses, mais dignes de l'intérêt des professeurs et des élèves. L'auteur, déjà récompensé d'une mention honorable par l'Institut pour une grammaire hébraïque, dédié à Alex. de Humbolt, prend place, grâce à cette nouvelle publication, parmi les philologues les plus distingués de notre époque.

EUG. BOULET.

Physiologie des passions, par Ch. LETOURNEAU. Paris, Germer-Baillière, 1868.

Analyser d'une façon rapide et forcément incomplète un livre comme celui-ci est un malaisé travail. Pour conserver à ces longues et patientes études le cachet de logique et de bonne foi qui leur appartient, il faudrait la concision de l'auteur lui-même. Je vais cependant essayer de mettre en relief les principaux points traités dans ce remarquable ouvrage.

Le titre seul indique suffisamment le but que poursuit M. Letourneau. Pour lui, comme pour la phalange de bons esprits qu'une excellence rangeait tout récemment dans le diocèse de M. Sainte-Beuve, la psychologie ne peut et ne doit avoir pour base les seuls phénomènes intellectuels. Tout effet provient d'une cause, et les modifications apportées à celui-là influent nécessairement sur celle-ci. Dans l'examen des faits intellectuels, il est donc de la plus haute importance d'étudier l'organe où se produit et s'élabore la pensée; comme le dit l'auteur, « la psychologie ne peut cheminer qu'en s'appuyant sur la physiologie, sa modeste sœur, qu'elle ferait bien de quitter rarement. » Se dégageant de la phraséologie nuageuse des métaphysiciens allemands, introduite en France par l'éclectique Cousin, M. Letourneau prend les faits tels qu'ils sont; il les observe, les commente et en déduit impitoyablement toutes les conséquences. Les préjugés, de quelque nature qu'ils soient, ne l'arrêtent pas; il conclut hardiment ce que sa raison lui dit être la vérité, et cette vérité, il s'efforce de la faire pénétrer dans l'esprit du lecteur. Disciple aussi fervent qu'éclairé de Diderot, d'Helvétius, d'Holbach, M. Letourneau ramène toutes nos passions à un mobile unique : la satisfaction d'un désir violent et durable dominant tout l'être cérébral. A chaque ordre de besoins ou de désirs peut donc correspondre un ordre de passions, d'où résulte la division de nos passions en *nutritives, sensitives* et *cérébrales*.

Je pourrais citer les chapitres consacrés par M. Letourneau à la question religieuse, à son développement chez les diverses races humaines, à l'étude des passions sensitives et surtout à l'extase racontée par sainte Thérèse. Mais je préfère recommander la lecture tout entière de ce livre rempli, comme l'aurait dit Rabelais, d'une « substancifique mouëlle », et qui constitue à la fois un bon ouvrage et une bonne action... Ce qui n'est pas un mince mérite.

I. K.

Des Batignolles à Landerneau, nouvelles et fantaisies, par M. Paul LAURENCIN, 1 vol. in-12. Librairie du *Petit Journal*.

M. Paul Laurencin appartient à la science. Il rédige dans la presse quotidienne des bulletins, des causeries sur les découvertes et les phénomènes de la nature qui ont un certain succès. Mais, par ce temps de décentralisation et d'empiètement, qui est content de son sort et ne cherche pas un filon à côté de sa mine? personne. M. Paul Laurencin a donc fait de la littérature; il

a voulu écrire son volume, et, ma foi, il s'est tiré avec honneur de son entreprise.

Sept nouvelles sont renfermées dans son livre. Le sentimental, le dramatique, l'humoristique, l'historique, le fantaisiste, le gai, presque tous les genres enfin se succèdent ou se mêlent; le tout sans prétention aucune, ce dont nous lui savons gré, car nous ne savons rien de plus affadissant qu'une bluette de vingt pages affectant des allures académiques et n'ayant d'autre mérite, le plus souvent, que celui de vous endormir plus vite qu'un discours ou qu'une thèse.

Les contes de M. Laurencin ne sont pas des contes à dormir debout ni même assis, et que vous alliez des Batignolles à Landerneau ou d'autre part vers ailleurs, il importe peu : ces contes vous feront, sans fatigue, trouver le temps court et le voyage agréable.

E. DE LYDEN.

Les Va-nu-pieds, par M. Chéri MARIAN, 1 vol. in-12, à la Librairie Internationale.

Trois cent cinquante pages d'aventures impossibles, de crimes inouïs, de drames horribles, comme beaucoup de gens les aiment. Malheureusement, cet excès d'imagination n'est pas servi par un intérêt constant et soutenu. Le récit fatigue, les péripéties s'enchevêtrent sans provoquer l'attention, et il faut obéir à un devoir pour lire ces imbroglios avec quelque conscience, et encore... L'auteur a cependant du mérite, et il ferait beaucoup mieux s'il voulait faire beaucoup moins.

E. DE LYDEN.

Bellini, sa vie, ses œuvres, par M. A. POUGIN. Hachette.

Cette étude sur l'un des plus aimables compositeurs de notre siècle, est un modèle dans son genre, et fait le plus grand honneur à M. A. Pougin, l'un de nos collaborateurs. Il s'est aidé, avec intelligence, des travaux de ses devanciers, mais en citant loyalement leurs noms. Il a recueilli les traditions authentiques, écarté les récits apocryphes, qui toujours foisonnent autour des hommes célèbres, et est arrivé ainsi à composer la meilleure biographie que nous possédions de ce maître charmant, que l'on a si justement surnommé le Pétrarque musical de l'Italie. M. Pougin a su éviter le défaut ordinaire des études biographiques, l'enthousiasme exagéré. Il signale avec une louable impartialité les inégalités de Bellini, son instrumentation grêle et incorrecte, et n'en fait que mieux ressortir les qualités exquises de mélodies qui ont obtenu grâce pour ces défauts, même devant la postérité. La vie, malheureusement si courte, de Bellini, ne s'harmonise que trop bien avec son œuvre; elle explique à merveille le caractère de sensibilité profonde, gracieusement maladive, dont sont empreints les chants immortels du *Pirate*, de la *Straniera*, des *Puritains*, surtout de *Norma*, son chef-d'œuvre, le plus beau diamant de cet écrin musical. Deux *fac-simile* d'autographes intéressants du maître, et un joli portrait gravé avec soin par Desjardins, augmentent encore la valeur de cette publication, qui mérite de figurer dans toutes les bibliothèques d'amateurs de musique et de bibliophiles.

E. C.

Œuvres agronomiques et forestières de Varenne de Fenille, précédées d'une notice biographique, par M. Ph. LEDUC, inspecteur des forêts. Rothschild.

Varenne de Fenille, né à Dijon en 1730, guillotiné à Lyon en 1794, comme coupable d'avoir fait passer des secours à sa fille émigrée, est un des classiques de l'horticulture et de la sylviculture. Malesherbes et Mme Roland ne dédaignaient pas de correspondre avec lui sur ces matières, et ce fut peut-être encore-là un des griefs qui contribuèrent à sa mort. Son nom jouit encore d'une considération méritée dans toute l'ancienne Bresse, et notamment dans la ville de Bourg, qu'il habita pendant une grande partie de sa vie, et où il donna à la culture maraîchère et forestière une vive et bienfaisante impulsion. Les habitants de Bourg ont donné à l'une de leurs rues le nom de Varenne de Fenille; ils conservent religieusement sa maison et une partie du jardin qu'il avait créé lui-même. Grâce aux soins intelligents qui avaient présidé à leur plantation, ces arbres ont acquis des dimensions colossales, et sont encore en pleine vigueur. Un autre souvenir intéressant pour notre histoire littéraire se rattache à cette maison. Dans les premières années de ce siècle, elle était habitée par la famille d'Edgar Quinet, et le chantre d'*Ahasvérus* a célébré, dans un de ses meilleurs sonnets, le réservoir sans eau du jardin de Varenne, où il avait fait ses premiers pas.

..... Tandis que du regard,
Sa mère, assise au bord, le suivait souriante.

Cette nouvelle analyse des travaux de Varenne, faite par M. Leduc, un de nos meilleurs écrivains forestiers, est publiée sous les auspices du ministère de l'agriculture et de la direction générale des forêts. « Il s'est attaché, dit-il, à mettre en relief ce que ces travaux offrent de plus curieux, de plus instructif, à indiquer la valeur qu'ils ont eue, et celle qu'ils ont conservée. » M. Leduc tient même plus qu'il ne promet: il nous donne des études très complètes sur plusieurs questions dif-

ficiles que Varenne n'avait fait qu'effleurer, comme celles des méthodes diverses d'aménagement des bois, et la fameuse polémique sur le desséchement des étangs de la Dombes, question locale de la plus haute importance. En comparant ce qui a été écrit de part et d'autre sur ce sujet depuis plus d'un siècle, en prose et même en vers, on serait porté à conclure que ce grand procès n'est pas susceptible de recevoir une solution absolue, que la conservation d'une partie des étangs serait conforme aux vrais intérêts du pays. M. Leduc a consacré une centaine de pages à la reproduction analytique du mémoire le plus important de Varenne, celui qui traite des bois indigènes ou acclimatés. Fruit de longues et consciencieuses recherches, ce mémoire, auquel Malesherbes n'avait pas dédaigné de joindre des notes, a conservé toute son importance pratique, et peut être considéré comme l'œuvre capitale de l'illustre et infortuné sylviculteur.

E. DE F.

Les Villageoises, poésies par Ars THÉVENOT. In-12, royes, Alexis Socard.

M. J. Lesguillon, l'heureux lauréat de l'Académie française et de presque toutes les académies de province, a doté d'une charmante préface le recueil de M. Arsène Thévenot. J'aime à voir les poètes se tendre une main fraternelle. Les poésies de M. Thévenot sont écloses au coin du foyer domestique. Je ne chercherai point ici l'aigle à large envergure hantant les hauts sommets. Mais le chant de la fauvette cachée au printemps dans le buisson n'a-t-il pas son charme? Tout le monde ne peut pas fixer le soleil. Ce que je louerai dans les poésies de M. Thévenot, c'est la pureté de la forme, la sincérité vraie. Parmi les pièces du recueil, je signalerai surtout *la Moissonneuse*, pleine d'un parfum agreste, *les Quatre âges*, *le Chant de l'Abeille*, *Mlle Prigioni*, etc. M. Thévenot ne se fait aucune illusion sur le succès qui attend aujourd'hui les inspirations poétiques. Aussi, dit-il à ses vers :

Les vers ne sont pas cotés à la Bourse.
Et seul, aujourd'hui, l'or a du succès.
Vous n'avez pour plaire aucune ressource :
Les vers ne sont pas cotés à la Bourse.
Attendez au moins, pour prendre votre course,
Que des temps meilleurs vous donnent accès :
Les vers ne sont pas cotés à la Bourse,
Et seul, aujourd'hui, l'or a du succès.

Et les vers de M. Thévenot se sont tout de même envolés.

ALEXANDRE MASSÉ.

Les Dieux et les Héros de la Grèce. Prodrome de la mythologie de l'art, par OTTO SEEMANN. Leipzig. Seemann, 1869, 1 vol. de 447 pages avec 153 gravures sur bois.

Dans sa préface, l'auteur exprime le regret de voir que l'enseignement de l'art antique occupe si peu de place dans les écoles supérieures de l'Allemagne. On apprend aux élèves, dit-il, la manière dont les anciens s'y prenaient pour faire le siége d'une ville ou pour établir un camp, et on leur laisse ignorer les glorieux noms de Phidias, de Polyclète et de Praxitèle. En France, cette lacune est encore plus sensible, et nous nous associons entièrement aux regrets de M. Seemann, ainsi qu'aux vœux qu'il fait pour que cet état de choses change. Son livre, nous en sommes persuadé, n'y contribuera pas peu. Conçu dans un esprit méthodique, écrit dans un style clair et simple, il sera le bienvenu tant auprès des élèves qu'auprès des gens du monde. Tous sentent également la nécessité d'étudier la mythologie grecque ailleurs que dans le *Dictionnaire de la fable* et autre ouvrages surannés. En France, un groupe d' rivains courageux a même essayé de restituer ux dieux de l'Olympe leurs vrais noms, et leur tentative, qui a d'abord causé quelque étonnement, est sur le point d'être couronnée de succès. Le livre de M. Seemann apportera un puissant concours à cette réforme, car il ne peut manquer d'éveiller le plus vif intérêt pour la religion et les formes du culte des Grecs : ne montre-t-il pas leur alliance étroite avec ce qui nous reste de plus parfait des anciens sur les beaux-arts? Il nous donnera mieux que des dissertations sur des œuvres perdues, sans intérêt, par conséquent, pour le public, il nous donnera des indications indispensables pour la connaissance des chefs-d'œuvre qui remplissent nos musées, et nous ouvrira un monde tout nouveau, connu de quelques initiés seulement. Sans doute Ottfried Müller avait déjà consacré une place assez considérable, dans son *Manuel d'archéologie*, aux représentations mythologiques; mais outre que son livre, d'ailleurs assez rare, est aujourd'hui dépassé en maints endroits, il rebutait une foule de lecteurs par l'érudition dont ils'entourait. Les *Dieux et les Héros de la Grèce* de M. Seemann, au contraire, répondent parfaitement aux exigences de l'enseignement; ils contiennent aussi plus de développements que l'ouvrage de Müller. Ajoutons que les nombreuses gravures dont le livre est orné lui communiquent un attrait et une utilité de plus : elles intéresseront le lecteur plus que les descriptions écrites, et lui feront connaître bon nombre de chefs-d'œuvre renfermés dans les musées ou les collections souvent peu accessibles.

E. M.

Les Jolies Filles de Grovehill, scènes de la vie privée en Angleterre, par M. Justin AMÉRO, 1 vol. in-12. Chez Le Chevalier, éditeur, Paris.

Sous ce titre affriolant, *les Jolies Filles de Gro-*

vehill, M. Améro vient d'écrire un peu plus de cent pages charmantes de simplicité. Il s'agit de fillettes et d'amourettes, non pas de ces amourettes légères, cousines-germaines des licences, ni même de *fleurettes*, mais de *flirtation*, un mot qui n'a pas de synonyme en français, et que nous ne connaissons que depuis quelques années.

« Flirtation honnête et bien élevée a partout ses entrées en Angleterre, chez les plus grands comme chez les plus humbles.

« On *flirte* en tous lieux, à toute heure, en toute circonstance, et rien ne semble plus naturel parce que tout le monde a *flirté*, *flirte* ou *flirtera*. »

Ainsi parle l'auteur. M. Améro a l'intention de nous faire initier aux mœurs intimes de la petite bourgeoisie anglaise. A cet effet, il nous transporte à Grovehill, la *Colline du Bocage*, petite ville bâtie au penchant d'un monticule, sur les bords de *Swanpool*, l'étang des cygnes, dans la vallée de Penrose. Là vit ou plutôt s'épanouit une gerbée de fillettes aux libres allures, au langage franc, usant largement, mais honnêtement, de leur liberté et flirtant à qui mieux mieux, en tout bien tout honneur. Cette étude de mœurs des filles anglaises sert de cadre à un double roman d'amour qui se termine par un double mariage.

Qu'on ne s'attende pas à des péripéties émouvantes, à des événements dramatiques. Tout se passe un peu terre-à-terre, le plus naturellement du monde, avec force coquetteries, force caprices et un peu de gaieté de bonne compagnie. L'auteur excelle dans les portraits et les descriptions. Son style est pur, naif, avec une légère teinte d'ironie et d'humour.

Dans une préface qui vise à la pénétration, M. Améro se pose en observateur; il essaye un parallèle entre la femme française et la femme anglaise, et nous apprend, — ce que beaucoup de gens doivent savoir ou deviner, — que les Françaises jugent les Anglaises sur les exceptions comme les Anglaises jugent les Françaises d'après un type traditionnel. « On comprend, dit M. Améro, que les Anglaises supposent à toutes les Françaises un nez retroussé, de même que les Françaises ne peuvent concevoir une Anglaise sans des dents grosses comme des touches de piano. »

« Mais quelque chose de plaisant, dit ailleurs M. Améro, et de plaisant à l'extrême, c'est que ces Anglaises si libres et, au point de vue sentimental, si osées (on est allé jusqu'à dire si insolentes), se représentent la femme de France comme très hardie, *very bold*, très effrontée, capable de tout, en un mot, un véritable dragon... »

Ces jugements identiques prouvent une fois de plus que tout ce qui n'est pas dans nos mœurs nous paraît singulier, étrange, et que nous avons tous la vanité de croire que ce que nous faisons devrait être la loi commune.

E. DE LYDEN.

Voyage dans le Soudan occidental, par E. MAGE. Paris, L. Hachette, 1868.

Comme le jardin des Hespérides, le Soudan occidental est gardé par un impitoyable et insatiable dragon. Ce dragon, c'est la fièvre, maladie terrible dont les affections paludéennes de notre Europe n'offrent qu'une image effacée, qui a promptement raison des tempéraments les plus vigoureux, contre laquelle l'acclimatation, l'indigénat même ne sont pas des garanties infaillibles, et qui laisse frappé pour la vie celui qui, par hasard, échappe à ses douloureuses étreintes. Bien plus que la barbarie des populations, c'est la fièvre qui nous a empêchés d'acquérir sur cette partie du monde des notions certaines. Aussi, quelle admiration ne devons-nous pas professer pour les hommes qui, par dévouement pour la science, affrontent une mort presque certaine pour divulguer les arcanes de ces régions embrasées!

Le Soudan occidental comprend la Sénégambie et la Nigritie. A l'exception de quelques hardis explorateurs, entre autres Mungo-Park et Caillé, à qui la science géographique doit la description du Nil blanc, les voyageurs osaient à peine effleurer les bords de ces contrées au sinistre renom. C'est sur les traces de Mungo-Park et de Caillé que le lieutenant de vaisseau Mage s'est plongé dans ce gouffre presque mythologique. Pendant trois années, de 1863 à 1866, il s'est avancé pas à pas, sans hésitation, et sans jeter un regard en arrière, examinant toutes choses en philosophe et en savant, étudiant les mœurs, relevant la topographie, signalant les œuvres naturelles des trois règnes, dessinant les sites de ces sauvages contrées, et les types de la race, plus sauvage encore. Il a eu le bonheur d'échapper aux griffes du sphinx centre-africain après lui avoir dérobé son secret. Sans hyperbole, les reconnaissances de M. Mage, poussées dans des directions lointaines et divergentes, et toujours accompagnées de dangers sérieux, surmontés avec autant d'audace que de sang-froid, ont jeté la plus vive lumière sur la géographie et l'histoire naturelle de l'Afrique intérieure.

La relation de cette expédition forme un magnifique volume, illustré de soixante gravures sur bois, exécutées, d'après les dessins de l'auteur, par E. Bayard, de Neuville et Tournois, et accompagné de huit cartes et plans.

J. K.

Le petit Chose, par M. A. DAUDET. Hetzel.

Début très remarquable d'un jeune écrivain qui sera bientôt célèbre s'il continue comme il a commencé. Il y a des détails dignes d'Hoffmann et de Jean-Paul Richter dans le récit des tribulations du petit Chose, maître d'études au lycée de Sarlande. La physionomie du professeur de philoso-

phie, un archi-bourru bienfaisant, celle de l'économe, dont les impressions se traduisent par les variantes du tintement de son inséparable trousseau de clefs, sont tracées de main de maître. On peut en dire autant de la physionomie odieusement vraie d'Irma Borel, la lorette débutante, une pieuvre de la plus dangereuse espèce, et de sa fidèle acolyte, la négresse Coucou-Blanc. Enfin, le frère du petit Chose, ce Jacques si bon, si dévoué, poussant le fanatisme de l'abnégation jusqu'au martyre, est un type qui rappelle les créations les plus pathétiques de Dickens.

E. C.

Contes et Nouvelles, par M. Édouard LABOULAYE, membre de l'Institut, un volume in-12. Chez Ducrocq, éditeur, rue de Seine.

De toutes les littératures, celle qui s'adresse à la jeunesse, à l'enfance, est, à coup sûr, on l'a dit mille fois avec raison, la plus délicate à traiter. Il faut être passé maître en l'art des fictions, maître en l'art d'écrire; il faut être écrivain et penseur pour y réussir, et encore, avec toutes ces qualités, combien échouent, s'ils n'ont pas en eux la fibre particulière du sentiment, s'ils ne *savent* pas l'enfance, et surtout s'ils ne l'aiment pas.

M. Édouard Laboulaye est du petit nombre des élus qui ont le droit de parler à ces jeunes auditeurs dont l'oreille est ouverte aux récits merveilleux et le cœur accessible à toutes les impressions. Son nom seul est une recommandation pour les familles, et c'est avec la confiance la plus absolue qu'on peut ouvrir le livre qui porte sa signature honorable et accréditée.

Le nouveau volume que l'auteur du *Prince Caniche* vient d'offrir aux jeunes lecteurs contient deux nouvelles : *Ma Cousine Marie* et *Blandine l'Esclave*, et deux contes : *Perlino* et la *Sagesse des Nations*. *Ma Cousine Marie* est un livre de charité, non pas de cette charité qui donne de l'or, mais de celle qui donne « ce qui est plus nécessaire au pauvre que le pain même : un peu de respect et d'amitié. »

Blandine l'Esclave est une histoire dramatique, une épopée chrétienne, une de ces scènes terribles où la patience sublime des martyrs épuise la rage des bourreaux. Peut-être ce tableau est-il un peu sombre pour l'enfance, mais il est saisissant et ne peut que faire entrer dans une jeune âme un sentiment d'admiration profonde pour ces héroïques néophytes qui bravaient les plus horribles tortures plutôt que de renier leur Dieu.

Avec *Perlino*, nous sommes en pleine féerie, en plein fantastique. Le merveilleux succède au miraculeux, et l'impossible à l'irréalisable. Rien de laid, rien de repoussant dans les tableaux et les personnages de cette comédie à changements à vue; tout y est charme, tout y est ravissement, avec une bonne moralité, bien entendu.

Quant à la *Sagesse des Nations*, elle est racontée par un certain capitaine Jean dont les voyages sont bien les plus curieux, les plus étranges que jamais navigateur ait entrepris. Livre charmant au résumé, écrit avec une élégante simplicité, et vraiment digne d'être mis entre les mains des enfants. C'est le plus bel éloge que j'en puisse faire.

E.-M. DE LYDEN.

Genève, ses institutions, ses mœurs, son développement intellectuel et moral, esquisse historique et littéraire, par Joël CHERBULIEZ. Genève, Cherbuliez, éditeur.

Genève a ses amis et ses censeurs. Ces derniers surtout abondent. Le malheur, c'est que les uns et les autres parlent, sans la connaître, de cette ville qu'au congrès de Vienne le comte Capodistrias appelait « un grain de musc qui parfume l'Europe. » Genève, dit avec raison M. Cherbuliez, « sert en général de prétexte à des déclamations pour ou contre le protestantisme, pour ou contre les mœurs républicaines, et la plupart de ceux qui la choisissent dans ce but n'ont jamais lu les pages de ses annales. » Il a paru à M. Cherbuliez « qu'une rapide esquisse de l'histoire, des institutions et des mœurs de Genève ne serait pas sans quelque utilité pour combattre tant d'erreurs involontaires ou peu bienveillantes. »

Très modéré dans ses appréciations, M. Cherbuliez a fait de Genève un portrait aussi ressemblant que possible. Dans un excellent aperçu historique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, il a répondu à cette question : Qu'est-ce que Genève? Il a rappelé ensuite ses institutions civiles et politiques, ses institutions religieuses; il a tracé son caractère national, « composé d'éléments assez hétérogènes ». — « Le flegme anglais, dit-il, la bonhomie allemande, la légèreté française, le brio italien, s'y retrouvent plus ou moins effacés, et comme broyés ensemble par l'irrésistible puissance de l'esprit républicain. » L'éducation, l'instruction publique, l'essor littéraire et scientifique, les beaux-arts, l'industrie et le commerce sont l'objet d'un examen attentif et impartial.

ALEXANDRE MASSÉ.

Contes en vers, extraits des manuscrits du révérend Père Grisbourdon, cordelier, recueillis et publiés par Alfred DE CORVAL. 1 vol. in-12, à la Librairie internationale.

Tenter d'écrire des contes gaillards en vers après Voltaire et La Fontaine; essayer des gauloiseries après Brantôme et Marguerite de Navarre, sans

songer à Boccace ni à l'auteur des *Contes rémois*, c'est faire preuve d'audace grande, qu'un succès plus grand encore doit justifier. C'est que le genre badin ne souffre pas de médiocrité; il exige la perfection et l'originalité dans les idées. Trouve-t-on ces deux qualités indispensables dans M. de Corval? Hélas! non, ayons le courage de le lui dire. Le vers est faible. La réminiscence y tient parfois la place de l'invention. L'action s'embarrasse dans les longueurs du récit; il ne marche pas, il se traîne. La rime y est trop négligée, vraiment. Ainsi l'on rencontre accouplés *fut* et *ici*, *diable* et *discutable*, *curé* et *emprunté*, *van* et *mouvement*, *dos* et *morceaux*, etc., pour ne citer que quelques-unes des licences qui abondent. Enfin le trait final manque presque toujours. A côté de ces imperfections, il faut signaler une grande facilité, une certaine naiveté d'allures qui n'est pas sans charmes, et l'absence de toute prétention. Au résumé, vers à lire... à petite dose.

E. M. DE LYDEN.

Les Mammifères, par Louis FIGUIER. Paris, L. Hachette, 1869.

Il en est des livres de science de M. Figuier comme des romans historiques et autres des fabricants à la mode; c'est de la composition à la vapeur, une collection de faits, recueillis un peu partout, à coups de ciseaux, soit par la main de l'auteur lui-même, soit par celle de ses aides nombreux. Ce n'est, certes, pas M. L. Figuier qui suivra le fameux précepte de Boileau, ou qui se sentira disposé à recommencer *dix-huit fois* le même ouvrage, comme l'a fait Buffon, pour ses *Époques de la Nature*. Nous nageons en pleine analyse, et, malheureusement, l'exotérisme, la vulgarisation, pour employer le mot en vogue, est, ainsi que le fait si justement observer M. Gustave Flourens, dans la *Pensée nouvelle*, abandonnée aux amateurs. aux irréguliers de la science, qui la font tant bien que mal. M. Figuier produit, produit toujours; et l'on aurait droit de s'étonner qu'il puisse suffire à un pareil labeur, si l'on ne savait pas quels sont ses procédés de travail et le peu de cas qu'il fait du style et de la pensée philosophique. C'est un habile compilateur, possédant le flair nécessaire pour découvrir les faits et la faculté de les grouper avec art. Mais ce n'est ni un écrivain, ni un penseur. C'est la maison Hachette, qui, grâce au luxe avec lequel elle édite l'œuvre de M. L. Figuier, a fondé la réputation de ce dernier. Cette œuvre, c'est la série intitulée génériquement : *Tableaux de la Nature*, qui n'ont, je me hâte de le dire, de commun que le titre avec ceux de Humboldt. En 1868, la série comprenait : *la Terre avant le Déluge*, — *la Terre et les Mers*, — *l'Histoire des Plantes*, — *les Zoophytes et les Mollusques*, — *les Insectes*, — *les Reptiles et les Oiseaux*. Tous ces ouvrages fourmillent d'illustrations spirituelles et amusantes qui suffisent seules à attirer et à fixer l'attention de la jeunesse. Cette année, MM. Hachette nous ont donné les *Mammifères*. Ce volume vaut mieux et attache plus que ses devanciers; et cela se comprend, l'intérêt d'une revue de la nature s'accroissant à mesure que l'on s'élève sur l'échelle des êtres. Aussi soignée, au point de vue de l'exécution, que les ouvrages de la même série, l'histoire des mammifères renferme 276 vignettes dessinées par Mesnel, de Penne, Lalaille, Bocourt, Bayard, Neuville, et constitue un splendide livre de bibliothèque. On nous promet, pour la fin de la présente année, l'*Homme et les Races humaines*. C'est surtout ici que j'attends M. L. Figuier. Le sujet est délicat; la question de l'origine, de la classification et des migrations des races est fort controversée. M. Figuier a une occasion à nulle autre pareille de se montrer original et de faire preuve de connaissances sérieuses; nous verrons s'il en saura profiter.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Le Tour du monde, nouveau journal des voyages.

Sommaire de la 475e livraison (6 février 1869). — Texte : Le golfe de la Spezzia, par Mme Dora d'Istria (1867. — Texte et dessins inédits). — Onze dessins de E. Therond, Riou et Emile Bayard.

Sommaire de la 476e livraison (13 février 1869).— Texte : Quatre mois en Floride, par M. Poussielgue (1851-1852. — Texte et dessins inédits). — Treize dessins de A. de Neuville, Mesnel et Tournois.

Sommaire de la 478e livraison (27 février 1869). — Texte : Quatre mois en Floride, par M. Poussielgue (1851-1852). — Texte et dessins inédits). — Quinze dessins de A. de Neuville et Mesnel.

Sommaire de la 479e livraison (6 mars 1869). — Texte : Excursion parmi les tribus indiennes des bassins de la Colombia et du haut Missouri. d'après M. Catlin. — (1855. Traduction et dessins inédits). — Onze dessins de A. de Neuville, Jules Laurens et Catlin.

Sommaire de la 480e livraison (13 mars 1868). — Texte : Excursion parmi les tribus indiennes des bassins de la Colombia et du haut Missouri, d'après M. Catlin. — (1855. Traduction et dessins inédits). — Douze dessins de A. de Neuville, Jules Laurens et Catlin.

Bureaux à la librairie L. Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

Paris. Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.